COUNTWAY LIBRARY
HC 4H4J U

BIBLIOTHECA · BOSTONIENSIS · MEDICINAE
SERVAT · ET · DOCET
FVNDATA MDCCCLXXV
EX DONO

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/france-medicale_1907

LA FRANCE MÉDICALE

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1907

Travaux originaux

Les chirurgiens d'Auvergne au XVIIIe siècle. Registre de la corporation des chirurgiens de Riom (*L. de Ribier*)..... 1, 159, 201 342

Lettres inédites du professeur Pajot à un de ses amis..... 6

Un intérieur de savant parisien, anatomiste et médecin, au milieu du XVIIIe siècle. — Scellés et inventaire chez l'Académicien Hunauld (1742) (*E.-T. Hamy*)..... 21

Encore sur les nègres-pies. Un cas inédit au début du XIXe siècle (*R. Blanchard*)..... 24

L'origine de l'alcool d'après une légende laotienne (*E. Janselme*)..... 41

Les cagots sont-ils d'origine sémitique? Juifs ou Sarrazins? (*H.-M. Fay*)..... 44

Exemples de contagion extra-génitale à la nourricerie de l'Hôtel-Dieu du Mans (1591-1596) (*J. L'Hermitte et Dr Paul Rouquette*)..... 57

Les chirurgiens-accoucheurs en chef de la Maternité de Paris. — Titulaires et prétendants. (*Paul Delaunay*)..... 77 97

Une institution oubliée : le Collège des Etudiants en médecine de la rue Saint-Victor (*É. Wickersheimer*)..... 117

Une note d'apothicaire présentée au roi Louis XIII en 1633 (*E.-T. Hamy*)..... 119

Auguste Corlieu (*Albert Prieur*)..... 121

Epitaphium cujusdam meretricis (*Pierre Champion*)..... 144

Winslow et Helvétius (*E.-T. Hamy*)..... 161

L'inventeur de la thermométrie clinique (*Alb. P.*)

Une opération de cataracte au XVIe siècle (*C. Vieillard*)..... 177

Que deviennent les anciennes écoles de la rue de la Bucherie? (*Albert Prieur*)..... 181

Thomas Ogier, chirurgien du roi Philippe VI de Valois (*E.-T. Hamy*)..... 184

La suette anglaise et les conseils d'un Médecin de Worms en 1529 (*E. Wickersheimer*)..... 197

Lettres de noblesse en faveur du sieur Portal et de sa postérité (*E.-T. Hamy*)..... 199

Une page française des Commentaires (1422) (*E. W.*)..... 202

Sur la nécessité de stabiliser les solutions de métaux colloïdaux pour leur emploi thérapeutique (*G. Stodel*)..... 222

A propos de l'invention de la thermométrie clinique. Un document de 1632 (*G. Rebière*)... 227

Broussais et le Broussaisisme (*H. Folet*) 137, 158, 217..... 237

Tchekirgué (*R. Neveu*)..... 242

Valmont de Bomare et l'eau bouillie (1769) (*E.-T. Hamy*)..... 257

Les lettres de Guy Patin (*Paul Delaunay*)..... 177

L'embaumement d'un roi de France au XVIe (*M. Jusselin*)..... 297

Quelques saints guérisseurs de la Lèpre dans le sud-ouest de la France (*H.-M. Fay*)..... 318

Les Enfants-Trouvés à l'hospice de la Maternité (1795-1814) (*P. Delaunay*)..... 337

Le remède anti-goutteux de Cadet-de-Vaux. Lettre inédite du comte de Barruel (*E. Wickersheimer*)..... 357

Le « Fangeisen » ou happe chair (*R. Blanchard*) 362

Le Médecin à l'Exposition du Livre et à l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau (*E. Wickersheimer*)..... 378

L'argent colloïdal au Congrès de médecine (*Iscovesco*)..... 406

A propos de l'inoculation. — La dernière phase (1785-1805). (*J. Génévrier*)..... 437

Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium (*R. Blanchard*)..... 458

Le cahier de recettes d'un étudiant en chirurgie de Montpellier (*E. Wickersheimer*)..... 458

Les médecins et chirurgiens des rois capétiens du Xe au XIIIe siècle (*H. Berthaud*) 397, 417, 440 459

Revues critiques

Un vétérinaire d'autrefois (*Paul Delaunay*)... 8

A propos de Van Swieten (*P. D.*)..... 9

Les épidémies à Niort et à Château-Gontier au XVIIe siècle. — A propos de la Martinière (*Paul Delaunay*)..... 125

Hôpitaux d'autrefois. — Le Saint-Esprit de Bezançon. — A propos de l'hôpital de Tonnerre. — Traditions tourangelles. — Travaux histotoriques divers (*Paul Delaunay*)..... 227

La peste au temps jadis. — Epidémies bizontines et soissonnaises (*P. Delaunay*)..... 243

La botanique et les médecins au Jardin des Plantes. — Figures médicales tourangelles (*P. Delaunay*)..... 259

Les maladies de Calvin d'après un livre récent (*E. Wickersheimer*) 280
Les chirurgiens dijonnais (1392-1736) (*A. Baudot*) 298
Un médecin strasbourgois du XVIIIe siècle, J.-J. Doldé. — Marat candidat (*P. Delaunay*) 319
La pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI 364
Un capitaine de santé au XVIe siècle : Pierre Aréoud, de Grenoble. — La peste à Rouen au XVIIe siècle. — Les mendiants de Châlon-sur-Saône. — La maladrerie de Bellenie (*P. Delaunay*) 403
Histoire de l'institution des crèches (*E. Beluze*). 405
La galerie médicale de la Révolution. Gastellier, le docteur Marat et les fleurs (*Paul Delaunay* 421
A propos d'un livre sur Michel Servet (*E. Wickersheimer*) 423
La question des origines de la syphilis (*E. Wickersheimer*) 443
Antoine Dubois. — Emile Zola et la médecine (*P. Delaunay*) 445
Toussaint Le Canu, apothicaire de l'hôpital général (*Pierre Rambaud*) 447
A propos d'un livre de M. Albert Robin sur les ferments métalliques (*A. P.*) 448
La police sanitaire à Blois au XVIIe siècle (*P. Delaunay*) 461
Revue des Travaux historiques 380, 426

Documents

Un apothicaire des ducs de Bourgogne (*A. Baudot*) 10
Un nouveau moyen de prophylaxie des maladies vénériennes : un maire paternel (*H.-M. Fay et V. Nicaise*) 48
Le charlatanisme au XVIIIe siècle. Journal pour l'usage du véritable Rob antisyphilitique 81
Prospectus et tarif d'un établissement d'hydrothérapie installé vers 1810 à proximité de la pompe à feu de Chaillot (*J. Génévrier*) 98
Lettres de docteur en médecine expédiées de Toulouse le 11 janvier 1744 à M. Bernard de Roziers 145
Copie d'un placard affiché à l'Université d'Iéna afin d'annoncer la soutenance d'une thèse de doctorat en médecine 185
L'identification par les empreintes digitales en Egypte (*A. Marie*) 203
Documents parisiens (*Tuetey*) 265
Documents sur la mort du duc de Berry 313
Lettre de la mère de Broussais à son mari pour lui annoncer la naissance de son fils 344
Un remède contre les fièvres (1771) 463

La Revue

Vichy à l'époque gallo-romaine (*Louis Delarras*) 27
Pénalités chinoises (*P. d'Enjoy*) 30
Le mont de Piété de Venise (*Th. B.*) 37
Essai de classification et de nomenclature en médecine (*Lancereaux et Paulesco*) 33
Emile Javal (*A. Gautier*) 40
Pierre Budin (*Ch. Maygrier*) 51
Ignace Philippe Semmelweisse (*Pinard*) 63
L'histoire de la Lèpre dans le Sud-Ouest de la France (*H.-M. Fay*) 69
Histoire de l'Hôpital Andrel (*Tesson*) 84 105
Henri Moissan (1852-1907) 93
La vie de Chambon de Montaux (*J. Génévrier*). 13
La pathologie nerveuse et mentale des prophètes juifs (*Wulfing*) 74, 89 111
L'Université de Coïmbra (*B. Ferreira*) 93 114
L'histoire des méthodes : la nomenclature des maladies (*Fernet*) 99
Une psychose épidémique disparue : l'hystero-démonopathie (*Langlois*) 126
Deux précurseurs français de Schleiden et de Schwann (*Sassani*) 131
J. Herrgoth (*Gross*) 146
Création de l'association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris 150
Quels étaient les ordres du jour de la Société Nationale de Médecine de Lyon il y a 60 ans (*P. Aubert* 152
L'alimentation du soldat japonais en campagne (*Matignon*) 154 174
Les médecins arabes actuels (*Boigey*) 168
Xavier Galezowski (*Beauvois*) 170
Documents du XIIIe siècle relatifs à la syphilis (*Buret*) 168
La syphilis à Haïti (*P. Ewald*) 191
Le corps de saint Vincent de Paul parti à l'étranger (*Montorgueil*) 192
L'œuvre thérapeutique du médecin (*Labrunie*) .. 204
Rabelais initiateur et précurseur de la méthode expérimentale (*Ledaible*) 207
Une visite au service du Pr Bier, à Bonn (*Colleville*) 210
L'encombrement médical en Belgique (*Cautermann*) 211
Sur la fréquence des lésions appendiculaires, autrefois et aujourd'hui (*Richelot*) 235
La question des Ecoles de la rue de la Bucherie, Nouvelle phase 245
Figures médicales tourangelles (*de GrandMaison*) 247
Dangers de contamination de diverses maladies, par quelques habitudes très répandues, et en particulier l'insalivation des objets usuels (*Etienne et Perrin*) 252

A l'exposition d'histoire médicale de Leyde (*Van Lersum*)..... 271
L'Hygiène militaire au Moyen-Age d'après les chroniques de Froissard..... 292
Une consultation de nourrissons sous la Révolution (*Mocquot*)..... 293
Les Grecs précurseurs en gynécologie (*C.*)..... 294
Est-ce de la syphilis préhistorique..... 294
La quatrième maladie..... 300
Notice historique sur l'hygiène dentaire dans la marine militaire (*Fourgons*)..... 302
Histoire de la Variole (*Ebbell*)..... 265, 281 304
La marmite dite américaine au temps d'Ambroise Paré (*Clément*)..... 313
Les blessés de la bataille de Fontenoy dans les hôpitaux de Lille et de Douai (*Dujardin*)..... 321
Bouteille, de Manosque (*Babonneix*)..... 325
Jacques Achard, Lyonnais, chirurgien et démagague (*J.-D.*)..... 327
Les unions professionnelles médicales (*Loontjens*)..... 328
Documents sur l'histoire médicale de Lyon..... 344
L'hygiène et la santé des troupes à Casablanca (*Treille*)..... 351
Les monuments commémoratifs des grandes épidémies. Leur utilité. Comment les conserver (*Perrin*)..... 352
Jean de Renou et les guérisseurs des maladies vénériennes (*P. D*)..... 353
Quatre thèses de 1574 (*Calmette*)..... 365
Le sérothérapie de la fièvre typhoïde (*Chantemesse*)..... 368
Les remèdes populaires dans le pays des Landes (*Dubalen*)..... 381
Documents sur les médecins parisiens du XVI^e^ siècle (*Rivière*)..... 384
M. Debove au congrès de médecine..... 387
Les préjugés en ophtalmologie (*Valude*)..... 388
Réflexions sur une théorie moderne (*Becquerel*). 392
Un réformateur de l'hygiène militaire sous l'ancien régime : J. Colombier (*J. des Cilleuls*). 409
Création d'un collège de santé à Moulins en 1806. 412
Les fêtes universitaires d'Upsal en l'honneur de Linné..... 413
L'anatomie et les arts plastiques (*Richer*)....390.415
Un coup d'œil sur la pathologie et la clinique thérapeutique au commencement du XVIII^e^ siècle, d'après l'enseignement d'un maître (*de la Bonnardière*)..... 429
Le préface d'une thèse sur Bordeu (*Charles de Bordeu*)..... 434
La médecine populaire dans la littérature romane (*H. Berthaud*)..... 465
Antoine Dubois sous la Restauration (*A. Dupic*). 451-468
Le Manuel d'hygiène du soldat japonais (*Matignon*)..... 471
Un portrait de Grancher (*Queyrat*).....269,475

Notes

Opinion du Comité médical de l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1784, sur l'isolement des maladies contagieuses..... 55
Un chapitre de l'histoire de la lutte contre l'alcoolisme..... 56
Le Congrès des Praticiens..... 95
Association professionnelle des journalistes médicaux français..... 95
Le certificat d'études médicales supérieures. Epilogue..... 96
A la bibliothèque Nationale..... 115
Premières mentions de la syphilis à Lyon (*J. D.*). 133
Quelques anecdotes historiques sur les Apothicaires..... 134
Souscription universelle pour élever un monument à Lamark..... 134
Le bicentenaire de Linné..... 195
Assistance aux veuves et filles de médecins.... 195
Inauguration, à la bibliothèque de la Ville de Paris, de l'exposition consacrée à la Vie populaire à Paris..... 215
Le centenaire de l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Angers..... 373
La bibliothèque de Charcot à la Salpêtrière.... 435

Causeries thérapeutiques

L'action tonique de l'Enésol..... 12
Il y a cinquante ans. — Le sirop d'Aubergier... 36
Simple introduction à l'étude de la médication colloïdale..... 53
La peur et les épidémies. — Le Phosphotal et la grippe..... 68
Une opinion allemande sur le Solurol..... 87
L'hémoptysie des tuberculeux et l'Adrénaline.. 104
La médication arsenico-mercurielle et l'Enésol.. 129
L'action rapide des injections de Phosphotal contre la tuberculose. — Une nouvelle observation inédite..... 148
Les progrès d'une méthode. — Les applications thérapeutiques de la médication par les métaux colloïdaux électriques..... 165
A propos d'une thèse sur l'histoire des arsenicaux. — Un bel effort de thérapeutique arsenicale. — Les parchemins de l'Enésol..... 186
Ce qu'on pense de l'Enésol au Brésil et en Italie. 206
La lécithine et la neurasthénie..... 234
Un moyen très simple de comprendre la valeur du Solurol dans le traitement de la goutte.... 246
Quelques réflexions à propos du traitement de l'artério-sclérose..... 268
La pérennité du succès de la liqueur Laville.... 291
Le rôle du glycérophosphate de quinine ou néoquinine..... 301
De la médication colloïdale dans la pratique, et notamment en oto-laryngologie..... 323

La médication colloïdale et la clinique..... 348
La thérapeutique de la syphilis aux eaux sulfureuses et les services rendus par l'Enésol. — L'Enésol dans les hôpitaux maritimes..... 366
L'argent colloïdal dans les maladies des voies urinaires..... 386
Quelques documents sur le Phosphotal et la Néoquinine..... 411
Les injections de cacodylate de Gaïacol dans les infections grippales..... 431
Guérison d'un cas grave de septicémie par le collargol et l'électrargol..... 454
Note sur l'emploi de l'Adrénaline par ingestion.. 467

Les livres nouveaux

Les Nouveautés (*Henry-Lecomte*)..... 50
Le Théâtre national et le Théâtre de l'Egalité (*Henry-Lecomte*)..... 50
Une nuit de Noël sous la Terreur (*Paul Bourget*). 50
L'Avenir prochain du catholicisme en France (*Batiffol*)..... 50
Manuel pratique d'électricité médicale (*Geiger*). 56
Etudes cliniques. Maladies infectieuses. Maladies des voies respiratoires (*Pissavy*)..... 76
Revue des médicaments nouveaux (*Crinion*)... 76
Le château royal de Vincennes (*Ernest Lemarchand*)..... 83
L'Ataxie tabétique (*Frenkel*).....
Le clergé rural sous l'ancien Régime. Le rôle social du curé de campagne à la fin du XVIIIe siècle (*Georges Goyau*)..... 99
L'enseignement de Saint-Paul (*H. Gouget*).... 99
La pleurésie purulente aiguë de l'enfant (*Vignard et Monod*)..... 116
Les professeurs de clinique de la Faculté de Médecine de Paris (*Pierre Maurel*)..... 156
L'occultisme hier et aujourd'hui (*Grasset*)..... 156
La Neurasthénie (*Baumgarten*)..... 175
Le vade-mecum du tuberculeux (*Coste de Lagrave*)..... 175
L'Insalubrité publique et l'expropriation (*Gautrez*)..... 175
Renseignements pratiques sur la colonisation agricole française au Canada (*J. de Saguenay*)..... 175
Charles Darwin (*Thouverez*)..... 194
Formulaire pratique de thérapeutique des maladies cutanées et vénériennes (*Butte*)..... 194
L'Hôtel de Transylvanie (*Léon Mouton*)..... 194
Les silex taillés et l'Ancienneté de l'Homme (*A. de Lapparent*)..... 215
A. Cournot (*Mentré*)..... 215
Helvétius, sa vie et son œuvre (*Keim*)..... 236
Psychologie morbide (*Dupouy*)..... 236
Traité d'astrologie générale (*Fludd et Riobb*)... 236
L'urine au point de vue chimique et médical (*Blarez*)..... 256
Annuaire des Eaux Minérales (*Morice*)..... 275
Les eaux d'égout de Paris (*Rouchy*)..... 315
Comment on édite un livre (*Pasche*)..... 315
L'alimentation à bon marché, saine et traditionnelle (*J. Lahor et Lucien Graux*)..... 374
La maladie, le décès et les obsèques de Louis XVII à Delft..... 396
La gastrectomie, histoire et méthodes opératoires (*Monprofit*)..... 436
Comment réussir dans la vie (*Fraux*)..... 455
La science mène à Dieu. Les Anti-Christ (*Goux*). 455

Les idées nouvelles

Nouvel agent hémostatique..... 96
L'action hémostatique du lait administré en lavements..... 96
Le manuel opératoire des lavages de la gorge.. 115
Traitement abortif et spécifique de la variole (*Richard-Lesay*)..... 249
L'usage continu de la glycérine prévient la colique hépatique (*Plantier*)..... 251
A propos de l'ulcère de l'estomac..... 314

Variétés

Les blessés de guerre dans l'Iliade (*Inès Fortoul*)..... I, III, V
Rites et coutumes de l'accouchement chez les populations du Tonkin septentrional..... VII, IX
L'emploi de l'urine et des matières fécales dans la médecine coréenne (*Konischi Y.*)..... XI
Un inventeur de la thermométrie clinique, Daignan (*Granjux*)..... XIII
Médecine et pharmacie indo-chinoises..... XV, XVII
Les Mores du Roi René (*E.-T. Hamy*)..... XIX
Ce qu'est devenu le cœur des rois de France.... XXI
Les vers d'oreille (*Hélot*)..... XXIII
Le déplacement de la Morgue..... XXVIII
Le Museum prépare la revanche de Lamarck (*Perrier*)..... XXV
Sur l'alimentation des Gaulois (*Cornet*)..... XXVIII
Un village français n'applique par le code (*Bertillon*)..... XXX
Les médecins de Charenton..... XXXII
J.-J. Rousseau et le vin (*Régis*)..XXXIV, XXXVI, XXXVIII
Les funérailles chez les Betsileos..... XXXX
Qu'est-ce qu'un professeur (*Prenant*)..... XXXXIV
Les procédés de tatouage et de détatouage (*Renault*)..... XXXXII

Société française d'histoire de la Médecine..... II, 59, 163, 232, 381, 427

La France Médicale

Revue d'Études d'Histoire de la Médecine

Paraissant les 10 et 25 de chaque mois

Rédacteur en chef : Dr Albert PRIEUR

1907

(CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE)

PARIS

1, PLACE DES VOSGES, 1

LIBRARY

CATALOGUED
JUL 21 1908
E. H. B.

La France Médicale

10612

PROFESSION MÉDICALE 21 1908 LIBRARY

Travaux et Critique

Les Chirurgiens d'Auvergne au XVII^e siècle.

(Registre de la Corporation des Chirurgiens de Riom)

(*fin*)

Rapport 17. — Nous Annet Chevoghon, con^er Medecin ord^re du Roy et Jean Sarron, M^e chirurgien juré de cette ville de Riom, certiffions avoir esté appellés dans la maison de sieur Jean Boutteix, marchand de la dite ville, en vertu d'ordonnance de M^r Chabre, escuyer, seigneur de Chazelles, lieutenant général-criminel en la senéchaussée et siège présidial d'Auvergne, dacttée du 4^e du présent, où estant, nous aurions trouvé led. s^r. Boutteix dans son lit, et après l'avoir deuement visité et éxaminé, luy avons trouvé une excoriation cutanée de la largeur de deux travers de doigts, située à la partie supérieure et antérieure du pariétal dextre, que nous jugeons avoir esté faitte par coup de baton ou chutte, se plaignant d'avoir reçu d'autres coups qui ne paraissent point. En foy de quoy, nous avons signé le présent rapport ce 4 May 1695. *Chevoghon, Sarron.*

Rapport 18. — Nous Annet Chevoghon, con^er médecin ord^re du Roy, et Jean Sarron, M^e Chirurgien, juré de cette ville de Riom, en exécution de l'ord^e de M. le lieutenant général-criminel, du 10^e du présent, nous sommes transportés dans la maison, du sieur Bouteix, marchand, pour le visiter de nouveau et après nous estre informé de luy, s'il luy estait arrivé quelque chose de particulier puis notre premier rapport, nous a dit sentir de grandes douleurs dans les deux hypocondres, et particulièrement dans le droit à ne point demeurer debout, ce qui nous aurait obligé à le visiter pour voir s'il parestroit quelque chose extérieurement, et après l'avoir deuement visité, n'aurions rien trouvé, et ensuite luy ayant touché le poulx luy aurions trouvé la fiebvre, puis le dernier rapport avec quelque augmentation sur les quatre heures du soir, ce que nous attestons, fait le 7^e May 1995. *Chevoghon, Sarron.*

Rapport 19. — Nous René Amy, con^er médecin ord^re du roy, et Jean Sarron, chirurgien juré de cette ville de Riom, attestons nous estre transportés dans le lieu de ..., en vertu d'ord^e de M^r Soubrany, con^er du Roy en la senéchaussée d'Auvergne, et siege présidial de Riom, en date du 21 may et dans la maison de Michel Barrier, fils, âgé de 25 ans, lequel après l'avoir deuement visité, luy avons trouvé une playe avec dislacération occupant toutte la longueur de la première phalange du doigt appelé médius, de la main gauche, avec grande tuméfaction sur tout le carpe et métacarpe de la mésme main, une autre légère excoriation, avec eclzémose, en la partie supérieure et externe au cubitus gauche. Nous avons de plus visité Pierre Barrier, frère et Annet, auquel nous avons trouvé une contusion de la grandeur de la main située à la partie supérieure et antérieure du bras gauche, touttes lesquelles playes, contusions, nous jugeons estre faittes scavoir la playe du doigt, par morsure, ou autre chose semblable, et les contusions par coups de bâtons ou autres instruments contondants et froissants; se plaignant lesd. Annet et Pierre Barrier, de sentir des douleurs en d'autres parties de leurs corps qu'ils disent estre causées par des coups qu'ils ont reçues et qui ne nous paraissent point, ce que nous attestons estre veritable. En foy de ce nous avons signé ce vingtroisième May 1695. *Amy, Sarron.*

Rapport de M^r Jean Fabre, M^e chirurgien Juré Royal de cette ville.

Rapport 20. — Nous Annet Chevoghon, con^er médecin ord^re du Roy, et Jean Fabre, chirurgien juré, atestons nous estre transportés dans le lieu d'Ennezat, en vertu d'ordonnance de M^r Layat, juge du depost, du 27 décembre 1694, pour voir et visiter le sieur Clément, dragon et chirurgien, dans la compagnie-colonnelle au régiment de Fontenix, que nous avons trouvé dans le lit et après nous estre informé des blaissures qu'il pouvait avoir, avons trouvé trois grandes playes à la teste, situées sur la partie supérieure de l'oxipital, distante l'une de l'autre de deux travers de doigts, toutefois de la largeur de deux doigts, pénétrants jusques à l'os avec perte de substance de l'os, dont on tirât une petite portion de la première table, avons aussi trouvé une autre playe à la teste, scittuée à la partie supérieure du pariettal gauche, étant assez considérable. L'os estant découvert, avons aussy trouvé une petite playe sur le coronal cotté gauche, comme aussy une contusion sur le muscle *erotophize* cotté droit, et le malade se plaignant d'avoir des douleurs par tout son corps, l'aurions visité et observé seulement une contusion sur la partie supérieure de l'omoplatte costé gauche touttes lesquelles playes nous jugeons avoir été faittes par des couteaux tranchants, comme sabre ou autre instrument tranchant, et comme il s'agit de playes

considerables qui penètrent jusque l'os, avec perte de substance et beaucoup de sang, nous jugeons le [*pronostic*] fort douteux, fait ce 30e Decembre 1694. — *Chevoghon, Fabre.*

Rapport 21. — Nous Annet Chevoghon, coner et médecin ordre du Roy, et Jean Fabre, chirurgien juré, atestons nous etre transportés dans la maison du sr Louis Chaladé, cardeur de cette ville de Riom, en vertu de l'ordonnance de M. le lieutenant genéral-criminel, en datte du 17e janvier 1595, pour voir et visité le nommé Louis Chalade, lequel avons trouvé dans son lit, et nous étant informé de quoy il se plaignoit et s'il avoit réçu quelques coups, nous a montré une petite playe entammée, accompagnée d'une contusion échimose sous l'œil droit, partie moyenne du zigoma, occupant quasy toutte la partie, nous a dit avoir de grandes douleurs de reins et de ventre, provenant de coups qu'il avait reçu, plus nous avons observé une contuzion à la lèvre partie supérieure, du cotté droit, lesquelles playes, contusions, jugeons avoir esté faittes par quelque instrument contondant ce que nous jugeons être véritable. En foy de quoy nous avons signé le présent rapport, fait ce onze janvier 1695. — *Fabre.*

Rapport gratis. — Nous Annet Chevoghon, coner médecin ordre du roy, et Jean Fabre, chirurgien juré de cette ville de Riom, atestons-nous estre transportés dans l'Hôtel-Dieu de cette ville, en vertu d'ordre de Mr le lieutenant général criminel, en datte du 2 mars 1695, pour voir et visiter les nommés Chassaing et Reynaud, soldats de milice, et par nous estre informé des blesseures qu'ils pouvoient avoir reçu, avons trouvé audit Chassaing une playe fort considérable entre la 4e et la 5e coste à 4 doigts du sternum et 4 doigts de la mamelle et profondant jusque dans la capacité de la poitrine, et aud. Raynaud lui avons trouvé six playes à la teste, scittuées : une sur la partie inférieure du coronal cotté gauche, proffondant jusqu'au péricrane, étant de la grandeur de deux travers de doigts ; deux autres playes scittuées sur la partie inférieure de l'oxipital, distantes l'une de l'autre de trois doigts, proffondant jusque au péricrane de la grandeur d'un poulce ; les autres deux playes scittuées sur la partie superieure du pariétal cotté gauche, proffondant jusqu'au péricrane, estant de la grandeur d'un doigt chacune ; de plus luy avons trouvé une grande playe scittuée sur la partie moyenne et supérieure de l'omoplatte, estant de proffondeur de haut en bas de six grands travers doigts, ce qui nous est paru avoir été fait par des couteaux, comme sabre, baïonnette ou autre instrument semblable et comme il s'agit de blessures considérables énoncées cy dessus, jugeons qu'ils ne peuvent faire leurs fonctions dans leur compagnie de longtemps, c'est ce que nous croyons être veritable, en foy de quoy nous avons signé le prés. rapport fait ce 25e mars 1695. *Chevoghon. Fabre.*

Rapport 22. — Nous Annet Chevoghon, coner médecin ordinaire du Roy, et Jean Fabre, chirurgien-juré de cette ville de Riom, atestons nous estre transporté dans la maison de Durand Cholon, cordonnier, en vertu d'ordre de Mr le lieutenant général criminel, en datte du onze Mars 1695, pour voir et visiter, la femme dud. Cholon et après l'avoir observé, luy aurions trouvé un doigt appelé annulaire de la main gauche, fracturé, suivant le rapport que nous a fait le sieur Boughon, chirurgien, n'ayant put lever l'appareil sans danger. C'est encore plainte d'une dent rompue, ce qui nous a point apparu à raison de la carie qu'elle a. C'est ce que nous attestons estre véritable en loyauté et conscience, en foy de quoy nous avons signé le prés. rapport fait ce quinze Mars 1695. *Ch. F.*

Rapport 23. — Nous René Amy, coner médecin ordre du roy et Jean Fabre, chirurgien-juré de cette ville de Riom, atestons-nous être transportés dans la maison de Gaspard Bousset, maître-bolangier de cette ville, en vertu d'ordre de Mr Chabre, lieutenant général criminel, en datte du 9e may 1695, pour voir et visiter led. Bousset et Michel Verny, menuisier, avons trouvé Gaspard Bousset dans son lit, avec la fievre et après nous estre informés des blesseures qu'il pouvoit avoir, avons trouvé une playe à la main gauche scittuée sur la première articulation de l'index, avec contuzion de la grandeur d'un travers doigt, et l'autre de trois, et audit Michel Verny, luy avons observé une très légère contusion sur la lèvre, partie supérieure du cotté gauche ; le malade se plaignant de plusieurs coups qu'il dit avoir reçu, desquels pourtant nous n'avons veu aucune marque. Lesd. playe et contusion jugeons avoir été faites par quelque instrument contondant, ce que nous affirmons véritable et en avons dressé et signé nostre prés. rapport le 9e May 1695. *Amy, Fabre.*

Rapport 24. — René Amy, coner médecin ordre du roy, et Jean Fabre, chirurgien juré de cette ville de Riom, atestons nous estre transportés dans la maison de François Bernard, Me-bolangier de cette ville de Riom, en vertu d'ordre de M. Chabre lieutenant général criminel, en datte du 8e May 1695, pour voir et visiter led. Bernard, lequel avons trouvé dans son lit, et après nous estre informé des blesseures qu'il pouvoit avoir, avons trouvé une petite playe cutanée à un des doigts de la main droite appelé index, avons aussy trouvé plusieurs excoriations sur la rotule du genoul droit, accompagné d'une petite *linidire?* (*sic*) sur la rotule du genouil gauche, nous avons aussi observé plusieurs autres petites excoriations, entr'autres une qui est de la grandeur d'une pièce de quinze sols, de plus se plaint led. malade de plusieurs autres coups qu'il dit avoir reçus, desquels néanmoins, nous n'avons vu aucune

marque. Ce que nous atestons estre véritable, en foy de ce nous avons signé le prés. rapport, fait ce 9e May 1695. *Amy, Fabre.*

Rapport 25. — Nous René Amy, conser médecin ordre du roy et Jean Fabre, chirurgien juré de cette ville de Riom, en vertu d'ordce de Mre Fabre, lieutenant général criminel, en datte du 25e May 1695, avons veu, pensé, visitté et médicamenté le nommé Jacques Baumont, valet domestique de Jean Migon, métayer de Mr le conseiller Rollet, d'une petite playe cutanée au bras gauche, estant de la longueur d'un demy travers doigt, accompagniée de contusion; de plus le malade se plaignant d'avoir reçu plusieurs autres coups qui nous ont pourtant pas paru, ce que nous certiffions estre véritable et avons dressé et signé nostre prés. rapport fait ce 25e May 1695. *A. F.*

Rapport 26. — Nous, sousés René Amy, conser médecin ordre du roy et Jean Fabre, Me chirurgien, juré royal de cette ville et ressort de Riom, certiffions à tous juges qu'il appartiendra que de l'ordonnance de Mr Chabre, escuyer, seigr de Chazelle, conser du roy lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne aud. Riom, dattée du 27e May 1695, à nous signiffiée le mêsme jour et en exécution d'icelle nous nous sommes transportés dans la maison de Jean Déat, du faubourg de Mozat, de cette ville, où nous l'avons trouvé dans son lit et avons visitté par touttes les parties de son corps et luy avons trouvé une petite playe à la teste, scittuée à la partie supérieure et antérieure de la tempe droite, partie sénestre, penétrant les téguments et sur une autre playe à la face scittuée sur la partie supérieure et latérale du zygomas, de figure oblique, pénétrant comme dessus, accompagnié de linidite et échimose, qui s'étendent sur touttes les paupières, de l'œil du mesme cotté, plus autres trois petites playes scittuées, savoir : la première à un travers de doigt de la mamelle gauche, sur la 5eme coste vraye, partie inférieure et latérale, nous ne pouvons juger si la dite playe pénettre dans la capacitté de la poitrine, ne l'ayant put sonder plus avant qu'au bord de la cotte; le malade nous ayant déclaré avoir craché du sang, ce qui nous a fait conclure que nous ne pouvions juger de l'étendue de lad. playe, qu'aux termes ordre des playes de poitrine; plus autre deux playes scittuées sur la 6e et 7e coste vraye, à trois travers doigts de la mamelle gauche ne penétrant que les téguments, mesme partie que celle cy-dessus et, tant les unes que les autres, nous paraissent avoir esté faitte par quelque instrument picquant et triangulaire, comme seroit *stillet, ganif* ou *allènes* ou autre instrument semblable, qui est tout ce qui nous est aparut que nous atestons contenir vérritté. En foy de quoy nous avons signé le présant procès-verbal fait le vingt-septième jour de May 1695. *A. F.*

Rapport 27. — Nous René Amy, conser et médecin ordre du roy et Jean Fabre, chirurgien juré de cette ville de Riom, atestons nous être transportés au faubourg de l'Hospital dans la maison de N....., en vertu d'ordce de Mr le balif de St-Bauzire ou son lieutenant, en date du 5 May 1693, pour voir et visiter le nommé Guilla-Rouby, habitant de St-Bauzire, lequel nous avons trouvé dans son lit, avec fièvre et après nous être informé des blessures qu'il pouvoit avoir, avons trouvé une playe fort considérable à la teste, scittuée sur la partie supérieure du pariétal du cotté droit, ettant de la longueur de deux grands travers doigts, profondant jusques au péricrane, accompagnée de contusion au bras droit, sous l'articulation du coude, estant de la grosseur d'une pomme accompagniée de meurtrisseures et lividité, avons aussy trouvé une petite playe cutanée à un des doigts de la main droite, appelé poulex, avons aussy trouvé une petite playe à la jambe gauche, accompagniée de meurtrisseures, lividité, situé au-dessus de la maléolle, partie interne, et le mallade se plaignant d'avoir des douleurs de par tout son corps, l'aurions visitté et observé seulement une excoriations cutanée scittuée sur la partie inférieure de l'omoplatte, cotté droit, lesquelles playes, contusions, meurtrisseures et lividité, jugeons avoir esté faitte par quelque instrument tranchant et contondant, faisant le mesme effet, ce que nous croyons estre véritable. En foy de quoy nous avons signé le présant rapport fait ce..... *A. F.*

Rapport 28. — Nous René Amy, conser médecin ordre du roy et Jean Fabre, chirurgien-juré royal de cette ville et ressort de Riom, atestons qu'en vertu de l'ordre de Mr Chabre, ecuyer, seigneur de Chazelles, conser du roy, lieutenant général criminel de la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, dattée au onze de ce mois de juin 1695, à nous signiffiée, nous nous sommes transportés dans la maison de François Bouquet Me-tailleur d'habits de cette ville, accompagnié de Mr Claude Boughon, Me chirurgien de cette ville et chirurgien ordre dudit Bousquet ou etant arrivés nous avons trouvé led. Bousquet au lit avec la fièvre et l'ayant visité, nous luy avons trouvé une playe à la teste scittuée à la partie postérieure et supérieure de l'angle du pariétal gauche, lad. playe étant de figure oblique de la grandeur de deux travers doigts et où led. os pariétal est découvert de la grandeur d'une pièce de quatre sols.

Led. mallade nous a aussy déclaré avoir *évadé* beaucoup de sang par l'oreille du cotté de sa playe, pendant trois ou quatre jours, ce que le Sr Boughon, son chirurgien ordre, nous a temoigné être véritable et ce qui fait que nous ne pouvont rien déterminer présantemant sur l'esvenemant de ladite playe, que nous jugeons avoir été faite par quelque instrument rompant ou contondant, outre laquelle playe le malade se plaint de plusieurs autres coups, desquels pourtant il ne nous a

parus aucune marque. De tout ce que dessus nous avons dressé notre prés. rapport le vingtunième juin 1695. *A. F.*

Rapport 29. — Nous René Amy, con^er^ médecin ord^re^ du roy, et Jean Fabre, M^r^ chirurgien-juré royal de cette ville, et ressort de Riom, certiffions à tous juges qu'il appartiendra que de l'ord^re^ de M^r^ Çhabre, escuyer, seigneur de Chazelles, con^er^ du roy, lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne aud. Riom, en datte du 21^e^ juin 1695, a nous signifiée et en éxécution d'icelle. Nous nous sommes transportés dans la maison de M^e^ Mallet de cette ville, pour voir et visiter le nommé Jean Teston, élève, lequel nous a paru estre âgé de 28 ans et après nous être informés des blesseures qu'il pouvait avoir nous luy aurions observé deux petites playes à trois doigts du nombril du coté gauche ne pénétrant que les tégumants, lesquelles deux playes nous paraissent avoir été faittes par quelque instrument piquant ou triangulaire comme stillet, ganif, fourchette ou alleine ou autres instruments semblables, qui est tout ce qui nous a parut que nous atestons contenir veritté, en foy de quoy nous avons signé le présant procès-verbal, le *tout sans fièvre ou péril, de Riom fait ce 5^e^ juillet 1695* (*sic*). *A. F.*

Rapport 30. — Aujourd'hui, Vingt quatre juillet 1695, nous Amable Bourlin, docteur en médecine, de la faculté de Montpellier, et Jean Fabre M^e^ chirurgien juré royal de cette ville de Riom, suivant l'ord^re^ de M^r^ le lieutenant général criminel d'Auvergne, en datte du mesme jour, nous nous serions transportés au domicile de M^r^ Pierre Cartier, ancien capitaine, lequel nous aurions visitté et luy aurions trouvé une playe au bras gauche de la longueur de six lignes, laquelle était scittuée sur la partie postérieure et inférieure du cubitus, approchant de quatre doigts de l'articulation du poignet et luy aurions aussy trouvé deux excoriations, avec lividité sur la partie postérieure du coronal, à cinq lignes du sourcil, lesquelles playe et excoriations, nous avons jugé avoir été faittes par un instrument tranchant ou poignard, et le mallade s'estan plaint à nous de plusieurs autres coups, nous luy aurions trouvé aucune marque. En foy de quoy nous aurons signé nostre prés. rapport que nous desclarons estre véritable. Fait à Riom led. jour et a signé *Bourlin.*

Rapport 31.— Je soussigné Jean Fabre, M^e^ chirurgien juré royal de cette ville de Riom et ressort d'icelle, certifie à tous juges qu'il appartiendra que, suivant l'ord^e^ de MM. les jugesme suis transporté au lieu de Volvic, distance d'une lieue de lad. ville et visitté le nommé Claude Soulier, marchand boursier, consul dudit lieu, l'ai trouvé au lit, et après luy avoir trouvé le poul je luy aurais trouvé de la fièvre et après m'estre informé des contusions, meurtrisseures et lividités dont il se plaignait, je luy aurais trouvé une contusion sur l'articulation du bras gauche estant de la grandeur d'une pièce de quinze sols, avec meurtrisseure, de plus une autre légère contusion à quatre doigts au-dessus de l'articulation du coude du mesme bras gauche, plus une autre contusion scittuée sur le muscle fessier, accompagné de quelques petites rougeurs, plus le malade se plaingnant avoir reçu d'autres coups dans les *hipocondres*, qui lui causent des sincopes de temps en temps suivant la déclaration qui nous a esté faite par le chirurgien ord^re^ du lieu, c'est ce qui me fait croire que les contusions sont plus grandes au dedans qu'elles ne paroissent pas au dehors, parce que à cet endroit il n'y a rien qui face résistence que le péritoine qui pouvait être bien enflammé et pour obvier aux grandes douleurs, on l'avait saigné par trois diverses fois; lesquelles coups luy ont produit un très grand abattement, lesquelles contuzions, meurtrisseures et lividités je juge avoir été faites par quelque instrument contondant, comme coups de pied, de pierre ou autres semblables instruments, c'est ce que j'affirme estre véritable. En foy de quoy jay signé le prés. raport fait à Volvic le neuf juillet 1695. *Fabre.*

Rapport 32. — Nous René Anny, conser médecin ord^re^ du roy et Jean Fabre, M^r^ chirurgien-juré royal de cette ville de Riom et ressort d'icelle, atestons qu'en vertu d'ord^re^ de M^r^ Chabre escuyer, seigneur de Chazelles, conser du Roy, lieutenant général criminel en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, et celle ord^re^ dattée du 7 juillet, nous nous sommes transportés au lieu de Clerlande, pour voir et visitter Jean Vinet, habitant aud. lieu, lequel nous avons trouvé au lit, avec la fièvre et l'ayant visitté en présence de M^e^ Gilbert Granier, son chirurgien ord^re^, nous luy aurions trouvé six playes considérables à la teste : la première est sur la partie latéralle dextre de l'os frontal, de la longueur de trois travers doigts ou l'os est découvert de la longueur d'un travers de pouce; la seconde est sur la partie antérieure et supérieure de l'os pariétal au cotté droit, de la longueur de deux travers doigts et qui pénètrent jusqu'au péricrane; et les 3^e^ et 4^e^ sont sur la partie antérieure et supérieure de l'os pariétal du cotté sénestre, qui pénètrent jusqu'au péricrane, dont la troise est de longueur près de quatre travers doigts, et l'autre près de trois travers doigts; la 5^e^ est sur la partie postérieure et supérieure du pariétal, tirant un peu sur le costé gauche de la longueur de près de trois travers doigts, laquelle entre dans la substance de l'os de l'épaisseur d'un liard; la 6^e^ est sur la partie supérieure et moyenne de l'os oxipital, près la suture lembdoïde, de la longueur de trois travers doigts, avec *Escope* à l'os, de la longeur d'un grand travers doigt pénétrant comme la précédante; il y a une septième playe sur la partie externe de l'articulation du poing

gauche, ayant en longueur un petit travers doigt, ne coupant presque que la peau ; toutes lesquelles playes nous jugeons avoir été faites par un mesme instrument, comme épée, sabre ou autre instrument tranchant et ne pouvons encore bien déterminer sur le succès desd. playes, dont nous avons dressé nostre rapport le huitième juillet 1695.

A. F.

Rapport 33. — Nous René Anny, con^er^ médecin ord^re^ du roy, et Jean Fabre, M^e^ chirurgien juré royal de cette ville de Riom, certifions à tous juges qu'il appartiendra, que de l'ord^re^ de M^e^ Chabre, escuyer seigneur de Chazelles, con^er^ du roy, lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne aud. Riom, en datte du 5 août 1695, à nous signifiée le mesme jour et en exécution d'icelle. nous nous sommes transportés en la maison d'Amable Montatanier, habitant de cette ville, où nous l'avons trouvé dans son lit et nous l'avons visité par toutes les parties de son corps, nous lui avons trouvé une contuzion entre la 3^e^ et la 4^e^ fausse cotte du côté gauche, estant de la grandeur de trois travers doigts, accompagnée de lividité ; plus luy avons aussi trouvé une autre contuzion à la teste scittuée sur la partie supérieure du pariétal, costé gauche, étant de la grandeur de trois travers doigts accompagnées de meurtrisseures et lividités, le malade s'étant plaint à nous d'avoir reçu un autre coup à la jambe à 4 travers doigts de la malléolle externe costé gauche, lequel coup nous luy en aurions trouvé aucune marque.

Plus avons trouvé le nommé Annet Brun, aussy habitant de cette ville de Riom, une contuzion accompagnée de lividité à quatre doigts de l'articulation du coude, partie externe, estant de toute la grandeur de la main cotté droit, lesquelles contuzions, meurtrisseures et lividités, jugeons avoir été faitte par quelque instrument contondant comme batons, pierres et autres semblables; qui est tout ce que nous atestons contenir véritté. En foy de quoy nous avons signé le présant rapport fait le six août 1695. *A. F.*

Rapport 34. — Nous soussignés René Amy, con^er^ médecin ord^re^ du Roy et M. Jean Fabre, chirurgien juré royal de cette ville et ressort de Riom, certiffions à tous juges qu'il apartiendra que de l'ord^ce^ de M. Chabre, escuyer, seigneur de Chazelles, con^er^ du roy, lieutenant général criminel en la sénéchaussée d'Auvergne aud. Riom dattée du..... à nous signiffiée le mesme jour et en exécution d'icelle, nous nous sommes transportés dans la maison de M^r^ Thomas de Mallet, procureur en ce siège, où nous l'aurions trouvé dans son lit, avec fièvre et l'ayant visitté en présence de M^r^ Jacques Pelabout, son chirurgien ord^re^, nous aurions trouvé plusieurs contuzions. La première est scittuée sur le sternon avec excoriation, laquelle contuzion est de la grandeur de la moitié de la pomme de la main et excoriations de la grandeur d'un denier, plus autres trois contuzions au bras gauche dont la première et sur le muscle biseps, à trois doigts de la teste de l'avant-bras, et la 3^e^ en une grande contuzion au-dessus du coude qui est d'une telle grandeur quelle nous fait apréhander ne la pouvoir résoudre, du mesme cotté une légère contuzion sur la cuisse; plus luy aurions trouvé autre deux contusions sur le bras droit, dont l'une est à l'avant-bras, et l'autre sous l'articulation du coude, laquelle est si grande que nous doutons de pouvoir la résoudre et empêcher la supuration, laquelle contusion ocuppe bien la moitié du bras, le malade se plaignant aussy d'avoir reçu un coup à la teste duquel il a dit avoir été jetté parterre, néanmoins il ne nous en a pas parut aucune marque, toutes lesquelles contuzions et excoriations nous jugeons avoir été faittes par quelque instrument contondant, comme bâton ou pierres autres instruments faisant semblables effet, ce que nous atestons contenir veritté en foy de quoy nous avons signé le présant rapport le..... *A. F.*

Rapport 35. — Aujourd'huy trantième octobre 1695 nous Amable Bourlin, con^er^ médecin ord^re^ du roy accompagné de M^r^ Jean Fabre, chirurgien juré de cette ville de Riom, avons veu et visité Jean Rosse, marchand-chaudronnier du village du Breuil, paroisse de Marcenat, conformém. à l'ord^ce^ de M^r^ le lieutenant général criminel de cette senéchaussée d'Auvergne du mesme jour par de Mallet; auquel nous aurions trouvé une playe au milieu de la suture sagitale, de la longueur et largeur du petit doigt, pénétrante de trois lignes, lad. playe nous paroissant avoir esté plus grande et plus profonde et qu'une partie d'icelle a été réunie, luy aurions aussy trouvé une légère meurtrisseure au visage a cotté du grand coin de l'œil et ayant touché le malade au cotté gauche, au-dessous des fosses cottes, il ne peut souffrir qu'on le presse, ce qui nous a fait juger qu'il avait quèlque contuzion ou meurtrisseure, de laquelle il ne nous a paru aucun vestige, nous aurions aussy aperçu une meurtrisseure à la jambe gauche, à l'endroit du gras de la jambe, de la largeur de la paume de la main, nous aurions aussy trouvé une légère excoriation à la jambe droite à la partie inférieure du tibia de la largeur d'un pouce, tous lesquels coups, meurtrisseures et excoriations, nous avons jugé avoir esté faites par des instruments ou contondants, comme baston ou autre instrument. De tout ce que dessus nous avons dressé le présent rapport que nous avons signé. Fait led. jour et an. *B. F.*

Rapport 36. — Aujourd'hui 26^e^ octobre 1695: Nous Amable Bourlin, con^er^ médecin ord^re^ du roy et Jean Fabre, chirurgien juré de cette ville de Riom, avons veu et visité le sieur Charles Vabasson, marchant du Puy Fangeoux, parroisse de Mauzat, conform. à l'ord^ce^ de M^r^ Pierre Sablon, premier [.....] de la maréchaussée d'Auvergne du 19 octobre, duquel nous aurions

trouvé une lividité et meurtrisseure scittuées sur l'articulation du coude droit, de la largeur de la paume de la main; et une meurtrisseure et lividité à la jambe droite scittuées sur le gras d'icelle de la mesme largeur. Lesquels coups nous avons jugé avoir esté fait par des instruments contondants, comme batons ou autres, luy aurions aussy trouvé une playe cutanée de la largeur de l'ongle du doigt médius, scittué sur le zigoma ou pommette de la joue gauche et une autre petite playe cutanée ou excoriation scittué à l'endroit du pariétal gauche, dans sa partie moyenne. Lesquelles playes nous avons jugé avoir esté faittes par des instruments tranchants, comme pierres ou autres. Led. plaintif nous ayant dit sentir une douleur au cotté droit, de tout ce que dessus nous avons dressé notre prés. raport que nous déclarons contenir véritté et avons signé : *Bourlin* et *Fabre*, lesd. jour et an.

Rapport 37. — Nous sousignés, René Amy, con^er^ médecin ord^re^ du roy et Jean Fabre, chirurgien juré royal de cette ville de Riom et ressort d'icelle, atestons qu'en vertu de l'ordonnance de M^r^ Chabre, escuyer, seigneur de Chazelles, con^er^ du roy lieutenant-général criminel en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Riom. Nous nous sommes transportés en la maison de Pierre Dumoulin, tisserant de cette ville de Riom, lequel nous avons trouvé au lit, malade avec fièvre et avec une playe très considérable par les mauvaises suites qu'elle peut avoir. — C'est d'un coup de sabre qu'il a reçu à l'articulation du bras gauche avec le coude, lequel coup coupe les muscles qui couvrent lad. articulations en sa partie externe et postérieure, de la longueur de deux ou trois travers doigts, coupe le ligament qui tient le bras avec le coude, sépare l'os appellé radius d'avec l'os apellé humérus et pénètre jusqu'à cette partie de l'os cubitus appellé olécrane. Cette playe est si considerable qu'on ne peut rien assurer pour la vie du malade à cause des symptômes qui y surviennent ordinairement et qui suivent les grandes douleurs que les malades y souffrent, qui sont les inflammations et les convulsions; le moins qu'on en puisse en attendre cest destre estropié de ce bas, de quoy nous avons dressé notre prés. raport à Riom ce seizième septembre 1695. — *A. F.*

Rapport 38. — Marguerite de Mogue, femme de Pierre Buonnet, M^e^ Patissier de cette ville suivant l'ordonnance de M^r^ Chabre du 19^e^ août (*Rapport délivré*).

Rapport 39. — Nous soussigné, René Amy, con^er^ médecin ord^re^ du Roy et Jean Fabre, M^e^ chirurgien juré de cette ville et ressort de Riom, certiffions à tous juges qu'il apartiendra, que de l'ordonnance de M^r^ Chabre, escuyer, seigneur de Chazelles, con^er^ du roy, lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne aud. Riom en datte du 6 juillet 1695, à nous signiffier; en exécution d'icelle, nous avons veu et visitté le nommé Gilbert Alleze, cavalier ans la compagnie ambulante de Cunlhat et après nous estre informé des blessures qu'il pouvait avoir, avons trouvé une playe à la teste scittuée sur la partie supérieure du coronal, étant de la grandeur d'un travers doigt, proffondant jusque au périacane, accompagnée de contuzion. — Plus avons trouvé une petite playe cutanée à un des doigts de la main gauche, apellé poulex, avons aussy trouvé au bras gauche, sur l'articulation du coude, une contuzion accompagnée de meurtrissures et lividités, nous jugeons avoir ésté faites par quelque instrument contondant, c'est ce que nous atestons être véritable. En foy de quoy nous avons signé le présent procès-verbal le 26^e^ juillet 1695. *A. F.*

Rapport gratis. — Nous soussigné, René Amy, con^er^ médecin ord^re^ du roy et Jean Fabre, chirurgien juré royal de cette ville et ressort de Riom, certifions à tous juges qu'il appartiendra, que de l'ordonnance de M^r^ les juges et gardes de la Monnaye de Riom à nous signiffiée le 16^e^ du présent mois, et en exécution d'icelle, nous nous sommes transportés dans la boutique du sieur Sarron, pour voir et visitté le nommé Louis Loir. escuyer, seigneur de la dite Monnoye et après nous estre informés des blesseures qu'il pouvait avoir nous luy aurions trouvé une playe à la teste scittuée sur la partie supérieure et antérieure du coronal, cotté dextre, étant de la grandeur de trois grands travers doigts, proffondant jusque au péricrane, estant de figure oblique; laquelle playe nous jugeons avoir été faitte par quelques couteaux, comme seraient sabres ou autres instruments semblables, c'est ce que nous atestons contenir véritté. En foy de quoy, nous avons signé le present rapport, fait le 16^e^ aoust 1695. — *Amy*, *Fabre*.

(*Fin du registre.*) (1).

De Ribier, *de Châtel-Guyon*.

Lettres inédites du Professeur Pajot à un de ses amis (2)

I

Paris, 11 février 1852.

Mon cher ami,

Il faut bien que tu m'aies écrit puisque tu me le dis, mais si je n'ai pas répondu, il faut bien que, pour un motif que j'ignore, je n'aie pas reçu ta lettre.

(1) *Que nous avons offert aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, avec les divers documents déjà publiés par nous sur les Chirurgiens de Riom d'Auvergne.*

(2) Ces lettres, adressées au D^r^ Armand G..., nous ont été communiquées par le D^r^ Meslier, de Barbezieux.

La tienne d'aujourd'hui — que je te le dise tout de suite — je l'ai reçue avec joie : elle m'a rappelé un bon temps et de bons amis.

Je t'aurais écrit moi-même il y a longtemps, mais j'ignorais ton gîte. Que je commence d'abord par te remercier de t'être souvenu de moi.

On n'est jamais plus heureux des offices de ses amis que quand on peut les refuser : c'est une maxime à moi.

Ma place est faite, mon cher Armand. Un billet de mille francs par mois, plus de *cent élèves* à mon cours d'accouchement (je souligne, parce que de mon temps quand un cours particulier comptait 20 auditeurs on trouvait cela fort joli) ; une clientèle peu nombreuse encore mais *excellente* (je souligne encore : gagner et toucher sont deux choses si différentes en médecine ! Quand je gagne, je touche) ; ma mère avec moi, un logement confortable dans la même maison où tu m'as vu débuter, beaucoup d'activité (tu sais que je n'en manque pas), une vie occupée mais parfumée de cigares à 25 centimes, presque mille francs d'économie.....

Ah! mon cher ami, je m'arrête. Qu'est devenu le temps où nous nous croyions poètes, où nous l'étions peut-être un peu!! Nous ne passions pas, dis cela à ta femme, pour des imbéciles ni l'un ni l'autre.

Tiens, c'est cette pensée qui m'a fait faire mon chemin. Comment, me disais-je, tant de crétins suffisent à la vie matérielle et un homme intelligent n'y arriverait pas? Je pensais et je marchais... j'ai marché.

Encore quinze ans de sueurs et j'irai peut-être manger mes quelques réserves auprès de toi.

As-tu des enfants? es-tu heureux ? Ta femme est-elle douce, bonne? Je le crois : tel homme, telle femme; on les fait avec de la raison et du cœur quand elles en ont (elles en ont souvent), avec de la cavalerie, de l'infanterie et de l'artillerie quand elles n'en ont pas... Diable, j'allais parler politique....

Adieu, mon bon Armand ; écris-moi, pense à moi. Si ta femme est selon ton cœur, presse-lui la main pour moi, dis-lui que c'est un bien vieux, mais un bien bon camarade de son mari qui le lui demande. Je n'ai pas besoin de te dire que si tu viens à Paris, je t'attends.

A toi
Charles Pajot.

II

16 avril 1852.

Mon cher ami,

Le crime est consommé... je suis marié !!!

Puisque je te l'écris, tu le crois... eh bien moi, je ne le crois pas encore.

Oui, c'est positif, je rentrerai tous les soirs à neuf heures... La vie agitée, active, va faire place à un calme plat et absurde... J'ai de quoi vivre : quelle abominable chose...

Enfin je m'y ferai : ma femme n'est pas trop mauvaise et je crois que je ne la battrai pas trop. Le reste ira comme ça pourra....

En voilà bien assez sur moi ; parlons de toi. Comment vas-tu ? tu as été malade ? Comment va ta femme ? Je comptais recevoir une lettre de toi qui m'eut été agréable au milieu des grrrrands embêtements du mariage. Serais-tu malade encore ?

Tache donc de venir un peu à Paris : nos deux femmes feraient connaissance et nous ferions quelques bonnes parties de plaisir (fais voir de ma part le paragraphe ci-dessus à madame et demande-lui s'il lui déplaît beaucoup).

Viens si tu peux, mais au moins écris-moi. Quant à moi, j'irai bien dans ton Barbezieux, mais je *dois* faire encore de la médecine quelques années : de graves motifs m'y forcent.

Adieu, on m'attend et je t'écris cela en hâte. Embrasse ta femme pour moi.

Je te serre la main
Pajot.

III

(Sans date.)

Merci, mon vieil ami, de ton bon souvenir.

Mon ancien chef de clinique, que j'ai eu il y a huit ans sous mes ordres, m'a passé sur le corps.

C'est qu'il y a trois choses que je ne sais pas faire :

Tirer des sonnettes,
Ouvrir des voitures,
Donner des dîners.

A part cela je sais passablement les accouchements.

A toi
Pajot.

IV

(Sans date.)

Mon cher ami,

Depuis la liberté de l'enseignement, personne ne peut plus ouvrir de cours sans autorisation du Conseil de l'Instruction publique.

Quand j'étais professeur *libre* à l'Ecole pratique je devais tous les ans (c'est bien pis) demander six mois d'avance l'autorisation de faire des cours.

J'étais donc professeur libre... de ne pas professer.

Le ministre lui-même n'y peut rien. C'est la loi....., de l'empire.

Aussi il faut en prendre son parti : le recteur n'y a pas mis de mauvaise volonté. Il est forcé de se soumettre au règlement.

Tu pourrais, il est vrai réunir vingt personnes à tes risques et périls... mais pas vingt-deux ; — autrement gare la police correctionnelle.

Voilà, cher ami, l'état des choses.

Autrefois, sous Louis-Philippe, le Doyen pouvait, de son chef, donner une autorisation pour les médecins de Paris au moins : je tenais la mienne d'Orfila.

Aujourd'hui cela lui est interdit absolument.

Ainsi fais ta demande et après la prochaine session tu auras ton autorisation ; et pourvu que tu ne parles de personne et de rien qui touche à quelque chose, tu auras liberté absolue de tout dire sous l'inspection de deux ou trois..... fonctionnaires.

Tu la connais : elle est toujours la même.

Adieu, cher ami, et bonne santé.

Charles Pajot.

V

(Sans date.)

Mon cher ami,

Je t'accuse seulement réception et je te remercie, car je n'ai pas goûté ton envoi, et ne puis t'en dire mon sentiment.

Je ne bois guère de cela qu'une fois ou deux par an, et j'en aurai, avec quatre bouteilles, vraisemblablement jusqu'à ma mort. Peut-être bien mes héritiers en retrouveront-ils une bouteille ou deux.

J'ai lu ta leçon d'hygiène : c'est intéressant et bien fait, quel dommage que tu n'aies pas pu nous faire cela à l'Ecole pratique ! Cela aurait autrement de retentissement.

Enfin, *sic fata...*

Voilà plus de vingt ans que je n'ai parlé latin.

Rien que d'avoir regardé tes bouteilles, comme ça abrutit un homme...

Bien à toi.

Ch. Pajot.

VI

(Sans date.)

Mon cher ami,

Comment aurais-tu la pensée de quitter jamais un pays où l'on confectionne des machines aussi délicieuses !... Ce n'est pas que nous manquions de cela à Paris, seulement les perdreaux sont empaillés et les truffes en carton : le dessus est d'un suif à ramener les Alliés.

Ah, écoute : je n'ai jamais été gourmand, mais franchement, rien que d'y penser, mes parotides font du tort aux cascades de Versailles.

Mon estomac s'y accoutumait ; j'ai eu beaucoup de peine à lui faire comprendre que c'était pour ses étrennes une représentation à son bénéfice, mais pour cette fois seulement.

J'en ai mangé aujourd'hui, j'en mangerai vendredi, oui vendredi, malgré les préceptes de notre sainte religion catholique, cette aimable mythologie de l'avenir.

Je te déclare de plus que si tu m'affirmes qu'il pousse de ces choses là dans les garde-mangers de Barbezieux, je me commande pour l'an prochain un buffet chez le premier ébéniste de la ville, mais aux truffes — ou la mort.

Tu ne me trouveras peut-être pas tout à fait sérieux pour un grand professeur de notre docte Faculté... Que veux-tu, on flanque aux vieux chevaux du gingembre à l'extrémité de l'intestin, les truffarderies me font le même effet à l'autre extrémité... Et puis, ce n'est pas désagréable d'être bête de temps en temps ; cela empêche d'en perdre l'habitude.

Je finis en te répétant que je te remercie, et je te serre la main.

Ch. Pajot

VII

23 août 1860.

Impossible, mon cher ami, de profiter de ton offre qu'il m'aurait été très agréable d'accepter. Je fais un cours pendant les vacances pour les médecins étrangers, et suis tenu par la patte jusqu'à la rentrée.

De plus j'ai deux accouchements de grandes dames ; ah ! Mais ce sont de très grandes dames, comme dans le Tour de Nesle, — l'un en septembre, l'autre en octobre. Ainsi

« pas de vacance
« pas de chance ».

Adieu et merci cordialement.

Ch. Pajot.

VIII

1er janvier 1861.

Mon cher ami,

J'ai reçu ton amicale lettre et je t'en remercie cordialement. Quand j'aurai fini mon grand Traité d'accouchement que je confectionne avec M. P. Dubois, je t'en enverrai un exemplaire.

Nous aurons échangé ainsi la nourriture du corps et de l'esprit, mais je m'arrête. Ce traité sera aussi bête que savant.

Merci encore, mes vœux de fin d'année à toi et aux tiens.

Ch. Pajot.

REVUE CRITIQUE

Un vétérinaire d'autrefois (1)

Il faut signaler aux curieux de l'histoire vétérinaire la notice consacrée par M. Léon Dupas à François Augis, premier vétérinaire du Maine. Né au Mans le

(1) *Notice historique et biographique sur François Augis, premier vétérinaire du Maine,* par Léon Dupas. (Bull. de la Soc. d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, tome LX, 1906, pp. 246-283.)

19 janvier 1745, François Augis fut un des deux élèves délégués, pour le Maine, par l'intendant et le bureau manceau de la Société d'agriculture de la généralité de Tours, à l'Ecole vétérinaire que Bourgelat venait de fonder à Lyon. François Augis partit donc pour cette ville le 24 juin 1765, en compagnie de François Le Boucher, après avoir pris l'engagement de s'établir plus tard dans la province. Notre homme fit là-bas de bonnes études, et vécut tant bien que mal à l'aide des subsides qu'il demandait de temps à autre à l'intendant : en 1768, un uniforme bleu de roi à boutons jaunes ayant été imposé aux élèves, la Société lui lui fit obtenir une somme de 50 livres pour payer le tailleur. En 1768, les deux Manceaux quittèrent l'Ecole de Lyon, et, passant par Paris, allèrent rendre leurs hommages à M. Bourgelat, directeur et inspecteur général des Ecoles royales vétérinaires. Bourgelat, pressentant des sujets de valeur, résolut de les garder quelque temps auprès de lui à l'Ecole de Paris (Alfort) afin de les perfectionner encore. L'intendant de Tours s'y prêta, et l'élève Augis ne tarda pas à être envoyé en mission seul ou avec Le Boucher, pour combattre des épizooties dans la Brie, la Basse Normandie (mai-juin 1769) et à Rosay (1769). En 1770, les Etats de Hollande demandèrent au ministre Bertin d'expédier à La Haye un vétérinaire pour arrêter une épizootie qui avait déjà fait périr 113.000 têtes de bétail ; Bertin s'adressa à Bourgelat, qui dépêcha Augis. Escorté d'un interprète, il fit ce qu'il put, souvent desservi par le mauvais vouloir des paysans néerlandais. De retour en France au bout de 7 mois, il fut récompensé par l'obtention de la *médaille d'or* de l'Ecole que lui décerna Bertin. Il avait le droit de porter cet insigne à la boutonnière de son uniforme, et l'on appelait ces lauréats *médaillistes*, terme que l'on trouve quelquefois dans les vieux actes concernant les vétérinaires.

Le Bureau d'agriculture du Mans escomptait impatiemment le retour de ses protégés ; mais Bourgelat les retint encore plus de six mois. Enfin en avril 1771 ils rentrèrent dans leur patrie, brevet en poche. La Société les reçut fort bien et les fit autoriser par l'Intendant et le ministre d'exercer non seulement l'art vétérinaire, mais encore la maréchalerie. Le Boucher s'installa à Mamers, Augis au Mans. Les jurés des maréchaux ferrants du Mans cherchèrent chicane au nouveau venu ; fort de son brevet, il résista et eut gain de cause. L'intendant le chargea d'assurer la police sanitaire lors de diverses épizooties locales, et en 1775, Augis fut nommé *garde haras* attaché à l'inspection des haras du Maine.

Il perdit ces fonctions à la Révolution ; mais un arrêté du Directoire de la Sarthe du 29 mars 1792 lui conféra le titre de « Commissaire du Directoire chargé de l'inspection des étalons du département et des juments nationale ». Sous le Consulat et l'Empire, il fut souvent pourvu d'expertises et de missions, et eut « sinon le titre, au moins les fonctions de vétérinaire sanitaire départemental. » Il se retira vers 1815 et mourut au Mans le 24 décembre 1819, âgé de 85 ans.

La consciencieuse étude de M. Dupas, sérieusement documentée et annotée, apporte une louable contribution à l'histoire vétérinaire provinciale.

Paul Delaunay.

A propos de van Swieten

Tous les curieux de l'histoire de la médecine ont lu le bel éloge que Louis consacra à Gérard van Swieten, associé étranger de notre illustre Académie de chirurgie. Chacun sait quel grand rôle joua le médecin de Marie-Thérèse, soit comme réorganisateur de l'enseignement médical à Vienne, et de la médecine militaire en Autriche, soit comme préfet de la bibliothèque impériale. Ce que l'on connaissait moins, c'est la part très active qu'il prit à l'exercice de la censure des livres, et M. le Professeur Van Leersum, de Leyde, vient de consacrer dans *le Janus* à cette phase de la vie du maître une étude du plus haut intérêt (1).

La censure autrichienne était entièrement abandonnée aux Jésuites lorsque le premier médecin, *protomedicus*, se mit en devoir de la libérer de cette dépendance. Il reprochait aux Pères leur « compétence douteuse », leurs « principes impossibles », leur négligence qui laissait passer des ouvrages immoraux ou antigouvernementaux. Le pouvoir fit élaborer un projet de réforme de la censure, dans les bureaux du *Directorium in publicis et Cameralibus*.

On proposa de réserver aux Jésuites l'examen des livres de philosophie et de théologie, à deux membres de la Faculté de droit les ouvrages juridiques, à trois historiens les ouvrages historiques, au premier médecin de l'impératrice les publications médicales. Cette éviction ne fut pas du goût des représentants de la Compagnie de Jésus, qui plus d'une fois contrecarrèrent van Swieten au sein du conseil ; tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut de garder la juridiction sur les ouvrages généraux et théologiques ; leur rival leur enleva pour son propre compte l'examen des volumes de philosophie. En 1759, il fut nommé président de la commission des censeurs qui comprenait en 1763, outre le « Freiherr van Swieten, Kaysl. Konigl. Rath und Protomedicus, Bibliothecæ Cæsareæ præfectus », le président de la Faculté de théologie von Stock, le chanoine Simens, les juristes Martini et Aigner, J. Th. von Gontier, et le jésuite Nicolas Muszka.

Van Swieten, censeur, tint registre de ses observations jusqu'à la fin de ses jours ; mais, pour les mettre

(1) E. C. Van Leersum, *Gérard van Swieten en qualité de censeur*, in *Janus*, septembre 1906, pp. 381-398 ; octobre 1906, pp. 446-469 ; novembre 1906, pp. 501-522. — Avec nombreux *fac-simile* d'autographes.

à l'abri des indiscrets, il consignait dans une première colonne le titre de l'ouvrage examiné en écriture courante, et dans une deuxième colonne ses réflexions en caractères de lui connus, empruntés à la méthode sténographique dite de C.-A. Ramsay. Aussi ce manuscrit était longtemps demeuré illisible, et l'on parlait même de langage secret, lorsque MM. A. Junge et A. Mentz sont venus donner la clef du système. Dès lors, M. Van Leersum a pris à tâche de déchiffrer le registre conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne et le présent article est le résultat de ses investigations patientes.

Les notes sténographiques de v. S. sont rédigées en latin, parfois entremêlé de caractères cursifs ordinaires lorsqu'il s'agit de noms propres ou d'autres langues. Elles concernent 3.120 ouvrages, presque toujours soigneusement jugés par lui-même; quelquefois il s'en rapportait à l'avis d'un collaborateur, Kollar, Quandt, von Gontier et quelques autres, et même Mme van Swieten! 595 de ces livres ont été mis à l'index par notre censeur, biffés d'un trait oblique, avec le terrible : *Damnatur!* Le jugement était toujours plus ou moins motivé, avec références précises aux passages ou chapitres incriminés. L'Aristarque ne s'acquittait point de sa tâche à la légère, feuilletait même des œuvres pourvues d'un titre anodin sous le couvert duquel des auteurs rusés eussent pu dissimuler des propos répréhensibles; et ce n'est que bien et dûment renseigné qu'il inscrivait le laissez-passer : *percurri et nil mali inveni.*

Il est très intéressant de parcourir ces notes dont M. van Swieten donne de nombreux *fac-simile*, elles font passer sous nos yeux une bonne partie de la littérature des XVIIe et XVIIIe siècles, et la quote-part de la France n'y est point médiocre. Plus d'une fois le baron van Swieten fut scandalisé des propos de M. de Voltaire et met sans pitié cette philosophique lumière sous le boisseau. Aux *Poésies badines*, 1769, in-4, il réplique : *Opusculum impium omnino. — Damnatur.* Et M. Arouet, protestant impérieusement contre le gabelou chargé d'écarter « la pensée en contrebande » de « la sacrée ville impériale », lui décernait les titres d'assassin, charlatan, apostat d'Hippocrate, et autres aménités :

Tu peux bien empêcher les malades de vivre,
Tu peux les tuer tous, mais non pas un bon livre.
Tu les brûles, Jérôme! Et de ces condamnés
La flamme en m'éclairant noircit ton vilain nez.

M. de Voltaire exagérait : M. le baron van Swieten n'était point homme à parti-pris, et rendait à l'occasion justice à son insulteur; sur les *Singularités de la nature*, de Voltaire, Genève, 1769, il formulait cette appréciation : *Legi totum; utilis et bonus liber est.* Rousseau, de même, trouva parfois grâce devant lui. Le grave Viennois se montrait seulement défenseur austère de la religion et de la morale, et il était impitoyable pour l'impiété, le charlatanisme et l'alchimie; *nuga alchimistica, libellus alchimisticus nuga mala, stultus liber sacris abutitur, superstitiosa*, ces mentions reviennent à chaque instant sous sa plume, avec le *damnatur*. Condamné, *le Traité de la vérole*, de Coste le jeune, parce que *satis immodestè describit mala venerea*. Toléré, *le Conservateur de la santé*, de Le Bègue de Presle, D. M. P., mais avec ce blâme : *a pagina 310 ad 335 de pollutionibus et venere sanitati sæpe noxiis agit ubi forte majorem cautelam desiderassem.* Quant à Diderot, il est frappé de condamnations motivées, avec de nombreuses pages signalées (car *multa periculosa habentur*) et mis à l'index sans ménagements.

C'est dire que notre censeur n'était pas précisément en odeur de sainteté auprès de la secte encyclopédique, qui lui tint toujours rancune. Sans doute, le soir, à Vienne, lorsque le vieux bedeau a fermé les portes de l'église des Augustins derrière le dernier Anglais de l'agence Cook, les ombres de Voltaire et de Diderot viennent-elles danser la sarabande, au clair de la lune, sur la dalle du baron van Swieten en lui criant *damnatur!* Le bonhomme a beau secouer furieusement sa perruque et appeler à l'aide les deux généraux Daun, ses voisins de cénotaphe, ils se tiennent coi; je crois qu'ils ont peur de la plume de M. de Voltaire : elle était bien plus dangereuse que leur rouillarde.

P. D.

Documents

Un apothicaire des ducs de Bourgogne

Aux noms suivants des apothicaires des Ducs de Bourgogne (XVIe et XVe siècle) (1) : Modon de la Maistrie (1384), Boissonnet (1385), Robinet le Charron (1388-1392), Jehan Croet (1395), Jehan Lamban (1399), Barthelemy le Jay (2) (1402, 1407), Jean Rémond (1444), Jacquot Michel (1453), il convient d'ajouter le nom de Tristan Thiébault (1413, 1422). Voici d'ailleurs sur ce personnage quelques pièces le concernant :

1413. Tristan Thiébault, apothicaire du duc et de la duchesse de Bourgogne, est gratifié de 30 francs (3).

1422. — « Je, Thiébault Tristan, apothecaire de ma Dame la Duchesse de Bourgongne, confesse avoir eu et receu de Messire les mayeur et eschevins de la Ville de Dijon, par la main de Jehan Bisot, naguaires receveur des fouaiges es parroches de Saint Jehan et Saint Philibert dudit Dijon, la somme de trante nuef frans qua-

(1) A. Baudot, *la Pharmacie en Bourgogne*, Paris, 1905, p. 45 et suivantes.

(2) Outre la référence précédente, voir manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, n° 3902, fol. 320.

(3) Manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, n° 3902, fol. 320 recto.

tre gros demj, pour et en lieu de xxxv escus d'or, a quoi lesdicts mayeur et eschevins avoient accordey a moy de la reste de vint mars d'argent, en vaisselle dorée, qui furent donnés à ma dite dame la Duchesse de par la dite Ville, a sa première et joyeuse venue en Dijon, dont estoit encore deu ledit reste, lequel reste ma dite dame m'a ordonné recevoir. Desquelx vint mars d'argent, j'ay baillé la quictance de ma dite dame, signé de sa propre main et scellé de son scel, au dit receveur... De laquelle somme de xxxix fr. iiij gr. demj, je me tien content et les en promet acquittance envers ma dite dame. Tesmoing mon seing manuel cy-mis avec celluy du notaire...., le iiij[e] jour du mois de novembre l'an mil quatre cens vint et deux (1). »

Signé : Tristan, Gautherot (notaire).

« Estienne Chambellan, clerc, maieur de la ville et commune de Dijon, Guiot Poissenier et Richart Bonné eschevins de ladite Ville, commis et ordonnez à signer et expedier les mandemens d'icelle Ville à Jehan Bisot... Nous vous mandons que sur le reste que vous povez devoir à ladite Ville, a cause votre dite recette, vous paiez et delivrez a Thiebault Tristan, appothecaire de Madame la Duchesse de Bourgongne, la somme de Trante neuf frans quatre gros demj.... » Donné... le xxv[e] jour d'octobre l'an mil cccc vint et deux. » (2).

Signé : Chambellan, Poissenier, Bonne, Gros.

A. Baudot (*de Dijon*).

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 9 janvier.

Présidence de MM. E.-T. Hamy et P. Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. E.-T. Hamy remercie la Société du concours qu'il a trouvé parmi les membres pendant ses deux années de présidence et souhaite la bienvenue au nouveau président M. Paul Richer.

M. Paul Richer répond à M. Hamy, remercie son prédécesseur de ses souhaits de bienvenue et se promet de faire tous ses efforts pour donner à la Société pendant les deux années où il dirigera ses travaux un président qui soit digne de ceux qui l'ont précédé.

***

La Société procède à l'élection de M. le *Dr Raymond Neveu*, de Clamart, présenté par MM. Raph. Blanchard et Paul Richer ; et de M. le Dr *Nigay*, de Vichy, présenté par MM. Le Pileur et Lobligeois.

***

(1) Archives de Dijon, Trésor des chartes, J. 17.
(2) Idem.

M. Génévrier apporte deux documents.

1° Un prospectus d'établissement d'hydrothérapie installé à proximité de la Pompe de Chaillot, vers 1810, où étaient réunies toutes les installations utilisées à l'époque : fumigations, bains de vapeur, etc...

2° Une observation, trouvée dans les manuscrits inédits de Chambon des Montaux, et dans laquelle celui-ci relate les suites graves d'une piqûre anatomique que se fit Corvisart en 1786. Il fut opéré et guéri par Desault.

***

M. Raph. Blanchard présente un billet réclame du xix[e] siècle invitant à venir voir la vénus hottentote.

M. *Paul Richer* rappelle les recherches qu'il a faites sur les localisations prédominantes du tissu graisseux sous-cutané. Même chez les maigres, ce pannicule adipeux est très développé dans les régions suivantes : nuque, poitrine, autour du mamelon, partie postérieure du tronc, fesse, partie supérieure et externe de la cuisse (localisation sous-trochantérienne).

Ces prédominances morphologiques sont plus accusées encore chez les modèles féminins d'Europe et ces localisations graisseuses caractérisent le type féminin de nos pays.

Les femmes Boschimanes auxquelles se rattachait la Vénus hottentote n'offrent comme principales particularités qu'un développement monstrueux de ces mêmes régions adipeuses.

M. *Hamy* rapporte les observations de l'explorateur Révoil qui a recueilli des photographies de deux jeunes filles Somalis remarquables par le développement de la graisse dans la région fessière et dans la partie supérieure de la cuisse. Ces accentuations morphologiques spéciales ont été souvent figurées par les artistes égyptiens dans leurs représentations de la femme égyptienne.

Lorsqu'au xviii[e] siècle avant notre ère la célèbre reine Hashepsou fit explorer l'embouchure du Darror, fleuve de l'Océan Indien qui vient se jeter dans la mer à 1 degré 1/2 au-dessous du cap Gardafui, les voyageurs rencontrèrent la femme d'un chef dont la stéatopygie accentuée inspira les artistes de l'expédition. Ceux-ci en firent une représentation très curieuse qui fut exposée à Paris en 1878.

M. *Paul Richer* dit que chez les femmes égyptiennes la prédominance adipeuse était surtout accentuée à la partie antérieure de la cuisse. Au sujet de la représentation de la femme du chef, exposée en 1878, M. *Paul Richer* croit pouvoir affirmer qu'il s'agit d'une achondroplasique, parce-qu'elle présente un torse extrêmement long, des membres extrêmement fins et comme boudinés, avec une ensellure exagérée.

M. *Hamy*, revenant sur la localisation exagérée de la graisse au niveau de la région fessière et de la partie supérieure des cuisses voit un lien entre cette prédominance et la nutrition. Chez les femmes juives tunisiennes qui recherchent cette accentuation spéciale de la forme, l'abus du lait et le gavage constituent les moyens les plus employés et les plus efficaces pour l'obtention de ces localisations adipeuses.

***

M. R. Blanchard présente différents documents du xviii[e] siècle : 1° un billet de la loterie des Enfants-Trouvés de

1750; — 2° un certificat de bonnes mœurs, en blanc, que donnaient les ecclésiastiques administrant une paroisse, aux nourrices qui demandaient à se charger des enfants exp[illegible]. — 3° une affiche relative à la fièvre aphteuse qui sévit sur le bétail en 1744.

La séance est levée,

La Revue

CAUSERIE THERAPEUTIQUE

L'action tonique de l'Enésol

L'Enésol, ou salicylarsinate de mercure, est un sel de mercure soluble dont l'action *rapide, inoffensive et non douloureuse* a été maintes fois étudiée par nous, ici-même, dans les cas les plus variables, observés en France et à l'Etranger, d'infection syphilitique.

Sur la réalité de ces trois qualités maîtresses de l'action antisyphilitique de l'Enésol tout le monde est d'accord : une énumération des noms de ceux qui l'ont affirmée serait ou incomplète ou fastidieuse : le lecteur sait d'ailleurs maintenant à quoi s'en tenir à ce sujet, si l'on en juge par le chemin parcouru par l'Enésol dans la thérapeutique particulière ou hospitalière.

Mais l'Enésol est aussi un sel d'arsenic et c'est à cela qu'est dû le rôle si intéressant qu'il joue, au milieu de la disparition des phénomènes spécifiques proprement dits, sur le relèvement de la vitalité du malade, sur l'amélioration de sa nutrition, amélioration que quelques cliniciens ont observée et décrite d'une impressionnante façon.

C'est surtout à ce point de vue qu'il importe de s'arrêter un instant sur le travail qu'a publié dans la *Wiener medizinische Wochenschrift* de juin dernier, M. le Dr Robert Kamprath, assistant de M. le Professeur Ehrmann, de Vienne.

Ce travail a pour titre : Sur la combinaison du mercure et de l'arsenic dans le traitement hypodermique de la syphilis. Il s'applique à vingt cas de syphilis secondaire : chez seize d'entre eux on n'avait appliqué aucun traitement antérieur.

« Pour le choix de ces derniers, écrit M. Kamprath, on se régla sur les qualités de rapide absorption ainsi que de rapide élimination des sels de mercure solubles, en général, et en particulier sur l'assimilation de l'arsenic qui, en sa qualité de médicament « altérant » présente un élément de cure indirecte de la syphilis considérée comme maladie de la nutrition. Ne furent donc soumis au traitement que les cas de syphilis grave chez lesquels il s'agissait d'obtenir une mercurialisation rapide, mais pas trop intensive, puis les malades anémiques, scrofuleux, déprimés par la cachexie syphilitique ou d'autres maladies chroniques. Les sujets traités antérieurement furent soumis à l'Enésol, les uns pour des motifs analogues aux précédents, les autres à cause de l'intolérance qu'ils manifestaient pour les préparations ordinaires. »

Nous ferons remarquer, en passant, au lecteur, que les lignes précédentes prouvent : 1° que les malades traités étaient dans un état de gravité tout particulier; 2° qu'on comptait sur l'Enésol pour être toléré là où les autres sels ne l'avaient pas été.

Voici le détail de quelques cas.

1° Femme de 29 ans. Pas de traitement antérieur. Œdème induré de la lèvre gauche. Papules croûto-squammeuses sur le tronc et sur le cuir chevelu. Plaques d'érosion aux parties génitales. Muqueuses pâles. Tempérament délicat d'apparence anémique. Sang examiné au commencement du traitement : 4.500.000 hématies, 5.400 leucocytes. Coefficient d'hémoglobine : 62. Poids du corps 50 kgs. 8. — Après 6 injections d'Enésol (1) se présente une stomatite qui cède bientôt au traitement ordinaire et ne rend nullement nécessaire la suspension des injections. Après 18 injections les symptômes syphilitiques disparaissent, le facies de la malade est moins pâle, l'état des forces s'améliore. L'examen du sang donne : 5.400.000 hématies, 4,400 leucocytes. Hémoglobine : 75. Poids : 55 kgs 1. — On renvoie le malade après 30 injections.

2° Femme de 38 ans.— Plaques érosives aux parties génitales, aux cordes vocales. A l'aine gauche, multiples ganglions de la grosseur d'une noisette, non douloureux. — Aucun traitement antérieur. Tempérament anémique. Endométrite post-partum. Examen du sang : 3.800.000 hématies; 10.600 leucocytes; hémoglobine : 65. Poids du corps : 57 kgs 500. Aucun traitement local. Après 15 injections les papules disparaissent. — Examen du sang à cette période du traitement : 4.800.000 hématies; 8.600 leucocytes; hémoglobine : 70; Poids : 58 kgs. — Après 30 injections : 5.500.000 hématies; 7.600 leucocytes : hémoglobine 8. Poids du corps 59 kgs.

3°. Homme de 28 ans. — Syphilides papuleuses sur le tronc, syphilides papulo-ulcéreuses dans les régions pariétale et naso-pharyngienne. Ces dernières s'étaient manifestées pendant que le malade était traité par le salicylate de mercure. Au moment de son admission à l'hôpital il est très abattu, anémique à un haut degré, presque cachectique. Le salicylate de mercure étant mal toléré par lui, on lui fait des injections d'Enésol. Après vingt injections, les ulcérations, qui étaient primitivement plus grandes qu'une couronne (2), se cicatrisent pour la plupart. L'état général s'est remar-

(1) Dans tous les cas observés M. le Dr Kamprath a injecté quotidiennement *un centimètre cube* de la solution d'Enésol, ce qui équivaut à trois centigrammes de ce sel.

(2) Pièce de monnaie autrichienne.

quablement amélioré. Après trente-trois injections on arrêta le traitement.

Nous n'irons pas plus avant dans l'analyse des cas signalés par M. le Dr Kamprath : nous nous arrêterons toutefois sur les quelques réflexions dont il fait suivre le résultat clinique de ses expérimentations.

« La série des cas traités par l'Enésol, écrit-il, comprend toutes les formes d'évolution et de localisation de la syphilis secondaire. Dans la plupart des cas il a suffi de quinze à dix-huit injections pour amener la disparition des symptômes. Ajoutons que pour porter une appréciation plus exacte, tout traitement local fut évité chaque fois que cela fut possible. Les injections étaient bien supportées : on n'eut à noter ni douleur ni nodosités (1).

« Mais où l'Enésol manifeste les avantages qu'il possède sur les autres sels, c'est quand il s'agit de malades anémiques, scrofuleux, de constitution faible et d'état général déprimé. Comme l'apprend l'examen du sang qui a été régulièrement effectué en évitant les modifications accidentelles qui auraient pu fausser les résultats des expériences, on constata constamment une élévation rapide du nombre des hématies avec une baisse correspondante du nombre des leucocytes et une augmentation de la teneur en hémoglobine. *Ces faits dépendent donc bien de la présence de l'arsenic et sont confirmés par une amélioration de l'état général, une augmentation du poids du corps, un facies meilleur, et une plus nette tendance à la guérison dans les cas de syphilis grave.*

« Les formes graves de la syphilis, celles qui ne cèdent que lentement au traitement, sont d'ordinaire associées, sinon dues, à une faiblesse particulière de la constitution du malade, à l'anémie, ou à d'autres maladies générales affaiblissant la résistance : c'est ainsi qu'il faudrait par exemple comprendre le rôle de l'alcoolisme. *Or, l'action excellente de l'arsenic, l'un des constituants de l'Enésol, est alors éclatante ;* c'est à elle, très probablement, qu'il faut attribuer ce fait que, dans ces formes, l'*intolérance à l'égard du mercure cesse dès l'institution du traitement par l'Enésol.* »

M. Kamprath croit de plus qu'en dehors de l'anémie constitutionnelle, celle qui est causée directement par la syphilis est très activement combattue par l'arsenic de l'Enésol. C'est là un fait qui ne semble faire aucun doute et dont l'importance est énorme.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le consciencieux travail de notre confrère de Vienne : nous avons voulu aujourd'hui insister sur les résultats si intéressants qu'il a publiés concernant le rôle que joue l'arsenic dans le traitement de la syphilis par l'Enésol.

(1) Dans tous les cas, quelle que soit la précocité de l'amélioration, le nombre des injections fut toujours porté à trente.

LA VIE DE CHAMBON DE [illegible]

Sous ce titre : LA VIE ET LES ŒUVRES DE NICOLAS CHAMBON (DE MONTAUX) (1748-1826) : Aperçu sur la vie et les idées médicales du temps de la Révolution, *M. Joseph Génévrier a présenté à la Faculté de Paris, le 26 décembre dernier, une thèse où est mise en un intéressant relief une figure que le temps menaçait de laisser dans une ombre définitive. Dans notre numéro du 25 novembre, nous avions déjà publié le chapitre de cette thèse où il est question des réformes hospitalières que Chambon proposa en 1787.*

Pour que le lecteur fasse plus amplement connaissance avec le héros singulier de la thèse de M. Génévrier, nous publions ici la biographie que celui-ci lui consacre.

A travers les ans et les livres, il s'était glissé dans la biographie de Chambon un certain nombre d'erreurs et de légendes : le travail de M. Génévrier arrive à souhait pour mettre tout au point.

Nicolas Chambon de Montaux naquit le 21 septembre 1748, à Breuvannes, en Champagne. Son père, Jean-Baptiste Chambon, exerçait à Langres la profession de chirurgien gradué. Sa mère, Marie-Marguerite Froussard, descendait d'Etienne de Montaux, capitaine au régiment de Vaubrun et anobli par Louis XIV, pour avoir pris à l'ennemi plusieurs drapeaux (1).

Chambon se décida de bonne heure à embrasser la profession médicale ; à peine sorti du collège de Chaumont, il débuta dans la carrière en suivant son père dans ses visites, comme c'était alors l'usage ; et il commença dès ce moment à recueillir des notes et des observations qu'on retrouve éparses dans ses manuscrits. Il fut envoyé à Paris pour compléter ses études ; puis une fois docteur, il revint à Langres. Il n'y exerça sans doute que fort peu de temps ; car, s'il fait quelquefois allusion dans ses œuvres au temps qu'il passa dans cette ville, on ne retrouve dans les archives locales aucune trace de son séjour (2). Il y conserva cependant de solides amitiés, entre autres celle du docteur Faure, à qui il dédia plusieurs de ses livres, et avec qui il entretint toujours une correspondance suivie ; de nombreuses observations lui furent adressées par cet excellent ami, qui ne l'abandonna jamais dans ses malheurs.

De retour à Paris, Chambon fournit une somme de travail considérable ; nous aurons maintes fois l'occasion de constater la vaste étendue de ses connaissances, et la diversité des sujets auxquels il appliqua son intelligence ; en pleine activité de jeunesse, excité par le désir de se faire un nom et une situation brillante, poussé peut-être déjà par une ambition qui devait lui être fatale, Chambon accumule à cette époque les documents et les notes qu'il utilisera dans les ouvrages qu'il rêve de publier ; il lit avec passion les auteurs anciens et modernes, qu'il annote et qu'il complète

(1) Ces renseignements biographiques proviennent de la notice de M. V. FROUSSARD.

(2) M. Ch. Royer, conservateur du Musée de Langres, nous a très obligeamment adressé ces renseignements : « J'ai consulté, nous écrit-il, l'almanach publié à Langres en 1787, sous le titre « *Annuaire du diocèse de Langre pour l'an 1787* ». J'y ai trouvé les noms des divers médecins, et, entre autres, ceux des médecins des hôpitaux ; Chambon n'y figure pas. De plus, bien que ce soit un travail un peu long, et c'est ce qui a retardé aussi ma réponse, j'ai examiné ligne par ligne une pièce d'archives fort curieuse que nous possédons au Musée, et qui donne les noms et demeures de *tous les habitants* de Langres en 1790. Le nom de Chambon n'y figure aucunement. »

la masse, dans les hôpitaux, un grand nombre d'observations, qu'il compare ou oppose à celles de ses devanciers. Il s'aperçoit dès ce moment que les auteurs ont trop sacrifié aux idées doctrinales, sans tenir un compte assez exact des faits révélés par la seule observation : sa large éducation lui assurait d'ailleurs cette indépendance d'esprit, grâce à laquelle les savants de la Révolution purent battre en brèche les anciens dogmes scientifiques ; Chambon, instruit dans les sciences physiques et chimiques, curieux des choses de la nature, grand lecteur des philosophes contemporains et pénétré de leurs nouvelles idées, reconnut la nécessité de donner à la médecine une nouvelle orientation, et aux médecins une éducation plus pratique ; sa voie était dès lors tracée : il écrirait des livres de médecine où, tout en « respectant les anciens comme ils méritent de l'être », il ajouterait à leurs connaissances, souvent trop théoriques, toutes les acquisitions nouvelles, tirées de l'expérience ou de l'observation ; il compléterait cette œuvre en essayant de donner aux médecins, par de nouveaux règlements et de nouveaux programmes d'études, une instruction *clinique* plus étendue, et des garanties sérieuses pour l'exercice de leur profession.

Jusqu'en 1780, Chambon ne publia que quelques articles isolés dans l'*Encyclopédie méthodique*, et un mémoire à l'Académie des sciences sur l'*Existence d'une tunique musculaire des vaisseaux*. Il avait porté plusieurs observations intéressantes à la Société Royale de médecine, qui le nomma *Membre associé* le 10 octobre 1780. Après avoir été, l'année suivante, étudier sur place, à Bourbonne-les-Bains, *les bons effets de l'électricité combinée avec l'usage des eaux minérales*, il se mit en devoir de publier ses premiers ouvrages ; le *Traité de l'Anthrax ou de la Pustule maligne*, paru en 1781, fut rapidement suivi des différents volumes constituant le *Traité des femmes* (6 vol. 1784 et 1785). Le *Traité de la fièvre maligne* (4 vol. 1787) et un *Recueil d'observations cliniques* (1 volume, en latin, 1789) complètent cette riche série de publications ; on les jugerait même trop nombreuses et quelque peu hâtives, si on ne connaissait la longue préparation qui précéda leur publication. Il faudrait encore ajouter à cette liste les communications et mémoires lus, pendant cette période, aux Sociétés Savantes.

Chambon continuait cependant à fréquenter assidûment les hôpitaux ; il s'y fit même un jour une piqûre anatomique, avec un éclat d'os provenant d'une pièce en putréfaction ; cette piqûre « atteignit l'articulation de l'os du métacarpe avec la première phalange du doigt médius » ; la douleur alla en croissant, sans phénomènes inflammatoires bien marqués, et « elle passa dans les articulations prochaines successivement, revenant souvent à celle qu'elle avait déjà affectée..... Depuis cette époque, ajoute Chambon, j'ai eu souvent des accès de sciatique, et ensuite de la goutte anomale, dont la violence a été au-dessus de tout ce que j'ai remarqué chez un nombre infini de goutteux. » Faut-il rapporter à cet accident des douleurs articulaires dont Chambon souffrit presque toute son existence, et dont il se plaignait si souvent ? Il est plus vraisemblable de les mettre sur le compte d'une hérédité très chargée, comme le fait Chambon lui-même : « Comptant six générations consécutives de goutteux dont je descends, j'ai apporté en naissant les dispositions à l'arthritis les plus insurmontables. » Pendant plusieurs années, ces crises douloureuses furent extrêmement fréquentes ; elles s'accompagnaient de vomissements « si acides, d'un liquide si altéré que l'œsophage et la bouche en paraissaient cautérisés. MM. Andry, de Chamseru et Hallé ont été témoins de ce fait et de l'action de ce liquide sur des bas à raies bleues » (1) que portait le malade.

Nommé en 1786 médecin de la Salpêtrière (hôpital général), Chambon y éprouva, dès son arrivée, de nouveaux ennuis de santé ; on lui donna un « logement fort malsain à l'une des extrémités de l'infirmerie » ; et il attribua à la proximité des malades les complications d'une petite vérole qu'il contracta à la suite de l'ouverture d'un cadavre de varioleux. L'éruption fut très légère, grâce à une variole antérieure ; mais les « boutons se transformèrent en ulcérations profondes » qui n'avaient aucune tendance à la cicatrisation ; après quelques semaines, pendant lesquelles il essaya de tous les traitements possibles, Chambon se décida à partir en Champagne, où l'air natal le débarrassa vite de ses plaies (2).

Remis de cet accident, le médecin de la Salpêtrière profita de sa situation pour continuer ses travaux ; il réunit de nouveaux matériaux fit de nombreuses observations, et prit part, comme nous le verrons, à de nombreuses discussions de la Société royale. La seconde édition du *Traité des maladies des femmes*, et le *Traité des maladies des enfants* furent préparés pendant cette laborieuse période.

Un incident, futile sans doute, obligea Chambon à abandonner des fonctions qu'il remplissait avec tant de zèle. On lit dans le *Journal de la municipalité :* « Les administrateurs de l'Hôpital général ont jugé à propos de destituer de sa place de médecin M. Chambon. Les motifs, constatés dans un procès-verbal fait par cette administration, et que, par ménagement, elle n'a pas fait porter sur ses registres, sont *quelques propos désobligeants sur les sœurs officières, des vivacités quand elles manquaient au service, un propos irréligieux* que M. Chambon a démontré être fondé sur une équivoque (3). » Cette mesure de rigueur a de quoi nous surprendre, car Chambon n'avait jamais manqué une occasion de dire tout le bien qu'il pensait des religieuses et il avait à plusieurs reprises loué leur dévouement : « Que ne m'est-il possible de faire connaître le zèle et les bontés avec lesquels ces dames charitables veillent au soulagement des malades ? On sait que plusieurs d'entre elles se privent souvent de leur nourriture, un peu plus soigneusement préparée que celle des pauvres, pour la donner aux malades. Mais il ne m'est pas permis de révéler le secret dans lequel les personnes dont je parle désirent que leurs bonnes actions restent ensevelies : tel est l'effet de la générosité et des autres vertus morales dans les âmes pieuses (4). »

Il est plus vraisemblable d'admettre que les administrateurs de l'Hôpital général furent froissés par le compte-rendu que fit Chambon, en 1787, de la mauvaise tenue de l'établissement : les épidémies s'y succédaient sans cesse

(1) Ces détails sont fournis par Chambon dans sa préface du *Traité de la Goutte* (Manuscrit inédit, *loc. cit.*).

(2) *Manuscrits inédits de la Faculté de Médecine*, t. IV.

(3) *Journal de la Municipalité et des districts* (n° du 8 avril 1790) ; Sigismond-Lacroix, *Actes de la commune de Paris*, Paris, 1895, t. IV, p. 604.

(4) Chambon, *Notice sur les Moyens de rendre les hôpitaux utiles à la Nation*, Paris, 1787.

sa malpropreté était connue; la gale y régnait de façon endémique ; les hospitalisées elles-mêmes avaient rédigé une plainte (1790) sur l'insuffisance et la mauvaise qualité des aliments. L'*Assemblée des représentants de la commune*, saisie de la question par de Jussieu (alors lieutenant de maire au département des hôpitaux) se déclara « plus affligée que surprise de ces détails, et regrettant de n'y pouvoir remédier à l'instant, a arrêté de passer à l'ordre du jour » (1). De tels rapports ne sont pour plaire aux administrations : et il y a tout lieu de croire que les « quelques propos désobligeants sur les sœurs officières » ne furent qu'un prétexte pour se débarrasser d'un médecin trop zélé, par conséquent un peu gênant (2).

Chambon se consola de cette destitution en se mariant, le 16 juillet 1791, avec une jeune fille de 19 ans, Mlle Augustine-Epiphane-Barbe Bateste ; cette union fut des plus heureuses, bien qu'il n'en naquit point d'enfants ; Chambon trouva dans sa jeune femme (3) une vraie collaboratrice, elle s'intéressa à ses travaux, et l'aida dans la rédaction de son livre sur l'*Education des abeilles*. Elle partagea avec courage les revers de la vieillesse de son mari; elle le réconforta dans toutes ses souffrances morales et physiques ; elle ne fut d'ailleurs pas payée d'ingratitude, car jamais Chambon ne manqua de lui manifester la plus vive affection et la plus profonde reconnaissance.

Chambon avait souvent exprimé des idées très libérales, en particulier dans sa *Notice sur les moyens de rendre les hôpitaux utiles à la nation* (1787) ; il s'était lié d'amitié avec un certain nombre de philosophes et de politiciens ; si bien qu'aux premiers jours de la Révolution, il se trouva tout désigné pour occuper des fonctions publiques.

« A la fin de 1792, il était administrateur des *Impositions des Finances de la ville de Paris*, et il put y servir la cause de l'ordre en s'opposant énergiquement à ce que la ville, accablée de dettes, donnât des fêtes, qui, disait-il, n'étaient propres qu'à entretenir la fermentation des esprits (4) ».

La même année, il recevait cette nomination :

« Paris, 17 septembre 1792,
L'an 4 de la Liberté, 1er de l'Egalité.

« Je vous préviens, Monsieur, que vous avez été nommé « pour continuer avec M. Sabatier, chirurgien consultant « des armées, et M. Parmentier (5), apoticaire-major (*sic*) « l'inspection des hôpitaux ambulans et sédentaires des « armées. Vous voudrez bien en conséquence vous rendre « sans perdre de tems à Strasbourg, où vous remplacerez « M. Coste pour achever avec MM. Parmentier et Sabatier « l'inspection des hôpitaux.

« *Le Ministre de la Guerre*,
« Jo. Servan. »

Il est probable que le voyage à Strasbourg ne tenta pas beaucoup Chambon. Et en quatre jours de temps il obtenait un changement de fonction et de destination qui lui fut ainsi notifié :

« Paris, 21 septembre 1792.
« An 4 de la Liberté,

« Je vous préviens, Monsieur, que vous avez été nommé « pour remplir la place de *premier médecin des armées* et « être employé en ladite qualité au conseil de santé établi « près le département de la Guerre, pour diriger le service « médical des hôpitaux militaires, et être chargé conjointement avec les membres dudit conseil, de la correspondance relative aux divers objets qui peuvent intéresser le « traitement des maladies militaires avec les officiers de « santé des hôpitaux militaires et des régiments.

« Je vous invite à vous rendre le plus tôt possible à vos « fonctions, et aux séances du conseil qui se tiennent rue « Caumartin, nº 35, au *bureau de l'administration des « hôpitaux*.

« Je ne doute pas que vous ne vous empressiez de donner dans l'exercice des fonctions qui vous sont confiées les « preuves de votre zèle pour le bien du service de la Nation.

« *Le Ministre de la Guerre*,
« Jo. Servan. »

Cette lettre porte en marge, en face des mots *conseils de santé*, la note : « *N'a pas eu lieu* ». Si bien que Chambon, après avoir été nommé à quatre jours d'intervalle, *inspecteur des hôpitaux militaires* et *premier médecin des armées*, ne prit jamais possession de ces fonctions; il s'empressa cependant d'en conserver les titres, qu'on retrouve toujours accolés à son nom en tête de ses ouvrages, ou au bas de ses lettres.

Pendant que Chambon s'élevait sans grande peine à ces hautes dignités militaires, les événements de la Révolution se précipitaient ; les massacres de septembre venaient de creuser un fossé profond entre les députés de la Montagne et ceux de la Gironde. La municipalité elle-même avait perdu son chef, le maire Pétion, qui avait dû abandonner ses fonctions le 12 septembre pour n'avoir pas su arrêter les massacres. La place était peu enviable : la Montagne portait comme candidat Lhuillier, tandis que les modérés votèrent pour Chambon et M. d'Ormesson.

Chambon fut élu à une forte majorité ; il prêta serment devant la Commune, et fut installé le 8 décembre 1792.

Après avoir élu un maire de leur choix, les modérés mirent moins d'empressement à défendre leurs opinions, et ils laissèrent la majorité aux partisans de la Montagne qui choisirent comme membres du parquet, Chaumette, Hébert et Réal. Avec de tels assesseurs, toute la bonne volonté et tout le dévouement de Chambon furent paralysés. Sa modération ne servit qu'à exciter la passion de ses collègues.

Le soir même de son installation, Chambon réunit les membres de la Convention qui voulaient sauver le roi : la création d'une garde départementale fut décidée pour les aider dans leur dessein ; mais dès le lendemain le décret du maire fut rapporté.

(1) Sigismond-Lacroix, *Actes de la commune de Paris*, t. VI, p. 377, Paris, 1895.

(2) Le successeur de Chambon fut Saillant ; ce dernier, bien que riche et influent, ne fut guère plus heureux que son prédécesseur; congédié le 4 novembre 1791, il fut le dernier médecin de l'Hôpital général (Cf. Mac-Auliffe, *op. cit.*, p. 15).

(3) « Il est inexact qu'Augustine Chambon ait été religieuse et l'article publié à ce sujet par le *Figaro*, le 23 janvier 1882, est complètement faux, et rempli d'inexactitudes. Je ne l'ai connu qu'après avoir publié ma brochure, sans quoi je l'aurais réfuté. Ce qui a pu donner lieu à cette légende, c'est que Mme Chambon, restée à la mort de son mari sans autres ressources qu'une modeste pension qui lui était servie par la duchesse d'Angoulême, se retira quelque temps comme dame pensionnaire dans une maison religieuse où elle ne fit qu'un court séjour. Sa pension ayant été supprimée à la Révolution de 1830, elle vint s'établir à Chaumont à la fin de cette année, et mourut chez ma grand-mère dans les premiers mois de 1831 ». (Communication personnelle de M. V. Froussart.)

(4) V. Froussart (*loc. cit.*).

(5) C'est ce même Parmentier, pharmacien, qui vulgarisa la pomme de terre.

Dès lors les difficultés s'accumulèrent ; Chambon lutta pendant deux mois pour assurer l'ordre, et protéger le Roi que les factieux menaçaient sans cesse d'aller saisir dans sa prison. Tous ses efforts furent vains ; et presque aussitôt après l'exécution du Roi, vaincu par les progrès incessants du parti de la Montagne, il abandonna ses fonctions, le 4 février 1793, malgré la peine de mort prononcée contre tout démissionnaire.

Le rôle de Chambon, dans cette courte mais tragique période, fut bientôt dénaturé ; une fois le calme revenu, on accusa l'ancien maire de Paris d'avoir pactisé avec les révolutionnaires intransigeants, et d'avoir même voté la mort du Roi (1).

Par une lettre imprimée à un très petit nombre d'exemplaires, et qui n'a pas été publiée depuis *in extenso*, Chambon se défendit de ces accusations ; ce curieux document, que M. V. Froussard a bien voulu nous communiquer, donne sur l'histoire de ces deux mois de très intéressants détails. Nous sommes heureux de pouvoir la reproduire ici :

Lettre à Monsieur C..., sur les calomnies répandues autrefois contre moi, comme maire de Paris, et renouvelées dans ce temps.

J'apprends, Monsieur, que dans ce moment on renouvelle des bruits injurieux pour moi, et dont mes amis avoient pris autrefois la peine de démontrer l'absurdité ; je croyais que mon repos n'en seroit plus troublé ; je vous avoue même que je ne les repousserois pas aujourd'hui, si la circonstance où s'est trouvée ma femme, samedi dernier, ne sembloit pas exiger que je prouvasse qu'elle n'a pas uni son sort à celui d'un homme à qui l'on puisse refuser de l'estime. Je fais depuis longtemps trop peu de cas des hommes et des choses, pour les clabauderies de mes ennemis et des personnes qui croient sans discernement tout ce qu'elles entendent, fassent la moindre impression sur moi. On distribue dans le monde la louange et le blâme avec si peu de jugement et si à rebours de la raison, qu'un honnête homme ne peut désirer l'une, ni être touché de l'autre. Mais ces réflexions sur la légèreté ou la méchanceté de nos contemporains m'entraîneroient trop loin, si j'en développois les causes et les effets ; je veux bien, puisque votre amitié l'exige de moi, interrompre, cette unique et dernière fois, mes occupations ordinaires, pour répondre à quelques-unes des calomnies auxquelles j'ai été sans cesse en bute.

On ne met au nombre des ennemis du feu Roi, et par conséquent de son auguste famille ; premièrement, par cela seul que j'ai été chef de l'administration de Paris pendant le procès de Louis XVI ; secondement, selon quelques-uns, parce que j'ai voté la mort de cet infortuné monarque ; troisièmement, selon d'autres, parce que je l'ai conduit à la mort ; quatrièmement, suivant quelques personnes, parce qu'on a pris la voiture que l'administration fournissoit au maire pour le transférer là où il devoit perdre la vie. Tels sont les principaux chefs d'accusation qu'on porte contre moi, sans se mettre en peine de la contradiction dans laquelle on tombe, ni de la stupidité de ces allégations. D'une autre part, M. Cléry, valet de chambre du roi, qui n'a point quitté cet infortuné monarque, dans un temps où il a été abandonné par un grand nombre de ceux qui lui devoient le plus de reconnoissance, a inséré dans un écrit, publié par lui, deux remarques dans lesquelles il blâme ma conduite. La première est d'avoir abordé Louis XVI au Temple avec *un air* de sévérité ; secondairement de m'être fait attendre plus de deux heures, avant de monter à la tour, pour lui annoncer le décret de sa translation à l'assemblée nationale. Il ajoute qu'il n'appartenoit pas à un sujet de faire attendre son Roi. Je répondrai à ces inculpations, après avoir montré le néant des autres. Un petit nombre de personnes disent encore qu'en annonçant au Roi le décret de translation, j'ai usé d'une dénomination en quelque manière injurieuse, en l'appelant Louis Capet. Voilà, autant que je m'en souvienne, d'après les rapports de mes amis, les inculpations qu'on renouvelle aujourd'hui contre moi.

Concevez-vous, Monsieur, le dégoût inséparable de la réfutation de ces misérables calomnies ? Ceux qui les répètent en ce moment, pour faire ostentation de leur attachement à la famille royale, ont-ils pris la peine de s'assurer de ce qui se passoit dans les temps d'orages populaires ? Sont-ils venus partager les dangers qui menaçoient mille fois le jour la vie des hommes qui s'exposoient à la perdre pour un véritable amour pour le Roi ? Et pour n'avoir pas réussi à le sauver de la rage de ses ennemis, parmi lesquels il a bien fallu compter quelques-uns des plus grands personnages de l'Etat, rejettera-t-on sur les premiers l'horreur qu'ont inspirée les autres ? Tandis que ces premiers restoient seuls dans ces périls, les indolens et lâches habitans de Paris, de quelque classe qu'ils fussent, après avoir promis la plupart de soutenir les citoyens courageux qui tentoient des entreprises hasardeuses, ne disparaissoient-ils pas au moment où leurs secours devenoient nécessaires ? Sacrifioient-ils un seul de leurs insipides plaisirs pour prévenir les malheurs dont leur aveuglement et leur indifférence ne leur permettoient pas d'apercevoir que les suites retomberoient sur eux ? N'ai-je pas dès les commencemens de la révolution averti mille fois des gens, qui se croyoient importans et de grand sens, des orages qui se formoient sur nos têtes ? De quelles couleurs ne les ai-je pas peints un jour chez feu M. Chastuley, en présence de MM. de Liancourt et d'autres officiers généraux ? Je montrois déjà en 1787, dans un ouvrage que je publiois la même année, les craintes que nous devions concevoir sur l'avenir (1)... Mais revenons à l'examen des inculpations qui me sont faites.

Quand, après les massacres de septembre 1792, que mon prédécesseur n'avoit ni prévenus, ni arrêtés, il devint nécessaire de faire choix d'un nouveau chef de l'administration de Paris, les habitants honnêtes de cette ville jetèrent les yeux sur d'Ormesson et sur moi : les anarchistes vouloient Lhuillier, procureur syndic du département. J'étois alors administrateur des impositions et des finances de la ville. J'avois mérité la haine des pervers par l'opposition que j'avois apportée à ce que la ville accablée de dettes donnât des fêtes qui n'étoient propres qu'à entretenir la fermentation des esprits. On sait que je fis mes efforts pour engager les personnes de ma connoissance à donner leur voix à un autre, en les pressant de déterminer les habitués de leurs sections à en agir de même. M. d'Ormesson réunit le plus grand nombre de suffrages. Mais soit qu'il fût épouvanté des dangers inséparables d'une magistrature dans les fonctions de laquelle il falloit lutter sans cesse contre un parti considérable de méchans ou de scélérats, soit qu'il eût quelqu'autre raison que j'ignore pour ne pas se charger des risques à courir dans ce périlleux emploi, il refusa la mairie. Alors les voix des gens de bien se réunirent toutes pour me nommer.

La nécessité de comprimer les méchans à Paris, tandis que le ministre de l'intérieur etouffoit courageusement les semences de division dans les départemens ; le danger de l'Etat, celui de la famille royale, etc., furent les motifs par lesquels on me contraignit en quelque sorte d'agréer ma

(1) « Il faut rectifier une erreur qui a été partagée même par les historiens les plus autorisés. On a prétendu que Chambon avait voté la mort de Louis XVI. Or, pour émettre ce vote, il fallait nécessairement faire partie de la Convention et Chambon n'en avait jamais été membre. Il y avait d'ailleurs incompatibilité entre les fonctions de député et celles de membre de la Commune, et, par conséquent, si Chambon avait siégé à la Convention il n'aurait pas été maire de Paris. Il est donc de toute évidence qu'il n'a pas eu à se prononcer sur le sort de Louis XVI. La vérité est qu'il a été confondu avec deux conventionnels du même nom, dont l'un était député du Gard, et l'autre de la Corrèze » (Notice de M. V. Froussard, *loc. cit.*).

(1) Il s'agit sans doute du *Mémoire sur les moyens de rendre les hôpitaux utiles à la Nation*, où Chambon parle en effet à plusieurs reprises de l'état de la société à cette époque, et des améliorations qu'il y aurait eu lieu d'y apporter.

nomination. Je fus averti le 8 décembre par la Commune d'entrer en exercice des fonctions attachées à la mairie. Les habitans de Paris, déjà lassés d'avoir fait quelques efforts pour avoir un magistrat sur la conduite duquel reposassent leurs espérances, relativement à la tranquillité publique abondonnèrent leurs sections et laissèrent aux instigateurs des soulèvemens populaires le soin de choisir les membres du parquet et de compléter la Commune. C'est pourquoi l'on élut Chaumette, Hébert, Réal et les autres. Croyoient-ils, que le chef de l'administration aurait la possibilité d'empêcher que cette commune ne prît malgré lui, et le plus souvent en son absence, des délibérations désastreuses, quand les gens du parquet, destinés à maintenir l'exécution des lois, favorisoient leur infraction ? Se persuaderoit-on (car c'est la même chose) qu'un général d'armée remporteroit seul des victoires sur des ennemis formidables et nombreux si les soldats devenoient eux-mêmes ses plus dangereux ennemis et contrarioient toutes ses opérations ? Sont-ils en droit aujourd'hui, ces habitans de la Babylone de France, de m'imputer le malheur arrivé pendant mon administration, quand ils ont enchaîné mon autorité par le choix de collègues les plus détestables ?

Quoi qu'il en soit, comme administrateur, je n'ai qu'un mot à dire. Mes ennemis conviennent que j'ai sacrifié mes emplois (et j'avois un des plus honorables de ma profession) et ma fortune particulière pour me livrer tout entier à mes devoirs. Si ce n'est pas assez pour convaincre les calomniateurs inconsidérés de la pureté de mes intentions, qu'ils lisent dans le *Moniteur*, et dans d'autres pièces authentiques, les efforts que faisoient pour me perdre les anarchistes dont je déjouois les complots ; on y verra (dans ces écrits publics) que le 5 janvier je reprochai durement à la Convention le scandale de ses débats ; que le 14 je fus comprimé, comme point de centre, par plus de trois mille personnes, par rapport à la représentation de l'*Ami des lois* (1); comédie que je désirois qu'on jouât, contre la volonté de la Commune, qui, le même soir, improuva ma conduite par un arrêté, malgré le décret que j'avais obtenu de la Convention pour faire donner cette pièce au public. Je conviens que quelque temps avant ces événemens, désespérant de ramener les perturbateurs de l'ordre à des principes raisonnables, et n'étant aidé par personne dans cette entreprise, j'avais déjà voulu donner ma démission ; j'en retrouve la preuve dans l'original d'une lettre qui fut affichée le 12 sur les murs de Paris ; je manifestai plus formellement cette intention après la représentation de l'*Ami des lois*. Un des substituts du procureur de la Commune, M. Réal (qui ne doit pas avoir oublié ce fait), et quelques autres membres de l'Assemblée me représentèrent les inconvénients de laisser l'administration sans chef dans un temps de trouble ; je cédai à leurs instances. Je nomme, à l'appui de ce que j'avance, un homme du parti opposé au mien ; je ne cherche donc pas les témoignages qui pourroient m'être favorables. Qu'on lise aussi ce qui se passa à l'hôtel-de-ville et à la Convention, lorsque j'y conduisis les commissaires des quarante-huit sections, qui demandoient le rapport du décret sur l'exil des membres de la famille de Bourbon, excepté de ceux qui étoient renfermés dans le Temple ; on reconnoîtra, par le récit des circonstances affreuses qui ont accompagné cette démarche, si je chérissois ou nom la malheureuse famille que j'ai nommée. On apprendra, puisqu'on ne s'informe de rien avant de calomnier, qu'environné d'assassins à qui il avoit été ordonné de me massacrer, et qui ne me laissèrent pas ignorer un projet dont j'avois été instruit, qu'accusé à la séance de cette convention par le parti qu'on nommait *la Montagne*, je traitai dans le sein de l'Assemblée ce parti d'égorgeurs, avec le mépris et l'indignation dont je n'avois pas cessé de lui donner les marques. Croit-on qu'un magistrat qui marche toujours sur les bords d'un abîme creusé sous ses pas, abîme qui, le jour dont je parle, avoit été rendu cent fois plus profond et escarpé que de coutume ; magistrat qui conserve assez de sang-froid pour accabler de son mépris et de sa haine ceux qui ourdissent des complots contre sa vie ; croit-on, dis-je, que la vieillesse d'un tel administrateur doive être sans cesse abreuvée d'outrages ? Qu'on lise encore cette pétition des sections égarées, ouvrage des gredins de Paris et de ceux de la Convention, par laquelle on demandoit un décret qui m'ôtat de mes fonctions ; qu'on se rappelle les injures grossières écrites contre moi dans toutes les feuilles publiques du temps, on saura quel parti j'avois embrassé et quelle fin je me proposois.

Observez bien, Monsieur, que je ne rappelle à votre souvenir que des faits dont l'authenticité est incontestable ; faits que ne devroient ni avoir ignorés, ni avoir oubliés ceux qui vantent si commodément aujourd'hui (parce qu'il n'y a aucun danger à le faire, ou parce qu'ils ont des intérêts à ménager) leur attachement pour la famille royale. Je supprime l'énumération interminable des actions moins connues (mais constatées par des actes publics) que celles qui sont relatées ci-dessus ; elles n'en ont pas moins mis dans mille occasions mon caractère, mes opinions et ma conduite dans la plus parfaite évidence. J'ai fait plus ; j'ai donné ma démission comme maire de Paris le 4 février, c'est-à-dire onze jours après le décès du Roi ; je l'aurois donnée plus tôt, comme cela est déjà dit, si nous n'avions pas eu, mes amis et moi, l'espoir, en apparence le mieux fondé, de le sauver. Remarquez qu'il y avoit peine de mort contre tout démissionnaire, ce qui ne m'a pas empêché, peu de temps après, de quitter encore, malgré la rigueur de la loi que je cite, mon emploi de premier médecin des armées, et d'inspecteur général des hôpitaux militaires. Voilà comment je courois à la fortune, voilà aussi l'exposé de ma conduite comme chef d'administration.

On assure que j'ai voté la mort du Roi à la Convention. Les gens qui me donnent cette petite marque de méchanceté ne s'aperçoivent pas, sans doute, qu'ils se montrent avec un genre de stupidité toute particulière dans leur calomnie quand ils m'inculpent ainsi (ce qu'ils ont réitéré mille fois dans de nombreuses compagnies) ; car, pour faire ce vote, il falloit être membre de la Convention ; or il s'élève une difficulté tout à fait extraordinaire sur le fondement de leur assertion hardie, c'est que je n'étois pas et ne pouvois pas être de la Convention, quand j'administrois la ville de Paris ; d'ailleurs l'un étoit incompatible avec l'autre. Diront-ils qu'un conventionnel portoit le même nom ? Mais qu'est-ce que cela prouve autre chose que leur étourderie en m'accusant de ce crime, et la stupide crédulité de ceux qui ajoutèrent foi à leur grossier mensonge ? Il y avoit deux membres de la Convention du même nom, l'un député du département de la Corrèze, et l'autre du département du Gard. Ainsi un nom leur suffisoit pour asseoir un jugement déshonorant, pourvu qu'ils satisfissent leur animosité, non pas contre la vérité, mais contre la vraisemblance : la belle ressource pour la calomnie !

Ceux qui assurent que j'ai conduit Louis XVI au lieu où il perdit la vie, n'avancent pas une absurdité moins révoltante que la précédente. A la vérité, je réunissois sous mon autorité l'administration de la police avec celle de l'intendance et celle de prévôt des marchands. Mon emploi, comme maire, premier administrateur de la police, exigeoit que je remplisse cette exécrable mission : la Convention le vouloit. J'ai évité ce délit (et je n'aurois jamais consenti à m'en rendre coupable), en faisant prendre par la Commune une délibération tendante à nommer les commissaires qui fussent témoins des derniers moments de la vie du roi. Il seroit trop long de vous raconter comment je suis venu à bout de mon projet. Quoiqu'il en soit, on trouvera dans les actes du temps, et dans tous les journaux de la même date, que Claude Bernard et Jacques Roux, l'un vicaire de la Magdeleine, faubourg Saint-Antoine, et l'autre de la communauté des prêtres de Saint-Nicolas-des-Champs, s'offrirent pour commissaires, en manifestant une telle fureur d'assouvir

(1) Cette pièce à *clef* mettait en scène un certain nombre de personnages révolutionnaires : Robespierre sous le surnom de *Nomophage*, et Marat sous celui de *Duricrâne*, y étaient particulièrement maltraités. Ce fut un succès d'enthousiasme, aux dépens des hommes de la Terreur. La pièce fut interdite, et Chambon chargé de l'exécution de l'arrêté de la Commune. Pour avoir obei avec trop de mollesse à ces ordres, il fut publiquement blâmé. (Voir, pour tous les détails de l' « émeute » provoquée par cette représentation, l'article du Dr Cabanès, *loc. cit.*)

leur rage de ce spectacle lamentable, qu'ils révoltèrent les massacreurs de septembre placés (on sait pourquoi) dans les tribunes du conseil général avec quelques députés de la Convention ; ces deux prêtres eurent une fin misérable. Je ne vois pas ce que mon nom et ma profession ont de si commun avec ceux de ces deux hommes. Il me semble que les amis du Roi ne pouvoient pas oublier un événement si marquant par la férocité de ceux qui n'ont pas dissimulé une si étrange barbarie. Il faut être d'une méchanceté bien aveugle pour me substituer à la place de ces deux monstres !

Prenez, je vous prie, Monsieur, autant de patience pour lire ces odieux détails, que j'ai d'indignation en les écrivant : donnez-moi aussi, parmi tant d'autres, cette preuve extraordinaire de votre amitié. On me fait encore un crime d'avoir laissé prendre une voiture qu'on dit être la mienne, pour conduire le Roi au trépas. Tout le monde sait cependant qu'elle appartenoit à l'administration, qu'elle n'étoit pas plus à moi qu'à mes prédécesseurs et à mes successeurs. J'avois vendu mes chevaux en 1793. Quand les *meneurs* de la Convention se sont concertés avec la municipalité pour prendre cette voiture qu'on destinoit à un si funeste usage, je n'avois rien à objecter à cette décision ; d'abord faute de droits pour y mettre obstacle ; en second lieu parce que j'avois déclaré la veille, en écrivant au conseil général, qu'étant très incommodé (quoique ma santé n'éprouvât pas d'autre changement que la vive impression du chagrin de ce qui se passoit), je ne sortirois pas pendant trois jours de la mairie ; que par conséquent je ne me rendrois pas aux assemblées du corps municipal, ni du conseil général. Je restai pendant ces trois jours sans quitter mon cabinet ; dans la consternation que partageoient avec moi tous les bons Français. Voilà pourquoi on prit, sans m'en avertir, la voiture de l'administration. Vous voyez, Monsieur, combien le reproche qu'on se croit fondé à me faire est pitoyable.

En voici deux, en apparence, mieux établis. M. Cléry, valet de chambre du Roi, dit dans un mémoire imprimé, que j'ai abordé le Roi avec un air de sévérité, et que je me suis fais attendre de S. M. au moins deux heures, avant de monter à la tour. Il étoit naturel que toute personne faisant partie de la commune de Paris fut regardée par M. Cléry comme odieuse au Roi. Il lui convenoit à son juste attachement pour un si bon maître de porter ses regards attentifs sur la physionomie de ceux qui l'abordoient, afin d'y démêler des signes d'espérance ou de crainte sur le sort de ce monarque vénérable. C'est le seul de mes accusateurs qui se dirige par des apparences qui semblent justifier ses soupçons : il ne pouvoit connoître ni mes sentiments, ni ma manière habituelle d'agir. En montant l'escalier du Temple, mon émotion, malgré mes efforts pour la cacher, fut telle, que mes genoux trembloient sous moi ; ceux qui m'accompagnoient s'en aperçurent ; elle s'augmenta au point que je faillis perdre tout à fait l'équilibre, et tomber sur les derniers degrés qui restoient à franchir. Arrivé à la porte de l'étage occupé par le Roi, je redoublai d'efforts pour modérer le trouble auquel j'étois en proie. Je traversai lentement la pièce pour acquérir une assurance apparente. Préoccupé des idées que ce lieu offroit à ma pensée, M. Cléry prit pour sévérité une gêne douloureuse que je tâchois de dissimuler. Quoique nous eussions, mes amis et moi, les plus grandes espérances de délivrer le Roi, et que, d'après la parole du plus grand nombre des députés, nous nous en crussions assurés, mes réflexions, en contemplant un si adorable monarque, retenu dans la tour du Temple, étoient les plus déchirantes. J'articulai à voix un peu basse : *il m'est ordonné par la Convention de vous traduire à sa barre ; le secrétaire de la commune va lire le décret qui m'intime cet ordre.* Je ne pouvois dire ni *sire*, ni *citoyen, il m'est ordonné*, etc.

Dans le premier cas j'aurois manifesté quelque intelligence avec S. M. pour la secourir, et dès ce moment la vie de Louis XVI étoit compromise. J'avois tout à craindre de la haine pour ce monarque, de la part de ceux qui m'accompagnoient. Dans le second cas je l'aurois injurié. Il eût été encore de la plus grande irrévérence de lui adresser la parole, en substituant à ses titres et à ses dignités, comme ant d'autres l'avoient fait, son seul nom de baptême. Quant au temps qui s'étoit écoulé avant que je montasse chez le Roi, je l'avois employé à faire passer trois ordonnances successives chez le ministre de la justice, pour avoir le décret qui fixoit le mode de translation L'Assemblée nationale ne le rendit que vers les onze heures ; je ne l'eus que vers midi. Telle fut la cause, constatée par les actes dont je parle, du retard involontaire qui m'empêcha de monter, quand je l'aurois dû, à la tour du Temple. Je n'avois donc pas, à cet égard, manqué de respect pour le Roi, et mon air apparent de sévérité étoit mal interprété.

On ajoute dans le monde que j'ai adressé la parole au Roi en le nommant *Louis Capet*. M. Cléry parle de cette dénomination dans une phrase où il est question du décret de translation ; elle y étoit effectivement insérée : le greffier de la commune ne pouvoit pas changer les expressions de cet acte en le lisant ; c'est sans doute ce qui a causé une erreur volontaire ou involontaire relativement à moi, en supposant, contre toute probabilité, que j'avois lu moi-même le décret. Mais qu'on jette les yeux sur le mémoire de M. Cléry, exact dans les détails, on se convaincra, malgré quelque obscurité dans son style, lorsqu'il rapporte cette circonstance, qu'on ne peut pas m'attribuer ce manque extrême de respect. D'ailleurs, lui qui m'accuse de sévérité sur l'air de mon visage seulement, n'auroit pas manqué de dire formellement que j'avois fait cette injure au Roi.

Rien peut-être ne prouve mieux ma vénération pour l'infortuné monarque, que mon intention à l'empêcher d'entendre les propos qu'on tenoit sur son passage, en l'occupant de choses extrêmement intéressantes, par une conversation suivie, après qu'il m'eût donné l'occasion lui-même de lui adresser la parole. Jusque dans ces moments terribles, sa bonté ne se démentit point dans la manière dont il me fit l'honneur de m'interroger sur quelques objets d'antiquité qui se trouvoient encore dans ma province. Il développa à ce sujet les connaissances les plus profondes et les plus précises d'histoire ancienne, de géographie, etc. ; les journaux du temps firent mention de cette conversation ; probablement parce que Chaumette et Brûlé, qui occupoient le devant de la voiture, en rendirent compte à quelques journalistes. Dans un moment où le Roi jetoit sur moi un regard de bonté, en voulant me faire entendre par ses expressions mêmes qu'il me savoit gré de mes soins, je trouvai moyen de l'avertir d'un coup d'œil que nous étions accompagnés de gens dont la présence ne permettoit pas un épanchement qui seroit dangereux pour lui. Malgré cet avertissement, sa bonté naturelle le ramenoit quelquefois à ces sentimens de gratitude qu'il réprimoit avec effort. Jugez, Monsieur, quelle affreuse situation pour moi d'être dans la nécessité de forcer mon Roi, par un regard expressif, à s'interdire un simple coup d'œil, ou un mot qui auroit annoncé sa confiance ! Que les gens du monde, qui traitent quelquefois si méchamment ceux dont ils ignorent la conduite, conçoivent, s'ils peuvent, la contrainte du monarque et de son sujet dans une occurrence si périlleuse, où jamais ils n'ont eu un si grand besoin d'épanchement ! Ce n'est pas eux que je prendrai pour juge de cette affreuse gêne ; ils sont incapables de s'en faire une idée.

Il avoit été décidé qu'en passant devant la porte Saint-Denis on feroit une décharge d'artillerie sur la voiture ; j'étois prévenu de ce complot. Les canonniers tenoient leurs mèches allumées. En abordant cette porte, je m'élançai par la portière, le corps à moitié en dehors ; d'une voix et d'un geste menaçants je paralysai les bras des canonniers. Le soir, au retour, il faisoit nuit ; je rencontrai le bataillon de ma section qui se fait reconnoître ; je lui donnai l'ordre de marcher serré près de la voiture jusqu'au Temple. Je fis par ce moyen discontinuer les tentatives qu'avoient faites quelques particuliers pour atteindre aux portières, et très probablement pour assassiner le Roi. Je n'ignorois pas qu'on feroit des efforts pour y parvenir ; c'est pourquoi je saisis l'occasion favorable de faire accompagner la voiture par le bataillon de ma section, qui m'avoit donné des preuves d'attachement jusqu'à cette époque. C'étoit la vie de Louis XVI que je voulois conserver : mes amis savent assez que je ne prenois aucune précaution pour garantir la mienne de la fureur des scélérats dont la Montagne me faisoit sans cesse environner. Les détails qui constatent cette vérité ne con-

cernant que moi, je ne dois ni ne veux prendre la peine de les rapporter.

J'ai donc enfin terminé l'examen de ces inculpations si bizarres, si contradictoires et si opposées à la teneur des actes authentiques, d'après l'énoncé desquels, seuls, on devrait juger ma conduite. Quand on réfléchit sur la stupide méchanceté de la multitude, on rougit presque d'avoir, par la configuration du corps, quelque ressemblance avec elle. Vous vous imaginez bien, Monsieur, que je comprends dans la multitude tout ce qui parle ou qui agit sans réflexion et sans bon sens : vous en concluez sûrement que je fais peu d'exceptions ; vous avez parfaitement raison.

J'oubliois encore parmi cent autres remarques (que je ne prendrai pas la peine de rapporter) un mot qui complète ma justification. L'auteur d'une tragédie sur la mort de Louis XVI, qui paroit avoir une connoissance parfaite des moteurs des orages révolutionnaires, prouve en passant dans deux vers que les ennemis du Roi étoient aussi les miens (1). Mais parmi les témoignages que j'ai droit d'invoquer plus particulièrement en ma faveur, je choisirai celui de M. Bertrand de Molleville, ministre du roi ; je n'ai jamais eu l'honneur de le voir ; aucune relation ne m'a rapproché de lui. Attaché sincèrement au Roi, il se trouvoit dans une position à prendre des préventions fâcheuses sur mon compte : les bruits qu'on faisoit circuler pouvoient faire impression sur mon esprit. Mais il a voulu savoir la vérité ; il l'a cherchée sans partialité. On m'a assuré que, dans un ouvrage qu'il a publié à Londres sur la Révolution françoise, il m'a rendu une justice honorable. Je lui dois une reconnaissance dont je le prie d'agréer aujourd'hui les assurances les plus durables.

Veut-on enfin quelques détails sur ma vie privée? Les voici. Quarante-sept ans de travaux non interrompus nuits et jours : les ouvrages nombreux que j'ai publiés, outre ceux plus nombreux encore, qui me restent en portefeuilles. Ces derniers sont connus de mes amis; ils annoncent assez quel usage j'ai fait de mon temps. Qu'on s'informe quels soins respectueux j'ai donnés aux pauvres dans les hôpitaux de Paris, ou comme médecin, ou comme administrateur, on apprendra avec quel zèle je soulage les indigens. Ici je parle de moi avec fierté; j'en ai acquis le droit. Qu'on s'informe encore avec quelle exactitude j'ai rempli mes obligations envers les militaires, quand j'étois chargé de veiller à leur conservation, on saura avec quelle persévérance je sollicitois, ou je forçois les ministres de la guerre de remplir mes intentions. Ma correspondance avec eux, dont je garde quelques débris, justifie ce que j'avance. Qu'on lise quelques pages du dernier ouvrage que j'ai publié en 1804; qu'on se borne même à lire l'épigraphe, on verra si j'ai encensé la tyrannie de Bonaparte, on jugera par là comment je parlois aux complices de ce Corse, puisque je ne ménageois pas la sévérité de mes réflexions dans les écrits publics.

Qu'ai-je obtenu en récompense de tant de peines et de travaux utiles? des injustices et des persécutions. Je ne demande qu'un parfait oubli, je l'ai déjà dit, je fais trop peu de cas des hommes et des choses pour désirer de rentrer dans le monde. Mais aussi personne ne chérit plus ardemment que moi, Monsieur, les hommes qui vous ressemblent par l'excellence de leur cœur : vous pensez bien que mon attachement ne s'étend pas sur un grand nombre ; mais concentré sur peu de personnes, il n'en a que plus de force et de durée. Agréez-en l'assurance pour vous, Monsieur, avec celle de tous les sentiments délicats que vous mettez et que je vous ai voués pour toujours.

Je suis, etc...

CHAMBON DE MONTAUX,
de l'ancienne Faculté de médecine de Paris : de la Société royale de médecine; ancien médecin de la Salpêtrière; ancien premier médecin des armées : et inspecteur général des hôpitaux militaires.

Paris, 17 mai 1814.

Malgré le ton déclamatoire de cette longue lettre, qui indisposerait volontiers contre son auteur, il n'est pas permis de douter de l'excellence des sentiments de Chambon; on pourrait citer, il est vrai, plusieurs documents datant de 1793, qui sont en complète contradiction avec la lettre de 1814 (1). Au lieu de conclure à la mauvaise foi du maire de Paris, ne vaut-il pas mieux accuser les événements de l'avoir entraîné plus loin qu'il ne l'aurait voulu ?

Chambon quitta Paris le jour de sa démission : le soir même on se rendit à son domicile pour l'arrêter ; mais le bruit s'étant répandu qu'il avait été fusillé dans une ferme des environs de Paris, il put gagner Blois sans encombre. Il y fut bientôt reconnu, puis arrêté avec sa femme ; le 9 thermidor leur sauva la vie et leur rendit la liberté.

La santé de Chambon était toujours des plus précaires. Il n'exagérait rien, quand il l'invoquait comme excuse dans sa lettre de démission. Aussi voulut-il profiter de son séjour forcé en province pour reprendre des forces épuisées par de si grands soucis. Il est probable qu'il s'installa dans les environs immédiats de la ville ; il s'y livra assidûment aux travaux de la campagne (2). Sa femme s'y intéressait autant que lui, et ils purent tirer de leurs observations personnelles les éléments de deux importants ouvrages : le premier, rédigé par Mme Chambon, et annoté par son mari, devait paraître en 1799 sous le titre de *Manuel de l'Education des abeilles ;* le second, comprenant deux volumes, fut écrit par Chambon : *Traité de l'Education des moutons* (1810).

De telles expériences sont onéreuses, bien qu'elles aient pour but de montrer le grand profit qu'on peut tirer de leur objet. La fortune de Chambon passa en grande partie dans ces essais agricoles ; il y trouva en revanche une certaine amélioration de sa santé ; « par les fatigues soutenues pendant près de trois années dans les champs » ses accès de goutte diminuèrent de fréquence ; j'ai fait prendre, dit-il, une direction différente à la goutte, par des sueurs abondantes et par les urines ; j'ai été délivré des vomissemens » (3). Son ami Andry, avec qui il entretenait une cor-

(1) *La mort de Louis XVI,* tragédie en 3 actes; acte III; scène IV.

...« Deux commissaires de la commune :
« *Premier commissaire.* — Au gré de nos projets je vois tout [réussir,
« Embrassons-nous, amis, le tyran va périr;
« Hier, de ses conseils, l'éloquence importune
« Avait séduit les cœurs et changé sa fortune ;
« Si Danton, avec art maîtrisant les esprits,
« N'eut fait au lendemain ajourner le sursis
« Le Sénat oubliant sa grandeur magnanime
« Ravissoit à nos coups cette illustre victime.
« *Deuxième commissaire.* — Je l'ai craint un moment, mais grâce [au ciel enfin
« Notre pouvoir l'emporte, et n'aura plus de fin;
« Si Chambon, si Roland osent rester en place,
« De leurs têtes ils paieront leur indiscrète audace,
« Et leur mort apprendra que nous et nos amis,
« Seuls de l'autorité devons être investis.
« On vient; c'est du tyran la famille éplorée...

(1) Cf. CABANÈS. *Un médecin maire de Paris* (*loc. cit.*).

(2) Chambon avait traduit et longuement annoté le *Traité de l'agriculture de Columelle* ; il avait de plus rédigé plusieurs mémoires sur l'*utilité des pépinières*, sur les *maladies épidémiques des bêtes à cornes*, etc..., et fourni plusieurs articles au *Dictionnaire d'agriculture de Rosier*.

(3) CHAMBON, *Manuscrits de la Fac. de méd.*, *Traité de la goutte* (*loc. cit.*).

respondance régulière, l'avait aidé de ses conseils pour le traitement de ces crises douloureuses: « c'est en suivant tes avis, lui écrivait-il, que j'ai diminué les souffrances des maux dont je suis accablé ».

Chambon se remit donc à la médecine ; un des premiers malades qu'il eut à soigner fut sa femme ; elle faillit mourir de la variole (1) qui régnait alors à Blois. La malchance poursuivait l'infortuné médecin ! Ses regrets furent si vifs de ne pas avoir inoculé sa femme, qu'il se fit l'apôtre de cette méthode d'immunisation ; nous verrons d'autre part comment ce beau zèle faillit être la cause de nouveaux ennuis pour Chambon (2).

Les clients étaient rares, et la position du ménage ne devait pas être des plus brillantes. A ces tracas familiers, s'ajoutaient les soins exigés par une santé toujours chancelante, et la peine causée par les tristes souvenirs des journées tragiques de 1793. Malgré tout; Chambon avait repris ses travaux ; le *Traité des maladies des enfans*, la seconde édition *des Maladies des femmes*, datent de cette période. Chambon observe qu'il y a « peut-être quelque courage à travailler sans relâche malgré l'extrême affoiblissement de la santé », et malgré la tristesse qui l'accable : «... chaque instant (écrit-il dans la préface de son *Traité des maladies des enfants*) me rappèle le massacre de mes amis dont le plus grand nombre a péri sur l'échafaud. Les hommes savans et vertueux avec lesquels j'étois lié de la plus étroite amitié ne sont plus ; ceux qui ont survécu à la barbarie des assassins, sont isolés comme moi dans la vaste étendue de ma patrie en deuil, et ne peuvent plus m'aider de leurs conseils. Mon esprit fatigué par les inquiétudes inséparables de mon administration dans les temps orageux est toujours rempli du souvenir des entreprises sourdes et séditieuses des hommes pervers dont je faisais avorter les complots ; ce souvenir tourmentant laisse dans mes sens une agitation prolongée et peut-être impossible à dissiper, qui ne me permet plus de jouir du calme nécessaire pour exécuter convenablement le travail que j'ai entrepris ».

La publication de ses ouvrages ne devait pas laisser grand profit à l'auteur ; la clientèle de Blois n'était sans doute pas très rémunératrice ; et la goutte faisait de nouveau souffrir Chambon, presque sans interruption, depuis qu'il avait repris sa vie de labeur sédentaire : « Mes confrères de l'ancienne Faculté, et surtout MM. Andry, de Chamseru et Hallé, savent que personne n'a été aussi horriblement tourmenté que moi de la goutte, sans intermissions dans les années 1797, 1798 et 1799. J'en souffre moins depuis 1800, mais dans le travail assidu auquel je me livre nuit et jour, je ressens quelques douleurs dans les lombes. Les bains de vapeur me sont d'un grand secours. Mes douleurs sont dissipées avant que je ne sorte de la machine. »

Dans d'aussi pénibles conditions, Chambon ne pouvait guère supporter les fatigues imposées par le soin d'une clientèle de province. Il chercha donc à obtenir une situation officielle, capable de lui assurer au moins l'existence. L'hôpital de Blois était dépourvu de médecins. Parmentier et Coste avaient conservé dans l'armée la haute situation abandonnée par Chambon pour entrer à la mairie de Paris ; il s'adressa à eux pour obtenir le poste qu'il enviait. On pourra juger un peu sévèrement sa démarche, et trouver que la lettre adressée à ses anciens collègues manque de franchise : mais le pauvre homme, perclus de douleurs, n'avait-il pas une excuse dans la tristesse de sa précaire situation ?

Blois, 2 mars 1803 (18 ventôse, an XI).

Messieurs et anciens collègues,

« J'ai hésité longtemps à vous rendre compte de ce qui se passe à l'hôpital militaire et civil de Blois ; tout ce que j'ai éprouvé de fâcheux me donna cette négligeance pour le soin de la chose publique que mon éternel amour pour mon pays me fait quelquefois surmonter. Je vais donc enfin vous instruire de ceux des abus dont je suis témoin.

« Il n'y a pas, à ce que je pense, d'hôpital plus mal tenu et plus mal dirigé dans toutes les parties, que celui de cette ville ; si vous en exceptez le recouvrement de ses revenus, suivi avec zèle par l'administration. Mais cet avantage disparoit devant le gaspillage intérieur, le deffaut (*sic*) d'ordre, celui du service, et plus encore par la conduite des femmes salariées qui sont attachées à cet établissement, pour ne s'occuper que de leurs profits particuliers.

« Ce qui suit vous concerne plus directement.

« Un département formé dans des tems désastreux chassa le médecin de cet hôpital et les deux chirurgiens en chef qui alternoient dans leur service. Ces administrateurs ignorans, rapaces, et ennemis déclarés de tout ordre, confièrent le service de l'hôpital à un mauvais chirurgien qu'ils destinèrent à remplacer le médecin. Celui-ci vient tout récemment de se faire nommer adjoint un jeune homme qui se dit médecin, et est tout aussi ignorant que le prétendu titulaire. L'administration (à l'exception de deux membres) a consenti pour des motifs méprisables à ce détestable arrangement, favorisé par un préfet qui n'accueille que la canaille prosternée à ses pieds. Vous pouvez juger du service par ce seul exposé. Vous seriez indigné si je vous rapportois quelques traits de l'impéritie de ce prétendu médecin.

(A suivre.)

(1) Les suites de cette variole furent sérieuses ; la malade éprouva surtout des troubles psychiques persistants, ainsi décrits par Chambon : « Une femme, par l'effet d'une petite vérole confluente de la plus maligne espèce avoit passé deux mois dans un délire presque perpétuel. Ses idées étant devenues un peu plus justes, elle restoit plongée dans une tristesse que l'on ne pouvoit vaincre. Elle versoit des larmes amères toutes les fois que ses amis la visitoient, parce qu'elle se persuadoit qu'on la regardoit comme une *imbécille*, attendu qu'elle éprouvoit une difficulté marquée à suivre une conversation même ordinaire, et que ses pensées ne se succédoient pas comme avant la maladie. Son plus vif chagrin consistoit dans la crainte de passer sa vie dans la stupidité qu'elle reconnaissoit exister en elle. Cependant quelques voyages rendirent aux facultés morales l'activité qu'on leur avoit connue avant l'invasion de la petite vérole.

« Vingt-cinq ans après le cours de cette maladie elle a publié un ouvrage sur les *Avantages de la monarchie*, qui par la profondeur de ses vues, la justesse et la force de ses raisonnemens, toujours appuyés par des faits tirés de l'histoire, a fait l'étonnement des lecteurs ». (Manuscrits inédits de la Fac. de méd., *Traité des maladies de l'esprit*, chapitre traitant *de l'affaiblissement des facultés intellectuelles qui subsistent après les maladies aiguës accompagnées d'accidens graves*).

(2) Dans un des chapitres suivants (*Chambon et l'inoculation*) on trouvera les détails relatifs à cette épidémie de variole.

Le Directeur-Gerant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Un intérieur de savant parisien anatomiste et médecin au milieu du XVIII[e] siècle.

Scellés et inventaire chez l'Académicien Hunault (1742)

Le 15 décembre 1742, à une heure et demie du matin, le sieur Emmanuel-Nicolas Parisot, avocat au Parlement, conseiller du Roy, Commissaire au Châtelet de Paris, frileusement enveloppé dans son manteau, et suivi de son clerc, chargé de ses papiers, de ses cires et de son scel, traversait la Place Royale, venant du Cul de Sac Guéménè, dans la rue Saint-Antoine, où il avait sa demeure. Il frappe à la porte de l'Hôtel de Richelieu, et au second étage que lui indique le concierge, il trouve M[e] Louis-Jacques de Blet, intendant des maisons et affaires du Duc, qui habite l'Hôtel et l'a fait requérir.

M[e] François-Joseph Hunauld, médecin de la faculté de Paris, anatomiste de l'Académie Royale des sciences, professeur et démonstrateur d'anatomie au Jardin de S. M., médecin de l'Hôtel-Dieu, médecin de Mgr le duc de Richelieu, vient présentement de décéder, et comme ses héritiers présomptifs demeurent en province, le sieur de Blet a cru bon dans leur intérêt et dans celui de tous ceux qui peuvent avoir à intervenir dans la succession du défunt, de requérir le commissaire, de mettre les scellés « sur les commodes, armoires et autres fermetures dépendantes de ladite succession... faire sommaire description de ce qui se trouvera en évidence et mettre le tout en bonne et seure garde » (1).

Le mort est là — un homme dans la force de l'âge (il n'a que 41 ans) — « étendu sur un lit dont les rideaux sont de damas gris » et M[e] Parisot commence ses fastidieuses opérations, dont il ne nous épargnera aucun détail.

« Dans la chambre où est décédé led. sieur Hunauld, étant au deuxième et ayant vue sur ladite Place Royale » il appose soixante bandes de papier avec trente cachets; d'abord sur une commode « en bois de rapport » avec dessus de marbre, puis sur un petit coffre de bois « en façon de la Chine »; sur deux coins de bois de palissandre, qui supportent des deux côtés de la fenêtre plusieurs pièces de porcelaine; sur une petite table « en écritoire à pieds de biche couverte de cuir noir », enfin sur les guichets de deux armoires enfoncées dans le mur.

(1) Tous ces renseignements sont empruntés aux documents originaux des Archives Nationales (X. 15941).

Il va maintenant nous décrire « l'*évidence* étant en ladite chambre ». La tenture est « du pareil damas que le lit « et il y en a bien huit aunes « en trois pièces bordées d'un galon d'or ». La cheminée est munie de deux chenets en fer poli et de ses « pelles, pincettes et tenailles à pomme de cuivre argenté ». Le trumeau est orné de trois glaces bordées en bois doré. « Deux bras à double bobèche de cuivre bronzé, deux figures de bronze équestres sur leurs pieds d'ébène (1), une pendule à répétition dans sa boîte et sur son pied de bois de violette orné de bronze » lui composent une garniture d'une certaine valeur.

Aux murs sont suspendues huit estampes de différentes grandeurs, bordées de bois doré et garnies de leurs verres blancs, au milieu desquelles se détache le portrait du maître de céans, Mgr le duc de Richelieu.

A la fenêtre, un rideau de toile blanche avec ses tringles et anneaux; à l'entrée « une portière à bandes de damas vert et à fleurs « (un rideau, servant de portière, dit l'inventaire notarié, formé de bandes de satin de Bruges vert et de brocatelle de fleurs rouges sur fond vert, doublée d'une toile de pareille couleur) ».

Devant la cheminée « un écran de bois de la Chine, dont le fond est de panne de soye verte, orné d'un galon d'or ».

Dans un angle, « un lit de repos de bois d'estre (2), à la capucine, garni de son matelas et traversin, couvert d'étoffe de serge verte et satin, dont le matelas est garni de cuir ». Il y a encore dans cette même chambre « une duchesse (3) en deux pièces, aussi de bois d'estre, « garnie de son matelas de cuir » et « couverte d'une toille à carreaux »; trois fauteuils de canne et une table de nuit de bois d'estre.

La couchette est « à bas piliers » de ce même bois encore « garnie de son enfonçure » et M[e] Parisot constate, malgré la présence du mort (le métier a de ces rigueurs) que le sommier est de crin et qu'il y a deux matelas pleins de laine couverts de futaine, une taie et un traversin de coutil bourrés de bonnes plumes, une couverture de laine blanche, deux rideaux bonne-grâce et un soubassement de damas gris à fleurs, enfin une housse de taffetas de pareille couleur garnie de sa tringle tournante.

Le cabinet du défunt est contigu à sa chambre à

(1) D'après l'inventaire notarié, retrouvé par M. le D[r] Albert Prieur dans l'étude de M[e] Cottelle, ces deux groupes représentaient « deux enlèvements, l'un d'Europe, l'autre de Déjanire ».

(2) Hêtre, l'inventaire notarié, remplace *hêtre* par *noyer*.

(3) Espèce de grand fauteuil, dont le siège est assez profond, pour qu'une personne puisse être assise commodément dessus, les jambes étendues (N. Landais).

coucher et donne également sur la Place Royale. Le Commissaire pose 20 bandes encore et 10 cachets sur le portes et fenêtres, et cela va le dispenser de nous rien dire du mobilier. Le salon est à côté du cabinet et l'homme à la cire s'y comporte de même, imprimant 18 nouveaux cachets sur 36 nouvelles bandes. Il reviendra *onze fois* encore sceller, desceller, verbaliser, etc., dans cet appartement de quatre pièces, et ne consacrera pas moins de *cent trente cinq rooles de grosse*, coûtant plus de 300 l. au détail de ses intéressantes opérations. Tout à l'heure, il rédigera pages sur pages, à l'occasion d'une de ses bandes qui a été froissée, au cours de l'autopsie par un des assistants et ce bavard solennel et prétentieux omettra *pour éviter* — il ose le dire, — *pour éviter à prolixité*, la description, même sommaire, d'un cabinet et d'un salon dont nous aurions singulièrement aimé de faire le tour, même à sa suite... !

II

Me Parisot s'est borné à nous apprendre un peu plus loin, dans sa grosse, qu'il a trouvé dans le cabinet une quantité de livres composant la bibliothèque « qui méritent d'être estimez, dit-il, par une personne à ce connaissant. Le sr Jean Baptiste Bauche fils, libraire au Quai des Grands-Augustins, paroisse de Saint-André des Arts, va être chargé de « mettre le tout par ordre et par matière » afin que le sr Chaillou, huissier priseur lui assigne une valeur. Cette collection de livres, dont notre homme de loi parle ainsi avec indifférence, c'est cette bibliothèque d'Anatomie, une des plus belles qui soient formées jusqu'alors et dont on a pu dire qu'elle approchoit d'autant plus d'être complète, que le savant qui l'avait réunie « s'y étoit absolument borné à cette seule partie de la médecine, quoi qu'il ne fut pas médiocrement habile dans les autres, dans la Physique, même dans les Belles-Lettres (1). » L'inventaire sommaire de Chaillou, que M. Albert Prieur a retrouvé dans les archives de l'étude de Me Cottelle, énumère 65 lots de livres formant un total de 1260 volumes reliés, sans parler des brochures. L'Académie des sciences, les *Acta Eruditorum*, les *Ephemérides Germaniæ* y sont au complet mais la liste des noms des auteurs ne comprend guère que des anatomistes, Vésale et Fallope, Sylvius et Bartholin, Malpighi, Ruyoch, Santorini, le *Sepulcretum* de Bonet, la bibliothèque de Manget, etc., etc. Le tout est estimé à la somme de 1997 ℔.

Revenons à Me Parisot, et reprenons l'interminable dossier du commissaire, au moment où levant les scellés qu'il a posés, il va pour ouvrir les armoires. Une première « enfoncée dans la cloison dudit cabinet » contient dans le bas « un petit coffret placqué de bois de palissandre et renforcé de plaques de cuivre » C'est la cassette du docteur: on y trouve une bourse de cuir avec 350 louis de 24 livres « pièces ayant cours » faisant la somme de 8400 ℔.

Ce n'est point là d'ailleurs tout l'actif du défunt. Dans « un bureau de bois noirci couvert de maroquin noir » qu'on ouvre dans le salon, Jacquinot a trouvé, « avec des bijoux consistant, entre autres en tabactières d'or, étui d'or, tabactière d'écaille garnie en or... soixante deux jetons d'argent, 43 louis de 24 livres valant 1032 livres et dans un sac 200 écus de 6 livres faisant 1200 livres » et qui s'ajoutant à l'or de l'armoire du cabinet, constituaient en numéraire la somme relativement considérable de 10642 livres économisées par le défunt.

La commode à tiroirs, l'armoire à quatre guichets, le grand coffre bahut carré couvert de cuir qui meublent l'antichambre ne contiennent que du linge, des habits et une canne à pomme d'or.

Dans l'écurie sont deux juments, « sous poil noir » l'une « à courte queue » l'autre « avec tous ses crins » et sous une des remises on constate la présence d'une *chaise montée sur deux roues doublée de velours cramoisy* ». C'est le véhicule, par excellence, du médecin à la mode, visitant les malades, tel que nous le représente la peinture de Brandouin, récemment reproduite par le Dr Hollander dans son beau livre de la caricature médicale (1).

III

Je n'ai rien dit encore d'un petit cabinet qui donne sur le corridor vis à vis de l'entrée de l'appartement de Hunauld. C'est là que se concentrait toute sa vie scientifique.

Hunauld n'étudiait pas seulement l'Anatomie dans les beaux livres qu'il avait assemblés ; il travaillait et démontrait d'après nature et lorsque quelques jours plus tard Me Nicolas Parisot franchira la mystérieuse porte du cabinet du savant académicien, ce ne sera pas sans quelque émoi qu'il se trouvera brusquement en présence d'un ensemble de choses qu'il se hâte de définir en quelques mots assez vagues, « pièces d'anatomie et instruments servant aux opérations ensemble médicaments tant simples que composés. »

Jacques Bénigne Winslow, docteur en médecine de la faculté de Paris et de l'Académie des sciences, demeurant Cloître et Paroisse Saint-Benoît et Antoine Exupère Dallier, apothicaire de la rue Saint-Louis au Marais, sont appelés aussitôt à donner leur avis, chacun en ce qui le concerne.

« Le Sr Winslow, ayant vu et examiné » les pièces

(1) L. Le Dortous de Mairan. *Eloge de Hunauld* (*Hist. de l'Acad. Roy. des Sc.*, 1742, p. 211).

(1) Dr Eugen Hollander, *Die Karikature und Satire in der Medizin*. Stuttgard, 1905, in-4°, XVI-353 p. avec 10. pl. en couleur et 223 fig., p. 227, fig. 132.— Cette planche signée Brandouin pinx. Caldwell sculps. a pour titre : *A French physician with his retinue going to visithe patients*. London. Printed for. Jn° Smith n° 35 Cheapside et Robt Sayer n° 53 Fleet street. Published as he act directs, 20 oct. 1771.— Cette figure n'est nulle part décrite ni même cité, dans le texte de Hollander, ainsi que veut bien me le faire remarquer M. R. Blanchard, qui me communique ce volume.

d'anatomie qui regardent l'ostéologie « observe qu'il y a là une collection considérable de différens os du corps humain, tant par rapport à leur état naturel, qu'à leur mauvaise conformation et autres maladies » sans y avoir trouvé cependant, dit Parisot « aucunes squelettes complètes ». Ayant en outre observé plusieurs pièces d'anatomie, injectées, diversement préparées, tant conservés dans des liqueurs que sèches » Winslow n'a pu se décider à faire du tout une estimation précise « attendu que le prix en dépend du degré de curiosité et des facultés d'un petit nombre de personnes auxquelles cela peut convenir. »

Les *squelettes desséchés* suivant l'expression du commissaire, sont donc *restés sans être inventoriés ni prisés* et cela nous a privé d'un petit catalogue qui n'aurait pas été dépourvu d'intérêt.

« Cent cinquante petits bocaux de verre blanc contenans une collection de marbres et autres matières pétrifiées, fruicts des Indes et matières végétales, *le tout ne méritant description*, ont été prisés *quarante livres.*

Les seringues à injection, au nombre de trois, dont se servait Hunauld à l'imitation de Ruysch » l'une de cuivre jaune, l'autre d'étain et l'autre de fer » furent estimées *quarante sols.*

Le cabinet de notre savant contenait en outre « un microscope monté sur son pied à trois branches de cuivre avec ses dépendances... dans son étui de bois de Chine en forme de pyramide », un autre microscope garni de cuivre et un « télescope par réflection dans son étui couvert de peau de chien de mer également monté en cuivre. » Le tout fut évalué à la somme de 130 l.

Un certain nombre de pièces du cabinet de Hunauld sont allées par les soins de l'Académie au Jardin du Roi, où ce savant homme avait professé huit années depuis la fin de 1729 jusqu'à sa mort. Sept ans plus tard, en effet, Daubenton s'exprimait en ces termes dans sa Description du Cabinet du Roi, à l'occasion d'un lit de pièces anatomiques relatives à l'organe de l'ouïe.

« La plupart des pièces dont je vais faire mention ont été travaillés par M. Hunauld, Médecin de la Faculté de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, et Professeur en Anatomie et Chirurgie au Jardin du Roi.» Cet habile anatomiste, continue Daubenton, « avoit rassemblé toutce qui pouvoit faciliter la démonstration de l'organe de l'ouie, qu'il savoit expliquer avec autant d'érudition, qu'il avait d'industrie pour le rendre sensible aux yeux... (1)

(1) Daubenton. *Description de la partie du Cabinet qui a rapport à l'Histoire Naturelle de l'homme* (*Hist. Nat. Gén. et partical* Paris, 1749, in-4, t. III, p. 36 et suiv. — Quarante-cinq pièces, ainsi préparées par Hunauld, figurent dans la *Description* du Cabinet sous les nos XXXVI à LXXI.

IV

Au cours de ces opérations. — et le mort enterré — des oppositions ont surgi dont Me Lechanteur, le notaire, a dû obtenir main-levée. François Nicolas Jacques, juré crieur ayant charge et pouvoir de sa communauté, avait réclamé 160 l. pour le *commun* dudit Hunauld. Ce sont les jurés-crieurs qui ont notamment fourni la tenture des obsèques.

Me Jacques Jonchery, qui prenoit la qualité de « prestre receveur des convois de la paroisse St Paul « avait demandé 286 l. « pour les droits appartenant tant à l'église qu'à l'œuvre du convoy et enterrement dudit défunt. »

Puis c'était le sr Roch Raoul Blangy, marchand épicier, rue St Antoine, paroisse de la Porte St Pierre qui présentait un mémoire de 272 l. pour le *luminaire* des funérailles. C'était encore l'apothicaire Antoine Exupère Dallier, déjà nommé, dont la note s'élevait à 230 l. « pour fourniture de médicaments qu'il a fait au deffunt Sr Hunauld dans différentes maladies qu'il a eues et notamment dans celle dont il est décédé. » Cette dernière qualifiée de « fièvre maligne » par son biographe officiel et qui n'a duré que dix jours, semble bien avoir été une de ces affections de nature typhoïde que l'on méconnaissait encore en 1742.

La liste des opposants se poursuivait avec Jean Robert, dessinateur et graveur en taille douce, qui avait fourni pour 72 l. de dessins d'anatomie; avec Charles Payen « docteur en médecine de la Faculté de Paris, y demeurant rue St Antoine » qui avait prêté au déffunt deux volumes, l'ung traitant de l'*Exposition d'Anatomie* par Bidler, grand in-folio et l'autre ung manuscrit traitant de la respiration aussi in-folio par M. Hunod Dangé (Hunauld, d'Angers) lesdits deux livres inscrits du sieur Hunauld. »

Enfin Marie Lottin, veuve du Sr Pierre, libraire rue Saint-Jacques, redemandait « deux traités manuscrits qui lui appartenaient, l'un qui a rapport à la *petite verolle*, l'autre qui s'occupe du *Pouls.* » Hunauld s'était chargé de les examiner et d'y mettre une préface.

Le 29 décembre interviennent, munis de leurs pouvoirs Me Jean Baptiste Courtevaux l'aîné, procureur au Châtelet et Me Jacques Joseph Sebire des Saudraies, avocat au Parlement. Ils représentent « le sieur René Hunauld, docteur en médecine, demeurant en la ville de Saint-Malo, habile à se dire et porter héritier du sieur François Joseph Hunauld, son fils ».

René Hunauld, Angevin de naissance, descendait d'une dynastie de médecins, qui avaient pratiqué dans cette ville. Un de ses frères, Pierre, était même anatomiste habile (1) René s'était établi à Chateaubriand

(1) Il était né à Angers, dit Célestin Port, le 2 mars 1664, et il était docteur en médecine dès 1692. Il savait parfaitement se servir non seulement du crayon, mais encore de l'encre de Chine d'une manière particulière en lavant beaucoup. On a de lui un *Dis-*

d'abord, puis à Saint-Malo et il y exerçait depuis quarante ans la médecine « avec plus d'honneur que de fortune .»

Le pauvre homme avait perdu en même temps que ce fils qui s'était rapidement élevé à la fortune et à la gloire son principal soutien. Mairan nous apprend, en effet, l'usage que faisait « Hunauld, de ce que lui valaient ses succès dans la pratique de la médecine et de ce qu'il retirait du Jardin de Roi ». « Il n'a jamais cessé, dit l'auteur de *l'Eloge* déjà cité, de secourir *son père et sa famille qui étoient dans le besoin.* Il se seroit privé du nécessaire pour remplir ce devoir et il sembloit ne remplir ce devoir que pour satisfaire à un plaisir. C'est par ce père infortuné et déjà avancé en âge, que l'Académie en a été informée et elle a pris de justes mesures pour lui procurer quelques secours par la vente des livres et des autres effets de son fils dont elle s'est chargée en partie ». Tout ce qui est vertu, ajoutait Mairan, tout ce qui est vertu obtiendra toujours la préférence qui lui est dûe, même dans une compagnie uniquement consacrée aux sciences et aux qualités de l'esprit ».

Nous savons maintenant pourquoi ce modèle des fils et des frères qui, jeune encore, médecin très occupé et académicien aurait pu contracter un riche mariage et vivre dans le luxe, est demeuré seul et s'est contenté de l'appartement de quatre pièces que le duc de Richelieu avait mis à sa disposition au second étage de la Place Royale où nous avons suivi aux froides journées de Décembre 1742 le conseiller du Roy Emmanuel Nicolas Parisot et son clerc chargés des papiers, des cires et du scel du Grand Châtelet de Paris.

E. T. Hamy.

Encore sur les nègres-pies. Un cas inédit du début du XIX^{e} siècle.

Tout d'abord quelques renseignements complémentaires au sujet de la négresse-pie que j'ai décrite précédemment (1).

Mon cabinet, au Laboratoire de Parasitologie de la Faculté de Médecine de Paris, est orné d'un très beau tableau peint par J. M. da Rocha d'après nature, en 1786, signé et représentant une jeune négresse-pie (pl. I). Je savais depuis un certain temps que ce cas très remarquable d'albinisme partiel était inédit et je me proposais de le publier à loisir, quand mon ami le commandant A. Chaves, directeur de l'Observatoire météorologique de Ponta-Delgada (São Miguel, Açores), vint me rendre visite et l'aperçut. Il fut très surpris de trouver là une toile dont il avait vu la réplique au Musée ethnographique de Madrid ; un peu plus tard, il m'envoya l'épreuve d'une photographie qu'il avait prise dans ce Musée même et sur laquelle on voyait effectivement une partie du tableau en question. Des renseignements complémentaires fournis par mon ami le professeur I. Bolivar, directeur du Musée d'histoire naturelle de Madrid, m'apprirent que le tableau du Musée ethnographique était signé, comme le mien, et qu'il était entré au Musée le 22 septembre 1792, de la part du Gouverneur de Saint-Domingue.

En 1786, c'est-à-dire à l'époque où cette peinture fut faite, l'île de Saint-Domingue appartenait à l'Espagne pour la partie orientale et à la France pour la partie occidentale. J'en avais donc conclu que, selon toute apparence, le peintre avait exécuté son œuvre aux Antilles mêmes, en deux exemplaires, et avait donné ou vendu l'un de ceux-ci au Gouverneur du territoire français et l'autre au Gouverneur du territoire espagnol.

Cette hypothèse, malgré toute sa vraisemblance, est inexacte, et c'est encore au commandant Chaves que j'en dois la preuve, grâce à des circonstances assez curieuses.

M. Chaves montrait au roi de Portugal ma note sur la négresse-pie et lui signalait la planche qui l'accompagne comme la reproduction d'un tableau remarquable d'un peintre portugais ; il lui montrait en même temps au vérascope la photographie prise au Musée de Madrid, quand le roi s'écria : « Mais nous avons aussi ce même tableau au Musée zoologique de l'Ecole polytechnique ». Le conservateur, M. Girard, fut mandé ; il affirma qu'en effet le tableau existait : on le trouva dans un grenier, au milieu de débarras variés, et M. Chaves ne tarda pas à m'en envoyer une photographie, accompagnée de quelques renseignements.

Il existe donc trois exemplaires du tableau qui nous occupe ; dans tous les trois, le personnage est identique et mesure 1^{m}27, du sommet de la tête à l'extrémité du gros orteil. Les toiles de Paris et de Madrid sont signées et d'une peinture fine et délicate ; celle de Lisbonne n'est pas signée : la peinture en est plus grossière, comme s'il s'agissait d'une étude ou d'une copie d'élève.

Contrairement à ce que j'avais supposé, ces trois tableaux ont été sûrement exécutés en Portugal ; il est dès lors surprenant qu'un cas aussi remarquable n'ait pas été signalé dans les publications scientifiques ou médicales de l'époque et que la jeune négresse soit restée complètement inaperçue. Il est possible qu'elle ait

---

cours préliminaire pour servir d'instruction sur un Cours général d'Anatomie avec des figures de sa façon, qui porte la date de 1695. Il était membre de l'Académie d'Angers dès 1700, médecin ordinaire du Roi et il a dédié à Dodast un *projet d'un nouveau Cours général de médecine, où l'on propose par une nouvelle description du corps humain l'application du système de l'Ancienne Médecine.* Il est mort à Angers le 2 mars 1728, doyen de la faculté et chancelier de l'Académie.

(1) R. Blanchard, Sur un cas inédit de négresse-pie au XVIII^{e} siècle. *Zoologische Annalen*, I, pp. 41-46, 1904, avec une planche.

promptement succombé à la tuberculose ou à la variole, maladies infectieuses pour lesquelles elle était une proie toute désignée.

Quoi qu'il en soit, nous savons par ses biographes (1) que Joaquim Manoel da Rocha a toujours vécu au Portugal. Il peignait des tableaux religieux, des portraits et des natures mortes. A la fin de sa vie, il était professeur à l'Ecole royale de dessin. Il est mort le 28 septembre 1786.

C'est donc en Europe et, selon toute vraisemblance, à Lisbonne, que Rocha peignit la jeune négresse-pie. A la vérité, l'examen du tableau le démontre déjà : un peintre vivant sous les tropiques n'aurait pas eu l'idée de représenter un arbre sans feuilles.

Dès lors, il n'est pas difficile d'expliquer l'origine du tableau figurant au Musée ethnographique de Madrid : un Espagnol amateur d'art ou de curiosités naturelles, et peut-être le Gouverneur de Saint-Domingue lui-même, en aura fait l'acquisition en passant par Lisbonne. Quant à celui qui se trouve à Paris, l'explication est moins facile ; le commandant Chaves m'en propose une, que je ne puis accepter.

« Au temps des guerres d'Espagne, m'écrit-il, Junot ou d'autres de vos compatriotes ont *transporté* en France (c'est le terme diplomatique) beaucoup de nos richesses en or, en pierreries et aussi en objets d'art ou de science. C'est probablement dans ces circonstances que le tableau de la négresse-pie a été envoyé à Paris. Il n'est resté à Lisbonne qu'une copie non signée, donc sans valeur. »

Tels sont les renseignements que M. Chaves m'avait fournis dès les premiers mois de 1905 ; j'attendais une occasion favorable pour les utiliser éventuellement. Cette occasion m'est offerte par une double circonstance : d'abord par une publication récente du Dr Bethencourt Ferreira, naturaliste adjoint au Musée Bocage de l'Ecole polytechnique, à Lisbonne, puis par la découverte d'un nouveau cas inédit d'albinisme partiel, datant des premières années du XIXe siècle et non moins remarquable que celui qui nous occupe.

Mis en éveil par mon précédent travail, qui lui avait été communiqué par le Professeur B. Osorio, le Dr Bethencourt Ferreira a consacré récemment une notice à la toile de Lisbonne (2). Cette toile fait actuellement partie d'une petite collection archéologique réunie au Musée Bocage. Elle est très détériorée, comme le montre d'ailleurs la photogravure qui accompagne la notice. Elle mesure 1 m. 48 de hauteur et 0 m. 98 de largeur. Sa provenance est inconnue ; l'auteur pense qu'elle était d'abord au palais d'Ajuda, dont les anciennes collections, transportées à l'Ecole polytechnique ont formé le noyau du Musée Bocage.

Bethencourt Ferreira croit aussi que c'est de ce même palais d'Ajuda que la toile de Paris a été enlevée par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire ; on n'ignore pas, en effet, que ce célèbre naturaliste se trouvait en Espagne et en Portugal dans le cours de l'année 1808, par ordre de l'Empereur.

Voilà donc la question posée. Suivant l'opinion du commandant Chaves et du Dr Bethencourt Ferreira, c'est par Junot ou par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire que fut enlevé d'un musée de Lisbonne le tableau de J. da Rocha qui orne mon cabinet. Lequel des deux est le coupable ? Et d'abord, y-a-t-il vraiment un coupable ?

Junot, duc d'Abrantès, s'occupait de guerroyer ; avec sa poignée de braves, il avait fort à faire pour administrer le Portugal et s'y maintenir au milieu d'une population hostile ; ni ses goûts ni ses loisirs ne l'incitaient à visiter les musées, pour y prélever des objets dignes d'enrichir les collections parisiennes. Aucun document ne prouve qu'il ait effectivement pris des décisions de ce genre ou qu'il ait délégué dans une semblable mission aucune personne de son entourage. Il doit évidemment rester hors de cause.

Etienne Geoffroy Saint-Hilaire fut envoyé en Portugal par ordre de l'empereur, peu de temps après la prise de Lisbonne par nos troupes (30 novembre 1807). Il devait, d'après les termes mêmes de sa nomination, « visiter les collections d'histoire naturelle et déterminer quels objets pourraient être utilement transportés à Paris ». Partant de ce principe que les sciences ne sont jamais en guerre, il ne songea pas un instant à enrichir nos musées aux dépens du Portugal, mais voulut que sa mission, utile à la France, ne le fût pas moins au pays dont il allait explorer les richesses scientifiques et artistiques. Le 20 mars 1808, il partait de Bayonne, emmenant avec lui plusieurs caisses remplies des doubles du Muséum d'histoire naturelle, destinés à remplacer dans les collections portugaises les productions du Brésil, alors si rares et si précieuses, dont celles-ci étaient remplies (1).

Il ne s'est, à aucun moment, départi de cette ligne de conduite. Jouissant d'un pouvoir absolu, libre de tout visiter, de tout inspecter et de tout prendre, il ne songe qu'à faire des échanges : s'il reçoit des dons, s'il obtient quelque objet, c'est par la conciliation, jamais par la violence. « Je suis venu, disait-il aux chanoines de Saint-Vincent de Fora, pour organiser les études et non pour en enlever les éléments. »

Geoffroy se montra partout animé de ce même esprit de justice et de dignité. Il obéit à cette même règle de conduite envers le cabinet d'histoire naturelle d'Ajuda,

(1) *Dictionnaire historico-artistique du Portugal*. Paris, Renouard, 1847.

(2) Bethencourt Ferreira, A arte na historia natural. Representaçâo de um caso de albinismo parcial por um pintor português do seculo XVIII. Diagnostico retrospectivo e consideraçôes geraes. *Polytechnia*, II, in-8 de 14 p., avec la pl. V, 1906.

(1) H. Geoffroy Saint-Hilaire, *Vie, travaux et doctrine scientifique d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*. Paris, in-18 de II-479 p., 1847 ; cf. pp. 169-189, *Voyage en Espagne et en Portugal*.

bien que cette riche collection, si pleine d'objets d'outre-mer, appartînt au roi et non à la nation. Il y fit un long séjour et s'y livra à un travail assidu, sur la nature et l'importance duquel nous avons l'appréciation authentique d'un diplomate portugais. Aussi, six années plus tard, Verdier, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et correspondant de l'Institut de France, lui écrivait-il qu'il avait « emporté l'estime et le respect de la nation portugaise. »

En 1815, lors de la seconde invasion de la France par les armées alliées, les gouvernements étrangers autrefois vaincus par nous présentèrent une liste de revendications. Le duc de Richelieu accueillit avec empressement ces réclamations; il les sollicita même, notamment de la part du Portugal :

« Nous ne réclamons et n'avons rien à réclamer, répondit le ministre portugais. Les commissaires de l'Académie et les conservateurs d'Ajuda considérèrent que M. Geoffroy s'était refusé à user de l'autorité qu'il avait obtenue, pour choisir des objets uniques; qu'il avait seulement demandé des doubles, et que ce qu'il avait reçu, lui avait été remis en échange d'objets de minéralogie, rares et inconnus dans le Portugal, qu'il avait apportés de Paris, et à cause des soins qu'il s'était donnés pour ranger et étiqueter la collection laissée à Ajuda. »

Ainsi, le témoignage même des Portugais rend hommage à la discrétion, au tact et à la délicatesse d'Etienne Geoffroy. Rien absolument, de tout ce qui précède, n'autorise à penser qu'il ait emporté à Paris le tableau qui nous occupe. Je trouve, au contraire, plusieurs bonnes raisons d'affirmer que, bien loin d'avoir procédé à cet enlèvement, il n'avait pas connaissance du tableau en question.

D'abord, je comprends mal, dans l'hypothèse de Chaves et de Bethencourt Ferreira, que le tableau soit entré à la Faculté de médecine (1) et non au Muséum d'histoire naturelle, au corps professoral duquel Etienne Geoffroy Saint-Hilaire appartenait. De plus, Geoffroy n'eût pas manqué d'être frappé par ce tableau magnifique, aussi intéressant comme œuvre d'art que comme document scientifique; or, il n'en fait aucune mention dans son livre sur les *Monstruosités humaines* (1818-1822), ni dans aucun autre de ses ouvrages. Enfin son propre fils, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, n'a pas connu davantage ce cas remarquable, sans quoi il l'eût sûrement décrit ou du moins signalé dans son *Traité de tératologie* (1836). Le silence des deux Geoffroy à cet égard est très démonstratif : non, le tableau n'a pas été rapporté de Lisbonne par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. Le fût-il par quelque autre des compagnons de Junot? C'est une supposition que rien ne justifie.

Il est démontré que les trois tableaux de la négresse-pie ont été peints en Europe et non aux Antilles: ainsi tombe mon hypothèse suivant laquelle les exemplaires de Paris et de Madrid auraient été vendus ou donnés aux gouverneurs français et espagnol de Saint-Domingue. Il en résulte que l'origine américaine de la jeune négresse-pie devient elle-même douteuse. Elle pourrait fort bien être originaire de la côte occidentale d'Afrique, où les négres-pies sont loin d'être rares et avec laquelle les Portugais ont toujours entretenu des relations suivies. Mais ce problème, il faut l'avouer, est d'un intérêt bien secondaire, attendu que les nègres américains n'étaient eux-mêmes que des indigènes de l'Afrique occidentale transportés par-delà les mers.

***

Je mets sous les yeux de la Société une très belle estampe coloriée, datée de 1809 et représentant un cas très remarquable de nègre-pie, inédit jusqu'à ce jour. Cette estampe a été trouvée dans la boîte d'un bouquiniste des quais par M. Noé Legrand, sous-bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris, à l'amabilité duquel je dois d'en être maintenant possesseur.

La scène se passe aux Antilles (pl. II). Dans une savane limitée à gauche par une colline couronnée de quelques Palmiers, un jeune garçon entièrement nu se présente à peu près de face. Il est assis sur la carapace d'une Tortue passant à droite et, de la main droite, offre un morceau de pain noir à un Chien accroupi sur son train de derrière, qui dresse les oreilles et tourne la tête comme pour répondre à un appel. L'enfant est âgé de trois ans environ; il présente une coloration des plus remarquables. Son tégument est presque entièrement blanc, parsemé de taches noires ou brunes assez petites et peu confluentes. Le vertex, le front et la face sont blancs sur la zone médiane, dans une large étendue; les cheveux eux-mêmes sont d'un blanc de neige en cet endroit, ainsi que les sourcils dans leur moitié interne. Les côtés de la tête sont noirs, cette teinte occupant l'oreille (on ne voit que la gauche), s'avançant sur les côtés du front, entourant complètement les yeux, s'avançant sur les joues jusqu'à la commissure des lèvres et descendant sur le cou. Une large plaque noire surmonte le deltoïde gauche; deux grandes taches contiguës se voient sur la partie inféro-externe du bras gauche et sur la partie supéro-externe de l'avant-bras; une autre recouvre le pouce et le métacarpien correspondant. Le membre supérieur droit est vu par sa face interne, qui n'a que quelques taches noires sur le premier segment et à la paume de la main; de grandes macules noires, qui s'avancent jusqu'au bord antérieur, laissent deviner que la face externe est largement tachée de noir sur le bras, l'avant-bras et la main. Une large plaque noire occupe la fesse gauche. Les deux pieds sont entièrement noirs, avec quelques taches roses, comme si l'enfant était chaussé de pantoufles. Le Chien est blanc jaunâtre, parsemé de taches brunes. La Tortue

(1) Créée par décret du 17 mars 1808, par transformation de l'Ecole de santé.

présente deux taches jaunes sur la partie antérieure de sa carapace brune; la tête est jaunâtre, les pattes sont tachées de sang. L'ensemble forme un groupe charmant.

L'estampe originale, à toutes marges, est haute de 280 mm. et large de 209 mm.; le dessin est haut de 143 mm. et large de 173 mm.; la deuxième ligne mesure 148 mm. La reproduction ci-après (pl. II) est donc réduite à peu près d'un quart.

La légende, en cinq lignes, est ainsi conçue :

*Painted from Life by Dan*l *Orme and Engraved under his direction by his late Pupil P. R. Cooper.* | The Portrait of George Alexander, | *An Extraordinary Spotted Boy,* | *from the* | *Caribbee Islands in the West Indies.* | *Published Nov*r *11. 1809. by Rich*d *Gretton Esq*r *London and Sold by D. Orme, 308, Oxford Street.*

Rien ne permet de supposer que cette gracieuse estampe ait jamais fait partie d'une série ou d'une publication scientifique; la légende indique, au contraire, qu'elle a été publiée isolément; c'est pourquoi elle a échappé jusqu'à ce jour à l'attention des naturalistes.

Raph. Blanchard

La Revue

Les thèses d'histoire médicale

VICHY A L'EPOQUE GALLO-ROMAINE

Mr le Dr Louis Delarras vient de consacrer sa thèse inaugurale (28 novembre 1906, Jouve éditeur) à une étude historique des Eaux minérales de l'Allier (période gallo-romaine). *Nous reviendrons bientôt sur cette thèse, à propos du travail remarquable que viennent d'entreprendre MM. Mallah et Cornillon sur* l'Histoire des eaux minérales de Vichy. *Nous donnons aujourd'hui le chapitre que M. Delarras a eu la bonne idée de consacrer à la période gallo-romaine de l'histoire de Vichy.*

Des trop rares documents écrits que nous possédions sur Vichy, la *carte de Peutinger* est le plus ancien qui y fasse mention de l'existence d'un établissement thermal. Appelée encore *table Théodosienne*, c'est une carte terrestre du IIIe siècle où figurent les principales voies romaines, et les villes les plus importantes de l'empire romain. Elle fut conservée, en 1264, dans une copie due à un moine de Colmar qui la légua à Peutinger (1).

Nous y voyons dessinée sur le trajet d'une voie romaine allant de Lugdunum (Lyon) à Augustonemetun (Clermont-Ferrand) l'image d'un monument, désigné par Aquis Calidis qui servait à cette époque à représenter un établissement thermal.

Nous n'entrerons pas dans le récit des nombreuses discussions qui surgirent à propos de l'interprétation de Aquis Calidis.

Les uns avec Saveron en 1598, Sirmond en 1614, dans leurs *Commentaires des œuvres de Sidoine Apollinaire*, de Valois dans sa *Notitia Galliarum* en 1676, Walckenaer dans sa *Géographie ancienne des Gaules*, et enfin Beaulieu dans sa *Notice sur la ville et les antiquités de Vichy*, prétendent que la situation qu'occupait l'établissement thermal sur la carte, correspondait à la station actuelle de Chaudes-Aigues en Cantal.

D'autres, comme Michel Bertrand en 1823 et Joseph Nicolas dans la *Revue médicale du Mont Dore* (1901), en font le Mont-Dore actuel.

D'autres enfin, plus fantaisistes encore, comme Mathieu dans ses *Colonies et voies romaines en Auvergne*, identifient Aquis Calidis avec Vollore dans le Puy-de-Dôme d'abord, et plus loin, dans le même ouvrage, avec les bains de Médagues au nord-est de Clermont.

Actuellement la lumière semble être faite sur ce point si controversé, et la majorité des auteurs modernes penchent pour en faire la future ville de Vichy. Du reste, d'Anville qui avait étudié de près la table de Peutinger s'élevait déjà en 1760 dans sa *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments romains* contre l'opinion des auteurs précédents, et osait affirmer l'identification de Aquis Calidis et de Vichy. L'abbé Greppo, en 1846, se rangeait complètement à l'avis de d'Anville.

Nous n'insisterons donc pas davantage, l'opinion actuelle ayant reçu une pleine et entière confirmation par la découverte de ruines nombreuses, attestant l'existence autrefois d'une ville importante et très fréquentée, possédant non seulement un établissement thermal, mais aussi des temples, des villas magnifiques, toute une industrie propre : une riche station balnéaire enfin, en tout semblable aux plus prospères des stations balnéaires des environs de Rome.

Ces ruines, toutefois, ne nous renseignent que très imparfaitement sur l'origine de Vichy, ses accroissements successifs, les étapes diverses que toute ville franchit avant d'être la belle cité que nous allons décrire.

Il est certain que les premières étapes de Vichy furent modestes, et ce furent probablement les soldats de César qui en commencèrent la fortune.

Les dernières résistances gauloises eurent pour lieu de théâtre toute cette région comprise entre Vichy et Clermont et s'expliquent par l'existence, près des sources, d'un pont gaulois établi sur l'Allier, et permettant de passer d'une rive à l'autre. Dans leurs évolutions nombreuses, les soldats romains ont dû remarquer l'existence de ces eaux chaudes jaillissantes. Les conquêtes terminées, après la pacification ils y revinrent s'y établir, poussés par leur passion pour les bains chauds qui procuraient un délassement à leurs fatigues, poussés surtout par les vertus bienfaisantes qu'ils reconnaissaient à ces eaux. Ils avaient à guérir de nombreuses et profondes blessures, à se refaire de leurs dures et longues campagnes. Vainqueurs et vaincus se groupèrent ; les vainqueurs apportant aux vaincus leurs industries, leurs mœurs, leur amour des arts et des jouissances matérielles d'une civilisation déjà raffinée.

*

(1) Mallat et Cornillon, *Histoire des eaux minérales de Vichy*. Paris, Georges Steinheil, 1906.

Peu à peu sur l'emplacement de ces bourgades gauloises bien primitives, d'ailleurs rasées ou incendiées et abandonnées pendantl a guerre, s'élevèrent des temples, des théâtres, des maisons superbes où furent installées de luxueuses salles de bains, pavées parfois en mosaïque, de spacieuses piscines privées...

Les restes qu'on a découverts éparpillés un peu partout sur l'emplacement du Vichy gallo-romain, sont suffisamment éloquents par eux-mêmes : Ce sont des substructions d'édifice considérables des débris de villas et d'un temple à la Ville-aux-Juifs (1) ; des vestiges d'un temple de Diane près de la source Lardy; une tour ronde dans le jardin de l'ancien hôtel Cornil; à la villa Saint-Jules (2) un puits contenant une Minerve et des bractéoles votives en argent sur lesquelles on lit des inscriptions à Jupiter Sabasius ; un bassin de distribution d'eau douce à l'hôtel Maussant et de Madrid (3) un cimetière gallo-romain au Champ-Capelet (4); des ateliers de figurines ; des forges ; une fabrique de meubles au débouché de la rue Cornil dans le boulevard Victoria ; une officine de bourrelier et une fabrique de bronze près de la rue de Paris; de nombreux fours à potiers aux environs de la gare et de la Croix-des-Renards; un chapiteau de l'ordre corinthien fort bien conservé et un nombre considérable de pièces de monnaies gallo-romaines aux alentours de la source de l'Hôpital.

On a découvert également un peu partout des baignoires en marbre et en pierre, des piscines en ciment fort bien conservées,soit sur le point d'émergence des sources minérales, comme à la source Lucas, soit près d'elles : comme à l'hôpital, rue Alquié, à l'angle de la rue Mocquart et boulevard Victoria dans la propriété Morlat (5).

Ces piscines, quand cela se pouvait, étaient alimentées directement par l'eau des sources comme à Lucas, et si leur altitude ne permettait pas cette adduction directe, on les remplissait d'eaux minérales comme on le faisait pour les bains en baignoires,au moyen de tonneaux destinés exclusivement à cet usage. La curieuse coupe en argent du IIe siècle de l'ère chrétienne qu'on a trouvée à la fin du XIIIe siècle dans le val d'Otanez près de Santander en Espagne, indiquait de façon fort précise les coutumes qu'on suivait à cette époque près d'une source minérale où ne se trouvait pas encore d'établissement thermal (6). C'est à la Nymphe de la source d'Umeri qu'est dédiée cette coupe. On voit dans son fond la source couler à grands flots et, près d'elle, un esclave en recevoir l'eau dans un grand vaisseau, tandis qu'un autre est en train deremplir avec une amphore un tonneau monté sur un char attelé de deux bœufs (7).

Puis peu à peu, le bruit des vertus curatives de ces sources se propageant, la clientèle étrangère affluait toujours plus considérable. C'est alors que les piscines privées et les baignoires particulières devinrent insuffisantes ; il fallait songer à satisfaire une clientèle devenue de plus en plus exigeante et qui, par son séjour aux Aquis Calidis, était pour la population sédentaire de Vichy, une source importante de bénéfices.

Alors on édifia cet établissement thermal qui est si nettement et si grandement indiqué sur la *Table de Peutinger*. On le plaça naturellement non loin du puits carré déjà capté, près de la Grande-Grille ; près de ces sources qui alors peut-être devaient jaillir par plusieurs griffons dans toute cette portion de terrain comprise entre leur émergence actuelle et le boulevard Victoria : là où elles ont toujours tenté de s'ouvrir à travers les terres de nouveaux passages, on le plaça en façade sur cette grande voie de passage, d'Aquis Calidis à Vorogio, non loin du temple de Jupiter Sabasius qui en dépendait très probablement (1).

Ils apportèrent à sa construction toute leur sollicitude et atteignirent à un degré de perfection et de raffinement qui même de nos jours n'a pas été dépassé. Au dire d'Humbert Mollière (2) cet édifice devait occuper une superficie d'environ 150 mètres carrés, et pourtant, à en juger par la nature, le nombre, l'importance des substructions et des matériaux qui en proviennent, cette évaluation semble très inférieure à ce qui existait réellement à cette époque. « Ce sont d'énormes couches de béton, des frises, des corniches, des tronçons de colonnes de dimensions diverses, en pierre et en marbre blanc des Pyrénées. En appliquant aux plus gros d'entre eux les règles assignées par Vignole, on est porté à admettre qu'avec leurs frises et leurs corniches elles n'avaient pas moins de huit mètres de hauteur si elles appartenaient à l'ordre dorique, et dix mètres si elles étaient d'ordre corinthien. Des colonnes cannelées dont on a signalé les restes faisaient partie de la décoration de l'intérieur qui, d'après les débris qu'on a trouvés, devaient être splendides. Les plafonds étaient soutenus par des colonnes de marbre blanc, les murs couverts de fresques, les salles pavées de plaques en ardoise ou en porphyre vert » (3).

Un établissement aussi coûteux avait-il en vue de satisfaire uniquement la passion qu'on avait alors pour les bains chauds ou de permettre de suivre un traitement médical rationnel ?

Si nous nous en rapportons à ce que nous a transmis Pline le Jeune (4) au sujet des stations balnéaires de l'Italie, nous constaterons non sans surprise que malgré leur ignorance de la chimie les Romains avaient su classer les eaux minérales en catégories, d'après leur constitution propre : « eaux soufreuses, eaux nitreuses (carbonate de soude), eaux bitumeuses, eaux calcaires,eaux ferrugineuses et eaux cuivreuses » ; et chacune de ces catégories était affectée plus particulièrement à certaines affections : « Les eaux sulfureuses, dit Pline, sont bonnes pour les nerfs, les eaux albumineuses pour la paralysie et les autres affections nerveuses... »

Toutefois il ne faudrait pas croire que des médecins étaient affectés à l'établissement et qu'ils réglaient minutieusement la journée des malades, comme ils se plaisent à le faire de nos jours. Ceux qui étaient attachés aux grandes familles romaines donnaient bien quelques conseils, mais qui

(1) Place des Quatre-Chemins.
(2) Rue du Moûtier, n° 11.
(3) Rue de Ballore, n°s 16 et 18.
(4) Quartier de Vichy limité par l'avenue Victoria, la rue d'Alsace, la rue de Beaulieu et l'avenue de Lyon.
(5) Avenue Victoria, n° 65.
(6) *Magasin pittoresque*, année 1876, p. 48.
(7) Mallat, *loc. cit.*

(1) Mallat, *loc.cit.*
(2) Dr Humbert Mollière, *Mémoire sur le mode de captage et l'aménagement des sources thermales de la Gaule romaine*. Lyon, 1893.
(3) HumbertMollière, *loc. cit.*
(4) Dr Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXI.

n'étaient pas toujours religieusement suivis. Chacun agissait un peu à sa guise et n'écoutait que son plaisir, au grand désespoir de Pline qui recommandait un peu plus de précautions. « Nombre de malades se font un honneur de supporter plusieurs heures durant la chaleur des eaux; affectation pernicieuse car il n'y faut guère rester plus longtemps que dans le bain. Le vulgaire regarde ces précautions comme de surcroît et c'est dans cette classe surtout que la santé souffre de cet oubli. Effectivement la forte odeur des eaux monte à la tête et tandis que le corps est plongé dans l'eau thermale, les extrémités supérieures transpirent et sont saisies par le froid. » (1).

Chaque malade, en se rendant à l'établissement thermal ou dans un balnéum privé, emportait avec lui un nécessaire complet qui, dit Rondelet (2), « comprenait des linges, quatre strigiles, une fiole d'huile ou *ampulla*, une écuelle plate à tige, une boîte d'onguents, un peigne, une aiguille (fibula) et un miroir. Il se baignait puis il versait un peu d'huile sur les strigiles avant de les employer afin de ne pas trop irriter la peau. Chaque Romain, à moins d'être un malheureux réduit à la dernière misère, avait toujours de ces strigiles en sa possession ». On retrouve en effet tous ces objets en grande quantité dans toutes les tombes qui ont été explorées jusqu'à ce jour à Vichy.

L'établissement public s'ouvrait dès la pointe du jour et ne se fermait qu'à la nuit. On annonçait au public que l'eau était préparée pour le bain en agitant des cloches (tintinnabula) qui étaient suspendues aux fenêtres. Quelquefois la cloche était remplacée par un disque métallique sur lequel on frappait (3).

Les fouilles pratiquées à Vichy ne nous ont pas fait rencontrer de ces disques métalliques, mais on a rencontré un grand nombre de tintinnabula.

Ces clochettes servaient également à d'autres usages : aux cérémonies du culte; il en existe en effet dans toutes les sépultures des prêtres païens ; puis au personnel des théâtres, des temples, des édifices publics. Mais la plus grosse qui fut découverte il y a une trentaine d'années et déposée au musée de Saint-Germain-en-Laye, et qui mesurait dix-neuf centimètres de hauteur et onze centimètres de largeur, provenait des susbtructions de l'établissement thermal gallo-romain. Beaucoup plus imposante que celles qu'on rencontre dans les sépultures des prêtres du paganisme, elle servait à avertir les baigneurs de l'établissement auquel elle appartenait (4).

Les malades n'ignoraient pas non plus les effets bienfaisants de la douche, et comme l'usage des tuyaux de caoutchouc était inconnu chez eux, un esclave projetait l'eau à l'aide d'un vase.

La boue elle-même des eaux thermales était jugée d'un effet salutaire. Pline recommandait après s'en être frotté de la laisser sécher au soleil (5).

A ce traitement externe les malades associaient également le traitement interne. La petite coupe en argent, dont nous avons parlé plus haut (6), représentait aussi un enfant avec une coupe apportant de l'eau de la source à un vieillard assis dans un fauteuil. « Les eaux bitumeuses et nitreuses se prennent en boisson et sont purgatives », dit Pline qui prescrivait une grande modération : « Se piquer de boire beaucoup de ces eaux n'est pas moins abusif. J'ai vu des malades gonfler à force de boire : leur peau était tendue au point que celle des doigts recouvrait leurs anneaux, lorsqu'ils ne pouvaient rendre ce qu'ils avaient pris de trop. »

En nettoyant et en réparant les captages naturels du Puits-Carré, de la Grande-Grille, de l'Hôpital et de Lucas, on a retrouvé de nombreuses petites coupes en terre cuite presque apodes et offrant beaucoup d'analogie avec les coupes actuelles pour le vin de Champagne. Ces tasses à couverte blanche étaient ornées extérieurement d'une bande circulaire couleur orangé tracée au pinceau. Elles ne se différenciaient de celles consacrées aux divinités célestes que par cette légère ornementation, car leur forme et leur dimension étaient presque identiques (1)... Il est probable que les industriels qui les fabriquaient avaient adopté cette forme presque divine parce que les sources minérales et thermales étaient considérées comme de petites déesses (2) auxquelles on adressait des vœux et des prières et à qui on offrait, en hommage, le traitement terminé, la coupe et de nombreux ex-voto, des vases précieux, des statuettes de divinités (de Vénus en particulier) et surtout des pièces de monnaies.

Ces pièces de monnaies existent encore à Vichy en très grande quantité, et les marchands de la ville possèdent également un grand nombre d'échantillons de ces statuettes de Vénus.

De tous ces ex-voto, deux surtout sont à signaler tout spécialement : le plus important est actuellement au musée du Louvre, salle des bronzes antiques, où il est catalogué sous le titre MNC 1916 et où il est connu sous le nom de *Malade tenant un gobelet*. Il fut découvert par Rambert, il y a près de vingt ans, dans un puits funéraire gallo-romain. Rambert pensait que ce bronze de dix à douze centimètres de haut, représentait Chilus, riche habitant de Vichy, parce qu'on avait trouvé tout à côté de ce bronze la moitié d'un plateau en terre noirâtre de vingt centimètres de diamètre environ, dont la forme était celle d'une assiette profonde à bords plats. Sur le fond se lisait une inscription tracée à la pointe avant la cuisson. Le plateau n'étant pas entier, l'inscription qui formait trois lignes circulaires était forcément interrompue. Après réflexion, Rambert parvint à reconstituer le nom propre de Chilus. C'est donc Chilus qui, goutteux et souffrant, venait se soigner en buvant des eaux minérales (3).

Quoi qu'il en soit, ce bronze est de la bonne époque romaine, très habilement travaillé et modelé. Voici comment il a été décrit : « Haut de dix à douze centimètres, large de six à sept, il représente un baigneur accroupi, vêtu d'une tunique talaire fermée à la région des reins par une ceinture sur laquelle elle déborde en longs plis flottants. La tête est protégée par une coiffure qui redescend en col sur les épaules. Notre baigneur a les deux mains placées sur chaque genou, les avant-bras sont d'une maigreur extrême, les mains au contraire énormes, noueuses, les doigts tuméfiés ; la main droite tient un verre. Les jambes cachées dans les plis de la robe montrent un pied nu ; l'autre est chaussé d'une pan-

(1) Pline, *loc. cit.*
(2) Rondelet, *Médecine internationale*, nos 2 et 3, année 1905.
(3) Menard, *Vie privée des Anciens*, t. IV.
(4) Mallat, *loc. cit.*
(5) Pline, *loc. cit.*
(6) *Magasin pittoresque*, *loc. cit.*

(1) Mallat, *loc. cit.*
(2) Pline, *loc. cit.* « Les stations thermales grossissent la liste des divinités et pour elles on a bâti des villes. »
(3) Mallat, *loc. cit.*

touffe (calceus). La figure est un chef-d'œuvre d'expression ; la physionomie est parfaite de douleur, les joues pendantes de maigreur après l'embonpoint perdu, le cou est ridé et le buveur a l'air si à plaindre, si misérable qu'il en est risible. » (1).

Le second ex-voto est une charmante statuette représentant un homme barbu, la tête nue ; il repose sur un piédouche sphéroïdal, il est vêtu d'un sayum court et plissé par devant, serré à la taille par une double corde et descendant jusqu'aux genoux. Il porte la braye, le bras gauche est porté en écharpe par le vêtement qui se croise en biais sur la poitrine ne laissant voir que l'extrémité des doigts tandis que le bras droit est nu, replié et portant la main sur le sein (2).

Il existe encore bien d'autres vestiges du séjour des Romains a ix Aquis Calidis; nous ne voulons pas accumuler les descriptions qui n'ajouteraient que fort peu aux preuves que nous avons fournies sur l'existence d'une cité importante, réputée non pas par sa position stratégique, mais surtout par l'existence de sources chaudes et par les cures merveilleuses qu'on en obtenait.

Louis Delarras.

PÉNALITÉS CHINOISES

Peines et supplices. — Sursis et révision

Cette étude, si intéressante en ce moment surtout où tout ce qui concerne la Chine éveille l'attention européenne, est empruntée aux Archives d'Anthropologie criminelle *(1906, nos 151-153.)*

I. — Conditions générales

Les peines que prévoit le Code chinois, comme châtiments légaux de ceux qui sont convaincus d'avoir transgressé ses prescriptions, sont nombreuses et diverses. Chacune d'elles se subdivise en degrés, qui permettent de graduer la pénalité, en tenant compte des circonstances de la cause. Alors que nous nous targuons, non sans quelque vanité — car, la soumission de tous à la loi n'est-elle pas une chose élémentaire? — du principe proclamé par notre législation, qui consacre l'égalité devant la Justice, le législateur chinois affecte, au contraire, avec une sorte de complaisance, de sérier, pour chaque crime ou délit, les peines qu'il juge adéquates à la répression de la faute commise. Tandis que, dans notre Code pénal chaque article interpelle invariablement quiconque, manifestant ainsi sa volonté inflexible de soumettre tous les coupables, quels qu'ils soient, au joug rigoureux de la loi, le Code chinois, après avoir décrit la nature du délit, édicte avec soin les pénalités spéciales qui lui sont applicables, ayant le souci constant de baser son échelle de peines sur l'âge, le sexe, la situation du coupable, ses liens de parenté ou ses rapports avec la victime, recherchant par avance le détail des circonstances atténuantes ou aggravantes de chaque faute, de manière à ne rien laisser qui soit imprévu. Atténuation ou aggravation, excuses ou charges, tout est méticuleusement noté dans le texte, tout est prévu, fixé, catalogué en quelque sorte, si bien que le mandarin, quand son opinion est faite sur la matérialité des faits, n'a plus à rendre, pour l'application de la peine, qu'une sentence pour ainsi dire mathématique.

C'est là non seulement par certains côtés, une précaution prise contre la faiblesse du mandarin que circonviendraient des gens habiles, entre autres les intermédiaires ou avocats que la loi traite avec mépris d'experts en procès, apitoyant à tort le juge ou l'excitant à trop de rigueur, suivant les intérêts en cause ; mais encore et surtout, un moyen d'élever la Justice, bien au-dessus du fonctionnaire qui a mission de la faire intervenir ; c'est la placer hors des atteintes des parties, dans une souveraineté sereine; c'est mettre la souveraineté du juge en dehors de la sentence qu'il prononce, puisque le jugement de chaque cas spécial est d'avance porté dans la loi.

C'est aussi — il faut le reconnaître — la volonté arrêtée, la préoccupation incessante, la hantise pour ainsi dire, de consacrer rigoureusement l'application des principes supérieurs de Justice et d'Équité.

Si l'égalité devant la loi était entendue, en effet, de cette façon que la peine dût être uniforme pour tous les coupables du même crime ou du même délit, sans distinguer entre les responsabilités diverses, ne serait-ce pas fausser odieusement ces principes et consacrer *ipso facto* la suprême injustice? *Summum jus, summa injuria*, dirait-on en droit romain. La vraie Justice doit être humaine et non scientifique. Il ne lui faut point de raideur, mais de la souplesse. Elle doit suivre la nature humaine dans ses replis les plus tortueux et porter le cautère plus au fond des plaies qu'à leur surface. C'est pourquoi elle ne doit pas être égale pour tous. La vraie Justice est celle qui châtie proportionnellement à la responsabilité, d'autant plus sévèrement que le coupable est plus haut placé, dure aux puissants, miséricordieuse aux faibles, la Justice qui frappe à la tête.

L'égalité devant la loi n'est en réalité, dans notre Code — il faut bien le dire — qu'une étiquette placée en façade sans autre portée qu'une déclaration de principe visant, d'une façon générale, l'application de la loi à tout le monde. Le législateur français, pour ne pas cesser d'être juste, a dû rompre avec cette règle quand il a abordé le fond et établir comme le législateur chinois, à l'occasion de chaque crime et de chaque délit une échelle de peines, une graduation ; mais au lieu d'être compliqué comme l'échelle chinoise et de comprendre autant de degrés qu'en comportent les possibilités pénales de chaque infraction, sa graduation se chiffre avec une simplicité, quelque peu excessive peut-être par un minimum et un maximum, entre lesquels évolue le libre arbitre du juge.

De telle sorte qu'en France — pour citer un fait vulgaire — un individu qui vole un pain, encourt en vertu de l'article 401 du Code pénal, une peine de prison à arbitrer, sauf circonstances atténuantes à la disposition du magistrat, entre un et cinq ans de prison ; et que s'il avait, dans les mêmes conditions, dérobé un million, il n'aurait pas à redouter un autre texte plus sévère.

En Chine, il n'en est pas ainsi, parce que, en plus des circonstances ordinaires du délit, par exemple la ruse et l'audace (vol furtif) et maintes autres considérations, telles entre autres que la saison où le fait a été commis (certaines rigueurs de température ne sont-elles pas de mauvaises conseillères?) le Code a dosé sa pénalité sur la valeur du produit illicite. Le grand voleur, le plus grand escroc sont

(1) Francis Perot, *Centre médical*, 1898.
(2) Francis Perot, *loc. cit.*

beaucoup plus châtiés que les auteurs de petits larcins. Il y a place, dans les textes, entre dix coups de fouet et la peine de mort, avec ou sans sursis; il y a des culpabilités relatives et des culpabilités absolues; il y a des fautes rachetables et d'autres sans rémission.

En France, le juge tient compte évidemment des circonstances de la cause, comme on dit au Palais, quand il fixe le chiffre de la pénalité, mais il n'en est pas moins libre de sa décision. Souverainement, il apprécie l'effet des charges et des atténuations sur le quantum de la peine, sans avoir à justifier autrement la condamnation qu'il arbitre, pourvu qu'il se tienne dans les limites du minimum au maximum. Le mandarin au contraire est lié, comme nous l'avons dit, par le Code qui détermine lui-même la pénalité. Il ne jouit à cet égard d'aucune latitude; ce n'est pas lui; c'est la loi, qui juge.

Pour embrasser une si vaste étendue et délimiter un aussi grand nombre de cas, il va sans dire que la législation chinoise comprend une immense collection d'édits et que le nombre de ses dispositions est considérable. Chaque dynastie a tenu à honneur de refondre les lois anciennes, de les compléter, de les mettre en harmonie avec les mœurs nouvelles, de telle sorte que le Code chinois est devenu comme le recueil de tous les genres de crimes et de délits qui aient été observés en Chine depuis quatre mille ans. C'est à vrai dire une histoire de la criminalité à travers les âges, une compilation d'arrêts d'espèces, une collection Dalloz, si l'on veut, de quatre millénaires.

On conçoit, dans ces conditions, que, s'il est vrai, à raison du principe idéographique des caractères chinois, de dire qu'un lettré de Chine apprend à lire toute sa vie, on peut également avancer qu'il y ait quelque difficulté à rencontrer dans le Céleste Empire un jurisconsulte possédant à fond la science juridique de son pays. Mais la connaît-on jamais parfaitement, même ailleurs qu'à Pékin? La législation, c'est la vie, et la vie, qui oserait prétendre en pénétrer tous les secrets? Protée lui-même est moins complexe que l'homme.

Ces considérations faites, nous allons examiner d'une façon générale, en elles-mêmes, pour ne pas entrer dans la forêt inextricable des textes et nous y égarer, les diverses peines prévues par le Code chinois.

Ces peines sont de deux sortes:

Les unes principales, c'est-à-dire infligées à titre de châtiment direct pour l'infraction commise; les autres accessoires, s'annexant aux premières comme leurs dépendances dans certains cas déterminés.

II. — Peines principales.

Les peines principales sont au nombre de huit: le fouet ou baguette, la bastonnade, la détention avec travail pénible, la transportation, l'exil, la déportation avec servitude militaire, la cangue et la peine de mort.

Les deux premières et les deux dernières sont des supplices.

Le supplice du fouet est infligé au condamné à l'aide d'une petite baguette de rotang ou de jonc très flexible, de 2 pieds 7 pouces 5/10 au moins et 2 pieds 7 pouces 6/10 au plus (dimensions rigoureuses). Il est appliqué aux fautes légères. Les coupables sont cinglés ou, pour mieux dire, fouettés publiquement. Le sentiment sur lequel est basé cette peine, disent les textes, est surtout la honte que le coupable en éprouve. On le corrige légèrement pour faire naître dans son cœur le regret de sa faute. C'est un avertissement ou, pour traduire exactement le terme chinois, une correction.

Elle est donnée, par exemple, à l'auteur de coups par imprudence, à la condition que les blessures n'aient pas été graves, ou encore au complice de vol furtif, sous la réserve que le produit illicite ne dépasse pas la valeur d'une once d'argent.

Elle comporte cinq degrés décimaux de dix à cinquante coups. De nos jours, son maximum a été porté jusqu'à cent coups, mais avec obligation pour le mandarin de convertir le fouet en bastonnade, à raison d'un coup de bâton pour deux coups de fouet. Le bâton remplace donc actuellement l'ancienne flagellation tombée en désuétude.

La bastonnade commence à soixante coups et s'élève par dizaines jusqu'à cent coups, chiffre maximum. Elle comprend par conséquent cinq degrés décimaux.

Ce supplice est infligé à l'aide d'une latte en bambou, longue de 2 pieds 8 pouces, et dont la circonférence doit être comprise entre 1 pouce 2/10 au plus et 1 pouce 1/10 au moins. Il est édicté, notamment pour le vol, lorsque le produit illicite ne dépasse pas 40 onces d'argent. Une once comporte soixante coups; 10 onces, soixante-dix coups; 20 onces, quatre-vingts coups; 30 onces, quatre-vingt-dix coups, et 40 onces, cent coups, soit le maximum de bastonnade.

Ce maximum est immédiatement atteint par le voleur, et pour 5 onces seulement de produit illicite, s'il est employé de l'Etat, sans compter la peine accessoire de la marque.

Le même châtiment de cent coups de bâton est prévu contre ceux qui, chargés d'un travail pour l'Etat, se sont fait suppléer.

La détention avec travail pénible comporte une durée minima d'un an et maxima de trois ans. Le condamné, convaincu de fautes assez graves pour entraîner cette pénalité, est envoyé dans les relais de courriers de sa province à titre de détenu, pour y être assujetti à tous les travaux que l'administration locale juge convenable de ne pas faire exécuter par les prestataires. Comme disent les textes, cette peine consiste en un esclavage temporaire. Pour un temps, elle saisit le corps et le cœur.

Autrefois, quand le gouvernement percevait les impôts en grains bruts, les condamnés étaient plus particulièrement occupés à décortiquer. On les employa ensuite à draguer les canaux, à réparer les routes mandarines. En somme, ils font des corvées.

Il y a cinq degrés de détention avec travail pénible, basés sur la durée de la peine qui peut être, suivant les cas, d'un an, de dix-huit mois, de deux ans, de trente mois ou de trois ans maximum.

Cette pénalité est appliquée à certains faits de corruption, aux vols commis par les gardiens surveillants des biens de l'Etat aux blessures graves. Elle atteint aussi les vols commis par personnes ordinaires, dont le produit dépasse 40 onces et les vols avec violence au premier degré.

La transportation est un châtiment dont les effets sont à peu près ceux du domicile forcé. Ce domicile doit être fixé en un lieu situé à plus de mille lis, c'est-à-dire à environ 500 kilomètres (444 k. 390 exactement) de la résidence du coupable.

Dans la pratique, cette peine est remplacée par deux ans de détention avec travail pénible.

L'exil comporte l'obligation de résidence comme la peine précédente ; mais il en diffère en ce sens que, d'une part, il n'est pas tombé en désuétude et que, d'autre part, la distance du domicile forcé n'est pas comptée en prenant pour base la résidence originaire du condamné. Il ne faudrait pas non plus entendre par exil que le condamné est expulsé de la patrie chinoise. Tout au contraire, le lieu assigné est toujours un point du territoire soumis à la domination impériale. Les Chinois, qui n'ont pas de colonies, exilent aux provinces frontières.

Les dépôts de convicts, qu'ils ont installés dans leurs marches méridionales notamment, étaient naguère les récipients où puisaient les aventuriers qui infestaient de leurs bandes malfaisantes les montagnes du Tonkin. Les Pavillons, noirs ou jaunes, que d'aucuns croyaient être des réguliers chinois en rupture de casernes, n'étaient certes, pour la plupart, que des exilés refoulés au Yun-Nam ou au Quam-Si.

En résumé, la peine chinoise de l'exil correspond à notre relégation. Elle peut être fixée à 2.000, 2.500 ou 3.000 lis, c'est-à dire, en chiffres ronds, à 900, ou 1.300 kilomètres.

L'exil est perpétuel.

La loi pénale obtient deux degrés de plus, en fixant, d'une part, un minimum d'exil à 2.000 lis, sans adjonction de cent coups accessoires de bâton, tandis que pour les trois autres cas, cette peine accessoire est obligatoire : et en ajoutant, d'autre part, à l exil de 3.000 lis, pour former le cinquième degré au maximum, une peine de trois ans de détention.

Il y a donc cinq peines d'exil :

A 2.000 lis, sans peine accessoire ;

A 2.000 lis, avec cent coups de bâton ;

A 2.500 lis avec cent coups de bâton ;

A 3.000 lis, avec cent coups de bâton ;

A 3.000 lis, avec cent coups de bâton et trois ans de détention.

Pour connaître l'origine des distances fixées et en comprendre l'application, il faut remonter à l'Edit de l'Empereur Nghiêu, qui divisa l'Empire en cinq zones concentriques de 500 lis chacune.

Les trois dernières zones sont les marches assignées aux criminels exilés, ou pour mieux dire, relégués.

Pour les Tartares des Bannières, la peine de l'exil est commuée en celle de la cangue.

La déportation avec servitude militaire est une peine de fondation relativement récente. Elle a été créée pour ceux qui doivent être châtiés plus sévèrement encore que par l'exil et qui, cependant, ne méritent pas la mort. Tandis que l'exil consiste simplement en une déportation dans une région où l'exilé vit en liberté sous la réserve de ne pouvoir quitter la zone déterminée, la déportation avec servitude militaire, comme son nom l'indique, comporte, non seulement l'éloignement aux frontières, mais encore la privation de la liberté. Le déporté est, en effet, obligatoirement incorporé dans les corps de troupes analogues à certains de nos régiments d'Afrique.

Ce sont des sortes de compagnies de discipline pour condamnés de droit commun.

Les déportés, conduits en servitude militaire, sont convoyés par détachements de cinq au plus, chargés de chaînes et soumis au port de la cangue durant tout le trajet. Des peines rigoureuses sont prévues contre les gens de l'escorte qui se départiraient de ces consignes sévères à l'égard des condamnés dont ils ont la garde.

La cangue est un instrument de supplice, formé de deux pièces de bois sec, longues chacune 4 pieds 7 pouces, qu'on a pris soin de polir et qui sont réunies à leurs extrémités par des traverses de bois doublées de fer, de manière à ce que l'appareil forme une sorte de cadre lourd. Le centre, où doit être enfermé le cou du patient, est également limité par deux traverses dont l'une, mobile, fait office de fermeture.

L'ensemble, rigide, pèse environ 10 kilos. Le poids doit être d'ailleurs gravé sur le cadre et les règlements s'opposent à ce que le chiffre précité soit dépassé.

Cette peine consiste, pour le condamné, à avoir le cou rivé à ce lourd appareil d'infamie et être, de la sorte, obligé de le porter jusqu'à ce que l'expiration de la peine l'en fasse délivrer. Elle comporte huit degrés, basés sur la durée, qui peut être d'un mois, de quarante jours, de deux mois, de trois mois, d'un an, de deux ans, de trois ans, ou même perpétuelle.

Enfin la peine de mort est un supplice qui, en Chine, peut être appliqué de cinq façons différentes. C'est dire que cette pénalité comporte cinq degrés.

Ces degrés sont :

1° L'exécution sur le cadavre

2° La strangulation ;

3° La décapitation ;

4° Le pilori ;

5° La mort lente.

L'exécution sur le cadavre a lieu, lorsque le condamné à mort décède d'une manière naturelle avant le jour fixé pour son supplice. Si le crime commis, quoique grave, n'offre pas de caractère particulièrement odieux, on dit que la justice du Ciel a frappé et qu'il n'y a pas lieu d'aller au delà. Mais si, au contraire, le forfait mérite une sanction exemplaire, on se saisit du cadavre et on exécute la sentence comme si le condamné était vivant.

La strangulation est opérée à l'aide d'une cordelette de soie ; la décapitation, par un coup de hache que le bourreau lance horizontalement à la volée, tandis que le condamné est agenouillé, les mains liées.

Quant à la peine du pilori, elle consiste, après la décapitation du coupable, à fixer sa tête au bout d'une perche qui supporte un écriteau, sur lequel sont marqués le nom du supplicié et les circonstances de son crime.

La perche-pilori est placée bien en vue dans un carrefour de quartier populeux.

Cette peine, dont l'origine remonte au XIe siècle avant Jésus-Christ, porte, en Chine, le nom d'un oiseau qui, d'après une légende, dévorerait ses auteurs et placerait ensuite leur tête au bout d'une branche.

C'est une aggravation de la peine de la décapitation.

Enfin la mort lente est le supplice le plus horrible qu'édicte la Législation chinoise. Elle consiste en des cruautés suivantes : d'abord on enlève par lambeaux la peau du patient jusqu'à ce qu'il ait le corps entièrement écorché. Ensuite, si c'est un homme, on lui tranche les organes sexuels : si c'est une femme, on lui ouvre le ventre et on lui retire les intestins. Enfin, on termine cette abominable boucherie par l'arrachement des membres, la section des articulations et le broiement des os.

C'est la peine réservée aux parricides et aux régicides.

Ce supplice a été décrit scrupuleusement dans les *Archi-*

ves d'anthropologie criminelle en 1905 (p. 836) par le Dr Matignon.

Quand on connaît les sentiments humanitaires qui, dès la dynastie des HAN, ont fait exclure du Code chinois toutes les peines de mutilation, on s'étonne de trouver encore de nos jours, dans la Législation chinoise, le plus barbare et le plus horrible de tous les supplices. Mais pour être juste, il faut ajouter que cette peine n'est plus qu'un épouvantail. La mort lente, quoique inscrite dans le Code, est heureusement, dans la pratique, tombée en désuétude.

III. — Peines accessoires

Les peines accessoires sont la bastonnade et la marque, soit deux supplices.

La bastonnade, au chiffre de cent coups, accompagne toujours la condamnation à l'exil, sauf pour le degré minimum Elle est aussi l'adjonction obligatoire de la peine de la détention, dans les conditions suivantes :

Soixante coups pour un an de détention ;

Soixante-dix coups pour un an et demi de détention ;

Quatre-vingt coups pour deux ans de détention ;

Quatre-vingt-dix coups pour deux ans et demi de détention ;

Cent coups pour trois ans dedétention.

La marque au fer est appliquée aux voleurs, dans certains cas déterminés. Sur le bras du condamné sont imprimés trois caractères idéographiques couvrant chacun un pouce et demi de côté. Chaque trait de caractère est large d'un quinzième de pouce.

Les signes marqués spécifient le vol commis.

Telles sont les peines prévues par la Législation chinoise, peines dont la variété et la divisibilité permettent, on le voit, de nuancer d'une façon minutieuse les divers degrés de culpabilité et les diverses natures d'infractions. Cette diversité apparaîtra mieux encore quand on saura que les peines susvisées sont, non seulement appliquées avec les nombreux degrés qu'elles comportent, mais combinées entre elles par graduation ; que la loi, d'autre part, ordonne dans certains cas et sous des réserves qu'elle prend soin de spécifier, soit de surseoir à certaines condamnations, ou certaines fractions de condamnations, soit de rendre ces condamnations ou certaines parties de ces condamnations, facultatives par le paiement de certaines sommes d'argent, ne commuer une peine en une autre et même de racheter jusqu'à la peine capitale.

Il existe encore d'autres supplices — mais ce sont des tortures — qui ne sont inscrites dans aucun code ni prévues par aucun édit.

Ces supplices sont infligés administrativement par les geoliers à leurs prisonniers rebelles ou simplement récalcitrants aussi, hélas ! par nos juges instructeurs en quête de la vérité.

Ils consistent notamment à soumettre le détenu au régime des aliments saturés de sel, en le privant en même temps de toute boisson ; à le tenir, pendant des jours et des nuits, à l'état de veille, en l'empêchant de s'étendre, même de s'asseoir et en le faisant continuellement déambuler.

Plus cruelles sont encore les pratiques qui ont pour objet de suspendre le patient par les pouces ficelés à l'aide d'une mince cordelette que la tension rend terriblement cuisante. Enfin, certains gardes-chiourmes vont usqu'à user, pour les hommes, de poucettes appliquées aux parties sexuelles qu'ils compriment et tordent jusqu'à ce que la victime hurle à merci.

Ce sont des *passages à tabac*, si l'on peut employer ce néologisme par analogie avec certaines pratiques policières d'Occident, que les autorités feignent d'ignorer et qu'elles ne répriment que si les bourreaux ont la naïveté de rendre leurs tortures évidentes et de soulever par là l'indignation publique.

IV. — Sursis et Révision.

Il est intéressant, en terminant, de noter que la condamnation à mort peut être ordonnée avec ou sans sursis et c'est là une distinction des plus importantes.

En effet, si la peine est prononcée sans sursis l'arrêt est exécuté aussitôt après qu'il a été confirmé par le ministère de la justice, Hing-Pou, et l'Empereur, auxquels toutes les sentences capitales doivent être soumises et qui disposent du droit de grâce.

Si la peine est prononcée avec sursis, le condamné est gardé en geôle jusqu'aux assises d'automne. A cette époque de l'année se réunit le Tribunal spécial dit des Trois-Règles, qui est composé du ministre, du Grand-Censeur et d'un magistrat pris parmi les membres du Conseil des Appels à la Justice du Souverain.

Cette juridiction évoque l'affaire. Scrupuleusement et inspirés du désir de contrôler avec rigueur la sentence qui leur est déférée, les trois hauts délégués de l'Empire étudient de nouveau la cause, examinant la portée et la valeur des charges retenues contre le condamné, recherchent si des faits nouveaux se sont produits depuis la première décision et rendent enfin un arrêt qui est soumis également au Ministère de la justice et à l'Empereur.

Sur cet arrêt est pris, soit l'ordre définitif d'exécution — c'est la confirmation de la sentence du premier juge — soit une décision de prolongation de sursis ; dans ce cas, un doute est né sur la culpabilité du condamné. Sa cause reviendra donc aux assises d'automne suivant, pour être examinée de nouveau et ce, jusqu'à certitude de culpabilité ou d'innocence.

C'est la révision, mais une révision beaucoup plus efficace que celle introduite naguère dans notre Code, une révision préventive, en quelque sorte, qui, à la différence de notre procédure, provoque le fait nouveau, l'appelle, l'attend au besoin.

Ainsi sont évitées des erreurs judiciaires que l'exécution des condamnés eût rendues irrémédiables.

Paul d'Enjoy,

ESSAI DE CLASSIFICATION ET DE NOMENCLATURE EN MEDECINE

Nous devons faire connaître au lecteur la communication suivante par MM. Lancereaux et Paulesco à l'Académie de médecine dans la séance du 22 janvier. Il s'agit d'une tentative fort honorable pour mettre un peu d'ordre dans la classification médicale qui depuis quelque temps s'en va quelque peu à vau-l'eau. Peut-être ce projet va-t-il rencontrer des oppositions et disparaître dans les cartons

académiques : il était bon toutefois de le signaler en passant. C'est un document que ne peut ignorer l'histoire.

I. — Classification.

Science d'observation et d'expérimentation, la médecine est constituée par un certain nombre de faits dont on connaît ou dont on doit chercher à déterminer les causes, et comme, au fur et à mesure de ses progrès, les faits s'accumulent de plus en plus nombreux, il vient un moment où il est impossible de les connaître séparément et individuellement. Ce moment venu, il convient de les rapprocher selon leur ressemblance naturelle et de les grouper en un certain nombre de classes auxquelles l'esprit puisse appliquer aisément ses procédés d'observation et de généralisation.

Alors seulement, on arrive à se représenter chaque classe par un type idéal, et, connaître le type idéal, abstrait d'une classe, c'est embrasser par l'esprit tous les faits qui s'y rattachent, en sorte qu'une bonne classification repose au besoin notre esprit et facilite l'étude des sciences d'observation.

Les classifications sont artificielles ou naturelles. Les premières ont pour base des caractères choisis arbitrairement, les dernières sont établies sur un ensemble de caractères subordonnés, suivant leur importance relative, justement appréciée.

Diviser les animaux, avec Aristote, en animaux pourvus de sang, et animaux dépourvus de sang ; partager les plantes avec Césalpin, en ligneuses et en herbacées, c'est faire œuvre de classification artificielle : la présence ou l'absence de sang et de tissu ligneux étant caractères d'ordre secondaire. Par contre, classer les animaux, comme l'a fait Cuvier, en s'appuyant sur les types ou plans d'organisation, et les végétaux avec Laurent de Jussieu, d'après le principe de la subordination des caractères, ce sont là des classifications naturelles qui, depuis un siècle, tiennent victorieusement tête aux épreuves de la critique, et n'ont pas encore subi de modifications essentielles.

De tout temps, la nécessité d'une classification s'est fait sentir en médecine, comme dans les autres sciences naturelles ; mais les classifications tentées jusqu'ici ont toutes été artificielles.

Ce fut d'abord la durée des maladies qui servit de base à leur division, et l'on admit des maladies aiguës et des maladies chroniques ; mais il est facile de comprendre que la durée, en tant que caractère d'une maladie, n'a qu'une valeur de second ordre, et en effet, une même maladie : alcoolisme, saturnisme, tuberculose, etc., peut être, tantôt aiguë, tantôt chronique, suivant la plus ou moins grande quantité de poison ou de microbes introduits dans l'organisme, et aussi, suivant leur mode de pénétration et l'état antérieur du sujet, etc. Néanmoins, si la durée ne peut caractériser qu'une simple forme morbide, la classification qui en est résulté n'a pas moins laissé, jusqu'à nos jours, des vestiges dans la médecine où l'on parle encore de néphrites aiguës, de pneumonies chroniques et où il est même question de maladies suraiguës et de maladies subaiguës.

De même, la classification des maladies suivant le *siège* de leur principale localisation, en maladies internes et maladies externes, classification dont sont restées jusqu'à présent les dénominations de pathologie ou médecine interne et de pathologie ou médecine externe.

Les *symptômes* ou les *syndromes*, tels que fièvre, douleur, hydropysie, dyspnée, paralysie, ictère, diabète, etc., ont, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, frappé l'attention des médecins, aussi n'est-il pas étonnant que ceux-ci aient fait reposer sur eux la classification des maladies (1).

Mais une pareille classification a le grave inconvénient de réunir dans un même groupe des affections d'origine différente et d'en séparer d'autres de même espèce.

Dans la première moitié du siècle dernier, grâce aux recherches anatomo-pathologiques, la *classification anatomique*, basée sur le désordre organique, est venue se substituer aux précédentes. Caractère des plus importants, la lésion anatomique dont dépend le symptôme donna à cette classification une réelle valeur.

Cependant, elle engendra la notion des maladies d'organes créa la néphrite, la gastrite, la cirrhose, etc., et conduisit ainsi à une confusion regrettable, en considérant comme maladies, de simples déterminations morbides des organes.

Il y a bientôt quarante ans que l'un de nous (2) s'efforça de démontrer que les lésions anatomiques, de même que les symptômes qui les traduisent en clinique, ne sont que des effets variables suivant la cause qui les engendre. Or, comme l'histologie venait de montrer que les organes étaient composés de tissus différents, et comme aussi l'observation attentive des faits lui prouvait que chaque agent pathogène localise son action de préférence sur un seul et même tissu, il en arriva à grouper les lésions organiques en *épithéliales* et en *conjonctives*, insistant sur ce fait que chacun de ces groupes est soumis à des causes distinctes. C'était corriger la classification, anatomique en y introduisant la notion étiologique, mais ce n'était pas suffisant.

La médecine, en tant que science, ayant pour objet la connaissance des maladies par leurs causes, et les causes imprimant aux maladies des caractères véritablement spécifiques, il devint évident pour nous que toute classification pour être naturelle, en médecine, doit nécessairement reposer sur l'étiologie. Aussi, profitant des recherches personnelles, déjà anciennes de l'un de nous, sur l'étiologie d'un certain nombre d'états pathologiques considérés à tort comme des maladies (3) et des découvertes récentes sur les maladies infectieuses et microbiennes dues au génie de Pasteur, nous avons été amenés à adopter dans notre ouvrage intitulé *Traité de Médecine* (4), une classification étiologique.

L'étude attentive des maladies apprend, en effet, que les causes morbides, sont pour la plupart des agents venus du dehors. Or, ceux-ci formant naturellement trois grands groupes : agents *physiques*, agents *chimiques*, agents *vivants* ou *biosiques*, nous avons été amenés à diviser les maladies en trois grandes classes, à savoir :

1° Les maladies par agents physiques ;

(1) Telle fut, par exemple, la classification célèbre de Sauvages (1762), qui distribuait les maladies en 10 classes principales : 1° Vices ; 2° Fièvres ; 3° Phlegmasies ; 4° Spasmes ; 5° Anhélations ; 6° Débilités ; 7° Douleurs ; 8° Vésanies ; 9° Flux : 10° Cachexies ; chacune de ces classes se subdivisant en ordres, genres et espèces.

(2) E. Lancereaux. *Bull. Acad. méd.*, 1864 et 1865. *Gaz. Méd.*, 1864 et 1865 ; — *Traité de la Syphilis*, 1866 ; — *Atlas d'Anatomie pathologique*, 1871 ; — *Leçons cliniques*, Paris, 1879-1891 ; — *Traité des maladies du foie et du pancréas* ; — article « Reins » du *Dict. encyclop. des Sc. Médic.*, etc.

(3) E. Lancereaux. *Atlas d'Anat. pathologique*, Paris, 1871.

(4) E. Lancereaux et N. Paulesco. *Traité de Médecine*, Paris, 1903.

2° Les maladies par agents chimiques ;

3° Les maladies par agents biosiques.

Chacune de ces classes a été ensuite subdivisée en genres et en espèces.

Les maladies par agents physiques présentent autant de genres qu'il y a d'agents de cette sorte capables d'influencer l'organisme ; calorique, lumière, électricité, pesanteur, etc.

Les maladies dues aux agents chimiques offrent, elles aussi, des genres différents, suivant la nature de ces agents : métalloïdes, métaux, composés organiques, etc., et autant d'espèces qu'il y a de variétés de corps chimiques.

Les maladies par agents biosiques comportent trois sous-classes des plus naturelles, selon que l'agent causal est un parasite animal, végétal ou microbien, et chacune de ces divisions comprend des genres et des espèces multiples, qu'il convient de soumettre à une étude attentive dans les différents appareils organiques et non dans quelques-uns seulement, ainsi que cela se passait autrefois. De cette façon, les manifestations de la syphilose, par exemple, ne sont pas recherchées uniquement à la surface de la peau et dans les tissus conjonctifs et osseux, mais bien dans tous les organes ; il en est de même de celles de la tuberculose, rarement limitée aux poumons, et qui peut également se rencontrer partout : ganglions lymphatiques, méninges, foie, rate, etc.

Les maladies de ces diverses classes laissent parfois à leur suite, du côté de l'appareil nerveux, des désordres matériels ou fonctionnels plus ou moins profonds et persistants, transmissibles, de même que toutes les affections nerveuses, par voie héréditaire. Avec le temps, ces modifications ont fini par donner naissance à la formation de véritables *races morbides*, aujourd'hui très répandues. Ainsi se sont formés et perpétués les états pathologiques sous le nom de *névroses* (ou mieux de neuronoses), à savoir : l'épilepsie, l'hystérie, l'herpétie, la folie, etc., maladies dont nous faisons une classe à part.

Il est encore certaines maladies qui, en raison de leur étiologie, toujours obscure, ne peuvent être comprises dans aucun des groupes précédents ; ce sont les maladies caractérisées par des productions anormales des divers tissus de l'organisme ou *néoplasies*. — Ces maladies constituent donc une nouvelle classe, du moins jusqu'au jour où il sera possible de les faire rentrer dans l'une ou l'autre des classes précédentes.

Ainsi, les maladies se groupent naturellement en cinq grandes classes, dont les genres et les espèces reposent sur l'étiologie, et si certaines d'entre elles échappent encore à cette classification, en raison de l'obscurité qui persiste à régner sur leur origine, tout porte à croire qu'elles y trouveront leur place un jour ou l'autre.

Reconnaissons, toutefois, que le nombre des maladies ne peut être fixé définitivement, que certaines sont appelées à disparaître avec la cause qui leur a donné naissance et que d'autres peuvent se produire sous l'influence de causes nouvelles ; mais ces maladies n'auront pas moins un cachet spécial, puis que l'agent étiologique en sera la base fondamentale ; de cette façon la médecine devient une science aussi rigoureuse et positive que la physique et la chimie.

Dans ces conditions, des données statistiques certaines et précises peuvent être établies sur la fréquence relative, la durée des maladies, etc., ce qu'il est impossible d'obtenir avec une classification qui repose uniquement sur la lésion anatomique.

Que signifient, en effet, à ce point de vue, les statistiques relatives aux néphrites, aux cirrhoses hépatiques, etc., si on n'a soin de déterminer exactement la cause de ces affections ?

Celle-ci seule crée des types définis et, comme telle, doit être la base de toute statistique médicale sérieuse.

II. — Nomenclature.

Toute idée abstraite et générale ayant besoin d'un nom qui la représente dans les jugements et dans le raisonnement, des dénominations spéciales ont été créées pour désigner les types abstraits des classifications scientifiques. C'est ainsi que, dans les sciences naturelles, on a eu recours à diverses nomenclatures dont la dernière, la nomenclature *binaire* ou *binominale* (Société zoologique de France, 1881), est aujourd'hui définitivement adoptée.

D'après cette nomenclature, chaque être a reçu un nom de genre suivi d'un nom d'espèce.

Il en a été de même en chimie, où, le nombre des corps étant devenu considérable, la nécessité d'une nomenclature s'imposa.

Réunis en 1892, en un Congrès international à Genève, les chimistes conservèrent la plupart des dénominations anciennes, telles, par exemple, les carbures ; méthane, éthane, propane, butane, penthane, etc.; et, pour désigner les diverses fonctions des composés dérivés de ces carbures, ils ajoutèrent à ces noms des suffixes, qu'ils considérèrent, arbitrairement, comme caractérisant ces fonctions. Ainsi la terminaison *ol* désigne la fonction alcool ; la terminaison *al*, celle d'aldéhyde ; la terminaison *oïque*, celle d'acide, etc.

Remarquons que ces savants n'ont pas reculé devant les noms souvent très compliqués et pas toujours euphoniques qui sont résultés de leur nomenclature.

En médecine, comme dans les sciences naturelles, les maladies ont reçu des noms empiriques, tels que ceux de scarlatine, rougeole, coqueluche, syphilis, etc.; et comme dans une classification scientifique la nomenclature doit correspondre aux idées abstraites et générales sur lesquelles elle est établie, il nous a fallu chercher une nomenclature basée sur l'étiologie.

De même que les naturalistes et les chimistes, nous sommes partis des noms empiriques établis par l'usage commun ; toutefois, comme la nomenclature binominale, de beaucoup la plus logique, devait allonger outre mesure et inutilement les noms des maladies, c'est à la nomenclature par suffixes que nous avons donné la préférence.

Nous l'avons trouvée, en effet, pour ainsi dire toute formée, c'est à peine s'il a fallu modifier les terminaisons des noms de quelques maladies.

Pour désigner les grandes classes de maladies nous avons fait suivre du suffixe *nose* (de νόσος, maladie) le nom de la division dans laquelle rentre l'agent causal : *physinoses* ou maladies par agents physiques ; *chiminoses* ou maladies par agents chimiques ; *bionoses* ou maladies par agents biosiques (parasitaires).

Névronoses ou névroses, maladies par troubles du systè-

me nerveux ; néoplasinoses ou maladies caractérisées par des néoplasies.

Les physinoses sont désignées à leur tour par le nom de l'agent pathogène suivi de la même dénomination : *thermonoses*, maladies produites par le calorique ; *photonoses*, maladies produites par la lumière ; *électronose*, maladies produites par l'électricité.

Les subdivisions de ces premiers groupes ayant pour la plupart la désinence *ure*, du latin *ura*, déjà employée pour fracture, blessure, brûlure, gelure, coupure, morsure, etc., nous avons généralisé cette désinence, en créant les mots de psychrure, de ψαυχεος, froid, héliure, de ηλιος, soleil.

Les maladies par agents chimiques ou chiminoses étant déjà désignées, pour la plupart, par le nom de l'agent pathogène suivi du suffixe *isme :* iodisme, phosphorisme, saturnisme, alcoolisme, etc., très peu de mots nouveaux nous ont suffi pour compléter le tableau des intoxications et leur donner une même désinence caractéristique.

Les maladies par agents biosiques ou bionoses sont réparties dans trois grandes divisions, savoir : les *zoonoses* (de Σοον, animal), les phytonoses (de φυτος, plante) et les zymonoses (de Σημη, ferment), suivant qu'elles sont dues à des parasites animaux, végétaux ou microbiens ; et comme un certain nombre de ces maladies sont aujourd'hui désignées par le nom du parasite, suivi de la désinence *ose*, filiarose, actynomycose, tuberculose, etc. (mots que l'on pourrait considérer comme des contractions des noms binaires, filariozoonose, actinomyco-phytonose, tuberculo-zymonose), nous avons donné à toutes les bionoses le suffixe *ose*, et de là, les dénominations de syphilose, léprose, rhumatose, tétanos, gonocose, au lieu de syphilis, lèpre, rhumatisme, tétanos, gonoccoccie. Ce suffixe, en conséquence, est l'indice d'une maladie produite par un être animé, d'une maladie parasitaire.

Les névroses dans notre nomenclature, reçoivent naturellement la désinence *ie* qui leur appartient déjà : hystérie, épilepsie, folie, herpétie, au lieu de herpétisme (1).

Cette dernière maladie, en vertu de son origine nerveuse indiscutable, doit incontestablement rentrer dans ce cadre. Aux néoplasies, enfin, nous avons conservé le nom du tissu d'où dérive le néoplasme, suivi du suffixe *ome*, dont on se sert généralement aujourd'hui pour les désigner : fibrome ou chondrome, ostéome, lipome, adénome, épithéliome, etc.

Telle est, aussi simplifiée que possible, la nomenclature qui nous paraît s'accorder au mieux avec une classification étiologique des maladies. Quant à la dénomination des désordres organiques, ou *affections*, il nous a paru qu'il y avait lieu simplement de faire suivre le nom de l'organe intéressé de la terminaison de *pathie* (de παθος, souffrance, affection), voulant ainsi accentuer la distinction qui existe entre la lésion et la maladie.

Cette terminologie étant d'ailleurs souvent usitée aujourd'hui, nous n'avons eu qu'à en généraliser l'emploi. Si donc nous prenons, comme exemple, la peau, qui, pas plus qu'un organe quelconque, n'est jamais que le siège d'une localisation morbide, nous avons des dermopathies par agents physiques, des dermopathies par agents chimiques, des dermopathies par agents biosiques. Il en est de même des pneumopathies, des néphropathies, etc.

De cette façon, nous mettons, croyons-nous, de l'ordre dans l'étude de la nosologie et dans celle de la pathologie.

Nous séparons; en effet, des maladies d'origines diverses et sans aucun rapport, comme les maladies traumatiques, les maladies toxiques, les maladies microbiennes, et nous rapprochons des maladies qui ont entre elles les plus parfaites analogies. Un non moindre avantage est acquis à la pathologie, car en remplaçant des expressions vagues, mal définies, appliquées à des états pathologiques, d'origine très différente, comme celles de dermite, de néphrite, de gastrite, etc., par le nom de l'organe affecté, suivi de la terminaison *pathie*, et de l'agent physique, chimique ou biosique, cause du désordre anatomique, nous arrivons à constituer, en clinique, des types constants et bien définis.

Nous donnons, en tout cas, à la nosologie et à la pathologie une base inébranlable puisque les mêmes causes engendrent toujours les mêmes effets.

Lancereaux et Paulesco.

[M. Fernet : L'intéressante question soulevée par M. Lancereaux ne saurait être traitée sans un examen approfondi. Je propose de la soumettre à l'examen d'une Commission qui se chargera de proposer à l'Académie les modifications scientifiques qu'il me paraît nécessaire et urgent de faire subir à la nomenclature pathologique.

— Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Une Commission, dite de la révision de la nomenclature des maladies, est désignée et composée de MM. Lancereaux, Fernet, Blanchard, Jungfleisch et Reclus.]

(1) Herpétie au lieu de Herpétisme qui pourrait faire croire à un empoisonnement. Sous cette dénomination, nous comprenons avec la goutte et le diabète gras, le rhumatisme chronique, autant d'affections subordonnées à un désordre vaso-trophique.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Il y a cinquante ans. — Le sirop d'Aubergier

En 1854, par arrêté ministériel du 10 mars, le sirop d'Aubergier au Lactucarium était inscrit au Codex ou *Recueil officiel des formules légales*. C'était le temps où Dumas, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, ancien ministre de l'Instruction publique, déclarait : « M. Aubergier, en dotant l'art de guérir d'un médicament aussi sédatif et calmant que l'opium sans en avoir les inconvénients narcotiques, a rendu un immense service à la médecine. Le Lactucarium illustrera le savant professeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand ».

Un demi-siècle tout simplement s'écoule... et en 1901, M. le Professeur Pouchet, en ses *Leçons de Pharmacodynamie* écrit : « Les expériences faites par un assez grand nombre de cliniciens ont montré que les propriétés sédatives et calmantes du Lactucarium étaient réelles, et que ces propriétés se manifestaient sans présenter aucun des inconvénients qu'on peut avoir avec

l'opium, c'est-à-dire la constipation, la congestion cérébrale, l'inappétence, qui signalent l'emploi, au moins prolongé, des préparations opiacées. Sous son influence on observe une diminution de l'excitabilité réflexe des mouvements volontaires et de la sensibilité, sans phase préalable d'excitation, sans que la circulation soit accélérée, ni, par conséquent, qu'il se produise d'engorgement capillaire, sans action fâcheuse sur le tube digestif. »

C'est un éloge peu banal que celui qui se retrouve ainsi à cinquante ans d'intervalle sous la plume de deux hommes représentant la critique scientifique avec une telle autorité.

L'effort d'Aubergier ne fut pas perdu. Le temps où il poursuivit ses recherches était, il est vrai, plus calme que le nôtre, et il arrivait qu'on savait avoir de la reconnaissance à ceux qui travaillaient pour le bien public. La concurrence ne transformait pas la moindre idée nouvelle en un prétexte à invectives et à batailles ; le chercheur pouvait poursuivre son chemin sans être harcelé par les rôdeurs qui vivent en marge de la science et de l'industrie, et guettent, dans le maquis de la lutte pour la vie, les sentiers où ils pourraient faire glisser leurs contrefaçons.

C'était le temps où une bonne idée pouvait valoir à un homme de la gratitude et des honneurs. Indépendamment des satisfactions scientifiques pures, les travaux sur le Lactucarium valurent à Aubergier : un prix de 2.000 francs et une médaille d'or de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale ; — des médailles d'honneur aux Expositions universelles de Paris (1855) et de Londres (1862) ; — huit médailles d'or de l'Ecole de pharmacie de Paris, de la Société centrale d'agriculture, du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Enfin on pensa — et la prévision était heureuse — aller au devant de la reconnaissance des malades en nommant Aubergier officier de la Légion d'honneur... Et cette récompense, qu'est venue ratifier tant de fois le remerciement populaire, semble aujourd'hui comme un geste de temps héroïques, — aujourd'hui où les pouvoirs publics semblent ne se soucier de l'existence des médicaments qui luttent avec succès contre la douleur et la maladie que pour leur demander de guérir les finances de l'Etat dont le marasme est si grand, si grand...

LE MONT DE PIETE DE VENISE

Article extrait de la Revue philanthropique *du 15 décembre 1906.*

L'assistance à l'étranger.

Venise a été la première étape du tour complet d'Italie. La création du Mont-de-Piété de cette ville remonte seulement à 1806. Cet établissement fut institué par une délibération du Conseil municipal des Savi, approuvée par le préfet du département adriatique le 31 août de la même année.

Tout d'abord installé dans une partie du palais municipal, il fut transporté en 1834 dans le palais Corner, à *San Cassiano Calle della Regina.*

« Le palais Corner, siège actuel de l'Administration et de l'Office Central du Mont-de-Piété, nous dit le distingué directeur actuel, M. Mozzini, a été construit en 1724 par l'architecte Domenico Rossi sur l'emplacement de l'antique palais où naquit et mourut Catarina di Cornaro qui, mariée à Jacopo dei Lusignani, devint reine de Chypre et qui, restée veuve en 1489, céda ce royaume à la République de Venise (1). »

Caterino Corner, le dernier descendant de la reine, légua ce palais au pape Pie VII en 1802 ; celui-ci en fit donation, à son tour, aux comtes Angelo et Marco Cavanis frères pour l'œuvre à laquelle ils s'étaient attachés : *la fondation d'écoles populaires*. Les frères Cavanis, 1834, donnèrent ce palais en location à l'administration du Mont-de-Piété et celle-ci, trois ans plus tard, en 1837, s'en rendit acquéreur pour le prix de 60.000 lires autrichiennes.

Organisation. — De 1806 à 1824, le Mont-de-Piété fut donné à un adjudicataire sous la surveillance et la direction d'une commission nommée par le Conseil municipal et composée de trois chrétiens et de trois juifs. Il s'appelait alors *banque municipale de gages*. Son capital-dotation s'éleva tout d'abord à 130.000 ducats (411.672 lires italiennes) que les délégués des capitalistes juifs, qui jusqu'à l'établissement du Mont-de-Piété exerçaient l'industrie du prêt sur gages, par acte du 4 août 1806, offrirent en donation au Conseil municipal, à la condition que ce dernier prendrait à sa charge les dettes de l'*Universita Israelitica di Venezia.*

A ce moment le maximum des prêts était de 37 lires venète et l'intérêt annuel de 6 p. 100, plus une taxe de *un sou* par chaque reconnaissance. La durée du prêt était d'un an. On ne pouvait présenter qu'un seul gage par jour. La banque restait ouverte de neuf heures à trois heures.

Au 1er janvier 1824, la « Banque municipale de gages » est transformée en un Mont-de-Piété conforme aux établissements portant ce nom. Et c'est vers cette époque, nous dit M. Mozzoni, à l'obligence duquel nous devons une grande partie de ces renseignements, que commença son évolution « vers la forme plus parfaite grâce à laquelle il put conquérir une des premières places parmi les plus grands instituts nationaux du genre ».

Dès 1822, l'administration de l'établissement avait projeté d'ajouter à ses services une caisse d'épargne. Au moment de sa transformation, en 1824, ce projet fut réalisé. Ce fut même, paraît-il, la première caisse d'épargne instituée en Italie. La caisse d'épargne devait fournir au Mont-de-Piété les capitaux dont il avait besoin pour ses opérations de prêt ; ce dernier lui servait un intérêt de 6 p. 100 et elle assurait à ses déposants un intérêt de 4 p. 100. Chaque dépôt ne devait pas dépasser 200 lires italiennes ni être inférieur à cinquante centimes.

Le Mont-de-Piété avait alors deux succursales, l'une dans

(1) La façade de ce palais sur la lagune, qui donne un échantillon de l'architecture vénitienne à l'époque de la Renaissance italienne, quoique monumentale, n'est pas absolument jolie : mais une galerie intérieure, avec ses peintures et sa décoration somptueuses, rappelle certaines galeries du palais de Fontainebleau.

le quartier de San-Polo, l'autre dans le quartier de Cannaregio.

En 1834, dix ans après sa réorganisation, le Mont-de-Piété de Venise affectait aux prêts sur gages une somme de 3.875.974 lires autrichiennes et son capital-dotation atteignait 502.142 lires. Le développement des opérations de cet établissement avait, on le voit, été très rapide et ses affaires continuèrent à progresser d'une façon remarquable. En 1845, ses prêts sur gages s'élevaient au total de 8.397.329 lires autrichiennes et son capital-dotation à 1.064 068 lires.

Malheureusement à cette époque, l'établissement eut à soutenir un gros procès relatif à de nombreux et très importants engagements faits par un négociant en pierres précieuses. Les tribunaux ayant relevé quelques négligences de la part des fonctionnaires du Mont-de-Piété, ce dernier fut rendu responsable. Ce procès lui coûta gros, car son patrimoine fut entièrement absorbé et il en sortit avec un passif de plus de cent mille lires.

Nous ferons remarquer, en passant, que dans les monts-de-piété d'Italie, les justifications à produire à l'engagement sont bien simplifiées. Il suffit de donner ses nom et adresse et d'être âgé de plus de quinze ans. On conçoit, dans ces conditions, quelles responsabilités peuvent encourir ces établissements.

La situation du Mont-de-Piété de Venise, à la suite de ce procès, était devenue difficile. Fort heureusement le Conseil communal obtint du gouvernement au profit de cet établissement la dévolution d'une taxe additionnelle sur les vins, à leur entrée dans la ville, et en huit années, de 1851 à 1858, son capital-dotation fut reconstitué et atteignit, à la fin de l'année 1858, un million et demi de lires. Il revit donc des années de prospérité. Il eut encore toutefois à passer par quelques vicissitudes, notamment en 1892 et 1893. C'est à cette époque que fut nommé le directeur actuel, M. Mozzoni.

M. Mozzoni rétablit l'ordre dans la comptabilité et mena une campagne énergique contre les agences privées de prêts sur gages. Par la plume, dans les journaux et revues, et par la parole dans les Congrès nationaux, il fit tant et si bien que, des huit maisons privées de prêts sur gages qui existaient encore à Venise, lorsqu'il fut placé à la direction du Mont-de-Piété, il n'en reste plus une seule depuis quatre ans déjà. C'est un résultat des plus heureux pour la population vénitienne. M. Mozzoni, très versé dans les questions d'assistance et de prévoyance, est un homme modeste (1). Il me pardonnera de révéler ici qu'il aurait pu, grâce à son indiscutable compétence, aspirer à une situation plus élevée. Nous avons appris, en effet, qu'en 1905, il avait obtenu au concours le titre d'*Inspecteur gouvernemantal des institutions de crédit et de prévoyance*, mais que très attaché au Mont-de Piété et à sa ville natale, il a préféré rester à son poste. C'est une preuve de désintéressement qui lui fait grand honneur.

Sous sa direction les opérations du Mont-de-Piété ont repris rapidement une marche ascendante et depuis 1893, date de sa nomination, l'Institut a augmenté son patrimoine de plus d'un demi-million de lires, a pu réduire de 2. p. 100 les droits à payer par les emprunteurs et créer de nouvelles succursales. Actuellement le Mont-de-Piété de Venise possède quatre succursales situées dans les quartiers Saint-Marc, Dorsoduro, Cannaregio et Castello.

(1) A l'occasion du IV^e^ Congrès International d'Assistance publique et privée, M. Mozzoni a publié, sur les Œuvres d'assistance à Venise, une très intéressante brochure sous le titre suivant : *Assistenza Sanitaria, Assistenza di Credito*. Ce travail fort documenté a été distribué aux membres du Congrès.

Fonctionnement actuel. — *Fonds de roulement.* — Le fonds de roulement du Mont-de-Piété de Venise qui, au 31 décembre dernier, était de 2.359.908 lires, est constitué par des capitaux lui appartenant, par les cautionnements de ses agents principaux, par quelques emprunts aux particuliers et, pour le surplus, par des fonds reçus en compte-courant de la Caisse d'épargne.

En 1877, la caisse d'épargne s'est entièrement séparée du Mont-de-Piété pour former un institut autonome, mais elle est dans l'obligation de lui fournir les capitaux dont il peut avoir besoin et ce jusqu'à concurrence de 265.000 lires.

L'intérêt servi aux prêteurs du Mont-de-Piété est de 4 p. 100 sur les fond de la Caisse d'épargne, de 3 et 3,25 p. 100 (suivant la durée du dépôt) sur les capitaux des particuliers et de 4,30 p. 100 sur les cautionnements.

Capital dotation. — Au 31 décembre 1905, son capital-dotation était de 2.235.796 lires.

Appréciation. — Dans presque tous les monts-de-piété d'Italie l'appréciation est faite par un ou plusieurs fonctionnaires de l'établissement appelés « priseurs-appréciateurs ». A Venise, les appréciateurs reçoivent un traitement fixe, plus, à l'engagement, un droit de une lire par chaque mille lires de prêts sur objets précieux, c'est-à-dire sur les bijoux, les objets d'or et d'argent, et 21.50 par chaque mille lires de prêts sur les objets divers; en ce qui concerne les renouvellements, ce droit est réduit à 0 fr. 85 pour mille.

La responsabilité de ces appréciateurs n'est pas établie dans les mêmes conditions qu'en France. En effet, en France, tous les objets non soumis au renouvellement ou non dégagés sont livrés aux enchères et si la vente n'atteint pas le montant du prêt, plus les droits et intérêts dus ou Mont-de-Piété, le commissaire-priseur est obligé de combler la différence.

En Italie, du moins à Venise, cette condition existe bien aussi pour l'appréciateur, mais on a prévu un autre cas, celui où des objets abandonnés par les engagistes ne pourraient, par suite de leur dépréciation, être livrés, aux enchères. Ces objets doivent être retirés dans le délai d'un mois par l'appréciateur responsable, après remboursement du capital et des intérêts et droits dus au Mont-de-Piété.

A l'établissement dont nous nous occupons, les appréciateurs sont au nombre de neuf. L'un a le titre d'*appréciateur principal* des objets précieux; un autre, celui d'*appréciateur principal* des objets divers. Ces deux appréciateurs principaux sont chargés de surveiller les autres appréciateurs et de vérifier les estimations de ces derniers. Les appréciateurs principaux sont également chargés spécialement de la nouvelle appréciation à faire lors des renouvellements et peuvent augmenter ou diminuer le prêt. L'appréciateur principal des objets précieux contrôle les prêts sur les objets précieux supérieurs à 500 lires, faits par les appréciateurs secondaires à l'établissement central, et les prêts supérieurs à 300 lires dans les succursales. Il est responsable pour moitié de l'appréciation et perçoit à son profit la moitié du droit d'appréciation. L'appréciateur principal des objets divers contrôle les prêts supérieurs à cent lire des succursales. Sa responsabilité est la même que celle de son collègue et, comme lui, il a droit à la moitié du droit d'appréciation.

Objets non reçus du Mont-de-Piété de Venise. — A Venise, comme d'ailleurs dans presque tous les monts-de-piété d'Italie, les objets encombrants ne sont pas reçus. Sont notamment refusés les meubles, les matelas, les objets malpropres ou nuisibles à l'hygiène », les objets répandant une odeur désagréable, les porcelaines, les cristaux, les pelleteries, les objets d'art de trop grande dimension, ceux portant des marques pouvant les faire reconnaître, les effets appartenant aux militaires, aux agents des administrations publiques, gouvernementales ou communales ou de la bienfaisance publique.

Prêts. — Les prêts pour le plus grand nombre des monts de-piété d'Italie, varient entre o l. 5o. et 10.000 lires ; quelques-uns ne prêtent pas au-dessous de 5 lires, d'autres au-dessous de 10 lires. Pour un certain nombre, il n'a pas été fixé de limites.

A Venise, le prêt minimum est de 1 lire et le prêt maximum de 50.000 lires.

A Venise, en 1905, les prêts se sont répartis comme suit :

Prêts sur objets précieux (bijoux d'or et d'argent).

Prêts de	1 à	3 lires	34.903 p.	une somme de	80.568 lir.
—	4 »	6 —	37.604	—	183.416 —
—	7 »	10 —	27.379	—	236.045 —
—	11 »	20 —	30.897	—	481.735 —
—	21 »	50 —	27.811	—	940.334 —
—	51 »	100 —	9.423	—	673.923 —
—	101 »	300 —	2.895	—	487.916 —
—	301 »	1.000 —	227	—	131.075 —
—	1.001 »	2.000 —	44	—	66.705 —
Prêts au-dessus de		2.000 —	40	—	161.690 —

Prêts sur objets divers

Prêts de	1 à	3 lir.	149.705 p.	une somme de	320.559 lir.
—	4 »	6 —	54.649	—	255.296 —
—	7 à	10 —	14.478	—	116.779 —
—	11 »	20 —	3.832	—	55.206 —
—	21 »	50 —	969	—	31.616 —
—	51 »	100 —	650	—	50.911 —
—	101 »	300 —	26	—	5.050 —
—	301 »	1.000 —	16	—	4.855 —
—	1.001 »	2.000 —	1	—	1.500 —

Engagements. — Les engagements, à Venise, ont une durée de six mois et peuvent être renouvelés. Le nombre des engagements en 1905 a été de 395.553, correspondant à une somme totale de prêts de 4.285.184 lires. Le prêt moyen ressort à un peu moins de 11 lires.

En ce qui concerne les objets dits précieux (bijoux, objets d'or et d'argent), l'année 1905 donne un nombre de 171.223 engagements pour une somme de prêts de 3.443.407 lires, ce qui représente par prêts une moyenne de 20 lires.

Les objets divers reçus durant la même année ont été au nombre de 224.330, sur lesquels il a été prêté 841.777 lires, soit une moyenne par objet de 3 lires 30.

Renouvellements. — Les renouvellements se font en Italie comme dans les établissements français. Les nantissements soumis au renouvellement sont l'objet d'une nouvelle appréciation d'où peut ressortir soit une augmentation, soit une diminution du prêt. Nous avons à faire ici une curieuse remarque cependant. En France, le nombre des renouvellements est illimité, tant que l'objet engagé n'a pas perdu toute valeur ; nous avons vu notamment des objets dégagés seulement après vingt, vingt-cinq et même trente années de dépôt dans un mont-de-piété. Il n'en est pas de même en Italie. En effet, certains de ces établissements n'autorisent le renouvellement qu'une fois, d'autres deux, trois, quatre cinq et six fois seulement. D'autres encore n'accordent le renouvellement que pour un choix d'objets. Enfin quelques-uns n'admettent pas de renouvellement et obligent au dégagement sous menace de mise en vente des objets engagés.

A Venise, en 1905, il a été opéré 195.795 renouvellements pour une somme de prêts de 2.615.016 lires comme suit :

Objets précieux...	94.217 Prêts...	2.170.631	lires.
Objets divers.....	101.578 Prêts...	444.385	—

Dégagements. — Le nombre des dégagements a été de 362.888 pour une somme de prêts de 3.880.317 lires.

Ventes. — On peut juger de l'utilité d'un mont-de-piété en comparant le nombre des objets vendus au nombre des objets engagés. C'est ainsi qu'on est heureux de constater qu'à Venise le Mont-de-Piété rend de grands services à la population, si l'on considère que 7,65 p. 100 seulement objets engagés sont abandon-nés et livrés aux enchères 92,35 p. 100 de ces mêmesobjets sont donc repris par leurs propriétaires.

Le service des ventes, comme l'appréciation, est assuré par des agents de l'administration. Chaque vente est présidée par un fonctionnaire nommé « chargé des ventes », qui reçoit en consigne les objets à vendre. Il est également assisté d'un « crieur ».

Le « chargé des ventes » et le « chargé du magasin » sont à appointement fixes. Le « crieur », avec un traitement fixe de 600 lires, reçoit une remise de 30 centimes par 100 lires.

Durant l'année 1905, 30. 191 nantissements, sur lesquels il avait été prêté 286. 714 lires ont été livrés aux enchères et vendus un prix total de 410.689 l. 85, soit un excédent de 123.975 lires. 95,74 p. 100 des objets mis en vente ont donné des bonis et 4,26 p. 100 seulement un deficit.

Droits du Mont-de-Piété. — Nous avons dit que les engagements sont reçus pour une durée de *six mois*. L'administration perçoit un intérêt semestriel de 3 p. 100 ou 6 p. 100 par an, plus un droit fixe de 1 p. 100.Sur le produit des ventes, elles prélève une taxe de 3 p. 100.

Le directeur de l'établissement nous déclare qu'à ce taux le Mont-de-Piété de Venise, en raison de ses frais généraux assez élevés, ne réalise qu'un très faible bénéfice. Pour 1905, ce bénéfice a été de 15. 512 l. 17, versés en fonds de dotation de l'établissement, fonds qui passent ainsi de 2.220.283 l. 34 à 2.235.796 l. 21.

Services de prêts sur titres. — Quelques monts-de-piété d'Italie sont principalement des établissements de crédit. Il font toutes les opérations des banques, à l'exception toutefois de l'escompte des effets de commerce, acceptent des valeurs en garde, consentent des prêts hypothécaires, des avances aux communes et à certaines associations, etc.

Le Mont-de-Piété de Venise a créé un service de prêts sur *titres de la dette publique italienne*. L'intérêt qu'il réclame de ses emprunteurs sur titres est le même que celui qui est exigé pour les autres prêts. Néammoins il n'est pas perçu de droit fixe. Ce service ne s'est pas développé à Venise alors qu'il est très important, comme nous l'avons fait remarquer, dans d'autres instituts, notamment à Milan.

Caisse d'épargne. — Nous avons dit, au début de cette note, que le Mont-de-Piété de Venise avait créé, dès 1824,

une caisse d'épargne, la première qui ait existé en Italie, nous a dit M. Mozzoni. Quoique dès 1877 cette caisse se soit séparée du Mont-de-Piété pour se constituer en institut autonome, il nous a paru intéressant de faire ressortir, par quelques chiffres, l'importance qu'a prise cette heureuse institution.

A la fin de 1905, le montant des versements était de 22. 755. 840 l. 58.

Les dépôts, durant cette même année, avaient atteint le chiffre de 8.033. 287. l. 41, et les remboursements celui de 7.388.99 l. 151.

Le nombre des dépôts d'épargne, au 31 décembre dernier, s'élevait à 26. 548 et les livrets nouveaux émis en 1905 donnent un total de 8. 977.

Le taux de l'intérêt servi sur ces divers dépôts n'est pas uniforme. Sur les dépôts nominatifs, il est de 3 et demi p. 100; au porteur, de 3. p. 100, et sur les dépôts spéciaux de 4 p. 100.

Le dépôt nominatif a comme limite 5.000 lires et les sommes dépassant 5.000 lires cessent de produire intérêt.

Nous n'avons pas le montant des bénéfices annuels de la caisse d'épargne; mais ils sont assez importants pour lui permettre de venir en aide à différentes œuvres philantropiques. C'est ainsi que depuis quelques années, elle a consacré 50.000 lires par an à la construction de « maisons saines et économiques » pour les ouvriers. Elle a contribué à la création d'une « Caisse nationale d'assurances contre les infortunes ouvrières » et participe d'ailleurs à l'administration de cette caisse pour toute la Vénétie.

Elle vient enfin de décider en principe, d'affecter à la bienfaisance 50 p. 100 de ses bénéfices annuels.

Tout cela fait trop d'honneur à son fondateur, le Mont-de-Piété, et à ses administrateurs, pour que nous n'appelions pas, sur ces actes de haute moralité et de solidarité sociale l'attention de tous les hommes de bien.

Nous ne voulons pas clore cette note un peu longue sans remercier vivement M. Mozzoni, le très distingué directeur du Mont-de-Piété de Venise, à qui nous devons, nous l'avons dit, la plupart des renseignements que nous avons consignés ici. Nous nous empressons d'ajouter que tous les congressistes de mai 1906 se souviendront longtemps avec quelle bonne grâce et quelle compétence M. Mozzoni les a guidés dans leurs visites aux divers établissements humanitaires et philantropiques de Venise.

TH. B.

EMILE JAVAL

Dans la séance du 22 janvier, M. A. Gautier, président de l'Académie, a annoncé à ses collègues, dans les termes suivants, la mort d'Emile Javal, survenue l'avant-veille.

Vous savez déjà tous le malheur qui nous frappe : l'un des membres les plus estimés de notre compagnie, Emile Javal, est décédé dimanche à la suite d'une douloureuse et longue maladie.

Membre de l'Académie depuis 1885, ses rares qualités personnelles, son amabilité naturelle, son activité scientifique que n'avait pas diminué son état de cécité définitive, lui avaient valu notre unanime et profonde sympathie. Il n'a pas voulu de députation de l'Académie à ses obsèques, mais permettez-moi de tracer ici en quelques mots le caractère de l'homme et du savant qui vient de disparaître.

Emile Javal était né à Paris en 1839. Son père, député à l'Assemblée nationale et banquier, rêva pour lui une carrière d'affaires. A vingt-trois ans, il sortait ingénieur de l'Ecole des Mines. Une circonstance touchante, et qui peindra tout de suite l'homme moral, le lança dans la médecine. Désolé de voir sa sœur atteinte de strabisme, il se consacra à l'examen approfondi de cette question, menant dès lors de front ses études médicales et ses recherches d'ophtalmologie. Il eut le bonheur de guérir celle qui avait inspiré ce dévouement. La nouvelle méthode de traitement du strabisme exposée par Javal dans sa thèse de 1868 à la Faculté de médecine fut perfectionnée, reprise, poursuivie par lui durant près de vingt années avec la constance, la ténacité inlassables le besoin de perfectionnement indéfini qui caractérisait notre regretté collègue. Ce travail aboutit à son *Manuel du strabisme* qu'il considérait comme résumant son œuvre la plus originale.

Continuant ces études d'ophtalmologie, surtout au point de vue physique, Javal traduisit, dès son apparition, et compléta, par de nombreuses notes personnelles, le célèbre traité d'Helmoltz sur l'*Optique physiologique*. C'est ainsi qu'il devint l'ami et le continuateur, à ce point de vue, du grand physicien allemand.

Ce fut aussi l'origine de ses recherches sur l'ophtalmomètre. Celui d'Helmolz et Meyerstein fut tellement perfectionné par Javal et son élève Schiotz et rendu si pratique que cet instrument, aujourd'hui partout adopté, porte désormais son nom.

Je ne rappellerai que d'un mot les autres recherches de Javal sur l'acuité visuelle, l'amétropie, le numérotage des lunettes, la myopie, l'astigmatisme, l'optométrie, l'hygiène de la vue dans les écoles...

Atteint de cécité complète à l'âge de soixante-deux ans, Javal tourna dès lors son activité surtout vers les questions qui intéressent le sort des aveugles.

Il publiait l'ensemble de ses observations et de ses conseils dans un tout petit volume, *Entre aveugles*, paru en 1903, livre d'un sentiment touchant, tout plein d'une philosophie pratique et sereine. C'est un ensemble de conseils à l'usage des personnes qui viennent de perdre la vue et adressés aussi à leur entourage. « Si, dit-il en préface, ces pages servent à adoucir quelque infortune analogue à la mienne, le sort m'aura donné une précieuse consolation. » Cet ouvrage eut un grand retentissement dans le monde, heureusement restreint, auquel il était adressé. Il fut aussitôt traduit en plusieurs langues.

(A suivre.)

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

L'origine de l'alcool d'après une légende laotienne.

Le vieux coutumier laotien (dont il existe encore quelques rares exemplaires gravés à la pointe sèche sur des feuilles de latanier) est un recueil de prescriptions, à la fois légales et religieuses.

Celui qui les transgresse commet non seulement un délit, mais aussi un péché. S'il déjoue la justice des hommes, il n'échappera pas à la vengeance divine. Il expiera sa faute dans les tourments du purgatoire bouddhique qui, par l'ingéniosité et le raffinement de ses supplices, surpasse peut-être l'enfer chrétien.

La rédaction des coutumes laotiennes n'a donc pas la sécheresse de nos codes modernes. Elles sont émaillées d'exemples, de traits historiques, de citations, de contes moraux. L'ivrognerie est considérée comme un vice et, pour en inspirer l'horreur aux hommes, j'allais dire aux fidèles, le législateur fait un tableau coloré des maux et des désordres qu'elle entraîne.

Comme la plupart des peuples, les Laotiens gardent pieusement le souvenir du personnage légendaire qui passe pour leur avoir fait le don funeste des boissons fermentées, Soula, son inventeur, était un chasseur de Muong Kassy Kalat. Parcourant la forêt de Pa Himmaphan, il rencontra un arbre dont le tronc, se divisait en trois branches. Entre celles-ci, l'eau de pluie s'accumulait dans une excavation où tombaient les fruits des tamariniers (Kak Khampom) et des Kak Sommo du voisinage (1).

Aux mois de décembre et de janvier, les pigeons verts (Nok Khek) ramassaient des épis dans les champs et venaient les manger sur les tamariniers, ce que faisant, ils laissaient choir des grains de riz dans la cuvette formée par les trois branches.

A la saison chaude, en février, mars et avril, l'eau était très limpide, les oiseaux venaient la boire, s'enivraient et tombaient inertes au pied de l'arbre.

Des singes vinrent aussi se désaltérer et, comme les oiseaux, furent frappés le torpeur, puis l'ivresse dissipée ils se sauvèrent au plus vite.

Un jour, le chasseur Soula repassa en ce lieu. Il cherchait une source pour étancher sa soif. Grand fut son étonnement, de voir au pied de l'arbre des oiseaux et des singes gisant à terre. Soula prit ces animaux pour les examiner. Remarquant qu'ils étaient encore en vie, il chercha pourquoi ils étaient plongés dans cette somnolence. Comme il y avait de l'eau dans la cuvette formée par les trois branches, il en conclut que les oiseaux et les singes en avaient bue et que c'était la cause de leur engourdissement. Puis, il ramassa ce gibier et le mit dans sa carnassière.

Toujours talonné par la soif, notre chasseur résolut de goûter cette eau dont il voulait connaître la saveur. Ce breuvage lui parut délicieux et comme il continuait à boire sans mesure, il s'enivra. Sa peau devint aussi chaude que le feu qui dévorait ses entrailles. Alors, il tira le gibier de son sac, et le tua à coups de bâton. Il alluma un grand feu et quand les oiseaux et les singes furent rôtis à point, il les prit d'une main, tandis que de l'autre il brandissait sa gourde pleine.Pendant trois jours et trois nuits, Soula festoya, buvant et mangeant jusqu'à ce qu'il ne put plus bouger.

Revenu à lui, il reprit le chemin de la maison, après avoir rempli une dernière fois sa gourde du précieux liquide. Chemin faisant, il croisa un ermite auquel il offrit un quartier de gibier rôti et force rasades. L'ermite but et s'enivra. Rentré chez lui, Soula confia sa gourde à un de ses amis qui fit part au roi de la découverte du chasseur. Sa Majesté manda Soula sur le champ et voulut boire de cette eau merveilleuse. Après s'être enivré pendant trois jours et trois nuits, le roi donna à la liqueur le nom de « Soula » qui veut dire « Boisson enivrante », en mémoire du chasseur.

Quand la provision fut épuisée, le roi envoya le chasseur remplir sa gourde à plusieurs reprises. Fatigué par ces allées et venues, Soula résolut de fabriquer lui-même la dite liqueur. Il partit donc avec sa femme et tous deux grimpèrent à l'arbre pour voir ce que contenait l'excavation. Ils y trouvèrent du tamarinier sauvage, du Mak Sommo et des grains de riz. Les deux époux rapportèrent à la maison des écorces de ces différents arbres, et après les avoir écrasées ils les mélangèrent avec du riz fermenté dans des jarres pleines d'eau.

Les habitants de Kassy Kalat vinrent en foule en acheter. A partir de ce jour il n'y eut dans le muong que disputes, rixes et assassinats. Craignant le ressentiment du roi, les deux époux se réfugièrent à Muong Phalanassy (1)...

Le bruit que les étrangers savaient préparer une liqueur enivrante se répandit dans cette ville et arriva aux oreilles du roi. Celui-ci manda les époux et, sur son ordre, ils fabriquèrent de cette liqueur pour qu'il put en goûter. Bientôt les habitants de Muong Phalanas-

(1) Kak, en laotien, signifie : arbre.

(1) Autrement dit Bénarès, ce qui semble indiquer que cette légende tire son origine de l'Inde.

sy vinrent en grand nombre en acheter aux époux. Dès lors, le muong fut plein de disputes, de querelles et de meurtres.

Redoutant la colère du roi de Muong Phalanassy, les deux époux se rendirent à Muong Savati, où régnait Phya Sompa Mehalat. Ce roi ayant appris que Soula et sa femme savaient composer un breuvage enivrant les fit appeler et leur commanda de lui en livrer cinq cents jarres. L'ordre fut exécuté et le roi récompensa les deux époux.

Voulant s'assurer que le liquide fourni n'était pas du poison, le roi fit attacher au pied des jarres des singes et des chats. Les animaux lèchaient le liquide qui coulait le long des vases, s'enivraient et tombaient à terre. Les courtisans rapportèrent la nouvelle à Sa Majesté qui, dans la crainte d'être empoisonnée, ordonna à son bourreau de saisir les deux époux et de les exécuter et à ses courtisans de renverser les jarres.

Les deux époux demandèrent au roi qu'il voulût bien les entendre. Ils déclarèrent que le liquide contenu dans les jarres ne faisait qu'enivrer. Peu satisfait de ces explications, le roi maintient la sentence ; mais pendant que les époux s'acheminaient vers le lieu du supplice, les singes et les chats qui, tout à l'heure encore, étaient entendus sans vie, se relevèrent et se mirent à marcher tristement.

Convaincu que le liquide n'était pas du poison, le roi grâcia les deux époux. Puis, voulant convier ses ministres à une fête et leur faire goûter de la liqueur, il donna à ses courtisans l'ordre de construire de beaux hangars pour recevoir ses invités. On but et on dansa, chacun était dans la joie.

Cependant, Phya In, génie qui plane dans les airs, voulut donner un conseil à Phya Sompha Mehalat et à ses ministres. Il leur apparut sous la forme d'un brahme portant dans ses mains une jarre qu'il alla déposer devant Sa Majesté et parla en ces termes : La liqueur produit de mauvais effets sur l'homme et sur la femme ; elle les incite à commettre des péchés. L'homme ivre chancelle, il ne voit plus et risque de tomber dans une rivière ou dans un fossé. Il devient irascible, querelleur ; rien ne l'effraie ; il ne sait ni ce qu'il fait, ni ce qu'il dit. S'il est nu, il ne s'en aperçoit pas et on l'insulte sans qu'il y prenne garde. Puis, lorsque l'ivresse est dissipée, s'il entend raconter ce qu'il a fait, il a honte....

Sompha Mehalat demanda encore au faux brahme qui il était, lui promettant de lui donner, pour le récompenser de ses conseils, cent chevaux, cent éléphants, cent bœufs et cent charrettes. Phya In répondit à Sa Majesté qu'il était un Génie de l'air venu pour le conseiller. Il l'exhorta encore une fois à ne pas user de la liqueur enivrante s'il voulait éviter de commettre des péchés et aller au ciel ; il lui recommanda de boire la sève de la canne à sucre, du palmier, de manger du miel, des poissons, et toutes sortes d'aliments et de gâteaux. Puis il disparut.

Le roi ordonna alors à ses courtisans de jeter le liquide enivrant, fit pénitence ainsi que ses ministres, et tous, après leur mort, allèrent au ciel.

***

Le chapitre des coutumes laotiennes qui traite de l'Ivrognerie contient aussi la citation suivante, qui est tirée du Kamphi Mong Khoum Thipphang (Livre de Sermons) :

Phya Phommattat, roi de Muong Phalanassy, voulut savoir quel était le plus grand péché : tuer les animaux, voler, piller, mentir ou boire. Aussi demanda-t-il un jour son avis à un sage de son royaume.

Le sage répondit que, parmi les péchés énumérés par Sa Majesté, le plus redoutable c'était l'ivrognerie. La liqueur enivrante, dit-il, pénètre dans toutes les parties du corps, comme le sel pénètre dans les chairs du poisson que l'on sale. L'homme ivre est brutal envers les animaux et les hommes. Il ment, vole, pille, assassine et commet adultère.

Le roi dit au sage de lui donner un exemple pour mieux faire comprendre sa pensée. Le sage demanda alors au roi de faire construire une sala divisée en cinq compartiments.

Dans le premier, on introduira des volailles et des animaux domestiques et l'on déposera des armes capables de les tuer. Dans le second, on accumulera de l'or, de l'argent, des bagues, des pierres précieuses, des vêtements et des couvertures ; dans le troisième, on amènera les femmes de Sa Majesté ; dans le quatrième, les filles des habitants, dans le cinquième on placera de la liqueur enivrante.

Le roi accepta la proposition du sage... Les habitants vinrent s'assembler au pied de la sala et les courtisans les firent monter un à un, expliquant à chacun d'eux qu'il pouvait pénétrer dans l'une des chambres, à son choix, et s'y comporter comme bon lui semblerait.

Le premier se dirigea vers la chambre pleine de volailles et d'animaux domestiques. Il les tua, les fit bouillir et les mangea, après quoi il descendit.

Le second entra dans la chambre voisine et remplit un petit sac de bagues, de pierres fines, d'or et d'argent, puis il descendit.

Un troisième se présenta et alla coucher avec la femme du roi, puis il descendit.

Un quatrième se dirigea vers le compartiment où étaient réunies les jeunes filles, il s'unit à l'une d'elles, puis il s'éloigna.

Enfin un cinquième monta à son tour. Il gagna la chambre où étaient les jarres pleines de liqueur enivrante. Il se mit à boire et quand il fut ivre il entra dans la chambre remplie de volailles et d'animaux domestiques ; il les tua et après les avoir fait cuire, il les emporta pour les manger tout en buvant. Lorsqu'il

eut complètement perdu la raison, il pénétra dans la chambre des femmes du roi et coucha avec l'une d'elles. Il alla ensuite dans la pièce voisine et fit main basse sur l'or et sur l'argent.

Les courtisans qui gardaient la sala obligèrent alors l'ivrogne à rendre ce qu'il avait pris, parce que Sa Majesté n'avait autorisé les visiteurs que de s'approprier les objets contenus dans une seule chambre. L'homme aviné résista, il fallut recourir à la force pour le chasser.

Les courtisans allèrent rendre compte au roi de ce qui s'était passé et Sa Majesté comprit que le Sage avait raison de dire que l'ivrognerie est le plus grand des péchés.

***

Il est encore dit dans le livre de Sermons que l'homme en état d'ivresse est comme fou,... il ne sent pas les coups qu'il reçoit ; il a perdu tout sentiment des odeurs ; toutes lui semblent bonnes ; il embrasse son maître qu'il prend pour son ami.

Aussi s'explique-t-on les défenses ci-après :

Si quelqu'un offre une liqueur enivrante à un bonze, il commet un péché (livre V, de l'Ivrognerie, art. 2).

Si un bonze accepte comme cadeau de la liqueur enivrante, s'il la boit, il commet un péché.... (Code des Bonzes, ch. [illegible], art. 1er).

Si quelqu'un, au cours d'une procession solennelle à la pagode (Boun Kalu) pour porter des habits aux bonzes, ou pendant la fête de l'ordination des bonzes (Boun bouet), distribue aux assistants une liqueur enivrante, il commet un péché (2e § de l'Art. 2 du livre V, de l'Ivrognerie).

Il est défendu aux élèves bonzes de tuer des animaux..., de boire de l'alcool, de s'enivrer, de fumer l'opium (Règlement pour les élèves-bonzes, annexé au Code des bonzes).

Ces textes empreints d'un rigorisme outré sont tombés en désuétude. Au joyeux pays du Laos, où la vie coule doucement sans nulle préoccupation du lendemain, où les journées sont remplies par la flânerie et par la sieste, où les soirs de fête réunissent autour d'une jarre d'alcool tous les habitants du village qui chantent et dansent jusqu'à l'aurore, l'opinion publique ne pouvait tenir rigueur aux ivrognes. Aussi la coutume laotienne est-elle pleine d'indulgence et même de sollicitude maternelle envers les ivrognes. Voici qui le prouve.

Si un individu invite un homme ou une femme à venir boire chez lui, ou si un homme ou une femme va boire dans une maison, et qu'ils s'enivrent, le propriétaire de la maison devra les reconduire chez eux.

Si le propriétaire ne reconduit pas cet homme ou cette femme, s'il les laisse partir seuls, si l'homme ou la femme vient à être tué, le propriétaire de la maison sera condamné à payer une indemnité de 300 hoy (30 ticaux, environ 42 fr.) à la famille de la victime, si toutefois c'est un homme riche ; — s'il est de condition médiocre l'indemnité ne sera que de 200 hoy ; — s'il est pauvre, elle ne sera que de 100 hoy (livre III, Disputes, Querelles, Voies de fait, Homicide, art. 32).

Si un individu invite un homme à boire, ou si un homme va boire dans une maison ; — si cet homme quitte la maison où il a bu en état d'ivresse ; — s'il va emprunter un sabre dans une autre maison ; — s'il commet un crime ; celui qui lui aura donné à boire sera condamné à une amende plus ou moins forte, suivant la situation occupée par celui qui a été tué. Quant aux kromakans, ils rendront leur jugement conformément à l'art. 1er (1).

Le propriétaire du sabre ne sera condamné qu'à une amende de 2 ticaux, si toutefois il ne savait pas que celui qui est venu lui emprunter son sabre voulait commettre un crime ; dans le cas contraire, il sera condamné à une amende plus ou moins forte selon la situation occupée par celui qui a été tué ; il devra également contribuer à une indemnité de 3 sots (42 tamlungs) (livre III, Disputes, Querelles, Voies de fait, Homicides, art. 33).

Si quelqu'un est nommé par les autorités pour veiller à la sûreté de la ville ou du village, s'il rencontre un homme ivre et non armé à l'heure où l'on doit circuler avec une lumière ; il doit l'emmener chez lui, l'attacher et le rendre le lendemain à sa famille, ou à son maître si l'ivrogne est un esclave.

Si celui qui est chargé de veiller à la sécurité des villes ne rend pas l'homme ivre à sa famille ou à son maître, s'il le garde chez lui, si l'homme vient à mourir ou à s'enfuir, celui qui est chargé de veiller à la sécurité de la ville sera condamné à payer la dette de cet homme, si c'est un esclave ; ou le prix de l'homme, si c'est un homme libre.

S'il ne connaît pas la famille ou le maître de l'ivrogne, il devra le remettre aux autorités qui préviendront la famille ou le maître d'avoir à venir chercher l'ivrogne.

Si l'ivrogne est armé, s'il a sur lui un poignard ou une mèche fabriquée avec de l'écorce de coco (mèche qui sert à mettre le fer aux toitures), ou d'autres armes tranchantes, il sera conduit aux autorités qui le jugeront (livre III, Disputes, Querelles, Voies de fait, Homicides, art. 62).

Si un homme en état d'ivresse touche les mains ou les seins d'une femme mariée, on devra interroger les témoins du fait. S'il était reconnu que cet homme était légèrement pris de boisson, il sera condamné à 4 tamcungs de dommages-intérêts envers le mari de la femme. S'il était ivre, au point d'avoir perdu la raison, il

(1) Cet article contient le tarif des sommes à verser à la famille en cas d'homicide, ou à la victime en cas de coups ou blessures.

ne sera condamné qu'à 1 ou 2 ticaux de dommages-intérêts. (Livre Ier, de l'Adultère, ch. IV, art. Ier).

Si un individu porte plainte contre un homme ivre qui l'a insulté ou frappé... l'accusé ne sera pas condamné s'il ne peut reconnaître l'odeur des excréments, parce que l'ivresse lui a troublé la raison... (Livre V, de l'Ivrognerie, Art. 4) (1).

***

Il existe un usage, très répandu au Laos, qui consiste à nouer un fil de coton trempé dans de l'alcool autour du poignet des étrangers d'importance ; le personnage muni de ce talisman est entouré de la considération et du respect de toute la population, il possède les faveurs du ciel et est à l'abri de l'adversité. Cette cérémonie de bienvenue est appelé le *Bassi*. Elle commence par un discours que les Européens désignent communément sous le nom de bénédiction de l'alcool. C'est un véritable panégyrique des boissons fermentées.

A Vien Tiane, la capitale du Laos, où j'assistai à cette cérémonie en 1900, le Tiao Muong ou chef de la province prononça l'éloge suivant :

Je vais raconter la légende sur l'alcool qui nous a été transmise par nos aïeux et qui remonte au Hos houa Khao (Hos ant turbans blancs). Elle a été transcrite en langue pouhen et laotienne du temps de Na Ing Oua.

L'alcool a une odeur dont l'univers est parfumé, voilà une phrase qui a été répétée de génération en génération. Les Khas l'appellent « Om Salêng », les Mans (Birmans) et les Pégouans « Sio Choy », les Phay Noy « Takha », les Kaulas « Mangcho », les Hos « Sio Chio, les Moïs et les Kéo (Annamites) « Riou ». Les habitants de Lansang le nomment « Nam Oi Na » (l'eau de la canne à sucre) ou « Nam Ta Phiphet (larmes de Phiphet); il devient ensuite « Nam Lao Sitho » (alcool en voie de formation), puis il est distillé, c'est le « Nam Lao » (alcool). En langue pâli, langue de Bouddha, il s'appelle « Nam Soura ». Chaque peuple le désigne par un nom différent.

L'alcool donne courage et bravoure, quiconque en boit devient intelligent et a l'esprit fin. L'alcool a un goût délicat, une saveur à la fois douce et forte, il est bien supérieur au sucre de canne et de palmier. En ce monde, on ne trouve plaisir qu'en lui seul. L'alcool est le soulagement et le soutien du peuple. Pas un mariage, pas une réjouissance quelconque sans que l'alcool soit de la fête. Dans les cérémonies religieuses elles-mêmes l'alcool figure parmi les présents d'adoration. Les sorciers l'emploient dans leurs invocations aux Génies.

Cette eau dissipe les ennuis et les chagrins. Dès qu'ils ont en bu, les pauvres parlent de leurs richesses, ils se vantent qu'ils ont des qualités et des vertus bien supérieures à celles de leurs parents, ils se croient plus forts que le Phi Dam et le Phi Douang. Ceux qui ont de l'embonpoint se flattent d'avoir un gros ventre, lisse et tendu comme celui d'un haut mandarin ; celui qui a les yeux faibles prétend qu'il a la vue perçante et qu'il peut distinguer tout ce qui se fait chez les Hos (Chinois) et les Kéo (Annamites)... Nul ne peut se passer de cette eau, même les plus riches et les plus intelligents, et les pauvres la recherchent avec avidité.

Maintenant, je vais tremper ce brin de fil de coton dans cet alcool et le lier autour de votre poignet droit. Je souhaite que votre sommeil soit paisible, que la jeune femme qui partage votre couche vous sourit avec tendresse... que la pauvreté ne visite pas votre demeure, que vos enfants soient aussi nombreux que les affluents du Mékong. Que mes vœux soient exaucés !

L'alcool est donc tenu en grand honneur au Laos, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'on en abuse. La population est sobre. Hormis les jours de fête qui sont nombreux, il est vrai, l'indigène ne boit que l'eau du Mékong ou celle des flaques qui avoisinent sa case. Au sortir d'un banquet, il y a bien quelques convives avinés et titubants, mais on peut affirmer qu'au Laos il n'y a pas d'ivrognes incorrigibles, ni d'alcooliques.

E. Jeanselme.

(1) La loi cambodgienne, qui considère aussi l'ivresse comme une circonstance atténuante, protège l'homme ivre au même titre que l'aliéné :

Si pendant la nuit un homme ivre ou un fou pénètre dans un enclos où il y a une maison, le maître de cette maison doit l'interpeller de manière qu'il puisse au moins entendre une parole. Si l'individu interpellé a répondu de manière que le maître de la maison ait pu reconnaître que c'est un fou, ou un homme ivre, ou une personne qui s'est égarée dans sa route, le maître doit appeler du monde pour l'aider à le poursuivre et à le faire partir, après lui avoir indiqué le chemin, sans lui avoir fait aucun mal et sans lui infliger aucune peine (Code pénal, titre V, art. 35).

Adhémare Leclère. — Les Codes Cambodgiens, traduction française, 2 vol. in-8, E. Leroux, édit., Paris, 1898.

Les Cagots sont-ils d'origine sémitique ? Juifs ou Sarrasins ?

Les hypothèses qui tendent à faire dériver les Cagots de cette race sont peu en vogue de nos jours, mais en revanche ont connu jadis un très grand nombre d'illustres partisans. L'intérêt historique qui s'attache à ce point d'ethnologie est très grand, et mérite bien qu'on s'y arrête.

Dans les Pyrénées, à Bordeaux, en Bretagne, les populations ont souvent confondu Cagots et Juifs. Est-ce pour cette raison qu'ils furent appelés Gezitains ? C'est l'opinion de Cascar Arnaud (1517), huissier au conseil royal de Navarre, qui cherchait à faire repousser la requête que les cagots venaient d'adresser au pape Léon X; après avoir raconté l'histoire de Giézi, serviteur de Nahaman, qui à cause de son avarice avait été maudit et frappé de lèpre par Elysée, lui et tous ses descendants, il ajoute : « Les cagots qui sont ses des-

cendants et non de la compagnie du comte Raymond, souffrent encore les effets de cette malédiction, car ils sont lépreux et corrompus en dedans autant que maudits. » Cette opinion remonte, nous semble-t-il, au commencement du XIVe siècle. — C'était en 1320. Les lépreux, de concert avec les juifs, furent accusés d'empoisonner les fontaines et les sources. Lépreux, juifs et gahets sont poursuivis et exécutés en grand nombre dans les années qui suivirent. Pourquoi cette alliance? Il était naturel qu'on y soupçonnât l'effet d'une communauté de race. — Un statut de Raoul, évêque de Tréguier, de 1436, allait confirmer ce soupçon : « Quia cognovimus, dit-il, in dicta civitate (Trecorensis) et diocesi plures homines utriusque sexus qui dicuntur esse de lege et in vulgari verbo Cacosi nominantur (1) ». Du Cange, qui en son Glossaire expliquait cette phrase, fait suivre les mots *esse de lege* de (*id est Judæi*). C'est l'opinion à laquelle tout le monde se rallia. Mais, comme le fait justement remarquer de Rochas, « il est plus naturel d'entendre (dans les mots *de lege*) la loi canonique dont il (l'Evêque) est le gardien naturel, calquée du reste sur la loi judaïque en ce qui concerne les lépreux (2). »

La discussion a lieu d'être reprise quand de Bretagne on passe à Bordeaux. Là, les Juifs portugais faisaient grand commerce, et même étaient venus s'établir en grand nombre. Leurs intérêts les avaient poussés à se convertir au catholicisme, mais cette conversion fut toujours soupçonnée d'être peu sincère. On les appelait *Nouveaux Chrétiens*. La confusion de ceux-ci avec les Cagots appelés aussi *Chrétiens* ne devait pas manquer de se faire (3). Elle est manifeste dans une ordonnance de police rendue en 1555 par la Jurade de Bordeaux qui commence ainsi d'après Bernardau : « Aucun de ceux que l'on nomme *Nouveaux Chrétiens* ou *gahets* ne pourront sortir hors de leur maison ni entrer dans la ville sinon qu'ils portent une enseigne de drap rouge (4)... » — Cette ordonnance reparut en 1573 sous une forme nouvelle: « Item est estably et ordonné que doresnavant nul Chretien ne Chretienne appelés gahectz... » — Une rédaction un peu postérieure porte: «... Ceux que l'on nomme Chrestiens et Chrestiennes, ou autrement gahets... » Il est très possible que la confusion est née au XVIe siècle non seulement de la similitude des noms, mais encore de ce fait que les Juifs portugais étaient en grand nombre lépreux (5).

Mais y a-t-il, dans tous les faits que nous rapportons, un seul qui permette de dire avec certitude que les cagots du XIe et du XIIe siècle fussent juifs? Evidemment non. D'ailleurs ces quelques arguments apportés, s'ils visent à la même fin, sont trop dissemblables pour pouvoir former un corps. En particulier en ce qui concerne Bordeaux, les Chrestiens Cagots y étaient connus deux siècles avant l'arrivée des juifs portugais, et l'explication n'est pas applicable à la Bretagne. L'affaire d'empoisonnement de 1320 met dans le même sac juifs et lépreux également détestés; et l'interprétation philologique de Cascar Arnaud n'est qu'un amusement d'avocat sans fondement. Que Gezitain vienne de Giezi, soit; mais de là à dire qu'ils sont les enfants de sa race il y a un fossé, et l'huissier de la cour n'avait rien qui l'autorisât à tirer argument de ce qui aurait pu passer s'il en avait fait seulement une figure de grammaire. D'ailleurs nous avons une preuve que juifs et cagots étaient bien distincts. Les Juifs portaient sur leur vêtement une marque d'étoffe jaune (6), et les cagots un morceau de drap rouge. (Les lépreux se reconnaissaient selon les régions à l'étoffe rouge ou bleue.)

Les Cagots sont-ils Sarrasins? De Marca et beaucoup après lui l'ont cru. — « Je pense, écrivait l'auteur de l'*Histoire de Béarn*, qu'ils sont descendus des Sarrasins qui restèrent en Gascogne après que Charles Martel eut deffait Abdirama, qui en son passage avoit occupé les avenues des Monts Pyrénées, et toute la Province d'Aux.... On leur donna la vie en faveur de leur conversion à la Religion Chrestienne, d'où ils tirèrent le nom de chrestiens; et néantmoins on conserva tout entière en leur personne, la haine de la nation Sarasinesque; d'où vient le surnom de Gezitains, la persuasion qu'ils sont ladres, et la marque du pied d'oye. » Et il explique que la lèpre est fréquente en Syrie et en Judée, que les Sarrasins en sont soupçonnés à cause de la mauvaise odeur qui « accompagnait ordinairement leur race », et que les mahométans ont coutume de se baigner souvent, d'où la marque du pied d'oie « qui est un animal qui se plaist à nager ordinairement dans les eaux ». L'opinion de P. de Marca fut acceptée presque unanimement. Le Duchat, en 1741, Vanque-Bellecourt quelques années plus tard soutiennent le système par des arguments nouveaux. Beaucoup d'auteurs suivirent ces traces, et Palassou, en 1815, apporte des considérations nouvelles, d'une importance très grande, qui l'amenèrent à conclure qu' « il n'est pas douteux que de grandes probabilités autorisent à penser, avec M. de Marca, que les cagots descendent des Sarrasins défaits par Charles Martel, à la mémorable bataille de Tours ».

A l'heure actuelle, sous l'impulsion de Zambaco-Pacha, la question se représente sous un jour nouveau.

(1) *Mémoires pour servir de preuve à l'histoire de Bretagne*, par Dom H. Morice, t. II, p. 1277.

(2) De Rochas, *loc. cit.*, p. 81.

(3) Cf. Gasnos, *Etat des Juifs...*, Thèse de doct. en droit, de Rennes, 1897, imp. à Angers.

(4) *Mémoires pour servir de preuve à l'histoire de Bretagne*, par Dom H. Morice, t. II, p. 1277.

(5) De Rochas, *loc. cit.*, p. 81.

(6) « Quoniam volumus, quod Judæi a Christianis discerni valeant et cognosci, vobis mandamus, quatenus imponatis omnibus et singulis Judæis utriusque sexus signa, videlicet unam rotam de filtro, seu panno croceo in superiori veste consutam ante pectus, et retro ad eorumdem cognitionem : cujus tota latitudo sit in circonferentia IV digitorum ; concavitas autem contineat unam palmam,» *Charta Alphonsi, comitis Pictavensis*, an 1269. (Du Cange, *Glossarium...* t. III, col. 1566).

Cet auteur, qui admet l'origine phénicienne de la lèpre en France, pense que la maladie subit une recrudescence énorme lors de l'invasion des Sarrasins. Le peuple infesté de lèpre apporta sa maladie en Espagne, puis en France. Dans notre pays on en rencontre diverses traces. Près de Dax les ruines d'un castel sarrasin se voient encore près de quelques hameaux riches en cagots, dont le type ethnique est franchement sarrasin. Il en est de même de la vallée d'Argelès dont les habitants conservent le type arabe ; cette vallée est riche en cagots, et la lèpre est encore désignée dans la région sous le nom de mal arabe.

Ces faits contribueraient à prouver le rôle énorme que joua l'invasion sarrasine dans l'épidémie lépreuse des VIIIe et IXe siècles. Mais de là à dire que tous les cagots sont Sarrasins, qu'ils sont descendants de ces peuples, et que la cause de leur éloignement tient à leur origine, il y a un pas qui ne peut être franchi et que Zambaco d'ailleurs ne cherche pas à sauter.

Nous croyons donc que l'hypothèse de l'origine sarrasine est la plus vraisemblable de toutes celles que l'anthropologie et l'ethnologie puissent fournir, mais cependant elle est inacceptable sans les restrictions considérables que nous venons de faire.

En Espagne les Sarrasins laissèrent aussi la lèpre. Les Juifs espagnols sont les héritiers de ce mal qui sévit encore terriblement chez eux. Il est possible qu'ils aient emporté à Bordeaux le fléau à une époque plus rapprochée de la nôtre, et que les Nouveaux Chrestiens portugais dont nous avons parlé plus haut aient été des malades.

A l'heure actuelle, les Juifs espagnols répandent encore leur mal en Algérie, mais surtout en Turquie, où presque tous les lépreux sont descendants d'Espagnols depuis longtemps émigrés.

La Race des Cascarots.

Si l'on parcourt le pays Basque, à la recherche des Cascarots, on ne tarde pas à apprendre que cette race ne se rencontre qu'à Saint-Jean-de-Luz et à Ciboure. On dit bien qu'il y en a quelques représentants à Biarritz, et aux environs de Saint-Jean-de-Luz, mais la chose est contestée, et contestable. Ce n'est que dans les deux premières localités que nous citions que l'on trouve cette race, nettement individualisée.

A Ciboure, les Cascarots habitent le quartier de Bordegain ; leurs maisons sont toutes situées dans l'ancienne rue Agorreta, aujourd'hui rue Evariste-Baignol, au-dessus de la Croix Rouge qui s'élève sur une petite place. Quartier pauvre s'il en fut. A Saint-Jean-de-Luz ils habitaient des masures jadis formant quartier à l'endroit même où s'élèvent aujourd'hui l'hôtel d'Angleterre et le Casino. Expropriés, ils se réfugièrent dans une grande maison, ancien hôtel Mazarin, situé derrière la maison de l'Infante, et mieux connue aujourd'hui sous le nom de la *maison aux volets verts*, ou maison des Cascarots.

Race franchement distincte du peuple basque, les Cascarots présentent manifestement le type bohémien. De taille moyenne, aux formes belles et arrondies, à la peau mate et légèrement brune, ils ont les yeux noirs et vifs, les cheveux noirs et quelque peu crépus. Les femmes d'une précoce beauté, laissent deviner, sous le débraillé et la sordidité de leur tenue, la perfection de leurs corps ; belles trop tôt, elles vieillissent et se fanent presque aussitôt que les Algériennes. Les hommes sont aussi d'une beauté plastique remarquable. Mais ces perfections sont gâtées par la nonchalance, la saleté, et les vices que cultivent chez eux l'hérédité et la parure.

Ils sont presque tous mariniers (c'est le métier des fainéants, dit-on, là-bas) ; les femmes vendent le poisson le matin, et l'après-midi jasent et se reposent sur les bancs de la place publique : c'est là qu'on peut les observer le mieux et le plus souvent. Le Cascarot est voleur, hâbleur, orgueilleux ; dormir, boire et danser sont ses occupations favorites. La femme, dès qu'elle le peut, se livre à la prostitution plus par goût que par amour de l'argent ; elle se mariera cependant assez jeune avec quelqu'un de sa race, et de ce jour-là il n'y aura plus rien à dire sur ses mœurs. Les enfants pullulent chez eux ; ils naissent on ne sait où, et souvent ne figurent pas sur les registres de l'état civil ; ils meurent on ne sait quand, et la mairie ne connaît ni le lieu du trépas, ni celui de la sépulture. Ils échappent sans cesse au service militaire. Le maire d'une des communes de Saint-Jean-de-Luz, homme érudit, et très au fait de ces questions, nous a rapporté plus d'un exemple de ce que nous avançons. Mais s'ils méprisent l'autorité civile, les Cascarots professent en revanche le plus grand respect envers l'Eglise. Leur foi est vive, quoique très mitigée de superstitions. Ils sont tous baptisés ; le prêtre est toujours appelé auprès des moribonds ; mais pour le reste ils pratiquent une religion un peu à leur manière.

Tout le monde les regarde comme Bohémiens, les déteste et les craint. On n'aime pas à épouser leurs filles (quoique des exceptions marquantes se soient produites depuis quelques années). Le peuple ne veut pas encore admettre les enfants Cascarots au nombre des enfants de chœur, malgré les efforts du Doyen (c'est-à-dire du curé) qui veut abolir cette distinction.

De Rochas, traitant des Bohémiens au pays Basque, a révélé la plupart des faits qui marquent l'histoire des Cascarots. Les longues recherches auxquelles nous nous sommes livré sur les lieux mêmes, les faits que nous a révélés la philologie, nous permirent un jour de penser que les Cascarots avaient un lien avec les Cagots. C'est pourquoi nous avons jugé utile de donner de cette race (car les Cascarots constituent une race)

une étude un peu détaillée. Nous ne rapporterons ici que des faits encore peu connus.

A Ciboure, les Cascarots sont mieux individualisés peut-être qu'à Saint-Jean-de-Luz ; d'abord ils y furent toujours plus nombreux. Leur quartier est assez vaste, et ils possédaient sans doute jadis une chapelle, aujourd'hui en ruines, la chapelle de Bordegain, que nous avons entendu désigner sous le nom de chapelle des Cascarots.

Ils sont installés dans le pays depuis au moins le commencement du XVII[e] siècle (7). Le premier document qui semble les désigner remonte à 1642 ; c'est un acte de baptême :

« Anno ut supra (1642) die 13 octobr. ego Joannes de Haristeguy rector hujus ecclesiæ baptizavj infantem natum ex Joannem et Catarina Egiptianis coniugibus cuj impositum est nomen Joannis; patrini fuerunt Joannis de Haraneder et Maria Sorhainder (8). »

M. l'abbé Haristoy, qui avant nous avait lu cet acte, pensait qu'il s'agissait de Cascarots. Nous hésitons à l'admettre, d'autant que c'est le seul titre de ce genre où le mot *ægiptianus* figure, et que n'y figure pas de nom de famille, alors que tous les Cascarots en portaient.

En 1702, une ordonnance du maréchal de Montrevel chassait tous les Bohémiens, peuple nomade qui désolait le pays.

Coppie de l'ordonnance de Monseigneur le maréchal de Montrevel.

Le maréchal de Montrevel, Chevallier des ordres du Roy, lieutenant general pour sa majesté de la province de bourgogne, gouverneur de monroyal, Commandant general en guienne et autres pays voisins.

Sur ce qui nous a été Représenté quil y a dans Cette province quantité de bohemes qui commettent des dèsordres tres grands, et Volent Impunément par tout, aquoy Voulant Remedier, et Empecher de pareilles Suittes : Nous ordonnons à tous Vicenechaux, Maires, Jurats, Consuls, Scindicqs et Collecteurs des lieux de les faire arrestés et de les Conduire bien seurement dans les prisons plus prochaines afin de leur faire subir la peine portée par les ordonnances du Roy, mesmes les gens qui se trouveront melés avec Eux et qui les aydent dans leurs Entreprises faisants tres expresse deffences a toutes Sortes des personnes de leur donner aucune sorte de Retraite, aux mesmes peines et pour que personne ne l'ignore la presente ordonnance sera publiée et affichée par tout ou besoin sera a la diligence des dits Maires, Jurats, Consulz, Sindicqs et Collecteurs, fait a Bordeaux le premier octobre 1705. — Signé a l'original le Marechal de Montrevel, et plus bas par Monseigneur gromal.

L'original de la presente ordonnance a esté Leue, publiée, et affichée. En La manière Accoutumée le 9[e] Octobre 1705 (9).

Le Maire, au reçu de cette pièce, répondit :

Monseigneur,

Nous avons Receu l'ordonnance qu'il [illegible] pleu à V. Ex[ce] de nous faire l'honneur de nous envoyer au sujet des Bohemes que nous n'avons pas manqué de la faire publier et afficher, nous prenons la liberté de Representer a Votre Exelence qu'il n'est pas en nostre pouvoir de chasser cette triste nation qui ne fait que desoler nostre Campagne en y tuant toute sorte de betail et s'ils sont aujourd'huy dans nos terres huit jours apres ils sont dans dautres parroisses et ils font trambler nos paissanes qui n'osent pas mesme se plaindre Sy Vostre Exellance donnoit Un ordre au Scindicq et au prevot il est seur que nous n'en aurions pas, leur deroute dependant Uniquement de leurs soins tous les pajs seroit tres oblige a Vostre Exellance et particulierement nous qui sommes avec tout le Respect possible (10).

A Saint Jean de Luz, le 10[e] octobre 1705.

Nous ne doutons point que l'ordonnance du Maréchal fut exécutée quelques jours plus tard.

Une ordonnance de l'Intendant dont dépendait le Pays de Labourd fut faite vingt-deux ans plus tard sur le même sujet. On y répondit qu'il fallait distinguer les bohêmes vagabonds de ceux qui ne l'étaient pas, et que l'ordonnance ne pouvait s'appliquer aux seconds.

A Bayonne, 11 août 1727.

Je reçois, Messieurs, dans ce moment la lettre que vous m'aviés fait l'honneur de m'écrire si les particulliers dont vous me parlés ne sont pas de la profession des Bohèmes, je veux dire qu'ils ne soient points errants, mais au contraire domicilliés et ayants quelque mestiers, que d'ailleurs ils ne retirent point dans leurs maisons d'autres Bohémiens ou Bohémiennes. Il est certain qu'ils ne sont plus dans le cas de l'ord[ce] de M. l'Intendant qui m'écrit vous avoir envoyé cet ord[ce], la naissance n'est pas rigoureusement ce qui fait le Boheïm, mais bien la profession vagabonde, c'est donc a vous Messieurs a examiner si ceux pour qui vous m'écrivés sont dans le cas, d'estre domiciliés et establis sans soupçon de mauvaise vie. J'ay l'honneur d'estre très parfaitement Messieurs vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : De Lespés deluireauny (11).

C'était reconnaître en autres termes l'existence du groupe des Bohêmes-Cascarots. Mais l'on s'étonnera qu'une modification si profonde dans le régime de cette race fût intervenue en si peu de temps. Nous croyons que l'ordonnance de 1705 ne fut pas appliquée aux Cascarots, que nous trouvons habitant Ciboure dès 1707 et y exerçant le métier de mariniers.

Le nom de Cascarot semble ne pouvoir s'appliquer qu'à des descendants de lépreux, à des cagots (12). Nous

(7) Rappelons toutefois que les *arcabots* signalés au début du XIV[e] siècle, à Bayonne, pourraient bien être les ancêtres des cascarots.

(8) Archives de la mairie de Ciboure.

(9) Archives de la mairie de Saint-Jean-de-Luz, F. F. 12.

(10) *Id.*

(11) Archives de la mairie de Saint-Jean-de-Luz. F. F. 12.

(12) Il faut le rapprocher des mots *Arcabot* (Bayonne, 1309) et cagarot (Toulouse), qui servaient à désigner les cagots. Le mot cascarot a été antérieurement étudié par nous dans une communication faite à la *Soc. fr. d'Hist. de la méd.* 1905.

croyons même pouvoir affirmer que, vers la fin du XVIIe siècle, les Agotac et les Bohémiens, tous deux traités en parias, se virent en quelque sorte obligés de vivre dans les mêmes lieux écartés des villages. La similitude de leur condition, à cette époque, fit-elle que des unions s'accomplirent entre eux ? C'est probable. Les Argotac donnèrent ainsi à leur nouvelle famille les quelques avantages dont ils jouissaient, tandis que leur espèce dégénérée trouvait dans les Bohêmes un sang nouveau, vigoureux, qui devait imprimer à leurs descendants des caractères physiques nouveaux ; l'absence du lobule de l'oreille très fréquente chez les Cascarots serait une des marques que les Argotac leur transmirent. Cette hypothèse est vérifiée par plusieurs faits. La disparition complète des Argotac pur sang à Ciboure est l'un d'entre eux. Autrefois la porte du fond de l'église de cette paroisse, que l'on voit sur la face principale, mais qui fut restaurée il n'y a pas bien longtemps, était réservée aux cagots. Leur bénitier se voyait encore scellé dans le mur il y a environ soixante ans. C'est par là que pendant longtemps passaient les Cascarots. Mais on ne sait pas bien de quand date cet usage, d'autant que jadis il est probable que comme lépreux ils avaient leur chapelle à Bordegain. Comme les Cagots, les Cascarots avaient leur cimetière à Ciboure.

L'union des Agots et des Bohêmes dut aussi se faire près de Saint-Jean-le-Vieux. Le hameau dit de La Madeleine avait attiré notre attention par son exiguïté, son nom, sa chapelle, son cimetière, sa situation qui rappelaient étrangement certains hameaux de lépreux. Nous apprîmes que ses habitants étaient traités de Bohémiens.

Dans une requête des Agots au Pape Léon X (1514), nous avons appris qu'à Saint-Jean de la Madeleine il y avait des Agots ; ne s'agirait-il pas de la Madeleine de Saint-Jean-le-Vieux ?

L'assimilation des Cascarots à des Cagots mitigés de Bohêmes est confirmée par la lecture des registres paroissiaux de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure. Il y figure des noms de meuniers et de charpentiers qui nous sont connus, comme ayant été portés par des Agots dans la région : c'est ainsi que nous avons relevé le nom de Miguelleuna, qui montre que son porteur était originaire de Michellenia, hameau d'agots près de Saint-Etienne de Baigorry. Ces agots, surtout à Saint-Jean-de-Luz, figurent sans cesse comme parrains, ou témoins, ou conjoints dans des actes où figurent des Bohémiens ; les noms même de ces Bohémiens sont souvent ceux de Cagots notoirement connus dans les environs. C'est ainsi que nous relevons :

Arostegny agot d'Arcangue, et Arostegny bohème de la Madeleine ;
Hurbide agot et Iturbide cascarot ;
D'Arguerre agot d'Arbonne et d'Aguerre cascarot ;
Carricaburu agot et Carricaburu cascarot ;
Erguy agot de Michelenia et Erguy, bohême de la Madeleine.

Ajoutons à cela des noms de villes qui étaient portés spécialement par les cagots, mais n'ont jamais été des centres de Bohémiens ; ces noms sont sont portés par des cascarots. Tels sont d'Uhart, de Sara (ou Sare), de Gelos, Momas, Bidart, d'Olette, Saint-Pée, etc.

Enfin chez les Cascarots il y a des noms bohémiens, tels que Meharoa (de Meharren, quartier général de Bohémiens), Maignhar, Navorça, Samora.

La lecture des registres paroissiaux rend ces faits saisissants, mais, pour tirer de leur étude tout le fruit, il est nécessaire de bien connaître les familles agotes de la région ; cette science seule permet de les distinguer dans les registres où seul le qualificatif charpentier les distingue, encore que tous les charpentiers n'étaient points agots.

En ce qui concerne la Madeleine de Saint-Jean, on peut répéter ce qui vient d'être dit de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure. On y trouve en effet des noms de Cagots et de Cascarots, ce sont : Arosteguy, Uhalde, Hirigoien, Ithuralde, Erhuy, Irribaren, Aguerre, etc.

En résumé, nous croyons que les Cascarots et les habitants de la Madeleine de Saint-Jean constituent une race mitigée de Basques (cagots) et de Bohêmes. Cette race prit aux cagots son nom, et les quelques avantages de leur condition ; elle représente la descendance des agots.

H.-M. Fay.

Documents

Un nouveau moyen de prophylaxie des maladies vénériennes : un maire paternel.

Au cours d'un séjour que nous fîmes l'été dernier à St-Jean-de-Luz, plage située non loin de Biarritz, nous dûmes dépouiller, en vue de recherches que l'un de nous fait sur les Cagots (1), les archives de Ciboure, petite ville séparée de St-Jean-de-Luz par l'embouchure de la Nivelle. Au cours de ces recherches nous eûmes l'occasion de rencontrer les trois documents suivants, dont l'intérêt historique est à vrai dire à peu près nul, mais que nous avons été amené à publier vu leur caractère humoristique.

Il s'agit d'abord de deux lettres, datées de septembre 1842, et adressées par le maire de Ciboure, la première au lieutenant-colonel commandant la place de St-Jean-de-Luz, et la seconde au sous-préfet de Bayonne. Ce maire avait été très grandement mis en émoi et profondément marri, en constatant que des filles se livraient à des actes de libertinage, dans sa commune, dont jusqu'alors la moralité avait été au-dessus de tout soupçon. Dans ces deux lettres, il propose un très original et très paternel moyen pour remédier à ces scènes de débauche qui le désolaient si fort.

(1) *La Lèpre dans le Sud-Ouest de la France, les Cagots*, par le Dr H.-M. Fay, thèse Paris, 1907.

Le troisième document est également une lettre antérieure de 9 ans aux deux premières, et bien probablement écrite par ce même maire ; elle est adressée au colonel du 4e léger. En voici le sujet : des officiers logés à Ciboure chez l'habitant, trouvant probablement le séjour de St-Jean-de-Luz plus agréable, avaient émigré dans cette dernière ville, mais en omettant..... de régler aux habitants chez qui ils étaient logés, le montant des frais qu'ils leur avaient occasionnés. Le maire protesta à bon droit contre ce manquement à la plus élémentaire des délicatesses, et n'omit pas de faire valoir auprès du colonel du susdit régiment toutes les raisons qui pouvaient militer en faveur du retour des officiers dans sa commune.

H.-M. Fay et V. Nicaise.

Cette troisième lettre, par le sujet qu'elle traite, est absolument distincte des deux premières ; mais elle est intéressante par les indications qu'elle donne sur la mentalité de celui qui l'a rédigée. Il est du reste à peu près certain que ces trois lettres furent écrites par la même personne.

I

Monsieur le lieutenant colonel, commandant la place de St-Jean-de-Luz.

Du 7 septembre 1842.

Un officier s'est présenté de votre part ce matin chez moi pour recueillir des renseignements sur les nommées Marie faïssac et Marie-Anne Etcheverry de cette commune sur la conduite desquelles j'ai dressé un procès-verbal le 19 juin dernier par suite duquel elles furent conduites par la gendarmerie à Bayonne d'où elles ont été ensuite renvoyées en cette commune par ordre de M. le Sous-Préfet pour être traitées ici comme étant atteintes du mal vénérien.

Après avoir vu qu'on ne voulait pas les recevoir à l'hôpital de Bayonne ni à celui de St-Jean-de-Luz et la commune ne se trouvant pas en position de faire des sacrifices pour les envoyer et les faire traiter à ses frais à Pau, j'ai pris le parti de les faire traiter chez elles en les faisant surveiller de près.

L'une d'elles, Marie-Anne Etcheverry, se trouve radicalement guérie et paraît avoir renoncé à la débauche, elle ne s'occupe plus que de gagner son pain honnêtement en travaillant auprès de sa famille.

Quant à Marie faïssac, j'ai compris depuis peu de jours qu'on l'avait apperçu dans un endroit à faire naître de nouveaux soupçons sur sa conduite malgré toutes mes recommendations.

Pour que la corruption ne s'étende pas d'avantage, je vous prie, M. le Commandant, d'avoir l'obligeance de mettre un factionnaire à la porte de la dite Marie faïssac jusqu'à ce qu'elle ne donne plus de pareilles sujets de scandale sous les yeux des honnêtes gens du pays, et afin de prévenir, autant que possible, les funestes effets de la corruption parmi les militaires.

Agréez, etc.....etc.

II

Monsieur le sous-préfet,

Du 10 septembre 1842.

J'ai reçu votre lettre du 8 de ce mois au sujet de ce que vous a fait connaître Mr le Général Harispe touchant les militaires qui sont allés d'ici à l'hopital atteints du mal vénérien par suite des fréquentations qu'ils ont eu avec les filles de cette localité.

Vous vous rappelez qu'accompagnés d'un procès-verbal en date du 19 juin dernier je fis conduire devant vous par la gendarmerie les nommées Marie faïssac, et Marie-Anne Etcheverry natives de cette commune, atteintes de ce mal, et que vous aviez renvoyées pour être traitées ici ; leur traitement ne pouvant se faire ici d'une manière satisfaisante, je fis mon possible pour les faire entrer à l'hôpital de Bayonne, ou à« celle » de Saint Jean de Luz ou on n'a pas voulu les recevoir ; alors je pris le parti de les faire traiter chez elles-mêmes à leurs frais en les faisant surveiller d'assez près ; mais depuis peu de jours j'ai été informé, que malgré toutes mes recommendations et les mesures que je prenais pour arrêter les progrès de la maladie, ces deux filles ainsi qu'une troisième nommée Catherine Dalhandy de cette commune aussy, se livraient encore à la débauche. Je me suis concerté là-dessus avec le commandant de la place de Saint Jean de Luz à qui j'ai demandé qu'il fit placer un fonctionnaire devant la porte de chacune de ces filles pour empêcher qu'aucun militaire n'entrât chez elles et afin que je fusse instruit de tous les mouvements de ces filles pour les faire arrêter au besoin ; l'intention du commandant était la mienne et je crus que cette mesure pourrait produire un bon effet ; je ne suis pas encore informé qu'il ait pris cette précaution sur ce point.

Le 7 et le 8 du présent mois j'ai fait visiter ces trois filles par le chirurgien major de la troupe qui a reconnu que deux d'entre elles étaient atteintes du mal vénérien, sur quoi il a dressé son rapport.

Par votre lettre du 8 que j'ai reçu le 9 vous m'engagez à interner les filles qui seront reconnues avec ce mal, mais veuillez je vous prie, Mr le Préfet, m'indiquer la marche à suivre en cette circonstance ; je dois vous prévenir que la commune n'est pas en position de supporter, surtout en ce moment, les frais qu'occasionnerait le traitement de ces filles qui sont tout à fait dans l'indigence ; il me semble qu'il conviendrait de les considérer en Etat de vagabondage, si cela se pouvait du moins, pour les chasser d'ici.

Après tout je puis vous assurer que je ne me suis jamais aperçu ici jusqu'à présent de pareille corruption chez les filles, et il n'y a ni maisons ni filles reconnues

publiques, ce qui me met à ce que je crois dans une fausse position en exerçant des visites sur les filles. Enfin tout ceci est bien désagréable pour moi. Ce n'est que depuis que cette troupe stationne ici que pareilles plaintes sont portées, et je suis convaincu que tout le mal dont on se plaint vient de leur part. Puis j'ai été informé aussi que plusieurs filles de Saint Jean de Luz qui font ce genre de vie viennent très souvent ici de nuit et de jour, ce qui ajoute encore à mon mécontentement.

Mais enfin je ferai tout ce qui dépendra de moi pour empêcher que la maladie dont il s'agit ne s'étende d'avantage, mais pour cela j'attendrai de vous de nouvelles instructions sur tout ce qu'il en est afin d'agir légalement et avec la prudence que cette affaire demande.

Agréez... etc... etc...

III

A Mr le Colonnel du 4e Léger,

Du 5 novembre 1833.

Je viens d'être informé que tous les officiers des trois compagnies qui se trouvent actuellement à la station de Ciboure viennent de quitter la Commune pour loger à Saint-Jean-de Luz et plusieurs d'entre eux sans avoir indemnisé les habitants pour le logement qui leur a été fourni depuis le jour de leur arrivée jusqu'à celui de leur départ. Cependant ces Messieurs ne devraient pas ignorer que l'article 26 de la loi du 23 mai 1792 les assujettit à payer, à l'habitant, l'indemnité de logement pour le temps qu'ils auront passé chez lui, Maître à eux après de chercher un autre logement si celui que leur a donné le Maire ne leur convient pas, mais je pense encore Monsieur le Colonnel que vous m'approuverai (*sic*) pas que Ces Messieurs quittent la Commune ou ils ont de très bons logements, pour en prendre à Saint-Jean-de-Luz. D'ailleurs l'intérêt de la Commune sous tous les rapports recommande que les soldats soient sous la surveillance de leurs chefs.

J'ai l'honneur..... etc.

Notes de bibliographie

Chez Daragon

La série des volumes sur **l'Histoire des théâtres de Paris** se continue avec le plus encourageant succès grâce aux efforts patients de M. Henry Lecomte. Nous avons aujourd'hui à annoncer la publication de deux nouveaux volumes :

Les Nouveautés, petit in-8o, sur velin d'Arches, avec gravures (8 fr.)

Le premier Théâtre des Nouveautés, bâti en 1827 sur la place de la Bourse, ferma cinq ans plus tard, après avoir subi, de la part de l'Opéra-Comique, mainte persécution et représenté 143 pièces. L'étude de ces ouvrages, des inédits surtout, n'est pas la moins curieuse partie du présent livre. Il y en a d'audacieux comme *Paul* où un séminariste viole une morte, et d'originaux comme *Les Poulets* où, devançant *Chantecler*, les acteurs faisaient des rôles d'animaux. L'histoire des secondes Nouveautés, établies de 1866 à 1873 dans le faubourg Saint-Martin, et des troisièmes qui, depuis 1878, existent sur le boulevard des Italiens, complète ce beau volume où, comme dans les précédents, M. L.-Henry Lecomte encadre d'un très bon style des documents extraits, pour la première fois, de diverses archives.

—

Le Théâtre national et le Théâtre de l'Egalité, petit in-8o avec une vue du Théâtre National (6 fr.).

Le 15 août 1793, Mlle Montansier inaugurait, rue de Richelieu, le *Théâtre National*. Ce théâtre était si vaste et si propice aux luxueuses mises en scène que, dès le premier jour, l'Opéra en eut envie. Pour complaire aux chanteurs officiels, Robespierre fit emprisonner la directrice et transférer sa troupe au faubourg Saint-Germain où elle tenta un essai de communisme sous le nom de *Théâtre de l'Egalité*. C'est l'histoire de ces deux entreprises que M. L.-Henry Lecomte nous donne aujourd'hui. Elle est, comme tous les ouvrages de l'auteur, précise, bourrée de documents nouveaux, deux fois intéressante. Les curieux de chroniques parisiennes et ceux que passionne l'étude de la Révolution feront un succès à ce joli volume.

—

Une nuit de Noël sous la Terreur, par Paul Bourget, avec frontispice de Gervex. Tirage à 215 exemplaires (10 fr.)

Dans la série réservée aux écrits des membres de l'Académie, Paul Bourget vient de publier un ravissant volume tiré seulement à 215 exemplaires. L'écrivain adulé du public lettré nous fait revivre une scène émouvante entre toutes. Un jeune ménage d'émigrés royalistes fuit en Suisse, le 24 décembre 1793. La femme est prise des douleurs de l'enfantement et dans le village le seul médecin est le chef des Jacobins. Les angoisses du mari et de sa femme, de même que la surprise du farouche docteur sont décrits d'une façon troublante.

C'est dans cette série déjà connue des bibliophiles français et étrangers que furent publiées des œuvres inédites de Ludovic Halévy, Henry Houssaye et de Frédéric Masson.

***

Chez Bloud

L'Avenir prochain du Catholicisme en France, par Mgr P. Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. 1 vol. in-16 (0 fr. 60).

Mgr l'archevêque de Toulouse a écrit une courte et chaleureuse préface pour la brochure du Recteur de l'Institut catholique de Toulouse, sur l'*Avenir prochain du Catholicisme en France*. Cette haute approbation, qui sera très remarquée, confirme les vues exprimées par Mgr Batiffol dans cette conférence donnée le 28 novembre dernier, à Luxembourg, devant une assemblée de catholiques inquiets du sort de l'Eglise de France. Comment, dans la lutte

actuelle, il ne faut désespérer ni de l'avenir matériel, ni de l'avenir social, ni de l'avenir religieux du Catholicisme en France, ce sont les trois questions auxquelles Mgr Batiffol s'applique à répondre avec la rigueur de méthode qu'on lui connaît, et avec une robuste foi, qui sera, à l'heure actuelle, un réconfort pour beaucoup d'âmes.

La Revue

PIERRE BUDIN

Nous empruntons cette excellente notice, qui est en même temps un adieu douloureux et ému, au Progrès médical *du 2 février.*

En l'année 1885, le Midi avait été clément pour nous et bienfaisant pour l'humanité en nous rendant Pierre Budin, guéri d'une grave maladie qui l'avait tenu longtemps éloigné de Paris, et avait mis sa vie en danger. Mais ce même Midi vient de prendre une terrible revanche en nous renvoyant cet ami si cher scellé dans son cercueil, et figé dans l'immobilité, lui qui personnifiait l'activité. Sournoisement, la mort le guettait à Marseille, à l'hôtel Terminus, où il s'était arrêté le 12 janvier, en revenant de ses vacances du jour de l'an qu'il était allé passer à Beaulieu-sur-Mer. Mais, pour cruelle qu'elle ait été, elle a mis dans sa rigueur une certaine atténuation, car, si elle a fauché ce vaillant beaucoup trop tôt, c'est du moins sur le champ de bataille qu'il est tombé, comme il l'eût certainement souhaité. Il s'arrêtait, en effet, à Marseille pour y faire une conférence sur l'œuvre à laquelle il s'était depuis plusieurs années consacré tout entier : la *lutte contre la mortalité infantile* et les *consultations de nourrissons*. Le sujet lui tenait au cœur à tel point qu'il faisait partie de la trilogie de ses principales affections, et il disait volontiers que ce qu'il aimait le plus au monde c'était : sa femme, sa délicieuse villa de Beaulieu et ses chers nourrissons.

Dans la nuit du 12 au 13 janvier, il fut pris brusquement des premiers symptômes de sa maladie, une pneumonie aiguë franche du poumon droit, que le Professeur Bouchard, appelé de Cannes, diagnostiqua le 14. Soigné par cet excellent maître qui est revenu plusieurs fois à son chevet, et par le Dr Perret, son secrétaire et ancien chef de clinique, qui fut admirable de dévouement, il sembla vaincre le mal, et tous ici nous renaissions à l'espoir, d'autant que M. le sénateur Paul Strauss, son si parfait ami, qui était allé le voir à Marseille, nous avait rapporté des nouvelles rassurantes. Hélas ! à peine avions-nous eu le temps de nous réjouir qu'une aggravation soudaine survenait. Le poumon gauche s'était pris à son tour, et, quand le Dr Chauffard, mandé en toute hâte, arriva dans la matinée du 22 janvier, il ne put que constater l'imminence d'un dénouement fatal, auquel il assista vers la fin de la journée.

Pendant ses 10 jours de maladie, Budin a résumé stoïquement sa vie, faisant appel à sa volonté et à son énergie qui étaient indomptables, répétant sans cesse : « Je lutte, je me défends » ; s'attachant à consoler et à chérir davantage la femme tant aimée qu'il allait laisser dans l'affliction, conservant jusqu'au bout toute sa lucidité, dictant avec calme ses dernières recommandations, pensant à tous ses amis, et à son Ecole, à l'intérêt général qu'il mettait toujours avant tout, et à ses chers nourrissons qu'il a recommandés dans une lettre suprême à ses élèves.

Qu'on juge, par la façon héroïque dont il a terminé sa vie, de la poignante émotion que je dois éprouver en lui rendant un suprême hommage dans ce journal, où, il y a dix ans, j'ai rempli le même pieux devoir envers notre illustre et vénéré maître commun, Tarnier, dont Budin fut le glorieux continuateur. N'est-ce pas lui en effet que, parmi tous ses élèves, Tarnier a choisi comme collaborateur pour achever son *Traité d'accouchements* commencé avec Chantreuil en 1882 et il convient de rappeler ici les termes mêmes dans lesquels le maître présenta son nouveau collaborateur au public médical : « Le nom de M. Budin est bien connu... Son zèle pour la science, son ardeur au travail, sa connaissance approfondie des langues étrangères, me rendent sa collaboration très précieuse, et mes lecteurs applaudiront, j'en suis certain, au choix que j'ai fait ».

Ce jugement était d'une exactitude absolue. Il convient toutefois d'ajouter, pour le compléter, que c'est aussi grâce à son inlassable continuité dans l'effort que Budin a pu remplir avec tant de distinction son double rôle d'homme de science et de praticien à la fois très recherché et très occupé.

Né le 9 novembre 1846, à Enencourt-le-Sec, dans l'Oise, Budin fit ses études au collège de Beauvais, et commença sa médecine en 1867. Il fut reçu le premier au concours de l'externat en 1869, puis nommé interne en 1872 : une partie de sa première année d'internat s'écoula à la Maternité, l'étude des accouchements ayant toujours sollicité ses préférences. Il y retourna passer sa 4e année, en 1875, comme interne de Tarnier. Pendant son séjour dans cette maison, il publia d'intéressants travaux sur les accouchements ; c'est de 1875 que datent, en particulier, ses recherches bien connues sur *la ligature du cordon ombilical*, qui parurent d'abord dans ce journal. Reçu docteur en 1876, sa thèse sur la *Tête du fœtus au point de vue de l'obstétrique*, qui lui valut une médaille d'argent, est restée classique. En 1878, il devenait chef de clinique du Prof. Depaul, ayant déjà enseigné les accouchements, depuis 1874, dans des cours libres très remarqués et très suivis par de nombreux étudiants, des internes, des docteurs en médecine...

Professeur agrégé en 1880, il se présenta, en 1882, au premier concours des accoucheurs des hôpitaux, fonction nouvelle dont la création ne fut obtenue qu'au prix de luttes vives, auxquelles prit courageusement et victorieusement part M. Bourneville, le rédacteur en chef de ce Journal. Il fut nommé le premier à ce concours où quatre places furent données.

Il fut successivement accoucheur de la Charité (1882), et il y fonda en 1892 la première consultation de nourrissons ; puis accoucheur en chef de la Maternité en 1895, et devint professeur de Clinique obstétricale en 1898, succédant à Tarnier dans sa chaire à la Clinique d'accouchements de la rue d'Assas, aujourd'hui, la Clinique Tarnier.

L'*Académie de Médecine* lui avait ouvert ses portes dès l'année 1889. Il était membre de beaucoup de sociétés savantes, parmi lesquelles nous citerons la *Société de Biologie* ;

la *Société anatomique* ; la *Société de médecine publique et de génie sanitaire* ; la *Société de médecine légale* ; la *Société obstétricale de France* ; la *Société d'obstétrique de Paris*, qu'il fonda en 1898. Très connu et très apprécié à l'étranger par ses travaux, grâce aussi à ses nombreux voyages dans la plupart des grandes villes d'Europe, et à sa connaissance des langues vivantes, il fut nommé membre correspondant de la *Société obstétricale de Londres*, membre honoraire de la *Société obstétricale d'Edimbourg*, membre correspondant de la *Société de Gynécologie de Boston*, membre des *Sociétés Espagnole* et *Italienne de Gynécologie*.

Il occupait une importante situation dans la Presse médicale. Membre fondateur du *Progrès médical*, il publia dans ce journal la plupart de ses recherches originales. Fondateur et rédacteur en chef de l'*Obstétrique*, il était, en outre, depuis 1881, rédacteur en chef, pour la France, de l'*American Journal of obstetrics*. Il était officier de la Légion d'honneur.

L'œuvre scientifique de Budin est considérable. Il est peu d'accoucheurs qui aient enrichi la science obstétricale d'autant de travaux originaux, de plus nombreuses et intéressantes recherches expérimentales et cliniques ; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la longue liste de ses publications. Mais que dire de son enseignement ? Jamais il n'a cessé d'instruire et de former des élèves, comme professeur libre, comme chef de clinique, puis comme agrégé, accoucheur des hôpitaux, professeur titulaire, enfin, rénovant partout où il passait, à la Charité, à la Maternité, à la Clinique de la rue d'Assas, l'enseignement et la pratique des accouchements.

Son enseignement oral était d'une clarté merveilleuse ; ses cours, ses leçons, ses conférences, étaient toujours préparés avec le soin méticuleux qu'il apportait à toutes choses. D'une grande érudition, n'avançant rien sans preuves, et apportant toujours des faits et des exemples à l'appui de ses assertions, il tenait son auditoire sous le charme et l'autorité de sa parole.

Ces mêmes qualités, il les apportait dans les discussions auxquelles il prenait part dans les diverses sociétés dont il faisait partie. Exposant son opinion avec autant de fermeté que de courtoisie, il savait dans les questions controversées remettre les choses au point ; le plus souvent il ralliait finalement tous les suffrages.

Après avoir longtemps consacré toute son activité à l'obstétrique proprement dite, Budin, qu'avait toujours préoccupé l'avenir des enfants, se tourna vers eux et s'attacha à étudier la question si complexe et si importante de l'hygiène du nouveau-né et de l'allaitement. Que de fois je lui ai entendu dire que la mortalité considérable des nouveau-nés était due à ce qu'ils étaient privés de surveillance, de direction, de soins spéciaux ; les accoucheurs cessant de s'occuper d'eux sitôt les suites de couches terminées, et les pédiâtres ne s'intéressant guère à eux qu'à partir de l'âge de deux ans. Aussi, se livra-t-il avec son ardeur coutumière à l'étude de l'hygiène et de l'alimentation des nourrissons. En 1892, il terminait une conférence sur l'allaitement qu'il fit à la Fédération des travailleurs socialistes de France, par ces paroles prophétiques :

« Nous avons assisté dans ces dernières années à une véritable révolution. Autrefois, il régnait dans les maternités une affection très meurtrière, la fièvre puerpérale. Aujourd'hui, grâce aux travaux qui ont suivi les découvertes de Pasteur, les femmes en couches ne doivent plus mourir. Dans les services hospitaliers bien tenus, il n'y a plus de décès... Espérons que nous allons assister à une révolution semblable pour les enfants. Grâce aux travaux récents qui sont encore la conséquence des découvertes de Pasteur, grâce à la stérilisation du lait que chacun pourra faire chez soi, la mortalité des enfants, qui était grande, va diminuer considérablement. Tous, pauvres et riches, pourront conserver leurs petits et goûter les douces joies du foyer sans en éprouver les tristesses, et cela au grand bénéfice de la Patrie, qui a besoin de tous ses enfants, que dis-je au grand bénéfice de l'humanité tout entière. »

C'est à la réalisation de ce beau programme que Budin a employé toutes ses forces, et c'est ainsi que se sont succédé sans interruption ses remarquables travaux de puériculture, depuis ses recherches sur le lait stérilisé entreprises en commun avec le Dr Chavane et qui ont fait en 1892 et 1893 l'objet d'une série de communications à l'Académie de médecine, jusqu'à son magnifique ouvrage « *Le Nourrisson* » (1900), qui est en quelque sorte la synthèse de tout ce qu'il a produit sur la matière. En même temps, il fondait à la Charité, en 1892, la première de ces consultations de nourrissons, qui s'étendent aujourd'hui sur toute la France et à l'étranger, institution admirable, dont le but est avant tout de favoriser l'allaitement maternel par tous les moyens possibles et de donner aux mères tous les conseils et l'aide nécessaires pour que cet allaitement soit mené à bien. Enfin, en 1902, P. Budin fondait avec M. P. Strauss, sous le haut patronage du grand philanthrope Th. Roussel, la *Ligue contre la mortalité infantile*, destinée à concentrer tous les efforts pour parer aux dangers qui menacent les enfants du premier âge. Déjà de beaux résultats sont acquis, et prouvent l'efficacité de la lutte. La mortalité infantile, ce fléau, qui décimait notre pays, diminue partout où fonctionnent les consultations de nourrissons, les gouttes de lait, les mutualités maternelles, toutes ces œuvres solidaires qui concourent au même but.

Que Budin se repose tranquille. Ses amis entoureront respectueusement sa veuve de leur affectueux dévouement. Et quant aux tout petits, ils ne doivent même pas s'apercevoir que leur zélé protecteur a disparu. Sa grande œuvre lui survivra : ses élèves formeront d'autres élèves qui, comme eux, combattront le bon combat, répandant partout la lumière, et apprenant aux mères à élever leurs enfants suivant les règles de l'hygiène.

Et pendant que s'accomplira cette tâche si utile à notre chère France, et si douce à la mémoire du Maître aimé que nous pleurons, la jolie villa de « Beaulieu » continuera à fournir des fleurs pour embaumer sa sépulture. Car si Budin a refusé les hommages humains à ses obsèques, il n'a pas interdit les fleurs, ce qui nous fait espérer que, malgré les affres de la fin, ses yeux se sont éteints emplis de la poétique vision de son beau jardin qu'il aimait tant.

Ch. Maygrier.

Principales publications du Pr Budin.

Ouvrages didactiques, Thèses : *De la tête du fœtus au point de vue de l'obstétrique* (thèse de doctorat, 1876). — *Sur le mécanisme de l'accouchement normal et pathologique*, par Math-Duncan, traduit de l'anglais (1877). — *Des lésions traumatiques chez la femme dans les accouchements artificiels* (thèse d'agré-

gation, 1878). — *Des varices chez la femme enceinte* (thèse d'agrégation, 1880). — *Allaitement et hygiène du nouveau-né. Couveuse et gavage*, par S. Tarnier, Chantreuil et Budin, 1888. — *La pratique des accouchements à l'usage des sages-femmes* (1898), en collaboration avec le Pr Crouzat. — *Traité de l'art des accouchements*, en collaboration avec Tarnier (1886 à 1901). — *Manuel d'accouchements et d'allaitement* (1901), en collaboration avec le Dr Demelin (de cet ouvrage a été extrait, sous forme de tirage à part, un *Manuel pratique d'allaitement*.)

Travaux originaux : Leur énumération remplirait plusieurs colonnes de ce journal. Nous nous en dispensons, car Budin a lui-même rassemblé pour la plupart ses travaux et ses recherches cliniques et expérimentales qui étaient éparpillés dans différents recueils scientifiques, dans deux volumes : *Obstétrique et Gynécologie* (Paris, Doin, 1886), et *Femmes en couches et nouveau-nés* (Paris, Doin, 1897) ; et il a en outre rédigé dans ces ouvrages un certain nombre de mémoires nouveaux. C'est dans le dernier qu'ont paru les premiers travaux de l'auteur sur le lait et les nourrissons. Il a couronné son œuvre par « *Le Nourrisson : Alimentation et hygiène. Enfants débiles et enfants nés à terme* », magnifique publication parue en 1900, qui résume toutes ses études sur son sujet de prédilection. Quant aux leçons cliniques si instructives qu'il a faites à la clinique d'accouchement en 1887-1888, il les a publiées en 1889 sous le titre de : *Leçons de clinique obstétricale*.

CAUSERIE THERAPEUTIQUE

Simple introduction à l'étude de la médication colloïdale.

Qu'on nous permette tout d'abord de citer ces deux observations présentées, avec deux autres à peu près identiques, à la séance du 19 décembre dernier de la Société d'Obstétrique de Paris, par MM. Chirié et David.

I

Madame C...., enceinte de 4 mois, entre le 11 octobre à la Maternité pour un abcès du sein gauche. Nous la voyons le 12 octobre ; il existe dans la partie inférieure et interne du sein une tuméfaction du volume d'une grosse noix, tendue, très douloureuse ; en exprimant, nous faisons sourdre de pus par le mamelon. Cette poche est vidée par expression aussi complètement que possible et nous appliquons un pansement humide et compressif très chaud qui est renouvelé le soir. Le 13 octobre, aucune amélioration ; la zone inflammatoire paraît avoir même augmenté. Nous pratiquons alors une ponction aspiratrice avec une aiguille et une seringue de Roux ; nous retirons environ 5 à 6 centimètres cubes d'un pus, jaune verdâtre, mélangé de sang épais bien lié. L'examen sur lames nous permet d'y reconnaître une grande quantité de chaînettes prenant le Gram. Les caractères des cultures nous ont permis de dire qu'il s'agissait d'une infection à streptocoques.

Le sein évacué est lavé avec la solution d'argent d'autant plus facilement que, sous pression, le liquide ressort par le mamelon. Nous laissons 4 à 5 centimètres cubes du liquide dans la poche. Pansements humides et compressifs chauds à 48°. Dans la journée, la malade ne souffre pas, la douleur a beaucoup diminué.

Le soir, même traitement,

L'examen du pus, au bout de 24 heures de traitement, est remarquable ; le pus, d'un jaune brunâtre, est bien plus liquide ; les chaînettes ont considérablement diminué.

Même traitement, amélioration manifeste.

14 *Octobre*. — Id. Aucune douleur, pas de rougeur.

15 *Octobre*. — Id.

16 *Octobre*. — Id. Il n'y a plus de pus ; nous exprimons seulement le sein : il vient par le mamelon un liquide clair jaunâtre.

17 *Octobre*. — Expression matin et soir, id.

18 *Octobre*. — Tout est fini, noyau dur à la place de l'abcès.

1er *Novembre*. — Plus de traces profondes de l'abcès : guérison complète sans trace aucune de la piqûre.

II

Madame F..., âgée de 21 ans, accouchée le 26 août à la Maternité, revient à l'hôpital le 20 septembre pour un abcès du sein droit qui est incisé largement le 21 septembre ; traitement habituel, amélioration. Au bout de dix jours, nouvel abcès, toujours à droite (volumineux), incisé le 2 octobre et pansé avec des mèches imbibées d'argent colloïdal ; ces pansements amènent une diminution rapide de la secrétion purulente, mais malgré tout il persiste un léger suintement.

20 *Octobre*. — Nous trouvons, au niveau du sein gauche, un petit abcès de la grosseur d'une noix ; nous le ponctionnons sans l'inciser, nous aspirons à l'aide d'une seringue nous y injectons 3 cent. cubes de la solution d'argent colloïdal Le traitement est continué deux fois par jour et amène une guérison complète en 7 jours.

20 *Novembre*. — La malade recommence à souffrir un peu de son sein gauche qui augmente un peu de volume ; la douleur et le gonflement s'accentuent pendant huit jours. Nous revoyons la malade le 24 novembre ; elle se plaint alors de douleurs très violentes ; le sein est énorme, la peau lisse et tendue est d'une rougeur livide, sillonnée de veinosités ; la palpation extrêmement douloureuse décèle une grosse fluctuation à la partie supéro-externe du sein.

M. Macé nous autorise à appliquer notre traitement et *nous donne 4 jours pour obtenir une amélioration et surseoir à l'incision.*

A 10 heures du matin, nous faisons une ponction avec l'aspirateur Potain et un fin trocart. Nous retirons 200 cc. de pus vert, bien lié.

L'examen bactériologique et les cultures nous donnent de nombreuses chaînettes de streptocoques, surtout des formes longues. Nous faisons un grand lavage à l'argent colloïdal et nous laissons 40 centimètres cubes dans l'abcès.

Le soir la malade n'a pas souffert depuis la ponction : le sein a beaucoup diminué de volume ; la peau est moins rouge et moins tendue. Une nouvelle ponction ne ramène que quelques grammes de liquide séro-sanguinolent. La température est à 37°,8.

30 *Novembre*. — Le sein est beaucoup moins gros que la veille, la ponction retire environ 30 cc. de liquide chocolat.

1er *Décembre*. — Même traitement, le sein est de nouveau gros et rouge, la malade ne ressent aucune douleur. Nous faisons une ponction avec notre trocart que nous laissons à demeure. Nous retirons 30 cc. de liquide brunâtre ; lavage à l'argent colloïdal et injections de 40 centimètres cubes.

Les jours suivants, le sein reste un peu gros et rouge, mais absolument indolore. Nous ne retirons plus par notre trocart à robinet qu'une quantité très médiocre de liquide séro-purulent, mais nous injectons une plus grande quantité d'argent de façon à bien distendre la poche. Malheureusement, le 3 décembre, il nous arrive un petit accident, par suite d'une erreur de l'infirmière chargée de faire le vide, au lieu d'aspirer, nous refoulons de l'air sous pression dans le sein qui est brutalement distendu.

Nous avons de la peine à chasser complètement l'air qui s'est infiltré dans les mailles du tissu cellulaire et entre les lobes glandulaires.

6 *Décembre.* — Le gros abcès est en bonne voie de guérison. Nous ne retirons que 3 cc. du pus, la cavité paraît s'être assez considérablement rétractée ; elle n'admet plus que 20 cc. de liquide.

Mais nous remarquons que la partie supéro-interne du sein paraît volumineuse ; la peau, à ce niveau, d'apparence normale, est souple, sans rougeur, indolore ; température 37 ; mais la fluctuation est très nette ; nous faisons une ponction qui ramène 10 cc. de pus verdâtre mélangé de bulles gazeuses. Cette poche vidée, nous sentons encore de la fluctuation dans la portion du sein plus interne et immédiatement sous-jacente. Il existe en effet une autre cavité dont nous retirons par ponction à peu près 10 cc. de pus mélangé d'air et dans laquelle nous injectons 10 cc. d'argent.

Il nous paraît évident que ces deux abcès secondaires sont dus à l'emphysème interstitiel que nous avons créé trois jours auparavant.

L'air, en traversant la cavité primitive encore purulente, s'est chargé de germes et a ensemencé les parties avoisinantes du sein ; d'ailleurs, les examens nous ont également donné du streptocoque, mais en chaînettes plus courtes et ne prenant pas le Gram. Les différences des réactions colorantes et de la morphologie de ces streptocoques peuvent correspondre à une atténuation de la virulence du germe et s'accordent avec l'allure clinique de ces abcès ; absence de rougeur, de douleur, et de réaction fébrile. D'ailleurs, leur évolution fut très rapide et la guérison complète au bout de 4 jours. Quant à l'abcès primitif, il est également très amélioré, l'expression ne ramène plus que quelques gouttes de liquide séro-sanguinolent. Nous cessons les lavages et injections à l'argent et ne faisons plus que l'expression deux fois par jour. La guérison est complète le 16 décembre ; il persiste une certaine induration du sein dans la partie supéro-externe ; cette région correspond au premier abcès traité. Aucune douleur n'est accusée par la malade, et quand nous exprimons ce sein, l'orifice de l'abcès étant complètement fermé, nous faisons sourdre à plusieurs reprises par le mamelon un liquide clair filant, d'un jaune ambré. Nous croyons que l'induration disparaîtra à la longue avec un traitement approprié (pansements très chauds, massage de la région).

Actuellement le sein a repris son volume et sa forme normaux ; il n'existe pas de cicatrices. Le traitement a duré en tout 26 jours.

***

Qu'est donc l'**argent colloïdal** employé par MM. Chirié et David ?

Les auteurs de la note en disent quelques mots. Après avoir fait remarquer que ce nouveau traitement « peut être appliqué indistinctement dans tous les cas et quels que soient le siège et la nature microbienne de l'abcès, et qu'il s'adresse aussi bien aux abcès superficiels lymphangitiques qu'aux abcès profonds glandulaires... » ils ajoutent qu'ils se sont servis d'une préparation d'argent colloïdal tout à fait différente de l'ancien collargol ; que cet argent colloïdal est obtenu en faisant éclater un arc électrique entre deux électrodes en argent pur dans de l'eau distillée, alors que le collargol est préparé chimiquement par l'action du citrate de soude sur le nitrate d'argent. Or *la solution d'argent colloïdal électrique est absolument pure* tandis que le collargol contient, indépendamment de l'argent colloïdal, du nitrate d'argent, du citrate de soude, du sulfate de fer et des corps organiques inconnus.

Et ils ajoutent encore : « En faisant varier les conditions de préparation, intensité du courant, température, volume et propreté de l'eau, volume et forme des électrodes on peut obtenir des solutions d'argent colloïdal qui se distinguent par les dimensions des granules. Les solutions à petits grains ont un pouvoir *catalytique* et *bactéricide* beaucoup plus intense... Nous nous sommes servis d'une solution à petits grains qui contient 0, 25 centigr. d'argent par litre. Elle est stérilisée et rendue *isotonique* par l'addition de sérum à 7.5 o/oo... Nous tenons à insister particulièrement sur ce fait que nous avons employé des solutions isotoniques ce qui présente à notre avis un double avantage, d'abord de rendre ces injections parfaitement indolores, et, en second lieu de permettre la résorption et le passage de l'argent dans les voies lymphatiques où il continue peut-être son action bactéricide. D'autre part, ces solutions *ne sont pas nocives pour les tissus*, comme l'ont prouvé les recherches de MM. Gompel et Henri. »

***

Evidemment une voie toute nouvelle s'ouvre devant le thérapeutique : que seront les surprises qu'on y rencontrera, personne ne peut encore le dire, mais il est certain que de ce côté l'avenir est gros de résultats heureux.

Nous avons tenu à reproduire en tête de cette Causerie les deux observations de MM. Chirié et David, parce qu'elles sont une preuve — entre bien d'autres — de ce que peut donner en certains cas la médication colloïdale. L'année 1906 a été riche en travaux sur la nouvelle méthode : nous y reviendrons en temps opportun : mais nous avons voulu d'abord éclairer l'esprit du lecteur par des *faits*.

D'autre part, les quelques considérations que nous avons citées parmi les commentaires ajoutés par MM. Chirié et David, vont nous aider à comprendre quels doivent être les caractères généraux des nouveaux

produits que la méthode colloïdale va introduire dans le thérapeutique.

On appelle colloïdes des substances dont les solutions présentent ce caractère de ne pas dialyser à travers une membrane animale : il est des substances qui présentent ce caractère à l'état naturel : la gomme, la gélatine, l'albumine, l'hémoglobine, etc... D'autre part, on peut conférer ce caractère *expérimentalement* à des substances minérales qui ne le possèdent pas, mais qui possèdent celui de ne pas être solubles dans l'eau.

Si, à l'aide de procédés particuliers, on peut modifier les conditions d'agrégation ou d'arrangement moléculaire de ces corps *insolubles* de telle façon qu'on puisse les posséder en *solutions* colloïdales, c'est que, schématiquement parlant, mettre ces corps à l'état colloïdal c'est solubiliser des corps insolubles.

Les mots *solution* et *solubilité* sont-ils ici bien exacts ? Oui et non. Oui, si l'on considère l'aspect général sous lequel se présente le résultat produit ; non, si l'on tient compte que, tandis qu'une solution de cristalloïde (chlorure de sodium) constitue un système physiquement *homogène*, un colloïde dissous constitue un système physiquement *hétérogène* comprenant deux éléments : un milieu liquide et des particules solides.

Et c'est là un point capital.

« Si on examine au microscope une goutte de solution colloïdale, éclairée latéralement par le passage d'un rayon lumineux intense traversant un prisme qui sert de porte-objet (ultra-microscope) on aperçoit une multitude de points brillants, animés de mouvements browniens se détachant sur un fond obscur. Ce sont des particules extrêmement petites (0, 1, à 0, 01 μ) en suspension stable dans le liquide... Un système colloïdal liquide peut donc être défini : *une suspension ultra microscopique.* »

Si l'on considère que cet état de division extrême de la matière aboutit à une immense surface de contact avec le milieu ambiant ; — et que, d'autre part, chaque granule colloïdal étant pourvu d'une charge électrique de signe constant pour un même corps, il se produit des réactions de présence, catalytiques ou fermentaires, d'énorme intensité... on commencera à comprendre quelle action peut produire dans l'organisme un corps introduit à l'état colloïdal.

Et encore, devons-nous ajouter, cette action est-elle sous la dépendance de deux conditions. Pour que cette action soit *intense*, il faut que la solution colloïdale soit composée de granules d'une grosseur déterminée ; *or on sait que le maximum d'activité est en raison directe de la petitesse des grains.* D'autre part, pour que la solution colloïdale soit *pure,* il faut, non employer la méthode chimique, qui ne donne que des produits souillés et contenant une quantité variable du réducteur, mais la *méthode électrique*, qui donne des solutions absolument impeccables.

***

Ces quelques notions préliminaires, rapprochées des deux observations cliniques et de leurs commentaires, permettront au lecteur de comprendre — avant de plus complets exposés — ce qu'est, dans ses grandes lignes, la médication colloïdale, et quelle heureuse inspiration a guidé les Laboratoires Clin quand ils ont entrepris de consacrer leurs efforts à mettre à la portée du praticien cette arme nouvelle, grâce à laquelle sera peut-être transformée, dans un avenir prochain, une partie de la Thérapeutique.

NOTES.

Opinion du comité médical de l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1784 sur l'isolement des maladies contagieuses. — Comité médicinal.

Séance du 6 juillet 1784

MM. les médecins consultés sur la question scavoir s'il étoit avantageux de former des infirmeries particulières pour les maladies contagieuses ont répondu :

Que bien balancés les avantages et les désavantages ils trouvent les infirmeries rigoureusement privées absolument nuisibles :

1° Ils pensent qu'en distribuant dans les grandes infirmeries les dissentéries, les fièvres malignes, les phtisies, les varioles, il y aurait moins à craindre pour l'infection qu'en les entassant dans de petites infirmeries qui deviendroient meurtrières pour les serviteurs et les officiers de la maison ;

2° Ils pensent que l'aspect de 30-40 malades phthisiques ou autres destinés à une mort certaine offriroit un spectacle terrible capable d'effrayer les malades, les serviteurs et même les parens et amis des malades ;

3° Qu'il est possible au médecin d'isoler suffisamment les malades pour lesquelles l'infection le plus souvent exige un contact immédiat ;

4° Des salles immenses procurent le moyen d'isoler le petit nombre de ces malades qui par l'infection peuvent communiquer des maladies contagieuses ;

5° L'expérience de tous les tems n'a jamais inspiré la moindre crainte sur la contagion des maladies pour lesquelles on a proposé ces infirmeries ; on a même observé cette année une suite de fait relatif à la phtisie, aux fièvres pernicieuses, et à la dissentérie que le plan adopté dans les grandes infirmeries de l'Hôtel-Dieu n'a entraîné aucuns inconvéniens ;

6° On s'est encore assuré que les maladies de plusieurs dissentériques et varioliques trop resserrées dans un même lieu offroient une marche et des simptomes beaucoup plus graves ; on peut même avancer hardiment qu'il n'y a peut-être aucun hôpital en Europe qui perde moins de varioliques que celui de Lyon, cependant ces malades sont traittés dans les rangs sans les resserrer les uns auprès des autres ;

7° Les genres de maladies contagieuses offrent plusieurs espèces dont quelques unes très bénignes deviendroient mortelles par la contagion des autres. La dissentérie, la variole en offrent des preuves frappantes.

D'après toutes ces réflections ils pensent qu'il convient de ne séparer que les différentes classes de malades que l'administration est dans l'usage de faire traiter dans des salles particulières uniquement par des motifs de régie économique.

(*Archives de l'Hôtel-Dieu, Procès verb. du comité médicinal*)

J. D.

(*in Lyon médical.*)

Un chapitre d'histoire de la lutte contre l'alcoolisme.

I

Le 4 février, le groupe antialcoolique du Sénat présidé par M. Ch. Dupuy et le groupe du même nom de la Chambre présidé par M. Ribot ont remis au président du Conseil des ministres la note suivante :

Paris, 4 février 1907.

Monsieur le président du Conseil,

Les groupes qui se sont récemment formés dans les deux Chambres en vue de rechercher les mesures propres à combattre l'alcoolisme, viennent solliciter votre concours pour faire aboutir les propositions de loi dont le Sénat et la Chambre sont actuellement saisis, sur la limitation du nombre des cabarets et leur réglementation et sur l'interdiction de l'absinthe.

Qu'il leur soit permis d'appeler en outre votre attention sur les armes qui leur paraissent pouvoir être tirées dès à présent, dans le même but, d'une meilleure application des lois existantes.

Celle du 23 janvier 1873, en punissant l'ivresse d'abord de simple police, puis de peines graduelles mais aggravées, donnerait vraisemblablement un moyen, si elle était observée avec fermeté, de prévenir en quelque mesure l'habitude invétérée de l'intempérance, source habituelle des désordres physiques et moraux engendrés par l'alcoolisme et l'un des facteurs principaux de la criminalité.

La logique progressive de la répression qu'elle institue, suit en effet le délit à mesure qu'il se renouvelle et semble propre, en multipliant ses avertissements, à opposer un frein salutaire à la récidive :

Amende de 1 à 5 francs pour la première infraction (art. 1er).

Emprisonnement jusqu'à trois jours pour une deuxième infraction dans l'année.

Emprisonnement de six jours à un mois et amende de 16 à 300 francs pour la troisième.

Maximum de la peine avec faculté de l'élever au double pour une infraction nouvelle dans les douze mois (art. 2).

Interdiction facultative enfin, pour ce dernier cas, des droits de vote, d'éligibilité, de port d'armes et de la faculté de remplir des fonctions publiques (art. 3).

Or, si la loi a été appliquée à son début avec quelque fermeté, de nombreuses plaintes s'élèvent aujourd'hui sur l'insuffisance de son exécution et la statistique leur donne raison.

En 1875, en effet, le nombre des infractions poursuivies en simple police était de 81.486. Il n'est plus en 1903 que de 45.164.

Celui des poursuites correctionnelles est tombé de son côté aux mêmes dates de 5.546 à 2.415.

C'est un fléchissement dans le second cas de plus de 50 p. 100.

De plus, la loi ne se contentait pas de sévir contre l'ivrogne. Elle édictait des peines également graduées contre le cabaretier. Il lui était interdit (art. 5 et 6) :

De donner à boire à des gens manifestement ivres et même de les recevoir dans son établissement ;

De servir des liqueurs alcooliques à des mineurs de seize ans ;

De faire boire ces mêmes mineurs jusqu'à l'ivresse.

La fermeture de l'établissement pouvait, après deux condamnations, être ordonnée pendant un mois. Le tribunal pouvait même interdire la faculté de livrer des boissons à consommer sur place.

Ces dispositions, la dernière particulièrement, semblent être tombées en oubli.

Une autre loi, celle du 17 juillet 1880 sur les cafés, cabarets et débits de boissons, dont le libéralisme peut-être imprudent est vraisemblablement la cause principale des développements si alarmants de l'alcoolisme, contenait du moins une disposition salutaire.

Les maires étaient investis, les conseils municipaux entendus, du droit de prendre des arrêtés pour interdire la création de nombreux débits dans un périmètre à fixer autour des églises, cimetières, hospices, écoles et autres établissements d'instruction publique (art. 9).

A peine pourrait-on citer trois ou quatre villes où cette prescription ait été observée. Il ne paraît pas qu'elle le soit à Paris. Nous avons l'honneur de vous demander si vous ne jugeriez pas utile d'inviter les parquets et les municipalités à se conformer plus exactement aux prescriptions de ces lois.

Veuillez agréer, monsieur le président, etc.

Ont signé : Charles Dupuy, Ribot, Bérenger.

II

Dans son numéro du 2 février, la *Tribune médicale* reproduisait un document que venait de publier M. Jean Ajalbert dans la grande presse. Il s'agit de recommandations faites par un directeur des douanes du Cambodge aux fonctionnaires coloniaux.

« Conformément aux instructions de M. le directeur général des douanes, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien seconder les efforts de mon service dans l'établissement de nouveaux débits d'alcool au détail. A cet effet, je me permets de vous adresser une liste des débits qu'il y aurait lieu d'installer dans les divers villages mentionnés, dont la plupart sont totalement privés de dépôts d'alcool... Par l'intermédiaire des gouverneurs cambodgiens, votre influence prépondérante pourrait heureusement faire valoir à certains petits marchands indigènes l'avantage qu'ils auraient à se livrer à un négoce supplémentaire, les licences d'alcool au détail étant gratuites. Il serait également nécessaire de détruire chez eux la crainte d'avoir des rapports avec notre administration, qu'ils jugent trop souvent tracassière et processive. Vous pouvez les assurer de notre esprit de bienveillance et de modération...Ce n'est que par une entente complète entre votre administration et la nôtre que nous atteindrons les meilleurs résultats, pour le plus grand bien des intérêts du Trésor... »

III

Au Cambodge comme à Paris, pour l'alcool comme pour le reste, ce document donne le véritable caractère de la politique financière actuelle.

LES NOUVELLES PUBLICATIONS MÉDICALES

Chez Desforges

Manuel pratique d'électricité médicale, par le Dr G. Geiger, in-8° avec 67 fig. (3 fr.)

Après avoir rappelé les notions élémentaires nécessaires à la compréhension des phénomènes électriques et avoir consacré une place importante à la charge des accumulateurs, ces transformateurs d'énergie à action différée, si utiles dans certains cas, l'auteur passe en revue l'outillage nécessaire pour les installations les plus diverses : cautère, endoscopie, courants continus et sinusoidaux, rayons X, haute fréquence, etc...

On envisage successivement le cas où le médecin a à sa disposition le courant d'un circuit d'éclairage alternatif ou continu, ou si, loin de tout centre et réduit à ses propres ressources, il doit demander aux piles ou aux groupes électrogènes (dynamo et moteur) le courant électrique dont il a besoin.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Documents relatifs à la syphilis.

Exemples de contagion extra-génitale à la nourricerie de l'Hôtel-Dieu du Mans (1591-1596).

En 1895, dans un pauvre hameau des Alpes (1) une femme allaitait deux enfants, le sien propre et un nourrisson du dehors. Quelque temps après la prise du bébé étranger, elle s'aperçut de l'apparition d'abord d'une petite ulcération au sein gauche, puis selon l'expression naïve de son mari, de « boutons à la nature ». Bientôt son enfant présentait, comme elle, tous les signes de l'infection syphilitique. Le mari ne tardait pas à être lui-même contaminé.

D'où venait le mal? Il fut reconnu que le père du nourrisson étranger était manifestement syphilitique. D'autre part, il n'y avait aucun doute que la famille nouvellement infectée eût été saine jusqu'alors. Le nourrisson était bien l'agent initial d'une contagion que propagèrent rapidement la profonde ignorance et l'état misérable de nos braves montagnards.

Cet exemple de contamination par l'allaitement n'est pas sans prototypes dans l'histoire de la syphilis. Un registre de l'Hôtel-Dieu du Mans (2) nous a permis de constater qu'à la fin du XVI^e^ siècle, de septembre 1591 à octobre 1596, des nourrices et même des « bonnes d'enfant », sans fréquenter de lansquenets, furent victimes de la syphilis par contagion extra-génitale.

En septembre 1591, deux nourrices de cet établissement, Fleurie Bonnet et Catherine Loysel, sont « trouvées entaichées de la malladie venerianne, aultrement la verolle ». Le rapport que les maîtres chirurgiens, Jehan Coullon et Jehan Deronne, adressent « de leur visitation » aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, constate que ces femmes « ont gaigné ladicte malladie à allaicter les enffans de ladicte nourrisserie, fors ladicte Bonnet dont ilz doubtent » (3).

Quatre ans plus tard, le chirurgien Loys le Cormier, de la paroisse du Crucifix (4), médicamente « une nommée Renée Aubert, l'une des nourrisses, de la malladie de verolle qu'elle a gaignée à allaicter les enffans de ladicte nourrisserie (5) ». Presque dans le même temps, en novembre 1595, ce praticien devait « medicamenter de son art la fille de Renée Aubert, entaichée de la malladie de verolle, qu'elle a gaignée avec sadicte mère (6). »

Par un processus identique, d'autres nourrissons sains sont à leur tour contaminés par les nourrices infectées. Nous en avons la preuve dans une délibération, en date du 9 novembre 1591, par laquelle les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ordonnent « estre payé par le commys à la recepte du revenu des pauvres à Perrine Hubert, veufve feu Macé Pesaz, la somme de cinq escuz sol pour faire medicamenter Perrine, sa fille, qui a gaigné la verolle avec des nourisses de la nourisserie dudict hostel Dieu qui estoient infectées de ladicte malladie (7). »

Mais il n'y a pas seulement danger réciproque pour le nourrisson et pour la nourrice. Le risque de contage menace encore le personnel auxiliaire de la nursery. Ainsi, un rapport des chirurgiens nous apprend qu'en avril 1592 une simple servante — une bonne d'enfant, comme l'on dirait aujourd'hui — nommée Prunier, « pauvre fille, aagée de douze à treze ans seullement », avait contracté la syphilis « à porter et gouverner des enffans qui en estoient infectez (8) ».

Il n'est pas sans intérêt d'exposer en détail à nos lecteurs les décisions que ces divers cas inspirèrent aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

Le Bureau passait des marchés pour le traitement des personnes reconnues syphilitiques, qu'elles appartinssent ou non à l'établissement.

Les nourrices Fleurie Bonnet, Catherine Loysel et Renée Aubert furent soignées, les deux premières d'abord, en septembre 1591, par Jehan Coullon, maître chirurgien, puis en mai 1592, par Guyonne Busson (9), « laquelle se melle de chirurgie », et la troi-

(1) Observation du Dr P. Rouquette.

(2) *Archives des Hospices du Mans*, fonds de l'ancien Hôtel-Dieu de Coëffort, série E, article 1 (ancien D $\frac{12}{1}$) : 1er registre des délibérations du Bureau, de novembre 1585 à décembre 1596 (299 feuillets papier).

(3) *Ibid.*, f° 170, r°, délibération du 7 septembre 1591, signée du chirurgien J. Coullon et des administrateurs J. Deschamps, C. Demontreulx et C. Lambert.

4) Ancienne paroisse du Mans

(5) *Ibid.*, f° 266 v°, délibération du 30 septembre 1595, signée des administrateurs A. Paindebourg, J. Deschamps et M. Danguy.

(6) *Ibid.*, f° 269 r° délibération du 4 novembre 1595, signée des administrateurs M. Danguy, J. Deschamps et T. Gouault.

(7) *Ibid.*, f° 174 v°, délibération signée des administrateurs C. Demontreulx, J. Deschamps, G. Monteul et C. Lambert.

(8) *Ibid.*, f° 185 v°, délibération du 18 avril 1592 signée des administrateurs G. Monteul, C. Lambert, C. Demontreulx et J. Deschamps.

(9) Femme de Guillaume Morin, « marchand sarger », demeurant au faubourg Saint-Germain du Mans (*Ibid.*, f° 186 v°, délibération du 2 mai 1592). Dans une autre délibération du 19 février 1594, elle est dite « cirurgienne » (*Ibid.*, f° 226 r°).

sième, en octobre 1595, par Loys le Cormier, autre maître chirurgien.

Des malades externes — « une pauvre malade de grosse verolle, prinse soubz le [porche] de l'église sainct Julian », en octobre 1591 ; Perrine Boutayn, « entaichée de la malladie venerienne que l'on appelle grosse verolle », en février 1594 ; Gervays Taincturier, « entaiché » de la même maladie, en juin 1594 ; la fille de la nourrice Renée Aubert et « une villaine publicque », entachées toutes deux « de ladicte malladie de verolle », en novembre 1595 ; Symon Bordes, « mallade de la malladie venerienne », en octobre 1596 — furent respectivement traités, les deux premières par Guyonne Busson, le troisième par « le sieur de Mongereau, m^e cirurgien (10) », et les autres par Loys le Cormier, *aliàs* Cormuer et Cornuer, « m^e cirurgien, cirurgien des pauvres (11). »

Diverses autorités interviennent dans la fixation et le payement des honoraires de ces chirurgiens. Ainsi, les administrateurs versent, « du consentement de messires les gens du roy », un acompte de 6 écus sol à Guyonne Busson, le 26 octobre 1591 ; ils marchandent au prix de 18 écus sol avec le sieur de Mongereau, le 18 juin 1594, « suyvant l'ordonnance verballe de messieurs du Conseil de ville où presidoit monsieur le lieutenant general » ; le 4 novembre 1595, « par le mandement de monsieur le lieutenant general », ils élèvent les honoraires de Louys le Cormier de 10 à 14 écus sol pour un double traitement ; ils allouent au même, le 26 octobre 1596, 10 écus sol « par l'adviz de mons^r le reverendissime evesque du Mans », mais ne lui en comptent que 7, « sauf à se pourveoir vers mons^r du Mans pour le surplus du payement (12) ». Il arrivait qu'une personne charitable ou que le malade lui-même contribuât au payement des honoraires fixés : Gervays Taincturier « baille la somme de cinq escuz sol qu'il avoit avec luy » au sieur de Mongereau qui devait recevoir 18 écus (13) ; Guyonne Busson touche du Bureau 8 écus sol, auxquels s'ajoutera « la somme de deux escuz que luy a promyz une dame pour aider » au traitement (14). Parfois, l'Hôtel-Dieu ne fait que l'avance des honoraires qu'il se réserve de récupérer sur tel autre établissement : ainsi le 18 juin 1594, il verse 13 écus sol, « sans préjudice de poursuyr, le m^e et administrateur de sainct Ladre pour la repetition desdits treze escuz suyvant l'ordonnance du Conseil de ville (15) ».

Ces sommes n'étaient point remises d'un coup aux chirurgiens. Pour le traitement simultané de Fleurie Bonnet et de Catherine Loysel, M^e Coullon obtient une provision de 6 écus sol dès que ces malades entrent « à son logis », le reste devant lui revenir « dedans la guarison ». Notons, en passant, qu'il lui fut alloué « ensemble quarante solz pour deux médicines et le vin du serviteur (16) ». Sur 6 écus 1/2, Guyonne Busson n'en touche que 3 « en se chargeant de sa mallade », la petite Prunier. La même, sur 16 écus 2/3, prix de nouveaux soins à donner aux nourrices Bonnet et Loysel, reçoit deux avances de 7 écus sol chacune, le reste devant lui être payé « à la fin de la guarison ». Sur 8 écus sol, pour une autre malade, le commis à la recette lui en baille 4 « dedans huict jours » et 4 « dedans troys semaines ». De même, Mongereau touche d'un client 5 écus sol au début du traitement, mais il ne reçoit l'allocation du Bureau, soit 13 autres écus sol, qu' « après la guerison de Taincturier (17).

Il semble, d'après ces accords, que le malade fût d'ordinaire soigné au domicile du chirurgien et que la durée du traitement variât de trois semaines à un mois (18).

Sur ce dernier point, il est évident qu'il ne saurait s'agir de la cure radicale mais de la seule disparition des accidents primaires, dont la guérison exige encore aujourd'hui, au minimum, trente jours de traitement. Ce qui nous le prouve, c'est qu'à huit mois d'intervalle nous assistons, chez deux des nourrices, à de nouvelles manifestations du mal parvenu, sans aucun doute, à la période secondaire de son évolution.

En conclusion, ce serait le cas de rappeler la célèbre maxime de Salomon : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil », si l'exploration de plus en plus fréquente des dépôts d'archives ne devait en prétexter trop souvent la citation. Nos lecteurs apprécieront cependant de quelle utilité peut être l'étude des vieux documents, où se découvrent les progrès de la science, si justement définie « une longue observation ». Dans la lutte contre la syphilis, véritable croisade qui se prêche actuellement même sur la scène, les remarques du passé ne sont pas à dédaigner. Et l'on a plaisir à constater que si nos ancêtres n'eurent pas à leur disposition tous nos moyens d'investigation et de contrôle scientifiques, ils n'en furent pas moins pourvus de grandes qualités d'observation clinique, dont les effets étaient de protéger la santé publique, souvent même à l'aide d'une véritable prophylaxie des fléaux qui la menacent.

J. L'Hermitte et D^r P. Rouquette.

(10) *Ibid.*, f° 235 v°, délibération du 8 juin 1594, signée des administrateurs A. Le Joyant, J. Deschamps, A. Paindebourg et R. le Houx.

(11) *Ibid.*, f° 292 r°, délibération du 26 octobre 1596.

(12) Pour ces délibérations, *ibid.*, f^os 173 r°, 235 v°, 269 r°, 292 r°.

(13) *Ibid.*, f° 235 v°.

(14) *Ibid.*, f° 226 r°.

(15) *Ibid.*, f° 235 v°.

(16) *Ibid.*, f° 169 v°.

(17) *Ibid.*, Délibérations déjà visées, aux f^os 185 v°, 186 v°, 226 v° et 235 v°.

(18) *Ibid.*, f° 170 r°, délibération du 7 septembre 1591. Le chirurgien Coullon, chargé de « guarir et medicamenter » Fleurie Bonnet et Catherine Loysel, promet « ainsy le faire dedans un mois ».

La piqûre anatomique de Corvisart.

Parmi les victimes fameuses des travaux de dissection, on n'a jamais cité Corvisart. Il faillit pourtant périr des suites d'une piqûre anatomique ; et il conserva toute sa vie le souvenir de cet accident, sous forme de deux belles cicatrices qu'il portait sur le dos de la main gauche.

Nous avons retrouvé dans les manuscrits (1) de Chambon de Montaut la relation de ce cas intéressant ; nous la transcrivons ici :

« Le jeudi 20 avril 1786 M. Corvisart a été piqué « avec un scalpel dans l'intervalle de la première pha- « lange du pouce avec la seconde et à la partie moyen- « ne du premier os du métacarpe. La piqûre a été si « légère qu'il n'est pas sorti une goutte de sang. M. « Corvisart a continué son travail pendant lequel la « main a été longtemps recouverte des liquides du ca- « davre qui présentoit les signes d'une grande disso- « lution, et les preuves de plusieurs affections chro- « niques antérieures à la maladie à laquelle le sujet « avoit succombé. La petite plaie dont il a été parlé « ci-dessus n'a occasionné le reste du jour qu'une lé- « gère démangeaison ; la nuit suivante le sommeil a « été interrompu et mauvais ; le lendemain le blessé a « ressenti une douleur qui se propageoit depuis la « plaie, jusqu'à l'articulation de l'humérus avec les « deux os de l'avant-bras. Deux bandes rouges qui sui- « voient la direction du radius s'étendoient dans l'es- « pace qu'occupoit la douleur ; elle étoit augmentée par « la moindre pression ; déjà la main et l'avant-bras se « gonfloient. Le malade était triste, abattu ; les plus « légers mouvements lui étoient pénibles ; le pouls étoit « faible et petit, la fièvre presque nulle malgré l'éten- « due de l'inflammation. La nuit a été plus agitée que « la précédente. Les symptômes ont augmenté en in- « tensité jusqu'au mardy suivant. Le malade n'avoit pas « quitté le lit depuis le samedy. Dans cet intervalle de « temps, il avoit des frissons fréquents, mais de courte « durée. L'articulation de l'omoplate avec l'humérus « étoit douloureuse. Le malade avoit le délire ; il étoit « agité par des craintes raisonnées sur son état ; elles « étoient autant dues à l'effet de la matière septique « qui donnoit à la fièvre un caractère de malignité, « qu'à la faiblesse extrême où il étoit, et au souvenir « de la mort récente d'un de mes confrère de licences « qui avoit succombé dans l'espace de 36 heures, à un « accident à peu près de même nature. Le courage et « la force d'âme que nous avions connus en M. Corvi- « sart étoient tout à fait anéantis. Quelques consolations « que la présence de ses amis lui procurassent, elles ne « suffisoient pas pour lui rendre la tranquillité qu'il « avoit complètement perdue.

« Cependant l'engorgement inflammatoire s'étendoit « au-dessus du coude, et l'avant-bras étoit très gros. « Le mercredy soir, septième jour de l'accident, M. De- « sault et les amis du malade reconnurent la présence « du pus dans la tuméfaction de la main. On fit une « incision de la longueur d'environ un pouce neuf « lignes, entre les deux premiers os du métacarpe. Il « en sortit du pus avec beaucoup de sang. Comme il y « avoit entre le second et le troisième os du métacarpe « une fluctuation plus manifeste encore qu'entre le « premier et le second, M. Desault fit une incision « entre le troisième et le quatrième os pour éviter la « section des veines les plus volumineuses. Le dégor- « gement parut manifeste le lendemain. Le délire devint « moins considérable et la suppuration qui avoit deux « grandes issues diminuoit chaque jour la gravité « des symptômes.

« M. Corvisart auroit dû cautériser de suite la petite « plaie qu'il s'était faite ; il n'ignoroit pas plus que ses « amis les effets fâcheux de ces plaies ; mais il espéroit « que son excellente constitution le préserveroit des « suites de cet événement ».

J. Génévrier.

(1) Mss. de la Fac. de Méd. de Paris, 231 t. III, p. 74.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 20 février 1907

Présidence de M. Paul Richer

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. *Mac-Auliffe* qui donne sa démission de secrétaire des séances ; et d'une lettre de M. Beluze, bibliothécaire, qui, souffrant, s'excuse de ne pouvoir apporter son rapport.

M. le Secrétaire Général offre à la Société, au nom de l'auteur : Un médecin breton, membre de l'Académie française, par M. le Pr Rouxeau, de Nantes, in-8, 8 p. Nantes, 1906.

[Il s'agit de Julien Pilet de la Mesnardière, docteur-régent en la Faculté de Médecine de l'ancienne Université de Nantes, maître d'hôtel et lecteur ordinaire en la chambre du Roi, membre de l'Académie française, qui, d'après l'A. n'est pas né à Loudun, mais au Loroux-Bottereau, dans la banlieue de Nantes.]

***

M. le Président déclare ouverte l'Assemblée générale de 1907.

M. le Secrétaire Général lit, sur les travaux de l'année, le rapport suivant.

Messieurs,

C'est chose assez banale que de venir affirmer que l'année qui vient de s'écouler a été aussi active que les précédentes : cette affirmation, si elle n'était accompagnée de preuves, pourrait même faire sourire quel-

ques-uns d'entre vous qui ont pu un instant confondre avec la somnolence le travail tranquille de notre société. C'est qu'en effet il est une constatation que ces mêmes esprits n'ont pas encore faite : c'est qu'il y a une différence profonde entre le mode de vivre de notre société et celui des sociétés qui l'environnent.

Alors que celles-ci, tributaires, pour ainsi dire, des modifications scientifiques que chaque jour apporte, puisent dans l'actualité de chaque jour une impulsion nouvelle et participent dans une certaine mesure de l'activité qui naît du choc des opinions diverses ou opposées, la nôtre, au contraire, ne s'alimente qu'aux sources cachées à l'ombre des souvenirs et qu'enveloppe le calme des choses qui ne sont plus. Leur recherche est, certes, aussi passionnante que celle des vérités nouvelles, mais cette passion même revêt un caractère d'intimité, d'ardeur contenue, d'émulation silencieuse ; ce je ne sais quoi qui tient de l'amour et du respect et qui — avouons-le — en fait le charme souverain.

De plus, alors que le zèle des sociétés voisines est constamment sollicité, surrexcité par les appels de la vie courante et des événements extérieurs, par la curiosité un peu enfantine — mais bien humaine — du public, et par les continuelles invitations de la presse toujours soucieuse d'aller vite même en allant mal, — notre zèle à nous, ne trouve son aliment qu'en nous-même, dans la force de notre désir secret de dissiper les mystères du passé, dans la puissance de l'émotion que nous rêvons, en cas de succès, de voir partagée par un entourage restreint vivant en dehors de la curiosité publique.

Il est bien naturel que dans ces conditions si particulières notre vie s'écoule d'une particulière façon, et qu'au milieu du brouhaha de toutes les activités qui, s'inspirant des nécessités du moment, veulent devancer l'avenir et aller plus vite que le temps, nous donnions, nous, dans nos patientes investigations du passé, cette impression particulière de calme et de sérénité que d'aucuns peuvent prendre pour du sommeil.

Cette erreur n'est d'ailleurs que très restreinte et très fugitive ; ceux qui la commettent, disons-le bien vite, ne s'y attardent pas. C'est presque toujours une critique d'un moment et presque jamais une affirmation définitive. Il y a même quelque chose de touchant et de curieux à constater combien nos efforts — si étrangers aux aspirations de la masse et si éloignés de ces résultats matériels pour lesquels tout le monde combat autour de nous — sont suivis avec sympathie et encouragés avec de bons gestes d'amitié.

Que dis-je ! non seulement nous trouvons chez presque tous de sincères approbateurs, mais encore, à intervalles assez rapprochés, nous recueillons des adeptes : non seulement nos travaux plaisent à ceux qui, sans être des nôtres, les lisent, mais encore nous provoquons chez plusieurs d'entre eux le désir de venir travailler parmi nous. D'ailleurs à mesure que l'histoire quitte son caractère d'anecdote et se débarrasse des fanfreluches — si brillantes mais si trompeuses — dont l'avaient affublée les caprices de la seule curiosité, elle prend dans les études politiques et sociales une place chaque jour plus importante, et c'est grâce à elle que peut-être un jour viendra où la politique et la sociologie retrouveront l'importance et le rôle qu'elles ont momentanément perdus. De même il en sera pour les sciences et la médecine en particulier. Quand il sera prouvé à tout esprit scientifique que rien ne vaut en soi que par ce qui le précède et le suit, que tout effort pour être bien compris et porter ses fruits doit tenir compte, pour les contredire ou les confirmer, de tous les efforts que le passé tenta dans le même but, ce jour-là, la science s'agrandira de tout le champ d'expériences des siècles et de larges idées d'ensemble s'établiront où règne aujourd'hui l'éparpillement.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, du fait que cette prévision de l'avenir devient chaque jour plus claire, l'accueil que nous rencontrons soit chaque jour plus cordial et à ce que nous découvrions chaque jour au milieu de toutes ces sympathies une nouvelle et active collaboration.

Et cela ne nous étonnera pas davantage de constater que notre activité, loin de se ralentir, est aussi vivante que jamais. Voulez-vous que très rapidement nous passions la revue de tout ce que 1906 nous apporta ?

Tenez, voici deux tableaux très charmants du XVIII^e^ siècle médical — de cette époque que nous avons tant intérêt à connaître si nous voulons comprendre la nôtre. Ils sont signés de notre vénéré président, M. Hamy, qui a le secret de faire revivre des documents grâce à ses commentaires précis et ses claires annotations. L'un concerne le singulier personnage que fut Pourfour du Petit, et l'autre nous conduit chez Hunauld, dans un de ces intérieurs savants et bourgeois sur lesquels nous savons si peu de choses.

M. Paul Dorveaux avait ouvert le XVIII^e^ siècle par une étude sur Geoffroy, très notoire apothicaire de Paris dont le journal nous raconte la vie si remplie de satisfactions honorifiques et mondaines. Avec M. Mac Auliffe nous abordons la thérapeutique du milieu du siècle, et nous constatons une fois de plus que cette thérapeutique n'était pas à la hauteur de la perspicacité clinique dont firent preuve nos prédécesseurs. M. Blanchard nous apporte avec le billet de thèse de Chomel un document sur la vie administrative de notre Faculté et enfin M. Génévrier clôt l'époque en nous faisant connaître sous un jour plus exact ce curieux Chambon de Monteaux qui traversa, en frôlant la guillotine, les époque les plus troublées, connut les honneurs les plus dangereux et trouva le moyen de nous laisser — publiés ou inédits — des travaux qui témoignent d'une activité débordante et d'une peu ordinaire intelligence.

Ne laissons pas se fermer le XVIII^e^ siècle sans signa-

ler une intéressante note de M. Wickersheimer sur une thèse passée à Strasbourg sur le Colostrum, thèse où l'on rencontre déjà de très intéressants bien que très frustres efforts pour contrôler la clinique par l'expérimentation.

C'est M. Wickersheimer qui ouvre le XIXe siècle par la restitution d'un établissement bizarre qui florissait à Paris de 1806 à 1810, et qui, sous le nom de *Collège des Etudiants en médecine de la rue Saint-Victor*, avait su grouper sous des maîtres connus un nombre notable de jeunes gens qui étaient hébergés et logés. L'établissement dut vivre mal car il vécut peu.

Puis M. Delaunay, avec cette plume alerte à laquelle nous devons tant de pages joliment écrites, nous fait connaître certains épisodes des premières années de la Maternité de Paris, puis M. Lobligeois nous apporte quelques documents sur la vie de l'étudiant en médecine pendant le premier quart du siècle, notamment un livre de dépenses qui en dit plus long sur une époque que bien des gros traités. M. Folet à propos d'une correspondance inédite, reprend l'étude du Broussaisisme, et dans un langage très délicatement stylé, nous donne un nouveau portrait très littéraire de Broussais. Puis MM. Nicaise et Fay nous apportent deux documents aussi étranges que véridiques sur les idées que se faisait en 1842 un brave maire de province sur la prophylaxie des maladies vénériennes. Et M. Dubreuil-Chambardel, interrompant pour nous ses travaux sur les manuscrits de Bretonneau, nous communique le fameux traité de la *dothinentérite* qui ne vit jamais l'impression malgré les efforts des amis du maître tourangeau. Grâce à Trousseau, Bretonneau ne fut pas dépouillé des idées, pourtant bien personnelles, qui devaient servir de base à la doctrine de la spécificité.

Si, de notre point de départ nous retournons en arrière, nous trouvons immédiatement, remplissant toute la seconde moitié du dix-septième siècle, la belle étude que M. Le Pileur a consacrée à Mme de Miramion. Il était nécessaire qu'une voix autorisée vînt se faire entendre au milieu de tous les racontars qui, dans un sens ou dans l'autre, finissaient par déformer cette si originale figure. S'appuyant sur tous les renseignements qu'il a pu réunir, M. Le Pileur nous a donné de la dévouée auxiliaire de saint Vincent de Paul un portrait définitif, et l'auteur a su, avec une émouvante sincérité, faire justice de tout ce que, s'attaquant à un si beau caractère, les folliculaires avaient tenté pour l'enlaidir.

Puis c'est le travail où M. Fay, continuant la série qui, en passant par la thèse de l'autre jour, va aboutir à un très bel effort, nous documente sur le séjour des Lépreux à Plombières.

Puis, remontant plus haut, nous trouvons les intéressants documents recueillis par M. Hamy, et enfin la *Consultation au XIIe siècle*, que M. Vieillard, fidèle à son époque favorite, nous a si joliment restituée.

En dehors de ce classement factice nous n'aurions garde d'omettre les captivantes études de M. Jeanselme sur l'Annam et le Laos. Poursuivi par le souvenir de ses beaux voyages, notre collègue éprouve et nous fait éprouver en nous les racontant toute l'émotion et tout le plaisir qu'il eut au contact de ces lointaines civilisations. Nous n'omettrons pas davantage les documents iconographiques recueillis par Raph. Blanchard sur les maladies vénériennes et sur les nègres-pies, documents choisis avec une perspicacité remarquable et classés avec un soin jaloux. Nous signalerons aussi les pièces curieuses recueillies à notre intention par notre collègue de Constantinople, le Dr Torkomian.

Vous voyez, Messieurs, par cette seule énumération bien mesquine et bien incomplète, combien en quelques mois vous avez travaillé et combien nous devons nous réjouir de ce que nos efforts nous donnent. D'autre part n'avons-nous pas, bien que moins directes, d'autres raisons de nous réjouir? Certes la mort nous a encore douloureusement atteints en nous privant de deux maîtres qui avaient été très favorables à nos projets, mais le destin a bien voulu que notre société s'enrichisse de nouveaux membres dont quelques-uns seront nos plus actifs collaborateurs. Notre bibliothèque lentement, mais progressivement se complète, et grâce à notre bibliothécaire, nous aurons dans un prochain bulletin le catalogue du lot important que nous possédons déjà. Notre trésorier vous dira que sans être riches nous faisons très facilement face à nos affaires et pouvons nous permettre des générosités qui nous étaient interdites autrefois. Enfin nous devons nous réjouir de ce qu'un certain nombre d'entre nous ont vu cette année leurs travaux récompensés par des distinctives honorifiques hautement méritées, mais quelquefois très longtemps attendues. Enfin un de vous, vient, il y a quelques jours, d'entrer à l'Institut, et cela nous fait grand honneur...

Toutefois, messieurs, au milieu de ces motifs de joie nous avons un gros chagrin. La sévérité implacable de nos statuts nous a obligés de nous séparer de notre cher président, M. le professeur Hamy. Si je ne lui exprime ici qu'une bien faible partie de la reconnaissance que j'ai sentie grandir chaque jour en moi-même pendant ces deux années, je suis au moins certain d'être votre fidèle interprète en lui disant combien nous avons été touchés par sa bienveillance inlassable, prodigue d'affectueux et précieux conseils ; combien nous avons été encouragés par l'exemple qu'il voulait bien nous donner en participant à nos travaux d'une façon si vigoureuse, si permanente, si personnelle ; combien nous nous sommes enrichis au contact de son érudition qui savait toujours ajouter au sujet traité le plus inattendu quelque chose que tout le monde ignorait. Dédaigneux de la distance qui sépare la plupart d'entre nous de sa haute situation scientifique si justement acquise, il consentit à être notre président mais voulut surtout être notre ami.

Certes, Messieurs, notre chagrin est profond de perdre ainsi une si précieuse direction, mais ici encore le destin, qui décidément nous protège, nous apporte la seule consolation que nous puissions avoir, en nous permettant de commencer cette nouvelle année sous la présidence d'un maître qui a été parmi les premiers à seconder nos efforts et qui, arrivé aujourd'hui au sommet glorieux où aboutissent les chemins que prennent les belles intelligences et les grands travailleurs, semble s'être donné la tâche de donner aux bonnes volontés son aide précieuse et son vigoureux appui. La présence de M. Paul Richer au fauteuil de la présidence est non seulement une récompense qui dépasse nos mérites, mais elle est surtout un admirable encouragement, le gage presque certain d'un fructueux avenir.

M. le Trésorier expose l'état financier de la Société. Sur la proposition de M. *Paul Richer*, président, des remerciements lui sont, à l'unanimité, adressés.

M. Le Pileur demande si la Société ne pourrait entreprendre la publication d'une bio-bibliographie médicale se rapportant surtout aux auteurs anciens. La question est renvoyée à l'examen du Conseil.

L'Assemblée générale est close.

***

M. Henri Berthaud lit une étude sur Les Médecins et Chirurgiens des rois Capétiens du XIe au XIIIe siècle.

Les médecins des Rois Capétiens portent le titre d'Archiâtres. Ils sont tous revêtus du caractère sacerdotal et exercent jusqu'au XIe siècle cumulativement les fonctions de Médecins, Chirurgiens et Apothicaires.

C'est seulement à partir de Henri Ier qu'on commence à avoir sur leur rôle à la cour des renseignements précis. *Jean de Chartres*, médecin de ce prince, nous est connu par Guillaume de Jumièges (*Hist. Normannorum*), et Orderic Vital (*Hist. Ecclesiastica.*)

Obizon est l'objet de faveurs particulières de la part de Louis le Gros, qui lui donne des terres et vignobles par deux Chartes datées de 1128 et 1136. Jean de Toulouse nous raconte son histoire dans les Annales manuscrites de l'église abbatiale de Saint-Victor. (*Bibl. Nat. Lat., n° 14679.*)

Louis XII a pour principal médecin *Pierre Lombard* qui n'a de commun que le nom avec le Maître des Sentences. On peut indiquer comme très vraisemblable, mais rien ne le prouve, qu'il étudia la médecine à Chartres sous l'illustre Yves de Chartres. (De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de N.-D. de Chartres.*)

Caius Clodius Cervianus, fut le médecin de la Reine Eléonore d'Aquitaine. (*Hist. littér., t. IX.*)

Gilles de Corbeil fut le plus célèbre des médecins de Philippe-Auguste. Il étudia la médecine à Salerne, mais il est peu probable qu'il l'ait enseignée à Montpellier ainsi que l'affirme Astruc (*Mém. de la faculté de Montpellier*); il semblerait au contraire qu'il aurait reçu dans cette ville un accueil très peu enthousiaste. (*Bibl. de l'Arsenal, Ms. n° 1024.*) — Il est l'auteur de cinq poèmes médicaux, en vers hexamètres : 1° De Pulsibus, 380 vers; — 2° De Urinis, 346 vers; — 3° De virtutibus et laudibus compositorum, 4562 vers; — 4° De Signis et Symptomatibus ægritudinum, 471 vers; — 5° Ierapigra ad purgandos prelatos, 5929 vers. — (D'après : Choulant, *Œuvres de Gilles de Corbeil;* — Vieillard, *Les Médecins Urologues au Moyen-Age. Gilles de Corbeil;* — *Hist. littér., t. XVI et XXI;* — *Bibl. Nat., Ms. nos 6882 et 6988, 8093.*)

Jean de Saint-Gilles fut aussi médecin de Philippe-Auguste. Rien n'indique s'il demeura à la cour de Louis VIII, mais en 1228, il se fait Dominicain. (Antonius Senonensis, *Chronicon fratrum prædicatorum.*) Il a laissé plusieurs écrits, aujourd'hui perdus, dont la liste se compose de six articles (d'après Echard et Quétif, *Scriptores fratrum prædicatorum*) : 1° Commentaires sur les 4 livres des Sentences; — 2° Des Opuscules sur la sagesse divine, la connaissance et la mesure des Anges (*de Cognitione et Mensurâ Angelorum*), le Paradis, l'enfer, etc...; 3° Des Homélies sur l'écriture sainte; 4° Des Commentaires sur les livres d'Aristote; 5° Expériences de Médecine; — 6° *Livre* sur la Formation du corps et fragments de Prognose et de Pratique Médicale (*Prognosticæ et practicæ Medicinales.*)

Rigord, moine de l'abbaye de Saint-Denis et historien de Philippe-Auguste, était médecin, mais il ne fut jamais attaché à la cour (*Hist. littér., t. XVII*), ainsi que l'affirment quelques historiens.

Roger de Fournivalle fut encore médecin de Ph. Auguste, mais non de Louis VIII (Du Cange, *Glossarium*) ainsi que l'indiquent Naudée, Chéreau.

Il est question des médecins de Louis VIII dans Guillaume de Puylaurens, mais aucun nom n'est cité.

Ernaud de Poitiers est à la cour de saint Louis en 1235. (Cl. Hémeré, *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata.*)

Roger de Provins s'y trouve dès 1238 (Hémeré, *loc. citato*). — En 1256, il est mentionné dans les comptes de la maison du roi. Tablettes de Jean Sarrasin. — Il meurt après 1263, chanoine de Saint-Quentin. (Hémeré, *loc. cit.*)

Robert de Douai est d'abord médecin de Geoffroy de Villehardouin, prince d'Achaïe; puis il est attaché à la personne de la reine Marguerite de Provence; il est chanoine de Notre-Dame, en 1245, et il concourt à la fondation de la Sorbonne. Le terrain sur lequel elle fut bâtie lui appartenait. (Denifle et Chatelain, *Cartulaire de l'Université de Paris;* — Guérard, *Cart. de Notre-Dame;* — Déméré, *loc. cit.*)

Germinet, médecin de saint Louis, en 1249, laisse un reliquaire à la cathédrale de Langres. (Brocard, *Inventaire des reliques de la cathéd. de Langres.*)

Pierre de Soissons, chirurgien, accompagne le roi à la septième croisade. (*Arch. Nat. F. 229.*) — Une physicienne, *maîtresse Hersend*, est attachée à la personne de la reine pendant la même expédition. (Charte citée par Chéreau, *Union Médicale, 1862.*)

Deux autres chirurgiens de saint Louis, sont : *Jean de Bétisy* (Confesseur de la Reine, H. F., XX), et *Pierre de la Brosse.* Ce dernier, de basse extraction, acquerra, grâce à ses soins médicaux, une situation considérable, mais son immense ambition le conduira au gibet. (Langlois, *Phil. le Hardi.*)

Alebrand de Florence, illustre en Italie (*Hist. litt., t. XXI*), est auprès de saint Louis en 1256. Il est aussi connu par un traité d'Hygiène intitulé « le Régime du Corps ». (*Bibl. Nat., Ms. nos 1288, 2021, 2022.*)

C'est aussi sous le règne de saint Louis qu'on voit apparaître à la cour les chirurgiens-barbiers. (Pasquier, *Recherches de la France.*)

Saint Louis est accompagné à la huitième croisade par *Dades de Laon,* qui d'après Guill. de Chartres fut l'objet du 38e miracle du saint Roi (H. F., XX); — un certain *Maître Martin,* cité dans une lettre de Pierre de Condé à Math. de Vendôme, 1270 (L. Delisle, *Litt. lat.*); — et *Pierre de la Brosse.*

Philippe le Hardi conserve à sa cour; *Dades de Laon, Jean de Betisy* et *P. de la Brosse.* Celui-ci périt à Montfaucon, en 1278.

A la cour de Ph. le Bel on trouve en 1286, *Ermengaud de Montpellier,* qui devine le genre et la durée des maladies rien qu'à l'aspect du visage. (Gariel, *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium.*) — *Helliquinus de Soissons* était l'objet d'une charte du livre rouge, aujourd'hui détruit, de la cour des comptes de Paris.

Robert Fabre est le « dilectus medicus noster » du roi qui l'aide à fonder l'abbaye de N.-D. de Thorigny pour l'ordre de Citeau, et accorde diverses faveurs à un de ses protégés. (*Arch. Nat. Reg., JJ. 41 et 44 des Chartes 1308 et 1309.*)

Arnoul de Quinquempoit reçoit une rente de 50 livres en 1310 (*Arch. Nat., R. JJ. 45 des Chartes.*) Il est encore en 1320, médecin de Phil. le Long qui le dispense de l'impôt pour une terre. (*Arch. R. JJ. 59 des Chartes.*)

Jean Pitart, paye la taille à Paris en 1292. (Géraud, *La taille sous Phil. le Bel.*) Donc, il n'entre à la cour qu'après cette date. — Il obtient du roi en 1311 une charte qui organise le collège des Chirurgiens. (*Arch. Nat. Reg. JJ. 46 des Chartes.*) — Son nom est plusieurs fois mentionné dans un manuscrit de 1545 (*Bib. Nat. Français, n° 7919*), intitulé le « Trésor de chirurgie », pour des recettes d'emplâtres, d'onguents et de toiles pharmaceutiques. Il fut aussi médecin de Phil. V et de Ch. IV, et mourut en 1328. — (*Arch. Nat. R. JJ. 65 des Chartes.*) Il eut pour élève *Henri de Mondeville,* qui fut comme lui chirurgien de Phil. le Bel.— Pour ce qui concerne ce dernier chirurgien, il n'y a rien à ajouter à la biographie si complète qu'en a donnée A. Chéreau. (*Mém. Soc. Antiquaires de Norm., 1863-65.*) Il a écrit un traité de chirurgie dont nous ne possédons plus que des fragments. (*Bibl. Nat., Ms. nos 7130, 7139 et Français, 2030.*)

M. Camille Vieillard présente quelques observations au sujet du passage de Gilles de Corbeil à l'Ecole de Montpellier.

La séance est levée.

La Revue

IGNACE-PHILIPPE SEMMELWEIS

La France Médicale *a publié en son temps le programme des fêtes organisées par nos confrères de Budapesth en l'honneur de Semmelweis. Nous sommes heureux de donner ici, d'après les* Annales de Gynécologie et d'Obstétrique, *la brillante leçon que lui consacra, en novembre dernier, M. le Pr Pinard.*

Tout récemment, le 30 septembre dernier, eut lieu à Budapest l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Semmelweis (1).

N'ayant pu, comme je le désirais, me rendre à cette glorification et témoigner dans cette solennelle circonstance mes sentiments admiratifs et reconnaissants, je veux consacrer ma première leçon de l'année scolaire au souvenir de cet homme si longtemps méconnu ou dédaigné qui, cependant, a mérité à juste titre d'être placé au premier rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Aussi bien, j'accomplirai un acte de justice, j'allais dire de réparation, et j'affirmerai dans vos esprits des notions capitales, notions qu'on ne saurait assez répéter aux étudiants, car seules elles permettent aujourd'hui aux médecins, et surtout aux chirurgiens et aux accoucheurs, de ne plus être dangereux dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais il probable que beaucoup parmi vous, se posent mentalement, à l'instant même, ces deux questions; Qui est Semmelweis? Qu'a-t-il fait? Je vais essayer de répondre à ces deux questions. Pour cela, je puiserai largement surtout à cette source si pure et si abondante, où peuvent toujours s'abreuver sans crainte les accoucheurs altérés de vérité historique. J'ai nommé l'*Essai d'une histoire de l'Obstétricie de Ed.-Gasp.-Jac de Siebold,* traduite, annotée et enrichie d'un appendice par le vénéré doyen de l'obstétricie française, le professeur F.-J. Herrgott, qui consacra à Semmelweis l'un de ses plus beaux chapitres.

Ignacç-Philippe Semmelweis naquit à Ofen le 1er juillet 1818. Il était de pure race hongroise, car, d'après des preuves authentiques, ses ancêtres étaient déjà citoyens hongrois au XVIIe siècle. Après l'achèvement de ses études classiques, âgé de dix-neuf ans, Semmelweis se rendit à Vienne, pour y étudier le droit qu'il abandonna bientôt, attiré qu'il était par la médecine, à laquelle il se consacra définitivement, en étudiant alternativement à Vienne et à Budapest.

Reçu docteur à Vienne le 4 avril 1844, après avoir soutenu une thèse sur la vie des plantes, il fut nommé le 26 novembre, maître en obstétricie et, quatre jours après, docteur en chirurgie.

Ayant eu pour maître Rokitansky et Skoda, il voulut d'abord s'adonner à la médecine, mais ne tarda pas à diriger ses études vers l'obstétricie. Le 29 février 1846, il fut nommé assistant provisoire, et le 1er juillet de la même année, assistant titulaire de la première clinique obstétricale de Vienne, dirigée alors par le professeur Klein.

Qui vit il là? que fit-il?

Pour vous faire comprendre les réponses à ces questions il est absolument nécessaire de jeter un regard en arrière et

*

(1) J'adresse des remerciements sincères à mon collègue le docteur G. Dianer, professeur et directeur de la Maternité de Budapest, qui a bien voulu me faire parvenir son remarquable discours avec ceux prononcés par ses collègues à la cérémonie du 30 septembre.

de vous donner un court aperçu historique concernant ce fléau appelé alors : fièvre puerpérale.

Assurément, de tout temps, on a observé que des femmes récemment accouchées pouvaient être atteintes d'accidents fébriles et mourir plus ou moins rapidement. Hippocrate, Gallien, Celse, Avicenne, etc., rapportent des observations qui ne laissent aucun doute à cet égard. Mais les épidémies fauchant les nouvelles accouchées, aussi meurtrières que la peste et la variole, ne furent signalées qu'après l'apparition des Maternités. On peut donc dire que la philanthropie fut cause des premières épidémies de fièvre puerpérale.

Il est bien certain, n'est-ce pas, que saint Louis, en créant à l'Hôtel-Dieu la « salle neuve » destinée « aux femmes gisans d'enffants », lesquelles étaient primitivement soignées par la « ventrière des accouchiez », ne se doutait guère de ce résultat.

Lisez le livre, si intéressant, si instructif, de Mlle Carrier sur les *Origines de la maternité de Paris*, et vous y verrez les documents les plus curieux concernant les épidémies observées à l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu en 1662, 1664 et surtout en 1746.

Partout où des Maternités furent fondées, partout le même résultat fut constaté : les femmes y étaient au moins décimées. Je dois ajouter que partout aussi on cherchait à expliquer la cause de ces épidémies et les moyens de les faire cesser.

Si, pendant plus de deux mille ans, les médecins de l'antiquité et du moyen âge, se faisant l'écho de la doctrine hyppocratique, incriminèrent presque uniquement la suppression des lochies et accusèrent ces dernières d'empoisonner l'organisme, la seconde moitié du XVIIe siècle vit apparaître la théorie de la métastase laiteuse. Sous l'influence de Puzos, cette théorie se vulgarisa rapidement et on décrivit alors, avec force détails : des péritonites laiteuses, des fièvres de lait malignes.

Pour vous donner quelque clarté sur ce qui se faisait alors, je vais vous conter aussi rapidement que possible ce qui se passait à la maternité de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1778 (2).

Au commencement de l'année 1778, Mme Duguès étant en possession du service depuis trois ans, l'épidémie était telle que, sur douze accouchées, sept au moins étaient atteintes de fièvre puerpérale. L'administration, le Bureau, comme on disait alors, invita les médecins à donner leur avis sur les moyens d'arrêter cette « espèce d'épidémie ». Sur quoi chacun des médecins s'étant expliqué selon son ordre de réception, ils s'entendirent sur les points suivants : ils reconnaissent d'abord que la plupart des femmes qui ont péri de ce mal en sont attaquées au plus tard dans les douze heures de leur accouchement ; que le mal se manifeste par des douleurs aiguës dans les entrailles, qu'elles sont travaillées d'une fièvre violente. Le visage est enflammé, le lait ne monte point aux mamelles, puisque toutes sont prises du délire et périssent au plus tard le second jour.

Après avoir fait l'autopsie d'un grand nombre de ces malades, les dits médecins jugent que ce mal est causé par « l'épanchement du lait dans la capacité du bas ventre au lieu de monter au sein. Ce lait s'aigrit en peu d'heures. Les intestins sont gonflés et couverts d'un rouge inflammatoire, et le lait épanché se trouve tourné en fromage à la quantité de deux fois plein la forme d'un chapeau ».

Les médecins ayant ainsi, dans leur déposition, incriminé le lait, se retirèrent, et le Bureau prit des mesures, dont la première fut ainsi formulée :

« Deffenses seront faites dès demain à la laitière qui s'est introduite et placée à la porte de la salle Saint-Joseph depuis plusieurs années, contre les règlements de la maison, de s'y présenter à l'avenir, et elle sera consignée aux portes. Les mères d'offices seront engagées à ne donner ni laisser prendre du lait aux femmes grosses qui vont travailler chez elles. »

Inutile d'ajouter que les malheureuses accouchées continuèrent à mourir dans les mêmes proportions et que cet état de choses ne se modifia point lorsque la Maternité fut transférée de l'Hôtel-Dieu, là où elle est encore aujourd'hui, et confiée alors à Baudelocque et Mme Lachapelle.

A Vienne, la Maternité, fondée par l'empereur philanthrope Joseph II, fut inaugurée le 16 août 1784. Elle resta sous la direction de Simon Zeller pendant cinq ans, puis sous celle de Jean Lucas Boer, le plus grand accoucheur de l'époque, jusqu'en 1822.

Ai-je besoin de vous dire que l'épidémie puerpérale visita la Maternité de Vienne comme elle visitait la Maternité de Paris ? Mais, sous la direction de Klein, la mortalité prit des proportions effroyables.

C'était alors l'avènement du règne de l'anatomie pathologique ! Les localisateurs entraient en scène pour lutter bientôt avec les essentialistes. Car il faut reconnaître que si la philanthropie a été la cause première des épidémies puerpérales, l'anatomie pathologique en a été bien souvent la cause seconde et la propagatrice.

Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on avait pu constater à la Maternité de Vienne à partir de 1833.

A cette époque, le nombre des étudiants des deux sexes était devenu si considérable que la Maternité fut dédoublée ; il y eut alors deux divisions, placées l'une sous la direction de Klein, l'autre sous la direction de Bartsch. Dans toutes deux, l'instruction était donnée aux étudiants et aux élèves sages-femmes. Cet état de choses dura six années, de 1833 à 1839, et pendant ce temps le résultat fut aussi déplorable dans une clinique que dans l'autre : mortalité de 7, 36 o/o dans l'une et 6, 62 o/o dans l'autre.

Mais, dès 1839, l'Administration de l'hospice général décida que l'instruction serait donnée exclusivement aux étudiants dans la première clinique et aux sages-femmes dans la seconde. Bartsch prend la clinique des sages-femmes et brusquement la mortalité de son service tombe, en 1840, à 2,60 o/o, alors que, dans la clinique de Klein, où seuls sont admis les étudiants, la mortalité monte à 9,50 o/o. Pendant cinq années, 1841 à 1846, l'écart reste le même. Il y eut pendant cette période des épidémies à la clinique des étudiants, où la mortalité atteignit le chiffre de 15 et de 31 o/o.

En face de semblables désastres, tous les moyens vantés furent mis en usage : changements fréquents de literie, reblanchissage des salles, fumigations ; ce fut en vain.

Le local des services fut échangé. Le résultat fut le même : « la mort accompagna la première clinique dans le local de la seconde ».

Semmelweis entre à la première clinique dans ces conditions. Le spectacle qu'il voit le désole. Ainsi que le rapporte

(2) *Les Origines de la Maternité de Paris*, par Mlle Carrier. G. Steinheil, éditeur, 1888.

le docteur Dirner, parmi la population de Vienne elle-même, la première clinique avait une réputation effrayante.

Toutes les femmes venant pour accoucher se présentaient, se pressaient à la deuxième clinique, et si elles étaient dirigées vers la première, les malheureuses suppliaient qu'on les laissât partir, car elles savaient que dans la première clinique elles étaient exposées à une mort presque certaine, et imploraient à genoux pour ne pas y entrer. Semmelweis était constamment témoin de ces scènes déchirantes. Le glas de la sonnette agitée par le sacristain précédant le prêtre portant les derniers sacrements aux agonisantes se répétant souvent plusieurs fois pendant le jour et pendant la nuit, lui était un véritable supplice. Sa souffrance détermina chez lui une véritable obsession, se traduisant par une observation incessante et inlassable.

Je ferai remarquer, à propos de ce glas, que si le lait fut incriminé à la Maternité de Paris, la sonnette fut considérée à la Maternité de Vienne comme cause de la fièvre puerpérale, en raison de l'émotion qu'elle produisait chez les accouchées !

Déjà, Semmelweis avait remarqué que les parturientes de la première clinique, chez lesquelles la période de dilatation avait été lente, succombaient presque toutes, tandis que, chez les parturientes de la deuxième clinique, la lenteur du travail restait sans gravité.

Souvent il avait constaté que les femmes accouchant dans la rue sans soins, et reçues ensuite dans la deuxième clinique, étaient rarement malades.

Aussi, en était-il arrivé progressivement à incriminer les étudiants. Restait à savoir comment et pourquoi les étudiants portaient la mort avec eux.

Profondément malheureux parce qu'il ne pouvait parvenir à cette connaissance et dépister l'ennemi caché, Semmelweis, fatigué, obsédé, se vit dans la nécessité de quitter momentanément le milieu de douleur et de désespoir dans lequel il vivait.

Il partit pour Venise, le 2 mars 1847. En revenant, le 20 mars, il apprit que son ami Kolletschka, professeur de médecine légale, venait de mourir. Kolletschka avait été blessé au doigt par le scalpel d'un étudiant, dans la salle de dissection ; une lymphangite et une phlébite se produisirent, et une infection générale, se traduisant par une pleurésie, une péricardite et une péritonite, entraîna rapidement la mort.

Frappé de l'analogie des lésions observées dans ce cas avec celles qu'il avait rencontrées tant de fois à l'autopsie des femmes mortes de fièvre puerpérale, Semmelweis en conclut qu'il devait y avoir une cause identique dans les deux cas. Alors la lumière se fait dans son esprit. Ce n'était pas le scalpel qui avait tué son ami, mais bien les parcelles cadavériques dont il était souillé ; de même que les doigts des professeurs, assistants ou élèves venant des salles d'autopsie, doigts souillés de parcelles cadavériques, comme le prouvait l'odeur qui s'en dégageait malgré les lavages, portaient, en pratiquant le toucher explorateur là où des plaies sont constantes, l'infection chez les femmes en travail. L'ennemi était trouvé : c'était le doigt des étudiants !

Dès lors, il pensa qu'il fallait détruire ces éléments sur la main exploratrice, afin d'empêcher la production de la maladie chez les accouchées.

Aussi, vers le milieu de mai 1847, il prescrivit aux étudiants de se laver les mains avec une solution de chlorure de chaux. Brusquement, la mortalité tomba de 12 à 3 p. 100.

Continuant ses observations, il fut bientôt convaincu que le « poison cadavérique » n'est pas le seul élément pathogène pouvant atteindre la femme en travail, mais bien aussi toute substance organique en voie de décomposition et, au premier chef, les sécrétions sanieuses des organismes vivants malades.

Il exigea alors que, dans tous les cas, et non plus seulement au sortir de l'amphithéâtre, les mains des personnes procédant à un accouchement fussent désinfectées ; de plus, il voulut que cette désinfection fût étendue aux instruments, au matériel de pansement, et enfin il fit séparer les femmes malades des femmes saines. A la suite de ces nouvelles mesures, la mortalité par fièvre puerpérale tomba pendant l'année 1848 à 1,24 p. 100, et celle des nouveau-nés également de 6 à 4 p. 100.

Messieurs, voilà ce que vit et ce que fit Semmelweis à la Maternité de Vienne.

S'appuyant sur l'ensemble de ces données, il eut la conviction qu'il avait trouvé la solution tant cherchée du problème étiologique.

Il s'expliquait tout, alors. Les résultats constatés dans la deuxième clinique étaient dus à la rareté des explorations pratiquées pendant le travail.

Dès ce moment, il fit connaître ses idées à ses collègues, à ses maîtres, à ses amis et à un certain nombre d'accoucheurs les plus en évidence à l'étranger, en les invitant à essayer des lotions chlorurées et en les priant de lui en faire connaître les résultats.

Comment ses idées furent-elles accueillies ? Je vais vous le dire. Voyons d'abord ce qui se passa à Vienne.

Son chef, le professeur Klein, spécialiste de peu d'importance, dit Puschmann, ayant dû sa situation plutôt aux agréments de sa personne qu'à ses titres scientifiques, blessé dans sa vanité, jaloux, disposé à diminuer toujours les mérites des autres, va poursuivre désormais de sa haine son assistant.

Malgré Haller, médecin en chef et directeur provisoire de l'hôpital général de Vienne, et malgré Skoda, qui, frappés des résultats obtenus par Semmelweis, demandaient « de soumettre à une expérience décisive une découverte d'une si grande importance scientifique », malgré la majorité de l'assemblée des professeurs demandant la nomination d'une commission, rien ne fut fait, Klein ayant adressé une protestation au ministre, qui décida que la commission ne fonctionnerait pas.

Les deux années pendant lesquelles avaient duré ses fonctions d'assistant à la clinique étant écoulées, il était d'usage d'en obtenir la prolongation. Cette faveur lui fut refusée, et il cessa ses fonctions le 20 mars 1849.

Il adressa une pétition pour être nommé privatdocent d'accouchements : elle resta sans réponse.

En apprenant ces choses, on comprend que Bruck se soit exprimé ainsi : « On ne peut juger avec assez de sévérité la conduite qu'on tint à Vienne à l'égard de Semmelweis, mais c'est envers le professeur Klein qu'on doit être le plus sévère, car jamais il n'a cessé d'agir contre son ancien assistant », et que Varnier, dans son beau livre *la Pratique des accouchements. Obstétrique journalière*, ait stigmatisé en ces termes le professeur de la première clinique d'accouchements de Vienne : « Ce sera l'éternelle honte du professeur Klein d'avoir arrêté l'essor de Semmelweis et reculé

ainsi de vingt ans au moins l'un des plus grands progrès de ce siècle. »

Mais Klein ne fut pas le seul. Kiwisch, l'accoucheur le plus en renom à cette époque, qui fit deux fois le voyage de Prague à Vienne afin d'étudier la question sur place, se montra aveuglément obstiné et hostile aux découvertes de Semmelweis. Un seul accoucheur, Michaelis, entrevit les conséquences de cette découverte si considérable. Plus il en avait apprécié la portée, plus il fut convaincu, si bien qu'il pensa avoir causé la mort d'une de ses cousines en l'accouchant peu après avoir fait l'autopsie d'une femme morte de fièvre puerpérale. Cette sinistre pensée entraîna chez lui une profonde mélancolie, et dans son désespoir il se jeta sous les roues d'un train en marche et fut broyé !

Profondément malheureux par cet accueil généralement hostile, aigri, Semmelweis quitta Vienne et rentra à Budapest, ville natale de son père. Là il fut nommé, en mai 1851, médecin en chef honoraire, sans traitement, de la Maternité de Saint-Roch, où on ne recevait de parturientes que pendant les deux mois de vacances. Pendant ces six années que durèrent ses fonctions bimensuelles, il ne perdit que 8 femmes de fièvre puerpérale sur 933 accouchées, soit 0,85 p. 100.

En juillet 1858, après la mort de Birly, il est nommé par ses collègues, à l'unanimité, professeur d'obstétrique théorique et pratique à l'Université de Pesth. En 1860, il publie dans son journal un article étendu sur la *Différence entre les idées des Anglais et les siennes sur l'étiologie de la fièvre puerpérale*, et en 1861 son livre, où se trouve l'exposé de sa doctrine et tout son plaidoyer : *l'Etiologie de la fièvre puerpérale, son essence et sa prophylaxie*.

J'en extrais ces lignes, qui témoignent d'une façon poignante les sentiments de Semmelweis :

« C'est l'indignation qui inspire ma plume ; je croirais commettre un crime si je me taisais plus longtemps et si je ne publiais pas les résultats de mon expérience. J'ai l'intime conviction que, depuis 1847, des milliers de femmes et d'enfants sont morts qui seraient encore en vie si je n'avais gardé le silence et si j'avais combattu toute les erreurs commises sur la fièvre puerpérale... On devrait penser que, pour le médecin, le but est de sauver la vie humaine. L'expérience nous a appris que, dans les amphithéâtres cliniques, on n'entend que des philippiques contre ma doctrine ; de cette façon, on crée de nouvelles générations de praticiens infecteurs, et on ne peut prévoir quand cela cessera...

« Ce ne sont pas mes sentiments qui sont en question, mais la vie de ceux qui ne prennent point part à la lutte. Ma consolation est dans la conviction d'avoir fondé une doctrine sur la vérité. »

Se voyant de plus en plus méconnu et mal jugé, il adresse deux lettres publiques à Spœth, à Scanzoni, à Siebold et à tous les professeurs d'obstétricie. C'est, dit le professeur F.-J. Herrgott, le cri de désespoir du philantrophe !

L'excitation de son esprit revêtit subitement un caractère maladif grave, qui le fit interner dans une maison d'aliénés à Vienne. Quelques jours avant, il s'était piqué le médius en pratiquant l'autopsie d'un nouveau-né, et il mourut le 14 août 1865, à quarante-six ans, de pyoémie !

Voyons maintenant comment fut accueillie en France la découverte de Semmelweis.

Le 20 avril 1849, la *Gazette Médicale de Strasbourg* publiait un article intitulé : *Des moyens prophylactiques mis en usage au grand hôpital de Vienne contre l'apparition de la fièvre puerpérale*, notice communiquée par M. F. Wieger, chef de clinique de la Faculté de médecine de Strasbourg.

Cet article commence ainsi : « Le docteur Semmelweis, accoucheur en second (assistensarts) de la première clinique obstétricale de Vienne, est parvenu, il y a bientôt deux ans, à faire diminuer d'une manière surprenante la mortalité qui régnait dans son service...

« Témoin oculaire et convaincu que chaque jour de retard fait des victimes dont la mort aurait pu être évitée, je n'ai s longtemps hésité à publier cette notice que parce que j'espérais de voir une plume ayant plus d'autorité que la mienne, se charger de ce soin ; cet espoir fut déçu ; seule l'*Union médicale* publia un petit article, qu'elle a sans doute voulu frapper d'avance de stérilité en le rangeant dans la rubrique des anecdotes douteuses.

« Voici maintenant le précepte dont l'application a donné « des succès signalés : « Défense de procéder à l'explo- « ration vaginale avant d'avoir lavé la main dans un li- « quide capable d'enlever ou de détruire les substances qui « peuvent imprégner l'épiderme ou y adhérer. Dans le prin- « cipe, on faisait laver les mains dans une solution très « étendue de potasse caustique, puis dans de l'eau acidulée ; « cette manière de faire eut tout l'effet voulu, mais elle fut « remplacée avec avantage par des lotions dans de l'eau sa- « turée de chlorure de chaux, lesquelles altèrent moins l'épi- « derme. Il importe, avant tout, de nettoyer au moyen « d'une brosse et avec un soin minutieux, l'ongle et les « sillons épidermiques qui le circonscrivent. » Tel est tout « le secret. »

« Aujourd'hui, je suis en mesure de fonder mes assertions sur les données statistiques suivantes.

Tableau de la mortalité qui a régné à la première clinique d'accouchements de Vienne pendant les neuf dernières années.

Années	Nombre des accouchements	Nombre de décès par an	Nombre de décès sur 100 accouch.
—	—	—	—
1840	2.810	267	9,50
1841	2.845	238	8,44
1842	3.067	521	16,98
1843	2.871	274	9,57
1844	2.918	260	8,91
1845	3.255	241	8,40
1846	3.354	459	13,68
1847	3.375	176	5,21
1848	3.526	45	1,27

Il est impossible d'être plus précis, plus clair et plus net.

Sur la sollicitation de M. Wieger, Semmelweis adressa une note à l'Académie des sciences. Cette note n'arriva pas à la connaissance du public médical et Semmelweis ne reçut jamais de réponse.

Le 7 janvier 1854, M. Arneth, ancien chef de la clinique de la Maternité de Vienne, communiqua, à l'Académie de médecine de Paris, une note *sur le moyen préparé et employé par Semmelweis pour empêcher le développement des épidémies puerpérales à l'hospice de la Maternité de Vienne*.

Cette note fut envoyée à une commission composée de MM. Ricord, Danyau et Moreau. Jamais le rapport n'a été fait.

La communication de M. Arneth fut publiée *in extenso*

dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, tome XLV.

Les accoucheurs français pouvaient donc connaître, de cette façon, les travaux et la découverte de Semmelweis. Qu'ont-ils pensé ? Qu'ont-ils fait ?

Lisez la discussion qui eut lieu à l'Académie de médecine, en 1858, discussion qui fut qualifiée de mémorable, discussion qui dura pendant dix-huit séances, discussion à laquelle prirent part dix-huit académiciens, parmi lesquels tous les membres de la section d'accouchements, ou plutôt non, ne la lisez pas? Vous n'y verriez que des incohérences, des aveuglements, des ignorances pour ne pas dire plus. Jetons un voile, et disons comme Hamlet à Polonius : « Des mots, des mots, des mots ! » Cette discussion, cependant, se termina par cette conclusion, mais bien menaçante pour vous : il faut supprimer les Maternités.

C'est le moment où, en France, un ancien interne de la Maternité, Tarnier, démontre contre tous la contagion de la fièvre puerpérale.

Lui aussi s'est révolté contre le fanatisme de ses maîtres en face des désastres qu'il constatait. Lui aussi s'est révolté contre l'inertie de ceux qui, énumérant les centaines de leurs victimes, se consolaient « en se souvenant qu'ils avaient vu leurs maîtres aussi malheureux qu'eux ». Lui aussi eut la tristesse de voir ses idées méconnues et non appliquées pendant près de quinze ans. Ce n'est qu'à partir de 1870 que Tarnier, accoucheur de la Maternité, applique ses principes et fait tomber la mortalité dans les proportions qu'indiquent ces chiffres :

Mortalité a la maternité de Paris

Années 1858 à 1869.

Mortalité

Période d'inaction, période endémique..... 9.31 p. 100

Années 1870 à 1880.

Période de lutte contre la contagion..... 2.32 p. 100

Mais alors l'étoile polaire se lève, Pasteur apparaît. En Angleterre, Lister, qui avait été l'élève de Sympson, qui, par lui, avait eu connaissance des travaux de Semmelweis, disait dans son discours d'ouverture en 1869 : « La théorie des germes est l'étoile polaire qui doit nous conduire sûrement dans une navigation qui sans elle, serait désespérément difficile. »

Lucas-Championnière, témoin des succès de Lister, rapporte et fait connaître en France la puissante et bienfaisante méthode. La « marche à l'étoile » est triomphante. Lisez ce superbe chapitre dans le livre de Varnier, et vous serez documentés sur cette marche évolutive.

Ah ! certes, mon admiration pour Pasteur est sans bornes, j'ai une infinie reconnaissance pour Lister, les noms de Doléris, Chauveau et Arloing ne devront jamais être oubliés, les travaux de Fernand Widal, en faisant connaître le plus commun de nos ennemis, firent époque, mais il faut reconnaître que Semmelweis avait, par sa découverte, le premier déchiré le voile qui obscurcissait tout avant lui, et mis entre les mains des médecins des moyens prophylactiques qui sont, en somme et en réalité, ceux employés par nous tous aujourd'hui.

Les médecins de tous les pays ne devront jamais oublier que Semmelweis a dit : « N'apportez aucune matière corrompue dans l'organisme et éloignez-en celles qui s'y trouveraient avant leur résorption », et de plus, comme le dit justement Widal, indiqué du premier coup les moyens prophylactiques à prendre avec une précision telle que l'antisepsie moderne n'a rien eu à ajouter aux règles posées par lui.

La Hongrie peut être fière !

Mais il ne nous suffit pas de partager l'admiration et la reconnaissance des Hongrois pour leur compatriote, dont le nom est désormais immortel ; il nous faut dégager de l'histoire de la vie de Semmelweis les principaux enseignements qu'elle comporte, car combien suggestive est cette histoire !

Vous n'oublierez jamais les remarques et les constatations de Semmelweis sur le rôle du doigt explorateur. Vous aurez toujours présente à l'esprit cette notion, que la moindre infraction à l'antisepsie de vos doigts peut causer la mort. Aussi, non seulement vous rendrez vos doigts aseptiques, mais vous ne les emploierez que quand cela sera nécessaire.

Pour graver à tout jamais cette notion dans vos esprits, j'ai prié une sage-femme, Mme Dabrigeon, sage-femme âgée de quatre-vingt-cinq ans, agréée des hôpitaux, depuis 1870 ,de venir ce matin dans mon amphithéâtre. Elle reçut chez elle, de 1870 à 1903, 5.278 femmes qui lui furent envoyées de la Maternité. Elle n'en perdit aucune.

Je l'interroge devant vous, et elle avoue n'en avoir jamais touché aucune.

Certes, je reconnais, je proclame que le toucher est nécessaire, mais il ne doit être pratiqué qu'à bon escient. Vous vous rappellerez que c'est en obéissant rigoureusement à ces préceptes, que nous sommes arrivés à obtenir dans les Maternités, si longtemps accusées à juste titre, les résultats que je suis heureux de vous montrer dans ce tableau et qui sont obtenus dans ma clinique où le nombre des étudiants pratiquant chaque jour est considérable.

Tableau de la mortalité maternelle, à la clinique Baudelocque depuis le 1er Janvier 1890 jusqu'au 1er Janvier 1906.

Années	FEMMES			MORTALITÉ		
	Accouchées dans le service	Accouch. chez les sages-femmes agréées	Total	Total	Par septicémie	Pourcentage de la mortalité par septicémie
1890	1244	....	1244	9	4	0,32 p. 100
1891	1654	....	1654	20	8	0,36 —
1892	1834	....	1834	8	5	0,27 —
1893	1920	....	1920	14	8	0,42 —
1894	2139	....	2139	9	4	0,18 —
1895	2080	....	2080	12	5	0,24 —
1896	2270	....	2270	12	5	0,22 —
1897	2314	....	2314	11	5	0,21 —
1898	2305	....	2305	24	6	0,26 —
1899	2506	127	2633	11	5	0,18 —
1900	2442	388	2830	10	5	0,17 —
1901	2229	547	2776	17	6	0,21 —
1902	2015	652	2667	7	4	0,14 —
1903	2075	719	2794	4	1	0,03 —
1904	1852	926	2778	6	2	0,07 —
1905	1897	1061	2958	11	4	0,13 —

L'histoire de la vie de Semmelweis nous montre une fois de plus l'influence néfaste des dogmes, en médecine comme partout, et la puissance si souvent rétrograde de l'esprit scholastique.

Elle nous montre également que l'observation en médecine domine tout et qu'elle commande à l'expérimentation. C'est l'observation qui a guidé Semmelweis, et l'observation seule. Sa découverte n'a pas été le résultat d'un heureux hasard.

Mais combien il m'est doux de constater devant vous que le moteur qui conduisit Semmelweis était d'essence altruiste. Chez Semmelweis comme chez Tarnier, c'est l'altruisme qui rendit l'observation si intense et les conduisit là où ils devaient trouver la vérité. Ah ! soyez altruistes ! J'ai écrit quelque part que tout jeune homme n'ayant en vue que la fortune ou les honneurs, ne devait pas faire de médecine. Je suis chaque jour plus convaincu que j'avais raison en écrivant cela. Je ne dis pas que vous ferez des découvertes comme Semmelweis, mais quelle que soit votre situation, quels que soient vos titres, vous n'aurez jamais de satisfaction plus grande, vous n'éprouverez jamais autant de joie que quand vous aurez fait vos efforts pour atténuer ou guérir les souffrances des autres. Et cela est à la portée de tous.

Quoi qu'il en soit, j'espère que maintenant vous comprenez pourquoi, au début de cette leçon, je vous ai dit que le nom de Semmelweis devrait être placé au premier rang parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

La peur et les épidémies. — Le Phosphotal et la grippe.

La panique est une affaire de nerfs, et n'est jamais en rapport avec le danger auquel on est exposé.

On signale depuis un certain temps dans différents points du territoire, assez rapprochés des frontières d'ailleurs, quelques cas de décès par variole. Cela n'a en soi rien d'extraordinaire et la variole n'est pas, que je sache, devenue une rareté dans la statistique contemporaine. Elle existe toujours, représentée par des cas assez peu nombreux, il est vrai, mais dont quelques-uns sont suivis de mort, soit par suite de l'intensité de l'infection, soit par suite du peu de résistance du sujet. Personne n'y prend garde : on songe même moins à la variole dont les grandes épidémies ont maintenant disparu, grâce à la vaccination, qu'on ne songe à la typhoïde ou à la diphtérie qui pourtant, elles aussi, grâce aux précautions d'hygiène alimentaire et au sérum, sont devenues bien moins meurtrières. Non, on ne songe guère à la variole, — on n'y songe même pas assez, quelquefois, pour se faire revacciner... mais il a suffi que tel journal ait raconté en bonne place que tel habitant de telle ville, atteint de variole hémorrhagique (qui est une forme grave, mais nullement extraordinaire de la variole) a succombé, pour que, la nouvelle passant de feuille en feuille, l'attention tremblante soit éveillée, et que, chaque cas variolique immédiatement mis en relief, un frisson passe d'un bout à l'autre du pays à l'idée de l'approche possible, — probable, — certaine... de la terrible *variole noire*.

Jusqu'à ce jour, les cas officiellement constatés de variole ne sont pas plus nombreux que la moyenne ordinaire de la saison ; on a bien signalé, notamment dans le Nord et dans le Midi, quelques foyers varioliques où la contagion a été évidente, par suite des caractères particulièrement favorables présentés par le milieu, sans que pour cela on ait le droit de prononcer le mot d'épidémie ; il est bien probable qu'avec les moyens de désinfection dont on dispose et grâce à un redoublement d'activité dans les vaccinations, on pourra circonscrire très étroitement et très rapidement ces foyers et empêcher que d'autres foyers ne se développent... il n'en est pas moins vrai que si la presse n'y met pas un peu de discrétion et si elle continue à publier les télégrammes dramatiques de ses correspondants lancés à la piste des moindres cas de variole, il se produira, dans les grands centres notamment, un état de malaise qui va aller croissant et se transformer rapidement en belle et bonne peur. Déjà Paris, — pourtant loin des foyers et dont l'état sanitaire *au point de vue variole*, est très satisfaisant —, montre un peu de nervosité.

Paris s'inquiète... et il est pourtant resté impassible devant cette épidémie de grippe qui vient de le frapper et qui a augmenté, à un certain moment, sa mortalité de 60 0/0 ! Oui, en une semaine les décès ont dépassé 1600, dont la moitié au moins étaient dus à la grippe... et ce n'est pas fini ; les chiffres baissent, mais lentement. Autour de soi on ne voyait que gens alités ou traînant dans les rues des mines ravagées, et chaque jour apportait sa mauvaise nouvelle : les débiles et les souffrants furent impitoyablement fauchés.

Et point n'est venu devant toutes ces tristesses le frisson que vient d'éveiller dans les esprits subitement attentifs, ce mot de variole noire qu'on entend et qu'on prononce sans trop le comprendre...

Et pourtant contre ces invasions de grippe qui depuis un quart de siècle s'abattent sur notre pays on ne saurait trop se prémunir et se défendre. Il est évident qu'elles ont sensiblement modifié notre tempérament morbide et qu'elles ont favorisé l'éclosion d'une foule d'états pathologiques qui paraissaient d'abord, parce que lointains, sans rapports avec la grippe, mais qui ont été reconnus peu à peu, comme ses conséquences naturelles.

S'il est difficile de prévoir quelles associations nocives le bacille de la grippe — qu'il soit de Pfeiffer ou d'un autre — peut provoquer dans un avenir plus ou moins rapproché de la période aiguë, on est sans excuse de ne pas combattre par tous les moyens les complications immédiates, qui sont celles qui provoquent le plus ordinairement un dénouement fatal. Et parmi celles-là il suffit de jeter un coup d'œil sur les sommaires statistiques publiées chaque semaine par Bertillon, pour reconnaître que ce sont les complications respiratoires qui tiennent la corde.

A ce propos, dans un article paru l'an dernier à cette

même époque, notre confrère, le Dr Laumonnier écrivait excellemment : « Or, de toutes les complications qui peuvent survenir ainsi, celles qui affectent l'appareil respiratoire sont de beaucoup les plus redoutables ; pneumonie, bronchite, broncho-pneumonie, congestion pulmonaire, pleurésie, etc..., constituent pour ainsi dire les seuls dérivés de la grippe qui puissent entraîner la mort. Il résulte de là, que, dans toute grippe, et surtout si les signes respiratoires montrent une certaine intensité ou bien s'il y a prédisposition acquise ou héréditaire, il faut porter toute son attention et tous les efforts de la thérapeutique contre les troubles et les lésions que ces signes manifestent. Par cet objectif les moyens purement hygiéniques ne suffisent pas toujours et la simple expectative peut être dangereuse. On ne doit pas hésiter, le cas échéant, à utiliser les moyens pharmacodynamiques. »

Il concluait — et cette conclusion venait s'adapter logiquement à une soixantaine d'observations cliniques du plus haut intérêt et de la plus convaincante éloquence qui illustraient son travail, — il concluait : « Parmi ces moyens, c'est au Phosphotal que nous avons donné la préférence pour les raisons indiquées précédemment et ce choix a été pleinement justifié par les résultats obtenus. »

Et c'est très vrai. S'il est maintenant démontré quel grand rôle joue le Phosphotal dans la lutte contre la tuberculose, rôle que vient de mettre encore en évidence le travail de M. Bernheim qui a fait le tour de la presse médicale, — il n'en est pas moins définitivement acquis que le Phosphotal est notre plus précieux auxiliaire dans la lutte contre les complications pulmonaires de la grippe.

Et contre la grippe — quoi qu'en pense le populaire — il n'est pas trop de toutes ses armes et de tout son sang-froid. Là le péril n'est ni lointain ni imaginaire.

Les thèses d'histoire.

L'HISTOIRE DE LA LÈPRE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

Ces deux passages sont extraits de la thèse de M. H.-M. Fay sur la LÈPRE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE. *In-8°, 108 p. Coulommiers, 1907.*

Cette thèse, dont nous avons publié déjà un important chapitre avant sa soutenance, ne sera pas mise dans le commerce ; elle n'est en effet que la première étape d'un volumineux travail que M. Fay va consacrer à l'étude historique de la Lèpre en France.

Rapports et examens médicaux

Les rapports médico-légaux, ou les examens médicaux de cagots, faits à l'occasion d'une ordonnance ou d'un arrêt sont fort rares. Bien plus, nous ne connaissons la plupart des rapports que par ce qu'en disent les historiens, les pièces originales étant pour le moment introuvables. — Il ressort des faits que nous allons présenter que la lèpre des cagots, encore fréquente et grave dans le Languedoc au XVe siècle, était plus bénigne en Béarn à la même époque. A la fin du XVIe elle tendait à quitter le Béarn et la Navarre : enfin au XVIIe siècle elle paraît être éteinte presque entièrement dans tout le Sud-Ouest. Ces conclusions sont fortement appuyées par tous les faits qu'il nous sera donné d'exposer dans un prochain ouvrage.

Les premiers rapports sur les cagots que nous connaissions remontent à 1439. Le 10 juillet de cette année, le Dauphin Louis, fils de Charles VII, fit examiner les capots, afin que l'on chasse de la ville ces gens « malades ou entichés d'une très horrible et griève maladie appelée la maladie de la lèpre ou capoterie ». Ce furent des commissaires qui se chargèrent de la mission. Il n'est pas douteux que cette ordonnance fut exécutée avec la même faiblesse que les ordres contenus dans la lettre royale du 7 mars 1411 que nous avons déjà cités. Les Toulousains étaient très faibles pour les lépreux. En effet le 12 novembre 1499 on dut payer un garde de la Porte Saint-Etienne pour veiller à ce que les lépreux n'entrassent point dans la ville (1). Puis Philippe VI ordonne que, conformément à la coutume, le sénéchal fera examiner les personnes suspectes et veillera à leur isolement (2). Cela n'empêcha pas que Guillaume Gourdin, huissier au parlement, atteint de lèpre, fut condamné à l'isolement en 1456 ; l'arrêté resté sans effet, fut renouvelé en 1457 (19 déc.) et deux ans plus tard, 1459 (9 fév.). Le 17 avril 1459 seulement on prit contre le malade récalcitrant des mesures de force (3).

Il est possible que la Reyne Jeanne de Navarre et que le Comte Gaston de Béarn, Prince de Navarre (1460), aient fait faire des examens sur la prière des Etats de ces pays, mais ce n'est là qu'une hypothèse bien peu vraisemblable. Quoique ce prince n'ait point défendu comme on l'en priait, « aux cagots de marcher pieds nuds ou permis en cas de contravention, de leur percer les pieds avec un fer », nous ne croyons pas pouvoir en déduire qu'il estimait, après examen, que ces malheureux fussent indemnes de lèpre, ainsi que le pense de Marca (4). Nous croyons bien plutôt à l'humanité de ce prince qui peut-être, en outre, croyait la lèpre des cagots bénigne. Cela n'empêcha d'ailleurs pas toutes les mesures de prophylaxie d'être rigoureusement appliquées, ainsi qu'il appert d'une décision notariale datée de 1471 (5).

Plus tard les cagots qui venaient d'obtenir en Espagne des jugements favorables (1517), s'agitèrent en Béarn, si bien qu'il obtenaient en 1562 des lettres patentes du Roy « qui leur accordèrent d'être traités comme les autres subjects, pourvu qu'ils fussent trouvés sains de leur personne (6) ». La lèpre commençait, on le voit, à disparaître chez les cagots. Malheureusement les examens médicaux qu'on était en droit d'attendre après ces lettres royales ne furent point enregistrés.

Vers 1600, alors que la lèpre commençait à disparaître, une grave affaire surgit à Toulouse. Divers charpentiers de

(1) Archives du Donjon, citées par Cuguillère, *Les lépreux et léproseries de Toulouse*, thèse de doctorat en médecine de Toulouse, 1892, p. 36.
(2) *Id.*, *id.*
(3) *Archives du Parlement*, in Cuguillère, pp. 37-38.
(4) De Marca, *Histoire du Béarn.*
(5) Archives des Basses-Pyrénées, E. 1768, f° 228.
(6) Mémoire de Du Bois-Baillet, in de Rochas, *Parias de France et d'Espagne*, p. 51.

Saint-Clar et de Lectoure avant été traités de descendants de Cagots et gésitains, font un procès tendant à se laver de ce qu'ils considéraient comme une injure. La preuve pouvait se faire par examen médical. C'est ce qui fut ordonné par arrêt du 21 avril 1600. Le rapport médical fut rédigé le 15 juin 1600. Sur quoi fut plaidé le 9 août 1602, puis, par arrêt du 20 décembre 1602, on ordonna que dans le mois fut faite la preuve que les charpentiers étaient descendants des capots.

L'affaire ne devait se terminer que le 27 août 1627, par un arrêt qui déclare que lesdits charpentiers sont exempts de toute espèce de lèpre, ladrerie, et autres semblables maladies contagieuses, et défend aux habitants de les traiter de capotes et de gésites.

Les pièces se rapportant à cette affaire sont encore inédites sauf le rapport médical qu'a publié Palassou ; aussi vu leur importance nous croyons bien faire de les publier ici en entier (7).

ARRET DU 22 AVRIL 1600

(*Archives du Parlement de Toulouse B. 179, fol° 188*)

Vendredy, vingt uniesme avril mil six cens, en la Grand Chambre, présans Messieurs Dufaur et de Lestang, présidents, Calmelz, Vedelly, Rudellet Saint-Félix, Ouvrier Laporte.

Entre Barthélemy Barens, scindic des Mes charpentiers des villes de Lectoure et Saint Cla, appelans du seneschal d'Armaignac ou son lieutenant, siège dud. Lectoure, et autrement deffendeur, d'une part ; et le scindic des consuls desd. villes de Lectore et Saint Cla, Guilhaume et Jean Belins, frères, appelés et autrement requérans l'inthérinement de certaines lettres royaulx, pour estre comme appelans dud seneschal et autres fins y contenues, d'autre. Et entre ied. Barens au nom que procède, requérant l'inthérinement d'autres lettres royaulx du 29e janvier dernier passé sur les fins y contenues suppliant et demandeur en réparation d'attemstatz et autrement deffendeur, d'une part, et Madame sœur unique du roy, comtesse d'Armaignac, prenant la cause pour ses procureurs et fermiers aud. comté, deffenderesse et autrement suppliante et demanderesse condempnation du droit d'amparance, d'autre.

Veu le procès playdes des XIIe juilliet mil cinq cens quatre vingt dix neuf et XXVIIIe febvrier dernier sentence et appelant dud. seneschal, desquelz a esté appelé des VIIIe aoust et dixiesme décembre mil cinq cens soixante dix neuf dire par escript et autres productions des parties ; ensemble le dire et conclusions du procureur général du roy.

Il sera dict que la Court sans avoir esgard auxd. lettres du scindic desd. villes de Lectore et Saint Cla, a mis et met l'appellation dud. Barens au néant, et a ordonné et ordonne que ce dont a esté appelé sortira effect et pour aucunes causes et considérations a cela mouvans, a évocqué et retenu évocque et retient la cognoissance de la cause, et instance principale, en laquelle a ordonné et ordonne que dans le moys sera procédé à la visite ordonné par lesd. sentence et appellant par deux médecins et deux cirurgiens, desquels lesd. parties accordées par-devant le commissaire que a ce sera depputé, autrement seront par luy prins d'office suivant et comme est porté par icelle sentence et appellant ; dans lequel delay desd. parties seront plus amplement ouyes sur les requestres et lettres dud. Barenset requestre de lad. dame sœur du Roy en condempnation dud. droit d'amparance diront et produiront ce que bon leur semblera pour après, et la relation desd. médecins et cirurgiens rapportée et jointe, et le tout communiqué aud. procureur général du roy, estant fait droits auxd. parties comme il appartiendra sans despens de l'appel et lettres jugés, les autres réservés en fin de cause.

Signés: Dufaur, de Rudelle.

Examen médical des Cagots.

Le texte que nous publions est celui donné par Polassou (*Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle des Pyrénées* pp. 377-379). Cet examen fut pratiqué en juin 1600 et le rapport daté du 15 de ce mois, Le texte en est tiré d'une pièce datée du 24 avril 1606 ; ce n'est sans doute qu'un fragment.

François Vedally fut député commissionnaire, et faute par les parties d'avoir accordé des médecins et chirurgiens, à l'effet de la vérification et visite, le commissaire ayant pris d'office Emmanuel d'Albarrus et Antoine Dumay, docteurs en faculté de médecine de l'université de Toulouse ; Raymond Valladier et François (8), maîtres-chirurgiens de ladite ville, que par la relation du 15 juin 1600 attestèrent avoir visité vingt-deux personnes dont un enfant de quatre mois, tous charpentiers ou ménuisiers, soi-disant cagots, et après avoir palpé, regardé exactement chacun à part, en tous les endroits de leur corps par plusieurs et divers jours, et fait saignér du bras droit, sauf l'enfant à cause de son bas âge, non plus que sa mère, parce qu'elle était nourrice, lui ayant fait néanmoins tirer du sang par ventouses appliquées sur les épaules, observé et coulé le sang d'un chacun d'eux, et avoir fait les preuves accoutumées, examiné les urines et discouru diligemment sur tous les signes de ladite maladie, le tout suivant les regles de l'art de médecine et chirurgie, sans avoir omis aucune chose nécessaire pour porter un bon et solide jugement en fait de si grande importance ; et pour voir si les soupçonnés ou quelques-uns d'eux étoient atteints de ladrerie ou de quelqu'autre maladie qui y eut quelque affinité, et qui par communication put préjudicier au public ou au particulier ; examiné aussi si les accusés avoient quelque disposition ou inclination à ladite maladie ; le tout mûrement considéré par lesdits medecins et chirurgiens, ils rapportèrent d'un commun accord que leur relation, qu'ils déclaroient avoir trouvé les vingt-deux personnes dont il s'agit, toutes maladies contagieuses, et sans aucune disposition à des maladies contagieuses, et sans aucune disposition à des maladies qui dût les séparer de la compagnie des autres hommes et personnes saines ; qu'il leur devoit, au contraire, être permis de hanter, commercer et fréquenter toutes sortes de gens, tant en public qu'en particulier, et former tous actes de société permis par les lois, sans crainte d'aucun danger d'infection, comme étant tous bien disposés et sains de leurs personnes.

ARRÈT DU 20 DÉCEMBRE 1601

(*Archives du Parlement de Toulouse, B. 206, fol° 426.*)

Vendredy, vingtiesme décembre mil six cens deux, en la Grand Chambre, présans Mrs de Verdun, premier président de Paulo, président, Calvet, Vedelly, Asséjat, Sabatier, Filère, G. Sabatier, Laporte, Papus, Le Conte, Mansencal, Borrel, Mélet et Rudelle.

Entre les scindicz et consulz des villes de Lectoure et Saint Clar, suppliants et demandeurs, d'une part, et Barthélemy

(7) Nous devons la copie de ces arrêts à M. Moudenc qui a bien voulu sur notre prière, les rechercher dans les *Archives de Toulouse*.

(8) Il s'agit de François Perpan.

Barens, scindic des Mes Charpentiers desd. ville de Lectoure et Saint Clar, deffendeurs, d'autre; et entre Oddet de Caumont, dud. Saint Clar, demandeur en excès, d'une part Guillaume et Jehan Belin, deffendeurs d'autre; et entre led. Jehan Belin, demandeur aussy en excès contre led. Barens, d'autre; et entre Madame, sœur unique du Roy, comtesse d'Armaignac et de Rodez, prenant la cause pour ses procureurs et fermiers aud. Comté d'Armaignac, suppliant et demanderesse en condempnation du droit d'amparance et autrement deffenderesse, d'une part, et led. Barens scindic, deffendeur et autrement impétrant et requérant l'inthérinement de certaines lettres royaux du vingt-neufvième janvier mil six cens, tendans en cassation de la transaction du dix septiesme may mil cinq cens soixante y mentionnéa et aures fin y contenues, d'autre.

Veu le procès, playdès du neufviesme d'aoust mil six cens deux, arrest du vingt-uniesme d'apvril mil six cens, rellation faicte suyvant l'arrest de la court par les Médecins et Sirurgiens à ce depputés du quinziesme juin mil six cens, dires par escript, requestes, remontrances desd. parties; ensemble le dire et conclusions du procureur général du roy, et autres productions desd. parties.

Il sera dict que la Court, avant dire droit sur les conclusions desd. parties, a Ordonné et ordonne que lesd. scindicz de Lectoure et Saint Clar prouveront et vériffieront dans le moys, led. scindic desd. Mes Charpentiers et ses adhérans estre descendeus des vulgairement nommez capotz et jésites, et led. scindic desd. charpentiers, au contraire, sy bon lui semble, pour les enquestes faictes et rapportés estre dict droict auxd. parties ainsin qu'il appartiendra, toutz despans réservez.

Signés : de Verdun, de Rudelle.

Prononcé le 23 décembre 1692.

ARRÊT DU 24 AOUT 1627.

Archives du Parlement, B. 477, folio 628.

Du Vendredy XXVIIe aoust 1627, de Camynade, président. Entre le Sindic des Ms charpentiers des villes de Lectoure et Saint Clar impétrant et requérant l'inthérinement de troys lettres royaux des XIIe et XVe mars 1614 et XXe febvrier dernier passé, pour estre receu à poursuivre et continuer l'instance pendante en la Cour y mentionnée et ce faisant à ce que les conclusions par luy prinzes en icelles luy soint adjugées, et en appel de la procédure aussy y mentionnée faite par Messire Giles Le Mazuyer, premier président en lad. Cour et Commissaire depputé par le Roy à l'exécution du bail de son ancien domayne, et autres fins portées par lesd. lettres, d'une part; et le procureur gal du roy et les consuls desd. villes de Lectoure et Saint Clar et Me Guilhaume Lafont, cy devant fermier du domaine d'Armaignac, deffandeurs, d'aultre.

Veu le procès, arrests donnés en lad. instance les 21 apvril 1600 et 23 décembre 1602, le premier donné sur l'appel rellepvé de la sentence y mentionnée par le Seneschal d'Armaignac ou son lieutenant, par laquelle et certain appoinctement dud. Seneschal auroit esté ordonné que les y comprins et nommés dit et soutenus estre capots et de mauvais sang, seroint vizittés par deux médecins et deux Sirurgiens; led. arrest contenant entre autres choses qu'il seroit procédé à lad. vizitte suivant lesd. sentence et appant, rellation faite par M. Emanuel Albarus, Anthoine Dumay, docteurs régens en Médecine en l'Université de Tolose, Raymond Valladier et François Perpan, Mes Sirurgiens dud. Tolose sur la vizitte ordonnée par led. arrest des comprins et nommés en icelle du quinziesme juing aud. an mil six cens. Et par l'autre arrest, lesd. consuls de Lecture et Saint Clar, sont receuz à preuver et veriffier que led. sindic des charpentiers estoint dessendeus des vulgairement nommés capots et gésites et autres adhérans; et led. sindic des charpentiers, au contraire, dans le moys plaider sur lesd. lettres du 18e Juing dernier passé, requestes de forclusion et autres productions faites par les parties, dire et conclusions du procureur général du roy.

Il sera dit que la Cour, faizant droit sur lettres et autres fins et conclusions desd. parties, a déclairé et déclaire lesd. sindic charpentiers sindicqués et adhérens, leurs femmes et enfans, estre exemptz de toute espèce de lèpre, ladrerie et autres semblables maladies contagieuses et, ce faizant, n'entendre empêcher qu'ils ne puissent hanter, fréquanter et converser avec toute sorte de personnes et en tous lieux, tant particuliers que publics. Nommés et pourveus de toutes charges indifférament comme les autres habitans desd. villes de Lectoure et Saint Clar; et a fait inhibitions et deffenses auxd. consuls et habitans de en ce leur donner aulcung trouble n'y empêchement, les injurier n'y les appeller Capots et gésites, à peyne de cinq cens livres et autre arbitrayre, sy a rellaxé et rellaxe lesd. charpentiers du droit d'emparance à eux demandé, et par mesme moyen a mis et met led. Lafond hors de procès et instance, et a condempné et condempne lesd. consuls aux despans de lad. rellation envers lesd. charpentiers, et sans autres despans et pour cauze.

Signé : Camynade.

Prononcé le dernier d'aoust 1627.

En 1616 Just Zinzerling parle dans son *Itinéraire de la Gaule* d'un examen médical fait récemment à Toulouse. Il s'agit vraisemblablement de celui de juin 1600. Voici en quels termes il en parle : « Cum Tolosam transiremus, incidimus in virum iuvenem, doctissimum, humanissimum, quem laudaui in itenerario ; ab illo habui, quôd gens hæc (les cagots) nuper petierit, vt liceret sibi cum quibus vellet se matrimonio iungere, demonstrarintq. ; apertis venis et sanguine ducto, nihil impuritatis sibi in sanguine consistere : id quod de ipsis iactatur. »

Vers la même époque sans doute, la Jurade de Bordeaux ordonne aux médecins assermentés d'aller s'assurer si les cayets étaient lépreux. Le document où figure cette ordonnance est signalé par Bouchard (de Bordeaux) (9) comme ayant appartenu à M. Pery, alors bibliothécaire à la faculté de Bordeaux. Les recherches que nous avons fait faire tant dans la bibliothèque de ce savant qu'à la Faculté, aux archives municipales et départementales pour retrouver ce document encore inédit, sont restées absolument infructueuses.

Un peu plus tard ce fut en Béarn que l'on constata que les cagots n'étaient plus lépreux. L'examen fut fait par de Noguès, médecin du pays de Béarn, et par Perrey, qui dressèrent un rapport en exécution d'une ordonnance du sieur de la Force (10). La date de cet événement est environ 1610. De Marca nous en parle 1640 en ces termes : « Car à vrai dire, ces pauvres gens ne sont point tachés de lèpre, comme les Médecins plus scavans attestent, et entr'autres le sieur de Nogués médecin du Roi et du païs de Bearn, très recommandable par sa doctrine et pour les autres bonnes qualités qui sont en lui ; lequel, après avoir examiné leur sang qu'il a trouvé bon et louable, et considéré la constitution de leurs corps, qui est ordinairement forte, vigoureuse et pleine de santé, leur a accordé son certificat; afin qu'ils se pourveus-

(9) Bouchard, *Congrès scientifique de Pau*, 1892.

(10) *Mémoire* de Du Bois Baillet, *in* de Rochas, p. 52.

sent par devant le Roi, pour estre deschargés de la tache de leur infamie, puisque c'estoit la seule maladie qui les pouvoit rendre justement odieux au peuple. »

Quoique partout, dès les premières années du XVIIe siècle, les cagots fussent reconnus exempts de la lèpre de leurs pères, le préjugé populaire était si fort que les règlements vexatoires abondèrent pendant bien des années encore. Enfin, le Roy, conseillé par Colbert, devait affranchir les cagots, en 1683, moyennant finance. Du Bois de Baillet, alors intendant de Béarn, chercha à faire aboutir l'affaire.

Mais ce fut surtout dans les premières années du XVIIIe siècle que les décisions des Parlements devaient enfin faire disparaître officiellement du moins toute distinction injurieuse entre les cagots et le peuple. Les esprits se calmèrent peu à peu. Lorsque vint la Révolution, quelques auteurs, plus soucieux d'obtenir les faveurs du pouvoir nouveau que de défendre la vérité historique, voulurent mettre sur le compte de la République les actes d'humanité que Louis XIV avait à son actif. Et il faut avouer que les préjugés populaires vivants avant 1793 le furent tout autant depuis; puisque, après plus de cent ans de lois égalitaires, on désigne en plus d'un endroit les cagots, et que ce n'est que depuis fort peu d'années que se rencontrent des unions avec ces parias. La facilité des transports, les soucis de l'information scientifique, l'arrivée annuelle de touristes, soucieux de confort, ont amené un mouvement commercial et intellectuel qui a beaucoup plus fait pendant ces dernières années pour l'affranchissement des cagots que toutes les lois.

Le traitement de la gagoterie. — Les maladreries de Bearn et Navarre.

On ignore presque tout du traitement de la cagoterie. On sait toutefois, ainsi qu'on a pu le voir plus haut, qu'à Saint-Pierre de Lier les capots appliquaient sur leurs ulcères et leur peau une décoction de feuilles de lierre ; le lierre aurait une certaine action, action faible sans doute, sur les ulcères atones. Ce traitement tirait probablement la plus grande part de ses bienfaits de la stérilisation de l'eau employée pour les lavages et les pansements.

Le seul traitement important et un peu efficace fut la balnéothérapie. Celle-ci fut fort utilisée par les lépreux, elle l'est encore de nos jours en Grèce et en Turquie. En France les lépreux et les cagots recouraient surtout aux sources thermales, dont on utilise encore les propriétés curatives contre les affections de la peau. Tel est le cas de Plombières dans les Vosges (11). Là où il n'y avait pas de source thermale on se baignait dans des cuves ou des « mares » réservées aux lépreux (12).

En ce qui concerne les cagots, nous savons qu'ils fréquentaient diverses stations. A Cauterets, dès le XVe siècle, un cagot médecin était propriétaire d'une des sources. Le 10 mai 1472, la cabane située sous les bains de Cauterets fut donnée à Jean de Mailhoc, médecin-chirurgien. La cabane fut plus tard propriété collective de Guillaume de Bouix, gezitain (c'est-à-dire cagot) de Lourdes, et de Bernard Mailhoc-Debat gezitain de la paroisse de Saint-Savin, un des descendants de Jean de Mailhoc. Ceux-ci la vendirent, 28 décembre 1665, à Bertomide et Jean de Canarie, cagots d'Argelès. Quelques années plus tôt un document daté du 9 mai 1647 nous apprend que les habitants de la cabine des capots s'étaient arrogé le droit de se dire maîtres du petit bain, et de s'y baigner quand bon il leur semblait. Dom Calmel, religieux réformé et vicaire général de l'abbaye de Saint-Savin, pour mettre ordre à cet abus, leur enjoignit, d'accord avec les consuls de Saint-Savin, de Nestalas, de Lau et d'Uz, de ne se baigner qu'après les autres personnes.

Voici cet important document :

Du 9 may 1647. — Ordonnance contre les Capots.

L'an mil six cens quarante sept et le neufvième jour du mois de may, dans le monastère de Saint-Savin, ordre de Saint-Benoist, en Lavedan, par devant moy, notaire royal soussigné, et presents les témoins bas-nommés, de matin se sont constitués en leurs personnes, le Révérend père Dom Hugues Calmel, religieux réformé et vicaire général dans ledit monastère de Saint-Savin, assisté de Guilhem Lavigne Pierre Lamousseux, consuls dud. lieu de Saint-Savin, Michel Caze Dailheou, consul de Nestalas ; Jean Pène, consul de Lau, et Jean Pouy, consul d'Uz, lesquels consuls promettent faire ratifier le présent acte aux autres consuls des lieux restants de ladite Rivière de Saint-Savin, led. sieur vicaire et consuls étant assemblés dans led. monastère où l'on a accoutumé tenir le man commun de lad. Rivière, et faisant lesd. consuls pour les manants et habitans de lad. Rivière qui sont de présent et seront à l'avenir, de leur gré et volonté ont porté l'ordonnance qui suit sur les plaintes qui sont été faites aud. Révérend père, vicaire général et auxd. consuls de lad. Rivière, sur les mauvais déportements et insolences que diverses sortes de capots ou gésitains rendent aux bains de Cautarès dans la cabane appelée des Capots, située audessus du petit bain de bas, pour se baigner : s'étant licentiés depuis quelques années de se dire maîtres au petit bain et de se baigner quand bon leur semble, tant de nuit que de jour, croyant y avoir quelques droit, ce qu'il n'est pas, et pour les désabuser de ce et de leur faire voir qu'ils se trompent et qu'il ne leur est permis par une pure charité, ils le prennent autrement a leur grand avantage, et désavantage tant desd. manants habitants de ladite Rivière qu'aux autres gens du pays, et pour mettre ordre aux abus et mauvais déportements desd. capots et gésitains, tant pour le présent que pour tout jamais, de quel pays et contrée que ce soit, ont ordonné et par vertu de ce présent acte ordonnent led. vicaire général et consuls susdits de lad. Rivière de Saint-Savin, tant pour eux qui sont de présent et seront à l'avenir, que lors en avant lesd. capots ne se baigneront dans ledit bain de bas dud. Cautarès, soit-il de nuit ou de jour, que après que les autres seront baignés, à peine de payer un écu petit pour une seule fois qu'ils contreviendrons, un écu petit soit de jour ou de nuit, led. écu applicable, la moitié au profit dud. vicaire, et l'autre moitié aux consuls de ladite rivière de Saint-Savin ; que lesdits consuls dudit lieu de Cautarès seront tenus obligés de tenir la main sur eux et de faire garder et observer le contenu du présent acte de point en point, sans aucune contradiction ni considération quelconques, à peine de payer tous dépens, dommages-intérêts, et d'être pignorés par le reste des autres consuls de ladite rivière, en cas il se trouvera qu'ils ne fassent observer le présent acte, et de pignorer d'un écu petit aux dits Capots ou autres, à la moindre insolence qu'ils

(11) Les lépreux à Plombières, par le Dr H. Fay, *Bulletin de la Societé française d'Histoire de la medecine*, 1906, et *France medicale*, 1906.

(12) Un exemple : Frédéric Pluquet, enson *Essai historique sur la ville de Bayeux*, dit à propos des maladreries de cette ville : « Je ne crois pas que dans ces hospices on administrât de médicaments, cependant on peut présumer qu'on y faisait usage de bains ; « jouxte la marre aux lepreux à Nilhaut », dit une charte de 1301. »

fairont ou rebellion à l'observation de cette présente ordonnance ; et même seront punis, saisis pour être mis aux septs (13) de la maison de ville dudit Cauterès, illec étant être ordonné par le dit sieur vicaire et consuls de ladite rivière comme ils verront être de droit et de raison ; et la présente ordonnance leur sera intimée, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance. De plus a été arrêté entre lesdits révérend père et les susdits consuls qu'ils ne pourront prendre les pignorations qui se feront par cy-après, ains qu'elles seront baillées aux consuls des lieux où icelles se fairont jour, après être distribués, la moitié aud. révérend père vicaire général, et l'autre moitié auxdits consuls de la rivière ; et le consul qui recevra icelles sera tenu d'en rendre compte audit sieur vicaire et consuls. Et de tout ce dessus lesdits révérend père vicaire général et susdits consuls ont requis à moy notaire leur retenir le présent acte et ordonnance : ce que leur ay accordé faire, présents Jean Lamarque, praticien, d'Arrens, et Jean d'Anga, natif de Saint-Lezeren Bigorre, à présent habitant Saint-Savin, soussignés, avec led. révérend père et Lavigne consul (les autres ont dit ne savoir), et moy Cometz, notaire royal, autre signé sur l'original ; duquel le présent extrait a été tiré par moy Jean Dupont, notaire royal du lieu de Saint-Savin, détenteur d'icellui, mot à mot sans y avoir rien changé, augmenté ni diminué, et duement collationné, au requis de Dom Gotty, sindic de l'abbaye de Saint-Savin, et à la présence du sieur Dupau, sindic de la vallée de la Rivière, comme appert du verbal par moy dressé ce jourd'huy. En foy ay expédié le présent à Saint-Savin, le vingt-unième juillet mil sept cent cinquante cinq. Signé Dupont, notaire (14).

Il est probable que les eaux d'Argelès étaient fréquentées par les cagots, qui étaient particulièrement nombreux dans la région, puisque sur un rayon de ¼ kilomètres à peine autour d'Argelès on compte 8 villages de cagots.

Dans le Gers on doit citer Saint-Christau, près Auch, où les lépreux allaient prier à la chapelle de Saint-Christophe et probablement aussi se baigner dans la source voisine.

Mongaillard signale Sainte-Dode et Saint-Mennée à Boulau, comme stations thermales pour les lépreux.

Saint-Christau près Lurbe (Basses-Pyrénées) fut aussi un centre important de cure. Le Dr Ém. Tillot rapporte un récit légendaire à ce sujet : « En l'an 1300, écrit-il, un berger qui était lépreux avait l'habitude de laver de temps en temps ses mains et sa figure à une source placée au pied de la montagne, et quelle ne fut pas sa surprise de voir disparaître peu à peu la lèpre qui le rendait hideux et méconnaissable ? Depuis ce temps, d'autres lépreux allèrent se laver à la source, furent guéris, et la fontaine prit le nom de source des Dartres (15). »

Citons encore Ax dans le pays de Foix, où une piscine était réservée aux lépreux. Il est probable que la liste pourrait être allongée, mais les indications nécessaires pour nous guider dans leurs recherches manquent absolument.

Peut-on classer au nombre des traitements, celui qui se faisait dans les léproseries ? Oui, sans doute, mais nous ignorons ce que l'on faisait, médicalement parlant, dans ces établissements. A part l'isolement, les soins d'hygiène et de propreté (fort précaires, semble-t-il), il est vraisemblable qu'on n'y faisait rien du tout.

Nous croyons toutefois utile de signaler les léproseries des pays de Béarn et Navarre. En 1385, le dénombrement des maisons du Vicomté de Béarn signale à Sainte-Marie d'Oloron « l'espitau deus malaus », à Lescar « l'ostau deüs malaus de Saint-Laze », à Morlaas « l'espitau deus malaus » ; enfin à Orthez « l'espitau deüs crestiaas ». Au xiie siècle, il y avait à Bayonne une léproserie. En 1187, Guillaume de Castelgelos fit don d'une terre qu'il possédait dans le quartier de Saint-Léon (Bayonne) aux Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; avec l'assentiment de l'Evêque et du chapitre, ils fondèrent un hôpital et une chapelle. C'est auprès de cet hôpital que, se voyait la fontaine Saint-Lazare (16), devenue depuis fontaine des Agots. Cet hôpital situé à côté du quartier des Agots, semble avoir servi de léproserie, d'autant que vers le milieu du xve siècle, les Augustins qui s'occupaient des lépreux, en prirent possession et l'appelèrent hôpital Saint-Nicolas. Lorsqu'en 1685 Vauban construisit les fortifications de Bayonne, l'hôpital fut exproprié.

La Maladrerie de Lescar est la mieux connue, on en parle dans divers titres : en 1582 (17), en 1620 (18), et en 1628 (19). La Maladrerie d'Oloron existait au xie siècle. Dans le For d'Oloron (1080), Centulle II établit et donne sauveté à la ville « depuis la maison des Mezegs jusqu'à Mondegorrat ». La maladrerie d'Orthez est aussi signalée dans le titre de 1620 (18). Celle de Moorlas était située au bas de Ville près du pont appelé encore pont des Ladres : Menjoulet dit à son sujet : « Pendant que le vicomte Pierre vivait encore, Arnaud d'Yveste et les moines de Cluny avaient bâti sur sa demande et celle de Guiscarde, une chapelle attenant à la maison. des ladres de Morlaas (20) » (vers 1180).

Un chanoine devenu lépreux fondra une autre léproserie à Lescar appelée de Sainte-Catherine, que mentionne un arrêt du 7 août 1561. Cet établissement fut détruit en 1569 par Montgomeryr

Au xviie siècle, les maladreries de Béarn et Navarre étaient plus nombreuses. Un Etat des Léproseries conservé à la Bibliothèque Nationale indique pour le diocèse de Bayonne deux léproseries en pays basque, et sept en Béarn (21).

« Maladrerie de Saint-Jean-de de Luz fondation commune
Maladrerie de Bayonnette de fondation cone et en Béarn.
Maladrerie de Saint Orthez de fondation seigneurialle.
Maladrerie de Sauveterre de fondation seigneurialle.
Maladrerie d'Oléron de fondation seigneurialle.

(13) Les septs ou ceps étaient une espèce de supplice. En ce temps-là tant en Angleterre (Shakespeare en parle dans le *Roi Lear*, acte II, scène VI) qu'en France on voyait sur les places publiques ou dans les maisons de ville, deux trous creusés dans la terre, où l'on mettait les deux jambes du condamné qui y étaient immobilisées par des entraves de bois : c'étaient les septs.

(14) Cet acte a été antérieurement publié par Fr. Michel, *Histoire des Races Maudites*, t. II, p. 243, et par Duhoureau, *les Cagots aux eaux de Cauterets*, Toulouse, Privat, 1892 ; il est extrait des Archives des Basses-Pyrénées, série II.

(15) Tillot, *De l'action des eaux ferro-cuivreuses de Saint-Christau* (Basses-Pyrénées) *dans quelques affections cutanées*, Paris, Coccoz, 1864, p. 14.

(16) Arch. de Bayonne, A. A. I.

(17) Archives des Basses-Pyrénées. B. 2600.

(18) Archives des Basses-Pyrénées. E. 2029, fol. 131 et suivants.

(19) Arrêt du Parlement de Navarre, du 16 juin 1628, cité par Zambaco Pacha, *Bull Acad. de méd.*, 1893, t. XXIX, p. 522.

(20) Menjoulet, *Chronique du diocèse et du Pays d'Oloron*. 2 vol, in-8, Oloron. *Marque*, 1864-1869, ch. v, § III. p. 262.

(21) Bibl. Nat. Mss. 17608, fol. 140,

Maladrerie de Pau de fondation seigneuriallc.
Maladrerie de Lescar de fondation seigneuriallc.
Maladrerie de Navarrens de fondation seigneurialle.
Maladrerie de Pontac de fondation seigneurialle. »

Un autre état des Maladreries, dressé par ordre de Louvois et conservé aux Archives Nationales, indique moins de ces hôpitaux. Cependant dans les papiers des maladreries que le grand Maître de l'ordre de Saint-Lazare avait réunis on voit figurer ceux de la Maladrerie de Nay.

L'histoire de ces léproseries est pour ainsi dire impossible à faire, vu le manque de documents les concernant.

VII. — Les cagots médecins.

C'est aux XIVe et XVe siècles que l'on rencontre quelques cagots médecins. Nous n'en connaissons que quatre qui figurent dans des titres déjà publiés. En 1374 Maître P[ierre], crestia de Lac, médecin, est appelé pour examiner des plaies (22) ; en 1384, Berduc de Cazenave promet par-devant notaire a Johan, chestia de Meritenh, de lui payer 23 florins d'or pour cure de plaie de tête (23) ; en 1434, maître Berdot, médecin et Chrestia d'Oloron, accepte un arrangement pour le paiement des honoraires que lui doivent deux habitants d'Aramitz (24) ; enfin en 1472 c'est encore un médecin cagot que Jean de Mailhoc qui reçut la cabane de Cauterets (25).

Il faut admettre que ces cagots devaient être assez bien portants pour pouvoir exercer la médecine. Cette liberté dont ils jouissaient s'explique par la condition libre où ils vivaient et le peu de surveillance dont on les entourait ; on ne leur eût pas laissé cette licence au XIIe siècle, et encore moins au XVIe où tout d'un coup les mesures les plus sévères furent prises contre les cagots.

De même que dans les léproseries, certains lépreux faisaient office de médecin, de même devait-il en être chez les cagots. Il en resta longtemps comme un reflet dans les faits que nous allons révéler.

On sait qu'en Poitou les devins étaient uniquement recrutés parmi les charpentiers et bûcherons de père en fils. Ces métiers étaient précisément les seuls qu'exerçaient les cagots (ils ne travaillaient que le bois). Il est probable que cette réputation de sorcellerie attachée aux familles de bûcherons marque la persistance d'une coutume, celle des cagots médecins ou sorciers. Divers petits faits relevés par Fr. Michel tendraient à confirmer cette opinion : quand on met le pain à l'envers sur la table, dans certains villages, les cagots ont le droit d'entrer et de prendre ce pain ; de même qu'un cagot a droit à la charge que porte une bête de somme si elle n'est pas bien empaquetée : ce sont bien là des droits comparables à ceux des sorciers. Mazure reconnaît cette assimilation, mais il en tire des conclusions inadmissibles, à savoir : que c'est à la sorcellerie qu'il faut imputer la proscription des cagots. Il écrit : « Le Parlement de Borpeaux, vers la fin du règne de Henri IV, sévit avec une extrême rigueur contre les sorciers et contre les cagots qu'il semble réunir pour la même cause dans la même proscription, les accusant à la fois de ladrerie et d'œuvres noires (26) ».

H. M. Fay.

(22) Archives des Basses-Pyrénées. E. 1918, fol. 57, publié par Raymond, Congrès scientifique de France, 39e session, Pau, 1873, vol. I, pp. 285-287.
(23) Arch. B.-P. E. 1922, fol. 37, publié par Raymond, *loc. cit.*
(24) Arch. B.-P. E. 17-67, fol. 22. id., id.
(25) Duhourcaux, *loc. cit.*

(26) Mazure, *Histoire du Béarn et du Pays Basque.* Pau, 1839, p. 413.

LA PATHOLOGIE NERVEUSE ET MENTALE DES PROPHÈTES JUIFS

Sous le titre de Contribution à l'étude de la Pathologie nerveuse et mentale chez les anciens Hébreux et dans la race juive, *M. Wulfing vient de présenter à la Faculté de Paris une intéressante thèse inaugurale.* (*In-8, 124 p. Steinheil 1907*).

L'idée de cette thèse vint à l'auteur pendant un assez long séjour en Algérie où il eut l'occasion d'observer un certain nombre de Juifs présentant des tares nerveuses manifestes (*neurasthénie, hystérie, troubles psychiques.*)

A son retour en France il a complété ses observations ; mais il a cru bon de faire un long retour en arrière et de comparer ce qu'il observait aujourd'hui avec ce qu'on a pu écrire sur la pathologie des anciens Hébreux.

C'est à cette partie purement historique et critique de sa thèse que nous empruntons ce chapitre sur les prophètes juifs.

§ I. — Les Prophètes anonymes des livres des Juges.

Après Moïse, le premier poète dont il est fait mention dans la Bible, apparut au temps de Josué.

Dans le chapitre II des Juges, on lit : « De Guilgal, le Maléak d'Iahvé vint à Bokim : « C'est moi, s'écria-t-il, qui vous ait fait monter de Micraïm et qui vous ai conduit dans la terre que j'avais promise avec serment à vos pères disant : « Je ne romprai pas mon alliance avec vous, mais vous, vous ne concluerez point de pacte avec les habitants de ce pays ; vous jetterez bas leurs autels ! » Vous n'avez point écouté ma voix. Pourquoi avez-vous agi ainsi ? Je ne les chasserai point, vous dis-je encore devant vous, mais ils seront, pour vous, comme des lacs et leurs Elohims vous seront des filets. »

« Quand le Maleak d'Iahvé eut ainsi parlé aux Bénê Israël, le peuple éleva la voix et pleura. Aussi ce lieu fut-il appelé Bokim (les pleurants) et là on offrit des sacrifices à Iahvé (1). »

Le Maleah d'Iahvé dont il est ici question était le messager du Dieu des Bénê-Israel. Les premiers sémites nomades, qui étaient polythéistes, avaient désigné leurs dieux sous le nom d'Elohims. Mais lorsqu'ils se groupèrent en peuplades indépendantes, chacune d'elles s'attribua un dieu personnel, et celui des Bénê-Israël prit le nom de Iahvé.

Créé à l'image des souverains orientaux, ce Dieu eut en quelque sorte une cour avec un généralissime ou *sarsaba* et un messager ou *maleak*, qui était son grand vizir, son alter ego, l'interprète de sa volonté.

Le sar-saba et le maleak d'Iahvé étaient pour les dégéné-

(1) *Juges*, chap. II, trad. Ledrain. Paris, Lemerre, 1886.

rés mystiques, l'objet de nombreuses hallucinations (Binet-Sanglé).

C'est ainsi que le maleäk apparut à Jacob (2), à Moïse (3), à Gédéon (4), à Manvah (5).

Souvent la maleak apparaissait au peuple en chair et en os, sous l'apparence d'un de ces théomanes vagabonds qui portent aujourd'hui, en Orient, le nom de Santons (livre des Juges).

Enfin, l'expression de Maleak d'Iahvé servait fréquemment à désigner les *nabis ;* elle se trouve dans les livres prophétiques, à la suite du nom de Haggai (Aggée), qui n'est, en réalité, qu'un surnom qu'on donnait parfois aux prêtres.

D'après un grand nombre d'interprètes (Jonathan, François Watebled, Hugo van Groot, etc.) le maleäk de Bokim était un théomane errant qui souvent s'identifiait à Iahvé.

Au chapitre VII de ce même livre des Juges, nous trouvons un récit absolument identique à celui que nous venons de citer précédemment, mais le messager d'Iahvé n'est désigné que sous le nom de *nahi*.

Un troisième nabi intervient dans un des livres de Samuel (Schemouel) (6) et dans lequel il fait une prophétie se rapportant à la mort violente des deux fils d'Elie, tués le même jour, dans une bataille.

Les trois prophètes anonymes du temps des Juges présentent un certain nombre de caractères communs.

Tous les trois déclarent qu'ils rapportent les paroles d'Iahvé (le maleäk de Bokim s'identifie même avec le dieu). Tous les trois sont tristes et font des reproches, deux profèrent des menaces ; enfin tous les trois font preuve d'une haine violente à l'égard de ceux qui n'adorent pas Iahvé ou qui n'obéissent pas à ses ordres.

« Le nabi iahvéiste, » dit Binet-Sanglé (les Prophètes juifs) « est un dégénéré dont l'écorce cérébrale, incomplè-« tement développée, ne contient qu'un nombre restreint de « neurones mnésiques, c'est-à-dire de clichés à images et « à idées: de ce fait le champ de sa pensée est limité. De « plus, en raison de l'arrêt de développement de ses neuro-« nes et de l'hypercontractilité qui en est la conséquence, il « présente une prédisposition particulière à la dissociation « cérébrale, à la formation de ces groupes neuroniens indé-« pendants, qui sont le théâtre des courts circuits mnési-« ques, condition des hallucinations et des obsessions. »

Soumis au cours de son évolution aux suggestions religieuses de son entourage, c'est à quelques idées que se réduit sa personnalité consciente. Il voit ou il entend Iahvé : il a des hallucinations religieuses.

De plus, égoïste et orgueilleux, il rapporte tout à sa propre personne et n'hésite pas, pour peu que ses hallucinations l'y convient, à se croire l'interprète ou l'agent de son Dieu : c'est là l'état d'esprit de tous les prophètes.

§ II. — Le prophète Samuel.

C'est au XI^e^ siècle avant Jésus-Christ qu'apparaît le prophète Samuel (Schemouël).

Il naquit dans un petit village situé à quatre kilomètres de Jérusalem, de parents appartenant à la tribu de Lévi.

Son père, Elquana, était un homme bon et pieux, qui avait l'habitude, chaque année, d'aller, avec sa famille, au tabernacle de Schilo pour offrir à Iahvé le sacrifice pacifique (7). Ce sacrifice avait pour but d'honorer Iahvé, de lui demander des grâces ou de le remercier de ses bienfaits.

Sa mère, Hanna, dévote d'un nervosisme exagéré, l'enfanta après être restée fort longtemps stérile. Pour remercier Iahvé d'avoir exaucé ses vœux, elle voua son fils au naziriat perpétuel. Aussitôt qu'il fut sevré, elle le consacra à Iahvé et il fut attaché à l'ohel-mohed de Schilo : « Iahvé a écouté ma demande, » dit-elle « moi je le lui veux donner ; que tous les jours de sa vie, il soit consacré à celui qui est » (8).

Ainsi donc ce fils de dévots soumis, dès l'âge le plus tendre, aux suggestions des cohènes, des roës, de tous les psychopathes qui fréquentaient l'ohel-mohed, vivant parmi les objets du culte dans une atmosphère d'idées religieuses et de foi passionnée, fit bientôt preuve d'une mentalité spéciale due, certainement, autant à sa descendance qu'au milieu dans lequel ses parents l'avaient placé.

Le premier accident mental eut lieu une nuit pendant laquelle Samuel eut, au cours de son sommeil, une hallucination verbale auditive. Par trois fois, il s'entendit appeler et répondit : « Me voici, tu m'as appelé. » (9) Puis la voix se fit entendre de nouveau, tout près de son oreille, et proféra des menaces de mort contre les deux fils d'Elie : Hophni et Finehas. « Schemouël ! Schemouël ! » — « Parle, » répondit-il, « car il écoute ton serviteur ! » — « Voici, » cria Iahvé, « que je vais accomplir en Israël une chose telle qu'à tous ceux qui l'apprendront les deux oreilles leur tinteront. En ce jour je ferai se dresser contre Elie de point en point tout ce que j'ai prédit à sa maison, ce que je lui ai annoncé, c'est-à-dire, que je jugerai sa famille à jamais, à cause des crimes dont il savait ses fils coupables et qu'il n'a pas réprimés. Ainsi ai-je juré à la maison d'Elie. Son iniquité ne sera point expiée ni par un sacrifice, ni par une offrande à jamais ! »

Ces voix entendues à différentes reprises exercèrent sur l'esprit du jeune lévite une influence très grande ; ces hallucinations de l'ouïe se reproduisirent fréquemment par la suite ; ce qui n'avait rien que de très naturel, car nous savons que l'hallucination n'est pas rare chez les enfants, et qu'elle se produit souvent sous l'influence de la terreur. Nous en trouvons plusieurs exemples dans la thèse de Bouchut (10).

De plus Schemouël était un rêveur, un silencieux « qui ne laissait tomber à terre aucune de ses paroles » (11) ; or l'on sait que la rêverie chronique est un des symptômes les plus fréquents de la période d'incubation de la folie (Binet-Sanglé).

A mesure que le jeune lévite avançait en âge, son orgueil s'accrût. Toujours en proie à ses hallucinations, il se crut

(2) *Genèse*, XXVIII et XXXII.
(3) *Exode*, III.
(4) *Exode*, III.
(5) *Juges*, VI.
(6) *Schemouël*, II, Trad. Ledrain.

(7) *Lévitique*, III.
(8) *Schemouël*, II.
(9) *Schemouël*, Iêl.
(10) Bouchut (Fernand). *Des hallucinations chez les enfants*. Th. de doct., Paris, 1886.
(11) I. *Schemouël*, III.

l'interprète, le messager d'Iahvé « Schemouël grandissait et Iahvé était en lui » (12).

Sa situation à l'El-Mohed fréquenté par les dévots de la peuplade, lui assura une célébrité rapide ; la vénération des fidèles exaltant sa fierté, il devint la proie de cette idée fixe que lui, Schemouël, était le premier ministre d'Iahvé. Il parla au nom de Dieu à toute la race d'Israël et il fut obéi : « Schemouël jugea Israël » (13).

Ainsi donc, à l'égoïsme des dégénérés mentaux, il joignit l'orgueil des théomégalomanes.

Schemouël vieillit avec son idée fixe, et, lorsque l'âge le mit dans l'impossibilité de goûter les joies de la puissance, il voulut encore dominer par ces deux fils : Ioël et Abiya, qu'il établit comme juges à sa place. Mais ceux-ci commirent tant d'exactions qu'ils mécontentèrent la tribu. Ils se rendirent coupables de prévarication, « recevant des présents et faisant pencher le droit » ; on dut les destituer. Les anciens demandèrent alors à Schemouël de leur choisir un roi. Cette demande blessa profondément le prophète dans son amour-propre ; mais ayant entendu ses voix intérieures, il accéda au désir du peuple et choisit, comme roi, un dégénéré mental comme lui atteint de délire aigu et de mélancolie, un persécuté persécuteur nommé Schaöul (Saül), lequel était à la recherche des mules perdues par Qisch, son père, et qui était venu le consulter à ce sujet.

Ce choix du prophète eût d'ailleurs quelque chose d'impulsif : « Dès qu'il vit Schaöul, Iahvé lui fit savoir ceci : « Voilà l'homme dont je t'ai ainsi parlé : celui-ci dominera sur mon peuple » (14).

Mais Schemouël ne tarda pas à nourrir, contre Schaöul, une jalousie profonde qui se manifesta, un jour, d'une façon violente. Le meurthe d'Agag, roi des Amalécites, qui en résulta, en est une preuve manifeste, et il donna une idée de l'orgueil, de la cruauté et de l'impulsivité du prophète.

Schemouël ne pardonna jamais à Schaöul sa popularité croissante, il regretta profondément de l'avoir fait roi et lui suscita bientôt un rival dans la personne de David, fils d'Ischaï. Puis il reprit le chemin de Ramathaïm-Cophim où il mourut.

Les Bénê-Israël le pleurèrent beaucoup.

En résumé, si nous nous basons sur les conclusions de M. Binet-Sanglé, Schemouël fut un dégénéré mental impulsif, d'une suggestibilité exagérée, en proie à des hallucinations verbales et de théomégalomanie.

§ III. — Les voyants du roi David.

A son arrivée au pouvoir, grâce à Schemouël, David fut soutenu par les benênebüm (15) de Rama, par les prêtres de Nob, par le grand cohène Ali-Melek. Dès lors il se crut toujours le protégé d'Iahvé qu'il consultait sans cesse, au cours de sa vie errante, par l'intermédiaire du cohène Abiathar. Il vécut dans l'intimité des cohènes et des nabis dont nous retrouvons, dans la Bible, les noms de cinq d'entre eux : Gad, Assaph-ben Berekhyahou, Eman-ben-Ioël, Iédouthoun et Nathan.

1° **Gad.**— Gad était un nabi vagabond, vivant de maraude, qui s'était attaché à la personne de David lorsqu'il commença à conspirer contre Schaöul. Il appartenait à cette catégorie de psychopathes qui étaient « en rapport avec toutes les classes de la société, qui avaient leur entrée en tous lieux et étaient admirablement renseignés sur toutes choses ». Aussi s'attacha-t-il à dépister toutes les embûches dressées contre David et à le prévenir que Schaöul le faisait rechercher.

Lorsque David fut devenu roi, Gad resta attaché à sa personne, et il devint « le nabi, le voyant de David » (16).

(*A suivre.*)

Wulfing.

(12) Id.
(13) VIII, Id.
(14) I. *Schemouël*, IX.
(15) *Fils de prophètes.*

(16) II. *Schemouël*, XXIV.

LES NOUVELLES PUBLICATIONS MÉDICALES

Chez Plon-Nourrit.

Etudes cliniques. Maladies infectieuses. Maladies des voies respiratoires, par le Dr Alexis Pissavy, ancien interne des Hôpitaux de Paris, in-8° (5 fr.)

C'est un livre de science et de conscience qu'a écrit le docteur Pissavy ; il a simplement ouvert les cartons où s'entassaient les observations et les études que lui suggérait son expérience de praticien et cherché à intéresser le public médical aux faits qui l'avaient intéressé lui-même. La première partie de ce travail, solidement étayé de faits, s'harmonisant avec les découvertes les plus récentes, est consacrée aux maladies infectieuses, particulièrement répandues (fièvre typhoïde, scarlatine, diphtérie), et aux maladies des voies respiratoires qui contribuent d'une façon si effrayante à la mortalité générale (grippe, pneumonie, congestion pulmonaire, asthme, tuberculose), etc.

***

Chez Rueff

Revue des médicaments nouveaux, par G. Crinon 14e édit. (1907).

Dans la quatorzième édition qu'il publie aujourd'hui, M. Crinon a introduit les médicaments nouveaux ayant fait leur apparition dans le courant de l'année qui vient de s'écouler ; parmi ces médicaments, les plus importants sont l'*Arhovine*, la *Benzosaline*, l'*Iodacétone*, le *Mergal*, le *Néosiode*, l'*Omorol*, le *Proponal*, le *Protiode*, le *Protosal*, la *Saïodine*, le *Sophol* et la *Vésipyrine*.

Continuant de se conformer au système qu'il a adopté dans le principe, M. Crinon a consacré peu de place aux substances encore peu étudiées et ne paraissant pas destinées à un véritable avenir thérapeutique, et les développements dans lesquels il est entré ont été, en général, proportionnés à l'importance réelle ou présumée des médicaments.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Les Chirurgiens-accoucheurs en chef de la Maternité de Paris.

Titulaires et prétendants.

C'est le 1er Germinal an X que le citoyen Baudelocque entra en fontions comme chirurgien en chef de l'hospice de la Maternité, chargé d'y enseigner l'art des accouchements (1).

Jean-Louis Baudelocque, Picard, né à Heilly, avait été l'un des plus brillants élèves de l'Ecole pratique du Collège de chirurgie, et des cours particuliers que faisait avec tant de succès Solayres de Renhac. Ce dernier ayant dû renoncer à la parole (1771), atteint de la phtisie laryngée qui devait l'emporter, confia à son prévôt Levasseur, puis à Baudelocque, le soin de le suppléer. Baudelocque passa du banc des élèves à la chaire du maître ; mais il n'avait point de titre officiel, et on lui créa des difficultés que Houstet résolut en faisant afficher le cours sous son nom. Ainsi protégé, Baudelocque ne tarda point à se faire une grande réputation dans l'art obstétrical tant par ses démonstrations que par sa pratique. En 1776, il soutint pour la maîtrise, aux Ecoles de chirurgie, une thèse rejetant la section de la symphyse dans les dystocies par sténose pelvienne (2). Il est vrai que l'année suivante le Dr Sigault parvint à mener à bien l'opération de la symphyséotomie sur la femme Souchot, et toute la Faculté de médecine, enchantée de ce succès, s'empressa de prôner l'opération réussie par un des siens pour faire pièce à l'Académie de chirurgie. Mais les gens de Saint-Côme demeurèrent toujours hostiles à cette pratique, et Baudelocque ne se déjugea pas.

Baudelocque perdit avec la Révolution son siège à l'Académie de chirurgie et sa clientèle d'« aristocrates ». Il fut même dénoncé, sous la Terreur, comme suspect de sentiments contre-révolutionnaires. Une nuit, on heurta rudement à sa porte ; — il habitait alors rue de Thionville, ci-devant Dauphine — il se leva, mit le nez à la fenêtre, et vit que ces nocturnes visiteurs avaient des piques et des bonnets rouges ; il ne douta point qu'on ne vînt le chercher pour le conduire dans quelque prison. Il embrassa les siens, et suivit les sans-culottes qui le jetèrent dans une voiture, les yeux bandés. Elle roula quelque temps ; enfin il pénétra dans une maison, monta plusieurs étages, on lui retira son bandeau, et il se trouva au chevet d'une femme tourmentée des douleurs de l'enfantement. Le praticien fit son office ; un homme le surveillait, lui remit, à son départ, une liasse d'assignats : c'était l'accusateur public. Baudelocque venait d'accoucher la citoyenne Fouquier-Tinville (3).

Baudelocque passa sans encombre les derniers mois de la Terreur ; et le 31 janvier 1795 il fut promu professeur d'obstétrique à l'Ecole de Santé de Paris.

Baudelocque fut chargé du cours des sages-femmes de la Faculté, ce qui ne le dispensa point d'en faire un autre aux élèves de la Maternité ; mais il avait une si grande habitude de l'enseignement et de cet enseignement, que cela ne le gênait guère : il donnait volontiers à ses propos la forme du dialogue, de l'interrogation. Je l'ai substituée, dit-il, au début de la 3e édition de son catéchisme, « à celle du discours ordinaire dans les leçons que je suis chargé de faire aux élèves s. f. tant à l'Ecole de Médecine qu'à l'hospice de la Maternité. Cette méthode d'enseignement est moins attrayante pour le professeur, elle est plus pénible, et elle exige plus de temps pour exposer chaque sujet en entier ; mais les élèves en retirent plus de fruit. »

Il interrogeait ainsi 8, 10 élèves par séance, ajoutait quelques démonstrations sur le fantôme, et quelque observation ou anecdote utile pour la pratique. Il apportait à ce soin une patience et une douceur inlassables, une clarté et une précision admirables, pour le plus grand bénéfice de ses auditrices ; ainsi stimulées et entraînées, elles répondaient avec une assurance et une précision qui faisaient l'admiration d'Osiander, venu à la Maternité en curieux. Cependant cet étranger blâmait l'emploi, pour les exercices sur le mannequin, de poupées au lieu de fœtus morts plus favorables à l'éducation tactile, et l'insuffisant recours du professeur à des pièces anatomiques et anatomo-pathologiques qui eussent utilement complété ses leçons. D'ailleurs, sur la fin, le vieux Baudelocque était un peu retardataire, son anatomie et sa physiologie n'étaient plus au point, et il commettait parfois des erreurs sur le chapitre embryologique.

L'autre chaire d'obstétrique de la Faculté était occupée par Alphonse Leroy. Ancien docteur régent de la

(1) Baudelocque, *l'Art des accouchemens*, 1807, t. II, p. 474, note.

(2) *An in partu propter angustiam pelvis impossibili, symphysis ossium pubis secanda ?* Paris, 5 novembre 1776, in-4.

(3) Il est probable que la scène se passa à la Conciergerie. Nommé accusateur public en mars 1793, et logé au palais, Fouquier devint peu après père de deux jumeaux, Antoine-Henri et Henriette, nés de sa deuxième femme Henriette-Jeanne Gérard d'Aucourt. (Voy. G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire, vieilles maisons, vieux papiers*, 2e série, Paris, 1903, p. 268.)

Faculté de médecine, ancien collaborateur de Sigault, et symphyséotomiste convaincu, accusé jadis de plagiat par celui qui devenait son collègue, Leroy n'avait point oublié les polémiques d'autrefois ; le ci-devant chirurgien Baudelocque, ennemi de la section symphysienne, lui inspirait une antipathie dont il ne faisait point mystère.

Mais qu'étaient les diatribes d'Alphonse Leroy à côté de celles du citoyen Sacombe, de Carcassonne, médecin accoucheur de la Faculté de Montpellier, ex-disciple, secrétaire et ami de Barthez, professeur de médecine et de chirurgie des accouchements au Palais National des Sciences et des Arts, membre de la Société libre des Sciences, Belles-lettres et Arts de Paris, fondateur de l'Ecole anti-césarienne, qui annonçait pour le 1er germinal an VII, à 7 h. du soir, rue Gît-le-Cœur, l'ouverture de son 21e cours théorique et pratique d'accouchement? Cet habile homme englobe dans le même anathème les symphyséotomistes et les césariens ; il promet de démasquer « la petite jonglerie pubiosymphysienne », de démontrer par l'expérience et l'observation « les avantages de la structure du nez en partie fixe et en partie mobile... la cause des bonnes et des mauvaises grossesses,... l'art très précieux pour les accoucheurs césariens et pubiosymphysiens de vicier les bassins pour faire croire à l'impossibilité physique de l'accouchement par les voies naturelles,... l'impossibilité physique du succès de l'opération césarienne chez la femme enceinte vivante et chez les femelles des animaux durant la gestation,... la fausseté des miracles césariens (4). »

C'est un terrible adversaire que Sacombe : et il raille la sage-femme de la Maternité qui renvoie une parturiente rachitique à l'hospice de l'Ecole de Santé, et le citoyen Dubois, timoré, qui la renvoie à l'Hôtel-Dieu, et Pelletan, qui décide de lui trancher la symphyse, et, arrivé en retard sur l'heure fixée, trouve la femme spontanément accouchée. Il stigmatise, après les trancheurs de pubis, tous les accoucheurs césariens, Dubois, Coutouly, Baudelocque, leur jette à la face le nom de leurs victimes : « Citoyen Baudelocque, il est des Dieux ! Le sang de la femme Marville rejaillira sur vous ; vous êtes l'auteur de sa mort, de la mort de la femme Vasseur, de la mort de la femme Bourgeois, de la mort de toutes les femmes tombées depuis l'an II sous le couteau césarien. C'est vous qui avez fait couronner Bacqua, c'est vous qui avez acheté son silence, c'est vous qui avez dicté l'arrêté qui déshonore la Société de médecine, c'est vous qui vous opposez au bien que je veux faire et que je ferai malgré vous. L'erreur n'a qu'un temps, la vérité est éternelle, elle va sortir du nuage, son triomphe est certain. *Credimus esse Deos* (5) ! » L'orateur invoquait, après la justice divine, la justice des hommes ; il en appelait au Directoire exécutif, au ministre de l'intérieur, il envoyait des protestations anticésariennes à toutes les autorités constituées et Sociétés savantes de la République, voire au Corps législatif pour faire instituer « des Sociétés médiconationales qui, le flambeau du génie à la main, se hâteront de dissoudre ces corporations gunofages » ; il promettait de citer « au tribunal de l'opinion publique » tout accoucheur qui voudrait « faire tomber une nouvelle victime sous le couteau césarien ». Trois éditions de *la Luciniade*, poème anti-césarien en dix chants, la dernière revue, corrigée et augmentée de 3000 vers, évoquent à la barre de Minos les pâles ombres des victimes criant aux « jongleurs gastrotomistes » leurs bourreaux :

Baudelocque et Dubois, tigres, buvez mon sang (6) !

Baudelocque finit par perdre patience ; poussé par ses élèves, il traîna Sacombe devant un tribunal terrestre (1804), et confia sa défense à l'avocat Delamalle. Sacombe fut condamné comme calomniateur à une amende de 3000 fr. au profit de la Maternité et des pauvres de Paris (7). Mais ces attaques réitérées avaient fortement déprimé le moral de Baudelocque, et altéré sa santé, qui peu à peu déclina.

Il avait de fréquents vertiges, de la céphalalgie, sa vue baissait d'une façon si inquiétante qu'il s'interdit toute lecture pour ménager un reste de clarté ; sa mémoire s'altéra, son cerveau s'engourdit, sauf pourtant en ce qui concernait ses cours et son art auxquels il vaqua jusqu'à la fin sans défaillance. Mais il ne maintenait plus guère son autorité dans son service, et laissait Mme Lachapelle y régner sans conteste. Il en arrivait même à se désintéresser de ses principes ; et encore qu'il soit scandaleux de voir une femme accoucher contre les opinions de son accoucheur, Baudelocque, l'adversaire de Sigault, en arriva à faire des réserves sur l'emploi du forceps et laissa Dubois pratiquer deux symphyséotomies à la Maternité.

Cependant la faveur publique l'avait bien dédommagé des imputations de Lacombe et les compensations ne lui firent point défaut. Sous le Consulat et l'Empire, sa situation devint la plus belle de Paris. Il fut l'accoucheur de Thérézia Cabarrus, hier citoyenne Tallien, aujourd'hui maîtresse d'Ouvrard, demain princesse de Caraman-Chimay. Après les reines de la jeunesse dorée, les reines d'Espagne, de Hollande, de Naples, les grandes duchesses de Berg, de Guastalla et de Toscane eurent recours à ses soins. La reine de Naples voulut épingler elle-même sur la poitrine du praticien la décoration de l'ordre des Deux-Siciles, que portait son époux. Enfin, pour comble d'honneur, Baudelocque devint accoucheur de Marie-Louise. Il

(4) *Protestation du citoyen Sacombe.*
(5) *Luciniade*, 3e éd., pp. 206-207.

(6) *La Luciniade*, 3 éd., chant II, p. 34.
(7) Le haineux Sacombe prit la fuite, rentra en France en 1807 sous un faux nom, reparut à Paris en 1813, y vécut dans le plus bas charlatanisme, débitant des drogues antivénériennes, se fit mettre en prison pour un pamphlet antibonapartiste, fut libéré sous la Restauration et mourut oublié en 1825.

n'en fit point les fonctions; déjà malade, et mandé précipitamment par l'Empereur, il prit froid en route, et rentra chez lui pour ne plus se relever. Les soins de ses confrères Leroux, Ané, Abraham, Corvisart, furent impuissants. Il mourut le 2 mai 1810 à l'âge de 65 ans. Une de ses dernieres pensées fut pour ses élèves de la Maternité : « La marque la plus chère d'intérêt qu'elles puissent me donner en ce moment, dit-il, est de prier pourmoi. » Le 20 juin 1810, Chaussier leur rappelait, dans un discours, tout ce que leur vieux maître avait fait pour elles et pour l'obstétrique.

On lui fit un fort bel enterrement à St-Germain-des-Prés; la Faculté y fut, en grand costume, avec une foule de docteurs et d'élèves, parmi laquelle Osiander apportait l'hommage de la Science allemande. Leroux prononça l'éloge du défunt.

« Baudelocque ne fut point, dit Dezeimeris, un de ces génies puissants appelés à changer la face des sciences... La science des accouchements était à peu près toute faite.., mais ses principes étaient en quelque sorte épars et un peu confus. Baudelocque eut un genre de mérite presque de circonstance. Doué d'une lucidité et d'une précision d'esprit remarquables, d'un talent d'observation peu commun, d'une dextérité très grande il sut apprécier, propager et mettre en pratique toutes les saines connaissances qui constituent l'art auquel il s'était consacré. Il ne fut pas un professeur brillant, mais il s'exprimait avec clarté et précision et savait rendre ses leçons intéressantes par la solide instruction qu'on y puisait. »

« Baudelocque, a dit un autre critique, avait le talent de rendre avec un rare bonheur et une grande clarté les pensées scientifiques qu'il empruntait à d'autres. C'est en élaborant et en travaillant à propos des matériaux jusque-là mal coordonnés qu'il put donner au monde un livre qui restera dans la science comme un monument de sagesse et de raison. »

La place d'accoucheur en chef devenue vacante éveilla quelques convoitises : Maygrier fit valoir auprès du ministre de l'Intérieur ses titres scientifiques, et Millot, l'auteur fameux de *l'Art de procréer les sexes à volonté* et de *la Gérocomie* ou art non moins utile de vivre longtemps, s'autorisa de sa qualité d'ancien accoucheur des princesses du sang; le médecin A.-J. Dailliez, de Paris, élève, secrétaire et ami de Baudelocque, informa confidentiellement l'Excellence que le défunt avait voulu lui donner la main de sa fille aînée, et que ce projet n'avait échoué que par l'opposition de Mme Baudeloque. Il est vrai que M. de Montalivet ne trouva point ces références suffisantes, ayant son candidat à lui, Pelletan; mais le Conseil des hospices et le Préfet de la Seine penchaient pour Antoine Dubois, et le ministre ne put rien faire, en faveur de son protégé Pelletan, que de l'informer avec regret, le 25 juin 1810, de l'échec de ses bonnes intentions (8).

(8) Arch. Nat. F8 216.

Antoine Dubois présenté en première ligne le 16 mai 1810 par le Conseil des hospices fut nommé le 15 juin. Il dit adieu à la *Maison de santé* (9) dont il était chirurgien et fut installé comme professeur en chef à la Maternité, le 7 juillet 1810, par MM. Chaussier, médecin, Hucherard agent de surveillance, Camet de la Bonnardière, membre du Conseil des hospices, et Mme Lachapelle. Il adressa aux élèves un discours de circonstance, et qui fut le premier d'une longue série où il ne ménagea en leur faveur ni son temps ni sa peine. Ses « éminentes qualités d'esprit, dit Pariset, que rehaussait encore un grand fonds de tendresse et de pitié pour la douleur, ont brillé... dans ses leçons sur l'art des accouchements; art qu'il a délivré d'une foule de pratiques dangereuses, qu'il a dégagé des vaines superfluités sous lesquelles l'étouffaient l'amour-propre et la petite envie de se singulariser, art qu'il a ramené à la simplicité de quelques points fondamentaux et rendu par cette simplicité même accessible à l'intelligence des élèves sages-femmes qu'il formait à la Maternité et qui, dispersées dans toute la France, y ont répandu ces instructions conservatrices des familles ces précieuses parcelles d'un génie ferme et lucide qui veille autour des mères et des enfants pour les protéger (10) ». Un professeur étranger assistait un jour à un de ces cours de la Maternité. — « Vous vous êtes ennuyé, » lui dit Dubois. — « Non, repartit l'autre, je vous ai admiré. Quel secret est le vôtre? Comment, d'un sujet aussi aride, avez-vous pu faire un sujet aussi instructif et intéressant? — Mon ami, reprit Dubois, mon secret n'est pas difficile, j'oublie ce que je sais pour me mettre à la portée de leurs jeunes intelligences, je me fais l'illusion de commencer avec elles et je les amène insensiblement à ce qu'elles doivent savoir. Je ne quitte jamais cet amphithéâtre sans être assuré que j'ai été compris. »

Dubois avait acquis de longue date ce talent de précepteur, et par nécessité; arrivé à Paris du fond de sa province du Quercy (11), à vingt ans, avec deux sous et demi en poche, le jeune Dubois avait dû, pour subvenir aux frais de ses études chirurgicales, copier des exploits pour les huissiers, donner

(9) Aujourd'hui maison Dubois.

(10) Pariset, Disc. prononcé aux funérailles de M. Dubois, *Eloges*, t. II, p. 490. — A son tour, J.-P. Maygrier loue ses grandes connaissances, sa pratique consommée et surtout « un certain intérêt qu'il sait répandre dans ses leçons et dont on ne peut se défendre. Jamais on ne fut plus attachant; jamais professeur ne connut mieux que lui l'art ingénieux de rendre ses auditeurs attentifs et satisfaits. On lui reproche quelques légères taches dans la diction... le C. Dubois soigne peu son élocution, il lui importe peu que ses phrases artistement rangées rendent son discours plus ou moins coulant, l'art seul l'intéresse, il ne voit que lui; on s'aperçoit, on sent qu'il voudrait que chacun de ses auditeurs s'identifiât tellement avec la matière qu'il traite que ce qu'il dit passât tout entier dans l'esprit de ceux qui l'entourent, et y restât gravé à jamais. » (*Des qualités phys. et mor. de l'accoucheur*, p. 35.)

(11) Il était né à Gramat (Lot), le 17 juillet 1756.

des leçons de lecture et d'écriture, et plus tard se faire répétiteur d'anatomie et d'opérations. Protégé de Peyrilhe et prévôt de Desault, puis de Baudelocque, qu'il suppléait au besoin, Dubois fut reçu maître en chirurgie le 27 avril 1787 et entra à l'Académie de chirurgie en 1790; il fut nommé en 1791 substitut, en 1792, titulaire de la chaire d'anatomie au Collège de Saint-Côme, dont la suppression, quelques mois après, mit un terme à son enseignement. Chirurgien-major à Melun en 1792, puis médecin-inspecteur à l'armée des Pyrénées-Orientales, il se vit pourvu, à son retour, de la chaire d'anatomie qu'il délaissa vite pour celle de clinique chirurgicale de la nouvelle Ecole de santé (20 juin 1795). Il fut de l'expédition et de l'Institut d'Egypte et pansa les blessures de Kléber au chevet duquel il voulut demeurer, à Alexandrie ; son rôle fini, il se décida à partir et partit, malgré Bonaparte; d'ailleurs, les entraves qu'y mit le général lui sauvèrent la vie : le premier vaisseau où le chirurgien devait s'embarquer fit naufrage sur les côtes d'Italie et l'équipage fut massacré par les Napolitains. Notre passager prit donc le navire suivant. Mais Napoléon n'oublia point que M. Dubois avait été quelque peu transfuge, et lorsqu'il voulut choisir un premier chirurgien il prit Boyer. Corvisart n'en fut pas fâché ; il ne tenait pas au vis-à-vis plus autoritaire de Dubois, et entendait être le maître dans la Faculté de l'Empereur (12).

Lorsque la mort de Baudelocque laissa vacante la place d'accoucheur de l'Impératrice, Corvisart insista pourtant afin qu'elle fût confiée à Ant. Dubois : on sait quelles responsabilités celui-ci encourut lors de la naissance du roi de Rome : il dut faire une version podalique par manœuvres internes, une application de forceps sur la tête dernière et ranimer le nouveau-né en état de mort apparente. Il eut le bonheur de réussir et de conserver Napoléon II pour Schonbrünn.

Alors se manifesta la reconnaissance impériale : nommé chevalier de la Légion d'honneur, gratifié d'un cadeau de 100.000 fr., Dubois reçut en outre, « le 1er janvier 1812, une rente de 4.000 fr. sur l'Illyrie et par décret du 24 mars de la même année et lettres patentes du 23 avril suivant, il devint Baron de l'Empire ». Sur les armoiries du nouveau dignitaire le lotus rappela les périls affrontés par lui sur la terre d'Egypte, et la louve le salut du roi de Rome (13).

Antoine Dubois n'était ni démissionnaire, ni malade, ni académicien, que déjà des ambitieux escomptaient sa succession à la Maternité. En janvier 1818, M. Dufay, « père de famille, » docteur en chirurgie, professeur d'accouchements, ancien élève en chirurgie à l'Hôtel-Dieu et à la Charité, ancien chirurgien de première classe aux armées, demeurant 20, quai de l'Ecole, demandait au ministre de l'Intérieur à être nommé en survivance chirurgien professeur en chef, ou, à tout le moins, professeur honoraire. « Vu l'état des finances » il consentait à ne point recevoir d'appointements, et poussait même le désintéressement jusqu'à offrir à la Maternité, en échange de sa nomination, certain tableau de son invention « représentant le développement des produits de la grossesse depuis la conception jusqu'à l'accouchement ».

Dufay implora, pour sa requête, l'appui de la Duchesse d'Angoulême ; il y a lieu de croire qu'il lui fit défaut, car, au mois d'août 1818, il l'adressait au duc d'Angoulême et lui faisait cadeau, pour conquérir ses faveurs, d'un *Tableau comparatif d'un gouvernement légitime bien organisé avec le corps d'un homme bien constitué*, ouvrage par lui destiné « à inspirer à nos neveux que l'on cherche à égarer sur les événements de notre Révolution l'amour pour l'ordre, pour la vertu, et l'horreur pour le vice ». Ce tableau, éminemment moral, ne parvint pas à faire supplanter Dubois (14).

Cependant, l'accoucheur de Marie-Louise n'était pas très en faveur auprès de la dynastie légitime et l'ordonnance de 1822 le destitua de sa chaire à la Faculté. Ce coup lui fut sensible, car il se faisait vieux, et il avait un fils à placer ; il intercéda pour lui, et le fit nommer chirurgien adjoint le 17 mars 1819 à la maison royale de santé.

Une ordonnance royale conféra au jeune Paul Dubois, le 5 juillet 1820, le titre de chirurgien professeur adjoint à l'Ecole d'accouchement; en 1823, celui de professeur agrégé à la Faculté. Le 16 mars 1825, Ant. Dubois demanda l'honorariat et la titularisation de son fils à la Maternité; une décision ministérielle du 25 mars 1825 exauça ses vœux, et il put présenter aux élèves réunies pour la distribution des prix, le 25 juin, son fils Paul-Antoine comme son successeur désigné. Pour lui, il consacra désormais ses loisirs aux séances de l'Académie de médecine. Réintégré dans le corps enseignant en 1829, doyen de la Faculté en 1830, Antoine Dubois mourut le 30 mars 1837 dans sa 81e année.

Paul-Antoine Dubois était un homme aimable, élégant et doux, et il empiéta sur les attributions de la sage-femme en chef avec une politesse exquise dont elle ne lui sut point gré ; et il finit par l'éliminer fort civilement. Son enseignement était clair et familier, coupé d'interrogations qui surprenaient un peu les élèves distraites ; et il ne l'exerça point qu'à la maison de la rue de la Bourbe ; car il concourut en 1834 pour la chaire de professeur de clinique obstétricale vacante à la Faculté, ravie à Deneux. Pour mieux travailler, il s'isola dans son hôpital, et l'administration lui offrit gracieu-

(12) Dr Véron, *Memoires d'un bourgeois de Paris*, p. 62.

(13) De Ribier, *les Anoblis de l'Empire*. — Armoiries de Dubois : coupé : au 1 parti à dextre de sinople à la fleur de lotus d'argent; à senestre, des barons officiers de la maison de l'Empereur. Au 2, d'or à la louve au naturel allaitant un enfant de carnation le tout soutenu d'une terrasse de sinople. — Livrée aux couleurs de l'écu, le vert en bordure seulement.

(14) *Arch. Nat.*, F8 216.

sement l'hospitalité d'une chambre au premier étage, au-dessus des bureaux. Il s'enfonçait là dans ses livres, à l'abri des importuns, et le succès récompensa son zèle. Paul Dubois fut élu le 20 mai 1834 et mena de front les deux services, celui de l'hôpital des Cliniques et celui de la Maternité ; il fut d'ailleurs, si l'on en croit cette mauvaise langue de Fabre, « tout meurtri de sa grande victoire », ayant « eu pour lui la majorité de jury et les sifflets de l'auditoire » (15).

Paul Delaunay.

(A suivre.)

Documents

Le charlatanisme au XVIIIe siècle.

Journal

Pour l'usage du véritable ROB ANTI-SYPHILITIQUE (1) *de* Boyveau-Laffecteur, *Médecin-Chimiste, Auteur de ce Remède, dont l'annonce et la libre distribution sont autorisées par un Décret du 25 Germinal an XIII, et qu'il fournit depuis 27 ans aux hôpitaux de la Marine, et enfin avec lequel il s'est chargé, envers le Gouvernement, de la guérison des malades réputés incurables par tout autre remède.* A Paris, en sa maison, rue de Varennes, n° 10, faubourg Saint-Germain.

PRÉPARATION

1er jour. Le malade prendra deux bouteilles de tisane légère, faite, soit avec des feuilles de bourrache et de chicorée sauvage, soit avec de l'orge mondé.

Il se nourrira sainement et sobrement, et se privera des crudités, liqueurs et café ; il prendra un lavement tous les jours de la préparation.

2e jour. Si le malade est sanguin, s'il est sujet aux hémorrhagies, ou s'il porte des signes d'inflammation locale, il sera saigné. Dans le cas contraire, il peut s'en dispenser.

Même tisane et même nourriture que le premier jour, qu'il soit saigné ou non.

3e jour. Si le malade n'a point la poitrine délicate, s'il a la bouche mauvaise, la langue chargée, l'estomac embarrassé, il prendra l'émétique. Dans le cas contraire, il doit s'en dispenser.

Il se contentera le soir d'un bouillon ou d'une petite soupe, qu'il prenne l'émétique ou non.

4e jour. Le malade se purgera avec une médecine ordinaire.

MÉDECINE

Manne	onces.
Follicules	gros.
Sel d'Epson	gros.

Faites-la infuser toute la nuit dans un verre d'eau froide, passez-la et buvez-la froide.

Le jour de la médecine, le malade prendra beaucoup de bouillon aux herbes, ou du thé léger, ou du bouillon gras, coupé avec trois-quarts d'eau, que l'on commencera à boire deux heures après la prise de la médecine, et que l'on continuera de demi-heure en demi-heure jusqu'au dîné.

Cette médecine peut être remplacée par toute autre équivalente.

ADMINISTRATION DU ROB

Le lendemain de la médecine, le malade prendra la première dose de Rob, qui, dans tous les cas ordinaires, *pour les hommes*, est de six cuillerées à bouche (2), que le malade avalera pur et froid, et tout à la fois, à six heures du matin ; *et pour les femmes*, de quatre cuillerées à bouche.

Deux heures après la prise du Rob, il prendra un verre ordinaire de tisane de salsepareille, froide en été, dégourdie en hiver. Elle se fait comme il suit :

TISANE DE SALSEPAREILLE

Pour les hommes : *Prenez deux onces de salsepareille dans l'hiver, et une once et demie dans l'été ; coupez-la et lavez légèrement ; jetez dans trois pintes d'eau, mesure de Paris* (la pinte de Paris est de trente-deux onces, poids de marc), *que vous ferez bouillir lentement pendant une heure, et laissez infuser toute la nuit. Le lendemain passez-la par un linge blanc, pour boire dans la journée.*

Pour les femmes, *une once et demie de salsepa-*

(15) Fabre, *Némésis médicale*, t. I, pp. 58 et 61. Si tant est que Fabre ait dit vrai, Dubois se releva : « A peine nommé il dut s'occuper de créer une constitution absolument nouvelle parmi nous et dont Deneux avait été le titulaire nominatif seulement. Il présida à l'organisation de son nouveau service et il en prit définitivement possession dans les premiers jours de décembre 1834. Dès le début il y montra des qualités exceptionnelles qui ont fait de lui pendant 25 ans un professeur hors ligne. Les nombreuses générations qui se sont formées à son école n'ont pas oublié la précision, l'élégance de son langage. Sa voix bien timbrée était douce et harmonieuse, il exposait avec méthode, et il aimait à reproduire ses idées sous des formes diverses, car il tenait avant tout à être bien compris. Le charme et l'intérêt de ses leçons étaient tels que bientôt on vit se mêler aux élèves qui remplissaient son amphithéâtre de nombreux praticiens de la ville qui venaient chercher un complément d'instruction que la Faculté n'avait pu leur offrir jusque là. Sa réputation ne tarda pas à se répandre à l'étranger et l'on vit accourir des pays les plus lointains des élèves et des professeurs qui tenaient à se former à son école. » (*Gaz. méd. de Paris*, 1871, p. 561.)

(1) Les personnes qui n'ont qu'un écoulement ou gonorrhée, sans autres symptômes, ne doivent pas faire usage du *Rob Anti-Syphilitique*, mais bien de la modification particulière du Rob, connue sous le nom de *Remède pour la Gonorrhée*.

Deux ou trois bouteilles de ce remède suffisent pour guérir dans l'espace de 25 à 30 jours.

Ces deux remèdes, qui ne peuvent jamais se substituer l'un à l'autre, se trouvent dans tous les entrepôts de l'auteur.

(2) Les personnes faibles, épuisées, dans le marasme, et qui ont la fièvre lente, commenceront le Rob à plus petite dose ; à moitié, par exemple, dans les pays chauds, en Amérique surtout. On ne donnera pas le Rob au-dessus de trois cuillerées par chaque prise, aux femmes qui seront affaiblies par la longueur de la maladie.

veille en hiver, et une once en été, dans deux pintes et demie d'eau faite de la manière ci-dessus.

Le plus souvent une once de salsepareille suffit pour la tisane de chaque jour, surtout dans l'été, et principalement dans les pays chauds.

A neuf heures, on prendra un deuxième verre de la tisane ci-dessus.
A neuf heures et demie un troisième verre.
A dix heures un quatrième verre.
A dix heures et demie un cinquième verre.
A onze heures un sixième verre.
A onze heures et demie un septième verre (3).

A midi, le malade dînera avec six onces de pain bien cuit et rassis, même moins s'il est possible, et une côtelette de mouton grillée si elle est grosse, deux si elles sont petites, ou l'équivalent en bœuf, mouton ou volaille rôtis; de sorte que le malade ne mange que la moitié de ce qu'il mangerait s'il se livrait à son appétit ordinaire.

Pour boisson, sa tisane de salsepareille; *et une fois l'usage du Rob commencé, on ne doit boire que de cette tisane toute la journée, pendant tout le traitement, même aux repas.*

Les malades peuvent aussi manger du poisson frit à l'huile et à la graisse, grillé ou cuit à l'eau; des œufs frais à la coque, au bouillon ou à l'eau; tout le reste est expressément défendu; *le laitage*, surtout, dont il faut se priver même plus d'un mois après son traitement.

Le malade, pendant les quatre heures qui suivront son dîner, ne fera usage d'aucun remède, et pendant cet intervalle, s'il a soif, il boira de la tisane de salsepareille.

Quatre heures après son dîner, il prendra la même dose de Rob que le matin.

A six heures il boira un verre de tisane de salsepareille.
A sept heures un deuxième verre.
A sept heures et demie un troisième verre.
A huit heures un quatrième verre.
A huit heures et demie un cinquième verre.
A neuf heures du soir il soupera comme il aura dîné.

Il observera constamment cette marche uniforme pendant tout le temps de l'administration du Rob.

Les malades qui ne voudront prendre le Rob le matin qu'à sept ou huit heures, en seront les maîtres; mais alors ils retarderont d'autant les heures de la tisane, le dîner, la prise du Rob le soir, et le souper.

Ceux qui voudront, après la prise du Rob du matin, rester quelques heures dans leur lit, et dormir, feront bien, sur-tout pendant l'hiver, pour être plus chaudement.

Ordinairement on fait prendre au malade quatre bouteilles de Rob, sans rien changer au régime ci-dessus prescrit; la quatrième bouteille finie, on suspendra le Rob durant quatre à cinq jours; pendant ce repos, il faut qu'il continue sa tisane de salsepareille, et en même quantité que les jours de l'administration du Rob, de demi-heure en demi-heure, en observant qu'on doit commencer à boire la tisane dès le matin en s'éveillant, et quatre heures après le dîner: on ajoutera à la nourriture prescrite ci-dessus une soupe grasse, ou du riz au gras à déjeuner, et une autre à dîner. En commençant à boire la tisane à sept heures du matin, on peut déjeuner avec le potage permis à neuf heures, et recommencer à boire sa tisane à onze heures; et la continuer jusqu'à ce qu'on ait pris les sept verres ordonnés pour le matin.

On observera, que le cinquième jour de repos, le malade se contentera d'une soupe pour se préparer à recommencer une nouvelle bouteille le lendemain; en reprenant l'usage du Rob, il supprimera les deux potages accordés pendant le repos : si le cas exige de prendre plus de huit bouteilles de Rob, on prendra de suite le nombre de bouteilles ordonnées sans d'autre repos.

Pendant ces cinq jours de repos, on ordonnera tous les soirs un lavement à l'eau simple, si le malade ne va point à la garde-robe.

Le Rob fini, il est indispensable que le malade continue encore pendant quinze jours l'usage de la tisane de salsepareille, en même quantité que pendant l'administration du Rob, que l'on boira comme pendant le repos indiqué ci-dessus; il augmentera alors insensiblement tous les jours la quantité de ses alimens, comme on en use dans les convalescences, pour éviter les indigestions; il fera usage de deux potages gras par jour : l'un à dîner, l'autre à souper, continuera de se priver de vin, etc.; et quoiqu'il puisse manger un peu plus qu'en prenant le Rob, il ne se nourrira que des alimens spécifiés ci-dessus, excepté le bouilli, qui est alors permis.

A la fin desdits quinze jours, le malade prendra deux ou trois jours d'une tisane légère de Chicorée sauvage ou d'Orge mondé : après quoi il sera purgé; *une fois suffit ordinairement.*

Le pansement des bubons (ou poulains) qui ne sont pas encore ouverts, se fait avec un cataplasme de mie de pain et de graine de Lin ou de racine de Guimauve, bouillies ensemble dans l'eau, mis dans un petit sac de linge fin, et renouvelé matin et soir; les chancres ou ulcères enflammés se pansent avec de la charpie brute, trempée dans l'eau de Guimauve.

Les personnes qui font usage du Rob de Boyveau-Laffecteur, soit qu'elles l'ayent pris chez lui ou dans les entrepôts qu'il a établis dans les départemens, sont priées de lui donner de leurs nouvelles pendant le cours de leur traitement, sur-tout si quelque chose les embarrassait.

(3) On peut changer les heures, pourvu qu'on observe la même distance en prenant le Rob et les alimens. Si on veut dîner à quatre heures, il faut faire un léger déjeuner à midi. Le soir alors on prend le Rob en se couchant. Si on s'éveille la nuit, on boit de la tisane le plus qu'on peut.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

SUR LES EFFETS DU ROB ANTI-SYPHILITIQUE

1° Comme l'effet du remède se manifeste souvent par la transpiration, il faut entretenir cette sécrétion, mais jamais la provoquer en échauffant trop sa chambre et en se couvrant trop ; on entretiendra la chaleur dans la chambre du malade, de 14 à 15 degrés au plus, et on ne permettra pas qu'il s'expose au froid. Il aura attention, dans toutes les saisons, de se laver les mains à l'eau dégourdie, excepté l'été. Dans la belle saison, les malades ne sont pas obligés de garder leur chambre ; il suffit qu'ils ne s'exposent point à l'air lorsqu'il pleut, que le tems est humide ou qu'il fait du vent, et d'être toujours rentrés avant le coucher du soleil.

2° Ordinairement le remède procure une douce transpiration ; les urines alors sont presque toujours chargées ; d'autres fois, il agit aussi par les selles ; enfin, sur certains malades, il ne produit aucuns de ces effets sensibles, mais la guérison n'est pas pour cela moins prompte ni moins certaine.

3° Lorsque la transpiration est trop abondante, alors il faut couper la Salsepareille avec un tiers ou moitié d'eau.

4° Lorsque les gardes-robes sont au nombre de plus de trois ou quatre en vingt-quatre heures, il faut diminuer la dose du Rob d'une ou de deux cuillerées par chaque prise, jusqu'à ce que la diarrhée soit arrêtée.

5° Lorsqu'il arrive que les quatre cuillerées de Rob pour les femmes, et six pour les hommes, ne produisent aucunes selles, il ne faut pas pour cela en augmenter la dose, mais se contenter de prendre tous les deux jours un ou deux lavemens à l'eau simple tiède, une demi-heure avant de souper.

6° Lorsque le malade est dans un état de dépérissement qui ne lui permet pas de faire usage de viandes rôties, on peut y substituer, dans une proportion convenable à son état, les potages de Riz, le Vermicelle, le Sagou, le Salep, la Fécule de Pomme-de-Terre, le tout au gras ou à l'eau, sans beurre, mais avec un peu de sucre seulement.

Les femmes attendront, pour commencer leur traitement, deux ou trois jours après leurs règles, à moins que la maladie ne soit pressante ; dans ce cas, elles n'attendront point cette époque ; mais soit qu'elles l'attendent, soit qu'elles ne l'attendent pas, elles n'interrompront point l'usage du remède lorsqu'une fois le traitement sera commencé, malgré l'apparition de leurs règles.

AVIS IMPORTANT

Les succès du Rob réveillent sans cesse la cupidité des contrefacteurs ; cette infidélité nuit à sa réputation et trompe la confiance des malades. BOYVEAU-LAFFECTEUR *a l'honneur de prévenir le public, que toutes ses bouteilles sont revêtues d'une étiquette signée de sa main, portant ces deux légendes : (Aux victimes du Mercure.* Cave dolum), *représentant son chiffre, et enfin ornée de divers attributs de Guerre et de Marine, de deux Palmiers, et de plantes étrangères. Il ne répond de la guérison des malades, que lorsqu'ils se seront procurés ses remèdes en sa maison, à* Paris, rue de Varennes, n° 10, faubourg Saint-Germain, *ou dans les Départemens, chez ses Correspondans, qui distribuent gratis la Notice de ses ouvrages, qui sont :* 1° Traité sur les Maladies Physiques et Morales des Femmes ; 2° Traité sur les Maladies Vénériennes, *ouvrages également accueillis du Public et des gens de l'art ;* 3° l'Histoire et les Observations sur le Rob.

Aux précautions indiquées ci-dessus, Boyveau a cru nécessaire de joindre ici un chiffre composé de toutes les lettres de son véritable nom (4).

Il prévient les malades que son Rob Anti-Syphilitique leur sera désormais envoyé dans des bouteilles empreintes de son cachet, en relief dans l'épaisseur du verre, et tout-à-fait semblable à celui apposé sur le bouchon.

Ceux qui les recevront pour leur usage, sont priés de brûler le journal, et de casser les bouteilles, pour ôter à la malveillance ou à la cupidité, un moyen dont elle ne manquerait pas de se saisir avidement pour tromper la confiance des malades.

Il prie tous ceux qui lui écrivent d'affranchir leurs lettres.

Notes bibliographiques

Chez **Daragon** :

Le Château Royal de Vincennes, de son origine à nos jours, par ERNEST LEMARCHAND (in-8, 7 fr.50).

A bien des points de vue, le château de Vincennes mérite de voir attirer l'attention de tous sur ses pierres noircies par le temps. En dépit des inexcusables mutilations qu'il a subies à différentes époques, il constitue encore aujourd'hui un document du plus puissant intérêt et demeure un précieux et rare spécimen de l'architecture militaire du moyen-âge.

Il est peu de châteaux en France qui aient, comme lui, servi de théâtre à un si grand nombre d'événements importants. Construit par les premiers Valois pour leur servir de résidence, il a, pendant des siècles, abrité une longue suite de monarques qui ne l'abandonnèrent qu'au XVIIe siècle pour les splendeurs de Versailles. Mazarin en avait fait sa résidence d'été. Son donjon, aménagé en prison d'Etat, a renfermé une multitude d'illustres prisonniers tels que le duc de Beaufort, les princes de Condé, de Conti et de Longueville, le cardinal de Retz, Fouquet, Crébillon fils, Latude, Diderot et Mirabeau. Le terrible drame qui eut pour victime le jeune duc d'Enghien s'est déroulé presque en entier dans

(4) Laffecteur n'a jamais été que son prête-nom, qu'il a pris parce qu'il n'était pas alors permis à un Médecin de garder le secret d'une découverte, sans en faire hommage à la Faculté où il avait été reçu.

Enfin, transformé en place forte, il a joué, à différentes reprises, un rôle important dans la défense de Paris, particulièrement en 1814 et en 1815, où il encadra la figure si populaire et si française de Daumesnil, la brave *jambe de bois*.

M. Ernest Lemarchand a recherché, tant aux bibliothèques Carnavalet et de l'Arsenal que dans les Archives Municipales de Vincennes, tout ce qui se rapporte à l'histoire du vieux château et, incidemment, au bois et au bourg qui l'avoisinent. Il a trouvé de très intéressants détails sur le séjour des rois au château et sur les événements qui s'y sont déroulés; il a noté toutes les particularités relatives à la détention au donjon des prisonniers célèbres et aux évasions qui s'y sont effectuées. Un chapitre a été consacré aux moines minimes du bois de Vincennes et à leurs rapports avec les cultivateurs de Montreuil et de Fontenay. L'histoire de Vincennes pendant la Révolution a été traitée d'une façon entièrement inédite d'après le registre des délibérations du conseil municipal de l'époque. L'opinion d'après laquelle Louis XVII aurait été enfermé au donjon y est longuement discutée. On s'intéressera au récit complet de l'arrestation, du jugement et de l'exécution du duc d'Enghien ainsi qu'à l'histoire des deux défenses de la forteresse en 1814 et en 1815. Enfin, avec une description du château, de la chapelle et de ses magnifiques vitraux, on trouvera l'histoire des transformations successives du château, de la ville et du bois devenu, depuis 1860, la magnifique promenade parisienne, rivale du bois de Boulogne.

La Revue

HISTOIRE DE L'HOPITAL ANDRAL

Etude lue par M. Louis Tesson, à la Commission du Vieux Paris.

1° La suppression de l'hôpital Andral

La suppression de l'Hôpital Andral avait été décidée en 1870, lors de la liquidation de la Direction municipale des nourrices ; en 1878, l'administration de l'Assistance publique avait été autorisée à mettre en vente le terrain de 2.286 mètres qu'il occupe, sur une mise à prix de 500.000 francs. Mais l'Administration municipale détourna l'Assistance publique de ses projets qui contrariaient l'opération de voirie destinée à prolonger la rue aux Ours à travers le Marais pour la faire aboutir boulevard Beaumarchais.C'est aujourd'hui encore la question de la rue aux Ours qui a retardé le décision ferme à prendre au sujet de la démolition de l'hôpital Andral. Quand une solution interviendra-t-elle ? Dès le 28 février 1683, un arrêté du Conseil d'État prescrivait l'élargissement de la rue aux Ours ; il a fallu attendre le XIXe siècle pour obtenir un commencement de réalisation dû surtout à l'ouverture du boulevard Sébastopol et c'est seulement en 1906 que l'élargissement entre la rue Saint-Martin et le boulevard sera terminé. Mais, entre temps, un arrêté préfectoral du 8 février 1867 prévoyait le prolongement de la rue aux Ours — devenue rue Étienne-Marcel dans la partie exécutée — jusqu'au boulevard Beaumarchais, et le nouveau tracé coupait en diagonale l'emplacement de la maison du 35 de la rue des Tournelles qui se trouvait vacante par suite de la suppression de la Filature des indigents qui était là depuis 1795.

La ville de Paris s'est préoccupée, à bon droit, de la situation qui lui serait faite le jour où, voulant mettre à exécution le projet d'ouverture de la rue aux Ours, elle devrait exproprier à grands frais les immeubles importants qu'on ne tarderait pas à édifier si l'Assistance publique vendait à des particuliers le terrain devenu disponible par suite de la désaffection de l'hôpital Andral. Aujourd'hui, la dotation de ce petit établissement hospitalier a servi à organiser dans des conditions meilleures les hôpitaux installés dans les bâtiments des bastions 27 et 29 appelés à desservir les quartiers populeux du nord-est de Paris.

Voici le texte de la délibération du Conseil municipal prise à ce sujet au cours de la séance du 28 mars 1906 sur le rapport présenté par M. Tantet, et l'amendement de M. Poiry :

« Le Conseil,

« Vu le mémoire préfectoral lui communiquant un rapport de M. le Directeur de l'Assistance publique relatif à la désaffectation de l'hôpital Andral, dont la dotation budgétaire serait affectée, suivant les besoins, au fonctionnement des services installés à l'hôpital Claude-Bernard et aux bastions 27 et 29 ;

« Vu le plan ci-joint ;

« Vu l'avis du Conseil de surveillance, en date du 23 novembre 1905 ;

« Sur le rapport imprimé n° 11 de 1906, présenté par M. Tantet, ensemble l'amendement de M. Poiry.

« Émet l'avis :

« Qu'il y a lieu, pour l'Assistance publique, de procéder à la désaffectation de l'hôpital Andral.

« Cette Administration devra négocier avec la ville de Paris pour l'acquisition ou l'échange par le Domaine municipal des terrains ainsi désaffectés.

« Au cas où l'acquisition par la Ville ne serait pas réalisée, l'Assistance publique devra lotir ses terrains et les mettre en vente par adjudication publique.

« Le produit de l'aliénation, évalué à 800.000 francs dans le rapport joint au dossier, sera employé en rente 3 o/o, pour le revenu annuel être inscrit au budget de chaque exercice. »

***

2° Les Hospitalières de la place Royale.

Il s'était formé en Italie, au XVIe siècle, une congrégation dont les membres, connus sous le nom de Frères de la Charité, s'occupaient tout spécialement des soins à donner aux malades. C'étaient de véritables hospitaliers pourvus d'une éducation professionnelle bien entendue qui procédait des dernières données scientifiques et qui appliquaient des méthodes inconnues jusque-là. La reine Marie de Médicis, qui avait apprécié ces religieux dans son pays d'origine où ils étaient devenus très populaires, en appela quelques-uns à Paris dans le but de faire connaître leurs idées et leurs pratiques et de propager leur enseignement.

Les Frères de la Charité vinrent à Paris en 1602 et s'installèrent de suite, grâce à la protection de la Reine ; immédiatement, les vices et les défauts des anciennes maisons

hospitalières se révélèrent et l'on peut dire que c'est à ce moment, réellement, que les malades, séparés des agglomérations de pauvres dans les Hôtels-Dieu, commencèrent à recevoir les soins spéciaux que réclamait leur situation. Ces religieux, après avoir eu leur première maison dans la rue des Petits-Augustins, se fixèrent définitivement auprès de l'ancienne chapelle Saint-Père, là où subsiste aujourd'hui notre hôpital de la Charité. Les Frères de la Charité, considérés comme fort éclairés dans les sciences naturelles, étaient néanmoins appelés par dérision *Frères ignorantins* par les moines et autres religieux, qui les humiliaient ainsi du manque d'étude de la langue latine dans leur instruction générale. L'hôpital prit immédiatement une grande réputation justement due aux conditions d'hygiène et aux soins particuliers qu'on y trouvait ; chaque malade y avait son lit particulier.

Destiné seulement aux hommes, l'établissement des Frères de la Charité fut désigné couramment sous le nom de *Charité des Hommes*.

Une vingtaine d'années après, en 1624, une novice d'un monastère d'hospitalières du diocèse d'Évreux, la sœur Françoise de la Croix abandonna le couvent avec quatre de ses compagnes : les sœurs Claude du Calvaire, Marie du Saint-Sacrement, Jeanne de la Nativité et Madeleine des Anges ; les fugitives se rendirent à Paris, dans le dessein de fonder une maison hospitalière à l'usage des femmes, dans le genre de celle que les frères de la Charité avaient créé pour les hommes. Elles vécurent tout d'abord d'aumônes, qu'elles recueillaient sous la direction d'un religieux récollet. La reine Anne d'Autriche donna sa protection aux nouvelles venues qui, dès lors, purent se procurer rapidement les moyens de s'établir.

La générosité de M. d'Orsay leur permit de louer une grande maison située rue des Tournelles. Jaillot, qui a été renseigné d'une manière très précise sur les origines de ces Hospitalières, dit que M. Faure, maître d'hôtel du Roy, leur donna de quoi acquérir « la maison, de la meubler et d'y fonder 12 lits destinés aux femmes et filles malades qui, nées dans une condition honnête, mais sans fortune, ne peuvent se procurer les secours nécessaires et se font une peine de se rendre à l'Hôtel-Dieu ». Jaillot ajoute que M. Faure mourut trois heures après avoir écrit ces dispositions et que l'exécution de cette volonté fut si rapide et si conforme aux idées qu'elles contenaient que l'on a pu suivre la plupart des auteurs qui présentent Madeleine Brulart, veuve de M. Faure, comme la protectrice et la fondatrice des Hospitalières.

L'archevêque de Paris autorise la formation de cette congrégation qui se donne le titre d'Hospitalières de la Charité Notre-Dame. Le roi donne des lettres patentes de confirmation au mois de janvier 1625; mais opposition est formée aussitôt au Parlement, pour l'enregistrement, par le vicaire général de l'ordre de la Charité, pour empêcher, sinon la congrégation de se fonder, du moins d'employer le mot « Charité » dans son titre. Par un arrêt du 16 mars 1626, le Parlement met les parties hors de cause et de procès ; mais les nouvelles religieuses se voient qualifier du titre d'Hospitalières de Notre-Dame et de plus il leur est prescrit de se soumettre à l'autorité de l'Hôtel-Dieu de Paris, et de suivre la règle des religieuses qui le desservent; dans ce but, il est ordonné que « pour enseigner les dictes religieuses, seront tirées du dict Hostel-Dieu aucunes religieuses pour être mises avec les dictes Hospitalières [illegible] bureau de l'Hôtel-Dieu doit recevoir et administrer le temporel de la congrégation et, avec l'actif disponible [illegible] fier l'hôpital destiné aux nouvelles hospitalières. Ces conditions édictées par le Parlement et fort sages, à une [illegible] où les œuvres religieuses de protection des femmes filles pauvres pullulaient, ne pouvaient convenir aux nouvelles hospitalières ni aux dames de charité qui les soutenaient et qui avaient intéressé la reine Anne d'Autriche à leur œuvre.

Aussi, dès le 23 mars suivant, c'est-à-dire quelques jours après l'arrêt du Parlement, elles obtiennent des lettres de jussion destinées à influencer le Parlement ; mais celui-ci résiste et ce n'est qu'une année après, le 15 mai 1627, qu'il rend son arrêt. La condition des religieuses est alors encore modifiée : elles sont soustraites à l'autorité directe du Bureau de l'Hôtel-Dieu, mais leur établissement, considéré non plus comme un monastère, est autorisé comme hôpital seulement, avec nombre limité de religieuses, sous une administration analogue à celle de l'Hôtel-Dieu et sous prépondérance de deux notables bourgeois de Paris obligés à des comptes réguliers. De plus l'arrêt les dénomme simplement *Filles hospitalières*.

En 1639, le nombre des religieuses s'était accru considérablement et l'hôpital s'était augmenté d'une maison de convalescence édifiée au lieu dit « la Roquette » et qui avait aussi reçu des malades. D'un commun accord entre les religieuses, la maison de la Roquette se détacha de la maison-mère ; les desservantes eurent le choix de demeurer dans la maison de leur préférence et chaque établissement devint autonome. Après 1690, la maison-mère est connue sous le nom de maison des Hospitalières de la Place Royale pour la distinguer de celle des Hospitalières de la Roquette. C'est de la première maison qu'il est question ici ; l'autre fut supprimée pendant la Révolution ; ses bâtiments avaient subsisté jusqu'en ces dernières années où l'on en voyait les restes solides rue et place de la Roquette, auprès du lieu des exécutions capitales.

La maison des Hospitalières de la place Royale contenait 23 lits pour des filles et des femmes qui y étaient traitées gratuitement à l'origine.

Des installations subséquentes permirent d'aménager des locaux qui recevaient des pensionnaires.

Au moment de la Révolution, la maison des Hospitalières fut d'abord conservée et placée sous l'administration de la municipalité parisienne, qui fit dresser l'état des biens appartenant à la congrégation (Arch. nat. S. 6148). C'est le seul document qui permette de connaître les ressources dont elle vivait, car tous les papiers qui la concernaient ont été détruits dans l'incendie des archives de l'Assistance publique en 1871.

Au 15 mai 1792, les Hospitalières possédaient :

1° 52 acres de terres labourables au pays de Caux, louées 700 liv. par an.

2° Les 3/7 du contrôle des greffes de juridictions de Neufchâtel, en Normandie, ce qui représentait un revenu annuel de 32 liv. 2 s. 10 d.

3° Une maison située cul-de-sac des Hospitalières, chaussée des Minimes, d'un revenu de 1.800 liv.

4° Une autre maison dite hôtel de la Coquille, située au coin du cul-de-sac des Hospitalières et de la chaussée des Minimes, louée 2.750 liv.

5° Des appartements intérieurs loués 3.095 liv.

6° Des rentes sur l'Etat s'élevant à 18.864 liv. 4 s. 9 d.

7° Des rentes perpétuelles sur particuliers valant 2.830 liv.

8° Des créances sur l'Etat et des particuliers jugées irrécouvrables (comptées pour mémoire.)

Les biens de la congrégation ayant été nationalisés, les revenus furent perçus par la municipalité, qui avait pris la maison à sa charge et qui devait subvenir à ses besoins. C'est avec les plus grandes difficultés que des subsides étaient obtenus ; aussi la situation de l'établissement des Hospitalières était-elle des plus critiques. Du reste, les autres établissements similaires : les Hospitalières de la rue Mouffetard, les Hospitalières de la Roquette et celles de Saint-Mandé étaient dans une position identique qui devait amener fatalement leur suppression.

L'on avait remarqué, au cours d'une enquête faite sur ces différentes institutions hospitalières, que le nombre des religieuses atteignait, quand il ne le dépassait pas, le nombre des malades traitées ; l'on avait constaté aussi que ces hôpitaux, qui comptaient peu de lits, étaient grevés trop lourdement par les services généraux.

Le 17 janvier 1795, les comités des secours publics et des finances présentaient à la Convention un rapport tendant à la suppression des quatre maisons d'hospitalières et proposant l'aménagement de nouveaux hôpitaux : le projet de décret, qui fut du reste adopté, contenait les dispositions suivantes :

« Art. 1er. — Les ci-devant maisons hospitalières, sises à Paris, rue Mouffetard, place de l'Indivisibilité (place Royale), rue de la Roquette et dans la commune de Mandé, sont supprimées.

. . . . . .

« Art. 5. — Pour remplacer les hospices supprimés par le présent décret et pour favoriser particulièrement l'évacuation des lits encombrés dans le ci-devant Hôtel-Dieu, il sera établi deux nouveaux hospices d'humanité, l'un à la ci-devant maison Beaujon, l'autre dans le bâtiment neuf de l'abbaye Antoine.

« Art. 6. — D'après les localités, l'hospice Beaujon contiendra 80 lits, celui de l'abbaye Antoine 160.

« Art. 7. — Dans les mêmes vues de bienfaisance, l'hospice Jacques, qui ne contient que 40 lits, sera porté à 80.

(Arch. nat. C. 330, n° 1488.)

Enfin, un décret de la Convention en date du 30 août 1795, fixe le montant de secours provisoires alloués aux ex-religieuses, sœurs converses, agrégées et domestiques attachées aux quatre maisons supprimées.

***

Quelques jours après, le 28 fructidor an III (14 septembre 1795) l'ancienne maison des Hospitalières de la place Royale était affectée à la Filature des indigents.

A ce moment l'établissement comprenait le grand corps de bâtiment sur la rue des Tournelles et deux ailes en retour ainsi qu'une chapelle empiétant sur l'aile droite. Il y avait différents corps de logis qu'avaient occupés les pensionnaires et les religieuses. La chapelle avait contenu, au dire de Thierry, une nativité de Coypel dont on ne retrouve pas trace dans les papiers de Lenoir.

3° La Filature des indigents.

Les origines de la Filature des indigents sont imprécises. Il semble que cette institution, dont le principe était de donner de l'assistance à domicile, en travail, ressortissait au grand Bureau des Pauvres, dont l'action rayonnait sur toute la ville de Paris avec le concours actif des paroisses. L'œuvre de la Filature avait pour but de procurer un travail facile à des ouvriers momentanément inoccupés ou à des personnes que l'âge ou des infirmités empêchaient de se livrer à une occupation régulière. L'ouvrage consistait en transformation de filasses en fils destinés à la confection de toiles. La filasse était confiée à tout réclamant adressé par le curé de la paroisse et porteur d'une caution fournie par le propriétaire de la maison ou toute autre personne dont la solvabilité était notoire. Il n'y avait aucun délai d'établi pour la remise de l'ouvrage.

L'Institution de la Filature des indigents date de 1777 ; elle s'est éteinte en 1862 après avoir passé une série de phases qui vont être exposées succinctement. Et tout de même, comme les formes et les procédés charitables sont dans nos institutions publiques la partie qui a les racines les plus puissantes, l'on pourrait retrouver encore aujourd'hui, en action, le principe même duquel procéda la création de la Filature des indigents.

La Filature fut créée en 1777 sous les formes les plus rudimentaires. Sartine, le lieutenant général de la police, en fut l'organisateur ; un employé délivrait la filassè aux personnes cautionnées, que lui adressaient les curés des paroisses ; il recevait les fils confectionnés et payait immédiatement le prix de la main-d'œuvre. En 1779, Lenoir crut pouvoir confier la direction du service à un particulier, mais des embarras de toute sorte surgirent et l'institution fut à la veille de sombrer. Dans ces circonstances difficiles l'Hôpital général sauva la situation en se portant acquéreur des toiles fabriquées avec les fils provenant de la Filature des indigents ; ce fut le lien qui attacha la Filature aux grands établissements hospitaliers de la Ville. Dans l'origine, on avait pensé créer une œuvre qui vivrait d'elle-même et dont les recettes balanceraient les dépenses ; dans ce but, les fils étaient vendus aux tisserands pour leur valeur réelle de production, augmentée des frais généraux. Les prix ainsi établis étaient plus élevés que ceux des fileuses de campagne et le bureau de la Filature s'encombra rapidement d'énormes quantités de fils dont il ne pouvait se défaire. C'est alors que l'Hôpital général, dans le but charitable d'entretenir le mode d'assistance par le travail à domicile, acheta ferme les toiles à provenir de la Filature. A ce moment, Lenoir institua un comité d'administration formé de deux curés (ceux de Saint-Eustache et de Saint-Hippolyte) et de quatre négociants spécialistes. Le dépôt de la Filature fut établi rue de Bourbon-Villeneuve (aujourd'hui rue d'Aboukir), auprès de la porte Saint-Denis.

Voici le tarif établi pour la main-d'œuvre :

« Pour la grosse filasse, 5 à six sols par livre ; pour la filasse moins commune, 8 à 9 sols et pour la belle filasse, depuis 10 jusqu'à 15 sols, suivant la qualité de l'ouvrage. »

En 1789, vingt-deux paroisses de Paris étaient en rapport avec la Filature des indigents.

Les premiers jours de la Révolution marquèrent une transformation complète de l'institution de la Filature, qui

devint l'embryon des ateliers nationaux. Le décret du 30 mai 1790 commence ainsi :

« L'Assemblée nationale, informée qu'un grand nombre de mendiants étrangers au royaume abondent de toutes parts dans Paris, y enlèvent journellement les secours destinés aux pauvres de la capitale et du royaume et y propagent avec danger l'exemple de la mendicité, qu'elle se propose d'éteindre, décrète ce qui suit :

« Article premier. — Indépendamment des ateliers déjà ouverts dans Paris, il en sera encore ouvert dans la Ville et dans les environs, soit en travaux de terre pour les hommes, soit en filatures pour les femmes et enfants, où seront reçus tous les pauvres domiciliés dans Paris, ou étrangers à la ville de Paris, mais Français. »

. . . . . .

Cet acte transforma immédiatement l'ancienne Filature, qui, du fait de la création d'ateliers nationaux mis sous sa dépendance, devint une entreprise industrielle plutôt qu'un organe charitable.

En effet, quelques jours après la promulgation de ce décret — 10 juin 1790, — la municipalité de Paris fut autorisée à faire évacuer l'ex-couvent des Récollets (faubourg Saint-Martin) et l'ex-couvent des Jacobins (faubourg Saint-Jacques) et à convertir provisoirement ces deux maisons à l'usage, soit de dépôt pour les mendiants infirmes, soit d'ateliers de travail pour les mendiants valides.

Le 20 juillet suivant les travaux étaient commencés et le 10 février plus de 1.500 personnes, tant vieillards que femmes et enfants, étaient admis.

L'ex-couvent des Jacobins avait d'abord été aménagé pour recevoir les mendiants infirmes qui y auraient été renfermés en attendant leur entrée dans les hospices, mais, la loi concernant l'arrestation des mendiants n'ayant pu être exécutée, cette destination devint inutile.

Les ateliers nationaux de terrassements créés pour les hommes enfantèrent des abus si exorbitants que leur existence fut éphémère : ils furent supprimés au mois d'août 1790.

Les ateliers de filature subsistèrent en 1790 ; ils comprenaient 4 établissements.

Un magasin général pour l'approvisionnement de filasse et la manutention du travail effectué à domicile par l'intermédiaire des paroisses et, plus tard, des sections. Ce magasin était aménagé dans l'Ecole militaire ; un décret du 16 décembre 1790 le rétablit dans l'ancien dépôt de la rue Bourbon-Villeneuve.

L'atelier des Récollets (sur l'emplacement occupé ensuite par les Incurables et actuellement par l'hôpital militaire).

L'atelier des Jacobins, rue Saint-Jacques.

Un atelier mécanique de filature avec blanchisserie de toiles et fabrication de bonneterie qui fut installé dans l'enclos Sainte-Geneviève mais qui ne dura qu'une année.

En 1792, il n'y avait plus que 2 ateliers qui occupaient environ 2.800 personnes dont 2.500 en place, dans les ateliers et 300 seulement à domicile. Cette disproportion vient de ce que les ateliers fabriquaient complètement la toile ; les travailleurs y furent adressés par les sections dès que les paroisses, qui auparavant entretenaient le travail à domicile, eurent cessé d'être une autorité territoriale. A cette époque les principaux acheteurs de toiles fabriquées étaient : l'Opéra national, l'Hospice de Bicêtre et la Marine.

Dans ces conditions de fonctionnement, le dépôt de la filature, qui se trouvait rue de Bourbon-Villeneuve, était très éloigné de l'atelier des Jacobins et très rapproché de l'atelier du Nord ou des Récollets ; on projeta de le réunir à ce dernier atelier et comme il existait encore en 1795 un assez grand nombre de maisons vides faisant partie des biens nationaux, l'on chercha parmi celles qui présentaient de grands locaux l'édifice le plus facile à approprier à cet usage. Les propositions se succédaient sans délai, ce qui montre quelle rapidité la municipalité mettait à prendre ses décisions : le 9 mars 1795, l'hôtel de Mesmes, rue Saint-Avoye, est proposé ; le 13 suivant, c'est le couvent des Dames du Saint-Sauveur, rue de Vendôme, en face de l'Ancien hôtel de l'Intendance, puis le 7 avril suivant l'on propose la communauté des Filles du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, au Marais, au coin de la rue Saint-Claude, où un casernement avait été établi.

Parallèlement à ces projets de transfèrements de l'atelier du Nord, des démarches semblables étaient faites dans le but de déplacer l'atelier du Midi qui ne pouvait rester dans l'ancien couvent des Jacobins dont les dégradations faisaient présager la ruine ; on propose, le 16 mars 1795, la maison de l'émigré Montboissier, rue de Verneuil, et la maison Lauraguais, rue de Lille, et le 24 avril suivant l'on jette des vues sur le couvent des Dames du Calvaire, rue de Vaugirard.

Louis Tesson.

(*A suivre.*)

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Une opinion allemande sur le Solurol.

Nous avons maintes fois, dans ces Causeries, parlé du Solurol ou acide thyminique.

Dans une première causerie (V. Fr. Méd., 25 fév. 1906, p. 71) nous avons expliqué comment le Solurol s'était introduit dans la thérapeutique. Nous avons montré que la principale manifestation de la goutte résidant en la précipitation de l'acide urique dans les tissus, il était tout indiqué de s'adresser à l'agent qui empêche cette précipitation, c'est-à-dire à l'acide thyminique ou Solurol. Le tout était de bien connaître et comprendre ce rôle particulier de l'acide thyminique ; or on y était arrivé grâce aux travaux dont nous donnions la succincte analyse et qui avaient abouti à la déclaration de Schmoll : « La pathologie de la goutte serait exprimée de la façon suivante : l'acide urique est produit dans l'organisme goutteux par synthèse, tandis qu'à l'état normal il ne se forme que par oxydation. L'acide thyminique, qui, dans le cas de la formation par oxydation est toujours présent, se combine avec l'acide urique dans l'état physiologique, et c'est sous cette forme que l'acide urique circule dans le sang ; *son absence dans la goutte nous fait comprendre la précipitabilité de l'acide urique dans le sérum et nous explique pourquoi l'acide urique est précipité dans la goutte.* »

Ce qui nous fait comprendre aussi que s'il est *absent*

dans l'état de maladie, il doit être *présent* dans le traitement. D'où l'introduction de l'acide thyminique ou Solurol dans le traitement de la goutte, introduction due à la très heureuse initiative des Laboratoires Clin.

Dans une deuxième Causerie (V. Fr. Méd., 10 avril 1906, p. 132) nous abordions le terrain clinique et y trouvions, au lit du malade, la confirmation éclatante de tout ce qu'avaient promis la théorie et l'expérimentation.

L'application du Solurol au traitement de la goutte étant une œuvre française, c'est à la clinique française que nous empruntions nos premiers faits. Nous résumions en effet les huit observations que venait de publier M. le Dr Breton, de Dijon, en insistant surtout sur deux d'entre elles où l'on voyait deux femmes, âgées l'une de 46 ans, l'autre de 29 ans, devenues par la goutte absolument infirmes, et rendues par le Solurol à la vie normale et ordinaire. Et alors que les cliniciens étrangers n'avaient pas hésité à donner — sans inconvénient d'ailleurs — jusqu'à 4 grammes de Solurol par jour, M. Breton était resté dans la dose moyenne quotidienne de 3 comprimés Clin de 0.25 centigr., soit 0.75 centigr.

Après avoir noté avec M. Breton l'heureuse influence du Solurol sur la diminution de la glycosurie et de l'albuminurie nous concluions avec lui : « Jusqu'ici la thérapeutique de la goutte reposait sur la mise en œuvre de l'accumulation des sels de l'acide urique dans le système circulatoire et sur le moyen d'en provoquer l'élimination. Rien n'avait été fait pour traiter l'acide urique *per se*, ou empêcher la formation de ses sels. Désormais on aura pour principe de favoriser l'élimination de l'acide urique au moyen de l'acide thyminique, en le maintenant en dissolution dans l'organisme, en empêchant ainsi sa précipitation, sous forme de sels, dans les tissus. »

Il n'était pas possible que nous ne communiquions pas au lecteur le faisceau d'observations réunies par M. le Dr Fenner pour montrer comment le Solurol favorise, chez les goutteux, la solubilisation et l'élimination de l'acide urique. Aussi, dans une troisième causerie, (V. Fr. Méd., 25 juillet 1906, p. 269), avons-nous résumé les 7 cas de goutte aiguë et les 13 cas de goutte chronique où le clinicien anglais met si bien en évidence le rôle du Solurol. Sur 20 cas, pas un insuccès !

Enfin, dans une quatrième causerie (V. Fr. Méd. 25 octobre 1906), après avoir exposé l'état de la question et les données pratiques qu'elle comporte, nous avons emprunté à la clinique allemande l'observation du Dr Bluth concernant un cas de goutte très aiguë accompagnée de chiragre, cas où les phénomènes non seulement avaient résisté à tous les traitements mais devenaient chaque jour plus graves... *pour céder le soir du premier jour où fut donné le Solurol.* Nous donnions en même temps les trois analyses d'urines faites : 1° avant le traitement par le Solurol ; 2° au commencement du traitement par le Solurol ; 3° au troisième jour après l'administration du Solurol, et nous y montrions que grâce au médicament la quantité totale d'acide urique était *augmentée du quintuple*, et que ledit acide se trouvait dans l'urine en solution parfaite.

C'est à la littérature allemande que nous demanderons encore aujourd'hui une nouvelle confirmation de l'action si heureuse du Solurol dans le traitement des manifestations goutteuses. Nous sommes heureux d'ailleurs, de trouver ainsi chez les savants étrangers l'affirmation chaque jour plus nettement exprimée des succès cliniques du produit français : c'est une preuve indiscutable de sa valeur thérapeutique.

M. le Dr Zucker a intitulé l'étude qu'il a publiée dans la *Therapeutische Monatshefte :* Théorie et pratique dans la thérapeutique de la goutte.

Voici comment il la résume lui-même :

« L'acide urique est formé synthétiquement dans l'organisme des goutteux, tandis qu'il est formé par oxydation à l'état normal. Dans ce dernier cas, l'acide thyminique, qui existe toujours, se combine avec l'acide urique et c'est sous cette combinaison que l'acide urique circule dans le sang. L'absence d'acide thyminique dans la goutte explique pourquoi l'acide urique se dépose dans les articulations. Schmoll a fait une série de recherches et prouvé l'influence de l'acide thyminique sur l'élimination de l'acide urique dans la goutte. Elle fut dans chaque cas augmentée de 25 à 50 o/o. Au contraire, par une autre série de recherches sur des sujets normaux et sains, il a montré que l'action de l'acide thyminique était sans influence sur l'élimination de l'acide urique.

« Quelles sont donc les propriétés de la substance qui s'allie avec l'acide urique de telle façon qu'on ne rencontre pas ce dernier dans l'état normal et qu'il ne soit pas précipité dans les tissus ou les articulations ? Il s'agit d'une combinaison tellement intime que l'acide urique une fois dans le sang ne peut être découvert...

« L'acide thyminique possède la très importante propriété de retenir en dissolution à une température de 20° son propre poids d'acide urique. Mais ce pouvoir dissolvant est encore augmenté de 50 o/o à la température du sang (37°)...

« L'acide thyminique peut être administré soit en solutions, soit sous forme de tablettes (1). Son emploi n'a causé, d'après mes recherches, aucun symptôme consécutif désagréable. On le donne avec avantage

(1) On sait que les Laboratoires Clin ont adopté cette dernière forme. Leurs comprimés sont dosés à 0.25 centigr. de Solurol. La dose moyenne est de 3 comprimés par jour.

après les repas ou au moment de manger à la dose de 0.25 à 0.45 centigr. Je le donne ordinairement à la dose de 4 à 8 grains (0.25 cent. à 0.50 centigr.), et sous forme de tablettes après les repas. Pendant l'application de ce traitement je n'ai pas employé d'autres médicaments et j'ai presque toujours obtenu des résultats satisfaisants. Dans quatre cas aigus le traitement arrêta l'inflammation et amena une guérison rapide. Dans un cas de goutte chronique une administration plus prolongée du médicament produisit une amélioration très sensible : »

Comme on le voit, théoriquement et cliniquement, l'opinion de M. le Dr Zucker vient corroborer de la façon la plus absolue l'opinion de tous les autres théoriciens et cliniciens.

LA PATHOLOGIE NERVEUSE ET MENTALE DES PROPHÈTES JUIFS

(Suite.)

Un jour que David avait gravement offensé Iahvé en ordonnant le dénombrement de son peuple, Gad intervint en transmettant au roi la parole d'Iahvé : « Va dire à David, ainsi parle Iahvé, je te propose trois choses, choisis celle que tu préféreras ». — Gad prédit alors à David, soit sept années de famine qui s'étendraient sur son pays, soit une épidémie terrible qui ravagerait son territoire pendant trois jours, soit la fuite pendant trois mois devant ses ennemis acharnés après lui. Or, une peste éclata qui fit de grands ravages.

Cette prédiction de Gad pouvait provenir, comme pour Schemouël, d'hallucinations verbales. Mais il est également fort possible que la parole d'Iahvé consista chez ce prophète, en *inspirations*, c'est-à-dire « en images ou en idées surgissant, au cours de la rêverie, des profondeurs du cerveau, venant crever, comme des bulles d'air, à la surface de la conscience et prises, par le mystique, pour les messages du Dieu ». (Binet-Sanglé).

2° **Assaph, Eman, Iédouthoun.** — Lorsque David fut sacré roi, il fit transporter l'Arche d'alliance de Kiriat-Iearim à Iérouschalaïm (Jérusalem) sa capitale; cette cérémonie fut l'occasion d'une grande fête à laquelle prirent part pour former le cortège, les chefs avec leurs soldats, les cohènes et les lévites.

« David commanda aux principaux des lévites de placer leurs frères, les chanteurs, avec les instruments de musique, les nebels (flûtes), les kinnors (harpes) et les cymbales pour les faire résonner et augmenter le bruit de la joie » (17).

Parmi les cymbaliers se trouvaient Assaph-ben-Berekyahou « le voyant » (18) et un de ses frères, Eman-ben-Ioël, le voyant du roi David en les choses d'Eohim » (19).

Sur les conseils de Gad et d'un autre nabi nommé Nathan, David laissa, devant l'arche d'Iahvé, pour y faire le service quotidien (20), Assaph et ses frères auxquels furent adjoints Iedouthoum, « le voyant du roi » (21), et ses fils. Ceux-ci jouaient de la harpe; Eman et ses fils, au nombre de quatorze, jouaient de la corne, et Assaph et ses quatre fils jouaient d'un instrument qui n'est pas spécifié mais qui devait être la cymbale. A ces vingt-sept musiciens étaient adjoints deux cent soixante-six chanteurs.

Or, il est certain que cette musique religieuse devait influer beaucoup sur les neurones cérébraux de ces exécutants qui, mentalement dégénérés, ne tardaient pas à tomber dans une somnolence et une torpeur qui se transformaient bientôt en du somnambulisme et de l'extase. De fait, sous l'influence de cette musique sourde et monotone, Assaph, Eman, Iedouthoum et leurs fils entraient vite en crises délirantes identiques à des crises hystériques « et faisaient les nabis (22), c'est-à-dire les fous.

Les fonctions de ces « voyants » devinrent héréditaires ainsi que leur psychopathie, comme en témoigne le cas d'un des descendants d'Assaph, Iahaziel, qui fut pris d'une crise de délire, à la suite d'une grande peur.

3° **Nathan.** — Nathan, cet autre prophète attaché à la personne de David, semble s'être rencontré à la cour de ce roi, en même temps que Gad, car les deux nabis sont nommés ensemble à propos de l'introduction des musiciens dans le temple. Il eut, lui aussi, l'ambition de vouloir jouir auprès d'Elohim, de tout le luxe dont il jouissait auprès du roi. David lui ayant fait part de son désir de construire un temple à la divinité, Nathan fut fort impressionné par cette idée à tel point qu'il eut une vision et des hallucinations à la suite desquelles il entretint David dans cette pensée que Iahvé affirmerait sa royauté et assurerait sa descendance en la personne de ses fils, à la condition toutefois que ceux-ci lui élèvent un temple (23).

A la suite de cette prophétie heureuse, David adressa à Iahvé une action de grâces. Dès lors, l'influence du nabi se trouva considérablement accrue, son orgueil en fut flatté et à partir de ce moment, il intervint dans toutes les circonstances où il jugea son intervention nécessaire.

D'ailleurs, l'occasion ne tarda pas à se manifester grâce à une affaire de mœurs dont David fut le héros.

Ayant remarqué Bath-Scheba, la femme d'un chef voisin, nommé Ouriya, David l'enleva, la fit entrer dans son harem et se débarrassa de l'époux en l'envoyant se faire tuer au plus fort de la bataille.

Offenser la morale, c'était offenser Iahvé et en même temps ses représentants sur la terre. Nathan le fit comprendre à David et il appela le malheur sur sa maison.

Malgré cette prophétie de malheur, il n'en continua pas moins à rester à la cour du roi, et, celui-ci s'étant vivement repenti de l'offense faite à Iahvé, le nabi se calma et fut heureux de constater l'influence qu'il exerçait sur le roi et la crainte qu'il lui inspirait.

Il intervint une troisième fois, à l'occasion de la naissance de Schelomo (Salomon), fils de David et de Bath-Scheba, qu'il voulait sacrer roi. Mais Schelomo n'étant pas l'aîné des fils de David, il faillit survenir de graves complications.

Mais Nathan, usant de l'ascendant qu'il avait pris sur

(17) 1er livre des *Chroniques*, XVI.
(18) II. Id. XXIX.
(19) I. Id. XXV.
(20) I. Id. XVI.
(21) II. *Chroniques*, XXX.
(22) I. Id. XXV.
(23) I. Id. XVII.

Nathan, parvint à faire oindre Schelomo comme roi d'Israël.

Enfin, Nathan qui présente bien, lui aussi, le type du dégénéré mystique, composa deux ouvrages intitulés : Paroles de Nathan le Nabi et Récits de Nathan le Nabi. Il eut deux fils : Azariahou et Zaboud qui héritèrent de son crédit.

§ IV. — Autres prophètes de la Bible.

1° **Ahiya**. — Le prophète Ahiya naquit à Schilo, lieu saint où jadis se trouvait l'arche d'alliance ; il n'est guère connu que par l'action qu'il exerça sur le roi Salomon. Ce dernier, loin d'être un souverain dévot, fidèle serviteur d'Iahvé, était au contraire, un roi galant et libidineux qui rendait hommage aux différentes divinités de ses neuf cents femmes et auxquelles il éleva un temple à l'est de Jérusalem. Cet hommage rendu à des dieux étrangers eut le don de provoquer les terribles colères des prophètes fanatiques d'Iahvé. C'est alors qu'Ahiya suscita un compétiteur contre Salomon, en la personne d'Iarobeâm, ancien chef de bâtiment, devenu chef de chantier, « homme d'une grande vigueur » (24) mais doublé d'un névropathe.

L'acte par lequel le prophète accorda la puissance à Iarobeâm, fut celui d'un fou. « Iarobeâm étant sorti d'Iérouschalaïm, Ahiya de Schilo, le nabi, le rencontra sur le chemin. Le prophète était couvert d'un manteau neuf. Tous deux se trouvaient seuls dans la campagne. Alors saisissant le manteau qu'il avait sur lui, Ahiya le déchira en douze morceaux (25).

En agissant ainsi, le prophète voulait se venger de Schelemo (Salomon) qui avait abandonné Iahvé pour sacrifier aux dieux étrangers, dédaignant de ce fait, non seulement Elohim mais aussi son représentant. Les morceaux du vêtement qu'il remit à Iarobeâm figuraient les fragments du royaume démembré de Schelemo.

Profondément impressionné par le discours du nabi et surtout par l'acte de folie qui l'avait précédé, Iarobeâm obéit aux suggestions d'Ahiya et dut bientôt s'enfuir en Egypte.

2° **Schemaya**. — A la mort du roi Schelemo, Iarobeâm revint dans son pays et se fit élire roi des tribus du Nord qui formèrent le royaume d'Israël, ne laissant que le territoire de la tribu d'Iehouda, à Rehabeâm, fils de Schelemo. Celui-ci voulut lever une armée pour aller combattre l'usurpateur, mais, à l'instigation d'un nabi nommé Schemaya, ses troupes l'abandonnèrent.

Le prophète ne consentit à sauver le fils de Schelemo, que lorsque celui-ci se fut humilié en reconnaissant la toute puissance d'Iahvé et de ses représentants qu'il avait délaissés.

C'est là encore une preuve de l'orgueil immense qui gonflait les prophètes et Schemaya ne fait pas exception à la règle.

Les relations furent longtemps interrompues entre Schemaya et Iarobeâm, mais à l'occasion de la maladie d'un fils de ce dernier, le nabi fit une sinistre prophétie (26) annonçant la mort de l'enfant dans des termes où l'on reconnaît l'esprit sombre, vindicatif et haineux des théomanes.

3° **Iddo**. — Outre Schemaya, Iarobeam eut encore un ennemi dans la personne d'Iddo (ou Ieëdo), le voyant.

Nous n'avons aucun renseignement précis sur ce nabi, mais il semble avoir vécu sous Salomon, Iarobeâm, Rehabeâm et Abiya.

4° Nous devons dire quelques mots sur les nabis qui existèrent à la période d'anarchie juive ouverte par Iarobeâm et qui se distinguèrent par leur intransigeance absolue et leur fanatisme : ce sont Iehou-ben-Hanani et Azariahou-ben-Oded. Tous deux se firent remarquer par leur intolérance à l'égard des cultes étrangers et Iehoschaphat (Josaphat), fils et successeur du roi Assa, eut beaucoup à en souffrir.

§ V. — Les prophétesses de la Bible.

Les prophétesses, au sens propre du mot, sont rares, car peu de femmes semblent disposer de l'énergie suffisante et de l'ascendant nécessaire pour pouvoir communiquer la foi aux foules. Toutefois, nous trouvons mentionnés, dans la Bible, les noms de cinq prophétesses. Ce sont : Myriam, Débora, Houlda, Naodya et Hanna.

1° **Myriam**. — Sœur de Mosché (Moïse) et d'Aaron, elle était une névropathe mystique, nous apparaissant tantôt sous cet aspect, tantôt comme une musicienne exaltée, entraînant des femmes à sa suite pour chanter des événements heureux.

Souvent elle était en proie à des rêves et à des hallucinations, à la suite desquelles elle se croyait l'interprète d'Iahvé.

2° **Débora**. — La seconde des prophétesses de la Bible est la fameuse Débora (27) dont l'histoire a conservé la mémoire et dont la renommée fut grande dans tout le peuple d'Israël.

Elle habitait la province viticole et montagneuse d'Ephraïm ; elle rendait la justice et présidait l'avenir, en plein air, sous un arbre et sa parole était très écoutée. « Débora, prophétesse femme de Lappidoth, jugeait, en ce temps, Israël. Elle résidait sous le palmier de Débora, entre Rama et Béthel, dans la montagne d'Ephraïm. Vers elle montaient pour les jugements, les Benê-Israël (28). »

Débora souleva, contre Iabin, une partie des Benê-Israël ! Elle marcha à la tête des troupes, et l'enthousiasme qu'elle provoqua fut tel, que la victoire resta de son côté.

Débora entonna alors un cantique d'allégresse qui n'est autre qu'une œuvre d'exaltation mystique poussée au suprême degré. C'est à Iahvé qu'elle attribue la victoire, mais, comme nous l'avons déjà observé chez tous les nabis, son orgueil est tel, qu'en réalité ce n'est pas la victoire des Benê-Israël qu'elle chante, ni celle d'Iahvé, mais la sienne propre. Et cette conception délirante lui vient très probablement, comme chez la plupart des théomanes, à la suite d'hallucinations.

Chez elle aussi, comme chez les autres prophètes, l'égoïsme, l'amour-propre et la haine l'emportent sur les autres

(24) I *Rois*, XI.

(25) 1er *livre des Rois*.

(26) En faisant sa prophétie, le nabi qui avait vu l'enfant, semble s'être fait une idée exacte de la nature de la maladie dont celui-ci était atteint, ce qui lui aurait permis d'établir un pronostic exact. Schemaya était donc aussi un médecin.

(27) Débora signifie l'abeille. Peut-être est-ce là son véritable nom, car les noms d'animaux étaient fréquents chez les Benê-Israël. Peut-être est-ce un de ces surnoms que les nabis se donnaient parfois ou qu'on leur donnait.

(28) *Juges*, IV.

sentiments ; mais sa haine revêt une forme mystique. « Maudissez Méroz, dit-elle, maudissez ses habitants car ils ne sont pas venus au secours d'Iahvé contre les rudes guerriers ! »

Ce qui distingue Débora, dit Binet-Sanglé, c'est cette conviction profonde qu'elle est l'interprète de Dieu et, qu'à ce titre, elle peut prédire l'avenir ; c'est l'orgueil et la confiance inséparables de cette conviction ; c'est la haine des autres dieux, rivaux et, en même temps, les siens ; la haine aussi de leurs fidèles et de l'étranger, qui est l'oppresseur ; c'est, enfin, une émotivité extrême et une énergie furieuse.

3° **Houlda.** — La troisième prophétesse juive, Houlda, apparut dans le règne du roi Iroschiyaou (Josias). Elle appartenait à une famille sacerdotale et le grand-père de son mari était gardien des vêtements du temple.

Comme la plupart des prophètes, Houlda est triste et manifeste sa haine à ceux qui adorent d'autres dieux que celui qu'elle croit représenter. Moins cruelle que Débora elle est très accessible à la pitié et se laisse facilement fléchir par les marques de désespoir.

4° **Noadya.** — Nous ne possédons aucun renseignement sur cette prophétesse. Tout ce que nous en savons, c'est que son nom se trouve mentionné dans le livre de Nehemya. Elle aurait été, ainsi que quelques autres nabis, l'adversaire acharnée du juif Nehemya-ben-Hakalyou, échanson du roi de Perse Artaxercès, qui aurait voulu, avec l'autorisation de ce roi, reconstruire Jérouschalaïm.

Aussi Nehemya adressa-t-il, à Iahvé, cette prière : « Gardez, ô mon Elohim, à Tobiya et à Saneballat, un exact souvenir de tous ces actes, et aussi à la prophétesse Noadya et au reste des nabis qui ont tenté de m'effrayer » (29).

Noadya devait donc être une prophétesse de malheur.

5° **Hanna.** — Hanna, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser, était une veuve âgée de quatre-vingt-quatre ans. Mariée très jeune, elle ne vécut que sept ans avec son mari, et c'est à son veuvage que l'on doit sans doute attribuer l'éclosion de son mysticisme et des troubles mentaux qu'elle présenta.

En effet, depuis la mort de son mari, elle ne bougeait plus du temple où elle restait nuit et jour en prières.

Nous savons fort peu de choses sur cette prophétesse dont il est question dans l'Evangile selon saint Luc (30).

A cette époque, les Benê-Israël étaient sous le joug romain. Or, ce peuple opprimé croyait en l'arrivée prochaine d'un libérateur qui lui aurait rendu son indépendance et sa prospérité, et cette croyance était d'autant plus vive qu'elle se développait au milieu d'individus névropathes et aliénés.

« Tel ce Schiméon (Siméon) sur lequel se tenait l'Esprit-Saint et qui attendait le Consolateur d'Israël (31) ».

Or il arriva que Schiméon se trouvait au Temple, en proie à son idée fixe, au moment où les parents d'Ieschou de Nazareth (Jésus-Christ) y apportèrent leur enfant nouveau-né pour y accomplir les rites prescrits par le *Lévitique*. Il prit donc l'enfant dans ses bras et prononça ces paroles : « Maintenant, ô Maître, tu congédies ton serviteur en paix, selon ta parole, car mes yeux ont vu ton salut que tu prépares à la face de tous les peuples, lumière pour éclairer les nations et gloire de ton peuple Israël ».

(29) *Nehemya*, VI.
(30) *Evangile selon Loukas*, II.
(31) *Ibid.*

Mais Hanna, la prophétesse, était présente, elle entendit les propos du nabi et se mit alors à délirer elle-même sur un sujet qui lui était des plus familiers et à louer elle aussi le Seigneur parlant de lui « à tous ceux qui attendaient la délivrance de Jérusalem » (32).

Il semble donc que Hanna, ainsi que les autres nabis de son époque, ait contribué à faire naître le mysticisme de Ieschou et à provoquer le délire qui le fit considérer comme le « Messie » attendu, et dont nous parlerons au chapitre suivant.

§ VI. — Le Prophète Élie.

Élie (Eliyahou) fut le plus célèbre des nabis du royaume d'Israël au temps d'Ahab (917-887). Il naquit à Thischbé (33), dans le pays montagneux et boisé de Guileäd, à l'Est du Jourdain.

Comme tous les prophètes, il fut surtout un orgueilleux, un voyageur impulsif.

« Par la vie d'Iahvé, dit-il au roi Ahab, l'Elohim d'Israël, devant lequel je me tiens ! pendant ces années, point de rosées ni de pluie, à moins que ma bouche ne le dise ! » (34).

Cette phrase qui se trouve au début de sa biographie, dépeint parfaitement sa mentalité ; chez lui, deux sentiments dominent : l'orgueil qui est la caractéristique des prophètes, et la malveillance.

Il se croit, lui aussi, l'envoyé de Dieu, l'interprète d'Iahvé, et comme tel, il transmet ses ordres : c'est là son idée fixe. Mais sa parole doit amener la ruine et la désolation partout ; il commande aux éléments et une sécheresse désole le pays : elle est son œuvre et ne cessera que sur son ordre.

Il était « semblable à un feu, dit de lui l'auteur de l'*Ecclésiaste* (35), et sa parole ardait comme une torche ».

Son idée fixe résultait des suggestions religieuses qu'il avait eu à subir dans son pays et des hallucinations verbales auxquelles il était en proie.

Iahvé lui faisait entendre sa parole (36) et lui ordonnait de quitter la contrée et de voyager.

Il se rend ainsi du Guilead au val de Kérith, puis à Carepha, puis au Karmel et en bien d'autres endroits, de sorte que, en treize voyages, il parcourut 1.722 kilomètres.

La raison de ces déplacements semble être moins dans la sécheresse des régions traversées, cause de la famine, que dans le besoin morbide de locomotion.

Le nabi Eliyahou cède à une impulsion ambulatoire irrésistible : il est atteint de dromanie et éprouve le besoin impérieux de dépenser, par une marche de longue haleine, toute l'énergie dont il est rempli.

De plus, il est d'un égoïsme féroce, tel qu'on le rencontre souvent chez les dégénérés mentaux.

« Lorsqu'il fut arrivé à la porte de Carepha, en Phénicie, il aperçut une veuve qui ramassait du bois : « Donne-moi un peu d'eau dans mon vase, lui dit-il, pour que je me désaltère ». — Pendant qu'elle allait lui en chercher, il l'appela et lui dit : « Apporte-moi aussi dans la main un morceau de pain ». — « Par la vie d'Iahvé, ton Dieu ! répondit-elle.

(32) *Evangile selon Loukas*, II.
(33) D'après Ernest Renan, ce nom résulterait d'une erreur de copiste.
(34) I, *Rois*, XVII.
(35) *Ecclésiaste*, XLVIII.
(36) I, *Rois*, XVII.

je n'en ai pas de cuit ; mais seulement une poignée de farine dans le pot et un peu d'huile dans le vase ; je ramassais précisément deux morceaux de bois afin d'apprêter ce mets pour moi et pour mon fils et de le manger avant de mourir » — « Ne crains rien, répondit Éliyahou et va faire ce que tu avais résolu ; seulement prépare-moi d'abord un petit gâteau que tu viendras me donner ; tu apprêteras le reste pour toi et ton fils » (37).

Sans doute, à la suite d'extravagances et de scandales, il dut, ainsi que les nabis d'Iahvé, avoir de nombreux démêlés avec la justice ; aussi reste-t-il trois années introuvable. Au bout de ce temps, il est repris par ses hallucinations verbales et ses impulsions ambulatoires.

Iahvé lui ordonne de paraître devant Ahab (38) et il n'a plus qu'une idée fixe, c'est d'exécuter la consigne donnée et d'obéir passivement à la voix qui lui parle. Il se présente donc devant le roi et fait convoquer tout Israël sur le mont Karmel ainsi que tous les nabis de Baal (adversaires de ceux d'Iahvé).

En agissant ainsi, il se croit chargé de soutenir la vraie foi et veut faire éclater sa supériorité sur les prophètes étrangers ; de plus, il est offensé dans son Dieu que le roi d'Israël laisse sans asile, alors qu'il construit un temple à Baal : de là, la transformation de ses idées mystiques et de grandeur en idées de persécution. Et, de fait, après l'orage du mont Karmel qui assure son triomphe, il fait arrêter et mettre à mort tous les nabis de Baal. Puis, à la suite des menaces dont il est l'objet de la part de la reine Izébel, pour le meurtre qu'il a commis et que décrit la Bible, il est sujet à un accès de terreur morbide, et à la suite d'une violente crise de désespoir et de crainte, il est repris par son impulsion ambulatoire.

Il partit brusquement et, dit la Bible, « marcha pendant quarante jours et quarante nuits ». Il eut alors, de nouveau, des hallucinations verbales et auditives.

Délirant systématique, Éliyahou appartient à cette catégorie d'individus que Cullere (39) nous montre allant « de porte en porte, fatiguer les autorités de leurs accusations et de leurs récriminations incessantes ».

Indigné de la mort de Naboth, provoquée par les insinuations de la reine Izébel adoratrice de Baal, et persécutrice des nabis d'Iahvé, l'émotion provoque en lui une nouvelle hallucination verbale suivie d'une impulsion ambulatoire.

La parole d'Iahvé se fit alors entendre et Éliyahou attira les pires malheurs sur Ahab et sa descendance et prédit leur mort.

Susceptible et hargneux, il ne peut supporter qu'on s'adresse à d'autres prophètes qu'aux nabis d'Iahvé et laisse entendre les plus terribles imprécations.

Cependant, son affection mentale s'aggrave de jour en jour ; il tombe de plus en plus dans la démence avec des hallucinations, des obsessions et des impulsions si violentes et si tenaces que son disciple Elischa juge très imprudent de laisser le nabi livré à lui-même : « Demeure ici, dit le maître à Elischa, car Iahvé m'envoie jusqu'à Béthel ». « Par la vie d'Iahvé et par ta vie, je ne te quitterai pas », répond Elischa (40).

Toujours en proie au besoin irrésistible de marcher, Eliyahou se rend de Béthel à Iériho (Jérico) et de là à l'Iardin (Jourdain). Or, en se rapprochant ainsi du pays de Guilead, il semble avoir eu le pressentiment de sa mort prochaine et avoir éprouvé, à la fin de sa vie, le besoin de revoir son pays natal.

Arrivé sur les bords de l'Iardin (Jourdain), il sentit qu'une impulsion plus violente que les autres allait s'emparer de lui et il dit à son disciple : « Demande-moi ce que je dois te faire avant que je sois emporté loin de toi ». — « Oh ! que j'ai une double part de ton esprit » répond Elischa. — « C'est une demande difficile que tu m'adresses, reprend le prophète ; si tu me vois quand je serai enlevé loin de toi, elle te sera accordée ; autrement, tu ne l'auras pas ». Et Eliyahou disparut sans qu'on put le retrouver.

Il est fort vraisemblable que, pris soudain d'une impulsion au suicide, il se précipita dans l'Iardin (Jourdain). D'ailleurs Elischa retrouva son manteau sur les bords de la rivière. Il le ramassa et, dans son désespoir, frappa les eaux, en disant : « Où est Iahvé, l'Elohim d'Eliyahou, lui aussi ? » (41).

Alors les fils des prophètes (42) d'Iériho qui avaient suivi le nabi jusqu'à l'Iardin, fouillèrent le pays pendant trois jours sans découvrir le corps du maître.

Telle fut la vie du prophète Elie, dégénéré mental, égoïste, jaloux, malveillant et orgueilleux, atteint d'hyperesthésie, d'hallucinations verbales et de théomégalomanie, sujet à des impulsions ambulatoires et homicides et qui fut doué d'un tel pouvoir que sa renommée lui survécut.

On contait, sur la foi d'Elischa, autre dégénéré mental lui aussi, qu'Eliyahou avait été enlevé au ciel dans un char de feu traîné par des chevaux de feu et qu'il reviendrait sur la terre pour ramener le « cœur des pères vers les fils et le cœur des fils vers les pères » (43).

Sur la foi de cette prophétie, le théomégalomane Ieschou de Nazareth (Jésus-Christ) croyait qu'Eliyahou était ressuscité dans la personne d'Iohanan le Baptiseur (Jean-Baptiste).

Puis les disciples d'Ieschou s'étant endormis avec leur maître sur une haute montagne, le virent, à leur réveil, entouré de Mosché (Moïse) et d'Eliyahou (44).

Plus tard, on crut qu'Eliyahou s'était réincarné dans la personne d'Ieschou de Nazareth lui-même.

(A suivre.)

Wulfing.

(37) *Rois*, XVII.
(38) *Rois*, XVIII.
(39) Cullere (A.) *Traité pratique des maladies mentales*. Paris, 1890, p. 271.

(40) II, *Rois*, II.
(41) II, *Rois*, II.
(42) On désignait ainsi sous le nom de bénnéébüm, les individus qui se destinaient au prophétisme. Ils étaient mariés, vivaient en cellules et se réunissaient pour prendre leurs repas, écouter leur maître, faire leurs dévotions et répéter, au son des instruments, les chants religieux. Ils tombaient dans des crises d'hystérie au cours desquelles ils croyaient être en communication avec leur prophète (Binet-Sanglé).
(43) *Le Méléak*, III.
(44) *Evangiles selon saint Marc*, VI, *saint Mathieu*, XVI, *saint Luc*, IX.

HENRI MOISSAN (1852-1907).

La Revue Scientifique *a très heureusement résumé dans les quelques lignes qui suivent, la vie du grand savant que la France vient de perdre : Henri Moissan.*

Ferdinand Frédéric Henri Moissan naquit à Paris, le 28 septembre 1852, fit ses premières études au Collège de Meaux et vint ensuite dans les laboratoires du Muséum, auprès de Frémy, puis de Decaisne et de Dehérain. Son goût pour la recherche se manifestait déjà et, en même temps qu'il préparait ses grades universitaires, il poursuivait des travaux de chimie végétale : il publia, l'année même où il fut reçu bachelier ès sciences, un travail, en collaboration avec Dehérain, sur la respiration des plantes. Aussitôt après sa licence ès sciences physiques, il s'adonne entièrement aux recherches qui le passionnent, délaissant assez vite la chimie biologique, vers laquelle ses études pharmaceutiques auraient pu le diriger, pour la chimie minérale que lui avait ouverte son premier maître Frémy. Il devient pharmacien de Ire classe et docteur ès sciences, entre comme répétiteur pendant un an à l'Institut agronomique, qu'il quitte pour une situation de chef des travaux avec maîtrise de conférences à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

Agrégé des sciences physico-chimiques à l'Ecole de pharmacie en 1882, il perd du coup tout laboratoire où il puisse travailler personnellement, mais trouve hospitalité dans divers locaux. C'est chez Debray, à l'Institut de chimie appliquée, qu'il travaillait en 1886 pour obtenir l'isolement du fluor ; il eut la chance de réussir au bon moment, car de cette date partit l'essor de sa brillante carrière. Ayant eu des difficultés avec le préparateur de Debray, il fut prié de transporter ailleurs son matériel, et de cesser de détériorer tous les carreaux du laboratoire avec ses vapeurs d'acide fluorhydrique. Ne pouvant trouver asile à l'Ecole normale où, comme pharmacien, il n'était pas vu de très bon œil, il obtint de Friedel la jouissance de son amphithéâtre tout le temps qu'il n'y avait pas de cours ; quand les cours avaient lieu, toute sa verrerie émigrait sur le laboratoire de M. Troost, asile clandestin et passager. Mais sa découverte du fluor sauvait tout ; il était accueilli dans un laboratoire de l'Ecole de pharmacie pendant les vacances ; et à la fin de décembre de cette année, Bouis, le professeur de toxicologie, étant mort, il est nommé à sa place, sur présentation unanime du conseil de l'Ecole. Il a, cette fois, son propre laboratoire, et peut travailler à son gré. Les années qui suivent sont les plus fécondes de sa carrière, et fertiles en honneurs. Membre de l'Académie des sciences, à 39 ans, en 1891, succédant à Cahours, après avoir été mis en 2e ligne pour le siège de Debray, qui avait patronné ses travaux dès 1888, et en Ire ligne avec Armand Gautier en 1889 pour le siège de Chevreul. C'est dès lors une carrière entièrement brillante, trop peut-être ; car les honneurs sont absorbants.

Il est commandeur de la Légion d'honneur en 1900, à 48 ans, la croix de chevalier ayant récompensé en décembre 1886 sa première et retentissante découverte. Cette même année 1900, il quitte l'Ecole de Pharmacie où l'année précédente il avait dans la chaire de chimie minérale succédé à son maître admiré Riche et où, quelques mois avant, il avait été nommé assesseur du doyen. Il vient à la Sorbonne enseigner la chimie générale, en remplacement de Troost, et diriger l'Institut de chimie appliquée de la rue Michelet.

Ajoutons que de hautes récompenses couronnèrent ses succès : le prix La Caze de chimie en 1887, la médaille Humphry Davy de la Société Royale de Londres en 1896, la médaille Hofmann de la Société chimique de Berlin en 1903, le prix d'Argenteuil de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale en 1898, et enfin le prix Nobel en 1906.

Les universités étrangères

Cette étude a été publiée par l'Université de Paris, *organe de l'Association générale des Etudiants.*

COIMBRA

Aucune ville de Portugal ne possède le pouvoir de séduction de Coïmbra ; aucun Portugais ne peut se soustraire à la douce émotion que lui cause ce joli nom qui vibre à ses oreilles comme le son d'une harpe éolienne.

Les souvenirs historiques de Coïmbra, ses traditions du moyen âge, le rôle qu'elle a joué dans l'histoire du Portugal lui ont valu des titres exceptionnels à la sympathie fidèle, au culte fervent dont elle est entourée.

De l'antique cité se dégage un charme magique que personne ne peut définir, mais que tous éprouvent en un mélange intraduisible de vénération et d'amour.

On donne à la ville de Coïmbra les noms de *Reine du Mondego* et de *Athènes lusitanienne*. Ces deux expressions soulignent deux des traits de sa physionomie : son rôle éducateur et sa beauté indiscutable ; ni l'un ni l'autre cependant n'explique entièrement le mystère intense de sa séduction.

Coïmbra est, en Portugal, la ville universitaire par excellence. Elle ne possède point à elle seule le monopole de l'instruction : Lisbonne, la capitale ; Porto, la seconde ville du royaume, ont des écoles de tout ordre parfaitement organisées, mais, comme toutes les capitales, Lisbonne a un aspect cosmopolite, Porto est une ville essentiellement commerçante ; Coïmbra seule, entre toutes les villes portugaises, présente l'aspect bien caractéristique d'une ville consacrée à l'étude.

L'Université, qui est le monument le plus important de Coïmbra, en occupe la partie la plus élevée et semble comme la couronne de cette ville qui se déroule en amphithéâtre et vient baigner ses dernières maisons dans le poétique Mondego, bordé de saules mélancoliques et de verdoyants peupliers.

Chaque année, Coïmbra reçoit deux mille étudiants qui viennent demander le savoir à ses établissements scientifiques. Cette population s'empare de la vieille ville et, pendant huit mois, un sang jeune et ardent circule dans les veines de la cité dont l'apathie naturelle, pendant les autres mois, lui donne l'aspect d'une ville morte.

On ne peut se figurer la solitude de la pittoresque Coïmbra pendant les mois de juillet, août et septembre, époque des vacances scolaires. Le Mondego lui-même, qui pendant l'hiver roule parfois des flots rapides et tumultueux, coule pendant l'été avec lenteur, presque avec hésitation, comme s'il craignait de troubler le sommeil reposant de la ville studieuse. Mais voici octobre. Avec lui arrivent les premiers hôtes. Tel on voit à Paris vers le printemps des groupes mystiques et diaphanes de jeunes communiantes qui se répandent à travers les rues comme de blancs papillons, tel

on voit à Coïmbra, au début de l'automne, la ville, naguère déserte, se peupler peu à peu, de jeunes gens vêtus de leurs soutanes noires, qui la parcourent en tous sens comme pour l'arracher à son inaction passagère.

Deux ou trois jours avant l'ouverture des classes, qui a lieu généralement le 17 octobre, Coïmbra change d'aspect. Les étudiants, suivant de près les éclaireurs des premiers jours, envahissent la vieille cité qui se peuple ainsi du jour au lendemain. Le changement est subit comme celui d'un décor de théâtre : la ville est du reste préparée pour cela, et dès les premiers jours tout y prend l'aspect de la plus grande activité.

Les nouveaux venus arrivent de tous les coins du Portugal, car l'influence de Coïmbra, comme centre littéraire, s'étend à toutes les provinces. Posséder des diplômes scientifiques délivrés par la vieille Université constitue, en effet, une sorte de titre de noblesse dans la république égalitaire des Lettres.

Disons, en passant, qu'aucune raison n'existe actuellement qui justifie cette préférence sur les autres établissements du pays, sauf pour ce qui concerne l'étude du Droit qui constitue un apanage exclusif de l'Université. Il n'en était pas de même jadis aux époques où Coïmbra était le seul centre scientifique du Portugal.

Cette préférence existe encore en réalité ; elle dérive de la tradition, s'est conservée par l'usage et se trouve partagée non seulement par les habitants du Portugal, mais aussi par ceux de l'Inde portugaise qui envoient à Coïmbra d'innombrables étudiants, et par les membres de la colonie portugaise au Brésil qui obéissent également à l'influence attractive du vieil établissement littéraire.

***

L'Université de Coïmbra a éprouvé de nombreuses vicissitude. Des causes multiples donnèrent lieu à sa création.

Parmi ces causes, il faut, sans aucun doute, compter non seulement l'influence de l'Italie et de la France, qui possédaient déjà, à cette époque, des centres littéraires fameux, mais aussi l'action des évêques français qui étaient venus établir leur siège épiscopal dans les cathédrales portugaises.

Néanmoins la création de l'Université doit être surtout attribuée à l'esprit d'initiative du roi dom Diniz, qui en fut le fondateur, poussé à cela par les événements de son époque et par les conditions dans lesquelles se trouvait son pays.

L'autorité royale, au temps de dom Diniz, comptait en Portugal des puissants adversaires : l'aristocratie et le clergé.

Le roi avait, dès lors, tout intérêt à affaiblir ces deux classes, et toute protection accordée aux études humanistes sapait le pouvoir spirituel de l'Eglise qui avait le monopole de l'enseignement. Voyant dans la fondation de l'Université un moyen de consolider le pouvoir royal, dom Diniz le mit à profit, obéissant du reste en cela aux tendances de son caractère et de son éducation. Dom Alphonse III, son père, qui avait vécu pendant de longues années à Bologne, alors centre de civilisation, donna à son fils d'excellents principes qui développèrent heureusement les qualités naturelles du futur souverain.

L'illustre écrivain français Ferdinand Denis dit au sujet du monarque portugais : « Il n'y a pas une grande question sociale à laquelle il n'ait touché, pas un progrès de l'intelligence qu'il n'ait hâté par ses institutions. Voyez-le fonder l'Université de Coïmbra, d'où sortiront Barros et Camoëns. »

Dom Diniz était peut-être même soumis à l'influence atavique d'Alphonse de Castille, dit le Sage, une des plus curieuses figures du moyen-âge.

L'Université, établie tout d'abord à Lisbonne en 1290, fut, dès 1308, transférée à Coïmbra, cette ville semblant plus favorable aux études et aux étudiants, grâce à sa tranquillité et à sa situation au centre du royaume. Il fallait, en outre, mettre un terme aux continuels conflits qui se produisaient entre les habitants de Lisbonne et les étudiants possesseurs de certains privilèges dont la population de la capitale se montrait jalouse. Cette rivalité traversa les siècles : c'est en elle que se trouve peut-être la cause de l'animadversion qui existe, aujourd'hui encore, entre l'étudiant et l'habitant de Coïmbra qu'il désigne sous un sobriquet dédaigneux.

Ce premier transfert de l'Université de Lisbonne à Coïmbra fut suivi de plusieurs autres.

L'établissement dans cette dernière ville se maintient à peine pendant trente ans. On trouve dans la Charte accordée par le roi dom Diniz en 1309 l'organisation de l'Université, la division des études, le traitement des professeurs, les privilèges attribués aux étudiants et à leurs familles, privilèges parmi lesquels l'un des principes consistait dans la faculté qui leur était accordée de créer des statuts pour leur société, statuts qui furent d'ailleurs sanctionnés par le roi en 1317. Il ne reste aujourd'hui aucune trace de ces statuts.

On ignore même quelles étaient la vie et les coutumes scolaires de Coïmbra à cette époque, et l'on ne peut s'en faire une idée que par analogie avec ce qui existait dans les Universités étrangères contemporaines de l'Université portugaise.

Peu de temps après la mort de son fondateur, l'Université fut de nouveau transférée à Lisbonne où elle resta de 1338 à 1354.

Ce changement fut, paraît-il, le résultat d'un simple caprice d'Alphonse IV, successeur de dom Diniz, qui voulait disposer, pour lui et sa suite, des bâtiments spacieux de l'Université.

En 1354, l'Université retourne de nouveau à Coïmbra où elle se maintient jusqu'en 1377, époque qui comprend le règne de Dom Pierre Ier, le malheureux amant d'Inez de Castro, et celui de dom Ferdinand Ier. L'Université conserva pendant cette époque les privilèges qui lui avaient été accordés par son fondateur.

Jean Ier, successeur de dom Fernand, ramena l'Université à Lisbonne en 1377 où elle resta pendant cent soixante ans. Ce changement avait eu pour cause la présence des professeur sétrangers venus en Portugal et qui ne voulaient point vivre loin de la capitale.

Don Jean, par reconnaissance pour l'attitude prise par les étudiants en sa faveur, consacra toute sa sollicitude au développement de l'Université.

Ce prince maintint les anciens privilèges, donna à l'Ecole le monopole de l'enseignement, allégea les étudiants et les professeurs des lourdes charges qu'imposait à tous la situation du pays, et s'attacha à trouver de nouvelles ressources destinées au développement de l'enseignement. Ce

fut à cette époque que l'étude de la Théologie, jusque là réservée aux ordres religieux, fut comprise dans les cours universitaires.

Le roi créa la charge de protecteur de l'Université qui fut donnée à l'infant dom Henri, celui de ses fils qui devint l'initiateur de l'expansion maritime et coloniale du Portugal.

Dom Jean promulgua des statuts généraux pour l'Université. Parmi les dispositions intéressantes qui y étaient contenues, on trouve celle qui fixe le costume des professeurs et des étudiants aujourd'hui encore en usage.

L'organisation de l'Université se fit remarquer par l'indépendance, la liberté dont elle jouit sous le régime créé par Jean Ier. Le pouvoir central n'intervenait chez elle que pour sauvegarder ses privilèges ou lui assurer les moyens nécessaires à son développement. L'Université était un Etat dans l'Etat.

Cette période de grandeur ne pouvait se conserver longtemps. Le clergé ne resta pas étranger à la transformation de l'Université et lui fit la guerre, en raison même de sa prospérité comme établissement séculier.

Bartholomeu Ferreira,

(*A suivre.*)

NOTES.

Le Congrès des Praticiens

Un congrès doit se tenir en avril, sous le nom de Congrès des Praticiens. *Le comité d'organisation qui a pour président le Dr Dubuisson, député, et pour secrétaire général le Dr Leredde, résume, dans les lignes suivantes le programme du dit Congrès.*

Le certificat d'études médicales supérieures aura vécu, si nous continuons à agir d'une manière solidaire. Mais notre action s'étend plus loin ; nous ne voulons plus craindre à l'avenir la formation de classes dans le milieu médical. Nous voulons vivre dans une élite et non à côté d'hommes séparés de nous par des brevets, des certificats et des diplômes.

Le corps médical demande que le corps enseignant ne soit plus isolé des médecins praticiens, il réclame des écoles largement ouvertes et non des facultés fermées. Il veut ignorer pourquoi tant de médecins chargés, en fait, de l'enseignement clinique, et, d'abord, ceux des hôpitaux, restent en dehors d'elles, pourquoi sont perdues tant de bonnes volontés, et pourquoi sont égarées tant de forces fécondes. Il demande que le médecin puisse, au cours de sa vie, renouveler les notions acquises dans son jeune âge, compléter son instruction lorsqu'il la jugera vieillie. Il sait qu'aucun de nos maîtres n'a reçu une éducation comparable à celle qu'on impose à l'étudiant d'aujourd'hui.

Pour remplir son rôle social, le médecin doit être armé au moment de ses études, recevoir l'éducation technique qui lui est indispensable et dont l'insuffisance est peut-être une des causes de la crise médicale. Sa pensée, son expérience, doivent se former à l'hôpital, au contact de ses maîtres, de ses camarades et des malades, elles ne peuvent croître dans les livres, ni dans l'atmosphère limitée des salles de cours. Son éducation doit être celle d'un homme libre, qui sera obligé d'agir par lui-même en toute circonstance, et sera capable de le faire. L'enseignement doit être adapté au nécessités de la vie professionnelle, aux besoins des malades, et non simplement subordonné aux vues des professeurs.

Nous demandons la réunion d'une Commission où les représentants du corps médical étudieront, à côté de ceux-ci, les transformations profondes qu'exige notre enseignement, abstrait, encyclopédique, éloigné de la vie et de la réalité.

Le Congrès se propose aussi, paraît-il, de prendre part à une campagne bizarre menée depuis quelque temps par quelques médecins ne détestant ni le paradoxe ni le bruit et qui s'appelle le libre choix du médecin. *La circulaire du Congrès porte au milieu de phrases un trop peu déclamatoires ces mots d'une naïveté charmante : « Nous réclamons le libre choix du médecin pour nos malades,* plus encore que pour nous-mêmes.

Remarquez que nos *malades, ça veut dire « les malades du confrère voisin ».*

Association professionnelle de journalistes médicaux français.

Une Association professionnelle de journalistes médicaux français vient de se fonder, qui a pour but de grouper tous les Docteurs ou Étudiants en médecine attachés à la rédaction médicale d'un journal technique ou autre. Cette Association a pour objet, non seulement d'établir un lien confraternel entre journalistes médicaux ; mais elle se propose d'étudier, outre les questions de presse, toutes autres questions intéressant la profession ; de régler les différends qui pourraient survenir entre ses membres, en tant que journalistes médicaux. Elle ne fait pas double emploi et s'efforcera d'entretenir toujours d'excellents rapports avec les associations similaires, telles que l'*Association de la Presse médicale* composée exclusivement de rédacteurs en chef et propriétaires de journaux médicaux.

La nouvelle Association cherchera à obtenir tous avantages et à constituer entre les sociétaires toutes œuvres de mutualité, de retraite et de secours immédiats, compatibles avec la forme syndicale de la société.

Pour être admis dans l'Association, prière d'en exprimer le désir au Secrétaire général, qui enverra aussitôt les statuts énumérant les conditions d'admission. La cotisation est de *six francs* par an ; il faut avoir été attaché pendant deux années — depuis moins de cinq ans — à la rédaction médicale d'un journal, comme docteur ou étudiant en médecine.

Les membres fondateurs sont : MM. les Drs Baudouin, Bérillon, Berruyer, Berthod, Besançon, Blondel, Bouquet, Brochin, Butte, Cabanès, Chaumier, Darras, Derecq, Desfosses, Dumont, Fiessinger, Fleury (de), Foveau de Courmelles, Gourichon, Granjux, Helme, Huchard, Janicot, Jayle, Jeanne, Lacassagne, Laumonier, Laval, Le Sourd, Lombard, Malherbe, Monprofit, Monin, Nass, Noir, Ozenne, Prieur, Régis, Regnault (F.); Rodet et Romme.

Le *Bureau* de l'Association est ainsi constitué pour 1907 : Président : Dr Brochin ; Vice-Présidents : Drs Janicot et Monprofit ; Secrétaire général : Dr Cabanès ; Secrétaires des séances : Drs A. Lonbard et L. Régis ; Trésorier : Dr Robert. *Conseil d'Administration :* Drs Butte, Foveau de Courmelles, Helme, Jeanne et Noir. *Conseil de Famille :* Drs Granjux, F. Le Sourd et Ozenne.

Le Certificat. — Epilogue

Ministère de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu le décret en date du 25 juillet 1906;

Vu la loi du 27 février 1880;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'instruction publique en date du 28 décembre 1906, ainsi conçu :

« Le Conseil supérieur de l'instruction publique, estimant qu'il convient à la fois de couper court aux interprétations erronées auxquelles a donné lieu la création du certificat d'études médicales supérieures et d'assurer les avantages d'ordre scientifique qu'il attendait de cette création pour le recrutement de diverses fonctions dans les facultés et écoles de médecine, est d'avis qu'il y a lieu :

« 1° De rapporter le décret du 25 juillet 1906;

« 2° De maintenir en leur nature et forme, avec toutes leurs sanctions universitaires, les épreuves qu'il établissait comme épreuves communes d'admissibilité aux épreuves spéciales des diverses sections de l'agrégation des facultés de médecine, telles qu'elles sont fixées par l'arrêté du 25 juillet 1906;

« 3° De fondre en un seul statut les dispositions relatives à ces épreuves communes et à ces épreuves spéciales et de modifier les règlements en vigueur en maintenant aux candidats dont les noms figureront sur la liste de l'admissibilité à l'agrégation les avantages qui avaient été attribués aux docteurs en médecine pourvus du certificat d'études médicales supérieures en vue du recrutement de diverses fonctions dans les facultés et écoles de médecine »,

Décrète :

Art. 1er. — Est et demeure rapporté le décret en date du 25 juillet 1906, par lequel était institué un certificat d'études médicales supérieures.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 février 1907.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Aristide Briand.

LES IDÉES NOUVELLES

Nouvel agent hémostatique.

Le docteur Spaak emploie depuis plusieurs mois, comme liquide hémostatique, l'eau chloroformée qui, d'après lui, offre sur tous les liquides hémostatiques employés jusqu'à ce jour de grands avantages.

1° Il agit avec une rapidité qui tient du prodige;

2° Il n'a pas le moindre goût désagréable;

3° Il n'exerce aucune action escharotique;

4° Il est à la portée de tout le monde et se fabrique instantanément;

5° Il ne coûte presque rien

6° Il n'offre aucun désagrément dans son application et ne gêne pas le chirurgien dans ses opérations.

Voici la formule de cet agent hémostatique :

Chloroforme.....	2 grammes.
Eau simple.....	100 —

L'action hémostatique du lait administré en lavements.

M. P. Solt [de Riga] obtient depuis plusieurs années des résultats très satisfaisants en employant le lait en lavements contre les hémorragies internes quelles qu'elles soient, pulmonaires, gastro-intestinales, ou d'ordre gynécologique ou obstétrical.

L'action du lait s'explique par sa richesse en sels calcaires qui augmentent la coagulabilité du sang.

Les lavements se donnent à doses massives. un litre environ, on peut même, dans certains cas, aller jusqu'à 3 litres en une fois. Ils sont très bien supportés, bien que les malades se plaignent quelquefois de flatulence.

(in *Gaz. des hôpitaux.*)

NOUVELLES PUBLICATIONS MÉDICALES

Chez Alcan.

L'ataxie tabétique, *ses origines, son traitement par la rééducation des mouvements* par le Dr. H. S. Frenkel. Directeur de l'établissement pour la rééducation motrice à Heiden (Suisse). Traduit de l'allemand par le Dr. Van Biervliet (de Bruxelles). Préface de M. le Professeur Raymond, in-8, avec 132 figures (6 fr.).

Le livre que M. le Dr. S. Frenkel publie aujourd'hui sur « l'ataxie tabétique » est le résultat de longues et patientes études poursuivies pendant des années. Il contient la substance, le résumé des importants travaux qu'à diverses reprises l'auteur a consacrés à cette question.

L'ouvrage se divise en deux grands chapitres. Dans le premier, partie générale, sont passés en revue successivement, après l'historique du traitement par l'exercice, les formes de l'ataxie tabétique, la coordination, l'idée d'appropriation dans les mouvements du corps, la définition de l'ataxie, ses causes, les divers modes d'exploration des sensibilités superficielles et profondes, la recherche de l'ataxie, l'hypotonie musculaire dans les tabes, l'influence de l'hypotonie sur l'attitude, l'importance diagnostique de l'hypotonie, le rapport entre les troubles sensitifs et l'ataxie, la théorie de l'ataxie tabétique. En fait, ce chapitre comporte une série de notions théoriques des plus intéressantes.

Le deuxième chapitre est la partie technique du livre. Il a surtout pour but de fournir au médecin des données pratiques qu'il puisse utiliser lui-même.

Le Dr. Frenkel a été le promoteur de la méthode nouvelle. Ses consciencieuses études, mises au point dans ce livre ont fait faire un progrès notable au traitement des tabes. Nous ne saurions trop engager les médecins soucieux de se tenir au courant de l'importante question du tabes, à le lire et à le méditer. Cette lecture sera tout profit pour eux.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Les Chirurgiens-accoucheurs en chef de la Maternité de Paris.

Titulaires et prétendants.

(*fin.*)

Il était dans la destinée des Dubois d'accoucher les impératrices. Ce fut Paul Dubois qui assista l'Impératrice Eugénie lorsqu'elle donna le jour au Prince impérial le 16 mars 1857. Il quitta la Maternité en 1857 et conserva jusqu'en 1862 les fonctions de doyen de la Faculté de médecine qu'il occupait depuis 1852.

Près de douze ans avant sa mort, P. Dubois fut attaqué par la maladie et sentit son intelligence s'obscurcir peu à peu; il lutta d'abord, puis se résigna, abandonna tout, mit ordre à ses affaires, et vécut dans une retraite inconsciente.

Depuis plus de trois ans, il était à Courteille (Eure) auprès de ses enfants, lorsqu'une nouvelle crise vint mettre fin à une vie qui n'était plus, depuis des mois que purement végétative. Il mourut le 29 novembre 1871, dans sa 76e année.

Depuis longtemps déjà, un homme avait prévenu M. Paul Dubois contre les terribles effets du surmenage ; et s'était même offert complaisamment à partager avec lui le fardeau des occupations hospitalières : c'était M. Louis Auguste Baudelocque, accoucheur sans emploi. Dévoré par une louable obligeance, et aussi par l'ambition, Louis Auguste estimait que M. Antoine Dubois ayant choisi un adjoint, M. Paul Dubois ne saurait mieux faire que de l'imiter ; et il pensa qu'il n'y avait point de raison pour que cette place allât à un autre qu'à lui-même. Il se fondait sur l'exemple de M. Deneux que l'appui de la duchesse de Berry avait fait nommer médecin adjoint de la Maternité ; et c'est par lui je pense qu'il obtint de cette Altesse une lettre recommandant sa requête à toute la bienveillance de l'Administration. M. Paul Dubois fit la grimace : il avait assez à faire de s'entendre avec la sage-femme en chef sans qu'on introduisît encore dans la maison une autre autorité ; et l'administration répondit à M. Baudelocque que M. Antoine Dubois n'avait pris un adjoint que pour seconder ses forces déclinantes et que M. Paul Dubois n'en était point encore là.

Ceci se passait en avril 1825 ; le 17 août 1827 M. Baudelocque neveu demanda le poste de professeur adjoint ; ce fut avec le même succès. En 1833 il invita l'administration à créer pour les accoucheurs un concours spécial : elle fit la sourde oreille. L'année suivante, un concours eut lieu à la Faculté pour la chaire d'obstétrique à l'hôpital des Cliniques ; Paul Dubois se présenta, Baudelocque s'inscrivit puis se retira. Dubois fut reçu ; Baudelocque espérait qu'il allait résigner ses fonctions à la Maternité : mais M. Dubois cumula, et M. Baudelocque de réitérer sa demande de 1833, sans plus de chance. M. Baudelocque était l'auteur d'un bon travail sur les hémorrhagies utérines, et qu'il comptait bien faire couronner par l'Institut : le 23 mars 1836 il exposa à l'administration hospitalière, avec cet espoir, tout l'intérêt qu'il y aurait à ce que les chefs de service l'appelassent en cas de métrorrhagie, pour les bien pénétrer de la valeur de son procédé : la compression de l'aorte. Il lui fut répondu que s'il attendait les hémorrhagies, il était probable que les hémorrhagies n'auraient point le temps de l'attendre.

Louis Auguste réclama alors la création dans les hôpitaux de services de clinique tocologique, et fit savoir au Conseil qu'il était tout prêt à en accepter un à l'Hôtel-Dieu et à y faire des cours ; on l'en remercia vivement. En 1837, il écrivit encore au dit Conseil qu'un professorat de pratique à la Maternité s'imposait comme une nécessité, et se déclara disposé à concourir pour cet emploi ; une fois de plus on retourna sa lettre à la commission que présidait Orfila. En 1838, ce candidat perpétuel s'adressa au Ministre de l'Intérieur en le priant de décider que tout auteur d'une découverte médicale, chirurgicale ou obstétricale honorée d'un prix par l'Académie des Sciences fût mis *ipso facto* à la tête d'un service hospitalier ; or il était lauréat, ayant inventé la céphalotripsie et un formidable céphalotribe, engin récompensé en 1833. L'Excellence renvoya le projet à une commission qui le renvoya aux calendes grecques. A chacune de ces déconvenues, Baudelocque le neveu se mettait en colère et adressait au Conseil des hospices et à Orfila des épîtres fulminantes où il ne les assurait pas précisément de sa considération. A la fin, la commission excédée de ses demandes incessantes et de ses invectives menaçantes recourut à l'autorité : elle demanda au Préfet de la Seine (président du conseil des hospices) de le faire taire. Ce n'était pas facile : M. Baudelocque supportait sans aménité les injures de la fortune qui ne lui sourit jamais : candidat malheureux au concours d'agrégation de chirurgie de 1826, il ne parvint pas plus à entrer à la Faculté qu'à la Maternité ; aussi demanda-t-il la suppression de l'Ecole dans l'intérêt de la Liberté humaine (16). Il frémit en outre

(16) « Il sera toujours de l'intérêt des membres de ces Facultés d'opposer aux progrès de l'art de guérir une barrière infranchis-

de voir siéger à l'Académie un Baudelocque, César Auguste, un homonyme qui n'avait rien de commun avec le grand Baudelocque, ni avec le petit (17). Il voulut donc entrer aussi parmi les immortels ; il y réfléchit longuement, et finit par inventer la formule : *Tous Académiciens !* Il proposa que tout docteur exerçant dans le département de la Seine entrât à l'Académie de médecine, pour six ans, au bout de dix ans de pratique ; après quoi on l'en expulserait pour faire place aux autres, avec le titre de membre honoraire. Cette réforme véritablement démocratique n'eut pas plus de succès que les précédentes. Baudelocque eut la douleur de végéter sans éclat ni fortune, de voir subsister l'Académie fermée et la Faculté oppressive, et la joie de survivre au faux Baudelocque, usurpateur de son nom. Il mourut néanmoins inconsolé le 17 décembre 1864, d'une attaque d'apoplexie.

La place que souhaitait M. Baudelocque, ce fut Danyau, chirurgien de Bicêtre, qui l'obtint. Fils d'Alexis Constant Danyau, accoucheur à Paris, (18), il commença ses études à la Charité, sous Boyer et Roux, en compagnie de J. Guérin. Gendre de Roux, filleul d'Ant. Dubois, Danyau trouva auprès de Paul Dubois le meilleur accueil et devint son adjoint en 1839. M. Baudelocque neveu s'empressa de dénoncer au public les menées d'Orfila, qui avait, dit-il, investi Danyau sans « présenter trois candidats au choix du ministre comme le règlement du service de santé des hôpitaux le prescrit toutes les fois qu'une place est de nouvelle création. Or cette place d'adjoint avait été supprimée depuis 15 ans et elle n'avait jamais été rétablie malgré toutes les demandes que j'avais faites pour l'obtenir. » (19) Le secret de cette promotion était évidemment, selon M. Baudelocque, l'indéracinable népotisme des gens de la Faculté : Orfila, doyen par la démission complaisante d'Antoine Dubois, n'avait rien à refuser au jeune Paul Dubois, écartait même systématiquement de la Maternité le grand nom de Baudelocque qui ne pouvait qu'éclipser le nom de Dubois, condamnait l'auteur et ses découvertes à l'obscurité des situations inofficielles.

M. Paul Dubois, sans vergogne, abandonna de plus en plus son service. Absorbé par les tracas de sa chaire de clinique, du décanat, et d'une énorme clientèle, il finit par se reposer presqu'entièrement sur son suppléant de la direction de la Maternité, n'y paraissant plus que lorsque Danyau l'y mandait.

Danyau fut à son tour promu chirurgien en chef en 1857 ; Trélat, Tarnier et Guéniot lui succédèrent à la tête de la Maternité jusqu'au jour (1898) où elle devint l'apanage des accoucheurs des hôpitaux.

Paul Delaunay

sable et l'histoire de ma vie publique comme du reste celle de la vie de tous les hommes qui ont contribué comme moi aux progrès de l'art de guérir en sont la preuve. Il faut en effet que la pensée du médecin soit libre. » Baudelocque, *Des inconvénients de l'inamovibilité des places relatives à l'enseignement...* (1847), p. 14.

(17) Il faut dire du moins que L. A. Baudelocque s'obstina toujours à se proclamer le véritable et unique neveu du grand homme : « Dans le cas où son fils n'étudierait pas la médecine, dit-il en tête de son livre *de la céphalotripsie*, J. L. Baudelocque, m'a institué légataire de ses manuscrits, *je suis le seul de ses parents qui exerce sa profession.* » Sachaile de la Barre (*Les médecins de Paris jugés par leurs œuvres*) confirme l'assertion de L. A. Baudelocque, qui était en effet, neveu de Jean Louis, et fils de Jean-Bapt. Baudelocque reçu maître en chirurgie à Paris en 1784. — Mais Auguste César Baudelocque, l'académicien, était aussi de la famille, et neveu à la mode de Bretagne de Jean Louis, en dépit des protestations intéressées de Louis Auguste (Dubois d'Amiens, Beaugrand).

(18) Alexis Constant Danyau D. M. P. du 14 Floréal an XI, professeur d'accouchement, chargé en 1813 d'assister les sages-femmes du XIe arrondissement en cas d'accouchements laborieux, membre de l'Académie de médecine en 1823, mort vers 1828-1830. (Arch. Nat. F8. 144, Seine).

(19) Baudelocque, *loc. cit.*

Documents

Prospectus et tarif d'un établissement d'hydrothérapie, installé vers 1810 à proximité de la Pompe à feu de Chaillot.

M.

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai ajouté à mon établissement de bains de la Pompe à feu, des bains médicinaux dont les appareils perfectionnés obtiendront, je l'espère, votre approbation. Je vous invite à les visiter, vous y verrez que j'ai réuni tout ce que l'on peut désirer pour l'application des bains, et qu'à l'instar de Tivoli, on peut, à la minute, y prendre tel bain que l'on serait dans le cas d'ordonner.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très humble serviteur.

LECOUR.

Prix des Bains

	Par abonnement fr.	Pour un bain fr.
Bain et douche de Barèges	2 50	3 00
Bain de vapeur (humide)	2 00	2 50
Bain de vapeur sulfureux	2 00	2 50
Douche de vapeur	3 00	3 50
Bain aromatique, fumigation, fomentation	3 50	4 00
Bain de cinabre	3 00	3 50
Douche ascendante	3 00	3 50
Douche latérale (pour maladies secrètes)	3 00	3 50
Bain d'ondée	3 50	4 00
Bains de vapeur à la turque	3 50	4 00
Bains oléagineux	4 00	4 50
Bains de Plombières	4 00	4 50
Bain d'eau de Seine	0 80	1 00

P. c. c. **J. Génévrier.**

Notes bibliographiques

Chez Bloud

Le clergé rural sous l'Ancien Régime, par J. Ageorges. Epilogue : **Le rôle social du curé de campagne à la fin du XVIII^e siècle** par Georges Goyau, in-12 (0 fr. 60).

A l'heure où un nouveau régime s'apprête à modifier la situation du prêtre en France, il n'est pas inopportun d'aller chercher quelques leçons dans le grand livre du passé. A ce titre on lira avec le plus grand fruit l'étude succinte, mais remarquablement riche en vérités et en faits, de M. Ageorges. On y trouvera, sur l'origine, le développement et l'organisation du clergé rural, sur sa mission et ses devoirs, sur ses droits, sa vie, des renseignements précieux. Que si la matière de ce travail est tirée de sources déjà connues, il convient cependant de reconnaître que par son agencement, ses pages de généralisation et les détails purement inédits qu'il contient, il reste en partie original et personnel. La seconde moitié de l'opuscule est occupée par une étude de M. G. Goyau sur le *rôle social* du curé de campagne et il n'est pas besoin de dire qu'un tel épilogue donne à ce petit ouvrage une valeur de tout premier ordre.

La Divinité de Jésus-Christ. **L'Enseignement de saint Paul**, par H. Couget, in-12.

Après avoir, dans un précédent opuscule, étudié le dogme de la divinité de Jésus-Christ dans la catéchèse catholique, M. Couget nous présente un très clair résumé de l'enseignement de saint Paul sur ce point fondamental de la doctrine catholique. Successivement il étudie la prédication de saint Paul d'après les Actes des Apôtres et d'après l'Evangile selon saint Luc. Puis il donne un exposé complet de la christologie paulinienne d'après les Epîtres en ayant soin d'examiner à part l'enseignement de l'Epître aux Hébreux. Il suffirait de parcourir l'annotation de ce petit volume pour voir que l'auteur est au courant des plus modernes travaux exégétiques. On se convainc en le lisant, qu'il se les est parfaitement assimilés et qu'il est pleinement maître de ce très délicat et très important sujet.

La Revue

L'HISTOIRE DES MÉTHODES : LA NOMENCLATURE DES MALADIES (1).

Déjà, à plusieurs reprises, notamment en 1904 et en 1905, l'Académie a reconnu l'avantage qu'il y aurait à posséder une bonne classification et une bonne nomenclature des maladies : c'était déclarer, et on l'a dit expressément, que celles qui sont usitées, notamment dans la Statistique internationale, sont défectueuses, et qu'il y aurait lieu de les réformer.

Tout récemment (séance du 22 janvier 1907), M. Lancereaux a résolument abordé la question et est venu proposer ici une classification méthodique, basée sur le principe de la subordination des caractères, et reposant sur l'étiologie. Groupées d'après ce principe, les maladies étaient divisées en classes, genres et espèces. Notre savant collègue pensait arriver ainsi à établir une classification naturelle, ayant les qualités qu'on se plaît à reconnaître à celles qui sont adoptées par les naturalistes et par les chimistes ; il dressait en outre une nomenclature, en accord avec cette classification.

Sur la proposition qui en a été faite, l'Académie a nommé une Commission, dite de la revision de la nomenclature des maladies, et composée de cinq membres. Cette Commission s'est aussitôt mise à l'œuvre, chacun des membres à apporté sa part contributive ; c'est le résultat de ce travail commun que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie.

I. — Classification (2).

L'utilité d'une *classification naturelle*, en médecine, ne paraît pas être contestable : elle seule peut donner une bonne discipline aux esprits, permettre de rapprocher les objets comparables, satisfaire l'intelligence, et aussi faciliter l'étude en fournissant un fil conducteur dans le dédale des faits particuliers.

Mais, si l'utilité est grande, les difficultés le sont aussi, à cause des incertitudes trop nombreuses de la science médicale, des doctrines et des théories exclusives qui prétendent la régenter et qui sont si changeantes, même des rivalités d'école qui interviennent, trop souvent, au détriment de la recherche désintéressée de la vérité.

Quoi qu'il en soit, nous avons tous été d'accord pour reconnaître que l'étiologie devait être la base d'une classification médicale. Une classification étiologique est, en effet, seule naturelle et même logique, puisque les causes de chaque maladie entraînent des lésions et des symptômes qui n'en sont que les conséquences et qui leur sont étroitement subordonnées : elle est, en outre, la plus utile dans ses applications pratiques, puisque c'est elle qui fournit les indications les plus importantes pour la prophylaxie et pour l'hygiène, qui sont peut-être la meilleure part de la médecine.

Les autres bases de classification qui ont eu leur moment de faveur : base anatomique, longtemps adoptée par l'école de Paris, non sans rendre de signalés services, — base pathogénique qui, appuyée sur la physiologie et sur l'expérimentation, jette une vive lumière sur la genèse des symptômes et sur leur mode de production, — base symptomatique, qui n'est pas sans utilité pour l'éducation clinique, toutes ces bases ne peuvent conduire qu'à des classifications artificielles, puisqu'elles ne tiennent pas compte de la subordination des caractères ; de plus, elles n'ont pas, dans leurs applications pratiques, les avantages incontestables de la classification étiologique.

(1) *Rapport présenté au nom de la Commission dite Commission de la revision de la nomenclature des maladies, et composée de* MM. Lancereaux, Blanchard, Jungfleisch, Reclus et Fernet, rapporteur.

(2) D'après la haute autorité de Littré (*Dictionnaire de la langue française*), on appelle *classification*, en histoire naturelle, la distribution d'une collection d'êtres, d'objets de choses de quelque nature qu'elles soient, en classes, ordres, genres, espèces et variétés; — *classifications naturelles*, celles qui sont fondées sur l'ensemble des caractères, — *classifications artificielles*, celles qui sont fondées sur la considération d'un seul caractère. La classification des maladies est la *nosologie*.

Les *causes de maladie* nous viennent du dehors ou naissent au dedans de nous-mêmes; elles sont *extrinsèques* ou *intrinsèques*. Les extrinsèques sont des agents physiques, chimiques ou animés; les intrinsèques sont des agents moraux ou des désordres de nutrition.

Les *causes physiques* sont les forces mécaniques auxquelles nous sommes soumis : pesanteur, chaleur, électricité. Utiles et même nécessaires pour l'entretien de notre vie et pour l'exercice de nos fonctions et de notre activité, elles peuvent accidentellement produire des lésions matérielles ou provoquer des désordres fonctionnels.

Les *causes chimiques* sont tous les corps du règne minéral avec lesquels nous sommes en contact ou que nous introduisons dans notre organisme : corps simples ou composés, éléments inorganiques ou organiques, ils agissent sur nous au dehors ou font partie intégrante de notre alimentation; indispensables à notre existence normale, ils peuvent, par leur constitution ou par leurs réactions, nous devenir nuisibles et produire, comme les agents physiques, des altérations organiques ou des troubles de fonction.

Les *causes animées* sont tous les êtres vivants, animaux, végétaux, qui nous entourent. Participant, comme nous-mêmes, à la vie universelle, ils sont sans doute tous nécessaires à notre existence; mais, dans leur infinie variété, si la pluplart ont un rôle utile, il en est d'autres qui peuvent nous être nuisibles et qui deviennent des agents de maladie.

Les causes intrinsèques sont les influences d'ordre moral ou matériel, moins aisément saisissables que les précédentes, qui agissent sur nous pour entretenir notre activité ou pour la troubler, suivant qu'elles s'exercent conformément aux lois de la nature ou qu'elles interviennent d'une façon désordonnée.

Parmi les *causes morales* qui peuvent nous être nocives se trouvent les émotions vives, les préoccupations, le surmenage intellectuel, les ambitions, les déceptions, les passions de toutes sortes, auxquelles il faudrait ajouter l'imitation et la suggestion. Il y a là encore tout un monde, aussi varié que celui des animaux ou des plantes, d'agents utiles ou nuisibles dont la puissance est considérable et dont l'action est immense.

Enfin un dernier groupe, moins précis encore et d'une conception plus délicate, comprendrait des *causes, souvent complexes ou associées, dont l'influence directe ou la résultante agit sur la nutrition générale*, ou se fait sentir d'une façon prédominante sur un système organique particulier; telles sont les conditions relatives au régime alimentaire, au genre de vie, à l'habitation, en un mot toutes les conditions qui se rapportent à l'hygiène individuelle, familiale ou même sociale. C'est à ce groupe que se rattacheraient les diathèses, et notamment celle, si compréhensive, qu'on connaît sous le nom d'arthritisme; que se rapporteraient aussi les prétendues névroses, telles que l'épilepsie, l'hystérie, certaines vésanies, dont on ne recherche pas assez la cause dans l'hygiène particulière ou générale; c'est de lui encore que relèveraient certains arrêts de développement, certaines difformités, et enfin un certain nombre de tumeurs.

J'ai hâte d'ajouter que, surtout pour les deux derniers groupes, celui des causes morales et celui des causes d'ordre nutritif, il y a souvent lieu de faire intervenir, comme cause seconde et parfois déterminante, diverses influences d'un autre ordre, telles que des infections, des intoxications ou des auto-intoxications : on est alors en présence de conditions étiologiques multiples, convergentes ou divergentes, dont la part respective est parfois malaisée à établir, et qui peuvent produire des variétés dans des maladies d'ailleurs assez bien caractérisées comme espèces.

Ces préliminaires relatifs à la classification étant établis, j'arrive à la nomenclature.

II. — Nomenclature (3).

L'utilité d'une bonne nomenclature (4) n'apparaît pas moindre que celle d'une bonne classification; mais les difficultés pour y parvenir sont peut-être plus grandes encore : car, il faut l'avouer, le langage médical est des plus défectueux et ne laisse pas d'entraîner des fautes dans les idées.

Surabondance de termes et pénurie de termes valables, inexactitude, incorrection et obscurité des termes les plus usuels, étymologies risquées, mots hybrides, orthographe fâcheuse, confusions et erreurs, logomachie (5); voilà ce que nous avons le regret de constater trop souvent dans la terminologie et ce qui vicie les nomenclatures (6).

(3) J'ai envisagé, dans ce rapport, beaucoup plus la classification que la nomenclature ou la terminologie, parce que c'est surtout la classification qui importe en raison de ses applications à l'hygiène et aussi de l'avantage qu'elle a, pour permettre d'établir des statistiques vraiment utiles au même point de vue.

La nomenclature n'est assurément pas indifférente, et il serait très désirable qu'on pût dresser une nomenclature satisfaisante dans sa terminologie et dans ses rapports avec la classification; que, d'autre part, cette nomenclature peut être généralement admise par les auteurs médicaux et qu'elle fit loi dans toutes les statistiques particulières et nationales. Mais, jusqu'à ce que ce desideratum, qui ne peut guère être comblé que par la Commission internationale chargée de reviser les nomenclatures nosologiques, puisse être réalisé, il convient de s'en tenir aux termes usuels. Au surplus les tentatives individuelles déjà faites dans ce sens, par exemple celles de Piorry et de Spring, ne sont guère encourageantes : elles ont eu à peine un succès d'estime et sont bientôt tombées dans l'oubli.

(4) Littré définit la nomenclature « la collection des mots employés pour désigner les différents objet d'une science ou d'un art », et qui consiste essentiellement à désigner les objets par des termes ou des signes qui aient le plus grand rapport possible avec leur nature réelle, simple ou composée, organisée ou inorganique ». J'emprunte au même auteur les deux citations suivantes : « Les nomenclatures sont indispensables malgré leurs imperfections; comment se reconnaître au milieu de cette foule d'êtres différents? » (Sennebier, *Essai sur l'art d'observer*, t. II, p. 49, dans Pougens.) « Si l'homme s'était borné à recueillir des faits, les sciences ne seraient qu'une nomenclature stérile, et jamais il n'eût connu les grandes lois de la nature. » (Laplace, Exp., I, II.)

(5) « Rien n'a plus retardé le progrès des sciences que la logomachie de cette création de mots nouveaux, à demi techniques, à demi-métaphysiques, et qui dès lors ne représentent nettement ni l'effet ni la cause. » (Buffon, *Min.*, t. III, p. 160, cité par Littré, *Dict.*, Art. Logomachie).

(6) « Aucune époque n'a vu une telle émulation, une pareille quantité de découvertes, petites ou grandes, une semblable accumulation de faits nouveaux et d'idées originales. Mais les faits et les idées qui prennent jour nécessitent la création de mot pour les exprimer. Le labeur continuel des médecins a eu pour conséquence une complication sans cesse croissante, du langage... Il ne manque pas de maladies qui portent plusieurs étiquettes différentes... Je n'en finirais pas si je voulais citer toutes les maladies qui sont désignées, tantôt sous un nom anatomique ou clinique, tantôt sous un ou plusieurs noms historiques... Les règles de l'étymologie sont souvent maltraitées dans le langage médical... Il y a des mots qui résultent d'une union hybride du grec et du latin... D'autres mots sont mal orthographiés... Il arrive sou-

Nous nous sommes ralliés, sauf quelques modifications, aux principes de la nomenclature proposée par M. Lancereaux, et pour les raisons qu'il a lui-même développées avec autorité et nous l'avons adoptée toute les fois qu'elle ne conduisait pas à des néologismes dont il nous eût paru fâcheux d'encombrer le langage médical déjà surchargé, ou qu'elle n'entraînait pas des expressions bizarres qui auraient prêté au ridicule, écueil redoutable. Il nous a paru bon, d'autre part, de conserver le plus possible les termes consacrés par l'usage, sur lesquels tout le monde s'entend, et qui n'obligent pas à une refonte complète de la terminologie employée dans tous les ouvrages de médecine.

La tentative de M. Lancereaux n'en est pas moins très méritoire, et aussi celle de savants naturalistes que notre collègue M. Blanchard a bien voulu, sur ma demande, résumer dans une note, aussi topique que suggestive, que je ne puis reproduire ici à cause de son étendue, mais qu'on trouvera *in extenso* à la suite de ce rapport, comme un précieux annexe.

Cela dit, voici la nomenclature que nous croyons pouvoir proposer et que nous soumettons au jugement de l'Académie.

D'après les considérations exposées plus haut à propos de la classification, nous admettons cinq *classes* de maladies :

1° Maladies causées par des agents physiques ou Physinoses (Lancereaux) (7) ;

2° Maladies causées par des agents chimiques ou Chiminoses (Lancereaux) ;

3° Maladies causées par des agents animés ou Bionoses (Lancereaux) ;

4° Maladies causées par des agents moraux ou intellectuels, Psychonoses (terme nouveau).

5° Maladies causées par des agents de nutrition ou Trophonoses (terme nouveau).

Chacune de ces classes se divise en un certain nombre de *genres :* on a alors une série d'*affections génériques*, suivant la nature des agents qui les ont déterminées.

Ainsi, dans le groupe des *agents physiques*, nous devons rassembler les affections causées par des influences mécaniques, par la pesanteur, par la chaleur, par la lumière, par l'électricité, etc. Ex. : contusions, fractures, blessures, brûlures, gelures.

Dans celui des *agents chimiques* se placent les effets produits par les substances caustiques (acides, alcalins, composés inorganiques ou organiques) et les intoxications, qui résultent de l'absorption des mêmes substances et qui constituent les affections bien connues sous les noms expressifs d'iodisme, de phosphorisme, de saturnisme, d'hydrargyrisme, d'alcoolisme, auxquelles on pourrait ajouter l'aromatisme. le caféisme, le théisme, etc.

Le groupe des *agents animés* comprend une série très touffue et qui s'accroît encore de fréquentes recrues. Ces agents appartiennent au règne animal, au règne végétal, et à ce monde des microbes, monde nouvellement exploré, placé à la limite des deux règnes, que les zoologistes et les botanistes se sont disputé à l'envi (au grand bénéfice de leur étude scientifique), et que, nous médecins, nous connaissons surtout par l'immense étendue de son territoire, qui embrasse une grande part, et non la moindre, du domaine pathologique.

Il y aura lieu assurément d'établir des sous-divisions dans ce groupe d'agents, dont les uns sont parasites, les autres infectieux, qui contient des bactéries, des protozoaires, des vers, des acariens et des insectes ; où le pathologiste voit se ranger, à côté de la gale, des vers intestinaux et des tumeurs hydatiques, toutes les affctions épidémiques et contagieuses, soit aiguës, telles que les fièvres éruptives, la grippe, la coqueluche, la fièvre typhoïde, le choléra, soit chroniques, telles que la tuberculose, la syphilis et le paludisme et nombre de maladies parasitaires ou infectieuses qui n'ont pas encore fait leur preuve.

Nulle part mieux qu'ici il ne serait possible, presque aisé, d'établir une nomenclature méthodique et pratique, puisque la plupart des agents qui composent ce groupe sont connus et bien déterminés, et qu'il suffirait de nommer chaque affection par un terme qui contînt le nom de l'agent causal, par exemple streptococcies, staphylococcies, pneumococcies, mycoses, acarioses, etc.

On contestera peut-être la légitimité du groupe des *agents d'ordre moral ou intellectuel* et la possibilité de le cataloguer. Cependant, pour n'être pas sans doute aussi saisissable, aussi accessible aux travaux du laboratoire, que celui des agents physiques ou chimiques, ou que celui des agents animés, il semble vraiment difficile de lui refuser un domaine particulier et de n'en pas faire une classe particulière ayant aussi ses genres et ses espèces : n'y a-t-il pas des affections de la volonté, des affections de la moralité (8), des affections de l'intelligence qui ne relèvent pas des agents extérieurs? Les grandes névroses qu'on appelle hystérie, vésanie, hypocondrie, ou du moins certaines espèces appartenant à ces affections génériques, semblent bien former une classe naturelle qui n'a pas toujours trouvé sa place dans les ouvrages classiques. Mais je me borne à faire appel pour la constitution des genres de cette classe aux lumières des psychologues et des psychiatres, et on m'excusera de ne pas insister davantage sur une question où je reconnais que je n'ai assurément pas une compétence suffisante.

Reste enfin le groupe, qui s'accorde mal, il faut l'avouer avec les doctrines de l'école organicienne, et qui comprend les *diathèses dépendantes d'un trouble de la nutrition.* De toutes les diathèses qui ont été admises, il semble bien qu'il n'en subsiste que deux, la scrofule et l'arthritisme ; encore est-il que la scrofule, fortement battue en brèche, ne résiste que difficilement aux assauts qu'on lui livre. Quant à l'arthritisme, mauvais terme que nous proposons de remplacer par celui de *diathèse dystrophique,* héréditaire ou acquise et souvent les deux à la fois, il nous paraît indispensable de

vent que des mots ayant une même origine ont fini par acquérir une signification bien différente... Le langage médical étant beaucoup plus incorrect que le langage des autres sciences, il serait à souhaiter qu'une entente internationale permît de fixer la terminologie... » (G. H. Roger, préface à la 2e éd. du *Dict. des termes techniques de médecine,* de Garnier et Delamare. Paris, 1901.)

(7) On peut accepter peut-être, par convention, ce terme de physinoses, comme ceux de chiminoses, de bionoses, de psychonose qui vont suivre, bien qu'ils expriment l'idée de maladie physique, chimique, vivante, et non celle de maladie par cause physique, chimique ou animée. Il serait pourtant plus correct de dire physiétionoses, chimiétionoses, bioétionoses ; mais je reconnais que ces termes, s'ils sont plus exacts, ont l'inconvénient d'être plus longs, moins euphoniques et quelque peu bizarres.

(8) Dans un des sens qu'on doit attribuer à ce mot, la moralité est le « rapport des actions humaines avec les principes qui en sont la règle. La moralité des actions humaines suppose la liberté de l'être humain ». (Littré, *Dict. de la langue française.*)

le maintenir avec son immense étendue; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter ce grave problème, qui nous entraînerait bien au delà des limites de ce rapport. Qu'il nous suffise de dire que cette diathèse comprendrait les affections qui relèvent d'un trouble nutritif, causé lui-même par des infractions aux règles de l'hygiène, notamment par une alimentation excessive ou défectueuse, par un exercice physique insuffisant ou mal ordonné, par une aération viciée. Ces diverses actions, souvent associées, produisent une dyscrasie sanguine et des lésions organiques qui se montrent dans tous les systèmes : pléthore et viciation de la composition du sang, altérations variées du cœur et des vaisseaux, des organes digestifs, du foie, des reins, des centres nerveux et des nerfs périphériques, *totius substantiæ*, a-t-on dit de tout temps; non seulement elles sont la cause de maladies diverses qu'elles produisent directement, goutte, rhumatisme chronique, diabète lithiase biliaire et rénale, scléroses viscérales, mais encore elles impriment un cachet particulier aux maladies accidentelles et d'origines diverses qui surviennent sur un terrain ainsi modifié par la diathèse inhérente à l'individu tout entier.

Le rôle du système nerveux dans le développement des troubles trophiques imputables à cette diathèse, ou au moins à plusieurs des manifestations de cette diathèse, est considérable, on ne saurait le nier; il est tel que beaucoup d'excellents esprits ont pensé qu'une altération du système nerveux était à l'origine de ces manifestations ou de la plupart d'entre elles. Mais, sans insister ici sur cette question qui concerne la pathogénie plutôt que l'étiologie, je ferai observer que, à supposer même qu'il en soit ainsi, le problème ne serait que déplacé, que les causes originelles n'en seraient pas moins les mêmes : on serait, en somme, simplement conduit à admettre que le trouble nutritif qui résulte de ces causes atteint d'abord le système nerveux comme une des parties les plus sensibles et les plus délicates de notre être, et que les altérations des autres systèmes ne surviennent qu'à titre secondaire, comme troubles trophiques d'origine nerveuse. Que quelques-uns de ces troubles aient une telle origine, je l'accorde aisément ; mais j'aurais grande difficulté à ne pas admettre que nombre d'entre eux relèvent directement de la dystrophie générale et ne sont des manifestations au même titre que l'affection du système nerveux.

Quoi qu'il en soit, il est avéré que beaucoup de névroses centrales ou périphériques dépendent de la diathèse dystrophique : l'hystérie, l'épilepsie, diverses vésanies et surtout l'hypocondrie, nombre de psychoses plus ou moins atténuées, des névralgies, notamment la trifaciale et la sciatique, des algies viscérales variées, ont souvent cette origine.

C'est encore à la même diathèse qu'il convient de rattacher certaines hypertrophies ou atrophies, certains arrêts de développement et certaines difformités qui, ailleurs, sont imputables à des infections et à des intoxications. Rien d'étonnant à cela, puisque la diathèse dystrophique elle-même peut être assimilée à une auto-intoxication (9).

Enfin, parmi les manifestations de la diathèse dystrophique, il faut ranger certaines tumeurs, celles du moins qui sont de véritables maladies qu'on ne peut rattacher qu'à un trouble local de nutrition, par exemple les lipomes, les fibromes, les sarcomes, les carcinomes, certains adénomes et certains kystes. Il faut, par contre, exclure de cette catégorie les tumeurs qui sont d'origine parasitaire ou d'origine infectieuse, celles encore qui dépendent d'une cause physique locale, par exemple de l'obstruction du conduit excréteur d'une glande ; dans ces cas, il s'agit, en vérité, de symptômes et non de maladies vraies. Reconnaissons d'ailleurs que les tumeurs que nous considérons provisoirement comme étant d'origine dystrophique ne constituent qu'un groupe d'attente, dont les progrès de l'avenir détacheront peut-être un certain nombre d'unités comme devant être attribuées à des agents parasites ou à des agents infectieux.

Nous n'avons plus maintenant qu'à désigner les *manifestations locales* des espèces morbides ou maladies causées par tous les agents que nous avons successivement énumérés : très simplement on pourra le faire en indiquant le nom de l'organe et en le faisant suivre du terme *pathie :* on aura ainsi des *organopathies,* telles que encéphalopathie, cardiopathie, angiopathie, néphropathie, gastropathie, métropathie, dermopathie (10),etc. ; et si on accompagne cette dénomination d'un mot qui désigne la cause et qui fixe ainsi l'espèce, on aura un vocable binominal qui indiquera à souhait, et la nature de la maladie, et sa détermination locale.

Exemples: encéphalopathie saturnine, cardiopathie rhumatismale, pneumopathie tuberculeuse, dermopathie syphilitique, gastropathie alcoolique.

Tel est, en raccourci, le projet de classification et de nomenclature des maladies que votre Commission soumet au jugement de l'Académie, et dont nous souhaitons de voir approuver l'idée directrice et le principe fondamental. Les critiques qu'on voudra bien lui adresser seront reçues avec reconnaissance, et nous ne doutons pas qu'elles parviennent à corriger quelques-unes de ses imperfections. Qu'il nous soit permis cependant de faire observer, que même avec ses défauts, la classification étiologique que nous voudrions faire prévaloir présente sur la classification anatomique, adoptée par la Commission internationale chargée de réviser les nomenclatures nosologiques, des avantages incontestables pour l'étude et pour la pratique de la médecine, à savoir orientation des esprits vers l'étiologie, à qui ils ne sont pas assez enclins; applications à la prophylaxie, à l'hygiène tant morale que matérielle, et à la thérapeutique pour la préservation et la curation des maladies ; en un mot, bienfait pour la santé et la moralité publiques, qu'il serait, sur plusieurs points, souhaitable de réformer.

Fernet.

(9) Un grand nombre des affections que nous avons énumérées dans cette classe et dans les précédentes peuvent être produites par les différents agents de ces classes: ce sont, comme je l'ai exposé ailleurs après Lorain, des *séries morbides parallèles* qui se distinguent les unes des autres beaucoup plus par leurs causes que par leurs effets : ainsi l'alcoolisme et le saturnisme peuvent développer des maladies analogues à celles de l'arthritisme; certaines manifestations de la syphilis peuvent ressembler à celles de la tuberculose ; un grand nombre d'infections diverses donnent lieu à des déterminations articulaires ou viscérales qui, sauf quelques variantes, offrent entre elles les plus grandes analogies. Il faut, en clinique, après avoir établi le diagnostic de l'affection, déterminer celui de sa cause, sous peine de confondre entre elles des affections très différentes par leur nature (Ch. Fernet, Des séries morbides parallèles, in *Archives générales de médecine*, décembre 1893).

(10) Une classification étiologique, analogue à celle que nous préconisons, a été adoptée pour les maladies de la peau par M. Brocq, dans son excellent ouvrage : *Traité élémentaire de dermatologie pratique*, dont la deuxième édition a paru tout récemment, 2 vol. in-8°, Paris, 1907.

La nomenclature étiologique en parasitologie.

Le terme de *zoonose* a été introduit dans le langage médical par Virchow, en 1855, pour désigner les « infections par poisons animaux contagieux », c'est-à-dire la rage, la morve, le charbon, la fièvre aphteuse (11). En 1870, Reder et Koranyi (12) donnent ce même nom collectif aux maladies susdites qu'ils définissent : « maladies résultant de l'infection par des contages animaux ». En 1874, Bollinger (13) emploie ce même terme dans un sens un peu plus large, puisqu'il ajoute le venin des Serpents à la liste ci-dessus ; pour lui encore, les zoonoses sont les « infections par poisons animaux.

Malgré de tels patronages, le terme de *zoonose* n'a jamais été d'un emploi courant en Allemagne ; il semble être complètement tombé en désuétude et n'avoir pénétré dans aucun ouvrage français. Le sens qui lui était attribué est très différent de celui que M. Lancereaux lui donne actuellement.

Le mot *mycose*, également proposé par Virchow (14) en 1856, pour désigner les maladies produites par les Moisissures en général (*Schimmelkrankheiten überhaupt*) a été accueilli très favorablement. Il est resté d'un usage courant, toutefois avec une extension nécessaire, en ce sens qu'il s'applique actuellement à toutes les maladies parasitaires causées par les Champignons. Une série de dérivés ont été formés avec ce mot, suivant le siège anatomique ou la nature de l'agent pathogène : otomycose, onychomycose, dermatomycose, blastomycose, discomycose, actinomycose, etc. Il est très regrettable que le nom de *mycosis fongoïde* ait été donné et maintenu à une affection cutanée qui n'est aucunement une dermatomycose. Il va sans dire que les intoxications par les Champignons vénéneux ne rentrent pas dans la catégorie des mycoses, mais dans celle des « chiminoses ».

Le terme de mycose et ses dérivés sont à la fois si précis et d'un emploi si commode qu'il a paru désirable d'user de vocables similaires pour désigner les maladies parasitaires d'origine animale ou bactérienne. M. le professeur J. Guiart, à l'époque où il était encore chef des travaux pratiques et agrégé de parasitologie à la Faculté de médecine de Paris, a le premier fait usage des termes de *zoose* et *bactériose*, que nous avons aussitôt adoptés, au Laboratoire de parasitologie, et qui, depuis environ deux ans, sont couramment employés dans nos écrits et dans notre enseignement oral.

Le mot *bactériose* se comprend du reste, d'après ce qu vient d'être dit : la lèpre, la peste, le choléra sont des bactérioses. Quant au mot *zoose*, il a été adopté d'abord parce qu'il est formé sur le même modèle philologique que *mycose* et *bactériose*, ensuite parce que le mot *zoonose* avait été employé en Allemagne dans un sens très différent, ainsi que je l'avais déjà fait remarquer à l'époque : la dysenterie amibienne, l'anémie des mineurs, la gale, la maladie du sommeil sont donc des zooses.

Ces distictions et classifications sont incontestablement inspirées par le souci de faire usage d'une nomenclature médicale exclusivement étiologique. Dans ce sens, où ils se sont engagés résolument depuis une dizaine d'années au moins, les Parasitologues sont d'accord pour aller beaucoup plus loin ; il en résulte une singulière précision de leur langage, ainsi que l'abandon obligatoire d'une foule d'expressions synonymes entre elles, dont la multiplicité, pour une même maladie, tenait à l'ignorance de la cause et à l'importance excessive attribuée à des caractères secondaires, tels que la variété du siège anatomique ou de la répartition géographique.

Bien qu'ils doivent allonger cette note, quelques exemples sont utiles pour faire comprendre en quoi consiste le progrès réalisé.

L'*ancylostomose*, causée par l'*Uncinaria duodenalis*, est l'affection connue sous les noms de chlorose d'Egypte, hypohémie intertropicale, anémie des mineurs, anémie du Saint-Gothard, opilation, etc. La *filariose*, causée par la *Filaria Bancrofti* était précédemment désignée sous les noms d'hématurie intertropicale, hémato chylurie, chylurie, éléphantiasis des Arabes. Certaines de ces dénominations persistent mais elles ne désignent plus que des symptômes et non des entités morbides distinctes, comme auparavant : on décrit donc une hématurie babésienne. Cette dernière s'observe chez les animaux tels que le Bœuf ; elle est symptomatique de la *babésiose*, causée par le *Babesia bovis*, petit parasite des globules rouges du sang.

L'uncinariose et la babésiose, que je viens de citer, sont généralement connues sous les noms impropres d'*Ankylostomose* et de *piroplasmose*, les parasites pathogènes recevant alors les noms d'*Ankylostama duodenale* et de *Piroplasma bovis*. Ces dénominations sont inacceptables, non qu'elles soient mal formées ou qu'elles invoquent des caractères inexacts, mais par l'unique et primordiale raison qu'elles se sont introduites dans le langage scientifique plus ou moins longtemps après d'autres termes absolument synonymes et demeurés valables. Dans les sciences naturelles, tous les noms faisant double emploi doivent être supprimés et la loi de priorité doit être appliquée dans toute sa rigueur : elle est la base inébranlable de toute la nomenclature zoologique et botanique ; elle doit donc être appliquée aussi aux termes médicaux dérivés du nom des parasites.

La maladie du sommeil est causée par le *Trypanosoma gambiense ;* c'est donc une *trypanosomose*. Mais le nagana d'Afrique, le surra des Indes, le mal de caderas du Paraguay, la dourine d'Europe sont aussi des trypanosonoses, et plusieurs d'entre elles peuvent frapper soit le Cheval, soit le Bœuf. Les trypanosonoses constituent un groupe nosologique naturel, qui se subdivise en un certain nombre de maladies distinctes ; en histoire naturelle, on aurait nettement la notion d'un genre comprenant plusieurs espèces ; en fait, il en est bien ainsi, puisque les agents pathogènes sont des animalcules d'espèce différente, appartenant à un seul et même genre.

Pour distinguer ces espèces morbides, il ne suffirait pas de dire : trypanosonose équine ou bovine, du Cheval ou du Bœuf. Nous avons la chance de posséder pour chacune d'elles une dénomination spécifique : maladie du sommeil, nagana, surra, qu'il me semble nécessaire de conserver. Il en est heureusement de même pour les deux spirochétoses

(11) R. Virchow. *Handbuch der speciellen Pathologie und Therapie*. Erlangen, 1855 ; cf. II. 1. Abtheilung, p. 337.

(12) Reder und Korányi, in Pitha und Billroth's *Handbuch der allgemeinen und speciellen Chirurgie*. Erlangen, 1870 : cf. I, 2. Abtheilung, p. 114.

(13) Bollinger, in Ziemssen's *Handbuch der speciellen Pathologei und Therapie*, III, p. 395, 1874.

(14) R. Virchow, *Archiv für pathol. Anatomie*, IX, pp. 558, 1856.

viennent définies chez l'Homme : typhus récurrent et fièvre des Tiques (*Tick fever*).

En l'absence de telles dénominations spécifiques pour les diverses maladies parasitaires, on se voit contraint de faire intervenir la notion du parasite lui-même, ce qui précise sans doute, mais alourdit singulièrement le langage ; c'est ainsi, par exemple, qu'on doit distinguer parmi les filarioses celle à *Filaria Bancrofti*, celle à *F. diurna*, celle à *F. Demarquayi*. Mais ce sont là des distinctions très rarement employées et qui ne sont, dans la pratique, d'aucun inconvénient.

R. Blanchard.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

L'hémoptysie des tuberculeux et l'Adrénaline

Un de nos bons praticiens de l'Est, le Docteur Louviot, écrivait le 29 octobre dernier aux Laboratoires Clin :

« J'ai obtenu à deux reprises différentes deux succès merveilleux par injections hypodermiques de vos ampoules d'Adrénaline dans deux cas d'hémoptysie très forte chez des tuberculeux. Les autres médicaments employés en pareil cas n'avaient donné aucun résultat. Dans un cas, je croyais que le malade allait mourir, tellement l'hémoptysie était foudroyante. »

Maintes fois nous avons signalé le rôle particulièrement actif de l'Adrénaline Clin dans l'arrêt des hémoptysies. (V. *Fr. Méd.*, 1905, p. 58 : *Le Traitement d'urgence des hémorrhagies ;* et *Fr. Méd.* 1906, p. 314 : *L'Adrénaline et la thérapeutique courante*). Mais nous voulons y insister tout spécialement aujourd'hui non seulement à cause de la lettre, impressionnante dans son laconisme, du Dr Louviot, mais encore parce que depuis un certain temps l'emploi de l'Adrénaline contre les hémorrhagies bacillaires tend à se préciser, à s'imposer davantage parmi les cliniciens.

Le 11 novembre 1905, M. Martinet publiait dans *la Presse Médicale* un article qu'il intitulait : *L'Adrénaline dans le traitement des hémoptysies* et qui débutait ainsi : « Logiquement, suivant la remarque de M. Vaquez, les trois indications à remplir dans la médication hémostatique en général sont : 1° la rétraction du vaisseau saignant ; 2° l'abaissement de la tension artérielle ; 2° le contact du sang avec les tissus du voisinage ou l'augmentation de la coagulabilité propre du sang. Et, suivant ce même auteur, scientifique par son point de départ, cette thérapeutique retombe bien vite dans l'empirisme lors de ses applications cliniques. Ces dernières lignes, écrites bien avant l'emploi thérapeutique interne de ce puissant agent hémostatique qu'est l'Adrénaline, ne s'appliquent à aucun hémostatique mieux qu'à celui-là. A première vue, le mécanisme de son action dans l'hémoptysie paraît évident ; c'est le plus extraordinaire des vaso-constricteurs actuellement connus : qu'on essaie de serrer de près ce mécanisme, il échappe. Expérimentalement, en effet, MM. Carnot et Josserand, par des injections tant directes (parenchymateuses) que sous-cutanées et veineuses, n'ont obtenu aucune vaso-constriction pulmonaire ; expérimentalement et cliniquement, l'élévation de la tension artérielle (théoriquement favorable à l'hémorrhagie) est courante ; enfin nous manquons de documents précis sur l'action de l'Adrénaline sur la coagulabilité propre du sang — et pourtant l'action hémostatique de l'Adrénaline paraît actuellement bien établie en clinique ».

Et M. Martinet rappelant les observations de Souques et Morel, Bouchard et Lenoir, Vaquez, Renon et Louste, Otto Lange, Catlle, s'arrête sur la série si intéressante de Souques et Morel concernant neuf hémoptysies survenues chez quatre tuberculeux, et en tire cette conclusion conforme aux résultats de ses propres recherches (portant sur 15 hémoptysies), que l'Adrénaline paraît surtout agir d'une façon rapide et sûre *dans ces hémorrhagies graves de la période cavitaire, n'ayant aucune tendance à l'arrêt spontané*, tandis que les insuccès s'appliquent surtout aux hémoptysies par congestion du début de la tuberculose qui ont une tendance spontanée à l'arrêt et sont habituellement bénignes. Et il énonce ce principe : *cliniquement, l'Adrénaline paraît un hémostatique d'autant plus précieux dans les hémoptysies qu'elle s'est montrée peut-être plus particulièrement efficace dans les hémoptysies cavitaires.*

En ce qui concerne les doses et les différentes voies employées, l'auteur rappelle que la *voie hypodermique* est la voie d'élection, et que dans ce cas la dose de 1/2 milligramme est la dose optima (1).

La *voie stomacale* a été employée quelquefois avec succès. On donne alors au début 20 gouttes de la solution au millième, puis, en surveillant le malade, 10 gouttes toutes les heures en ayant soin de ne pas dépasser 60 gouttes dans les 24 heures.

Quant à la *voie intraveineuse*, peu employée, la *voie intra-parenchymateuse*, employée avec succès par Vaquez et qui demande des indications spéciales, la *voie intra-trachéale*, qui ne peut être d'un usage courant, elles exigent une dose prudente qui ne devra pas dépasser 1/4 de milligramme.

Après avoir fait remarquer que, quel que soit le mode d'introduction employé, il faut se servir de l'Adrénaline seule, c'est-à-dire sans l'associer à aucune autre drogue, — et que la solution au millième est d'un usage pratique fort commode et un excellent étalon, puisque dix gouttes de cette solution représentent exactement

(1) Le lecteur se rappelle que les tubes stérilisés Clin à l'Adrénaline sont exactement dosés à 1/2 milligramme par centimètre cube.

1/2 milligramme d'Adrénaline, M. Martinet termine par cette constatation, qui n'est pas négligeable, qu'on n'a pas signalé, avec l'Adrénaline employée contre l'hémoptysie, les hémorrhagies secondaires quelquefois constatées dans d'autres circonstances.

***

La même question a été reprise dans *le Lyon médical* du 18 février 1906, par MM. Pic et Petitjean, au cours de leur étude intitulée : *De quelques applications nouvelles de la médication vaso-motrice au traitement des hémoptysies d'origine pulmonaire chez les tuberculeux.*

Après avoir montré les résultats, médiocres jusqu'à ce jour, de la vaso-dilatation, les auteurs, abordant la vaso-constriction, qui est « le principe naturel de défense immédiate contre toute hémorrhagie », ont tôt fait d'arriver à l'Adrénaline « qui est, à l'heure actuelle, le médicament vaso-constricteur le plus actif et le plus remarquable. »

Ils sont d'accord avec M. Martinet et les auteurs précédemment cités en ce qui concerne les doses : « Pratiquement on emploie une solution d'Adrénaline à 1/1000 dont 10 gouttes équivalent à 1/2 milligramme de substance active. La dose à ne pas dépasser est de 1/4 de milligramme par la voie veineuse; 1/2 milligramme par la voie hypodermique; 2 à 3 milligrammes par la voie buccale... » Ces doses avaient été confirmées par M. Josué dans un travail présenté à la Société médicale des hôpitaux en décembre 1905, et où l'auteur mettait de nouveau le praticien en garde contre l'emploi des voies intra-veineuse, intra-parenchymateuse et intra-trachéale.

Nous ne reviendrons pas sur le chapitre qu'a consacré M. le Dr Yvert, dans son intéressant livre sur l'Adrénaline, au traitement des hémoptysies... Nous avons voulu montrer simplement par les faits signalés par M. le Dr Louviot sur le nouvel exploit de l'Adrénaline Clin combien ces faits concordaient avec les conclusions des principaux travaux publiés sur la question.

HISTOIRE DE L'HOPITAL ANDRAL

(*fin*)

Etude lue par M. Louis Tesson, à la Commission du Vieux Paris.

Mais pendant ces recherches diverses intervient un arrêté, daté du 17 juin 1795, qui supprime le travail intérieur de la Filature et qui ordonne qu'à l'avenir il n'y aura à Paris qu'une maison de filature qui servira de dépôt. Aussitôt (26 juin) l'on étudie un projet tendant à affecter à cet usage la maison de la Couche, Parvis Notre-Dame, que l'on s'attendait à voir libre par suite du transfert projeté des Enfants de la Patrie, qui l'occupaient, dans le Val-de-Grâce. En attendant, comme l'on voulait aller vite, il fut question de prendre le couvent de la Visitation, dans la rue Antoine (22 juillet 1795), enfin, le 5 août de la même année, l'on offrit le couvent des Minimes ou la maison des Hospitalières de la place de l'Indivisibilité.

Enfin, la Commission des Secours publics ayant obtenu la disposition de la maison des Hospitalières en prend possession le 28 fructidor an III (14 septembre 1795) et dresse un programme de son fonctionnement. Les Hospitalières avaient été supprimées le 1er janvier de cette même année et pourvues de pensions le 30 août suivant.

La suppression presque totale du travail à l'atelier avait transformé radicalement le fonctionnement de la filature que la municipalité parisienne voulait remettre dans son rôle primitif. Aussi, devant la situation que lui créent les demandes nombreuses de travail émanant d'artisans inoccupés, la Commission des Secours publics se décide à faire confectionner la toile par des tisserands de Paris et de la banlieue. Mais la gestion devient alors très difficile à cause des déficits financiers auxquels il faut faire face. En 1801, Frochot, préfet de la Seine, frappé du désordre des établissements hospitaliers et charitables de la ville de Paris, propose au gouvernement l'organisation d'une administration qui, sous le nom de *Conseil général des hospices*, rassemble toutes les branches éparses des services d'hôpitaux, d'hospices et d'assistances à domicile. C'est ainsi que la Filature des indigents est placée sous l'autorité de l'administration des Hospices. Les déficits se continuent — ils étaient du reste inévitables — et les administrateurs espèrent les diminuer, sinon les supprimer en mettant l'établissement en régie, comme la nécessité avait contraint de faire pour les hôpitaux et les hospices, dès 1799. Voici un extrait du contrat passé le 4 octobre 1803 à cet effet :

« Traité passé entre le citoyen Monteillé, propriétaire de la manufacture de draps et teintures des Gobelins, et l'Administration des hospices civils de Paris pour la régie de la filature.

« Article premier. — Conformément à l'arrêté du Conseil du 5 vendémiaire an XII (28 septembre 1803), l'Administration des hospices et secours met à la disposition du citoyen Monteillé la maison de l'ancien couvent des Hospitalières, place des Vosges, dans laquelle est situé l'établissement national de la Filature, pour ledit citoyen en avoir la jouissance pendant l'espace de neuf années, sous la condition de fournir à filer des filasses de chanvre ou de lin et de la laine aux femmes indigentes qui seront nommées par le Bureau de bienfaisance et seront munies d'un certificat de domicile et de responsabilité, comme aussi de fournir aux tisserands indigents des fils à tisser. »

. . . . . .

Deux années d'expérience ne répondent pas à l'espoir de l'Administration des hospices, et l'on revient au fonctionnement ancien. Les comptes sommaires de la Filature existent depuis l'année 1803. Ils sont aux archives de l'Assistance publique (archives administratives modernes). Le compte de l'exercice 1803 porte que 2.000 femmes indigentes ont travaillé pour la Filature et que le déficit est de 54. 197 francs.

En 1815 et 1816, le travail intérieur reprend et les comptes définitifs deviennent obscurs à cause du mode d'évaluation des marchandises vendues aux hôpitaux et aux hospices. Le prix de la toile n'est pas établi suivant les cours du com-

mais est fixé arbitrairement ; il en résulte qu'une année présente du bénéfice et la suivante une perte énorme. L'on remarque en 1816 qu'il existe des marchandises et du matériel prêté aux fileurs représentant une somme supérieure à 100.000 francs. — L'utilité de la Filature ne cesse pas, dans les années suivantes, de se maintenir. Pourtant les résultats obtenus à ce moment paraîtraient aujourd'hui bien minimes. Ainsi, on lit au compte de 1828 (p. 68) : « Une bonne fileuse qui travaillerait toute la journée pourrait gagner 50 à 60 centimes par jour, mais la plupart de celles qui viennent prendre de la filasse, ne travaillant que dans leurs moments libres, font peu d'ouvrage chaque jour et leur gain est très modique. » — Or, le prix des denrées, indiqué dans ce même compte de 1828 (p. 82), atteint 0 fr. 31 pour un kilog. de pain, 0 fr. 52 par litre de vin, 2 fr. 20 par kilog. de beurre, etc.

En 1830, le déficit de la Filature est de 73.000 francs ; il atteint 131.800 francs en 1831.

En 1843, 3.582 fileuses et 152 tisserands sont occupés ; la perte est de plus de 52.000 francs. Mais l'on signale à l'autorité supérieure l'emploi courant dans l'industrie privée des machines à filer le lin qui permettent un abaissement considérable du prix de la main-d'œuvre.

En 1848 et 1849, les pertes dépassent 145.000 francs par année. Mais un grand nombre de fileuses et de tisserands sont employés.

Avec l'année 1849 commence un nouveau régime administratif et le Conseil général des hospices est remplacé par l'administration de l'Assistance publique. La Filature des Indigents prend à partir de ce moment une position nouvelle et spéciale ; — elle redevient, principalement, l'ancien Magasin général et elle reçoit les effets de linge, de coucher et d'habillement nécessaires aux hôpitaux et aux hospices de Paris. Avec le changement des conditions de la vie qu'amène le machinisme, les fileuses deviennent rares, les tisserands ne peuvent subsister et peu à peu l'ancienne maison se transforme. L'on n'y fabrique plus, mais l'on y rassemble tout le matériel et tous les objets dont les hospices font emploi, tant si bien que les locaux deviennent insuffisants et que l'Assistance publique, pour suivre le développement que l'augmentation de la population parisienne donne à ses services, abandonne l'ancienne maison des Hospitalières et crée ce vaste Magasin central du boulevard de l'Hôpital, qui roule sur un budget annuel énorme.

Toutefois, il est bon de noter que le principe même qui fit créer la Filature des indigents au XVIIIe siècle subsiste en grande partie et constitue l'une des branches les plus actives du Magasin central : on le retrouve dans les travaux de lingerie et de confection qui sont encore donnés à l'heure présente à un grand nombre d'ouvrières besoigneuses, qui, comme autrefois les fileuses, n'ont pas de délais assujettissants pour la remise de leur ouvrage et trouvent, dans l'exécution de travaux d'aiguille faciles, des ressources appréciables.

C'est en 1864 que la suppression de la Filature des indigents, déjà demandée à partir de 1850, est décidée ; elle est accomplie en 1867, date de mise en service du Magasin central des hôpitaux. Cet établissement charitable, essentiellement parisien, a vécu moins d'un siècle. Il répondait à un besoin au moment de sa création, tout comme le Mont-de-Piété qui fut établi à Paris en la même année 1777 ; mais les conditions de l'assistance publique moderne ne procèdent plus des mêmes principes que ceux qui dominaient la société parisienne à la fin du XVIIIe siècle et la Filature s'éteignit faute d'objectif et de but.

Les anciens bâtiments de la maison des Hospitalières étaient en mauvais état lorsque la Filature vint s'y installer ; leur ruine complète fut consommée en peu d'années. La gestion de l'établissement était d'ailleurs des plus difficiles au point de vue financier, car elle était assurée par une administration particulière qui n'avait pas de lien étroit avec l'autorité dont elle dépendait. Il était entendu que la Filature devait recevoir du Conseil général des hospices le montant du déficit résultant de la comparaison de ses opérations de recette et de dépense ; à cause de cela les frais d'entretien des bâtiments et les acquisitions de matériel n'étaient autorisés que parcimonieusement afin de ne pas aggraver le déficit qui, en résumé, était prélevé sur le montant des secours attribués à la population indigente.

Aussi, à partir de 1819 notamment, l'état de délabrement des bâtiments fait l'objet de nombreuses observations dans les comptes annuels (Archives de l'Assistance publique, Archives administratives modernes). Les comptes de 1828 contiennent la note suivante : « La presque totalité du bâtiment est dans un tel état de vétusté qu'il menace en certains endroits la sûreté publique. On a estimé qu'il y aurait lieu de dépenser 100.000 francs pour mieux aménager et reconstruire. » Peu de temps après, la démolition totale de l'ancienne maison des Hospitalières eut lieu. Le bâtiment en bordure de la rue des Tournelles et les deux ailes furent abattus ; il n'en reste plus que des caves à belle allure, d'une bonne construction, et dans lesquelles subsistent au milieu des appropriations modernes des travées de voûtes avec piliers centraux encore en très bon état de conservation et qui n'ont plus à supporter que les constructions légères qui vont disparaître. Un petit caveau aménagé à l'extrémité des caves laisse voir une pierre scellée paraissant fermer une ouverture de puits au ras du sol. L'anneau qui servait à soulever cette pierre est complètement rongé par la rouille. Lors de la démolition il sera possible de savoir ce qu'il y a sous cette pierre qui certainement n'a pas été bougée depuis fort longtemps.

4° La direction municipale des nourrices.

A toutes les époques de notre histoire, le pouvoir eut à exercer son action, plus ou moins efficacement, pour protéger les enfants privés de l'allaitement maternel. Le sort des enfants trouvés était épouvantable dans les siècles passés et les petits Parisiens que leurs parents confiaient à des nourrices de campagne n'avaient pas un sort beaucoup plus enviable. Avant d'en arriver aux dispositions méticuleuses de la législation actuelle, il fallut parcourir bien des étapes, détruire bien des obstacles. Si l'on songe qu'à l'époque ancienne les routes étaient peu sûres, que les moyens de transport n'existaient pas d'une façon régulière et qu'aucun lien n'existait entre les diverses municipalités du pays, l'on s'imagine facilement, d'un côté, l'insécurité des parents qui confiaient leur enfant à une nourrice inconnue venue de loin et, de l'autre côté, le manque de garanties des nourrices vis-à-vis du payment de leurs salaires. En considérant surtout les difficultés des correspondances entre parents et nourrices, l'on conçoit l'incohérence des contrats de mise en nourrice. Cet état avait nécessairement donné une influence

prépondérante aux *meneurs*, ces intermédiaires qui recrutaient les nourrices en campagne, les amenaient à Paris et les reconduisaient à leurs villages quand elles étaient munies de nourrissons. Les meneurs — qu'aucun contrôle n'assujettissait à l'origine — donnaient des nouvelles des enfants en percevant le montant des frais de nourriture.

L'imagination fait concevoir les abus exorbitants qu'entraînait un rôle aussi arbitraire. C'était pour arriver à réduire au minimum possible les vices de cette organisation que le lieutenant général de police, à Paris, créa le bureau des nourrices dont il va être question.

Ce service public s'améliora au fur et à mesure que les institutions administratives donnaient de la cohésion et de l'unité aux mesures de sécurité et de protection individuelles ; son utilité s'atténua en même temps que les moyens de transport se développaient, car les parents obligés de placer leurs enfants en nourrice purent, dans la plupart des cas, surveiller eux-mêmes les nourrices et, d'un autre côté, les voyages des nouveau-nés purent s'effectuer dans des conditions moins dangereuses pour leur existence.

L'institution même du Bureau municipal des nourrices est exclusivement parisienne et avant de décrire, au point de vue de la topographie historique, les maisons qu'elle a occupées successivement, il est nécessaire d'indiquer les étapes qu'elle a parcourues dans les siècles passés et jusqu'à sa suppression, en 1876.

***

L'utilité d'un intermédiaire est impérieuse aussi bien pour la mère qui veut placer son enfant que pour la nourrice qui veut s'employer, aussi conçoit-on que des intermédiaires d'un genre spécial aient existé de tous temps. La plus ancienne indication que l'on en possède se trouve dans le *Dict. des rues de Paris* de Guillot (fin du XIIIe siècle), qui les désigne sous le nom de *Commandaresses* qui se transforma en *Recommandaresses ;* ce dernier nom était encore employé au commencement du XIXe siècle.

Guillot dit :

. . . . . .
Et la rue aux commandaresses
Où il a maintes tencheresses
Qui ont maint homme pris o brai.
. . . . . .

Un manuscrit cité par Guiraud (*Rôle de la taille en 1292*) contient (page 579) la reproduction d'un poème en vers paraissant remonter au commencement du XVe siècle, où se trouve l'indication suivante :

. . . . . .
Et la rue aux commandaresses
Où il a souvent trusseresses.

Cette rue se trouvait à l'emplacement à peu près exact de la rue de la Coutellerie. Il y avait là tout un enchevêtrement de petites rues, à l'ouest de la Grève, qui, d'après les rôles de contributions de l'époque que l'on possède, étaient occupées par une population peu aisée et sans doute, dans ce milieu des ouvriers du port, les filles de campagne, en promiscuité avec les servantes sans place, pouvaient être la cause d'une certaine animation. D'autant plus que, comme la tradition s'en est conservée jusqu'à nos jours, les nourrices, en attendant embauche, se tenaient vraisemblablement en devanture de la maison de la commandaresse, dont elles constituaient l'enseigne vivante.

Dans l'origine, les nourrices venaient principalement de la Bourgogne et de la Normandie, parce que ces contrées étaient en relations permanentes de commerce avec Paris qu'elles alimentaient ; les voitures de provisions étaient utilisées par les nourrices pour les voyages.

Il se forma ainsi des centres où les nourrissons parisiens étaient en nombre, ce qui amena progressivement des déplacements périodiques réguliers sur Paris ; ces voyages étaient effectués sous la conduite des *meneurs*.

Le rôle de ces meneurs fut toujours influent et aurait dû être surveillé et contrôlé étroitement. Les commandaresses qui rassemblaient les nourrices de campagne et les plaçaient avaient aussi donné lieu à des plaintes nombreuses et graves. Leurs officines furent supprimées et données en monopole aux filles de la nourrice du roi Jean le Bon. Les célèbres « *Ordonnances faictes par le roy Jehan, le pénultime jour de janvier mil CCCLI et publyées à Paris ou mois de février ensuivant le premier an de son règne* » (30 janvier 1351) contiennent à ce sujet les dispositions suivantes :

TITRE XXVIII

Nourrisses

« 1. — *Item*. — Nourrisses nourrissans enfans hors la maison du père et de la mère des enfans gaigneront et prendront L sols l'an et non plus. . . . . .

Commanderresses

« 2. — *Item*. — Les commanderresses qui ont acoustumé a louer chamberières et les nourrisses auront pour commander ou louer une chamberière XVIII deniers tant seullement, et d'une nourrisse II sols, tant d'une partie comme d'autre et ne les pourront louer ne commander que une foiz l'an. Et qui plus en prendra ne donrra, il l'amendera II sols et la commanderresse qui deux foiz en ung an allouera chamberière ou nourrisse sera pugnie par peine de corps ou pillory ou autrement. »

Le nombre des commandaresses était en même temps limité à 4 et l'on voit que, malgré leur privilège, elles étaient assujetties à des dispositions sévères et soumises à des pénalités corporelles dont l'importance n'est pas négligeable. Le Prévôt de Paris les avait d'ailleurs placées sous l'autorité de son service de police.

En résumé, c'était uniquement de la moralité des meneurs et de l'autorité que les commandaresses pouvaient avoir sur eux que dépendait le sort de ces petits Parisiens qu'il n'était pas possible à leurs parents de surveiller et qui partaient dans les mains d'inconnus, livrés aux aventures de voyages pénibles, pour s'échouer dans des villages où l'existence était assez difficile pour que les femmes se trouvent dans la nécessité de faire commerce de leur lait.

Cet état de choses dura pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles ; l'on conçoit dans quelles conditions se trouvaient, à cet égard, les Parisiens, pendant les mauvais jours de la domination anglaise et plus tard pendant les troubles de la Ligue.

Au commencement du XVIIe siècle, un effort fut tenté. La misère morale et matérielle qui avait marqué la fin du XVIe siècle suscita la formation d'un grand nombre de Sociétés de dames charitables, destinées à s'occuper sous

toutes les formes de la protection des femmes et des enfants. Sous leur impulsion incessante, quelques résultats furent obtenus, et les dames ainsi engagées dans les œuvres durent, pendant leur séjour dans leurs domaines, veiller sur le sort des enfants de Paris qui pouvaient se trouver placés dans la région. Le nombre des enfants trouvés diminua alors et les envois en nourrice devinrent plus nombreux. L'organisation administrative qui commence à devenir forte au commencement du XVIIIe siècle se préoccupa de cette question importante.

Des déclarations royales imposent, en 1715 et 1727, des obligations sérieuses aux meneurs et aux nourrices ; mais ces dernières, tout en remplissant leurs devoirs vis-à-vis des enfants qui leur étaient confiés, se voyaient assez souvent privées de tout ou partie des salaires qui leur étaient dus par des parents qui ne pouvaient s'acquitter envers elles pour des raisons diverses. C'est alors qu'intervient, le 19 juin 1737, l'arrêt du Parlement qui ordonne que les condamnations prononcées pour défaut de payement de mois de nourriture d'enfants entraîneraient, non seulement la détention des débiteurs, mais encore la capture dans leur maison. Cet acte de l'autorité fut exécuté rigoureusement jusqu'à la Révolution. Le décret du 1er décembre 1792, reproduit ci-après, montre par l'importance de la somme due aux nourrices le grand nombre des pères de famille emprisonnés pour une dette que leur incarcération mettait dans l'impossibilité absolue de rembourser :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu son Comité des secours publics relativement à la lettre du Maire de Paris, concernant le soulagement des débiteurs de mois de nourrice ;

« Considérant qu'il est instant de venir au secours des pères de famille en état de contrainte pour cet objet et de faire cesser leurs justes plaintes sur le retard du soulagement qui leur a été promis par l'Assemblée constituante.

« Décrète que par la Trésorerie nationale il sera mis à la disposition du Ministre de l'Intérieur une somme de 225.788 livres 5 sous 3 deniers, laquelle somme, sur l'état dûment certifié qui lui en sera remis par les Directeurs du Bureau des nourrices de Paris, sera par lui employée à l'acquittement de la dette contractée par les pauvres pères de famille de la capitale, lesquels, à l'époque du 15 septembre dernier se trouvaient en état de contrainte et d'arrestation pour non-payement de mois de nourrice. »

Au milieu du XVIIIe siècle, le lieutenant général de police de Sartine fit inspecter sur place les enfants de Paris placés en nourrice à la campagne. Il reconnut des abus et des torts aussi bien du côté des nourrices que du côté des parents, et il prépara les éléments de la Déclaration royale du 24 juillet 1769 qui régla les conditions du service des nourrices jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Le lieutenant général avait reconnu que si les nourrices étaient souvent négligentes et ne mettaient pas la conscience qu'exige leur mission vis-à-vis des enfants, elles avaient un prétexte à leur négligence sur l'incertitude de la rentrée des salaires pour lesquels on les avait engagées. Aussi pour prévenir la continuation des actes qui avaient justement stigmatisé l'organisation ancienne il introduisit nettement l'action de la police en la matière. Il supprima les quatre bureaux des recommandaresses dont la réputation populaire était déplorable, puis il créa un Bureau unique de recommandaresses, qui fut installé rue Quincampoix, et un Bureau de Direction des nourrices, organisé rue Saint-Martin, vis-à-vis Saint-Julien-des-Ménétriers. La recommandaresse recevait les nourrices, les hébergeait lorsqu'elles venaient prendre ou rapporter les enfants. Le Directeur garantissait le payement des mois de nourrice et servait d'intermédiaire entre les parents et ceux qui élevaient leurs enfants. Les meneurs et meneuses, à chacun de leurs voyages à Paris, allaient, au désir des parents, porter des nouvelles des nourrissons ; des receveurs passaient à domicile toucher le montant des salaires que les meneurs remettaient aux intéressés à leur retour au pays. Le Directeur faisait *l'avance* des mois de nourrice et poursuivait impitoyablement les débiteurs inexacts.

En outre quatre inspecteurs domiciliés à Paris faisaient des tournées à des époques variables pour surveiller les nourrices ; plus tard, ce contrôle sur place fut confié à des médecins domiciliés à proximité des agglomérations de nourrissons parisiens. Plus tard, la recommandaresse fut supprimée : le Directeur du Bureau des nourrices devint un véritable gérant sous l'autorité du lieutenant de police. L'institution fut ensuite confiée au Conseil général des hospices lors de sa formation. A partir de ce moment, elle reçoit une organisation forte. Voici la notice qui lui est consacrée dans un recueil publié par le Conseil général des hospices au commencement du XIXe siècle.

Bureau de la Direction des nourrices.

« L'objet de l'institution de ce Bureau est de procurer aux habitants de Paris et de la banlieue à un prix modéré, des nourrices dans lesquelles ils puissent avoir confiance, par les précautions prises pour s'assurer de leur santé, de leur moralité, et par la surveillance exercée sur elles, et en même temps de garantir aux nourrices et aux conducteurs de voitures qui les amènent le payement des sommes qui leur sont dues pour mois de nourriture, frais de voyages, frais de maladie et frais funéraires, sauf le recours du Bureau contre les parents qui sont en retard de payer.

« Les portes du Bureau de la Direction des nourrices sont ouvertes à 6 heures du matin en été, à 7 heures en hiver : elles sont fermées en tout temps à 10 heures du soir. Les personnes qui se rendent à la Direction pour louer des nourrices doivent s'adresser à la factrice qui les mettra en rapport avec elles. »

Pour le service extérieur, des agences régionales avaient été organisées où des agents administratifs, aidés par des médecins des localités, recrutaient les nourrices et les dirigeaient sur Paris par convois réguliers. Les enfants placés étaient fréquemment visités et recevaient les soins médicaux qui pouvaient leur être nécessaires.

Mais, dès que les chemins de fer facilitent les voyages, le placement des nourrices prend un caractère nouveau. Des particuliers ouvrent des bureaux de placement où, sous prétexte de meilleurs soins et de discernement plus éclairé dans le choix des nourrices, le taux mensuel accepté par le Bureau municipal s'élève tout à coup, et ce Bureau se trouve encombré par les sujets inférieurs et devient incapable de résister à la révolution qui se fait dans les habitudes parisiennes, d'oublier et de délaisser ce Bureau Sainte-Apoline,, comme on l'appelait généralement, même lorsqu'il existait — de 1868 à 1876, dans la maison de la rue des Tournelles. Et pourtant, que de souvenirs pittoresques et

émouvants évoquait ce Bureau Sainte-Apolline ! C'est là — et de bien curieuses lithographies en ont conservé le souvenir — que les voitures des nourrices s'arrêtaient; des paquets, des bagages invraisemblables étaient juchés ou accrochés partout; les nourrices de campagne avaient l'habitude d'arriver, non pas avec de vieux vêtements, mais avec ce qu'elles avaient pu ramasser de plus sordide afin d'apitoyer la maman du nourrisson et d'en tirer des effets avec lesquels elle lui ferait honneur. Et les marchandages ! D'un autre côté de la cour, des mères anxieuses attendaient, impatientes, l'arrivée du meneur qui avait promis d'aller voir les bébés chez leurs nourrices et de dire comment ils étaient. C'étaient aussi de pauvres filles qui venaient déclarer ne plus pouvoir payer leur nourrice : alors, abandon de l'enfant parmi les enfants trouvés... Combien de faits intimes et émouvants de la vie parisienne se passaient chaque jour dans ce Bureau Sainte-Apolline !

***

L'histoire des pérégrinations du Bureau des nourrices à travers Paris présente plusieurs faits curieux qui lui donnent de l'intérêt.

Après l'ordonnance royale de 1769, le Bureau siège rue Saint-martin, en face Saint-Julien-des-Ménétriers ; le directeur était alors un sieur Framboisier, tenancier intéressé du reste. La recommandaresse était tout auprès, rue Quincampoix. La fonction de cette dernière ayant été abolie, le Bureau unifié est transporté rue de Grammont, n° 1, au coin de la rue Neuve-Saint-Augustin, dans l'hôtel de M. de Sartine, ministre de la Marine. De locataire qu'il était dans ce nouveau logis en arrivant en 1781, il devient propriétaire le 17 janvier 1783. Le roi avait chargé M. Lenoir, lieutenant général de police, par un arrêt du 22 mai 1782, enregistré au Parlement le 27 août suivant, d'acquérir la maison moyennant le prix de 72.000 francs. L'acquisition fut faite le 17 janvier 1783, suivant contrat passé par-devant Girard, notaire, et les 72.000 francs acquittés par le sieur Framboisier Duparquet, caissier de la Direction du Bureau des nourrices (Archives de la Seine, Archives domaniales : 386 — 10242).

Le 19 avril 1801, un arrêté retire la Direction des nourrices de la police et la réunit au Conseil général des hospices mais la réunion n'en eut lieu que le 5 août 1802.

Par un arrêté du 31 mars de cette année 1802 (19 germinal an X) un premier déplacement avait été ordonné : « Art. 1er. La maison occupée par le Bureau des nourrices au coin de la rue de Grammont et de celle Neuve-Saint-Augustin est réunie à la maison de l'Administration générale des Domaines pour être employée au service et à l'agrandissement du bureau de cette Administration. — Art. 2. Le Bureau des nourrices... sera transféré dans la maison de La Trémoïlle, rue Sainte-Avoye. »

A cette époque, l'Administration des Domaines avait pris un développement exceptionnel qui résultait des nombreuses opérations nécessitées par l'accroissement des biens nationaux, provenant des émigrés ou des institutions religieuses ou charitables supprimées. Le bureau central de cette Administration touchait la maison occupée par le Bureau des nourrices, rue de Grammont, et obtint de se l'annexer en échangeant la propriété avec l'hôtel de La Trémoïlle situé rue Sainte-Avoye, n° 20, en face le couvent de Sainte-Avoye et touchant l'hôtel de Montmorency, plus connu sous le nom d'Hôtel de Mesmes. Cette maison de La Trémoïlle avait été mise sous séquestre comme bien d'émigré et vendue ensuite comme bien national ; puis elle était rentrée dans la main du Domaine par suite de la déchéance du sieur Rousseau, acquéreur. Le Bureau des nourrices résista autant qu'il lui fut possible au déplacement qu'on lui ordonnait, posant comme condition de ne rentrer dans la maison de la Trémoïlle que lorsque la propriété lui en aurait été nettement attribuée par une loi. Mais le Ministre des Finances rejeta cette prétention et le transfert s'opéra. D'ailleurs, les deux maisons échangées étaient d'égale valeur.

Peu de temps après, le 27 avril 1804, l'Administration des Domaines, ayant encore besoin de s'agrandir, obtient un nouveau décret qui dépossède encore le bureau des nourrices : « Art. Ier. La maison occupée par le Bureau des nourrices rue Sainte-Avoye est réunie à celle de Mesmes dans la même rue pour être l'une et l'autre affectées à l'établissement de l'Administration centrale des droits réunis. — Art. 2. Le Bureau des nourrices sera transféré dans la maison nationale, n° 27, rue Sainte-Apolline. »

L'hôtel de La Trémoïlle et l'hôtel de Mesmes furent détruits en 1839, lors du percement de la rue Rambuteau.

La maison de la rue Sainte-Apolline, qui reçut le Bureau des nourrices, portait alors le n° 27 du numérotage révolutionnaire. Le numérotage de l'empire lui donna le n° 14, qui fut remplacé par le n° 18 après le percement du boulevard de Sébastopol. C'était un immeuble ouvrant sur la rue Sainte-Apolline et s'étendant jusqu'au boulevard Saint-Denis sur lequel il présentait, au n° 15, les terrasses qui existent encore aujourd'hui. Il avait été mis sous séquestre comme bien d'émigré ayant appartenu à la famille de Romance. (*Archives de l'Assistance publique. Archives modernes.*) La maison était échue en héritage, le 2 septembre 1752, à une dame Rousseau, mariée à M. de Romance ; plusieurs enfants étaient nés de ce mariage et le partage de la succession n'avait pas été fait entre eux, après la mort de leur mère, au moment où la Révolution éclata. M. Godefroy de Romance, l'un des fils, était resté à Paris. Arrêté comme suspect, il fut relâché et s'empressa d'émigrer. Dès lors, la maison de la rue Sainte-Apolline se trouvant abandonnée fut mise sous séquestre et réunie aux biens nationaux. L'Administration des Domaines y fit transporter le Bureau des nourrices, comme il a été dit plus haut. Mais les locaux se prêtaient mal à leur nouvelle appropriation. Les travaux nécessaires furent entrepris en vertu de la disposition suivante :

« *Préfecture du département de la Seine.*

« Vu la délibération du Conseil général des hospices qui autorise les réparations à faire à la maison du Bureau des nourrices, rue Sainte-Apolline ;

« Vu la décision du ministre de l'Intérieur en date du 9 germinal de l'an XIII, relativement aux constructions et réparations à faire dans les hospices et dans les maisons qui leur appartiennent ;

« Le Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine,

« Arrête :

« La délibération susvisée est approuvée.

« Fait à Paris, le 18 brumaire an XIV.

« *Signé* : Frochot. »

Un autre arrêté du même préfet, en date du 17 juillet 1811, double la concession gratuite d'eau de Seine faite au Bureau des nourrices, ce qui la fixe à 27 hectolitres par jour.

C'est à ce moment que l'institution prend le nom de Direction municipale et qu'elle se développe sous la forte impulsion du Conseil général des hospices.

Mais survient le chute de Napoléon, bientôt suivie de la loi du 5 décembre 1814 qui ordonne la restitution aux émigrés de ceux de leurs biens saisis pendant la Révolution et qui ne sont pas encore vendus. M. Godefroy de Romance se présente alors et ses droits sur la maison de la rue Sainte-Apolline sont reconnus ; la dévolution lui en est faite par une loi du 23 janvier 1816, mentionnant que « M. de Romance est remis en jouissance de sa maison à partir du 1er janvier 1815, et que le Bureau des nourrices lui payera, pour occupation depuis cette époque, une indemnité à fixer par dire d'experts, sauf par cet établissement à réclamer également une indemnité pour l'affectation faite de sa maison rue de Grammont à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

L'Administration des hospices ayant établi que la Direction des nourrices avait été dépouillée de la maison de la rue de Grammont qui lui appartenait puisqu'elle l'avait payée de ses deniers, fut dispensée de payer l'indemnité fixée à 10.000 francs, à servir à M. de Romance pour l'occupation de sa maison depuis le 1er janvier 1815 ; la charge en incomba à l'Administration des Domaines, laquelle, pour se dégager dans l'avenir, s'empressa de rendre aux Hospices la maison de la rue de Grammont ; celle-ci fut mise en adjudication et vendue le 29 septembre 1818.

Le Bureau des nourrices se trouvant dépossédé encore une fois, le Conseil général des Hospices pensa à l'installer dans l'ancien pressoir des Catherinettes, rue Saint-Denis, qui n'avait pas encore été aliéné, mais un arrangement fut pris avec M. de Romance, qui lui vendit sa maison le 9 janvier 1818, moyennant une somme de 180.000 francs, tout en se réservant certaines servitudes sur la partie de la maison qui formait terrasse sur le boulevard Saint-Denis.

Les grands travaux de voirie exécutés au milieu du XIXe siècle dans cette région, notamment la viabilité du boulevard Saint-Denis et le percement du boulevard de Sébastopol, avaient donné une valeur énorme à la maison de la rue Sainte-Apolline et l'administration de l'Assistance publique, ayant sa maison de la rue des Tournelles, 35, disponible par suite de la suppression de la Filature des indigents, y transféra une dernière fois le Bureau des nourrices, qui périclitait déjà depuis plusieurs années et qui fut définitivement fermé à la fin de l'année 1876.

La maison de rue Sainte-Apolline fut mise en vente par l'Assistance publique et adjugée pour une somme supérieure à un million au propriétaire actuel.

La réclamation de M. de Romance n'avait tout d'abord porté que sur la propriété de sa maison de la rue Sainte-Apolline ; rentré en possession, il introduisit une nouvelle demande tendant à la remise des glaces qui en avaient été enlevées, ou tout au moins à l'allocation d'une indemnité représentant leur valeur. Il avait établi que ces glaces, au nombre de quinze, avaient été transportées au Dépôt établi dans l'hôtel de Soubise au moment de l'arrivée du Bureau des nourrices ; plus tard, elles avaient servi à l'ameublement de l'hôtel de La Trémoïlle, lorsque celui-ci fut affecté au logement du Directeur général des Droits réunis. Or, le duc de La Trémoïlle avait été remis en possession de son hôtel de la rue Sainte-Avoye en 1816 et détenait par conséquent les glaces en question. L'affaire ne fut pas résolue administrativement et un arrangement intervint ultérieurement.

5° L'hôpital provisoire. — L'hôpital Andral.

Quand la Direction municipale des nourrices fut liquidée, l'Assistance publique se trouva avec un établissement dont les bâtiments périclitaient depuis longtemps et qui ne paraissaient plus utilisables ; elle obtint, en 1878, l'autorisation de le vendre sur une mise à prix de 500.000 francs ; mais la ville de Paris fit ajourner le projet d'aliénation qui, comme il a été dit plus haut, compromettait l'opération de prolongement de la rue aux Ours. Dans cette situation, l'Assistance publique ouvrit dans la maison un petit hôpital temporaire qui fonctionna par intermittence, tout d'abord, du 5 février 1880 au 10 avril suivant, puis il refonctionna à partir du 5 novembre de la même année : on l'appelait l'hôpital des Tournelles. Maintenu en service à titre définitif en 1885, il reçut le nom d'hôpital Andral avec un effectif de 100 lits réglementaires ; son budget était d'environ 150.000 francs. Il a été désaffecté complètement au milieu de l'année courante.

Les bâtiments qui restent sont en très mauvais états, surtout ce qui a été remanié et reconstruit en 1828. La petite maison du XVIIe siècle, qui fut ajoutée par les Hospitalières à la maison primitive, a conservé une rampe en fer extérieure et deux petits balcons dont la ferronnerie n'est pas sans mérite. En outre, une cage d'escalier avec balustres en bois a gardé tout son caractère et se montre en bon état. Plusieurs pièces de la construction ancienne ont conservé leurs solives apparentes : deux petits jardins, en avant et en arrière de la maison du XVIIe siècle donnent encore un peu de caractère à ces vieux souvenirs.

***

Le nom du petit hôpital du XVIIe siècle a été indiqué de façons différentes par les auteurs, dans les livres et sur les plans. Ceux qui, dans leur esprit, ont marqué une prépondérance de l'autorité religieuse sur l'autorité laïque ont maintenu le nom approuvé à l'origine par l'archevêque de Paris, de Charité de Notre-Dame ou de Charité des Femmes, les autres, d'accord avec la décision du Parlement, emploient le titre officiel *Hospitalières* et plus tard *Hospitalières de la place Royale*, lorsque d'autre communautés analogues se fondent à Paris. Félibien, notamment — dont l'impartialité éclate dans le cours de son ouvrage — se sert du titre déterminé par le Parlement. Les archives de l'établissement, qui étaient déposées dans les archives de l'Assistance publique, ont été détruites par l'incendie de mai 1871 sans avoir été inventoriées. Il en est de même des papiers de la Filature des indigents pour ce qui concerne la période où ce service a été sous la dépendance de l'Assistance publique. Les archives administratives de la Direction des nourrices sont sauvegardées et classées depuis la mise en ordre des archives de l'Assistance publique. Il en est de même des livres et registres du petit hôpital qui vient d'être supprimé et qui ont été rejoindre la collection énorme de tous les anciens documents de la vie active des établisse-

ments hospitaliers de Paris, où se trouve rassemblée la multitude des faits de détail d'une partie importante de l'histoire parisienne.

Louis Tesson.

LA PATHOLOGIE NERVEUSE ET MENTALE DES PROPHÈTES JUIFS

(*fin*)

§ VII. — Les Esséniens et Jésus-Christ.

Avant de terminer cette première partie, nous voudrions dire quelques mots sur une secte philosophique juive qui exerça une grande influence sur la science médicale et fit école : celle des Esséniens, qui fut certainement la plus célèbre de toutes.

La société juive, à l'époque de Jésus-Christ, c'est-à-dire au début de l'ère chrétienne, comprenait trois sectes : les *Parouchites* ou *Pharisiens;* les *Zaddougites* ou *Sadducéens;* les *Esséniens*. Ces derniers formaient une secte beaucoup plus instruite que les deux autres et passaient pour être experts en l'art de guérir.

« Entre le dernier prophète Malachie et les Evangélistes, se trouve un intervalle de quatre siècles », dit le docteur Beugnies (45), de Givet, « une lacune pendant laquelle la la Bible ne reçoit plus aucun texte nouveau. C'est au milieu de cette période que se forme une secte dissidente, celle des Esséniens (46), dont nous ne connaissons que vaguement les principes; car ses adeptes eurent soin de brûler leurs livres quand Rome triomphante planta ses aigles sur Israël en ruines ».

Parlant des Esséniens, Flavius Joseph (47) dit : « Ils étudient avec soin les écrits des anciens, principalement en ce qui regarde les choses utiles à l'âme et au corps et acquièrent ainsi une très grande connaissance des remèdes propres à guérir les maladies et de la vertu des plantes, des pierres et des métaux ».

Ainsi donc, ils semblaient être, en un mot, d'excellents praticiens ayant des connaissances astrologiques; et ils savaient qu'une âme pure doit habiter un corps sain.

Toujours d'après Flavius Joseph, qui expose longuement leur genre de vie, les Esséniens auraient été de véritables anachorètes, pratiquant le jeûne, la pauvreté, l'obéissance, la chasteté, la charité. Un mysticisme profond s'emparait de leurs âmes; ils priaient pendant des heures entières, dans l'immobilité la plus complète; le surnaturel les hantait et leur imagination se peuplait de démons et d'anges.

Les Esséniens étaient des extatiques et des illuminés se fortifiant dans la pensée que Dieu leur avait donné une part de sa puissance. Forts de leur foi, ils allaient partout semant autour d'eux des miracles.

Le plus instruit des Esséniens semble être Rabbi Jeshua ou Jésus qui, en sa qualité de thérapeute, était à la fois le « médecin des âmes et des corps ». D'ailleurs, il alla étudier, dans l'Inde, la médecine des anciens savants. Il s'établit parmi les Aryas (habitants de l'Inde, au début, hommes cultivateurs). Il traversa le pays des cinq rivières et le Radjipoutan ; les fervents du Dieu Djaïne le prièrent de demeurer parmi eux. Mais il s'en fut à Djagguernat, dans la contrée d'Orsis, où repose la dépouille mortelle de Viassa-Krichna et où les prêtres blancs lui firent un joyeux accueil.

« Ils lui apprirent... à comprendre les Vedas (quatre livres en sanscrit, traitant, par endroits, de la Médecine), à *guérir* à l'aide de prières, à *enseigner*... à *chasser l'esprit malin du corps* de l'homme ».

N'est-ce pas là toute la doctrine de l'exorcisme? N'est-ce pas là une preuve indiscutable de l'existence de l'*hystérie* (48) aux débuts de l'ère chrétienne?

Dès lors, rien d'étonnant à ce que nous voyions Issa, ou Jésus, retourné en Palestine, se livrer à tous les exercices des maîtres hypnotiseurs modernes et même ressusciter les léthargiques ou les hystériques après avoir fait disparaître des paralysies sans lésions matérielles.

Issa passa six ans parmi les prêtres blancs, qui résolurent sa mort à la suite des discours qu'il adressa aux Soudras. Mais, averti du danger, il se dirigea vers l'ouest, et passa en Perse avant de regagner le pays d'Israël. Il avait alors vingt-neuf ans.

A son retour en Galilée, il parcourut les campagnes, dit F. Réthoré, en « délivrant les *possédés* (49), rendant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, et le mouvement aux paralytiques »,

Siméon-haz-Sadkik (50), imbu des superstitions de son temps, regardait ces guérisons comme des miracles, et il était même persuadé que le maître ressuciterait les morts. Mais Jésus, bien que croyant lui-même aux possessions, attribuait quelquefois ses œuvres, soit à la force de la volonté et à l'imagination, soit à la vivacité de la foi (?)... Quant aux résurrections qu'on lui attribuait, il n'en est qu'une seule que l'on croit avoir constatée : c'est celle de la fille de Jaïre. Or, avant de la rappeler à la vie, Jésus avait dit . « La jeune fille n'est qu'endormie » (51).

Jésus avait donc rapporté de l'Inde des notions médicales très sûres et très avancées pour l'époque, en ce qui concerne les maladies nerveuses, qui devaient alors être très fréquentes. Et l'on conçoit que les miracles opérés par lui puissent avoir quelque chose de véridique.

La guérison du paralytique et la résurrection de Lazare, pour ne citer que les deux plus célèbres miracles de Jésus; rentrent dans la catégorie des cas de névroses guérissables par la suggestion ou l'hypnotisme.

L'homme paralytique, dont la légende miraculeuse se trouve consignée dans l'Evangile de saint Marc, ne devait être qu'un hystérique atteint de paraplégie et Lazare devait être tout simplement en état de mort apparente, en léthargie.

La guérison des aveugles-nés, des boîteux, des sourds-muets s'explique de la même façon que celle du paralytique de saint Marc; nous savons, en effet, qu'il existe des céci-

---

(45) Beugnies. *Archéologie médicale de l'Egypte et de la Judée*. Liège, 1892, in-8, 2e fasc., pp. 93-94.

(46) Le mot Essénien dérive de Asa (prononcer Aza), qui veut dire guérisseur.

(47) *Flavius Joseph*, II, 12.

(48) Notovich (Nicolas), *La Vie inconnue de Jésus-Christ*. Paris, Ollendorf, 1900, nouvelle édition.

(49) A remarquer que c'est l'expression qu'on trouve dans le document thibétain, vu par Notovich.

(50) Simon.

(51) Evidemment, il s'agit là d'un cas de léthargie hystérique.

tés et des surdités absolument sans lésions anatomiques, et exclusivement sous la dépendance d'un état nerveux.

Quant aux miracles produits sur la nature physique, par exemple, la marche sur la mer, la transfiguration, etc., ils s'expliquent tout naturellement : il s'agit là de phénomènes spéciaux d'hallucinations, si fréquents chez les hystériques.

Les faits qui précèdent nous prouvent donc que Jésus était un médecin (52) qui possédait toutes les connaissances médicales qu'on pouvait avoir de son temps et les prétendus miracles qu'il accomplit démontrent qu'il avait toutes les qualités excellentes d'un clinicien remarquable.

§ VIII. — Considérations générales sur les prophètes.

Les prophètes qui apparaissent comme les véritables créateurs de la nationalité israélite, sont désignés, dans la Bible, sous différents noms. Avant Samuel on les appelle *roës*, c'est-à-dire voyants, puis *khozehs* (53), c'est-à-dire visionnaires, ou *nabis*, c'est-à-dire proclamateurs. Ce dernier terme est d'ailleurs le sens exact du mot grec προφητης, d'où est venu le mot français prophète.

Les prophètes étaient donc, pour les Juifs même, des voyants, des visionnaires, des proclamateurs, c'est-à-dire des fous. D'ailleurs, le fou et le prophète étaient désignés par le même mot roë, khozeh ou nabi.

Le nabi est encore appelé « homme de l'esprit » (54); ce qui signifie qu'il est dirigé, animé, instruit par l'esprit divin ; c'est dans sa bouche que Dieu met ses paroles (55); de là, le nom de « bouche de Jéhova (56) » sous lequel on le désigne quelquefois.

Il découle de ce qui précède, que, pour les Benê-Israël, la folie n'était pas une maladie, mais l'état de l'homme possédé par un Dieu.

Souvent les prophètes parlaient en s'accompagnant de musique, soit vocale, soit instrumentale. Puis, pour captiver l'attention du public et laisser une impression plus durable sur les esprits, ils aimaient à représenter ce qu'ils avaient à dire par des actes symboliques. Ils laissaient croître leurs cheveux, s'affublaient de costumes bizarres, jetaient sur leurs épaules une peau d'ours ou de lion qui leur servait en même temps de couche ; ils faisaient des gestes désordonnés et donnaient l'illusion de la folie.

Nous citerons un prophète qui, par sa seule apparition, fit, aux assistants, l'effet d'être fou (57) et fut qualifié par une épithète ayant cette signification (58). De même, quand Saül arriva au milieu d'une assemblée de disciples de Samuel, il fut saisi par l'esprit, et s'étant roulé à terre, après s'être dépouillé de ses vêtements, les assistants dirent, en le voyant : « Saül aussi est devenu *prophète* » (59).

D'ailleurs, le philosophe Spinosa (60) considère les visions prophétiques comme étant des hallucinations, des effets de l'imagination ; il cite à ce propos, le cas d'Elisée voyant le prophète Elie monter au ciel dans un char de feu, attelé de chevaux de feu.

Devançant donc de trois siècles les psycho-pathologistes modernes, Spinosa n'hésite pas à voir, dans les nabis, de vulgaires aliénés. Il dit, en effet, parlant des hommes : « Ne croient-ils pas que Dieu a les sages en aversion, qu'il grave ses décrets, non pas dans l'âme humaine, mais dans les entrailles des animaux, ou bien que les *idiots*, les *insensés* et les oiseaux, par un souffle et un instinct divins, le prédisent, tant la crainte fait divaguer les hommes » (61).

Les idées de Spinosa furent, en 1678, reprises, sans modifications, par Richard Simon, dans son *Histoire critique du vieux Testament* et nos psycho-pathologistes modernes adoptent ses conclusions, notamment M. Binet-Sanglé qui considère les prophètes juifs comme des dégénérés mystiques dont les prophéties varient suivant le tempérament, les dispositions du moment, l'instruction, l'opinion.

La biographie des prophètes juifs aurait dû, sans doute, commencer par Moïse, mais le problème de Moïse est, comme nous l'apprend M. Binet-Sanglé, extrêmement complexe ; les plus anciens documents qui le concernent lui sont postérieurs de quatre à cinq cents ans, et les discours qui lui sont attribués ne sont pas de lui. « La légende, dit Renan (62), a entièrement recouvert Moïse. » Quoi qu'il en soit, si nous nous en rapportons aux hallucinations de son frère Aaron, Moïse n'aurait été qu'un dégénéré supérieur, imprégné de mysticisme et versé dans la sorcellerie égyptienne.

Famille des prophètes. — De plus, les prophètes juifs étaient très souvent apparentés à des dégénérés. Outre son frère Aaron, Moïse avait une sœur, nommée Myriam, qui présentait les mêmes symptômes ; c'était une musicienne exaltée, elle était atteinte d'une affection cutanée peut-être d'origine névropathique.

Elquana, dévot de la tribu de Lévi, et Hanna, dévote hystérique, donnèrent naissance au prophète Samuel qui eut deux fils, lesquels furent, tous deux, prévaricateurs.

Les prophètes Assaph, Eman et Iédouthoum avaient des fils qui, au son de la musique, présentaient le même état psychopathique que leurs pères. Un des descendants d'Assaph, Iahaziel fut pris d'un accès de délire.

Enfin, l'un des deux enfants du prophète Nathan, Zaboud, devint cohène.

Etat mental des prophètes. — Une des conditions *sine qua non* pour devenir prophète était d'être crédule, enclin au merveilleux et d'avoir subi des suggestions religieuses.

Les idées religieuses des prophètes juifs n'ont rien d'original. Ils se les transmettaient sans modifications, telles qu'ils les avaient reçues : aussi étaient-elles presque toujours identiques, chez tous. Ils avaient souvent des rêves intenses. des hallucinations auditives ou visuelles et surtout verbales Parfois, sous l'influence d'une vive émotion, il s'établissait de véritables colloques entre eux et le dieu ; d'autres fois, ils avaient des pensées soudaines, des inspirations qu'ils attribuaient à Dieu. Ils se figuraient alors que le Seigneur avait sur eux des vues particulières, qu'ils étaient ses interprètes, ses envoyés, et que Dieu parlait par leur bouche.

(52) Marcel Baudouin. *Gaz. méd.*, Paris, 1903.
(53) II, *Schemouël*, XXIV, 11.
(54) *Osée*, IX, 7.
(55) Deut., XVIII, 18. — *Amos*, III, 8.
(56) *Jérémie*, XV, 19.
(57) II, *Rois*, IX, 11.
(58) I, *Schemouël*, XXI, 13.
(59) I, Id. XIX, 24.
(60) Spinoza, *Traité théologico-politique*. Paris, 1670.
(61) Spinoza, *Ibidem*, p. 2.
(62) Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, I, p. 159.

Les prophètes jouissaient quelquefois d'une santé physique robuste, qui leur permettait d'atteindre une grande vieillesse ; souvent, ils étaient *débiles*, ce qui ne veut pas dire qu'ils étaient idiots ou imbéciles, ils pouvaient se montrer habiles ou astucieux et même faire preuve d'une grande intelligence, comme la prophétesse Débora.

Mais par suite de la conformation spéciale de leur cerveau dont le développement était incomplet, les prophètes n'agissaient que par des mouvements impulsifs qui pouvaient les entraîner à des actes homicides ou réprouvés par la morale.

Egoïsme et orgueil. — En outre, chez les prophètes juifs, dominent deux sentiments importants : l'*égoïsme* et l'*orgueil*.

L'*égoïsme* se trouve, chez eux, développé à un point tel qu'ils ne peuvent supporter que l'on s'adresse à d'autres qu'à eux. Il suffit pour le prouver de citer la manière dont les livres saints s'expriment au sujet de la mort du roi Assa (63).

L'*orgueil* est la conséquence de leurs hallucinations et du délire de manie religieuse qui résulte de leur égoïsme Il semble, en effet, difficile d'admettre qu'il n'en soit pas ainsi, lorsqu'on se considère comme le confident, l'interprète et l'envoyé de la divinité. Aussi, y a-t-il un langage plus autoritaire que celui de l'homme d'Elohim de Schilo ou une apologie personnelle plus enthousiaste que celle de Débora,qui se compare à une « mère en Israël » ?

Samuel se trouva profondément blesse lorsque le peuple, lui demandant un roi, eut désigné lui-même ce roi ; et il fut fort irrité de l'insoumission du roi Saül auquel il opposa, pour le remplacer, le plus jeune fils d'un cultivateur.

Nathan ne s'offusqua pas moins d'être laissé de côté par le prétendant Adoniyahou.

Tristesse et haine. — Comme beaucoup de dégénérés, les prophètes juifs sont des individus tristes et malveillants, très facilement irritables et faisant, presque toujours, des prophéties de malheur.

Les trois prophètes anonymes du temps des Juges font des reproches et même des menaces. Le cantique de Debora respire l'orgueil et la haine de l'ennemi. Samuel se laisse entraîner à de violentes colères, au cours desquelles il menace de mort tous ceux qu'il croit infidèles à Iahvé. Il déteste profondément le roi Saül et il égorge le roi Agag de sa propre main. Nathan, lui aussi, déteste les ennemis d'Iahvé, sa haine est partagée par Ahiya, dont les discours sont à rapprocher de ceux de l'homme d'Elohim de Schilo.

Non contents de détester les profanes qui ne se soumettent pas à leurs exigences et à leurs caprices, les prophètes se haïssent entre eux et s'adressent également les pires menaces. C'est ainsi que le vieux nabi de Béthel est jaloux de son collègue, l'homme d'Elohim de Béthel, qu'il accable de reproches très vifs et qu'il menace de privation de sépulture.

Pouvoir suggestif. — Les prophètes juifs sont doués d'un pouvoir suggestif d'autant plus intense qu'ils sont eux-mêmes convaincus de la réalité de ce qu'ils avancent ; aussi la confiance qu'ils inspirent conduit-elle les malades à les consulter. Les symptômes hystériques disparaissant du fait de leurs suggestions, comme ce fut le cas pour Iarobeam, l'admiration et la crainte que les foules ont pour eux se trouvent considérablement augmentées.

En résumé, l'esquisse que nous venons de faire de l'état mental des prophètes nous permet d'affirmer que ces derniers apparaissent comme des dégénérés mystiques, souvent apparentés à des dégénérés, et n'offrant de différences avec les mystiques que nous observons dans nos asiles que par leurs caractères ethniques.

D'ailleurs, nous savons que le mysticisme conduit fatalement à un état mental particulier qui relève de la psychiatrie.

Le *mysticisme*, dit Bruzon, aboutit à la connaissance de l'invisible, à l'intuition du mystère, or, la méthode employée est tout entière contenue dans la recherche de ces trois états : méditation, extase, hallucination, lesquels peuvent être identifiés avec des états pathologiques bien définis et étudiés depuis longtemps. « La méditation est la première étape qui conduit aux hauteurs mystiques. Or, qu'est-ce que la méditation,sinon l'acte psychologique par lequel,étant donnée une idée dominatrice qui vous a frappé, on la prend comme point de départ de réflexions, on la retourne, on l'examine, on la ressasse au point de la graver pour jamais dans sa mémoire ? Or, toutes les phobies, toutes les idées fixes, toutes les obsessions portent vers la méditation. Et qu'est-ce qu'une phobie, une idée fixe, une obsession, sinon un symptôme de certaines psychoses, qui, de loin ou de près, tiennent à l'aliénation ? (64) »

Le second degré de perfection mystique est l'*extase* qui se confond souvent avec la catalepsie. Cette question fut le point de départ d'une très belle étude sur la catalepsie chez les mystiques de Léo Gaubert, qui en fit le sujet de sa thèse inaugurale, et auquel nous renvoyons pour de plus amples détails.

Le plus haut degré de perfection mystique arrive à la *vision directe*. L'idée prend forme, se projette au dehors, semble s'extérioriser : l'extatique devient alors un halluciné.

Avant Esquirol (65),qui fut le premier à considérer l'hallucination comme un phénomène morbide, on la regardait comme divine ou diabolique, suivant l'orthodoxie des visions décrites. Nous savons qu'elle se rencontre dans de nombreux cas pathologiques : les aliénés, les hystériques, les névropathes, les alcooliques, les morphinomanes, les paralytiques généraux, les épileptiques y sont sujets.

Elle est fréquente chez les mystiques. En résumé, nous pouvons dire que ceux qui se livrent au mysticisme seront fatalement menés vers un état pathologique grave ou tout au moins verront s'aggraver et devenir incurables des tares déjà existantes chez eux.

Wulfing.

(63) Atteint de la goutte,il s'était adressé aux médecins ordinaires et non aux prophètes ; aussi, après avoir langui pendant 2 ans, il mourut » 2 Chr., VI.

(64) Janet. *Névroses et idées fixes*. Paris, 1889 ; — Cullere. *Les frontières de la folie*, Paris, 1888.

(65) Esquirol, *Des maladies mentales considérées sous leur rapport médico-hygiénique et médico-légal*. Paris, 1838.

Les universités étrangères

COIMBRA

(*Fin*)

A partir de 1460, l'Université perdit peu à peu, et cela par des raisons diverses, son état florissant et par suite son prestige. De nombreux étudiants allèrent chercher à l'étranger la culture littéraire qui leur manquait en Portugal.

Cette décadence s'accentua à mesure que l'Université vit diminuer son indépendance et sa vie proprement dite.

Le roi dom Emmanuel la priva de quelques-unes de ses prérogatives, sans nuire toutefois à la vie universitaire. Ce prince publia, entre 1499 et 1504, des statuts à l'aide desquels tout le mouvement de la vie de l'Université se trouva soigneusement réglé.

L'influence favorable de don Emmanuel ne put toutefois surmonter une des graves difficultés qui s'opposaient au développement de l'École.

Cette difficulté était immense, et le résultat des efforts du roi et des mesures prises par lui fut insignifiant.

Elle consistait dans le manque de ressources pour subvenir aux dépenses considérables de l'Université.

Une cause supérieure existait cependant qui engendrait des difficultés contre lesquelles tout effort devenait inutile. Cette cause consistait dans la nouvelle forme que prenait la vie portugaise. Les découvertes maritimes rendirent le Portugal puissant ; la richesse et, partant, le luxe qui en fut la conséquence allaient entraîner la nation dans les premières phases d'une décadence, bientôt partagée par l'Université en dépit des efforts employés par Jean III pour l'enrayer.

Ce roi créa des bourses et des pensions destinées à envoyer à l'étranger les meilleurs étudiants qui devaient plus tard revenir pour être les éducateurs des nouvelles générations : il chercha à attirer les professeurs étrangers en leur faisant de grands avantages : il confia au docteur Diogo Gouveia, directeur du collège de Sainte-Barbe à Paris, la mission de chercher et de lui adresser les meilleurs professeurs des Universités européennes.

Le roi mit à profit les réformes effectuées au monastère de Sainte-Croix de Coïmbra et créa lui-même de nouveaux collèges près de ce monastère. Après la réalisation de ces mesures, il transporta l'Université à Coïmbra afin qu'elle pût distribuer l'enseignement supérieur aux élèves sortis de ces collèges.

Ce changement eut lieu en 1537 et l'Université, cette fois, se maintint à Coïmbra jusqu'à nos jours.

Il est à remarquer que ce fut sous le règne de Jean III que les Jésuites furent admis en Portugal.

La Compagnie de Jésus, qui, parmi ses moyens d'action, plaçait l'enseignement en première ligne, ne manqua pas d'exercer une puissante influence sur l'Établissement littéraire portugais.

Pendant les années qui s'écoulèrent depuis cette époque jusqu'au règne de Joseph Ier (1706), l'Université vécut sous le régime absorbant et funeste de la Compagnie de Jésus, l'un des chancres qui, avec les richesses de l'Inde, a le plus concouru à la perte de l'indépendance portugaise et à la dépression morale de la nation.

Sous le règne de Dom Joseph, le Portugal eut heureusement, comme premier ministre, un homme qui comprit nettement le rôle nuisible de la Compagnie de Jésus.

Le marquis de Pombal fit décréter l'expulsion des Jésuites et s'occupa de la réorganisation de l'instruction publique en Portugal.

De toutes les réformes introduites dans l'instruction publique, celle qui, eut pour objet l'Université fut la plus importante. En vue de préparer les esprits, le marquis de Pombal fit publier un ouvrage intitulé *Histoire abrégée de l'Université de Coïmbra depuis que les Jésuites s'y sont introduits, où l'on voit combien les intrigues et les innovations de ces religieux ont été funestes aux beaux-arts qui florissaient jadis dans cette Université.*

L'auteur de ce livre comparait l'ancienne splendeur de l'Université à l'état de décadence où elle était tombée ; il racontait les manœuvres et les efforts des Jésuites pour atteindre un foyer dont l'éclat les aveuglait, et montrait combien ces religieux abusaient du crédit dont ils jouissaient en Portugal.

Après avoir répandu cet ouvrage dans le public, le marquis de Pombal convoqua les ecclésiastiques les plus éclairés du royaume, afin d'entendre leur avis.

Cette assemblée, nommée la *Providencia Litteraria*, présente au marquis de Pombal un rapport intitulé : *Thèse historique de l'état de l'Université*, rapport qui se terminait par une proposition de réformes des statuts.

Le marquis de Pombal se chargea lui-même de publier dans l'Université les nouveaux statuts et de lever toutes les difficultés qui pourraient entraver leur prompte et entière exécution. Dans ce but, il se fit nommer, par lettres patentes du 28 août 1772, visiteur et réformateur de l'Université de Coïmbra.

Les termes dans lesquels ces lettres patentes sont conçues sont très curieuses : Nous vous créons et établissons, disent-elles, protecteur et comme roi et souverain seigneur de la dite Université. »

Le grand homme d'Etat portugais, muni de cette autorisation du roi, aboutit, et la réforme de l'Université de Coïmbra est sans aucun doute un de ses plus beaux titres de gloire.

Les talents du Grand Marquis du *petit pays*, comme on l'appelait en France, étaient fort appréciés à l'étranger. On lit dans une lettre du duc d'Aiguillon, document conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères de France : « L'opinion que nous avons des talents et des lumières du marquis de Pombal nous donne l'idée la plus avantageuse des changements et des additions que ce ministre doit faire aux statuts de l'Université. »

Le duc d'Aiguillon avait raison.

Le marquis de Pombal marqua son œuvre du cachet de son génie et l'Université de Coïmbra, délivrée des Jésuites, put accomplir dans la société portugaise le rôle éducateur et fécond auquel son fondateur l'avait destinée.

Les statuts de Pombal, à peu de choses près, régissent encore l'Université d'aujourd'hui.

***

Ce ne sont que des traits historiques que nous venons de signaler.

Ils se rapportent surtout à l'Université, mais par là même ils ont trait à la vie de l'étudiant de Coïmbra. En réalité,

l'organisation universitaire qui subsiste, tenant encore au passé par des liens vigoureux, conserve chez l'étudiant une simplicité d'autrefois que l'on chercherait vainement parm les élèves des autres écoles supérieures portugaises.

La vie à Coïmbra a en effet un caractère propre et particulier. Elle laisse chez l'étudiant, lorsque sa tâche a pris fin, des traces ineffaçables et, dans son cœur, le souvenir profond des jours qu'il a vécus dans ce merveilleux pays.

L'étudiant garde un attachement profond à la vieille cité qui abrita ses primes années au pays qu'il a égayé de ses chansons, et au sein duquel il a édifié ses premières chimères et conçu l'espoir d'un avenir qui, quelque heureux qu'il puisse être, n'égalera jamais son passé d'insouciante gaieté.

La séduction de la ville universitaire portugaise vient de ce qu'elle est le pays de la jeunesse. Le Mondego a les vertus d'une fontaine de Jouvence : la nature qui l'environne possède le charme qui inspire les poètes et qui faisait dire à l'un d'eux, bien des années après qu'il eût terminé ses cours : « Je vais à Coïmbra, prendre un bain de jeunesse. »

En effet, si on regarde les prairies que baigne le Mondego, d'où se dégage une si tendre mélancolie; si on gravit les collines verdoyantes qui les dominent; si on remonte le fleuve en écoutant les refrains de ses bateliers, ou si on se laisse entraîner par son cours calme et lumineux, sous la clarté tranquille et profonde d'une nuit de printemps, on comprend combien Coïmbra doit laisser d'ineffaçables souvenirs dans le cœur de ceux qui y ont vécu et qui, dans l'avenir, resteront attachés à la vieille cité par ce pouvoir de séduction qu'aucune ville de Portugal ne peut lui disputer.

Bartholomeu Ferreira,

LES IDÉES NOUVELLES

Le manuel opératoire des lavages de la gorge

M. Claisse vient de publier dans la Clinique (*22 mars*) *un article sur les lavages de gorge qui, dit-il,* « *doivent servir à enlever quelque chose* » *et qu'il faut réserver aux cas où la muqueuse est recouverte de produits adventices, c'est-à-dire aux angines pultacées et aux angines membraneuses, y compris la diphtérie. Voici le manuel opératoire qu'il conseille.*

Pour qu'il ait tout son effet, il faut que la région malade puisse être parcourue en totalité, facilement et longuement, ce qui est subordonné à la tolérance du sujet.

Parfois cette tolérance est parfaite, et la manœuvre sera de plus simple chez les sujets qui ont à l'état normal de l'anesthésie pharyngée. Mais d'ordinaire il est nécessaire de faire l'éducation du malade, et l'habituer peu à peu, par séances courtes et successives, à ne pas se contracter, à vaincre son appréhension. Certains sujets, en dehors de toute tare nerveuse, ont un tel nervosisme pharyngé que le simple contact d'un abaisse-langue provoque une nausée. Il est alors nécessaire d'anesthésier le pharynx par pulvérisation ou gargarisme; de petites doses de 1 à 2 centigrammes de chlorydrate de cocaïne ou de stovaïne sont suffisantes. Lorsque le malade fait le lavage lui-même, il est encore plus simple de lui faire sucer à l'avance une pastille de cocaïne.

Faisons ensuite asseoir le sujet sur une chaise, en face de nous, le cou entouré d'une serviette et avec une cuvette sous le menton. Un bock est placé à environ 1 mètre au-dessus de la tête; il contient un demi-litre d'eau bouillie tiède, additionnée de 50 à 100 grammes d'eau oxygénée. Le tuyau du bock est muni d'une canule de verre à orifice très étroit. Tenons dans la main gauche le tube de caoutchouc pour pouvoir à volonté modérer ou arrêter le jet. Nous le dirigeons de la main droite vers les régions munies d'exsudat en épargnant la luette et le fond du pharynx pour éviter les nausées.

Le malade respire lentement et donne à voix grave le son A pendant l'expiration. C'est seulement à ce moment qu'on laisse passer le courant; dès que le son s'arrête, on serre avec la main gauche le tube de caoutchouc pour arrêter le courant.

En agissant ainsi, sans hâte et avec calme, on évite les nausées (résultat du chatouillement de la luette et du pharynx) et les quintes de toux (résultat d'intrusion de gouttes d'eau dans le larynx béant). La manœuvre devient ainsi fort simple, et le malade n'en conserve aucune appréhension. Si je crois utile d'insister sur ces détails c'est qu'ils ont leur importance, et qu'un lavage mal fait est aussi désagréable pour le médecin que pour le patient.

Malheureusement tout cela réclame l'attention et l'obéissance du sujet, ce qui s'obtient rarement ou mal chez les enfants; or, c'est pour eux surtout que le lavage est souvent indiqué. Mieux vaut s'abstenir quand on n'arrive pas facilement au résultat. Chez les enfants trop jeunes ou indociles, le lavage provoque des vomissements, des quintes de toux, et expose à la contamination des bronches. En pareil cas, on se contentera d'un nettoyage au tampon d'ouate sèche ou imbibée d'eau oxygénée qui est toujours possible grâce à une contention énergique.

Le lavage, tel que je viens de le décrire, a le grave défaut de nécessiter une collaboration. Mais il est un moyen bien simple que j'emploie couramment et qui permet au malade de faire le lavage seul. Au lieu d'une canule à jet *terminal* le sujet aura à sa disposition une canule à jet *latéral*.

Au lieu de s'asseoir la tête haute, il penche la tête au-dessus de la cuvette, tient le tube de caoutchouc dans la main gauche pour modérer le jet à volonté et manœuvre la canule comme une brosse à dents, en promenant le bec surtout aux endroits qu'aura indiqués le médecin. Ce procédé, avec ou sans anesthésie préalable, bien simple, est peut-être préférable au procédé habituel. Dans le cas d'amygdalite pultacée, le bec de la canule peut ainsi visiter successivement les cryptes infectées, que le sujet apprend à reconnaître au contact, les déterger lentement avec une faible pression, sans aspersion des parties voisines par le liquide qui s'écoule au fur et à mesure, et sans la moindre effraction.

NOTES.

A la Bibliothèque Nationale de Paris.

A la Bibliothèque nationale, en 1906, lisons-nous dans le rapport de M. Henry Marcel, l'administrateur général, résumé par le *Mémorial de la Librairie française* la salle de travail a vu passer 156.142 lecteurs, les articles communiqués ont été de 541.146; à la salle publique de lecture, 38.080 lec-

teurs et 53.440 articles communiqués ; à la section des cartes, 2.277 lecteurs, 38.547 articles communiqués.

L'accroissement des collections a été, par le dépôt légal, de 4.901 volumes pour Paris, et 16.689 pour la province, de 144.700 périodiques pour Paris, et 356.400 pour la province ; de 6.751 morceaux de musique ; de 105 cartes et plans. Les acquisitions se sont élevées à 9.782 livres étrangers, 275 livres anciens, 73.500 revues périodiques et journaux, 514 cartes et plans. Le dépôt administratif a été de 305, le dépôt international de 48. Enfin, les dons ont été de 2.735 imprimés, 276 cartes et plans, 4.042 dissertations étrangères.

L'atelier extérieur de reliure a fourni 100.200 volumes reliés, 7.950 cartonnés ; l'atelier intérieur 2.902 volumes reliés, 8.973 cartonnés, 1.185 réparés.

Le nombre des lecteurs de la salle de travail des imprimés, qui était de 70.592 en 1883, a plus que doublé en 20 ans ; mais, depuis quelques années, il ne peut plus augmenter, par la raison que la salle est, la plupart du temps, pleine les après-midi d'hiver. Le nombre des communications n'en a pas moins excédé de 6.977 le chiffre de l'an dernier.

La salle de travail du département des manuscrits a été fréquentée par 37.184 lecteurs, soit 1.972 de plus que l'an dernier. Il a été communiqué 66.101 manuscrits.

En outre, 529 volumes ont été prêtés au dehors : 408 à Paris, 121 en province ou à l'étranger, et 105 volumes de province ou de l'étranger ont été déposés à la Bibliothèque pour y être communiqués.

Les demandes de photographie ont nécessité le transport à l'atelier de 520 volumes.

Dans le département des manuscrits, il a été relié 582 volumes : 507 au dehors et 75 à l'atelier intérieur.

Les collections se sont accrues de 627 volumes : 387 acquis, 240 donnés.

On peut évaluer approximativement à 2.500 le nombre des personnes qui ont visité le cabinet des médailles en 1906. Le nombre de communications aux travailleurs a été d'environ 800. En outre, il a été fait environ 3.500 moulages ou empreintes.

Les acquisitions ont été de 211 monnaies, objets divers on livres. Le dépôt légal a fourni 84 médailles, et les dons 178.

Au département des estampes, le nombre de lecteurs a été de 17.688, les pièces ou albums communiqués 51.648.

L'accroissement des collections a été par dépôt légal, 4.767 pièces ; par acquisition, 823 estampes, recueils ou volumes ; par dons, 196 représentant 16.700 pièces. La reliure a livré 196 recueils de différents formats ; l'atelier de photographie a satisfait à 380 demandes portant sur 2.259 pièces.

NOUVELLES PUBLICATIONS MÉDICALES

Chez Maloine.

La pleurésie purulente aiguë de l'enfant, traitement chirurgical simplifié par MM. Vignard et Monod, in-8°, 165 p. (**2 fr. 50**).

La pleurésie purulente de l'enfant est une affection que le médecin rencontrera souvent dans sa pratique. S'il est pour lui de la plus haute importance d'en connaître l'évolution et les divers aspects, il doit surtout savoir choisir et, cela très rapidement, le traitement à appliquer. A vrai dire, les procédés thérapeutiques ne manquent pas. Tous les traités classiques les indiquent, mais ils ont peut-être le tort de ne pas discuter assez sérieusement les avantages et les inconvénients de chacun d'eux.

D'ailleurs, il ne peut entrer dans le cadre des ouvrages didactiques d'insister sur les petites minuties, sur les précautions, précieuses cependant pour celui qui veut mener à bien et jusqu'au bout le traitement parfois complexe d'un empyème.

Le petit volume que viennent de publier MM. Vignard et Monod a avant tout un but pratique.

Après avoir rappelé, dans une vue d'ensemble, les caractères et l'évolution des diverses formes de pleurésie purulente, ils étudient les divers systèmes proposés pour l'évacuation et le drainage de la cavité purulente. Cette première partie n'est pas simplement une énumération, mais un exposé critique qui permettra à chacun de se faire une idée exacte des inconvénients et des qualités de chaque procédé.

La deuxième partie, la plus longue, est consacré au drainage continu après la pleurotomie. C'est cette méthode qui semble avoir la préférence des auteurs, préférence qu'ils justifient par la proposition d'un dispositif nouveau, qu'ils ont employé dans quinze cas avec des résultats très satisfaisants.

Ils en indiquent minutieusement la technique et terminent par l'exposé détaillé des cas qu'ils ont ainsi traités.

Ecrit surtout pour les praticiens, ce livre, *grâce à sa documentation très complète*, rendra également service à ceux qu'intéresse la question du traitement de l'empyème.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE.

Relations entre Paris et l'Italie par le Mont-Cenis.

Trains express quotidiens composés de vagons-lits, voitures à lits-salon, 1re et 2e classes à couloir, avec lavabos et water-closets.

Aller :			*Retour :*	
(a)	*(b)*		*(a)*	*(c)*
2 h. 30 s.	10 h. 20 s.	dép. Paris arr.	6 h. 20 m.	1 h. 50 s.
1 h. 57 m.	9 h. 57 m.	arr. Mod. —	5 h. 11 s.	2 h. 44 m.
6 h. 25 —	2 h. 25 s.	— Turin —	1 h. 45 —	11 h. 35 s.
10 h. 15 —	5 h. 52 —	— Milan —	10 h. 15 m.	8 h. 10 —
6 h. 45 —	11 h. 35 —	— Venise —	11 h. 05 —	2 h. —
10 h. 10 —	7 h. 40 m.	— Rome dép.	9 h. 10 s.	8 h. m.

Voitures directes.

(a) Vagons-lits, 1re et 2e classes, entre Paris et Turin.

(b) Vagons-lits, lits-salon, 1re et 2e classes, entre Paris et Rome ;

(c) Vagons-lits, lits-salon, 1re et 2e classes, de Rome à Paris, restaurant de Dijon à Paris.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Une institution oubliée ; le Collège des Etudians en Médecine de la rue Saint-Victor.

Ce qu'on appelle de nos jours la rue Saint-Victor n'est que la portion terminale de l'ancienne rue de ce nom, qui, partant de l'hôpital de la Pitié, aboutissait à la place Maubert.

Son premier tiers forme aujourd'hui la rue Linné, mais la rue Linné de 1906, calme et un peu maussade, ne ressemble guère à la rue Saint-Victor de 1806, bruyante et animée.

Dans les premières années du XIXe siècle, la maison qui porte le n° 81, à l'enseigne de la Vache-Noire, est le point de départ quotidien d'une voiture publique pour Essonnes et Corbeil. Tous les jours aussi, une voiture suspendue, partant pour Juvisy, franchit le seuil du Cheval-Blanc, l'auberge du n° 93. Le mercredi, à six heures du matin, les dormeurs sont éveillés par le roulement sur le pavé d'une charrette couverte, qui quitte le n° 99 à l'enseigne du Chariot d'Or, après s'être chargée de voyageurs pour La Ferté Alais. Rue industrielle et commerçante (l'Almanach de La Tynna de 1809 nous apprend qu'à côté de petits boutiquiers, le facteur d'orgues de l'Empereur, des marchands de bois, des entrepreneurs et pas moins de huit fabricants de couvertures y ont élu domicile), la rue Saint-Victor a cependant gardé quelques vestiges des établissements scolastiques et religieux qui y florissaient encore au XVIIIe siècle. Au n° 18 s'élèvent les murs de l'ancienne abbaye Saint-Victor, qui seront abattus bientôt, lorsqu'on aura décidé d'agrandir la nouvelle halle aux vins. Au n° 76, le Collège du Cardinal-Lemoine, encore debout, est occupé par une filature et son jardin par un chantier de bois à brûler. Le Collège des Bons-Enfans, au n° 68, abrite une autre filature. Au n° 102, tout près de la place Maubert, tels que les Parisiens du XXe siècle pourront encore les voir, sont les sévères bâtiments du séminaire, qui porte le nom de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet à laquelle il est adossé.

C'est, s'il faut en croire le *Dictionnaire administratif et topographique de Paris* de Goblet, au n° 31 de cette rue Saint-Victor, à laquelle le tapage des ateliers et les claquements de fouet des rouliers ont fait perdre le recueillement de son passé monastique, que s'élevait, il y a une centaine d'années, le Collège des Etudians en médecine, institution qui mérite de retenir l'attention de quiconque s'intéresse à l'histoire de l'enseignement médical parisien.

Le plan cadastral de 1808, conservé aux Archives nationales, nous a permis de déterminer exactement l'emplacement de ce n° 31 : il formait l'angle de la rue des Boulangers. La maison, qu'on peut voir de nos jours à cet endroit, porte à la fois le n° 1 de la rue des Boulangers et le n° 39 de la rue Linné ; son rez-de-chaussée est occupé par un marchand de vins. Les titres de propriété de l'immeuble pourraient seuls nous renseigner sur les modifications, sans doute profondes, qu'il a subies depuis un siècle.

Les cours libres et payants de médecine étaient jadis fréquents à Paris. Des amphithéâtres particuliers, rue des Carmes, rue de la Huchette, rue des Trois-Portes, à la Charité, regorgeaient d'élèves venus pour suivre des leçons sur l'anatomie, sur la physiologie, sur les accouchements, sur les maladies des femmss et des enfants, et comme on disait alors « sur quelques autres branches de l'art de guérir ». On y disséquait ; on y ouvrait des cliniques particulières, où les élèves examinaient des malades, touchaient des femmes enceintes et les accouchaient eux-mêmes, sous la surveillance et la direction de moniteurs. Ces cours particuliers étaient dénigrés par les uns, exaltés par les autres. Leroux, le professeur de clinique interne, était leur implacable ennemi ; dans son discours de la séance de rentrée de la faculté, le 14 novembre 1810, il poursuit de son mépris ceux qui « prennent le titre de Professeur et font des cours publics, lorsqu'ils pourraient à peine faire à des commençants la répétition des leçons d'un maître. » Par contre, le docteur Maygrier, lui-même titulaire d'un cours d'anatomie et de physiologie, couvre de fleurs l'enseignement libre dans son *Annuaire médical* de 1809.

Quels que soient leurs défauts ou leurs mérites, ces cours particuliers n'étaient destinés qu'à compléter les leçons de l'école officielle. Les fondateurs du Collège des Etudians en Médecine eurent de bien plus hautes ambitions. Ils voulurent, tout en laissant sans doute leurs élèves fréquenter les hôpitaux et l'Ecole de médecine, créer un enseignement complet de l'art médical. En outre ils crurent devoir astreindre au régime de l'internat les jeunes gens qui leur accordèrent leur confiance.

Le directeur du collège n'était pas un médecin et n'avait qu'un rôle purement administratif. Une pièce officielle insérée dans l'*Almanach de l'Université impériale* pour 1810 nous apprend son nom :

« Institution de médecine.

« Par arrêté de S. Exc. du 20 juin 1809, M. Corone, propriétaire du Collège des Etudians en médecine, à Paris, est nommé chef de cette institution, à la charge par lui de faire approuver les règlemens d'après lesquels cette maison doit être gouvernée. »

Le *Journal de médecine pratique* du 25 avril 1808 contient des détails précis sur le fonctionnement du Collège ; les voici :

« Collège des Etudians en médecine à Paris, rue Saint-Victor.

Cet établissement, le premier de ce genre que l'on ait vu dans la capitale, offre de grandes ressources aux jeunes gens qui se destinent à l'art de guérir. L'administration, dont le plan, quoique très heureusement conçu, était néanmoins encore susceptible de quelques améliorations, vient de confectionner son ouvrage. C'est surtout sous le rapport des mœurs qu'il est d'une très grande utilité

Réunis en grand nombre, les élèves s'y conforment à des règlemens sages et qui conviennent à tous. Un tableau d'ordre pour les études, rédigé par d'habiles professeurs, les met à l'abri de toute déviation.

Leur marche est d'autant plus sûre qu'ils sont toujours guidés par des savans consommés dans l'art d'enseigner et de guérir.

De sorte qu'ils arrivent à leur but par la voie la plus simple, la plus courte et la plus facile.

Des répétiteurs choisis parmi les premiers sujets de l'Ecole de Paris confèrent avec eux sur divers objets de médecine. La maison leur offre en outre des cours de médecine, de langues anciennes, et surtout de latin.

Les élèves, ne prenant point de vacances, ne perdent point du temps, et sont assurés de passer docteurs après quatre années d'études.

Tous les ans ils sont examinés ; les plus instruits reçoivent des récompenses. L'administration fournit les livres élémentaires, les instrumens de chirurgie, les préparations anatomiques ; elle souscrit pour les cours particuliers nécessaires à l'élève et qui ne sont pas dans le collège ; elle soigne les élèves malades, si la maladie a pris naissance dans la maison, et si elle ne tient pas à l'inconduite ; elle fournit à chacun sa chambre particulière, l'éclairage et le chauffage communs, le perruquier, le nettoyage des habits, bottes, etc., le blanchissage ; une bouteille de vin par jour pour les trois repas, qui sont le déjeûner à neuf heures, le dîner à trois heures, le souper à neuf heures.

Le lever est à cinq heures dans l'été, et à six heures en hiver.

Prix de la pension : 1550 fr. Ceux qui arriveront avant le mois de mai, et les anciens ne donneront que 1230 fr., payables par trimestre et d'avance.— Chaque élève apporte deux paires de draps, douze serviettes, un couvert d'argent. — On écrit, franc de port, au Directeur du Collège des Etudians en médecine, rue Saint-Victor, à Paris. »

L'organisation de l'enseignement au collège est exposée plus complètement encore dans l'*Annuaire médical* de 1809 : « Il s'est élevé depuis peu », dit « Maygrier dans cet Annuaire, un nouvel établissement « relatif à l'instruction des élèves en médecine, sous le « nom de Collège des Etudians en médecine, rue Saint-« Victor. »

Le but des administrateurs de cette école est très louable, et ils méritent des encouragemens. Pour mettre les médecins, chirurgiens, etc., des départemens, à même d'en apprécier l'utilité, nous allons donner une idée de son organisation.

L'enseignement de toutes les branches de la médecine y est, pour ainsi dire, permanent; mais pour rendre l'instruction plus facile aux élèves, et pour leur tracer la route qu'ils doivent suivre, des répétiteurs, qui logent dans la maison font régulièrement tous les jours des conférences et des répétitions sur les leçons qui se donnent dans les grandes écoles d'instruction.

Ces mêmes répétiteurs président à tous les exercices de la maison dirigent les élèves dans leurs travaux anatomiques, et généralement dans toutes leurs études.

Le Collège a établi, pour ceux des élèves qui peuvent en avoir besoin, un cours permanent de langues anciennes, surtout de langue latine.

Il sera accordé une remise de 200 livres, de 150 et de 100, sur le taux de la pension, aux élèves qui auront été jugés les plus instruits.

L'étudiant qui remportera, à l'Ecole de médecine, un des grands prix de l'institut obtiendra une remise de 600 livres.

Du reste, l'administration se réserve de décerner des récompenses particulières à ceux des élèves qui se seront rendus recommandables par le zèle, l'exactitude et une conduite régulière.

Tableau des études.

Première année.

Semestre d'hiver : Cours d'anatomie, de physiologie et de dissections.

Semestre d'été : Cours de physique et chimie, de botanique et de pathologie chirurgicale.

Deuxième année.

Semestre d'hiver : Cours de physique et chimie, d'anatomie, de physiologie, de dissections et de clinique externe.

Semestre d'été : Cours de clinique externe, de pathologie interne, de matière médicale et de botanique.

Troisième année.

Semestre d'hiver : Cours de dissections, de clinique interne et de clinique externe.

Semestre d'été : Cours d'hygiène, de médecine légale, de l'une ou l'autre clinique (au gré de chaque élève), de matière médicale.

Quatrième année.

Semestre d'hiver : Cours d'opérations chirurgicales, de maladies syphilitiques et de leur clinique.

Semestre d'été : Cours de médecine légale, d'accouchements, de maladies des femmes et des enfans, et de leur clinique. »

Ce que Maygrier ne met pas ici suffisamment en relief, c'est que ces cours étaient faits par des maîtres justement réputés. Richerand, alors chirurgien de l'hôpital Saint-Louis et de la Garde de Paris, donna au collège de la rue Saint-Victor des leçons de chirurgie théorique et pratique pendant l'hiver de 1806-1807, à la veille d'être nommé professeur à l'Ecole de médecine. Dupuytren, alors chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu, y enseignait l'anatomie et la physiologie, la chirurgie et les opérations chirurgicales. Giraudy, le secrétaire de la Société de médecine pratique, journaliste médical qui eut son heure de renom, y faisait tous les ans un cours de thérapeutique. Alibert, alors médecin-adjoint de l'hôpital Saint-Louis et du Lycée Napoléon, y faisait sur la matière médicale, sur les maladies chroniques et sur la pathologie interne, des Cours que Réveillé-Parise suivit en 1807 (1).

L'auditoire de ces professeurs aurait été bien restreint, s'il ne s'était composé que des seuls élèves internes du Collège. Des auditeurs externes y étaient presque certainement admis; c'est du moins ce qu'il est permis de supposer, quand on lit ces lignes d'une annonce insérée à la date du 15 mai 1907 dans le *Journal de médecine pratique :* « Plus de deux cents élèves y ont suivi avec succès, l'hiver dernier, les savantes leçons du docteur Richerand, sur la chirurgie théorique et pratique. » Quelque fût la vogue de l'institution de M. Corone, il est peu croyable qu'elle eût jamais deux cents pensionnaires.

Nous ne possédons ni l'acte de naissance, ni l'acte de décès du Collège. Le *Journal de médecine pratique,* dont le rédacteur en chef était Giraudy, professeur de thérapeutique au Collège, aurait pu, peut-être, nous renseigner à cet égard; malheureusement les collections de ce journal, tant à la bibliothèque de la Faculté de médecine qu'à la Bibliothèque Nationale, sont très incomplètes. Pourtant il est permis de supposer que le Collège ne vécut pas bien longtemps. Un passage, cité plus haut d'une annonce parue dans le *Journal de médecine pratique,* fait allusion à des cours qui y furent professés pendant l'hiver de 1806-1807. C'est la trace la plus ancienne que nous ayons trouvée de son existence. La plus récente est l'arrêté ministériel du 20 juin 1809, qui invite M. Corone, son directeur, « à faire approuver les règlements d'après lesquels cette maison doit être gouvernée ».

Ces règlements ne furent-ils jamais approuvés? Les armées enlevèrent-elles au Collège ses derniers élèves? Cette dernière hypothèse peut être prise en considération, si on s'en rapporte à un *Avis* que le directeur de l'institution avait fait insérer dans le n° du 15 décembre 1808 du *Journal de médecine pratique.* Cet avis laisse entrevoir de quel poids étaient les devoirs militaires pour un jeune Français du Premier Empire :

« Messieurs les Elèves en médecine qui ne sont point appelés pour la conscription, et qui se proposent de venir commencer ou continuer leurs études à la rentrée des classes du Collège des Etudiants en médecine, rue Saint-Victor, sont prévenus que le retard dans leurs études, occasionné par l'exécution de la loi, ne leur préjudiciera en aucune manière, l'administration ayant pris des mesures pour que les cours déjà commencés dans le Collège leur soient donnés en entier; ils recevront en conséquence le commencement des parties sur lesquelles ils se trouveront en arrière. Les répétitions des cours de l'Ecole de médecine, ainsi que celles des cours du Collège seront aussi recommencées. Les élèves qui ne feront point partie de la conscription de 1818 auront les mêmes avantages. »

Faut-il regretter que le succès n'ait pas répondu aux efforts de M. Corone et de ses collaborateurs? Serait-il souhaitable qu'une tentative de ce genre soit reprise aujourd'hui? Sans chercher à résoudre des questions aussi complexes, nous nous bornerons à faire remarquer que la liberté, que l'indépendance, n'est pas sans danger pour les bacheliers frais émoulus qui débarquent à Paris, brusquement arrachés au milieu familial. En surveillant leurs études et leur conduite, on les empêcherait souvent de perdre beaucoup de temps et de faire bien des sottises.

Ernest Wickesheimer.

(1) Voy. *Gazette médicale de Paris,* n° du 30 mars 1889.

Une note d'apothicaire présentée au roi Louis XIII en 1633.

Danjou, parlant, dans ses Archives curieuses, de ce qu'il appelle l'histoire médicale du roi Louis XIII, estime qu'elle doit tenir un *certain espace* dans l'histoire générale du règne de ce Prince, qui fut « une des plus illustres victimes du système des émissions sanguines ».

« Si l'on en croit les adversaires modernes de ce système, ajoute l'historien, c'est à l'abus fréquent que le monarque faisait de la saignée qu'il faut attribuer, non seulement l'extrême et continuelle susceptibilité

de son tempérament, mais encore la faiblesse intellectuelle et morale de son caractère (1) ».

Charles Bouvard, son médecin, abusait en effet de la saignée, et dans la maladie qui faillit emporter le monarque à Lyon, en juillet 1630, on venait de le saigner *pour la septième fois*, nous dit le P. Soufrant, son confesseur (2), quand s'ouvrit l'abcès abdominal dont l'évacuation amena la guérison du Roi.

S'il fallait en croire Amelot de la Houssaye (3), Bouvard aurait ainsi fait saigner Louis XIII *quarante-sept fois* dans la même année. Mais ce critique ajoute que, dans le même temps, le Roi aurait pris jusqu'à *deux cent douze médecines* et cela est en contradiction avec le témoignage de Richelieu écrivant à la Reine-Mère, le 14 juillet 1630, au moment le plus grave de la maladie royale (4) :

« Il n'y avoit pas eu moyen, dit en effet le cardinal, de le *résoudre à prendre une médecine* jusqu'à hier que lui représentant la peine en laquelle vous seriez, il s'y résolut pour votre seul respect, ce qui apporte grand contentement aux vrais serviteurs de V. M., tant pour l'utilité qu'il en recevra que pour le témoignage nouveau qu'il a rendu en cette occasion, qui lui est très pénible, du pouvoir que votre seul nom a sur lui (5). »

Mais si Louis XIII goûtait peu les médecines de Bouvard, il subissait par contre avec résignation ses bains et ses lavements, et dans le temps même où il refusait de se purger, ainsi qu'on vient dele rappeler, il avait pris *trois lavements* « *à quoi*, dit encore Richelieu, *il ne se rend pas difficile* ».

Il est cependant question avant tout de *drogues et de médecines* dans la note que l'on va lire, présentée le premier jour de juillet 1633 par François Baranjon, « appoticaire et valet de chambre ordinaire de sadicte Majesté », mais on observera qu'elle comprend ce qu'a « fourny, baillé et livré » ledit apothicaire « tant pour la personne dudict Seigneur que pour le fait de sa chambre et affaires domestiques ».

Il est permis de supposer que *les autres parties* de son état qu'il a faites et fournies, et dont le Roi ne veut pas qu'aucun autre que son médecin ait connaissance, étaient surtout ces *remèdes* dont Amelot assure que Louis aurait pris jusqu'à *deux cent quinze* dans une même année.

(1) *Arch. cur. de l'Histoire de France*, 2e sér., t. III, p. 370.

(2) Cf. *Véritable récit de ce qui s'est passé à la maladie du Roi à la ville de Lyon*, par le R. P. Soufrant, son confesseur ordinaire. (Arch. Cur., 2e sér., t. III, p. 371.)

(3) *Mém. hist.* Paris, 1722, t. I, p. 518.— Amelot n'est pas un contemporain, comme on le sait, puisqu'il est né seulement en 1634.

(4) B. N. ms. Béth., n° 9320 fol. 27.

(5) Louis XIII écrivait lui-même à la même date ces quelques lignes à la Reine-Mère : « J'ai obei à votre commandement en prenant médecine comme Monsieur Bouvard l'a ordonné ; je la pris donc hier avec beaucoup de peine et je me trouve bien mieux depuis que je n'étois auparavant » (B. N. ms. Béth., n° 9320, f. 25).

Quoi qu'il en soit, les 230 £ touchez par François Baranjon *pour un seul quartier* (avril, mai et juin) de l'année 1633 mettent singulièrement en évidence ce que nous savions du rôle très actif de Bouvard à la Cour et de son action personnelle sur la santé du Roi.

On remarquera que la pièce est datée de Forges, où, sur les conseils du premier médecin, le Roi et la Reine étaient venus *prendre les eaux*. C'est à la fin de cette même année (16 décembre 1633) que Bouvard sollicitait et obtenait un arrêt du Conseil d'Etat supprimant une thèse présentée à la faculté de médecine et dont l'auteur ne partageait pas l'enthousiasme de Bouvard pour le *potus metallicus* (6). On a souvent répété, d'après Bouvard lui-même, que c'est à l'action bienfaisante des eaux de Forges que la reine Anne aurait dû la fin de sa longue stérilité.

Nous, Charles Bouvard, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, premier médecin de sa Ma , Certiffions a tous qu'il appartiendra que François Baranjon appore valet de chambre ordre de sa dte Majte a fourny, baille et livre tant pour la personne dudict seigneur que pour le faict de sa chambre et affres domesticques plusieurs drogues medecines et autres parties de sont dt estat, quil a faictes et fournies durant le quartier d'apvril may et juin de la pñte annee mil six cens trente et trois. Lesquelles parties apres avoir este par nous deuement calculees, moderees et arrestees a la somme de deux cent trente livres nous avons icelles dictes parties cancellees.t rompues pour le commendement de sa de majté laquelle na voulu ny veut qui autre que nous en aye la cognoissance. En tesmoing de quoy nous avons signe la pñte certification A Forges le premier soir de juillet audict an.

(*Cab. des Titres, Pièces originales* vo *Bouvard*, t. 482, 10772).

Bouvard (7).

E.-T. Hamy.

(6) Cf. P. Suc. *Notice et extrait raisonné d'un livre de médecine devenu si rare qu'on n'en connait que deux ou trois exemplaires*, avec des notes historiques, littéraires et critiques. Paris, 1807, br. in-8°, p. 8.

(7) (Les mots *deux cent trente livres* sont de la même main que la signature.)

Auguste Corlieu

Auguste Corlieu repose maintenant dans le cimetière de Charly, dans ce petit coin champenois auquel le liait tant de souvenirs, qu'il n'abandonna jamais, bien qu'il aimât par-dessus tout la vie parisienne à laquelle il n'aurait pu complètement renoncer, — dans ce petit coin de la petite patrie qu'il évoquait si souvent et dont il écrivit une partie de la vie passée...

Et c'est vraiment un repos bien gagné.

Quand la mort vint chercher ce vieillard de quatre-vingt deux ans, elle faillit le trouver au travail : il

s'en fallut d'assez peu. Depuis quelques mois, une sorte de fatigue, que tout le monde crut momentanée, s'était emparée de ce vaillant, et le cœur, déjà capricieux depuis un certain nombre d'années, semblait lui faire comprendre avec un peu de netteté qu'il était assez las. Corlieu s'en agaçait. Son esprit, un peu chagrin de quelques illusions perdues, s'assombrit de rester inactif : il rangea ses notes et délaissa sa place à la Nationale avec une sorte de pressentiment de l'adieu définitif. Il se replia. Dans cette mélancolie du crépuscule, il revécut ses souvenirs et attendit. Quand il comprit que le mort avait fixé l'heure, il s'occupa avec la plus grande tranquillité d'arranger toutes choses pour éviter à sa dévouée compagne des tracas qu'aurait compliqués sa douleur, et, tout étant prêt, doucement il mourut.

Ceux qui, aujourd'hui, se consacrent à l'histoire de la médecine conçoivent un mode de recherches et de travail en rapport avec les transformations si radicales qu'ont subies les études historiques en général. Deux éléments sont venus s'imposer pour la direction de toute entreprise historique : c'est d'abord l'importance prépondérante du document authentique, de la pièce originale ; c'est ensuite la nécessité du choix critique au milieu de toutes les sources que la bibliographie contemporaine accumule et dont aucune n'est à négliger.

Lorsque Corlieu, abandonnant la médecine pratique, aborda l'histoire, ces deux conditions, aujourd'hui impératives et généralisées, étaient encore localisées à certains territoires universitaires, et il ne s'y astreignit point. Non pas que systématiquement il voulût s'y soustraire : il n'en fit pas la règle absolue de son travail et s'abandonna à sa patience et à ses instincts de chercheur. De lui-même, parfois, il s'entoura de précieuses références que sa sagacité lui indiquait, et arriva à établir quelque chose d'à peu près définitif, comme, par exemple, dans la plus grande partie de ses recherches sur les morts royales, dans ses biographies médicales parisiennes et dans son centenaire de la Faculté : mais ce n'était pas chez lui le fait d'une méthode.

C'est évidemment la plus grave critique que l'on puisse faire de l'œuvre considérable de Corlieu.

Oui, considérable, et l'on pourra s'en rendre facilement compte en jetant un coup d'œil sur la note bibliographique qui, en ce qui concerne l'histoire, est plus loin exactement rapportée. Œuvre considérable non seulement par le nombre des travaux qu'elle comprend, mais aussi par l'étendue du champ auquel elle s'adresse. Depuis la retraite des Dix-mille et la mort de Galien jusqu'aux derniers événements de la vie de notre Faculté, il a, peu ou prou, abordé toutes les époques, toutes les institutions, toutes les grandes figures, ne négligeant que le côté philosophique et l'étude des doctrines et des systèmes, travail auquel son genre d'esprit ne se prêtait pas.

Et il n'y a pas là seulement que de simples articles ou de courtes notices. Il y a aussi des études solides, des œuvres comme l'*Ancienne Faculté de Paris* et *l'Enseignement au collège de chirurgie* qui n'ont pas encore été remplacées. Pour l'Ancienne Faculté, notamment, Corlieu avait compris toute l'importance des trésors contenus dans les Commentaires, et s'il n'en a pas tiré le parti qu'en ont tiré plus tard Varnier et Steinheil dans leur précieux volume sur le tome 24, c'est peut-être qu'il manquait de la méthode critique nécessaire, mais c'est aussi parce que pareil labeur, s'étendant à toute l'histoire de la Faculté, est impossible à un seul homme avec les moyens dont il disposait. D'ailleurs il avait compris qu'il était nécessaire de reprendre et compléter son livre sur l'ancienne Faculté et, un moment, il ne fut pas loin de s'entendre avec M. Steinheil pour une seconde édition. Les choses en restèrent là.

Son séjour de vingt ans à la Bibliothèque de la Faculté et sa connaissance des Commentaires lui avaient permis de recueillir un nombre considérable de notes dont il utilisa une partie, et dont la plupart restèrent inemployées. Parmi ces dernières, il en est qui devaient servir à un travail d'ensemble sur les docteurs régents de l'ancienne Faculté. Corlieu s'était promis d'en dresser une liste complète avec la date de leur réception et de leur décès : il avait même commencé la réalisation de ce projet dans le n° 18 de la *France médicale* de 1905, sous le titre d'*Ephémérides de l'Ancienne Faculté de Paris*. Nous espérons pouvoir continuer et terminer cette publication, qui sera d'une grande utilité pour les historiens de l'avenir.

Corlieu était resté toujours un fidèle collaborateur de la *France médicale*, et c'est dans ses colonnes qu'il publia la plupart de ses travaux historiques. Il avait débuté dans le journalisme médical par un article que publia la *Gazette des Hôpitaux* du 2 octobre 1852 : *Résumé d'une épidémie qui a sévi dans quelques communes du département de l'Aisne*. C'est le 21 novembre 1874 qu'il donna son premier article à la *France médicale :* le 25 septembre 1905, il donne le dernier. C'est une collaboration de plus de trente ans.

Le gros chagrin de Corlieu fut de n'être pas de l'Académie de médecine. Il se présenta en vain huit fois à la place d'académicien libre. Bien qu'il eût l'air d'en prendre son parti et qu'il s'amusât, dans ces dernières années, à envoyer des lettres de candidature originales, notamment la dernière, qui était écrite en grec (Corlieu avait pour la langue grecque une prédilection marquée : il était très fier d'avoir vu quelques-uns de ses travaux traduits par des revues médicales d'Athènes), ces échecs répétés avaient altéré sa bonne humeur et donné à ses pensers une certaine amertume. Il s'étonnait que l'Histoire de la médecine ait cessé d'être représentée à l'Académie dans cette section des

Académiciens libres où siégeait Chéreau, et, sachant son labeur suffisant, il attribuait les résultats des votes à une certaine hostilité pour sa personne. Cela joint à une persistante rancune qu'il gardait à l'ancien doyen pour ne l'avoir pas traité, à propos de son livre sur le Centenaire de la Faculté, avec les égards qu'il méritait, troubla singulièrement les dernières années de son existence.

A la mode de l'ancienne France il aimait à assembler des vers. Il tournait assez facilement la chanson et y mettait une légère pointe de malice. Celle qu'il préférait était, je crois, la piécette qu'il avait intitulée: « Adieu d'un médecin du dispensaire à son tablier » (1884); mais, avec les désillusions, une certaine âpreté se glissa, et bientôt sa plume ne rima plus que pour se plaindre.

D'un caractère indépendant et fier, Corlieu aima toujours à dire toute sa pensée et s'attira de ce fait quelques inimitiés. Il s'en consolait en songeant qu'il n'avait jamais compté que sur lui-même. Il n'était que chevalier de la Légion d'Honneur, mais il avait gagné la croix pendant la guerre, et les livres qu'il avait publiés, il ne les avait démarqués de personne. Il était d'une époque où, même quand son verre n'était pas grand, on ne voulait boire que dans son verre.

Albert Prieur.

Notes biographiques. — Auguste Corlieu est né à Charly-sur-Marne (Aisne), le 26 mars 1825. Il fit ses études au collège de Château-Thierry et fut reçu bachelier es-lettres le 3 août 1844 et bachelier ès sciences le 11 février 1847. Il prit sa première inscription à la Faculté de Paris le 15 novembre 1845 et passa sa thèse (*Des convulsions chez les enfants*) le 27 avril 1851. Entre temps, par décision ministérielle, il avait été dispensé des frais de deux inscriptions pour services rendus pendant l'épidémie de choléra de 1849.

Il alla s'installer à Charly et y fit dix ans de la clientèle, puis il vint à Paris où il fut successivement médecin du bureau de bienfaisance du 1er arrondissement, médecin adjoint du dispensaire de salubrité de la préfecture de police, bibliothécaire adjoint de la Faculté, de 1887 à 1897.

En 1869, il obtint une récompense de 1200 fr. de l'Académie de médecine sur le prix Lefèvre. En 1898, il eut à l'Académie le prix Saintour (1.000 fr.) et le prix de la Faculté de médecine (2.000 fr.). En 1901, la section des sciences morales et politiques de l'Institut lui décerna le prix Berger (2.000 fr.).

Il fut décoré de la Légion d'Honneur pour sa conduite aux ambulances. Il était aussi chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne.

Principaux ouvrages.

Nouvelle médecine des familles, sous le pseudonyme de A. C. de Saint-Vincent — 1re édition 1865.

Aide-mémoire de médecine, de chirurgie et d'accouchements, 1869. 1 vol. in-12, 623 p. et 439 fig. 5 édit.

La mort des rois de France depuis François 1er, 1re édit. 1873. — 2e édit. 1893.

L'ancienne faculté de médecine de Paris, 1 vol. in-8°. 1877.

De la mentulagre ou mal français, par Grünbeck, 1496. — (Ouvrage traduit du latin pour la première fois, avec préface) in-16. 1884.

Les médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'empire d'Orient, 210-1453, in-8° avec carte, 1885.

Prostitution et syphilis : étude d'hygiène, in-12, 1887.

L'enseignement au collège de chirurgie depuis son origine jusqu'à la révolution française. in-8°, 1890.

Centenaire de la faculté de médecine de Paris, 2 vol. in-4° avec gravures et portraits, 1896.

Les bâtiments de l'ancienne faculté de médecine, rue de la bucherie, broch. in-8°, 14 p. 1899.

La chirurgie en grèce avant l'ère chrétienne, broch. in-8°. 1901.

Les chirurgiens de l'hotel-dieu de paris du XVe au XIXe siècle, broch. in-8°, 16 p. 1901.

Guy crescent fagon, 1638-1718, broch. in-8°, 23 p. 1901.

L'Eglise saint-côme et le collège de chirurgie, broch. in-8°. 1901.

Les médecins de paris de 1792 à 1798, broch. in-8°, 29 p. 1902.

Principaux articles concernant l'histoire de la médecine.

Les Associations médicales et la Saint-Côme à Meaux (Gaz. Hop., 6 octobre 1857).

Chomel et Guéneau de Mussy. La phrénologie. (Courrier du dimanche. 6 février 1859).

Mort de Rayer. (Courrier médical, 25 mai 1867).

Encore Rayer. (Ibid. 30 novembre. 1867).

A propos d'un livre du Dr Combe « *De l'état actuel de la médecine et des médecins en France* ». (Ib. 29 novembre 1869).

Ricord, médecin de campagne et poète. (Ib. 2 janvier 1869).

Fracastor. Le syphilis. (Ib. 1er janvier 1870).

La Faculté de médecine et l'Académie. (Ib. 21 décembre 1872).

Etude médicale sur la dynastie des Valois. (Ibid. 1872).

Les descendants de Théophraste Renaudot. (Ib. 1873 p. 280).

La fistule de Louis XIV. (Gaz. Hop. 1874).

A propos de la rentrée de la Faculté de Médecine. Les anciens et les nouveaux bacheliers. (France Médicale, 21 novembre 1874).

La mort du Dauphin Louis XVII. (Gaz. Hôp. 1876).

La mort du Dauphin François. (Gaz. Hôp. 1874).

Comment l'Hôtel-Dieu fut exempté de recevoir les vérolés. (France Médicale 1874).

Note sur les anciennes Facultés et sur les dangers de la pratique. (Ib. 1873).

La sage-femme de Marie de Médicis. (Ib. 1877).

La Faculté de médecine après juillet 1830. (Ib. 1877).

Le chef des travaux anatomiques. (Ib. 1878).

L'hôpital des cliniques de la Faculté. (Ib. 1878).

La pose de la première pierre de l'Ecole pratique. (Ib. 1878).

L'amphithéâtre des anciennes écoles de chirurgie. (Ib. 1878).

L'assassinat du duc de Berry : considérations cliniques sur sa blessure. (Ib. 1879).

Etude médicale sur la Retraite des Dix-Mille précédée de considérations sur la médecine militaire dans les armées grecques. (Gaz. hebdom., 1879), reproduite en grec moderne dans le Γαλήνος.

Le roi François Ier est-il mort de la syphilis? (France Médicale 1880).

Jacques Mantel et le réservoir du Chyle. (Ib. 1880).

L'origine de l'Internat dans les hôpitaux. Les chirurgiens gagnant maîtrise. La thèse de Louis. (Ib. 1880).

Les cadavres des suppliciés et l'autopsie de Ménesclou. (Ib. 1880).

Quatrième grossesse de la Duchesse de Berry. Naissance du duc de Bordeaux. (Ib. 1880.)

Le roi François Ier et les écrouelles. (Ib. 1881.)

Longévité des rois de France. (Paris médical, 28 juillet 1881.)

Les religieux de l'hôpital de la Charité. (Ib. 3 juin 1882.)

De la véritable orthographe des noms propres en médecine. (Ib. 3 juin 1882).

Histoire de l'hôpital de Notre-Dame de Pitié, à Paris. (Ib. 1er juillet 1882).

Charpignon et le serment d'Hippocrate. (France Médical, 1883.)

Le serment d'Hippocrate et la castration. (Ib. 1883.)

Bourbonne les Bains. (Paris médical, 1883.)

La peste d'Athènes ou Peste de Thucydide. (Rev. Scient. 1884.)

En Grèce. (Paris médical, 1885.)

Notice nécrologique sur le professeur Bouchardat. (France Médicale, 1886.)

Notice biographique sur Ambroise Paré, d'après des documents inédits. (France Médicale, 1886.)

L'Ancienne Faculté de Médecine de Reims. (Paris Médical, 1886, nos 22, 23, 27 et 34.)

Le fauteuil de Behier à l'Académie. (France Médicale, 1887.)

Le fauteuil de Giraldès à l'Académie. (Ib. 1887.)

Les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Paris au commencement du XVIIIe siècle. (Paris médical, 1887.)

Les jetons des Doyens de la Faculté de Médecine de Paris. (Ib. 1887.)

L'amphithéâtre d'anatomie de Clamart. (Ib. 1888.)

L'archidiacre des Ecoles. (Ib. 1888.)

Le carnet d'Eusèbe Renaudot. (Ib. 1888).

Le centenaire de Ricord. (Ib. 1888.)

Les apothicaires et les banquets. (Ib. 1888.)

A travers le temps passé. (Ib. 1888).

Dumangin, docteur régent et professeur à la Faculté de Médecine de Paris. (Ib. 1888.)

L'autopsie de Marat. (Paris médical, 1889.)

Le quartier latin. Topographie. (Ib. 1889, nos 18, 28, 31.)

De la méthode antiseptique chez les anciens. (Ib. 1889.)

Les manuscrits d'Henri de Mondeville. (Ib. 1889.)

L'enseignement au Collège de Chirurgie (Ib. 1889 et 1890.)

Le cadavre des suppliciés. (Ib. 1890.)

L'hystérectomie chez les anciens. (Ib. 1890.)

Le Carême à l'ancienne Faculté. (Ib. 1890.)

Les lits de l'Hôtel-Dieu avant la Révolution. (Ib. 1890.)

Les banquets de l'ancienne Faculté. (Ib. 1890.)

La Saint-Luc. (Ib. 1890.)

Quelques néologismes en médecine. (Ib. 1891.)

Le docteur Cabasse. (Ib. 1891.)

L'hôpital Saint-Antoine, par Garsonnet. (Ib. 1891).

Un souvenir de l'Hôtel-Dieu au Moyen-Age. (Ib. 1891.)

Les descendants de Théophraste Renaudot (France Médicale, 1892.)

La médecine militaire dans les armées grecques et romaines de l'antiquité. (Rev. Scient., 1892.)

Les calendriers médicaux. (France Médicale, 1893.)

La médecine aux Croisades. (Rev. Scient., 1893).

La première année du décanat de Guy Patin. (Gaz. des Hôp. 1895. Nos 75, 78, 80, 91, 92, 95, 98, 102, 107.)

Les médecins de l'Hôtel-Dieu du XVe au XVIIIe siècle. (France médicale, 1895, nos 23, 28, 30, 31, 32, 33, 42).

Le luxe des médecins au commencement du XVIIIe siècle. (Ib., 1895.)

Maladie et mort de Richelieu. (Rev. Scient., 24 sept. 1898.)

De l'abus des néologismes. (France médicale, 1899, no 10.)

Les thèses de doctorat en médecine. (Ib., 1899, 6 oct.).

La taille à l'hôpital de la Charité au XVIIe et XVIIIe siècle (à propos de la leçon d'ouverture de Tillaux) (Tribune médicale, 6 déc. 1899.)

La taille et le serment d'Hippocrate (Ib., 14 mars 1900.)

Mœurs et qualités du chirurgien, d'après Lanfranc. (Ib. 28 mai 1900.)

La patente des médecins. (Ib. 4 avril 1900.)

Marie de Médecis et les médecins Vautier et Riolan. (Gaz. Hôp., 10 nov. 1900.)

Les bâtiments de l'ancienne Faculté de Médecine, rue de la Bricherie. (Soc. de l'Hist. de Paris, et France Médicale, 1895.)

Les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Paris du XVe au XIXe siècle (Gaz. Hôp., 15 et 29 janv. 1901).

Guy Crescent Fagon. (France Méd. 1901).

A propos de la chaire d'histoire de la Faculté de Médecine de Paris. (Ib., 1901.)

La chirurgie en Grèce avant l'ère chrétienne. (Journ. de Méd. de Paris, 1901.)

La Légion d'honneur et le choléra en 1849. (France médicale, 1901.)

Les morts mystérieuses de l'histoire. (France médicale, 1901.)

Etats de services de Desgenettes. (Ib., 1901.)

L'Eglise Saint-Côme et le collège de chirurgie. (Ib., 1901.)

Les Médecins de Paris de 1792 à 1794. (Ib., 1902.)

Le professeur Piorry en 1848. (Journ. de Méd. de Paris, 1902.)

Le Centenaire de l'Internat. Les Anniversaires. (Réveil médical, 1902.)

L'affaire de la Faculté. (Ib. 1902.)

Ce que Brouardel a coûté à sa famille. (Journ. de Méd. de Paris, 30 nov. 1902.)

La police à la Faculté de Médecine. (Tribune Médicale, 1903.)

La deuxième année du décanat de Guy Patin. (France [illegible].)

Les médecins de Paris pendant la première moitié du XVIe siècle (Gaz. des Hôp., 1903.)

La patenostre des Verolez, avec leur complainte contre la [illegible]ice médicale, 1903).

Les éphémérides de l'Ancienne Faculté (septembre). — (France médicale, 1905).

Parmi les articles de critique historique signalons :

Les Sciences au XVIIIe siècle, par Saigry (France médicale, 1873).

L'Asclepeion d'Athènes, par Paul Girard (Paris médical, 1[illegible]).

[illegible] de la Médecine, par Saucerotte (Ib., 1883).

Sydenham, sa vie, ses œuvres, par Ricard (Ib. 1889).

Catalogue des Sciences médicales de la bibliothèque nationale (Ib., 1890).

Le Dr Le Paulmier (France médicale, 1903).

Ritus, usus et laudabiles Facultatis medicinæ Parisiensis consuetudines. (France médicale, 1903), etc.

Entre autres études diverses, Corlieu publia :

L'ambulance du Palais Royal en 1870 (1er arrond., 24 juillet 1892).

Procès, condamnation et mort de l'abbé Thiriet, curé de Saint-Crépin de Château-Thierry, sur l'échafaud révolutionnaire, le 16 prairial an II (4 juin 1794) (Echo de l'Aisne, 1898. Nos 140, 141, 142 et 143).

Epitaphium Cujusdam Meretricis

Epigramme latine sur la mort d'une fille publique de Sienne suivie de la Ballade de la maladie de Naples, attribuée à Jean Molinet.

Les deux pièces que nous publions ici n'ont de commun qu'une même origine: toutes deux sont extraites de l'un des cahiers poétiques des Robertet.

L'épitaphe latine nous rapporte sous la forme de distiques la vie de Nicina, fille publique de la maison de Sienne.

C'était une petite Flamande, ravie encore enfant. Avec son amant elle avait erré à travers le monde: elle finit dans la tranquille cité de Sienne. Ce fut la gloire de la maison publique : elle était belle, décente, parfumée et toute blanche. Son corps net était souvent lavé dans le bassin qui se trouvait au centre de sa cella et sa petite chienne blanche lui léchait alors les cuisses.

Nicina était savante des choses de l'amour. Un clerc lettré l'aima et, quand elle mourut, il écrivit en son honneur des distiques latins. Il avait lu les élégiaques et savait aussi les satiriques. C'est pourquoi il arrêta brusquement l'éloge de la petite chose blanche qui avait été Nicina : et il nous dit : « Elle fut douce, avenante et sut plaire : mais rien ne lui donna plus de plaisir que le salaire de ses amants ».

La *Ballade de la maladie de Naples* est attribuée à Jean Molinet par la rubrique qui précède cette pièce. D'après la place qu'elle occupe dans le recueil de Robertet, par sa forme de *Sotte chanson* populaire encore à la fin du xve siècle dans le nord de la France, elle paraît bien de ce poète. Il faut, dans tous les cas, attacher une importance particulière à cette tradition recueillie dans un recueil comme celui des Robertet. Florimont et François Robertet furent, en effet, en correspondance poétique avec Molinet ; son neveu, Jean le Maire des Belges, demeura en rapport avec la famille Robertet.

Jean Molinet mourut en 1507 chanoine de la Collégiale de Valenciennes. Ses œuvres ont été réunies sous le titre de *Faictz et dictz* et la première édition en fut publiée à Paris en 1531 dans le format in-folio. C'était un humoriste didactique, curieux des alliances de mots et possédant une prodigieuse science verbale. Rabelais, qui lui emprunta de nombreux procédés de style, n'aurait pas manqué d'apprécier la vigoureuse *Ballade de la maladie de Naples.*

Pierre Champion.

—

Epitaphium cujusdam meretricis sepulte in civitate Senensi (1).

SI STETERIS PAULUM, VERSUS AC LEGERIS ISTOS
HAC NOSCES MERETRIX QUE TUMULATUR HUMO.
RAPTA FUI E PATRIA TENERIS PUSILLA SUB ANNIS,
MOTA PROCI LACHRIMIS, MOTA PROCI PRECIBUS.
FLANDRIA ME GENUIT, TOTUM PERAGRAMUS ORBEM :
TANDEM ME PLACIDE CONTINUERE SENE.
NOMEN ERAT, NOMEN NOTUM, NICINA. LUPANAR
INCOLUI, FULGOR FORNICIS UNUS ERAM.
PULCHRA DECENSQUE FUI, REDOLENS ET MUNDIOR AURO ;
MEMBRA FUERE MICHI CANDIDIORA NIVE.
QUE MELIUS NEC ERAT SENENSI FORNICE THAÏS
NOUIT VIBRATAS VLLA MOVERE NATES.
RAPTA VIRIS, TREMULA FINGEBAM BASIA LINGUA ;
POST ETIAM COITUS BASIA MILLE DABAM.
PELVIS ERAT CELLE MEDIO QUE SEPE LAUABAR ;
LAMBEBAT MADIDUM BLANDA CATELLA FEMUR.
DULCIS, AMENA FUI, MULTIS MEA FACTA PLACEBANT
SED PRETER PRECIUM NIL MICHI DULCE FUIT.

(1) Bibliothèque Nationale, fr. 1717 fol. 90.

Ballade de la maladie de Naples qu'on dit avoir esté faicte par Molinet (1).

O faulse goutte appellée reumatique,
Dyabolique, pire que sciatique,
Orde relique de Naples qui me suyt,
Contre toy fault que ma langue declique
En Rethorique, car tu m'es trop inique ;
Par ta pratique tout plaisir me desfuyt :
De jour, de nuyct, de repos suys destruyct.
Tu m'as séduict de bien et de plaisance :
Par quoy je crye souvent à la mynuict
Que mauldit soit qui t'apporta en France !

Souventes fois mon mal croist et dupplique
Quant de ta picque souvent me poins et picque ;
Et ticque, ticque, cela grumelle et bruyt.
Alors je dys : mauldit soit la lubrique
Fille publique par qui ce mal s'applique
Et la boutique qui cecy m'a instruict
Et le conduict qui m'a ce con duyt
Dont le deduyt me tourne à desplaisance :
Or voy je bien que ma mort s'en ensuyt.
Que mauldit soit qui t'apporta en France !

Mieulx me vaulsist qu'eusse esté barbarique,
Turc, Tartarique, de la loy judayque
Ou Paganique, sans avoir nul respit
Car pour le moins j'en deviendray éthique
Fol, fantastique, sans estre pacifique
Ou frenastique se Dieu ne me réduict :
Plus que biscuyt suis fondu et recuict,
Dueil me poursuyt à toute dilligence,
Je suys infect, tout le monde me fuyt.
Que mauldit soit qui t'apporta en France !

Prince ce mal trop aigrement me nuyt.
Las ! qu'il m'enuyt, mes os il brusle et cuyt
Et, qui pys est, je n'y treuve allegence.
Au grant dyable voise sans sauf conduict
Qu'il soit mauldit qui t'apporta en France !

REVUE CRITIQUE

Les épidémies à Niort et à Château-Gontier au XVII[e] siècle. — A propos de La Martinière.

Si les bonnes gens taillables et corvéables du temps jadis souhaitaient volontiers au collecteur des impôts la peste ou quelque autre maladie non moins expéditive, MM. les receveurs, peu flattés de ces vœux charitables, faisaient leur possible pour que ni leur personne ni leur caisse n'eussent à pâtir de l'épidémie (2). Et il est bien vrai que l'un et l'autre en pouvaient s[illegible] : car, en l'an de grâce 1603, la [illegible], Me Simon de Mayré, receveur des tail[illegible] en ladite élection, se trouvant, ainsi que sa famille, « en danger éminent », fut autorisé, sur sa demande, à transférer le bureau des recettes dans les bourgs d'Ardin et Chef-Boutonne ; et l'arrêt du Conseil d'Etat observe que « les principaulx habitans et officiers tant de la justice ordinaire que de l'ellection ont esté contrainctz se réfugier aux champs, ce qui a donné occasion aux seigneurs chastelains et gentilzhommes de ladicte ellection de faire deffences aux habitans de leurs bourgs et paroisses d'aller ny converser en ladicte ville, qui est cause que le payement des tailles de la présente année est grandement retardé ». De leur côté, les Niortais firent une requête pour obtenir remise des tailles, « attendu que depuis six mois en ça ils ont esté tellement affligez de peste qu'une grande partie des habitans qui estoient en ladicte ville sont mortz et les autres qui restent ont esté contrainctz abandonner ladicte ville en laquelle peu desdicts habitans sont encores retournez ». Le 28 février 1604, le Conseil d'Etat du Roi renvoya cette requête aux trésoriers de France à Poitiers, en surséant provisoirement à toute contrainte.

M. Chiron du Brossay, dans un article récent (2), nous renseigne à son tour sur les mesures prises à Château-Gontier en Anjou au moment des épidémies du début du XVII[e] siècle : le 1[er] août 1625, on nomme pour six semaines deux *chasse-gueux* qui « ne souffriront aucun pauvre forain en ville » ; aucun étranger ne sera logé à l'hôpital. En 1626, la disette ramène les mendiants : on rétablit trois *chasse-gueux* ; le 17 juillet, on expulse les « Normans et autres qui se sont réfugiés en cette ville et faubourg depuis un an » ; défense est faite aux Castrogontériens de se rendre à Angers ; les Angevins sont soumis à une quarantaine d'un jour. Malgré ces précautions, l'épidémie arrive à Château-Gontier : une *santé* est établie à Azé (septembre) ; un corps de garde empêche les gens du faubourg de passer les ponts ; le nettoyage des maisons est ordonné, et l'on enjoint aux bouchers et poissonniers d'aller jeter leurs immondices hors la ville ; des prières publiques sont demandées le 14 octobre ; défense est faite d'aller aux foires ; le marché est supprimé. Enfin, le 20 octobre, le procureur syndic et les députés de la ville se rassurent : « Attendu que ceux qui étoient en la santé sont guéris, ladite santé sera supprimée, et néanmoins le chirurgien, corbeau et chasse-gueux encore entretenus pour un mois ». — En mai-juin 1627, l'épidémie reprend : les chasse-gueux reparaissent, avec le chirur-

(1) Bibliothèque Nationale fr. 1717, fol. 9 v°.

(2) Et. Clouzot, *La peste à Niort en 1603* (Documents tirés de la coll. des arrêts du Conseil d'Etat, Archives Nationale, E 5[b], f° 6 et E 6[a], f° 189, in Proc. verb. Mém. et documents de la *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1[re] année. 1905, pp. 379-382.

(2) Chiron du Brossay, *Notes sur Château-Gontier, pendant la première moitié du XVII[e] siècle*, Bull. de la commission hist. et archéol. de la Mayenne, 2[e] Série, t. XXII, 1906, pp. 423-430.

gien de la Santé auquel on alloue 50 l., en lui permettant d'exiger en outre des honoraires des malades aisés. — En 1631, avec la disette, l'état sanitaire s'aggrave de nouveau : la foire de la Saint-Fiacre est contremandée à cause de la contagion, le marché transféré hors la ville ; les pères capucins sont priés de désigner deux d'entre eux pour donner les secours spirituels aux malades, et la ville promet au chirurgien Fr. Bahier de le payer pour ceux qui n'en auraient pas le moyen.

Dans le bulletin de la Société des Deux-Sèvres, où nous recueillions plus haut quelques notes sur les épidémies niortaises, un érudit chercheur, notre confrère le Dr Léo Desaivre, consacre une note à « Germain Pichault de la Martinière, grand Maître de la chirurgie du royaume, premier chirurgien de Louis XV, et de Louis XVI, président de l'Académie de chirurgie, né à Argenton-l'Eglise le 27 septembre 1697, mort veuf et sans enfant à sa maison de campagne de Bièvre le Châtel, près de Versailles, le 17 octobre 1783 »(1). Les documents sont très rares sur La Martinière, et M. Desaivre, malgré de consciencieuses recherches, regrette de n'avoir pu ajouter que bien peu de choses aux notices de Chéreau dans le *Dictionnaire Dechambre*, et d'Edgar Sidaine dans la revue *l'Hirondelle* (Parthenay, 1885). Sidaine s'était aidé de quelques documents recueillis par M. Gasser, descendant d'un des héritiers de La Martinière, maigre héritage sans doute, si l'on pense qu'à la mort du chirurgien, le lieutenant de police s'empara des papiers pouvant intéresser le gouvernement, et le Baron de Breteuil, ministre de la maison du Roi, des pièces concernant son administration, et des lettres de Louis XV. Ces documents sont aujourd'hui perdus, la revue *l'Hirondelle* est presqu'introuvable, et une première brochure du Dr Desaivre (Blois, Paul Girardot, 1895), également inspirée par M. Gasser, tirée à un nombre très restreint est épuisée, c'est dire que les chercheurs ne se documenteront qu'à grand peine sur le premier chirurgien de Louis XV. Dans le présent article, le Dr Desaivre rectifie, d'après les données fournies par l'abbé Alliot, quelques erreurs des papiers Gasser au sujet de la maison mortuaire de La Martinière. « La maison des champs du grand maître de la chirurgie » existe encore ; « plusieurs fois remaniée et à peu près complètement rebâtie dans ces derniers temps, [elle] se transforma, au commencement du dernier siècle, en fabrique de toiles de Jouy appartenant aux Dolfuss, neveux d'Oberkampf ; aujourd'hui Mme Loyer en est propriétaire. » Cette demeure est bordée à l'ouest par un chemin rural dit de La Martinière, dû à la générosité de ce dernier ; au sud par un petit étang coupant le cours de la Bièvre, et également créé par La Martinière qui eut même, au sujet du barrage, un « procès avec les chanoines de N. D. de Paris, possesseurs d'un moulin en aval. » Un portrait de La Martinière, gravé d'après le portrait de Latinville, est encore conservé dans la chambre où il mourut ; c'est le seul souvenir qui subsiste de notre héros à Bièvre-le-Châtel ; sa tombe, signalée par Chéreau dans le cimetière paroissial, a disparu depuis longtemps. Ajoutons que la modeste résidence de La Martinière ne doit pas être confondue avec l'ancien château, disparu, des marquis de Bièvre, héritiers d'un autre chirurgien royal, Georges Mareschal, le héros du récent et beau livre du comte Gabriel Mareschal de Bièvre, et qui acheta la seigneurie de Bièvre le 18 mars 1712.

C'est encore à Bièvre, qui semble prédestiné à abriter les derniers jours des chirurgiens illustres, qu'est mort, en 1842, Dominique Larrey. Et puisque ce souvenir nous ramène à la médecine militaire, faut-il rappeler ici, avec M. Desaivre, que c'est grâce à La Martinière que les chirurgiens d'armée furent dotés d'un uniforme (habit de drap gris d'épine à parements rouges, veste et culotte rouges, boutons de fil d'or) par une ordonnance du 15 juillet 1757, signée de Voyer d'Argenson de Paulmy, secrétaire d'Etat au département de la guerre ?

Paul Delaunay.

(1) *Germain Pichault de la Martinière, supplément à une précédente étude sur un Grand Maître de la chirurgie, né dans les Deux-Sèvres, à qui est dû le premier uniforme des chirurgiens militaires* par le Dr Léo Desaivre (*Soc. hist. et scientif. des Deux-Sèvres*, 1re année, 1905, pp. 46-52.)

La Revue

UNE PSYCHOSE ÉPIDEMIQUE DISPARUE.— L'HYSTERO-DEMONOPATHIE.

Le Dr Langlois, de Maubeuge, n'a pas abandonné les études historiques. Sa très remarquable thèse, inspirée par M. le Pr Folet, dont il fut un des meilleurs élèves, indiquait pour l'histoire un goût et des aptitudes qui de temps à autre se manifestent. Nous reproduisons ici une étude qu'il a publiée dans le Nord Médical *du 15 novembre 1906.*

Nous avons, dans une précédente étude (1), réfuté l'opinion courante qui ravale les mystiques au rang des hystériques.

D'authentiques, d'indéniables hystériques, ce furent les *possédées*. Avec elles, pas de doute possible : elles ont donné le spectacle complet de la grande névrose. Et sans doute faut-il incriminer leur système nerveux surexcité, leur imagination déréglée et probablement aussi leur tempérament insuffisamment réduit par le régime du cloître. Car c'est

(1) *Essai théologique et médical sur les saintes mystiques*. (Nord Médical).

surtout, c'est presque uniquement dans les ordres religieux que se propagèrent les épidémies de cette curieuse affection que nous appelons aujourd'hui *l'hystéro-démonopathie*.

Dieu sait pourtant que la règle ne négligeait rien pour prévenir la richesse funeste du sang des pauvres nonnes : veilles, jeûnes, mortifications, macérations, austérités minutieuses, dont le résultat devait être, comme disaient les médecins appelés régulièrement dans les couvents, pour y saigner, de *tenuere monialem*.

Brusquement, des centaines de ces femmes, presque toutes de famille noble et d'une exemplaire piété, se sentirent remuées, bouleversées, métamorphosées par une force mystérieuse; elles n'étaient plus elles-mêmes : quelqu'un les habitait qui mouvait leur corps suivant ses caprices. Devant leurs yeux purs s'agitaient les plus impudiques visions; de leurs lèvres vierges s'échappaient des paroles d'un immonde érotisme; sous d'horribles caresses, *le maudit* faisait vibrer leurs nerfs, contorsionnait leur corps en poses démentes, obscènes, lubriques : les épouses du Seigneur étaient devenues les possédées du diable.

C'est une notion théologique, que les démons, c'est-à-dire les anges déchus, ont, malgré leur crime, conservé le privilège d'un pouvoir presque illimité — limité seulement au libre arbitre — sur les âmes et sur les corps : « Dieu, dit Bossuet, conserve le même pouvoir aux anges déserteurs et condamnés... Ainsi, l'intelligence leur est donnée aussi puissante et aussi sublime que jamais, et la force de leur volonté à mouvoir les corps leur est restée comme du débris de leur effroyable naufrage ». Le démon peut entrer en nous, devenir le maître de nos organes, substituer son activité à celle de notre âme. Plusieurs diables peuvent même s'associer, se partager l'empire de notre individu. Notion qui est à la base même du christianisme : on lit dans l'Evangile que Jésus chassait les démons des corps où ils s'étaient établis, et qu'il donna le même pouvoir à ses disciples : *in nomine meo, dœmonia ejicient* (S. Marc).

Tous les pères de l'Eglise : Origène, Tertullien, Eusèbe de Césarée, S. Jean Chrysostome, S. Ambroise, S. Augustin, S. Jean Damascène, etc., ont cru à la réalité des possessions. Croyance aveugle. Certains pères content avec sérieux des histoires extraordinairement naïves. S. Paulin, dans la vie de S. Félix de Nole, dit qu'il a vu marcher un possédé contre la voûte de l'église. Un autre raconte qu'une pieuse femme, pour avoir omis de dire le *benedicite*, avala le démon dans une laitue...

Refuser de croire à la présence du diable dans le corps des nonnes, on ne le pouvait sans renier les pères de l'Eglise, et Notre Seigneur lui-même.

Au reste, n'allez point croire que les juges manquaient d'un critérium ; ils en avaient un.

Ils en avaient même plusieurs : si le possédé entendait et parlait des langues inconnues ; s'il révélait des choses futures et éloignées... Je ne les énumérerai point tous, car ils en avaient un qui primait les autres : *si le possédé faisait paraître des forces au-dessus de la nature humaine*.

Or, toutes les nonnes se livraient plusieurs fois par jour à des exercices d'acrobatie bien faits pour convaincre les juges : « je vis une chose qui me surprit beaucoup, écrit le P. Surin, et qui était ordinaire à toutes les possédées, c'est qu'étant renversées en arrière, la tête leur venait aux talons, et elles marchaient ainsi avec une vitesse surprenante et fort longtemps ».

La même remarque est faite dans l'extrait des preuves de Laubardemont : *vidimus Claram* (Claire de Sazilli) *e perineo, tanquam ex hemicyclo sedentem et internis femorum ingeminumque partibus adplicatissimam, quasi tota illa corporis moles quae ab utroque ischio ad pedes usque protenditur nultis nervorum aut ossium compagibus adnexa merus foret muscalus aut mera caro.* »

Une autre preuve de la présence du diable, c'est qu'on pouvait le faire sortir du corps des possédés en prononçant les formules de l'exorcisme.

Le diable résistait souvent, mais il sortait toujours. Et c'est alors que les événements devenaient tragiques, on l'interrogeait, il répondait ; or, dûment exorcisé, il était contraint de dire vrai, son témoignage faisait foi.

Ceci nous explique comment n'importe quel mensonge accusant n'importe qui le conduisait à la mort *sans défense possible*.

On ferait un livre avec les victimes.

Nul n'ignore aujourd'hui quelle valeur a le mensonge en tant que symptôme de l'hystérie : « Un trait commun, dit Tardieu, caractérise les hystériques ; c'est la simulation instinctive, le besoin invétéré et incessant de mentir sans cesse, sans objet, uniquement pour mentir, cela non seulement en paroles, mais encore en actions par une sorte de mise en scène où l'imagination joue le principal rôle, enfante les péripéties les plus inconcevables et se porte quelquefois aux extrémités les plus funestes ».

« Rien ne leur plaît plus, dit Richet, que d'induire en erreur ceux qui les interrogent, de raconter des histoires absolument fausses, qui n'ont même pas l'excuse de la vraisemblance, *d'énumérer tout ce qu'elles n'ont pas fait avec un luxe incroyable de faux détails. Ces gros mensonges sont dits audacieusement, crûment, avec un sang-froid qui déconcerte* ».

Nous retrouvons ces caractères dans les récits de nos possédées.

***

En 1491, le bruit se répandit que les démons avaient pris possession de tout un couvent de filles à Cambrai. Pendant quatre années, les médecins et les exorcistes purent voir les nonnes courir à quatre pattes, grimper aux arbres, en imitant les chats, pousser toutes sortes de cris d'animaux.

Le diable confessa qu'il avait été introduit dans le couvent par une religieuse, Jeanne Pothière, avec laquelle il avait cohabité 434 fois. Il avait pris, pour réussir, la forme du confesseur : « La voyant piquée d'épines de Vénus, il prit subtilement la figure dudit père et, chaque nuit, revenant au couvent, il réussit près d'elle, la trompant tellement qu'elle pense y avoir été prise de compte fait 434 fois (*Chronique du Monde*).

Jeanne Pothière fut condamné à la prison et y mourut.

Dès lors, les épidémies se succèdent avec une étonnante rapidité.

En 1544, une abbesse, Madeleine de Cordoue ou de Croix, raconta que, séduite dès l'enfance par le diable sous les traits de Jésus, elle fit un pacte avec le démon *Balban* et eut cohabitation avec lui pendant un grand nombre d'années. Ce Balban la faisait voyager à l'insu de la communauté. Elle allait ainsi à Rome « écouter ce qui se disait dans les couvents d'hommes ».

En 1550, à Uvertet, comté de Horn, on vit, sur la fin du carême, c'est-à-dire après une longue période de jeûnes et mortifications, les nonnes tomber dans des convulsions au cours desquelles elles étaient saisies d'un fou rire et d'une constriction du pharynx telle qu'il leur était impossible de rien avaler.

Vers la même époque, les exorcistes furent appelés au monastère de Kintrop, près d'Hammome (Strasbourg). On remarqua que les attaques s'y multipliaient lorsque les nonnes en avaient été témoins ou les avaient entendus.

En 1560, au couvent de Nazareth, à Cologne, presque toutes les religieuses furent possédées. En 1590 et jusqu'en 1594, une trentaine d'entre elles donnèrent l'hospitalité à des diables particulièrement luxurieux.

En 1610, ce furent les Ursulines de Marseille, dont l'esprit et les sens avaient été troublés par les airs mystiques de leur confesseur, le fameux Gaufridi.

En 1628, ce furent les Bénédictines de Madrid, religieuses qui avaient toutes, disent les auteurs, embrassé la profession monastique de leur plein gré.

En 1631, ce furent les Ursulines de Loudun. Epidémie sur laquelle nous insisterons un peu, en raison de sa célébrité.

On sait qu'il y avait à Loudum une communauté d'Ursusulines vouées à l'enseignement. On sait comment le confesseur étant mort, Mme de Belciel, la supérieure, vit son cadavre lui apparaître une nuit ; comment cette dame ayant poussé des cris de frayeur, réveillé le couvent et raconté la chose aux nonnes, toutes celles-ci virent le spectre les nuits suivantes ; comment le chanoine Mignon, ayant été appelé au couvent pour exorciser, Mme de Belciel déclara qu'elle était possédée et affirma que l'auteur de l'ensorcellement était le chanoine Urbain Grandier ; comment enfin celui-ci périt sur le bûcher malgré une vigoureuse et habile défense.

Mme de Belciel reconnut qu'elle était occupée par sept diables ; Mme de Sazilli l'était par huit ; Mme de la Mothe par quatre ; une autre nonne par cinq. Elles se fondaient dans cette affirmation sur ce qu'elles ressentaient, à divers endroits du corps, des sensations douloureuses dont chacune était le siège présumé d'un démon. Il est presque superflu de dire que ce n'était là autre chose que des points douloureux hystériques : névralgies intercostales, clous hystériques, hépatalgies, gastralgies : ainsi Claire de Sazilli avait *Zabulon des Throsnes* au milieu du front, *Elimi des Vertus* à l'estomac, l'*Ennemi de la Vierge des Chérubins* au-dessus du cou, *Pollution des Chérubins* au-dessous du cœur, *Verrinne des Throsnes* à la tempe gauche, *Concupiscence des Chérubins* à la tempe droite.

A peine l'histoire tragique de Loudun était-elle finie que le diable prit possession du couvent des filles de Ste-Elisabeth, à Louviers. Là encore c'est l'influence d'un confesseur, le curé Picard, qui est le point de départ des convulsions. Notons qu'au XVIIIe siècle la vie claustrale était plus torturante qu'au Moyen âge, en ce sens que les précautions contre les mauvaises pensées, les mauvais désirs, les sollicitations de la chair, s'étaient relâchées. On ne jeûnait plus, on ne se saignait plus (Voy. Lasteyrie, *Confession*).

Comme à Loudun, les nonnes commencèrent à blasphémer, à renier Dieu. Elles allèrent même jusqu'à cracher sur le St-Sacrement. « Ces quinze filles, dit Jean Lebreton, qui les exorcisa, témoignent maintenant, dans le temps de leur communion, une horreur étrange du St-Sacrement, lui font la grimace, lui tirent la langue, crachent contre lui et le blasphèment avec une apparente impiété extrême. Elles blasphèment et renient Dieu plus de cent fois par jour, avec une audace et une impudence effroyables.

« Plusieurs fois par jour, elles témoignent de grands transports de fureur et de rage, durant lesquels elles se disent démons, sans offenser néanmoins personne et sans blesser la main des prêtres, lorsqu'au plus fort de leur rage ils leur mettent les doigts dans la bouche.

« Durant ces fureurs et ces rages, elles font d'étranges convulsions et contorsions de leur corps et entre autres se courbent en arrière en forme d'arc sans y employer les mains et en sorte que tout le corps est appuyé sur le front autant et plus que sur leurs pieds, et tout le reste en l'air et demeurent longtemps en cette posture, et la réitèrent souvent. »

***

Inutile d'insister sur le caractère nettement hystérique de ces possessions : l'abondance du mensonge, la fréquence des *attaques* à manifestations clowniques ; mais nous ne quitterons pas ces possédées sans avoir assisté au spectacle d'un exorcisme. Les scènes suivantes, dont le narrateur a minutieusemeut noté les péripéties, se sont déroulées au couvent des Ursulines de Loudun.

« ... La supérieure pria le Père de faire une neuvaine en l'honneur de St Joseph, pour obtenir que ses dévotions ne fussent pas si souvent troublées ; ce qui fut aussitôt accordé par l'exorciste, lequel ne douta pas du bon succès de cette dévotion extraordinaire, et qui promit, de son côté, de dire des messes à la même intention, dont les démons furent enragés, et pour s'en venger, le jour des rois qui était le troisième de cette neuvaine, ils la troublèrent. Ils rendirent son visage bleuâtre et firent arrêter fixement ses yeux sur une image de la Vierge. Il était déjà tard, mais le Père Surin prit la résolution d'exorciser puissamment et de faire adorer avec effroi au démon celui devant lequel les mages s'étaient prosternés. Pour cet effet, il fit passer l'énergumène dans la chapelle, où elle prononça quantité de blasphèmes, voulant frapper les assistants et faisant de grands efforts pour outrager le Père même, lequel la conduisit pourtant à l'autel, où il la fit lier sur un banc, et après quelques oraisons, il ordonna au diable Isaacharun de se prosterner à terre avec signes de révérence et de sujétion pour honorer l'Enfant-Jésus, ce que le démon refusa de faire en blasphémant horriblement. Alors l'exorciste chanta le *Magnificat* et lorsqu'il vint à dire ces paroles : *Gloria Patri*, etc., cette impie religieuse, dont le cœur était rempli du démon, s'écria : « maudit soit le Père, maudit soit le Fils, maudit le Saint-Esprit. Maudite soit Marie et toute la cour céleste ». Le diable redoubla encore ses malédictions contre Marie à l'occasion de l'*Ave Maria Stella*, et dit qu'il ne craignait ni Dieu ni Marie et qu'ils les défiait de l'ôter du corps qu'il occupait. On lui demanda pourquoi il défiait un Dieu qui est tout puissant. « Je le fais par rage, répliqua-t-il, et désormais, ni moi, ni mes compagnons ne ferons plus autre chose. Alors, il recommença ses malédictions.

« Le Père Surin commanda de nouveau à Isaacharun d'adorer Jésus et de faire satisfaction tant à ce divin enfant

qu'à la Sainte-Vierge, de tant de blasphèmes qu'il avait vomis contre eux. Isaacharun, n'étant pas traitable, refusa d'obéir. Le *Gloria* qui fut chanté sur le champ ne servit qu'à lui faire proférer de nouveaux blasphèmes contre la Vierge.

« Il fut fait encore de nouvelles instances pour obliger le diable Behemoth à faire amende honorable à Jésus et Isaacharun à la Sainte Mère, pendant lesquelles la supérieure, ayant eu de grandes convulsions, elle fut déliée parce que l'on s'imagina que le démon voulait obéir. Mais Isaacharun la laissant tomber s'écria : Maudite soit Marie et maudit soit le fruit qu'elle a porté.

« L'exorciste lui commanda à l'instant de faire satisfaction à la Vierge de ces horribles paroles, en se vautrant sur la terre comme un serpent et en léchant le pavé de la chapelle en trois endroits, de demander pardon en termes exprès, mais il y eut encore refus d'obéir pour le coup jusqu'à ce qu'on vînt à continuer le chant des hymnes.

« Alors le diable commença à se tordre et en se vautrant et se roulant, et conduisit son corps jusqu'au bout de la chapelle où il tira une grosse langue noire et lécha le pavé avec des trémoussements et des hurlements à faire peur. Il fit encore la même chose auprès de l'autel et demeura à genoux avec un visage de fierté, faisant mine de vouloir passer outre. Mais l'exorciste avec le Saint-Sacrement en mains lui ayant commandé de le satisfaire de paroles, ce visage changea et devint hideux, et, la tête se pliant en arrière, on entendit prononcer d'une voix forte et précipitée qui était tirée du fond de la poitrine : Reine du ciel et de la terre, je demande pardon à votre majesté du blasphème que j'ai dit contre votre nom. »

***

Les épidémies de démonomanie s'éteignirent au dix-huitième siècle. L'esprit nouveau n'aimait pas le surnaturel ; on défendit à Dieu de faire miracle en certains lieux. En 1791, une loi classait les possédés dans la catégorie des escrocs et des malades et les dirigeait en conséquence soit sur les maisons de fous, soit sur la police correctionnelle.

Cependant, en 1857, dans un petit coin de France, à Morzine, pays de 2.600 âmes environ, dans les hautes montagnes du Chablais, à neuf heures de Thonon, région sauvage où l'on n'arrive qu'à dos de mulet, on a pu observer une épidémie de démonomanie dont les caractères furent identiques à ceux des épidémies du Moyen âge et du XVIIe siècle.

Le 10 mars 1857, aux environs de sa première communion, la jeune Tavernier tomba malade. Au cours de son affection, elle fut prise de délire et de convulsions. L'entourage se persuada qu'un démon la possédait. Les deux filles Plagnat, ses voisines, ayant assisté à quelques-unes des crises convulsives, en donnèrent bientôt le spectacle à leur tour. Morzine comptait trois possédées. Les prêtres se mirent en devoir de les exorciser. Ainsi authentiquées, les possessions se multiplièrent. De maison en maison, de hameau en hameau, bientôt toute la paroisse fut envahie par le fléau satanique.

Un peu après l'annexion de la Savoie à la France, on envoya à Morzine le Docteur Arthaud, de Lyon, et le Docteur Constant, inspecteur des aliénés de France. Ces messieurs prirent soin du reste de se faire accompagner par la troupe et la gendarmerie. L'isolement finit par avoir raison de ces énergumènes.

« La plus jeune de mes filles, raconte un père de famille, a été prise au milieu de mai ; elle est d'abord tombée sans connaissance, comme sa sœur, les crises sont venues peu après. Quand elles la prenaient, elle criait, ses yeux se tournaient sans cesse, elle se sauvait de la maison et elle allait grimper sur les arbres. Elle a été malade dix-huit mois et c'est moi qui l'ai guérie. Un jour qu'elle était sur les plus hautes branches d'un prunier, je suis monté après elle, feignant d'être très en colère et disant : « il y en a assez de ces filles malades, je veux débarrasser le pays de celle-ci ; il faut que je la tue ». Aussitôt, elle me répondit, ou le diable par sa bouche : « je me f.... bien de toi, sale charogne ». Je la saisis par un pied et la tirai comme si je voulais la précipiter en bas ; alors elle reprit : « ne fais pas de mal à ta fille, je vais la déprendre, je ne la tourmenterai plus et elle ne montera plus sur les arbres ».

« Je suis d'abondance, monologue la femme Berger, j'ai été plongée dans les flammes éternelles pour avoir mangé de la viande le vendredi... oui, je suis damnée... il faut que je tourmente la femme.. il faut que je l'entraîne avec moi... Ah ! vilain barbu de médecin... tu veux nous chasser de la femme... nous te défions... viens.... Ce qu'il faut, vois-tu, mauvais rouge, ce sont des prières, des prêtres, des évêques, des exorcismes... nous sommes cinq dans la femme... à présent il n'y en a que deux qui parlent : ah ! ce sera bien autre chose tout à l'heure, lorsque la femme passera dans le pays où est le tombeau de ses ancêtres, près de l'église où elle s'est agenouillée innocente.... Ah ! c'est là que nous la torturerons tous ensemble... vous verrez, sacrés cochons... »

Aujourd'hui, les hystériques se soucient peu du diable, même celles qui ont revêtu l'habit monacal. Le diable, même pour les esprits religieux, n'est plus que le principe du mal. Il n'est plus, comme jadis (jusqu'au XVIIe siècle), un personnage réel, souvent visible, souvent tangible et qui se mêlait fréquemment des affaires d'ici-bas.

Nulle part on ne constate plus d'hystéro-démonopathie. Au Moyen âge, et pendant une bonne partie de la Renaissance, le diable a hanté l'humanité. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer les cathédrales : qui grimpe aux tours, rôde sur les corniches, se perche sous les chapiteaux, reluit dans les vitraux ? le diable....

Considérez, d'autre part, la littérature de ce temps : quel est le genre principal ? les miracles ; quel est le principal personnage ? le diable. Toujours le diable. C'est l'obsession du diable qui engendra la démonomanie, c'est l'obsession du diable qui peupla les hallucinations des sorcières ; ces dernières seront le sujet de notre prochaine étude.

Langlois (*de Maubeuge*).

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

La médication arsenico-mercurielle et l'énésol

« Il importe au syphilitique de conserver une bonne santé générale pour résister à la maladie et pour supporter le traitement. Ces deux conditions nous paraissent parfaitement remplies par l'emploi combiné de l'Arsenic et du Mercure. »

Cette déclaration résume parfaitement toute la première partie de la thèse inaugurale que M. le Dr L. Bruc a préparée à la Clinique des maladies syphilitiques et cutanées de M. le Pr Vedel et qu'il vient de présenter à la Faculté de Montpellier (1).

Cette opinion, maintenant généralisée, est l'aboutissant d'un travail qui s'est fait dans les esprits depuis l'apparition, au commencement du siècle dernier, dans la thérapeutique de la syphilis, de la liqueur de Donovan-Ferrari où sont associés le biiodure de mercure, l'iodure de potassium et l'iodure d'arsenic. « Indiquée par Ricard dès 1850, cette association est préconisée tour à tour par Rollet (Art *Syphilis* du *Dict. Dechambre*), dans les cas rebelles, par Vibert (*Dict. Jaccoud*), dans les syphilides psoriasiformes, par Mauriac, par Finger dans les anémies syphilitiques graves, par Jousset dans le chancre phagédénique, et par Bahr, dans le chancre gangréneux ».

Cette façon d'envisager le traitement de la syphilis était tellement logique et séduisante que les tentatives pour la réaliser se multiplièrent. C'est elle qui inspira aux syphiligraphes la résolution d'envoyer leurs malades aux stations thermales où l'arsenic agit plus ou moins, depuis Cauterets jusqu'à la Bourboule en passant par Uriage. C'est elle qui fait introduire dans la thérapeutique le cacodylate acide d'hydrargyque, bientôt remplacé par le cacodylate iodo-hydrargyrique; c'est sur elle que s'appuie M. Gautier pour préconiser l'Arrhénal, de même que c'est elle qui inspira les nombreux travaux montrant les heureux effets de la médication cacodylique.

Cette idée, M. Bruc l'expose très simplement dans les lignes suivantes : La syphilis est par elle-même une maladie débilitante, et, d'autre part, le traitement antisyphilitique est lui-même asthénisant. Il semble donc indispensable, dans un certain nombre de cas tout au moins, de ne point négliger l'emploi des toniques comme moyen complémentaire de traitement, car *il fait bon se bien porter quand on a la vérole*, nous a dit Ricord.

Et l'Enésol ou salicylarsinate de Mercure est venu montrer d'une façon définitive que, si toutes leurs tentatives avaient été imparfaites, tous ces gens avaient néanmoins raison.

Et ici nous arrivons à la seconde partie de la thèse de M. Bruc. La nécessité une fois démontrée de l'association de l'arsenic au mercure dans le traitement de la syphilis, quel sel arsenico-mercuriel employer ? Son opinion est ici aussi formelle que précédemment ; la voici, textuelle :

« Le salicylarsinate de mercure nous paraît réaliser le type du sel arsenico-hydrargyrique. C'est une combinaison chimique indolore, d'une toxicité presque nulle, et ses effets thérapeutiques sont pourtant des plus actifs. Nous l'avons employé à des doses de beaucoup supérieures à celles indiquées par les auteurs, précisément à cause de ces deux propriétés, et nous n'avons jamais eu à noter d'accident. Une injection de 2 cent. cubes, telle que nous la pratiquons couramment, correspond à 0.05 centigr. de biiodure. Ces injections ont été répétées tous les deux jours et nous avons fait ainsi une moyenne de 20 injections consécutives, *sans jamais avoir d'intolérance et sans trouver de lésions spécifiques rebelles*. Il nous a été donné, au contraire, de voir ces jours derniers, à la clinique, quelques malades du Dépôt présenter de la stomatite avec le biiodure; ce médicament, immédiatement suspendu, a été remplacé par l'Enésol qui s'est montré inoffensif. *Personnellement, toutes les fois où se poseront les indications de la médication arsénico-mercurielle, nous donnerons la préférence à l'Enésol, qui nous a donné les meilleurs résultats.* »

Remarquez que M. Bruc ne s'est pas adressé uniquement aux travaux de ses prédécesseurs et qu'il n'a pas puisé sa conviction dans la littérature publiée. Cette conviction s'appuie sur environ deux mille injections, et il l'étaie de cinquante et une observations personnelles. C'est cinquante et une fois qu'il nous prouve qu'*avec l'Enesol la douleur ne compte pas*, — qu'il *n'a jamais constaté d'intolérance*, — *qu'il n'a pas trouvé de lésions spécifiques rebelles.*

C'est une confirmation nouvelle de ce que nous avons si souvent répété ici à propos de l'Enésol : *action certaine, ni intolérance, ni douleur.* C'est la confirmation de tout ce que les cliniciens ont affirmé sur ce sujet aussi bien en France, depuis le travail du Dr Coignet, qu'à l'étranger depuis les travaux du Dr Goldstein et et du Dr Habrich.

Pourtant il en est un parmi les cliniciens étrangers que M. Bruc ne cite pas, probablement parce qu'il ignorait ses recherches au moment où il écrivait sa thèse. Dans un récent numéro de la *France Médicale* (1) nous avons exposé les idées émises par M. le Dr Robert Kamprath, assistant de M. le Pr Ehrmann, de Vienne, dans la *Wiener medizinische Wochenschrift*. Son travail a le même objet que celui de M. Bruc; il a pour titre : Sur la combinaison du mercure et de l'arsenic dans le traitement hypodermique de la syphilis.

Et il est extrêmement curieux de trouver, dans les deux travaux qui s'ignorent, écrits l'un à Vienne et l'autre à Montpellier, au même moment de l'histoire thérapeutique, — de trouver aussi catégoriques et formelles les mêmes affirmations sur la nécessité du traitement arsenico-mercuriel, et sur l'incontestable supériorité de l'Enésol.

(1) De la médication arsenico-mercurielle dans le traitement de la syphilis, par *L. Bruc*, aide de clinique des maladies syphilitiques et cutanées (1902-1906), in-8°, 95 p. Montpellier 1906.

(1) V. Fr. Méd. *l'Action tonique de l'Enésol*. 10 janvier 1907, p. 12.

Pour ceux qui n'auraient point lu notre causerie de janvier dernier nous voulons reproduire ici les réflexions terminales de M. le Dr Kamprath. Leur rapprochement avec celles de M. Bruc rendra encore plus saisissante l'évidence des vérités qu'ils soutiennent tous deux :

M. Kamprath écrit :

« La série des cas traités par l'Enésol comprend toutes les formes d'évolution et de localisation de la syphilis secondaire. Dans la plupart des cas, il a suffi de quinze à dix-huit injections pour amener la disparition des symptômes. Ajoutons que, pour porter une appréciation plus exacte, tout traitement local fut évité chaque fois que cela fut possible. Les injections étaient bien supportées : on n'eut à noter ni douleur ni nodosités.

« Mais où l'Enésol manifeste les avantages qu'il possède sur les autres sels, c'est quand il s'agit de malades anémiques, scrofuleux, de constitution faible et d'état général déprimé. Comme l'apprend l'examen du sang qui a été régulièrement effectué en évitant les modifications accidentelles qui auraient pu fausser les résultats des expériences, on constata une élévation rapide du nombre des hématies avec une baisse correspondante du nombre des leucocytes et une augmentation de la teneur en hémoglobine. *Ces faits dépendent donc bien de la présence de l'arsenic et sont confirmés par une amélioration de l'état général, une augmentation du poids du corps, un faciès meilleur et une plus nette tendance à la guérison dans les cas de syphilis grave.*

« Les formes graves de la syphilis, celles qui ne cèdent que lentement au traitement, sont d'ordinaire associées, sinon dues, à une faiblesse particulière de la constitution du malade, à l'anémie, ou à d'autres maladies générales affaiblissant la résistance : c'est ainsi qu'il faudrait, par exemple, comprendre le rôle de l'alcoolisme. *Or, l'action excellente de l'arsenic, l'un des constituants de l'Enésol, est alors éclatante ;* c'est à elle, très probablement, qu'il faut attribuer ce fait que, dans ces formes, l'*intolérance à l'égard du mercure cesse dès l'institution du traitement par l'Enésol.* »

***

De tout cela, indépendamment de l'enseignement pratique qui se dégage, le lecteur peut tirer une moralité. C'est qu'au moment où la spéculation cherche, au bénéfice de produits exotiques, à montrer que la thérapeutique arsenico-hydrargyrique, si rationnelle, est l'œuvre nouvellement née de praticiens étrangers, tout concourt à prouver — et les savants étrangers eux-mêmes le reconnaissent avec franchise — que c'est en France que depuis longtemps les efforts ont été le plus vigoureux pour réaliser cette médication, et que c'est en France que, grâce à l'Enésol, l'effort a fini par être couronné par le succès.

Les thèses d'histoire

DEUX PRÉCURSEURS FRANÇAIS DE SCHLEIDEN ET DE SCHWANN

La gloire de Schleiden et de Schwann a trop longtemps éclipsé le mérite de leurs précurseurs. Cette injustice a frappé M. Louis Sassani et il a résolu de consacrer à la réparer la thèse inaugurale qu'il vient de passer devant la Faculté de Paris (13 mars) sous ce titre : Les Précurseurs Français de Schleiden et de Schwann *(in-8, 47 p. Michalon, édit.)*

Son titre dit : Français, *et c'est une bien louable idée qu'a eue M. Sassani de montrer que la théorie cellulaire a été élaborée dans notre pays à l'époque où, la tourmente révolutionnaire passée, il se produisit chez nous toute une floraison de savants. Les années qui venaient de s'écouler avaient peu favorisé les études d'observation pure, « et les rêves de Rousseau, l'encyclopédisme de Diderot et de d'Alembert, le scepticisme de Voltaire martelaient la conscience française et stupéfiaient le monde. Dans le champ révolutionnaire, la graine scientifique ne germait pas ».*

On arrivait peu à peu au mot de Coffinhal : « La République n'a pas besoin de savants. »

L'esprit français se réveilla quand les démences se calmèrent, et c'est une phase de ce réveil que M. Sassani étudie avec l'œuvre de Mirbel, Dutrochet, Raspail, Dujardin, Turpin.

Nous reproduisons ici les lignes qu'il consacre aux deux premiers.

BRISSEAU DE MIRBEL

Charles-François Brisseau de Mirbel naquit à Paris le 27 mars 1776. Attaché de cabinet de Garnot, membre du Comité de Salut public, il fut bientôt obligé de mettre sa personne en sûreté par un long séjour dans les Pyrénées. Il dut à cette promenade forcée le goût de la botanique. Au cours de ses multiples excursions, cette science le passionna si bien qu'il présentait à l'Académie des sciences, vers la fin de 1802, un *Mémoire sur l'anatomie des organes élémentaires.*

Directeur de la Malmaison sous le Consulat, il quittait ces fonctions pour devenir intendant du roi Louis de Hollande et membre de son conseil d'Empire. Lorsque son maître, soucieux du bien-être et de l'instruction de ses nouveaux sujets, eut fondé une école hollandaise de Rome, Brisseau de Mirbel fut chargé de venir créer, faisant pendant à celle-ci, une école de Paris. Nommé alors professeur de la Faculté, membre de l'Académie des Sciences, il quitta ses travaux pour devenir secrétaire général du ministère de l'Intérieur sous le duc Decazes, dont il était l'ami. Il semble se séparer à regret de ses études favorites : « Une fois habitué aux liqueurs fortes de la politique, pourrai-je revenir au doux lait de la science, » écrit-il à la baronne de Micoud au moment où il accepte l'offre du duc Decazes. En 1820, le duc recevait en retour du pouvoir l'ambassade de Londres et Mirbel donnait sa démission, revenant à ses recherches.

Par ses qualités d'observation Mirbel fut véritablement un initiateur et nous sommes déjà loin des « amateurs » dont parle Carus. « Le scalpel et le microscope deviennent, dit-il, des instruments nécessaires au botaniste. »

Les tissus végétaux sont la somme d'un certain nombre d'éléments adhérents entre eux ; telle est, nous l'avons vu, l'opinion qui se dégage des travaux de Grew et Malpighi. Grew, dans son *Anatomy of plants*, explique cette adhérence par une intrication de fibres. En 1749, J. de Gorter

dans son *Compendium* comparait les tissus végétaux à un ouvrage d'osier tressé, exagération évidente de la conception de Grew. Mirbel n'accepte pas cette opinion. Pour lui les cellules ne sont pas des vides laissés par l'intrication des fibres, mais représentent la véritable unité organique. De plus,et nous allons le voir plus loin, elles entrent comme élément dans ces fibres déjà décrites.

« Grew, dit-il, compare le tissu cellulaire à l'écume d'une liqueur de fermentation, et il est étonnant que les dessins publiés par l'illustre observateur anglais soient si éloignés de la nature tandis que sa pensée en est quelquefois si rapprochée. » C'est qu'en effet, Mirbel croit que le tissu cellulaire est constitué par des vacuoles creusées dans une substance fondamentale homogène. « Le végétal est formé par un seul et même tissu membraneux différemment modifié. » Ici se trouve l'erreur de son système ; elle devait donner lieu à de violentes polémiques au concours de Gœttingue et nous devons, dès à présent, reconnaître à ses adversaires le mérite d'avoir vu plus clairement.

La Société Royale de Gœttingue mit, en 1804, un certain nombre de questions au concours (1). Ces dernières, intéressant la structure des végétaux, mirent aux prises Brisseau de Mirbel, Sprengel. Rudolphi, Link, Treviranus, Bernhardi. La lutte fut chaude. Le savant prussien Curtius Sprengel obtint l'approbation de l'éminente Société.

Mirbel écrit alors sa lettre à Treviranus lui exposant de nouveau sa théorie :

« La première idée, l'idée fondamentale, est que le végétal est formé par un seul et même tissu membraneux différemment modifié. Cette vérité est la base sur laquelle repose toute ma théorie et je considère comme vicieux en lui-même. et dans ses conséquences, le système de physiologie végétale qui reconnaît des organes élémentaires distincts et séparés. On a voulu trouver dans les plantes des tubes et des cellules, ayant une existence indépendante les unes des autres ; puis on s'est demandé comment il serait possible d'expliquer la liaison de ces diverses parties constituantes si l'on n'admettait pas des vaisseaux ou des fibres qui les enchaînassent toutes par un lien commun. On a donc composé le tissu végétal de tubes déliés, rangées de petites vessies et de fibres solides entrelacées à peu près comme les brins d'osier souple que l'ouvrier emploie aux ouvrages de vannerie (2). »

Cette défense ne fait malheureusement que confirmer son erreur. Tout n'était pas condamnable dans l'exposition de Mirbel. Il admit, à tort bien entendu, que les cellules sont des vacuoles creusées dans un tissu membraneux et par conséquent sans paroi propre, mais il revint plus tard sur son opinion. Bien mieux, il affirme le premier que les éléments constituants des plantes et parmi eux les tubes et les vaisseaux ne sont que des cellules allongées. « Le nom de *vaisseau* ne doit pas être pris à la rigueur, attendu *qu'il indique ici de très longues cellules* unies au reste du tissu et percées d'ouvertures latérales qui permettent aux fluides de se répandre de tous les côtés, tandis que chez les animaux, les vaisseaux ayant des parois distinctes et closes conduisent les fluides en des endroits déterminés (1). »

Cet exposé date de 1815. En 1831, Brisseau de Mirbel publie ses *Recherches sur le Marchantia* ; en 1839, des *Nouvelles recherches sur le Cambium*.

Dans ses travaux se trouve donc nettement esquissée la théorie cellulaire. Les cellules sont autant d'individualités distinctes jouissant chacune de la propriété de croître et de se multiplier, de se modifier dans certaines limites ; la plante est donc un être collectif. Voilà ce que Mirbel eut le mérite de bien voir.

Dans son *Mémoire sur le Marchantia* (1831-32) il établit la constance du noyau qu'il appelle sphérule et cela dans l'année même où R. Brown considère le noyau comme un élément moral de toute cellule. Il apparaît comme le premier en date des précurseurs français de Schwann et méritait à ce titre une étude au début de notre travail.

DUTROCHET

Henri Dutrochet naquit le 14 novembre 1776 au château de Néon, sur le bord de la Creuse, dans le Poitou. « J'eus le malheur, dit-il, de naître pied-bot dans un temps où l'orthopédie n'existait pas. » Toutes les sommités médicales consultées déclaraient sa difformité au-dessus des ressources de l'Art, quand on décida de le confier aux soins du bourreau de Vendôme. Ce dernier, en dehors de l'exercice de sa profession, réduisait habilement certaines fractures et luxations. On lui confia le jeune Dutrochet et notre étrange orthopédiste le rendait peu après à sa famille, les pieds bien conformés, nous dit Espiaud. La Révolution arriva, confisqua les biens de son père. Dutrochet partit rejoindre ses frères qui se trouvaient alors dans le Maine sous les ordres de M. de Bourmont, chef de l'armée royaliste. Revenu chez lui, après le 18 brumaire, il redevint gentilhomme campagnard jusqu'au moment où il se décida, sur les conseils de Petitbeau, chirurgien de Paris, à commencer ses études médicales. On était en 1802 et Dutrochet avait vingt-six ans. Dix-huit mois après, il concourait pour l'internat et le 26 juillet 1806, il soutenait sa thèse intitulée : *Essai sur une nouvelle théorie sur la voix*. Il entra alors dans l'armée. Nous le retrouvons en 1808 médecin ordinaire attaché à l'armée d'Espagne. Il contracte le typhus à l'hôpital de Burgos, au moment où l'épidémie décimait nos troupes, revient en France,donne sa démission et va s'installer aux environs de Château-Renault, dans le manoir de Chareau ; Dutrochet avait trente-quatre ans. Poussé, par la lecture de Spallanzani, vers l'expérience et l'observation, il entreprit l'étude de la botanique. En 1831 il entrait à l'Académie des Sciences, section d'Economie rurale. Il avait publié en 1823 les *Recherches sur la structure intime des animaux et des végétaux et sur leur motilité*.En 1837 paraissait son *Mémoire pour servir à l'histoire anatomique des animaux et des végétaux*. Le 4 février 1847 il succombait à une affection cérébrale.

Pour Dutrochet, la cellule est un élément simple, séparé,

(1) Quatre questions principales furent l'objet de différents mémoires : 1° combien d'espèces de vaisseaux doit-on supposer dès la première époque des développements ; 2° une question intéressant les trachées ; 3° question ayant rapport au mouvement des fluides soit aqueux, soit aériens dans les tubes qui forment les circonvolutions de la trachée ; 4° les trachées se transforment-elles en fausses-trachées ou bien les fausses-trachées deviendraient elles des trachées ?

(2) *Exposition des principes fondamentaux de la théorie de l'organisation végétale.* Lettre de M. Mirbel à M. Le Dr Tuviranus, p. 59, 1809.

(1) *Eléments de physiologie végétale et de botanique*. 1re partie, p. 31, 1815.

ayant la propriété d'évoluer jusqu'à la formation d'éléments plus composés, organes qui ne sont que des dérivés.

« Ici je dois rappeler ce que j'ai exposé plus haut touchant la texture organique des végétaux : nous avons vu que ces êtres étaient entièrement *composés ou de cellules ou d'organes qui dérivent évidemment de la cellule;* nous avons vu que ces organes creux étaient simplement contigus ou adhérents les uns aux autres par une force de cohésion, mais qu'ils ne formaient point, par leur assemblage, un tissu réellement continu; en sorte que, dès lors, l'être organique nous a formé d'un nombre infini de pièces microspiques qui n'ont entre elles que des rapports de voisinage (1).

L'observation vient infirmer, dit-il, l'opinion de Brisseau de Mirbel. Il parvient, en effet, à isoler les cellules au moyen de l'acide nitrique bouillant et les montre ainsi séparées et conservant leurs formes. En un mot, contrairement à la première opinion de Mirbel, le tissu organique est formé par la réunion d'une immense quantité de vésicules celluleuses, ou tubuleuses dont le contact est assuré par une simple force de cohésion et d'agglutination. « Dutrochet, dit Coste, n'est certainement pas le premier qui ait annoncé cette vérité fondamentale ; Rudolphi, Link, Treviranus d'abord. Keiser ensuite avaient essayé de la faire prévaloir en l'appuyant sur des observations spéciales. Mais il est sans contredit celui qui a le plus contribué à l'établir sur des bases solides ». Nous savons que Mirbel devait bientôt accepter cette démonstration.

Examinant les petits corpuscules arrondis, opaques, déjà observés par Mirbel, il essaye d'établir leur signification. « Quelle est la nature ? Quels sont les usages de ces corpuscules ? c'est ce qu'il est impossible de déterminer par l'étude seule des végétaux. »

Etudiant les organes des animaux il retrouve ces mêmes corpuscules globuleux ; Mirbel les avait pris pour des pores. Link, Treviranus, Rudolphi, Sprengel ne voyaient dans ces pores annelés que des concrétions ou des grains amilacés formés isolément dans le tissu cellulaire. Dutrochet se demande s'il ne serait pas possible de déterminer leur fonction par une étude de leurs propriétés chimiques. Il est hanté par l'idée de la similitude des végétaux et des animaux et en tire, malheureusement, des conclusions erronées. Il finit, en effet, par prendre ces corpuscules pour un système nerveux diffus contenu dans les végétaux.

« Or telle est aussi la nature chimique des corpuscules globuleux que l'on observe dans les végétaux, ainsi que nous venons de l'exposer. Ceci peut donc autoriser à penser que ces corpuscules globuleux sont des organes nerveux, ou plutôt que ce sont des éléments épars d'un système nerveux diffus ou qui n'est point réuni en masse, comme il l'est chez les animaux (2) ».

Le fait exact dans la théorie de Dutrochet c'est l'existence des enclaves cellulaires ; son interprétation erronée était la conclusion prématurée de données insuffisantes. Ce qu'il faut retenir c'est que nous trouvons chez lui pour la première fois aussi nettement formulée, cette idée générale à laquelle Schwann n'aura rien à retrancher :

« Les végétaux sont entièrement composés ou de cellules ou d'organes qui dérivent évidemment de la cellule ».

Il eut, en outre, l'immense mérite de jeter les bases d'une science nouvelle : la physiologie générale, devançant d'un demi-siècle tous les savants de son époque.

« Si les phénomènes de la vie, écrit-il, ne sont point tous explicables aujourd'hui par les moyens physiques, c'est que ces derniers ne sont pas tous connus... Les premiers essais de l'application des phénomènes physiques à l'explication des phénomènes physiologiques tendent à faire disparaître le mysticisme que les vitalistes ont introduit dans la physiologie... On ne dira plus que les organes appellent les liquides, qu'ils choisissent, pour se nourrir ou pour les absorber, les substances qui leur conviennent. Toutes ces psychomorphies disparaîtront devant les faits qui ramèneront sous l'empire des lois physiques les phénomènes physiologiques que l'on a voulu leur soustraire. »

Nous lui devons encore la découverte de l'endosmose et de l'exosmose. Le premier, il démontra l'existence « de deux courants parallèles et en sens inverse qui s'établissent entre des substances de nature et de densité différentes lorsqu'on les met en présence à travers une cloison membraneuse ».

Bichat, ne pouvant saisir le mécanisme des transmissions moléculaires à travers les membranes, avait essayé de l'expliquer par sa fameuse hypothèse des vaisseaux exhalants et absorbants. Il supposait que sur toutes les surfaces venaient s'ouvrir des capillaires ; les uns absorbant les sucs nourriciers, les autres éliminant les produits de déjection. Ces ouvertures invisibles auraient une sensibilité élective tenant sous sa dépendance des phénomènes de contractilité. En conséquence, ces ouvertures s'ouvriraient ou se fermeraient suivant les besoins.

La théorie de l'endosmose devait trancher la question.

Sassani.

(1) *Recherches sur la structure intime des animaux et des végétaux et sur leur motilité* p. 217, 1824.

(2) *Loc. cit.*, p. 14.

NOTES.

Premières mentions de la syphilis à Lyon.

7 juillet 1496. Le Consulat présente requête au duc d'Orléans qui était resté à Lyon après le départ du Roi pour le supplier de faire « vuyder les malades veyrolliers de « l'hospital du pont du Rosne mesmement ceux qui sont « guériz ou bien esmondez et ceux qui entretiennent audit « hospital femmes dissolues et vivant deshonnêtement, « menaçans de chacun battre ».

Il paraît que ces malades étaient de l'armée du Roy.

Périgaud. *Revue du Lyonnais*, 2e série, VIII. 34.

Ordonnance royale du 12 août 1497. L'on faict commandement de par le Roy a tous et chascuns malades entaches de la grosse veyrolle et aultres maladies, demandans laumosne que auiourdhuy par tout le iour ils ayent à sortir de ceste ville et sur ce peyne destres bannis et foytes.

Item. Lon fait commandement de la part que dessus que s'il y a aulcune personne qui depuis dix iours en ça ayt eu maladie quelconque, quil le vieigne dire aux officiers ou autres qui a ce seront depputez et ce sur peyne de confiscation de corps et de biens et avec inionction que si aulcun est trouve faisant le contraire lon prendra tous ses biens meubles et ustensils de sa maison, lesquels publicquement seront brusles.

Item. Lon faict commandement comme dessus à toutes manieres de gens de la ville qu'ilz ayent a laisser tous leurs estables, rues, boucheries, tripperies et tous aultres lieux infaictz une fois la semaine chascun en son endroict pareillement que lon ne iecte eaux infaictes et corrompues comme eaux de arans, merlus et trippes esdictes rues et ce sur peyne de cent solz pour la premiere foys et autres peynes qu'ils pourront encourir en faisant le contraire.

Item que tous aultres deffenses faictes par cy devant touchant la police de la dicte ville soyent gardees et observees sur les peynes en icelles declarees.

Lan mil quatre cens quatre vingt et dix sept et le samedy XII[e] iour du mois daoust par le commandement du Roy nostre Sire, à Lyon, les articles cy dessus escriptes ont este leus et publies à voy de crye et son de trompe es deux bouts du pont de Sosne et aultres carrefours de ladicte ville de Lyon, lieux accoustumes et ce en la présence de plusieurs personnes illec estans et assemblees en grand nombre.

Péricaud. *Notes et documents (1840), p. 10,*

J. D.

(in *Lyon médical.*)

QUELQUES ANECDOTES HISTORIQUES SUR LES APOTHICAIRES.

Armoiries des apothicaires. —Il fut un temps où les corps de métiers, cédant à l'entraînement général, voulurent avoir des armoiries.

Nous voyons dans l'*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, qu'il fut « permis au corps et communauté des marchands épiciers et apothicaires de la ville de Paris d'avoir en leur dit corps et communauté pour armoiries : *Coupé d'or et d'azur, et sur l'azur à la main d'argent tenant des balances d'or, et sur l'or deux nefs de gueules flottantes aux bannières de France, accompagné de deux étoiles à cinq pointes de gueules*, avec la devise : *Lances et pondera servant* (1629). (A. Chassant. Nobiliana. Curiosités nobiliaires et héraldiques. Paris, 1858, in-12, p. 58).

Apothicaire assassin. — Huit voleurs ou assassins furent surpris en embuscade, attendant le roi, lorsqu'il passerait pour aller au Château de Saint-Germain : ils étaient tous armés, et ils avaient pris, sur l'heure où le roi devait passer, des informations qui les rendirent suspects, ils avouèrent tout, et on les fit pendre le même jour. Il manquait un bourreau : les habitants de Vitri se chargèrent de bon cœur de l'expédition.

Au nombre de ces voleurs ou assassins, il y en avait deux qui se disaient gentilshommes, et un autre qui était apothicaire. Le roi, à qui ce dernier voleur demandait grâce, lui dit : « *Comment, est-ce l'usage de faire sur les chemins un état d'apothicaire ? Guettez-vous les passants pour leur donner des clystères ?* (J.-A. Dulaure. Singularités historiques, contenant ce que l'Histoire de Paris et de ses environs offre de plus piquant et de plus extraordinaire. Paris, 1825, in-8°, 275.) (*Attentats à la vie de Henri IV*).

Numismatique des apothicaires. — M. Forgeais a publié un jeton de plomb qu'il attribue aux apothicaires du XIV[e] siècle. L'avers porte, deux saints debout, avec les noms de saint Côme et de saint Damien. Le revers a, dans le champ, *un mortier et son pilon.*

M. Forgeais s'est évidemment trompé; les deux patrons indiquent suffisamment les chirurgiens et, dès lors, le revers représente certainement un pot à onguent et la spatule de pansement, qu'on a pu confondre avec un mortier et son pilon. (E. Graves. *Etat de la pharmacie en France.* Mantes, 1879, in-8° ; — Forgeais: *Numismatique des corporations parisiennes*, Paris, 1874, gr. in-8°, pp. 25-26).

Apothicaires et chandelles. En 1495, plusieurs citoyens de Chambéry dressèrent une requête dans laquelle ils se plaignaient des procédés des apothicaires qui vendaient des chandelles et autres articles falsifiés. Les syndics firent comparaître les délinquants par devant eux. Treize apothicaires se présentèrent. Puis, le 15 décembre de ladite année, le conseil ducal, de commun accord avec les syndics et lesdits apothicaires, établit les règles suivantes qui semblent assez curieuses pour être rapportées.

Les apothicaires avaient tout le mois de janvier suivant pour débiter le reste des marchandises contre lesquelles le public s'était récrié. A partir du 1[er] février, ils ne pourraient plus les vendre et ils devraient vendre des chandelles fabriquées suivant les prescriptions que voici :

Pour les chandelles de trois au denier ; la mèche devait être composée de deux fils blancs et fins. Celles qui coûtaient un denier viennois devaient avoir les mèches de trois fils, celles qui valaient un denier fort, de six fils, et celles qui valaient 1/4 de gros, de huit fils. Celles d'un demi-gros devaient avoir une ficelle (*cordeta*) de fil blanc, et pesant deux drachmes sans la cire. Pour trois quarts de gros, la ficelle devait peser trois drachmes. Pour un gros de Savoie, quatre drachmes. Pour une demi-livre, dix drachmes ; pour trois quarts de livre, également dix drachmes. Pour une livre, deux onces et demie. Pour deux livres, trois onces et demie ; pour deux livres et demie, quatre onces, pour trois livres, quatre onces et demie. Au-dessus de ce poids, il fallait dix drachmes de mèche de plus par chaque livre de chandelle ou torche. Une des obligations qui leur étaient imposées est conçue en ces termes: *Debent ea marquare sus armis aut marquis.*

On décida, en même temps, qu'il serait fait des visites dans les pharmacies par les syndics, le châtelain et un apothicaire choisi par les syndics (*magis probo famoso et experto apothecario a syndicis electo*). De plus, il fut décrété que nul ne pourrait exercer ce commerce sans avoir auparavant juré entre les mains du châtelain de se conformer à tout ce qui précède et d'exercer son art avec probité. (F. Chapperon. *Chambéry à la fin du XIV[e] siècle*, Paris, 1863, in-4°, pp. 217-218.)

(in *Journal de Médecine de Paris.*)

Souscription universelle pour élever un monument à Lamarck

Les Professeurs du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, désireux de rendre un hommage solennel à leur illustre prédécesseur, le naturaliste philosophe LAMARCK prennent l'initiative d'une souscription internationale afin de lui élever une statue dans le Jardin des Plantes.

Ils vous demandent de prendre part à cette manifestation scientifique qui a pour but de rendre une tardive justice à l'immortel auteur de la Philosophie zoologique, au savant qui, en Zoologie, en Botanique, en Géologie, en Météorologie, fut un précurseur génial, au grand penseur dont les concep-

tions sont la base des idées modernes sur l'évolution du Monde organisé.

Si vous consentez à participer à leur œuvre, veuillez adresser votre souscription soit à M. Joubin, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, à Paris, soit à l'un des correspondants inscrits sur la liste ci-jointe.

Les Professeurs du Muséum national d'Histoire naturelle : Ed. Perrier, *directeur* ; L. Vaillant, *assesseur* ; A. Mangin, *secrétaire* ; Arnaud ; H. Becquerel ; Boule ; Bouvier Bureau, *professeur honoraire* ; Chauveau ; Costantin ; Gaudry, *professeur honoraire* ; Gréhant ; Hamy ; Joubin ; Lacroix ; Lecomte ; Maquenne ; S. Meunier ; Van Tieghem ; Trouessart.

Le Comité a décidé d'offrir à tous les Souscripteurs d'au moins **20** francs la reproduction en héliogravure (format grand in-4°) d'un portrait authentique et inédit de Lamarck, peint pour sa famille par Thévenin, en 1801.

A tout Souscripteur d'une somme de **200** francs au moins sera offerte, s'il le désire, une épreuve en plâtre du buste de Lamarck par le statuaire Fagel, à qui est confiée l'exécution du monument.

***

Nous avons le plaisir de signaler à nos lecteurs l'apparition du n° 1 de la 3e année de la **Revue de la Question Louis XVII.** Cette Revue a été l'initiatrice des études et des recherches nombreuses qui s'attachent à ce captivant problème et dont l'intérêt s'accentue tous les jours. Le côté exclusivement historique de cette publication a été la cause de ce succès ; il faut dire que parmi les collaborateurs, nous relevons les noms de MM. OTTO-FRIEDRICHS, Henri PROVINS, A. BOURGEOIS, Paul MACQUAT, FERLET DE BOURBONNE, d'ERSKY, etc. (1).

Dix-septième congrès des Médecins Aliénistes et Neurologistes de France et des pays de langue française, Genève-Lausanne, août 1897.

Le XVIIme Congrès des Médecins Aliénistes et Neurologistes de France et des pays de Langue française se tiendra cette année à Genève et à Lausanne, du 1er au 7 août, sous la Présidence de M. le Professeur Prevost, de Genève.

Nous serions heureux de pouvoir obtenir votre adhésion.

Travaux Scientifiques

I. Rapports et discussions sur les questions choisies par le congrès de Lille.

a) Psychiatrie. — *Les Psychoses périodiques.*
Rapporteur : M. Le Dr Antheaume, de Paris.

b) Neurologie. — *Définition et nature de l'hystérie.*
Rapporteurs : M. Le Dr Claude, de Paris.
M. le Dr Schnyder, de Berne.

c) médecine légale. — *L'expertise médico-légale et la question de responsabilité.*
Rapporteur : M. le Dr Gilbert-Ballet, de Paris.

(1) Le prix de l'abonnement annuel est de **10** fr., adressés à l'éditeur, **H. Daragon**, 30, rue Duperré, Paris.

II. — Communications originales sur des sujets de Psychiâtrie et de Neurologie.

Présentations de malades, de pièces anatomiques et de coupes histologiques. Une séance sera réservée aux démonstrations avec projections lumineuses.

Les adhérents qui auront des communications à faire devront en envoyer les titres et les résumés au secrétaire général avant le 1er juillet.

III. — Visite des asiles de Bel-Air, Céry, Masens.

Programme du Congrès

Les séances auront lieu à Genève, les Jeudi 1er, Vendredi 2, et Samedi 3 août et à Lausanne, le Lundi 5 août.

Le Dimanche 4 ne comportera aucune réunion officielle. Le Comité a été informé que des invitations seraient envoyées pour ce jour-là aux congressistes par les stations françaises de Divonne-les-Bains (Ain) et Evian-les-Bains (Hte-Savoie), l'une et l'autre peu distantes de Genève et de Lausanne.

Pour les deux derniers jours du Congrès, Mardi 6 et Mercredi 7 août, des excursions seront organisées à Montreux, Territet, Glion, Caux, les Rochers de Naye, la Gruyère, etc.

Un programme détaillé des travaux et des excursions sera envoyé ultérieurement à tous les membres adhérents.

Avantages et Conditions

Le Congrès comprend :

1°. Des membres adhérents ;

2° Des membres associés (dames, membres de la famille, étudiants en médecine) présentés par un membre adhérent.

Les asiles d'aliénés inscrits au Congrès sont considérés comme membres adhérents.

Le prix de la cotisation est de *20 francs pour les membres adhérents, de 10 francs pour les membres associés.*

Les membres adhérents recevront avant l'ouverture du Congrès les trois rapports, après le Congrès le volume des comptes-rendus.

Les médecins de toutes nationalités peuvent adhérer à ce Congrès, mais les communications et discussions ne peuvent être faites qu'en langue française.

Des réductions de tarif seront très vraisemblablement accordées par les Compagnies françaises de chemin de fer. Les membres du Congrès seront invités ultérieurement à faire connaître l'itinéraire qu'ils suivront pour se rendre à Genève.

Prière d'adresser les adhésions et cotisations et toutes communications ou demandes de renseignements au Dr Long, 6, rue Constantin, Genève.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie P.-L.-M. vient de publier, sous forme de dépliant, les cartes des régions de la Savoie et du Dauphiné.

Ces dépliants-cartes intitulés « Dauphiné-Savoie » et « Savoie-Dauphiné » donnent le relief des montagnes et comportent, au verso, des renseignements sur les diverses combinaisons de voyages que la Compagnie met à la disposition du public ; chaque dépliant-carte est mis en vente au prix de 1 fr. dans les bibliothèques des principales gares du réseau ou envoyé à domicile sur demande accompagnée de 1 f. 10 en timbres-poste et adressée au Service Central de l'Exploitation, boulevard Diderot, 20, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Excursion en Bretagne et en Normandie

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest a l'honneur de porter à la connaissance du public que la première édition du Guide illustré de son réseau pour 1907 est actuellement mise en vente, au prix de 0 fr. 50 l'exemplaire, dans les bibliothèques de ses gares, dans ses bureaux de Ville et les principales Agences de voyages de Paris.

Ce Guide de plus de 300 pages, illustré de 126 gravures contient les renseignements les plus utiles pour le voyageur (Description des sites et lieux d'excursion de la Normandie et de la Bretagne. Principaux horaires des trains. Tableau des marées. Cartes Postales. Cartes cyclistes du littoral de la Manche. Plans des principales villes. Liste des Hôtels, Restaurants, etc...)

En outre, la Compagnie de l'Ouest met en vente les publications illustrées suivantes :

1° Guide de la Banlieue ouest	0 fr. 25
2° Guide-Album du Mont Saint-Michel	0 fr. 25
3° Brochure illustrée « Les Stations Balnéaires »	0 fr. 25
4° La France en Chemin de fer (6 itinéraires) chaque itinéraire	0 fr. 15
5° Carte illustrée du réseau	0 fr. 40
6° Carnets de Cartes Postales (2 séries différentes) la série	0 fr. 40

Toutes ces publications sont adressées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Service de la Publicité, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE.

Relations entre Paris et l'Italie par le Mont-Cenis.

Trains express quotidiens composés de vagons-lits, voitures à lits-salon, 1re et 2e classes à couloir, avec lavabos et water-closets.

Aller :			*Retour :*		
(a)	*(b)*		*(a)*	*(c)*	
2 h. 30 s.	10 h. 20 s.	dép. Paris arr.	6 h. 20 m.	1 h. 50 s.	
1 h. 57 m.	9 h. 57 m.	arr. Mod. —	5 h. 11 s.	2 h. 44 m.	
6 h. 25 —	2 h. 25 s.	— Turin —	1 h. 45 —	11 h. 35 s.	
10 h. 15 —	5 h. 52 —	— Milan —	10 h. 15 m.	8 h. 10 —	
6 h. 45 —	11 h. 35 —	— Venise —	11 h. 05 —	2 h. —	
10 h. 10 —	7 h. 40 m.	— Rome dép.	9 h. 10 s.	8 h. m.	

Voitures directes.

(a) Vagons-lits, 1re et 2e classes, entre Paris et Turin.

(b) Vagons-lits, lits-salon, 1re et 2e classes, entre Paris et Rome ;

(c) Vagons-lits, lits-salon, 1re et 2e classes, de Rome à Paris, restaurant de Dijon à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSION A L'ILE DE JERSEY

Dans le but de faciliter la visite de l'île de Jersey, la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer au départ de Paris, des billets directs d'aller et retour valables un mois permettant de s'embarquer à **Carteret**, à **Granville** ou à **Saint-Malo**.

Billets valables par Granville à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e classe	44 fr. 25
3e classe	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Granville et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	74 fr. 85
2e classe	50 fr. 05
3e classe	37 fr. 30

Billets valables par Carteret à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e classe	44 fr. 25
3e classe	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par Granville ou inversement.

1re classe	65 fr. 45
2e classe	44 fr 50
3e classe	31 fr. 70

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	72 fr. 55
2e classe	49 fr. 80
3e classe	35 fr. 50

Les billets délivrés à l'aller par Granville ou Carteret et au retour par St-Malo, permettent d'effectuer l'excursion du Mont-Saint-Michel.

Les billets valables par Granville et Saint-Malo sont délivrés toute l'année ; ceux valables par Carteret sont délivrés du 19 mai au 14 octobre.

Pour plus de renseignements consulter le Livret-Guide illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Dans le but de faciliter les relations entre **Le Havre**, la **Basse-Normandie** et la **Bretagne**, il sera délivré, du 1er avril au 2 octobre 1907, par toutes les gares du réseau de l'Ouest et aux guichets de la Compagnie Normande de navigation à vapeur, des billets directs comportant le parcours, par mer du **Havre** à **Trouville** et par voie ferrée, de la gare de **Trouville** au **point de destination** et inversement.

Le prix de ces billets est ainsi calculé :

Trajet en chemin de fer. — Prix du tarif ordinaire ;

Trajet en bateau. — 1 fr. 70 pour les billets de 1re et 2e cl. (Chemin de fer) et 1re cl. (bateau).
et 0 fr. 90 pour les billets de 3e classe. (Chemin de fer) et 2e cl. (bateau).

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Un Episode de l'Histoire de la Médecine française au XIXe siècle.

Broussais et le Broussaisisme

Aux médecins qui feuilleteront ces pages

L'Histoire du Droit est régulièrement enseignée dans toutes les Facultés de Droit françaises, et intéresse tous les juristes ; mais la Faculté de médecine de Paris est la seule en France qui possède une chaire d'Histoire de la Médecine. Et encore cette chaire, — créée par une libéralité privée, — est en fait depuis huit ans une chaire d'attente dont le titulaire, sachant qu'il l'occupera bien peu de temps, guette impatiemment une permutation possible. Il faut dire d'ailleurs que les dix-neuf vingtièmes des médecins, parfaitement ignorants de ce que furent les doctrines et la pratique de leurs anciens, n'éprouvent nulle envie de l'apprendre. Les lacunes de l'enseignement à cet égard les laissent donc absolument froids.

Cette indifférence touchant le passé de leur science n'est point particulière aux médecins. Beaucoup de « scientifiques » la partagent. Il y a une quinzaine d'années, je voyageais à Londres avec un brillant ingénieur, ex-polytechnicien, très fort en sa partie : la mécanique. Nous visitions ensemble le musée de South-Kensington où se voit exposée une machine archaïque et bizarre qui n'est autre que le premier modèle de locomotive sorti des mains de Stephenson. Comme je contemplais longuement, non sans une pointe d'émotion, cette ébauche originelle d'une invention qui a révolutionné la planète, je m'aperçus que mon compagnon l'honorait à peine d'un regard rapide. — « Cela « ne vous dit donc rien, à vous spécialiste ? » lui demandai-je. — « Ma foi non, me répondit-il en faisant une « moue dédaigneuse, c'est si vieux, si prodigieusement « enfantin ! » Tout habile technicien qu'il fût, cet ingénieur n'avait ni le sens, ni le goût de l'histoire des sciences.

Il est au contraire d'autres esprits qui trouvent un charme très vif à évoquer les conceptions des savants de jadis, à lire l'œuvre intégrale d'un vieil auteur, à le comprendre en contemporain, tout en le jugeant en moderne, à la lueur des notions acquises depuis lui, grâce à lui parfois. Ce dédoublement qui est le propre fond du dilettantisme de bon aloi, cette archéologie des idées sont pour moi la source de jouissances cérébrales intenses.

Si tu es de ces curieux du passé, ami lecteur et cher confrère, lis ce travail. J'espère qu'il t'agréera. Si tu es des indifférents, ferme au plus vite cette brochure ; tu y perdrais ton temps, car tu n'y rencontrerais pas la moindre donnée utilitaire et tu n'y prendrais aucun plaisir.

I

Quelques papiers inédits de Broussais

— Docteur, me dit le client, — une fois la consultation terminée et sur le point de prendre congé, — tout à l'heure en votre salle d'attente j'ai vu, à travers la vitre d'une bibliothèque, que vous possédiez de vieux livres de médecine : Un énorme Ambroise Paré in-deux, de 1618 ; un tout petit Harvey in-seize qui paraît aussi dater de loin.

— En effet, répondis-je, intérieurement flatté comme tout bibliophile auquel on parle de ses livres, j'ai pas mal de bouquins médicaux ou para-médicaux anciens ou rares. Regardez cet *Atlas d'Anatomie* de Jacques Guillemeau, de 1586, composé en partie de planches empruntées à Vésale et dessinées, dit-on, par le Titien ; et ces *Œuvres de Celse*, édition Elzévir de 1657. Je possède encore certains livres relatifs à la sorcellerie et à l'occultisme. Tenez : Voici l'Edition princeps du *De occultâ philosophiâ* de Cornélius Agrippa, 1535 ; et le *Malleus maleficorum* du féroce inquisiteur Jacques Sprenger, 1584...

— Docteur, reprit le client interrompant mon énumération, ne collectionnez-vous que des choses aussi archaïques ? Et ne seriez-vous pas curieux d'avoir quelques documents manuscrits venant d'un médecin célèbre au temps de la Restauration ?

— De qui s'agit-il ?

— De Broussais. Dans les paperasses d'un vieux grand oncle, le Docteur Godefroy, qui exerçait la médecine à Saint-Omer vers 1825, j'ai autrefois trouvé une liasse contenant des lettres et des consultations de Broussais avec lequel feu mon oncle était en relations épistolaires suivies. Si cela vous intéressait, je vous donnerai volontiers cette correspondance.

— J'accepte. Vous me ferez grand plaisir en m'envoyant ces documents.

***

Voilà comment je suis entré en possession de papiers

émanant de Broussais. Les lettres, olographes, sont courtes et roulent principalement sur des observations, rapports et articles que le docteur Godefroy désirait voir insérés dans les *Annales de la médecine physiologique*, ce journal de polémique broussaisienne qui vécut 12 ans, de 1822 à 1834. Broussais entremêle les renseignements qu'il adresse à son correspondant de réflexions très générales sur la révolution médicale qu'il prêche, sur les amertumes que lui vaut « ce grand œuvre », et sur les consolations que lui donne d'autre part la sympathie de médecins honnêtes et éclairés, tels que le docteur Godefroy.

Les consultations médicales, écrites de la main d'un secrétaire et portant seulement la signature de Broussais, sont pour la plupart médiocrement intéressantes, parce qu'elles sont fragmentaires et concernent des malades dont l'observation totale nous est inconnue. Trois seulement sont assez typiques et représentatives des doctrines et de la thérapeutique de Broussais; comme aussi des diagnostics sommaires et anatomo-pathologiquement imprécis dont on se contentait à cette époque. Je les reproduis *in extenso*.

***

D'abord une consultation relative évidemment à une tuberculose pulmonaire ouverte, à lésion caverneuse du sommet droit. Broussais dit avoir ausculté le malade, sans donner aucun détail stéthoscopique, et le déclare atteint de « Pneumonie chronique ».

Le Docteur en médecine soussigné, ayant procédé à l'auscultation de la poitrine, reconnais chez M. d'A... une pneumonie chronique du côté droit, prédominant à la partie supérieure du lobe; avec expectoration puriforme dont la source paraît-être en cette région. Les moyens antiphlogistiques qu'on a employés étaient parfaitement indiqués et n'ont pu que diminuer l'intensité de la maladie ; mais ils n'ont pas suffi à l'arrêter parce que le malade avait trop tardé à réclamer les secours de l'art.

D'après ces considérations le soussigné propose le plan de traitement suivant :

1° Faire des applications de sangsues, dans la quantité de 10 à 20, sur le côté droit de la poitrine répétées plus ou moins suivant que l'état du pouls, la chaleur de la peau, es symptômes locaux, les forces du malade le permettront;

2° Appliquer 3 cautères au-dessus de la clavicule droite. Il conviendrait même d'en placer un au-dessous du mamelon du même côté. Et l'on devra faire en sorte d'obtenir une escharre assez large et ensuite une suppuration abondante.

3° Suivre un régime lacté et féculent, jusqu'à ce que la fièvre soit domptée et l'expectoration notablement diminuée. Fécules cuites soit avec le bouillon de poulet, soit avec l'eau sucrée et un quart de lait ou un peu de beurre frais. Si, après s'être tenu longtemps à ce régime, le sentiment de la faim devenait insupportable, on pourrait ajouter quelques viandes blanches de poulet ou de veau; mais toujours avec beaucoup de réserve. Renoncer au vin, aux liqueurs, au café, pour un temps illimité.

4° Boissons gommeuses, mucilagineuses et sucrées. Potions pectorales très douces dans lesquelles on ferait entrer le sirop de nénuphar à la dose de une à deux onces; la teinture de digitale à la dose de une à douze gouttes. Ces potions sont destinées pour la nuit, pour adoucir et calmer les quintes de toux.

5° Porter de la laine sur la peau depuis la tête jusqu'aux pieds; se préserver par conséquent du froid et de l'humidité. Prendre un exercice modéré et seulement quand le temps sera fort doux, dans le milieu du jour. Observer le silence le plus possible, de peur de fatiguer la poitrine en parlant, et s'abstenir de tout exercice violent qui accélère la circulation.

6° En cas d'extrême opiniâtreté, il serait utile de porter les cautères au-dessous de l'omoplate droite, et même entre la base de cette omoplate et les apophyses épineuses dorsales.

Broussais.

Paris, le 10 octobre 1824.

***

Le second malade est un cardiopathe; vraisemblablement un mitral avec crises d'asystolie. Broussais consulté par correspondance (les malades ne voyageaient pas facilement ni commodément en 1824), accepte et confirme le diagnostic posé par le docteur Godefroy : *Anévrysme du cœur au dernier degré* (1); sans mentionner les signes stéthoscopiques, physiques, ou rationnels sur lesquels ce diagnostic se fonde.

D'après les renseignements contenus dans la lettre de M. le Docteur Godefroy, le médecin soussigné reconnaît que M. de B... est effectivement atteint d'un anévrysme du cœur au dernier degré. Le point où est arrivé maintenant la maladie et l'inutilité des soins bien entendus qui ont été donnés, laissent peu d'espoir de guérison. Nous pensons qu'on ne peut se promettre autre chose que de retarder la terminaison fâcheuse, en tâchant de calmer les souffrances du malade. Les indications

(1) Le mot *Anévrysme* pour Broussais est synonyme de dilatation des cavités cardiaques, « le cœur s'enflamme par sa membrane « interne ; c'est la cardite la plus ordinaire, affectant de préférence les orifices où elle produit l'obstacle au cours du sang, les « végétations, et par suite l'hypertrophie du cœur et de l'*Anévrysme*. »

Proposition de médecine CLXXIII.

sont de diminuer le plus possible l'obstacle continuel à la circulation et à la respiration et de stimuler doucement l'action des dépurateurs naturels, afin d'empêcher les épanchements de sérosité, ce qui rendrait l'anhélation plus grande et les accès d'asthme plus fréquents. Ces indications devront être remplies avec toutes les précautions nécessaires ; c'est-à-dire qu'on devra tâcher de ne pas trop stimuler l'estomac, parce que cet organe est ordinairement disposé à contracter l'irritation chez les personnes dans l'état de M. de B...

En conséquence de ces considérations, le soussigné recommande l'emploi des moyens suivants :

1° Chaque fois qu'il y aura un redoublement considérable de dyspnée et d'embarras dans le pouls, les applications de sangsues seront toujours utiles comme elles l'ont été, l'à-propos de ce moyen sera déterminé par monsieur le médecin ordinaire ;

2° Prendre pour boisson une décoction de chiendent ou toute autre analogue, dans laquelle on ajoutera quelques grains de nitrate de potasse dont on augmentera successivement la dose jusqu'à la dose de 2 ou 3 gros (2), si l'estomac du malade n'en souffre pas ;

3° Continuer le régime adoucissant et les boissons émollientes, ainsi que l'a ordonné le D Godefroy ; et n'user même des aliments les plus doux qu'avec une extrême sobriété ;

4° Porter de la laine sur la peau de la tête aux pieds, et se préserver soigneusement du froid et de l'humidité. — Faire de douces frictions avec de la flanelle sur tout le corps. — Eviter le mouvement et la marche sur un plan ascendant. Demeurer au contraire dans un repos complet et ne sortir de la chambre que quand la température sera très douce. — Habiter un appartement bien aéré ;

5° Pour calmer la toux et les accès d'asthme de la nuit, on pourra faire usage de la potion suivante :

Eau de laitue — ℥ III
Sirop de nymphea — ℥ III
Sirop de gomme — ℥ III
Sirop de violettes — ℥ II
Teinture de digitale cinq à douze gouttes.
A prendre par cuillerées.

Paris, le 24 janvier 1824.

BROUSSAIS.

***

Les explorations physiques n'étaient pas très familières aux médecins d'il y a quatre-vingts ans ; et les explorations salissantes leur répugnaient particulièrement. Voici une femme — la troisième malade, — qui arrivée à l'âge de la ménopause, présente depuis quelques mois des métrorrhagies continues. Elle peut avoir de la métrite hémorragique, un fibrôme, voir un néoplasme malin, malgré la bonne santé apparente invoquée par Broussais, car la cachexie est parfois très tardive. En tout cas il faut y aller voir et le premier mouvement d'un praticien actuel serait de pratiquer le toucher, le palper bi-manuel, l'examen au spéculum. Peut-être le docteur Godefroy l'a-t-il fait. Cela semblerait même résulter d'un mot bref du texte ci-dessous ; pourtant aucune mention ne s'y lit du résultat de ces explorations qui devraient être la base du diagnostic. Le médecin traitant écrit à Broussais qui diagnostique de loin une *congestion de la matrice*, oppose à cette congestion présumée ses moyens habituels et remet l'exploration utérine, — la chose essentielle, — à l'époque où le symptôme métrorrhagie aura disparu !

L'exposé méthodique des différents accidents qui ont à différentes époques troublé la santé de Mme Z... me conduit à les regarder comme dépendant essentiellement d'une congestion sanguine autrefois intermittente et maintenant habituelle vers la matrice, organe d'une susceptibilité nerveuse prédominante et qui d'ailleurs, dans le cas qui nous occupe, n'a pas rempli l'intégralité de ses fonctions, puisque la malade n'a point eu d'enfants ni fait de fausses couches.

Cette congestion a été et est en ce moment d'autant plus active et plus forte que madame est d'une bonne constitution, d'un tempérament sanguin, qu'elle observe un régime fort nourrissant et qu'enfin on peut la considérer comme arrivant à l'époque de la révolution de l'âge critique. C'est au moins ce que semblent démontrer les hémorrhagies utérines actuellement continues.

L'exercice libre des fonctions de la digestion, de la respiration, de la circulation ; la bonté, la régularité du sommeil ; la conservation de l'embonpoint écartent l'idée d'une maladie organique de la matrice, quoique il y ait douleurs continuelles à l'ovaire droit, et picotement au col de la matrice.

Cependant, pour prononcer d'une manière plus positive sur l'état de cette partie, il faudrait chercher à l'explorer de nouveau, soit avec le doigt, soit à l'aide du speculum. *Mais je croirais imprudent aujourd'hui de conseiller à Mme Z... le voyage à Paris ; et je pense que pour l'y préparer il convient d'employer les moyens suivants :*

1° Des saignées du bras de deux palettes (3), et renouvelées peut-être tous les quinze jours. C'est le moyen le plus efficace contre les congestions sanguines pléthoriques ou nerveuses qu'on observe si fréquemment à l'époque de la cessation des règles ;

2° Le repos du lit ou de la chaise longue le plus possible.

(2) Le *gros* valait 72 grains, soit en chiffres ronds 4 grammes

(3) La palette était de 4 onces ou 120 grammes.

3° Un régime fort doux et composé plus spécialement de viandes blanches, de légumes et de fruits en compotes. Aux repas le vin coupé avec de l'eau de gomme. Point de vin pur, ni de café ;

4° Des injections avec la décoction de guimauve et de têtes de pavot : mais pratiquées avec une canule de gomme élastique et par conséquent flexible.

5° Pour tisane la décoction légère de tiges de douce-amère édulcorée avec le sirop de gomme arabique.

6° L'emploi de pilules de ciguë, d'abord à la dose d'un demi-grain (4) pour chaque pilule, puis graduellement et méthodiquement augmentées jusqu'à la quantité de 12 à 24 grains par jour.

Enfin, lorsque ces moyens auront, — et j'espère qu'ils produiront cet effet, — diminué la congestion sanguine et les hémorragies, Mme Z... viendra à Paris réclamer les avis de personnes qui, y jouissant de la considération publique, devront lui offrir plus de motifs de confiance. Il sera utile qu'elle prenne l'avis de plusieurs.

BROUSSAIS

Paris, le 13 septembre 1823.

Toute la thérapeutique Broussaisienne se retrouve dans ces trois consultations : sangsues et saignées répétées, fût-ce chez un phtisique épuisé ; révulsions intenses ; proscription d'une alimentation réparatrice par crainte de l'*irritation de l'estomac* génératrice de catastrophes ; pour la même raison emploi très réduit de la thérapeutique médicamenteuse.

***

Dans ma prime jeunesse médicale j'avais assez souvent entendu parler de Broussais par un de mes professeurs, le Dr Cazeneuve, premier doyen de la Faculté de médecine de Lille, lequel, jadis élève de Broussais au Val-de-Grâce, avait été séduit et comme hypnotisé par lui, ainsi que beaucoup de médecins de cette génération. De ces conversations m'était restée dans l'esprit la vague image d'un homme à idées vastes, originales et hardies, clinicien sagace, dialecticien puissant et combatif. Les allures légèrement banales des consultations qu'on vient de lire me laissèrent plutôt froid et un peu déçu, mais il ne faut pas juger un médecin sur des consultations de clientèle.

Au cours des vacances je m'offre volontiers comme régal d'archéologie scientifique la lecture de quelque ancien maître dont les écrits sont parfaitement inconnus des gens d'aujourd'hui. En lisant l'œuvre intégrale on se replonge dans le milieu de l'époque, on redevient le contemporain du vieil auteur, tout en le jugeant à l'optique moderne. Ainsi avais-je fait pour Ambroise Paré ; je résolus d'en agir de même à l'égard de Broussais. J'empruntai donc à la Bibliothèque de l'Université les volumes poudreux et depuis trois-quarts de siècle infeuilletés de ses œuvres principales : *le Traité des phlegmasies chroniques ; l'Irritation et la Folie ; l'Examen des doctrines médicales ;* le mémoire *sur le choléra morbus ;* et aussi la collection des *Annales de la médecine physiologique*. Peut-être voudra-t-on bien pardonner à un simple chirugien, curieux des choses du passé, de dire l'impression que lui ont laissée ces lectures et de raconter un intéressant épisode de l'histoire de la Médecine française au début du XIXe siècle.

(4) Le grain équivalait à cinq centigrammes.

II

Les Théories médicales de Broussais

La « Médecine Physiologique »

Bien des idées simples qui nous semblent acquises en médecine de temps immémorial sont au contraire relativement récentes. Ainsi nous admettons tous à cette heure que des causes extrêmement variées peuvent troubler le fonctionnement des organes ; d'où des natures très diverses de maladies.

Assurément nous acceptons toujours, — peut-être parce que nous ne connaissons pas suffisamment le fond des choses, — les *causes diathésiques* inhérentes au sujet lui-même, telles que l'arthritisme ou la prédisposition au cancer ; mais à côté de celles-là nous en reconnaissons une foule d'autres : — *Causes traumatiques* quand une violence quelconque altère les tissus ou les organes ; — *Causes mécaniques*, lorsque par exemple des lésions endocardiaques valvulaires entravent le cours du sang et bouleversent l'hydrostatique circulatoire ; quand un calcul biliaire formé dans la vésicule, va s'enchâsser dans le cholédoque ; ou bien encore quand de petites embolies néoplasiques détachées d'un sarcome, vont, charriées par les vaisseaux, déposer dans des viscères lointains de minuscules sarcomes qui y grandissent, réalisant cette généralisation attribuée jadis à de mystérieuses métastases ; — *Causes parasitaires*, lorsqu'une piqûre du moustique appelé *anopheles claviger*, inocule dans la peau des sporozoïdes du protozoaire de Laveran, lesquels, pullulant dans le sang, produisent les symptômes de la malaria, ou quand un embryon de tœnia échinoccoque du chien, avalé et parvenu dans l'intestin grêle, pénètre par effraction, grâce à ses crochets fouisseurs, dans la trame de la muqueuse intestinale et, véhiculé par les veinules originelles de la veine-porte, se fixe dans le foie où il se développe en kyste hydatique ; — *Causes microbiennes* (variétés des causes parasitaires), lorsque le streptocoque entré par la porte d'une plaie, engendre l'érysipèle ou les grandes infections chirurgicales ou puerpérales ; quand les bacilles d'Eberth ou de Koch, introduits dans un organisme réceptif et mal

défendu, amènent les symptômes de la fièvre typhoïde ou l'évolution de tuberculoses variées ; — *Causes toxiques* quand, un rein sclérosé d'alcoolique ne remplissant plus sa fonction épuratrice, l'économie est en proie à l'intoxication urémique ; ou que les fermentations intestinales donnent lieu à des accidents de stercorhémie, etc., etc., etc.

Nous savons de plus que toutes ces causes se combinent, se juxtaposent, se succèdent ; que les réactions et lésions de défense que présentent les divers organes retentissent les unes sur les autres de façon directe ou médiate. Bref aujourd'hui la maladie nous apparaît comme un concept singulièrement complexe, touffu, ondoyant, protéiforme, dont la nature n'est point susceptible d'être définie en une formule simpliste et univoque.

A l'inverse de cette mentalité, les médecins d'autrefois considéraient les maladies, (surtout les maladies aiguës, ayant pour symptôme principal la fièvre : maladie et fièvre sont termes quasi-identiques pour les anciens) comme des entités réelles, dont les origines et la cause, étaient, en majeure partie, intrinsèques à l'organisme lui-même. Et cette compréhension des choses a duré jusqu'à nos jours : « La maladie est de nous, en nous, par nous », écrivait encore Pidoux en 1868. J'ai entendu, il n'y a pas quarante ans, le Professeur de pathologie générale de la Faculté de Paris, Chauffard, faire une leçon sur *la spontanéité et la spécificité morbides*. Il y était dit que : « la maladie étant fait vital, la vie seule peut l'émettre par sa spontanéité propre ; et que la spontanéité demeure le caractère fondamental de toutes les maladies spécifiques (5). »

Bref, humoristes, animistes, vitalistes et autres bâtisseurs intransigeants de systèmes inflexibles, faisaient tous de la métaphysique, de *l'ontologie*, comme le leur reprochait légitimement Broussais. Ils érigeaient en êtres agissants des abstractions telles que l'archée, la force vitale, le vice goutteux, la fièvre essentielle, expliquant subtilement toutes choses par la mise en œuvre de ces forces imaginaires.

Et ce qu'il y a de plaisant c'est que Broussais, qui va à chaque instant jeter comme une grosse injure cette épithète *d'ontologiste* à la tête de ses prédécesseurs ou de ses adversaires contemporains, sera comme eux un systématique forcené, ajustant comme eux complaisamment les faits à ses théories et ramenant toutes les maladies à une cause unique.

***

Quelle conception se faisait donc Broussais de la genèse et de la nature des maladies ? Je vais l'esquisser en la condensant, telle qu'elle ressort de l'ensemble de ses écrits, sans joindre d'abord aucun commentaire à cet exposé (6).

(5) Cette leçon de 1867 a été publiée. Voir pages 55 et 171.

(6) Je l'emprunte cet exposé, au *Traité des Phlegmasies chroniques* (3e édition, 1822), et surtout aux 468 aphorismes ou « propositions de médecine » qui figurent en tête de l'*Examen des doctrines médicales* (3e édition) ; parfois aussi aux *Annales de la médecine physiologique*. Les références seront, pour abréviation, indiquées comme suit : le *Traité des phlegmasies chroniques* par P. C. ; *l'Examen des Doctrines médicales* par D. M. ; les *Annales de la médecine physiologique*, par *Ann*. Le volume sera désigné en chiffres romains ; la page en chiffres arabes.

La santé suppose l'exercice régulier des fonctions. La maladie résulte de leur irrégularité. Les fonctions sont irrégulières lorsque une ou plusieurs d'entre elles s'exercent avec trop ou trop peu d'énergie, qu'elles sont excitées ou déprimées. Il n'y a ni excitation ni dépressions générales et uniformes de la vitalité des organes. L'excitation, — car en fait c'est toujours l'excitation qu'admet Broussais ; la dépression n'existant que pour mémoire et par besoin de symétrie, — l'excitation commence constamment par un organe et se communique ensuite à d'autres. L'exaltation vitale dans un organe s'accompagne de congestion sanguine. *L'irritation* naît.

L'irritation est le phénomène primordial de toutes les maladies aiguës ; irritation se traduisant par les troubles circulatoires habituels : hyperhémie, rougeur, chaleur, gonflement, douleur, et amenant l'*inflammation* des tissus. Cette inflammation évolue de façon diverse selon le siège : érysipélatiforme dans les membranes, phlegmoneuse dans les parenchymes ; ayant aussi des terminaisons variables : délitescence, suppuration, ulcération, gangrène.

L'irritation et l'inflammation consécutive (Broussais emploie couramment ces deux mots comme synonymes), peuvent exister dans un organe sans qu'aucun autre y participe ; mais cela est rare et n'a lieu que quand l'irritation est peu intense. Les nerfs sont, nous l'allons voir, les agents de transmission de l'irritation ; ce qui constitue les *sympathies* morbides. Les organes sympathiquement irrités peuvent contracter l'irritation à un degré supérieur à celle de l'organe primitivement atteint. La maladie change alors de siège et de nom : c'est la *métastase*. Les irritations intenses de tous les organes sont transmises au cœur qui précipite ses battements, la chaleur générale augmente ; c'est *la fièvre*.

Quand l'inflammation se perpétuant devient chroniques, les tissus se désorganisent et se transforment affectant les aspects : soit d'un épaississement lardacé ou d'un ramollissement caséiforme (tubercules) ; soit d'une induration squirrheuse ou d'une dégénérescence encéphaloïde (cancer dur ou mou) ; soit de noyaux osseux ou cartilagineux (enchondrome, ostéome) (7). Ainsi la phtisie pulmonaire n'est qu'une pneumonie chronique. Les manifestations tuberculeuses multiples sur un même sujet s'expliquent par ce fait que, quand un organe est chroniquement enflammé et désorganisé, tous les autres sont sympathiquement dans une disposition telle que pour la moindre cause irritante, (et une

(7) P.C. Conclusion de l'ouvrage.

des grandes causes d'irritation pour l'appareil respiratoire est le froid) ils s'enflamment et se désorganisent à leur tour (8).

L'inflammation de la muqueuse qui tapisse le tube digestif est celle qui s'observe le plus souvent d'emblée, à l'état aigu ou chronique : Gastrite, entérite, colite, isolées ou combinées. Parmi les causes d'irritation qui déterminent habituellement l'apparition de la gastro-entérite, Broussais incrimine surtout les miasmes inspirés ou avalés avec la salive des atmosphères viciées par les agglomérations humaines : hôpitaux, casernes, vaisseaux, prisons, amphithéâtres de dissection. La chaleur de l'air ambiant est aussi facteur de gastrite se compliquant dans les pays chauds d'hépatite et d'abcès du foie (9).

Dans ces cas l'irritation se propage par voie de continuité de tissus. Dans d'autres cas la transmission de l'irritation du foyer originel à d'autres régions lointaines s'effectue par l'intermédiaire des nerfs, spécialement du système grand sympathique. Cela s'est appelé depuis *l'action réflexe* positivement indiquée et presque dénommée par Broussais :

« L'excitation de la matière nerveuse des surfaces de « rapport (10) est transmise à l'appareil nerveux. Du « cerveau l'irritation se transmet, *se réfléchit* par les « cordons nerveux dans la trame de tous les tissus (11). »

Ainsi Broussais supprime les affections générales. Toute maladie commence par un système puis se communique à d'autres. Plus de *fièvres essentielles* mais simplement *de la fièvre* au cours d'une phlegmasie capable de l'engendrer : « Toutes les fièvres dites essentielles « des auteurs se rapportent à la gastro-entérite. Ils l'ont « tous méconnue quand elle est sans douleurs locale et « même lorsqu'il s'y trouve des douleurs gastriques, « ils la regardent toujours comme un accident (12). » La fièvre intermittente est une gastro-entérite périodique : « L'estomac est successivement dans le même « accès d'abord très irrité et fort échauffé ; ensuite moins « irrité et moins brûlant ; enfin il cesse d'être malade et « manifeste son appétence ordinaire pour les aliments (13) ». On pourrait demander pourquoi cet estomac échauffé parcourt tout ce stade en quelques heures tandis qu'il reste sans relâche irrité durant des semaines dans les fièvres continues, pourquoi aussi cet ensemble morbide recommence toutes les 24 ou 48 heures. Mais Broussais ne s'arrête pas à ces détails et M. Pinel a tort de trouver là dedans quelque chose de merveilleux et d'inexplicable.

(8) P. C. *loc. cit.*, et DM., IV, 120.
(9) P. C., III, 274.
(10) Par cette dénomination assez étrange *de surfaces de rapport*, Broussais désigne, il le dit très explicitement, les muqueuses des appareils respiratoire et digestif, « incessament en contact, « (en *rapport*), avec l'air et les corpuscules qui y sont suspendus, avec les aliments et les boissons ».
(11) D. M., IV, 103. — *Irritation et folie*, 1828, p. 59.
(12) D, M., Prop de Méd.
(13) D, M. III. 490.

Les fièvres éruptives, la peste, le choléra, la fièvre jaune entrent elles-mêmes de force dans le lit de Procuste.

Le caractère contagieux de ces maladies, l'inoculabilité démontrée de certaines d'entre elles gênent bien un peu Broussais que l'évidence force à accepter là une certaine spécificité. Aussi n'en parle-t-il guère que pour en atténuer l'importance « La peste est la seule maladie fébrile « sur la contagiosité de laquelle il n'existe aucune divergence (14). » La fièvre jaune, (que Broussais appelle avec son élève Rochoux *la gastrite des Antilles*), « n'est contagieuse, *si elle l'est* (15), « que dans les conditions locales qui l'ont produite : « la chaleur excessive de l'atmosphère et l'humidité « du sol. Mais si les malades sont transportés au loin « dans un local sec et rafraîchi, ils se communiqueront « plus leur maladie ; et jamais leurs hardes ne la pou« ront transmettre (16). L'épidémie de Barcelone de « 1820 le démontre (17). » Pour le choléra, « qui voyage « avec les armées et frappe toujours plusieurs personnes dans la même maison, » Broussais veut bien admettre « des influences atmosphériques inconnues pré« parant insensiblement le corps des hommes et des « animaux au choléra, cause inconnue et présumée du « mal ; mais il faut en faire abstraction et ne parler que de leurs effets. » Le choléra est donc une inflammation du canal digestif, tout comme la variole et la scarlatine dont nous ne connaissons pas davantage la cause première (18). Cette cause première importe peu. Le « médecin physiologiste doit se borner à étudier les « formes et les degrés des lésions dans les différents « organes, et à noter les modificateurs qu'il peut leur « opposer. Cette étude est la seule qui soit désormais « permise (19). Or les miasmes varioliques, (aussi bien « que ceux du choléra, du typhus, de la peste, etc.) « exercent leur première action appréciable sur la mu« queuse gastro-duodénale d'où l'irritation est portée au « cœur et par lui réfléchie dans tout l'appareil sensi« tif (20). » La rage, autre maladie inoculable, — « déter« mine une gastro-entérite ; et l'inflammation se ré« pète dans le pharynx et le cerveau. Le délire et la confusion sont toujours les effets sympathiques de ces phlegmasies (21) ».

La gastro-entérite domine donc toute l'inflammation et l'inflammation domine toute la pathologie. « Celui « qui ne sait pas diriger l'irritabilité de l'estomac ne « saura jamais traiter aucune maladie. La connaissance « de la gastrite est la clef de la pathologie (22). »

Cette inflammation, à laquelle Broussais ne voit plus de bornes, produit le rhumatisme, la goutte, le cancer,

(14 et 16) D, M. III, 469.
(15 et 17) Ann., 1822, I, 451.
(18) Traité du choléra-morbus Ire édition, 1832, pp. 14 et 15.
(19) D. M., IV 5.
(20) D. M., I, 415.
(21) D.M., Prop. CCLX et Ann., 1826, X, 585.
(22) DM., Prop. CCCVII.

les tubercules, les kystes, voire les parasites ! « Les « vers qui accompagnent les gastro-entérites aigües, *étant* « *l'effet de ces phlegmonies*, n'exigent pas de remè- « des particuliers et sont expulsés par la nature après « la chute de l'inflammation (23). » Le rachitisme est le résultat de l'inflammation : « Plusieurs médecins phy- « siologistes ont arrêté l'ostéo-malaxie chez les enfants « en appliquant des sangsues sur le poignet ou sur le « pied au moment où le gonflement commence à se « manifester (24). » Le tétanos est dû à « l'irritation « locale qui est transmise aux foyers viscéraux par « voie de sympathie » (25). Il n'est pas jusqu'à la syphilis qui, en dépit de son indiscutable inoculabilité, ne soit réduite à une série de phénomènes d'irritation (26). Notons en passant que Broussais ne voit dans la syphilis qu'une « irritation qui, tout comme les scrofules, « affecte l'extérieur du corps (27). » Il ignore la syphilis viscérale.

***

La conséquence rationnelle de ces conceptions pathogéniques est de réduire toute la thérapeutique à la thérapeutique de l'inflammation. D'abord décongestionner les tissus irrités par les saignées générales et surtout locales. L'emploi véritablement formidable que Broussais fit des sangsues reposait sur ce postulat, vrai jusqu'à un certain point, mais non dans la mesure où il le voulait, qu'en ischémiant les téguments on décongestionne, outre la peau, les viscères profondément situés au-dessous. Les applications émollientes étaient les adjuvants obligés des saignées locales. Plus tard à une époque ultérieure de la maladie, entraient en scène les procédés de révulsion violente : vésicatoires permaments, cautères, sétons, moxas.

Comme l'estomac est le *primum movens* de toute maladie fébrile, il faut, lui aussi, lui surtout, le mettre au traitement antiphlogistique intensif : multiples applications de sangsues à l'épigastre accompagnées de cataplasmes émollients. Il faut surtout le préserver par la diète absolue de toute stimulation par les médicaments ou les aliments.

Cette question de l'excessive irritabilité de l'estomac, de la délicate fragilité de ce viscère, de son extraordinaire propension à s'enflammer au contact, même passager, de la moindre substance excitante, prend dans la thérapeutique de Broussais des proportions invraisemblables. Il abomine l'émétique et les purgatifs drastiques auxquels il attribue force gastrites et d'innombrables lésions, filles lointaines de la gastrite, dont quelques-uns fort imprévues. Il leur impute par exemple l'incurabilité de beaucoup de cas d'aliénation mentale (28). Il proscrit encore outre l'alcool, comme bien l'on pense, « les végétaux diurétiques, astringents, nar- « cotiques, antiscorbutiques, l'arsenic, les préparations « mercurielles qui engendrent la gastro-entérite (29) ». Il ne peut bonnement pas nier que le mercure n'ait une action curative sur les accidents syphilitiques ; mais pour que cette substance agisse favorablement il faut au préalable que le traitement antiphlogistique ait apaisé les voies gastriques irritées. Du reste le traitement antiphlogistique seul, rigoureusement appliqué, suffit, et « apprend à se passer de ces médicaments qui « semblaient nécessaires (30). L'irritation syphilitique « invétérée, dit-il en l'un de ses aphorismes dogmatiques, « cède aux antiphlogistiques et à l'abstinence ; mais « comme cette cure est pénible et longue on préfère le « mercure et les sudorifiques (31). »

Le quinquina n'est guère plus indispensable que l'hydrargyre. Certes il peut bien lui arriver de couper les accès de fièvre intermittente ; mais par contre que de méfaits « cette drogue » (32) a à son passif ! Par exemple un malade a pris durant un mois du quinquina en poudre pour une fièvre pernicieuse. Il meurt d'une pneumonie double constatée à l'autopsie : hépatisation de tout un poumon et demi. Mais la muqueuse stomacale était « rouge, épaisse, formant des rides nombreu- « ses et solides ». Broussais conclut : « Il est impossible « de ne pas voir là une phlogose de l'estomac provo- « quée par le quinquina. Cette phlogose a augmenté « l'irritabilité générale et l'on a vu les autres viscères « s'enflammer. C'est ainsi que se sont endurcis les « poumons (33) ». C'est au quinquina (34) et aux toniques qu'est due, nous le verrons plus loin, la maladie qui a emporté Napoléon.

Les laxatifs les plus doux, les médicaments les plus bénins ne trouvent pas grâce devant Broussais « le sel « de Duobus (35), le sirop de baies de sureau, sans être « fort excitants, le sont assez pour diminuer la vertu « sédative des boissons aqueuses (36). » Il attribue la superacuité d'une péritonite mortelle à l'administration d'une décoction de tamarin miellée qui, « provoquant

(23) D. M., Prop. CCLXXXIV et Ann. X, 588.
(24) D. M., IV, 39.
(25) Ann., 1823, III, 208.
(26) Ann., 1828, III, 435.
(27) D. M., Prop. CDV.

(28) « Cette incurabilité, quelques autres pratiques telles que les « purgatifs drastiques que l'on prodiguait aux aliénés dans la théo- « rie humorale n'y auraient-elles pas eu beaucoup de part ? » D. M., III, 595. Mais cela est dit pour diminuer le mérite de Pinel dans ses réformes relatives aux aliénés.
(29) Prop. de méd. CCXLIII à CCLIV.
(30) D. M., I, 94.
(31) Prop. de méd. CDVI.
(32) D. M., II, 264.
(33) D. M., I, 141.
(34) A propos de quinquina Broussais dit : « D'aucuns le déclarent « *antiseptique* autant que fébrifuge, donc utile dans les fièvres putrides » D. M., II, 64. Ce n'est pas sans surprise que j'ai vu ce mot que nous croyons moderne assez fréquemment employé vers 1825. « La gingivite scorbutique, dit encore Broussais, doit être traitée par les spécifiques *antiseptiques*. » (Prop. de méd. CCCLXXVI). Ailleurs il est parlé de « prétendus *antiseptiques* ». (Ann., VI, 151), etc., etc.
(35) Sel de Duobus, sulfate de potasse.
(36) D. M., III, 17.

les mouvements « péristaltiques, a été aussi nuisible que les vomitifs (37) ». Devant une autopsie de catarrhe chronique des bronches il est pris d'un remords : « L'oxymel scillitique, que je lui donnoi à titre d'expectorant sur la foi des auteurs, a peut-être contribué à développer la gastro-entérite » (38).

Quant aux dangers d'irritation que fait courir à cet estomac si susceptible l'aliment le plus simple et le plus anodin, Broussais s'en montre littéralement épouvanté. A chaque page il invoque comme cause de maladie ou de rechute l'ingestion minime de quelques aliments n'ayant rien d'incendiaire. Si lors, de l'épidémie de choléra de 1832, Casimir Périer a succombé au fléau, « après que le traitement antiphlogistique avait « enrayé la maladie, c'est qu'on l'a nourri trop tôt « avec du bouillon de poulet » (39).

Conséquences : en même temps que les phlébotomies, les applications de sangsues et les fomentations émollientes à l épisgastre, ordonnez l'abstinence totale d'aliments. Eau gommée à discrétion pour toute nourriture Et cette diète se prolongeait souvent un mois et plus, sans crainte de l'inanition, sans souci de la débilité des malades. Parce que d'abord, comme Broussais le répète à satiété, la faiblesse, ordinairement plus apparente que réelle, est le résultat de l'irritation. Ensuite parce que quelque exténué que semble le patient par le traitement antiphlogistique rigoureux, par les émissions sanguines et l'abstinence totale durant plusieurs semaines, dès que l'irritation est jugulée, les forces renaissent avec une merveilleuse promptitude (40).

Tel est le système de pathogénie et de thérapeutique, système ingénieux mais étroit et artificiel, que Broussais baptisa, — on ne voit pas bien pour quelles raisons, — du nom de *Doctrine ou Médecine Physiologique*, et qu'il défendit, vingt années durant, avec une conviction, une ardeur, une opiniâtreté indomptables. Il se flattait d'accomplir en l'imposant la révolution la plus profonde et la plus admirable qu'eût éprouvée la médecine moderne ; révolution devant avoir sur la santé humaine et la vie des populations une influence heureuse très supérieure à celle de la vaccine : « La « médecine française, écrit-il tranquillement, se trai- « nait à la remorque derrière toutes les médecines de « l'Europe quand parut notre Doctrine (41). Et ailleurs : « La Doctrine Physiologique est éternelle comme la « vérité. Il suffit qu'elle ait brillé au yeux des hommes « pour que son éclat ne puisse désormais être obscurci, « même pour qu'il s'accroisse et qu'il éclaire un jour « la société tout entière (42) ».

(*A suivre.*) **Pr H. Folet.**

(37) P. C., III, 511.
(38) P. C., I, 100.
(39) Traité du choléra Morbus, 1re édition, p. 140.
(40) D. M., III, 268.
(41) D. M., IV, 57.
(42) Ann. 1822. T. I. Discours préliminaire, page XIII.

Winslow et Helvétius

J'ai trouvé dans de vieux dossiers des Archives Nationales, qui portent les cotes Od 680 et 688, les copies authentiques de deux pièces, dont les originaux ont péri dans les incendies de 1871, et qui ne sont pas sans intérêt pour nos études. Ce sont, en effet, les transcriptions de deux actes de baptême de 1715 et de 1716 où interviennent deux noms célèbres dans l'histoire de la médecine française au XVIIIe siècle, Winslow et Helvétius.

Le célèbre anatomiste Jacques-Bénigne Winslow, alors âgé de quarante-six années, docteur régent de la faculté de médecine depuis un peu moins de dix ans (4 octobre 1705), a quitté la petite maison du Jardin du Roi, où son illustre maître Duverney l'avait recueilli, pour épouser en 1714 dame Anne-Françoise Gilles. Il a habité depuis son mariage d'abord la rue Serpente, où sa femme lui a donné, le 9 juin 1715, son fils, baptisé le lendemain, puis le cloître Saint-Benoît, où lui est née le 2 novembre 1716, une fille baptisée le 3.

Le parrain de cette dernière, Jean-Claude-Adrien Helvétius, est le fils d'Adrien, le Hollandais fameux, qui s'est fait une réputation et une fortune avec l'ipécacuanha. Il est docteur depuis le 1er octobre 1708 et depuis 1713 en possession d'une charge de médecin du Roi par quartier (1).

Pendant que Winslow parviendra lentement à l'Académie d'abord, puis au Jardin du Roi, où il remplacera Hunauld (1er janvier 1743) et inaugurera en 1745 le nouvel amphithéâtre de la rue de la Buchère, Helvétius le fils deviendra successivement inspecteur général des hôpitaux militaires du Royaume, conseiller d'Etat, médecin ordinaire du Roi, premier médecin de la Reine, et l'amitié de Winslow l'aidera à entrer lui aussi comme adjoint anatomiste à l'Académie des Sciences.

Winslow est mort, comme l'on sait, en 1760, Helvétius l'avait précédé de cinq ans.

Voici les actes de baptême des deux enfants de Winslow :

I. — *Extrait des registres des baptêmes de l'Eglise paroissiale et archipresbytérale de Saint-Séverin, pour l'année mil sept cent quinze.*

Le lundy dix juin fut baptisé Louis-Pierre né le jour d'hier, fils de Jacques-Benigne Winslow, docteur en médecine de la faculté de Paris, et d'Anne-Françoise Gilles, son épouse, demeurants rue Serpente. Le parrain est Pierre Hostel, procureur au Parlement, demeurant rue de la Mortellerie, paroisse Saint-Jean en Grève, la marraine, Marie-Louise Jorel, demeurante rue de Moussy, paroisse Saint-Jean en Grève, et ont tous signé à la minute.

(1) Cf. P. Delaunay, *le Monde médical parisien au XVIIIe siècle*. Paris, 1900, in-8.

Collationné à l'original et l'avons délivré ce vingt-deux juin mil sept cent soixante et dix neuf.

Feuillant
Prêtre et dépositaire des registres de Saint-Séverin.

II. — *Extrait des registres des baptêmes de la paroisse Saint Benoît pour l'année mil sept cent seize.*

Le trois novembre a été baptisée Marie-Angélique, née le jour précédent, fille de Jacquas Bénigne Winslow, docteur en médecine de la faculté de Paris, et de Anne-Françoise Gilles, son épouse, demeurants au cloître de cette Eglise. Le parrain Me Jacques (2) Claude-Adrien Helvétius, docteur en médecine de la faculte de Paris et médecin ordinaire du Roy demeurant paroisse Saint Séverin, la marraine Dlle Marie-Magdeleine Prevost, épouse de Me Sylvain, docteur en médecine, de la paroisse Saint Sulpice, et ont signé.

Collationné à l'original et délivré par nous prêtre dépositaire des dits registres. A Paris ce vingt-deux juin mil sept cent soixante et dix-neuf.

Lienard, prêtre.

Ces deux extraits, authentiqués, suivant l'usage, par le Prévôt des marchands et les Echevins et scellés du sceau de la ville de Paris (25 juin 1779) avaient été fournis par Louis-Pierre, et Marie-Angélique, afin d'obtenir l'attribution de la part qui revenait à chacun d'eux de la pension octroyée à leur mère par le roi en 1761 « en considération des services du sr Winslow, son mari ». C'était une pension de 800 livres, dont la moitié était reversible sur ces deux enfants après son décès.

La veuve de Winslow était morte après avoir joui dix-huit années de cette « grâce princière ». Le 30 juin 1779 chacun de ses héritiers entrait en possession d'une rente de 200 ℔, réduite par les charges de trésorerie à 177 ℔ 10 s.

Louis-Pierre était capitaine sur le vaisseau de la Compagnie des Indes et Marie-Angélique, veuve depuis longtemps de M. Jacques-François Le Chat de la Sourdière, docteur en médecine de la Faculté de Paris. De ce mariage était née une fille, mariée à un militaire distingué, nommé Lullier, dont le fils, Alexandre L.-M. Lullier, médecin comme son grand'père et son arrière-grand'père (3), offrait en 1871, au Muséum, le buste de Winslow dont j'ai précédemment raconté la curieuse histoire.

Pr E.-T. Hamy.

Documents

Lettres de docteur en médecine *expédiées de Toulouse, le 11 janvier 1744, à M. Bernard de Roziers qui s'était présenté pour exercer la profession de médecin devant les jurats de La Réole, le 16 août 1760, à l'Hôtel de Ville. Sur la demande de M. de Roziers, là Jurade ordonna l'enregistrement de ses lettres de docteur en médecine, qui se trouvent reproduites in extenso dans les registres municipaux de la commune de La Réole.*

Texte

« Franciscus Mariolle, presbyter, doctor Sorbonicus, in Suprema Tolosa curia Senator, ecclesiæ Tolosanæ canonicus, Illustrissimi nostri Archiepiscopi Tolosani vicarius generalis et ejusdem ecclesiæ et academiæ cancellarius, iis ad quos hæc litteræ pervenerint, salutem abundater. Ante hæc nobilis vir de Roziers regulensis diœcesis Vazatensis, artium magistri, medicinæ baccalaurei et licentiati singularem doctrinam, eximiam integritatem summamque patientiam spectatam habuimus, quod tanti hujus scientia flagrat ut nulla difficultate frangi, nullis molestiis cœdi nulloque labore debilitari potuerit quin perfectam ejus cognitionem assequeretur, inde est quod cum multis vigiliis multisque laboribus baccalaureatus et licentiatus, medicinæ gradum adeptus est, toto legitima tempore impleto, ut nostris constitutionibus satisfaceret, acerbissimum certamen in propugnandis ex universa medicina thesibus, tanto siquidem adhærentium applausu, in publico medicinæ, auditorio subiit, ut doctoratu medicinæ gradu dignus fuerit existimatus. Hæc igitur omnia cum prædictus vir Bernardus de Roziers ampletus fuerit et talem se præstiterit ut ad perfectam medicinæ scientiam nihil desit sive disserendi facilitatem spectes, sive dicendi facundiam, sive interpretandi peritiam, idoneum sat judicamus ipsum ut alios ad præclara hac studia inflammandas possimus summæ medicinæ doctoratus honore decorandum duximus, ut reipublicæ utilitati, sibi gloriæ omnibus emolumento sit, idque libe alibus auspiciis nostri Rigaud pro nostro Guazi (?) qui cum nomen ejus apud nos ederit summam ejus eruditionem et probitatem morum nobis tectam reliquit, cujus commendatione atque ministerio, pro tanta dignitate, pileum triumphalem stemmate violaceo insignem adeptus est, tum die solito cum benedictione sacra et cum Hipocrati et Galieni libris, mox apertis, mox clausis, in augusta cathedra constitutus ac doctrina aula cancellariæ Tolosanæ, ante meridiem, enuntiatus fuit, quo nomine commodis omnibus et privilegiis illum frui debere censuimus, quæ tum a pontificibus tum a regibus pro ea dignitate sunt concessa, ut certiorem facerent has litteras nostro sigillo et secretarii infra scripti chirographo (illisible) consignari mandavimus.

« Tolosa, die undecima mensis Januarii, anno Domini millo septingentesimo quadragesimo quarto. Alias expeditæ et de novo, die ultima Juliæ 1759. Caviel cancellarius Tolosanus mandatus et noster cancellarius atque secretarius.

(*Archives de la Ville de La Réole*).

Communiqué par M. Ph. Queyron, de *La Réole*.

(2) Au lieu de Jean.

(3) Cf. A. L. Jussieu. *Notice historique sur le Muséum d'Hist. Naturelle*, § V (*Ann. du Mus.*, t. VI, p. 11, n.)

La Revue

J. HERRGOTT.

Les obsèques du Pr Herrgott ont eu lieu à Nancy le 6 mars dernier. Voici en quels termes M. le Doyen Gross a rappelé la brillante carrière du vénéré maître de Strasbourg et de Nancy dans une allocution prononcée au Conseil de la Faculté, le 8 mars (V. Revue médicale de l'Est, *15 mars 1907*).

Un deuil frappe la Faculté de médecine. Nous venons de perdre, il y a quelques jours, un de nos anciens collègues, le vénéré Professeur François-Joseph Herrgott, resté attaché à la Faculté par les liens de l'honorariat. Il vient de s'éteindre dans sa 93e année.

Grande a été la place occupée par le Professeur Herrgott, à la Faculté de médecine de Strasbourg et de Nancy.

Selon la volonté du défunt, votre doyen a dû garder le silence devant sa tombe. Il est de mon devoir de rappeler en cette assemblée, la longue carrière toute de labeur et d'honneur, la vie dignement et noblement remplie de notre regretté collègue.

Né à Guebwiller (Haut-Rhin), le 12 septembre 1814, François-Joseph Herrgott a fait ses études médicales à Strasbourg C'est en 1834 qu'il prit sa première inscription à la Faculté de médecine. Sa scolarité a été des plus brillantes.

Durant le cours de ses études, il a été successivement attaché à la Faculté comme aide de clinique surnuméraire (concours du 28 décembre 1835), préparateur du cours de médecine opératoire du Professeur Bégin (1837 à 1839), aide de clinique titulaire (concours du 25 janvier 1838). En 1837 il eut le 2e prix d'anatomie et de physiologie ; en 1838, le 1er prix de chirurgie ; en 1839, le 2e prix de médecine. Reçu avec la mention très bien à tous les examens, il soutint sa thèse de doctorat le 30 décembre 1839.

Sa dissertation inaugurale, couronnée par la Faculté, est intitulée : *Essai sur les différentes variétés de forme de la matrice pendant la gestation et l'accouchement*. Elle constitue une étude de valeur, établissant l'influence de la forme de la matrice sur la présentation et la position du fœtus, et se trouve citée dans les traités classiques.

Reçu docteur, François-Joseph Herrgott alla s'établir à Belfort. Les fonctions multiples dont il fut aussitôt investi, montrent la situation que le jeune médecin a su rapidement conquérir.

Dès 1841, il est nommé chirurgien adjoint à l'Hôpital civil. En 1842, il est inspecteur du travail des enfants dans les manufactures de l'arrondissement, membre du bureau d'administration du Collège ; en 1843, membre et secrétaire du comité de vaccine de l'arrondissement, et chargé de l'organisation du service des vaccinations ; en 1848, médecin des Epidémies, et comme tel, honoré de la médaille d'argent du choléra, en 1855. Il a été chirurgien en chef de l'Hôpital de Belfort en 1849, membre et secrétaire de la Société médicale du Haut-Rhin, membre de la Société scientifique et médicale de Montbéliard.

Malgré toutes les satisfactions que le jeune docteur trouvait ainsi dès le début de sa carrière, son goût pour le travail, ses aptitudes scientifiques lui permettaient de viser plus haut.

Le 15 novembre 1853, il affronte les épreuves du concours pour l'agrégation de chirurgie et accouchement. Il sort victorieux de la lutte, en même temps que Kœberlé, avec lequel il devait plus tard illustrer la Faculté de Strasbourg.

Sa thèse de concours, ayant pour titre *Appréciation de la valeur comparative des sections musculaires et tendineuses et des moyens orthopédiques*, témoigne des qualités de méthode et de précision, de critique judicieuse qui devaient se retrouver dans les travaux ultérieurs de notre collègue.

L'année suivante, il est nommé au concours, chef des services cliniques, fonction mixte relevant à la fois de la Faculté et des Hospices, établissant le trait d'union entre les deux administrations.

En 1857, il est chargé de la clinique chirurgicale supplémentaire, que la Faculté venait de créer, et où les élèves étaient initiés aux éléments du diagnostic, aux méthodes d'exploration chirurgicale, à la pratique des pansements. Les services rendus par le jeune professeur dans cet enseignement ont été considérables. L'utilité d'un enseignement clinique élémentaire dans les Facultés de médecine est incontestable. Il a un peu disparu dans les programmes. On cherche sous des noms divers à le rétablir aujourd'hui.

A partir de 1861, Joseph Herrgott est chargé en outre de conférence de bandages et appareils, à laquelle il sut donner un si grand attrait, et qui devait le conduire à imaginer un mode d'immobilisation des membres fracturés, auquel son nom est resté attaché.

Un arrêté ministériel du 14 avril 1870 désigna Herrgott pour un cours complémentaire de maladies des oreilles, premier enseignement officiel d'une spécialité si florissante aujourd'hui.

Notre collègue ne portait pas seulement son activité sur l'enseignement chirurgical, il n'oubliait pas qu'il appartenait à une section de l'agrégation qui comportait encore l'obstétrique. En 1868 et 1869, il est chargé d'une conférence spéciale d'Embryologie.

Citons les nombreuses suppléances dans les services de clinique chirurgicale et obstétricale de ses maîtres Sédillot, Rigaud, Stolz où Herrgott a eu occasion de faire preuve de son talent de clinicien, de son habileté opératoire et de réunir tant de documents qui ont été, pour lui, le point de départ de ses études et travaux ultérieurs.

En outre de la part si active qu'il prenait à l'enseignement, en sa qualité d'agrégé, Joseph Herrgott était médecin titulaire à l'Hôpital civil (15 février 1865), et chargé comme tel d'un service de maladies chroniques.

Membre de la Société de médecine de Strasbourg ; secrétaire de la Société en 1855 et 1856, les suffrages de ses confrères l'élevèrent plus tard à la Présidence.

Comme tant d'autres, Herrgott eut son activité scientifique brusquement interrompue par les douloureux événements de 1870.

Pendant le siège et le bombardement de Strasbourg, Herrgott a été chirurgien en chef des ambulances des grand et petit séminaires. Cinq cent trente blessés militaires et civils ont reçu ses soins dans ces établissements, qui, pas plus que les autres ambulances, pas plus que le vieil Hôpital civil, n'ont été épargnés par les projectiles ennemis ; au

grand séminaire, un obus en éclatant a tué trois personnes ; au petit, cinq ont été blessées.

Le décret d'octobre 1872, qui transféra la Faculté de médecine de Strasbourg à Nancy, nomma Joseph Herrgott professeur d'accouchement.

Notre collègue garda l'enseignement théorique de l'obstétrique jusqu'en janvier 1879, où il succéda à son maître, le Professeur Stolz, dans la chaire de clinique (décret du 22 novembre 1879). Quelques années plus tard, il est nommé directeur de la Maternité et de l'Ecole départementale des sages-femmes.

Notre collègue retrouva dans les enseignements qui lui furent confiés à Nancy, un champ fécond d'observation et d'activité qui lui permit de développer et d'étendre ses travaux, si heureusement commencés ailleurs ; ses études gynécologiques et obstétricales lui valurent un juste renom dans le monde scientifique.

Longue est la liste des travaux du Professeur Herrgott en chirurgie comme en obstétricie. C'est avec le plus vif intérêt que notre collègue suivait les progrès de la science médicale. Il n'a jamais cessé de prendre une large part aux discussions élevées dans nos sociétés savantes, dont il enrichissait les comptes rendus et les mémoires. De nombreuses publications dues à sa plume se trouvent dans nos journaux et revues de médecine. Je ne puis vous citer tous les travaux de notre collègue. Je ne vous rappellerai que les principaux et les plus importants.

Elève de Sédillot, un des promoteurs de l'insensibilisation par le chloroforme, notre collègue s'est appliqué à l'étude de cet agent anesthésique. Une de ses premières publications concerne les règles pratiques de l'administration du chloroforme. Dans la mémorable discussion, élevée en 1868, devant la Société de médecine de Strasbourg, sur la chloroformisation, nous trouvons un important discours de Joseph Herrgott.

Un des premiers, notre collègue a insisté sur l'utilité de la thermométrie en clinique chirurgicale.

Nous lui devons d'intéressantes observations sur les résections nerveuses dans la névralgie trifaciale, sur le traitement des tumeurs érectiles par le séton caustique.

Je dois mentionner d'une façon spéciale l'immense service que Joseph Herrgott a rendu à la chirurgie, par la vulgarisation des appareils plâtrés et l'heureux perfectionnement qu'il a su apporter à leur confection. C'est à notre collègue que les chirurgiens doivent de savoir appliquer des gouttières en linge plâtré. La « gouttière Herrgott » se trouve décrite dans les thèses de deux élèves, Gallet et Muller (1864 et 1867), puis dans un mémoire original, paru à Nancy en 1874.

Les travaux les plus importants de notre collègue concernent une question de chirurgie gynécologique. C'est le Professeur Herrgott qui fit connaître en France les procédés opératoires de Gustave Simon, de Marion Sins, de Bozemann, de Baker-Brown, pour le traitement de la fistule vésico-virginale. En perfectionnant l'instrumentation, en imaginant en 1858 son spéculum-valve, il facilite l'exécution de l'opération ; en précisant le manuel opératoire, il établit avec la plus grande rigueur les règles du traitement de cette pénible infirmité. Grâce à sa grande dextérité, à sa patience à toute épreuve, Herrgott enregistra les plus merveilleux succès, dans les cas les plus difficiles, en apparence les plus désespérés. Nous possédons de lui, sur la question, une importante suite d'études, dont les dernières et les plus complètes figurent avec honneur dans les Mémoires de la Société de Chirurgie et de l'Académie de Médecine. Elles valurent à leur auteur les titres de membre correspondant national de la Société de Chirurgie (3 janvier 1866), de correspondant national (2 avril 1878) et de membre associé (17 juin 1890) de l'Académie de médecine.

Rappelons encore que la cinquième opération d'ovariotomie en France a été pratiquée le 23 novembre 1858 par J. Herrgott.

En obstétrique, J. Herrgott a fait connaître en France, en 1857, les travaux de Wigand sur la version par manœuvres externes. Nous possédons de notre collègue une traduction du Traité des déviations utérines par Schultze, une étude complète sur la version, une autre sur le spondilizème et le spondilolisthésis, et leur importance au point de vue obstétrical.

De tout temps, J. Herrgott s'est intéressé aux études historiques de médecine. Dejà, dans la *Gazette Médicale de Strasbourg*, de 1858 et de 1862, il publia d'intéressants feuilletons à propos des études médicales sur les poètes latins de P. Menière, et des travaux de Pétrequin sur les médecins de l'antiquité, et les opuscules d'Hippocrate sur les hémorrhoïdes et les fistules,

Son œuvre capitale est la traduction de l'Histoire de l'Obstétricie de Jacques de Siebold, ouvrage en deux volumes, l'un de 340 et l'autre de 690 pages. L'étude de Siebold s'arrête à l'année 1845. J. Herrgott y ajoute des notes parfois considérables, qui comblent différentes lacunes, complètent quelques chapitres, des figures d'un très vif intérêt et un appendice qui, sous son titre modeste, constitue tout un troisième volume de 450 pages.

C'est dans son appendice que J. Herrgott a fait connaître la part si importante du jeune médecin hongrois Semmelweis dans la découverte de l'antisepsie obstétricale. Semmelweis fut le premier qui donna la preuve que l'exploration était la porte d'entrée par laquelle s'introduisait le poison de la fièvre puerpérale.

C'est dans son appendice encore que Hergott fit connaître Soranus d'Ephèse, et nous apprit que cet accoucheur était le créateur de la version podalique de l'enfant vivant.

Nous devons enfin à notre collègue la traduction, avec annotations, du Traité des maladies des femmes, que Soranus a écrit vers la fin du 1er siècle et le commencement du 11e.

Les importantes publications historiques de J. Hergott ont été présentées à l'Académie des Sciences, qui lui décerna, en 1895, le prix Mège, et l'année suivante le nomma Correspondant de l'Institut.

Tels sont les états de services, la liste des travaux de notre vénéré collègue, durant la longue période de son temps d'exercice, et même après la cessation de ses fonctions, car son activité scientifique continua à charmer les loisirs de sa retraite.

La plupart d'entre vous, chers collègues, ont encore connu le Maître, se rappellent l'exactitude, l'ardeur, la science et le dévouement qu'il apportait dans son enseignement ; ils savent aussi la bienveillance, l'affectueux intérêt qu'il portait à ses élèves. Il aimait ses élèves, et combien ceux-ci ne lui ont-ils pas tous conservé, au fond de leur cœur, une véritable reconnaissance filiale, pour toutes les bontés qu'il a eues pour eux, pour tous les services qu'il leur a rendus.

Combien était touchante cette manifestation toute sponta

née des anciens élèves de l'Ecole du service de santé militaire, qui, en 1875, aides-majors à Lyon, et ayant appris la présence en cette ville de leur ancien maître, délégué pour y présider les jurys médicaux à l'ancienne Ecole secondaire, sont allés en corps lui témoigner leur reconnaissance et leur attachement envers la Faculté qu'il représentait.

On est quelque peu étonné que les éminents services rendus par le Professeur Hergott à la science, à l'enseignement, à l'instruction des élèves, n'aient été honorés que par les modestes palmes académiques et la rosette de l'Instruction publique.

La croix de la Légion d'honneur a été donnée à notre collègue en 1870, par le Ministre de la Guerre, sur la proposition du général Uhlrich, pour services distingués rendus pendant le siège de Strasbourg.

En 1868, le Pape Pie IX lui accorda la décoration de Saint-Grégoire, pour services rendus au Grand Séminaire de Strasbourg, où durant plusieurs années, il a fait un cours d'anatomie et de physiologie aux élèves séminaristes.

A Nancy, comme à Strasbourg, notre collègue s'est livré à la pratique médicale. Partout il jouissait de la considération générale, de l'estime de ses confrères, qui lui ont accordé leurs suffrages dans nos Sociétés savantes. En 1886, il fut appelé à siéger dans la Commission administrative de l'Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins de Meurthe-et-Moselle. En 1877, il a été Président de notre Société de Médecine.

Que dire de la vie privée de notre regretté collègue?

Esprit lettré et érudit, bibliophile passionné, latiniste et helléniste émérite, il se plaisait à parcourir, pendant ses loisirs, ses auteurs classiques, dont sa riche bibliothèque renfermait tant d'éditions précieuses. Il aimait les beaux-arts, s'intéressait à l'archéologie, à la musique, aux progrès de toutes choses. Il n'avait jamais connu un instant d'inactivité.

Sa vie tout entière de science et de travail, de dévouement et d'honneur, l'affection profonde des siens, lui avaient créé un foyer de bonheur intime, qui inspirait un sentiment d'admiration profonde, imposait le respect à tous ceux qui l'approchaient.

Mon collègue et ami M. Bernheim et moi, qui avons été honorés de son amitié, savent aussi les journées douloureuses qu'il eut à traverser. Les sentiments profondément religieux de notre Maître, l'affection des siens, la grande satisfaction que lui donnaient les succès de son fils, notre excellent collègue, le professeur Alphonse Hergott, l'aidèrent à surmonter les dures épreuves que la destinée lui avait réservées.

Une verte vieillesse couronna la belle carrière du Professeur Hergott, et longtemps nous pûmes voir ce vénéré Maître et Doyen des médecins de Nancy, suivre avec une assiduité exemplaire les séances de la Société de Médecine et prendre part, avec une ardeur souvent passionnée et un entrain tout juvénile, aux discussions scientifiques et professionnelles.

Une attaque d'influenza vint lentement miner sa constitution vigoureuse et déprimer graduellement des facultés si vives, qui avaient résisté jusqu'alors à l'involution de l'âge. Sa vie intellectuelle, hélas ! déclina et s'éteignit avant sa vie organique.

Grande était l'affliction des siens et aussi de ses amis, de voir survivre à lui-même ce père, ce maître, cet homme d'élite, que tous ceux qui l'avaient connu aimaient d'une affection filiale.

Elle restera gravée dans nos souvenirs, cette tête sculpturale, empreinte de charme et de cordiale bonhomie.

Elle restera dans nos cœurs, cette âme généreuse, si franche, si expansive, largement ouverte à toutes les misères humaines, révoltée seulement par l'injustice, enthousiaste pour toutes les nobles conceptions scientifiques, littéraires et artistiques.

Le nom de notre maître aimé, de notre collègue vénéré, est inscrit dans le Livre d'Or de la Faculté de Médecine française de Strasbourg et de Nancy.

Gross.

CAUSERIE THERAPEUTIQUE

L'action rapide des injections de Phosphotal contre la tuberculose. — Une nouvelle observation inédite.

Nous avons présenté et résumé au lecteur, dans une précédente causerie (V. Fr. Méd., 10 décembre 1906), la très importante communication de M. le Dr S. Bernheim à la Société Internationale de la Tuberculose (Séance du 6 novembre 1906). Elle avait pour titre : *Médication phospho-créosotée dans la Tuberculose* et se terminait par des conclusions où non seulement la médication phospho-créosotée était indiquée comme le traitement de choix, mais où le Phosphotal ou phosphite de créosote était nettement déclaré le médicament le plus propre à réaliser la dite médication.

M. Bernheim disait : « Dans la thérapeutique antituberculeuse actuelle il ne faut pas se tenir uniquement au régime hygiéno-diététique. Il existe certaines adjuvances médicamenteuses qui ne sont pas à dédaigner et qu'il ne faut pas délaisser systématiquement. La médication phospho-créosotée entre dans cette catégorie d'agents. Son action est double. Le phosphite vise à la fois la transformation du terrain tuberculeux et la modification de l'hypersécrétion des branches. Or la phtysiopathologie nous apprend que le terrain tuberculeux est déminéralisé, en état de déperdition phosphorée, hypoacide et hypercomburant. En conséquence on devra le reminéraliser, modérer ses pertes phosphatiques, modifier son humorisme dans le sens d'une hyperacidité défensive, modérer les échanges respiratoires ».

C'est à ces indications que répond la médication phospho-créosotée qui est représentée par deux agents : le phosphate de créosote qui n'est pas sans inconvénients et est loin d'être indolore, et le phosphite de créosote, ou Phosphotal « qui a une efficacité au moins égale et qui étant mieux absorbé, mieux réparti et plus régulièrement éliminé, ne provoque jamais ni accumulation, ni intolérance, ni névrites. »

Nous avons résumé, dans la causerie à laquelle nous faisons allusion, les résultats qui se dégagent des 97 observations recueillies par M. Bernheim relatives au

traitement de la tuberculose à ses trois degrés par le Phosphotal. Sur 21 sujets au premier degré, l'amélioration fut frappante chez dix-huit. Sur 44 malades au deuxième degré, 30 virent la toux diminuer, la température baisser, les crachats s'espacer, le poids augmenter, l'état général et l'état local s'améliorer sensiblement. Chez 32 sujets plus ou moins cachectisés la médication agit encore sur l'expectoration et sur la toux et prolonge souvent d'une façon inespérée une période dont tout annonçait la brièveté.

Au milieu de toutes ces observations nous voulons aujourd'hui nous arrêter sur deux d'entre celles qui concernent le rôle du Phosphotal employé en injections hypodermiques.

On sait que le Phosphotal peut se prescrire de trois façons : 1° en capsules dosées à 0 gr. 20, à enrobage glutineux qui ne se dissout que dans l'intestin ; 2° en émulsion titrée à 0 gr. 50 de Phosphotal par cuillerée à café, laquelle est réservée à l'administration rectale du médicament. Pour cela on l'ajoute au lait. Le lavement doit être gardé et est, dans ce but, précédé d'un lavement évacuateur ; 3° en injections hypodermiques, aucunement douloureuses. Les laboratoires Clin ont préparé des tubes stérilisés de 3 c. cubes contenant, par cent. cube, 0 gr. 10 de Phosphotal en solution huileuse. Les injections d'huile au Phosphotal doivent être données tous les deux jours à la dose de 3 cent. cubes *pro die* : elles sont faites, avec toutes les mesures d'asepsie, profondément dans la masse musculaire des fesses.

C'est à ce dernier mode qu'appartiennent les deux observations suivantes, intéressantes par la rapidité avec laquelle on a fait ainsi tomber la fièvre alors que les antipyrétiques usuels étaient restés sans effet.

I. Jeanne S., 32 ans, femme de chambre, mariée, mère d'une fillette de six ans bien portante. Parents et mari bien portants. Hospitalisée au dispensaire Emile-Loubet depuis le 15 octobre 1906, malade depuis deux années. Laryngite tuberculeuse et caverne au sommet droit. Nombreux bacilles dans les crachats. Nombreux streptocoques. Température élevée, 38° le matin, 39°5 et souvent 40° le soir. Ni le repos absolu, ni la quinine, ni le pyramidon ne parviennent à juguler cette fièvre. Nous injectons à cette malade tous les soirs, 3 cent. cubes d'huile au Phosphotal. Au bout de trois injections, la température baisse et s'approche de la normale. L'expectoration diminue et les streptocoques deviennent plus rares. Nous pratiquons une injection tous les deux jours *et au bout de la septième injection la fièvre vespérale disparaît.*

II. — Hector F., 42 ans, manœuvre, marié et père de deux enfants. Femme morte de la tuberculose ; est hospitalisé au dispensaire Emile-Loubet. Le début de la maladie remonte à 35 mois. Caverne du sommet droit. L'expectoration est très abondante, les bacilles et les streptocoques sont très nombreux. Il existe des sueurs profuses. La température est très élevée, elle atteint jusqu'à 40° le soir, et le matin elle n'est pas inférieure à 38°. Malgré le repos, l'administration de quinine par la bouche et en injection, de pyramidon, etc., la température ne baisse pas. On injecte alors à ce malade, le soir, 3 cent. cubes de solution huileuse de Phosphotal à 0 gr. 10 par cent. cube. Dès la seconde injection la température vespérale passe de 39°8 à 38°4. On continue à faire trois injections par semaine et au bout de 15 jours de traitement, la température a repris sa valeur normale ; la fièvre vespérale est supprimée.

Ces deux observations montrent avec quelle énergie l'injection hypodermique du Phosphotal est venue lutter contre la fièvre et s'oppose à l'action redoutable des microbes de la suppuration.

Celle que nous publions ci-après, inédite, due à un des meilleurs confrères de la Vendée montre avec non moins de netteté combien l'injection hypodermique de Phosphotal est capable de s'opposer avec succès à l'évolution générale de la tuberculose.

Tuberculose pulmonaire au premier degré. — Ostéomyélite des membres inférieurs. — Injections hypodermiques de phosphotal. — Guérison.

Le 9 février 1907, je suis appelé à donner mes soins à B..., âgé de 26 ans, cultivateur. Ce jeune homme est atteint de bronchite grippale. Je prescris des toniques, de l'antipyrine et une révulsion énergique du thorax. Rien de particulier ni dans les antécédents personnels ni dans les antécédents héréditaires.

L'état général du sujet, très déprimé, son facies quasi terreux m'inquiète et je fais un pronostic très réservé.

Les jours suivants le malade qui mange très mal, dort peu, se plaint de tout le corps. La bronchite grippale évolue normalement.

Le 16 février, un examen attentif de l'appareil pulmonaire me décèle la présence de lésions tuberculeuses au début, aux deux sommets, surtout à gauche.

La nuit suivante de violentes douleurs se manifestent dans la jambe droite, avec œdème, inflammation, adénite. Le 19, sur mes conseils, la famille fait venir un confrère en consultation. Nous diagnostiquons une tuberculose pulmonaire à marche rapide, le poumon gauche semble infiltré de noyaux tuberculeux, le droit respire mal. L'état, très déprimé, du sujet nous semble une contre indication opératoire des lésions de la jambe droite, atteinte d'ostéomyélite.

En définitive nous posons un pronostic très sombre, fatal même, et avertissons la famille.

Le 28 février, 1re injection de phosphotal ; pratiquée dans la fesse, au lieu d'élection. Pas de douleur. J'examine de nouveau le malade et cet examen confirme une fois de plus le diagnostic posé.

Le 3 mars, 2e injection.

5, 3e injection ; le malade a mieux dormi et mange un peu.

Le 7, 4e injection ; révulsion aux sommets ; les phénomènes inflammatoires de la jambe droite ont disparu mais la douleur persiste.

Le 9, 5e injection.

Le 11, 6e injection. Le malade mange bien, dort mieux, tousse peu. Son facies se modifie. Il semble engraisser.

Les 14, 16, 17, 7e, 8e et 9e injections.

Le 23, 10e injection ; le malade peut se lever, des douleurs apparaissent dans le mollet gauche, mais ne persistent pas.

J'ai revu souvent depuis lors le malade dont la guérison a fait grand bruit dans la contrée. Son état général est des plus satisfaisants. Les lésions locales ont complètement disparu. Il persiste à croire que le Phosphotal est le sérum de la tuberculose. »

***

Cette observation est trop éloquente pour que nous en troublions la netteté par des commentaires.

Les bonnes idées font leur chemin, et nous aurons l'occasion d'y prochainement revenir, ne serait-ce que pour donner encore la parole à notre confrère vendéen qui soumet en ce moment trois tuberculeux au même traitement hypodermique et « a déjà enregistré des résultats très appréciables ».

CRÉATION DE L'ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT MÉDICAL DES HOPITAUX DE PARIS.

Au milieu du brouhaha que soulève le mouvement destiné à la réforme des études médicales, il est une tentative intéressante qui est déjà en voie de réalisation. Il s'agit de provoquer, de grouper, de coordonner les différents éléments d'enseignement qu'offrent les chefs des services hospitaliers. M. Lucas-Championnière étant un de ceux qui ont le plus de part dans la direction de cet effort nouveau, nous empruntons à son journal (10 avril) l'exposé de l'état actuel de la question.

La création de l'Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris mérite d'être signalée à nos lecteurs qui y prendront certainement un intérêt fort direct, ayant depuis longtemps apprécié les bienfaits de cet enseignement libre.

De tous temps, l'enseignement supérieur libre a joui à Paris d'une grande vogue, et les hôpitaux de Paris ont été les témoins d'un enseignement libre fort étendu, dans lequel nombre de nos prédécesseurs ont acquis une véritable célébrité.

L'organisation des hôpitaux de Paris est tel que son personnel soit essentiellement préparé à cet enseignement. Le concours, qui a ses défauts comme toute institution humaine, mais qui a surtout de nombreux avantages, a celui de préparer ceux qui l'ont subi à enseigner aisément, sans nouvel effort, au grand avantage de la diffusion scientifique.

Leur professorat ne saurait être que fort utile aux malades eux-mêmes, quoiqu'en puissent dire bien des gens peu au courant des habitudes hospitalières.

La venue du public médical dans les salles d'un service bien tenu est la meilleure garantie que l'on puisse donner au malade de la régularité des soins qui lui sont dus.

Ce n'est un mystère pour personne que partout où l'enseignement est donné régulièrement, les fonctions du chef de service et de tous ses aides sont particulièrement régulières. Les interventions sont sans mystère et par conséquent la sécurité du malade ou du blessé est bien assurée.

Il n'y a donc pour le malade lui-même que des avantages à ce que l'enseignement prenne un développement important.

Or, cet enseignement libre existe, mais il existe isolé, sans programme connu, sans qu'une publicité quelconque apprenne aux intéressés, c'est-à-dire aux médecins et aux étudiants quelles sont ses tendances, quelles sont les époques de l'enseignement, quelles sont les heures. Si chez nous souvent on est mal informé, à l'étranger on ne connait que quelques individualités et pas du tout son ensemble. La séparation entre l'enseignement de la Faculté et cet enseignement non officiel est fort mal interprétée et fort mal connue.

Ces inconvénients sont depuis longtemps si manifestes qu'à diverses époques on a fait des tentatives pour grouper les chefs de service des hôpitaux de Paris pour coordonner cet enseignement et pour lui faire rendre ce qu'il doit produire, c'est-à-dire une œuvre de diffusion scientifique d'incalculable portée, développée en pleine liberté.

On a toujours échoué, selon moi, parce qu'on a voulu copier la Faculté, lui faire une concurrence. On a voulu faire une nouvelle Faculté avec, dans l'avenir, la distribution des grades ; et le prétexte des nécessités de décentralisation a été invoqué.

Je suis convaincu pour ma part que l'erreur était là.

La meilleure preuve du peu d'intérêt de cette décentralisation est que les pays qui, comme l'Allemagne et l'Angleterre, jouissent de la décentralisation à outrance, se donnent comme but actuel de centraliser le plus possible, et de développer même à l'excès certains centres déjà prédominants et cela aux dépens des autres.

Je pense donc qu'il n'y avait aucun intérêt à créer la *Faculté des hôpitaux*, en ajoutant ainsi aux difficultés au milieu desquelles la Faculté doit lutter et qui sont bien mises en relief actuellement.

Mais, s'il n'y a aucun avantage à créer un organisme nouveau destiné à donner l'enseignement intégral de la médecine et à colliger les grades, il y a un grand intérêt à ce que toutes les branches d'une science qui s'émiette fatalement, par le progrès même, soient représentées à côté de la Faculté jusque dans leurs détails et leurs divisions les plus multiples.

Or, que fait et que peut faire l'enseignement libre ? C'est précisément, en l'absence d'un programme général et forcé, de donner à chacun des enseignements partiels toute la diffusion possible.

De fait, c'est déjà ce qui existe actuellement.

Il suffit de connaître un peu l'enseignement hospitalier qui se fait actuellement, en dehors de la Faculté, pour se rendre compte que chacun consacre soit son temps et ses leçons à des sujets favoris et toujours les mêmes, soit par périodes, cherche à fouiller un champ nouveau et toujours étroit de la pathologie ou de la thérapeutique.

Chacun constitue ainsi une spécialité dans la spécialité et, sans programme imposé, enseigne, avec une liberté d'allure que le professeur officiel, qui a charge d'âmes, pourrait-on dire, ne peut se permettre.

Or, la Société nouvelle est fondée pour donner à cette forme de l'enseignement une vie intense.

Elle en fera connaître les programmes par toutes les sources de publicité régulière.

Elle incitera de nouveaux collègues à y participer.

L'union permettra une coordination de cet enseignement, soit entre les hôpitaux soit dans un hôpital. Car nous verrons bientôt un hôpital tout entier grouper tous les enseignements qui peuvent être donnés et les répartir de façon à ce que l'étranger aussi bien que l'élève de l'hôpital puissent en profiter.

Jusqu'ici cet enseignement hospitalier a été donné surtout par des chefs de service arrivés à une certaine notoriété ou placés définitivement dans les hôpitaux du centre.

La Société se préoccupe de donner aux plus jeunes, c'est-à-dire à ceux qui viennent d'être nommés aux concours et qui n'auront que plus tard une installation hospitalière définitive, l'occasion d'enseigner dans un centre qui leur sera ouvert et dont l'importance croîtra avec le développement de la Société.

Non seulement cette association, poursuivant son œuvre, ne pourra ni nuire ni faire concurrence à la Faculté de Médecine, mais elle constituera une aide, une sorte d'annexe volontaire, où souvent pourra se développer l'expérience de l'enseignement pour ceux qui ne sont pas pourvus de chaires.

Ce rôle est si bien compris que le professeur Debove, l'éminent et libéral doyen de la Faculté de Médecine, nous a assuré de sa sympathie pour notre œuvre et plusieurs professeurs ont bien voulu nous encourager.

Le professeur Lannelongue, qui préside la grande Commission de réforme de l'enseignement médical, nous a encouragé de toute son autorité.

Au moment où nous avons travaillé à cette création nous n'avons pas d'abord fait appel aux agrégés pour ne pas les compromettre dans notre création, si elle était tout d'abord mal jugée. Mais aujourd'hui que notre but est bien connu et bien clairement apprécié, nous sommes heureux de les voir se joindre à nous, comme tous nos autres collègues des hôpitaux.

Parmi les encouragements que nous avons reçus, nous devons placer au premier rang celui du savant directeur de l'Institut Pasteur, M. Roux.

L'Institut Pasteur ne représente pas seulement le groupement de savants illustres dans le monde entier, mais le prototype de l'enseignement libre. Aussi l'approbation de son directeur nous est tout particulièrement précieuse.

M. le Directeur de l'Assistance Publique a bien voulu nous assurer de sa bienveillance envers notre œuvre, en nous rappelant toutefois les règles si justes que les Maîtres dignes de ce nom sont les premiers à faire suivre ; « ne rien coûter au bien des pauvres et ne faire supporter aucune gêne au malade du fait de l'enseignement ». Ce sera la règle de l'association comme cela est depuis longtemps la règle pour chacun de ses membres en particulier.

Comme nous tenons à ce que le but de cette création soit très sincèrement exposé, nous publions ici la lettre par laquelle nous avons convoqué les fondateurs de l'association, lettre qui était destinée à bien fixer le but poursuivi, lettre qui a été approuvée par chacun des fondateurs et qui nous a déjà valu plusieurs adhésions qui se multiplieront encore dès notre premier fonctionnement, que nous espérons réaliser pour le mois de mai prochain ; à ce moment, nous donnerons la liste complète de ses membres et du programme de leur enseignement.

Mon cher collègue,

Nous vous communiquons les statuts d'une association d'enseignement hospitalier en voie de formation à laquelle nous serions très heureux de vous voir adhérer.

Un groupe de collègues a estimé que le moment est favorable pour donner à l'enseignement hospitalier une expansion et une publicité qui lui manquent.

Nous avons pensé à faire un groupement qui ne veut pas avoir la prétention de former une école, son principe premier étant justement la liberté absolue pour tous ses membres de comprendre leur enseignement et de le limiter comme ils le veulent.

Nous constatons toutefois que dans l'enseignement hospitalier chacun de nous professe de préférence sur des sujets familiers et favoris qui constituent un grand nombre d'enseignements spéciaux, d'études originales et personnelles que le public médical de tous pays a le désir de connaître et de suivre.

Tandis qu'à l'étranger (Amérique, Allemagne, Angleterre, Autriche) le programme de ces enseignements spéciaux est publié avec beaucoup de soin, tandis que les cours de Spécialités y sont organisés de façon à offrir aux médecins et aux étudiants des cycles connus, des organisations habituellement payantes et très recherchées, chez nous quelques rares affiches, sans programmes et sans indications précises, sont tellement insuffisantes, que les Français les connaissent peu et que les étrangers n'ont souvent aucune idée des facilités qu'ils trouveront pour suivre les professeurs qu'ils sont réduits à connaître par les publications et dont ils souhaiteraient souvent de suivre l'enseignement particulier et surtout la pratique hospitalière. Cet enseignement individuel serait d'autant plus profitable pour eux que, grâce à nos concours, l'habitude de professer est incomparablement plus générale chez nous qu'en aucun autre pays.

Nous avons pensé qu'en nous groupant, nous pourrions donner à notre enseignement hospitalier une publicité qui lui a été inconnue jusqu'ici, que nous pourrions en coordonner les programmes au moins pour les faire connaître, et pour réaliser leur publication.

Nous avons pensé que nous pourrions faire mieux encore en mettant à la disposition de nos collègues un centre d'enseignement où ils viendraient à l'occasion exposer les questions d'un intérêt très capital sans préjudice de leur enseignement hospitalier qui en recevrait une consécration.

Nous avons pensé surtout que ce centre que nous voulons créer serait une ressource d'enseignement précieuse pour nos jeunes collègues qui ne sont pas encore pourvus de services, et qui sont néanmoins pleins d'ardeur pour enseigner, et constitueront pour notre association les meilleurs éléments de recrutement.

Pour eux, comme pour nous, le principe sera la liberté absolue de l'enseignement et la liberté absolue de la forme de l'enseignement.

Suivant les prédilections de chacun, cet enseignement sera gratuit, comme c'est chez nous la coutume la plus commune, ou sera payant comme la chose existe presque toujours à l'étranger.

Nos plus jeunes collègues pourront là trouver des sources de gain très sérieux et respectable.

Comme cette association n'a pas la personnalité ni les devoirs d'une école, nous avons prévu le cas dans lequel le succès de l'association et la diffusion de la science pourraient bénéficier de la parole de personnes qui ne seraient pas membres de la Société. Cet appel à des savants étrangers à l'institution, ou même étrangers au pays, rendrait à l'occasion des services que l'on ne peut demander à des institutions plus homogènes et régulièrement constituées.

Nous insistons en terminant sur ce point pour bien affirmer qu'il ne s'agit, pour aucun de nous, de la pensée de faire une concurrence quelconque à l'enseignement officiel, tel qu'il est nécessaire dans une Faculté en vue des examens et de la collation de grades ou de diplômes, mais de grouper les ressources éparses d'un enseignement complémentaire, ressources telles que peut-être aucune ville au monde n'en peut offrir comme Paris sans que jusqu'ici on ait rien fait pour les faire connaître ni pour les développer.

Ces statuts ont été rédigés et vous sont présentés par une commission composée de MM. Babinski, Beclère, Boissard, Hirtz, Richardière, Rist, Sergent, Variot, Villemin, Lucas-Championnière.

Les fondateurs de cette association ont adhéré aux statuts qu'ils ont acceptés, ont nommé les membres de cette commission provisoire membres du comité-directeur pour 1907 en leur joignant les docteurs Souques et Labey, et ce comité a constitué, pour 1907, son bureau de la façon suivante :

Président, Dr Lucas-Championnière, vice-présidents, Drs Babinski et Variot ; secrétaire-général Dr Souques ; secrétaire-général adjoint, Dr Labey ; trésorier, Dr Sergent.

QUELS ÉTAIENT LES ORDRES DU JOUR DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE MÉDECINE DE LYON IL Y A 60 ANS

Discours prononcé à la séance du 8 avril, et publié par le Lyon Médical *du 14 avril.*

Messieurs et chers confrères,

Le premier et le plus naturel devoir d'un président est après vous avoir remerciés de l'honneur que vous lui faites, d'assurer dans la mesure où il le peut, à la Société, des séances pleines et intéressantes, et de lui attirer ou conserver un auditoire. Cette préoccupation du présent et de l'avenir m'a conduit à rechercher dans le passé comment se remplissaient autrefois nos séances, à l'époque où elles se tenaient au palais Saint-Pierre, loin de tout centre hospitalier. Alors en effet, elles étaient privées d'un élément qui joue un rôle important dans l'état actuel : la description des pièces anatomo-pathologiques et les présentations de malades. Nos pères auraient pu avoir le même souci pour les réunions d'aujourd'hui, s'ils avaient pressenti la disparition de bon nombre d'éléments qui occupaient leur activité, et qui nous ont été successivement enlevées par des organisations nouvelles ; s'ils avaient pu voir surtout la multiplication et la spécialisation de nos Sociétés médicales, ils se seraient demandé comment nous pourrions assurer la vie et l'intérêt de nos réunions.

Si j'ai choisi dans l'histoire de la Société de médecine cette période d'il y a 60 ans, c'est que, à ce moment, du 1er juillet 1841 à la fin de décembre 1848, la Société eut son journal : *Le Journal de médecine de Lyon*, publication mensuelle dont un exemplaire incomplet existe à la bibliothèque de l'Internat et un plus entier au palais Saint-Pierre. Avoir son journal implique pour une Société les moyens de le payer et de le remplir, dès lors au double point de vue matériel et scientifique une période de prospérité. De plus, ce journal reste pour l'avenir un précieux élément d'information.

Une autre marque de l'activité scientifique à cette époque fut la constitution d'une seconde Société, la Société médicale d'Émulation, qui pendant deux ans contribua à subventionner le journal. Celui-ci, malgré ce concours, ne tarda pas à périr, n'ayant obtenu, dit la *Gazette médicale* qui le remplaça, « ni la publicité à laquelle il pouvait prétendre, ni l'appui qu'il devait espérer de la part du corps médical. »

Les séances, semble-t-il, n'étaient pas publiques, car je lis au compte rendu du 21 mars 1842 : « La Société décide que les candidats inscrits sur le tableau d'expectation pourront, après rapport favorable et avec l'agrément du Bureau, être admis à assister aux séances et y faire des lectures. »

Qu'étaient donc ces séances ? Elles commençaient naturellement, comme aujourd'hui, par la lecture du procès-verbal. Mais les procès-verbaux d'alors différaient sensiblement des nôtres : ils étaient rédigés par le secrétaire et non par les auteurs. Aujourd'hui en lecture de séance, ils semblent très brefs : M. A... présente une pièce anatomique provenant du service de M. B... (note annexée) ; — M. C... présente un malade au nom de M. D... (note annexée). C'est court, mais à la lecture en journal la note annexée prend en général un développement très étendu. C'est là une question qui préoccupe les secrétaires généraux de toutes nos Sociétés et dont M. Vallas s'est fait l'interprète à la Société de Chirurgie. Il y a bien quelque réforme prudente à tenter à cet égard.

Venaient ensuite la correspondance et le dépouillement des journaux et livres reçus. Une Société qui édite son journal reçoit par cela même de nombreux échanges, dont l'énumération, surtout si elle est accompagnée de quelques commentaires, prend un temps plus ou moins long. C'est ainsi qu'à la séance du 6 novembre 1848, je ne compte pas moins de dix-neuf journaux français, italiens, belges ou espagnols et de quatre mémoires. De temps en temps on exposait le résumé de quelques-uns des journaux échangés, on faisait un rapport sur les ouvrages reçus et dont les auteurs avaient pour but, soit de faire connaître, soit de poser leur candidature au titre de membre correspondant. Cela pouvait combler le vide de quelques séances où les travaux originaux faisaient défaut.

Lorsque, à partir de 1849, la *Gazette médicale de Lyon* eut été fondée par Barrier, et dirigée successivement par Barrier, Garin et Diday, les échanges peu à peu allèrent naturellement au journal, et ce fut une ressource du moins pour les séances de la Société.

Celle-ci s'est toujours, et parfois longuement, occupée des questions d'hygiène. Il existait bien en dehors et à côté

d'elle un Conseil de salubrité de la ville de Lyon ; mais le préfet, le maire et aussi le Conseil prenaient volontiers l'avis de la Société de médecine qui constituait à Lyon la grande autorité scientifique. C'est ainsi qu'en 1843, le Bulletin administratif du département inséra un rapport au préfet sur un cas d'hydrophobie, suivi d'une instruction sur les mesures à prendre lorsqu'on a été mordu par un chien enragé.

La même année, le préfet demande un projet de réorganisation du Comité de vaccine. « La Société accepte avec empressement cette honorable mission et nomme au scrutin secret une commission de cinq membres. » En 1844, Dupasquier adresse au maire de Lyon un rapport sur l'état d'insalubrité de plusieurs fontaines du versant méridional de la Croix-Rousse, et il regarde le mauvais entretien du bassin du Jardin des plantes comme étant la cause de cette salubrité. En 1846, autre rapport de Dupasquier sur la nécessité d'établir des bains publics à l'usage des diverses classes de la population lyonnaise.

En 1844, Devallon répond à deux questions adressées par le Maire sur un projet de conservation et de propagation des sangsues. « Il s'agit de peupler les étangs, marais et cours d'eau d'une annélide dont la médecine pourrait difficilement se passer. »

Toutes ces questions ne viennent plus devant nous, celle de la rage a sa solution dans les travaux de Pasteur et la création de notre Institut antirabique. La vaccine appartient au Bureau de la ville, le reste au Conseil d'hygiène, et quant à l'annélide on s'en passe, trop même peut-être, dans la pratique médicale.

La Société prenait part aux représentations officielles, dont le récit plus ou moins résumé venait aux séances ultérieures. Pendant le séjour que fit à Lyon le duc de Nemours la Société de médecine lui fut présentée, et son président, le docteur Brachet, fit un discours. De même, sur l'invitation du maire de Bourg, la Société fut représentée à l'inauguration de la statue de Bichat, le 24 août 1843.

Le fonctionnement régulier de l'Association des médecins du Rhône date du 1er janvier 1853, mais les bases en avaient été jetées dans les années précédentes, et la Société de médecine avaient eu une large part à sa fondation. C'est elle, du reste, qui assumait autrefois la responsabilité et l'étude des questions professionnelles. En 1842, elle discute longuement une question mise à son ordre du jour dix ans auparavant et agitée un peu partout, celle des modifications à faire subir aux lois qui régissent la médecine et la pharmacie.

Le 20 février 1843, M. de Laprade demande la parole sur le projet de loi relatif à la patente des médecins, projet qui allait être soumis à la Chambre des députés. Une Commission est nommée, rédige un rapport d'urgence lu à la séance du 27, et l'envoie revêtu de 47 signatures de membres honoraires ou titulaires, aux autorités compétentes et aux députés de la région.

Parmi les signatures, je trouve les noms de Bonnet et de Gensoul. Un des principaux arguments de protestation contre la patente des médecins est que les avocats en étaient exempts. Aujourd'hui, avocats et médecins sont mis sur le même pied, avec cette différence que les avocats stagiaires en sont encore exempts, tant qu'on peut leur imposer les charges de l'assistance judiciaire, alors que les médecins y sont soumis dès leur première année d'exercice, malgré que les charges médicales gratuites du début soient largement équivalentes à celles de l'assistance judiciaire. Une question de ce genre serait aujourd'hui d'ordre syndical.

En 1857, le docteur Ladevèze envoie un mémoire explicatif et demande l'avis et l'appui de la Société. Ce médecin dans une saignée malheureuse, avait piqué l'artère, il en était résulté un anévrysme. Le malade est opéré à l'Hôtel-Dieu par Pétrequin. La gangrène survient et il faut amputer le membre.

La chirurgie actuelle supprimerait ou tout au moins atténuerait grandement les revendications de l'opéré. En tout cas cette affaire, comme la précédente, serait aujourd'hui d'ordre syndical.

La Société intervenait également dans les conflits qui pouvaient s'élever entre le corps médical et l'Administration des hôpitaux. Celle ci, en 1842, avait délibéré que les malades atteints d'hydrophobie seraient traités par des remèdes secrets ou empiriques et confiés à des individus étrangers au corps médical des hôpitaux. La Société proteste énergiquement, et l'Administration ne donne pas suite à son projet.

A la séance du 21 avril 1843, le docteur Chapot fait une communication orale des circonstances qui ont précédé et motivé sa démission des fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu, démission qu'il donne volontairement dans le but seul d'éviter un conflit entre l'Adminstration des hospices et la médecine lyonnaise, conflit qu'aurait soutenu notre confrère contre ce qu'il considère comme un abus de pouvoir de la part de cette Administration.

Cette question viendrait aujourd'hui devant la Société médico-chirurgicale des hôpitaux.

La Société faisait même œuvre d'assistance, et je lis à la séance du 8 novembre 1847, qu'une demoiselle Deschaux demande un secours pour sa mère malade, veuve d'un médecin. On alloue d'urgence 20 francs, mais on demande l'organisation d'une Commission, embryon de notre Association future, chargée d'examiner d'abord les motifs de ces pétitions, ainsi que les droits de leurs auteurs, avant d'accorder des secours.

Ces questions annexes, tout en contribuant à renforcer les ordres du jour de la Société, ne les remplissaient pas en entier, et une grosse part restait bien aux sujets d'ordre purement médical et scientifique.

Une Société qui comptait au nombre de ses membres des hommes tels que Baumès, Bonnet, Brachet, Bouchacourt, Dupasquier, Gilibert, Gauthier, Gansoul, Montain, Nepple, Nichet, Potton, Pétrequin, Pointe, Pravaz, Viricel, trois Levrat et d'autres dont les noms ne sont pas oubliés, ne pouvait chômer de communications intéressantes.

Je cite un peu au hasard sans ordre d'importance ni de date.

La célèbre observation de Gensoul sur un anévrysme traumatique de la sous-clavière, guéri par la ligature au-dessus de la sous-clavière et la compression longtemps continuée.

Du même : les effets thérapeutiques de l'abstinence de boissons dans les hémorragies cérébrales ou autres, les hémoptysies, les anévrysmes.

De Bonnet : les affections articulaires et le traitement du rhumatisme par l'eau froide ; des observations de lithotritie.

De Pravaz : sur la réalité de l'art orthopédique, les bains d'air comprimé, la luxation congénitale du fémur.

De Bouchacourt : sur cinq opérations pratiquées sous l'éther ; c'était alors le début de l'anesthésie.

De Pétrequin : sur la contusion du périnée, et l'extraction d'une épingle de la vessie.

De Montain : sur les rétrécissements de l'urètre.

De Nepple : sur les rapports entre la phtisie et le paludisme. Cette question du paludisme est une de celles qui reviennent le plus souvent.

De Nepple encore : sur les eaux de Saint-Alban où, pour 490 malades traités, il comptait 295 cas de dermatoses les plus variées et de syphilides, et 195 affections utérines ou intestinales.

Des travaux de thérapeutique de Montain sur l'oxalis crenata ; de Dupasquier, sur la mousse perlée.

Des observations intéressantes de praticiens de la région, une entre autres de Monin, de Mornant, l'ancêtre de notre collègue actuel, sur une opération césarienne pratiquée avec succès.

Je note au passage ce fait, précurseur de l'entéroptose et de son traitement, d'un cas de relâchement des parois abdominales, suite de grossesse et de vomissements symptomatiques guéris par l'application d'un bandage ; je note aussi la proposition, émise par un membre de la Société, d'appliquer dans les fièvres typhoïdes des cautères à la région dorsale, parce que l'art doit imiter la nature et que celle-ci produit des eschares au sacrum. Cela nous ferait sourire si l'expérience de la vie ne démontrait que les idées les plus singulières ont parfois été reconnues plus tard avoir quelque raison d'être. Je doute pourtant que celle-ci soit de ce nombre.

Les vétérinaires et les pharmaciens apportaient à la Société des communications intéressantes ; je cite les observations de Rainard, sur la morve, et celles de Mouchon et Davallon, sur divers points de pharmacologie. Plus près de nous, Ferrand a rempli utilement bon nombre de séances par des travaux originaux de pharmacie et de chimie médico-légale.

Depuis Rainard, et en passant par Saint-Cyr, les maîtres de l'école vétérinaire, et en particulier leur éminent directeur, le Prof. Arloing, nous ont apporté quelques-uns des travaux qui honorent le plus une Société. Par contre, aucun pharmacien n'y a pris la parole depuis bien longtemps. Enfin, le Dr Lacour, le dernier et vénérable survivant de cette lointaine époque, lisait un rapport sur la maladie d'O'Connel, qu'il avait accompagné en Italie, où le grand orateur ne devait pas tarder à mourir.

Joignez à tout cela les rapports sur les prix, sur les maladies régnantes, sur la vaccine, et vous aurez une idée des séances d'autrefois, vous vous rendrez compte qu'elles pouvaient être aussi pleines et aussi instructives que les nôtres. Comme nous venons de le voir, bon nombre de ces éléments nous font défaut, et la multiplication des Sociétés contribue à détourner de la nôtre un grand nombre de communications. Et cependant, si l'on consulte les procès-verbaux des récentes années et les mémoires publiés, on voit que notre Société reste prospère. Cela tient à deux causes : la première est qu'aucune des questions se rattachant à l'art médical ne lui est étrangère, médecine, chirurgie, thérapeutique, spécialités, hygiène, histoire ; la seconde est que le champ de la médecine, depuis surtout les travaux de Pasteur, s'est considérablement agrandi, que de nouvelles et récentes questions ont surgi et surgissent tous les jours. Nous pouvons donc, avec le concours de tous, avoir des séances pleines et utiles. Ce concours, je le demande aux membres de la Société, aux chefs de service et aux internes, pour nous présenter des observations, des pièces anatomiques et des malades ; aux maîtres de la science, pour aborder les hautes questions qui sont comme les grands sommets d'où jaillissent les sources fécondes.

Messieurs et chers collègues, pour bien conduire et diriger vos travaux avec l'aide de tout notre Bureau, je n'ai qu'à m'inspirer de l'exemple de mes prédécesseurs anciens et rapprochés. Dans le passé, les chirurgiens de l'Antiquaille, Rodet et Rollet, ont été nos présidents ; Diday, notre secrétaire général pendant trente six-ans. Plus près de nous je n'oublie pas les présidences fécondes de MM. Soulier et Lépine, mais je rappelle plus spécialement celles de Horrand, le parfait clinicien, dont tous les travaux sont remis en honneur et en lumière ; Gailleton, qui, après les déceptions de la politique, semblait, au milieu de nous, reprendre une vie nouvelle ; et mon prédécesseur immédiat, le Prof. Mayet, qui, malgré les rigueurs de l'hiver, avait l'énergie de venir présider régulièrement vos séances, et qui s'est attaché à une de ces hautes questions auxquelles je faisais allusion : la théorie et le traitement du cancer. Quant à moi, Messieurs et chers confrères, à défaut d'autres qualités, je puis vous promettre toute ma bonne volonté et mon entier dévouement.

P. Aubert.

L'ALIMENTATION DU SOLDAT JAPONAIS EN CAMPAGNE

Etude publiée par la Gazette hebdomadaire des Sciences médicales de Bordeaux (*24 mars*), *et signée du médecin-major Matignon.*

Le soldat japonais est très bien nourri : pendant la campagne de Mandchourie, le gouvernement et la nation n'ont rien négligé pour que l'armée reçût une alimentation toujours suffisante et souvent recherchée.

Le soldat japonais est difficile à nourrir. Il ne se contente pas de tout ce qui lui tombe sous la dent, comme le fait le soldat français ou allemand, et surtout le soldat russe.

Sa nourriture est légère. Elle n'a pas de caractère irritant pour les voies digestives, qui restent toujours dans de très bonnes conditions. En hygiène militaire — comme en tactique — les Japonais se sont inspirés des idées de Napoléon : « les troupes se battent avec leur ventre. »

Ce serait une erreur de croire que l'armée japonaise ne vivait pas du tout sur le pays où se faisait la guerre. Elle en tirait de la viande fraîche, elle y trouvait de la volaille, quelques légumes ; mais le riz, base de l'alimentation, venait du Japon. La Mandchourie n'en produit pas. Le soldat japonais ferait peut-être plus facilement le sacrifice de sa vie que celui de son riz quotidien.

C'était un gros travail que de transporter du Japon et de faire parvenir à destination ces énormes approvisionnements de riz pour une armée de plus de 700.000 hommes, avec des moyens de transport à débit limité comme ceux de l'intendance. Peut-être la lenteur de la marche en avant de cette armée toujours victorieuse est-elle le résultat de la difficulté du transport de ses approvisionnements.

Le soldat en campagne fait trois repas par jour. A chacun, si faire se peut, il reçoit du riz. Celui-ci est presque toujours donné avec certains condiments, dont les équivalents, plus grossièrement préparés, — mais ayant eux aussi le haricot fermenté comme base, — se trouvent en Mandchourie : le *tuoou-fou* et le *soya* des Chinois étant frères du *toou-fou* et du *shoyou* japonais.

Le riz n'est pas à proprement parler l'aliment dont tout le monde mange à sa faim au Japon. Le riz japonais est excellent et se paie très cher. Aussi les paysans vendent-ils la majeure partie de leur récolte et, pendant toute l'année, s'ils consomment du riz, c'est en petite quantité. Ils mangent surtout du millet, de l'orge et du maïs. Aussi les soldats, dont la majorité était faite de campagnards, trouvaient-ils au régiment une abondance de riz insoupçonnée chez eux.

Le riz donné à la troupe était de deux sortes: riz ordinaire et riz préalablement étuvé.

La ration de campagne est de 6 gos (le go est d'environ 200 centimètres cubes) de riz ordinaire et de 5 gos de riz étuvé.

A cette ration s'ajoutent en supplément de la viande, fraîche ou de conserve, des légumes frais ou de conserve, des condiments, du sucre, etc., dont je donne le tableau plus loin.

Le riz ordinaire demande pour sa préparation 30 minutes : il est cuit soit dans les marmites de compagnies, soit dans la gamelle individuelle.

Le riz d'une compagnie est cuit en même temps pour les officiers et les hommes : dans cette armée éminemment démocratique la nourriture pour les chefs et les soldats est identique.

La cuisson du riz est assez longue. Aussi, pour gagner du temps, les Japonais faisaient-ils souvent consommer du riz étuvé qui ne demandait que 10 minutes pour sa coction.

La première préparation de ce riz étuvé est faite de la façon suivante : on n'emploie que du riz de qualité supérieure, celle qui est utilisée par les pâtissiers. Ce riz est cuit à l'eau dans des marmites ou dans des étuves à vapeur. Il est ensuite séché au soleil ou à l'étuve. Puis il est concassé et tamisé. On fait trois qualités en rapport avec les fragments : petits, moyens et gros grains. Les gros sont la qualité de surchoix, la plus chère. La troupe ne reçoit que les grains moyens et petits.

La ration pour un repas est renfermée dans un sac de toile fine à large trame. Au moment de la cuisson, le riz est, avec son sachet, plongé dans la gamelle individuelle garnie d'eau qui, en 10 minutes, est bouillante. Le riz gonfle beaucoup. Le sachet, retiré de l'eau bouillante, est placé quelques instants dans de l'eau froide et on peut aussitôt après le consommer. J'ai eu, pendant la bataille de Moukden, l'occasion de manger souvent de ce riz et je l'ai trouvé excellent. Par le temps froid, comme celui que nous avions à ce moment-là, je me suis rendu compte du grand avantage que pouvait présenter pour les hommes fatigués un repas chaud préparé en 10 à 12 minutes.

Le riz ordinaire, couramment consommé, est préparé dans les marmites des compagnies. Le matin, avant le jour, on cuit le riz pour les deux premiers repas de la journée. Le troisième repas est préparé à l'arrivée à l'étape et c'est là surtout que le riz étuvé peut rendre de signalés services.

Le riz qui doit servir au repas du milieu de la journée est placé dans une boîte d'aluminium, le bento. Mais le riz avait dans ces conditions, pendant l'hiver, l'inconvénient de se geler. Le décongeler était aussi long que de préparer du riz étuvé. On essaya, pour parer à la congélation, de placer le bento sous la capote, mais cette boîte était gênante. Alors on remplaça le bento d'aluminium par un petit panier de même dimension en osier : le riz s'y gelait quand même. On remarqua que l'addition d'un peu de vinaigre ou de sauce de haricots prévenait la congélation.

L'alimentation par le riz, très simple en apparence, a ses inconvénients : pendant l'hiver, après cuisson, il se congèle dans les récipients. Pendant l'été, il s'avarie, fermente sous l'influence de l'humidité ; il est cependant moins fragile que la farine de blé.

Enfin, une alimentation dans laquelle le riz — même le riz de bonne qualité — joue un rôle aussi important, préparerait admirablement le terrain au développement du béribéri.

Celui-ci a beaucoup éprouvé l'armée japonaise dans la campagne de Mandchourie. Plus de 80.000 cas de cette affection ont été évacués au Japon, qui donnèrent 8.000 décès.

La cause intime du béribéri nous échappe encore et nous sommes dans le domaine de l'hypothèse relativement à sa pathogénie. Est-ce une infection, une intoxication ou une toxi-infection? Pour la majorité des médecins du Japon, la terre classique du « kaké », le béribéri est la résultante d'une alimentation dans laquelle le riz joue le rôle principal.

Le riz est inculpé de la façon suivante : consommé en trop grande quantité, il est cause de constipation. Celle-ci a comme corollaire les fermentations intestinales, la production et la résorption de toxines. Pour les médecins japonais, le kaké serait une intoxication par des poisons microbiens. Ceux-ci circulent dans le sang, se trouvent dans nos diverses sécrétions, le lait par exemple. Les enfants allaités par des mères béribériques ont souvent des accidents pseudo-méningitiques qui cèdent dès qu'on change de nourrice.

Depuis longtemps M. Takaki, inspecteur général du service de santé de la marine, a soutenu et démontré que l'alimentation trop pauvre en éléments azotés était cause efficiente pour le développement du kaké.

M. Takaki, dès 1884, proposa pour la flotte un régime nouveau plus riche en albuminoïdes, et l'expérience lui donna des résultats éminemment concluants : son expérience a la valeur d'une démonstration clinique appuyée par des arguments d'une rigueur quasiment mathématique.

En 1883, le croiseur *Ryujo*, dans un voyage de 271 jours, du Japon en Amérique par la Nouvelle-Zélande, avait eu 160 cas de béribéri sur 350 hommes d'équipage.

L'année suivante, le ministre de la marine, sur les conseils de M. Takaki, fit faire un voyage identique de 281 jours, et à la même saison, au croiseur *Tokuba*. Pour un nombre de matelots sensiblement égal, ce dernier n'eut que 16 malades.

L'expérience parut tellement concluante que le ministre de la marine changea aussitôt le régime alimentaire de la flotte.

Ce régime était sensiblement identique à celui qui est encore en vigueur dans l'armée. Il se composait de :

Riz	782 gr.	Légumes frais	245 gr.
Poisson	96	Sucre	18
Bœuf	73	Shoyou	16
Légumes de conserve	145		

La valeur nutritive correspondait à :

Hydrates de carbone	622	grammes
Albuminoïdes	109	—
Graisses	16,6	—

Dans le nouveau régime, qui est toujours en vigueur, les albuminoïdes et les graisses furent augmentés de la façon suivante :

Riz	648 gr.	Sucre	75 gr.
ou pain	600	Shoyou	50
ou biscuit	450	Farine	75
Poisson	75	Haricots	45
Légumes	450	Légumes salés	75
Lait	45	Viande	300

plus 15 grammes de graisse, 1 gramme de sel, du thé, du vinaigre et 90 grammes de vin japonais.

La valeur alimentaire était :

Hydrates de carbone	775	grammes
Graisses	43	—
Albuminoïdes	196	—

Depuis 1884, le taux de la morbidité et de la mortalité par le kaké a constamment diminué et le taux de la mortalité, en 1904, était tombé à 1/5 pour 1.000. Dans toute sa rude campagne, l'escadre de Togo n'eut pas un seul cas de béribéri. Ce o dans une statistique a une singulière éloquence.

Pourquoi la Guerre, instruite par les résultats concluants de la Marine ne l'a-t-elle pas imitée dans ses transformations de régime ?

Certainement, l'alimentation du soldat contient plus d'azote que celle du paysan ou de l'ouvrier japonais. Mais elle n'en contient pas assez, sans doute.

Le riz ordinaire était presque toujours donné mélangé à un peu de blé ou d'orge, dans des proportions qui varient de 5 à 15 pour 100. L'addition de ces céréales était destinée à lutter contre la constipation : les grains de blé ou d'orge agissaient comme des corps étrangers favorisant le péristaltisme intestinal au même titre que la graine de lin.

La viande et les graisses, comparées au riz ne jouent dans l'alimentation du soldat en campagne qu'un rôle secondaire.

La consommation de la viande de boucherie au Japon date de cinquante ans à peine ; de l'installation des étrangers. Le peuple en consomme très peu. Il mange surtout du poisson sec, frais ou fumé, de la volaille et du gibier. Le soldat n'aime guère les graisses. Il ne mange pas volontiers du cochon, qui abondait, excellent, en Mandchourie : un vieux reste de la morale du boudhisme, encore très influent dans la nation, nous explique cette quasi répugnance pour la viande d'animal à quatre pattes.

Matignon.

(*A suivre.*)

Notes bibliographiques

Chez Steinheil

Scènes médicales : 1re *série*. — Les professeurs de clinique de la Faculté de Médecine de Paris, par le docteur Pierre Maurel. Un vol. in-8 jésus de 104 pages (2 fr.)

Plaquette très intéressante, parue avec cette dédicace : « Pour mes amis qui m'ont demandé de réunir ces silhouettes professorales, loisirs d'hiver d'aquatique ! » loisirs bien employés. Dans une suite d'esquisses très fines, d'une forme très littéraire, l'auteur prend sur le vif quelques-uns de « nos Maîtres » de Paris, avec leurs gestes habituels, leur mode d'enseignement, etc... Le sous-titre « Scènes médicales, 1re série » nous promet bientôt « nos Maîtres » de Province.

Chez Coulet et fils (Montpellier)

L'occultisme hier et aujourd'hui. — Le merveilleux préscientifique, par le Dr J. Grasset, professeur de clinique médicale a l'université de montpellier, associé national de l'académie de médecine, 1 volume in-8o (5 fr.)

En présence du *merveilleux* et des phénomènes *occultes*, qui passionnent tellement tout le monde à notre époque, les savants ont souvent une attitude trop dédaigneuse ou trop confiante : les uns haussent les épaules en souriant et refusent de discuter les expériences faites, les autres acceptent les résultats publiés en supposant trop facilement à *tous* les expérimentateurs la parfaite bonne foi et la science avertie qu'ils ont eux-mêmes.

Le Dr Grasset a essayé, dans son dernier livre, d'éviter ce double écueil. Il discute, très sérieusement et scientifiquement, sans jamais se moquer. Il sépare les *théories* et les *faits*, montre que les théories sont encore prématurées et réfute le spiritisme (évocation des esprits) et les radiations psychiques (peresprit, corps astral, biomètres).

Quant aux faits, il montre que les phénomènes occultes ne sont pas encore scientifiques, mais qu'ils peuvent le devenir : ils constituent le *merveilleux préscientifique ;* l'occultisme peut ainsi être considéré comme la *terre promise* de la science.

Et, en fait, bien des phénomènes considérés *hier* comme occultes ne le sont plus *aujourd'hui*. Parmi ces faits actuellement *désoccultés* et devenus scientifiques, l'auteur passe en revue : le magnétisme animal et l'hypnotisme, les mouvements involontaires inconscients (tables tournantes, pendule explorateur, cumberlandisme avec contact), les sensations et la mémoire inférieures (fausses divinations, cristallomancie, réminiscences et faux jugements du psychisme inférieur), enfin l'association des idées et l'imagination inférieures (transes et romans des médiums).

Pour les faits qui restent encore occultes à l'heure actuelle et dont la démonstration expérimentale n'est pas encore faite, mais peut être recherchée et espérée, il les divise en deux groupes : 1o faits dont la démonstration, si elle est possible, paraît en tous cas lointaine : télépathie et prémonitions, apports à grande distance, matérialisations de fantômes ; 2o faits dont la démonstration paraît moins éloignée et, en tout cas, doit être recherchée tout d'abord : suggestion mentale et communication directe de la pensée, déplacements voisins sans contact (lévitation et raps), clairvoyance.

Sur tous ces points, l'auteur expose les conditions que devront remplir les expériences de l'avenir pour établir scientifiquement l'*existence*, non encore démontrée, de ces faits.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Un Episode de l'Histoire de la Médecine française au XIXe siècle.

Broussais et le Broussaisisme (a)

(*Suite.*)

***

Eh bien, sur quoi se fonde-t-elle cette doctrine? — Sur rien, il le faut bien reconnaître. C'est une œuvre de pure imagination. La fortune prodigieuse — et éphémère, — de ce roman pathologique, laquelle est un des plus curieux épisodes de l'histoire de la Médecine moderne en France, s'explique bien plus par la psychologie très spéciale de son auteur et de ses admirateurs que par la solidité des bases sur lesquelles il reposait. Le sentiment que l'on éprouve en parcourant le *Traité des Phlegmasies chroniques*, le livre qui semblerait devoir être le solide étai de la théorie, est une expression grandissante de déception et d'étonnement. Cet ouvrage, en trois tomes in-octavo, étudie exclusivement les phlegmasies chroniques de la poitrine et des voies digestives. Seul un « chapitre additionnel » de 45 pages est consacré en ces trois gros volumes, aux « Inflamma« tions encéphaliques : Arachnitis, congestions céré« brales. »

Les deux grands tiers du texte sont occupés par des observations banales concernant presque toutes des tuberculoses thoraciques ou abdominales et ordinairement suivies de constatations d'autopsie toujours identiques : « adhérences pleurales, épanchement pleural, engor« gement du poumon, cavernes »; ou bien : « rou« geurs inflammatoires, excoriations et ulcères de la « muqueuse gastrique et intestinale ». Ces interminables kyrielles d'observations sont coupées de réflexions ou plutôt d'affirmations des « principes de la Doctrine Physiologique », telles que celle-ci, par exemple, qui est répétée vingt fois sous des formes peu variées :

« L'irritation chronique amène la désorganisation lente du tissu qui en est le siège. Cette désorganisation consiste dans le développement des faisceaux lymphatiques, leur engorgement, l'extravasation des sucs gélatineux, albumineux, huileux, fibrineux. Ces fluides, en partie soustraits aux influences de la puissance chimique individuelle (?), obéissent à des lois particulières et forment au milieu des tissus vivants des agrégats inorganiques. Les aberrations de la nutrition des organes enflammés les éloignent pour jamais de l'état normal ; d'où la production de tissus plus ou moins extraordinaires : squirrhes, encéphaloïdes, mélanoses, tubercules, qu'on a pris pour la cause et qui ne sont que l'effet de la maladie, c'est-à-dire d'une irritation plus ou moins inflammatoire (43). »

Et ce ne sont qu'assertions formelles et tranchantes sur la gastro-entérite, cause première de toutes les maladies, sur les inflammations viscérales chroniques, origines de toutes les lésions destructives, tuberculeuses ou cancéreuses ; — assertions qui sont en maint endroit proclamées indiscutables, archidémontrées, universellement admises du reste par tous les médecins dignes de ce nom. Mais de preuves, pas l'ombre. Nulle part l'auteur n'essaie même d'établir comment et pourquoi la succession et la nature des phénomènes sont bien celles qu'il indique et non autres. Dans les très nombreuses autopsies qu'il relate, il lui faut bien peu de choses pour établir l'existence de la gastro-entérite. Un peu d'érythème, un léger degré de gonflement ou de ramollissement ou encore d'induration, lui suffisent. Quant à établir que cette rougeur douteuse (peut-être cadavérique) est bien la lésion primordiale et qu'elle a engendré les autres lésions constatées, souvent beaucoup plus nettes et plus considérables, — néant. Broussais n'entreprend même pas, ou ne fait entreprendre par aucun de ses élèves, des recherches qu'il entrevoit comme démonstratives à cet égard : « Je n'ai cessé, « dans tous mes écrits, dira-t-il plus tard, se posant « fièrement en initiateur de la Médecine expérimentale, « d'indiquer aux expérimentateurs quelles sont les ma« ladies artificielles qu'ils doivent provoquer chez les « animaux pour éclairer l'étiologie et le traitement des « maladies spontanées de l'espèce humaine : et je l'ai « fait au risque de m'entendre dire des injures directe« ment ou indirectement par ceux qui profiteront de « mes avis (44). » Il n'est rien sorti de cette pompeuse déclaration de principes.

Pour ce qui est des constatations anatomo-pathologiques faites par d'autres que lui, Broussais a l'habitude de les récuser carrément quand elles contredisent ses théories. Dans une nécropsie tirée d'un auteur anglais, laquelle avait révélé un cancer du rein très suffisant pour expliquer la mort, il est dit que les autres organes étaient sains. — « J'ose affirmer, déclare Broussais, que

(a) V. Fr. Méd., 25 avril 1907.

(43) P. C. III, 474. (Conclusions de l'ouvrage).
(44) D. M. II, 85 (en note).

« rien n'est moins certain. Les médecins anglais, « comme ceux des autres nations européennes, ne con- « naissent point assez les traces des phlegmasies mu- « queuses pour en tenir compte dans les autopsies (45) ». Et plus loin : « Quand je vois quelques faiseurs d'au- « topsies publier des ouvertures de cadavres dans les- « quelles ils assurent avoir cherché en vain des traces « de phlegmasie (gastro-intestinale), à la suite de leurs « prétendues fièvres adynamiques, je suis réduit à ré- « pondre ou qu'ils n'ont pas su la voir ou qu'ils en ont « imposé (46). »

Il y a mieux : Lui-même, en des observations suivies de nécropsies, autrefois publiées, à l'époque où ses idées étaient mal fixées encore, a inséré la formule : « les autres organes étaient sains. » Plus tard, reproduisant l'observation dans une édition ultérieure, il ajoutera une note analogue à celle-ci : « Il est bien évident que, ayant l'attention fixée sur le poumon, j'ai négligé l'examen des voies gastriques (47).

Notons en passant que Broussais use volontiers de ces mesquins procédés de controverse. En 1832, comme Casimir Périer, le ministre de l'Intérieur, venait de mourir du choléra entre ses mains et que cette mort faisait grand bruit, il feint, pour ne point avoir à confesser un échec, d'avoir donné le bon à tirer de la première édition de son *Traité du choléra morbus* « alors que la « maladie de l'éminent personnage est encore en cours « et qu'on n'en peut prévoir l'issue (48) ».

En résumé, il n'y a, dans le *Traité des phlegmasies chroniques*, aucune preuve de l'une des deux assertions qui en font la base, notamment de la genèse de lésions lointaines par la gastro-entérite initiale. Si une tentative d'argumentation apparaît, elle repose sur des observations torturées de façon à en extraire une conclusion qui n'y est nullement contenue. Exemple : un jeune soldat entre à l'hôpital pour un « dépôt à l'un des testicules », et quelques douleurs de ventre. Comme il a de l'embarras gastrique, le médecin-major lui prescrit un vomitif à son entrée. La maladie évolue, l'abdomen devient douloureux et gonflé ; mort en quelques mois. A l'autopsie : Péritoine rouge, granuleux, rempli de « li- « quide semblable à du petit lait trouble. Le péritoine « est épaissi au point d'avoir en certains points plus de « 4 lignes de diamètre (*sic*). Sa surface est semée de « petits fragments d'exsudation blanche, particulière- « ment sur l'épiploon, le mésentère, la vessie. Adhé- « rences pleurales aux bases » (49). Voilà un type de péritonite tuberculeuse, n'est-il pas vrai ? Sait-on à quoi Broussais attribue tout ce processus morbide ? — Aux deux grains d'émétique que le malade a pris le jour de son entrée et qui ont violemment irrité son estomac : « Observez l'intensité de la fièvre hectique ; le « malade a toujours vécu, depuis ce funeste vomitif, « dans un état de diathèse inflammatoire à laquelle on « doit attribuer la pleurésie. Elle a été primitive et « cause de la péritonite ».

Trente pages plus loin se rencontre une observation identique : Une péritonite bacillaire à forme ascitique est encore attribuée à un émétique : « Il est bien difficile « de se refuser à croire que le vomitif n'ait pas donné « naissance à l'intervention (?) des mouvements qui a « fait tout à coup du péritoine un centre de floxide sé- « reuse (50) ».

Broussais ne déteste pas au surplus d'incriminer le traitement appliqué aux malades par d'autres que lui. Un point pleurétique a-t-il persisté après la résolution d'une pneumonie ? « C'est que la phlegmasie « n'a pas été vivement atténuée dès le début par les « saignées locales, les cataplasmes émollients et les « vésicatoires ».

Quant à la seconde affirmation, que les tubercules et le cancer sont des transformations ultimes de phlegmasies initiales passées à la chronicité, on ne trouve non plus nulle part aucun essai de preuve de cette assertion audacieusement et infatigablement ressassée.

Je défie un lecteur d'aujourd'hui ayant le courage d'aller jusqu'au bout des trois lourds volumes des *Phlegmasies chroniques*, de ne pas demeurer stupéfait du vide et de la banalité de ce livre, qui eut son heure de grande célébrité et fit événement dans le monde médical.

***

Le livre *de l'Irritation et De la Folie*, « ouvrage « dans lequel les rapports du physique au moral sont « établis sur les bases de la médecine physiologique. « Paris 1828, » s'ouvre par une partie philosophique qui contient sur la physiologie du cerveau, sur l'analogie de ses fonctions chez l'homme et chez l'animal, des idées aujourd'hui acceptées pour la plupart, et devenues presque banales. Elles sont exposées avec beaucoup de lucidité et de verve.

« Parmi toutes les sottises auxquelles les philosophes sont enclins ou exposés, la plus fâcheuse et la plus fréquente, bien que la plus absurde, est celle qui consiste à ériger en êtres, en entités, des idées collectives, de pures abstractions. L'âme en est un exemple. L'âme, c'est un certain ensemble de phénomènes qui n'a pas plus de réalité propre que l'archée de Paracelse ou les idées-types de Platon.

. . . . . .

« L'homme s'imagine que ses phénomènes intellectuels sont dirigés par un être intelligent placé dans l'intérieur de son cerveau, comme les accords d'un jeu d'orgues le sont par un musicien soustrait aux regards des spectateurs.

(45) D M. III., 178.
(46) D M. III, 461.
(47) P. C. I., 99.
(48) *Traité du choléra morbus*, 1re édition, 1832, p. 140.
(49) P. C., Obs. XLV., III., 339.
(50) P. C. III. 367.

. . . . . .

« Les psychologues disent qu'ils perçoivent, qu'ils ont des idées et de la volonté parce qu'ils ont pour tout cela ce que n'ont pas les animaux qui, comme eux cependant, perçoivent, ont des idées et de la volonté. Cette assertion équivaut à celle-ci : que leurs perceptions, leurs idées, leurs volontés sont d'une autre nature que celles des animaux... N'y-a-t-il pas contradiction à attribuer les mêmes phénomènes chez l'animal à la substance nerveuse, chez l'homme à autre chose qu'à la substance nerveuse ; à convenir qu'elle en est le premier mobile chez l'un, et à prétendre qu'elle n'en est que l'instrument secondaire chez l'autre... La matière nerveuse, dans un certain état, produit par son action tous les phénomènes intellectuels aussi bien chez les animaux que chez l'homme (51).»

Abordant ensuite le chapitre de la pathologie, Broussais va naturellement rééditer son thème ordinaire, toujours sans la moindre démonstration à l'appui ; le détraquement des facultés cérébrales est invariablement lié à l'irritation primitive ou métastatique. Ces idées sont résumées dans les extraits ci-dessous, où l'on retrouve la manière tranchante, impérative et dénuée de preuves de l'auteur :

Les médecins ont beaucoup trop restreint l'idée de l'inflammation en prenant le phlegmon pour type de ce phénomène. Comme il est rare de rencontrer du pus dans le cerveau des aliénés, on n'avait garde de songer à l'inflammation. « Il n'est pas nécessaire que l'irrita- « tion s'élève au degré de la phlegmasie pour dénaturer « la série des idées... Les congestions sanguines céré- « brales, les congestions séreuses ou l'hydrocéphalie, « les arachnitis, les apoplexies sanguines, les cancers « du cerveau, les tumeurs osseuses de la dure-mère, « les acéphalocystes ou hydatides, les tubercules du « cerveau, les tumeurs osseuses des parois internes du « crâne, la léthargie, l'épilepsie, le ramollissement du « cerveau sont les effets d'un phénomène unique : « l'Irritation. »

Les passions trop exaltées, les travaux intellectuels, poussés trop loin, appellent le sang au cerveau. Cette *érection vitale encéphalique* tend à l'inflammation.

Souvent les causes morales ne produisent la folie qu'après avoir développé et entretenu quelque temps des inflammations gastriques. « Les organes génitaux « partagent avec l'estomac, qui abonde également en « nerfs du grand sympathique, la propriété d'exciter « vivement l'encéphale ».

« Le dernier ordre des causes physiques (de la folie) « se compose des déplacements d'irritation. Les orga- « nes extérieurs et surtout la peau et les muqueuses « sont ceux que l'irritation abandonne volontiers pour « se porter sur les viscères, et le cerveau, pour peu qu'il « soit prédisposé, ne manque jamais d'être fortement « attaqué... Ici se placent toutes les folies dépendan- « tes de la disparition subite des dartres, des érysipèles, « des hémorrhoïdes, des vieux ulcères, de la rétroces- « sion de la goutte et du rhumatisme. »

La folie est une irritation. Nous avons donc pour la combattre deux ordres généraux de modifications, les sédatifs et les contre-irritants ou révulsifs... Nous devons l'attaquer par les saignées, l'abstinence, les boissons émollientes et l'application du froid... La saignée, et surtout les sangsues répétées pendant 3, 4, 5 jours consécutifs, « enlèvent la folie débutante comme on « enlève une péripneumonie ou une gastro-entérite com- « mençante. L'identité est parfaite sous le rapport « principal celui de l'irritation; c'est-à-dire que, dans « les deux cas, la saignée suffit pour guérir la maladie « tant qu'elle suffit pour guérir l'irritation. »

En 1828 ces vues philosophiques et physiologiques, l'assimilation intentionnellement accentuée de la pathologie du cerveau à celle des autres visions, la pathogénie attribuée au délire « résultant des mêmes causes qui déterminent l'hypersécrétion biliaire, » le traitement assigné à la folie « que les antiphlogistiques enlèvent au début tout aussi aisément qu'une pneumonie ou une gastrite » ; tout cela parut le comble de la hardiesse et fut considéré comme un manifeste de matérialisme militant, voire agressif. Le livre de Broussais eut l'honneur d'une réfutation en règle de M. le duc Victor de Broglie (52), ce qui n'a rien de surprenant. Mais, par une conséquence contradictoire moins prévue, il fit, en 1862, entrer son auteur à l'Institut, section des Sciences Morales et Politiques.

(*A suivre.*) **H. Folet.**

(51) *Irritation et Folie*, pages 123, 333, 335, 337-340, 411, 420, 450, 460, 512. Les passages guillemettés sont des citations textuelles ; les autres des résumés.

(52) Ecrits et discours du Duc de Broglie, 1863, chez Didier, t. I, p. 85, *de l'Existence de l'âme.*

Les Chirurgiens d'Auvergne au XVIIIe siècle

La Corporation des chirurgiens de Riom.

(*Suite*)

Le 10 janvier 1716 le collège des médecins et la communauté des chirurgiens de Riom avaient publié leurs statuts (1).

L'étude de notre ami le Docteur Roux sur le Conseil de santé de Riom, lors de la terrible peste de 1721 (2), montre que nos confrères à cette époque surent être à la hauteur de leur tâche et que, dans le corps médical,

(1) C. f. France Médicale du 10 février 1906.

(2) Dr E. Roux : *Notes et documents pour servir à l'histoire de la Ville de Riom*, p. 57, Riom, Jouvet, 1906.

alors, comme aujourd'hui, quand il s'agit du devoir professionnel et du dévouement aux malades, il n'y a jamais de défaillances.

Les préoccupations de ces années malheureuses et troublées furent sans doute la cause qui fit retarder la nomination d'un lieutenant du premier chirurgien du Roi à Riom.

Cet office fut rempli par un homme actif et intelligent, Jean Massonnet, qui rendit de grands services à sa Compagnie. Au début du mois de septembre 1730, il avait reçu ses lettres de provisions, le 18 du même mois il prêtait le serment qu'on va lire et sans se préoccuper de sa commission définitive qui ne lui fut délivrée qu'une année après, le 22 décembre 1731, il se mit activement à l'œuvre.

Prestation de Serment de Jean Massonnet nommé lieutenant du premier chirurgien du Roi à Riom (3), 18 septembre 1730.

Aujourd'hui dix-huitième septembre mil sept cent trente devant Nous Antoine Peschamp, ancien prevost de la communauté des chirurgiens de la Ville de Riom, a comparû en nostre chambre M. Jean Massonnet aussy chirurgien de ladite communauté qui nous a dit et remontré que conformément à l'Edit de sa Majesté du mois de septembre 1723 portant désunion des droits et privilèges des chirurgiens, jurés royaux et union d'y ceux, aux lieutenants du premier chirurgien du roy M. Georges Mareschal écuyer, conseiller, ancien maistre d'hôtel de sa majesté, chef de la chirurgie et barberie du royaume, garde des chartes, status et privilèges d'yceux, a nommé et commis son lieutenant dans nostre ditte communauté par ses lettres de provision du premier du présent mois de septembre 1730 (Signés : *Mareschal* et plus bas par Mondit sieur *de La Toueze*) pour par lui jouir de la dite commission et de toutes les prérogatives, fonctions de juridictions, droits dont jouissoient les lieutenants avant la création des chirurgiens royaux jurés, par édit de 1692, à la charge de garder et faire garder les statuts, ensembles, les édits, déclarations, arrests, en règlements rendus. En concéquence ayant préalablement presté le serment entre les mains du plus ancien prévost de nostred. communauté quy à cet effet est commis par Lesd. Lettres, de lieutenant sur quoy led. M. Massonnet nous a requis en acceptant lad. commission, recevoir son serment, Veu lesd. Lettres de lieutenant dudit jour 1 septembre 1730. Nous, en acceptant lad. commission, avons dud. Massonnet reçu le serment au cas requis par lequel la main levée à Dieu il a promis et juré de garder et faire garder les statuts ensembles, les édits, déclarations, ordonnances, arrests et règlements rendus en conséquance, sans souffrir qu'il y soit commis aucune contravention et de faire les fonctions de lad. Charge de lieutenant en loyauté et conscience de tout quoy nous avons dresse le présent proverbal pour valoir et servir ce que de Raison que nous avons signé avec led. Massonnet lesd. jour et an.

Peschant Mᵉ Chirurgien ensien Prévost.

Massonnet.

(3) Original ms. en papier. Offert par nous aux Archives du Puy-de-Dôme.

Le serment prêté, Massonnet, connaissant la lenteur des hommes de lois, s'empressa de demander l'enregistrement de ses lettres de provisions de lieutenant du premier chirurgien.

Requête du même pour l'enregistrement de ses lettres de provision de lieutenant du premier chirurgien. (1) 1730.

Extrait des Registres du greffe de la Police de la Ville de Riom.

A Messieurs les Juges de la police de Riom. .

Supplie humblement Jean Massonnet, chirurgien juré royal de cette ville de Riom, disant que par édit du mois de septembre mil sept cent vingt-trois le roy a permis au sieur George Mareschal son premier chirurgien de commettre des lieutenants dans chaque ville principalle et capitale pour examiner et recevoir ceux qui veulent travailler à l'art de chirurgie, ledit sieur Mareschal a commis le suppliant pour son lieutenant en la communauté des chirurgiens de cette ville par ses lettres de provision du premier septembre 1730 ayant préalablement presté le serment entre les mains du plus ancien Prevost de la ditte communauté, le suppliant a presté le serment devant M. Antoine Peschant ancien Prevost le dix huit septembre dudit 1730 de sorte qu'estant en charge il a droit de recevoir tous les aspirants mais, comme il y en a plusieurs qui travaillent sans lettres la capacitté, il est bien fondé de demander à la Cour qu'il luy soit permis de les faire assigner et pour cet effet que les provisions de lieutenant seront registrées en vostre greffe.

Ce considéré Messieurs après qu'il vous appert des dittes lettres de provision et prestation de serment, il vous plaise permettre au suppliant de faire assigner devant vous ceux qui travaillent sans titre valables à l'art de chirurgie et pour cet effet ordonner que les dites lettres de provisions seront enregistrées en vostre greffe et sera votre ordonnance exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconques. Et vous faites bien. Signé : *Massonnet* et *Petit*, son procureur.

Soit montré au Procureur du Roy fait le 17 novembre 1730 : *Geslin*, lieutenant général.

Veü la présente requeste, les lettres de nominations de lieutenant dans la communauté des maistres chirurgiens de cette ville du premier septembre de l'année présente et l'acte de prestation du serment du suppliant du 18 dudit mois de septembre et les conclusions du Procureur du roy, Nous ordonnons que les dites lettres de nomination seront registrées au greffe de la police de cette ville. Et promettons au suppliant de faire assigner ceux qui travaillent à l'art de chirurgie sans titres valables et sera la présente ordonnance exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconques et sans préjudice d'icelles, fait en la hambre du Conseil de la police le 28ᵉ novembre 1730 (signé) Geslin, lieutenant général et conseiller du roy.

Juges de police, (Signé) Illisible.
Philibert

Scellé à Riom ce douze février 1731.
Reçu trente sols.

Legave.

(4) Original ms. en papier offert par nous aux archives du P.-de-D.

Sans attendre sa Commission de lieutenant du premier chirurgien du Roi à Riom, Massonnet commence sa campagne contre l'exercice illégal de la chirurgie, et le 6 novembre 1731 il assigne le chirurgien Desgirou de La Combe, d'Ambert, lui enjoignant d'avoir à justifier de son titre dans les trois jours :

L'An mil sept cens trente-un et le sixiesme jour du mois de novembre avant Midy ; Je René Crochet huissier Royal en la Senéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom ci-dessous soussigné certifie à vous Monsieur le Grand Senéchal d'Auvergne, ou Monsieur votre Lieutenant-Général, qu'à la Requête de Me Jean Massonnet, Lieutenant du premier Chirurgien du Roy, dans la Communauté des Mes Chirurgiens de cette Ville de Riom, et ressort de ladite Sénéchaussée, et en cette qualité chef desdits Chirurgiens, lequel fait élection de domicile en sa maison audit Riom, et constituë pour son Procureur en ladite Sénéchaussée, Me Pierre Petit, me suis transporté au domicile de Desgirou de la Combe Chirurgien habitant la ville d'Ambert parlant à sa servante auquel parlant je lui ay dit et remontré que le dit Sieur Massonnet, es dites qualités, a droit d'examiner es Titres de ceux qui exercent l'Art de Chirurgie, et de recevoir les Aspirans, conjointement avec le Médecin Juré Royal, conformement à l'Edit de Sa Majesté, du mois de Septembre 1723; et tout ainsi, et de même que le Lieutenant du premier Chirurgien du Roy, avoit droit avant la création des Chirurgiens Jurés, porté par l'Edit de 1692. En conséquence ay sommé le dit Desgirou de la Combe, de justifier du Titre, en vertu duquel il travail audit Art, lequel a fait refut. A ces causes, je lui ay donné assignation par devant vous mondit Sieur à la huitaine pour voir dire et ordonner que dans trois jours, il justifiera du Titre, en vertu duquel il travail journellement à l'Art, faute de ce faire dans ledit tems et iceluy passé, qu'il lui sera fait déffense de ne plus travailler à l'avenir audit Art, aux peines portées par Edit et Déclarations de Sa Majesté, et pour avoir travaillé, sans Titre et capacité être condamné en l'amende de 300 l. aplicable ainsi qu'il est dit et ordonné, par lesdits Edits et Déclarations, si mieux n'ayme le dit Desgirou de la Combe se faire examiner par ledit Massonnet, en présence du Médecin Juré Royal, pour par lui, s'il est jugé capable d'exercer le dit Art de Chirurgie, prendre des Lettres à ce nécessaire dud. Sieur Massonnet, et afin qu'il n'en ignore, je lui ay parlant comme dessus laissé copie des Titres dudit Sieur Massonnet, qui sont ses Lettres de provision du premier Septembre 1730, prestation de serment fait en conséquence le dix-huit septembre audit an, en une feuille de deux timbres que de mon présent Exploit, sujet au Contrôle lesdits jour et an. *Crochet.*

Enfin la Commission tant désirée fut expédiée le 22 décembre 1731

Commission de lieutenant du premier chirurgien du Roi à Riom (5).

« Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, au premier notre huissier ou sergent sur ce requis, mandons à la requeste de Me Massonnet, lieutenant de notre premier chirurgien de la Communauté des Maitres chirurgiens de notre ville de Ryom, assigner à certain et comptant jour en la grande chambre de notre Cour de Parlement à Paris, à laquelle par notre déclaration du vingt-cinq aoust mil sept cent quinze Nous avons directement attribué la connaissance de toutes les contestations concernant les droits de notre premier chirurgien et ses lieutenants, les maitres chirurgiens et sages-femmes de la ville et ressort de Ryom pour reconnaître l'exposant en lad. qualité de lieutenant, voir dire qu'il sera maintenu et gardé dans tous les droits, titres et honorifiques attribuez à sa charge, avec déffense à eux de l'y troubler, et que les statuts de la Chirurgie authorisée par nos lettres patentes seront exécutés ; Assigner pareillement ceux qui exercent l'art de chirurgie en tout ou en partie et de sages-femmes tant dans la ville et faubourg que dans l'étendue du ressort de Ryom, pour voir dire qu'ils seront tenus de représenter à l'exposant leurs lettres de maîtrise, s'ils en ont, les faire enregistrer en son greffe et payer les droits pour ce deues et s'ils n'en ont point : qu'ils seront tenus d'en prendre de l'exposant s'ils sont trouvés capables et que jusqu'à ce qu'ils aient satisfait, déffenses leur seront faite d'exercer led. art en façon quelconque, sous les peines et amendes portée par nos édits, déclarations et arrêts et de tous dépens, dommage et intérêt et répondre aux autres conclusions que l'exposant pourra prendre ; Déclaration que Me Daniel, François, le jeune, procureur en notred. Cour, occupera par l'exposant en attendant la réception Me René Meslin, successeur à l'office et pratique de deffunt Nicolas Chapperon, procureur en notred. Cour, donnons pouvoir. Car tel est notre plaisir ; Donné à Paris, en notre chancellerie du Pallais, le vingt-deuxième jour de décembre l'an de grâce mil sept cent trente et un et de notre règne le dix-septième jour.

(*A suivre.*)

L. de Ribier.

(5) Arch. P.-de-D. Communauté des chirurgiens de Riom. Parchemin de 0 m. 15 + 0 m. 32.

L'inventeur de le thermométrie clinique

Nous avons reçu la lettre suivante :

5 mai 1907.

Mon cher Confrère,

Je lis dans la *France médicale* du 10 avril, à la page XIII, sous ce titre « Variétés », un article du Dr Granjux, article emprunté au *Caducée* du 16 mars dernier et intitulé : « Un Inventeur de la thermométrie clinique : Daignan. »

Daignan, d'après cet article, fit éditer en 1811 l'*Echelle de la Vie humaine ou thermomètre de Santé.*

D'autre part, on trouve dans le numéro du 20 avril dernier de la *Revue internationale de clinique et de Thérapeutique* (p. 159), la relation d'une Communication récente à la Société des Médecins de Vienne du Dr M. Englaender, communication ayant trait à

la détermination de la température du corps humain dans l'urine fraîchement émise.

Eh bien, mon cher Confrère, permettez-moi de vous recommander à titre de curiosité bibliographique la lecture d'un petit opuscule du XVIIIe siècle, intitulé :

« Traité sommaire des Maladies Vénériennes » — Ballay, 1762.

Vous y trouverez incidemment, vers la fin, je crois, que l'auteur prenait sinon systématiquement, au moins parfois, la température de ses malades et qu'il employait pour cela le procédé réédité par Englaender.

J'ai lu ce petit ouvrage, que j'avais trouvé dans la bibliothèque de mes père et grand'père, il y a déjà longtemps ; depuis je me suis fait un plaisir de l'offrir à mon vénéré maître le prof. Fournier. Peut-être le trouverez-vous, s'il vous intéresse, à la Bibliothèque.

Pardon, mon cher Confrère, de vous avoir pris votre temps et agréez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Dr Al. Vinache.

***

Nous nous sommes empressé de suivre le conseil de notre aimable correspondant. Mais avant de renseigner le lecteur sur ce qu'écrivait l'auteur de 1762, nous devons lui mettre sous les yeux l'information de la Revue internationale de clinique et de thérapeutique, *information qu'on retrouve d'ailleurs, sous une forme un peu différente, dans d'autres organes de la presse médicale.*

La voici ;

***

Détermination de la température du corps humain dans l'urine fraîchement émise.

Dans une communication récente à la Société des médecins de Vienne, le Dr M. Englaender a exposé les résultats de ses recherches cliniques, tendant à établir que la température de l'urine fraîchement émise reflète très exactement la température interne du corps de l'individu qui a fourni cette urine. Dans aucun des cas qui ont fait l'objet de ces recherches, la température relevée dans le creux axillaire ne dépassait la température de l'urine fraîchement émise. Mais pour que cette concordance se réalise, tant à l'état apyrétique qu'à l'état de fièvre, il faut que le sujet examiné garde le lit, ou que, venant de se lever, il se tienne dans un espace bien clos. Chez les sujets qui vont et viennent, la température relevée dans l'aisselle peut être inférieure de près d'un degré (0°8) à la température de l'urine ; cette différence peut aller jusqu'à 1°2, après une marche de trente à quarante-cinq minutes, surtout dans l'après-midi et le soir. Il en est encore ainsi, après un bain (22° à 29°) d'une durée de 10 à 15 minutes.

Selon la recommandation expresse du Dr Englaender, l'urine doit être recueillie dans un récipient fabriqué avec du papier-filtre ; dans ces conditions, il ne faut pas plus de quelques secondes, pour que la paroi du récipient se mette en équilibre de température avec l'urine. Que si l'on se sert de tout autre récipient pour recueillir l'urine, il faudra, au préalable, le porter à la température du corps humain, afin qu'à son contact l'urine ne subisse pas le moindre refroidissement.

***

Voici maintenant ce qu'écrit M. Ballay, membre du Collège royal de chirurgie de Paris, à la page 211 du petit volume qu'il publia en 1762 sous le titre général de Traité sommaire des maladies vénériennes (1).

Ce livre se compose de deux parties. La première, consacrée aux maladies vénériennes, contient des pages extrêmement curieuses sur l'origine américaine de la syphilis et sur les mécanismes d'éclosion et de contagion qu'on peut invoquer. La deuxième est une étude critique de la digestion. C'est dans cette deuxième partie que se trouve ce passage concernant la chaleur du corps et le moyen de la déterminer :

« Après avoir parlé des causes et des effets de la chaleur, il est bon d'indiquer les moyens de savoir quand on est trop *échauffé* ou trop *rafraîchi*. Le degré de chaleur qui convient à l'homme est en général de *vingt-huit à trente*, au thermomètre de M. de Réaumur.

« Pour savoir le vrai degré qui convient à son tempérament, il faut se mesurer lorsqu'on jouit de la plus parfaite santé : pour cet effet, *le matin au sortir du lit, il faut uriner dans un vase qu'on aura eu soin d'échauffer dans le lit, placer ensuite dans l'urine le petit thermomètre de M. de Réaumur, et observer avec attention jusqu'à quel degré l'esprit de vin montera, et ce sera là le vrai degré de chaleur qui conviendra au tempérament :* et lorsque l'on aura des soupçons de maladie, et qu'il sera question de prendre des médicaments, il faudra se mesurer encore ; et si la liqueur s'élève au-dessus du degré de chaleur dont vous jouissez en état de santé, alors vous êtes échauffé, et il faut dans ce cas prendre des rafraîchissants. Si, au contraire, l'esprit de vin ne montoit pas jusqu'au degré reconnu en santé, on est trop rafraîchi, et ce seroit ajouter à la douleur que de faire usage des remèdes rafraîchissants : il faut dans cet état prendre des boissons qui aient la faculté d'échauffer ».

***

D'où l'on peut conclure que M. Vinache a très

(1) N° 34982 de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

bonne mémoire, que M. Ballay fut doué d'un esprit assez subtil pour inventer en 1762 ce que d'autres trouvèrent cent cinquante ans plus tard, et que l'ombre de M. Daignan n'aura guère à souffrir de rencontrer un précurseur dans l'invention de la thermométrie clinique, puisque ce précurseur fut un Français comme lui.

Alb. P.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 13 mars 1907.

Présidence de M. Paul Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *le Secrétaire général* présente à la Société le volume publié en 1778 par Gautier Dagoty père, anatomiste pensionné du Roi, ayant pour titre : Anatomie des parties de la génération et de ce qui concerne la grossesse et l'accouchement, jointe a l'angéologie de tout le corps humain, *avec des planches imprimées en couleur selon le nouvel art*. Paris, Demonville, 1778.

Il s'agit ici de la 2e édition « augmentée de la coupe de la symphise ».

Cet ouvrage était un essai, qui fut alors très remarqué, de l'impression en couleur.

M. Le Pileur présente la reproduction d'une terre cuite du Bernin représentant une sainte en état de crise extatique. L'expression est cliniquement d'une grande exactitude.

M. Bérillon présente une statuette en ivoire, dite Vénus anatomique, trouvée à Syracuse. Il en possède une autre, en bois, de grandeur naturelle, mais bien moins ancienne.

Des observations sont échangées à ce sujet entre MM. Bérillon, Raph. Blanchard et Prieur. A propos de l'origine des nombreuses Vénus anatomiques qu'on rencontre aujourd'hui chez les particuliers, M. Prieur croit qu'elles viennent des cabinets anatomiques qui furent si florissants surtout à Paris à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième.

M. *Raph. Blanchard* présente différents documents sur la Vénus Hottentote : 1° deux estampes se rapportant au séjour qu'elle fit à Londres ; 2° un prospectus destiné à attirer le public.

M. Hamy rappelle qu'il existe au Muséum deux académies absolument remarquables concernant la Vénus hottentote et datant de 1815, de même que son certificat de baptême. Il existe aussi, concernant la même personne, une note de la main de Geoffroy Saint-Hilaire.

A propos des déformations particulières aux femmes hottentotes, des observations sont échangées entre M. Blanchard, qui rappelle qu'il publia, dans le Bulletin de la Société zoologique de France, des planches dues au pinceau de Lesueur, fort curieuses, notamment en ce qui concerne *le tablier* ; — M. *Le Pileur* qui fait observer que cette déformation est quelquefois constatée chez les Européennes et en cite deux exemples ; — M. *Richer*, qui expose les caractères particuliers de la stéatopygie des Hottentotes, et montre que le développement graisseux est remarquable non seulement par son volume, mais par sa localisation ; — M. *Lacronique*, qui cherche à expliquer cette localisation par la façon particulière qu'ont les femmes hottentotes de s'accroupir.

***

M. *H.-M. Fay* lit une étude sur Deux saints guérisseurs des lépreux. (Cette note sera publiée.)

***

M. *le Secrétaire général* fait part à la Société du décès de M. Corlieu et rappelle que cette mort est un deuil pour l'histoire de la médecine.

La séance est levée.

Séance du 17 avril.

Présidence de M. Paul Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *E. T. Hamy* présente une note sur deux actes d'état-civil concernant les enfants de Winslow.

Le premier est l'acte de baptême de Louis-Pierre, né le dimanche neuf juin mil sept cent quinze. Le parrain était Pierre Hostel et la marraine Marie-Louise Jorel.

L'autre est l'acte de baptême de Marie-Angélique, née le 2 novembre mil sept cent seize. Le parrain était Jacques (au lieu de Jean) Claude Helvétius et la marraine Marie-Magdeleine Prévost.

***

M. *A. Prieur* donne lecture d'une lettre de la mère de Broussais, écrite à son mari pour lui annoncer la naissance de l'enfant. Cette lettre est datée de Saint-Malo le 10 janvier 1773. Le père Broussais, alors chirurgien navigant, était parti en croisière.

La séance est levée.

---

*

Séance du 8 mai.

Présidence de M. Le Pileur.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Ernest Wickersheimer* présente à la Société trois exemplaires du Spemanns historischer medicinal kalender.

« L'éditeur allemand Spemann fait paraître chaque année depuis 1905, un calendrier d'histoire de la médecine. Cette publication porte le nom de « Spemanns historischer medicinal-Kalender. » Sa direction a été confiée à M. le docteur Pagel, professeur d'histoire de la médecine à Berlin, et au professeur Schwalbe.

Ce calendrier mesure 25 × 10 cm. Chacun des feuillets qui le composent peut aisément en être détaché, grâce à un pointillé. Sa couverture est ornée de la statue d'Esculape.

Il comporte des éphémérides médicales, qui sont corrigées (et augmentées à l'occasion) dans les éditions successives, des pensées, des sentences médicales et des illustrations qui sont renouvelées tous les ans.

Les illustrations consistent en reproductions photographiques de portraits de médecins, de figures provenant d'anciens ouvrages médicaux, ou d'œuvres d'art pouvant intéresser à divers titres les médecins.

Enfin l'édition de 1907 est accompagnée d'un registre alphabétique, permettant au lecteur de se retrouver rapidement aussi bien dans le texte que dans les illustrations.

Le succès de cet almanach, que ses éditeurs s'efforcent de perfectionner chaque année, nous semble des plus mérités. »

M. *Wickersheimer* offre à la Société : Souvenirs d'un médecin strasbourgeois du xviiie siècle, Jean-Jacques Doldé (1717-1789) in-8°, 35 p. Rixheim, 1907. (*Extrait de la Revue d'Alsace*).

[Il s'agit d'un praticien strasbourgeois à peu près inconnu. En 1782, il était sous-doyen du Collège de médecine, c'est-à-dire de la Corporation des médecins strasbourgeois. Les souvenirs de Doldé sont avant tout des récits de voyage : il a habité la Prusse, la Livonie, la Suède, la Russie, la France et la Suisse. Des faits historiques auxquels il a assisté, Doldé n'en mentionne aucun... « Pourtant c'est sans ennui qu'on lit les feuillets jaunis sur lesquels ont été recopiés ces souvenirs par une main pieuse, celle sans doute de la fille du vieux docteur. L'auteur, avec une candeur charmante, s'y montre à nous sans fard. Nous lui découvrons des défauts, nous sentons son esprit trop fermé aux belles choses de la nature et de l'art, nous le voyons accepter trop aisément un ducat d'une belle-mère qu'il déteste, nous lui trouvons un peu trop d'amour pour l'argent qui lui manque si souvent, hélas ! Nous lui reconnaissons aussi des qualités. Travailleur et persévérant, il obéit à la vocation médicale, malgré les obstacles qui encombrent sa route. Ses qualités de cœur ne sont pas moins réelles, car partout où il va, il se crée de solides amitiés. C'est un excellent chrétien. Il a à un haut degré, le culte de la famille ; aucun effort ne lui coûte pour en recueillir les plus lointaines traditions.

« Mais autre chose encore nous intéresse en cette histoire. Au xve siècle, au xvie siècle peut-être, une famille alsacienne s'établit à Stuttgard. De là elle va en Silésie, en Pologne, à Fraustadt « au milieu des dunes où s'agitent les ailes des moulins à vent. » Deux siècles se passent, puis son dernier rejeton regagne son pays d'origine. Des raisons professionnelles, je ne sais quels conseils reçus à Saint-Pétersbourg, suffisent-ils à expliquer ce retour au sol des aïeux ? Penserons-nous plutôt que la voix mystérieuse de ses morts d'Alsace y a rappelé ce déraciné ? Quoiqu'il en soit, Jean-Jacques Doldé ira mourir à l'ombre de l'église Saint-Thomas, où, depuis si longtemps, dort un de ses ancêtres ».

M. *Wickersheimer* présente enfin la copie d'un placard affiché à l'Université d'Iéna afin d'annoncer la soutenance d'une thèse de doctorat en médecine.

***

M. F. Buret offre à la Société : Documents du xiiie siècle relatifs a la syphilis, in-8°, 11 p. Paris, 1905.

Voici les conclusions de l'auteur : « 1° Les suintements génitaux des femmes observées par Michel Scot, vers l'an 1250, provenaient d'accidents syphilitiques ; 2° Les hommes contaminés avaient une lésion locale à la verge, ou bien des manifestations générales de la maladie, désignées par le mot *lepra* ; 3° En cas de grossesse le fœtus naissait avec les déformations et les lésions de la syphilis héréditaire. — 1° Le mot leprosus (lépreux) employé par Bernard Gordon en 1305, correspond à notre expression moderne de « vénérien » ; 2° L'auteur décrit la contagion médiate ; 3° Dans l'espèce la variété de lèpre, dont il parle dans le passage précité, est la syphilis, puisque la généralisation de la maladie y est décrite en toutes lettres.

Donc la syphilis, aussi vieille que l'humanité, n'a fait que changer de nom à la fin du xve siècle. La preuve en est dans le gros événement historique qui marque cette époque. En effet, dès que le « mal vénérien » fut reconnu et classé comme entité morbide, les « lépreux » passés au crible de la science ne fournirent pour ainsi dire plus de malades, et les *vingt mille léproseries* de l'Europe, vidées comme par enchantement, tombèrent en ruines. Les soi-disant lépreux, devenus les *Verollez trez pretieulz* chers à Rabelais, étaient rentrés dans la circulation. Ils y sont encore pour quelque temps. »

M. *Le Pileur* s'élève contre ces conclusions et soutient l'origine américaine de la syphilis.

***

M. le *Secrétaire général* signale la publication d'un nouveau livre de M. le Dr *Roger*, du Havre : La vie médicale d'autrefois, in-8°, 231 p. Paris, 1907.

***

La Société procède à l'élection d'un secrétaire des séances, en remplacement de M. le Dr Mac-Auliffe. M. le Dr *Génevrier* est élu.

***

M. *Camille Vieillard* lit une étude ayant pour titre : Une opération de cataracte au XIVe siècle.

M. *Ernest Wickersheimer* lit une étude ayant pour titre : La suette anglaise et les conseils d'un médecin de Worms en 1529.

Ces deux études seront publiées.

M. le *Secrétaire général* lit, au nom de M. *Folet*, de Lille, la suite de son travail sur Broussais et le Broussaisisme (v. plus haut).

***

M. *A. Marie* présente des vues du monastère de Kuzheya et de l'entrée de la grotte de Saint-Antoine où l'on traite, au Liban, les aliénés par l'exorcisme. En face de ces lieux curieux pour l'histoire de la médecine mentale en Palestine s'élève aujourd'hui un asile moderne fondé pour le Liban par l'initiative anglaise. M. Marie regrette que les aliénistes français n'aient pas su devancer sur ce terrain les médecins anglais, si près d'une faculté de langue française, comme Beyrouth.

M. Marie présente un document moderne écrit en langue arabe et venant d'Egypte. C'est un désistement de recours relatif à un accident du travail où l'imposition des doigts tient lieu d'attestation, de signature et d'identification. C'est une application de la méthode de Galton qui remonte aux temps pharaoniques, comme le montrent des papyrus antiques.

La séance est levée.

La Revue

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Les progrès d'une méthode. — Les applications thérapeutiques de la médication par les métaux colloïdaux électriques.

Dans un précédent article (V. *Fr. Méd.*, 10 février 1907, p. 53), que nous avions intitulé « Simple introduction à l'étude de la médication colloïdale », nous avons montré que cette médication n'était pas seulement une vue de l'esprit, une simple hypothèse logique et raisonnable, et pour prouver son action nous avions reproduit *tout d'abord* les deux remarquables observations de MM. Chirié et David concernant deux abcès du sein guéris sans incision grâce à l'injection d'argent colloïdal électrique à petits grains.

Cette démonstration pratique une fois faite, nous avons sommairement exposé qu'il fallait comprendre par état colloïdal une suspension dans un liquide de particules extrêmement petites d'un corps insoluble, particules ou grains réduits à l'état *ultra-microscopique*.

Puis nous avons fait observer que l'action de la solution métallique colloïdale était sous la dépendance de deux conditions. « Pour que cette action soit intense, disions-nous, il faut que la solution colloïdale soit composée de grains d'une grosseur déterminée, *car on sait que le maximum d'activité est en raison directe de la petitesse des grains*. D'autre part, pour que la solution colloïdale soit pure, il faut, non employer la méthode chimique, qui ne donne que des produits souillés et contenant une quantité variable du réducteur, mais *la méthode électrique*, qui donne des solutions absolument impeccables ».

La question était donc nettement posée et nous nous promettions de revenir avec plus de détails sur les résultats thérapeutiques ; bien que nous soyons toujours résolu, dans ces Causeries, à rester sur le terrain pratique, il était nécessaire d'exposer ces considérations générales qui devaient, éclairées et corroborées par les faits cliniques, faire comprendre pourquoi les Laboratoires Clin avaient consacré leurs efforts à mettre à la disposition de la pratique courante la médication colloïdale en préparant *leurs métaux colloïdaux électriques (ferments métalliques) en solutions isotoniques, stérilisées et injectables* (électrargol, électraurol, électroplatinol, électropalladiol).

***

Avant d'en arriver à la partie clinique proprement dite, qu'on nous permette quelques renseignements complémentaires sur les caractères du produit employé.

On avait fait, lors des premiers essais, aux solutions électriques de différents métaux colloïdaux, le reproche très justifié d'être instables. Elles l'étaient, en effet ; et c'est même ce qui avait un peu découragé les expérimentateurs au moment où Netter étudiait, en France, l'argent colloïdal chimique.

Elles étaient instables... *mais elles ne le sont plus* grâce aux travaux de M. Victor Henri et aux recherches particulières des Laboratoires Clin. Grâce à un procédé d'une très grande simplicité, mais d'une logique scientifique rigoureuse, on a obtenu des solutions de métaux colloïdaux stabilisés, dont l'immunité est complète vis-à-vis des agents précipitants. D'autre part l'agent stabilisant laisse à la solution de métal colloïdal l'intégrité de son pouvoir catalytique (et cela même en présence des électrolytes qui, *autrefois*, provoquaient la précipitation), de ce pouvoir catalytique qui par son degré est un déterminant de l'action de la solution.

Or, nous le répétons, ce pouvoir et cette action aug-

mentent à mesure que les grains diminuent de volume.

MM. Victor Henri et Gompel ont montré que l'argent colloïdal est inoffensif. Ils ont injecté quotidiennement pendant deux mois 2 centimètres cubes d'argent électrique à des cobayes sans provoquer aucun inconvénient; une injection entra-veineuse de 10 cent. cubes répétée pendant deux jours consécutifs a eu les mêmes résultats ; une injection intra-veineuse de 150 à 200 cent. cubes pratiquée sur un chien ne provoque aucun trouble sensible.

Que devient l'argent colloïdal injecté ? Les mêmes auteurs ont pu le savoir, en se servant de la méthode spectrographique. L'argent passe dans la bile, l'urine, le suc pancréatique. On ne le retrouve pas dans le liquide céphalo-rachidien.

L'argent colloïdal est doué d'un grand pouvoir bactéricide. Nous ne citerons pas ici toutes les expériences faites *in vitro* et *in vivo ;* nous reproduirons simplement ce passage fort éloquent d'une étude présentée par M. Charrin à la Société de Biologie : « L'argent électrique à petits grains est éminemment bactéricide à partir du moment où les bouillons contiennent un quatre-vingt millième d'argent. La culture est stérile, et déjà bien au-dessous de cette dose, l'évolution est ralentie, modifiée. Les sels de mercure ont une activité anti-microbienne plusieurs milliers de fois plus faible. En second lieu, cet argent est relativement dépourvu de toxicité. En troisième lieu, utilisée en très minime proportion, cette substance modifie heureusement l'organisme : le coefficient azoturique, la thermogénèse s'élèvent ainsi que la leucocytose. On ne peut donc adresser à ce corps la critique (malheureusement dans quelques cas motivée) formulée à propos de différents antiseptiques qui, visant le microbe, abattent le patient. En somme, sans qu'on puisse l'envisager comme tel, cet argent colloïdal réunit quelques-unes des qualités requises pour des médicaments spécifiques : très nuisible pour l'agent morbifique, à l'égard de l'économie il se montre inoffensif et même salutaire. »

Complétons les renseignements sur l'action physiologique en ajoutant que MM. Gompel et Victor Henri ont noté après l'injection une élévation de température ; mais cette élévation n'est que passagère, car, après avoir atteint son maximum deux heures environ après l'injection, la température redescend pour atteindre rapidement la normale. Il n'y a de modification ni sur la respiration, ni sur les battements cardiaques : il y a une augmentation légère, mais de courte durée, de la pression artérielle.

Arrivons maintenant aux applications thérapeutiques. Nous ne tiendrons pas compte des essais douteux ou négatifs, notre but étant de ne donner au praticien que des armes dont il puisse se servir dans l'utile combat contre la maladie.

***

Nous ne reviendrons pas sur les cas d'abcès du sein traités par MM. Chirié et David, sans incision, par des ponctions aspiratrices suivies d'injections d'argent électrique à petits grains, isotonique, stabilisé et stérilisé. Les deux observations que nous avons publiées (sur quatre recueillies par eux) sont suffisamment éloquentes.

Fièvre typhoïde.

Dans la séance du 16 mars dernier de la Société de Biologie, M. Gaillard a exposé les résultats qu'il a obtenus en traitant cinq enfants, âgés de 10 à 14 ans, atteints de fièvre typhoïde, par des injections intra-veineuses d'argent colloïdal électrique à petits grains isotonique.

Chez trois enfants les injections ont été faites quotidiennement à la dose de 10 à 15 cent. cubes, et commencées deux à trois jours après l'apparition des taches rosées. La température, qui était de 39° 5 à 40° 5, tomba définitivement à 37° après une série de quatre à huit injections. En même temps se produisait une diurèse abondante. L'influence de l'argent sur la température a été nettement mise en évidence sur un de ces malades chez lequel trois injections avaient suffi à abaisser la température à 37 °8 ; à ce moment, le traitement ayant été interrompu pendant vingt-quatre heures, la fièvre remonte à 40° pour céder définitivement après trois autres injections. Un quatrième enfant, encore couvert d'une abondante éruption de taches rosées et avec une température de 39° 3, a bénéficié d'un apyrexie complète et définitive, à la suite de trois injections. La cinquième malade était une fillette de 14 ans et demi. Très gravement atteinte, elle présentait, au dixième jour, une température de 40° 6. On institua à ce moment les injections intra-veineuses d'argent. La température tomba à 37° 2 après sept injections, sans que, cependant, l'état général soit devenu satisfaisant le traitement ayant été suspendu, la température remonte à 38° 6. La défervescence complète ne survint qu'au 29e jour, en même temps que se produisait une diurèse abondante.

Chez tous ces enfants le séro-diagnostic avait été positif. M. Gaillard avait employé concurremment le traitement par les bains froids.

Tandis que M. Gaillard emploie les injections intra-veineuses, M. Iscovesco, a, chez les adultes, employé les injections intra-musculaires, aux doses quotidiennes de 10 à 20 cent. cubes. Il a obtenu la réaction fébrile notée par M. Gaillard, et a constaté que l'évolution de la maladie était beaucoup plus courte, que les abaissements thermiques provoqués par les bains sont beaucoup plus grands et arrivent facilement à 1° 5 et 2°, et que alors même que la maladie s'annonce comme grave, elle évolue entre 38° 5 et 39° 5.

Pneumonie

M. Cavadias a communiqué à M. Iscovesco trois

observations de pneumonie que celui-ci résume dans l'article qu'il vient de publier dans la *Presse Médicale* (8 mai). Chez deux malades l'injection d'argent fut faite chez l'un au 2e, chez l'autre au 5e jour de la maladie et facilita une évolution heureuse et rapide. Chez le troisième, l'injection ne fut faite que tardivement, au 13e jour, alors que la température, après une défervescence plutôt favorable, menaçait de remonter : mais on nota bientôt la présence d'un épanchement pleural purulent à pneumocoques.

Dans la séance du 4 décembre dernier de l'Académie de médecine, M. Albert Robin, au cours d'une communication sur le traitement de la pneumonie avait rendu un hommage éloquent aux *ferments métalliques* dont il se sert en injections sous-cutanées à la dose de 10 cent. cubes qu'il pratique autour du foyer morbide et qu'il renouvelle toutes les 48 heures. Il ne conseille l'injection intra-veineuse que dans les cas très graves.

Les résultats statistiques qu'il a obtenus dans le traitement de la pneumonie par les ferments métalliques sont les suivants : « Sur les 53 cas que j'ai traités il y a eu 47 guérisons et 6 décès, soit 11, 32 o/o de mortalité. Celle-ci est une des plus faibles que l'on ait jamais enregistrées. Elle est même la plus faible et de beaucoup, si l'on considère que sur ces 53 cas, il y avait 26 cas très graves et que tous ces pneumoniques étaient des malades d'hôpital, entachés pour la plupart d'alcoolisme et traités, le plus souvent, à une période déjà avancée de leur maladie. » Et plus loin il dit : « Les ferments métalliques qui augmentent l'azote total, l'urée, l'acide urique, le coefficient d'utilisation azotée, tout en diminuant la consommation de l'oxygène, et qui par conséquent, accroissent, non les oxydations directes, mais les actes d'hydratation oxydo-réductrice, agissent donc dans le même sens que l'effort curateur spontané de la nature dans la pneumonie et peuvent servir à le provoquer, à l'accroître, ou peut-être à le suppléer.

« L'observation a démontré qu'ils n'avaient pas d'action sur la lésion pneumonique elle-même . Ils n'ont d'effet que sur l'élément toxi-infectieux et superposent aux réactions vitales et personnelles de l'organisme, une activité parallèle qui se traduit par une disparition plus rapide des symptômes généraux corrélatifs de cette toxi-infection.

« Ils déterminent assez régulièrement des abaissements de la température, une réaction urinaire spéciale et une légère élévation de la tension artérielle. »

Rhumatisme articulaire.

Au cours de sa communication citée plus haut, M. Robin disait à propos de la chute de la température :

« On ne manquera pas d'objecter que la pneumonie est une maladie à défervescence brusque et à évolution cyclique, et que les cas traités d'après le système précédent n'ont fait que suivre la loi commune. Il est facile de répondre à cette objection. En effet, même dans les cas simples, la défervescence n'a lieu que fort rarement avant le huitième jour, tandis qu'en nos cas, elle s'est produite le plus souvent avant cette époque. Puis la faible mortalité de ma statistique, malgré qu'elle contienne 26 cas graves, plaide encore en faveur de l'action efficace du traitement. Enfin, la constance des abaissements thermiques après les injections, et la rapidité de la défervescence constituent encore des arguments cliniques qui ne sont pas sans valeur. J'aurai d'ailleurs l'occasion de montrer bientôt à l'Académie, *en lui parlant du traitement des complications cardiaques du rhumatisme articulaire aigu* et des méningites non tuberculeuses par les ferments métalliques, que ceux-ci agissent dans ces maladies de la même manière que dans la pneumonie, et l'on ne saurait invoquer ici l'argument de l'évolution cyclique. »

M. Cavadias a recueilli une observation de rhumatisme articulaire aigu traité par l'argent électrique. Il s'agit d'un malade de 31 ans, entré le 16 mars dans le service de M. Léon Bernard, avec des symptômes très violents, généralisés, une albuminurie intense, une température se maintenant à 39°.

Le lendemain de l'entrée, on donne de l'aspirine et le soir on pratique une injection de 8 cent. cubes d'argent colloïdal. Le lendemain matin, la température était tombée à 38°5, ne s'élevait pas le soir, et s'abaissait le surlendemain à 36°8, en même temps que rétrocédaient les phénomènes douloureux.

Grippe.

« Personnellement, écrit M. Iscovesco dans l'article cité plus haut, j'ai essayé l'argent électrique dans une quinzaine de cas de grippe grave ; j'ai toujours employé la méthode intra-musculaire ; les doses ont varié entre 10 et 30 centimètres cubes. J'ai observé que dans ces conditions, on n'a jamais les suites asthéniques que l'on observe dans la grippe. De plus on n'a jamais de complications, la défervescence se fait tantôt brusquement, tantôt lentement, suivant les doses employées. »

Erysipèle de la face. — Angine a streptocoques.

Le même auteur ajoute : « J'ai observé un malade de 51 ans ayant un erysipèle à la face : 5 cent. cubes de palladium électrique amenèrent une première chute de la température, et 10 cent. cubes donnés le lendemain en injection intra-musculaire amenèrent une défervescence complète... L'évolution locale a continué après la guérison de l'état général et la dermite faciale a mis huit jours pour guérir presque sans traitement. — Dans un cas d'angine à streptocoques avec température de 40°2, un état général grave, chez une femme de 28 ans, 20 cent. cubes de palladium électrique ont amené une défervescence en quarante-huit heures, avec guérison de l'angine streptococcique. »

Fièvre puerpérale.

MM. Chirié et David ont observé deux cas, encore inédits, de fièvre puerpérale où la guérison a été produite par des injections intra-veineuses d'argent électrique.

***

On voit combien s'étend le terrain où agissent les injections de métaux colloïdaux électriques. En somme toutes les maladies infectieuses sont tributaires de leur intervention, qu'on s'adresse soit à l'injection intra-veineuse, soit à l'injection intra-musculaire.

L'important est qu'on s'adresse qu'à des produits *rigoureusement dosés*, *isotoniques* et *stabilisés*. La dernière condition est capitale : c'est sur elle que repose la certitude de l'action des métaux colloïdaux.

***

Il nous reste à exposer les règles générales du mode d'emploi. Elles sont, comme on va le voir, assez simples.

Chaque fois que le médecin se trouvera en présence d'un cas dans lequel il y aura une infection se manifestant par de la fièvre, il faudra qu'il commence par faire une injection intra-musculaire d'au moins 10 cc. chez l'adulte. A la suite de cette injection, il faudra prendre la température du malade soit toutes les trois heures, soit seulement dans la soirée si l'injection a été faite le matin.

S'il existe une réaction fébrile, qu'elle soit nette et qu'elle soit d'au moins un degré centigrade, la dose de 10 cc. est déjà une dose thérapeutique et dans ce cas — suivant le résultat thérapeutique obtenu, suivant l'intensité de la réaction — le médecin fera une seconde injection douze ou vingt-quatre heures après la première.

Faudra-t-il ou non augmenter la dose? Cela dépend de la réaction fébrile obtenue. Il est évident que si la réaction a dépassé 1° 5, ou même 1 degré, il faudra s'en tenir aux 10 cmc. Si, au contraire, la réaction a été médiocre l'injection suivante pourra être de 15 cmc.

Un point très important — pour juger s'il est nécessaire ou non d'augmenter la dose — est constitué par le résultat thérapeutique obtenu : si, tout en ayant obtenu une faible réaction, cette réaction est suivie d'une chute de la température arrivant à la normale, il est évident qu'il est inutile de dépasser la dose de 10 cc, dans la deuxième injection.

Lorsque la première injection n'a donné aucune réaction fébrile deux cas peuvent se présenter :

1° On a obtenu le résultat désiré sans réaction, et alors la deuxième injection n'a pas besoin d'être augmentée ;

2° On n'a pas obtenu le résultat thérapeutique désiré : en ce cas, tout naturellement, n'ayant ni réaction ni guérison, l'injection suivante doit être augmentée de 5 à 10 cmc.

Pour les injections intra-veineuses, il sera bon de commencer chez l'adulte avec une dose de 5 cmc., et il faut procéder exactement avec les mêmes précautions que nous venons d'indiquer pour les injections intra-musculaires.

Lorsque la guérison ou un semblant de guérison a été obtenu, par exemple, dans un cas de fièvre typhoïde, si on a obtenu après trois ou quatre jours de traitement, au moyen de l'argent colloïdal, une chute de fièvre jusqu'à la température normale, il faut bien se garder d'arrêter ce traitement.

En effet, dans un cas signalé par M. Gaillard, il y eut une rechute à cause de la cessation trop rapide du traitement. Il faudra donc, pour ainsi dire, consolider la guérison en continuant le traitement pendant quelques jours.

Les métaux électriques peuvent être administrés, soit par la méthode intra-veineuse, soit par la méthode intra-musculaire. La méthode intra-musculaire est celle qui a été presque exclusivement employée par M. Iscovesco dans une cinquantaine de cas. Elle lui a donné de très beaux résultats.

Il conseille cependant, dans les cas graves, lorsqu'il faut agir vite, les injections intra-veineuses.

C'est aussi par des injections intra-veineuses que MM. Chirié et David ont traité leurs infections puerpérales.

On peut donc affirmer que les deux méthodes sont bonnes. Il est probable qu'en ceci, comme pour tous les autres agents thérapeutiques, la méthode intra-veineuse constitue un mode d'action beaucoup plus rapide et plus énergique. Mais Iscovesco affirme que l'injection intra-musculaire est absolument indolore; elle ne laisse aucune nodosité et le métal est résorbé immédiatement, et il a observé avec cette méthode des réactions fébriles excessivement importantes se produisant aussi rapidement qu'avec la méthode intra-veineuse.

Le médecin sera donc seul juge des cas où il faudra employer la méthode intra-veineuse. La méthode habituelle la plus simple, la plus courante, la plus facile est évidemment celle qui consiste à faire des injections du médicament dans l'épaisseur des muscles fessiers.

LES MÉDECINS ARABES ACTUELS

Dans la séance du 4 décembre 1906, M. Chauvel lut à l'Académie de médecine un rapport sur un mémoire de M. le Dr Boigey, médecin aide-major à Biskra, concernant la Cécité dans la race arabe. *Sur une population de 18.780 indigènes, le nombre des infirmes s'élève à 1.891, parmi lesquels 877 complètement aveugles. « Que faire pour enrayer ce fléau? écrivait M. Chauvel... Il faudrait modifier la mentalité des indigènes... il faudrait que les marabouts*

dont ils suivent docilement les conseils leur apprennent à se préserver des maladies oculaires... » M. Boigey, dans cet article du Bulletin médical *du 3 avril, vient de répondre indirectement au vœu de M. Chauvel.*

La profession médicale est, sans contredit, celle qui trouve le plus d'imitateurs, et cela dans tous les pays. L'instinct de conservation, la crédulité humaine et la peur de la mort règnent partout et font que chaque homme va trouver le médecin quand il souffre, et s'improvise même, le cas échéant, le médecin d'autrui.

Les Arabes ne font pas exception à cette règle générale. Les écoles de médecine n'existent pas dans le Sahara, ce qui n'empêche pas les médicastres de pulluler. Les uns sont des empiriques vétérinaires traitant tout à la fois les bêtes et les gens ; les autres, des marabouts dont la prétendue sainteté suffit à tout et dont les amulettes et le burnous, comme jadis le manteau de certains rois, guérissent les écrouelles et autres infirmités. Quelques-uns passent le plus clair de leur temps en fructueuses tournées, donnant des avis et des soins dans les tribus qui les hébergent et ont pour eux une certaine vénération. Certains — le très petit nombre — sont des gens lettrés (pour les Arabes) et connaissent quelques-uns des préceptes hygiéniques du Coran.

Des fragments de la thérapeutique instituée par les illustres médecins arabes d'autrefois sont arrivés jusqu'à eux. Ils appliquent en aveugles des formules de Rhazès, d'Averrhoes, d'Albucasis et autres empiriques de génie qui eurent le mérite d'avoir beaucoup fait en matière médicale et surtout d'avoir créé la chimie. *Sed quantum mutati !...*, peut-on dire de leurs successeurs contemporains.

Ils ignorent l'anatomie, et ce qu'ils en savent résulte d'une comparaison superficielle et vague, par voie d'analogie, entre les animaux et l'homme. En ce qui concerne le fonctionnement du corps humain, les divagations de leur excessive imagination se substituent encore, comme aux premiers âges, à la méthode expérimentale. Leurs diagnostics sont et ne peuvent être que d'une insignifiance notoire. Leur thérapeutique est un grossier assemblage de drogues aussi bizarres qu'hétéroclites, attestant par là même leur inefficacité. La chirurgie reste cantonnée dans quelques tentatives reportées des animaux à l'homme.

Comme il est admis que beaucoup de maladies sont produites par les « djenoun » (mauvais génies qui viennent élire domicile dans notre corps), les marabouts, qui conversent avec Allah, que Mahomet visite et qui commandent aux génies du mal, sont souvent appelés à exorciser des gens pour les débarrasser de leurs hôtes infernaux.

C'est alors que l'anachorète musulman — il n'a de l'anachorète que le nom — négligeant les quelques moyens que possède la thérapeutique arabe, dirige contre les démons parasites des batteries d'amulettes et de talismans. Est-il très en vogue et aussi « occupé » que nos grands praticiens de Paris, il a la précaution de préparer à l'avance une petite provision de « kheurz » ou talismans, dans laquelle il puise au hasard, semblable à ces charlatans qui prennent tous les onguents dans le même pot. Mais si le client est particulièrement généreux, ou s'il s'adresse à un guérisseur de bonne foi, on lui fabrique une amulette toute neuve. Le marabout griffonne, sur un petit carré de papier, un verset du Coran ou une formule cabalistique qui, souvent, n'a pas du tout trait à l'état du malade. Le précieux grimoire, soigneusement plié, est enfermé dans un sachet de maroquin doré ou simplement bariolé de vives couleurs, que l'on porte suspendu au cou.

Ce talisman n'est point gratuit. Ici rien n'est gratuit. Son prix est variable ; certains marabouts de renom ne se dérangent pas à moins de cinq ou six douros (25 à 30 francs).

Les tebibs n'ont pas le caractère sacré des marabouts. Ils représentent des savants qui possèdent des connaissances générales, mais qui cultivent plus spécialement la médecine et la chirurgie. Leur système médical est informe, ou, pour mieux dire, n'existe pas. Ils puisent aveuglément dans toutes les espèces végétales aromatiques qui poussent en foule ici, telles que l'absinthe, le datura, la sauge, le thym, la lavande, etc., pour guérir tous les malades qu'on leur amène : les femmes dont les règles coulent difficilement, les hommes qui veulent se rendre plus aptes aux plaisirs de l'amour, objet capital de leur vie.

Le henné (*lausonia inermis*), arbrisseau du sud, est certainement la plante la plus usitée. Il est mis à toute sauce et ordonné pour les cas les plus disparates. Il a des vertus astringentes incontestables et l'action qu'il exerce sur la cicatrisation des plaies est très favorable.

Les coreligionnaires des Albucasis et des Avicenne ne savent déterminer ni la nature, ni le siège des maladies ; ils donnent à peine un nom différent à chaque organe ; ils confondent sous la même dénomination les artères, les nerfs et les veines.

Tandis que l'ouverture des veines dans le but de pratiquer une saignée générale n'est qu'exceptionnellement pratiquée et passe pour une opération difficile et dangereuse, sauf quand elle est faite par certains juifs qui ont couru le monde et qui, plus instruits et plus adroits, savent inspirer aux malades une confiance que, d'ailleurs, ils ne méritent guère, les évacuations sanguines locales sont, au contraire, fort usitées sous forme de ventouses scarifiées et d'incision superficielles.

La cautérisation au fer rouge joue un rôle capital dans la médication externe des Arabes. Un proverbe musulman dit : « Le feu est le poison des nerfs ». On la pratique même en famille, comme une opération usuelle, simple et inoffensive, ainsi que l'est chez nous l'application du cataplasme.

Les médicastres sahariens savent extraire les dents. On a dit aussi qu'ils savaient trépaner. Je ne le crois pas. J'ai assisté à plusieurs interventions de ce genre pratiquées par un chirurgien indigène dans une oasis voisine de Biskra. Les Arabes venaient consulter ce praticien de cinquante lieues à la ronde. Il faisait une incision complète du cuir chevelu sur la bosse pariétale droite ; ensuite, armé d'une gouge et d'un maillet, il se bornait à enlever quelque copeaux de tissu osseux ; après quoi il ramenait les lambeaux cutanés sur la plaie osseuse et les suturait à l'aide d'aiguilles courbes et de fil passé dans la graisse de mouton.

Il y a loin, comme on le voit, de cette intervention à la trépanation telle que la pratiquent les chirurgiens du monde civilisé.

Enfin, veut-on guérir de la fièvre, d'une pleurésie, d'une blessure rebelle à la cicatrisation, de la vérole, on va trouver le taleb (lettré). Il écrira sur un morceau de papier deux versets du Coran très inoffensifs et très anodins ; on mâchera le papier et on finira par l'avaler. Si le malade est un vrai croyant, il doit être guéri.

J'ai eu entre les mains un vieux formulaire arabe que m'a prêté un tebib en renom. Il contenait cent recettes applicables aux maladies les plus variées et avait été imprimé en 1803.

Voici la traduction du remède applicable à la rage : « Louange à Dieu ! Remède contre la rage, et l'on guérit s'il plaît à Dieu ! On prend du dernona (nom arabe d'un scarabée, le *Melœ tuccius*, de Rossi, dont les congénères sont communs en France), le poids d'un grain de blé et on l'écrase dans du bouillon de viande que la personne mordue doit boire entre les vingt et unième et vingt-septième jours après la morsure. Si elle le prenait avant ou après, elle ne guérirait pas. Chabane et Akrem, 1293, Ce que je dis est tiré du livre du cheikh el Syenti. Il ne doit y avoir ni poivre ni sel dans le bouillon. »

Celui qui a trouvé ce remède ne s'est point mis en mal d'invention.

Toutes les formules arabes ou toutes les recettes ne sont pas aussi insignifiantes que la précédent. C'est ainsi qu'il m'a été donné d'apprécier les heureux effets d'une médication un peu complexe appliquée à un nomade de la tribu des Arab Cheraga. Cet homme, en tirant un coup de fusil, avait eu le pouce de la main gauche emporté par suite de l'éclatement de son arme. Aussitôt après l'accident, il plongea sa main dans un creuset rempli de poudre de henné. Le jour suivant, il pansa la blessure avec un mélange à parties égales d'écorce de grenade et d'alun pulvérisés ; le deuxième jour, le pansement fut fait avec de la poudre d'encens ; le troisième jour avec un mélange de résine d'eucalyptus et de suif de chèvres ; le quatrième, avec un mélange de charbon de bois pulvérisé et de sucre en poudre ; le cinquième, avec du miel additionné d'eau de lavande. Je le vis à cette époque pour la première fois : la plaie était en pleine voie de cicatrisation.

En résumé, la médecine est demeurée ici à la période d'enfance. Elle ne pouvait, d'ailleurs, évoluer en raison des tendances morales du peuple arabe. L'indigène est fataliste ; le « mektoub » lui suffit pour expliquer ce qu'il ne comprend pas, ce que les Occidentaux traduisent par le mot fatalité ou ce que d'autres attribuent au doigt de Dieu.

La médecine ne peut progresser que dans les agglomérations civilisées où la terreur de la mort et la crainte de la douleur incitent certains hommes à trouver, pour la collectivité, des remèdes aux souffrances humaines ou des moyens de prolonger la vie. Ces chercheurs utilisent, pour atteindre le but de leurs investigations, des moyens que n'ont pas les pauvres diables logés dans les gourbis et cristallisés dans une idéation comparable à celle des peuples pasteurs qui, sous leurs tentes en poil de chameau, menaient, il y a quatre mille ans, la même vie que nos Arabes nomades... avec la poudre et le fusil en moins.

Boigey.

XAVIER GALEZOWSKI

Les lignes suivantes sont extraites d'une très complète notice biographique que M. le Dr Beauvois vient de consacrer à son maître regretté, dans le numéro d'avril du Recueil d'ophtalmologie.

Le docteur Xavier Galezowski, officier de la Légion d'honneur, professeur libre d'ophtalmologie, est mort le 22 mars 1907. Avec lui disparaît un des doyens de l'ophtalmologie française et l'éducateur de plusieurs générations d'oculistes.

Sa vie, toute de travail et de dévouement, consacrée au soulagement des malades et à la recherche des meilleurs procédés thérapeutiques, est un exemple rare de ce que peuvent l'activité intellectuelle et la puissance de la volonté. Elle doit être connue des médecins de notre temps, car ils y puiseront cet amour du devoir accompli et cette avidité de s'instruire qui, unis à une bonté et à un dévouement rares, furent les guides de Xavier Galezowski durant sa carrière. Puisque c'est à moi qu'incombe cette tâche triste et glorieuse de raconter la vie du maître vénéré dont la perte m'a causé une si vive douleur, qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma profonde reconnaissance pour la bienveillante protection qu'il m'a accordée pendant ces cinq dernières années.

Je n'oublierai jamais ni ses sages conseils, ni les précieuses leçons qu'il ne cessa de me prodiguer.

J'adresse en même temps à sa veuve éplorée, à ses enfants en deuil et à sa famille, au nom de tous les élèves du maître disparu, l'expression de nos sentiments de très vive sympathie.

Xavier Galezowski naquit à Lipowice, en Pologne, en 1831, l'année même de la glorieuse insurrection de son héroïque patrie. Plusieurs membres de sa famille, son oncle entre autres, le Dr Séverin Galezowski, dont la mémoire est chère à tous les Polonais réfugiés en France, étaient enrôlés dans l'armée nationale, et c'est dans une atmosphère d'héroïsme et de sacrifice que grandit l'enfant.

Après de brillantes études au gymnase de Niemirow (Podolie), il alla commencer sa médecine à Saint-Pétersbourg. Il y soutint sa thèse de doctorat avec une étude sur l'ophtalmoscope, qui lui valut une médaille d'or. Cette récompense lui assurait des avantages particuliers puisqu'il devenait par là même médecin d'un des grands ducs : le prince Constantin ; mais ses aspirations le portaient plus haut. Déjà il avait dirigé son activité vers l'étude de l'oculistique. Une ère nouvelle de progrès et de perfectionnement venait de s'ouvrir pour cette belle science par l'invention de l'ophtalmoscope. Galezwoski avait tout de suite compris la portée de la découverte de Helmholtz. Il en avait saisi toute l'étendue et le choix de son sujet de thèse est significatif à cet égard. Une révolution allait s'opérer dans l'ophtalmologie. Galezowski, par une sorte de divination propre aux hommes de génie, l'avait prévue, et sa décision était prise : il allait se consacrer tout entier à l'étude des maladies des yeux. Mais, avant tout, il désirait compléier ses connaissances, et sa qualité de Polonais, la renaissance des études ophtalmologiques en France, l'attirèrent à Paris, où tant de ses compatriotes avaient reçu un si cordial accueil. Il y arriva en 1858, refusant de rester à Varsovie, où un de ses professeurs voulait lui confier une chaire de maladies des yeux dans l'université naissante.

Le XVIIIe siècle avait été une époque glorieuse pour la science et pour l'ophtalmologie française. Les noms de Daviel, Petit, Demours, Saint-Yves, Pellier de Quengsy, Guérin consacrent d'importantes acquisitions dans les différentes parties de notre art.

Cet élan fut suivi d'un ralentissement marqué des études ophtalmologiques dans la première moitié du XIXe siècle. A

l'étranger, au contraire à Vienne d'abord, puis à Berlin et dans les différentes villes d'Allemagne, en Angleterre, en Hollande, il existait des chaires officielles d'ophtalmologie où brillaient des hommes de grand talent, qui furent de véritables chefs d'école. A Vienne, Barth et ses élèves : Beer, Græfe ; en Italie, Scarpa ; en Angleterre, Saunders. En France, il n'existait aucun enseignement officiel. La chaire d'ophtalmologie ne devait être fondée qu'en 1879. Sans doute, il y avait bien à la Faculté un cours clinique complémentaire d'ophtalmologie, mais il n'avait rien d'obligatoire pour les étudiants. Il est juste cependant de dire que les professeurs et les agrégés, dans leurs cours et dans leurs services, traitaient les questions opératoires avec une compétence sans rivale. Il suffit de rappeler les travaux de Malgaigne, de Denonvilliers et Gosselin, de Nélaton, de Velpeau. Sans doute, ces grands maîtres de la chirurgie française ne donnèrent à la chirurgie oculaire qu'une partie de leur activité. Il serait injuste d'oublier qu'ils ont apporté à cette étude cet esprit profond, ce tact et cette habileté qui ont placé si haut et si loin leur renommée.

A côté d'eux, des médecins, des spécialistes libres s'étaient fait une réputation de savants distingués, d'opérateurs habiles et avaient réussi à grouper de nombreux élèves. Sichel, Desmarres père, Deval, Giraud-Teulon forment le noyau de cette pléiade d'hommes illustres qui ont remis en honneur les études ophtalmologiques.

En 1858, l'étudiant ou le docteur étranger qui venait à Paris pour s'y perfectionner dans l'étude des maladies des yeux voyait s'ouvrir devant lui, à côté des services hospitaliers où, de ci de là, quelques salles étaient réservées, suivant la bonne volonté et la curiosité des chirurgiens, au traitement des maladies des yeux, quelques cliniques libres importantes.

C'étaient celles de Desmarres père, Liebreich, Giraud-Teulon, Sichel, Blanchet, Magne, Courserant, etc. Chacun de ces maîtres, à divers jours de la semaine, faisait des conférences cliniques sur des sujets de médecine opératoire ou de thérapeutique oculaire. Desmarres était sans contredit le représentant le plus autorisé de l'école française. Ancien chef de clinique de Sichel, il réunissait autour de lui la jeunesse des écoles et l'élite des ophtalmologistes étrangers qui venaient à Paris pour compléter leurs études.

En octobre 1858, le Dr Xavier Galezowski fut un de ceux-là.

Il fut attiré tout de suite par ce professeur ardent, convaincu, qui exposait avec une lumineuse clarté les différents problèmes de la pathologie oculaire et dont l'ardeur au travail suscitait autour de lui le zèle et l'activité. Galezowski suivait assidument les conférences du maître, qui bientôt le remarqua et se l'attacha plus particulièrement. Un an après il devenait à son tour chef de clinique du Dr Desmarres. Il occupa ce poste jusqu'en 1864, et pendant cinq années il put se familiariser avec les procédés opératoires et la méthode du maître.

Dès 1860, Xavier Galezowski publiait dans *l'Union médicale* les résultats des opérations pratiquées par Desmarres à sa clinique, et, les années qui suivirent, de nombreux mémoires sur différents points de pathologie oculaire. L'esprit ingénieux du jeune docteur lui faisait, dès cette époque, imaginer un modèle d'ophtalmoscope à tubes rentrants, destiné à examiner l'œil du malade à son lit et en plein jour.

De graves événements faillirent interrompre ses études. La Pologne était de nouveau à feu et à sang. La révolution de 1863 venait d'éclater. Partout les Polonais couraient s'enrôler sous l'étendard national, et beaucoup de nos concitoyens volaient au secours de l'héroïque nation. D'abord victorieuse, l'armée polonaise fut bientôt refoulée et accablée par le nombre. Xavier Galezowski avait son frère et plusieurs membres de sa famille parmi les héros qui luttaient derrière Langiewicz et Rochebrune.

En vain ceux-ci avaient lancé un appel désespéré aux gouvernements de l'Europe : « Les montagnes étaient trop hautes et la France trop loin. »

Xavier Galezowski fut chargé d'une mission secrète auprès des chefs de l'insurrection. Au milieu de dangers et de périls de toute sorte, il s'acquitta de son devoir, mais il se fermait ainsi pour toujours le retour dans sa patrie.

L'insurrection vaincue, X. Galezowski rentra à Paris ; il devait désormais se consacrer uniquement aux recherches scientifiques et au soulagement des malades.

En 1865, Xavier Galezowski présentait à la Faculté de médecine de Paris une thèse importante : *Etude sur les altérations du nerf optique et les maladies cérébrales dont elles dépendent*, qui lui valut une médaille et le titre de lauréat de la Faculté.

Ce travail répond à une des préoccupations constantes de notre regretté maître. Dès le début de sa carrière, il s'adonna à l'étude des relations entre l'œil et le cerveau, et nous verrons par la suite quels développements il sut donner à cette idée.

En 1867, il fondait une clinique pour les maladies des yeux, rue de Savoie ; clinique qui fut transférée plus tard rue Dauphine, où elle est encore aujourd'hui sous la direction du fils de notre regretté maître, le Dr Jean Galezowski.

Dès les premières années de sa carrière médicale, Xavier Galezowski, par son activité scientifique, par son dévouement professionnel, par d'importantes publications, se plaça parmi les maîtres de l'école française. Continuant la tradition de Desmarres et de Sichel, il ouvrit, à l'Ecole pratique d'abord, à sa clinique ensuite, des conférences sur l'ophtalmoscopie, sur la thérapeutique oculaire et sur la médecine opératoire qui furent suivies par un nombreux public. Cependant ni les soucis de sa clinique, ni les fatigues de l'enseignement, ni les charges de sa clientèle privée chaque jour grandissante ne suffisaient à épuiser son activité. Il allai encore dans les hôpitaux, dans les services de ses maîtres, apporter aux éminents représentants de la médecine française le concours précieux de l'examen ophtalmoscopique. Il continuait ainsi les travaux qu'il avait entrepris à l'occasion de sa thèse de doctorat et devait enrichir la science de nombreux cas cliniques et de curieuses observations.

Il fut l'un des collaborateurs les plus assidus de Charcot, et contribua à montrer aux médecins l'importance de l'examen de l'œil dans les maladies nerveuses. Il fut ainsi le premier titulaire du service ophtalmologique de la Salpêtrière, où lui succéda son élève Parinaud. Ces travaux ne lui suffisaient pas. Il avait mis la dernière main à un *Traité des maladies des yeux*, qui parut en 1870. Par cet ouvrage important sur lequel nous reviendrons, X. Galezowski mettait entre les mains des médecins et des oculistes un traité clair et complet, débarrassé de tout bagage inutile et très développé au point de vue diagnostique et thérapeutique.

Cependant la guerre avec l'Allemagne venait d'éclater.

Comme tous ses compatriotes, le Dr Xavier Galezowski fit courageusement son devoir envers sa patrie d'adoption. Sa brillante conduite comme chirurgien-major du 53e bataillon de la garde nationale, puis comme médecin de l'ambulance de l'église Saint-Gervais, lui valut la grande naturalisation et quelque temps après la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

La guerre terminée, il revint à ses chères études et reprit le cours de ses travaux. Sa clinique de la rue Dauphine continua à recevoir les malades qui accouraient de la province et de l'étranger consulter le jeune maître dont la réputation grandissait tous les jours. Très laborieux, très avide de compléter ses connaissances par l'examen minutieux et détaillé de chaque cas important, il apportait à sa clinique tout son dévouement et toute son activité. Le besoin se fit bientôt sentir pour lui de posséder un journal spécial où il pourrait consigner les richesses cliniques qui chaque jour défilaient devant ses yeux. Il n'existait alors que les *Annales d'Oculistique* fondées en 1838 par Florent Cunier. Avec Piéchaud il fonda, en 1872, le *Journal d'Ophtalmologie*, qui devint l'année suivante le *Recueil d'Ophtalmologie*. Ce périodique parut d'abord quatre fois par an, puis bientôt tous les mois ; continué jusqu'à nos jours avec d'éminents collaborateurs, il constitue un compendium des plus complets de tout ce qui a trait à l'ophtalmologie.

Les soucis de la clientèle privée ne détournèrent jamais Galezowski des soins quotidiens à donner à sa clinique. D'un dévouement sans bornes pour ses malades riches ou pauvres, il semble que, par noblesse de cœur, par compassion pour les déshérités de la vie, il n'ait jamais voulu priver sa chère clinique de sa présence. Il s'y trouvait dans son élément, entouré de ses malades et de ses auditeurs qui venaient suivre ses leçons.

L'acte chirurgical réclamait tous ses soins et il y apporta toujours le plus grand souci. D'une grande sûreté de main, formé à l'école de l'habile opérateur qu'était Desmarres, il eut bientôt une réputation universelle méritée par ses succès et par son travail.

Cette période de 1872 à 1882 fut une époque brillante et heureuse pour X. Galezowski. Par ses travaux, par sa réputation d'habile opérateur, par son enseignement très suivi, il avait conquis une place prépondérante ; il était arrivé au premier rang jeune encore.

C'est vers ce temps qu'il rencontra celle qui devait être sa compagne pendant toute sa longue carrière et qui, par ses qualités, méritait d'être associée à cet homme remarquable. Ce fut une idylle charmante. Un jour, Germain Sée, son maître, l'appela en consultation auprès de la fille de l'illustre ténor de l'Opéra, Tamberlick. Grâce à sa science et à son dévouement, Xavier Galezowski arrêta les progrès du mal et rendit la vue à celle qui, peu de temps après, devait être sa femme. Mlle Tamberlick apportait au jeune maître, avec la grâce et le charme de sa personne, les dons les plus éminents de l'esprit et du cœur. Durant toute sa vie, elle fut pour lui plus qu'une épouse, une collaboratrice précieuse et une auxiliaire dévouée.

Le Dr Xavier Galezowski eut cinq enfants, trois filles et deux fils. Une de ses filles épousa notre confrère le Dr Nazare Aga, fils de l'ancien ministre de Perse à Paris, et mourut en 1906 à Paris. Des deux fils, l'un, M. Henri Galezowski, est avocat à la Cour d'appel de Paris. L'autre, après de sérieuses études médicales, marche sur la trace de son père. Le Dr Jean Galezowski est l'auteur de nombreux travaux sur les affections du fond de l'œil. Il continue ainsi les travaux du maître éminent qui dirigea ses premières études, continuant la tradition de son père, il a commencé à la clinique de la rue Dauphine, qu'il dirige maintenant, des cours pratiques d'ophtalmoscopie et de réfraction très suivis par les étrangers et les étudiants.

Désormais, appuyé sur cette base réconfortante qu'est le foyer familial, Galezowski marcha de succès en succès. Il vit sa clinique de plus en plus fréquentée par les malades. Les médecins français et étrangers venus dans la capitale pour s'y instruire des problèmes de l'ophtalmologie moderne considéraient comme indispensable de passer plusieurs mois auprès de lui.

Il menait de front les travaux les plus pénibles et assumait les responsabilités les plus graves. Ses matinées, après les visites obligatoires à ses opérés, étaient consacrées à l'étude ophtalmoscopique des divers services hospitaliers de la capitale.

Il fut ainsi le collaborateur de Richet, Trousseau, Nélaton, N. Guéneau de Mussy, Vulpian, Charcot, Hérard, Potain, Germain Sée, Fournier et Hardy. Dans toutes ses visites, Galezowski ne cessait de vanter les services que peut rendre l'ophtalmoscope et de mettre en évidence les précieux renseignements qu'il fournit au point de vue du diagnostic et du pronostic.

Nous dirons plus loin quels furent ses travaux à sa clinique et quel fut son enseignement.

Sa vie s'écoula, dès lors, entre les douceurs du foyer familial, où grandissaient plusieurs enfants, et le rude labeur quotidien. A ces charges professionnelles vinrent bientôt s'en ajouter d'autres. Lorsqu'en 1878, son oncle, le Dr Séverin Galezowski, fondateur de l'Ecole polonaise, mourut, les membres du conseil d'administration choisirent pour leur président le Dr Xavier Galezowski. Ils savaient placer en des mains fidèles et dévouées l'avenir de la colonie proscrite.

Galezowski accepte cet honneur et cette tâche et, dès lors, il préside toutes les séances administratives, toutes les cérémonies solennelles de l'Ecole, heureux d'apporter sa contribution personnelle à cette œuvre de rénovation d'un peuple qui ne veut point mourir, et de donner satisfaction à ses sentiments altruistes.

Cependant, sa renommée se répandait au loin ; il fut appelé dans différents pays pour apporter les secours de sa science et de ses talents. Il va ainsi à Malaga, à Madrid, en Italie, au Mexique, jusqu'en Perse. Appelé dans ce dernier pays par le shah Nasser-Eddine, il fait des cures si extraordinaires qu'en récompense le souverain lui remet le grand cordon du Lion et du Soleil de Perse et lui voue une éternelle reconnaissance.

Galezowski, toujours soucieux et des intérêts français et des progrès de la science, désireux aussi d'apporter les soulagements de nos découvertes scientifiques à des populations cruellement éprouvées par les maladies oculaires, fonda à Téhéran, grâce à l'appui bienveillant de Sa Majesté le shah de Perse, une clinique française d'ophtalmologie.

Cette institution, que le Gouvernement persan s'était engagé à étendre aux différentes villes du royaume, devait, dans la pensée de Galezowski, apporter la guérison aux nombreux malades et propager les idées françaises. Malheureusement, il manqua de collaborateurs sérieux, et après

cinq ou six ans de prospérité, la clinique tomba entre les mains de médecins allemands

Le fait n'en est pas moins à l'honneur de notre vénéré maître.

La circonstance suivante mettra encore en lumière en quelle estime on tenait Galezowski.

En 1895, le recteur de l'Université de Cracovie, le professeur Cybulski, lui écrivait pour lui offrir la chaire d'ophtalmologie, devenue vacante par suite du décès du professeur Rydel, cédant ainsi au désir général des patriotes polonais et au vœu des étudiants. Galezowski ne pouvait abandonner sa patrie d'adoption et quitter sa clinique et ses amis. Très flatté de cette offre,il proposa cependant au recteur de l'Université d'accepter la chaire professorale, mais de ne l'occuper que trois mois par an. Cet arrangement ne plut pas à Vienne, où l'influence allemande était prépondérante, et l'offre de Galezowski ne fut pas acceptée.

La jeunesse de Cracovie voulut cependant remercier le distingué professeur de sa condescendance et, à quelque temps de là, Galezowski reçut une adresse de félicitation et de gratitude signée des étudiants de l'Université.

Pendant l'été, Galezowski allait à Trouville se reposer de ses fatigues,mais là encore sa villa était assiégée par les malades, et il ne sut jamais ni refuser un conseil, ni repousser un malheureux. Il était bien connu de tous les pauvres de la région qui avaient recours à ses lumières. Il allait en outre à l'hôpital de Trouville et là il opérait les malades qui avaient besoin des ressources de son art. En récompense de ses services et de son dévouement, le maire et le conseil municipal de Trouville décidèrent de donner le nom du Dr Galezowski à l'une des rues de la ville, honneur extrêmement rare dont notre éminent maître fut très touché.

Galezowski a conservé jusqu'à la fin de sa vie son ardeur au travail et son amour pour sa profession. Malgré son grand âge, malgré la présence d'un fils élevé à l'école d'un maître, et digne par ses travaux et sa science de suppléer son père, il ne voulut pas abandonner la direction de sa clinique.

Les malades y étaient toujours aussi nombreux. Chaque année une foule de médecins français et étrangers venaient entendre ses leçons cliniques ou suivre les conférences d'ophtalmologie commencées par son fils. Les étudiants y trouvaient une grande quantité de malades offrant une richesse pathologique considérable. Galezowski opérait avec la même sûreté de main, avec la même précision, et j'ai vu bien souvent des confrères émerveillés de son activité intellectuelle et physique.

Cependant de rudes épreuves devaient assombrir les dernières années de sa vie. Homme de devoir, vivant dans une communauté d'idées parfaite avec la digne compagne qu'il avait choisie, qui s'était associée à ses travaux et avait suivi sa fortune grandissante, il adorait son foyer. Ce fut pour lui un choc rude que la perte d'une fille chérie, puis d'un petit-fils. Quelque héroïsme que renferme le cœur de l'homme, il y a des limites qu'il ne saurait franchir. J'étais à ses côtés dans ces dernières années, je ne l'entendis jamais se plaindre.

Il subissait les coups du sort avec un stoïcisme admirable ; son cœur dut certainement saigner, mais il n'en laissait rien voir. Nous l'entourions tous d'un respect sans bornes et d'une sympathie bien méritée.

Les nombreux médecins qui dans ces dernières années ont été ses auditeurs l'écoutaient avec une déférence, une gratitude vraiment touchantes.Ils venaient lui demander les conseils de son expérience et ils savaient s'adresser à bonne source.Il est peu de médecins,en effet, qui ont eu l'occasion, dans une spécialité aussi bien délimitée que l'oculistique, de voir autant de malades que Galezowski.

Depuis 1870, plus de 264,000 malades nouveaux avaient été inscrits à sa clinique, soit en moyenne 8.800 malades par an, dont plusieurs revenaient huit, dix, vingt fois à la consultation. Dans le même laps de temps, plus de 20.000 opérations furent pratiquées.

Si l'on ajoute à ces chiffres les malades examinés par Galezowski dans les hôpitaux de Paris, ceux qui passaient par son cabinet particulier, on arrive à un chiffre étonnant. A une certaine époque,et mon regretté maître Despagnet me l'a raconté souvent, Galezowski avait quatre, cinq opérations dans la matinée et parfois autant dans l'après-midi. On arrive ainsi à un chiffre inouï de consultations et d'opérations. Un esprit superficiel aurait laissé perdre ses richesses. Galezowski, travailleur acharné, d'une activité incroyable, a ramassé une quantité énorme de matériaux, disséminés dans ses publications et surtout dans le *Recueil*. Ses chefs de cliniques Parinaud, Parent, Despagnet, en ont aussi publié une partie. Galezowski laisse encore de nombreux manuscrits et une grande quantité de notes cliniques. Le temps lui manquait souvent pour rédiger ses observations. Il écrivait alors dans la voiture qui le transportait de sa clinique à son domicile. Jusque dans ces derniers mois, il préparait des documents. Au moment où la mort l'a surpris il mettait la dernière main à un manuel de thérapeutique oculaire et de diagnostic dont il avait bien voulu me confier la rédaction.

Expert près le Tribunal civil de la Seine, il conserva cette fonction jusqu'à la fin.

On peut dire que Galezowski est mort au champ d'honneur. Jusqu'à la fin il s'intéressa à sa chère clinique et il ne connut pas la déchéance physique ni morale. Il y a peu de temps encore il était au milieu de nous, opérant avec une grande sûreté de main une cataracte, discutant, enseignant, entouré de ses élèves qui lui rendaient en affection les leçons de son expérience. Il dort maintenant son dernier sommeil, lui, l'infatigable ouvrier, l'inlassable travailleur qui,pendant plus d'un demi-siècle a répandu ses idées par la parole et par la plume.

Au nom de tous ses élèves et de tous ses amis, je salue une dernière fois le maître éminent qui vient de disparaître. Sa mémoire reste vivante parmi nous et son nom restera inscrit en bon rang parmi les maîtres de notre art, à côté de celui des plus illustres.

. . . . . .

Dans tout le cours de sa carrière, Galezowski a cherché à mettre deux points en évidence.

Tout d'abord il s'est adonné avec une ardeur sans égale à l'étude des rapports qui existent entre les maladies des yeux et les affections cérébrales et constitutionnelles. Dans ce but, il a examiné une immense quantité de cas pathologiques, il a noté avec un soin et une précision remarquables les observations les plus intéressantes. Continuant ainsi les travaux de Bouchut et de l'Ecole française, il a cherché à montrer le retentissement oculaire des diverses affections cérébrales ou constitutionnelles. C'est dans ce but qu'il établit avec Charcot,à la Salpêtrière, un service pour l'examen

ophtalmoscopique méthodique des malades atteints d'affections du système nerveux. Le nombre des publications que Galezowski a consacrés à ce sujet est considérable. Outre sa thèse inaugurale (1865), il y revint en 1867 (*Altérations de la rétine et de la choroïde dans la diathèse tuberculeuse*), en 1868 (*De la névrite et périnévrite optique et de ses rapports dans les affections cérébrales*), etc. Cette idée, il la communiqua à plusieurs de ses élèves qui en firent le sujet de leur thèse de doctorat. C'est sous cette inspiration aussi que son fils, le Dr Jean Galezowski, qui marche si dignement sur les traces de son père, a écrit son travail sur *Le fond de l'œil dans les affections du système nerveux*. Galezowski a donc contribué pour sa part, par un travail acharné et avec une science et une conviction profondes, à établir ces relations pathologiques aujourd'hui classiques. Pour juger de son mérite, qu'on veuille bien se souvenir que ses premières publications à ce sujet datent de 1860, c'est-à-dire neuf ans après la découverte de l'ophtalmoscope.

Une autre idée maîtresse de l'œuvre scientifique de Galezowski, fut de mettre en évidence et de montrer l'importance des découvertes de l'Ecole française en ophtalmologie. Il n'est pas douteux que c'est dans la fréquentation assidue de son maître Desmarres que Galezowski a puisé cette notion. Sans nier les immenses progrès que les écoles allemande, autrichienne, anglaise et italienne ont fait faire à l'ophtalmologie, surtout dans le domaine anatomo-pathologique, Galezowski s'attachait plus particulièrement, dans ses travaux, dans ses leçons, à montrer que la France avait apporté sa pierre à l'édifice scientifique. Il n'oubliait pas que c'est à Jacques Daviel qu'est due une des plus belles opérations des temps modernes, celle sans contredit qui a rendu le plus de services à l'humanité, l'extraction de la cataracte. Comme le fait remarquer avec juste raison Panas, et comme le disait souvent notre vénéré maître : « Que de courage et de sens chirurgical n'a-t-il pas fallu à Daviel pour ouvrir largement la cornée dans les deux tiers de sa circonférence, puis relever le lambeau ainsi fait à l'aide d'un crochet en or, aller inciser la capsule et faire finalement sortir la lentille, sans négliger de débarrasser la papille de tous les restes cristalliniens au moyen de la curette qui porte encore son nom ».

C'est à Bonnet de Lyon que sont dues les règles sûres pour la pratique de l'énucléation. Les grands noms de Boyer, Chassaignac, Follin, Giraud-Teulon, Desmarres père et fils, Fano, Gosselin, Laugier, Velpeau, Nélaton, marquent tous des étapes dans la voie du progrès. Jusque vers la fin de sa carrière, notre regretté maître ne cessait de mettre en évidence les travaux des savants français et de recommander la lecture de leurs œuvres.

A. Beauvois.

L'ALIMENTATION DU SOLDAT JAPONAIS EN CAMPAGNE

Etude publiée par la Gazette hebdomadaire des Sciences médicales de Bordeaux (*24 mars*), *et signée du médecin-major Matignon.*

(*fin*).

Les soldats mangeaient de la viande de bœuf et de mouton, dont des troupeaux considérables nous arrivaient de la Mongolie et de la Chine du Nord. On a également, dans les cas d'urgence, utilisé la viande de cheval.

La ration de viande fraîche est de :

Bœuf sans os	145 grammes
Bœuf avec os	177 —

Mais ces doses ne sont pas données quotidiennement.

Les Japonais se servent aussi de conserves de viande au sucre et à la sauce de haricots fermentés. La ration est de 145 grammes.

On a essayé de distribuer du pain aux hommes, mais bien que celui-ci fût excellent, ils ne le mangeaient pas volontiers, par manque d'habitude.

L'armée japonaise fait une grande consommation de légumes de conserve, salés, séchés ou conservés dans du shoyou.

Le soldat recevait également du biscuit ; il y en avait de deux sortes. L'un était un peu plus dur que l'autre, légèrement aromatisé à l'anis ; il était très bon. Les officiers étrangers le mangeaient par gourmandise — surtout avec du thé. Il était donné comme aliment de substitution à la place du riz, à la dose de 600 grammes par jour.

Le sucre entre aussi dans l'alimentation du soldat. Il y est surtout entré pendant l'hiver, après la bataille de Pékao-Taï livrée par les plus grands froids de l'hiver du 24 au 29 janvier 1905, avec des températures de 25 et de 28° au-dessous de 0. De nombreux cas de congélation furent observés alors. On pensa à donner du sucre pour les prévenir. Le sucre était utilisé non seulement comme aliment thermogène, mais encore il était recommandé aux hommes de faction aux avant-postes d'en avoir toujours à grignoter : c'était un excellent moyen d'empêcher les sentinelles de s'endormir. L'éveil est, certes, le meilleur de tous les thermogènes.

Le médecin joue un rôle très important dans l'alimentation des troupes. Il est chargé d'examiner les denrées. En outre, je tiens la chose de mon camarade le médecin-major Inoué, adjoint au médecin chef de 5e division, avec laquelle je me trouvais pendant la bataille de Moukden, dans chaque division un médecin ou un pharmacien est chargé de l'analyse chimique des aliments des troupes et des hôpitaux. Cette analyse est surtout faite pour déterminer le nombre de calories contenues dans les rations quotidiennes. Le chiffre de ces dernières était pour l'armée de 2.580 au minimum. L'analyse table sur les rations d'une semaine. Si elle démontre que le chiffre moyen des calories ne répond pas au chiffre ci-dessus, l'ordre est aussitôt donné de forcer la ration.

Je n'étudierai pas ici la question des boissons; ce sujet a fait récemment l'objet d'une communication de ma part à l'Académie de médecine.

En somme, l'armée japonaise était, pour une armée en campagne, fort bien nourrie. La ration était un peu pauvre en aliments azotés : on ne peut que regretter que la Guerre n'ait pas suivi les enseignements donnés par la Marine. L'augmentation des éléments azotés aurait sans doute notablement diminué la morbidité et la mortalité par le béribéri.

Ci-joint le tableau officiel des rations alimentaires du soldat :

DENRÉES		ALIMENTS de substitution		OBSERVATIONS
1° *Ration normale de Campagne*				
Aliment principal	Riz..... 1.200 cc.	Riz étuvé.... 1.000 cc. Pain..... 718 gr. Biscuit..... 478 Un des trois		
Aliments additionnels quotidiens	Viande de conserve 159 gr.	Bœuf sans os. 126 gr. Bœuf avec os.. 133 Viande salée, séchée ou fumée..... 109 (Œufs..... 125 Un des quatre		Si possible donner 160 grammes de viande sans os ou 225 avec os.
	Légumes secs 133 Prunes salées 26 Radis, cocombres au sel. 26 Un des quatre	Légumes crus. 320		
Assaisonnements	Shoyou (extrait)..... 3 gr. Poudre de Miso..... 13 Sel..... 6,9 Sucre..... 5,5	Shoyou ordinaire..... 80 gr. Miso..... 53		Miso, sel, sucre ne sont distribués que lorsque la chose paraît nécessaire.
	Thé..... 6			
2° *Vivres de réserve*				
	Riz étuvé.. 1.000 cc. Viande de conserve. 159 gr. Sel 6,9	Biscuit..... 478 gr.		
3° *Extra*				
	Saké (vin). 600 cc. Eau-de-vie. 80 Gâteaux et sucreries 100			

Matignon.

Notes bibliographiques

Chez Maloine

La Neurasthénie, *sa nature, sa guérison, sa prophylaxie*. Par le docteur Baumgarten. Un vol. in-8 (4 fr.).

Ce livre très remarquable qui s'ajoute aux ouvrages antérieurs du docteur Baumgarten et qui, depuis trois ans, en est arrivé à sa 4e édition allemande, vient de paraître en français.

Son auteur est le médecin en chef de Wœrishofen, ce village célèbre de Bavière, où affluent annuellement et par milliers des neurasthéniques de tous pays et de toutes conditions sociales.

L'immense variété des cas que ces malades représentent a été étudiée et analysée par un esprit calme et sûr, souple et avisé, également convaincu dans sa sympathie pour le patient et dans son désir de lui donner les conseils et les secours nécessaires.

Aussi règne-t-il dans ce livre une note persuasive et émue qui touchera l'âme du lecteur et lui inspirera confiance. De son côté, le praticien y trouvera une ample moisson d'observations concluantes, car l'auteur jette une vive lumière sur les causes déterminantes de la maladie ; il passe en revue une suite de types de neurasthéniques aussi divers que curieux et, enfin, il s'étend longuement sur le traitement comme sur la prophylaxie d'un mal qui est devenu pour ainsi dire universel.

En résumé cette œuvre dont la traduction est due au docteur Bonnaymé, de Lyon, constitue en même temps un livre de science et de vulgarisation.

Le Vade-Mecum du tuberculeux, par le Dr Coste de Lagrave, in-18 (3 fr. 50).

Continuant la publication de ses travaux sur la guérison de la tuberculose, commencée sous le titre général de « Le Sanatorium Ecole, » le Dr Coste de Lagrave vient de faire paraître le « Vade-Mecum du Tuberculeux ».

Selon le Dr Coste de Lagrave : 95 o/o des tuberculeux doivent guérir : cure d'air, de repos, d'alimentation, de froid, d'huile de foie de morue, le tannin et les raies de feu. Tels sont les moyens préconisés et exposés par l'auteur.

Ecrit simplement et clairement, ce livre peut être lu par tout le monde. Le Médecin y trouvera des idées nouvelles qu'il appliquera facilement. Le tuberculeux y apprendra à comprendre sa maladie, à la soigner et à la guérir.

Chez Jules Rousset

L'Insalubrité publique et l'expropriation, par le Dr Eug. Gautrez, *Directeur du Bureau d'hygiène de la Ville de Clermont-Ferrand*. Préface par Em. Cheysson, membre de l'Institut 1 vol. in-18 jésus (1 fr. 50).

On sait les effroyables ravages exercés par la tuberculose dans les îlots et les quartiers insalubres des villes. La transformation de ces quartiers apparaît évidemment comme la seule solution rationnelle. Malheureusement, nos lois existantes rendent cette opération extrêmement onéreuse et pour ainsi dire impossible. Une nouvelle loi s'impose donc. Mettre en lumière les défauts et les lacunes de la législation actuelle ; de l'examen des diverses propositions faites en vue de corriger et de compléter cette législation et de l'étude des besoins à satisfaire, déduire ce que devra être la nouvelle loi, tel est le but de l'auteur.

Ce petit livre, qui met au point la question de l'Expropriation pour cause d'insalubrité, résume les discussions et vœux sur la matière, exprime les desiderata des hygiénistes et des municipalités, établit, enfin, une base rigoureuse et scientifique de discussion, devra être lu par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de nos agglomérations urbaines et à l'amélioration du logement populaire.

Une préface de M. Cheysson, membre de l'Institut, dont on connaît la haute autorité, souligne l'importance de cette remarquable étude d'hygiène sociale, dans laquelle l'auteur fait preuve de vues très personnelles en même temps que d'un grand sens critique et d'une profonde érudition.

Chez Bloud.

La Terre pour rien. **Renseignements pratiques sur la Colonisation agricole française au Canada**, par J. du Saguenay. — 1 vol. in-16, avec cartes. (2 fr.)

L'extraordinaire développement du Canada justifie la prophétie de M. Laurier : « Le XIXe siècle a été le siècle des États-Unis ; le XXe siècle sera celui du Canada. » Jean du Saguenay se propose de faire connaître les ressources agri-

coles de ce beau pays,pratiquement indépendant,où règnent les libertés civiles et religieuses, et qui, digne toujours du nom de Nouvelle-France, reste moralement une colonie magnifique pour notre race.

Bien qu'il se limite à la question de la colonisation, l'auteur donne d'abord des renseignements généraux,mais précis, sur l'histoire, la géographie, l'organisation politique du Canada. Puis il décrit, au point de vue agricole, la province de Québec et cet Ouest canadien où le gouvernement donne aux colons — d'où le titre du livre — de riches concessions de 64 hectares de terre. Ici, et ce n'est pas la moindre originalité de l'ouvrage, sont passées en revue les paroisses rurales et les principales missions de langue française de l'Ouest. Dans un dernier chapitre, Jean du Saguenay fournit à l'émigrant des indications précises sur son voyage, son établissement, etc..., et au capitaliste des renseignements sur les placements fonciers de premier ordre qui se font au Canada.

Pour l'un et pour l'autre, ce volume,écrit en vue de l'expansion de notre race, sera un guide indispensable.

Ajoutons que l'ouvrage est muni de plusieurs cartes fort claires, dont une en couleurs.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANEE.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

individuels ou collectifs

pour toutes les Stations Thermales du réseau P.-L.-M. notamment : Aix-les-Bains — Chatelguyon (Riom) — Evian-les-Bains — Genève — Menton (lac d'Annecy) — Uriage (Grenoble) — Royat (Clermont-Ferrand). — Thonon-les-Bains — Vichy, etc...

1° Billets d'aller et retour individuels de 1re,2e et 3e classes, valables 10 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1er mai au 31 octobre, dans toutes les gares du réseau ; réduction de 25 p. 100 en 1re classe et de 20 p. 100 en 2e et 3e classes.

2° Billets d'aller et retour de famille valables 33 jours avec faculte de prolongation, délivrés du 1er mai au 15 octobre dans toutes les gares du réseau, sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kil., aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3e personne, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes.

ARRÊTS FACULTATIFS.

Faire la demande de billets (individuels ou collectifs) 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

VOYAGES A PRIX REDUITS

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, qui dessert les stations balnéaires et thermales de la Normandie et de la Bretagne, fait délivrer jusqu'au 31 octobre, par ses gares et bureaux de ville de Paris, les billets ci-après qui comportent jusqu'à 50 o/o de réduction sur les prix du tarif ordinaire :

1° *Bains de mer et eaux thermales.* — Billets valables, suivant la distance, 3, 4, 10 ou 33 jours. Ces derniers donnent le droit de s'arrêter pendant 48 heures, à l'aller au retour, à une gare au choix de l'itinéraire suivi et peuvent être prolongés une ou deux fois de 30 jours, moyennant un supplément de 10 o/o pour chaque période.

2° *Excursions sur les côtes de Normandie, en Bretagne et à l'île de Jersey.*— Billets circulaires valables un mois (non compris le jour du départ) et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant supplément de 10 o/o.— Dix itinéraires différents,dont les prix varient entre 50 et 115 fr. en 1re classe et 40 et 100 fr. en 2e cl., permettent de visiter les points les plus intéressants de la Normandie, de la Bretagne et de l'île de Jersey.

Pour plus de renseignements, consulter le Livret-Guide illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50 dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE.

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence des voyages modernes, les excursions suivantes :

1° Dalmatie, Bosnie, Herzégovine.

Départ de Paris, le 19 Avril. Retour le 24 Mai 1907.
Durée de l'excursion : 37 jours.
Prix en 1re classe (tous frais compris). — 1800 fr. »

2° Corse

Départ de Paris, le 20 Avril. Retour le 6 Mai.
Durée de l'excursion : 17 jours.
Prix (tous frais compris). 1re classe : 590 fr. — 2e cl. 530 fr.

3° Venise-Les Lacs Italiens

Départ de Paris, le 18 Mai. Retour le 31 Mai.
Durée de l'excursion : 14 jours.
Prix (tous frais compris). — 1re classe : 550 fr. — 2e cl. 480 fr.

S'adresser pour renseignements et billets aux bureaux de l'Agence des Voyages-Modernes, 1, rue de l'Echelle, à Paris.

Le Directeur-Gérant :A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Une opération de Cataracte au XIV^e siècle.

Je dois à l'obligeance de M. Henri Lemaître, le jeune et savant éditeur de la Chronique et des Annales de Gilles le Muisit (1), communication d'un très curieux passage de ces Annales, où Gilles raconte une double opération de cataracte qu'il subit avec succès, vers l'âge de 80 ans, l'année 1351.

Ce Gilles le Muisit, probablement originaire de Tournai, vécut de 1272 à 1352. Pendant plus de soixante ans il fut moine à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, dont il avait été élu abbé en 1331.

« Ce fut vers 1345, dit M. Lemaître, que Gilles, qui jusqu'alors avait toujours joui d'une excellente santé, sentit sa vue baisser ; il ne pouvait plus lire ni écrire, ni distinguer les monnaies ; bref, il était atteint de la cataracte. Force lui fut de renoncer à la vie active ; C'est alors que, pour occuper son temps et se distraire il composa sa Chronique, ses Annales, ses Poésies (2).»

Nous verrons, tout à l'heure, dans quelles circonstances il décida de se faire opérer et quel fut le résultat de cette intervention chirurgicale.

Au point de vue purement médical, le récit de Gilles le Muisit n'offre, il faut bien en convenir, qu'un fort médiocre intérêt. Les détails qu'on aimerait à y trouver sur le manuel opératoire et les conditions dans lesquelles fut pratiquée l'opération font à peu près complètement défaut. Aussi je n'aurais peut-être pas songé à signaler ce texte, s'il n'était accompagné, dans le manuscrit original de Bruxelles (3), d'une curieuse miniature représentant la scène même de l'opération. Encore que cette miniature ne fournisse elle-même, au point de vue technique, qu'une documentation imprécise, elle montre pourtant assez nettement quelles étaient, en pareil cas, les attitudes respectives du patient, du chirurgien et de son aide. Elle mérite d'ailleurs d'autant plus de retenir l'attention que les documents de cette nature sont fort rares, au moins pour cette époque, et que celui-ci semble bien avoir été pris sur le vif. En effet, le manuscrit d'où cette miniature est tirée a été très vraisemblablement calligraphié sous la dictée même de Gilles le Muisit, en sorte qu'il est permis de supposer que le scribe avait personnellement assisté à l'opération ou, tout au moins, qu'il en avait connu tous les détails.

I

Voici en quel terme Gilles le Muisit parle, vers la fin du livre de ses Annales, de sa maladie et de son opération. Nous traduisons son récit du latin, fort négligé d'ailleurs, dans lequel il est écrit.

« Il est certain, dit-il, que moi Gilles, abbé susdit, ayant eu plus de cinquante ans à traiter les affaires de l'Eglise, soit avec les Supérieurs ecclésiastiques, soit avec les Abbés mes prédécesseurs, soit pendant que j'étais moi-même à la tête de ce monastère, je me suis extrêmement fatigué à écrire. Aussi arriva-t-il qu'en devenant vieux ma vue commença à faiblir, de sorte qu'en dernier lieu je ne pouvais ni lire, ni écrire facilement. L'année 1348, la veille et le jour de l'Assomption de la Glorieuse Vierge, je pus encore célébrer une messe privée, mais je dus bientôt reconnaître que cela même me devenait impossible, parce que l'état de mes yeux ne faisait qu'empirer et que je n'y voyais presque plus. Dès lors, je m'abstins de dire la messe, jusqu'au jour où je recouvrai la vue. C'est à ce moment que je devins tout à fait aveugle, supportant, grâce à Dieu, avec résignation cette épreuve qu'il m'envoyait. Pour échapper à l'oisiveté et éloigner tout motif d'impatience, je consacrai mes loisirs à faire enrégistrer, tant en Latin qu'en Français, une foule d'événements. Beaucoup de personnes s'émerveillaient de ma patience et, de fait, je conservai tout le temps ma gaieté et ma bonne humeur, sans cesser, grâce à Dieu, de faire tous mes efforts pour ne pas tomber dans le vice.

« Et maintenant, que ceux qui viendront après moi sachent qu'un certain Maître, originaire d'Allemagne, vint à Tournai et qu'ayant examiné mes yeux il promit, avec l'aide de Dieu, de me guérir. Après avoir bien réfléchi à tout ce qu'il me dit, et malgré l'avis de mes proches et de mes amis, je finis par me rendre à ses raisons. Je lui permis donc d'exercer son art sur mes yeux, le dimanche après l'Exaltation de la Sainte-Croix pour le premier œil et cinq jours après pour l'autre (4). L'opération fut à peine douloureuse et consista à introduire dans l'œil un certain instrument en forme d'aiguille pour déchirer le voile qui obstruait mes yeux. Je recouvrai la vue, non certes comme elle était pendant ma jeunesse, mais comme il convenait à mon

(1) *Chronique et Annales de Gilles le Muisit*, publiées pour la Société de l'histoire de France, par Henri Lemaître. Paris, 1905.

(2) *Loc. cit.*, introduction, p. x.

(3) Voir sur ce manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, *loc. cit.*, introduction, page xxix.

(4) Ce fut le 18 et le 22 septembre 1351.

âge, car j'étais déjà octogénaire. Je voyais le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, mais je ne pouvais reconnaître les gens. Je pouvais cependant pourvoir à tous mes besoins, excepté qu'il m'était impossible de lire ou d'écrire. Je pense que ce fut une grâce de Dieu ; que son nom soit bénit et qu'il me conserve en cet état jusqu'à ce qu'il lui plaise de me rappeler à lui. Je fus aveugle trois ans ou environ (5) ».

Ainsi que je l'ai fait observer en commençant, on voit que ce récit de Gilles le Muisit est d'une sécheresse désespérante. En somme, que dit-il ? Qu'il est devenu aveugle à force de fatiguer ses yeux, qu'un médecin allemand dont il ne donne pas le nom, ici du moins, lui a passé une aiguille dans l'œil, que la douleur a été minime et de peu de durée et qu'il a recouvré la vue. C'est tout. Heureusement que,dans une de ses poésies, écrites en français,il donne le nom de l'opérateur et nous apprend que l'aiguille dont il se servit était une aiguille d'argent. Voici ce passage qui sert de prologue à une longue pièce de vers composée en reconnaissance de sa guérison :

« Ch'est, dit-il, li loenge et li regrasciemens l'abbet Gillion le Muysit à Dieu, à le Virgène Marie, à Saint Martin, à tous Sains et à toutes Saintes, de chou que lie veue li est recouvrée, qui avoit estet aveules trois ans et plus, et n'avoit célébret, ne rien veut fors un pau d'air, et avoit estet environ siscante-deus ans abbés esleus, se fu aidiés par un maistre nommet Jehan de Meence, qui ouvra en ses yeuls d'un instrument d'argent, à manière d'aguille, sans peler, a pau d'angousce et tot passée, et fu faite cheste cure et vey des deus yeuls selon son eage souffiscamment, l'an de grâce MCCCLI (1351), environ le fieste Saint Remi (6). »

Qu'était ce Jean de Mayence ? Probablement, comme nous le verrons,un de ces périodeutes, à la fois oculistes et lithotomistes, si nombreux alors, qui avaient la spécialité de soigner les maladies des yeux et d'extraire les pierres de la vessie. Quoi qu'il en soit, son intervention fut couronnée de succès, dans la mesure au moins où cela était possible à l'âge de Gilles le Muisit,et surtout avec la technique opératoire alors en usage.

II

La miniature dont j'ai parlé, et que je reproduis ici, donne une idée assez exacte de la façon dont se pratiquaient ces opérations de cataracte. Au milieu, on voit le patient assis sur un siège, aux bras duquel il appuie ses mains. La gauche semble se cramponner au siège, en prévision sans doute de la douleur prochaine. La tête est inclinée à droite, pour que l'œil gauche à opérer soit bien à la portée du chirurgien. Celui-ci soutient, de la main gauche, le menton de son malade, tandis qu'il se dispose à introduire dans l'œil gauche l'aiguille qu'il tient de la main droite. Signalons enfin, un jeune aide (le discipulus) qui, de son bras droit, soutient le bras de l'opéré en même temps qu'avec le bras gauche il immobilise sa tête. A droite, on aperçoit des moines qui assistent en curieux à l'opération.

L'attitude et la position respective des divers personnages sont d'ailleurs, de tout point, conformes à ce que les anciens médecins, et en particulier Celse, recommandent en pareil cas.

Miniature extraite du Manuscrit des Annales de Gilles le Muisit, conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, sous le n° 13076. (Opération de la cataracte pratiquée sur Gilles le Muisit).

« Le malade, dit Celse, sera assis sur un siège placé au-devant de l'opérateur, dans un lieu bien éclairé et face au jour, de façon que le médecin soit placé un peu plus haut que lui. Derrière l'opéré, se tiendra un aide pour lui soutenir la tête et en assurer l'immobilité, car le plus léger mouvement pourrait lui faire perdre la vue pour toujours... L'œil gauche sera opéré de la main droite et l'œil droit de la main gauche (7). »

On sait que cette méthode d'opérer la cataracte consistait à introduire une aiguille de fer ou d'argent dans la conjonctive et à la faire pénétrer jusqu'au niveau de la pupille ; à ce moment, l'opérateur s'efforçait d'abaisser le cristallin jusqu'au bas de l'œil pour dégager la pupille du corps opaque qui empêchait l'arrivée des rayons lumineux sur la rétine. C'est le procédé que décrit encore Ambroise Paré au XVI^e^ siècle et qui fut en usage jusqu'au siècle dernier. Voici comment Paré recommande de placer le malade ; sa pratique sur ce point diffère sensiblement de celle que nous venons de voir employée au XIV^e^ siècle.

(5) « Verum est quod ego, Egidius abbas predictus, a quinquinginta annis noviter transactis et infra multum in scribendo laboravi, et fui in negociis Ecclesie cum dominis ecclesie, cum dominis abbatibus, predecessoribus meis, et etiam tempore quo prefui quam plurimum impeditus, et sic senescens visus meus cepit debilitare, et in fine non poteram bene scribere aut legere...

... Modo sciant futuri quod quidam magister de Alemania venit in Tornacum et, visis oculis meis, prom isit cum Dei adjutorio me curaturum. Consideratis omnibus que michi dixit, finaliter contra consilium propinquorum et amicorum meorum omnium ego acquievi ejus consilio, ita quod Dominica post Exaltationem sancte Crucis in uno oculo et feria quinta sequenti in alio permisi in eis artem suam exercere. Qui cum parvo dolore et cito transacto cum quodam instrumento ad modum acus est operatus, discooperiens lumen oculorum. Visum recuperavi et vidi, non sicut in etate juvenili, sed sicut etas mea requirebat, quia jam eram octogenarius, et videbam celum, solem, lunam, stellas, non perfecte cognoscens gentes,et in omnibus michi providebam. Et hoc donum a Deo reputo michi datum, sit nomen ejus benedictum et det quod in tali statu usque ad ejus voluntatem perseverem ! Quia cecus fui per tres annos vel circiter. » *Loc. cit.*, pp. 305-307.

(6) Poésies de Gilles le Muisit, édition Kervyn, Louvain, 1882, t. II, page 230.

(7) « In adverso sedili collocandus est loco lucido,lumine adverso, sic ut contra medicus paulo altius sedeat. A posteriore autem parte caput ejus, qui curabitur, minister contineat, et immobile id praestet, nam levi motu eripi acies in perpetuum potest... Curari vero sinister oculus dextra manu, dexter sinistra debet. »

Corn. Celsi : *De re medica*, lib. VII, De natura oculorum et eorum suffusione.

« Faut eslire, dit-il, un lieu médiocrement clair : et à jeun faire asseoir le patient sur un banc assez estroit, le visage tourné non viz-à-viz de la lumière, c'est-à-dire, du jour ou de la chandelle, mais à costé : et dois derechef bien noter que la lumière ne doit estre grande... et luy bander l'œil sain avec cotton, ou chose semblable, afin qu'il ne se meuve pendant l'œuvre. Puis le chirurgien s'asseira sur le banc viz-à-viz de luy (comme deux fourbisseurs) toutesfois le chirurgien un peu plus haut que le malade, luy faisant poser les mains à sa ceinture, et doit embrasser de ses jambes les genoux du patient, et qu'il y ait un serviteur qui tienne la tête du malade par derrière, afin qu'il ne la tourne ny çà ny là, ains qu'elle demeure ferme et stable (8). »

Nous possédons une exacte reproduction de cette scène dans une gravure de la chirurgie française de Jacques Guillemeau, reproduite par M. Alfred Franklin dans ses « Variétés chirurgicales (9) ».

Le manuel opératoire décrit par Ambroise Paré est également un peu plus compliqué que celui de Jean de Mayence. C'est ainsi qu'il recommande d'immobiliser l'œil sain avec du coton, ce que ne semble pas, d'après notre miniature, avoir fait l'oculiste du XIVe siècle, bien que Celse prescrive aussi de mettre de la laine dans ce but : *ipse oculus qui curabitur, immobilior faciendus est super alterum lana imposita et deligata* (1). Ambroise Paré préfère une aiguille de fer ou d'acier aux aiguilles d'or ou d'argent et la veut à bords un peu aplatis, afin qu'elle entre plus aisément.

Ces perfectionnements dans la technique opératoire ne sont pas pour surprendre, si l'on songe d'une part aux progrès déjà réalisés par la chirurgie et de l'autre à ce qu'étaient au Moyen-age ces Abaisseurs de cataractes, et surtout à leur valeur morale. On comprend mieux alors la défiance qu'ils inspiraient le plus souvent et la résistance que mirent à le laisser opérer par un de ces aventuriers les parents et les amis du bon abbé de Tournay.

III

Au Moyen-Age (11), l'oculistique est monopolisée par trois classes de praticiens de valeur différente : le *Judeus*, le *Rusticus*, et le *Chirurgus expertus in oculis*. A laquelle de ces trois catégories appartenait notre Jean de Mayence ? Certainement pas à la seconde, car les opérateurs de ce genre ne sortaient guère de leur pays d'origine et n'exerçaient leur art que dans un rayon de peu d'étendue, comme le font nos rebouteurs actuels. D'autre part, Gilles le Muisit était un trop grand personnage pour se mettre entre les mains d'un oculiste de cette trempe ; l'eût-il voulu, d'ailleurs, que son entourage s'y fût certainement opposé. Il reste donc que Jean de Mayence fût un véritable chirurgien *Chirurgus expertus in oculis*, ou un Juif. J'incline pour cette dernière hypothèse, et en voici les raisons.

Il semble bien qu'au XIIIe, et même au XIVe siècle, les chirurgiens diplômés, les *doctores chirurgici*, comme les appelle Arnauld de Villeneuve, sortis des Ecoles de Salerne ou de Montpellier, ne se soient pas beaucoup occupé d'oculistique. Le célèbre Lanfranc (1296) décrit bien l'opération de la cataracte et celle du chalazion, mais il en parle comme quelqu'un qui ne les a jamais faites, ni même vu faire. Par contre, Guillaume de Salicet (1276) décrit l'opération de la cataracte d'après une méthode qui lui était personnelle et qui paraît être le fruit d'une grande pratique. Il est probable qu'il avait appris la chirurgie oculaire en suivant quelque praticien ignoré de son époque, car il répète à plusieurs reprises que la chirurgie oculaire, et spécialement l'opération de la cataracte, ne peut s'apprendre qu'en voyant opérer un chirurgien exercé dans cet art : « cette opération, dit-il, ne pourra être comprise par l'élève que s'il l'a vue faire de ses propres yeux par quelqu'un d'expert et d'habitué à la pratique oculaire (12). »

Au XIVe siècle, Jean de Gaddesden déclare que l'opération de la cataracte n'est à la portée ni des médecins, ni des chirurgiens et que s'ils veulent l'entreprendre ils doivent d'abord s'essayer sur des yeux de chien, de coq, ou de tout autre animal (13). L'oculistique est donc généralement exercée par des périodeutes, praticiens ambulants qui se transmettaient de père en fils les secrets de leur art, comme c'était aussi le cas pour l'opération de la taille. Ce sont ceux dont Jean de Tournemire (1329-1410) constate la malhonnêteté habituelle : *Medici cursores curant interdum albuginem cum sit cicatrix magna et fugiunt habita pecunia.* Aussi, ne faut-il pas s'étonner outre mesure que Valescus dissuade aux chirurgiens de se livrer aux opérations sur les yeux. « On rencontre, dit-il, un grand nombre de médecins ambulants qui se font forts de guérir la cataracte avec une aiguille ; ils promettent beaucoup plus qu'ils ne sauraient tenir et beaucoup d'entre eux n'ont d'autre but que d'extorquer de l'argent aux malades. Les médecins honnêtes se gardent bien d'agir de la sorte, car ils tiennent à conserver intact leur honneur. La cure de la cataracte par l'ai-

(8) Les œuvres d'Ambroise Paré, édit. de Lyon, 1652, page 392.
(9) Alfred Franklin, *Variétés chirurgicales*, p. 210.
(10) Celse, *De re medica*, *loc. cit.*
(11) Nous empruntons la plupart des détails qui suivent sur les oculistes au Moyen-Age au savant travail du Dr Pansier, d'Avignon : *la Pratique de l'Ophtalmologie dans le Moyen-Age latin* paru dans le *Janus* de janvier, février 1904. — Cf. aussi : Truc et Pansier : *Histoire de l'Ophtalmologie à l'Ecole de Montpellier*, Paris, 1907.
(12) Non addisci potest per discipulum nisi discipulus oculo proprio hanc viderit operationem ab aliquo super hoc et in hac infirmitate perito fieri. (Cité par Pansier, *loc. cit.*)
(13) Istam operationem nescit Chirurgus nec Medicus Physicus (nisi prius operare ipsam viderit) atque ideo non audebit illam tentare, quoniam corpus laederet manu tremula. Quare consultum esset ut chirurgus prius faceret periculum, perforando oculum canis, galli, vel alterius animalis : tum id nimirum consequeretur

guille sera donc laissée à ces jeunes apprentis qui courent de droite et de gauche (14). »

« L'oculistique, remarque le Dr Pansier, est d'ailleur généralement entre les mains de praticiens juifs. En 1468, lorsque le roi Jean d'Aragon est atteint de la cataracte, c'est Abi-Abor, rabbin de Lérida, qui l'opère, le 12 septembre de cette année ; il est assez heureux pour rendre la vue à son royal patient » (15). « Des le quatorzième siècle, observe M. Alfred Franklin, on rencontre les chirurgiens ambulants parcourant les provinces, cheminant un bâton à la main par monts et par vaux, narguant les chirurgiens qu'ils qualifient d'ignorants et, non sans raison, de poltrons. Eux, les vrais précurseurs de nos chirurgiens actuels, rien ne les effraye, rien ne les étonne, rien ne les arrête... Ils réduisent les hernies, abaissent les cataractes, extrayent les pierres de la vessie, châtrent les animaux et les hommes, appliquent le trépan, incisent les fistules. Ils osent tout, et le succès vient souvent couronner leur audace (16). »

C'est proabblement à cette catégorie de chirurgiens qu'appartenait Jean de Mayence ; peut-être même joignait-il à l'art d'abaisser les cataractes celui non moins lucratif d'inciseur de vessie ou de lithotomiste. Quoi qu'il en soit, il semble bien démontré que ce n'était ni un médecin, ni un chirurgien diplomé. Ce n'est guère, en effet, que vers la fin du XVIIe siècle, en 1699, qu'on exige des oculistes, comme aussi des rhabilleurs et des lithotomistes, une légère épreuve subie en présence des Chirurgiens officiels de Saint-Côme. (17)

IV

Quelle était l'issue ordinaire de ces opérations de cataracte ? Arnauld de Villeneuve nous dit que s'il a vu souvent des spécialistes abattre la cataracte, il a rarement pu constater que cette opération ait donné d'heureux résultats (18). Cependant, d'autre part, Jean de Gaddesden affirme, précisément à propos de la cataracte, qu'il a vu des chirurgiens, opérant avec l'aiguille, faire des choses surprenantes et acquérir de ce chef beaucoup de gloire, de sorte qu'une seule de ces opérations leur rapportait plus d'argent que dix pratiquées sur d'autres membres par un chirurgien ordinaire.

Toujours est-il que l'opération pratiquée par Jean de Mayence sur les deux yeux de Gilles le Muisit, et à cinq jours seulement d'intervalle, fut, en partie au moins, couronnée de succès. Le vénérable abbé de Saint-Martin ne recouvra pas, il est vrai, complètement la vue puisqu'il ne pouvait reconnaître les gens ; ni lire, ni écrire ; mais il voyait le soleil, la lune et les étoiles ; de plus, il pouvait se conduire lui-même et suffire à tous ses besoins. En somme, il est satisfait du résultat et trouve que, pour son âge, il n'y a pas lieu d'être plus exigeant. Jean de Mayence dut donc avoir une bonne rétribution et se faire de ce succès une forte réclame.

Pourtant il y a bien quelque ombre au tableau. Tout enremerciant Dieu d'avoir recouvré la vue, le bon abbé ne laisse pas que de laisser échapper quelques regrets qui prouvent, tout au moins, qu'il avait su, durant sa cécité et sans doute pour s'en consoler, mener joyeuse vie et faire de copieuses libations. N'était-il pas naturel qu'on vînt le distraire de ses ennuis, égayer sa solitude, bavarder et festoyer avec ce pauvre infirme. De là à se laisser aller à quelques excès, bien innocents d'ailleurs, il n'y avait qu'un pas ; puis, le malade ne se croyait-il pas condamné à rester aveugle pour le reste de sa vie ! Pourquoi, dans ces conditions, se serait-il privé ?

Or sachent tous et toutes, quant aveules iestoye
Dou fort vin sans temprer a men plaisir buvoie ;
D'aus, d'ougnons et d'airun, de rien ne me wardoye,
Car pour homme perdut, sachiés, je me tenois (19).

Mais, après l'opération, si l'on ne veut pas en perdre le bénéfice, un régime sévère s'impose ; il faut changer de vie : les yeux sont sensibles ; ils redoutent le vent et le froid :

J'ay les ioez diffamés, un pau s'en suy honteus,
Et le temps m'est contraire, quant frois est et venteux.

Adieu aussi le bon vin et l'ail, adieu les longues veilles et les copieuses beuveries :

Il me convient warder dou vent et de l'orage,
D'airuns et de fors vins, dont j'avoie l'usage,
Et, pour chou que je voie, contrefaire le sage,
Mes coutumes cangier et muer me corage.

Jay les deus ioex moult tenres, se me nuyroit lumière,
Ayl, vins taster et veiller, fèves, feux et fumière,
Se me convient warder ou revenir arrière
En l'estat prumerain et cangier me manière.

Malheureusement pour lui, le bonhomme ne jouit pas longtemps de sa demi-guérison et n'eut pas à *contrefaire le sage* pendant de longues années. Il mourut l'année suivante, le 15 octobre 1352.

(19) Poésies de Gilles le Muysit, édit. Kervyn, II, pp. 263 et ss.

C. Vieillard.

Trésorier de la Société Française d'Histoire de la Médecine.

ut acum directe sciat ponere inter tunicas sine laesione humiditatis oculi. (Pansier, *loc. cit.*)

(14) In curatione cataracte cum acu multi pretereuntes et recedentes medici recipiuntur : plura promittentes quam tenere valeant multi horum hoc fraudulenter faciunt ut pecunias extorqueant gentibus. Hanc autem viam probi non incedunt, quia totum suum honorem custodire volunt. Cataractarum cum acu sociis juvenibus hancide pervagantibus cura dimittanda erit. (Pansier, *loc. cit.*)

(15) Pansier, *loc cit.*

(16) Alfred Franklin : *Variétés chirurgicales* p. 180.

(17) Cf. Franklin, *loc. cit.*, p. 207.

(18) Pansier, *loc cit.*

Que deviennent les anciennes Ecoles de la rue de la Bûcherie?

Le *Bulletin municipal* du 20 avril, au cours du compte-rendu qu'il donnait de la séance de janvier de la Commission du Vieux Paris, publiait la note suivante :

Observations au sujet de l'ancienne Faculté de médecine de la rue de la Bûcherie.

M. Selmersheim *demande où en est la question du classement des bâtiments de l'ancienne Faculté de médecine de la rue de la Bûcherie. Il rappelle que, grâce à l'intervention de M. Quentin-Bauchart, le Conseil municipal avait renvoyé ce projet à sa 2e Commission; mais, depuis, on n'en a plus entendu parler, alors que le classement des quatre barrières de Ledoux était voté par cette assemblée. Il demande à M. le Préfet de la Seine de vouloir bien faire le nécessaire à ce sujet.*

M. le Président *répond que, conjointement avec la 2e Commission du Conseil municipal, la direction des Affaires municipales étudie la suite à donner au projet de classement. Il donnera des ordres à ce service pour que l'affaire soit poussée activement et prie M. Lucien Lambeau, secrétaire, de prendre tous renseignements à ce sujet pour les transmettre d'urgence à M. Selmersheim.*

M. Edgar Mareuse *communique le numéro d'un journal parisien donnant la reproduction des plans adoptés. Or, ces plans ne conservent que la rotonde de Winslow et démolissent la maison des Bedeaux et la salle des actes du XVe siècle, ce qui est la destruction presque complète du monument.*

M. André Laugier *dit qu'il y a la plus grande urgence à classer les parties anciennes si l'on ne veut pas les voir démolir. Ces parties anciennes sont la salle du XVe siècle, ancienne salle des actes, avec ses fenêtres ogivales, qui sont tout à fait indépendantes des constructions parasites qui ont été édifiées au-dessus et qui peuvent être démolies sans scrupule.*

M. Charles Normand *regrette que la Commission spéciale désignée par la Commission du Vieux Paris pour s'occuper de la conservation de ce monument n'ait jamais été convoquée ni même consultée par l'Administration, au moment où se traitait la question de location aux étudiants. C'est par la voie d'un journal que cette Commission apprend que le mal est fait.*

M. André Hallays *estime que, dans l'espèce, le journal a été utile, puisqu'il a montré ce que l'on voulait faire de l'ancienne Faculté. Il rappelle le cas d'un autre journal, qui, en publiant le plan des agrandissements du Palais de justice, et le projet d'édification d'une tour extravagante, a empêché, par sa publicité, ladite tour d'être édifiée.*

M. André Laugier *rappelle que l'ancienne Faculté de médecine fut acquise par la Ville, après de nombreuses démarches faites, au nom du Syndicat des médecins de la Seine, par le regretté docteur Le Baron, qui y avait sacrifié son temps et son argent et avait même proposé un projet de restitution. Si la Ville en fit alors l'acquisition, c'est qu'elle voulait la conserver intacte et comme un vénérable souvenir de la science médicale parisienne. Il serait donc lamentable que cette même Ville consentît à la voir dénaturer dans ses parties les plus curieuses, celles dont la préservation avait été le but principal de la campagne entreprise par les médecins parisiens.*

M. Quentin-Bauchart *rappelle que la 2e Commission du Conseil municipal est maîtresse de la situation, puisque c'est elle qui doit tout d'abord se prononcer sur les plans. Il ajoute qu'il croit savoir que les plans en question ne lui ont pas encore été présentés.*

M. Georges Villain *dit que, en ce qui le concerne, il n'a pas trouvé mauvaise la location de ce monument aux étudiants parisiens. Il voudrait pourtant que cette location ne soit pas le prétexte de la destruction presque complète de l'édifice, comme le montre le journal qui a été produit. Il sait la tendance des architectes de tout démolir pour reconstruire du neuf et rappelle la Tour du Vertbois, détruite puis réédifiée, soi-disant à la demande des érudits et des savants qui n'avaient pas demandé autre chose que sa conservation. Il ne faudrait pas que la même chose arrivât pour l'ancienne Faculté.*

M. André Hallays *constate qu'il serait au moins curieux de voir la ville de Paris, qui a fait cette acquisition afin de conserver intact un vieux monument, consentir, une fois qu'il est en sa possession, à n'en rien conserver du tout.*

M. Charles Normand *présente un projet de vœu tendant à prier l'Administration municipale de bien vouloir communiquer à la Commission du Vieux Paris les plans de restauration de l'ancienne Faculté de médecine.*

M. Quentin-Bauchart *estime que les plans, devant d'abord être soumis à la 2e Commission du Conseil municipal, c'est à cette Commission qu'il serait convenable d'en demander la communication.*

Le vœu de M. Charles Normand, amendé par M. Quentin-Bauchart, est adopté.

***

L'opinion de ceux qui s'intéressent aux vieux souvenirs de Paris avait été, en effet, très émue par la publication, dans la grande presse, d'un projet de res-

tauration qui avait toutes les allures d'un projet officiel.

Ce que publiait la grande presse n'était d'ailleurs qu'une partie d'un document qu'avait donné *l'Université de Paris*, de décembre 1906, organe de l'Association générale des Etudiants. Ce document avait pour titre : Projet d'Hotel. *Dessins à l'Echelle de 0,005 pour 1 mètre, dressés le 30 novembre 1906, par G. Debrie, architecte du gouvernement et de la ville de Paris. Diplômé. Membre du Conseil supérieur des bâtiments civils.*

L'article qui était joint à ce document, intitulé : *la Maison des Etudiants*, n'en donnait ni commentaire, ni explications, mais le projet était assez éloquent par lui-même pour qu'on ait une idée nette de ce qu'allaient devenir les Ecoles de la rue de la Bûcherie.

La façade du nouvel Hôtel, sur cette rue, était monumentale et très richement décorée de sculptures ; notamment les trois arcades très hautes reposant sur des doubles colonnes, qui servaient de portes. Le bâtiment présentait un rez-de-chaussée et deux étages (et la légende parlait même d'un troisième étage dont on cherche vainement trace sur la façade). La partie faisant l'angle des rues de l'Hôtel-Colbert et de la Bûcherie était surmontée d'une coupole qui indiquait qu'on avait consenti à conserver le faîte de l'ancien amphithéâtre de Winslow, lequel amphithéâtre, complètement dégagé des constructions qui s'y adaptent aujourd'hui et qui étaient jugées indignes d'être conservées, était à ce point *restauré* que personne ne l'aurait reconnu.

D'ailleurs, si la façade faisait pressentir que les auteurs du nouveau projet avaient été peu préoccupés de sauvegarder les souvenirs du passé et s'étaient surtout inquiétés de *remplir le terrain* à leur fantaisie, ce pressentiment devenait une inquiétante certitude quand on jetait les yeux sur les deux plans joints au projet de façade, dont l'un concernait le rez-de chaussée et l'autre le premier étage.

Ce qui, à première vue, frappait en regardant le plan du rez-de-chaussée, c'est que, tandis que l'amphithéâtre de Winslow devenait un élégant salon de réception, tout le reste du nouvel hôtel était pour ainsi dire pris par un grand amphithéâtre, allant en profondeur depuis la cour intérieure jusqu'aux limites du terrain disponible, et occupant toute la largeur du rez-de-chaussée de l'hôtel depuis la propriété voisine jusqu'à la rue de l'Hôtel-Colbert, *faisant disparaître la salle du XV^e^ siècle, comme la façade nouvelle faisait disparaître la maison des Bedeaux.*

Au premier étage on retrouve l'amphithéâtre de Winslow, mais devenu cette fois une bibliothèque, puis des salles de sections, des bureaux, une terrasse.

Au deuxième, la légende indique : le bureau du Comité, le bureau du comptable, le bureau de l'employé pour le public (que de bureaux !), la caisse, la salle des journaux et revues, le fumoir, la salle de conversations, le laboratoire (?), le téléphone.

Au troisième, une bibliothèque, une salle de réunion, des salons pour étrangers.

Enfin au sous-sol : chauffage, waters-closet, lavabos, escrime, douches, archives, vestiaire, caves, lumière électrique.

***

Evidemment les étudiants ont parfaitement le droit de se loger comme ils l'entendent, et même de se loger luxueusement, puisqu'ils ont de l'argent pour ça (au premier janvier, ils devaient, dit leur numéro de décembre, disposer de quatre cent cinquante mille francs). Ils peuvent très bien négliger les critiques des gens qui s'effarent en songeant à l'effet que produirait un palais bâti à l'instar de celui de la Païva, dans ce vieux quartier qui, des Tournelles à Saint-Séverin et à Saint-Julien-le-Pauvre, a gardé presque intacte sa physionomie d'autrefois. (Ah ! la terrasse sur la rue de la Bûcherie ! quelle idée, quelle vue, quel air !)... Ils ont incontestablement le droit de construire un bâtiment tel que chaque étudiant y ait un bureau, et de se bercer dans la douce espérance de croire que les salles de réunion étant au troisième et les cabinets d'aisances au sous-sol, il n'y aura pas de camarades capables de s'arrêter en route plutôt que de s'offrir quatre étages dans un sens et quatre dans l'autre...

Les étudiants ont tous les droits puisqu'ils seront chez eux... sauf pourtant celui de manquer à l'engagement, qui est la raison d'être du cadeau que leur a fait la ville, de *restaurer en les conservant* les restes des anciennes Ecoles de médecine.

Il ne faut pas oublier que la délibération du 26 novembre 1897, prise pour sanctionner un mémoire du préfet rédigé à propos du refus de M. Tétin, propriétaire de la maison des Bedeaux, de vendre au prix proposé par l'Administration, — il ne faut pas oublier que cette délibération dit expressément :

« M. le Préfet est invité à poursuivre l'obtention d'un décret déclarant d'utilité publique l'acquisition de deux immeubles sis : 1° rue de la Bûcherie, 15 et 17, et rue de l'Hôtel-Colbert, 18 ; 2° rue de la Bûcherie, 13, et rue de l'Hôtel-Colbert, 8, EN VUE DE LA CONSERVATION DES BATIMENTS DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE et de l'installation dans lesdits bâtiments, après restauration, de services d'enseignement appropriés à leur destination primitive. »

Evidemment l'attribution à l'Association des Etudiants des dits bâtiments n'a rien à voir avec *l'installation des services d'enseignement* appropriés à leur destination primitive ; — évidemment le projet de Le Baron, qui voulait faire de l'ancienne Ecole un musée de la médecine et de la chirurgie, répondait infiniment mieux à l'espoir qu'avait la Ville en sauvant la vieille faculté. Projet charmant, en vérité, qui aurait permis de ren-

dre aux anciens bâtiments leur aspect d'autrefois en se servant des documents nombreux que nous possédons pour en dresser la parfaite reconstitution, et qui aurait permis de créer enfin un abri et un centre pour toutes les richesses d'histoire médicale conservées dans les dépôts publics et chez les particuliers qui se seraient fait un devoir soit de les offrir eux vivants, soit de les léguer après leur mort.

Ecoutez Le Baron poursuivant son idée : «... Cette restitution faite, on compléterait le musée en utilisant les parties qui ne seraient pas utilisées par le personnel de l'établissement. On y disposerait avec art un grand nombre d'objets ayant trait à l'histoire de la médecine et de l'hygiène à travers les âges, instruments de chirurgie préhistoriques et historiques (il y a à la Faculté une collection que l'Etat céderait probablement, les grands fabricants et les médecins de leur côté en offriraient), anciens livres de médecine des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (ils ne sont pas rares), anciennes thèses de médecine et de chirurgie, véritables gravures d'art, autres gravures représentant la rue de la Bûcherie et les Ecoles aux différentes époques, copie d'un grand projet de reconstruction des Écoles sous Louis XV (Bibliothèque Nationale), plans et gravures des anciens hôpitaux, des anciens cimetières, des anciens égouts, cachets en bois des doyens (il en existe une collection complète à la bibliothèque de Carnavalet), pierres tombales des médecins célèbres (en particulier une magnifique pierre tombale de Guilbert de Celsoy, médecin de Jean le Bon, Charles V et Charles VI), documents concernant l'ancien collège des chirurgiens ou communauté de Saint-Côme, tout ce qui a trait à la corporation des barbiers, dits chirurgiens de robe courte, etc... Ce travail d'organisation terminé, le conservateur du musée aurait une belle tâche à entreprendre : celle d'assurer pour toujours la conservation des Commentaires. Cette histoire complète du monument et de la médecine à Paris est restée manuscrite. Écrite en latin, elle n'a pas été traduite, ni imprimée. On frémit, quand on songe qu'un incendie pourrait anéantir à jamais cet inestimable trésor. Il faudrait que ces vingt-quatre volumes, actuellement à la Faculté, fussent imprimés dans leur texte latin, puis traduits en français. Ils seraient dès lors à l'abri de la destruction et chacun pourrait les lire. Il y aurait là un travail bien séduisant pour un conservateur amoureux de l'histoire de Paris... »

Et Le Baron suivant le cours de son rêve : « Enfin on compléterait la restitution en rendant au monument un personnel qu'il avait autrefois. L'école logeait un médecin, et deux bedeaux ou massiers, appelés l'un grand bedeau, l'autre petit bedeau, *bedellus major* et *bedellus minor*. Qui empêcherait, les jours de visite, de donner aux bedeaux le costume de l'époque (1)? »

(1) Projet d'un musée municipal de médecine et de chirurgie à établir dans les bâtiments de l'ancienne Faculté de médecine de la rue de la Bûcherie.

Que nous sommes loin, dans ces quelques pages ferventes, du beau casino dont les journaux ont reproduit le projet ! C'est pourtant en parlant ainsi que Le Baron a provoqué le mouvement qui a entraîné le Conseil municipal à dépenser trois cent cinquante mille francs pour sauver l'ancienne faculté de la ruine... Etait-ce vraiment afin de la réserver pour la démolition ?

Mais d'ailleurs le projet de Le Baron était parfaitement sensé et répondait au grand mouvement historique moderne, et le Conseil municipal d'aujourd'hui aurait eu une belle inspiration en complétant à son tour ce qu'avait fait son prédécesseur. Paris manque justement de ce musée d'histoire médicale que possèdent aujourd'hui bien des capitales étrangères et même des villes de la province française : la Faculté actuelle se prête mollement à sa création et a vaguement enregistré les appels faits par M. le professeur Blanchard au nom de *la Société française d'histoire de la médecine*. Il y aurait eu là pour la Ville un geste aussi beau à faire que celui que M. de Selves réclamait d'elle en lui conseillant de louer l'ancienne Faculté aux Etudiants pour 20 francs par an. Geste élégant et généreux qui en aurait provoqué d'autres...

Si le rêve de Le Baron, et de tant d'entre nous après lui, est resté irréalisé, il ne s'ensuit pas qu'il soit permis aujourd'hui de détruire ce qu'il a sauvé. C'est probablement ce qu'ont compris les organisateurs de la Maison de la Mutualité quand, abandonnant les bâtiments de la rue de la Bûcherie qu'on était disposé à leur céder, ils tournèrent leurs vues vers les terrains où s'élevait le marché du Temple ; c'est en tout cas ce que M. Grébeauval, conseiller municipal et rapporteur de la 2e Commission, disait nettement dans la séance du 13 juillet dernier :

« Quand vous pénétrez par la porte d'une palissade, vous trouvez : à droite, une bâtisse malpropre, accolée à une tourelle octogonale ; en face les trois portes, deux à ogives, une à fronton, de la grand'salle ; à gauche le cylindre et le dôme de l'amphithéâtre de Winslow. Ce dernier fut coupé en une série d'étages, accolé à des choses innommables, et son harmonieuse élégance ne reparaît qu'à travers les brèches faites aux plafonds. De même la grand'salle, aux sept baies typiques, aux colonnes vigoureuses, perd toute sa valeur, ayant été coupée en deux, étêtée par la création d'un étage supérieur, surchargée d'une laide et lourde construction.

Ne pourrait-on conserver ces deux spécimens impressionnants, qui ont franchi trois siècles, malgré les pires avatars, en dépit des placages et des bouleversements subis? Votre 2e Commission n'a pas eu d'autre pensée, *car il s'agit de sauvegarder ce pourquoi nous avons déboursé le crédit de rachat.*

« Or, il résulte des observations faites sur la place que l'architecte de la future édification peut parfaitement : 1° dégager le cylindre de l'amphithéâtre de Winslow ; 2° conserver comme salle des fêtes, le rez-de-chaussée aux fenêtres ogivales, celles-ci étant restituées, et au possible de remonter cette salle au niveau primitif, dont les parties maîtresses se retrouvent à travers les galetas superposés ; 3° dégager et conserver, s'il est utile, la tourelle de droite où l'escalier reste enfermé, sans valeur propre (1) ».

Et la délibération portait en son article 3o : « L'Association générale des étudiants devra prendre l'engagement de dégager et restaurer à ses frais les parties des bâtiments actuels présentant un intérêt historique et d'édifier sur le terrain restant libre après démolition du surplus des constructions nouvelles. Les plans des travaux seront soumis à la 2e commission pour approbation... »

***

On comprend l'émotion produite par la publication dans l'*Université de Paris* et dans les journaux du projet de M. Debrie. Cette émotion se traduisit à la commission du Vieux-Paris par les protestations qu'on a lues plus haut et dans le public d'historiens, de médecins, d'archéologues, d'artistes qu'intéresse la question, par une sorte de malaise qui va s'accentuant à mesure que les jours s'écoulent alors qu'aucune communication officielle ne vient ni rassurer ni renseigner. Quelques-uns prétendent et d'autres mêmes affirment que pendant ce temps l'Administration démolit ou tout au moins laisse s'effondrer, ce qui revient au même et est presque aussi expéditif. On se souvient que dans sa séance du 16 janvier 1902 la Commission du Vieux Paris émettait le vœu « que la restauration de l'ancienne Faculté de médecine soit entreprise le plus tôt qu'il sera possible » et priait « l'Administration de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet. » En 1902. Il y a cinq ans !

Puisque, en janvier, le président de la Commission du Vieux Paris avait prié M. Lucien Lambeau de prendre sur la question tous les renseignements nécessaires, peut-être, au cours de son enquête, M. Lambeau avait-il appris quelque chose, notamment au sujet du fameux projet de restauration dont la presse avait parlé. C'est ce que, connaissant son affabilité, nous venons d'aller lui demander en son si hospitalier cabinet de l'Hôtel-de Ville.

— « Non, nous répondit-il, il n'y a rien de nouveau. Jusqu'à ce jour aucune communication officielle n'a été faite à l'Administration par l'Association des Etudiants au sujet d'un projet quelconque de restauration ou de construction. Le projet Debrie n'a pas été présenté plus qu'un autre. Comme la 2me commission est en l'espèce, toute puissante, je me suis informé auprès de M. Grébeauval si le Conseil municipal était disposé à sacrifier ce que jadis il avait sauvé de la destruction, et M. Grébeauval a été fort catégorique; il m'a affirmer qu'aucun projet ne serait accepté qui n'assurerait pas la restauration conservatrice de l'amphithéâtre de Winslow et de la salle des Actes... »

***

Soit.

Pourtant, malgré ces affirmations rassurantes du rapporteur de la 2me commission, (paroles qui sont d'ailleurs conformes aux idées émises dans son rapport de juillet) une appréhension nous reste. Le projet Debrie n'est peut-être qu'un ballon d'essai... mais le fait de l'avoir lancé prouve que l'Association des étudiants se soucie fort peu de sauver ce qui reste des anciennes Ecoles et laisse craindre qu'elle ne fasse tout son possible, qu'elle n'use de toutes ses influences pour amener peu à peu le Conseil à lui laisser les coudées franches pour démolir et reconstruire à son gré. Peut-être compte-t-elle un peu sur le temps qui finit par atténuer les résolutions les plus véhémentes...

Ce n'est là qu'une impression; mais il faut reconnaître qu'elle est partagée par la plupart de ceux qui s'intéressent au sort de la vieille Faculté.

Albert Prieur

(1) *Fr. Med.*, n° 13, 1906, p. 243.

Thomas Ogier, chirurgien de Philippe VI de Valois (1346)

« Nous connaissons par un mémoire de Chéreau, publié en 1864 par *l'Union médicale*, les noms de six médecins attachés à la cour de Philippe de Valois, de 1333 à 1360. Guy de Vigerano, auteur d'un manuscrit sur la Croisade, et Jean de Lyon, physicien de la reine de France; les deux frères Robert et Gille de Denneville, anoblis pour leurs bons et agréables services en 1338, Etienne de Chaumont « maistre en médecine » en 1340 et Gilbert Hamelin mort vingt ans plus tard.

Il ne semble pas que l'auteur de cette monographie (1) ait rien su d'un certain Thomas Ogier, chirurgien du roi, qui suivit Philippe VI à l'armée en 1346. C'est dans les *Actes normands de la chambre des Comptes* sous ce malheureux règne, que M. Léopold Delisle a retrouvé le mandement qu'il a bien voulu me signaler.

Philippe, par la grâce de Dieu roy de France, au bailli et au vicomte de Rouen ou a leurs lieux tenans, salut. Nous vous demandons, et a chascun de

(1) A. Chéreau, *les Médecins des six rois de France* (1270-1350). (*Union médicale* des 22, 27 et 29 décembre 1864).

vous si comme a lui appartenra, que tout ce qui vous apperra estre deu a nostre amé surgien, maistre Thomas Ogier, pour cause de ses gaiges, du terme de l'eschequier de Pasques derrenièrement passé, vous lui paiez, ou a son certain commandement, tantost et sanz delai, en retenant par devers vous lettres de quittance de ce que paié li aurez... Donné à Brunay le XXV^e^ *jour de may l'an de grace mil* CCC*quarante et six. Par le roy* R. DE MOLINS.

E.-T. Hamy.

On remarquera que la pièce a été donnée à Brunay le 25 mai 1346, un peu plus de trois mois avant la cruelle journée de Crécy.

Documents

Copie d'un placard affiché à l'Université d'Iéna afin d'annoncer la soutenance d'une thèse de doctorat en médecine.

Quod
felix faustumque esse iubeat
Summum numen
auctoritate
huic litterarum universitati
a
FERDINANDO I
imperatore romano germanico
Anno MDLVII concessa
clementissimis auspiciis
serenissimorum
magni ducis et ducum Saxoniae
nutritorum academiae Ienensis
munificentissimorum
Erectore academiae magnificentissimo
augusto et potentissimo principe ac domino
GUILELMO ERNESTO
magno duce Saxoniae vimariensium atque isenacensium principe
landgravio Thuringiae
marchione misniae principali dignitate comite Hennebergae
dynasta Blankenhaynii neostadii ac Tautenburgi
prorectore academiae magnifico
viro perillustri atque excellentissimo
FRIDERICO MAURER
medicinae doctore
anatomiae professore publico ordinario
ordinis medicorum h.t. decanus et brabeuta
ego
AUGUSTUS WAGENMANN
medicinae chirurgiae artis obstetriciae doctor
ophtalmologiae professor publicus ordinarius
instituti clinici ophtalmiatrici dictreor
Serenissimo magno duci Saxoniae a consiliis medicinalibus intimis
ordinis Saxonici vigilantiae sive falconis albi eques primae classi
adscriptus
Crucis honorariae melanoburgicae secundae classis eques
virum doctissimum
CAROLUM GORBAUCH
altenburgensem e vico sancti Gangloff
postquam legitimis examinibus perfunctus est
et commentationem inscriptam
über iritis glaucamatosa
edidit
doctorem medicinae et chirurgiae et artis obstetriciae
creavi declaravi renuntiavi
Summasque eidem honores et immunitates omniaque iura quae
huic gradui tributa sunt
detuli delata confirmavi
idque ex auctoritate mihi demandata legitimum factum esse
publico hoc diplomate
Sigillo ordinis medicorum munito
cum ceteris ordinis subscriptoribus
testatus sum

Ienae die XI. M. Ianuarii A. MDCCC VII

—

Typis neuenhahni
L.S.

Communiqué par M. WICKERSHEIMER

Correspondance.

Lyon, le 7 mai 1905.

Monsieur et cher confrère,

Le n° du 10 avril 1907 de la *France médicale*, sous la signature de Paul Delaunay, contient une erreur trop importante (page 126) pour qu'elle ne soit pas assuitôt relevée.

Dominique Larrey n'est pas mort à Bièvre, mais *à Lyon*, le 25 juillet 1842. Voir passim et entre autres l'*Histoire de la chirurgie française* de Rochas.

Cette circonstance explique qu'un de mes amis, le Dr Loison, ait acquis à Lyon dans un magasin de bric-à-brac un couteau de poche, portant le nom de Larrey, et pourvu de nombreuses pièces de coutellerie qui constituent autant d'instruments chirurgicaux. C'est une véritable trousse de chirurgien sous forme de couteau.

Je vous prie, cher monsieur, d'agréer mes salutations distinguées.

Dr SABATIER.

La Revue

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

A propos d'une thèse sur l'histoire des arsenicaux. — Un bel effort de thérapeutique arsenicale. — Les parchemins de l'Enésol.

Le 3 novembre dernier, M. le Dr Paul Arnaud, ex-interne de l'hôpital civil de Bône, médecin de colonisation en Algérie, écrivait aux Laboratoires Clin :

« J'ai essayé les ampoules de cacodylate de soude Clin sur un paludéen atteint d'hépatosplénomégalie et d'anémie palustre. *Au bout de quatre jours de traitement*, mon malade marchait sans difficulté et avait retrouvé son appétit. »

Ce fait — ce simple fait pris au milieu de tant d'autres analogues — montre combien Boudin voyait clair dans l'avenir, quand, ajoutant ses efforts à ceux de Cazenave dans le *Dictionnaire de médecine* (1833), il écrivait en 1842, au début de son « Traité des fièvres intermittentes » :

« Après m'être soumis moi-même et à plusieurs reprises à l'administration de plusieurs préparations arsenicales, je me décidai, non sans conserver sur leur efficacité médicale, quelques doutes trop justifiés par l'insuccès ordinaire des autres prétendus succédanés du quinquina, à les administrer à un certain nombre de malades atteints de fièvre d'accès, jusqu'alors rebelles au sulfate de quinine. Eh bien! quoique je me sois, dans l'immense majorité des cas, abstenu avec intention de toute médication auxiliaire dont l'expérience recommande la combinaison (vomitifs, purgatifs), avec la médication arsenicale, les résultats ont dépassé toutes mes espérances. »

M. Léon Lefèvre qui cite ce passage de Boudin dans la thèse qu'il vient de soutenir (1) le 15 mai et qui intéresse à un double titre les lecteurs de la *France médicale*, raconte, d'après la thèse de Vaïas, la première application de la médication cacodylique.

« En 1898, un professeur de Lyon, ancien élève et collaborateur de M. Armand Gautier, atteint d'une affection tuberculeuse, lui écrivit une lettre lui dépeignant son état et lui annonçant que le professeur Renaut le traitait par l'arséniate de soude. Dans sa réponse l'éminent professeur lui fit part de ses résultats, et devant son état alarmant lui conseilla vivement d'essayer le cacodylate, dernière planche de salut. Mais le Dr Renaut objecta que la valeur thérapeutique de ce nouveau médicament était insignifiante, ne faisant que traverser l'organisme sans s'y fixer. Mais devant l'état grave du malade il se résolut à l'appliquer, et comme le recommandait M. Gautier, il fit des injections au cacodylate de soude. L'état du malade se modifia à tel point que le Dr Renaut communiqua à l'Académie le résultat de cette expérience qu'il avait du reste renouvelée avec succès chez d'autres malades... »

Le 2 mars 1900, MM. Vidal et Merklen apportent le résultat de leurs observations à la Société médicale des hôpitaux : « Depuis que M. le professeur Gautier a mis entre les mains des médecins le cacodylate de soude, nous avons employé chez différents malades ce sel soluble, d'un innocuité presque complète, qui permet d'administrer l'arsenic pendant longtemps sans danger et sans crainte d'intolérance... Chez les tuberculeux avancés, atteints de lésions ulcéreuses ou de pneumonie caséeuse, la médication cacodylique n'a pas eu grande action. Par contre, chez les tuberculeux au dèbut, ne présentant que des lésions encore localisées, le cacodylate de soude a relevé rapidement l'appétit et les forces, et s'est montré un excellent adjuvant des divers traitements médicamenteux ou hygiéniques tentés contre la tuberculose ». « Le même jour, M. Hirtz qui a injecté des ampoules de cacodylate, préparées par la maison Clin, à des tuberculeux avec des signes stéthoscopiques appréciables, nous dit avoir vu l'appétit s'augmenter ainsi que le poids, l'état général s'améliorant de toute façon. »

On sait le rôle qu'était appelé à jouer le cacodylate de soude non seulement dans les manifestations tuberculeuses (1), mais encore dans la bronchite grippale, dans le diabète, dans la chorée, dans la neurasthénie, dans les maladies de la peau.

Les Laboratoires Clin ont d'ailleurs su faire rendre par la médication arsénicale le maximum de service en suivant avec un soin jaloux l'évolution des travaux cliniques et expérimentaux et en mettant à la disposition des praticiens des produits d'une sûreté idéale.

Dans le groupe de la médication arrhénique, c'est-à-dire de la médication par les composés organiques de l'arsenic, elle a ajouté au cacodylate de soude :

Le *cacodylate de fer*, ou *marsyle*, renfermant en combinaison, dans des proportions thérapeutiques, l'acide cacodylique et le fer au minimum d'oxydation.

Les deux *métharsinates*, (méthylarsinate de soude et méthylarsinate de fer) qui viennent étendre le champ que s'était ouvert le cacodylate notamment en ce qui concerne la paludisme et la tuberculose. N'oublions pas

(1) Les Arsenicaux en thérapeutique, essai historique, par *Léon Lefèvre*, in-8, 88 p. Paris, Bouvalot-Jouve, 1907.

(1) « Personnellement, ajoute M. Léon Lefèvre, nous avons pu apprécier la haute valeur de la médication arrhénique dans la tuberculose au début. Dans trois cas, après quelques séries d'injections hypodermiques de cacodylate de soude, au moyen d'ampoules Clin dosées à 0,05 cent. aidé du traitement général habituel nous avons vu l'état général se modifier et l'évolution du mal s'arrêter. »

que M. Gautier a vu des tuberculeux au deuxième degré, gagner en deux mois, grâce au méthylarsinate de soude, 6 et 7 kilogr. alors que les signes stéthoscopiques étaient notoirement atténués, que les hémoptysies avaient cessé et que le sommeil était revenu ; — que le même a observé quatre tuberculeux au *troisième degré*, gagner, respectivement grâce au même traitement, 1.000, 2.000, 1.100 et 2.200 grammes en deux mois.

Le *cacodylate de gaïacol,* sur lequel nous aurons bientôt à revenir plus longuement, à propos duquel le Dr Barbary, dans la séance de l'Académie de médecine du 5 mars dernier, terminait ainsi les conclusions de son mémoire : « L'application des injections de cacodylate de gaïacol en solution aqueuse à 0,05 centigramme faite par nous sur un grand nombre de grippés nous permet de considérer le cacodylate de gaïacol comme un spécifique des infections grippales. »

Et enfin *l'Enésol* ou salicylarsinate de mercure, qui marque certes un des triomphes de la thérapeutique contemporaine, l'énésol qui parcourt son chemin en semant partout des convictions chaque jour plus nombreuses et plus profondes, et qui voit (ce qui est toujours un signe de succès) de vagues produits chercher, sous des noms divers, à contrefaire son action et à se revêtir de ses qualités. *Pas de douleur, pas de toxicité, action sûre et rapide :* avec ces trois moyens, l'énésol a fait faire un pas gigantesque à la thérapeutique hypodermique de la syphilis.

Dans notre Causerie du 10 avril nous signalions la thèse du Dr Bruc, de Montpellier, sur *la Médication arsénico mercurielle dans le traitement de la syphilis*, thèse où il concluait : « *Personnellement, toutes les fois où se poseront les indications de la médication arsénico-mercurielle, nous donnerons la préférence à l'Enésol, qui nous a donné les meilleurs résultats* » et nous ajoutions : « Remarquez que M. Bruc ne s'est pas adressé uniquement aux travaux de ses prédécesseurs et qu'il n'a pas puisé sa conviction dans la littérature publiée. Cette conviction s'appuie sur environ deux mille injections, et il l'étaie de cinquante et une observations personnelles. C'est cinquante et une fois qu'il nous prouve qu'avec *l'Enésol la douleur ne compte pas ; — qu'il n'a jamais constaté d'intolérance, — qu'il n'a pas trouvé de lésion spécifique rebelles* (sic). »

Mais les travaux de ses prédécesseurs, M. Bruc les connaissait, et il en a dressé un tableau succinct et éloquent au début de sa thèse. Nous n'hésitons pas à reproduire ce tableau bien que nous ayons ici même, au cours de leur apparition, indiqué et résumé les travaux français et étrangers consacrés à la question. Mais il n'est pas mauvais que le lecteur les puisse apercevoir liés ensemble en une seule gerbe :

Le 5 juin 1904, le docteur Coignet publie dans le *Lyon médical* une *Note sur un nouveau sel mercuriel soluble injectable*. Dans cette étude, où il est parlé pour la première fois de l'emploi clinique du salicylarsinate de mercure ou énésol, l'auteur, après 800 injections, arrive aux conclusions suivantes :

1° Le salicylarsinate de mercure est remarquable par sa faible toxicité générale et le peu d'intensité des phénomènes réactionnels qu'il provoque ;

2° Il est peu douloureux, et les effets thérapeutiques doivent le faire classer dans la catégorie des bons sels mercuriels.

Breton, dans la *Gazette des hôpitaux* du 12 juillet 1904, tire les mêmes conclusions dans une *Note sur le salicylarsinate de mercure*. Mais, en outre, il signale le premier l'action élective du médicament pour les centres nerveux, et surtout pour les centres médullaires.

A la Société nationale de médecine de Lyon, le 24 septembre 1904, Pauly et Jambon présentent « un cas de syphilis cérébrale traitée avec succès par les injections d'énésol » ; ils notent également cette affinité spéciale pour la cellule nerveuse, ce qui les engage à préférer le salicylarsinate aux autres sels solubles de mercure.

Enfin Lannois donne au salicylarsinate une place officielle, en présentant au Congrès de médecine de 1904 un cas de syphilis cérébrale guéri par l'énésol, et une observation de syphilis nasale notablement améliorée par le même sel de mercure.

L'action de ce médicament est, dès cette époque, étudiée à l'étranger. Vieira de Mello (*Imprenta medica de San-Paulo,* 25 janvier 1905), Goldstein (*Monatshefte für Praktische Dermatologie*, 1er avril 1905), Habrich (*Wiener Klinische Rundschau*, 9 avril 1905, et *Medizinische Klinik*, 24 mai 1905), Nascimento Gurzel (*Sociedade de Medicina Cirurgica*, Rio-de-Janeiro, 2 mai 1905), Iwan Bloch (*Deutsche Ærzte Zeitung*, Berlin, novembre 1905), emploient avec succès le salicylarsinate de mercure.

Les résultats obtenus par Goldstein furent particulièrement heureux. Voici les conclusions du travail publié par cet auteur : « Les propriétés dynamiques de l'arsenic dissimulé peuvent être mises à profit dans un grand nombre de cas, et l'emploi thérapeutique de l'énésol est précieux et opportun chez les individus chlorotiques, anémiques, tuberculeux, et, en général, chez tous ceux qui sont affaiblis par la maladie, le défaut de nutrition, dont la circulation est défectueuse. Grâce à l'arsenic qu'il contient, il possède et exerce une action tonifiante, ce qui constitue un adjuvant indirect dans son action spécifique. »

Les opinions concordantes des auteurs que nous avons cités plus haut, sont résumées dans un article de la *France médicale* du 25 juin 1905.

A la même époque, en France, Bouan (*Bulletin médical de Toulouse,* mai 1905) et Prunac (*Montpellier médical*, juin 1905) apportent une importante contribution à l'étude du salicylarsinate de mercure dans le traitement de la syphilis. Se basant sur les excellents résultats qu'il a obtenus tout particulièrement dans les formes graves de la syphilis, Prunac classe l'énésol parmi les préparations mercurielles solubles à employer dans le traitement intensif.

Notre maître, M. le professeur Brousse, communique à la Société des sciences médicales de Montpellier (30 juin 1905) un certain nombre d'observations : d'après lui, l'énésol est un agent médicamenteux dont l'action tonique et reconsti-

tuante est due à la présence de l'arsenic et du mercure, action tonique de beaucoup supérieure à celle du biiodure cacodylé : l'énésol est, en effet, une véritable combinaison.

Peu de temps après la communication du professeur Brousse, le Docteur Loquin (*Contribution à l'étude clinique du salicylarsinate de mercure*. Thèse de Lyon, 23 décembre 1905) a fait de l'énésol une étude très documentée. De nombreuses observations personnelles lui permettent d'affirmer que ce nouveau médicament, dont l'action paraît élective pour l'élément nerveux, doit être classé dans la catégorie des bons sels mercuriels. De plus, l'indolence des injections et leur peu de toxicité indiquent parfaitement l'emploi de ce sel en thérapeutique infantile.

Enfin, Rauzier, dans ses *Leçons cliniques de thérapeutique* (*Traitement de la syphilis*, Montpellier, 1906), signale l'énésol comme ayant sur les préparations similaires le double avantage d'être parfaitement indolore, et d'avoir une toxicité très faible. »

Comme nous le disions le mois dernier, M. Bruc a omis de citer dans cet exposé, à peu près complet, le travail du Dr R. Kamprath, assistant du Pr Ehrmann, de Vienne, sur *la combinaison du mercure et de l'arsenic dans le traitement hypodermique de la syphilis ;* nous réparions cet oubli et en donnions le principal passage. Nous le donnons de nouveau aujourd'hui, et nous le reproduirons tant que nous le croirons nécessaire, car il est d'une éloquence sobre et puissante, et il affirme des faits que le praticien ne saurait trop méditer.

« La série des cas traités par l'Enésol comprend toutes les formes d'évolution et de localisation de la syphilis secondaire. Dans la plupart des cas, il a suffi de quinze à dix-huit injections pour amener la disparition des symptômes. Ajoutons que, pour porter une appréciation plus exacte, tout traitement local fut évité chaque fois que cela fut possible. Les injections étaient bien supportées : on n'eut à noter ni douleur ni nodosités.

« Mais où l'Enésol manifeste les avantages qu'il possède sur les sels, c'est quand il s'agit de malades anémiques, scrofuleux, de constitution faible et d'état général déprimé. Comme l'apprend l'examen du sang qui a été régulièrement effectué en évitant les modifications accidentelles qui auraient pu fausser les résultats des expériences, on constata une élevation rapide du nombre des hématies avec une baisse correspondante du nombre des leucocytes et une augmentation de la teneur en hémoglobine. *Ces faits dépendent donc bien de la présence de l'arsenic et sont confirmés par une amélioration de l'état général, une augmentation du poids du corps, un facies meilleur et une plus nette tendance à la guérison dans les cas de syphilis grave.*

« Les formes graves de la syphilis, celles qui ne cèdent que lentement au traitement, sont d'ordinaire associées, sinon dues, à une faiblesse particulière de la constitution du malade, à l'anémie, ou à d'autres maladies générales affaiblissant la résistance ; c'est ainsi qu'il faudrait, par exemple, comprendre le rôle de l'alcoolisme, *Or, l'action excellente de l'arsenic l'un des constituants de l'Enésol, est alors éclatante ;* c'est à elle, très probablement, qu'il faut attribuer ce fait que dans ses formes, l'*intolérance à l'égard du mercure cesse dès l'institution du traitement par l'Enésol.* »

Vraiment on ne peut nier que les Laboratoires Clin aient écrit une belle page au Livre d'or de l'arsenic.

DOCUMENTS DU XIIIe SIÈCLE RELATIFS A LA SYPHILIS

Dans le dernier compte rendu de la Société française d'Histoire de la médecine (*Séance de mai*) *nous signalions la présentation par M. le Dr Buret d'un travail sur l'antiquité de la syphilis lu par lui au* Congrès des Sociétés Savantes de 1905. *Voici ce travail :*

Presque inconnus, ces textes viennent s'ajouter aux nombreuses preuves de l'antiquité de la syphilis, que dix ans de recherches minutieuses nous ont permis de rassembler. Toutefois quelques explications préalables, — presque une argumentation, — sont nécessaires pour que l'on puisse bien saisir la valeur des termes employés par les auteurs des différentes époques, et surtout le sens qu'ils attachaient à leurs mots, tant dans la littérature ou même la poésie que dans les ouvrages scientifiques.

Les exemples abondent pour prouver que la plupart des mots techniques usitées de nos jours n'ont plus la même signification que ceux dont ils dérivent, témoin le mot ἄνθραξ, qui signifiait, chez les Grecs, « charbon, chancre », et qui est réservé maintenant pour désigner un groupe de furoncles. Nous insistons sur ce point, qui a une très grande importance pour l'étude des ouvrages de l'antiquité consacrés à la médecine, ou de ceux qui contiennent des allusions aux choses d'ordre médical.

Avant de recevoir de Fracastor, en 1530, un nom forgé de toutes pièces et oublié pendant près de 400 ans avant de devenir officiel, la syphilis s'appela, au xve siècle, le *morbus gallicus* ou *mal français ;* au xvie siècle, après diverses locutions où figurèrent toutes les nations et tous les saints les plus connus, on se mit à peu près d'accord sur l'expression *lues venerea* ou *maladie vénérienne*, qui devint la *vérole* vers la fin du xviie siècle. Faisons remarquer en passant, qu'aucun auteur, pendant les vingt-cinq ans qui suivirent le retour de Christophe Colomb, n'a songé à lui donner le nom de « mal américain ». La syphilis, telle que nous la comprenons, n'a été réellement bien connue que vers le milieu du siècle dernier : ce fut en 1838 que Ricord, par une série d'inoculations, démontra la distinction absolue qu'il fallait faire entre le chancre et la blennorrhagie, s'inspirant en cela des travaux de Bell, Hernandez, puis Hunter, qui avaient bien compris qu'il y avait là deux virus distincts mais n'avaient pas réussi à le prouver. Enfin, en 1852, Bassereau établissait la dualité du chancre, que son maître Ricord défendit et fit admettre. Les manifestations respectives des trois virus vénériens que nous connaissons furent donc, pendant près de quatre siècles, considérées par tous

les auteurs comme les modalités différentes d'une seule et même affection, la *maladie vénérienne* ou *vérole*.

Chez les Grecs et les Romains, on n'observait que les symptômes, sans soupçonner la diathèse. Les satiriques des premiers siècles parlent bien de « maladie honteuse » (*indecens, turpis morbus*, etc.), mais ce terme englobe toutes les affections contagieuses siégeant à la région génito-anale : ils y voient bien une conséquence de la débauche, mais ils sont loin de se douter de la corrélation qui existe entre certains de ces symptômes et d'autres manifestations éloignées. Ils ont observé des accidents vénériens types, très certainement. Celse, par exemple, a bien vu qu'il y avait des chancres de la verge nets, sans suppuration (*ulcera pura siccaque*), et d'autres suppurant abondamment (*humida et purulenta*) ; il signale même cette petite lésion du pénis qui s'indure (*occalescit*) et est presque indolente (*pene sensu caret*). Lorsque Catulle parle de l'éruption tenace que César et le passif Mamurra ont récoltée dans leurs ébats antiphysiques, il sait bien qu'elle n'est pas d'origine nerveuse : il désigne même les deux villes où, chacun de leur côté, ces deux dégoûtants personnages ont été infectés (*morbosi*). Si le médecin, dont parle Juvénal, sourit d'un air moqueur en coupant les *marisques* qui obstruent l'anus de son client pédéraste, c'est qu'il ne s'agit pas de simples hémorroïdes.

Martial est un des plus féconds en jeux de mots et en allusions plus ou moins déguisées concernant cette branche de la pathologie ; presque toujours, dans ses épigrammes, le caractère contagieux des lésions ano-génitales est mis en relief. Ainsi il déclare très nettement à Névolus qu'il ne faut pas être sorcier pour deviner ses habitudes passives du moment où celui-ci porte à l'anus le même mal que son esclave à la verge : est-ce assez clair ? Quand il dit que la courtisane Chioné, blessée par ses satires, peut blesser d'une autre façon, on se doute bien à quel danger il fait allusion. Si Mannéius a contracté à la langue une maladie honteuse (*indecens morbus*) en fréquentant les hétaïres de Rome, ce n'est pas simplement en bavardant : donc les Romains savaient très bien que les maladies vénériennes n'étaient pas cantonnées aux organes génitaux.

Les syphilides papulo-hypertrophiques ulcérées, rappelant assez bien l'aspect granuleux et la coloration intérieure de la figue coupée en deux (*ficus, ûs*), les Romains, pour désigner ces accidents, forgèrent le mot *ficus* (génitif : *fici*) et même l'adjectif *ficosus*. Martial nous parle, entre autres *ficosi*, d'une famille *ficosa*, où la syphilis a fait le tour de la maison : la femme, le mari, la fille, le gendre, le petit-fils, l'économe, le fermier, les ouvriers, les laboureurs, tout le monde y a passé ; pas un être humain qui ne soit atteint de ce « honteux ulcère » (*ulcere turpi*). C'est exactement l'histoire de cette nourrice campagnarde ramenant chez elle, il y a plusieurs années, un nourrisson hérédo-syphilitique : au bout de quelques mois, toute la commune était contaminée ; l'enquête médicale permit de remonter à la source en passant par le mari de la nourrice, un coq de village.

Le cas le plus remarquable, dans la littérature romaine, est celui de ce Curétius, dont Claudien nous raconte l'histoire ; tout comme le Mannéius de Martial, il porte à sa bouche coupable une affection méritée en raison des contacts spéciaux qu'il a risqués chez les courtisanes du quartier de Suburre, et il voit cette même maladie honteuse (*turpem morbum*) se manifester ensuite à sa région anale. Dira-t-on aussi, comme pour Mannéius, que ce libertin avait une paralysie de langue ?

Dans la Patrologie grecque, l'évêque Pallade rapporte l'histoire d'une martyre chrétienne de Corinthe, de famille noble, qui évita la défloration préalable en épouvantant ses bourreaux par la crainte de la vérole. Elle prétendit qu'elle avait, aux parties génitales, un infect ulcère (ἕλκος) : elle les prévenait charitablement afin qu'ils ne pussent maudire sa mémoire « s'ils venaient à l'attraper ». Ils s'enfuirent sans vérifier. Nous pourrions encore citer une foule d'autres preuves extraites de documents hébreux, assyro-chaldéens, sanscrits, chinois, japonais, etc., mais cela nous entraînerait trop loin. Disons simplement que l'anthropologie est venue montrer, sur des squelettes préhistoriques, des traces indéniables d'accidents tertiaires. Témoins, les tibias porteurs d'exostoses classiques, trouvés dans les dolmens de l'ancienne Gaule, ainsi que les ossements provenant des fouilles d'Abydos, en Egypte, et examinés par le Dr Zambaco-Pacha. Voilà pour l'antiquité.

Il faut arriver jusqu'au XIIIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moyen âge, pour trouver dans les ouvrages scientifiques, des embryons de description où la contagion et l'hérédité de certaines maladies sexuelles sont nettement indiquées. Ces affections contagieuses sont désignées, par la plupart des auteurs, sous le nom de *lèpre* : il y avait certainement des lépreux véritables parmi les malades, mais les lésions effrayantes de la peau (*lupus voraxæ*, etc.) et les accidents vénériens, locaux ou généralisés, entraient bien dans la proportion de 90 p. 100. Une léproserie du moyen-âge devait, à peu de chose près, compter une clientèle analogue à celle de notre hôpital Saint-Louis, de Paris. Il suffit de lire cinq ou six auteurs de l'époque pour voir tout de suite que leurs lépreux sont des vénériens : la contagion presque fatale qu'ils signalent, le siège constant de la maladie aux organes sexuels, tout le démontre. Ainsi Gordon raconte, en 1305, qu'il a soigné, à Montpellier, une comtesse atteinte de la lèpre ; le bachelier en médecine que le professeur avait placé près d'elle partage son lit et la rend enceinte ; il devient lépreux. Vers la même époque, Philippe Schopff cite le cas d'un charpentier qui, peu de temps après des rapports intimes avec une lépreuse, contracte la même maladie. Le même Gordon, déjà cité, dans un document que nous examinerons tout à l'heure, dit que la contagion est presque fatale, et que la maladie, après son étape locale, se généralise à tout le corps. Ce ne peut vraiment pas être la lèpre que nous connaissons : ce n'est ni la marche ni la symptomatologie de la plaie orientale. Comment expliquer cette localisation sexuelle, cette contagion presque forcée à la suite du coït, — qui répondent si bien à notre syphilis, — comment concilier tout cela avec les déclarations des maîtres les plus autorisés en matière de lèpre ? car la lèpre est si peu contagieuse qu'on discute encore sur la question de savoir si elle l'est véritablement. A notre époque, des confusions sont faites journellement entre la lèpre et la syphilis : que devait-il en être au moyen âge !

Nous avouerons que, en ce qui nous concerne, nous sommes très impressionné par les écrits du Dr Zambaco-Pacha qui la déclare héréditaire, mais non contagieuse. Notre savant collègue passa sa vie parmi les lépreux : ses voyages dans les îles de l'Archipel grec lui ont fourni mille exemples de non-contagion après cohabitation, vie intime, rapports sexuels, etc., entre conjoints dont l'un a la lèpre,

dont il finit par mourir, — l'autre restant indemne. Le plus remarquable est celui de cette jolie jeune fille de l'île de Samos, qui s'amourache d'un lépreux débutant et l'épouse en dépit de sa famille. Le mari, fort jaloux de sa femme, cherche par tous les moyens possibles à lui communiquer son mal. Porteur d'ulcères étendus du palais, il multiplie les contacts directs et prolongés, sans le moindre succès ! : en désespoir de cause et se voyant perdu, il va jusqu'à lui pratiquer des inoculations, et tout ce manège a duré *huit ans !* Or, cet homme mourut et, plusieurs années après, la femme vivait encore, parfaitement saine. On est forcé de convenir que ce n'est pas là la lèpre telle que la comprenaient Michel Scot, Gordon, Schopff et les autres auteurs du moyen-âge. Enfin signalons les lésions syphilitiques trouvées par Broca et M. Lancereaux sur des ossements provenant de cimetières d'anciennes léproseries de Paris. M. Zambaco a fait des constatations identiques sur un crâne provenant de l'ancienne léproserie de Montpellier.

L'étude rétrospective que nous venons de faire nous permet d'examiner utilement deux documents dont nous ne connaissions pas l'existence au moment où parut le dernier volume de *La Syphilis à travers les âges* (Paris, 1894). Forcé de nous contenter, pour les ouvrages introuvables, des citations de quelques rares auteurs, nous avions rapporté comme suit le passage de Michel Scot (1214-1291), où l'hérédité est nettement indiquée : « *Si mulier fluxum patiatur et vir eam cognoscat, facile sibi virga vitiatur. Sciendum est quod, si erat fluxus quando erat facta conceptio, creatura concipitur vitiata.* » Or, ces deux phrases étaient tronquées : nous nous empressons de rétablir le texte exact, bien plus explicite, d'après un volume très ancien trouvé par Peypers dans la Bibliothèque royale de Hollande. « *Si vero multer fluxum patiatur et vir eam cognoscat, facile sibi virga vitiatur, ut patet in adolescentibus, qui hoc ignorantes vitantur, quandoque virga, quandoque lepra. Et si mulier tunc concipiat, conceptus efficietur vitiosus defecta membri uti digiti, vel virtute visus.* »

Scot, qui écrivit vers le milieu du XIIIe siècle, avait donc parfaitement observé qu'il pouvait exister, chez la femme, des exsudations génitales contagieuses, dont les jeunes gens ne se méfiaient pas, et capables de produire, tout comme à notre époque, tantôt une lésion locale à la verge, tantôt des accidents généraux, cutanés vraisemblablement, et que l'auteur englobe, comme la plupart des écrivains de son époque, sous l'étiquette bien commode de *lèpre*. Quant au fœtus, il est infecté, c'est dit très clairement ; et cette infection pourra lui faire perdre l'usage d'un membre ou d'un doigt, ou même compromettre la vue : en résumé, difformités et ophthalmies. Il est impossible de voir ici une allusion à la lèpre mutilante, laquelle débute après la puberté, en général, a une marche lente, très lente, et ne se manifeste pas, — que nous sachions, — chez un fœtus ou un nouveau-né. L'hérédo, dont parle Scot, présentera plutôt une déformation condamnant un doigt ou un membre, mais on ne verra pas tomber ce doigt ou ce membre ; il ne perdra pas l'œil ; seule, la faculté visuelle aura à souffrir (*vitiosus virtute visus*). Car il y a *virtute* et non *virtutis* : donc ce mot n'est pas régi par *defecta*. En admettant ici comme diagnostic : *syphilis héréditaire*, la description de Scot s'explique parfaitement. C'est tellement vrai que, si ce texte était donné sous la signature d'un auteur du XVIe siècle, — époque à laquelle on écrivait encore en latin, — l'idée ne viendrait à personne d'y chercher autre chose que la syphilis. N'oublions pas en effet que, pour certains irréductibles, l'antique vérole n'a le droit d'exister que depuis 1494 : pour eux, c'est presque un dogme. Ils veulent bien nous accorder, pour l'antiquité, l'existence d'une maladie *analogue à la syphilis* (Astruc), mais disparue au XVe siècle ; autant dire que la Ville de Paris fut fondée sous Clovis et n'a rien de commun avec la Lutèce de César.

Nous avions également, dans notre ouvrage, rapporté comme preuve que la contagion vénérienne était connue au moyen âge, une phrase curieuse de la *Rose anglaise*, de Gaddesden, où il est conseillé à la femme qui a eu des rapports sexuels avec un lépreux, de sauter, de descendre les escaliers en courant, de se faire éternuer et de pratiquer des ablutions pour faire sortir la semence infectée qu'elle vient de recevoir, *et éviter ainsi la contagion*. Ce passage était une reproduction de la fin d'un paragraphe du *Lilium medicinæ*, de Gordon (1305), que nous avons pu retrouver et que nous rapporterons *in extenso*. Il est dit, dans ce texte, que la « lèpre » peut provenir *ex coïtu cum leproso*. Sera également contaminé *qui jacet cum muliere cum qua jacuit leprosus, semine adhuc in matrice existente ; quoniam ex coïtu cum leproso mulier non inficitur, nisi nimis continuaret, propter densitatem matricis ; et si sanus jacet cum muliere cum qua jacuit leprosus, semine adhuc in matrice existente, necessario erit leprosus ; quia pori sunt rari in masculo et infectio statim transit ad totum corpus, quare mirabile est cavendum, et si aliqua opportunitas aut malitia cogeret, ingenietur, quod semen exeat matricem : saltando, sternutando et balneando matricem cum aquis mundicativis abstergendo et quod etiam precedat longum tempus, quantum erit possibile Et multi alii modi sunt, quos non oportet narrare, in expellando semen receptum.*

Ici, c'est non seulement la contagion pour les deux sexes qui est décrite, mais encore le mécanisme de la contagion médiate, de la part d'une femme qui peut rester elle-même indemne en raison de la résistance bien connue de l'épithélium vaginal (*densitatem matricis*), lequel finit par céder toutefois quand le coït est trop prolongé (*nisi nimis continuaret*). On nous accordera que la contagion médiate d'origine génitale, si elle cadre très bien avec les maladies vénériennes, ne se comprend plus du tout pour la lèpre que nous connaissons. Un simple coït, même avec une femme qui n'est pas lépreuse, mais a connu intimement un lépreux, aurait suffi, au XIIIe siècle, alors que nous savons maintenant que dix, quinze et vingt ans d'union conjugale n'arrivent pas, de nos jours, à produire la contagion ! Les contagionnistes objectent qu'il y a un bacille ; mais la tuberculose aussi a un bacille : n'empêche qu'elle est mille fois moins contagieuse que la syphilis, et encore ne l'est-elle pas pour tout le monde. Quant à la lèpre, puisqu'on discute sa contagion, — preuve que celle-ci ne saute pas aux yeux, — elle ne saurait répondre à la description de Gordon.

La suite du texte ne permet même pas de se rejeter sur la blennorrhagie, laquelle, comme on sait, se prête le mieux du monde à la contagion médiate ; nous ne nous arrêterons pas sur l'explication fantaisiste de l'auteur, pour ne retenir que le fait considérable, la généralisation de la maladie. « Comme il n'y a guère d'orifices à l'organe masculin », ajoute-t-il, il n'y a pour ainsi dire pas d'étape locale, l'infection se répand tout de suite par tout le corps (*transit ad totum corpus*). Aussi n'y échappe-t-on que par miracle, même si la femme

est assez ingénieuse pour trouver le moyen de débarrasser au préalable son vagin de la semence septique qu'elle a reçue, et cela en sautant, éternuant et en pratiquant des ablutions minutieuses; et encore doit-elle, autant que possible, attendre assez longtemps avant d'admettre les numéros suivants dans son intimité. L'auteur termine en disant qu'il y a encore beaucoup d'autres moyens de déterger le canal vaginal, mais qu'il ne faut pas les divulguer. C'est regrettable.

Le texte de Bernard Gordon est à rapprocher de celui de Géraud, auteur du XIIIe siècle et contemporain de Guillaume de Salicet : il ne prononce pas le mot « lèpre », mais la description qu'il donne du mal vénérien au point de vue de la source, de la contagion, du siège et de la généralisation de la maladie, est analogue à celle de Gordon, écrite trente ans plus tard : ce devait être l'opinion régnante. *Virga patitur a coïta cum mulieribus immundis ex spermate corrupto, vel ex humore venenoso in collo matricis recepto; nam virga inficitur et aliquando totum corpus.*

Conclusions.

Pour le premier document que nous venons d'examiner, nous conclurons donc de la façon suivante :

1° Les suintements génitaux des femmes observées par Michel Scot, vers l'an 1250, provenaient d'accidents syphilitiques;

2° Les hommes contaminés avaient une lésion locale à la verge, ou bien des manifestations générales de la maladie désignées par le mot *lepra;*

3° En cas de grossesse, le fœtus naissait avec les déformations et les lésions de la syphilis héréditaire.

Pour le deuxième document, nous dirons :

1° Le mot *leprosus* (lépreux), employé par Bernard Gordon en 1305, correspond à notre expression moderne de « vénérien »;

2° L'auteur décrit la contagion médiate;

3° Dans l'espèce, la variété de *lèpre* dont il parle dans le passage précité est la syphilis, puisque la généralisation de la maladie y est écrite en toutes lettres.

Donc la syphilis, aussi vieille que l'humanité, n'a fait que changer de nom à la fin du XVe siècle. La preuve en est dans le gros événement historique qui marqua cette époque. En effet, dès que le *mal vénérien* fut reconnu et classé comme entité morbide, les « lépreux » passés au crible de la science ne fournirent pour ainsi dire plus de malades, et les *vingt mille léproseries* de l'Europe, vidées comme par enchantement, tombèrent en ruines. Les soi-disant lépreux, devenus les *verollez trez pretieulz* chers à Rabelais, étaient rentrés dans la circulation. Ils y sont encore pour quelque temps.

F. Buret.

LA SYPHILIS A HAITI

Voici, d'autre part, un chapitre sur la syphilis extrait d'une thèse toute récente (2 mai 1907) présentée par M. Paul Ewald sous le titre de Voyage médical en Haïti *(in-8, 87 p. Paris, Bonvalot-Jouve, 1907). Cette thèse, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, est écrite sous une forme extrêmement pittoresque et contient des renseignements de première main. M. Ewald est né à Port-au-Prince.*

D'aucuns accusent les Caraïbes d'avoir communiqué la syphilis aux Européens, lors de la découverte de l'Amérique par Cristoforo Colombo. Cependant les premières croisades ont eu lieu avant la découverte de l'Amérique. Je ne saurais trop défendre le Peau-Rouge cependant, attendu que la syphilis est une maladie de toutes les races. On a trouvé des traces de syphilis sur les crânes des hommes primitifs. Qui sait si un jour le squelette de l'anthropopithèque erectus ne nous présentera pas des traces de syphilis. En lisant la Bible, on devine que Moïse connaissait ce mal. Mahammed ne l'ignorait pas. Les prescriptions hygiéniques introduites dans la religion par ces docteurs-papes font bien voir qu'ils savaient lui résister dans une certaine mesure. En se contentant de lire Juvénal, on comprend qu'une syphilis atténuée existait chez les Romains. Beaucoup de ceux qui accusent l'Indien des Indes Occidentales d'avoir communiqué la syphilis à l'Europe se basent sur le fait que le Peau-Rouge fumait constamment la cohiba ou pétun, ou tabac afin de s'antiseptiser la bouche et la préserver des plaques muqueuses.

Qui nous dit que c'étaient des plaques muqueuses que les Caraïbes avaient dans la bouche. Qui nous dit que ce n'étaient pas des mycoses, telles qu'il s'en trouve encore dans des bouches malpropres de certaines Antilles. Le Père Charlevoix nous dit en effet que les Caraïbes avaient de vilaines dents et une vilaine bouche.

Ces peuples n'étaient donc pas aussi beaux que nous le disent d'autres auteurs. Qui croire ? Le naturel se servait encore du tabac sous forme de poudre pour les narines. Doit-on mettre toutes ces pratiques sur le compte de la syphilis ? La syphilis, à mon avis, a été importée en Amérique par les conquérants après qu'ils l'eurent prise de l'Asie, héritage que leur léguèrent les Croisés. Il est un fait certain, c'est qu'à un moment donné la maladie fut bel et bien constatée aux Antilles. Dans les extraits du père Charlevoix sur « l'histoire espagnole de l'Isle de Saint-Domingue MDCCXXX » on trouve cette phrase : « Les Insulaires guérissaient ce mal ou du moins y apportaient beaucoup de soulagement avec le bois de gayac ; mais il revenait d'abord et l'expérience a fait voir que pour le guérir radicalement il y faut employer le mercure et les sueurs les plus violentes. » Ici il n'y a plus de doute ; c'est la syphilis qui ne guérit que par le mercure. Les autres remèdes peuvent venir en aide au médicament de Fracastor, il n'y a pas à le nier. Mais le syphilitique doit savoir que sans mercure il n'y a pas de salut. Actuellement, il existe en Haïti une maladie appelée boussarole. Sont-ce des syphilides, puisqu'elle guérit par des frictions au mercure ? Ne serait-ce pas la leucomélanodermie syphilitique (lèpre kabyle).

Cette maladie, n'existant que dans certaines régions d'Haïti, mérite d'être étudiée avec soin. Il faut bien s'assurer qu'elle n'est pas due à un parasite de la peau. Les médecins haïtiens l'appellent dermomélanophagie et s'en occupent en ce moment. Il faut bien savoir si cette dermomélanophagie n'est pas la leucomélanodermie syphilitique (lèpre kabyle) qui dépigmente les hommes bronzés ou colorés. Dans tous les cas, la syphilis en Haïti est une maladie très commune et très bénigne, mais pas toujours très bénigne. En Haïti presque tout le monde a eu son petit chancre (chancre induré).

Quelques-uns se soignent, comme les Caraïbes, avec du gayac, avec des feuillages, d'autres à l'iodure de potassium.

Mais ils sont vite forcés de recourir au mercure, qui est

l'unique remède jusqu'à présent. L'Haïtien guérit plus vite que l'Européen avec le traitement mercuriel. Le tabes et la paralysie générales sont rares. La plupart des nez rongés que l'on voit le doivent au cocobé ; plus rarement à la syphilis.

Le lupus aussi mutile quelques nez haïtiens. La syphilis est bénigne en Haïti à cause de la vie régulière et sobre. C'est un pays où l'on se couche à neuf heures du soir parce qu'il n'y a pas d'Opéra, pas d'Opéra-Comique, pas de cirque, pas de Moulin-Rouge, pas de cafés dans le genre européen. Les cafés du pays sont plutôt des bars ou des boutiques où le client ne peut pas longtemps stationner, car ceux qui fréquentent le café sont très mal vus en Haïti. En Haïti on se lève à six ou sept heures du matin, souvent plus tôt. Aussitôt on prend un bain froid. Il n'y a pas d'hiver à endurer. Le surmenage physique et moral y sont rares après le service militaire et les études classiques.

Beaucoup d'Haïtiens prennent deux ou trois bains de piscine par jour, à la campagne. Souvent ces immenses réservoirs en ciment destinés aux bains coûtent plus cher que la maison. Les bains froids aident à la cure de la syphilis, surtout chez le noir, qui lui résiste bien. Beaucoup d'Haïtiens sont syphilisés de père en fils, sans être syphilitiques dans le sens rigoureux du mot. Chez eux, la loi de Proféta est vraie. Dès qu'un Haïtien a attrapé la syphilis, il se hâte de se mettre au vert à la campagne. Là il passe au régime dépuratif et sudorifique. Mais s'il ne se sert pas de mercure, le mal, seulement blanchi, revient bientôt. Il faut donc, pour guérir, se traiter au mercure. Ceux qui en doutent y ont recours forcément, dès que des symptômes graves se manifestent. Ils feraient mieux d'y avoir recours tout de suite, comme cela se fait en Europe.

Mais on peut assurer qu'un Haïtien bien traité guérit beaucoup plus vite que l'Européen. La loi de Colles et la loi de Proféta sont vraies en Haïti. C'est pour cela que la maladie ne fait pas plus de ravages dans un pays où l'on ne la soigne pas assez. La loi de Colles nous dit : « la mère qui met au monde un enfant syphilitique sans avoir présenté elle-même des signes de syphilis a acquis une immunité absolue contre l'infection syphilitique par cet enfant. » La loi de Proféta nous dit : « les enfants sains, nés de parents syphilitiques, possèdent vis-à-vis de la syphilis des parents une immunité absolue. » Beaucoup d'Haïtiens qui avaient eu une syphilis bénigne en Haïti ont vu cette syphilis prendre des allures graves en Europe où le climat subit de grandes et brusques variations. Il vaudrait donc mieux dire : la syphilis est en général bénigne en Haïti. Il ne faut pas trop dire : la syphilis de l'Haïtien est bénigne, parce que la syphilis héréditaire fait des ravages dans quelques familles, ravages que l'on met sur le compte d'autres maladies, par ignorance. En cas de mort prématurée des enfants à la moindre maladie, à la moindre chute, il faut toujours penser à la syphilis des parents.

Les enfants qui bénéficient de la loi de Proféta peuvent, devenus adultes, attraper la syphilis. Dans ce cas, ils ne refont pas les accidents déjà subis par les parents au moment de leur naissance. Ils continuent la maladie des parents, alors qu'ils ont pris la syphilis de personnes étrangères à la famille. La plupart n'ont donc que de légers accidents, bien que l'on cite quelques cas de paralysie générale d'emblée chez ceux dont les parents allaient atteindre cette phase. Cela expliquerait les cas de paralysie générale sans cause ou par surmenage. Personne ne peut nier que quelques Haïtiens en Haïti n'aient fait de ces syphilis qui les ont conduits à la tombe. Par prudence, je crois qu'un Haïtien malade doit faire les quatre années de traitement exigés en Europe ; parce que le moindre voyage en Europe peut réveiller la maladie et la faire évoluer comme en Europe, si on ne l'a pas suffisamment soignée. Que l'Haïtien ne se fie pas trop à son immunité, qui n'est que relative vis-à-vis de la syphilis. Pour ma part, je connais plusieurs Haïtiens morts de syphilis. Je pourrais citer leurs noms, car en Haïti il n'y a pas de loi sur le secret professionnel, secret qui favorise la propagation des maladies. L'Haïtien avec raison d'ailleurs n'a aucun préjugé contre le syphilitique guéri, ce qui permet à ce dernier de se soigner ouvertement s'il le veut. Le secret professionnel, faisant du malade un monstre, lui donne la crainte de se soigner. Il espère qu'en ne prenant pas de mercure et en ne voyant pas de docteur, il sera à l'abri des indiscrétions. Si en Haïti l'on ne se soigne pas au mercure, ce n'est pas par crainte de la divulgation, c'est par crainte du mercure, qui est si souvent mal administré par les incompétents. Un malade n'a pas à cacher sa maladie. Il doit chercher à guérir, voilà tout. Un syphilitique guéri est moins dangereux qu'un homme qui a la chaudepisse et qui ne se soigne pas assez longtemps. Ce dernier guérit aussi, quand il ne se contente pas d'un traitement rapide. Il faut donc se soigner bien, voilà tout. Après cela : honni soit qui mal y pense.

Pour éviter un syphilitique guéri, il ne faut pas qu'une jeune fille se marie à un homme fraîchement syphilitique, qui est bien plus dangereux. J'ai vu des Haïtiens défigurés, estropiés par la syphilis. J'en connais qui ont le tabes, la paralysie générale. Par contre, j'en connais des quantités qui, après un traitement au mercure, se portent parfaitement bien. Je tiens à dire en plus ici que les syphilis les plus graves que j'ai observées sont de provenance étrangère. Je crois donc que la syphilis haïtienne, malgré quelques cas terribles, est atténuée parce qu'elle évolue en Haïti. Le climat, l'hydrothérapie et le mercure, surtout le mercure, l'unique mercure, guérissent la syphilis en Haïti. Le repos, nous n'avons pas besoin d'en parler parce que l'Haïtien se couche à neuf heures. Les femmes des colonies européennes sont redoutées en Haïti, même si elles sont métisses ou noires, parce que leur syphilis, ayant évolué dans d'autres conditions, est connue pour avoir donné les cas graves chez les Haïtiens. Je crois pouvoir dire aussi qu'un blanc qui prend la syphilis en Haïti d'une Haïtienne prend une syphilis atténuée. Je connais beaucoup de blancs syphilisés en Haïti qui sont revenus à une santé parfaite dans le pays sans un traitement trop terrible. Par contre, je connais des blancs qui ont la vérole rapportée d'Asie, d'Europe, de Saint-Thomas, qui sont très malades, malgré tous les soins. Le capitaine du bateau sur lequel je suis venu en Europe voyant avec peine ses hommes descendre à terre à Saint-Thomas me disait : ce sont des hommes foutus (*sic*). Il avait constaté que tous ses hommes prenaient la vérole à Saint-Thomas où il y a souvent d'autres épidémies et où le choléra sévit assez souvent parce que Saint-Thomas est la station de tous les bateaux qui vont et viennent en Europe.

Qui dirait que cette ville si coquette, si jolie, est farcie de syphilis ! Je dois ajouter que les ouvrages européens donnent un tableau exact de la syphilis en Europe. Je respecte trop les savants français pour les contredire inutilement. Amicus

Plato, *sed magis amica veritas*. Je ne sais pas pourquoi l'on considère un syphilitique comme plus avarié qu'un tuberculeux, qu'un cancéreux, qu'un lépreux, qu'un goutteux, qu'un diabétique? Ce sont des préjugés. Tous les malades, quels qu'ils soient, sont des avariés. La syphilis bien soignée dès le début, la tuberculose bien soignée dès le début sont de légères avaries à côté de bien d'autres qui nous côtoient tous les jours. Une maison comme Saint-Lazare est de toute urgence en Haïti contre les prostituées des rues. Il y en a de plus en plus à Port-au-Prince qui devient une grande capitale. Pendant le séjour de ces prostituées dans cet établissement, il ne faut pas seulement les soigner, il faut encore leur dire avec quoi on les soigne et les dangers du non-traitement. Il faut les faire passer par un musée où on leur montre certains cas horribles de syphilis, certains cas horribles d'autres maladies. Il faut leur faire voir les cas bien traités où la personne est en toute santé. Il faut leur montrer les différentes phases de la guérison. Il faut savoir enseigner à se guérir.

Avant de terminer je dirai que les gencives, les lèvres, les joues des métis et des noirs ont souvent un liseré naturel qu'il ne faut pas prendre pour le liseré plombique, ni pour le liseré qui provient souvent du traitement mercuriel ou de l'empoisonnement mercuriel.

Paul Ewald.

LE CORPS DE SAINT VINCENT DE PAUL PARTI A L'ÉTRANGER

M. G. Montorgueil vient d'écrire dans l'Éclair, avec sa précision coutumière, l'article suivant sur les vicissitudes traversées par le corps de saint Vincent de Paul.

Le corps de saint Vincent de Paul à quitté Paris. Il est en Belgique, sous la garde des religieuses de l'ordre qu'il fonda. Cette translation, dont le secret a été bien gardé, est une conséquence de la loi contre les congrégations. Le père a suivi dans l'exil ses enfants.

C'est un nouveau déplacement. Peu de saints eurent à subir autant de tribulations. Du jour de sa mort, jusqu'à aujourd'hui, « monsieur Vincent » en est à peu près à son dixième voyage.

Sa réputation n'a pas été étrangère à ces mutations. Si vénéré, il a vu la foule des fidèles se disputer sa relique et, dans les heures d'anxiété, s'ingénier à la soustraire à de possibles profanations.

Il venait de mourir, il était à peine exposé dans l'église Saint-Lazare, que ce peuple, qui avait en admiration sa bonté agissante, s'approchant de sa bière ouverte, enleva ses vêtements, arrachant, pour les pieusement emporter, jusqu'aux poils de sa barbe.

Sa renommée de sainteté fit instruire à Rome, peu après sa mort, son procès en béatification, ce qui rendit indispensable l'ouverture de son cercueil; combien de fois ne l'ouvrirait-on pas par la suite!

Le 19 février 1712, le cardinal de Noailles se transporta à Saint-Lazare, avec l'évêque de Tulle, accompagné de chirurgiens, du supérieur général de la Congrégation et de plusieurs autres personnes.

Le cercueil ouvert, on trouva « monsieur Vincent » tout entier avec sa soutane et ses bas. Il n'y avait de consumés que le nez et les yeux. On ne le voulut point tirer de la bière, dans la crainte de disjoindre son squelette; on tâta seulement le corps par-dessus la soutane; il sembla de chair. Les vers ne l'habitaient point et son odeur était agréable, ce qu'on interpréta comme la marque d'une grâce particulière.

On convint, après cette exploration, d'arranger le corps. Les chirurgiens le mirent à l'eau bouillante, pour en détacher les chairs. De ces chairs, les religieuses firent des espèces de médailles à l'effigie du saint, dont il reste encore quelques rares exemplaires. Les divers ossements furent rattachés par des fils de laiton. Le corps fut revêtu d'habits sacerdotaux, étendu sur un coussin de drap d'or, et placé dans un châsse.

La châsse fut ouverte plusieurs fois par la suite; tantôt pour changer en une aube de tissu d'argent l'aube de toile de lin; tantôt pour dorer le bois du cercueil; une autre fois parce qu'il parut plus décent que la représentation de son visage fût en vermeil qu'en carton...

Ses tribulations véritables n'allaient cependant commencer, comme pour tant d'autres reliques, qu'avec la Révolution. On pourrait dire que cet ami du peuple en eut l'étrenne. Le 13 juillet 1789, Saint-Lazare était envahi par une bande d'agités qui croyaient y trouver des farines. Ils dépouillèrent le réfectoire de ses peintures, pillèrent la bibliothèque, brisèrent le cabinet de physique. La chambre de saint Vincent de Paul n'arrêta point les furieux. Ils prirent la natte de chaume sur laquelle il était mort; un chandelier portant le reste du suif qui avait éclairé son dernier soupir; une chaise de paille, un vieux chapeau, de pauvres hardes, son bâton, ses bas de serge; sa statue, modèle de celle qu'on voit aux Enfants-Trouvés, fut fracassée et décapitée, la tête promenée à travers les rues et jetée dans le bassin du Palais-Royal.

En 1792, le commissaire des biens nationaux se présentait à Saint-Lazare pour enlever les vases sacrés et toute l'argenterie de l'église, y compris la châsse du saint. Les missionnaires la réclamèrent. « Nous avons tiré, dit le procès-verbal, une châsse d argent dorée, dans laquelle nous avons trouvé un squelette entier, revêtu d'une aube blanche, étole, manipule, gants de soie blancs, masque d'argent doré, pantoufles aux pieds; lequel squelette messieurs les ci-devant lazaristes nous ont demandé à extraire pour mettre dans une boîte de bois : ce que nous leur avons octroyé. »

La caisse que les religieux avaient apportée n'était pas assez longue : ils furent obligés, pour y faire entrer le corps, de le plier en deux, les pieds étant ramenés sur la figure.

Cette caisse fut transportée rue des Mathurins-Sorbonne, dans la maison du neveu de François Daudé, procureur général de Saint-Lazare; de là, rue des Bourdonnais, chez Clairet, notaire de la congrégation. Elle y resta pendant toute la Terreur. Elle en fut retirée pour être menée rue Neuve-Saint-Etienne, en 1796, où elle fut dissimulée dans un mur.

L'orage était passé. La congrégation s'était reformée. Son nouveau vicaire général, le 18 juillet 1806, sortait la caisse où l'admirable saint Vincent reposait, dans une position bien désavantageuse, et la confiait aux Filles de la Charité, alors rue du Vieux-Colombier.

On avait fait du saint plusieurs parts, et le cœur avait eu, par les soins de Mme d'Aiguillon, un reliquaire spécial. Comme aujourd'hui le corps, il fut, sous la Révolution, envoyé subrepticement à l'étranger, à Turin. On évida à

cet effet un énorme in-folio ; on y plaça dans le creux le cœur, on enveloppa le tout avec de vieux vêtements du saint, on confondit ce colis avec les bagages des sœurs ; on le mit au roulage. La relique voyagea insoupçonnée ; elle arriva à destination ; mais malgré les précautions prises, le reliquaire s'était ouvert en route et avait laissé échapper quelques parcelles de son précieux contenu.

A la demande de Napoléon Ier, le cœur fut rapporté en France par le général Menou.

Revenons au corps. De la rue du Vieux-Colombier, la boîte contenant la relique du saint avait été transportée, le 23 juin 1815, rue du Bac, 140, à la maison des Filles de la Charité, où Mgr Dubourg, qui partait à la Nouvelle-Orléans, obtint de faire, sur le squelette, un prélèvement.

L'année 1830 est celle de la translation du saint à l'ancien hôtel de Lorges, devenu, depuis 1830, le couvent des Lazaristes, au 95 actuel, rue de Sèvres.

Le 30 mai, cette année-là, le corps fut porté dans la grande chambre synodale de l'archevêché ; et, le cercueil ouvert une fois de plus, on trouva le saint dans un état de conservation relatif. Les médecins constatèrent que la main gauche manquait, ainsi que onze côtes qu'on avait dû remplacer par des arcs de cuivre. La rotule du genou droit était absente. Ils durent distraire quelques autres parties pour des églises qui avaient invoqué leur droit à posséder des reliques du saint. Mgr de Quelen avait reçu la main droite et l'avait emportée, mais aussitôt il rendit cette main, estimant qu'elle devait rester au milieu de ceux qu'elle avait tant de fois bénits.

Le corps fut revêtu d'un tissu de soie et habillé comme de son vivant, mais avec, sans doute, plus de soin, car il ne fut homme plus négligé que saint Vincent de Paul, pour ce qu'il ne se donnait qu'à autrui. Sur ces vêtements intimes on étala de somptueux vêtements sacerdotaux ; entre ses doigts, l'on plaça le crucifix avec lequel, disait-on, il avait assisté Louis XIII agonisant.

La châsse, très ouvragée, qui le reçut, était un chef-d'œuvre d'Odiot. La translation eut lieu au milieu d'un concours de peuple inouï.

Les Lazaristes, chassés hors de France, ont emporté dans leur exil ce qu'ils avaient de plus précieux. Usant d'adroits subterfuges, ils ont fait franchir la frontière à une simple caisse de bois doublée de zinc, qui contenait les restes vénérés du plus illustre des amis des pauvres. L'évêque de Liège a fait procéder à la reconnaissance des reliques, et des témoins ont signé le nouveau procès-verbal de ce voyage secret.

Ce n'est pas le dernier. La place de saint Vincent de Paul est à Paris : il y reviendra.

Georges Montorgueil.

LES LIVRES NOUVEAUX

Chez Bloud.

Charles Darwin, par E. Thouverez, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, 1 vol. in-12.

On trouvera, dans ce volume, en même temps qu'un exposé critique et complet du Darwinisme, une sorte de biographie psychologique, succincte, mais singulièrement suggestive, de Darwin. L'auteur étudie successivement l'Hérédité des Darwin, puis l'Education de Charles Darwin, son Voyage autour du monde, sa Vie pendant le Séjour a Londres, enfin les Dernières années à Down. Passant à l'examen du système, M. Thouverez consacre un premier chapitre aux prédécesseurs de Darwin : Erasme Darwin en Angleterre, Gœthe en Allemagne, Lamarck et Buffon en France. Ainsi il arrive à l'exposé et à la discussion des idées émises par Darwin dans le livre sur l'*Origine des espèces* et présentées analytiquement dans les *Variations*. Après un bref résumé des ouvrages publiés postérieurement, vient l'histoire du Darwinisme chez les disciples de Darwin jusqu'à nos jours. L'auteur termine par une critique du système qu'il définit « une certaine forme entre plusieurs possibles, du transformisme qui est lui-même une forme de l'évolution », et montre comment on peut établir, sur la théorie évolutionniste, une thèse qui concilie les exigences techniques et positives de l'intelligence spéculative avec les exigences métaphysiques et religieuses de la volonté morale.

Chez Rudeval.

Formulaire pratique de thérapeutique des maladies cutanées et vénériennes, par le docteur L. Butte, ex-chef de Laboratoire à l'Hôpital Saint-Louis, un vol. in-18 (6 fr.).

M. le Dr L. Butte vient, dans ce livre, de réunir et de classer, avec beaucoup d'ordre et de méthode, les formules et traitements employés dans cette partie de l'art de guérir qui a trait aux maladies cutanées et vénériennes.

« Les progrès incessants de la science, les merveilleuses découvertes faites récemment dans le domaine des sciences physiques », dit l'auteur dans son introduction, « ont considérablement accru et modifié les procédés de thérapeutique dermatologique et vénéréologique. C'est ce qui explique l'apparition de ce formulaire qui constitue un recueil des principaux traitements employés à l'heure actuelle dans la thérapeutique des maladies cutanées et vénériennes. »

Cet ouvrage, aussi complet et concis que possible, s'adresse non pas seulement aux spécialistes, mais aussi et surtout aux praticiens de médecine générale qui, particulièrement en province, sont obligés de faire face à toutes les éventualités et n'ont pas toujours les loisirs suffisants pour se tenir au courant des nouveautés thérapeutiques.

Ces derniers y trouveront l'indication des méthodes et des traitements préconisés le plus récemment par les dermatologistes et les vénéréologistes les plus réputés de la France et de l'étranger. Ce sera pour eux un guide sûr et rapide qu'ils auront quotidiennement l'occasion de consulter.

Chez Daragon.

L'Hôtel de Transylvanie, d'après des documents inédits, par Léon Mouton, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, in-8°, orné de 4 planches hors texte (4 fr.).

C'est l'historique complet, depuis sa fondation et avec tous ses habitants, d'un hôtel célèbre entre tous et bien connu du public, mais au théâtre seulement. C'est dans cet hôtel que se passe l'un des actes de Manon ; ce qu'il y a d'original dans le travail de M. Léon Mouton, c'est qu'il fait revivre à la lumière de l'Histoire, avec pièces et documents en main,

une maison qui n'a jamais été considérée qu'à la lumière de la rampe, et comme sortie de toute pièce de l'imagination de l'Abbé Prévost. Or, elle a existé très réellement et elle existe même encore. Bâtie vers 1625 par un conseiller au Parlement, elle a abrité toute une série de personnages marquants, maréchaux de France, ministres, grands seigneurs, prétendants même, puisque c'est Rakoczi, prince de Transylvanie, dont les tziganes nous jouent la valse bien connue, qui lui donna son nom. Les documents relatifs à la période révolutionnaire y sont particulièrement intéressants ainsi que les souvenirs d'un salon qui tint une grande place dans la société parisienne, celui de la marquise de Blocqueville, qui occupa les appartements mêmes où trichait Des Grieux.

NOTES.

Le bicentenaire de Linné

Une imposante cérémonie a eu lieu à l'université d'Upsal, à l'occasion du bicentenaire de Linné. Le prince héritier régent, plusieurs membres de la famille royale ainsi que les délégués étrangers y assistaient.

Après un discours du professeur Schuck, recteur de l'Université, les délégués étrangers ont présenté leurs souhaits et leurs adresses de félicitations, chacun parlant dans sa langue natale. Puis les délégués des universités, des écoles supérieures, des académies et des sociétés scientifiques suédoises ont apporté les hommages de leurs corps respectifs.

La cérémonie s'est terminée par l'exécution d'un chant en l'honneur de *Carolus Linnæus*.

Après la cérémonie les délégués étrangers ont été présentés au prince héritier régent.

Assistance aux veuves et filles de médecins.

Le Comité de dames patronnesses que la Société centrale de l'Association générale se proposait de créer est organisé. Il comprend quatorze dames, toutes femmes ou filles de médecins membres de l'A. G. On lui a déjà adressé les offres d'emploi ci-dessous :

1° « On demande comme infirmière dans une polyclinique de province une femme ou fille de médecin. Elle serait attachée au service des maladies nerveuses et secondée par une femme de chambre. Traitement mensuel, de 40 à 50 francs suivant les aptitudes professionnelles. Chambre et nourriture confortables. »

2° « On demande veuve de médecin, âgée de 40 à 50 ans, pour tenir la maison d'un monsieur veuf et servir de dame de compagnie à sa fille. Quelques connaissances musicales sont nécessaires. »

Les confrères qui auraient à présenter des candidates sont priés de les adresser au siège social de la Société centrale, 5, rue de Surène.

Congrès international d'hygiène scolaire.

Nous rappelons que ce Congrès se tiendra à Londres du 5 au 10 août. Pour les adhésions et les renseignements on peut s'adresser : au bureau de renseignements de la Sorbonne; à M. Friedel, au Musée Pédagogique, 41, rue Gay-Lussac ; ou au Dr Dinet, 11 *bis*, rue Cernuschi.

Une exposition du bâtiment, du mobilier et des fournitures scolaires aura lieu à l'Université de Londres (Sout Kensington), du 5 au 14 août.

TROISIÈME CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE

Session d'Autun (12 août-18 août 1907).

PROGRAMME GÉNÉRAL.

Le *Troisième Congrès préhistorique de France* s'ouvrira à Autun, le lundi 12 août 1907, sous la présidence de M. le Dr Adrien Guébhard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, vice-président de la *Société préhistorique de France*, et se clôturera le dimanche 18 août au soir.

A. — SÉANCES

Lundi *12 août*. — Le matin, Séance publique d'inauguration, 10 heures, au Théâtre municipal. — Dans l'après-midi, Première séance de Travaux, au Collège : Correspondance. Nomination du Bureau définitif. Communications et discussions scientifiques. — Visite du Musée de la *Société Eduenne* ; Hôtel Rolin; et visite de la Cathédrale. — Le soir, Réception à l'Hôtel de Ville, offerte par la Municipalité.

Mardi *13 août*. — Le matin et l'après-midi, séances pour la continuation des communications et discussions scientifiques. — Le soir, à 4 heures, Excursion en voiture à la *Station néolithique* [Camp et Alignement du *Champ de la Justice*, près Autun.] Visite du Musée de la *Société d'Histoire naturelle d'Autun*, au Collège.

Le soir, à 9 heures, **Conférence**, au Théâtre, avec nombreuses projections lumineuses, sur les *Camps et Enceintes*, par le Dr Adrien Guébhard.

Mercredi *14 août*. — Le matin et l'après-midi, séances de travaux : Continuation et fin des communications et discussions scientifiques.

Le soir, à 4 heures, *Promenade*, en voiture, aux *Monuments gallo-romains d'Autun* (*Tour de Ville* : Murailles, Portes, Temple de Janus, Pierre Couard, etc.). — Visite du Musée de l'Hôtel de Ville et du Musée Lapidaire.

Les séances de travaux du Congrès se tiendront, chaque jour (12, 13 et 15 août), au Collège municipal d'Autun, Salle du Réfectoire.

Le Secrétariat du Congrès sera installé au Collège. — Il sera ouvert dès le Dimanche matin 11 août, chaque jour : le matin de 9 à 11 heures ; dans l'après-midi, de 2 heures à 4 heures.

Jeudi *15 août*. — Excursion, en voiture, au *Mont-Beuvray* (Bibracte) [Oppidum *gaulois*], par Saint-Léger-sous-Beuvray. — *Fouille d'une Habitation gauloise* et *Coupe du Rempart*, par M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne. — Retour et coucher à Autun.

Vendredi *16 août*.— Excursion au *Camp néolithique de Chassey* et aux environs. — Arrêt à Chagny. Coucher à Chalon-sur-Saône.

Samedi *17 août*. — Excursion à Mâcon et à la station classique de *Solutré*. — Fouille du gisement, préparée par M. le Dr Arcelin fils (de Saint-Sorlin). — Déjeuner et dîner à Macon. — Coucher à Chalon-sur-Saône (Paléolithique).

Dimanche *18 août*. — Excursion, sous la direction du Ct Espérandieu, Directeur des fouilles actuelles, à Alise-Sainte-Reine (Alesia), sur le *Mont-Auxois* [*Ruines Gallo-romaines*].

Dislocation du Congrès aux Laumes.

Il sera publié ultérieurement un programme très détaillé de ces diverses excursions, indiquant, *pour chacune d'elles*, les localités et les divers monuments, préhistoriques ou autres, qui seront visités par le Congrès, les *fouilles* spécialement préparées, ainsi que le *prix* (tous frais compris) de chaque excursion et les heures de départ et de retour.

Les Congressistes — membres titulaires et membres adhérents

— désirant prendre part aux Excursions sont instamment priés de se faire inscrire chez le Trésorier du Comité d'organisation, M. L. Giraux, le plus tôt possible.

Pour tous les renseignements concernant le séjour à Autun, s'adresser directement à M. L. Giraux, Trésorier du Comité, 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, à Saint-Mandé (Seine).

Renseignements pratiques.

1° Cartes

Plan de la ville d'Autun. — Autun, 1891, J. Coqueugniot, 3e édition.

Carte de l'État-Major au $\frac{1}{80.000}$: Feuille d'Autun, n° 136 (2 quarts : *Nord-Ouest* et *Sud-Ouest*.)

Feuille de Chalon-sur-Saône, n° 137.

Feuille de Mâcon, n° 148 (quart *Sud-Est*).

Feuille de Dijon, n° 112 (quart).

Carte du Service vicinal (*Ministère de l'Intérieur*) au $\frac{1}{100.000}$: Feuilles d'Autun et Mâcon.

Carte géologique du *Service des Mines* au $\frac{1}{80.000}$: Feuille d'Autun, n° 136.

Feuille de Chalon-sur-Saône, n° 137.

Feuille de Mâcon, n° 148.

Feuille de Dijon, n° 112.

2° Guides

Paul Joanne. *Bourgogne, Morvan, Jura, Lyonnais.* Dernière édition (1906), Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (12 cartes, 19 plans). — A jour pour 1907. — Prix : 7 francs.

Léonce Lex. *Guide archéologique du département de Saône-et-Loire.* Broc. in-8°, 24 p., 1899 [Extr. *Bull. mon.*, 1899.]

Georges Bonnet. *Étude sur le Charollais préhistorique.* [Académie de Macon, 1904, 4 août.] Brochure in-8°, 84 p., 5 pl.

Ph. Racouchot. *Guide illustré du Touriste à Autun.* — Prix : 0 fr. 50.

P. Besnier. *Autun pittoresque.* Plan de la ville et gravures des principaux *monuments*. Autun, Bligny-Cottot, 1888, in-16° 207 p., 1 pl. et 7 fig. — Prix : 2 francs.

Harold de Fontenay et A. de Charmasse. *Autun et ses monuments, avec un précis historique.* — Autun, Dejussieu père et fils, 1889, in-12, figures et plan. — Prix : 6 francs [Ouvrage très important et très complet].

J. Déchelette. *L'oppidum de Bibracte* (Guide de l'archéologue au Beuvray et au Musée de l'Hôtel de Rolin). — Autun, Dejussieu ; A. Picard ; 1903, in-16, 179 p., 1 carte, 1 plan et 27 figures. — Prix : 2 francs.

Pro Alesia. Revue spéciale des Fouilles d'Alise-Sainte-Reine.

3° Cartes postales

Collections de Cartes postales, relatives aux Fouilles récentes d'Alise-Sainte-Reine : 4 séries de *dix*, actuellement parues. — Prix : 1 franc chaque série. [Vendues au profit des Fouilles exécutées sur le Mont-Auxois]. — Librairie Armand Collin, 5, rue de Mézière, Paris, VIe.

4° Musées d'Autun

1° Musée Municipal. — Hôtel-de-Ville. Peintures et sculptures, *Antiquités*, Minéralogie.

2° Musée de la Société Eduenne. — Hôtel Rollin. Rue des Bancs, n° 37.

Antiquités gallo-romaines. Préhistoire. Minéralogie [salle Bulliot, salle Dr Loydreau, salle du Beuvray, salle de Charmasse].

3° Musée de la Société d'Histoire naturelle. — Collège Municipal (3e étage).

Zoologie. Entomologie. Botanique. Minéralogie. *Préhistoire.*

4° Musée Lapidaire : Chapelle Saint-Nicolas, n° 10.

Antiquités gallo-romaines et du moyen âge.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS EN BRETAGNE

Facilités accordées par Cartes d'abonnement individuelles et de famille valables pendant 33 jours.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de la veille de la Fête des Rameaux au 31 octobre, des cartes d'abonnement spéciales permettant de partir d'une gare quelconque de son Réseau pour une gare au choix des lignes désignées aux alinéas ci-dessous en s'arrêtant sur le parcours ; de circuler ensuite, à son gré, pendant un mois, non seulement sur ces lignes, mais aussi sur tous leurs embranchements qui conduisent à la mer, et, enfin, une fois l'excursion terminée, de revenir au point de départ avec les mêmes facilités d'arrêt qu'à l'aller.

Carte valable sur la côte nord de Bretagne.

1re Classe — 100 francs ; 2e classe — 75 francs.

Parcours : Ligne de Granville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et les embranchements de cette ligne vers la mer.

Carte valable sur la côte sud de Bretagne.

1re Classe — 100 francs ; 2e Classe — 75 francs.

Parcours : Ligne de Croisic et de Guérande à Châteaulin et les embranchements de cette ligne vers la mer.

Carte valable sur les côtes nord et sud de Bretagne.

1re Classe — 130 francs ; 2e classe — 95 francs.

Parcours : Lignes de Granville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et de Brest au Croisic et à Guérande et les embranchements de ces lignes vers la mer.

Carte valable sur les côtes nord et sud de Bretagne et lignes intérieures situées à l'ouest de celle de Saint-Malo à Redon.

1re Classe — 130 francs ; 2e classe — 110 francs.

Parcours : Lignes de Granville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et de Brest au Croisic et à Guérande et les embranchements de ces lignes vers la mer, ainsi que les lignes de Dol à Redon, de Messac à Ploërmel, de Lamballe à Rennes, de Dinan à Questembert, de Saint-Brieuc à Auray, de Loudéac à Carhaix, de Morlaix et de Guingamp à Rosporden.

Abonnements de famille.

Toute personne qui souscrit, en même temps que son abonnement, un ou plusieurs autres abonnements en faveur des membres de sa famille, précepteurs, gouvernantes et domestiques habitant avec elle, sous le même toit, bénéficie pour ces cartes supplémentaires de réductions variant entre 10 et 50 o/o, suivant le nombre de cartes délivrées.

Pour plus de renseignements consulter le livret Guide-illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

Travaux et Critique

La suette anglaise et les conseils d'un médecin de Worms en 1529.

C'est une étrange histoire que celle de la suette anglaise.

Inconnue avant 1485, elle se montre pour la dernière fois en 1551 ; ses cinq épidémies s'échelonnent donc sur une période de moins de soixante-dix ans.

Elle frappe brutalement : sueurs abondantes et fétides, sensation de brûlure à l'épigastre, soif intense, céphalée. Le pouls est vif, fréquent, inégal; le médecin ose à peine le consulter de peur de refroidir le malade. Lorsque la suette anglaise tue, c'est par l'asphyxie en trois ou quatre heures. Passé ce délai, le malade peut être considéré comme sauvé : au bout d'une journée il sera sur pied.

La thérapeutique n'est pas moins bizarre. Le malade est enfermé dans une chambre surchauffée, parfois dans un four. De peur qu'il ne se refroidisse, on l'oblige à uriner dans son lit surchargé de couvertures. Tout est mis en œuvre pour le tenir éveillé, car on considère le sommeil comme un signe avant-coureur de la mort: on pousse des cris dans les oreilles du malheureux, on le chatouille, on le pince, on verse du vinaigre ou de l'ammoniaque dans ses narines ou sur ses yeux.

Les épidémies débutèrent toutes en Angleterre, et on n'en compte que deux qui passèrent sur le continent. L'une ne dépassa pas Calais et n'y frappa que des Anglais, mais l'autre eut un domaine beaucoup plus étendu.

Elle avait éclaté au mois de mai 1529 et avait frappé l'Angleterre toute entière, ne touchant toutefois ni l'Ecosse ni l'Irlande. Au mois de juillet elle pénétra à Hambourg, et de là envahit les Pays-Bas où elle fit en quelques semaines des milliers de victimes, puis le Danemark, la Suède, l'Allemagne et la Pologne. La France fut à peu près épargnée.

C'est au cours de cette épidémie de 1529, qu'un médecin de la ville de Worms, Peter Wild de Ysny (ou Ysni), rédigea une consultation qui fut imprimée sous ce titre : « *Doctor Peters Wild von Ysni, tröstlicher bericht, von der newen erstanden kranckheyt und gemeyn der löblichen statt Wormbs. Math. 3, Bessert euch, dann das Reich Gottes nahet sich. Getruckt zu Wormbs, durch Hans Mechel. 1529.* »
On trouve cette pièce reproduite dans l'ouvrage de Gruner : « *Scriptores de sudore anglico superstites.* », qui, par les soins de Haeser, parut à Iéna en 1847. Haeser n'a publié qu'une partie de l'œuvre de Gruner ; il l'avoue d'ailleurs dans sa préface : « ... Non dubitavi, ea tantum fragmenta recipere, quae historici sunt pretii, omissis reliquis, quibus nulla vel per se, vel per fontes, e quibus fluxerunt, est gravitas. Hoc modo factum est, ut ex fragmentis historicis, quorum in Gruneri manuscripto leguntur 227 tantum 57, ex fragmentis vero medicis 130 tantum 12 reservarim. »

Grâce à l'obligeance de M. le Dr Brandis, directeur de la bibliothèque de l'université d'Iéna, j'ai eu entre les mains le manuscrit de Gruner, et j'y ai trouvé la version française du travail de Peter Wild, que Haeser avait jugé inutile de publier.

Cette version française a été imprimée en 1529, probablement à Lyon, en caractères gothiques ; elle remplit six pages de format petit in-quarto.

On n'en connaît que fort peu d'exemplaires. La bibliothèque d'Erlangen en possèderait un, s'il faut en croire une note de Haeser. La bibliothèque de Nîmes en possède un autre. Je n'en ai eu aucun sous les yeux.

Le texte qui suit est conforme au manuscrit d'Iéna, à part une erreur de transcription qu'une lettre de M. Jeannin, conservateur de la bibliothèque municipale de Nîmes, m'a permis de redresser.

« *Du Docteur Pierre Wild de Ysny remede consolatoire contre la nouvelle maladie nommee sueur angloys, laquelle regne a present au pays de Flandres et Allemaigne, et est a craindre, que cy apres elle ne regne plus amplement tant au dessus dictz pays que par tout luniversel monde. Au vertueux Senat et pour la commune utilite de la noble cite de Wormbs. Mathei III. Faictes penitence, car le royaulme de Dieu sapprouche.*

« Pourtant que je me congnoys vostre, despuis le temps, que je yse de gaiges en vostre cite, comme aussi a ung chascun par fidelite chrestienne, suis oblige selon la possibilite de mon engin, et autant que Dieu me donnera grace subvenir a linfirmite tant commune que a la consolation des pauvres avec une instruction ainsi comme par experience et practique je lay prouve. De quoy facilement pourra estre presume non devoir ainsi demourer fermement, sur la lettre de sueur jusques a vingt et quatre heures. Comme ainsi fait que par la misericorde de tres hault Dieu jen aymaitz leve, a peu pres en toute heure, quatriesme, sixiesme, unziesme et autres. Devant toutes choses je admoneste fidelement tous et singuliers, que de tout leur cueur

impetrent la divine grace du ciel, et cessent de leurs pechez.

Telles choses aussi je requiers de la superiorite, et specialement des prescheurs et declamateurs de la parolle de Dieu, et que la parolle de Dieu en purete soit annoncee et maintenue, et le Dieu tout puissant, pere gracieux, daignera sans doubte destourner telle et plusieurs autres punitions desquelles il nous menasse.

« Telle nouvelle playe a este envoyee du souverain Dieu, pere de lumiere, pour la speciale correction de nostre vie miserable, et punition de nostre infidelite, ainsi comme iceluy esprit de verite a devant tesmoigne. Et entre les autres signes prevenant le jour du jugement de Nostre Seigneur seront angoisses les hommes sechans de grant crainte, etc.

« Certainement ceste maladie est bien une secheresse, brusler en telle sueur, et rostir tellement que na jamais este en aucun lieu de aucun lieu de medecins; la quelle en grande angoisse assault ung chascun avec crainte et horreur, ainsi comme lexperience enseigne. Tellement que telle maladie peult bien estre signe de jugement de Dieu, duquel Saint Luc evangeliste parle au XXI chapitre.

« Je ne veulx point pourtant contredire aux causes preordonnees, desquelles Dieu use en ses faictz et a son jugement, et pourtant je dis cette nouvelle maladie povoir estre sortie des inundations de maintes eaues et annee humide, dont maintes exhalations, vapeurs et corruptions aussi avec incension dair ont este engengendrez. Lesquelles choses molestent l'homme, et sont a craindre l'annee qui vient ; encore plus que l'annee passee.

« Pourtant sont obmises icy non inutilement pour cause de briefvete les choses les quelles sont manifestees et monstrees assez suffisamment de moyen la precidente pestilence, a la prevention et preservation des choses infects de lair, et pestilentialite diceluy, comme de dormition, operation, viandes, boisson, ire, medicines et autres choses lesquelles doivent estre observees et usees aussi en ceste presente maladie.

« Et maintenant si aucun est surpris avec telle playe incongneue et verge divine, qui est en partie de froideur et strideur de dentz, semblablement par fievre, avec grand chaleur, touteffois toutes choses estans avec angoisse et spasme, aucuns en dormition, aucuns en labeur, en la place, et aucuns en autres lieux, fault conseiller, sil est dehors du lict, quil soit porte le plus brief que sera possible au lict, et soit garde, specialement de tout ventz aure exterieure et afflation, mais il nest pas necessaire quil demeure en ses habitz, ains est plus utile, qu'il soit despouille, mais que le vent ne le touche. Il ne me desplaist point que les pelissons et couttres de plumes soient ostees. Car le malade en est plus moleste, selon les raisons cogneues des sages.

« Pour ce que ceste maladie est fondee et causee pour la plus grande partie sur lair, et sueur ainsi comme est cogneu par experience, et est trouve plus grand erreur et occasion en iceulx du pays bas, est necessaire scavoir que telle necessite de lictz, comme est aux petis livres de ceux du pays bas est impossible et intolerable couverture. Comme soit ce qui suffise autant de couverture au malade quil en peult souffrir, et que le vent ny puisse entrer, et estre garde en tel lict jusques a la suffisante expression de sueur, tant que la force, nature et possibilite du corps peult souffrir, non considere le nombre des heures ; et ainsi soit torche de drappeaux chauffez. Puis soit mys a repos a ung nouveau lict net, les linceulx chauffez.

« Mais fault estre soigneux devant toutes choses que le malade ne soit jamais permis avec dormition au premier lict et estant encores en sueur. Mais au second lict peult estre permis seurement dormir une ou deux heures.

« Cest chose prouffitable au malade estant au premier lict, ou au temps de sueur soy abstenir de viande et boisson sil peult. Touteffois il peut prendre les medicines refrigeratives et confortatives du cueur, ainsi comme roses, boraches, buglosses et sauges, electuaires dicelles et semblables a icelles, desquelz sont trouvez cheuz les apothicaires. Mais si aucuns desirent plus oultre, jay soubscript les receptes en bas desquelles ilz pourront user.

« Recipe conserū. rosar. boragin. bugloss. pomorum citri conditorum ana unciam β. Spec. elect. de gemmis frigid. scrupulos ij. Coral. rubei ʒ β. margaritarum scrupulum β. quinque lapidum pretiosorum ana grana V. misce cum vino granatorum, quantum sufficit, fiat mixtura.

« Mais quand seroit si grant spasme et vomissement au malade, luy pourra estre donne ung peu de chair de poulaille, et le brouet de la chair, aussi si vin legier mesle auec eaue de bouglosse ou aceteuse, dicte yseille, néanmoins considerant la tendreur, ou la complexion dung chascun; car la necessite na poinct de loy. Est prouffitable aussi avoir bonnes et odoriferes suffumigations des nobles eaues ainsi comme de roses, et donner odorer au malade en une esponge, ou linge touttefois non pas trop mouillez.

« Celluy, lequel le Dieu Tout Pouissant vouldra conserver, et relever de ceste maladie, est tenu regratier moult a la misericorde et grace dicelluy, se doibt garder de ire, pesant labeur, de misere et paour, de chaulx breuvages et viandes, delectation charnelle et abstenir de toutes superfluitez jusques a long temps. Aussy soy garder et conserver du vent auec habitz, comme en la maladie. Et ne doibt aller au vent dehors de sa maison jusques a ce quil ait recouvert la premiere vertu et puissance.

« Si aucun est surprins derechef apres telles maladies, ou au lict, ou au dormir, ou sil vient en sueur,

ne doibt estre espovante, mais soy garder du vent, torcher la sueur, et non donner lieu a la sueur.

« Cecy est, Seigneurs favorables, dignes destre estimez, que je nay peu non adnoter briefvement et extemporanement a vostre prudence, faveur et honneur, au commun prouffit, et utilite publique pour ceste fois, de ceste terrible nouvelle maladie de advertence consolatoire, investigation, opportunité de temps, et bonne estimation. Vueillez la dongs prendre en gre et bien : car je suis prest de monstrer service, et volunte, et a vous et a ung chascun de fraterne cueur. Donne le jour Sainct Michel archange 1529. »

Ernest Wickersheimer

Lettres de noblesse en faveur du Sieur Portal et de sa postérité.

Novembre 1785.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre a tous présens et a venir Salut, depuis notre avennement au trône nous nous sommes fait a l'imitation des rois nos predecesseurs un devoir de protèger et d'honorer les sciences, et de donner à ceux qui les cultivent des preuves éclatantes de la juste considération qu'ils méritent. Il en est peu qui exigent des études plus sérieuses, des lumières et des connaissances plus étendues que la médecine, et ceux qui se distinguent dans cette importante profession méritent d'autant plus d'être encouragés par des récompenses honnorables, que le fruit de leurs expériences et de leurs travaux tourne toujours à l'avantage de l'humanité, c'est par l'application la plus assidue, et par une suite de travaux non interrompus que notre cher et bien amé le Sieur Antoine Portal (1), médecin de la faculté de Montpellier, professeur de médecine et d'anatomie au Collège royal et à notre jardin Royal des plantes, médecin consultant de Monsieur, notre très cher et honnoré frère, et membre de l'académie des sciences de Paris, de Bologne, de Turin, de Padoue, d'Harlem, d'Edimbourg et de Montpellier, a acquis dans la Capitale de notre royaume une juste célébrité, les observations qu'il a faites sur la nature et le traitement des vapeurs Méphytiques, ses remarques sur les moyens de rappeler les noyés à la vie (2), son traité sur la maladie de la rage (3) sont autant de monumens publics de l'utilité et de l'étendue de ses lumières, ces differens ouvrages dont les éditions ont été multipliées et qui ont été traduits dans différentes langues, ont été publiés par nos ordres dans tout notre royaume, et pour mettre en usage la Méthode qu'il a indiquée pour rappeller les noyés à la vie nous avons ordonné differens établissemens dont il a suivi l'exécution par la plus exacte correspondance pendant plusieurs années avec nos commissaires départis dans les différentes provinces de notre Royaume, c'est a ces différens ouvrages aussi utiles que recommandables, et à une pratique exacte et constante qu'il doit la juste considération dont il jouit dans le public et le choix que nous avons fait de lui pour remplir les deux chaires de professeur de médecine au Collège royal (4) et d'anatomie à notre jardin royal des plantes (5). Mais pour lui témoigner encore plus la satisfaction que nous avons de son zèle, de son désintéressement, de ses talens dans l'exercice de la médecine, nous croyons devoir le recompenser plus honorablement en lui conférant la noblesse, et nous nous y portons d'autant plus volontiers que nous sommes instruits qu'il est né d'une fort bonne famille de la ville de Gaillac en Languedoc, et qu'elle y a souvent rempli des places honnorables et de confiance! A CES CAUSES nous avons de notre grace spéciale pleine puissance et autorité royale annobli et par ces présentes signées de notre main annoblissons ledit Sieur Portal et du titre de noble et d'Ecuyer l'avons décoré et le décorons voulons et nous plaît qu'il soit censé et réputé noble tant en jugement que

(1) Né à Gaillac (Tarn), le 5 janvier 1742, il était docteur de Montpellier depuis 21 ans seulement.

(2) *Rapport fait par ordre de l'Académie des Sciences sur les effets des vapeurs méphitiques dans le corps de l'homme et principalement sur la vapeur du charbon. avec un précis des moyens les plus efficaces pour rappeler à la vie ceux qui ont été suffoqués.* Paris, 1774, in-12. — 6 éd., Paris, 1787, in-8°. — A la suite de cette publication Portal avait reçu du département de la maison du Roi sur le Trésor Royal une pension de 500 l. (25 fév. 1775) et l'intendant d'Ormesson taxait à 300 l. de traitement annuel et particulier en faveur du même Portal les quatre généralités que Turgot avait mis à portée d'utiliser ses recherches. Voici la copie d'une de ces dernières pièces.

A MM. Ducluzel de Cypierre, intendant de la généralité d'Orléans; de Crosne, intendant de Rouen et Esmangart.

Le 18 juillet 1776.

Monsieur,

Les peines et les soins que M. Portal a pris pour perfectionner l'ouvrage qu'il a composé sur les moyens de rappeller à la vie les noyés et les suffoqués lui ont occasionné des dépenses réelles que sa fortune particulière ne lui permet pas de suporter et dont M. le Controleur général a trouvé juste de l'indemniser. Il a pensé que les différentes provinces que M. Turgot avoit mis à portée de profiter de ces secours, en rendant public la manière de les administrer, devoient y contribuer. M. le Controleur général a décidé en conséquence que M. Portal jouiroit à commencer de cette année d'un traitement annuel et particulier de trois cent livres sur les fonds libres de vôtre généralité. Vous voudrés bien donner des ordres nécessaires pour que le Sieur Portal reçoive cette somme à compter du premier janvier de cette année.

Je suis, etc.

D'ORMESSON.

(*Arch. Nat.* F[1] 1965).

(3) *Observations sur la nature et sur le traitement de la rage, suivies d'un précis historique et critique de divers remèdes qui ont été employés contre cette maladie.* Yverdun. 1772, in-12. Alençon, 1780, in-12.

(4) Il avait été nommé professeur de médecine en 1769 et sa chaire avait été transformée en 1773 en une chaire d'anatomie (A. Lefranc, *Hist. du Coll. de France*, Paris, 1893, p. 386.)

(5) Les provisions de survivance et adjonction à la charge de professeur d'anatomie aux Ecoles du Jardin Royal des Plantes en faveur du sieur Portal, sont datées du 30 novembre 1778. (*Arch. Nat.* O[1] 199 f°. 202.)

dehors, ensemble ses enfans, postérité et descendans, mâles et femelles, nés et a naître en légitime mariage ; que comme tels ils puissent prendre en tous actes et en tous lieux la qualité d'Ecuyers, parvenir à tous degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à notre noblesse, droits, privilèges, prérogatives, préeminences, franchises, libertés, exemptions et immunités dont jouissent et ont continué de jouir les anciens nobles de nôtre royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance, comme aussi qu'ils puissent acquérir, tenir et posséder tous fiefs, terres et seigneuries nobles de quelques qualités qu'elles soient permettons audit Sieur Portal et à ses enfans postérité, descendans de porter armoiries timbrées telles qu'elles seront réglées et blazonnées par le Sr d'Hozier juge d'armes de France et ainsi qu'elles seront peintes et figurées dans ces présentes auxquelles son acte de règlement sera attaché sous le contrescel, avec pouvoir de les faire prendre graver et inculper si elles ne le sont déjà en tels endroits de leurs maisons, terres et seigneuries, que bon leur semblera sans que pour raison de ce ledit Sieur Portal ses enfans postérité et descendance puissent être tenus de nous payer et à nos successeurs aucune finance et indemnité, dont a quelques sommes qu'elles puissent monter, nous leurs avons fait et faisons don par ces présentes et sans qu'ils puissent être troublés ni recherchés pour quelque prétexte que ce soit, à la charge par eux de vivre noblement et sans déroger. Si donnons en mandement à nos amés et feaux conseillers nos gens tenant nos cours de Parlement, Chambre des Comptes et cour des Aydes à Paris que ces présentes ils ayent à faire registrer et du contenu en icelles jouir et user le Sieur Portal ses enfans postérité et descendans mâles et femelles nés et à naître en légitime mariage, pleinement, paisiblement. et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchement quelconques, nonobstant tous édits et déclarations à ce contraires, auxquels et aux dérogatoires des dérogatoires y contenus nous avons dérogé et dérogeons, pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence ; car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, sauf entre autres choses nôtre droit et l'autrui.

Donné à Fontainebleau au mois de novembre l'an de grâce mil sept cent quatre vingt cinq et de notre règne le douzième signé LOUIS plus bas PAR LE ROY LE BARON DE BRETEUIL à côté est écrit *visa pour annoblissement en faveur d'Antoine Portal signé* HUE DE MIROMÉNIL *et scellées du grand sceau de cire verte en lacs de soye rouge et verte.*

Registrées a ce consentant le procureur du Roy pour jouir par l'impétrant ses enfans postérité et descendans mâles et femelles nés et à naître en légitime mariage de leur effet et contenu et être exécutées selon leur forme et teneur sans approbation de la qualité de Juge d'armes de France donnée par les présentes lettres à Antoine-Marie d'Hozier suivant l'arrêt de ce jour, à Paris en Parlement le vingt-huit aoust mil sept cent quatre vingt six signé Dufrane.

Collation faite

DUFRANE.

(*Arch. Nat.* XVB 9080.)

E.-T. Hamy.

Les Chirurgiens d'Auvergne au XVIIIe siècle

La Corporation des chirurgiens de Riom (1).

(*Suite*)

Je vous envoye, Monsieur, un exemplaire du reglement pour l'Academie de Chirurgie que le Roy vient d'établir à Paris, avec un programme pour le prix qu'elle propose cette année. Je vous invite à vous joindre à nous pour les progrez de l'Académie ; et vous prie d'exhorter les Maîtres Chirurgiens de l'étendue de votre Lieutenance, à nous faire part de leur Decouvertes. Vous envoirez à Monsieur l'Intendant de votre Province les Mémoires que vous aurez à nous communiquer, soit observations, soit dissertations pour le prix, et vous mettrez sur l'enveloppe ces mots : Papiers pour l'Academie Roiale de Chirurgie. Je suis, Monsieur, votre très obeissant serviteur,

LAPEYRONIE

A Paris. Ce 23 janvier, 1732.

Règlement pour une Académie de chirurgie.

L'Academie sous la protection du roi, et sous l'inspection du Premier Chirurgien de Sa Majesté, observera le présent Reglement.

ART. I

L'Academie s'occupera à perfectionner la Pratique de la Chirurgie, principalement par l'Expérience et par l'Observation.

II

On n'y recevra que les Mémoires qui traiteront des Maladies Chirurgicales, ou des Operations qui pourront perfectionner la Pratique de la Chirurgie ; et pareillement des Effets des Remedes topiques, dont on aura fait usage.

III

On s'attachera principalement à recueillir les Observations ou les Histoires des différentes Maladies Chirurgicales qui auront paru extraordinaires par l'assemblage de leurs circonstances, ou pour lesquelles on aura employé des Remèdes particuliers ou des Operations nouvelles, et on recueillera toutes celles dont on pourra tirer quelque utilité dans la Pratique.

IV

Rien n'étant plus utile qu'une Histoire complette de la Chirurgie, qui contienne non-seulement toutes les Pratiques

(1) V. Fr. Méd., 10 mai 1907.

anciennes, mais encore l'Origine de celles qu'on leur a substituées, et les raisons de préférence qui les ont fait adopter, l'Academie travaillera à donner un semblable Ouvrage; et pour y parvenir, elle commencera par faire dresser un Catalogue de tous les Livres anciens et modernes dont les Extraits pourroient servir à l'execution de son dessein.

V

Plusieurs Académiciens seront chargez de faire ce Catalogue, et de dresser le Projet de la méthode des Extraits. L'Academie statuëra sur cette méthode, et choisira tels Académiciens qu'elle jugera à propos pour faire ces Extraits.

VI

Comme il importe que l'Académie soit exactement informée des faits les plus intéressans à la Chirurgie, aussi bien que des Livres nouveaux qui y auront rapport, elle chargera un nombre d'Académiciens de former et d'entretenir des Correspondances avec les habiles Chirurgiens du Royaume, et même des Païs étrangers.

VII

Pour hâter de plus en plus le progrès de la Chirurgie et exciter l'émulation parmi les Chirurgiens de l'Europe, l'Académie proposera chaque année un prix d'une Médaille d'or, qui sera donnée à celui qui au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Mémoire sur une Question importante de Chirurgie.

VIII

L'Academie choisira la Question dans le nombre de celles qui lui seront indiquées par les Académiciens qui auront été nommez pour les proposer; et celle qui aura été choisie, sera annoncée au Public dans le cours du mois de Janvier de chaque année. Tous les Chirurgiens de l'Europe seront admis à concourir pour le prix; on n'en excepte que les Académiciens ordinaires.

IX

Le Secretaire de l'Académie recevra les Mémoires jusques au dernier jour de Septembre. Chaque Auteur aura soin d'y mettre une marque distinctive, comme devise, paraphe ou signature. Cette marque sera couverte d'un papier blanc colé et cacheté, qui ne sera levé que dans le cas de préférence pour le prix.

X

La Médaille sera délivrée, ou à l'Auteur en personne, ou à celui qu'il aura chargé de la recevoir. Il sera nécessaire de représenter la marque distinctive, avec une copie nette de son Mémoire.

XI

Les Piéces qui auront remporté le prix, seront imprimées en entier. On se contentera de donner des Extraits de celles qui auront aproché.

XII

L'Académie sera composée de dix Académiciens libres, et de soixante Académiciens ordinaires, qui seront tous Maîtres Chirurgiens Jurez de Paris. Elle aura encore attention de s'associer les Chirurgiens du Royaume et des Païs étrangers, qui se distingueront le plus dans l'Art de la Chirurgie.

XIII

Il sera nécessaire de résider à Paris, pour conserver la qualité d'Académicien ordinaire. Ceux qui s'établiront ailleurs, seront mis dans la Classe des Associez ou Libres.

XIV

Le Premier Chirurgien du Roi, et celui qui sera reçû en survivance de sa Charge, seront toûjours du corps de l'Académie, et y auront la qualité de Président, dont ils feront les fonctions lorsqu'ils y assisteront.

XV

L'Academie aura six Officiers, un Directeur, un Vice-Directeur, un Secretaire, un Académicien chargé de toutes les correspondances, un Autre chargé des Extraits des Livres, et un Tresorier. Pour remplir chacune de ces Places, elle choisira chaque année par la voïe du Scrutin, trois sujets qui seront présentez au Roi; les mêmes Officiers pourront être continuez sous le bon plaisir de Sa Majesté.

XVI

Le Président aura l'inspection sur tout ce qui regarde l'Académie. Il èn dirigera les travaux; il en fera observer les Reglemens, il ouvrira les Séances aux heures indiquées; il recueillera les suffrages; il nommera les Commissaires pour l'examen des Ouvrages qui seront présentez; il paraphera les Registres; il visera toutes les Expéditions du Secretaire, ainsi que tous les Actes concernant la Dépense et la Recette de l'Académie.

XVII

En cas d'absence du Président, le Directeur, et à son défaut le Vice-Directeur, et au défaut de celui-ci, le Secretaire en fera les fonctions.

XVIII

Les Délibérations de l'Académie ne pourront être enregistrées, qu'après qu'elles auront été approuvées; il suffit qu'elles soient signées par le Président et le Secretaire.

XIX

A chaque Assemblée le Secretaire sera exact à faire part à l'Académie de toutes les Lettres et de tous les Mémoires qui lui auront été adressez.

XX

Tous les Titres, Mémoires, Livres et Registres de l'Académie seront déposez dans une armoire, et demeureront à la charge du Secretaire.

XXI

Le Secretaire fera une Histoire raisonnée de tout ce qui se sera passé pendant son année d'exercice, et il en fera lecture à l'Académie au commencement de l'année suivante.

XXII

Le Trésorier sera chargé de tous les fonds, meubles et instrumens de l'Académie. Il tiendra un Registre de Recette et de Dépense, qui sera visé et paraphé par le Président. A la fin de chaque année il rendra compte de son administration, et remettra à son Successeur les fonds qui lui seront restez, ainsi que toutes les autres choses appartenantes à l'Académie.

XXIII

Lorsqu'il y aura des places vacantes, l'Académie présentera six Maîtres, entre lesquels il en sera nommé un par Sa Majesté pour remplir la Place vacante.

XXIV

Dans la nomination des Sujets, on n'aura aucun égard à l'ancienneté: on s'attachera principalement au mérite et aux preuves de zèle pour les travaux de l'Académie, et pour les progrès de l'Art.

XXV

L'Etat de ceux qui seront présentez par l'Académie pour remplir quelqu'une des Places vacantes, sera remis au Secretaire d'Etat, ayant le Département de la Maison du Roi, qui en rendra compte à Sa Majesté ; et lorsqu'il aura fait le choix des Sujets proposez, le même Secretaire d'Etat en donnera avis à l'Académie.

XXVI

L'Académie s'assemblera régulièrement à trois heures de l'après-midi le Mardi de chaque semaine : les Assemblées dureront deux heures.

XXVII

Il y aura des Assemblées extraordinaires de trois mois en trois mois, ou plus souvent si le Président le juge à propos pour examiner les Extraits des Livres dont il a été parlé dans l'Article IV, ainsi que ceux de tous les Ouvrages qui seront présentez à l'Academie. Ces Assemblées ne seront composées que des Commissaires nommez à cet effet,et des Académiciens qui auront été chargez de l'examen de quelques Ouvrages. Tout s'y discutera avec grande attention, et tout s'y décidera à la pluralité des voix.

XXVIII

Outre les Assemblées ordinaires et extraordinaires, l'Académie fera une Assemblée publique le Mardi d'après la Trinité, dans laquelle on lira les Mémoires les plus intéressans de l'année précédente.

XXIX

Les Maîtres Chirurgiens qui ne sont point Académiciens ordinaires, étant censez Adjoints de l'Académie, seront invitez à mettre par écrit les Observations de Chirurgie qui leur paroîtront importantes, et les apporter à l'Assemblée. Ils y auront séance chaque fois qu'ils produiront des Observations ; et leurs Ouvrages avec leurs Noms seront publiez avec ceux de l'Académie.

XXX

Le Président reglera l'ordre de la lecture des Mémoires ; on les lira une premiere fois sans aucune interruption ; à la seconde lecture chaque Académicien par rang d'ancienneté pourra faire telles Observations qu'il trouvera à propos. Les Mémoires qui auront été lûs, et auxquels les Auteurs auront mis la derniere main, seront remis incessamment entre les mains du Secretaire, lequel y mettra son apostille avec la date du jour que chaque Memoire aura été lû.

XXXI

L'Academie publiera chaque année, autant qu'il sera possible, et eu égard au nombre de pieces, celles qui lui auront paru dignes d'être imprimées, ou en entier ou par extrait ; et dans ce dessein elle suppliera Sa Majesté de lui accorder le Privilege nécessaire, et de permettre qu'il soit commun aux Académiciens qui voudront faire imprimer les Ouvrages auxquels l'Academie aura donné son Approbation.

XXXII

Aucun des Académiciens ne pourra prendre cette qualité dans les Ouvrages qui n'auront pas été approuvez par l'Académie ; et ceux qui contreviendront à cet article, seront exclus de plein droit de l'Académie.

XXXIII

Les Académiciens seront tenus de se conformer exactement aux présens statuts, et à tous les autres qui pourroient être faits dans la suite. S'il arrivoit qu'ils y contrevinssent, le Président aura soin de les en avertir ; et en cas de récidive, il y sera pourvu par l'Académie.

***

PREMIÈRE SÉANCE DE L'ACADÉMIE

Le 18 decembre 1731, il y eut à S. Côme une Assemblée de Chirurgiens Jurez, convoquée par M. le Premier Chirurgien du Roi, qui y présida.

On y lut un projet de Reglement pour une Académie de Chirurgie établie sous la Protection du Roi, et l'Inspection du Premier Chirurgien de Sa Majesté ; ensuite une Lettre de Monsieur le Comte de Maurepas, par laquelle il mande à M. Mareschal, que S. M. a approuvé ce Projet ; qu'elle approuve aussi que les Assemblées Academiques de Chirurgie se tiennent conformément à ce Projet ; qu'elle a reglé le nombre des Chirurgiens de Paris, qui doivent composer cette Société Académique ; qu'elle souhaite que Monsieur Mareschal envoye à M.le Comte de Maurepas,un Etat de ceux qu'il croira à propos d'y admettre. Après cette Lettre on lût la Liste de Soixante et dix Académiciens présentez au Roi par Monsieur Mareschal. De ce nombre il y a six Officiers, sçavoir, Messieurs Petit Directeur, Malaval Vice-Directeur, Morand Secretaire, Le Dran chargé des Correspondances, Garengeot chargé des Extraits, et Bourgeois fils Trésorier. On lût enfin une Lettre de M. le Comte de Maurepas, qui mande à M. Mareschal, que Sa Majesté approuve le choix qu'il a fait, et le charge d'en donner avis à chacun des Membres.

Monsieur Mareschal exhorta ceux qui se trouveront à l'Assemblée au nombre de soixante-huit, à mériter de plus en plus par leur zèle,la Protection du Roi,qui par ce nouvel Etablissement, fait un honneur singulier aux Chirurgiens de Paris.

L. de Ribier.

(*A suivre.*)

Une page française des Commentaires (1432).

Les Commentaires *de l'ancienne Faculté de médecine de Paris sont, on le sait, rédigés en latin. Les rares passages français qu'on y rencontre, sont des transcriptions de pièces administratives, ordonnances royales, arrêts du Parlement, etc., qu'on avait jugé inutile de traduire ou dont on avait préféré conserver le texte original de façon à éviter des erreurs d'interprétation, toujours dangereuses en matière juridique; encore ces exceptions sont-elles fort rares dans les volumes les plus anciens.*

Pourtant à la date de 1432, à la fin du décanat de Magister Petrus de Chaciaco, *un relevé de dépenses est rédigé en français. Cela est d'autant plus fait pour surprendre que cette pièce est des plus banales et qu'il est impossible de saisir les motifs qui au milieu du* XV^e^ *siècle décidèrent un doyen à commettre cette infraction à une des traditions les plus*

solidement établies des corps universitaires de son époque.

Voici le texte de ce compte, tel qu'on le trouve aux pages 164 b et 165 a du premier volume des Commentaires :

Misie in decanatu Petri de Chaciaco.

Primo pour porter le coffre de la faculté en mon hostel ..... iiij bl.
Item aux religieux de Saint Maturin pour les messes du moiz de novembre premier moiz de mon deanne ..... xj s. p.
Item pour la distribution aux maîtres qui continueront les messes du dit mois et le bedel... xij s. p.
Item pour le moiz de décembre tant pour les religieux comme pour les maistres et bedel..... xx s. p.
Item pour le mois de janvier pour cinq messes du dit mois paie aus religieux comme appert par cedule..... viij s. iiij d.
Item pour le moiz de feurier pour les messes quatre du dit mois paie aus religieux ..... vj s. viij d.
Item pour les refusions des maistres et bedel. vj s. viij d.
Item pour le mois de mars pour six messes chantées ou dit mois paie aus religieux..... x s. p.
Item pour les refusions aus maistres qui auoient este e continue aus dictes messes..... xij s. p.
Item pour les refusions du mois d'auril ensuiant 1432 apres pasques pour les religieux..... cinq s. p.
Item pour les maistres qui ont continue les troiz messe. du dit mois d'auril mis et paie..... cinq s. iiij ds
Item pour les messes du mois de may ensuiant pour six messes..... dix s. p.
Item pour les refusions des maîtres et bedel. xvj s. p.
Item pour les messes du moiz de juing ensuiuant aux religieux..... vj s. viij d.
Item pour les maistres presens et bedel.. vj s. viij d.
Item pour les messes du moiz d'octobre derrenierement passe, comprins les messes de Nostre Dame etc. pour les religieux..... x s. p.
Item pour les refusions du dit mois..... viij s. p.
Item pour le luminaire de la chandeleur renouveller et pour les cierges et flambeaux de bougie. iiij l. viij s. p.

E. W.

Documents

L'identification par les empreintes digitales en Egypte

Voici une pièce curieuse à certain point de vue qui est, paraît-il, d'un usage courant en Egypte du moins, et où l'on voit appliquer l'identification digitale pour approbation et au lieu et place des signatures.

Ce dernier usage semble remonter au plus lointain passé et prouve que l'anthropométrie identificatrice a la plus respectable origine. Dès l'époque de Pharaon, les gens du peuple cachetaient sur cire ou terre molle les papyrus d'affaires comme en témoigne un rouleau de nécropole ainsi cacheté offert par M. A. Cattaui bey à M. Maspéro pour les collections du Louvre où il existe peut-être encore.

La pièce que je présente est toute moderne; je la tiens de l'amabilité de M. A. Cattaui bey lui-même.

Elle se rattache à la médecine en ce que c'est un désistement de toute réclamation relative à un accident du travail dont le fils du signataire est mort.

Nous en donnons la traduction.

Suivent les empreintes des 4 doigts des mains droite et gauche imprimées en vis à vis par un encrage léger.

Rappelons que si les Egyptiens employèrent les empreintes digitales d'identification les Chinois depuis des siècles en font autant.

W. Herschill, il y a 50 ans, l'emprunta à la pratique courante des Hindous et Galton n'en a fait que l'application scient ifique méthodique.

S. E. Adolphe Cattaui Bey.

Je soussigné, Hassan Salama, habitant Boulac, à Darb El Nachary, à Khokhet El Samn, ai l'honneur de vous soumettre ce qui suit :

J'avais un enfant nommé Aly Hassan ; il était de service sur le bâteau Nimo. Il n'y a pas longtemps il fut brûlé fatalement par ce bâteau. Je suis convaincu qu'il a été atteint fatalement et que personne n'en a été cause.

Comme je suis un pauvre malheureux, je viens vous supplier d'être bienveillant envers moi et de m'accorder quelque secours pécuniaire afin de pouvoir vivre.

En attendant, je vous souhaite une longue vie heureuse.

Hassan Salama.

Février 1905.

A. Marie.

La Revue

L'ŒUVRE THERAPEUTIQUE DU MEDECIN

Nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sur la thèse que vient de soutenir (30 mai) M. Edmond Labrunie, et à laquelle il a donné pour titre L'Esprit du Médecin (*in-8° Vigot, éditeur*). *Nous en extrayons aujourd'hui ces deux ou trois pages, où, en un langage élégant, l'auteur montre ce qui reste à faire au médecin vraiment digne de ce nom, quand le diagnostic est posé.*

En ce qui concerne l'art de guérir, sachez tout d'abord vous tenir à égale distance et du scepticisme et de tout enthousiasme exagéré ; ni l'un ni l'autre ne sont conformes à la réalité des choses. Le premier par le doute qu'il émet sur l'efficacité de toute intervention, désintéresse du malade ; le second, par son excès de confiance, conduit à une thérapeutique brutale et, par les déceptions qu'elle prépare, engendre le doute. Là encore conservez l'impartialité scientifique ; ayez conscience de votre faiblesse, mais reconnaissez en toute justice le peu que nous savons ; quelques médications vous sont définitivement acquises ; le nier serait manquer de clairvoyance, ne pas les utiliser serait faillir à votre mission. Etudiez-les loyalement, avec un esprit juste ; ne leur demandez pas plus qu'elles ne peuvent donner, plus que la science nous a permis d'espérer d'elles, n'en faites pas des panacées universelles, mais si vous conservez à leur sujet toute la circonspection qui convient, et si vous en connaissez le déterminisme, gardez en leur succès une conviction inflexible : croyez à la thérapeutique.

Certains médecins s'en font ou paraissent s'en faire une idée fausse, soit qu'ils l'aient acquise naturellement, soit que peu à peu le contact de la clientèle la leur ait donnée. Ils lui accordent bien quelque confiance mais ils n'acceptent de ses ressources que celles qui agissent directement sur les phénomènes et ils lui refusent toute influence dans la marche et la guérison des maladies. Celles-ci, disent-ils, guérissent d'elles-mêmes, nous n'avons sur elles aucun pouvoir et nous ne saurions plus espérer que de faire tomber la fièvre, apaiser la toux ou calmer les douleurs. Ce n'est plus le scepticisme absolu ; cette conception, quelque peu attardée de la thérapeutique, s'en distingue par certaines affirmations précises, mais somme toute elle revient à l'empirisme. Il faut bien reconnaître qu'elle ne répond pas aux données que nous possédons aujourd'hui ; exacte peut-être à une époque où l'absence d'expérimentation empêchait de pénétrer la nature intime des moyens que nous mettons en jeu, elle ne l'est plus de nos jours où quelques-uns d'entre eux nous sont scientifiquement connus. Notre époque réclame une action plus scientifique et plus éclairée.

A cet égard, d'ailleurs, toutes les affections peuvent se diviser en deux grandes classes : les unes sont incurables et nous échappent ; les autres sont curables ou du moins nous apparaissent comme telles. Il faut agir selon le cas.

Avez-vous affaire à quelque maladie inguérissable, ou encore à quelque maladie dont la nature nous est inconnue, si peu rationnelle et si défectueuse soit-elle, la thérapeutique symptomatique est votre seule ressource ; il faut y avoir recours ; mais souvenez-vous qu'elle est, pour tout esprit scientifique, un aveu d'impuissance ; ne l'employez qu'en désespoir de cause.

Quant aux affections qui vous paraissent curables, vous en éliminerez tout d'abord celles dont le diagnostic reste incertain. En attendant que de nouveaux faits apparaissent qui confirment votre hypothèse ou en fassent naître une, vous n'avez, pour motiver et justifier votre intervention, aucun fait précis. Et cependant, on réclame vos soins, il faut agir. C'est encore à la thérapeutique des symptômes que vous devrez recourir, sans qu'ici toutefois on puisse la comparer à la précédente. Semblables en fait, elles diffèrent en esprit : celle-là était définitive, celle-ci est une thérapeutique d'attente, variable avec l'évolution de la maladie ; l'une, immuable, ne voulait que soulager, l'autre, inquiète, veut guérir à tout prix. Qu'importe l'activité ou la réserve de la première : quand elle a vaincu la douleur, elle a atteint son but ; la seconde n'est jamais trop prudente. Lorsque votre diagnostic est encore indécis et que votre examen demeure inachevé, gardez-vous de toute thérapeutique intensive : en toute logique, vous ne pouvez aborder le traitement tant que la première partie de votre œuvre clinique reste incomplète et, d'autre part, vous risqueriez par des médications, peut-être inopportunes, d'aggraver une maladie qui vous est encore inconnue, ou tout au moins de voiler des phénomènes dont la constatation est de toute importance pour la découverte de votre diagnostic.

Enfin parmi les maladies curables, arrivons à celles dont la nature ne vous échappe pas et dont le diagnostic vous est connu. Ici vous possédez aussi complètes que possibles toutes les données du problème ; agir sur les symptômes ne suffit plus, c'est sur la cause même qu'il faut faire porter votre action. Ce n'est plus un simple traitement symptomatique, primitif et caduc, c'est la vraie thérapeutique étiologique ou causale, la seule qui soit scientifique : efforcez-vous d'en réaliser les conditions et celles-ci réunies, employez-la toujours. Ce qu'elle requiert avant toute chose, c'est un diagnostic précis et aussi complet que possible. Ne négligez rien pour en connaître tous les détails ; le moindre symptôme peut modifier votre intervention. Une même cause en effet peut ne pas appeler une thérapeutique uniforme ; cette cause agit souvent de façon fort différente. La thérapeutique ne s'adresse pas à la maladie telle que la pathologie la conçoit, mais telle qu'elle existe en réalité dans la clinique. Selon la résistance des divers organes, leurs atteintes antérieures et les prédispositions individuelles, elle revêt des aspects multiples et variés ; autant de malades, autant de formes distinctes d'une même affection ; souvent deux maladies, qui paraissent absolument dissemblables, reconnaissent cependant une origine identique. En chacune d'elles, à côté de sa cause efforcez-vous de distinguer par une analyse minutieuse de toutes les réactions de l'organisme, ce qui lui donne son caractère particulier ; les conditions propres à chaque organe et à chaque appareil, les habitudes du malade, son genre de vie, sa constitution et son hérédité, autant de particularités individuelles dont chacune appelle ses indications spéciales. Le point faible et le plus à craindre n'est pas toujours le plus apparent ; à vous de le découvrir et d'y faire prévaloir votre action. « Celui-là seul instituera un traitement vraiment médical qui, clinicien consommé, aura su

analyser minutieusement chaque réaction de chaque organe et en déduira l'indication qu'il peut être nécessaire de remplir. » C'est en s'inspirant de ces pensées qu'Hayem a parfaitement défini la thérapeutique : « La connaissance des indications et l'art de les remplir. »

Mais ne vous arrêtez pas là : toute maladie entraîne à sa suite des complications spéciales à chacune d'elles, et variables selon chacun de nous. Sachez les prévoir et en faire la prophylaxie. Trop souvent hélas ! c'est à cela que se réduit votre intervention efficace ; vous seriez impardonnable de n'y pas songer.

Enfin n'oubliez pas l'entourage de celui qui a réclamé vos soins. Là encore, il y a toute une prophylaxie à faire et des plus importantes, soit que l'affection de votre malade présente quelque danger pour tous ceux qui l'approchent, soit qu'elle traduise pour les siens quelque tare héréditaire dont vous devez prévenir les effets. On ne vous pardonnerait pas et à juste titre, les troubles éloignés et inattendus sur lesquels vous n'auriez pas éveillé l'attention, ou la contagion que vous n'auriez pas su éviter. Vous avez emprunté à la famille quelques éléments qui ont servi à votre diagnostic ; reconnaissez ce qu'elle vous a donné, en faisant rejaillir sur elle quelques-uns de vos conseils et un peu de votre dévouement éclairé.

Souvent enfin votre intervention a une portée plus large et plus haute encore. Il est des cas où la société qui vous a confié le soin de sa vie, peut être mise en péril. Souvenez-vous qu'en dépit de toute autre considération que le secret professionnel, vous avez le devoir de veiller sur elle et de la sauvegarder. Ne trompez pas sa confiance. Elle attend de vous plus qu'une thérapeutique individuelle, plus même qu'une prophylaxie familiale : Elle veut une prophylaxie sociale. En toute justice, vous la lui devez.

Mais cela m'entraînerait dans des considérations particulières et dont l'étendue dépasserait et le but et les limites de cette lettre. Elles réclament un développement à part : j'y reviendrai dans la suite.

Mais, avant de quitter votre malade et sa famille, une dernière considération vous retient encore auprès d'eux : le pronostic, autrement dit, votre jugement sur les modifications qui peuvent survenir dans la maladie que vous venez de découvrir et de traiter, sur sa durée probable et sa terminaison.

L'examen de votre malade enfin achevé, lorsque vous avez fait, dans ses antécédents et dans son entourage, des enquêtes précises et détaillées, vous possédez les éléments nécessaires pour prévoir, autant que la science vous le permet, l'évolution ultérieure de l'affection. Or, ce que l'esprit scientifique oblige d'accepter c'est que : à chaque lésion, à chaque trouble morbide répond sûrement une marche toujours identique et que, en ce qui concerne l'avenir, le rôle idéal du médecin devrait être facile. Le diagnostic une fois établi, le pronostic devrait en découler naturellement comme une conséquence fatale, selon les lois du plus strict déterminisme.

Il n'en est pas ainsi. Il y a trop d'obscurités dans les sciences qui nous occupent, trop d'inconnues à notre diagnostic, alors même que nous croyons en avoir approfondi toutes les difficultés. On peut affirmer d'ailleurs qu'il y en aura toujours : jamais nous ne pourrons apprécier la valeur exacte de telle ou telle constitution, de tel antécédent ou de telle habitude, et il est certaines influences dont l'action précise nous échappera, quoi que nous fassions. Qu'elles agissent, l'expérience nous l'a appris et l'expérimentation nous l'a confirmé ; mais le comment de leur action restera toujours soumis à bien des incertitudes : chaque individu a son coefficient personnel qui n'est autre chose que la résultante plus ou moins complexe de toutes les conditions qui déterminent sa personnalité ; les éléments en sont infinis ; pour un que nous croyons savoir, dix autres se dérobent : et, quand nous devrions tous les connaître, leurs rapports et la valeur même de ces rapports resteraient encore indécis, ils échappent au contrôle de la science ; mathématiquement nous ne les connaissons pas ; il est plus que probable que nous ne les connaîtrons jamais.

Et c'est pour cela d'ailleurs que si souvent la clinique a de ces surprises qui déjouent toutes nos prévisions, elle nous rappelle sans cesse notre ignorance. C'est par tous les doutes qu'il soulève que le pronostic dans une certaine mesure laisse le champ libre à l'imagination de chacun ; il est à souhaiter qu'un jour il devienne vraiment scientifique, à l'heure actuelle il ne l'est pas ; une part de sentiment s'y mêle toujours qui le fait solidaire de celui qui le porte autant et plus peut-être que de ce pour quoi il est porté. Gardez-vous de cet écueil ; ayez toujours en vue les certitudes scientifiques ; qu'elles soient la base toujours présente à l'esprit de vos raisonnements ; et cependant n'oubliez pas la délicatesse et la prudence avec laquelle vous devez aborder cette partie de votre tâche. Entre le pronostic que vos investigations justifient et ce que vous devez laisser entrevoir à votre malade et à sa famille, il y a un abîme ; ne leur en abandonnez que ce qu'ils peuvent porter. Homme de science, vous devez la vérité à ceux qui se sont confiés à vous ; homme de cœur, vous la devez avec tous les ménagements qui conviennent à ceux qui souffrent et qui attendent de vous non l'expression brutale des lois inflexibles de la nature, mais des paroles de consolation et d'espérance. Ce qu'il importe que vous disiez à cette heure délicate de votre mission ne saurait différer en essence, mais doit varier dans sa forme, selon la gravité de la maladie, la force de caractère de votre malade et aussi l'anxiété et l'intelligente attention de ceux qui l'entourent. Il y a des cas où il faut tout dire ; il y en a d'autres où il faut voiler la vérité ; et, entre ces deux extrêmes, il y a place pour tous les intermédiaires ; songez à l'état de ces âmes qui, dans l'inquiétude et l'angoisse parfois, attendront impatiemment vos paroles, et qui, après votre départ, les analyseront pour en exprimer tout ce qu'elles renferment et pour y puiser autant de motifs de joie ou de tristesse. Veillez sur toutes vos expressions et contenez vos pensées ; chaque mot portera, chacun de vos gestes et même de vos regards sera épié. Là encore, c'est par une étude attentive et méthodique de la psychologie du malade et du milieu, et aussi par une sorte d'intuition et de délicatesse native que vous frapperez juste, laissant après vous, avec quelque crainte salutaire, une chaude atmosphère d'espérance et de réconfort.

D'ailleurs je ne veux pas aujourd'hui vous en dire davantage en ce qui concerne le pronostic ; je tenais seulement à vous en indiquer l'esprit. Le reste intéresse vos rapports avec la clientèle et je le réserve pour plus tard.

Mais ce que je veux dès maintenant vous montrer, c'est qu'à mesure que vous avez avancé dans votre œuvre clinique définitivement achevée par l'établissement du pronostic, les ressources scientifiques de votre esprit ne vous ont pas

suffi. Déjà, au début de votre recherche, lorsque vous avez institué votre hypothèse, bien que fidèle à vos observations, vous leur avez cependant ajouté une idée particulière, celle d'un rapport que la nature ne vous offrait pas de façon indispensable, puisque vous l'avez soumis au contrôle de l'expérience, mais qu'avec l'aide des faits vous avez créée. Pendant un instant, si court soit-il, vous avez puisé à une autre source qu'à la source scientifique ; et si l'expérience, par sa rigoureuse exactitude, vous y a un instant ramené, le diagnostic qui n'est après tout que le développement plus ou moins complexe de votre conception première, par toutes les hypothèses qu'il soulève et sur lesquelles il repose et aussi par toutes les idées nouvelles qu'il fait naître, vous en a écarté peu à peu. Cette tendance, votre traitement l'a accusé ; c'est au côté scientifique de votre esprit que vous avez sans aucun doute emprunté le choix du mode d'action, la méthode pour la mettre en œuvre, la précision pour l'indiquer ; mais là n'est pas le tout de votre thérapeutique ; ce n'est que la lettre ; elle contient une idée qui la dépasse et qui l'anime. Dans toute votre médication et jusque dans cette ordonnance que vous avez élaborée de toutes pièces, où vous avez enfermé votre amour de la vie et qui doit en quelque sorte porter une vie nouvelle dans un organisme affaibli, il y a plus que la simple application d'une vérité scientifique, il y a une activité particulière et spontanée par où vous abandonnez les limites de la science et pénétrez dans l'art.

Dès que vous abordez le pronostic c'est pis encore. A la base, il y a bien certes une vérité, un fait précis d'ordre scientifique qui vient asseoir solidement vos vues et garder votre imagination, — il lui est si facile de s'égarer à cette heure : — mais lorsque par vos paroles graves, quoique réconfortantes par votre bonté, vous apportez à cette âme de malade quelques lueurs d'espérance et de paix, lorsque, découvrant à l'horizon des clartés sereines, vous changez en douce quiétude le désespoir d'une famille, et qu'à votre départ enfin vous laissez la joie là où la tristesse vous avait accueilli, vous n'êtes plus le chercheur dont la froide logique asservit la nature, vous créez dans les âmes des pensées et une vie nouvelle, vous êtes artiste.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Ce qu'on pense de l'énésol au Brésil et en Italie.

Je ne me lasserais pas de parler de l'énésol : à chaque moment il faut l'avouer, de nouvelles occasions y convient soit directement, soit indirectement.

Comme occasions indirectes, on ne peut rien trouver de plus suggestif que la récente mésaventure arrivée à un certain produit antisyphilitique dont on promettait monts et merveilles avant, pendant et après la contamination. Non seulement c'était un nouveau sel, mais c'était pour ainsi dire une nouvelle méthode thérapeutique, et les succès étaient sinon nombreux — car enfin la chose venait de naître à la vie — mais de bon aloi. La grande presse avait discrètement, comme elle sait le faire, attiré l'attention du public, et tel quotidien, en lui consacrant une partie de ses nombreuses pages, avait préparé le lecteur à savourer le grand air académique qui devait se chanter un de ces jours.

L'événement eut lieu, mais, ô stupeur, le panégyrique fut une critique inflexible d'où il ressortait que ledit médicament serait un agent thérapeutique admirable si le nombre et la gravité de ses inconvénients n'interdisaient pas de s'en servir... Et le plus beau de l'affaire est que, à l'inverse de ce qu'il fit naguère pour un autre produit, le critique autorisé dont il s'agit est resté en deçà de la vérité, que cette vérité s'est révélée, notamment à certains savants étrangers, accompagnée d'accidents particulièrement redoutables, et que, toute réflexion faite, pour être prudent dans des tentatives si pleines de périls, qui se sert du dit produit contre la syphilis ne peut en faire coïncider l'emploi avec celui du médicament antisyphilitique héroïque et séculaire !

Que nous voilà loin de l'énésol ! Et tenez, puisque nous parlons de l'opinion de l'étranger qui a fait à l'énésol l'accueil que le lecteur connaît (nous l'en avons tenu au courant), qu'on nous permette de signaler deux attestations nouvelles.

La première est une observation communiquée par M. N. Gurgel à la *Société de médecine et chirurgie de Rio-de-Janeiro*. Il s'agit d'un cas de thrombose cérébrale, par artérite syphilitique, chez un homme de 44 ans, ayant, après l'ictus, une hémiplégie complète du côté gauche. Aussitôt le diagnostic établi, M. Gurgel a commencé les injections intra-musculaires d'énésol, à raison d'une ampoule de 2 cent. cubes par jour. Cette première série de 20 injections a été suivie de résultats remarquables : la paralysie retrocéda, la déviation de la bouche fut moins accentuée, les membres retrouvèrent un peu de leurs fonctions. Après dix jours de repos, on refit une nouvelle série de 20 injections, après lesquelles le malade put faire quelques promenades. Après un nouveau repos de dix jours, nouvelle série de quinze injections, et le malade fut considéré comme guéri : il a repris la direction de sa maison commerciale et n'a conservé aucune trace de ses accidents. M. Gurgel ajoute que ces cinquante-cinq injections ont toutes été absolument indolores et qu'il n'y a jamais eu la moindre réaction locale.

***

Le second document est une communication faite en septembre dernier à la *Société italienne de dermatologie et de syphiligraphie* de Milan, et publiée dans le *Journal italien des maladies vénériennes et cutanées*. Cette communication est due à M. le Pr Majocchi et concerne l'emploi de l'énésol dans le traitement de la syphilis.

L'auteur apporte un ensemble de 31 observations de syphilis correspondant à un nombre total de 746 injections hypodermiques.

Il a divisé ses cas en 3 groupes.

Le premier groupe, de 16 cas, comprend la syphilis secondaire à infection récente, datant de quelques

mois. La disparition rapide des accidents fut constante.

Le second groupe, de 9 cas, comprend les syphilitiques dont l'infection remonte au moins à un an ; quelques-uns présentaient des signes notables d'anémie. Là encore les injections d'énésol produisirent le meilleur effet et furent très bien tolérées.

Dans le troisième groupe furent rangés les syphilitiques à accidents tertiaires, quelques-uns avec des formes cutanées graves, parfois des lésions ulcéreuses. Chez deux malades de ce groupe il y avait des altérations graves du système nerveux, un avec de l'hémiplégie gauche, l'autre avec du tabes au début.

Ces syphilitiques tertiaires furent soumis aux injections d'énésol et ils en tirèrent un remarquable bénéfice.

Voici le résumé des conclusions de M. le Pr Majocchi : 1° l'énésol est très bien toléré localement ; 2° il ne produit pas réactions locales avec formation de nodosités douloureuses et persistantes comme le font les autres préparations mercurielles ; 3° il ne provoque pas d'accidents d'hydrargyrisme. Les troubles intestinaux n'existent pas, ou s'ils existent (ce qui est fort rare) ils sont très légers ; 4° l'énésol est très bien toléré par l'organisme et son emploi amène la rapide disparition des accidents secondaires ; les lésions tertiaires sont elles-mêmes notablement réduites. et peuvent même être radicalement guéries, comme le prouvent deux cas de syphilis du système nerveux ; 5° l'énésol jouit d'une vigoureuse action reconstituante chez les syphilitiques atteints d'anémie, et c'est chez ces malades que les injections d'énésol sont véritablement indiquées.

Il est difficile, je crois, de trouver des formules plus catégoriques, pour apprécier le rôle et la valeur d'un produit.

RABELAIS INITIATEUR ET PRÉCURSEUR DE LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE

Discours prononcé, le 8 mai 1907, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, par M. le docteur A.-F. Ledouble, à l'occasion de la visite, en Touraine, de la Société des Etudes Rabelaisiennes et publié par la Gazette médicale du Centre *(1er juin.)*

Par un sentiment de délicate et gracieuse considération, vous tenez à ce que je prenne la parole dans cette fête familiale à laquelle ont été conviées et sont représentées toutes les sociétés littéraires, artistiques, savantes, voire même sportives de la Touraine. Je vous remercie. Je n'ai d'autre droit à cet honneur que celui que peut me créer l'admiration que je professe à un aussi haut degré que vous, Messieurs, pour l'incorrigible railleur, l'impitoyable satirique, le profond philosophe dont le rire puissant, homérique, a ébranlé le monde, le géant des lettres françaises auquel La Fontaine, Molière, Voltaire et Beaumarchais ont tant emprunté et qu'ont célébré à l'envi Brantôme, Nisard, Guizot, Géruzez, Compayré, le savant médecin dont le nom est resté en vénération, dans les écoles de médecine, Maître François Rabelais dont les traits sont perpétués par le marbre ou l'airain à Paris, à Meudon, à Montpellier, à Tours, à Chinon, etc.

Quel que soit, Messieurs, le rang que nous occupions dans la Société, nous n'y sommes arrivés et nous ne nous y maintenons que par les qualités dont nous ont imprégnés et nous imprègnent quotidiennement les livres. — Les livres sont nos premiers maîtres et souvent nos derniers amis. L'ouvrier qui sait lire peut, avec de l'intelligence, du travail et de la persévérance, s'élever au niveau des plus grands citoyens. Si l'Eglise est la maison de Dieu, la bibliothèque est le temple de l'esprit humain, le tabernacle du Verbe écrit, c'est le reliquaire des penseurs qui, de siècle en siècle, ont agrandi le monde, c'est l'armorial d'une noblesse qui a l'infini pour ancêtre et pour postérité.

Après cette profession de foi vous devinez de suite, pourquoi, Messieurs, je prise autant que vous le chef-d'œuvre débordant de gaîté, d'esprit, de science et de philosophie, que nous a légué le génial enfant des bords de la Vienne, qui sut allier à des connaissances aussi étendues que précises en pédagogie, en histoire, en géographie, en art militaire, en linguistique, en botanique, en anatomie, en physiologie, en médecine, en chirurgie, en théologie, en droit, en architecture, etc., l'art le plus merveilleux d'écrire en prose, sinon en vers. La fameuse histoire de Gargantua et de Pantagruel sera, Messieurs, sempiternellement lue, méditée et commentée non seulement parce qu'elle est éminemment originale, admirablement écrite, amusante au possible et provoque le rire à pleine gorge et parce que, comme l'a remarqué dans son savant ouvrage sur le *Coudray-Montpensier, l'abbaye de Seuilly et les environs* (1), un des maîtres de l'Archéologie française, M. l'abbé L. Bossebœuf, président honoraire de la Société archéologique de Touraine, elle fournit, en ce qui concerne la Renaissance encore trop ignorée, nombre de renseignements sur « les habitudes », les préjugés et les travaux des différentes classes de la Société, les étoffes et les costumes, les engins de guerre, les moyens de locomotion, l'art au point de vue de l'architecture, de la peinture, de l'orfévrerie, de l'émaillerie et de la joaillerie..., de précieuses indications par rapport aux industries du vêtement, à l'art de la calligraphie, de l'imprimerie, de la musique avec les instruments, aux mœurs et usages locaux, aux jeux et exercices, tels que la chasse, la natation, l'équitation, les amusements de la ville et de la campagne, aussi bien que relativement à l'intérieur des gentilshommes, des bourgeois, des marchands, sans négliger la boutique des apothicaires avec leurs « petites boytes », mais encore et surtout parce que sous les crudités du langage, on y sent une critique supérieure, une soif inextinguible de justice, un amour profond de l'humanité, — cette humanité si noble et si malheureuse, — un culte sincère de la vraie science.

A une époque où on ajoutait aveuglément foi aux racontars les plus fantastiques de tels ou tels voyageurs hâbleurs, voire même des assertions dont il eût été très facile de contrôler l'inexactitude, Rabelais eut, Messieurs, le goût de l'observation et de l'expérimentation. Celui que la

(1) P. 115, en note. Tours, 1900.

légende a accusé, sans raison, d'une intempérance moins avouable, ne fut qu'un véritable « goinfre de livres ». Mais il ne les dévorait pas pour s'emplir d'une vaine science de mots et de formules, pour citer et répéter ce que d'autres avaient dit avant lui et s'asservir à la tradition, mais pour se rendre plus capable de découvrir lui-même les secrets de la nature physique et morale. Après s'être assimilé les œuvres des théologiens, des grammairiens, des historiens, des poètes, des philosophes, des grands navigateurs de l'antiquité et du moyen-âge et principalement celle des naturalistes et des médecins qui satisfaisaient mieux son penchant pour les sciences naturelles et la médecine, il a, à Fontenay-le-Comte, durant l'été, « muni de cerfouettes, bêches, tranches et autres instruments requis à bien l'arborizer... passant par quelques près et aultres lieux herbus, visité les arbres et les plantes, les conferant avec les livres des Anciens qui en ont escript, comme Théophraste, Dioscorides, Marinus, Pline, Nicander, Macer et Galen » et découvert la sexualité des plantes, — en prenant à tort, il est vrai, pour le mâle la femelle qui porte la graine, — « et comme en plusieurs plantes sont deux sexes : mâle et femelle : ce que voyons és lauriers, palmes, chênes, héouses, asphodèles, mandragore, fougère, agaric, aristolochie, cyprès, térébynthe, pouliot, péone et aultres » ; il a, à Montpellier, dans la saison des frimas, après avoir commenté les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Ars parva* de Galien dans des cours où se pressait la foule des étudiants, fréquenté la salle de dissection de l'Université, « anatomisé » des cadavres fleurant mauvais et autour desquelles pullulaient les mouches venimeuses, et, en faisant jouer scalpel, érigne et ciseau, reconnu et décrit, trois cents ans avant le chirurgien lyonnais Bonnet, l'aplatissement transversal de la portion cervicale de la trachée, comprimée par un goître, et, deux cents ans avant le syphilographe Astruc, les lésions pathologiques du sarcocèle vénérien, pratiqué des « entommeures de la cervelle et de la plèvre » semblables à celles qui sont représentées dans les Traités modernes d'anatomie humaine, de Beaunis et Bouchard et de Fort (1) ; il a, à Lyon, dirigé, pendant deux ans, comme médecin en chef, « un grand nosocome (2) » et, en s'attardant au chevet du lit des malades dont l'histoire prêtait à quelque considération intéressante, ou des « navez » dont les fractures ou les plaies nécessitaient l'application d'un appareil compliqué ou d'un pansement difficile, fixé, le premier, la symptomatologie de la stomatite mercurielle ; distingué, plusieurs siècles avant Ricord, auquel on a élevé une statue à Paris, l'écoulement uréthral non virulent de l'écoulement uréthral virulent ; « extraict à grands renforts de bezicles, practiquant l'art de veoir choses non apparentes, comme enseigne Aristoteles, » le « ciron » de la gale, rangée encore, en 1842, parmi les vices, les cachexies ou les phlegmasies ; inventé ou perfectionné des instruments de chirurgie, un *glossocomion*, *glottocomion* ou *solène mécanique* pour la réduction des fractures de l'os de la cuisse et un *syringotome* pour débrider l'intestin hernié et étranglé ; il a, dans l'une ou l'autre ou plusieurs des villes qu'il a successivement habitées, dû, enfin, parfois, « se desporter en Bracque on ès prés et jouer à la balle, à la paulme, à la pile trigone, etc., galantement s'exerçant le corps comme il avait l'âme auparavant exercé » pour avoir pu montrer les avantages de la gymnastique, indiquer même, avec une de ces débauches de style qui lui sont familières et où il est vraiment prodigieux par l'abondance des mots et les tours de langage, celui des exercices gymnastiques de fond, de force ou de vitesse auquel il faut recourir suivant qu'on veut développer les muscles, « exercer le thorax et le poulmon ou galentir les nerfs. »

Adversaire méprisant et résolu de cette éducation « toute livresque » dont a parlé Montaigne et de ces leçons *ex cathedra* qui se réduisaient à la lecture d'imprimés et de manuscrits traditionnels et se terminaient par de fastidieuses discussions où maîtres et élèves, oublieux des choses mêmes, « s'embesoignaient après des paroles », il a, en prêchant d'exemple, recommandé instamment et à diverses reprises « l'estude des faicts de nature » et de « l'estat humain ».

Chaque jour le fils de Grandgousier « considéroit l'estat du ciel », la position du soleil, de la lune et des étoiles, devisait joyeusement avec son maître « de la vertu, propriété efficace et nature de tout ce qui leur estoit servi à table, du pain, du vin, de l'eaue, du sel, des viandes, poissons, fruicts, herbes, racines... ». Si le temps était pluvieux, il allait « veoir comment on tiroit les métaulx ou comment on fondoit l'artillerie... veoir les lapidaires, orfebvres... monnayeurs... tissatiers... horlogers, imprimeurs, teinturiers et aultres telles sortes d'ouvriers ; et partout donnans le vin, apprenoit et consideroit l'industrie et invention des mestiers ».

« Vos philosophes qui se complaignent toutes choses estre par les Anciens escriptes, déclare le pontife Bacbuc aux visiteurs de l'oracle de la dive bouteille, rien ne leur estre laissé à inventer, ont tort trop évident. Ce que du ciel vous apparoyst et appelez phénomènes, ce que la terre vous exibe, ce que la mer et les aultres fleuves contiennent, n'est comparable à ce qui est en terre caché. » Cherchez « à investiguer comme est le naturel des humains ». Et surtout ne vous découragez pas : « par temps ont étées par temps seront toutes choses latentes inventées ».

Quelle différence, Messieurs, entre « les précepteurs sophistes du collège de Montaigu et aultres tousseulx de semblable farine », dont Erasme a raillé l'impitoyable et stérile discipline, et Ponocrates, le pédagogue d'Eudemon et de Gargantua, qui se rit de tous le fatras scholastique : des *bestiaires*, des *lapidaires*, des *miroirs*, et autres *barbouillamenta Scoti* ! Entre Janotus ac Bragmardo, « tondu à la césarine vestu de son liripipion à l'antique et bien antidoté l'esthomach de Cotignac de four et eau béniste de cave », argumentant *in modo et figurâ* avec tout l'appareil grotesque de la dialectique syllogistique, et le roi d'Utopie, écrivant, quelques heures avant de mourir, à son fils :

« Quant à la connaissance des faicts de Nature, je veulx que tu t'y adonnes curieusement, qu'il n'y ait ni mer, rivière, ni fontaine dont tu ne cognoisses les poissons, touts les oiseaulx de l'aer, touts les arbres, arbustes et frutices des forests, toutes les herbes de la terre, touts les métaulx cachés au centre des abysmes, les pierreries de tout Orient et Midy, rien ne te soi incogneu... Et par frécquentes anatomies acquiers toy la parfaite cognoissance de l'autre monde qui est l'homme. »

Le conseil, pour n'être pas nouveau, — c'est le γνῶθι σεαυτον de la sagesse antique, — est encore bon à suivre ; ce que l'homme connaît le moins, c'est lui-même. Il a me-

(1) Cf. Mon Rabelais anatomiste et physiologiste, pp. 182-277
(2) Cf. L'Hôpital du Pont-du-Rhône.

suré les cieux, calculé le poids de la terre, fait du Jupiter-Tonnant de ses aïeux, un simple messager qui porte, en un clin d'œil sa pensée et même sa parole d'une extrémité du monde à l'autre, obligé le blond Phébus et la pâle Phébé à peindre leur propre image, la sienne, au fond d'une chambre obscure; que dis-je? il les a réduits à l'humble rôle de copistes de nos vieux manuscrits. Il a dompté tous les éléments; l'air et les vents lui obéissent en esclaves et bientôt des navires d'un nouveau genre traceront leur sillage dans les plaines de l'atmosphère aussi sûrement que le font, depuis longtemps, les vaisseaux sur la vaste étendue des Océans. Oui, Messieurs, l'homme a créé ces merveilles,mais il n'a toujours que des notions imparfaites sur son corps, son intelligence, le principe de vie qui l'anime : il ignore son origine, son berceau, son histoire. Or, savoir tout cela, ne serait-ce pas savoir, Messieurs, je vous le demande, le comment et le pourquoi des choses?

N'est-il pas vrai, d'autre part, Messieurs, que si toutes les sciences émanent de l'homme, toutes les sciences se résument aussi dans l'homme, « cette synthèse de la nature », pour employer les expressions d'Aristote ? Organisés ou inorganiques, tous les corps ne se réduisent-ils pas aux mêmes éléments atomiques, fournis par le sol, l'atmosphère et les eaux, et régis, — comme l'a démontré Marcellin Berthelot dont c'est le plus beau titre de gloire, — régis par les mêmes lois chimiques? La cellule, le plus simple des organismes, n'est-elle pas l'origine commune de tous les tissus ? L'embryogénie humaine n'est-elle pas, enfin, le résumé de la série animale tout entière, de la cellule à la vertèbre?

Tout cela, l'auteur de Gargantua et de Pantagruel, Messieurs, semble l'avoir soupçonné. Et de même qu'il a préconisé ces leçons de choses maintenant en honneur dans nos Ecoles primaires, noté ce qu'on commence à peine à concevoir dans nos lycées, que c'est dans le développement parallèle et connexe des facultés intellectuelles et des forces physiques qu'on doit chercher l'idéal de l'éducation (*mens sana in corpore sano*), il a — lui dont les études en théologie et en métaphysique ont été, chez les Bénédictins de Seuilly et au couvent de la Baumette, poussées aussi loin que possible, — affirmé que, pour arriver à bien comprendre l'homme intellectuel, il faut « par frecquentes anatomics acquérir la parfaite cognoissance » de l'homme charnel, visible et tangible, auquel il est intimement uni.

C'est parler d'or. Si rien ne s'oppose en principe effectivement, Messieurs, à ce que l'énergie, la force, si vous préférez, même dans ce qu'elle a de plus merveilleux et de plus mystérieux, la vie et l'intelligence, puisse exister indépendamment de la matière, il n'est pas moins vrai qu'en cet état elle se dérobe et se dérobera toujours à nos investigations. Etres sensibles, c'est seulement revêtue de sa forme matérielle qu'on a si ingénieusement définie « possibilité de sensations », qu'il nous est et nous sera toujours seulement donné d'apprécier ses effets et de constater ses transformations. Je n'insiste pas. A quoi bon d'ailleurs? Aujourd'hui la psychologie pure a perdu de plus en plus de terrain. Ce qu'on étudie c'est la psychologie morbide ou la psycho-physiologie qui, toutes deux, prennent pour but de leurs recherches la détermination des rapports du système nerveux et de la pensée. La biologie ayant établi d'une manière évidente la nécessité pour le psychologue d'être doublé d'un médecin et plus particulièrement d'un anatomiste et d'un physiologiste, ne prête plus matière à discussion et les deux seules preuves, les meilleures que je puisse vous en fournir, Messieurs, c'est le nombre relativement considérable de normaliens, d'agrégés, voire même d'ecclésiastiques, qui viennent entendre la parole de nos maîtres du Collège de France et de la Sorbonne, et la nomination, il y a longtemps déjà, comme directeur du laboratoire de psychologie expérimentale à la Sorbonne, d'un ancien professeur à la Faculté de médecine française de Strasbourg, auteur d'un traité classique d'anatomie et d'un ouvrage très estimé de physiologie, de notre compatriote, le docteur Beaunis, d'Amboise.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, l'importance qu'a attachée à l'étude de l'anatomie et de la physiologie « le joyeulx compaignon et tant docte et gentil médicin chinonois », est également attestée par ce fait que sur les dix chapitres qui, dans l'épopée pantagruélique, sont, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, réservés aux sciences, quatre le sont à la botanique, les chapitres XLIX, L, LI et LII du Livre III, où à propos de « la célèbre herbe nommée pantagruelion » (le chanvre) ,il est question de l'origine,de la culture, de l'organographie, de l'emploi industriel, des propriétés médicinales d'une infinité de plantes et de l'ennemi, végétal ou animal, de plusieurs d'entre elles, etc. ; — et six à l'anatomie et à la physiologie de l'homme et des animaux, les chapitres XXX, XXXI et XXXII du livre IV où, par « Xénomanes, et anatomisé et descript Quaresmeprenant », les chapitres III et IV du livre III, où Panurge « loüe les debteurs et les emprunteurs » et qui n'est rien autre chose, ainsi que je l'ai prouvé, qu'un résumé succinct de la thèse de licence en médecine de Rabelais, et le chapitre XXXI du livre V où il est fait mention, avec plus ou moins de détails de tous les animaux, réels ou imaginaires, rencontrés par Pantagruel « dans l'isle de Frize, au païs de Satin ». A ce chapitre d'anatomie comparée il convient encore, Messieurs, d'ajouter maintes pages entières, où, de ci de là, en formulant ainsi un ensemble de faits positifs au lieu de ne s'appuyer que sur des préconceptions fictives, en ne se bornant pas à brasser la matière ductile de l'esprit d'autrui, en s'occupant avec un égal bonheur de l'éléphant, du rhinocéros, du renne ou tarande, de la baleine, le plus grand des cétacés à grosse tête ou physétères, du pigeon-voyageur d'origine arabe ou gozal, de l'hirondelle marine ou dactyloptère volant, des Ascarides lombricoïdes, du sarcopte de la gale, du Dragonneau grivolet ou ver de Médine, de la mouche des bœufs, de l' « œstre junonique ou aultres telles bestes », maître François a préparé et annoncé Buffon, Lacépède, Daubenton, Lamarck et Cuvier.

A l'âge de la puberté intellectuelle, quand le travail devient personnel, Rabelais, élevé dans l'ombre, le silence et la paix des cloîtres a donc, Messieurs, passionnément aimé la nature et de la façon dont elle doit être aimée, c'est-à-dire à la fois (et c'est là un des traits essentiels de son génie), comme l'aiment les poètes et les rêveurs et comme l'aiment les savants, comme ceux qui veulent l'admirer dans la magnifique variété de ses formes, et comme ceux qui veulent la pénétrer dans les secrets de ses lois éternelles. Sous ce rapport il a été, de même qu'en bien d'autres choses, on ne saurait le proclamer trop haut, un initiateur et un précurseur, l'initiateur de la méthode qui remonte des effets à la cause, des conséquences au principe, des faits particuliers à la loi, qui cherche le relatif et non l'absolu et qui tend à substituer partout des preuves aux affirmations, de la méthode expérimentale, en un mot, sans laquelle il n'y a pas

de vérité possible dans les sciences, surtout en médecine ; il a créé dans son siècle un mouvement colossal qui ne s'est pas ralenti et ne se ralentira jamais.

Avec Descartes, qui a écrit le *Discours de la Méthode*, dénommé à bon droit « la charte de toute la philosophie », reconstruit l'édifice des sciences et auquel l'anatomie et la physiologie — pour ne parler que des sciences dont je m'occupe habituellement, — sont redevables, la première, de la découverte du rôle que joue la cellule dans le développement de l'embryon humain, la seconde, des actes automatiques, *alias* des actions réflexes. Maître François est donc, Messieurs, une des personnifications les plus éclatantes de la Touraine, une des plus rayonnantes manifestations de son génie médical. Inventeur précoce de toutes les curiosités modernes, esprit universel, chercheur solitaire et fécond, il a poussé ses divinations au delà de son siècle jusqu'à rejoindre et même dépasser le nôtre.

Ledouble.

UNE VISITE AU SERVICE DU Pr BIER, A BONN

Depuis quelque temps la presse médicale s'occupe de la fameuse « méthode de Bier ». Voici le récit d'une visite faite par un Français au service du professeur de Bonn. Ce récit fait partie d'une étude publiée par M. le Pr Colleville, de Reims, sous le titre de Quinze jours en Allemagne, *dans* l'Union Médicale du Nord-Est.

La grande attraction de *Bonn*, était le service du *Pr Bier*. Dans son auditorium, ce savant nous a montré un grand nombre de cas justiciables de sa méthode d'hypérémie active ou de stase veineuse, méthode devenue d'un usage tellement mondial que nous n'insisterons pas davantage sur la théorie.

Les agents de l'hypérémie active sont : le sable chaud ; les compresses humides à 45°, et des caisses en bois appropriées à la région malade. La paroi intérieure de ces dernières est recouverte d'une couche isolatrice silicatée : l'air chaud circule librement par des ouvertures pratiquées à la paroi supérieure. Un bec Bunsen ou une lampe à alcool constitue la source de calorique qui échauffe l'air arrivant par un tuyau fixé à la partie inférieure et latérale de la boîte. La température peut monter progressivement jusque 100-130° : la région exposée à la chaleur est protégée par un revêtement d'ouate amiantée. Les séances sont de une demi-heure à une heure par jour ; il se fait une sudation abondante. Sont justiciables de cette méthode : les rhumatismes chroniques, névralgies, hémarthoses et épanchements articulaires non infectieux.

Plus varié se trouve l'arsenal de la stauungsthérapie ou stase veineuse. Ce sont d'abord des liens élastiques, composés de tissu entremêlé de fils de caoutchouc, exerçant une constriction modérée par dessus de l'ouate et une bande de flanelle. Le tout est fixé sur une région éloignée des parties malades pour provoquer l'hypérémie du tissu sain environnant. Il ne faut pas dépasser le premier degré (distension veineuse superficielle, membre gonflé rouge bleuâtre) : il survient un certain œdème qui disparaît en élevant le membre pendant les pauses du traitement. Si l'on serrait plus fort, on obtiendrait de l'hypertension artérielle, des pétéchies, du fourmillement douloureux et de l'hypothermie régionale. On a fait défiler devant nous tout un jeu de ventouses, cloches, manchons à air raréfié rappelant la ventouse de Junod. Suivant que l'on pousse le vide plus ou moins loin, on a de l'hypérémie active, plus tard de la rougeur pouvant aller jusqu'à la cyanose des téguments, de l'œdème et de la chair de poule ; enfin des pétéchies, des fourmillements et de la chaleur persistante avec faiblesse musculaire. Le but proposé est : 1° calmer la douleur ; 2° provoquer une transsudation bactéricide des œdèmes inflammatoires, et même du serum sanguin ; 3° action protéolytique résolutive sur les productions pathologiques (nodosités, caillots, adhérences fibreuses) par l'augmentation de leucocytes ; 4° résorption des toxines et des exsudats.

L'application de la bande élastique produit de bons effets dans les inflammations aiguës (arthrites streptococciques ou gonococciques, phlegmons, lymphangites, synovites, ostéomyélites), elle prévient la suppuration et surtout elle abrège la durée de l'évolution aiguë. Le lien se met autour du cou pour (otites moyennes, dacryocystites, parotidites, suppuration de cavités de la face). La constriction à la racine des bourses pour l'inflammation des organes génitaux de l'homme a donné des résultats contradictoires.

S'il y a suppuration, on ponctionne au bistouri ; on enduit ensuite la périphérie de la collection d'une couche de vase line, puis on applique l'appareil aspirateur et l'on fait le vide pendant cinq minutes ; pause de trois minutes. On recommence ainsi pendant une heure ; enfin, l'on effectue un pansement à plat. Les séances sont d'abord quotidiennes ; ensuite elles s'espacent tous les deux ou trois jours, selon la variété des cas.

Nous avons vu traiter ainsi nombre de panaris, furoncles, anthrax et abcès chauds.

Les aspirations sont suivies de séances de stase d'une durée pour les affections aiguës de (20-22 heures) : on change la bande de place toutes les dix heures ; entre-temps on élève le membre pour diminuer la stase. Si le gonflement est trop tenace, le membre est plongé dans un cylindre rempli de mercure pendant vingt minutes en faisant des séries de quatre minutes d'immersion. Pour les arthrites tuberculeuses, le lien n'est conservé que pendant trois heures. Il est recommandé de serrer modérément de façon à ce que le patient n'éprouve ni *douleur*, ni *fourmillement* et à ce que le pouls reste perceptible. Ce traitement se prolonge pendant des mois pour certains abcès froids ; mais il permet d'éviter le sacrifice d'un membre ou d'un segment de membre. Le genou est moins favorisé que le coude, au point de vue thérapeutique. Comme contre-indications : se méfier de l'erythème inflammatoire, artério-sclérose, varices, affections générales débilitantes telles que : septicémie, diabète, dégénérescence des organes internes.

Comme ses collègues, M. Bier fait des incisions larges dans les suppurations étendues ou accompagnées de nécrose ; il resèque dans les lésions tuberculeuses avec fongosités abondantes.

Dans les fractures osseuses, la bande mise pendant six à huit heures par jour, accélère la formation du cal, diminue es douleurs au niveau de la partie atteinte, permet une mobilisation plus précoce et prévient l'atrophie musculaire. Tous ceux que la question d'appareils intéresserait, peuvent

s'adresser à la maison Eschbaum à Bonn, qui se fera un plaisir de satisfaire la clientèle.

L'inventeur de la rachicocaïnisation *sur la ligne médiane* nous a fait assister à quelques défaillances de sa méthode, malgré le lien élastique appliqué comme collier, devant assurer l'écoulement franc du liquide céphalo-rachidien.

En parcourant le service du professeur, nous avons remarqué un système ingénieux de poulies maniées par le malade lui-même et facilitant de temps en temps une mobilisation du membre placé dans l'appareil à extension continue. Comme particularité, la poignée du lit permettant au blessé de se soulever est un tube cylindrique en verre rattaché par une chaîne métallique à l'armature supérieure du lit.

Formule du savon pour les mains avant les opérations :

Savon de potasse	9 k.
Alcool à 90°	20 k.
Eau	50 k.
Glycérine	750 gr.
Huile d'olives	250 gr.

Dans la section des scolioses, l'assistant de Bier, M. Klapp, nous a montré une série de jeunes filles se livrant par terre en cercle à des exercices d'assouplissement du corps souvent gracieux, donnant un peu l'idée des danses cambodgiennes. Cette gymnastique toute volontaire est fortifiée par l'usage des appareils classiques, d'ailleurs peu nombreux. Ces enfants seraient très indiquées, après la cure, pour figurer avec succès dans les corps de ballet.

Enfin, le professeur Saemich nous a fait les honneurs de son Institut ophtalmologique, un véritable modèle dans le genre pour ceux qui désirent se spécialiser dans cette branche de la médecine. Rien n'y manque, pas même le fameux aimant de Haab, si puissant pour l'extraction des parcelles métalliques logées dans l'œil.

L'ENCOMBREMENT MEDICAL EN BELGIQUE

Voici un discours inaugural que viennent de publier les Annales médico-chirurgicales d'Anvers *qui montre que chez nos voisins règnent les mêmes inquiétudes que chez nous, mais qu'il s'y trouve des gens qui, pour y remédier, se préoccupent d'abord de l'honorabilité des moyens.*

Il est d'usage à la Société médico-chirurgicale que celui d'entre vous, appelé par vos suffrages à l'honneur de présider vos travaux, inaugure vos séances annuelles par une dissertation sur un sujet d'intérêt général.

Nous avons encore présent à la mémoire le remarquable discours du confrère Claus traitant « des devoirs de la Société vis-à-vis de l'aliéné et des aptitudes requises en matière médico-légale » et le travail non moins important de mon distingué prédécesseur à la Présidence, le confrère Preetorius : « La nécessité d'un perfectionnement ultérieur du médecin praticien et l'étude comparative de cette organisation dans les différents pays ».

Fidèle à cette tradition, je me permettrai d'examiner avec vous le malaise, l'affection, grave au dire de quelques-uns, qui paraît menacer la profession médicale : l'Encombrement.

Sans aucun doute le sujet est digne de votre bienveillante attention, car les intérêts les plus sacrés de la Science, de l'Humanité et du Médecin y sont engagés.

Pour le traiter avec ampleur, il faudrait faire une étude minutieuse de ses causes, de ses symptômes, sans oublier le pronostic et la thérapeutique que comportent pareilles maladies sociales.

Nous nous bornerons à vous montrer quelques statistiques suggestives, puis nous analyserons la définition de l'encombrement, ensuite nous examinerons rapidement la thérapeutique usuelle et enfin nous montrerons, par de nombreux exemples, ce qui nous semble la thérapeutique de choix.

Ce qui doit dominer ce débat c'est l'intérêt général, l'intérêt du public, de l'humanité. La sauvegarde de ces intérêts sacrés, c'est la raison de notre existence. A vouloir défendre exclusivement nos intérêts particuliers, nous risquerions fort de défendre des intérêts de caste. Le problème si grave de l'encombrement médical ne peut pas être une question de boutique!

Eh bien, nous tâcherons de montrer que l'intérêt public est parallèle à l'intérêt du corps médical. La meilleure thérapeutique au prétendu encombrement médical est un corps médical instruit, capable, disposant de toutes les ressources du Progrès.

Vous le savez, à l'égard des statistiques, la défiance est de mise. Aussi n'avons-nous choisi que quelques-unes d'entr'elles et particulièrement celles qui nous semblent présenter le plus haut degré de sincérité, de certitude et d'intangibilité. Nous les avons choisies parce qu'elles concernent un grand pays, important par son activité médicale, et par sa culture intellectuelle, pays où l'encombrement médical sévit intensément. J'ai nommé l'Allemagne. A titre de curiosité nous y avons ajouté une statistique de la Belgique et une autre de la ville d'Anvers que le Directeur du bureau d'hygiène a bien voulu nous faire parvenir (1).

Demandons-nous tout de suite en quoi consiste l'Encombrement? Quel est son indice, son critérium, sa définition ?

La réponse est malaisée.

Ce n'est certes pas le rapport entre le nombre des médecins et le nombre des habitants. A ce titre la statistique donnerait une formule mathématique de l'encombrement. La définition est plus complexe. Ainsi en Allemagne le nombre des spécialistes est très élevé et vient par conséquence fausser entièrement ce rapport dans un sens défavorable à la théorie de l'encombrement. Il faut tenir compte aussi des ressources de la région ou de la ville. Les ressources de la campagne sont moindres que celles des villes; celles des villes industrielles moindres que celles des villes de luxe. Il faut tenir compte enfin, et avant tout, des ressources intellectuelles du Corps médical. Le niveau intellectuel du corps médical d'une ville universitaire est assurément plus élevé que celui du corps médical d'une petite ville de province. Aussi les médecins d'une capitale universitaire telle que Berlin attireront-ils les patients non seulement de la Prusse et de l'Allemagne, mais encore du monde entier, et dans ces conditions quelle peut être la valeur du rapport du nombre des habitants au nombre des médecins? Une illusion, une chimère; un indice grossier, faux et trompeur.

Les mesures qui ont été prises pour entraver le prétendu

(1) Statistiques, voir annexe.

encombrement sont certainement très multiples, mais elles visent surtout :

D'abord à limiter le nombre des médecins ; puis à conserver, à défendre le domaine médical, contre les intrus, les rebouteurs, les charlatans, les non-médecins. Enfin à maintenir, à relever le tarif médical, menacé de dépréciation par la concurrence d'une part, d'autre part par toutes sortes d'organismes : mutuelles, syndicats et même « last non laest » par les autorités publiques.

Pour diminuer le nombre des médecins, différentes mesures ont été proposées :

Les uns firent une propagande énergique pour inspirer la crainte de la carrière aux jeunes gens et à leurs parents ; les autres réclamèrent des études plus difficiles et plus longues ; d'autres enfin nous engagèrent à chercher fortune sous des cieux plus propices, à quitter le sol natal, la patrie, la famille, tout ce qui est cher.

Ces mesures ne sont guère inspirées par l'intérêt général. Elles sont égoïstes, nous ne pouvons les approuver.

Ecarter du domaine médical les intrus de la profession ; réprimer l'exercice illégal de la médecine.

L'année 1906 a vu l'éclosion d'un Congrès pour la répression de l'exercice illégal de la médecine, sous la présidence du Dr Brouardel. Les questions mises à l'ordre du jour comportaient 25 numéros. Elles concernent tous les intrus de la médecine, grands et petits : charlatans, magnétiseurs ; somnambules, rebouteurs, sorciers ; masseurs, manicures, pédicures et barbiers ; herboristes, bandagistes, sage-femmes et pharmaciens. Rien ne manque à la lyre.

Ce Congrès a eu pour tâche de défendre la doctrine du Monroe médical : « la médecine aux médecins » dans toute l'acceptation du mot.

Aussi longtemps que les promoteurs de cette mesure parlent au nom de la science et au nom du public qui peut être gravement préjudicié par les pratiques inexpertes de ces non-médecins, nous pouvons et nous devons approuver entièrement et sans restriction.

Mais ils ne parlent que trop souvent des intérêts et uniquement des intérêts du corps médical. Il serait aisé de leur répondre par le dilemme que voici : ou bien ces rebouteurs et sorciers, charlatans, somnambules et barbiers, intrus de tout acabit et de tout poil sont compétents, (on en cite parmi eux) et alors de quel droit leur faire la guerre. Serait-ce parce qu'ils ne sont pas diplômés, comme nous, sur peau d'âne amplement paraffée et scellée. Ou bien ces rebouteurs et sorciers, charlatans, somnambules, barbiers et intrus de tout poil et de tout acabit sont incompétents, incapables et ignorants, et de quel droit vous plaignez-vous ? n'amènent-ils pas l'eau à votre moulin, les écus à votre escarcelle ?

Passons à la troisième mesure.

Avec l'abaissement du taux des honoraires la lutte pour l'existence devient plus âpre et la délicatesse professionnelle disparaît. Bientôt la dépréciation des honoraires s'accentue. Les philanthropes sous prétexte de charité, les politiciens sous prétexte de recrutement des milices électorales, les capitalistes sous prétexte d'assurance contre les accidents, imposent des conditions de moins en moins rémunératrices.

Quand le mal revêt des allures graves, quand les honoraires deviennent *salaire dérisoire*, toute recherche scientifique, toute tentative de perfectionnement, toute investigation approfondie, tout l'intérêt du malade enfin s'effondre dans la désillusion d'une carrière manquée.

Si jamais lutte a été stérile, c'est bien cette marche à la conquête d'un tarif médical meilleur. Elle a dissocié le corps médical, elle y a jeté la haine, ce qui est pire est : le scepticisme. Aussi si nous envisageons cette lutte, au cours des dernières années, nous voyons les lutteurs fatigués, désespérés, blessés, déposer les armes.

A vrai dire, ce n'est pas dans l'organisation sérieuse de la défense médicale, dans l'application des trois mesures énumérées que nous semble résider la solution du problème.

On n'a que trop oublié que s'il fallait défendre la doctrine du Monroe médical (la médecine aux médecins), s'il fallait défendre le maintien et le relèvement des honoraires, on n'a que trop oublié, dis-je, qu'il y avait à côté de cela et au-dessus de cela une chose plus importante : la création des ressources nouvelles.

La science marche de progrès en progrès ; d'une part progrès constants, prévus, péniblement acquis — d'autre part progrès immenses, imprévus, subits, telle la radiologie. Ces progrès, quels qu'ils soient, offrent à nos initiatives des sphères d'activité nouvelle, des débouchés nouveaux. C'est à nous, modestes praticiens, à nous approprier ces progrès ! C'est à nous à être les intermédiaires entre la science pure et l'humanité souffrante, c'est précisément parce que tous ceux qui ont parlé de l'encombrement médical ont oublié d'assigner aux efforts des médecins ces voies nouvelles, que nous tenons à y insister.

Nous commencerons par la médecine physique.

Si à l'heure actuelle il n'est plus de médecin assez ignorant ou assez présomptueux pour contester les effets puissants des agents physiques, il n'en reste pas moins vrai, hélas, que le médecin en général néglige de les étudier et chose plus grave, néglige d'en prescrire l'emploi. Aussi l'empirisme fleurit-il dans ces domaines si divers et si vastes sans contraintes et sans entraves.

Le succès de l'empirisme dérive de deux causes : la crédulité du patient et l'indifférence du médecin à l'égard de la médecine physique.

Le propre du patient, en fait de thérapeutique, est d'être dans l'immense majorité des cas crédule, et cela, précisément parce qu'il n'a pas de connaissances scientifiques, parce qu'il ne peut juger le bien fondé d'une méthode thérapeutique, et enfin et surtout parce que l'instinct de conservation le pousse à essayer les traitements les plus divers, les plus insensés mêmes quand la guérison se montre rebelle. Il est juge et partie et nous savons quel mauvais juge il fait. Nous savons que ces deux qualités sont incompatibles et l'exemple du médecin malade prouve de belle façon cette incompatibilité.

Mais le succès de l'empirisme en fait de médecine physique dérive surtout de l'inertie du corps médical.

Pourquoi le médecin reste-t-il indifférent ?

Disons-le tout de suite : bien souvent par ignorance. Sans aucun doute, les difficultés, les exigences de la clientèle ne donnent pas assez de loisirs et de goût pour des études soutenues. Cette raison si souvent invoquée, n'est certes pas une des meilleures preuves de l'encombrement médical dont les médecins se plaisent à décrire les détresses.

Une deuxième cause de cette inertie c'est la Tradition — la sainte, tradition qui chemine avec sa compagne habituelle la Routine.

Nous n'avons jamais vu nos professeurs et nos maîtres prescrire au lit du malade un traitement thermal, hydrothérapique, mécanique. Le magister dixit imprègne fortement l'intellectualité de la plupart des médecins. Nous nous contentons des connaissances, hélas ! bien sommaires, acquises sur les bancs universitaires. Elles constituent pour nous un dogme duquel nous n'avons rien à retrancher, auquel nous n'avons rien à ajouter. *Et pur si muove* et pourtant elle tourne.

La routine nous dit de faire ce que nos maîtres nous ont dit de faire, ce que firent nos ancêtres, de prescrire doctement pilules, potions, électuaires et baumes si nous sommes medecins, d'extirper organes ou tumeurs si nous sommes chirurgiens.

Enfin il existe une troisième et dernière cause qu'il faut invoquer pour expliquer cette indifférence, c'est le scepticisme.

Dans tout homme il existe deux facultés, deux forces intellectuelles, qui semblent contraires, antagonistes, mais dont la conciliation, l'alliage plus ou moins heureux constitue la qualité de l'intelligence. C'est d'une part la réceptivité, d'autre part le scepticisme.

La réceptivité est le propre de la jeunesse, le scepticisme l'apanage de l'âge mûr.

Au fur et à mesure que nous avançons en âge, notre réceptivité, éprouvée par les chocs et les heurts de la vie, diminue de plus en plus et arrive à son minimum de valeur dans l'extrême vieillesse.

Le scepticisme au contraire, au minimum dans le jeune âge, renforcé par les désillusions et les déceptions de l'expérience, s'accroît lentement mais sûrement et devient prédominant dans la vieillesse.

L'enfant est réceptif au plus haut degré, c'est une nature molle, une cire, qui garde toutes les empreintes, toutes les impressions. Le vieillard est sceptique, il efface, il neutralise, il annihile toutes les impressions récentes.

Ces deux courbes, courbe de la réceptivité, courbe du scepticisme, sont donc inverses l'une de l'autre. C'est à nous, au moyen d'une gymnastique rationnelle de l'intelligence et du jugement, à rendre ces deux courbes parallèles. C'est à nous à faire un alliage rationnel et approprié de ces deux forces intellectuelles qui ont toutes deux leurs avantages et leurs inconvénients.

Eh bien cet alliage nous manque en général, précisément à raison de l'absence d'une étude constante, continue, quotidienne des sciences biologiques et surtout médicales.

Faut-il rappeler la découverte mémorable de Koch et de sa tuberculine ! Quel enthousiasme, disons quelle réceptivité. Voyez d'autre part la méthode de Bier accueillie il y a 10 ans avec une incrédulité absolue, disons avec un scepticisme parfait.

C'est ce scepticisme absolu, non mitigé de réceptivité, qui nous rend incrédule par rapport à la médecine physique.

Des générations plus jeunes, plus réceptives, viendront s'assimiler ces nouvelles méthodes, les éprouveront et sans aucun doute le succès de la clientèle ne se fera pas attendre. Alors pour avoir bénévolement ignoré ces méthodes, pour avoir affiché un scepticisme de mauvais aloi, nous verrons le succès de la clientèle se détourner de nous et nous pourrons en tout loisir méditer sur l'encombrement médical, ses causes, ses symptômes et ses remèdes.

J'ai touché un sujet pénible, le médecin vieux, usé par la clientèle, n'ayant pas eu la prévoyance de la fourmi, éprouvera la mésaventure de la cigale ; la vie sera amère et la carrière semblera encombrée. *Dura lex sed lex.*

Je n'insisterai pas longtemps sur les méfaits de notre inertie, de notre hostilité dans tout ce domaine. Qu'il s'agisse de mécanothérapie, qu'il s'agisse de radiologie et de radiothérapie, qu'il s'agisse de massage et d'hydrothérapie, de gymnastique et d'électrothérapie, toutes ces méthodes, à de rares exceptions près, sont entre les mains des industriels les plus divers.

« La seule cause de l'exercice illégal et les véritables ennemis du médecin sont les médecins ». C'est ainsi que se sont exprimés Laquerrière et Delherm au congrès de physiothérapie de Liège.

Un photographe était poursuivi par un syndicat médical de France pour exercice illégal de la médecine, il avait notamment déterminé une radiodermite chez un malade qu'il soignait par la radiothérapie. Le photographe répondit non sans malice, et le prouva, ce qui est mieux, que la majorité de ses clients lui était adressée par des médecins. Le syndicat médical se le tint pour dit, laissa tomber les poursuites et accepta la démission du médecin qui avait dénoncé les méfaits du photographe.

N'insistons pas, ce serait cruel, et appliquons les mots de Renan :

« On ne doit jamais écrire que de ce qu'on aime. L'oubli et le silence sont la punition qu'on inflige à ce qu'on a trouvé laid ou commun dans la promenade à travers la vie ».

Ce sera, Messieurs, un honneur incontestable pour le Corps médical d'Anvers et particulièrement pour l'initiateur que fut le Dr Gunzburg d'avoir compris le premier, en Belgique, la nécessité de fonder une société de médecine physique ayant pour objet l'étude des agents physiques, leur technique et leurs effets biologiques et thérapeutiques, et d'avoir contribué à provoquer le 1er Congrès internationnal de médecine physique à Liège.

A défendre ainsi l'intérêt public, la santé des malades contre les méfaits des empyriques ; à traiter les affections par les agents physiques dont elles sont justiciables, croyez-le bien, nous ne serons nullement lésés dans nos intérêts, car, ici comme en toutes choses, l'intérêt du public et l'intérêt du corps médical sont absolument en harmonie.

Un nouvel exemple en fera foi :

Un médecin à l'heure actuelle pourrait-il en toute conscience et en toute justice contester l'importance primordiale que les recherches du laboratoire ont acquise dans la pratique médicale ?

La vie d'un malade ne peut-elle pas dépendre de l'omission d'un examen microscopique, soit histologique, bactériologique, hématologique, etc. ?

Hélas ! notre expérience le prouve, nous en avons vu tous des exemples. Voyez pourtant la distance qui sépare la théorie de la pratique. *Sic verba non acta.*

Combien de tumeurs examine-t-on microscopiquement en Belgique? Le chirurgien fait son diagnostic, opère, et la plupart du temps le diagnostic microscopique de la tumeur, diagnostic certain, précis, lui importe peu.

Quelle est la conséquence de cette attitude?

La science anatomo-pathologique y perd. Le malade peut y perdre, car du diagnostic précis peut dépendre une thérapeutique ultérieure, voire sa vie. Perte aussi pour le chirurgien : pour ne pas avoir reconnu une tumeur, en apparence

bénigne, mais en réalité dégénérée (comme on dit abusivement) le chirurgien peut énoncer un pronostic favorable, auquel l'avenir donnera un démenti formel. De là récriminations que nous ne dirons pas injustifiées, mais assurément de nature à ternir la réputation du chirurgien.

Faut-il multiplier ces exemples ? Après la chirurgie — la médecine :

Le traitement d'une tuberculose pulmonaire exige, sans aucun doute, un examen clinique approfondi, mais exige non moins impérieusement un examen bactériologique des crachats, exécuté pour le moins une fois, et voyez combien de nouveau le corps médical a méconnu les intérêts de ses patients. Sans doute, à l'heure actuelle, ces examens s'exécutent la plupart du temps, mais cette amélioration des procédés cliniques est-elle bien due à l'initiative du médecin en général ? N'est-ce pas plutôt à l'initiative intelligente de quelques spécialistes et surtout à la création des laboratoires provinciaux par l'État ? L'examen des crachats et autres produits pathologique,sexécuté dans ces laboratoires à titre gratuit, constitue certainement une perte de ressources pour le médecin. Il y a quelque chose d'inique à ce que le bourgeois aisé et cossu échappe ainsi à une rétribution légitime d'un service médical important.

Que dire de l'utilité du laboratoire dans la pratique de la spécialité ? N'est-elle pas indispensable à l'oculiste, au laryngologiste, à l'urologue ? Pour ma part j'ai connu maint cas d'uréthrite tuberculeuse aggravée par une thérapeutique anti-blennorrhagique.

Ces recherches de laboratoire n'ont pas toujours la portée d'un examen d'exsudat, de tumeur, d'urine, de sang, servant directement à la pratique médicale et chirurgicale ; ils peuvent avoir encore une portée plus générale.

Le lait est, dit-on avec raison, l'aliment de choix du malade. Nous embarrassons-nous jamais de la qualité du lait ? Au lit d'un typhique nous examinons avec une méticuleuse attention les indications symptomatologiques, thérapeutiques, prophylactiques. Vérifions-nous la qualité du principal médicament, le lait ? Dans les hôpitaux, qui devraient servir d'exemple à la pratique médicale, fait-on l'analyse systématique, je ne dis pas journalière mais hebdomadaire,mensuelle du lait? Et pourtant quel examen facile ! Une prise de densité, un dosage de matières grasses, la détermination d'un point cryoscopique suffit à dévoiler toute fraude. Et quel est le praticien qualifié pour pareille recherche ? N'est-ce pas le médecin ?

Je n'insisterai pas,cet exemple suffit à démontrer combien, dans un avenir prochain, nos laboratoires de biologie médicale auront à s'occuper de recherches hygiéniques générales.

Nous concluons que faute d'avoir familiarisé le public avec l'importance et la nécessité de recherches de laboratoire, des ressources *légitimées* par les données actuelles de la science, légitimées par l'intérêt du malade, légitimées par l'intérêt du praticien échappent à une partie du public médical, à ceux qui aspirent à se spécialiser dans les travaux de laboratoire. Ceux-ci,trompés dans leurs justes aspirations, se détourneront de leurs travaux de prédilection ; se lanceront dans la clientèle et viendront ainsi encombrer la carrière médicale.

Et puisque nous parlons d'hygiène, nous pourrions entamer un vaste chapitre sur les ressources de l'hygiène en général. Nouvelle sphère d'activité, nouvelle ressource élaborée par la science au profit de l'humanité. A ces champs d'activités nouvelles, des fonctions nouvelles, c'est-à-dire de nouveaux débouchés pour les médecins. Mais ne lassons pas votre patience. Il me suffira de saluer ici un membre du corps médical, hygiéniste distingué et perspicace, revêtu d'un mandat public; j'ai nommé le Dr Victor Desguin. Enumérer les multiples réformes médicales qu'il a introduites dans l'administration de notre grande ville, c'est vous donner un court aperçu de ces ressources nouvelles.

Je me bornerai dans ce domaine à toucher quelques mots de notre bienfaisance publique et de nos hôpitaux.

L'organisation de nos hôpitaux ne répond pas à ce qu'il devrait être. Je n'énoncerai pas des critiques faciles, émises d'ailleurs de multiples fois ; mais je tiens pourtant à vous dire que s'il n'y a pas de progrès suffisant dans l'organisation de nos hôpitaux et de la bienfaisance, la faute en est surtout aux médecins.

De nombreuses propositions, de multiples tentatives ont été faites. Rien ne sert d'apporter des modifications anodines telles que l'introduction d'un médecin dans le Conseil d'administration. Nos tentatives doivent avoir un but plus élevé ; il faut que l'âme du corps médical, si je puis dire, la conscience médicale s'élève à la hauteur de la situation. Les chefs de service ne peuvent consacrer à la clientèle hospitalière qu'un temps relativement court précisément parce que les émoluments qui leur sont accordés ne sont pas en rapport avec les services qu'ils pourraient et devraient rendre.

Tôt ou tard, tout semble l'indiquer, nous devrons comprendre ce rôle d'une toute autre façon. Il n'est pas compréhensible que le chef de service doive expédier rapidement une besogne écrasante pour trouver dans la clientèle privée les ressources pécuniaires auxquelles son savoir et son expérience lui donnent droit. Nous avons la conviction que l'époque viendra où le chef de service se verra obligé de ne pratiquer que la clientèle consultative,et ce sera toute justice.

Ici de nouveau tous les intérêts seront conciliés : intérêts de la science,le chef de service pourra se consacrer davantage; intérêts de la clientèle hospitalière, qui recevra des soins plus attentifs et plus continus; intérêts du corps médical, qui profitera de l'abandon d'une partie de la clientèle du chef de service.

Cette réorganisation, Messieurs, dont je n'examine qu'un détail particulier, dépend de l'instruction médicale, du niveau intellectuel plus élevé, du sens de capacités ; et ceci m'amène à examiner les facteurs du réveil de cette conscience médicale.

Le premier facteur, c'est la presse médicale, périodique, ou livre que tout médecin soucieux de son instruction scientifique doit soutenir et encourager.

Le second c'est la parole : Encourageons les cours de perfectionnements dont mon prédécesseur a montré les bienfaits et l'extension en Allemagne. C'est pour aider à cette tâche que la Société médico-chirurgicale a créé les conférences scientifiques dont la 3e session vient de s'ouvrir. C'est un de mes vœux les plus ardents de voir croître, prospérer et fleurir cette institution à laquelle j'ai eu le bonheur de coopérer quelque peu.

Je me résume : Des champs nouveaux, des sphères d'activité nouvelle, conquêtes récentes de la science restent inexplorés et stériles. Leur exploitation rationnelle constitue une des solutions et à coup sûr la solution la moins signalée et

la plus recommandable du problème de l'encombrement médical.

L'encombrement médical existe-t-il en réalité?

Sommes-nous trop nombreux pour la tâche qui nous incombe, pour faire les recherches ardues que comporte le diagnostic, pour prodiguer à l'humanité souffrante les multiples ressources de la thérapeutique moderne ?

Je me permets d'en douter !

Ceux qui traitent de l'encombrement envisagent moins la mission à remplir que la rétribution qui lui est dévolue ; mais même à ceux-là, pour lesquels la dépréciation des honoraires résume toute la question, notre réponse ne peut varier !

Le perfectionnement du médecin, le réveil de la conscience médicale est le seul remède à la situation présente.

Cautermann.

LES LIVRES NOUVEAUX

Chez Bloud.

Les Silex taillés et l'Ancienneté de l'Homme, par A. de Lapparent, de l'Académie des Sciences. 1 vol. in-12 (1 fr. 20).

Le présent opuscule contient un exposé logiquement enchaîné des vicissitudes que la préhistoire a traversées depuis le jour où elle s'est imposée à l'attention des hommes de science. Si, dans le principe, l'auteur avait pris la plume surtout pour faire ressortir les déconvenues récemment infligées à ceux qui se plaisent à réclamer pour l'espèce humaine une antiquité fabuleuse, du moins il s'est efforcé de séparer le bon grain de l'ivraie et de distinguer avec soin ce qui peut être considéré comme acquis des affirmations où la passion a plus de part que la science proprement dite. Le savant auteur, dans une première partie, fait une revue et une mise au point des problèmes que soulève, d'une manière générale, l'étude de la préhistoire. Dans la seconde, il examine particulièrement la question de l'ancienneté de l'homme.

A.-A. Cournot, par Florian Mentre, professeur de philosophie. 1 vol. in-12 (0 fr. 60).

Depuis quelques années, Cournot est en faveur dans le monde philosophique. Mais la plupart de ses ouvrages sont devenus introuvables et le public ne les connaît guère que par des articles de revue. Ce grand méconnu, dont l'œuvre égale celle d'un A. Comte ou d'un Renouvier, attend encore un livre d'ensemble où ses idées soient exposées intégralement. Il était donc opportun de résumer ses principales théories, notamment celles qui ont trait à la religion et au christianisme. Car ce penseur, doublé d'un savant, ne craignit pas d'aborder le problème religieux et il le fit avec sa profondeur et son originalité coutumières. On trouvera dans le présent volume des vues ingénieuses, d'une actualité saisissante, sur la science, la philosophie et la religion. L'auteur s'est efforcé d'imiter la manière de Cournot, et il le cite souvent pour que ses lecteurs puissent l'apprécier directement et éprouvent le désir de méditer l'œuvre elle-même, féconde en enseignements d'un intérêt durable. Cette brochure peut servir d'initiation à la philosophie de Cournot, dont le nom sera bientôt célèbre ; dès maintenant, il n'est plus permis à aucun homme instruit de l'ignorer.

NOTES.

Inauguration, à la Bibliothèque de la ville de Paris, de l'exposition consacrée à la Vie populaire à Paris.

L'Exposition relative à la vie populaire à Paris, par le livre et l'illustration, dans un cadre d'anciens plans et aspects de Paris (xv^e^ à xx^e^ siècle est ouverte gratuitement au public tous les jours, le dimanche compris, de dix heures du matin à cinq heures du soir, depuis le 4 juin jusqu'au 1^er^ octobre, à l'hôtel Saint-Fargeau, rue de Sévigné, 29.

Le vendredi, à quatre heures, présentation des pièces exposées, avec conférences sur :

La Rue parisienne, les Cris de Paris ;
La Chanson à Paris, les Fêtes parisiennes ;
Les Sports et l'Aérostation à Paris ;
Les Anciens plans de Paris ;
La Littérature populaire, l'Exercice des métiers.

***

L'inauguration de l'Exposition a eu lieu le lundi 3 juin 1907, à trois heures, à la Bibliothèque de la ville de Paris, hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, sous la présidence de M. Lampué, vice-président du Conseil municipal, remplaçant M. le président André Lefèvre, et de M. de Selves, préfet de la Seine.

Dans la nombreuse assistance étaient : M. Armand Bernard, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, MM. Brenot d'Aulan, Froment-Meurice, Henri Galli, Turot, conseillers municipaux, M. Blanchon, conseiller général, M. Brown, inspecteur en chef du service des Beaux-arts de la ville de Paris; M. Delabrousse, ancien conseiller municipal; M. Foucault, architecte de la 11^e^ section de la ville de Paris, M. Lucien Gilet, architecte, M. Alphonse Humbert, ancien président du Conseil municipal, ancien député ; M. Paul Le Vayer, conservateur honoraire de la bibliothèque de la ville de Paris ; M. le commandant Pinet, bibliothécaire de l'Ecole Polytechnique ; M. Maurice Prou, professeur à l'Ecole des chartes ; M. Alfred Rey, archiviste de la Préfecture de police ; M. Gabriel Servois, directeur honoraire des Archives de France ; M. Tuetey, chef de section aux Archives nationales; M. Ch. Vivarès, président de la Société du Vieux Paris, et un grand nombre de membres de la Commission du Vieux Paris.

M. Marcel Poëte, inspecteur des Travaux historiques, conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris, a présenté les diverses parties de l'Exposition en signalant les pièces les plus typiques (gravures ou imprimés divers), et, tour à tour, ont passé sous les yeux des visiteurs :

Les plans cavaliers de Paris depuis le xvi^e^ siècle, une série d'anciens aspects de Paris, des cafés et bals du xviii^e^ siècle, l'animation des rues parisiennes aux xvii^e^ et xviii^e^ siècles, le Pont-Neuf avec les publications qui s'y débitaient au xvii^e^ siècle, les jeux de paume du xvi^e^ siècle, les académies d'équitation du xvii^e^, les montagnes russes et le dia-

bolo il y a cent ans, les cris et les chansons de Paris depuis le XVIe siècle, les entrées solennelles de souverains depuis celle de Charles VIII en 1484 jusqu'à celle toute récente du roi et de la reine de Norvège, l'aérostation à Paris depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'aux expériences actuelles, les canards ou pièces diverses de colportage du XVIe au XIXe siècle, les jardins ou promenades depuis le règne de Henri IV jusqu'au commencement du XIXe siècle, la Ligue et le siège de Paris par Henri IV, l'exercice des métiers (fin XVe à début XIXe siècle), les lettres de part, à dater de 1625, l'affichage des rues aux XVIIe et XVIIIe siècles, enfin les voitures citadines, coches d'eau, etc., durant trois siècles (XVIIe à XIXe).

XVIIe CONGRÈS

Des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française.

Genève et Lausanne — 1er août 1907.

PROGRAMME

GENÈVE. *Jeudi 1er août :*

Matin : Séance d'inauguration. .

Après-midi : 1er Rapport. — M. GILBERT BALLET : *L'expertise médico-légale et la question de responsabilité.* — Discussion.

Soir : Promenade en bateau et dîner sur le lac.

Vendredi 2 août :

Matin : Séance à l'Asile de Bel-Air. Communications diverses.

Après-midi : 2e Rapport. — M. ANTHEAUME : *Les psychoses périodiques.* — Discussion.

Réunion du Comité permanent.

Samedi 3 août :

Matin : Communications diverses. — Démonstrations anatomiques et projections.

Après-midi : Communications diverses.

Réunion du Congrès en Assemblée générale.

Dimanche 4 août : Pas de réunion officielle. Les congressistes iront à Divonne-les-Bains (Ain) ou à Evian-les-Bains (Haute-Savoie), où des réceptions sont organisées par les établissements hydrothérapiques de ces stations.

LAUZANNE. *Lundi 5 août :*

Matin : Séance au Palais de Rumine. 3e Rapport. — MM. CLAUDE et SCHNYDER : *Nature et définition de l'hystérie.* — Discussion.

Après-midi : Asile de Cery-sur-Lausanne. Dernière séance. — Communications diverses.

Collation offerte par l'Asile. Départ pour Montreux-Territet.

Mardi 6 août : Excursion à Glion, Caux, Rochers de Naye. Déjeuner à Caux. — Dîner au Kursaal de Montreux.

Mercredi 7 août : Excursion dans la Gruyère. — Réception par l'Asile de Marsens (près Bulle).

Dislocation du congrès

Le Congrès comprend :

1° Des *Membres adhérents* (Docteurs en médecine).

2° Des *Membres associés* (Dames, membres de la famille, étudiants en médecine, présentés par un membre adhérent).

Les Asiles qui s'inscrivent au Congrès figurent parmi les membres adhérents.

Le prix de la cotisation est de :

20 francs pour les *Membres adhérents* ;
10 francs pour les *Membres associés*.

Prière d'adresser sans retard à M. le Dr LONG, secrétaire général du Congrès, 6, rue Constantin, Genève :

1° *Les adhésions et le montant des cotisations* ;
2° *Les titres et résumés des communications.*

Un programme plus détaillé avec des indications pour les hôtels, excursions, etc., sera envoyé à la fin de juin aux adhérents déjà inscrits et aux médecins qui en feront la demande.

Les membres adhérents et associés inscrits recevront en même temps un formulaire à remplir pour les demandes de billets de réduction sur les chemins de fer français (réduction 50 o/o, durée : 25 juillet-15 août). Ce formulaire avec l'indication du trajet à parcourir jusqu'à Genève (gare P.-L.-M.) devra revenir au Secrétariat général avant le 10 juillet.

Monument Tillaux

Le Comité a décidé que le monument élevé à la mémoire du Professeur Tillaux, et dont l'exécution a été confiée à M. Chaplain, membre de l'Institut, serait érigé dans la cour de l'Amphithéâtre des Hôpitaux (Clamart).

L'inauguration de ce monument aura lieu dans le courant de l'année 1908.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets pris à l'avance.

Les gares de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Aix-les Bains et Genève délivrent à l'avance, par série de 20, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour les gares de la banlieue de ces villes et réciproquement.

Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller ou retour). Leurs prix présentent une réduction de 10 p. 100 sur les prix des billets ordinaires. Les billets délivrés pendant les dix-premiers mois de l'année sont valables jusqu'au 31 décembre inclus et ceux délivrés pendant les mois de novembre et décembre jusqu'au 31 décembre inclus de l'année suivante. Les demandes doivent être adressées aux chefs des gares intéressées ou dans les bureaux succursales.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires en Italie.

La Compagnie délivre toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M. ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris :

Itinéraire 81-A 2 : Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Montargis-Clermont-Ferrand) Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, le Cailar, Saint-Gilles), Marseille, Vintimille, San-Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris.

(Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse).

Prix : 1re classe : 191 fr. 50, 2e classe : 139 fr. 35.

Validité : 60 jours. Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Un Episode de l'Histoire de la Médecine française au XIXe siècle.

Broussais et le Broussaisisme (a)

(*Suite.*)

III

La personnalité de Broussais.

Les deux ouvrages précédemment analysés montrent bien le fond de la « Médecine Physiologique ». *L'Examen des Doctrines Médicales*, dont il nous reste à parler, met en pleine lumière le personnalité intellectuelle et morale de Broussais, déjà entrevue par le lecteur : ce moi débordant et dominateur qui s'étale volontairement ou inconsciemment à toutes les pages. La valeur du livre au point de vue de l'histoire de la médecine est fort mince ; c'est un énorme pamphlet en quatre volumes. La pauvreté d'érudition et de critique s'accuse dès l'abord par la disproportion de l'œuvre. Après un court chapitre consacré à la médecine antique, vingt pages expédient l'Ecole d'Alexandrie ; et vingt-deux lignes sont consacrées aux Arabes, sans qu'aucun nom propre soit cité. Au milieu du premier volume on est déjà en plein XVIe siècle et à la page 365 on arrive au XVIIIe, à Boerhaave.

En faisant connaître les théories philosophico-médicales, les systèmes, d'ailleurs confus et obscurs, des médecins du XVIIe et XVIIIe siècles, l'iatro-chimie de Van-Helmont, l'humorisme de Fernel, l'animisme de Stahl, le mécanicisme ou solidisme d'Hoffmann, l'éclectisme (assez rationnel) de Sydenham, de Boerhaave, de Van-Swiéten, le vitalisme de Bordeu et Barthez, jamais Broussais ne se livre à un exposé sincère et impartial ; jamais on ne trouve en lui un curieux du passé cherchant à pénétrer les conceptions d'un ancêtre. Non, le ton de dénigrement et de pitié ironique règne incessamment et ramène toujours le lecteur à cette considération que ces pauvres gens des siècles antérieurs ont méconnu les phlegmasies locales et en particulier la gastrite, source de tous les maux : « Ils ignoraient l'histoire de l'in-« flammation ; ils ne connaissaient pas l'irritabilité ; « ils étaient dès l'enfance imbus et saturés des principes « de l'humorisme et du chimisme médical, nourris des « dogmes ontologiques d'Hippocrate. Est-il surprenant « qu'ils n'aient pu reconnaître que leurs obstructions « ou leurs cacochymies n'étaient que des phlegmasies « chroniques ? Que pouvaient dire de satisfaisant sur « l'action des médicaments des empiriques et des dog-« matiques qui n'avaient aucune idée des inflamma-« tion de la muqueuse des voies digestives et des sym-« pathies qu'elles éveillent (53) ? » Et sans relâche reviennent les mots : idées fausses, fausses et basses, distinctions absurdes, erreurs grossières, conclusions ridicules, inepties indignes de réfutation, divagations ampoulées, etc., etc.

Les commentaires auxquels se livre Broussais, les jugements qu'il porte sur les doctrines, sont amers ou semi-laudatifs suivant que la thérapeutique de l'auteur analysé s'est approché ou éloigné de sa thérapeutique à lui Broussais. Quelques citations sont indispensables pour faire apprécier sa manière.

— Hippocrate, — « dont la physiologie est dégoûtante (*sic*) (54) » — a pourtant été frappé des signes de « l'irritation des principaux organes. Mais il ignorait « la valeur de la plupart de ces signes, de ceux par « exemple qui indiquent l'inflammation gastrique. « S'ils les avait connus, et s'il eût eu l'idée qu'on pou-« vait arrêter les phlegmasies dès leur début, les siècles « subséquents n'auraient eu presque rien à ajouter à « sa médecine (55). S'il revenait au monde, il s'empres-« serait de profiter des lumières acquises et se rallierait à la médecine physiologique (56).

— Galien saignait plus qu'Hippocrate, ce qui lui vaut quelque indulgence. Mais il ne pratiquait guère sur un même malade que trois ou quatre saignées de 8 à 10 onces. « Son intention était d'arrêter la fièvre et il « faut croire qu'il y avait quelquefois réussi. Quant aux « saignées capillaires il faisait des ventouses à peu « près le même usage qu'Hippocrate ; mais il ne se « servait pas de sangsues, quoiqu'il n'ignorât pas que « Thémison en avait introduit l'usage » (57).

— Broussais a un faible pour ce personnage baroque qui s'appelait Van-Helmont. C'était cependant un ontologiste émérite que ce créateur d'entités quasi-théologiques, des *archées* présidant à chaque organe. Broussais l'appelle « le respectable Van-Helmont ». Pourquoi cette bénignité et cette courtoisie inaccoutumées ? C'est que Van-Helmont plaçait *l'archée maî-*

(a) V. Fr. Méd., 10 mai 1907.

(53) D. M., II, 70.
(54) D. M., I, 16.
(55) D. M., I, 18.
(56) D. M., I, 43.
(57) D. M., I, 250.

tresse au pylore; il reconnaissait de la sorte la suprématie de l'estomac. Pourquoi faut-il que Van-Helmont « qui a été si vivement frappé de la susceptibilité de « l'estomac et de la sensibilité du pylore, n'ait pas « craint d'exposer ces parties à l'action des stimulants « les plus énergiques (58) ».

— Sydenham invente une ontologie particulière, celle des constitutions épidémiques érigées en entités existantes. Quant à la thérapeutique, il est porté « à modé- « rer le mouvement d'ébullition du sang plutôt qu'à « l'exciter par les cordiaux. Plus il avance dans la « pratique, plus il se rattache à la méthode antiphlo- « gistique dans les maladies fébriles. Il use des purga- « tifs, mais seulement à la suite des saignées répétées « et des boissons rafraîchissantes. Je conviens qu'une « telle pratique est un modèle dont nous avons dû pro- « fiter. Si la vie de Sydenham eût été doublée, peut- « être serait-il arrivé à la connaissance de l'irritabilité « de l'estomac. Mais tel est le sort de l'Humanité. Ces « grands hommes là sont ravis à la veille d'une décou- « verte précieuse. Et que de temps ne faut-il pas pour « ramener sur la scène des hommes capables de répa- « rer de semblables pertes (59) ! »

— Baglivi « attribue les fièvres malignes à l'inflam- « mation de l'estomac. C'est un pas de plus que Syden- « ham. Mais la thérapeutique du médecin italien reste « au-dessous de l'auteur anglais. Il ne leur oppose pas « les saignées et se contente de boissons émollientes. « Ceux qui voudraient le faire passer pour l'inventeur « de la Doctrine physiologique actuelle seraient dans « l'erreur. Mais il a contribué, avec tant d'autres, au « développement de cette doctrine » (60).

— Bordeu a entrevu le rôle de l'estomac. Une digestion laborieuse ne diffère pas pour lui d'un accès de fièvre ou du travail de la suppuration. « Voilà, certes, « de grandes vérités. Qui ne croirait que Bordeu tient le « fil de la médecine physiologique et qu'il va le dérou- « ler d'après les mêmes principes? Mais il est de la « nature de l'homme d'être inconséquent » (61).

Telles sont les sentences portées par Broussais sur quelques-uns de ceux qu'il regarde comme ses précurseurs et ses pionniers ; tout en se réservant bien haut le monopole et la gloire d'avoir formulé le dogme et de l'avoir porté à son plus haut point d'achèvement et de perfection.

Le style change quand il s'agit d'auteurs dont les idées sont contraires aux siennes :

— Celse professait que rien n'est plus redoutable que la faiblesse et ne mettait les fébricitants à la diète que durant trois jours ; « puis il les nourrissait pour soute- « nir la nature qui travaille à dompter la fièvre. Que « pourrons-nous reprocher à des hommes qui n'étaient « pas soutenus par une saine physiologie ? Ces pré- « ceptes n'ont pas été perdus. On a vu, on voit encore « beaucoup de médecins qui recommandent d'exciter « dans les maladies aiguës, lorsque les forces languis- « sent, et qui pensent avec Celse que le meilleur remède « à la fièvre est la fièvre elle-même » (62).

— Boerhaave, « ignorant le fait de l'irritabilité, ne « pouvait déterminer la nature de la fièvre... Toutes les « nuances inférieures de l'état inflammatoire lui étaient « inconnues. Cet auteur ne pouvait conseiller que des « moyens impuissants » (63).

— Morgagni était un anatomo-pathologiste « n'ayant « aucune idée des modes latents d'irritation que nous « nommons sub-inflammation. Il fait peu d'atten- « tion aux lésions des muqueuses du bas-ventre ou fait « peu de cas de celles qu'il découvre, dont il ignore « l'importance. Dans les maladies abdominales même, « il trouve moyen de passer à côté de la question prin- « cipale. Constate-t-il des ulcérations, une tumeur « squirrheuse ? Il ne remonte pas à l'irritation qui a « causé tout cela. C'est ainsi que les théories empê- « chent l'anatomie pathologique non seulement de « féconder les faits par l'induction, mais même de les « voir en tiers et tels qu'ils sont » (64).

— Entre tous les médecins du passé celui auquel Broussais réserve ses colères, c'est Brown. Cela se conçoit aisément. Le Brownisme, c'est le Broussaisisme retourné. De même que Broussais attribuait, — théoriquement, — toutes les maladies à l'exaltation ou à la dépression de la vitalité des organes, Brown les imputait à la *sthénie* ou à *l'asthénie*. Seulement, en pratique Broussais, négligeant un des termes de sa dichotomie, voyait partout de l'irritation et saignait à outrance. Ainsi, mais à l'inverse, Brown y voyait de la faiblesse, de l'asthénie et hypertonifiait. De là les anathèmes contre Brown. « Ses explications sont ridicules et futiles. « Il traite toutes les questions d'une manière superfi- « cielle. J'ai démontré que les formes d'irritation qu'il « nomme sthéniques sont celles des phlegmons du tissu « cellulaire et des gros parenchymes ; mais que les « phlegmasies des membranes et surtout de celles de « l'abdomen, les plus fréquentes, ne sauraient acqué- « rir un haut degré d'intensité sans développer cet « appareil de douleur et de prostration auquel Brown « a attaché l'idée d'asthénie. — Je travaille depuis vingt ans à dissiper ses funestes erreurs » (65). Et Broussais accorde des éloges imprévus à un médecin américain assez ignoré, à Rush, « non pour sa con- « ception des maladies chroniques, — elle ne pouvait « être juste puisqu'il ne connaît pas les phlegmasies « intestinales, — mais parce qu'il a contribué au ren- « versement du brownisme » (66).

(58) D. M., I, 340.
(59) D. M., II, 96, 122, 202.
(60) D. M., II, 141, 149.
(61) D. M., III, 369.
(62) D. M., I, 154, 159.
(63) D. M., I, 367, 375.
(64) D. M., II, 237, 253, 280.
(65) D. M., II, 378, 422, 433.
(66) D. M., III, 356.

Un côté piquant de l'affaire, c'est qu'il existait un brownisme italien qui avait survécu un demi-siècle à son fondateur et était encore représenté en Italie au temps de Broussais par Tommasini, par Stambio et même par Rasori dont le contro-stimulisme n'était qu'un dérivé de la doctrine de Brown. Or ces Browniens d'au delà des Alpes donnaient à la sthénie une importance beaucoup plus grande que le maître écossais ; ils lui accordaient même une importance capitale et faisaient de la médication antiphlogistique. D'où, logiques, ils concluaient que leur brownisme était du broussaisisme avant la lettre et que les vrais initiateurs de la doctrine physiologique c'étaient eux. Mais Broussais n'entend pas de cette oreille ; et, s'il félicite ses « confrères transalpins de ne pas ressembler aux « Français sous le rapport du patriotisme scientifique « et de se soutenir entre eux au lieu de se déprécier », il leur reproche aigrement de « n'avoir pris d'autre « précaution pour utiliser ses idées que de changer les « expressions ; de faire chorus avec les bons Français « qui se plaisent à représenter les médecins physiolo- « gistes comme des monomaniaques incapables d'avoir « en pathologie d'autres idées que celles de l'eau de « gomme et des sangsues ; et enfin, — argument « vainqueur, — d'être des ontologistes et de croire au « principe vital (67) ».

Parmi cet étalage des erreurs archaïques qu'il traite si dédaigneusement, Broussais lâche lui-même quelques assertions bien stupéfiantes et qui témoignent d'une prodigieuse ignorance de la physiologie la plus élémentaire. En voici une devant laquelle je me suis frotté les yeux et que j'ai relue quatre fois avant de la copier textuellement : « Quand on aurait trouvé à l'au- « topsie chez les femmes en couches dans le péritoine, « dans les œdèmes des membres ou dans les sueurs, le « lait supprimé par une frayeur, n'est-ce pas toujours « un produit de sécrétion résorbé et déposé ensuite « dans les tissus où l'inflammation l'aurait appelé ; « ou bien éliminé par les excréteurs de la dépuration « lorsqu'aucun point extérieur d'irritation ne l'aurait « retenu ? (68) » Quel bizarre amalgame de l'humorisme le plus grossier avec le système de l'irritation ! et s'attendait-on à voir Broussais partager les préjugés du vulgaire sur le « lait répandu » ?

Dans la partie de *l'Examen des Doctrines Médicales* consacrée aux contemporains l'âpre polémique habituelle à Broussais devient plus acrimonieuse encore ; elle fourmille de personnalités injurieuses. uerre à tous ceux qui ne s'enrégimentent pas derrière lui ou ne s'inclinent pas devant lui. Il est indispensable, ici surtout, de donner d'assez nombreuses citations textuelles pour faire juger du diapason auquel Broussais portait la controverse ; le lecteur ne pourrait sans cela s'en faire une idée exacte.

(67) Pour les détails de cette amusante querelle, voir D. M., II, 56, 533, 551, 557.
(68) D.M., IV, 587.

— « M. Pinel n'a jamais rien compris à ces phlegma- « sies chroniques dont il nous entretient pour la pre- « mière fois pour paraître avoir tout lu et s'être tenu au « courant des découvertes modernes (69). Que dirai-je « de la marche, des complications et du traitement des « phlegmasies muqueuses du tube digestif dans la *Noso-* « *graphie* de M. Pinel ? Hélas, tout y est faux et, « depuis les progrès de la médecine physiologique tout « y paraît absurde et singulièrement dangereux à « l'homme sans prévention (70) ».

Où était le temps où Broussais célébrait : « la belle « classification nosologique de l'illustre Pinel (71) ».

— « Quel fondement M. Gendrin a-t-il pour nous af- « firmer que le cancer peut se former sans irritation ? « Il s'appuie, dira-t-on, sur des cas où il paraît sans « irritation préalable. Ces cas ne doivent pas compter, « car ils sont négatifs ; et nous dirons avec fondement « qu'ils sont mal observés (72) ».

— « J'applique à M. Andral ce que j'ai dit à M. Gen- « drin ; toutes les assertions venues de lui ont pour « causes des faits superficiellement observés ou déna- « turés à dessein par d'autres que par lui, mais qu'il a « cru devoir admettre par respect pour les autorités, ou « par esprit de conciliation (73) ».

— Cruveilhier avait écrit : M. Broussais ne voit partout que l'irritation ; c'est un mot aussi peu explicatif que le principe vital. Broussais riposte : « M. Cruveil- « hier est resté étranger aux progrès étonnants que la « médecine physiologique a fait faire au diagnostic des « maladies gastro-intestinales. Il n'a pas eu le temps de « se mettre au courant ; il était plus pressé d'instruire les « autres que de s'instruire lui-même (74) ».

— Velpeau avait critiqué la conception de Broussais que le cancer est le résultat d'une simple irritation, et déclaré qu'il y avait autre chose dans le cancer. Quoi ? Il n'en savait rien au juste, ajoutait-il, étant des médecins qui avouent leur ignorance et ne se croient pas obligés de tout expliquer. Broussais lui décoche les aménités suivantes : « Non, non, M. Velpeau n'est pas « de bonne foi. S'il l'était, il ne trouverait pas mauvais « que l'on cherchât à éclairer les faits obscurs par les « faits patents, surtout quand l'humanité peut y ga- « gner... M. Velpeau dira peut-être encore qu'on l'i- « jurie. C'est le cri à la mode des ennemis de la doc- « trine physiologique » (75).

— Laennec est particulièrement la bête noire de Broussais, son ennemi intime. Broussais criblé Laennec de sarcasmes et d'ironies. Il le plaisante en maint endroit sur son stéthoscope et sur sa prétention à préciser le diagnostic des lésions thoraciques par l'ausculta-

(69) D. M., IV, 57.
(70) D. M., III, 535.
(71) D. M., Préface de la première édition.
(72) D. M., IV, 504.
(73) D. M., IV, 531.
(74) Ann., 1822, I, 332 (en note).
(75) Ann., 1825, VIII, 244, 246.

tion : « Laennec parle de kystes qu'on aurait trouvés « dans la cavité des plèvres, et s'évertue à prouver que « son *cylindre* pourrait en procurer le diagnos- « tic, ainsi que des grosses collections de matière « tuberculeuse. Laissons-lui ce plaisir (76). — Laennec « avant tout, veut passer pour inventeur. Ses plus « constants efforts ont pour but de déprécier la doctrine « physiologique... Forcé par l'impulsion irrésistible de « l'orgueil, il entasse subtilités sur subtilités, sophis- « mes sur sophismes. — Il est petit et mesquin dans « ses théories comme dans ses recherches. C'est un « manœuvre qui apporte les matériaux; ce n'est pas « un architecte. — Il fait tous ses efforts pour dissi- « muler le profit qu'il a tiré des critiques que l'on a « fait de ses ouvrages; mais il n'est pas d'une égale « mauvaise foi avec tous. — C'est un homme opiniâ- « tre, dominé par un petit nombre d'idées fixes et n'é- « pargnant pas les sophismes pour les faire préva- « loir » (77).

Non content de donner ainsi libéralement ses qualités aux autres, Broussais se livre à des allusions outrageantes aux opinions religieuses bien connues de Laennec : « Les assertions de Laennec au sujet des catar- « rhes symptomatiques des fièvres essentielles, paraissent « si dénuées de démonstration qu'il a fallu toute la pas- « sion du parti médico-jésuitique pour les faire pros- « pérer (78). » Ayant insulté Laennec de la sorte, il ne parle de rien moins que de lui intenter un procès en diffamation : « Ceux qui l'ont entendu au collège de « France me conseillaient de l'attaquer devant les tri- « bunaux comme diffamateur » (79). Et, l'inventeur de l'auscultation étant mort en 1826, Broussais ajoute doucereusement : « Je ne veux pas troubler les mânes d'un « homme qui a rendu de grands services à une science « que je chéris; mais je pense qu'il est utile au bien de « cette science que l'on se fasse une idée exacte de l'es- « prit de justice et des qualités de cœur des ennemis « de la doctrine physiologique » (80).

— Avec Laennec Rasori est un des contemporains les plus attaqués. Broussais fulmine sans relâche contre lui, conteste ses statistiques, met en doute sa bonne foi. Il imprime même dans les *Annales* cet appel au bras séculier lancé par un Broussaissien combatif contre le professeur de Milan : « Quoi ! les exemples d'un em- « pirisme fanatique et que l'intention seule empêche « d'être un crime, nous sont fournis par un professeur ! « C'est dans la chaire d'une Université qu'on enseigne « une doctrine qui conduit à une pratique semblable ! « Les lois destinées à préserver la société contre les abus « de la médecine n'atteignent donc pas les plus coupa- « bles ! » (81).

(76) D. M., IV, 283.
(77) D. M., IV, 162, 189, 293, 333.
(78) D. M., IV, 172.
(79) D. M., IV, 149.
(80) D. M., IV., 149 (en note).
(81) Ann., 1825, VIII 79.

Cependant, il faut le dire, les critiques contre Rasori signées de Broussais lui-même sont, quoique fort véhémentes, exemptes d'injures. C'est à ses contemporains français, et plus particulièrement parisiens, c'est-à-dire aux adversaires avec lesquels il se trouve en contact quotidien, qu'il réserve ses débordements d'invectives, ne manquant jamais d'assigner à leur opposition les motifs les plus vils et les plus bas. Ceux-là sont : « des insectes parlants qui pullulent aujourd'hui avec « plus de force que jamais sous l'influence d'astres ma- « lins trop visibles pour qu'il soit besoin de les mon- « trer (82)... des intrigants qui, trompant la bonne foi, « la simplicité ou la paresse des Académiciens étran- « gers à la médecine, se font adjuger des récompenses « qui ne sont dues qu'à leurs maîtres (83). » — Ceci doit faire allusion à quelque prix de l'Institut décerné à un adversaire ou à un disciple infidèle. Les critiques qu'on lui adresse sont « des inepties que l'ignorance « des lois physiologiques ou les sentiments les plus « ignobles ont seuls pu dicter à quelques soi-disant « médecins (84). Le mensonge n'est plus un vice, son « apothéose est faite par un parti qui croit régner pour « toujours. Ce parti a ses hommes dans la médecine. « Comme leurs congénères ils ont totalement dénaturé « le sens des mots, et sanctifié tout ce qu'il y a d'ab- « ject dans l'opinion (85) ».

Imagine-t-on, après tout cela, que le même homme eût l'inconsciente audace d'écrire : « Nous avons criti- « qué de façon générale afin de ménager les conve- « nances. Et nos ennemis ont eu la mauvaise foi de « répondre en supposant que nous faisions des person- « nalités. Nous continuerons à combattre l'erreur et « à épargner les hommes, surtout quand il s'agit « d'imputations graves (86) ».

A tout propos et hors de tout propos, Broussais déclare que « certes la doctrine physiologique a vaincu ; « mais la mauvaise foi ose le nier (87) ». Cette victoire n'empêche pas une multitude d'ennemis de l'attaquer et de tramer contre elles les machinations les plus perfides : « Notre proposition de rapporter toutes les « fièvres essentielles à la gastro-entérite avait révolté « bon nombre de médecins. L'Ecole de Paris surtout en « avait frémi sous le règne octennal du Jésuitisme; (??) « et le nom de gastro-entérite était devenu odieux » (88). Donc, Bretonneau ayant décrit les lésions des plaques de Peyer et Louis dégagé l'entité de la fièvre typhoïde, Broussais voit dans tout cela un noir complot pour enterrer la gastro-entérite et reconstituer l'essentialité des fièvres, cette formule ontologique maudite. « Tel était le plan de la cabale et M. le docteur Louis, « tête vierge de toute étude médicale, de toute obser-

(82) D. M., I, préface, page VI.
(83) D. M., I, Préface.
(84) Ann. 1826, V, 350.
(85) D. M., I, Préface.
(86) Ann. 1826, IX.
(87) D. M., I, Préface.
(88) D. M., IV, 407.

« vation étrangère à la clinique de Laennec et consorts, « fut choisi pour la confection de cette grande œuvre (89) ».

J'en ai dit assez et même trop peut-être pour faire juger des impardonnables écarts de plume auxquels s'abandonnait le fougueux novateur. Mais le lecteur n'en aurait vraiment pas eu une notion exacte si je m'étais borné à des énonciations générales, sans appuyer mes dires de multiples spécimens caractéristiques, de textes formels, de références précises. On voit que je n'exagérais point en appelant *l'Examen des Doctrines Médicales* un pamphlet. Et puis je veux dire toute ma pensée, aboutissant à une conclusion assez inattendue mais qui me semble bien ressortir des interminables citations que je m'excuse d'avoir dû faire. Il m'est impossible de ne pas voir chez Broussais, dans ce besoin impulsif, continuel, de mettre en scène sa personnalité, dans cette ombrageuse irritabilité qui le porte à outrager, à calomnier tout contradicteur, fût-il le plus modéré, le plus loyal, le plus respectable, et à affirmer ensuite avec un cynisme naïf que l'injurié et le vilipendé c'est lui-même ; — de ne pas voir, dis-je, dans tout cela comme un soupçon de déséquilibre mental, des idées de grandeur et de persécution vaguement morbides.

De tous les médecins français ou étrangers jouissant alors de la notoriété publique, le seul ou à peu près que Broussais honore et louange sans restriction est la phrénologue Gall, « un auteur que l'on doit citer « toutes les fois qu'il s'agit du cerveau et qui par ses « grands travaux sur les fonctions de l'encéphale s'est « acquis des droits éternels à la reconnaissance des hommes. » Et il s'indigne que Rochoux, oui son élève Rochoux, ait osé écrire que le système de Gall est la plus singulière mystification qu'ait éprouvé le monde savant depuis Mesmer (90).

Tout à fait à la fin de sa vie Broussais, déjà malade peut-être, s'était en effet épris de la Phrénologie où il « ne voyait rien moins que la morale religieuse et la morale de la raison toutes formulées » (91). Il fit sur cette pseudo-science une série de conférences réunies en un indigeste volume. Les généralités psychologiques et physiologiques du début sur l'existence du moi et les localisations cérébrales sont encore à peu près lisibles. Mais la suite est un tissu de rêveries présentées avec un imperturbable sérieux, d'affirmations imprécises dénuées de preuves ou étayées d'arguments enfantins qui font sourire. Citons trois ou quatre exemples :

L'*habitativité*, ou tendance des animaux à séjourner en tels ou tels lieux, réside à la partie postérieure du cerveau, au-dessus de la tente du cervelet, immédiatement au-dessous de l'organe de la philogéniture. « Le crâne de Schalabrendorf, inventeur du procédé « stéréotype en imprimerie, présente un développement « énorme de l'organe des lieux. Cet homme fut persé- « cuté de diverses manières en son pays ; mais l'ex- « trême amour de la patrie ne lui permit jamais de la « quitter (92). » L'organe de *l'alimentativité*, c'est-à-dire du choix des aliments et de la gourmandise, existe dans la fosse zygomatique et fait saillie à la partie extérieure du lobe de l'oreille. Voir naturellement le crâne de Brillat-Savarin (93). — La *vénération* siège dans le cerveau à la réunion des angles frontaux et pariétaux ; très développée chez le chien, l'éléphant, le cheval, animaux respectueux de leur maître ; chez Walter Scott « dont les poésies ont une teinte de vénération (94) ». — L'organe de la *constructivité*, ou bosse des architectes, est à la partie inféro-externe de l'os frontal ; très marqué chez le blaireau, l'hirondelle, le castor, animaux bâtisseurs de nids, « chez M. Brunel, « constructeur du tunnel sous la Tamise et chez Carême, « cuisinier de génie, qui avait de grandes disposi- « tions pour le dessin et la symétrie des services de table (95) ! ! » — Abrégeons l'analyse de ces choses affligeantes quoique drôles.

Cette « Médecine Physiologique » que sans cesse Broussais proclame scientifiquement triomphante, il se plaint aussi à tout instant que les hautes personnalités de la médecine officielle la dédaignent, la dénigrent et la repoussent ; et que par suite elle ne rencontre pas dans le monde le succès auquel elle a droit. Un des morceaux les plus curieux et les plus amusants à cet égard est sa longue digression sur la maladie de Napoléon.

Au troisième volume des *Doctrines médicales* se lit (96) une « Histoire de la maladie qui a terminé les « jours de Napoléon, rédigée d'après des documents « authentiques », par le Dr Gaubert, un des élèves préférés de Broussais. On y expose que la maladie de Napoléon a commencé en octobre 1817 par des troubles gastro-intestinaux variés et persistants. A un rapport d'O'méra du 15 juillet 1818 les médecins les plus renommés de Rome répondirent par une consultation du 1er février 1819 portant le diagnostic : *Obstruction du foie avec dyscrasie scorbutique*, et conseillant les antiscorbutiques : fumeterre, cresson, cochléaria. Une autre consultation faite sur le même rapport et émanée des meilleurs médecins de Londres, conclut à une *Hépatite chronique* et préconise les mercuriaux, sans exclure les saignées locales, vésicatoires, purgatifs et rafraîchissants. On prodigue à Napoléon, dit la relation Gaubert, les médicaments toniques et irritants : quinquina avec addition de teintures alcooliques, gen-

(89) D. M., IV, 409.
(90) D. M., IV, 426, 621.
(91) Cours de Phrénologie, 1836. Préface, p. VIII.
(92) Page 197 et suiv.
(93) Page 227 et suiv.
(94) Page 339 et suiv.
(95) Page 262 et suiv.
(96) D.M., III, 304 et suiv.

tiane, colombo, eau de canelle, eau de menthe, muscat, frontignan, champagne, thé, café.

A l'autopsie, faite par Antomarchi, sur la face antérieure de l'estomac, vers la petite courbure et à trois travers de doigt du pylore, léger engorgement comme des squirreux, très peu étendu et exactement circonscrit. *L'estomac était percé de part en part, dans le centre de cette petite induration. L'adhérence de cette partie au lobe gauche du foie en bouchait l'ouverture.* La muqueuse de l'estomac se trouvait dans son état normal depuis le petit jusqu'au grand cul de sac de ce viscère, en suivant la grande courbure. Presque *tout le reste de la surface interne de l'organe était occupé par un ulcère cancéreux* qui avait son centre à la partie supérieure le long de la petite courbure, depuis le cardia jusqu'à un bon pouce du pylore. Les bords de l'ulcère présentaient des boursoufflements fongueux. L'extrémité droite de l'estomac à un pouce de distance du pylore était environnée d'un gonflement ou plutôt d'un endurcissement squirrheux annulaire, de quelques lignes de largeur. L'orifice pylorique était dans un état tout à fait normal. Glandes lymphatiques le long de la courbure de l'estomac et avoisinant les piliers du diaphragme tuméfiées squirrheuses, quelques-unes même en suppuration.

Le mal auquel avait succombé l'ex-empereur, — un cancer vraisemblablement greffé sur un ulcère antérieur, — s'offrait précisément comme très favorable aux théories de Broussais ; aussi déclare-t-il que la lésion était primitivement une gastro-duodénite. Puis il exhale cette plainte copieuse et amère que j'écourte un peu.

La gastro-duodénite une fois développée, il n'y avait plus aucune possibilité de guérir, parce que cette maladie n'est connue que des médecins physiologistes de l'école française, et qu'il n'en existait pas auprès du malade... Napoléon se trompait quand il disait qu'en Europe il eût été mieux traité et que les médecins qui l'approchaient ne connaissaient pas sa maladie. Ils la connaissaient aussi bien, ou plutôt ils ne la connaissaient pas mieux que ceux d'Europe qui étaient restés étrangers à la réformation physiologique... Le docteur Gaubert dit que le ci-devant Empereur eût évité son sort si, avec cette sagacité qu'on lui connaissait pour distinguer les hommes supérieurs et tous les genres, il eût été libre de choisir un médecin dans sa patrie. Cette supposition n'eût pu se réaliser que dans le cas où Napoléon aurait eu connaissance des travaux des médecins physiologistes ; mais il n'était guère possible qu'il en prît connaissance dans l'île de Sainte-Hélène. Si donc il eût demandé un médecin français, il eût voulu une célébrité et il est fort douteux que les interprètes de son désir se fussent adressés à l'un des nôtres, à une époque où nous avions, parmi les médecins du grand monde, de nombreux ennemis qui ne manquaient pas de nous peindre comme des espèces de maniaques. Napoléon est donc mort, comme tant d'autres, victime de l'imperfection de notre science. Et tous les chefs de sectes des anciennes doctrines auraient laissé faire des progrès à sa gastro-duodénite, si même ils ne l'eussent exaspérée par des stimulants (97).

En vingt autres passages encore Broussais proteste contre les injustices du sort, contre l'aveuglement et l'ingratitude des hommes. Il a même la douleur de « voir au nombre de ses *persécuteurs* des hommes « qu'il estime ; mais rien ne l'arrêtera parce qu'il n'i- « gnore pas que tous ceux qui ont voulu éclairer leurs « concitoyens ont été cruellement persécutés (98) ». — Heureusement, écrit-il au docteur Godefroy, de Saint-Omer, « heureusement mes efforts a répandre la vérité « sont secondés par les médecins tels que vous, pleins « de zèle, de loyauté et de mérite. Une semblable as- « surance est bien faite pour soutenir mon courage à « achever le grand œuvre que j'ai commencé. »

Broussais n'était cependant pas de ceux qui ont le droit d'accuser la destinée. Son *curriculum vitæ* en fait foi : D'abord chirurgien de la marine militaire, puis médecin aux armées républicaines et impériales, il fait les campagnes de Hollande, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. En 1813, à 41 ans, il est nommé médecin ordinaire et second professeur à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce, où il remplace en 1820 Desgenettes comme premier professeur. Il fit partie de l'Académie de Médecine dès sa fondation en 1820. Après la Révolution de Juillet il est nommé, par décret royal du 31 avril 1831, professeur de pathologie et de thérapeutique générales à la Faculté de médecine de Paris (99). En 1832, il entre à l'Académie des Sciences morales. Pas n'est besoin de dire qu'il était comblé de décorations. Enfin, outre ces distinctions officielles, il avait, à l'heure même où il émettait les récriminations que l'on a lues, la joie de constater le succès, — momentané, — de son système et la popularité de sa personne.

(*A suivre.*) **H. Folet.**

L'évolution de la thérapeutique contemporaine.

Sur la nécessité de stabiliser les solutions de métaux colloïdaux pour leur emploi thérapeutique.

Dans ces dernières années ont été publiés un nombre important de travaux sur les colloïdes, tant sur leurs propriétés proprement dites, que sur leurs actions physiologiques et sur leurs applications à la thérapeutique.

A ces derniers points de vue l'étude a été commencée par Credè en Allemagne, par Netter et toute une série

(97) D. M., III, 337-348.
(98) D. M., I., Préface.
(99) A. Corlieu, *Livre du Centenaire de la Faculté de médecine de Paris*, p. 294.

d'auteurs en France, qui ont employé le collargol ou argent colloïdal chimique. Puis Albert Robin, Bardet, Charrin, Achard, Weill, Iscovesco, etc., en France, Ascoli et Izar, en Italie, se sont servi des métaux colloïdaux obtenus par voie électrique.

Mais, parmi ces derniers auteurs, les uns ont employé des métaux colloïdaux stabilisés, les autres des solutions non stabilisées.

C'est cette question de la stabilisation des solutions de métaux colloïdaux que nous nous proposons de discuter ici. Mais il nous paraît nécessaire de rappeler très rapidement, tout d'abord, les moyens de préparation et les propriétés de ces solutions.

***

On peut préparer des solutions de métaux colloïdaux par deux méthodes différentes.

L'une, chimique, donne des solutions impures.

L'autre, physique, dans laquelle on ne met en présence que l'eau et le métal, donne des solutions parfaitement pures.

Bredig a le premier obtenu une suspension de granules ultra-microscopiques par la pulvérisation électrique de petites lames métalliques plongeant dans l'eau et entre lesquelles jaillit l'arc voltaïque; on voit se former autour des électrodes et surtout de la cathode, un nuage composé de particules ultra-microscopiques qui se répandent dans tout le liquide. On a, par ce procédé, obtenu des solutions colloïdales d'or, de platine, d'argent, de cadmium, etc.

***

Le fait général qui permet de grouper tous les phénomènes présentés par les solutions colloïdales est qu'*elles ne sont pas homogènes*.

Une solution vraie a une même composition en toutes ses parties, si petites qu'on les prenne; au contraire, une solution colloïdale apparaît comme essentiellement constituée par deux parties: elle est formée par des granules extrêmement petits en suspension dans un liquide.

La preuve de l'existence de ces granules dans toutes les solutions colloïdales réside surtout dans les propriétés optiques de ces solutions.

Toutes les solutions colloïdales, en effet, diffusent la lumière, comme le font les suspensions de poussières extrêmement fines dans les gaz et dans les solutions, ainsi que l'a démontré Tyndall. Cette propriété a permis d'affirmer la présence de granulations en suspension dans ces solutions. Bien plus, c'est en utilisant cette propriété elle-même, que MM. Siedentopf et Zsigmondy, puis MM. Cotton et Mouton ont réussi par leurs procédés d'examen ultra-microscopique à faire voir ces granulations.

Leur procédé consiste en somme à armer du microscope l'œil de l'observateur placé en dehors du faisceau lumineux pénétrant dans une solution colloïdale, de telle façon que la direction du rayon visuel soit perpendiculaire à la direction du rayon incident à la solution; ce qui permet à l'observateur de voir des granulations beaucoup plus petites que celles que l'on peut apercevoir à l'œil nu dans le faisceau de Tyndall.

Ces granulations, dont l'ordre de grandeur est du $\frac{1}{100.000}$ de millimètre, sont de grosseurs variables; elles apparaissent sous forme de points lumineux, et l'aspect que présentent ces solutions a été comparé par les auteurs au ciel étoilé.

La grosseur des granules est d'importance tout à fait capitale dans toutes les réactions données par les colloïdes. Si l'on compare une réaction produite par un corps à l'état de lame, à la réaction produite par ce même corps à l'état de granules colloïdaux, ce qui distingue avant tout ces deux états, c'est la surface. Dans une solution colloïdale la surface des granules est immense par rapport à la masse du corps. Ainsi la surface totale des granules contenus dans 1 cc. d'une solution d'or colloïdal à 0 gr.05 p. 100 est égale à 625 mètres carrés, le poids de l'or contenu dans cette solution est un demi-milligramme, par conséquent cet or à l'état d'un cube solide aurait une surface de 0 mm². 012.

Et la surface des granules colloïdaux sera d'autant plus considérable que ces granules seront plus nombreux et par conséquent plus petits; on remarquera de plus, que le nombre des granules varie comme le cube de leur volume, c'est-à-dire que si les granules deviennent deux fois plus petits, leur nombre dans la solution devient huit fois plus grand.

L'examen ultra-microscopique permet de compter plus d'un milliard de granules dans un millimètre cube d'une solution d'un métal colloïdal à petits grains.

C'est à cette immense surface offerte par les granules que les solutions colloïdales de métaux doivent leur pouvoir catalytique.

L'étude de ce pouvoir catalytique a surtout porté sur la dynamique chimique de l'eau oxygénée et du mélange détonnant.

Le platine colloïdal décompose l'eau oxygénée même quand on l'emploie à la dilution de 1 gramme atome de métal dans 70 millions de litres d'eau; l'or la décompose à la dilution de un gramme atome dans un million de litres d'eau.

Dernièrement Victor Henri a donné une méthode simple permettant de déterminer les pouvoirs catalytiques des différentes solutions de métaux colloïdaux.

Cet auteur a montré que ce pouvoir catalytique est d'autant plus considérable que les grains de la solution sont plus petits.

Les granules ultra-microscopiques restent en suspension dans l'eau, parce qu'ils ont tous une charge électrique que l'on peut facilement mettre en évidence.

Si, dans une solution colloïdale on plonge deux électrodes assez éloignées l'une de l'autre, aux deux extrémités d'un tube en U par exemple, et que l'on crée entre elles un champ électrique, on voit qu'autour d'une des électrodes la solution se vide de granules, tandis qu'elle se concentre autour de l'autre électrode; au bout d'un certain temps d'action, les granules se précipitent sur cette électrode.

C'est ce phénomène que Linder et Picton ont appelé le transport électrique des suspensions et des colloïdes.

Les granules des solutions colloïdales ne se transportent que vers une des électrodes; mais toutes les solutions colloïdales connues ne se transportent pas vers la même électrode: les unes vont toujours vers la cathode, les autres toujours vers l'anode.

On peut considérer que ces granules possèdent une charge

électrique de signe contraire à celui de l'électrode vers laquelle ils sont attirés; et nous sommes, d'après ce caractère, amenés à diviser les colloïdes en deux grands groupes :

Les colloïdes positifs repoussés par l'anode et attirés par la cathode.

Les colloïdes négatifs repoussés par la cathode et attirés par l'anode.

Les granules de tous les métaux préparés jusque maintenant se dirigent vers l'anode, ce sont des colloïdes négatifs.

Outre cette première division entre colloïdes positifs et colloïdes négatifs, les auteurs ont été amenés à considérer les colloïdes, en raison de la facilité plus ou moins grande que l'on a à leur faire perdre leur propriété colloïdale, à les précipiter ; d'où deux classes ; *les colloïdes stables et les colloïdes instables.*

Les premiers ne sont précipités que par des quantités relativement considérables d'électrolytes, acides, bases ou sels ; tandis que des traces seules de ces corps suffisent à précipiter les derniers.

A la classe des colloïdes stables appartiennent des corps tels que l'amidon, la gélatine, les gommes, l'albumine; parmi les colloïdes instables nous trouvons les métaux colloïdaux : or, argent, platine, etc.

La précipitation des granules est due uniquement à la privation de leur charge électrique.

Victor Henri et André Mayer ont obtenu la précipitation de colloïdes, en déchargeant leurs granules au moyen des radiations du radium.

***

Si l'on mélange deux colloïdes de même signe électrique, par exemple l'argent et l'amidon, dont l'un est facilement, l'autre difficilement précipité par les électrolytes, on forme ainsi un complexe colloïdal qui au point de vue de la stabilité présente les propriétés du colloïde le plus stable. En d'autres termes, ce complexe devient aussi difficilement précipitable par les électrolytes que le colloïde le plus stable.

Notons que la formation de ce complexe stable est due à l'addition d'un colloïde de même signe électrique que celui du colloïde instable, et que par conséquent, cette addition n'entraîne aucune modification de charge.

Comparaison entre les métaux colloïdaux stabilisés et les métaux colloïdaux non stabilisés.

Par ce qui précède nous avons montré que la stabilisation n'entraînait aucune modification de l'état physique du colloïde instable, qu'en particulier sa charge électrique, si importante, n'est touchée en rien.

Au point de vue des propriétés catalytiques, il est absolument certain que l'addition d'un colloïde stable à une solution pure d'un métal colloïdal, ne modifie en rien le pouvoir catalytique, que ce dernier conserve sans aucune altération; et cette conservation est acquise définitivement. Bien plus, du fait de la stabilisation, le métal colloïdal a acquis une immunité indéniable et envers les électrolytes et envers les poisons, comme nous l'avons montré avec Victor Henri, pour l'azotate de magnésium en particulier, agents en présence desquels les solutions de métaux non stabilisées perdent immédiatement tout pouvoir catalytique.

La stabilisation permet par conséquent d'ajouter aux solutions colloïdales sans aucun inconvénient, des sels, de façon à les rendre isotoniques, et par suite injectables à l'homme et aux animaux, alors que dans les solutions colloïdales pures, non isotoniques, le véhicule eau distillée est toxique pour tous les tissus.

D'autre part, étant donnée la vulnérabilité des solutions colloïdales pures, on conçoit qu'elles sont à la merci de traces d'électrolytes provenant soit des vases qui les contiennent, soit des liquides de l'organisme, lorsqu'on a pratiqué l'injection. Le temps d'ailleurs suffit à lui seul à agglomérer les granules colloïdaux et à précipiter, à l'état inactif, le métal des solutions de Bredig.

Pour ces raisons, la stabilisation des solutions colloïdales s'impose comme une véritable nécessité; elle permet de transporter dans la pratique courante une méthode féconde confinée tout d'abord dans le domaine expérimental.

Outre ces considérations qui nous montrent qu'une solution d'un métal stabilisé a conservé toutes ses propriétés physiques et chimiques primitives, un grand nombre de travaux qui ont été faits en physiologie, en bactériologie, en clinique et en thérapeutique en se servant de métaux colloïdaux stabilisés et iso-toniques, prouvent l'activité de ces derniers.

C'est avec ces solutions qu'ont été obtenus les résultats de Charrin, Victor Henri, Gompel, Monnier-Vinard, Chirié, David, Gaillard, Achard et Weill, Iscovesco.

***

Mlle Cernovodeanu et Victor Henri ont étudié l'action des solutions d'argent colloïdal électrique stabilisé sur la bactéridie charbonneuse, le bacille d'Eberth, le colibacille, la phléole, le staphylocoque doré, le staphylocoque blanc, le bacille de la dysenterie de Flexner.

Ces auteurs ont ensemencé ces différents microbes sur gélose additionnée d'argent colloïdal, et ils ont montré qu'une quantité extrêmement faible d'argent empêche le développement des microbes; par exemple le charbon ne poussera pas sur un milieu contenant 1/50.000 d'argent. Ceci n'est vrai toutefois que pour l'argent colloïdal à petits grains.

Il n'en est pas de même pour une solution d'argent colloïdal à gros grains. Un tube de culture auquel on aura ajouté de cette dernière solution ne présentera, après ensemencement, guère de différence avec un tube témoin.

L'action de l'argent colloïdal est bien due aux granules et non pas à l'argent qui pourrait être dans la solution à l'état dissous, puisque la solution colloïdale filtrée sur collodion, qui retient les granules, n'exerce

plus aucune action sur les microbes et ne contient pas la plus petite trace de sels d'argent.

Charrin, V. Henri, Monnier-Vinard, expérimentant sur le bacille pyocyanique, arrivent au même résultat et insistent sur l'importance de la grosseur des grains.

Ils ont montré que des milieux de culture additionnés de 1/50.000 d'argent colloïdal à petits grains sont, après ensemencement de bacille pyocyanique, restés absolument stériles.

Dans le laboratoire du professeur Charrin, Chirié et Monnier-Vinard ont étudié l'action de l'argent colloïdal électrique à petits grains sur le pneumocoque.

Dans une première série d'expériences faites *in vitro*, ils ont montré qu'un milieu contenant 1/80.000 d'argent, ensemencé avec du pneumocoque, reste parfaitement stérile. Et que, si des quantités plus faibles n'empêchent pas le développement du pneumocoque, elles lui font perdre certaines propriétés, par exemple leur aptitude à garder la coloration de Gram.

In vivo ces mêmes auteurs ont expérimenté sur le rat blanc et sur la souris blanche.

Alors que des souris blanches inoculées avec le pneumocoque mouraient dans les trente ou quarante heures, les animaux qui recevaient de l'argent colloïdal à petits grains isotonique et stabilisé, distribué à la dose de 2 centimètres cubes par jour, ont eu une survie définitive.

Des résultats analogues ont été obtenus avec le rat blanc ; alors que l'animal témoin mourait en six jours avec une péritonite à fausses membranes et des pneumocoques en grande abondance dans tous les organes, des animaux inoculés avec la même quantité de la même culture, mais traités par des injections d'argent colloïdal, ont bénéficié d'une guérison complète. De l'ensemble de ces expériences il se dégage nettement que l'argent colloïdal électrique stabilisé, à condition qu'il soit à petits grains, est doué d'un pouvoir bactéricide considérable, et qu'il constitue un antiseptique puissant.

***

Toute une série d'expériences déjà relativement anciennes avait montré que l'argent colloïdal chimique introduit dans l'organisme était tout à fait inoffensif.

Récemment Gompel et V. Henri ont montré qu'il en était de même pour l'argent colloïdal électrique. Ces auteurs ont fait à des lapins des injections d'argent colloïdal électrique à petits grains stabilisé isotonique ; ils ont pratiqué des injections intra-veineuses, sous-cutanées, intra-péritonéales, intra-pleurales, et ils ont vu que ces injections étaient pour ces animaux d'une innocuité absolue ; il en est de même pour l'ingestion par la bouche.

Ils ont noté, au point de vue physiologique, les actions suivantes :

Après l'injection il y a une élévation de la température ; mais cette élévation n'est que passagère, car après avoir atteint son maximum deux heures environ après l'injection, la température redescend pour atteindre rapidement la normale.

Les injections ne sont suivies d'aucune modification ni sur la respiration, ni sur la fréquence des battements du cœur ; il y a augmentation légère de la pression artérielle, mais cette augmentation n'est que de courte durée.

Les organes hémato-poiétiques et le sang ont été étudiés par Achard et P. Emile Weill qui ont pu mettre en évidence une réaction très nette de ces organes après des injections intra-veineuses d'argent colloïdal électrique stabilisé et istonique. Ces auteurs se sont servi des solutions d'argent colloïdal à petits grains, préparées par V. Henri, et qui se sont montrées très actives « encore qu'elles encourraient d'après le Pr Robin le grave reproche d'être stabilisés ». (*Archives de médecine expérimentale*, juin 1907.)

Les modifications leucocytaires sont du reste semblables à celles constatées chez l'homme par A. Robin et Weill à la suite d'injections de divers métaux colloïdaux électriques non stabilisés.

Les métaux colloïdaux électriques ont aussi une influence sur la nutrition. Charrin montre l'élévation du quotient azoturique et de la thermogenèse par l'emploi de l'Ag colloïdal stabilisé et isotonique et Albert Robin, employant les solutions pures de métaux colloïdaux, dit que « l'azote total, l'urée, l'acide urique, le coefficient d'utilisation azotée, augmentent après l'injection des ferments métalliques. Cette augmentation atteint son maximum de vingt-quatre à soixante-douze heures après l'injection ».

Pour ce même auteur, l'appareil respiratoire subit aussi des modifications importantes, aboutissant à un relèvement du quotient respiratoire.

Gompel et Victor Henri ont cherché quel était le sort de l'argent colloïdal introduit dans l'organisme, et en ont étudié l'élimination de l'argent colloïdal électrique. Ils ont employé pour leurs recherches la méthode spectographique qui consiste à photographier le spectre ultra-violet obtenu en faisant jaillir l'arc électrique entre deux charbons, dont l'un est creusé d'une cupule qui contient quelques milligrammes de la substance sèche à étudier ; dans l'ultra-violet, l'argent est caractérisé par deux raies très nettes.

A l'aide de cette méthode dont la sensibilité permet de déceler 1 cent millième d'argent dans le poids sec du produit étudié, ces auteurs ont montré qu'après injection d'argent colloïdal électrique stabilisé, on retrouvait de l'argent dans le sang trois et quatre jours après l'injection.

On retrouve l'argent dans le sang non seulement après l'injection intra-veineuse, mais aussi après injection intra-pleurale, intra-péritonéale, sous-cutanée, après frictions, ou après introduction par la bouche ou par le rectum.

A la suite de ces différents modes d'introduction, les auteurs n'ont jamais retrouvé d'argent dans le liquide céphalorachidien.

Cette même méthode a permis de suivre l'élimination de l'argent colloïdal, que l'on a retrouvé dans l'urine, dans la bile et dans le suc pancréatique.

Tout dernièrement le Pr Ascoli et Izar, expérimentant sur eux-mêmes et sur deux sujets normaux et sains l'argent colloïdal préparé par la méthode de Bredig, ont comparé l'action de ces solutions stabilisées d'une part, non stabilisées d'autre part, puis stérilisées à 120°.

Les quatre sujets ont été soumis pendant des périodes variant de 8 à 15 jours à un régime constant se composant pour Ascoli par exemple.

Bouillon	150 gr.
Pain.....	140 —
Trois œufs.....	
Beefteack	100 —
Lait.....	600 —
Fromage.....	105 —
Biscuit.....	70 —

Avec ce régime, une injection intra-veineuse de 10 cc. d'argent colloïdal stabilisé ou de platine stabilisé donne le lendemain une augmentation de l'élimination azotée, augmentation se faisant surtout sous forme d'acide urique.

De plus, chez deux sujets, 3 à 5 heures après l'injection, on observait régulièrement une élévation de température.

Les injections de solutions non *stabilisées de platine ou d'argent n'ont produit aucune modification* apparente de l'élimination azotée.

Tels sont les effets physiologiques des solutions de métaux colloïdaux stabilisés et isotoniques. Ils ne varient pas avec les expérimentateurs comme le font les métaux non stabilisés qui, entre les mains d'Ascoli et Izar, n'ont donné lieu à aucune modification sur le métabolisme.

La constance d'action est due à la stabilisation.

On comprend aisément que toute étude physiologique sur les métaux colloïdaux non stabilisés, et en l'absence de sels est impossible, puisque on ne peut pas empêcher le contact des solutions injectées, avec es colloïdes stables, et avec les sels de l'organisme.

De même les expériences bactériologiques ne peuvent tre faites qu'avec des solutions de métaux colloïdaux stabilisés, puisque le fai d'ajouter un métal colloïdal pour un milieu de culture quelconque, gélose, bouillon, sérum, constitue une véritable stabilisation de la solution.

De brillants résultats thérapeutiques ont été obtenus d'une part par Albert Robin et Bardet qui ont employé « des solutions d'or, de palladium, d'argent, de platine dissous à l'état colloïdal dans l'eau distillée, par le moyen de l'étincelle électrique (Bredig) ».

D'autre part, par Chirié et David, Gaillard, Caussade et Joltrain, Cavadias, Iscovesco qui ont employé des solutions de métaux colloïdaux, isotoniques et stabilisés.

Albert Robin et Bardet ont traité avec leurs solutions des malades atteints de scarlatine, de grippe grave, d'ictère, de rhumatisme articulaire, de fièvre typhoïde, de tuberculose pulmonaire, de syphilis, et nombre de pneumonies.

Avec l'argent colloïdal isotonique et stabilisé Chirié et David traitent et guérissent sans incision des abcès du sein.

Gaillard a publié 5 observations de guérison de fièvre typhoïde au moyen d'injections intra-veineuses de ces mêmes solutions.

Chirié a guéri une bronchopneumonie diffuse, avec septicémie à pneumo-bacilles de Friedlander, ayant évolué chez une tuberculeuse à la deuxième période.

Caussade et Joltrain ont employé ces solutions en injections intra-rachidiennes dans diverses méningites.

Cavadias a traité avec succès un malade atteint de rhumatisme articulaire aigu et des pneumonies.

Iscovesco a, dans la *Presse médicale*, publié les courbes de défervescence obtenues par l'injection intra-musculaire de métaux colloïdaux stabilisés et isotoniques, dans des cas de grippe, d'angine à streptocoque, et d'érysipèle de la face.

***

Du court exposé que nous venons de faire, exposé dans lequel nous nous sommes tenus aux seuls faits, il résulte nettement que les solutions de métaux colloïdaux obtenus par la méthode électrique, sont douées, outre leurs propriétés catalytiques et leur pouvoir bactéricide, d'actions physiologiques importantes et sur la thermogenèse et sur toutes les grandes fonctions de la nutrition (augmentation de l'urée, augmentation du coefficient d'utilisation azotée, augmentation de l'acide urique, élévation du quotient respiratoire) et sur les processus de défense de l'organisme (modification de la formule leucocytaire; polynucléose sanguine produite par la myélocytose de la moelle aidée nécessairement par les autres organes).

Les observations cliniques et les résultats thérapeutiques montrent les propriétés curatives de ces solutions dans un grand nombre d'affections.

Nous avons vu que les métaux colloïdaux sont des colloïdes instables dont le maniement était jusqu'à ces temps derniers extrêmement délicat. Il faut donc les stabiliser, car grâce à la stabilisation, on peut les conserver fort longtemps et s'en servir très facilement.

Cette stabilisation conserve définitivement à ces colloïdes l'ensemble de leurs propriétés; nous avons d'ailleurs montré que vouloir injecter des colloïdes en sus-

pension dans l'eau distillée pure, était chose tout à fait illusoire puisque aussitôt introduits dans l'organisme ils y sont en contact avec les colloïdes stables et surtout avec les électrolytes du sérum ou des tissus. A cette dernière pratique on risque évidemment la précipitation de la solution colloïdale par les électrolytes de l'organisme avant qu'il y ait pu avoir stabilisation.

C'est là probablement ce qui est arrivé à Ascoli et à Izar, qui n'ont obtenu aucun résultat en injectant à l'homme des solutions colloïdales d'argent et de platine non stabilisées.

En résumé, non seulement la stabilisation ne diminue en rien les propriétés des métaux colloïdaux, mais elle donne des avantages, tels que son emploi s'impose et fait rejeter celui des solutions non stabilisées, qui non susceptibles de conservation, ne peuvent être utilisées dans la pratique.

G. Stodel,
préparateur au laboratoire de physiologie de la Sorbonne.

A propos de l'invention de la thermométrie clinique. Un document de 1632.

M. G. Rebière nous signale le passage suivant d'une lettre écrite le 1er janvier 1632 par Jean Rey, médecin au Bugue, en Périgord, au père Mersenne, minime de la place Royale, à Paris.

« Il y a diuersité de thermoscopes ou thermomètres « à ce que ie voy, ce que vous en dittes ne peut con- « uenir au mien, qui n'est rien plus qu'une petite « phiole ronde ayant le col fort long et deslié. Pour « m'en seruir ie la mets au soleil, et par fois à la main « d'un fébricitant, l'ayant tout remplie d'eau fors le « col, la chaleur dilatant l'eau fait qu'elle monte : le « plus et le moins m'indiquent la chaleur grande ou « petite : si ie sçauois la façon et usage de celui que par- « lés, ie crois que la difficulté serait aisée à souldre. »

Jean Rey est né vers 1583, au Bugue, petite ville de l'arrondissement de Sarlat, département de la Dordogne. Il conquit son grade de maître es arts à Montauban, puis se rendit à Montpellier où il passa en 1607 son baccalauréat en médecine et où il subit avec succès les épreuves du doctorat le vingt juillet 1609.

Jean Rey revint en Périgord et se fixa au Bugue où il exerça la médecine jusqu'à sa mort postérieure à 1645.

Brun, apothicaire à Bergerac, ayant constaté dans une expérience que l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine, écrivit à Jean Rey pour lui demander l'explication de ce phénomène.

*Jean Rey, « pour répondre à cette question, com- « posa sous le titre d'*Essays, *un volume, qui est à « beaucoup d'égards un chef-d'œuvre de forme, et « mériterait d'être connu comme l'une des produc- « tions intellectuelles qui font honneur à notre « pays. En effet, dans ce modeste petit livre, assez « mal imprimé à Bazas en 1630, Rey fait, par « avance, une des plus célèbres démonstrations de « Lavoisier, et, à cette occasion, expose, purement « et simplement, la théorie fondamentale de la Pe- « santeur de l'air. (Dezeimeris, cité par M. Petit).*

Les Essays de Jean Rey *viennent d'être réédités avec commentaires, par M. Petit, pharmacien, chez Hermann, à Paris.*

REVUE CRITIQUE

Hôpitaux d'autrefois : Le Saint-Esprit de Besançon. — A propos de l'hôpital de Tonnerre. — Traditions tourangelles. — Travaux historiques divers.

La Société d'émulation du Doubs a reproduit récemment dans ses mémoires (1) une notice, devenue presqu'introuvable, d'Aug. Castan sur l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon. Les religieux de cet ordre, qu'un pieux personnage nommé Guy fonda à Montpellier dans la seconde moitié du XIIe siècle, furent introduits à Besançon avant le 30 août 1207 par le chevalier Jean de Montferrand, qui leur concéda un vaste terrain dans la partie de la ville appelée le Bourg. Les enfants abandonnés, les pauvres, pèlerins et malades, eurent dès lors un asile, dont les portes s'ouvraient à tous, alors que les autres établissements de bienfaisance avaient des restrictions particulières. L'institution du sire de Montferrand se développa rapidement, fonda des succursales dans la Bourgogne, la Suisse romande, la Lorraine : elle en comptait 18 en 1334 ; au XVe siècle, elle s'annexa encore pour une quarantaine d'années les maisons du Saint-Esprit de Dijon, de Fouvent, de Tonnerre et de Bar-sur-Aube. Enfin une bulle du pape Eugène IV, fulminée à Bologne, le 11 octobre 1436, grâce aux habiles négociations du recteur du Saint-Esprit de Besançon, frère Lambelet Vernier, réunit à l'établissement primitif un autre hôpital bisontin, celui de Saint-Jacques-dans-les-Arènes. On continua de recevoir au Bourg les femmes en couches et les enfants trouvés, tandis que les malades, vieillards et voyageurs, furent dirigés sur les bâtiments de Saint-Jacques.

Les guerres entre Louis XI et Charles le Téméraire, les pestes et famines qui s'en suivirent, portèrent un coup terrible à la prospérité de l'hôpital. En 1525, il

(1) *Notice sur l'Hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, par Aug. Castan, in *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 9e vol., 7e série, 1905. (Besançon, Dodivers, 1906, in-8°), pp. 1-94.

demanda à être débarrassé du soin des pestiférés, auquel il ne pouvait plus suffire ; la commune répondit en destituant le recteur Thomas Michelot, qu'elle rendait responsable du désordre et du déficit ; elle dut pourtant se résoudre à créer à Chamars un hospice spécial pour les pestiférés, et à décharger le Saint-Esprit de cette obligation (1528). Les choses n'en allèrent guère mieux : les quêtes dans des provinces ruinées ne rendaient plus, les gens d'armes et pillards avaient dévasté les domaines ruraux de l'hôpital, qui fut forcé de contracter d'onéreux emprunts. Le Saint-Esprit de Besançon dut encore affronter des bandes non moins dangereuses que les lansquenets, je veux dire les gens de loi ; et il plaida devant les parlements de Bourgogne et de Savoie pour recouvrer son droit de quête en ces provinces contesté par le Saint-Esprit de Dijon (1551). Le gain de son procès ne l'enrichit guère, et le recteur prétendit, pour ménager ses ressources, limiter son assistance aux femmes enceintes et aux enfants abandonnés. Les pauvres et les malades pâtirent de cette exclusion ; la commune de Dijon, ne sachant qu'en faire, voulut contraindre le Saint-Esprit à les garder ; on disputa longtemps ; finalement, une transaction fut passée, qui abandonna à la cité de Besançon la maison de Saint-Jacques-des-Arènes, désormais distraite du Saint-Esprit, et consacrée aux pauvres mendiants et malades (28 septembre 1571). La maison du Bourg ne conserva que la clientèle des femmes enceintes et enfants abandonnés de Besançon et du comté de Bourgogne et des pèlerins valides ; mais elle se réserva le droit de *retrait féodal* sur les biens ainsi aliénés.

Les religieux du Saint-Esprit et le grand-maître de l'ordre firent néanmoins opposition en Cour de Rome à l'acte de 1571. La commune de Besançon s'en vengea en revendiquant à la mort du recteur Cl. Buffet, l'administration provisoire du Saint-Esprit, pendant la vacance du siège (1573), et elle nomma régisseur le frère Jean Buffet, prieur de Marast ; le général de l'ordre se hâta de pourvoir du rectorat le frère Melchior de la Vallée, religieux de l'hôpital de Toul, qui délégua ses pouvoirs à un chanoine bisontin, François de Chassagne. Buffet refusa de quitter la place ; cité en cour de Rome, il resta ; excommunié, il résista. La commune prenant son parti, manda à sa barre le chanoine de Chassagne, qui demeura coi, comme exempt de la juridiction laïque. Le récalcitrant Chassagne fut condamné à l'amende ; le chapître en appela au roi d'Espagne, la commune à la Cour d'Empire, le parlement de Dole s'en mêla, et n'obtint rien. Il ne fallut pas moins que l'intervention de don Juan d'Autriche pour réconcilier les parties. Le chanoine fut amnistié ; le frère Buffet, relevé de l'excommunication, rendit la place à M. de Chassagne, en faveur duquel le fr. Melchior avait démissionné ; et des sons de cloches, un *Te Deum*, des réjouissances municipales, et un grand banquet terminèrent le conflit le 2 juillet 1578. Néanmoins, le fr. Melchior, visiteur de son ordre, n'osa de longtemps mettre le pied sur le territoire de Besançon.

Les guerres et disettes de la fin du XVI^e^ et du début du XVII^e^ siècle, dépeuplant les campagnes et les villes, dévastant les cultures, augmentant les misères publiques, tarissant les ressources de la charité, mirent l'hôpital à deux doigts de sa perte. En vain les recteurs Henri Treffard et Claude Nazey y sacrifièrent leur patrimoine. Enfin, grâce aux efforts du recteur Cl. Pécaud et de son auxiliaire J.-J. Despoutot, la maison put se réorganiser et recouvrer une partie de ses biens. La conquête française faillit la ruiner de nouveau, un édit royal de décembre 1672 concédant aux chevaliers du Mont-Carmel et de Saint-Lazare les biens de l'ordre du Saint-Esprit. Les maisons de Besançon et de Dijon plaidèrent, dix années durant, en cour de Rome et à Paris, pour leur propre conservation ; un édit du 18 décembre 1693 leur donna gain de cause. Mais en dépit de l'opposition des religieux et du recteur Poncet Perraud, l'hôpital de Besançon fut désormais soumis à l'inspection et visite de la municipalité au temporel, et de l'archevêque au spirituel ; et en octobre 1713, des lettres patentes du roi enlevèrent aux religieux l'administration de l'hôpital pour l'attribuer à un bureau séculier ; les religieux furent conservés comme serviteurs à gages. Un nouveau règlement, un peu plus favorable à ces derniers, fut promulgué en 1722 ; mais en 1740, un arrêt du conseil leur défendit de recevoir à l'avenir des novices. La communauté s'éteignit peu à peu ; le dernier commandeur, Nicolas Bardenet, se retira en 1772, et fut remplacé par un aumônier. A la veille de la Révolution, les charges dépassaient les revenus de la maison de plus du double ; des quêtes et aumônes compensaient en partie le déficit. La Révolution supprima à l'établissement ses rentes féodales, remplaça l'aumônier insermenté Meline par le prêtre assermenté Husson, ci-devant bénédictin, et les ci-devant religieuses par dix citoyennes salariées. En 1792, la maison, devenue *hospice des enfants de la Patrie*, possédait en outre un receveur, un secrétaire, un instituteur, un instructeur militaire, quatre maîtres et quatre maîtresses de métier, une sevreuse, trois servants, un portier. Elle abritait 200 enfants trouvés, et en avait placé 620 à la campagne.

La loi du 23 messidor an II spolia l'hôpital de ses derniers biens, réunis au domaine national ; la loi du 16 vendémiaire an V répara ce méfait en ordonnant la restitution des possessions des établissements de bienfaisance. Le Saint-Esprit n'y gagna guère, et ne fut jamais totalement indemnisé de ses pertes. Il fut transféré en 1797 dans les bâtiments de Saint-Jacques ; et son fonctionnement, comme asile départemental d'enfants assistés, a été réglé par le décret du 11 janvier 1811 et l'arrêté préfectoral du 2 décembre 1861.

Ainsi la communauté des religieux du Saint-Esprit,

longtemps maîtresse absolue de l'hôpital, fut-elle progressivement subordonnée à un bureau de direction laïque qui finit par s'emparer absolument de l'autorité, au jour de l'élimination définitive des frères. « Cette corporation, dans ses plus beaux jours de prospérité, ne dépassa jamais le nombre de 12 religieux y compris le recteur qui reçut l'institution du grand maître de l'archi-hôpital de Rome jusqu'à l'époque de la conquête française et à partir de ce moment releva du grand maître de Montpellier. » Les religieux se consacraient d'ailleurs seulement à l'administration temporelle, laissant le soin des malades à une communauté de religieuses dont on trouve mention dès le début du XIVe siècle, et qui subsista jusqu'au 18 août 1792.

Castan a annexé à son étude une liste des recteurs, l'état des biens de l'hôpital, et un très intéressant chapitre sur l'ordre du Saint-Esprit et ses origines, auquel je renvoie le lecteur.

***

Puisque nous sommes sur le chapitre des hôpitaux d'autrefois, il n'est pas oiseux de reparler ici de cet antique hôpital de Tonnerre (1) qu'une ardente campagne de presse parvint à sauver, en 1903, de ce que le vandalisme municipal appelle, par euphémisme, une appropriation. Les promoteurs du mouvement, MM. G. Lemoine, de l'Institut, Rendu, Regnault, de Drouas, Parmantier, les Drs Chaput et Marion, etc., ne ménagèrent ni leur temps ni leur peine, et la presse médicale et artistique, bon nombre de sociétés savantes, M. Hallays dans les *Débats*, M. Camille Rouyer dans l'*Echo du Tonnerrois*, M. le Dr Prieur dans *la France Médicale*, la Société d'histoire de la médecine tout entière, applaudirent à leurs efforts et les appuyèrent à leur tour. La commission des monuments historiques repoussa, en décembre 1902, le projet municipal tendant à convertir l'hôpital en marché. Une souscription publique ouverte pour réunir les fonds nécessaires à la restauration recueillit de nombreuses adhésions; le 16 février 1903, MM. Lemoine et Chaput, M. de Lasteyrie et le Dr Labbé intervinrent auprès du ministre de l'Instruction publique M. Chaumié, qui décida que la sous-commission des monuments historiques se transporterait à Tonnerre; le 24 mars 1903, la délégation, présidée par M. H. Roujon, se rendit sur les lieux. Elle repoussa de nouveau et définitivement le projet de marché. Cette décision fut confirmée par la commission plénière des monuments historiques. Dès lors les promoteurs de la souscription, d'accord avec le ministre des Beaux-arts, se mirent en devoir de chercher un terrain d'entente avec la commission administrative de l'hôpital; après plusieurs essais infructueux, une convention signée les 8 et 10 décembre 1904 mit fin au conflit. L'Administration des Beaux-Arts prit à sa charge les réparations immédiates, et le produit de la souscription (16.105 fr. 15) constitua sous la surveillance officielle un fonds d'entretien pour le vieil hôpital. MM. Chaput, G. Lemoine et Regnault viennent de publier dans le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne un article fort documenté sur les péripéties de cette lutte, et en voici la conclusion qui rassurera tous les amis du passé : « Cette longue et laborieuse campagne qui a abouti au sauvetage du vieil hôpital de Tonnerre se résume par les résultats obtenus. Dès maintenant les réparations essentielles ajournées depuis plus d'un siècle se trouvent effectuées : la toîture et la charpente sont complètement refaites, les vitraux de l'abside sont remplacés. L'amélioration des bâtiments destinés au service des malades est assurée par un crédit spécial de 60.000 fr. dû au bienveillant appui de M. le Dr Labbé. Il reste encore à réparer la voûte en bois du vieil hôpital, à remplacer les vitraux de la nef, à faire autour de l'édifice un fossé d'assainissement, mais l'Administration des Beaux-Arts saura tenir ses engagements et ainsi, d'ici deux à trois ans, la restauration sera complète. L'avenir paraît d'ailleurs à jamais assuré puisque le fonds réalisé par la souscription donne un revenu annuel (468 fr.) à peu près égal à la dépense moyenne d'entretien. »

Il n'en est pas moins admirable que l'hôpital de Tonnerre ait pu subsister jusqu'aux menaces, heureusement demeurées vaines, de M. Jacob, maire, et de M. Villejean, député, au début du XXe siècle. Et M. Regnault de Beaucaron nous apprend qu'on en faillit faire, sous le premier Empire, un marché au blé; sous la Restauration, une halle aux grains; sous Louis-Philippe, un marché couvert (1837); une grange et un pressoir pour l'hôpital (1839); une salle de malades (1840); une salle d'asile ou des magasins (1842).

Les archéologues du temps s'émurent : MM. Isidore Roze, Cam. Dormois, Jacquillat-Despreaux protestèrent énergiquement, et lorsque l'adjudication des travaux fut affichée, les ouvriers de Tonnerre refusèrent de soumissionner. Le 8 novembre 1842, le ministre de l'Intérieur ordonna le classement de l'édifice au nombre des monuments historiques, classement qui fut confirmé le 12 mai 1846 par une ordonnance royale, en dépit d'un pourvoi en Conseil d'Etat formé par la commission administrative des hospices de Tonnerre.

***

Je viens de voir, sur la couverture d'un livre rose, une caricature du tourangeau Baric : un pauvre diable de médecin de campagne, pépin sous le bras, pantalon retroussé, élimé, tout sali par la boue des chemins creux, converse avec une robuste commère : la paysanne a le poing sur la hanche et la mine autoritaire; soyez sûr qu'elle en remontre au malheureux praticien, forte de

(1) *Le Sauvetage du vieil hôpital de Tonnerre pendant la première moitié du XIXe siècle*, par E. Regnault de Beaucaron; *Sauvetage du vieil hôpital de Tonnerre en 1903 et mesures prises pour en assurer l'entretien*, par Chaput, G. Lemoine et Regnault de Beaucaron, in Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne, 1905, 59e vol. (Auxerre, 1905), pp. 153-226.

l'opinion du « jugeur d'eau », de ses voisines, et de la sienne propre ; et qu'elle essaiera demain quelque breuvage souverain, non prévu par notre *Codex*, et sorti d'un vieux grimoire. Les recettes de bonnes femmes sont toujours en faveur au pays de Rabelais, j'en atteste M. Jacques Rougé, qui vient de réunir, dans le volume illustré par Baric (1), quelques traditions populaires de la Touraine et plus spécialement de la région de Loches. Et c'est une besogne louable que de recueillir, pour le plaisir des traditionnistes, les remèdes transmis en grand secret de père en fils, et aussi les antiques souvenirs, qui bientôt s'effaceront, du temps où les bêtes parlaient et où les poules avaient des dents.

En ce temps-là, les fées couraient les champs, après le coucher du soleil; il faut croire que le monde des fées ressemblait déjà au nôtre : il y avait parmi elles de pieuses personnes, qui construisaient des églises à la louange du Créateur dans l'ombre propice de la nuit; on assure qu'elles ont bâti celles de Betz, de Saint-Ours et bien d'autres encore, et qu'elles travaillaient à l'aide d'un marteau d'or. Mais il y a aussi de mauvaises fées, comme celles de la cave d'Orfons en la forêt de Loches, et proches parentes des farfadets, lutins et diablotins. On ne saura jamais quel mal ces suppôts de l'enfer donnèrent aux apôtres de l'époque ; et pourtant c'étaient de rudes batailleurs que ces ermites; ils vivaient dans les solitudes au milieu des loups, et frappaient leur poitrine pécheresse d'un poing robuste dont le poids se faisait sentir, à l'occasion, aux idolâtres et aux impies.

Il leur arrivait même de se jalouser entre eux ; pour être un grand saint, on n'en est pas moins homme par quelque côté ; croiriez-vous que saint Martin lui-même, saint Martin, devenu vieux, voyant les malades et les estropiés délaisser sa maison pour celle de son collègue saint Senoch, près l'Estrigueil, en conçut de l'envie ? En cachette, il scia aux trois quarts la planche, jetée sur son ruisseau, par où son confrère en miracles se rendait à son oratoire ; et le lendemain matin Senoch, allant faire sa prière, sentit le pont craquer sous lui et tomba dans la vase. Sorti de là tout bourbeux il invoqua le Seigneur pour que jamais plus les arbres qui donnaient un bois si fragile ne repoussent dans le pays; c'est pourquoi les aulnes ont disparu des prairies de Varennes.

Ainsi les solitaires commandaient aux éléments, car l'esprit de Dieu était sur eux. Ils hantaient les grottes profondes, les halliers perdus, et les fontaines jadis consacrées aux nymphes. Les saints ont disparu, après les nymphes et les fées ; mais, du sein de l'éternel séjour ils règnent encore sur le monde, dispensateurs des biens et des maux. Ils ont leurs colères et leurs vengeances, qu'il faut apaiser par des offrandes et des prières, et chacun d'eux est préposé à l'envoi ou à la guérison d'une maladie plus spéciale : saint Antoine, le saint de la Foucaudière est bon dermatologiste et secourt les femmes en gésine ; à Barrou, saint Rémy guérit la colique ; à Méré, saint Sylvain enlève les furoncles. Le plus difficile est de savoir à quel saint vouer le malade : le pis est qu'on peut être « taré » de plusieurs saints. Alors « on envoie à une personne indiquée *en segret* une mèche des cheveux de l'enfant malade. Le devin ou la devineresse procèdent ainsi : dans un baquet plein d'eau on place plusieurs petits morceaux de linge coupés en carré. Si l'un des morceaux tombe au fond du baquet l'enfant est taré d'un saint; s'il en est tombé deux ou trois l'enfant est taré de deux ou trois. Mais souvent le petit malade souffre de trois saints et le devin ne trouve pas le troisième, ce qui peut empêcher la guérison. Après cet examen les parents doivent s'engager à faire dire un évangile et à donner 5 sous à chaque saint découvert ; ils font promesse soit de mener leurs enfants, soit de faire accomplir le voyage par procuration aussitôt que le malade sera guéri aux endroits où sont vénérés les saints qui tarèrent l'enfant. »

« Parfois, lorsque le sanctuaire d'un saint est trop lointain, les croyants *acheminent le voyage*, c'est-à-dire qu'ils font une partie de la route et laissent leurs offrandes aux pieds d'une croix située sur le chemin conduisant vers le saint. »

C'est ainsi qu'on se rend à Ciran-la-Latte pour demander à saint Mamert la guérison des petits enfants ; à Lésigny (Vienne), le 29 juin, pour voir l'exposition de la châsse de sainte Néomaye, invoquée contre les convulsions et les maux de tête ; à Epeigné-les-Bois, près Bléré, on fait dire des évangiles contre la teigne de lait ; à Esves-le-Moutier, c'est contre la peur.

Ces coutumes subsistent encore au delà des frontières de la Touraine. Il y a, dans le sud de la Sarthe, non loin de Château-du-Loir, une vieille église, sous le vocable de Sainte-Cécile, où l'on ne dit plus la messe que de loin en loin pour quelques fondations pieuses. Elle se dresse au milieu d'un cimetière abandonné, dont les buis sont devenus gigantesques, et quelques talus où l'herbe pousse plus drue y disent seuls la place des morts inconnus. Le clocher, qui perd çà et là ses ardoises, et tout penché de vétusté, domine du haut d'une falaise de craie, les pentes couvertes de vignes, où mûrit le vin du Loir, le cours sinueux de la rivière et les lointains bleuâtres de la Touraine. Or, une fois par an, le 1er septembre, fête de saint Gilles, le parvis solitaire retrouve des échos ; de bon matin, le curé de la paroisse voisine, qui est Flée, y grimpe avec son sacristain, sa gouvernante, et quelques bonnes femmes en marmotte escortées de leurs bambins. Car si les gens du pays ne sont guère dévots et ne vont pas souvent aux offices, ils se rendent volontiers au pèlerinage de la Saint-Gilles. La messe dite, le curé, revêtu du surplis et de l'étole, commence à « dire les évangiles »

(1) *Traditions populaires, région de Loches (Indre-et-Loire)* par Rougé, Paris, Em. Lechevalier, 1907, 76 p. in-8°.

aux personnes qui les demandent; car les versets récités en l'honneur de saint Gilles préservent de la foudre et de la peur, des terreurs nocturnes et des hallucinations (1).

Les fidèles agenouillés, le cierge à la main, écoutent la parole de l'apôtre; après quoi ils baisent la croix de l'étole, et se retirent en remettant leur offrande aux mains de l'enfant de chœur dans un vieux plat d'étain bossué. Le *Saint*, descendu de son piédestal probablement depuis la Révolution, repose à terre, presqu'informe, sans bras, dépeint, écorché, raide sous son froc d'ermite, et engonçant dans son capuchon une grosse tête ronde jadis enluminée. Pendant un an il attendra de nouveaux hommages, et le retour des pèlerins qui redescendent maintenant les pentes de la colline, emportant l'adieu que le prêtre leur a jeté en terminant l'évangile: *Vade in pace, Dominus sit tecum!*

Non moins que les antiques sanctuaires, les fontaines au bord desquelles les pieux ermites vivaient dans la prière et la contemplation sont demeurées sacrées et salutaires; la fontaine Saint-Clair, devant la chapelle de Saint-Senoch, est recommandée pour les maux d'yeux; la fontaine d'Aigues-vives près Faverolles guérit les enfants de la peur, des convulsions et du mal Saint-Guy; la fontaine de Saint-Remy, près la Haye-Descartes, fait « lâcher » de bonne heure les marmots.

Saint Remy a, dans la circonstance, un concurrent en la personne du saint « qui n'est plus dans l'église » à Civray-sur-Esves; là aussi on conduit les bébés pour qu'ils se lâchent, c'est-à-dire marchent bientôt sans lisières. Les pratiques à ce destinées sont nombreuses; aujourd'hui encore on peut voir, non plus en Touraine mais dans le Maine, à Rouessé-Vassé, « tourner les enfants sur les reposoirs », à même intention. Tous les ans la procession de la Fête-Dieu parcourt les rues du village, jonchées de buis et de roses effeuillées, entre deux haies de branchages. Après chaque station, pendant que le dais s'éloigne lentement, porté par quatre notables, au son des chants liturgiques, des paysannes montent les degrés du reposoir, avec leur bébé sur les bras, et le mettent un instant, sur le ventre, dans le tabernacle fleuri qui vient d'abriter le Saint-Sacrement; elles tournent le nourrisson deux ou trois fois sur lui-même, et s'en vont, piétinant les fleurs foulées, espérant que le petit se développera bien et marchera comme il faut. Je cite ce fait à l'adresse de ceux qui pensent que mieux vaut avoir affaire à Dieu qu'à ses saints. Les Tourangeaux préfèrent, semble-t-il, s'adresser aux saints.

Il est probable que ces antiques coutumes disparaîtront bientôt, et les touristes le regretteront. La tradition s'efface, le pittoresque local s'en va, et la cervelle populaire, hantée seulement par les échos de la *Mattchiche* et les débris des immortels principes, se coulera dans un moule uniforme et banal, propre à réjouir les politiciens amis des lumières. Du moins, recueillons pieusement ce qui reste des légendes et des chansons d'autrefois. Dans la vieille chanson française, l'âme populaire n'a-t-elle pas mis le meilleur d'elle-même, et créé des chefs-d'œuvres sans le savoir? Et comme le dit M. Jacques Rougé, « les coutumes et les fêtes locales conservées ou rénovées, les légendes enjolivant les sites, les dictons perpétuant un fait, les coiffes, les bonnets, les chansons anciennes, les vieux airs n'aideront-ils pas à poétiser la terre natale et à rendre plus vivace l'amour du pays, premier et dernier amour qui chante aux cœurs des hommes? »

***

MM. Moulé et Raillet ont consacré un mémoire à la création de l'école vétérinaire de Limoges par Turgot (1).

« Le savant économiste, alors qu'il était intendant de la généralité de Limoges, appliqua tous ses efforts à rendre prospères l'agriculture et l'élevage dans le Limousin. Après l'ouverture de la première école de médecine vétérinaire à Lyon par arrêt du 5 août 1761, il chercha à faire profiter sa province d'un établissement analogue. A la suite des nombreux pourparlers avec Bertin, contrôleur général des finances, Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires et les intendants des provinces voisines, l'Ecole vétérinaire de Limoges fut décidée en principe le 24 novembre 1764; mais l'arrêt du roi ne reçut son exécution qu'en février 1766. Malheureusement la création de cet établissement ne répondait pas à un réel besoin car le nombre des élèves fut fort restreint et l'école dut fermer ses portes le 5 novembre 1768. »

***

Le Dr Pfeiffer, de Beaune, a donné à la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire (2) une brève, mais amusante étude sur l'histoire de l'Ipéca, dont les propriétés, signalées sans succès par Pison et Marcgrave dans la relation de leur voyage au Brésil, préconisées de nouveau en 1672 par le médecin voyageur Legras et son compère, l'herboriste parisien Craquenel, ne furent définitivement appréciées qu'à la suite de la bruyante réclame du Hollandais Jean Adrien Helvétius. Et le jour où le Dauphin, fils de Louis XIV, obtint des « poudres brésiliennes » du médecin hollandais une guérison que tout l'art de Daquin n'avait pu lui procurer, l'ipécacuanha conquit définitivement sa place dans la pharmacopée. Le roi acheta fort cher le secret d'Helvé-

(1) L'évangile récité est celui du Ch. XIX de saint Mathieu: l'oraison, celle du commun des abbés. — La Saint-Gilles est également très suivie à l'église de Notre-Dame du Pré au Mans; on y amène beaucoup d'enfants.

(1) Moulé et Railliet, *Turgot et l'Ecole vétérinaire de Limoges*, in C. R. du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Paris, en 1906, section des sciences. Paris, imprimerie Nationale, 1906, in-8°, p. 9.

(2) Dr Pfeiffer, *L'histoire d'un médicament*, in Bulletin mensuel de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, nouvelle série, t. XIII, janv.-fév. 1907, pp. 44-56.

tius qui s'en trouva bien et fit fortune. Le chapelier Garnier, qui avait aidé le docteur à réaliser le *trust* de l'ipéca eut beau réclamer la priorité, et une part du gâteau, il fut condamné pour chantage sur la plainte de son puissant associé, qui finit ses jours, riche et considéré, le 20 février 1727.

L'étude scientifique des diverses variétés d'ipéca a été faite par Brotero, puis par Tussac en 1813, et par Pelletier et Magendie en 1817 ; ces derniers isolèrent le principe actif ou émétine, dont J. Lefort perfectionna depuis le mode d'extraction. Menier et Planchon ont apporté en 1871, 1872 et 1873 un sérieux complément à ces travaux au point de vue botanique et pharmacologique ; on doit aussi à Bretonneau et à Trousseau plusieurs recherches sur l'emploi thérapeutique de l'ipéca ; et si l'on n'a plus guère l'occasion d'employer la *méthode brésilienne* que recommandaient Marcgrave et Pilon contre la dyssenterie, le vieux « remède du médecin hollandais » employé sous d'autres formes, n'a point cessé de mériter la faveur que lui valut la guérison de Mgr le Dauphin.

Paul Delaunay

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 12 juin 1907.

Présidence de M. le Pr Paul Richer.

A propos du procès-verbal M. *Le Pileur* présente l'observation suivante :

Je n'ai pas affirmé, comme on le lit dans le procès-verbal, que la syphilis était venue d'Amérique Aucun document authentique connu, jusqu'à ce jour, n'établissant le fait, il est impossible de l'affirmer. J'ai dit que c'était probable et voilà tout. Mais je me suis élevé contre la confusion regrettable qui tendrait à faire considérer la syphilis comme identique à la lèpre ou comme une modification de celle-ci. Il n'est pas permis de laisser passer une semblable hérésie sans protester, d'autant plus énergiquement que les léproseries étaient presque toutes vides de malades quand l'épidémie de la fin du xve siècle éclata. J'ai dit enfin que la cause la plus grande de la confusion qui a existé dans les écrits des historiens de la syphilis, que ce soit à Astruc ou à Rosenbaum qu'on se reporte, vient de la théorie *uniciste* qui, confondant la syphilis et le chancre mou, s'est despotiquement imposée à la Vénéréologie jusqu'au remarquable travail de Bassereau en 1852.

Les citations du reste assez rares tirées des poètes de l'antiquité, prouvent l'existence de maladies vénériennes, ce que personne n'a nié, mais ne prouvent pas l'existence de la vérole. Villon qui était bien placé pour en parler, s'il l'avait connue, n'en a jamais rien dit ; alors qu'à partir de la fin du xve siècle, on en trouve des citations continuelles en vers ou en prose chez tous les satyriques, Lemaire des Belges, Rabelais, Math. Regnier, etc., etc.

***

M. *le secrétaire général* offre à la Société, de la part de l'auteur : le docteur Galezowski, par le Dr *A. Beauvois*, in-8°, 35 p., Paris, Alcan, 1907.

Il signale la publication chez Champion, du premier volume de la nouvelle édition des lettres de Gui Patin par le Dr P. Triaire, ancien vice-président de la Société.

***

La Société procède à l'élection de Mlle la doctoresse *Lipinska*, de Luxeuil, présentée par MM. Albert Prieur et Raphaël Blanchard.

***

M. *Raymond Neveu*, de Clamart, présente une série de photographies rapportées par lui d'un voyage à Epidaure.

« Je n'ai pas l'intention, messieurs, de vous parler en détail d'Epidaure. — Ce serait un sujet bien intéressant mais trop long, et mon seul désir est seulement de vous présenter quelques photographies prises là-bas lors de mon voyage en Grèce, voilà deux ans.

Depuis, sous la haute direction de M. Cavaddias, de nouveaux monuments ont surgi du sol, mais à l'époque de mon voyage, les documents à photographier étaient assez rares et c'est pourquoi aujourd'hui j'ai bien peu d'épreuves à vous montrer.

Epidaure est une ville morte à jamais perdue dans un des coins les plus arides du Péloponèse, par delà les défilés d'Argolide ; cette photographie vous montre un des panoramas de la route, si on peut appeler ainsi les sentiers tortueux et brûlants qui mènent à la vieille cité d'Esculape.

Point de végétation, ou presque point, c'est d'abord quelques champs de tabac brûlés au soleil, quelques vignobles arrosés à grand peine par de pittoresques norias... puis c'est la montagne sauvage et triste dont les cimes arides tranchent sur le bleu du ciel.

Cette route digne de l'enfer du Dante devait impressionner les malades, frapper leur imagination de croyants fervents et les préparer à ces cures merveilleuses que l'on trouve relatées sur les stèles de marbre de la cité sainte.

La seconde photographie que voilà nous montre les bases d'un grand établissement qui n'était autre que la maternité d'Epidaure.

La chose mérite d'être contée. Le rite asclepéien excluait de la ville sainte toutes les souillures qui s'attachent à la naissance et à la mort.

On ne pouvait pas naître à Epidaure, on ne pouvait pas y mourir. Et bien souvent des malades, exténués par la souffrance et par la marche dans les défilés d'Argolides, expiraient au seuil du temple et étaient impitoyablement rejetés au dehors.

Mais un empereur romain, Antonin, fit construire une hôtellerie — c'est cet édifice immense dont vous voyez les bases ; il était divisé en deux : un côté pour les agonisants, un côté pour les femmes en couches.

Ce n'étaient pas de grandes salles lugubres comme celles de nos hôpitaux modernes, mais de petites chambres séparées donnant sur des cours intérieures où l'eau jaillissait dans des vasques de marbre. Au moins là on pouvait naître et mourir en paix.

La troisième photographie représente la source sacrée.

C'est un puits très profond à l'eau glaciale. Cette eau était canalisée et dirigée soit vers la fameuse tholos de Polyctète, soit vers les bains. Car dans tout asclepeion il y avait un établissement thermal ; le voici très somptueux avec ses salles de marbre et ses colonnades de porphyre. Malheureusement, la photographie n'est pas très bonne et donne une bien faible idée de la beauté d'une salle de bains grecs.

Enfin, comme il fallait distraire les malades, il y avait un théâtre, mais un théâtre immense, l'un des plus beaux que l'on puisse voir.

Ce merveilleux édifice est entièrement conservé.

Adossé à la colline il étage en hémicycle ses trente-deux gradins, avec, au bas, son orchestre circulaire dont le centre était occupé par un autel.

Le mur de la scène devait être orné de statues et les spectateurs avaient comme toile de fond le temple d'Asclepios, la tholos de Polyctète et les dortoirs qui se détachaient sur le ciel bleu. Voilà, messieurs, les quelques documents que je désirais vous montrer et donner à la Société. Ce sont de petits clichés 9 × 12, mais M. le docteur Bar ayant fait des agrandissements de ces clichés, j'espère un jour pouvoir les offrir à notre bibliothèque.

***

M. Raymond Neveu lit ensuite une note intitulée : Visite a une station thermale d'Asie mineure : Tchékirgué.

Il s'agit d'une station, située à quelques kilomètres de Brousse, déjà célèbre dans l'antiquité, au temps de l'impératrice Théodora.

Cette note sera publiée.

***

M. Ernest Wickersheimer, de Paris, lit une étude ayant pour titre : La rage et son traitement a Dieppe par les bains de mer.

Il s'agit d'un usage très ancien qui remonterait, selon la tradition, au moins au temps d'Euripide. Au XVIIIe siècle ce traitement de la rage était dans la pratique courante en France : mais il fut surtout en vogue en Angleterre.

Cette étude sera publiée.

***

M. le Secrétaire général présente au nom de M. *Raphaël Blanchard* le moulage d'un bas-relief qui se trouve au musée des antiquités de Rouen. Ce bas-relief est en pierre et de forme carrée, chacune de ses faces ayant une longueur de 21 cent. environ.

Une femme, placée entre deux autres personnages, se montre de face. Elle est vêtue d'une chemise dont elle soulève le pan antérieur de manière à découvrir une vulve proéminente et entr'ouverte ; les jambes sont écartées et légèrement fléchies.

A droite et à gauche de la femme sont deux personnages imberbes, coiffés d'un haut bonnet tronc-conique et vêtus d'une sorte de robe.

M. Blanchard se demande s'il ne s'agit pas là de la représentation d'une scène d'accouchement dans la station verticale, les deux personnages assistant la femme étant deux médecins.

L'origine de ce bas-relief est inconnue : il n'est ni grec, ni romain, ni médiéval. Il provient probablement d'un monument funéraire gallo-romain.

M. Paul Richer tout en reconnaissant combien il est difficile d'attribuer à ce bas-relief une signification précise — pas plus d'ailleurs qu'une date quelconque — ne croit pas qu'il faille y voir une scène d'accouchement.

MM. Neveu, Le Pileur et Prieur expriment la même opinion.

***

M. le Secrétaire général lit au nom de M. H. Folet, de Lille, le chapitre de son étude sur le Broussaisisme, intitulé la personnalité de Broussais (v. plus haut).

***

M. G.-E. Ruelle présente l'observation bibliographique suivante :

La Revue athénienne *Athena*, organe de la Société scientifique, a publié dans le t. XVIII, 1905-6, la première édition du médecin grec Aetius d'Amida, collection médicale, livre 13, partie de cette collection où il est traité des morsures causées par l'homme et par les animaux. L'éditeur, le docteur Servos, avait déjà donné l'édition princeps du livre 16, qui fut traduit en allemand par Wegscheider. L'ouvrage entier d'Aétius a été traduit en latin par Jean Cornaro (Bâle, 1533). Les livres 1 à 8 furent publié par Alde Manuce et André Asulanus (Venise, 1533). Le livre 11 figure dans les *Œuvres complètes de Rufus d'Ephèse*, publiées par Ch. Daremberg et C. E. Ruelle (Paris, 1879), fait ignoré

par M. Servos ; le livre 12, par G. Costomiris (Paris, 1892). En conséquence, les 9e, 10e, 14e et 15e attendent encore leur éditeur ».

***

M. le Secrétaire général entretient la Société du péril dont est menacée l'ancienne Ecole de Médecine de la rue de la Bûcherie aujourd'hui louée à l'Association des Etudiants. Certain projet a été publié qui en fait disparaître les derniers vertiges (V. Fr. Méd. 10 juin 1907).

La Société le charge de prendre auprès du Conseil municipal toutes les informations nécessaires.

La séance est levée.

La Revue

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

La lécithine et la neurasthénie.

Il est inconstestable que la lécithine a une action puissante dans le traitement de la neurasthénie.

Quand la lécithine a fait son apparition dans la thérapeutique c'était à qui lui demanderait les prouesses les plus inattendues ; on s'ingénia à lui trouver des vertus universelles : la grande presse s'en mêla, exulta, exagéra et brouilla si bien la question que le lecteur de ces placards, une fois la dernière ligne ingérée, restait, bouche bée, à se demander s'il était encore permis de mourir.

On nous rendra cette justice que nous avons mis tous nos soins, dans ces Causeries, à bien délimiter l'action de la lécithine et à mettre le praticien en garde contre les fausses directions qui pouvaient être le résultat de l'engouement général habilement exploité. Mais si nous avons voulu faire un choix raisonné dans les effets thérapeutiques de la lécithine, nous n'en avons pas moins été très catégorique et très affirmatif quand nous avons énuméré les cas dans lesquel son action était établie d'une façon indiscutable.

La lécithine est certainement un admirable médicament et il est des circonstances pathologiques où elle fait merveille.

Chaque fois, notamment, que l'organisme, pour une cause générale ou locale, s'affaiblit, chaque fois qu'il y a une diminution des forces vitales et que les phénomènes de dépression surgissent et tendent à dominer, la lécithine est indiquée et réussit. La neurasthénie lui offrait donc un terrain éminemment favorable : et tout de suite elle s'y est montrée active au delà de tout espoir.

Les occasions d'agir ne lui ont pas manqué. En ces temps de surmenage physique, d'incertitude morale, de malaise intellectuel, la neurasthénie, à l'état transitoire ou permanent, guette tous ceux qui travaillent, qui souffrent ou qui s'inquiètent... c'est-à-dire qui vivent selon la formule du temps présent. Eh bien, l'on peut affirmer que dans la grande majorité des cas, la lécithine s'est montrée un bienfaisant agent.

Et cela partout où l'homme vit, quelle que soient ses manières de vivre, et aussi dissemblables soient elles. Ces réflexions nous venaient en trouvant dernièrement côte à côte, dans un dossier concernant le lécithine, quatre lettres écrites au même moment par quatre confrères habitant des régions bien différentes.

L'une venait de Montpellier, en France ; une autre de Trieste en Autriche ; la troisième de Montreux, en Suisse ; la quatrième de Puerta de Golpe, dans l'île de Cuba.

Ces lettres vantent toutes les quatre avec le même enthousiasme le rôle de la lécithine dans la neurasthénie.

Voici, par exemple celle du confrère suisse :

« J'ai dernièrement eu l'occasion de prescrire la lécithine Clin dans deux des nombreux cas de neurasthénie très accentuée. J'ai en ce moment en traitement quatre malades, deux hommes et deux femmes, chez lesquels les résultats sont excellents. Un de ces malades qui a pris de la lécithine pendant cinq semaines a éprouvé une amélioration absolument stupéfiante. Il s'agit d'un jeune homme de 16 ans, fils de père alcoolique mort fou. L'affection a débuté par un accident cérébral. Quand j'ai été consulté, le 24 août, le malade était très déprimé, dans un état d'abattement qui le rendait incapable de se livrer au moindre effort intellectuel et il se plaignait d'insomnie rebelle et de maux de tête violents. A la suite du traitement par les bromures alcalins et par l'arsenic, l'état s'était un peu amélioré, mais laissait encore beaucoup à désirer, quand, le 1er novembre, je prescrivis, pour chaque jour, six pilules de lécithine Clin. Le malade revint me voir le 11 novembre, avec sa mère. Je fus frappé du changement survenu dans son état et dans son aspect. Il n'était plus reconnaissable ; il avait perdu son air de tristesse et paraissait plein de vie. La mère m'apprit que partout on lui demandait quel était le traitement miraculeux suivi par son fils.

« Dans le second cas il s'agit d'un journaliste allemand très distingué qui, à la suite de surmenage intellectuel, se trouvait incapable de continuer son travail : la lécithine l'a déjà beaucoup amélioré.

Le troisième cas concerne une dame anglaise qui souffrait de neurasthénie générale avec accidents cérébraux fort douloureux.

« Enfin, une de mes filles, à la suite d'études fatigantes, vient de présenter des symptômes neurasthéniques assez curieux. Convaincu par tous les exemples que j'ai eus sous les yeux, je me suis décidé à lui donner de la lécithine et je viens de commencer le traitement ; j'espère que dans cinq ou six semaines j'aurai triomphé du mal... »

Avis aux neurasthéniques... eux qui si vite se désespèrent. Avis à ceux qui les soignent... et qui, eux aussi, lassés et fourbus, finissent par être plus à plaindre que leurs malades.

SUR LA FRÉQUENCE DES LÉSIONS APPENDICULAIRES AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

Fragment d'une communication de M. Richelot faite dans la séance de l'Académie de médecine du 7 mai.

Je pense que nous voyons l'appendicite un peu plus souvent qu'autrefois, mais je ne crois pas à une différence notable entre hier et aujourd'hui. Je ne l'appelle pas une maladie nouvelle ; je suis de ceux pour qui son apparente recrudescence vient surtout de ce qu'on la connaît mieux, de ce que l'attention est dirigée sur elle, de ce qu'elle nous explique enfin beaucoup de faits cliniques restés longtemps à l'état de problèmes.

Appendicite aigue. — *Appareil digestif et péritoine.* — L'infection appendiculaire s'appelait autrefois la *typhlite* et la *périty phlite*. C'est en vain qu'on vient nous dire : « il y a encore des typhlites ». La « typhlo-colite muco-membraneuse » de Dieulafoy, n'est qu'une névrose de l'intestin. Les abcès de la fosse iliaque ont trouvé leur véritable interprétation ; après avoir cherché autour du cœcum toutes les causes possibles de suppuration et s'être donné libre carrière sur les faits exceptionnels, on a fini par mettre le doigt sur l'appendice. Dans l'histoire des phlegmons iliaques, on ne voit plus guère, chez l'homme, que des péritonites localisées autour de ce diverticule ; chez la femme, il ne reste plus qu'une cause d'hésitation, un diagnostic différentiel un peu délicat entre la lésion appendiculaire et certaines lésions génitales du côté droit. Tous ces faits sont maintenant classés, mis en ordre, et l'appendicite s'est fait la plus large place.

Une forte proportion des appendicites méconnues nous est fournie par la classe obscure des *étranglements internes*. Je sais bien, rappelant mes souvenirs et relisant mes notes, que j'ai fait, il y a quinze ou vingt ans, nombre d'opérations dans lesquelles j'ai vu et touché le soi-disant « volvulus », c'est-à-dire un magma d'anses intestinales adhérentes entre elles, revêtues de fausses membranes, emprisonnant des foyers purulents ; volvulus inextricable, ou qui m'a paru tel ; volvulus qui était *dans la fosse iliaque droite*. Je renonçais à libérer l'intestin : je terminais l'opération par un anus contre nature, et la mort s'ensuivait à courte échéance. Un peu plus tard, quand l'appendicite nous était déjà connue, j'ai encore vu des cas de gros ballonnements sans diagnostic, pour lesquels on m'appelait une heure avant la mort, et dans lesquels, en reconstituant la maladie depuis son origine, j'ai pu retrouver sans trop de peine le début des accidents par le côté droit. Aujourd'hui tout a changé l'appendicite est décelée de bonne heure, et quand on nous appelle trop tard, c'est encore pour une appendicite.

Et que sont donc ces péritonites sans causes — rhumatismales quand elles guérissaient — qu'on voyait il y a vingt ans et qu'on ne voit plus aujourd'hui ? Que veulent dire ces morts foudroyantes, qu'on signalait chaque année dans la société parisienne, qui apitoyaient quelques heures et dont on ne parlait plus, tandis qu'aujourd'hui les journaux les décrivent et en cherchent la cause ? Même chez la femme, où l'origine génitale peut être invoquée, est-ce que d'habitude l'infection pelvienne évolue à si grand fracas ? Est-ce que les abcès tubaires se rompent si souvent dans l'abdomen ? Est-ce que les anciennes « coliques de miserere » ne sont pas, dix-neuf fois sur vingt, des appendicites ? Nous en avons tous vu jadis de ces coups de théâtre : des jeunes femmes florissantes de santé qui mouraient en quarante-huit heures, emportées par une « péritonite ». Aujourd'hui, c'est l'appendicite qui les enlève, et partout on en parle. S'agit-il d'un nom connu, d'une actrice en vogue ? On désigne sa maladie, on en publie toutes les phases, on blâme ou on loue le chirurgien à qui est échue la tâche ingrate de lui porter secours.

Voilà, si je ne me trompe, une première série de faits qui diminue singulièrement la prétendue rareté de l'appendicite à une époque où sa physionomie nous était mal connue. Et nous pouvons dire qu'avec les typhlites et périty phlites qu'on n'opérait pas, les phlegmons iliaques qu'on ouvrait sur le tard sans savoir d'où ils venaient, les faux étranglements et les péritonites sans cause, dont les plus dramatiques faisaient peu de bruit, enfin toutes les douleurs aiguës de l'abdomen relevant du tube digestif ou de ses annexes, l'appendicite occupait déjà dans la pratique médicale, sinon dans l'opinion publique, une assez large place.

Appareil génital. — J'ai, dans mes notes, un certain nombre de faits anciens auxquels je n'ai rien compris d'abord, et dont la valeur m'est apparue tardivement ; ils prouvent que l'appendicite aiguë a été souvent prise pour une salpingite. Des crises appendiculaires typiques, sur lesquelles personne n'hésiterait aujourd'hui, passaient alors pour des pyosalpinx du côté droit, pour des « hydrosalpinx intermittents », etc.

C'est, en particulier, chez les filles vierges et, selon toute vraisemblance, à l'abri des infections génitales, qu'on a eu le tort d'admettre sans étonnement des suppurations d'origine utérine ou péri-utérine, et de croire à leur fréquence relative. Encore aujourd'hui, beaucoup de nos collègues diagnostiquent facilement des métrites et des salpingites dans les petits bassins les plus inexpérimentés. Or, j'ai la preuve que l'appendicite a été souvent la cause du malentendu. Ma première « salpingite virginale » est de l'année 1890 ; l'incision sus-pubienne me fit découvrir l'intégrité de la trompe et enlever l'appendice gorgé de pus qui m'avait induit en erreur ; l'observation fut présentée à la Société de chirurgie, et c'est la première fois qu'il y fût question du diagnostic de l'appendicite chez la femme. En 1896, j'ai ouvert, par la colpotomie postérieure, une collection purulente fétide chez une vierge ; après avoir couru le plus grand danger, elle guérit parfaitement, et je ne pus m'expliquer l'origine d'une aussi grave suppuration, avec des organes parfaitement sains, chez cette fille intacte. Depuis cette époque, j'ai appris à connaître l'appendicite pelvienne :

j'en ai observé avec Marion, en 1902, un cas remarquable, qui faillit nous donner le change.

J'ai publié en 1897 l'observation d'une jeune Américaine de vingt ans, qui avait failli succomber à une crise violente, et dont le médecin m'appela, l'orage passé, pour me montrer « un pyosalpinx du côté droit ». Elle fut guérie de sa douleur iliaque persistante par l'ablation de l'appendice, la cavité pelvienne étant pure de tout reproche.

Ainsi, dans le domaine gynécologique, il y a peu d'années encore, bien des faits passaient sous nos yeux et se perdaient dans l'oubli sans avoir reçu leur véritable interprétation. Médecins et chirurgiens voyaient tout avec des yeux de gynécologues, et l'appendicite se cachait sous les dehors d'une affection génitale.

Richelot.

Notes bibliographiques

Chez Alcan

Helvétius, sa vie et son œuvre, par A. Keim, docteur ès-lettres, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* (10 fr.).

A l'aide de nombreux et très curieux documents inédits, M. Albert Keim fait revivre l'une des plus originales figures du dix-huitième siècle, celle d'Helvétius, l'auteur de l'*Esprit*, un moraliste vigoureux et sarcastique, un politique réaliste, quelquefois brutal, mais profondément soucieux du bonheur et de la justice parmi les individus et les peuples. Psychologue et historien, M. Keim a évoqué tour à tour avec intensité le séduisant fermier-général, le maître d'hôtel de la Reine Marie Leczinska, le citoyen sagace, fougueux et désolé, le sociologue ennemi de toutes les hypocrisies, de toutes les iniquités. Il y a dans cet ouvrage, outre une analyse approfondie d'une doctrine utilitaire qui a exercé une influence incontestable sur des hommes d'état, des philosophes et des écrivains, une série d'études minutieuses sur les conceptions de Jean-Jacques Rousseau, de Montesquieu et des Encyclopédistes par opposition à celles d'Helvétius, sur la pensée française au dix-huitième siècle, à la veille de la Révolution, ainsi que sur les grands problèmes sociaux de notre temps.

A la Librairie des sciences psychiques

Psychologie morbide, par le Dr E. Dupouy, 1 vol. in-16 (3 fr. 50).

S'inspirant des récents travaux de Curie, G. Le Bon, Crookes, de Rochas, Becquerel, Blondlot, etc., sur la radio-activité de la matière, le Dr Dupouy a cherché les rapports pouvant exister entre le rayonnement fluidique du corps humain et les manifestations psychiques, au point de vue physiologique et pathologique.

L'auteur a eu particulièrement pour objectif, dans son nouvel ouvrage, de rattacher à la psychologie morbide, les croyances fixes, les erreurs, les superstitions des collectivités, au même titre que les illusions, les hallucinations, les vésanies générales, — tous ces phénomènes se produisant sous la même influence de la contagion, des suggestions, de l'automatisme nerveux.

Ce livre intéresse donc les physiologistes, les psychologues, et le grand Public au courant de la science moderne.

Chez Daragon

Traité d'Astrologie générale (*de Astrologiâ*) *de Robert Fludd* annoté et traduit pour la première fois en français par Pierre Piobb (1 vol. petit in-8°) sur papier d'alfa (10 fr.)

Ce volume n'est pas seulement un traité d'astrologie qu'apprécieront certainement ceux qui s'inquiètent de la mystérieuse influence des astres sur ce bas monde, c'est aussi un document qui suscitera la curiosité de tous les gens de sciences et surtout des astronomes.

Robert Fludd jusqu'ici n'avait été réédité ni traduit en aucune langue : ses écrits célèbres étaient demeurés dans leur texte latin primitif que seuls les philosophes et les chercheurs avaient parcouru et avaient pillé. Nous devons être reconnaissant à M. Pierre Piobb de commencer aujourd'hui la publication des œuvres de l'illustre savant anglais du XVIIe siècle. Cette édition arrive à son heure, alors que la science officielle voit ses théories un peu bouleversées par les découvertes récentes et qu'elle commence à comprendre. les hypothèses des anciens sur le fonctionnement du monde Le traducteur, qui est un érudit d'occultisme et un homme de science très averti, s'est appliqué à rendre le texte avec une remarquable fidélité et à l'éclairer de notes judicieuses, L'éditeur qui est bien connu pour les soins qu'il apporte à ses publications, a particulièrement mis en valeur celle-ci. C'est donc là un ouvrage de tout premier ordre et en tous points intéressant.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

—

EXCURSIONS

de Paris et de Rouen au Havre

et Vice Versa

PAR CHEMIN DE FER ET BATEAU A VAPEUR

—

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1907, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en BATEAU A VAPEUR le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en CHEMIN DE FER.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° — **De Paris au Havre ou vice versa**

1re classe, 32 fr. ; 2e classe, 23 fr. ; 3e classe, 16 fr. 50. ; — Durée de validité, 5 jours.

2° — **De Rouen au Havre ou vice versa**

1re Classe, 13 fr. ; 2e Classe, 9 fr. ; 3e classe, 7 fr. 50, ; Durée de validité, 3 jours.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Un Episode de l'Histoire de la Médecine française au XIXe siècle.

Broussais et le Broussaisisme (a)

(*fin*)

IV

Psychologie du mouvement broussaisien

Car cet homme était véritablement un suggestionneur. De grande taille, beau de visage et de prestance, le front haut et carré, l'œil vif mais le regard un peu inquiet, la bouche dédaigneuse, figure d'énergie et de volonté ; doué en outre d'une facilité et d'une chaleur d'élocution touchant à l'éloquence ; convaincu, entraînant, persuasif, Broussais sut durant quelques années inspirer à la jeunesse des écoles un véritable enthousiasme. L'amphithéâtre privé de la rue des Grès (aujourd'hui rue Cujas), où il professait ses cours libres, regorgeait de monde. La politique jouait peut-être son petit rôle dans ces démonstrations. Libre-penseur en philosophie, en politique libéral teinté de bonapartisme (ce bizarre amalgame d'opinions semblait tout naturel alors), Broussais était médiocrement sympathique au gouvernement des Bourbons ; et l'on faisait de l'opposition en l'acclamant. Mais les Etudiants n'étaient pas ses seuls admirateurs. Beaucoup de praticiens entraînés par les véhémentes polémiques de ce rude jouteur, séduits aussi par la simplicité de sa théorie et surtout de sa thérapeutique, toujours la même, quel que fût le diagnostic, s'étaient enrôlés sous sa bannière. Pour apprécier l'état d'âme de ces volontaires pleins d'ardeur il suffit de feuilleter les *Annales de la Médecine Physiologique*.

Ouvertes à toutes les branches de l'art médical puisque Capuron y publie des travaux d'accouchement, Scoutetten un article de chirurgie opératoire (sur la méthode ovalaire), Kergaredec son premier mémoire, très bref mais très important, sur l'auscultation obstétricale, les *Annales* sont pour plus des trois quarts rédigées par de fervents Broussaisiens qui adressent au maître, en même temps que des compliments hyperboliques, des observations de leur clientèle privée estimées favorables à son système.

Une multitude de braves médecins du Tarn, de la Somme ou des Pyrénées-Orientales, sur la simple constatation en un point quelconque du corps d'une douleur accompagnée de quelques symptômes généraux vagues, jugent qu'il existe là une inflammation, — puisque toute maladie est irritation, — de l'organe à peu près sous-jacent au point douloureux ; et formulent gravement des diagnostics d'une précision imperturbable et comique : *Coli-néphrite ; — gastro-hépato-colite ; — gastro-pneumonie intermittente tierce ; — arachnoïdite chronique suite de gastro-entéro-céphalite aiguë ; — gastro-entéro mésentérite congénitale ; — arachnoïdo-céphalite intermittente*, etc., etc. Ils couvrent les hernies étranglées de sangsues pendant onze jours et osent ensuite réduire par le taxis (100) ; ils prétendent guérir des cancers du sein « réputés incurables par tous les médecins », en appliquant tous les huit jours 10 à 20 sangsues sur la mamelle (101).

En résumé, pour toute thérapeutique ils saignent à outrance, appliquent un peu partout des légions de sangsues, et s'applaudissent d'avoir sauvé le malade lorsqu'il guérit. Quand il meurt on explique l'issue funeste par une dérogation à la méthode. Un exemple entre cent : Un médecin du Lot, le docteur Guyot soigne en consultation une « *fièvre gastro-céphalique* » (probablement d'après la description une fièvre typhoïde à symptômes cérébraux intenses). Il s'indigne qu'après avoir appliqué 8 sangsues à l'épigastre le médecin ordinaire « ait formulé en même temps, — chose inconce-« vable, — une potion gommeuse avec 6 grains (trente « centigrammes), de quinine ! » Le pauvre patient meurt, ultra-saigné, la peau zébrée de vésicatoires, la tête rasée couverte d'un emplâtre stibié ; et le docteur Guyot attribue sans hésitation le décès à la quinine que l'on a continuée malgré lui.

Et à la suite de ces observations tendancieuses, en brefs commentaires souvent signés de sa seule initiale, Broussais, aussi pontifiant, onctueux et bénisseur qu'il est acerbe dans la dispute, confirme le diagnostic et approuve le traitement de ses fidèles. Nous avons revu de nos jours chose analogue. A la suite de la communication du docteur Guyot, il « conçoit l'indignation « des médecins physiologistes qui, après s'être livrés « à des études suivies qui leur ont fait découvrir de « nouvelles lumières et leur ont rendu l'estime d'eux-« mêmes, se voient traînés par un public ignorant au

(a) V. Fr. Méd., 10 mai 1907.

(100) *Ann.*, 1826, X, 360.
(101) *Ann.*, 1826, X, 245.

« tribunal de confrères entichés de vieux préjugés » (102).

D'autres correspondants des *Annales*, s'élevant au-dessus de ces observations un peu terre à terre, ont l'ambition d'ajouter un chapitre à la doctrine. Un chirurgien militaire, le docteur Richond, chargé du service des Vénériens à l'hôpital militaire de Strasbourg de 1822 à 1824, proclame la non existence du virus vénérien (103). Casimir Broussais, le fils du maître, analysant son travail, le loue fort d'avoir démontré « qu'il n'est pas besoin de recourir au virus pour « expliquer les maux des syphilitiques, que ces maux « peuvent se développer sans infection préalable, qu'ils « peuvent dans tous les cas être guéris par le traite- « ment antiphlogistique et les émolliens ; et que l'usage « du mercure, loin d'être favorable, ne fait souvent que « retarder la guérison. Il félicite donc M. Richond qui « a appliqué au traitement de la syphilis sans mercure « les principes de la médecine physiologique et qui a « combattu la théorie du virus par celle de l'irrita- « tion (104) ».

Notre docteur Godefroy, de Saint-Omer, fait sa partie dans ce concert. Il collabore assidûment aux *Annales* et leur envoie des observations, confirmatives de la doctrine bien entendu. Telle celle-ci : Un jeune homme, 39 jours après une violente contusion sur la tête, est pris d'accidents convulsifs tétaniformes, (« le calme « parfait des yeux et de la physionomie, l'état normal « du pouls qui était naturel et battait un peu lentement », la guérison survenue en trois jours feraient volontiers croire à des phénomènes d'hystérie). Bien pénétré du dogme broussaisien, le docteur Godefroy diagnostique une « *Encéphalite sans complications,* » Saignée du bras de cinq palettes ; et le même soir copieuse saignée du pied. En outre dix sangsues dans les narines, avec ordre, aussitôt qu'elles auraient cessé de couler, d'en appliquer dix autres à la racine du nez ; ce qui fut exécuté ponctuellement. Le quatrième jour le malade était sur pied et témoignait sa reconnaissance à son médecin « de l'avoir tiré d'un si grand péril (105) ».

Même thérapeutique dans les maladies internes que dans les complications traumatiques. Au cours d'un rapport sur une épidémie de variole (106) « adressé à M. le maire de Saint-Omer par M. Godefroy d. m. p., pour seconder les vues philanthropiques de l'Administration », le rapporteur déclare avoir vu 150 varioleux. Il en est mort onze « qui presque tous, avant que « j'eusse été appelé, ont été soignés par du vin chaud, « de l'eau de fleurs de sureau concentrée, ou autres re- « mèdes semblables donnés sous prétexte de porter à « la peau ; tandis qu'on ne doit s'occuper qu'à calmer « l'inflammation des viscères, seule cause de mort dans « la variole ».

Cependant tout en professant une confiance absolue en la médication antiphlogistique, notre digne confrère audomarois est un propagateur zélé de la vaccine. C'était assez illogique en vérité, car la notion d'un contage neutralisable à l'avance par une inoculation dont le mécanisme d'action était alors parfaitement mystérieux, cette notion est corrélative de l'idée de spécificité si contraire à la Doctrine Physiologique. Mais le monde est heureusement pétri d'illogisme ; et sur ce point Broussais, qui préconise également la vaccine, est aussi inconséquent que son disciple Godefroy.

Celui-ci d'ailleurs est un véritable apôtre de l'inoculation Jennérienne : « Rien ne peut, Monsieur le Mai- « re, écrit-il, inspirer des préventions contre la vaccine. « Quelle objection peut-on lui faire ? Que *cinq* sur « plusieurs mille vaccinés ont été atteints de variole ? « Cette objection a-t-elle besoin de réfutation ? Une « certitude établie sur des faits évidents et palpables « c'est que la vaccine est le seul préservatif de la variole, « qu'il est innocent ; que, si l'on a observé des accidents « à la suite de quelques vaccinations, ils sont dus à « toute autre cause qu'au vaccin ; et que, si la vaccine « devenait générale, on serait bientôt délivré du plus « terrible fléau qui ait affligé l'humanité ».

En conséquence, Godefroy vaccine tant qu'il peut, même en pleine épidémie, répondant ainsi d'avance à certaines objections surannées qui ont été rééditées de nos jours. Il vaccine un enfant dont les deux frères sont atteints de variole grave (l'un est mort, l'autre a une variole confluente) ; le vacciné a une variole discrète en même temps qu'évolue le vaccin.

Sa prophylaxie est donc excellente. Quant à sa thérapeutique de la variole, elle s'inspire, on l'a vu, de sa foi broussaisienne : « N'importe à quelle époque de la « maladie, écrit-il, si l'inflammation de l'estomac est « trop forte, on se hâtera d'appliquer, 4, 8, 12, 20 « sangsues à l'épigastre. Les sangsues tombées, on « couvrira la région d'un cataplasme émollient. Une « congestion sanguine menace-t-elle la poitrine, soit « les poumons, soit le cœur ; on posera les sangsues à « l'endroit même du mal. Le cerveau est-il atteint d'in- « flammation et le sujet menacé d'apoplexie ; sang- « sues au col et saignées du bras ou du pied. Les mo- « ments sont précieux et le médecin ne tâtonnera pas. « Régime : Eau panée, diète absolue.

Le traitement par les émissions sanguines s'appliquait à toutes les maladies ; et, comme de coutume, les élèves exagéraient plutôt la pratique du maître. Parcourez les *Annales* et vous en serez bien vite convaincu. Priou (de Nantes), fait chez un sujet quatre saignées et deux applications de sangsues en quatre heures ; chez un autre huit saignées et trois applications de sangsues en quatre jours. Guersant, soignant

(102) *Ann.*, 1827, XII, 383.

(103) *De la non-existence du virus vénérien,* prouvée par le raisonnement, l'observation et l'expérience : avec ce traité théorique et pratique rédigé d'après les principes de la nouvelle doctrine par L. G. R. Richond des Bras, de Puy (Haute-Loire) Docteur-Médecin de la Faculté de Paris, — Paris, 1826, 3 vol. in-8°.

(104) *Ann.*, 1828, III, 433.

(105) *Ann.*, 1823, IV, 66.

(106) *Ann.*, VII, 154.

deux femmes éclamptiques, tire de la première cinq livres de sang en quelques heures, de la seconde 120 onces, ou trois kilogr. six cents grammes, en moins de six heures, et 20 onces le jour d'après. Franck saigne neuf fois un octogénaire pneumonique (107). On se serait cru revenu à la médecine du XVIIe siècle, quand, sous l'influence d'autres idées, et guidés par l'humorisme galénique, les médecins, croyant le sang vicié par la bile ou l'atrabile épanchées, versaient ce sang à flots pour éliminer en même temps les humeurs corrompues, et que Bouvard, médecin du débile Louis XIII, infligeait à son royal client 47 phlébotomies en une seule année (108).

L'expérimentation sur les animaux semblait dans une certaine mesure autoriser ces hardiesses. Piorry qui, comme Bouillaud, fut broussaisien à ses débuts (109) constatait qu'un chien peut perdre une quantité de sang équivalente au vingtième de son poids. Un homme pesant 65 kilogr. et ayant environ 5 kilogr. de sang, doit donc supporter impunément une perte de 3 kilogr. de sang. Des saignées équivalentes au trentième ou au quarantième du poids total peuvent être répétées un très grand nombre de fois quoique l'animal soit à la diète. On peut ainsi extraire successivement du huitième au dixième du poids. Si l'on donne des aliments, les saignées peuvent être portées beaucoup plus loin (110).

En pratique Broussais préférait les émissions sanguines locales, pour cette raison, assez étrange au point de vue physiologique, que le sang artériel est plus excitant que le veineux et que les sangsues soustraient surtout du sang artériel. En réalité les sangsues aspirent le sang des capillaires qui participe autant de l'un que de l'autre. La prodigalité avec laquelle on usait alors des sangsues nous est révélée par Paul Reis qui en 1869, trente ans après la mort du célèbre doctrinaire, publia, avec un beau courage, l'exposé presque admiratif de la médecine physiologique, contenant en plus d'intéressants détails de biographie : « Au Val-de-Grâce, écrit Reis, nous ne comptions « jamais les sangsues. Le médecin en prescrivait 20, « 30, 40 ; nous en plaçions une poignée plus ou moins « forte dans une compresse que nous renversions sur « l'abdomen, ou que nous appliquions sur l'anus, « *sans nous préoccuper de la malpropreté des malades*. Nous relevions l'alèze préparée par l'infirmier ; « et nul ne savait combien de ces annélides avaient piqué, « combien s'étaient abstenues. En ville l'emploi des « saignées était devenu abusif et nombre de gens en « faisaient usage, tant la doctrine de l'irritation avait « pénétré dans les masses. » Faut-il s'étonner après cela que, tous les étangs à sangsues de France étant épuisés, on ait mis à contribution ceux de Bohême, de Hongrie, de toute l'Europe. L'importation qui était de trois cent mille en 1824, s'éleva en 1827 à trente-trois millions. Les Anglais, profitant de la vogue de cet agent thérapeutique, rare dans leur pays, l'allaient chercher en Belgique, en Hollande, en Allemagne, pour le transporter aux Indes et en Amérique où le prix d'une sangsue monta jusqu'à trois shillings, et même jusqu'à une guinée (111).

Les choses allèrent si loin que Broussais lui-même aurait cru devoir brider le zèle effréné de ses sectaires. « Nous pouvons affirmer, dit Reis, nous qui fûmes « placés sous ses ordres, qu'il était au lit du malade « beaucoup moins exclusif qu'il ne paraissait l'être « dans ses leçons ou ses écrits. Mainte fois il s'éleva « contre les émissions trop copieuses ou la diète trop « rigoureuse. Au reste, ajoutait-il, quelque abondantes « qu'aient été les pertes de sang dans les maladies « aiguës, la convalescence marche aussi vite que possible « quand tous les foyers d'inflammation ont été éteints. « Les sangsues ne sont d'ailleurs que le remède d'un « moment des maladies ; et, si les médecins physiologistes ne savaient faire autre chose que de les prescrire, ils n'auraient pas mérité de fixer l'attention du « monde savant. Lorsqu'une maladie n'a pas cédé à « ce premier moyen, il s'agit de tirer bon parti des « moyens de révulsion et de choisir dans le régime et « dans la matière médicale les modificateurs les plus « avantageux (112). »

En dépit de ces restrictions formulées par un disciple avec des intentions apologétiques, la médication antiphlogistique intensive agréait fort à Broussais. Il se montre toujours étonnamment sûr de sa terrible thérapeutique. Ainsi à propes d'une observation d'un médecin anglais, Thacker (113), relatant les accidents d'infection puerpérale d'une pauvre jeune femme (frissons, douleurs abdominales, fièvre, puis phlegmatia alba dolens), laquelle, après avoir été copieusement saignée, émétisée, superpurgée, vésiquée, gorgée d'opium et d'assa fœtida, eut la chance de guérir au bout de 40 jours, Broussais s'écrie : « Que penser de la doctrine de « ces médecins anglais et de leur ignorance des lois « vitales quand on sait qu'avec trente sangsues et quatre jours d'abstinence la femme eût été préservée, « sans douleurs, sans dégout ; et qu'une santé plus parfaite eût suivi la convalescence la plus rapide ? (114) »

(107) Voyez *Annales*, passim et Dr Paul Reis, *Broussais et son œuvre*, 1869.

(108) Maurice Raynaud, *Les médecins au temps de Molière*,

(109) Broussais, en plusieurs passages de *l'Examen des Doctrines*, les traite tous deux en grands favoris : « L'infatigable et, ingénieux Piorry », écrit-il à diverses reprises. Quant à Bouillaud Broussais déclare qu'il « porte l'empreinte de la Bonne Ecole ; et suprême éloge, le proclame « exempt d'ontologie ». D'ailleurs, le titre seul d'un des premiers grands travaux de Bouillaud, paru en 1825, atteste la pureté de son broussaisisme : *De l'Encéphalite et de ses suites : Ramollissement, tubercules. cancers*.

(110) Paul Reis, *loc. cit.*

(111) Paul Reis, *loc. cit.* p. 17 à 21.

(112) *Ibidem.*

(113) Traduite dans la *Bibliothèque médicale*. Mai 1817.

(114) D. M., III, 189.

En un autre endroit, relisant des observations de sa jeunesse, il regrette d'avoir été jadis si économe d'émissions sanguines locales, et il raconte un fait de péritonite aiguë mortelle : « Ce n'est pas six sangsues à « l'anus qu'il fallait, s'exclame-t-il, mais bien cent sur « le ventre ! » (115) Et il n'a cure des accidents observés, par exemple de l'érysipèle, qu'il avait vu plus d'une fois se développer autour des piqûres de sangsues. Cela ne surprendra point si l'on se rappelle la façon dont Reis nous apprend qu'on les appliquait au Val-de-Grâce. On s'étonnera plutôt que les inoculations microbiennes n'aient pas été la règle constante. Mais on ne pouvait alors soupçonner cette pathogénie et voici comment Broussais explique la chose : « l'inflammation du canal « digestif, réfléchie sympathiquement à la peau, lui « communique un *diathèse phlogistique* qui se mani- « feste dans les points les plus stimulés. Les piqûres « de sangsues donnent lieu à des érysipèles qui s'éten- « draient et pourraient devenir phlegmoneux si l'on « n'en arrêtait le cours par des émollients ». (116) Après tout, il restait toujours la ressource de dire, comme Casimir Broussais à propos de ces érysipèles nés autour de morsures de sangsues : « c'est que l'on n'en a pas mis assez (117) !

Tout comme Guy Patin se faisant saigner sept fois pour un rhume et phlébotomisant vingt fois son fils au cours d'une fièvre typhoïde (118), Broussais prêchait d'exemple et affirmait la profonde sincérité de ses convictions en appliquant à son fils et à lui-même la méthode dans toute sa rigueur. Il eut en effet en 1829 de graves troubles digestifs accompagnés de symptômes fébriles. Et 18 jours il se prescrivit à lui-même six saignées de vingt onces et 5 applications de 30 à 60 sangsues chacune à l'épigastre, aux jugulaires, aux tempes, à l'anus. Diète absolue. « Ce ne fut que le trente- « neuvième jour qu'on risqua le bouillon de veau », dit Reis. Quelques années auparavant, ajoute-t-il, Broussais avait déployé la même vigueur contre une « péritonite aiguë et spontanée qui se présentait chez « son fils, notre camarade Casimir, pour la quatrième « fois (119), et dont on n'obtint la guérison que par un « traitement des plus énergiques (120) ».

Et, on l'a vu, les disciples amplifiaient encore. Dans la chaleur de leur zèle pour cette théorie étroite et courte, réduisant toute la pathologie à l'irritation et aboutissant invariablement à la thérapeutique outrancière des saignées générales et locales, les partisans de Broussais considéraient naïvement ces choses comme des découvertes géniales et d'immenses bienfaits pour l'humanité. « Dans ces circonstances difficiles, lui écrit notre Gode- « froy, j'aurais été fort embarrassé, Monsieur, si je n'a- « vais été bien pénétré de la doctrine physiologique « dont vous êtes l'auteur... Recevez donc mes remer- « ciements pour toutes les précieuses connaissances « pratiques que j'ai puisées dans vos ouvrages (121) ». — « M. Broussais, dit le Dr Guinée, de Chablis, nous « a donné des moyens d'investigation si sûrs, il a si « bien expliqué le cri des organes souffrants qu'il n'est « plus permis maintenant d'errer dans le diagnostic « des maladies (122) ».

Ces félicitations assez modérées de ton ne sont rien auprès des hyperboles adulatrices, des flagorneries dithyrambiques dont bien d'autres Broussaisiens, français ou étrangers, accablent le maître en prose, en vers, et en latin.

Chaque jour, écrit Scoutetten, le monument superbe et brillant de splendeur élevé par la médecine physiologique acquiert plus de solidité et désormais rien ne pourra le renverser ni l'ébranler. *Posteritati narratur et traditur. Superstes erit* (Tacite) (123).

Mais Scoutetten était l'assistant de Broussais au Val-de-Grâce. Beaucoup d'autres disciples éloignés en France et à l'étranger ne sont pas moins lyriques.

Un médecin lyonnais, Monfalcon, s'écrie :

« La nouvelle doctrine est une statue colossale en bronze que veulent renverser quelques scarabées qui viennent étourdiment heurter leurs têtes fragiles à son indestructible élément.

Cris impuissants, fureurs bizarres !

. . . . . .

Le Dieu, poursuivant sa carrière,
Verse des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs » (124).

Plus enthousiaste encore, si possible, au moins plus agressif pour les incroyants, est le Dr Vialle (de la Corrèze) :

« Toute doctrine contraire à la vôtre, dit-il à Broussais, est aujourd'hui repoussée par la raison et la probité. Le moment n'est pas loin où seront bannis de la société révoltée contre leurs jongleries ces faux Esculapes qui, plaçant les intérêts de leur orgueil au-dessus de l'amour sacré de l'Humanité, administrent impunément et avec tant d'atrocité des remèdes violents. Ils sont coupables les médecins qui négligent de s'instruire des principes lumineux de la médecine physiologique. Ils sont plus coupables encore ces hommes envieux qui, offusqués par l'éclat de la vérité, cherchent vainement à en arrêter l'essor : elle est une science, elle sera éternelle cette doctrine qui seule est intelligible et s'appuie sur les succès les plus heureux » (125).

(115) P. C., III, 311.
(116) *Ann.*, VI, 245.
(117) *Ann.*, V. 504.
(118) La médecine au temps de Molière, Dr H. Folet p. 19.
(119) Sans doute une appendicite à répétitions.
(120) Reis, *loc cit.*, pp. 14 à 16.
(121) *Ann.*, 1823, IV, 66.
(122) *Ann.*, 1823, IV, 35.
(123) *Ann.*, 1822, II, 58.
(124) *Ann.*, 1822, II, 465.
(125) *Ann.*, 1826, IX, 74.

La palme appartient sans conteste à un médecin d'Athènes, Anaxandre, qui annonce au maître que « la Grèce aura eu en même temps deux révolutions : « La proclamation de son indépendance et la Doctrine « médicale d'un médecin français qui lui rendait la « santé (126).! »

Et Broussais hume paisiblement tout cet encens. Il y répond par des flatteries « aux médecins probes et « délicats des provinces qui ne sont point retenus par « de petites passions ni par cette morgue qui domine « certains médecins de la capitale et leur inspire des « subtilités si pitoyables pour se soustraire au pouvoir « de l'évidence (127). »

Amabilités analogues aux médecins étrangers « aux « jeunes médecins Espagnols des Universités célèbres « de Madrid, de Salamanque et de Valence, pleins de « mépris pour toutes ces petites intrigues ou coteries « qui opposent de petits retards aux progrès de notre « doctrine dans la capitale de la France (128). »

Un journal de médecine anglais pronostique que la Doctrine Physiologique changera la face de la médecine lorsque la mort de l'auteur aura fait disparaître les considérations personnelles qui lui suscitent tant d'ennemis. Broussais est ravi, car cette prédiction cadre avec l'orgueilleuse idée fixe où il se complaît, à savoir que sa personnalité si jalousée entrave seule l'essor de son dogme : « Je ne puis, répond-il, qu'être flatté d'un pareil pressentiment (129). »

En revanche il rabroue vertement et les amis trop tièdes et même les enthousiastes et les pratiquants qui se permettent de hasarder quelque objection. Ainsi le lyrique Broussaisien lyonnais déjà nommé, Monfalcon, émet la crainte que la nouvelle doctrine ne soit peut-être un peu trop exclusive, qu'elle ne tende à exagérer les attributions de l'estomac et à subordonner tout l'organisme aux affections gastro-intestinales. — « Dans la bouche de M. Monfalcon, réplique Broussais « d'un air pincé, ce langage paraîtra surprenant, « Espérons qu'il saura le rectifier un jour (130). »

Les Elèves qui approchaient la personne de Broussais en arrivaient à professer pour lui une admiration voisine du fétichisme et à lui attribuer de très bonne foi les vertus les plus notoirement contraires à sa nature. « C'était, dit Reis, un orateur passionné, peu « soucieux des formes parlementaires, mais *s'abste-* « *nant toujours des personnalités !* » On a vu plus haut ce qu'il en était.

Une doctrine scientifique qui ne repose pas sur un fond de vérité solide et ne se soutient que par le talent du chef et l'engouement des disciples, est une œuvre fatalement éphémère. La nomination de Broussais à une chaire de la Faculté de médecine en 1831 semble éteindre sa verve virulente et sarcastique ; et le professeur ne retrouva point les triomphes du polémiste. *Les Leçons de pathologie et de thérapeutique générales*, professées à la Faculté et parues en 1835, sont un long exposé de ses théories où manquent l'extrait et le souffle de passion qui animaient ses œuvres de jeunesse. Et puis l'inanité du système frappait les yeux même médiocrement clairvoyants. Depuis longtemps la désertion avait commencé. Piorry et Bouillaud des premiers se détachaient partiellement de l'Ecole, tout en conservant envers le maître une respectueuse déférence. Bouillaud devait même toute sa vie garder dans sa thérapeutique quelque chose de la manière broussaisienne.

En 1832, l'épidémie de choléra, que Broussais traita naturellement par les émissions sanguines et l'eau gommée, fut peu favorable à la médecine physiologique. On lui reprocha la mortalité excessive du service du Val-de-Grâce, laquelle paraît n'avoir point été en fait supérieure à celle des autres hôpitaux. L'abandon s'accentua bientôt. Les *Annales* cessèrent de paraître en 1834 ; et, dans l'article où il annonce « qu'il n'a plus assez de loisirs » pour les continuer, et qu'elles se fusionneront en janvier 1835 avec le *Journal hebdomadaire des Progrès des sciences et institutions médicales*, rédigé par Bouillaud, Forget et Vidal de Cassis, le novateur, tout en exprimant toujours sa foi dans l'avenir de la doctrine et en attribuant la lenteur de son succès aux intrigues de ses ennemis, s'exprime, contre son habitude, sans violence et avec une pointe inaccoutumée de mélancolie : « Les vérités semées dans les treize années des *Annales* fructifieront. Les obstacles qui retiennent les progrès de la Médecine Physiologique disparaîtront quand elle sera mieux connue ; et la défense de faire connaissance avec elle ne durera pas toujours parce qu'elle est subordonnée à des intérêts qui cesseront nécessairement d'exister (131). »

Quand Broussais mourut, en 1838, d'un cancer de l' S. iliaque, il ne groupait plus autour de lui que de rares adeptes obstinément dévoués. Les controverses s'étaient tues. La religion broussaisienne sombrait dans l'indifférence.

Quelques épaves surnagèrent, en province surtout, et ne disparurent que lentement. J'ai encore connu, étant étudiant de première année à l'Hôpital Saint-Sauveur de Lille, vers 1860, un vieux chef de service qui cherchait obstinément et trouvait toujours au creux de l'estomac de ses malades la douleur révélatrice de la gastrite, écrivait souvent le diagnostic *gastro-duodénite* sur leur pancarte et faisait des sangsues à l'épigastre une consommation exagérée. Dès la première année de ma pratique médicale, en 1868, je me trouvai en consultation avec un bon praticien septuagénaire pour une malade atteinte d'une fracture de l'humérus idéale-

(126) *Ann.*, 1824, VI, 21.
(127) *Ann.*, 1823, IV, 27.
(128) D. M., III, 348.
(129) D. M., III, 183.
(130) *Ann.*, 1825, VIII, 520.
(131) Ann., 1834, XXVI, 720.

ment simple. Durant quarante-huit heures il ne permit à notre blessée que quelques cuillerées de bouillon de poulet et attendit le cinquième jour avant d'accorder un œuf à la coque : « Quand il y a une blessure quel- « que part, me disait-il, l'estomac est fort susceptible ; « craignez la fièvre ». Je tenais alors ces propos pour incohérents. Je m'aperçois aujourd'hui que feu mon vénérable confrère parlait selon la parfaite orthodoxie broussaisienne.

V

Conclusions

Que Broussais ait été, en tant que mérite scientifique, très surfait par ses contemporains, partisans ou adversaires, cela me paraît résulter à l'évidence des analyses auxquelles je me suis livré. Sa « Médecine Physiologique » serait restée confinée dans le très petit cercle de ses élèves directs et n'aurait certainement pas soulevé tout le bruit qu'elle a fait si elle n'eût eu pour la répandre l'ardente conviction, l'audace sans scrupules, les talents d'orateur et de polémiste, toutes les qualités et tous les défauts de son inventeur :

Et c'est précisément ce tapage qui nous illusionne à distance sur la valeur et sur le sérieux de l'homme et du système. Il y a eu là un curieux exemple d'entraînement des multitudes; non des multitudes populaires ignorantes et exagérément impressionnables, mais d'un groupe instruit beaucoup moins facile à s'enflammer. Du reste les procédés de séduction sont exactement les mêmes pour les affinés que pour les simples ; l'illusion de croire démontré tout ce que l'on a imaginé comme vrai ; l'importance colossale attachée à tout ce que l'on dit ou écrit ; l'affirmation tranchante et solennelle ; l'hostilité âpre, implacable, injuste contre les adversaires et même contre tous ceux qui n'admirent pas les yeux fermés ; en revanche l'approbation systématique accordée aux amis sous les formules les plus laudatives. Tout cela servi par une parole facile, chaude, vibrante, vive à l'attaque et prompte à la riposte. A tous ces facteurs ajoutez une force énorme : la profonde inconscience du ridicule qu'il y a à répéter sans vergogne partout et à toute occasion : « Je suis un grand génie, « j'ai révélé au monde des vérités scientifiques mer- « veilleuses ; mes contradicteurs sont des sots, des in- « trigants ou des jaloux qui conspirent contre moi et « mon œuvre ». En vérité, un grain de mégalomanie agrémentée d'une pointe de manie des persécutions chez un homme éloquent et autoritaire, voilà ce qu'il faut pour suggestionner les masses moutonnières, lesquelles s'entrexcitent, deviennent des propagandistes du nouvel Evangile et finissent par entraîner dans le tourbillon, à côté du gros contingent des enthousiastes irréfléchis, quelques esprits moins dociles et mieux doués de sens critique.

Ceux-ci, une fois la ferveur initiale tombée, ne manquent pas d'apercevoir les faiblesses de la doctrine. Ils se détachent discrètement. Puis un beau jour, soit que le grand homme disparaisse, soit que sa façon cesse de plaire, — car les snobs n'adorent pas longtemps la même idole, — la tiédeur, puis le scepticisme succèdent à la foi. Le charme est rompu ; tout s'écroule.

Telle est l'histoire de bien des entraînements d'opinion; telle fut celle du Broussaisisme. Très intéressante à cause du milieu intellectuel où elle se déroula, elle constitue un cas rare, une espèce curieuse de la Psychologie des Foules.

H. Folet

Visite à une station thermale d'Asie Mineure :

Tchékirgué

Il nous a été donné, lors d'un voyage en Orient, de faire un séjour à Brousse, la vieille capitale des Osmanlis, et d'aller maintes fois, à l'heure de la sieste, nous reposer dans le délicieux village de Tchékirgué.

Tchékirgué se trouve à quelques kilomètres. La route est délicieuse, bordée de tous côtés par une végétation luxuriante avec des échappées superbes sur la plaine.

Là-bas, derrière les maisons blanches aux étages avancés, et aux fenêtres jalousement grillagées, on aperçoit les coupoles entassées de la station thermale dont la blancheur contraste avec le rideau sombre des énormes cyprès d'alentour.

Dans l'antiquité déjà, les bains de Tchékirgué étaient célèbres : l'impératrice Théodora y vint avec une longue suite de 4.000 serviteurs.

De tous côtés d'innombrables sources ont jailli, et sur ces sources les Turcs ont élevé des établissements thermaux.

On peut les diviser en deux groupes : les bains publics ou « Kaplidja » et les sources particulières pour les riches.

Ceux que nous visiterons sont les Yeni Kaplidja ou nouveaux thermes.

Dès que nous entrons, un garçon de bain se précipite vers nous ; il est à moitié nu et n'a pour tout costume qu'une serviette aux couleurs chatoyantes, de fabrication broussiotte.

Après force salamalecks, il nous demande quelle classe nous prenons, car il y a ici pour toutes les bourses depuis un métallique jusqu'à un quart de medjidié : la seule différence consiste dans le linge et dans les salles où l'on va dormir. La salle d'entrée, ou Djamekian, est bien couleur locale avec son pavage en mosaïque, vieille dépouille sans aucun doute de quelque monument byzantin — bien couleur locale aussi cette plaque de faïence émaillée où les lettres turques s'en-

trelacent au milieu d'un bouquet d'œillets et de tulipes ; on y lit ceci :

« Ce bain a été construit par Rustem Pacha, grand vizir sous le règne de Souleiman 1er. »

La première salle, qui est la plus vaste de toutes, reçoit le jour par deux coupoles — c'est là que se trouvent les couchettes. La température y est moyenne ; au fond s'ouvrent les chambres particulières.

La seconde salle à température tiède est une véritable salle de préparation, une sorte d'avant-salle des bains proprements dit.

La troisième est le bain. C'est une pièce octogone revêtue de faïence turquoise.

L'eau se précipite avec fracas dans un bassin central où l'on descend par quelques degrés de marbre blanc.

La chaleur y est étouffante ; avec une extraordinaire gravité le garçon nous apporte un beau cadre doré où se trouve calligraphiée l'analyse suivante, elle vaut la peine d'être reproduite.

Souvenir du Droguiste
Aziz-Mahmoud.

Chaleur	82° c.
Poids	1 0008
Sulfate soude	0 2755
Sulfate magnésie	0 2645
Sulfate alumine	0 0252
Sulfate chaux	0 0750
Chlorure sodium	0 1495
Chlorure potassium	0 0195
Chlorure magnésium	0 0860
Bicarbonate chaux	0 2800
Bicarbon. fer	traces
Sulfate calcium	0 0102
Silice	0 0150
Matières azotées	0 0600
Co^2	0 1500
Acide sulfureux	0 0014

***

Voyons maintenant, si vous le voulez bien, la façon dont les Turcs en traitement prennent leur bain.

Après avoir déposé ses vêtements au Muchellah, sorte de vestiaire, le malade, la tête entourée d'un turban et couvert à partir de la ceinture d'une pièce de cotonnade, est conduit dans la seconde salle où il s'habitue peu à peu à la température.

Puis hissé sur d'énormes patins qui atteignent jusqu'à 8 centimètres de hauteur il est conduit dans la troisième salle dont la chaleur est énervante.

Le garçon de bains plonge le patient dans l'eau brûlante, et bientôt après commence le massage.

Le masseur emploie pour cela un gant de poil et chameau. La séance terminée, le malade est lavé à l'eau tiède, et progressivement de salle en salle est amené dans une petite chambre où moelleusement enroulé dans des couvertures, il déguste son café en se reposant ; dès lors c'est l'heure exquise du rêve, de l'extase sommolente que les Orientaux appellent le Kief.

Et vraiment, il fait bon se reposer dans ce petit coin silencieux où un véritable parfum d'Orient vous vous pénètre et vous grise.....

R. Neveu.

REVUE CRITIQUE

La peste au temps jadis. Epidémies bisontines et soissonnaises

« On est porté de nos jours, dit le Dr Limon, à envisager l'hygiène en général, l'hygiène publique en particulier comme une de nos institutions scientifiques les plus récentes... Ce prodigieux essor laisse dans l'ombre les anciennes tentatives d'hygiène publique des gouvernements d'autrefois... La médiocrité de leurs résultats due à l'incertitude des méthodes mises en œuvre ne légitime point ce deni de l'hygiène a dressé aux anciens (1). » L'auteur n'en veut donner pour preuve que les mesures sanitaires promulguées au cours des diverses épidémies de peste qui éclatèrent à Besançon, épidémies aussi fréquentes que meurtrières, puisque l'on en compte pas moins de 40 dans cette ville entre 1439 et 1640, et que la peste qui sévit de 1528 à 1532 tua plus de 4.000 habitants sur 14.000.

Devant les ravages du fléau, la peur prenait les plus courageux : les transactions commerciales étaient arrêtées, les travaux agricoles suspendus. Les riches, fuyant la ville infectées, se retiraient dans leurs maisons des champs ; les bourgeois avaient fait bâtir en hâte, sur les pentes de leurs vignobles, des bâtisses légères ou *cabordes* pour s'y abriter à leur tour. En 1545, les magistrats municipaux désertèrent leur poste, il n'y eut plus d'assemblées délibérantes ; à la fin de la panique, il fut décidé que chacun d'entre eux assurerait à l'avenir, à tour de rôle, pendant une semaine, le service de l'hôtel consistorial. Et les médecins Jean Plainfois et Jean Casenat, s'étant, eux aussi, soustraits au devoir professionnel en 1544, furent déclarés déchus de certains privilèges.

Les pouvoirs publics élaborèrent à plusieurs reprises sous le titre de « police pour peste » (2), différents règlements prophylactiques ou curatifs, promulguant les moyens de défense à employer.

La police préventive était assurée le mieux possible par un service d'informations au sujet des épidémies voisines, des passages de troupes, etc. Lorsqu'une nouvelle alarmante parvenait d'une province limitrophe ou

(1) Dr Limon, *Comment on se défendait de la peste à Soissons au XVIe s.* in Mém. de la Société d'émulation du Doubs, 7e série 10e vol., 1905 [Besançon, 1906], pp. 157-177.

(2) Castan a publié *in extenso* la très importante police pour peste du 2 juillet 1568 dans les *Mém. et documents inéd. p. servir à l'hist. de la Franche-Comté*, 1876, t. I.

*

de la région, les magistrats faisaient proclamer par les crieurs publics le *danger de peste* et prenaient immédiatement les mesures utiles. Tous les médecins du temps disent que la peste provient de l'ire de Dieu, de l'influence des astres et de la corruption de l'air. Contre la conjonction des planètes malfaisantes, il n'y avait pas grand chose à faire ; mais pour calmer la colère du ciel on s'empressait de faire célébrer des messes solennelles, en l'honneur des saints Ferréol et Ferjeux, patrons de la cité, aux frais du trésor public. Enfin pour remédier à la corruption de l'air, on ordonnait le nettoyage des rues, l'enlèvement des fumiers, le transport des immondices à la rivière ; un fonctionnaire spécial sous le nom de *tue-chiens* mettait à mal les toutous errants, à deux liards par tête, sauf les chiens des gentilshommes (Délib. munic. du 21 août 1543).

L'accès de la ville était interdit aux gens malades, ou venant de lieux suspects ou contaminés ; deux hommes à ce préposés, payés deux gros par jour, faisaient la police à chacune des cinq portes (1526). Les hôteliers avaient défense d'héberger les suspects qui auraient pu toutefois franchir cette barrière, à peine de 10 l. d'amende. Les pauvres et mendiants étrangers étaient expulsés, avec quelques subsides pour la route ; quant à ceux de la ville, il leur était interdit de vaguer et mendier par les rues, à peine d'expulsion. On les interna d'abord à l'hôpital de Velotte, puis au Saint-Esprit ; enfin on les assista à domicile. Les pouvoirs publics supprimèrent aussi les grands concours de population, tels que les foires de l'Ascension et de la Saint-Martin, la procession du Saint-Suaire à l'église de Saint-Ferjeux qui attirait parfois jusqu'à 30.000 fidèles, enfin les représentations et mystères comme celui de l'*Homme pescheur*, contremandé en 1553. Les foires des environs étaient mises en interdit, s'il y régnait quelque épidémie.

Mais lorsque en dépit des précautions, le mal pénètre dans la ville, on institue une juridiction extraordinaire et temporaire, la direction de l'hygiène publique est confiée à un *superintendant de peste*, pris dans les rangs des notables, assisté d'un *prêtre de peste*, de *barbiers* ou *chirurgiens de peste*, de *commis* et *commises*, *enterreurs* et *sergents de peste*.

Le *superintendant de peste* fut d'abord de droit le *receveur du bien des pauvres* en fonctions ; mais à partir de la moitié du XVIe siècle il en fut nommé un lors de chaque épidémie. Cl. Vaillant, le superintendant de 1546, était payé 100 sols tournois par mois.

Le *prêtre de peste* était désigné avant 1544 par le chapitre de Besançon ; après, par le suffrage des vicaires paroissiaux. Il avait un logis à l'écart, dans les fortifications, et touchait 5 à 10 francs par mois.

Le *chirurgien de peste*, qui s'en allait de maison en maison, cautériser, ouvrir ou panser les « charbons » recevait de 6 à 10 fr. par mois, ou même 40 à 50 fr. par an. Il était tenu de visiter personnellement les gens de qualité ; la roture était moins favorisée : « S'ilz sont plébéiens, ne sera tenu de lez visiter personnellement, ains seulement sera tenu de leur bailler remède salutaire selon l'art de cirreurgie (3) ». Si l'on ne trouvait pas de barbiers dans la ville pour assurer ce service, on en faisait venir d'ailleurs, en leur conférant, pour récompense, le droit de cité et une rétribution dont la caisse de la corporation des chirurgiens faisait les frais.

Les *commis* jouaient le rôle d'infirmiers et nettoyaient les maisons infectées ; les *enterreurs* se chargeaient des inhumations, les *sergents de peste* de la police. On les logeait à part dans les locaux municipaux ; on leur allouait de 2 à 6 gros par jour, ou 3 fr. par mois.

Tous ces fonctionnaires étaient mis en quarantaine, et portaient, comme signal, baguette blanche le jour, et lanterne la nuit.

Les mesures de protection étaient très rigoureuses. On licenciait les écoles en totalité ou jusqu'à concurrence de 6 élèves ; on fermait les *estuves* ou bains publics. Les malades furent isolés d'abord à l'hôpital de Velotte, puis, après 1525, au Sanitat de Chaudane, puis encore à Velotte, enfin à domicile (1542). Les ordonnances leur défendent de sortir sous peine de mort, et, une fois guéris, on leur impose encore une longue quarantaine. Ceux qui les ont approchés sont consignés en leur logis. Les maisons contaminées sont signalées aux passants le jour par une croix de bois, la nuit par une lanterne. Le linge des pestiférés est lavé dans une fontaine à l'écart de la ville. Les appartements sont désinfectés par des fumigations et des aromates, par les soins des *commis*. Les morts sont transportés dans des voitures à bras *non ferrées* pour éviter le bruit, et enterrés avec leurs hardes et linges dans la chaux vive.

Des pénalités sévères assuraient l'exécution de ces prescriptions : amendes, bannissement, ou pis encore : on vit des délinquants appréhendés par les sergents, conduits à Chamars et « harquebusés jusqu'à ce que mort s'ensuyve ». On vit également des *enterreurs* ou des *commis* s'attirer le même traitement, pour avoir pillé leurs clients. Mais il faut dire aussi que beaucoup de policiers de peste payèrent de leur vie leur dévouement : tels les superintendants Boncompain et Chassignet, le chirurgien Simon de Lanoix, des prêtres, commis, etc.

***

C'est au siècle suivant, mais toujours chez les pestiférés, que nous reporte M. Félix Brun à propos de l'épidémie de 1668 dans le Soissonnais (4). Le 24 avril

(3) *Délib. munic.*, 14 avril 1494.

(4) *Documents sur la peste de 1668 à Soissons*, par F. Brun, in *Bull. de la Société archéologique, hist. et scientif. de Soissons*, 3e série, t. XII, 1903-1904. 1 vol. in-8°, Soissons, 1907, pp. 91-95.

1668, chrétien François de Lamoignon, conseiller au Parlement, se rendit à Meaux, en compagnie de Me Claude Durye greffier, et de Me Florent Parmentier substitut du procureur général, afin d'établir un cordon sanitaire autour de Soissons ; ils passèrent par Nanteuil-le Haudouin, la Ferté-Milon, Senlis, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Compiègne, Noyon, Blérancourt, Chauny, La Fère, Laon, Reims, Fismes, Epernay, Château-Thierry, et postèrent des gardes à cheval pour surveiller les passages de l'Aisne. « Nous avons commis, disent-ils, le Sr Bourdereau prévôt au gouvernement de Paris, Ile-de-France, qui aura 30 cavaliers, officiers ou archers pour garder les dits villages de Pontlarcher, Le Soullier, Chaudun, Leschelle et autres qui sont depuis ledit lieu de Pommiers jusques audit lieu de Missy, et battra la campagne de jour et de nuit afin que dans cette étendue de pays... il n'y puisse passer aucune personne venant de Soissons sans estre vue, et à cette fin fera aussi faire garde par les habitants desdits villages de Chaudun, Leschelle et autres de l'étendue de sa commission (5). » Moreri nous apprend que le directeur de la mission, Lamoignon, « montra dans l'usage qu'il en fit autant de prudence qu'il avait fait voir de courage et de fermeté en l'acceptant ». Il serait également juste de féliciter les Soissonnais, héros malgré eux, que les volontés du conseiller Lamoignon contraignirent d'affronter de plus près encore un fléau dont il ne leur était point permis de s'éloigner.

Paul Delaunay.

(5) Pièce provenant de la *Bibl. Nat.*, fonds français, 9557 : — fos, 171-206.

La Revue

LA QUESTION DES ÉCOLES DE LA RUE DE LA BUCHERIE

Nouvelle phase.

On lit dans le compte-rendu officiel de la séance du 8 juillet du Conseil municipal :

M. Armand Grébauval, au nom de la 2e Commission. — Messieurs, nous vous proposons :

1° De renvoyer à l'Administration une proposition de M. Quentin-Bauchart, pour classement de l'ancienne Faculté de médecine, rue de la Bûcherie ;

2° De traiter pareillement une pétition de M. Mareuse, lequel rappelle que les plans projetés d'une maison des Etudiants devront être préalablement approuvés par le Conseil municipal, une demande en autorisation de bâtir ayant été directement introduite le 5 juin 1907.

Mais, depuis quelques jours, l'Association générale des étudiants a pris une décision : elle refuse d'exécuter le contrat qu'elle-même sollicita et renonce à la location de l'ancienne Faculté de médecine.

Une lettre de M. Campinchi, président, me confirme cette décision, mais vous penserez que cet avis personnel ne saurait suffire.

Nous demandons donc à l'Administration de bien vouloir aviser et nous saisir officiellement d'un projet d'annulation de la délibération antérieure, avec renonciation authentique des demandeurs.

Il nous paraît excessif que l'Association des étudiants retire ainsi son adhésion sans que le Conseil en soit autrement avisé et sans que l'Administration l'ait saisi d'un mémoire.

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — Je ne connais cette affaire que par les journaux. Nous nous renseignerons et nous vous communiquerons les renseignements que nous aurons recueillis.

M. Armand Grébauval, rapporteur. — Je n'ai, comme document, qu'une lettre qui n'est pas datée et que je suis presque obligé de considérer comme une lettre personnelle.

La voici :

« Cher Monsieur Grébauval,

« J'ai l'honneur de vous apprendre que notre assemblée générale a refusé le terrain de la rue de la Bûcherie. Je le regrette vivement pour ma part, et je saisis cette nouvelle occasion de vous remercier de tout votre dévouement. De nouvelles démarches sont faites pour acheter un terrain place du Panthéon. Je me permettrai de vous en parler un de ces jours...

« Bien respectueusement à vous.

« Signé : Campinchi. »

Ce sont des jeunes gens qui ne sont au courant ni de l'Administration ni des affaires.

Toutefois, lorsque la Ville a consenti un long bail, il est excessif que le preneur se dérobe sans que l'Administration ni le Conseil municipal en soient au moins avertis.

D'autre part, qu'est-ce que cette affaire de terrains de la rue d'Ulm ? S'il s'agit de l'emplacement du réservoir du Panthéon, il a une affectation.

Je demande à l'Administration de nous renseigner.

M. le Directeur des affaires municipales. — Nous n'avons été saisis de rien ; nous n'avons donc rien eu à transmettre au Conseil municipal.

M. Adrien Mithouard. — Il y a une demande en autorisation de bâtir qui a paru au « Bulletin municipal ».

M. Armand Grébauval, rapporteur. — C'est très grave. Nous avons concédé le terrain de l'immeuble de la rue de la Bûcherie.

Un beau jour, le 5 juin, M. Debrie, architecte, a introduit, comme l'aurait fait un architecte quelconque pour un immeuble quelconque, une demande d'autorisation de bâtir insérée au « Bulletin municipal » ; or, il s'agit d'un immeuble communal à construire sur un terrain communal.

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — Le projet a été présenté, cela ne veut pas dire qu'il ait été approuvé. Toutes les demandes d'autorisation de bâtir sont publiées au « Bulletin municipal ».

M. Adrien Mithouard. — Mais il s'agit d'une demande d'autorisation de bâtir sur un terrain communal alors que le bail n'est pas signé.

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — Il était parfaitement entendu que les projets de construction devaient être présentés à l'Administration qui les aurait soumis au Conseil municipal.

J'ignore absolument, en ce qui me concerne, les nouveaux incidents que signale M. Grébauval et dernièrement encore, M. le Préfet a reçu du sous-secrétariat des Beaux-Arts une dépêche le priant de lui communiquer, quand il y aurait lieu, le projet qui serait présenté par les étudiants.

M. Armand Grébauval, rapporteur. — Nous avons ajourné le classement.

Nous n'avons pas besoin de rien classer tant que nous occuperons nous-mêmes. Il n'y aurait lieu d'y revenir que si l'occupant devait être un tiers.

Ces Messieurs de l'Association des étudiants sont fort aimables ; mais ils semblent se faire de l'Administration d'une ville comme Paris une idée singulière. On leur consent l'occupation d'un immeuble communal pour un bail fort long et ils ne se doutent pas que s'ils ne veulent pas donner suite à un contrat qu'ils ont eux-mêmes sollicité, ils devraient le faire d'une manière plus régulière.

Il faut sortir de cette situation bizarre.

Nous demandons le renvoi de l'affaire à l'Administration pour présentation d'un mémoire.

Le renvoi à l'Administration est prononcé.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Un moyen très simple de comprendre la valeur du Solurol dans le traitement de la goutte.

« On faisait et on fait encore usage d'une grande quantité de remèdes pour libérer le système circulatoire de la présence de l'acide urique. Ceci équivaut à couvrir une fontaine lorsqu'un enfant y est tombé. »

Cette réflexion pleine de bon sens se trouve dans un intéressant article du Dr Alfred Zucker sur la « Théorie et la pratique dans la thérapeutique de la goutte », article publié par la *Thérapeutische Monatshefte* de novembre 1905.

Au lieu de débarrasser le sérum sanguin de la présence si inopportune de l'acide urique, présence qui provoque tous les accidents de la goutte, il vaudrait mieux empêcher l'acide urique de se révéler dans ledit sérum.

Dans l'état normal l'acide urique circule librement dans le sang sans déceler sa présence, comment? Dans l'état goutteux l'acide urique se précipite et s'accumule dans les tissus, pourquoi?

A cette double question la théorie et l'expérimentation ont d'abord répondu.

1° Ce n'est pas à l'état libre que l'acide urique se trouve, normalement, dans le sérum sanguin, car il est pour ainsi dire insoluble puisqu'il faut environ 39.000 parties d'eau à 18° pour en dissoudre une partie. On ne peut admettre davantage qu'il circule à l'état de combinaison saline : à l'état de sel monosodique, il ne serait guère plus soluble, et la présence de l'acide carbonique empêcherait l'existence d'un sel bisodique. Il faut donc reconnaître qu'il circule à l'état de combinaison avec une substance organique, avec cet acide thyminique *qui se forme toujours à l'état normal, en même temps que l'acide urique, qui maintient l'acide urique en solution et qui l'empêche d'être décelé par les réactifs.*

Cette propriété de l'acide thyminique, qui est une des caractéristiques de l'état normal de notre organisme, peut être prouvée par une expérience d'une simplicité enfantine : une solution d'acide thyminique mélangée à une solution d'acide urique forme *in vitro* une combinaison dans laquelle l'acide urique n'est précipitable, ni par les acides ni par les sels métalliques.

2° Or, dans l'état goutteux, l'acide urique, gardant son insolubilité naturelle, se précipite dans le sérum sanguin, et, qui plus est, ainsi que l'a montré Schmall, il devient accessible à nos réactifs. On s'est expliqué ce phénomène en constatant que, dans l'état goutteux, l'acide urique est formé d'une façon particulière, par *synthèse* (et non par *oxydation des bases xanthiques* comme à l'état normal), et que, produit de cette façon, il n'a pas à sa disposition l'acide thyminique (qui se forme à l'état normal en même temps que lui) : il ne peut donc plus se combiner avec lui et acquérir ainsi cette solubilité qui assure sa libre circulation dans le sang. C'est au défaut d'acide thyminique qu'est due la présence, à l'état décelable, de l'acide urique dans le sérum des goutteux, et, par suite, son dépôt dans les tissus.

Il était donc indiqué, pour ne pas s'exposer à la critique si justement exprimée par le Dr Zucker, de chercher à traiter l'état goutteux non pas en favorisant l'élimination de l'acide urique, mais en empêchant sa précipitation : on devait pour cela donner à l'organisme du goutteux l'acide thyminique qui lui manque pour que l'acide urique librement circule.

L'acide thyminique c'est le *Solurol*.

***

Quand on débarrasse la question de toutes ses complications de termes et de formules qui sont certes indispensables pour pénétrer dans son intimité, mais qui troublent sensiblement la netteté que le praticien exige pour comprendre vite et bien, on voit que cette question du solurol et du nouveau traitement de la goutte devient d'une particulière simplicité.

Nous avons exposé ici même les raisons chimiques, physiologiques et expérimentales sur lesquelles s'appuie l'action du solurol ; nous avons résumé les travaux français et étrangers qui en traitent : nous avons voulu

montrer aujourd'hui qu'elle peut se formuler très simplement.

Soit, répondra-t-on. Ç'est là l'explication de la théorie et de la physiologie... Mais la pratique ? car, enfin, ce qui importe au praticien, c'est la valeur d'un agent sur le terrain pratique...

Nous répondrons à notre tour que nous plaçant également à ce précieux point de vue nous avons résumé les intéressantes observations du Dr Breton, de Dijon (Fr. Méd., 10 avril 1906) ; celle du Dr Fenner, d'Edimbourg (Fr. Méd., 25 juillet 1906) ; celle du Dr Bluth, de Charlottembourg (Fr. Méd., 25 octobre 1906), etc., etc. Ç'est très éloquent, très impressionnant, en même temps que très simple et très pratique. Nous voulons aujourd'hui aller encore au delà de cette simplicité.

Quand, avant une opération, on veut connaître l'avis d'un médecin sur les chirurgiens qu'il vous propose, il faut lui demander quel est celui qu'il choisirait dans le cas où lui-même devrait être opéré. Un bon moyen de connaître la valeur d'un produit est de s'informer si le médecin, souvent sceptique, l'emploierait volontiers et de préférence s'il était malade. Or, voici quatre lettres reçues par les Laboratoires Clin en l'espace de huit jours, quatre lettres très courtes... mais qui en disent long. L'une vient d'un confrère du département du Nord : « Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir, pour mon usage, un flacon de solurol. J'ai déjà prescrit plusieurs fois cet excellent médicament dans ma clientèle, et je serais désireux d'en essayer l'effet sur moi-même qui suis atteint de manifestations arthritiques. »

La seconde vient d'un confrère de Paris : « Voudriez-vous avoir la bonté de m'envoyer par poste 2 flacons de solurol, de manière que je puisse les avoir au plus tard jeudi dans la matinée ; devant partir en voyage le lendemain, je serais désireux d'avoir avec moi ce remède qui, je le déclare avec plaisir, m'a été utile au point de vue de la prophylaxie de ma goutte... »

La troisième a été écrite par un médecin de Colombes : « Je suis enchanté de votre solurol qui a supprimé en quelques jours les douleurs généralisées que j'éprouvais depuis le mois d'août dernier. Je serais désireux d'en continuer l'usage pour en conserver les bons effets et vous prie de m'adresser un nouveau flacon. Je n'ai pas besoin de vous dire que dès maintenant je le prescris à mes malades... »

La quatrième vient d'un confrère de Lorient : « Je vous serais obligé de m'adresser un flacon de comprimé au solurol. J'ai déjà pris quatre flacons de comprimés : j'ai aux petits doigts des mains des tophus goutteux ; l'acide thyminique a eu un très bon résultat sur cette affection et a diminué les tophus... »

Puisqu'on voulait que nous soyons sur le terrain pratique, nous y voilà.

FIGURES MÉDICALES TOURANGELLES

Dans notre prochain numéro nous présenterons, dans notre Revue critique, l'ouvrage que vient de publier M. le Dr Dubreuil-Chambardel sous le titre de « Figures médicales tourangelles ». Nous donnons aujourd'hui l'intéressante préface que M. de Grandmaison, le très érudit archiviste, a écrite pour ce livre.

La Touraine occupe dans l'histoire des lettres et dans celle des arts une place importante. Elle peut revendiquer avec fierté quelques-uns des plus grands maîtres de la littérature française, notamment Rabelais, Racan, Descartes, Alfred de Vigny et H. de Balzac. Elle fut, aux xve et xvie siècles, un foyer de renaissance artistique ; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les admirables châteaux des bords de la Loire et de rappeler les noms des sculpteurs, Michel Colombe, Guillaume Regnault et les Juste, ceux des peintres Bourdichon, Fouquet et Clouet.

A côté des littérateurs et des artistes, dont il vient d'être question, cette province a également donné le jour à des savants et notamment à des médecins distingués. Cependant, si on demande à la plupart de nos compatriotes, même instruits, quels sont les grands médecins tourangeaux, ils se bornent le plus souvent à citer les trois noms de Bretonneau, Velpeau et Trousseau, dont le monument s'élève au milieu d'un des squares de la ville de Tours. Dans les pages qui suivent, le docteur Louis Dubreuil-Chambardel nous fait connaître, par de consciencieuses et précieuses biographies, ceux de nos contemporains, — trop ignorés de leurs compatriotes, — dont les découvertes ont marqué des progrès dans les sciences médicales. C'est là une œuvre utile et véritablement patriotique, en tête de laquelle l'auteur a désiré voir rappeler brièvement les travaux de quelques-uns des médecins des siècles passés, dont la Touraine peut s'enorgueillir.

Le plus illustre est incontestablement Rabelais. Quoique sa gloire littéraire ait rejeté dans l'ombre ses travaux scientifiques, il ne faut pas cependant oublier qu'on lui doit, notamment, une édition de quelques livres d'Hippocrate et de Galien (1532). Bien plus, dans son immortel *Pantagruel*, l'illustre satirique a consacré à la description anatomique de l'homme deux chapitres entiers, qui prouvent des études approfondies. Jusqu'à ces derniers temps, ce texte n'avait pas été compris des commentateurs, mais le docteur Ledouble l'a savamment interprété dans son beau travail, *Rabelais anatomiste et physiologiste* (1899). Avec sa haute compétence, l'éminent professeur a mis en relief les découvertes et la science de Maître François, qu'il considère à juste titre comme « une des personnifications les plus éclatantes de la Touraine, une des plus rayonnantes manifestations de son génie médical ». Nous savons, du reste, par le témoignage d'Etienne Dolet, que Rabelais professa l'anatomie et disséqua le corps humain pendant qu'il était médecin en chef à l'hôpital du Pont-du-Rhône, à Lyon. Il fut même, selon le professeur Ledouble, un des premiers à faire des démonstrations sur le cadavre et à vanter l'utilité des dissections.

Un contemporain et un compatriote de Rabelais, probablement comme lui, docteur de la Faculté de Montpellier, Martin Grégoire, dont M. Boutineau vient de retracer la biographie dans une très intéressante *Notice* (1904), mit en

latin divers ouvrages de Galien et donna, en 1549, la première version française des *Quatre premiers livres de la Composition des médicaments* du même auteur, pendant qu'un autre Tourangeau, l'avocat Jean Brèche, traduisait, également pour la première fois en notre langue, les *Aphorismes* d'Hippocrate (1550).

Au siècle suivant, bien que, comme Brèche, il ne fut pas médecin, il est impossible d'omettre Descartes, qui parmi ses ancêtres comptait Jean Ferrand, de Champigny-sur-Veude, médecin d'Eléonore d'Autriche et auteur d'un traité *De nephrisis et lithiasis seu de renum et vesicæ calculi definitione*, qui eut au moins deux éditions en 1570 et 1601. Descartes s'adonna, en effet, aux études médicales et aurait même, dit-on, disséqué ; c'est à lui qu'on doit la découverte des actions réflexes et de l'automatisme. Il est l'auteur de deux très intéressants traités intitulés : *De l'homme* et *De la formation du fœtus*, qui furent publiés après sa mort par Clerselier avec des remarques et des planches dues à un médecin de La Flèche, Louis de La Forge (1). Une traduction latine du premier traité fut imprimée à Leyde, peu de temps avant l'apparition du texte français; elle était due à Florent Schuyl, professeur de philosophie à Bois-le-Duc (2) ; on lit au bas d'une des planches, qui accompagnent cette traduction (p. 25), la mention suivante : *Figura musculi secundum autographum* (sic) *Des Cartes delineata*, ce qui prouve que le philosophe avait dessiné lui-même au moins certaines des planches anatomiques, qui devaient illustrer son livre. La préface mise par lui en tête du traité *De la formation du fœtus*, intitulé également *Description du corps humain et de toutes ses fonctions*, commence par ces mots : « Il n'y a rien à quoy l'on se puisse occuper avec plus defruit, qu'à tascher de se connoistre soy-mesme ; et l'utilité, qu'on doit espérer de cette connoissance, ne regarde pas seulement la Morale, ainsi qu'il semble d'abord à plusieurs, mais particulièrement aussi la Médecine ; en laquelle je crois qu'on auroit pu trouver beaucoup de préceptes très assurez, tant pour guérir les maladies, que pour les prévenir,et mesme pour retarder le cours de la vieillesse, si on s'estoit assez étudié à connoistre la Nature de nostre Corps, et qu'on n'eust pas attribué à l'Ame des fonctions qui ne dépendent que de luy, et de la disposition de ses organes ». Aussi Huxley n'a pas craint de ranger « Descartes au nombre des physiologistes, qui méritent une place distinguée à côté de celui qui a rendu son nom immortel en démontrant la circulation du sang chez l'homme et chez les animaux (3) ». On ne s'étonnera donc pas de voir rappeler ici le nom de l'illustre philosophe.

Cinq ans après la mort de Descartes, le médecin chinonais Claude Quillet publiait, sous le pseudonyme de Calvidius Laetus, un curieux poème latin, intitulé : *Callipædia, seu de pulchræ prolis habendæ ratione*, œuvre à la fois littéraire et scientifique. Quillet avait encouru la disgrâce de Richelieu pour son attitude dans l'affaire des Ursulines de Loudun et avait dû quitter Chinon pour échapper à un décret de prise de corps lancé contre lui par Laubardemont. Certains passages de la *Callipédie*, peu favorables aux Italiens, faillirent lui attirer la colère de Mazarin : mais l'auteur fit à son œuvre diverses additions et suppressions, rentra en grâces et dédia la seconde édition de son livre au puissant cardinal.

Victor Pallu, contemporain de Quillet, docteur en médecine de la Faculté de Paris, appartenait à une famille qui a donné : deux maires de Tours, dont le second, jurisconsulte distingué, commenta la *Coutume de Touraine :* un pieux misionnaire au Siam et en Chine, qui fut l'un des fondateurs du séminaire des Missions étrangères ; plusieurs jésuites, dont l'un prédicateur éloquent eut l'honneur de prêcher devant Louis XIV. Victor était chanoine prébendé de Saint-Martin de Tours ; il devint médecin du Comte de Soissons, tué à côté de lui à la bataille de la Marfée ; lié avec Saint-Cyran, il se retira à Port-Royal, où il mourut en 1650. Fontaine, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, écrit de lui : « On avait presque de la joie de tomber malade afin d'avoir le plaisir de jouir de ses entretiens. Car on le désirait encore plus, sans comparaison, pour l'agrément de ses conversations que pour l'utilité de ses ordonnances » (4). L'année même de sa réception comme docteur (1630), Victor Pallu publia, sous le titre de *Studium medicum ad lauream scholæ Parisiensis emensum*, une sorte de cours de médecine, réunion de ses thèses et de ses dicours pendant qu'il étudiait à Paris.

Avec Laurent Féau, autre médecin tourangeau, docteur de la Faculté de médecine de Montpellier, il prit part à une querelle, qui fit alors beaucoup de bruit, sur la question de savoir si Galien autorisait l'usage de la saignée. Féau soutenait la négative; Pallu prétendait, au contraire, que le médecin grec permettait l'emploi de ce procédé thérapeutique dans quelques maladies (5).

A la fin du XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle, on peut citer Jacques Du Poirier l'aîné, originaire d'Amboise, docteur de la Faculté de Montpellier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Tours ; il possédait une belle collection de manuscrits, dont Montfaucon a publié le catalogue (6).

Plus tard, nous trouvons Jean-François Guillon-Duvergé, médecin du Roi, inspecteur des hôpitaux militaires de la généralité de Tours, qui le premier, sembla-t-il, s'occupa des conditions hygiéniques de notre ville ; il publia, en 1774, un *Mémoire topographique, physique et médicinal ou Traité sur la situation de la ville de Tours, sur la nature de son sol, sur les qualités de l'eau et de l'air, sur la nourriture, le tempérament, le caractère, les maladies de ses habitants et des troupes qui y sont en garnison.*

Le chirurgien Heurteloup, né en 1750, servit dans les armées de la République, puis devint directeur et inspecteur général du service de santé de la Grande Armée et fut créé baron par Napoléon, qui reconnaissait ainsi les services éminents rendus par notre compatriote dans les campagnes

(1) Paris, Th. Girard, 1664, in-4.

(2) Lugduni Batavorum, ex officina Hackiana, 1664, in-4. D'après Brunet, certains exemplaires portent la date de 1662.

(3) Cf. Ledouble, dans *Gazette médicale du Centre*, 4^e^ année, 1899, p. 180.

(4) Cf. A. C. Pallu de Lessert, *Essai sur la famille Pallu*, 2^e^ fascicule, pp. 29 et 30 (Paris, A. Pedone, 1907).

(5) L'ouvrage de Pallu a pour titre : *Quæstiones medicæ tres ; prima est, de qualis magna hodie movetur, an ἐπικράσεως lex a Gal. lata 9 Therapeut. excludat omnem omnino phlebotomiam et catharsim? altera an...* 1642. Celui de Féau est intitulé : *Tractatus de Epicrasi duæ partes ; prima demonstrat ἐπίκρασιν, juxta Galeni mentem, omnem phlebotomiam ac catharsim excludere...* (1644).

(6) Nous remercions M. Boutineau, qui prépare un grand travail sur les médecins tourangeaux et qui a bien voulu nous communiquer ses notes relatives à Du Poirier et à Duvergé.

d'Allemagne et d'Autriche. Heurteloup sut s'entourer, dans la tâche délicate qu'il assumait, de collaborateurs précieux, parmi lesquels plusieurs tourangeaux qui devinrent ses élèves; nous citerons Félix Herpin, de Bréhémont, qui donna la première description classique des *Méningites*, et Chaumeton, de Chouzé-sur-Loire, l'auteur de la *Flore Médicale*. Lui-même écrivit peu; il a laissé cependant un *Précis du Tétanos des adultes* qui fait autorité, et mourut en 1812, alors qu'il préparait une traduction française du *Traité des Anévrysmes* de Scarpa.

Il faut signaler également les Gendron : le père, Pierre-André, natif de Bueil, auteur d'importants mémoires ; les deux fils, Esprit et Edouard, l'un et l'autre membres correspondants de l'Académie de Médecine, et dont le premier est surtout connu par ses découvertes sur la contagion de la dothénientérie.

Avec ces derniers, et avec Georget, né à Vernou en 1795, nous entrons dans la période sur laquelle resplendit le grand nom de Bretonneau. Georget fut l'un des créateurs de la neuropathologie ; un des premiers il individualisa cette partie des sciences médicales. On lui doit un *Traité de la folie* et une *Physiologie du système nerveux*. Dans les *Archives générales de médecine*, dont il fut un des fondateurs, il défendit les idées de Bretonneau et de ses élèves.

Originaire de Saint-Georges-sur-Cher, où il naquit alors que cette paroisse faisait partie du diocèse de Tours, Bretonneau appartenait, comme l'a démontré ailleurs le docteur L. Dubreuil-Chambardel (7), à une famille entièrement tourangelle et vouée à l'étude de la médecine depuis plusieurs siècles. Par une conception de génie, il établit la doctrine de la spécificité et de la transmission parasitaire des maladies contagieuses, révolutionnant ainsi le cours des idées scientifiques et ouvrant à la médecine une voie nouvelle, qui a été féconde en résultats pratiques.

Par ses recherches mémorables à l'Hospice général de Tours, dont il était le médecin en chef, il traça le tableau clinique de la « diphtérie » et de la « dothinentérite » et donna de ces maladies une description, qui n'a pas été ébranlée. Son intéressante correspondance, qui permet de suivre ses découvertes en quelque sorte pas à pas, a été publiée, il y a quelques années (1892), par le docteur P. Triaire, membre correspondant de l'Académie de Médecine, sous le titre *Bretonneau et ses correspondants*. Elle nous le montre au milieu de ses élèves, qui, nés, comme lui, en Touraine, répandirent et vulgarisèrent ses doctrines.

Les plus connus sont le chirurgien Velpeau, l'illustre auteur du *Traité d'Anatomie chirurgicale* et de *l'Art des Accouchements*, et le médecin Trousseau, dont l'enseignement à l'Hôtel-Dieu de Paris eut un si vif éclat et dont les *Cliniques* demeurent encore classiques, ainsi que son *Traité de Thérapeutique*. A côté d'eux, et avec non moins d'autorité, les savants aliénistes Baillarger, de Montbazon, Moreau, de Tours, véritables créateurs, fixèrent pour longtemps les cadres de la pathologie nerveuse et défrichèrent avec succès le vaste champ de la psychologie morbide. Parmi les autres disciples du Maître, ce sont Gouraud et Cottereau, agrégés de la Faculté de Médecine de Paris ; puis Tonnellé, Frédéric Le Clerc, Saturnin Thomas, qui, dès le début de sa fondation, donnèrent à l'Ecole de Médecine de Tours une réputation scientifique qui ne s'est pas démentie jusqu'à présent.

Les élèves de Bretonneau nous conduisent à la génération contemporaine, à celle de Duclos, de Lunier, de Vidal, de Labbé, d'Archambault, qui tous ont laissé un nom dans l'histoire médicale, à celle même de Beaunis et de Marchand, dont on trouvera ci-dessous les biographies.

Ce coup-d'œil rapide sur quelques-uns des principaux médecins tourangeaux que, malgré notre incompétence, nous n'avons pas su refuser à l'amicale insistance du docteur L. Dubreuil-Chambardel, n'a guère d'autre mérite que celui d'attirer l'attention sur la suite ininterrompue de savants distingués que la Touraine a produits dans les derniers siècles. Bien d'autres noms auraient pu trouver place ici, mais nous avons dû nous borner à rappeler les plus illustres. Ces quelques lignes suffiront pour montrer que nos compatriotes, dont la vie et les travaux sont résumés dans les pages suivantes, ont eu des ancêtre, qui, comme eux, se vouèrent avec passion à l'étude des sciences médicales et préparèrent la voie aux progrès réalisés de nos jours.

Louis de Grandmaison.

(7) *Les Ancêtres de Bretonneau*, 2e édition, 1 vol. Paris, Maloine, 1905.

TRAITEMENT ABORTIF ET SPÉCIFIQUE DE LA VARIOLE

Ce traitement nouveau a été exposé par M. le Dr Richard-Lesay, dans la séance du 11 avril de la Société médico-chirurgicale de Lille.

Ses idées nouvelles

Je ne comptais pas prendre la parole aujourd'hui, mais j'avais l'intention, à la prochaine séance, de vous faire une communication sur un traitement de la variole qui, depuis que je l'ai mis au point, m'a donné des résultats constants, très nets et très rapides, aussi bien dans la variole que dans la varioloïde, et que je considère comme ayant une vertu abortive et spécifique. Je l'aurais fait connaître plus tôt, si je n'avais eu à cœur de vous apporter en même temps d'autres témoignages que le mien. J'ai pu, il y a quelques jours, avant tout traitement, présenter un malade à l'un de nos confrères, le docteur Fockeu, professeur de sciences naturelles à la Faculté, qui, pendant 15 années de service au dispensaire de Wazemmes, a pu observer deux épidémies de variole. Je lui suis très reconnaissant d'avoir bien voulu me prêter son concours qui, en dehors de la valeur qui s'y attache, a pour moi, dans la circonstance, un prix inestimable. Voici le fait dans sa brutalité : mardi 2 avril je suis appelé vers 6 heures du soir, pour un enfant de 5 ans, le jeune D... Il est souffrant depuis le dimanche, est resté au lit, abattu, fiévreux, sans appétit. Le mardi, les parents ont constaté de nombreux boutons sur la figure et le tronc. Une demi-heure environ après ma visite, je rencontre le docteur Fockeu et le prie de vouloir bien examiner le malade.

Voici l'état dans lequel nous le trouvons vers 7 heures du soir. Il est abattu, a un peu de fièvre. La figure est parsemée de très nombreux boutons, les uns à l'état papuleux, d'autres, plus larges, surmontés d'une vésicule dont la sérosité est déjà latescente chez quelques-uns, trop abondants pour pouvoir être dénombrés.

Sur le cou et le tronc, ils ne sont pas moins abondants et nous en comptons d'assez nombreux nettement ombiliqués. Sur la langue et la face interne des joues se montrent également quelques boutons. Sur le voile du palais existe un groupe de 3 ou 4 vésicules, qui ont déjà fusionné sur une largeur d'un centimètre. Le docteur Fockeu estime que l'éruption a tous les caractères d'une variole et lui refuse même le pronostic de la bénignité, en raison de l'abondance des boutons et de l'éruption buccale. Néanmoins j'ai déclaré la maladie sous l'étiquette de varioloïde, pour ne pas affoler l'opinion publique déjà surexcitée, mais je me range à son avis. Je revois le malade le lendemain 3 avril, vers 10 heures du matin. L'éruption n'a pas progressé, mais il me semble que les boutons ont peu pâli. L'enfant a passé une bonne nuit. Il n'a plus de fièvre, paraît assez gai. Le lendemain 4 avril, à la même heure, c'est-à-dire 36 heures après le début en traitement, il y a un changement complet dans l'aspect de l'enfant. Les deux tiers des boutons ont disparu. C'est à peine si on perçoit des macules là où existèrent les papules. Les boutons vésiculeux sont comme flétris, leur base a notablement pâli et s'est considérablement rétrécie. Le 5 avril, à la même heure, l'éruption s'est tellement modifiée qu'elle n'a plus le caractère variolique ; sur la figure, on voit encore 5 ou 6 croûtes rougeâtres, une vingtaine sur la poitrine, une trentaine sur le tronc, celles-ci ayant bien une largeur de 4 ou 5 millimètres de diamètre. Il serait difficile de préciser la nature de l'éruption. Une absence de quelques jours m'empêche de revoir le malade avant le lundi 8 avril. Je le retrouve d'ailleurs en très bon état avec encore quelques croutelles sur le dos.

Eh bien ! Messieurs, le docteur Fockeu a pu constater le résultat de mon traitement et il me permet de dire qu'il en a été très impressionné et qu'il lui accorde une entière confiance.

Je vais vous dire en quoi il consiste :

Le médicament que j'emploie est d'une banalité courante c'est l'analgésime. Il a besoin d'être donné à dose suffisante et si j'ai pu rapidement la déterminer chez les enfants, j'ai mis assez longtemps à le faire chez les adultes.

Voici comment je l'administre : Chez les enfants, associé à l'acétate d'ammoniaque, dans du sirop de groseilles ou autre, je considère que la dose nécessaire et suffisante est de 5 centigrammes par année d'âge toutes les deux heures. Un enfant de cinq ans ; 25 centigrammes toutes les deux heures ; un enfant de 10 ans : 0,50 centigrammes toutes les 2 heures.

Le sirop est toujours pris, autant que possible, dans une certaine quantité d'eau pure et froide ou d'eau de Seltz. La nuit, repos complet. Le nombre de prises de la journée varie de 8 à 10. A la moindre intolérance gastrique, je fais cesser. Chez les adultes, je n'ai obtenu que des résultats incomplets au-dessous de la dose de 10 grammes par jour ; chez eux je l'associe à la caféine. Mon derniers cas, très probant, variole aussi confluente que possible, a été traité de la manière suivante : 1 gramme toutes les heures, 5 heures consécutives — repos de 2 heures, puis reprise pendant 5 heures. La malade sortait le 13e jour.

Au début je n'osais pas dépasser la dose de 5 grammes par jour. Elle est insuffisante, bien que non dépourvue d'influence sur la marche de la maladie. D'ailleurs, il est admissible que la dose médicamenteuse doit être proportionnelle à la virulence de la maladie.

J'ai ainsi traité, avec succès, au moins 50 cas de variole ou de varioloïde. Je vous ferai connaître prochainement les notes que j'ai prises à ce sujet, lors de l'épidémie de 1902.

Chez les enfants, le traitement agissait très efficacement ; chez les adultes il n'en a été de même que quand je me suis convaincu que les doses avaient besoin d'être proportionnellement plus élevées, je vous l'ai dit, de 10 grammes par jour, environ. Je n'ai jamais eu le moindre accident. Quelques cas d'intolérance gastrique se sont montrés, qui, malgré la cessation du traitement, ont également abouti à l'avortement.

Dans les cinq heures qui suivent le début du traitement, l'éruption s'arrête, reste un moment stationnaire, puis rétrocède avec une rapidité plus ou moins grande, suivant le stade d'évolution de chaque bouton. C'est ainsi que les papules disparaissent et que les boutons plus avancés se flétrissent rapidement.

Le médicament étant donné à doses fractionnées, il est facile d'interrompre son administration. Il peut être donné par la voie gastrique, la voie rectale ou hypodermique. Je n'ai pu essayer la dose massive que dans des cas foudroyants ; il serait peut-être avantageux d'employer la voie hypodermique.

Pour le cas qui a fait l'objet de cette communication, M. le Dr Fockeu est absolument convaincu de l'efficacité du traitement. Je suis, d'ailleurs, décidé à ne plus traiter un seul cas, sans avoir fait établir le diagnostic par un ou plusieurs confrères. MM. les Drs Boutry, Folet, Vandeputte, ont vu des malades en traitement, mais dont l'état s'était déjà modifié, et après 48 heures toute base d'appréciation devient incertaine.

Richard-Lesay.

Discussion

M. H. Desplats. — Il serait intéressant avant tout d'avoir des observations très complètes et recherchées très minutieusement ; en particulier, il serait utile de connaître les antécédents de votre jeune malade, et de savoir s'il avait été vacciné.

M. Richard. — Il a été vacciné peu après sa naissance.

M. H. Desplats. — Dans ce cas, il est probable que vous avez eu affaire à une varioloïde. Les enfants qui ont été vaccinés sont, en effet, peu vulnérables à la variole. On ne peut affirmer qu'on a eu affaire à une variole que quand on constate la suppuration, qui ne commence guère avant le 4e jour.

M. Richard. — Je crois que l'on peut porter le diagnostic de variole avant cette date. Les phénomènes généraux et l'abondance de l'éruption fournissent de très grandes probabilités. Je ne puis attendre, pour commencer mon traitement, d'être absolument fixé sur le caractère de la maladie. D'ailleurs, on ne voit pas de varioloïde se transformer en 36 heures, et les papules disparaître à côté de boutons plus avancés, qui restent au point précis de leur évolution et entrent en voie de régression. Je possède un cas très probant, le deuxième que j'ai ainsi traité : une enfant de 6 ans, avec phénomènes extrêmement graves, fièvre intense, état comateux, face boursoufflée et turgescente, ayant l'aspect de ces fraises sous l'épiderme desquelles on voit le liquide par transparence, yeux injectés, langue sèche — bref à pronostic fatal. — A la troisième dose, changement complet, l'en-

fant revient à lui, s'asseoit sur son lit, demande à boire. Le soir, l'éruption semblait avoir pâli sur les membres inférieurs, et, à partir du lendemain, l'éruption disparaissait progressivement des pieds vers la tête, c'est-à-dire dans le sens inverse où elle s'était produite. Quinze jours après, elle était encore maculée à la poitrine et à la face.

D'ailleurs, sous peu je rapporterai quelques cas à qui on ne peut dénier le caractère variolique.

M. H. Desplats. — La variole et la varioloïde se ressemblent pendant la période d'invasion et même pendant les premiers jours de le période d'éruption. Il ne faut pas oublier qu'il existe des varioloïdes très confluentes et que la varioloïde n'est pas nécessairement bénigne ; on voit des varioloïdes graves avec phénomènes généraux alarmants. Ce n'est donc ni sur la gravité des accidents de la période d'invasion, ni sur le nombre des boutons que l'on peut s'appuyer pour faire le diagnostic de la variole ; la seule différence qui existe entre la variole et la varioloïde c'est que, dans cette dernière maladie, les boutons ne suppurent pas — la varioloïde n'aboutit pas à la période de suppuration — éruption avortée ; les deux tiers des boutons disparaissent, les autres cessent d'évoluer, se flétrissent et se dessèchent, et cela en 36 heures.

On ne peut donc poser le diagnostic ferme de variole qu'après apparition de la suppuration, par conséquent à partir du 4e jour ; à moins qu'on ne se trouve en présence d'une personne n'ayant jamais été vaccinée ; dans ce cas, on est autorisé à admettre qu'il s'agit d'une variole.

Les observations qui nous ont été présentées ne sont donc pas concluantes et on est en droit de considérer que M. Richard s'est trouvé en présence de varioloïdes. Ce qui m'incite encore à le supposer, c'est que, pendant la dernière épidémie, il y a eu de nombreux cas de varioloïde. C'est aussi ce fait que le traitement a paru être surtout efficace chez les enfants, c'est-à-dire chez des sujets vaccinés depuis quelques années seulement, et évidemment plus exposés à contracter une varioloïde qu'une variole.

Je ne nie pas l'efficacité du traitement, que je n'ai pas expérimenté, mais je crois qu'avant d'en affirmer la valeur il y a une importance considérable à bien entrer dans le détail des observations et à leur appliquer un contrôle scientifique sérieux.

En ce qui concerne l'action de l'antipyrine, j'admets volontiers que, pendant la période d'invasion, tous les accidents nerveux et fébriles sont amendés par l'administration de ce médicament antifébrile, et je suis personnellement convaincu de son efficacité ; mais je demanderai à M. Richard quels sont les effets de ces doses considérables d'antipyrine et s'il n'a jamais observé d'accidents.

M. Richard-Lesay. — Je n'ai observé que des troubles d'intolérance gastrique, peu graves d'ailleurs, dans quelques cas, les malades continuant à uriner abondamment.

M. Desplats. — Que le rein ait continué à fonctionner parfaitement, cela ne me surprend pas ; mais ce qui m'étonne, c'est qu'on n'ait pas observé d'algidité. Les doses répétées d'antipyrine doivent abaisser considérablement la température, car leurs effets s'ajoutent et je reste convaincu qu'en prenant la température on aurait constaté de l'algidité.

L'USAGE CONTINU DE LA GLYCÉRINE PRÉVIENT LA COLIQUE HÉPATIQUE (1)

« Je désire vous entretenir d'une médication bien simple et sans danger qui, depuis plus de douze ans que je l'emploie, m'a donné, dans le traitement de la lithiase biliaire, un résultat tellement favorable et tellement constant que je croirais manquer à mon devoir si je ne vous le signalais.

En 1892, je lisais avec un très vif intérêt dans le *Bulletin Médical*, page 232, sous la rubrique *Travaux originaux*, une étude expérimentale et clinique sur l'application de la glycérine au traitement des coliques hépatiques. Cette note, rédigée par le docteur Ferrand, médecin des hôpitaux de Paris, et dans laquelle étaient exposés, après quelques aperçus théoriques, des faits cliniques probants et de curieuses expériences sur les animaux, concluait ainsi :

1° La glycérine, administrée par l'estomac, est absorbée en nature par les voies lymphatiques, notamment par les vaisseaux qui vont de l'estomac au hile du foie et à la vésicule biliaire ; on la retrouve dans le sang des veines sus-hépatiques ;

2° C'est un puissant cholagogue et un agent précieux contre les coliques hépatiques ;

3° A dose relativement massive (de 20 à 30 grammes), la glycérine détermine la fin de crise ;

4° A dose légère (5 à 15 gr.), la glycérine prise chaque jour, dans un peu d'eau alcaline, prévient de nouvelles attaques ;

5° La glycérine, sans être un lithontriptique, est donc le médicament par excellence de la lithiase biliaire.

A cette époque, j'étais à Paris, externe de Dujardin-Beaumetz, dans le service duquel le traitement de la colique hépatique par l'huile d'olive à hautes doses était fort en honneur.

Les résultats en étaient en général assez satisfaisants sans être constants toutefois ; beaucoup de malades n'acceptaient le remède qu'avec répugnance ou le vomissaient, quelques-uns même le refusaient d'emblée.

La glycérine qu'on préconisait, facile à absorber et prescrite en petite quantité, offrait à ce point de vue des avantages marqués sur l'huile d'olive dont elle paraissait, d'ailleurs, constituer le principe actif, en raison du dédoublement, dans l'intestin grêle, de l'huile en glycérine et en acide gras, sous l'action du suc pancréatique. D'autre part il s'agissait d'un produit bien connu, facile à contrôler, peu coûteux, sans aucun danger aux doses utilisées. Sa valeur m'était attestée par un clinicien de grande expérience, pour lequel je professais une profonde estime, conditions capitales que devrait toujours réaliser le parrain d'un médicament nouveau.

Je résolus donc d'en faire un usage habituel dans le traitement de la lithiase biliaire, dont l'arsenal thérapeutique est assez pauvre. Je dis dans la lithiase biliaire, car je ne me reconnus pas le droit de priver un malheureux en proie aux atroces douleurs de la colique hépatique (où la glycérine ne me parut pas faire merveille après quelques essais) des bienfaits de la piqûre de morphine qui réussit en pareils cas toujours, si on atteint la dose convenable.

Donc à quiconque venait d'avoir une crise de coliques

(1) Communication faite à la *Société médico-chirurgicale de la Drôme et de l'Ardèche*, par M. le Dr Plantier, d'Annonay.

hépatiques je donnais le conseil de prendre tous les matins, pendant des mois et même des années, une cuillerée à café de glycérine pure neutre, dans un demi-verre d'eau de Vichy ou d'eau de Vals.

Et alors, chose qui vous surprendra comme elle m'a surpris au début, je n'observai, désormais, chez aucun de mes malades, quelque graves, quelque répétées, quelque anciennes qu'eussent été ses crises de coliques hépatiques, plus jamais aucune manifestation de ce genre. Et cela sans les astreindre à une cure thermale quelconque ou à un régime particulier.

Et notez qu'il ne s'agissait pas de malades d'hôpital qu'on ne suit que rarement, mais de clients, d'amis, auxquels j'ai eu, au cours de plus de douze années de pratique, des occasions fréquentes de donner des soins pour toute autre affection. La lithiase biliaire avait chez eux à jamais disparu. »

L'auteur cite alors quelques observations et ajoute :

« Tels sont mes quatre premiers cas. Je pourrais vous en citer au moins cinquante autres de malades que j'ai vus une fois pour des coliques hépatiques et auxquels je n'ai plus jamais eu à donner des soins pour la même affection.

Je n'en retiendrai que trois dignes d'intérêt, l'un par la gravité des manifestations de la lithiase, les deux autres parce qu'ils montrent, à mon sens, d'une façon très évidente, l'action de la glycérine.

Observation I. — En décembre 1905, je suis appelé près d'un homme de 50 ans, ictérique, cachectisé, ayant le teint jaune-paille, en proie à des vomissements fréquents, ayant subi un amaigrissement considérable et présentant depuis plusieurs mois une anorexie presque absolue. Il est considéré comme atteint de cancer viscéral. Il a eu des hématémèses, il présente une volumineuse tumeur dure à l'épigastre et quelques ganglions inguinaux. Bien qu'il n'y ait jamais eu de coliques hépatiques typiques, et que l'ictère puisse, en effet, être rattaché d'une plausible façon à une compression des voies biliaires je me demande s'il ne s'agirait pas d'un cas de lithiase avec grosse vésicule et péricystite. En tous cas, comme le malade est inopérable, même s'il s'agit d'un cancer, je conseille de faire l'essai d'une cure de glycérine dont je prescris deux cuillerées à soupe tous les matins pendant quelques jours, puis une cuillerée à soupe pendant un certain temps. L'amélioration fut prompte; en deux mois tout était rentré dans l'ordre, la tumeur avait disparu avec l'ictère, le malade avait repris appétit et embonpoint et depuis il est retourné à son établi dans l'usine, où tout le monde le croyait irrémédiablement perdu.

Observation II. — Des deux autres cas, l'un concerne la mère d'un de nos confrères âgée en ce moment de 72 ans, hémiplégique, sujette depuis nombre d'années à des crises de coliques hépatiques calmées par la morphine. La glycérine est employée, les crises cessent. Mais la malade peu persévérante dans les choses médicales (comme on l'est généralement dans notre entourage) suspend trop tôt l'usage du remède. Une crise légère ne tarde pas à apparaître qui nécessite une injection de morphine. Cette fois, la leçon a porté ses fruits, la médication glycérinée est reprise et continuée longtemps et il ne survient plus aucun accident lithiasique.

Observation III. — Le dernier est celui d'une religieuse trinitaire qui, depuis plusieurs années, souffrait de coliques hépatiques tellement fréquentes qu'elles se montraient tous les dix jours environ, au point que l'on avait renoncé aux piqûres de morphine de peur de l'accoutumance. Sa vie était un véritable martyre. Sur mes conseils elle fait usage de la glycérine et bientôt elle est délivrée de ses atroces douleurs et peut reprendre ses occupations. Quelques mois plus tard on vient me chercher en toute hâte : Venez vite, Docteur, sœur Louise souffre à nouveau. « — De quoi, demandai-je étonné » voyant, non sans regret, le premier doute s'élever en mon esprit sur l'efficacité jusque-là incontestée pour moi, de la médication et persuadé de la fidélité de la sœur à suivre mes conseils — « Mais, de ses coliques hépatiques sûrement, car ce sont les mêmes symptômes » me répond la religieuse qui venait me mander. J'hésitais à la croire et cependant force fut de me rendre à l'évidence. C'était bel et bien une crise de coliques hépatiques avérée, quoique beaucoup moins intense que celles que j'avais constatées jadis. J'interrogeai alors la malade et apprit, avec joie, je l'avoue, que, depuis quelques semaines, cette bonne âme, ayant peur de ruiner la communauté, avait, à l'insu de sa supérieure, supprimé l'usage de la glycérine. Désormais on la lui fit prendre ponctuellement chaque matin et les crises ne reparurent plus.

« Je me résume en vous disant que la belle découverte de Ferrand, à la mémoire duquel je rends hommage, est pour moi parfaitement établie et que nous possédons dans la glycérine un moyen sûr et facile d'éviter le retour des crises de coliques hépatiques. C'est du moins le résultat de mon expérience. »

Plantier.

DANGERS DE CONTAMINATION DE DIVERSES MALADIES, PAR QUELQUES HABITUDES TRÈS REPANDUES, ET EN PARTICULIER L'INSALIVATION DES OBJETS USUELS (1).

I

La notion de la contagiosité de certaines maladies est depuis longtemps devenue banale; les découvertes successives d'agents microbiens pour les maladies infectieuses ont eu leur répercussion, grâce à la presse vulgarisatrice, jusque dans les milieux populaires les moins instruits.

Admettre la contagion, c'est admettre le transport d'un germe de maladie. Il est bien évident qu'un individu sain ne sera pas contaminé si ce germe est détruit au cours de son trajet du malade à cet individu sain (antisepsie et désinfection) ou mieux encore si les occasions de transport possible sont évitées (hygiène). Une maladie *contagieuse* est donc une maladie *évitable*.

Malheureusement, pour la grande majorité du public, la notion de contagiosité a pour seul effet de créer des peurs irréfléchies, mais n'a pas le résultat désirable, celui de convaincre tous les individus de la nécessité de prendre les précautions véritablement efficaces pour empêcher le transport du germe d'un malade à un individu sain.

Sans doute, en présence d'un cas de diphtérie, de variole, ou de phtisie grave, l'entourage du malade accepte d'ordi-

(1) Rapport à la Société de médecine de Nancy, 22 mai 1907, publié par la *Revue médicale de l'Est.*

naire les mesures d'isolement et de désinfection prescrites ; mais dans la vie courante, il est de multiples circonstances dans lesquelles les précautions les plus élémentaires font défaut au mépris des règles de l'hygiène et même de celles de simple propreté.

Les malades contagieux, en effet, ne sont pas seulement les grands malades, alités, brûlants de fièvre, et dont l'aspect est caractéristique ; il y a des malades contagieux qui circulent dans la rue, qui travaillent dans les magasins, les bureaux ou les ateliers, qui se livrent à l'exercice régulier de leur profession.

Citons-en quelques exemples.

Les tuberculeux ont depuis longtemps des bacilles dans leur salive avant d'être obligés de s'aliter. Les malades atteints d'angine simple en apparence ou convalescents d'angine notoirement diphtérique peuvent avoir dans leur gorge des germes dangereux alors qu'ils accomplissent leur tâche quotidienne. Les scarlatineux ou les varioleux sont contagieux avant et après le moment où la maladie les confine au lit. Après une fièvre typhoïde, les urines et les selles contiennent du bacille d'Eberth pendant un temps plus ou moins long. Les sécrétions buccales des avariés sont particulièrement virulentes, alors que ces malades présentent toutes les apparences d'une santé parfaite.

L'aspect extérieur de la santé n'est donc pas une garantie suffisante; il est des gens qui ont une mine superbe et qui sont atteints de maladies sérieuses et contagieuses. Il est fréquent que le même microbe, qui réalise une maladie bénigne chez un individu, réalise ensuite une maladie grave chez un autre individu, moins résistant ou vivant dans des conditions différentes.

De plus, avec l'extrême enchevêtrement qui existe actuellement entre toutes les classes sociales, les mêmes maladies se retrouvent dans toutes les situations, et les vêtements de drap fin ou de velours peuvent recouvrir les mêmes germes dangereux que les haillons les plus sordides.

II

Ces préliminaires posés, voyons maintenant comment se transmettent certaines maladies communes.

Le transport des germes se fait par les *sécrétions* et les *excrétions* des malades.

Laissons de côté ce qui a trait aux germes contenus dans les crachats, les urines, les matières fécales ou le pus des grands malades. Tout le monde s'en méfie, nonobstant qu'il y aurait beaucoup à dire encore sur la manière dont bien des malades disséminent leurs crachats. Mais ce dont le public ne se méfie *jamais* ce sont les *sécrétions et les excrétions des personnes malades vivant de la vie commune* et présentant les apparences extérieures de la santé. Leurs sécrétions et excrétions contiennent pourtant des germes capables de contaminer d'autres individus auxquels ces germes sont transportés directement ou par l'intermédiaire d'objets divers.

Sans doute la preuve de ce transport est souvent impossible : les occasions de contamination sont si nombreuses et si banales, elles retiennent si peu l'attention! De plus, la longue période d'incubation de certaines maladies rend impossible toute recherche de leur provenance première! Mais si l'on songe à la multiplicité des cas de maladies dont l'origine est incertaine, on est bien obligé de faire grande la part des contagions par contacts journaliers de personnes d'apparence saine. N'y eût-il qu'un seul cas de prouvé, cela devrait suffire, n'est-ce pas, à mettre en garde contre certaines habitudes très répandues et notoirement dangereuses. Eh bien, ce n'est pas un cas prouvé que nous pouvons citer, ce sont de très nombreux cas pour lesquels la preuve est faite ; et chaque médecin aurait des exemples à y ajouter.

Voici quelques faits absolument démonstratifs.

Pour la salive, on connaît bien les cas de transmission de la *tuberculose* par le *baiser*, comme MM. Spillmann et Landouzy en ont cité des exemples au Congrès de 1905. L'un de nous a observé un jeune homme fréquemment atteint de crevasses des lèvres, chez qui une infection tuberculeuse débuta par les ganglions sous-maxillaires, puis détermina une pleurésie et ultérieurement des fistules anales ; or, au moment de son adénopathie, il avait une maîtresse notoirement atteinte de tuberculose pulmonaire contagieuse.

L'habitude de mouiller le doigt pour tourner les feuillets d'un livre ou d'un répertoire a déjà fait des victimes : c'est ainsi qu'un bibliothécaire, qui avait cette fâcheuse habitude, contracta la tuberculose, dont son prédécesseur avait déposé le germe sur les feuillets d'un répertoire, toujours tournés par lui avec le doigt mouillé.

L'*avarie*, on l'ignore trop souvent dans le public, n'est pas une maladie exclusivement sexuelle : la longue durée de sa contagiosité et la fréquence de ses manifestations dans diverses régions du corps, et en particulier dans la bouche, font qu'il y a de nombreux cas d'avarie accidentelle, d'avarie « des innocents ». M. Fournier rapporte l'observation d'un petit garçon qui tombe dans une promenade publique et se blesse ; une belle dame, prise de pitié, panse la plaie avec un morceau de papier gommé, qu'elle humecte de sa salive. Résultat : après le délai normal, développement d'un chancre (accident primitif) au niveau de la plaie.

M. Spillmann a vu un apprenti tapissier dont la lèvre inférieure présentait le même accident, parce qu'il avait l'habitude de mettre à sa bouche de petits clous, comme le faisaient tous ses compagnons de travail ; or, l'un de ceux-ci, l'auteur inconscient de la contamination, était en puissance d'avarie contagieuse.

Nombreux sont les cas d'avarie inoculée au sein d'une nourrice par la bouche d'un nourrisson héréditairement avarié.

L'usage d'instruments de table après un syphilitique a été la cause indéniable d'un certain nombre de chancres de l'amygdale. L'un de nous a vu un chancre de la lèvre contracté par une mère de famille, qui s'était servie d'un gobelet de fer blanc attaché à la fontaine de l'usine où elle travaillait, gobelet qui servait à tous les ouvriers voulant se désaltérer. Les cas de contamination par le quart, passant de bouche en bouche, sont fréquent dans les casernes.

De même l'habitude de goûter la bouillie des enfants, qu'ont trop de domestiques !

De même encore, nous connaissons un cas de chancre de la lèvre, communiqué par l'embouchure d'un instrument de musique.

Lamentables aussi sont l'histoire de cette jeune mariée du grand monde, inoculée à la joue au cours des embrassades du classique défilé de la sacristie ; et celle d'une malheureuse famille dans laquelle un jeune homme avarié contamina un petit cousin en soufflant dans sa trompette pour l'amuser :

l'enfant prit le germe déposé sur son jouet et transmit ensuite la maladie à ses parents et à un autre enfant.

M. Suarez de Mendoza a imputé certaines contaminations à la déplorable habitude de « lécher » véritablement certains objets religieux, notamment la patène ou les reliquaires, léchage qui, au point de vue dogmatique, n'est nullement obligatoire et peut se remplacer facilement par le simple contact de la joue.

De légères « boutonnières » ou même des excoriations insignifiantes faites par un rasoir banal dans une peau sur laquelle se promène ensuite un blaireau non moins banal, ont à leur actif des cas de contagion d'avarie. Nous en connaissons jusqu'ici, pour nous seuls, cinq cas indiscutables à Nancy.

Les squames contagieuses de diverses maladies peuvent s'envoyer par lettres à de longues distances, témoin le cas de Sanné : Une dame, habitant la Bretagne avec sa fille, dans une région absolument indemne de *scarlatine*, reçoit une lettre d'une jeune femme fixée en Allemagne ; dans cette lettre, cette personne annonçait qu'elle était en convalescence de scarlatine, et que la desquamation était tellement abondante qu'en écrivant elle avait dû secouer le papier à diverses reprises, afin d'en chasser les pellicules qu'elle y laissait tomber ; quelques jours après l'arrivée de cette lettre, la mère et la fille sont prises de scarlatine. La fille guérit, la mère fut emportée par la maladie.

On a cité des exemples de contagion de la *fièvre typhoïde* par les urines, qui doivent être manipulées avec les mêmes précautions que les matières fécales, auprès des malades comme dans les laboratoires d'analyses.

Nous pourrions citer des cas de contagions fort désagréables, dues aux sièges des cabinets, dans les maisons particulières, dans les hôtels, dans les écoles. Une personne malade crée parfois de réelles épidémies dans son entourage, par l'intermédiaire de cet objet.

Voilà ce que peuvent faire sécrétions et excrétions de gens en apparence sains.

III

Dans ces conditions, que penser des habitudes si répandues dont voici la description :

Les demoiselles de magasins, chez les pâtissiers, mouillent élégamment leur index pour prendre une feuille de papier de soie, sur laquelle le même index aide les autres doigts à déposer la tartelette ou le gâteau que l'aimable cliente va savourer.

Il en est de même dans de nombreuses charcuteries et autres magasins de produits alimentaires.

Les demoiselles de magasins des confiseurs imbibent largement de leur salive les jolies petites étiquettes dorées, qu'elles collent ensuite sur les cornets de bonbons ; dans cette opération leurs doigts ne sont pas épargnés.

Pour démouler les glaces, les garçons soufflent de leur mieux par un petit trou situé au fond du moule : si un peu de salive y coule, le client ne le sait pas...

On voit parfois des garçons épiciers sortir des water-closets, mettre leurs doigts dans leur nez, ou se curer les dents avec leurs ongles, et plonger ensuite leurs mains dans une caisse de pruneaux, de raisins secs ou de petits gâteaux. Ces produits alimentaires sont, par ailleurs, souvent exposés sur un trottoir à la vue du public, à l'accumulation des poussières de la rue et à l'arrosage par les toutous...

Les garçons de restaurant imbibent de leur salive une serviette avec laquelle ils glacent la surface du sel des salières. Ils nettoient avec leur salive ou la buée de leur respiration les souillures laissées par le plongeur sur les verres ou les assiettes.

En tramways, MM. les employés (auxquels la Compagnie, pourtant mise au courant par l'envoi récent d'une brochure *ad hoc*, s'abstient de donner des instructions et des bagues de caoutchouc) insalivent plus que jamais les tickets qu'ils donnent au public ; l'un de nous a eu la jouissance de quatre billets, qui se sont partagé dix-sept imprégnations de salive entre le Pont Saint-Jean et Bonsecours. La statistique de M. Perrin permet d'évaluer à 3 sur 4 le nombre de tickets sur lesquels une tartine de salive est donnée... par dessus le marché! Or, des recherches bactériologiques récentes ont démontré sur deux cinquièmes des billets, la présence de microbes d'apparence inoffensive, et sur les trois autres cinquièmes la présence de microbes *virulent* (streptocoques, staphylocoques, pneumocoques, pseudo-bacilles de Lœffler), tous capables de transmettre aux voyageurs une maladie infectieuse.

Les amateurs de propreté feront bien de regarder les mains qui, parfois, leur délivrent des timbres-poste, et les cartons où ceux-ci sont contenus. Le nombre des employés des postes munis d'une éponge mouillée pour humecter les timbres est très rare : la plupart insalivent leurs doigts pour tourner les feuilles de timbres-poste à livrer au public, ou insalivent partiellement un timbre détaché à recoller sur le carton.

Certaines personnes ont la manie d'embrasser les personnes et les objets. Sur les promenades publiques, on voit des dames qui ne peuvent rencontrer un joli enfant sans vouloir immédiatement l'embrasser, fût-ce un enfant inconnu. (En Angleterre, pour réagir contre cette habitude, on a imaginé de mettre sur les chapeaux des enfants une banderolle avec cette inscription : *Kiss me not !* ne m'embrassez pas.)

Pour nettoyer une petite souillure sur le visage d'un enfant, ou éponger une petite plaie, grandes dames et domestiques prennent leur mouchoir et l'humectent de salive. A rapprocher de ce lavage « appétissant » les pansements à la salive sur un morceau de papier gommé ou sur un débris de timbre-poste.

Ceux qui sucent leurs crayons et porte-plume personnels ont parfois la fâcheuse distraction d'agir de la même manière envers ces instruments trouvés dans un bureau ou empruntés à n'importe qui. Un médecin connu est mort paralytique général pour avoir ainsi mâché un coupe-papier.

Certaines catégories d'ouvriers se servent de leur bouche comme d'une troisième main et y placent des objets qui passeront bientôt dans celle d'autres ouvriers : clous chez les tapissiers, épingles chez les couturières, les modistes, etc.

Chez les marchands de pipes, le bon fonctionnement du tuyau se vérifie en soufflant dedans à la réception des marchandises ; au moment de la revente, les clients en font autant.

Les trompettes et les sifflets vendus sur la voie publique ou dans les magasins, sont mis en valeur par le camelot ou le vendeur. Et nombre de personnes croient bien faire en soufflant dans les trompettes des enfants pour les amuser.

Sur le champ de foire, les petites photographies sur zinc à 0 fr. 30, sont après développement séchées à la flamme. Il s'y forme une buée que l'artiste lèche rapidement, puis il

met la photo dans un petit cadre. Des mères ou des femmes heureuses de la ressemblance, embrassent parfois cette photo qu'on vient de leur remettre, ou vont manger des gâteaux ou des frites après avoir manipulé cette photo léchée par un inconnu. C'est ainsi que, le jour de l'ouverture de la foire devant nous, une ouvrière en recevant la photographie, dit à son mari: « Eugène, que t'es beau là-dessus », et elle embrassa la photo à cinq ou six reprises ?

Il est d'usage courant de se mettre à table après avoir frotté ses mains sur des rampes d'escaliers, manipulé son courrier (dont le facteur a insalivé les coins), utilisé les water-closets et avoir tiré la poignée de la chasse d'eau, etc. Il est bien peu de maisons où l'on ait un lavabo à l'entrée de la salle à manger. Même observation en ce qui concerne la manipulation des objets alimentaires dans les magasins, cuisines, etc.

Quand on donne son linge à laver, on ferait bien de s'assurer qu'il n'est pas manipulé en même temps et savonné dans le même récipient que des mouchoirs remplis de crachats d'un phtisique ou de mouchûres d'un diphtérique.

Une bouillie ne serait sans doute pas cuite à point si les bonnes d'enfants, gardes, voisines ou nourrices n'avaient mis la cuillère à leur bouche avant de la donner à l'enfant. A noter que des parents qui tolèrent cet usage, forcent souvent leur bonne à avoir un verre à boire personnel. On vérifie aussi le tirage du biberon, tout comme on emprunte un nourrisson quelconque pour faire monter le lait d'une jeune mère.

Il y a quelques années encore, il était d'usage courant chez de nombreux barbiers de déposer de la salive sur l'ongle du pouce pour y affiler le rasoir tout prêt à servir.

Dans les cafés, les cercles, beaucoup de personnes insalivent leur pouce et leur index pour faire plus facilement glisser les cartes à jouer, cartes servant à tout le monde.

Quatre-vingt-dix-neuf des notes acquittées sont imbibées par la salive collant le timbre à quittance.

Il est intéressant de voir l'épaisse couche de vernis salivaire qui orne les coins des livres des cabinets de lecture et les registres ou répertoires de certains bureaux.

Les vieux timbres doivent avoir une saveur toute particulière à en juger par le soin avec lequel certains collectionneurs les décolent en les léchant.

Il est des personnes qui ne se contentent pas de déverser des flots d'éloquence ou de racontars, mais qui déversent aussi des flots de « postillons » sans s'inquiéter sur quoi ils tombent!

Dans les bureaux de tabac, on met toujours son cigare à la bouche pour l'humecter avant d'en couper l'extrémité dans la petite guillotine *ad hoc*, comme l'ont fait les acheteurs précédents et comme le feront les suivants.

Les pièces d'argent sont souvent prises entre les dents surtout pendant qu'on rend la monnaie ; l'un de nous a vu une pièce de un franc passer de la bouche d'un tuberculeux qu'il venait d'ausculter à l'hôpital, dans celle d'un employé de tramways.

Les personnes qui professionnellement devraient être mieux renseignées ont parfois des habitudes fâcheuses : il n'est pas rare de voir des aides de pharmacie fabriquer des cachets ou rouler des pilules immédiatement après avoir manipulé l'ordonnance souillée par les doigts du malade et de son entourage, ou après avoir fait une analyse d'urine ; d'autres mettent entre leurs dents des bouchons de bouteilles ; un préparateur de cachets, que nous connaissons, s'est un jour servi de sa salive pour suppléer à la sécheresse de son tampon ; or, il était en pleine période contagieuse d'avarie.

Les chaussures sont souvent cirées sur les tables de cuisine à la place où on mettra le pain. Le meilleur cirage pour beaucoup de personnes est celui dans lequel il faut le plus cracher.

Les vêtements des malades donnés ou vendus après décès sont mis en vente par les fripiers ordinairement sans désinfection préalable. (A Nancy, la municipalité a rendu obligatoire cette désinfection, mais très peu de villes font de même et les règlements sont souvent éludés).

Il est habituel de balayer en soulevant le plus de poussière possible, et de le faire le matin dans les ateliers afin que les ouvriers ne perdent rien du moment où tout l'air est saturé de poussière.

On reçoit, transmet et colporte les lettres des malades sans se soucier des germes qu'ils ont pu y mettre, pellicules ou salive pulvérisée par la toux ou la parole.

Il est de bon ton de faire fraterniser dans le même réticule son mouchoir de poche et la bouteille des urines d'un parent qu'on se charge de porter à analyser, etc., etc.

IV

Si, d'une part, les sécrétions d'individus en apparence bien portants contiennent parfois des germes morbides, et si, d'autre part, il est démontré que des cas de contagion reconnaissent pour origine certaines habitudes très répandues, et en particulier l'insalivation d'objets usuels, nous sommes amenés à en conclure que non seulement ces habitudes sont malpropres, mais qu'elles sont souvent dangereuses.

En résumé :

1° C'est une habitude dangereuse que d'insaliver le doigt destiné à saisir un objet ou de déposer de sa salive sur un objet quelconque, tickets de tramways, papier de confiseurs, surtout quand cet objet peut être porté à la bouche ou peut toucher des aliments. On doit s'abstenir de ce geste même quand on est bien portant ou quand on croit l'être ;

2° Réciproquement, il est dangereux de porter à sa bouche ses doigts qui ont touché des objets de propreté incertaine, de sucer les crayons, les manches de parapluies, les timbres poste et les pièces de monnaie, etc., etc;

3° Il faut surveiller attentivement les objets que les enfants portent à la bouche ; ces objets doivent être rigoureusement personnels et tenus dans un état de grande propreté.

La *mère seule* peut, sans inconvénients, goûter les bouilles de l'enfant ;

4° C'est une mauvaise habitude de laisser embrasser les enfants par n'importe qui, même par les dames, amies de leur mère. En famille, il est préférable de ne jamais embrasser sur la bouche ou au voisinage de la bouche ou des yeux ;

5° Il faut se méfier de tous les objets qui peuvent être souillés par les sécrétions d'autrui ;

6° Chez les coiffeurs, tout instrument tant soit peu souillé de sang doit être désinfecté, même si ce sang provient d'un individu sain. L'emploi exclusif d'instruments individuels est désirable. Un coiffeur doit toujours se laver les mains avant de raser un client, il ne doit *jamais* porter ses doigts à sa bouche ou à son nez, ni éternuer, ni tousser dans sa main,

ni se moucher sans se relaver les mains. Nous avons vu, malheureusement, de nombreux cas de contamination grave, dont plusieurs auraient pu entraîner une lourde responsabilité civile du patron coiffeur;

7° Toutes les sécrétions et excrétions des convalescents (même les squames ou pellicules) doivent être tenues pour suspectes;

8° Les locaux où on manipule des aliments pour les vendre, pour les préparer ou pour les consommer, devraient toujours être munis de lavabos à eau courante, avec savon à discrétion et essuie-mains fréquemment renouvelés.

V

Un léger effort pour renoncer à des habitudes nuisibles est chose peu difficile; le public peut perdre ces mauvaises habitudes, notamment celle de cracher sur les objets vendus aux clients, comme il a perdu au XVIe siècle celle de se moucher dans ses doigts, au XVIIe celle de jeter les os sous la table, au XVIIIe celle de se servir de la rue comme cabinets d'aisances, etc. Mais bien des personnes redoutent la moindre dérogation à leur routine, et opposent la force d'inertie à tous les progrès, quand bien même ceux-ci sont demandés dans un but d'intérêt général.

C'est aux commerçants, aux fournisseurs, aux entrepreneurs de services publics à imposer ces mesures de propreté élémentaires à leurs employés; mais c'est au public dûment averti de dangers prouvés, à ne plus tolérer ces répugnantes habitudes. Rien ne force, par exemple, un voyageur à accepter un ticket de tramway imprégné de salive. Bien entendu, nous ne suspectons l'état de santé de personne en particulier; mais ce n'est blesser personne individuellement de supposer que, parmi tous les employés de commerce ou d'administration ou d'entreprises diverses, du Guatemala, du Honduras, de Norvège, de France, d'Italie ou du Monténégro, ou même simplement de Nancy, il peut se trouver quelqu'un atteint de tuberculose ou ayant reçu un coup de pied de Vénus.

D'ailleurs, les personnes, munies de ces fâcheuses habitudes, doivent se dire que leur intérêt est aussi directement engagé que celui des autres : si celui qui porte ses doigts à sa bouche pour donner des cartes à jouer, pour compter des billets de banque, ou qui loge entre ses lèvres une pièce de monnaie, risque d'infecter une autre personne, il s'expose bien plus grandement encore à inoculer à sa langue ou à ses lèvres un germe virulent déposé sur ces mêmes objets par d'autres personnes ayant la même habitude; il courra impunément mille et cent fois ce danger, mais se fera peut-être prendre à la onze cent unième fois. Si, chez le bibliothécaire dont nous avons parlé, l'origine de la tuberculose a pu être décélée, qui dira le nombre de tuberculose accidentelle, d'avarie, de diphtérie, de leucoplasie cancéreuse de la bouche contractées au contact de doigts humides ayant lavé les coins des pages souillés par d'autres!

L'intervention d'une Société puissante et renommée comme la Société de Médecine de Nancy, qui a joué déjà un rôle si important dans la lutte locale contre la fièvre typhoïde et les maladies vénériennes, peut agir sur l'esprit des hésitants et des indifférents. C'est pourquoi nous demandons que la Société de Médecine veuille bien prendre en considération l'importance des dangers que nous venons de signaler et mettre en garde le public contre les habitudes dangereuses signalées ci-dessus, et en particuler contre l'insalivation des objets usuels.

Etienne et Perlin.

Notes de bibliographie

Chez Maloine.

L'urine au point de vue chimique et médical, analyse simplifiée avec la signification et l'interprétation physiologique et clinique des résultats, par le Docteur Ch. Blarez, Professeur de Chimie à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, in-18, 3 fr.

L'*Urine au point de vue chimique et médical*, tel est le titre d'un petit volume dû à M. le Professeur Ch. Blarez de la Faculté de Médecine de Bordeaux. Les traités d'analyses des urines sont nombreux, mais celui qui vient d'être publié s'écarte de tous les précédents par un cachet d'originalité qui fait de cet ouvrage une œuvre scientifique et propre à l'auteur. Si, en effet, on parcourt le volume avec attention, on peut constater que chaque point de l'analyse des urines a fait de la part du Dr Blarez le sujet d'une étude approfondie et qu'à côté des méthodes de recherches ou de détermination déjà connues l'auteur explique qu'il les a modifiées, simplifiées, perfectionnées dans le but de les rendre tout à la fois exactes, commodes et rapides à exécuter. C'est ainsi que l'auteur a créé des appareils nouveaux pour le dosage de l'urée, de l'azote total des urines, pour la préparation de l'hypobromite de soude, un nouvel appareil cryoscopique simplifié, une méthode pour le dosage volumétrique de l'acide urique, des considérations sur la densité des urines, une nouvelle méthode d'évaluation de l'acidité urinaire libre et totale. Enfin, une nouvelle manière de représenter les résultats analytiques en les comparant à ceux que fournissent une urine normale type de même densité, et qui permet de voir d'un seul coup d'œil les variations des rapports urologiques que l'urine examinée présente.

On lira également avec le plus grand intérêt les considérations physiologiques et pathologiques qui se rattachent aux principaux éléments constitutifs des urines; de même qu'en un chapitre spécial, un véritable petit traité de séméiologie urinaire, dans lequel l'auteur, avec une prudence qui n'a d'égale que sa haute science en la matière, se contente de n'exposer que des faits bien précis et suffisamment étudiés pour qu'il soit permis de les prendre en sérieuse considération.

GHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

Jusqu'à ce jour, sur le réseau P.-L.-M.- la délivrance des billets d'aller et retour était limitée aux relations des gares les plus importantes avec les gares situées dans un rayon déterminé.

Le public apprendra avec satisfaction que la Compagnie P.-L.-M.- fera émettre des billets d'aller et retour de toute gare pour toute gare de son réseau, à partir du 20 juin 1907.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Valmont de Bomare et l'eau bouillie.

1769.

Jacques Chrysostôme Valmont de Bomare, l'auteur du *Dictionnaire* que connaissent tous les hommes de science un peu instruits du passé, ne fut pas le seul membre de cette famille rouennaise (1) qui s'occupât des sciences naturelles et de leurs applications pratiques. Le savant voyageur avait deux frères qui lui ont survécu, Jacques-François-Bernard et Louis-Charles. L'un de ces frères, l'aîné sans doute, exerçait la médecine dans la capitale, quoi qu'il ne fût pas docteur de la Faculté de Paris, en raison de ses fonctions de « médecin du haras du Roi », et c'est à la plume de ce praticien oublié que sont dues les curieuses *Observations* que l'on va lire sur une des questions les plus importantes de l'hygiène alimentaire.

Jacques-François-Bernard, né à Rouen le 25 septembre 1728 (2), est alors âgé de 41 ans. Issu d'une pieuse famille, il s'est d'abord destiné à l'état ecclésiastique et il a reçu la tonsure le 31 mars 1747 (3), mais il n'a pas persisté dans cette vocation.

Entraîné chez Le Cat par l'exemple de son frère, il s'est consacré à l'art médical et nous le retrouvons à Paris, occupant le poste que l'on sait et signant en 1769 la consultation tout à fait remarquable que l'on va lire et qui suffit à tirer sa mémoire de l'oubli.

Valmont de Bomare décrit d'abord en grands détails un cas de parasitisme assez extraordinaire et d'une interprétation fort difficile. Il est question, en effet, de l'expulsion par les voies digestives d'*organismes vivants* ayant la *forme d'un chapeau* et où il croit pouvoir reconnaître de petits crustacés qui ne seraient autres que ce qu'il nomme des *cloportes d'eau douce*.

L'intérêt du mémoire dont je présente le manuscrit gît d'ailleurs bien moins dans le fait lui-même qu'il raconte et qui n'a sans doute pas plus de valeur zoologique que les découvertes analogues de Sultzer ou de Lesauvages, que dans les réflexions dont l'ingénieux praticien a fait suivre son récit et dans les conclusions hygiéniques, tout à fait imprévues, qu'il en tire.

En effet, Bomare est allé chercher, avec une rare pénétration, la cause de l'affection singulière de son jeune client dans « les eaux croupies et corrompues » que celui-ci s'est souvent trouvé « dans le cas de boire » au cours de ses voyages en Hollande, en Angleterre ou en Allemagne, et devançant la science de plus d'un siècle, il préconise en pareil cas, avec une particulière netteté, l'USAGE DE L'EAU BOUILLIE.

« Cet exemple, écrit-il, et quantité d'autres à peu près semblables, qui arrivent tous les jours à l'humanité, sont trop frappans et en meme tems trop effrayans pour ne pas chercher les précautions nécessaires, afin de s'en garantir.

« La chose n'exige pas beaucoup de dépense et n'entraîne pas après elle beaucoup d'incommodités. Il ne s'agit que de faire bouillir l'eau. La chaleur, bien supérieure à celle qui suffit ou pour faire éclore les ovipares ou pour faire vivre les vivipares, les fait périr, en devenant elle-même salutaire au corps ».

Valmont de Bomare avait donc dès 1769, il y a cent trente-huit ans, la vision bien nette de la doctrine pastorienne. En rendant un hommage très posthume à la sagacité momentanée, on regrettera, pour la santé publique, qu'il se soit contenté de confier une grande pensée, qui aurait pu être si féconde au méchant morceau de papier qui nous l'a conservée et que mon collègue Lacroix, du Muséum, retrouvait, par hasard, ces mois derniers, dans une collection d'autographes (4).

E.-T. Hamy *(de l'Institut).*

(1) Voici l'acte de baptême du voyageur minéralogiste auteur du *Dictionnaire*, tel que me le communique le savant et obligeant correspondant de l'Institut, M. Ch. de Beaurepaire.

« Le 20 novembre 1731 a esté baptisé un fils né le 17 de ce présent mois du légitime mariage du sieur Jacques François Valmont de Beaumare, avocat au Parlement de Normandie et de Marie Rose Chantier, lequel a été nommé Jacques-Chrysostome par M. Jean-François Filoque prestre et Mme Madeleine Loisemont, femme de M. Milet, conseiller du roi, commissaire (*Reg. de la par. Saint-Pierre-le-Portier de Rouen*).

(2) Son acte de baptême en date du 27 septembre 1728 a été retrouvé par M. Ch. de Beaurepaire dans les registres de Saint-Vigor, de Rouen.

(3) Le troisième fils de François Valmont de Bomare, né à Morsang, au diocèse de Lisieux, fut également tonsuré le 22 sept. 1722. Une sœur, née dans la même paroisse, Renée-Angélique, a été religieuse de l'abbaye de Bondeville près Rouen.

(4) Jacques-François-Bernard VALMONT de Bomare vivait encore, ainsi que Louis-Charles, à la date de la mort de son frère le minéralogiste. Le billet de faire-part convoquant « aux convoi, service et enterrement de Monsieur Jacques-Christophe Valmont de Bomare, censeur des Etudes au lycée Charlemagne, membre associé de l'Institut, membre de la Société de médecine de Paris, des Académies royales de Madrid, de Naples, de Bruxelles, de Caen, de Rouen, de La Rochelle, de Lion, d'Orléans, de Berne, de l'Athénée de la langue française et associé d'un grand nombre d'autres accadémies savantes, décédé rue St-Antoine au Lycée Charlemagne » est envoyé de la part « de Madame sa veuve, de *Messieurs ses frères* et de ses neveux et nièces ».

La pièce est du 25 août 1807.

Observations

sur une maladie occasionnée par le cloporte d'eau douce, par N. Valmont de Bomare médecin du Haras du Roi.

La nature est si variée dans ses objets, si cachée dans ses démarches, si bizarre dans ses effets, qu'à chaque instant elle donne lieu aux physiciens de contempler sa grandeur et de s'humilier en même tems : car quoiqu'elle aît des loix sacrées et des principes fondamentaux pour l'ordre et l'harmonie des différens corps ; elle se sert de moïens si variés pour parvenir à son but, que la diversité des phénomènes qu'elle nous présente journellement nous démontre évidemment qu'elle est d'une prévoïance admirable pour conserver tout ce qu'elle fait. C'est ce que l'observation suivante va nous prouver.

M. de B... des Ardennes, demeurant à Paris, âgé de 20 ans ; d'un tempérament sanguin ; d'une taille médiocre ; la peau douce, unie, flexible et d'une très belle carnation ; des couleurs vives et rouges ; assez robuste et vigoureux, d'un caractère vif et gai et ayant toujours joui d'une très bonne santé : se mit à voyager en 1767 en Hollande, en Angleterre et en Allemagne. Mais dans l'automne 1768, six mois après son retour à Paris il fut près d'un devoïement avec mal de tête, d'une espèce de jaunisse et d'une fièvre qui furent d'abord rebelles aux médicaments. Cependant on lui enleva la fièvre par l'usage continué de Kinkina, le dévoïement s'arrêta longtemps après par des remèdes réitérés de suif de chandelle et les autres symptômes disparurent.

Mais comme la nature avoit beaucoup souffert chez lui par une déperdition continuelle sans la moindre réparation, il étoit tombé dans une maigreur extraordinaire qui s'éclipsa bien promptement, à l'aide du régime qu'il observa et des bons alimens qu'il prit.

Il a passé l'hyver et le printemps derniers sans souffrir la moindre incommodité ; mais il n'en a pas été de même de l'été. Il a ressenti, de tems à autre, des maux d'estomach, avec un appétit excessif et ses douleurs n'étoient bien vives que lorsque ce viscère étoit vide, car dès qu'il mangeoit, elles se calmoient, ce qui le faisoit recourir souvent à ce moyen.

Enfin, vers le milieu du mois d'août, ces douleurs augmentèrent considérablement et furent accompagnées de maux de tête et aux bras, avec une lassitude générale. Son corps dépérissoit journellement et bientôt ces yeux vifs, ces brillantes couleurs disparurent pour être remplacées par des yeux décharnés et par une figure pale, vraiment hypocratique.

Tous ces symptômes étoient assez forts pour inspirer de la crainte à notre jeune homme et le faire rentrer en lui-même pour examiner sa conduite passée qui lui parut, en effet, plus que suffisante, pour devoir en attendre quelque chose de funeste. Cependant il a consulté en vain des médecins. Aucun ne lui a trouvé de marques caractéristiques de ce mal qui empoisonne les sources de la vie. Que dire, que conclure dans une pareille situation ? Voyant surtout les douleurs d'estomach augmenter de jour en jour pendant 5 à 6 semaines ; et puis se placer dans le ventre où elles devinrent si violentes que le jeune homme se rouloit, tantôt sur le dos, tantôt sur le ventre, ou de côté et d'autre : ou bien il se plioit, il s'allongeoit sur son lit, sans ressentir le moindre soulagement : et comme un furieux, méconnoissant tout monde, bouleversoit tout ce qu'il rencontroit, brisant son lit et toutes les choses qui étoient dans sa chambre. Les douleurs se calmoient au point de lui permettre de prendre quelques heures de repos. Mais ce n'étoit que pour recommencer peu de temps après pendant cinq à six jours, terme limité à ses grandes souffrances.

S'étant mis sur la chaise percée, il fut très surpris de rendre non seulement une grande quantité de glaires, de bile et d'autres matières, mais environ plein la forme d'un chapeau d'animaux vivans qui parûrent d'autant plus singulier que ni lui, ni son chirurgien, ni aucun de ceux qui les ont vûs, ne les connaissoient bien : car quoique leur première inspection présentât la forme du Cloporte ordinaire, cependant en les examinant de près on leur découvroit des attributs que n'ont pas ceux-ci et que nous avons reconnus être ceux du Cloporte d'eau douce ; car il y en a aussi de mer.

Nous avons d'abord eu l'idée de faire graver ces animaux, vivipares, mais leur description nous ayant paru plus propre à satisfaire la curiosité, nous renvoïons pour en connoitre la différence aux ouvrages des naturalistes ; et notamment aux observations de M. Desmars, docteur en médecine.

Enfin l'évacuation a duré pendant plusieurs jours de suite, soit par le moïen d'eau mercurielle, soit par les purgatifs ; mais avec les mêmes douleurs dans le ventre : et depuis, ce moment, quoique le malade ait ressenti tous les matins des chaleurs qui lui montoient de l'estomach à la gorge, il reprend de l'embonpoint, et ses vives couleurs et sa gaîté.

En réfléchissant sur ce phénomème nous sommes portés à croire d'après le récit de M. de B. de ses voïages, que cette maladie n'a d'autres cause que les eaux croupies et corrompues, qu'il s'est trouvé souvent dans le cas de boire et dans le sein desquelles ces animaux vivaient : que tant qu'ils ont été petits ils ont resté dans son estomach où ils trouvoient leur nourriture ; mais qu'à mesure qu'ils y ont grossi, ils lui ont fait ressentir des douleurs plus ou moins aigües, suivant que ce viscère étoit plus ou moins vuide ; et que les pattes de ces animaux étant de même structure que celles des écrevisses, elles devoient singulièrement endommager ce viscère ainsi que les intestins, en détruire la mucosité et irriter leurs houppes nerveuses.

Cet exemple et quantité d'autres à peu près semblables, qui arrivent tous les jours à l'humanité, sont trop frappants et en même temps trop effrayants pour ne pas chercher les précautions nécessaires afin de s'en garantir.

La chose n'exige pas beaucoup de dépense et n'entraîne pas après elle beaucoup d'incommodités. Il ne s'agit que de faire bouillir l'eau. Sa chaleur, bien supérieure à celle qui suffit, ou pour faire éclore les ovipares, ou pour faire vivre les vivipares, les fait périr, en devenant elle-même salutaire au corps.

Un moyen que nous croyons des plus efficaces pour détruire et évacuer ces animaux, c'est de boire le matin à jeun de l'eau où l'on aura fait dissoudre du sel marin, et la plus salée possible : de prendre, en même tems des remèdes d'une pareille eau, mais moins salée que celle que l'on boira, pour ne pas endommager les instestins ; de continuer ces remèdes pendant plusieurs jours de suite et de se purger avec des médicaments où entrent la scammonée et l'aloès.

A Paris 1769 (1).

Valmont de Bomare.

(1) La date du jour et le nom du mois sont restés en blanc.

REVUE CRITIQUE

La botanique et les médecins au Jardin des plantes (1)

A l'ouverture de son cours de botanique au Muséum d'Histoire naturelle, le 16 mars 1907, M. le professeur Henri Lecomte a retracé le « développement progressif » des collections végétales du Muséum et les efforts méritoires de ceux qui les ont peu à peu constituées. Comme il se trouva dans leurs rangs plus d'un disciple d'Esculape, nous voudrions reproduire, avec quelque complément, ce qui les concerne, et montrer que dans cette branche comme dans beaucoup d'autres, le Jardin des plantes fut un peu de tout temps un fief médical.

L'art de constituer un herbier n'apparut qu'assez tard dans la science. Il est probable que ni Luca Ghini, qui professa la botanique à Bologne et à Pise, et fut le maître d'Aldrovande et de Césalpin, ni Mattioli lui-même ne préparèrent de collections analogues à nos herbiers, et les conseils que donne Mattioli sur l'art de conserver les plantes ne s'appliquent qu'à une dessiccation à l'air libre, à la manière dont usaient les herboristes et apothicaires. Mais le botaniste portugais Jean Rodrigo de Castell Branco, surnommé Amatus Lusitanus, se flatte d'avoir herborisé à Ferrare, entre 1540 et 1547, avec un savant botaniste anglais, John Falconer, qui avait formé une collection de végétaux sur des feuilles de papier reliées en volume ; cette collection, qui fut vue plus tard à Londres par Turner, est perdue. En sorte que le plus vieil herbier digne de ce nom, actuellement connu, est celui que l'on conserve au Muséum d'H. N. de Paris, précieux cadeau d'Ant. de Jussieu, qui lui-même le tenait de Boissier (1721) ; l'auteur, Jehan Girault, de Lyon, était « prieur des étudians en chirurgie sous Me Jehan Canappe ». Sa collection, datée de 1558, comprend 81 feuilles et 310 plantes collées sans ordre. Au point de vue scientifique, l'herbier d'Aldrovande, daté de 1563, mais probablement commencé quelque dix ans auparavant, est d'une bien autre importance, avec ses 17 volumes et ses 438 feuilles qui devaient contenir, dans sa pleine intégrité, environ 5.000 plantes. Aldrovande l'avait créé pour le *Museum rerum naturalium*, qu'il fonda à Bologne ; confisqué en 1796 par les Commissaires de la République française, expédié au Muséum de Paris, ce recueil fut restitué en 1815 à la ville de Bologne, qui le possède encore (2).

L'herbier de Césalpin, daté de 1563, comprenant surtout des plantes de Toscane, et classé systématiquement, passa successivement chez l'évêque de Florence Tornabuoni, dans les familles Pandulphi et Nencini, puis à la bibliothèque palatine de Toscane, enfin au Musée des sciences naturelles de Florence.

Rauwolf, qui explora la France, la Savoie, la Suisse, l'Italie, et même (1578) la Syrie, la Mésopotamie et le Liban, réunit les fruits de ses recherches en un herbier qui fut enlevé à Augsbourg pendant la guerre de 30 ans et donné à la reine Christine. Celle-ci en fit cadeau à Vossius, dont les héritiers le transmirent à la ville de Leyde. On peut le voir encore à l'Université de cette ville, dans un admirable état de conservation.

MM. Camus et Penzig rapportent aussi à la fin du XVIe siècle l'herbier du jardin ducal de Ferrare, dont la valeur est fort médiocre.

Le médecin Bâlois Gaspard Bauhin, dont le *Pinax theatri botanici* (Bâle, 1623) eut jusqu'à Linnée la faveur des botanistes, forma, pendant ses excursions en Suisse, en Allemagne, en Italie et en France (3), un très bel herbier, auquel collabora sans doute son frère Jean, et qui est demeuré à l'Université de Bâle. Mais à ce moment la botanique s'était tellement vulgarisée que la nomenclature des herbiers célèbres qui furent ultérieurement créés serait fastidieuse.

Disons seulement, avant d'entreprendre l'historique du jardin des plantes de Paris, que « le Muséum possède encore un herbier composé de 60 vol. in-f° attribué au botaniste Albert Haller ». Haller, qui fut un homme presque universel, poète, naturaliste, anatomiste, physiologiste, et dont les leçons attirèrent à Gottingue un prodigieux concours d'étudiants, mourut à Berne en 1777 : « Ses collections, acquises par Joseph II, empereur d'Autriche, furent attribuées à l'Université de Pavie et vinrent au Muséum dans les mêmes conditions que l'herbier d'Aldrovande... mais, à l'encontre de ce qui arriva pour ce dernier, il ne fut jamais réclamé » (4).

De bonne heure, les botanistes avaient reconnu l'insuffisance des collections de plantes desséchées et la nécessité de les étudier *in vivo* ou à l'état frais.

C'est à Padoue que fut fondé le premier jardin botanique, en 1540 ; Bologne et Pise en créèrent en 1547. En 1596, le roi Henri IV en fit planter un à Montpellier, sous la direction de Richer de Belleval. La capitale ne pouvait manquer de suivre cet exemple, et Jean Robin fut chargé d'organiser un Jardin des simples à Paris (1597). Son fils, Vespasien Robin, le développa de son mieux. On ne sait trop où était ce *Jardin du roi très chrestien* de Jean Robin, décrit en 1609 par le

(1) Henri Lecomte, *Historique des collections de botanique du Muséum d'histoire naturelle de Paris*, in Revue scientifique (Revue rose), 1er et 8 juin 1907, pp. 673-689 et 716-721.

(2) Dr Saint Lager, *Histoire des herbiers*, Paris, 1885.

(3) Cf. L. Legré, *la Botanique en Provence au XVIe siècle, les deux Bauhin, Jean-Henri Cherler et Valerand Domez*, Marseille, 1904, XI-117 pp. in-8.

(4) H. Lecomte. — A propos d'Ant. Novel, cité plus bas (lettre de Novel à Valavez, 7 mai 1626), voyez *les Correspondants de Peiresc, Lettres inédites du Docteur A. Novel écrites à Peiresc et à Valavez, d'Espagne, de Paris, de Bretagne*, publ. par Tamizey de Larroque, in Mém. de l'Acad. des Sciences, Agric., Arts et Belles-Lettres d'Aix, t. XVI, Aix en Provence, 1894 (1895), p. 73. Tamizey a consacré une notice au médecin botaniste provençal A. Novel, qui étudia à Avignon, vécut en Espagne, puis à S.-Malo, et de nouveau en Espagne, où on perd ses traces, — et à quelques autres docteurs correspondants de Peiresc.

brodeur Pierre Vallet ; peut-être à la pointe occidentale de la cité. Toujours est-il qu'on y cultivait des plantes rares, dont la réputation était grande ; et le sénéchal de Châteauneuf, grand amateur d'horticulture, rencontrant à Saint-Malo le médecin botaniste Ant. Novel, se flattait devant lui d'avoir possédé le *Narcisses indicus*, *flore rubro*, *vulgo jacobeus*, malheureusement stérile, ajoutant qu'il « avoit fleuri chez M. Robin à Paris ».

La science allait posséder mieux encore que les parterres des deux Robin. Guy de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, appuyé par le premier médecin Hérouard, obtint en février 1626 des lettres patentes royales établissant un jardin royal des herbes médicinales dans le clos des Coypeaux et s'en fit nommer intendant sous la haute direction d'Hérouard. Il entreprit de faire graver les spécimens les plus rares de ses collections ; il en avait déjà près de 400 planches quand la mort l'enleva. Les héritiers, peu connaisseurs, vendirent les bibelots du bonhomme, et les planches échurent à un chaudronnier qui en égara les trois quarts. Un beau jour, par le plus grand des hasards, Fagon en retrouva là une cinquantaine et s'empressa de les exhumer de la poussière du bric-à-brac. Vaillant et Ant. de Jussieu en firent tirer 24 exemplaires qu'ils distribuèrent aux savants de leurs amis.

Nous venons de voir entrer en scène un de ceux qui firent le plus pour le jardin du roi. Fagon, petit neveu de Guy de la Brosse, avait vu le jour au Jardin des plantes même, chez son oncle ; et c'est dans le sanctuaire de la botanique qu'il avait fait ses premiers pas. C'était l'indice d'une vocation qui ne se démentit point, et sous l'intendance de Vallot, premier médecin de Louis XIV, Fagon fit un voyage d'exploration botanique dans l'Auvergne, le Languedoc, la Provence et les Pyrénées pour peupler les parterres de la Butte Coypeau. Il collabora, en 1665, avec les médecins Denis Jonquet, alors professeur de botanique, Gavois, et Louis Morin, à la publication du Catalogue des plantes qui s'y trouvaient, sous le titre : *Hortus regius*, *pars prior ;* il composa même, à cette intention, un poème préliminaire, en beau latin. Il mérita bientôt de cumuler, avec le titre de docteur en médecine, les places de professeur de botanique et de chimie au Jardin royal. Mais les faveurs de la Cour vinrent peu à peu l'en distraire : nommé premier médecin de la Dauphine, en 1680, puis de la Reine, puis des Enfants de France, il devint en 1693 premier médecin du roi. Il profita de ces hautes situations pour le plus grand bien de la botanique et la gloire du Jardin du roi.

Ce dernier périclitant depuis la mort de Guy de la Brosse. Colbert en avait rattaché la surintendance à l'administration des bâtiments du roi ; Fagon se fit rendre la direction du jardin, apanage perdu du premier médecin (1693). Il y donna la plus grande impulsion aux travaux botaniques, et lorsque la mort de Louis XIV l'eut privé de sa charge d'archiâtre, il conserva la direction de cet établisement et y voulut finir ses jours.

« Dès les premiers temps de son installation à Versailles il s'était désisté de sa chaire de botanique en faveur de Pitton de Tournefort qu'il avait fait venir du fond de la Provence, par l'entremise de Mme de Venelle, sous-gouvernante des Enfants de France. Tournefort justifia ce choix par son zèle pour la science, et parcourut l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et la Hollande, faisant sa moisson pour le Jardin. A son retour, il entra à l'Académie des Sciences, et publia, peu après, ses *Eléments de botanique* (1694), réédités en 1700 sous le titre d'*Institutiones rei herbariæ*. En 1700, il partit herboriser dans le Levant, en compagnie du peintre Aubriet et du médecin allemand Gundelsheimer, antiquaire distingué. Pendant ce temps, le médecin Louis Morin, qui fut l'ami de Racine et de Boileau, délaissait chaque semaine son ermitage de l'abbaye Saint-Victor pour venir remplacer au Jardin du Roi le professeur absent (5). A son retour en 1702, Tournefort dédia quelques genres inédits, rapportés de son voyage, à Morin, à Phélypeaux, à Dodart, à Fagon, à l'abbé Bignon ; l'Académie des Sciences se trouva ainsi représentée dans la nomenclature botanique et les fleurs encore anonymes pourvues de tels parrains, leur assurèrent à leur tour une immortalité que le classique et trop banal laurier ne leur eût point conférée. A la mort du Dr Tournefort (1708), son herbier demeura au Cabinet du Jardin du Roi, et le Muséum le conserve encore dans son intégrité ; il compte 6480 espèces.

Tournefort avait formé le projet de donner une histoire générale des plantes du royaume ; en 1700, il chargea un de ses élèves, le jeune médecin Pierre Jean B. Chomel, d'explorer à ce point de vue l'Auvergne et le Bourbonnais. Chomel connaissait déjà la région, y ayant séjourné pour affaires de famille en 1693 ; il repartit en mai 1700, « muni de tout ce qui était nécessaire pour faire l'analyse des eaux minérales du Bourbonnois et de l'Auvergne sur les lieux mêmes. » Bien accueilli et documenté par le Dr Charles, de Gannat, il visita la Limagne, l'Auvergne, séjourna à Vic-en-Carladois, à Chaudes-Aigues et dans le Cantal ; enfin il rentra à Paris pour rendre compte de ses recherches à son maître Tournefort, et se rendit également à Versailles afin d'en faire part à M. Fagon. « M. Fagon, qui avoit été aussi martyr de la botanique, vit d'un coup d'œil tout ce qu'on lui montroit, se rappella les lieux mêmes où certaines plantes venoient de préférence, parut surpris et cependant regretta de n'avoir pas quelques plantes précieuses dont il indiquoit le séjour ordinaire. M. Chomel répondit que ces plantes étoient vivaces et que ne se reproduisant que par

(5) Sur L. Morin voy. *France médicale*, 10 mai 1904, pp. 157-162.

des racines il auroit fallu attendre l'automne pour les transplanter; que d'ailleurs peut-être trop fidelle élève de M. de Tournefort il avoit eu plus d'égards aux graines qu'aux racines. M. Fagon ne répliqua rien, mais il fut aisé de s'appercevoir qu'on lui feroit grand plaisir de décorer le Jardin Royal en y apportant les plantes qu'il paroissoit envier aux montagnes d'Auvergne. M. Chomel le sentit et de retour de Versailles il partit aussitôt pour retourner en Auvergne avec le même bidet sur lequel il avoit déjà fait 300 lieues. Il n'arriva, quelque diligence qu'il pût faire, qu'à la fin de septembre à Clermont. Déjà les neiges commençoient à couvrir les montagnes. M. Chomel les escalada, fit ses recherches dans les lieux nécessaires et revint aussitôt victorieux chargé de butin ». Tantôt il s'aventurait sur des pentes abruptes et tantôt, attaché par la ceinture, il se laissait glisser dans le vide, au-dessus des précipices, explorant les fentes des rochers à pic. Sa vie fut plus d'une fois en péril. Un jour, exténué de fatigue, il se laissa choir sur le sol, et s'endormit profondément sans voir qu'il était au bord d'un abîme où le moindre mouvement pouvait le précipiter. Son guide, qui l'avait perdu de vue, le rejoignit à ce moment, l'approcha non sans peine, et le réveilla avec mille précautions. L'enragé dormeur ne s'aperçut qu'alors du danger qu'il avait bravé les yeux fermés; tiré de ce mauvais pas, il se mit au pied d'une croix qui se trouvait là, et rendit grâces au Ciel. Il fut récompensé de ses peines, au retour de Tournefort, par une place d'élève à l'Académie des Sciences (6).

Fagon sut encore appeler au Jardin du Roi d'autres hommes qui devaient en être la gloire, je veux dire Sébastien Vaillant, et Antoine de Jussieu. D'abord organiste, puis élève en chirurgie à l'hôpital de Pontoise, puis chirurgien à Evreux, Vaillant trouve enfin dans la botanique la voie où il devait s'illustrer. Elève de Tournefort, puis démonstrateur de botanique au Jardin du Roi et « chargé du service de la culture et des herborisations à la campagne », il imagina une nouvelle méthode de classification végétale « fondée sur la considération des organes de la fructification; mais la mort l'empêcha de donner à ses vues tous les développements nécessaires » (7). Il s'éteignit en 1722, laissant à son ami Boërhaave le soin de publier son *Botanicon parisiense;* ses manuscrits, achetés par le savant hollandais, sont conservés à l'Université de Leyde; son herbier, acquis par le Roi, a passé dans l'herbier général du Muséum, grossi de l'herbier de Fagon, qui lui avait été donné. Après la mort de Tournefort et le bref passage de Danty d'Isnard, professeur trop éphémère, Fagon, cherchant à qui confier la chaire vacante, jeta les yeux sur un jeune Lyonnais, docteur de Montpellier, ancien élève de Goiffon et de Magnol, Antoine de Jussieu. « Ayant examiné les collections de ce jeune naturaliste, [il] le nomma sur le champ professeur du Jardin ; Ant. de Jussieu n'avait alors que 23 ans et sa nomination excita bien des jalousies, surtout parmi les médecins, qui voyaient avec peine l'une des situations les plus en vue accordée à un jeune homme n'appartenant pas à la Faculté de Paris (8). » Mais il y prit le bonnet en 1712. Il commença par explorer le midi de la France, et plus tard (1716), en compagnie de son frère Bernard et du peintre Simoneau, l'Espagne et le Portugal.

Par malheur, le duc d'Orléans ayant accordé à son médecin Chirac (1718) la surintendance du Jardin du Roi, que résigna le premier médecin Dodart, l'établissement mal dirigé périclita en dépit des efforts méritoires de ses naturalistes. Chirac était un homme terrible pour ses confrères et subordonnés, enragé à se donner raison envers et contre tout, contre la bonne foi, contre l'évidence même; on le vit bien à l'occasion de la peste de Marseille, qu'il s'obstina à nier malgré l'avis de tous les médecins de là-bas (9). Il traita les professeurs du Jardin du Roi à la manière d'un régent de collège ; il fut impérieux, méticuleux, despotiquement paperassier; il administra tant et si bien que tout en pâtit. « Ce qu'il fit de pis, dit Saint-Simon, c'est qu'il ne mit rien au Jardin des simples, n'y entretint quoi que ce soit, en tira pour soi la quintessence, le dévasta, et en mourant le laissa en friche de sorte qu'il fallut le refaire et le rétablir comme en entier (10). » C'est dire qu'après la disparition de Chirac on ne s'avisa plus de confier la surintendance du Jardin au premier médecin du Roi.

Antoine de Jussieu avait sauvé ce qu'il avait pu des collections mises à mal par Chirac, et souvent à ses frais. C'est lui qui remit en 1719 au capitaine Desclieux le fameux pied de café qui fut la souche des caféières des Antilles.

Tandis qu'un de ses frères, Joseph de Jussieu, partait comme botaniste avec la mission scientifique de l'Académie des Sciences au Pérou (1735) et restait de longues années à explorer l'Amérique du Sud, l'autre, Bernard de Jussieu, aussi médecin, mais d'humeur moins vagabonde, se bornait à occuper la place de sous-démonstrateur de botanique, que Vaillant avait souhaité lui laisser. Et il dirigeait avec autorité, aux environs de Paris, des herborisations dont il finit par abandonner le soin à son neveu. Les étudiants et les amateurs y accouraient en foule, et coudoyaient parfois Linnée, Thouin ou J.-J. Rousseau.

B. de Jussieu rapporta d'Angleterre, en 1735, le fameux cèdre du Liban qui étale encore au Jardin des

(6) *Vie de M. Chomel*, in t. III, pp. 195-209, de *Abrégé de l'hist. des plantes usuelles*, de P. J.-B. Chomel. Paris, 1761, in-

(7) Lecomte, *loc. cit.*

(8) Lecomte.

(9) Voy. Pinel, *Notographie philosophique*, Paris, an VII, t. I, pp. 115 et suiv.

(10) Saint-Simon, *Mém.* t. XIV, p. 379.

plantes les larges plaques de son feuillage sombre. C'est lui qui dressa en 1759, le catalogue du jardin botanique que Louis XV créait à Trianon, et jeta, à cette occasion, les grandes lignes de la *méthode naturelle* de classification que son neveu Antoine Laurent devait développer avec tant d'éclat. En 1774, il dirigea les plantations du Petit Trianon, où Marie-Antoinette voulait jouer à la bergère; mais ses regards commençaient à se voiler, et il mourut aveugle le 6 novembre 1777.

Bernard de Jussieu était resté simple démonstrateur au Jardin des plantes pendant 55 années de sa vie ; il refusa en 1758 de prendre la succession professorale de son frère Antoine, et la chaire fut donnée à Le Monnier.

Le Monnier avait été adjoint par du Fay, en 1739, à la mission de Cassini de Thury dans le Midi de la France, comme naturaliste, et chargé de pourvoir le Jardin du Roi des plantes rares qu'il pourrait rencontrer. Nommé par la suite médecin ordinaire de l'hôpital de la Charité de Saint-Germain-en-Laye, il y charmait ses loisirs en faisant de l'horticulture chez le jardinier Richard. Là il expérimentait de nouveaux procédés de chauffage de serres, s'amusait à acclimater des plantes rares qu'il tenait de la générosité de Buffon, et à classer les fleurs des parterres selon le système de Linnée. Le duc d'Ayen, grand amateur de jardins, lia connaissance avec notre homme, et lui donna la surintendance de ses parcs; et le roi Louis XV étant venu certain jour pour visiter ce domaine, le duc lui présenta Le Monnier lequel s'évanouit d'émotion. Mais le monarque eut l'occasion de renouer connaissance avec ce docteur impressionnable, lorsque le duc d'Ayen lui eut mis en tête de s'occuper de botanique et de créer un jardin botanique à Trianon. On fit appel aux connaissances du jardinier Richard et à celles du Dr Le Monnier, qui partit tôt après comme médecin des armées pour la guerre de Hanovre (1757), laissant à la tête des travaux Bernard de Jussieu.

A son retour, il apprit que le roi lui donnait la chaire de botanique du Jardin des plantes dont le Dr Gervaise avait assuré l'intérim depuis la mort d'A. de Jussieu ; il acheta en outre à Quesnay la survivance de sa charge de médecin ordinaire du Roi, et vécut dès lors fort paisiblement entre ses livres et ses fleurs, dans l'intimité de Mme de Marsan, gouvernante des enfants de France, chez laquelle il habitait à Versailles. Il créa pour elle, sur une terrasse du château, un jardinet de plantes alpines.

Devenu, après la mort de Louis XV, médecin ordinaire de Louis XVI, après la mort de Lieutaud, premier médecin du roi, il employa son crédit à Versailles pour le plus grand bien de la sylviculture et de la botanique, et ce fut l'époque où le gouvernement envoya à travers le monde le plus de voyageurs naturalistes. Turgot avait délégué l'abbé Rozier en Corse, et le médecin Dombey (1776) dont M. le professeur Hamy a retracé la triste odyssée, au Pérou (11). Le Monnier fit partir en mission Aublet à la Guyane (1762), Ant. Richard sur les bords de la Méditerranée, le médecin Simon en Perse, André Michaux en Perse (1782) et plus tard en Amérique, les docteurs Louiche Desfontaines — un protégé d'A. L. de Jussieu — dans l'Atlas (1783-85) et La Billardière au Liban (1786). Lorsque l'infortuné Dombey rentra de son voyage d'Amérique (1785), après mille infortunes, volé d'une partie de ses travaux par les savants espagnols qui l'avaient accompagné, persécuté encore à son retour par la haine d'un homme à jamais méprisable, le professeur Ortega de Madrid, instigateur de ces plagiats, c'est Le Monnier qui fit remettre à Buffon et au Jardin des plantes les collections botaniques que notre naturaliste avait pu soustraire à ses exploiteurs.

Le jardin que Le Monnier possédait à Montreuil, cadeau de Mme de Marsan, fut pendant longtemps le véritable jardin d'acclimatation de la France. Il y fit pousser en pleine terre des arbres précieux que l'on n'avait eus jusqu'alors qu'en serre. Il y naturalisa la rhubarbe, le passafra, la belle de nuit, l'acacia à fleurs roses, une foule de fleurs exotiques qu'il tenait de ses explorateurs, le sinfrère de la Chine qu'il parvint à faire fructifier, le cèdre du Liban, envoi de la Billardière, et dont il créa une pépinière de 300 pieds qui furent ensuite distribués çà et là. Jardin, bibliothèque, herbiers, collections de graines, Le Monnier montrait et prodiguait généreusement ses trésors à tous les naturalistes en quête de renseignements. Il possédait nombre de raretés qu'il était presque seul à connaître, et dont une partie furent figurées et décrites dans les *Stirpes novæ* de l'Héritier (1784-85). Grâce à Le Monnier, et aux envois directs ou indirects des voyageurs, le Jardin du Roi, Trianon, les parcs de Bellevue, de Saint-Germain, de Malesherbes, de Rambouillet, de Versailles se remplirent d'essences rares. Il essaya d'acclimater le cèdre dans le Roussillon, le pin maritime aux environs du Mans et de Rouen, le pin de lord Weymouth à Fontainebleau, et révéla aux horticulteurs l'usage du terreau de bruyère.

Retenu à Versailles par tant de soucis et par ses obligations de médecin du Roi, Le Monnier ne pouvait être au Jardin du Roi un professeur très assidu, et se reposait du soin des cours sur son démonstrateur, le Dr Antoine Laurent de Jussieu, le neveu. Enfin en 1786, il se démit de sa chaire en faveur de Louiche Desfontaines, Jussieu, trop modeste, ayant désiré demeurer en sous-ordre.

La Révolution priva Le Monnier de ses charges. Il faillit être tué lors de la journée du dix août 1792 ; et bien que très compromis par les soins qu'il donna à

(11) Dr E. T. Hamy, *Joseph Dombey, médecin, naturaliste et archéologue*... Paris, 1905, in-8°.

(12) Voy. *Le monde médical parisien au XVIIIe siècle*, par P. Delaunay, Paris, 1906, in-8°, chap. IV et XII.

Louis XVI au Temple, et par l'offre qu'il fit sous la Terreur de soigner le petit Louis XVII, il fut épargné par la guillotine comme par les piques des émeutiers. Retiré à Montreuil-sous-Versailles, il y vécut modestement du produit d'une boutique d'herboriste, et y mourut le 7 septembre 1799 (12). Son herbier, riche de plus de 10.000 plantes, dont beaucoup provenaient d'envois de Commerson, La Billardière, Michaux, Desfontaines, etc., fut acquis par M. Delessert et a passé depuis à Genève avec le fonds Delessert.

La personnalité de Le Monnier mériterait assurément d'attirer l'attention d'un biographe consciencieux ; s'il n'a laissé aucun ouvrage bien considérable au point de vue botanique, il eut du moins sur les progrès de cette science une énorme influence par l'impulsion qu'il sut donner au Jardin du Roi et aux explorateurs, et il fut, pendant un temps, le surintendant de la botanique et le directeur de l'acclimatation végétale en France (13).

Au moment de la Révolution, « l'herbier du Jardin des plantes, placé sous la garde du professeur de botanique et de son démonstrateur, ne se composait... que des collections de Tournefort, de Vaillant et des de Jussieu » grossies des envois des voyageurs naturalistes.

« C'est au prof. Desfontaines, dit H. Lecomte, qu'on doit d'avoir le premier, de 1793, à 1797, constitué un herbier général par la réunion des collections qui existaient auparavant de telle façon qu'au 1er vendémiaire de l'an X (1802) cet herbier général comprenant 10.000 à 12.000 espèces se trouvait renfermé dans 165 cartons. » Desfontaines vit grossir beaucoup ce total, par la suite, et donna en outre son herbier personnel comprenant « 1480 plantes provenant principalement de ses voyages et constituant les types des espèces dont les descriptions sont contenues dans la *Flore atlantique* de ce célèbre botaniste. »

Ant. Laur. de Jussieu mourut en 1826, quelques années après que la Restauration l'eut destitué de la chaire qu'il occupait aussi à la Faculté de médecine. Alors l'herbier passa sous la direction de son fils, le Dr Adrien de Jussieu, mort en 1853. Adrien de Jussieu mit à part les plantes recueillies au cours des excursions botaniques qu'il dirigeait, et en forma un herbier demeuré autonome et réservé aux végétaux des environs de Paris.

Les explorateurs du XIXe siècle ne furent pas moins généreux pour le Muséum d'histoire naturelle que leurs devanciers du XVIIIe, et il nous faut citer, parmi ceux qui appartinrent au monde médical, Aimé Bonpland, qui visita d'abord le Nouveau-Monde, en compagnie de Humboldt, et plus tard y revint finir ses jours. M. le Prof. Hamy a raconté dans un gros volume les péripéties de cette vie aventureuse (14).

Quant au Dr Cosson, non content d'avoir publié sa flore, toujours classique, des environs de Paris, avant même d'avoir conquis le grade de docteur en médecine, il herborisa en Algérie et en Tunisie et forma du produit de ces voyages, « avec les plantes de France, avec celles du Cap. et d'Abyssinie, avec celles qui proviennent des collections de Moquin-Tandon, de Bunge, de Schultze-Bipontinus, de Schur, de Fée, de Leprieur et d'un grand nombre d'autres », la collection aujourd'hui rassemblée « dans un modeste local du Muséum, avec une bibliothèque admirable donnée à notre établissement au même titre que l'herbier par M. le Dr Durand, petit-fils du regretté Dr Cosson ». Il y a là 3800 cartons de plantes et environ 4.000 volumes.

L'énumération que nous venons de faire, à la suite de M. Henri Lecomte, des médecins qui collaborèrent directement ou indirectement au progrès des études et des collections botaniques au Jardin du Roi et au Muséum d'histoire naturelle est sans doute bien incomplète, surtout pour le XIXe siècle. Elle pourra du moins donner un bref aperçu de ce qu'ont pu faire les évadés de la médecine dans cette branche des sciences naturelles. Il y a toujours eu, parmi nos docteurs, des originaux pour trouver plus de charmes aux fleurs qu'aux clients.

(13) Voy. *Souvenirs biographiques sur L. G. Le Monnier, associé de l'Institut national,* in Journal des savants, décembre 1906, pp. 625-632.

(14) *Aimé Bonpland, médecin et naturaliste...* par le Dr E.-T. Hamy, Paris, s. d., in-8°.

Figures médicales tourangelles (1)

Voici une série d'études biographiques qui nous font parcourir, pour une fois, le monde des vivants et distribuent çà et là des lauriers qui ne sont point posthumes. Il convient d'en féliciter les titulaires et de leur souhaiter de conserver longtemps encore ces couronnes qui sont, à mon goût, bien préférables aux autres. Ces lauriers-là ont poussé sur la terre de Touraine, et M. Dubreuil-Chambardel nous retrace à grands traits la carrière scientifique de quelques médecins qui firent du « Jardin de la France » leur pays d'adoption ou qui, tourangeaux de race, et « déracinés » par occasion, conservent néanmoins au cœur, toujours vivace, le souvenir de la petite patrie. Il a fallu, pour réunir ces dispersés, l'appel de notre biographe ; ainsi peut-on voir le professeur Beaunis figurer aux côtés du professeur Renaut, et l'odontologiste Cruet en compagnie du Dr Verneau, l'anthropologiste du Muséum d'histoire naturelle, l'historien de l'homme des cavernes, sauvage et velu, ancêtre lointain de l'*électeur* moderne, celui de M. Poirier de Narçay. Citons encore deux *anciens* d'Alfort, le Dr

(1) Dr L. Dubreuil-Chambardel, *Figures médicales tourangelles*, avec avant-propos de L. de Grandmaison, 1 vol. 152 pp. in-8°, Tours (Péricat), 1907.— (Beaunis, Marchand, Boisseau, Tourlet, Raymond, Renaut, Ledouble, Cruet, Verneau, Blanchard, Poirier de Narçay, Moussu, Léger).

*

Moussu, qui y est resté pour le plus grand profit de la [illegible], et le professeur Raymond, qui s'en est évadé, pour devenir le successeur de Charcot à la Salpêtrière ; dans les rangs des parasitologistes, les professeurs R. Blanchard et L. Léger ; et, parmi les botanistes, Léon Marchand, qui enseigna la cryptogamie à l'Ecole de pharmacie de Paris, et le Dr Tourlet, qui préféra herboriser sous le ciel natal, aux bords de la Vienne et de la Loire.

Il y a pourtant, au milieu de ces vivants, une ombre vaine, l'ombre guerrière de feu le médecin-major Boisseau, qui fut, en son temps, prodigue d'ipécacuanha pour les troupiers carottiers, et dont l'œuvre moralisatrice se perpétue par un gros *Traité des maladies simulées*, funeste aux tireurs au flanc.

M. Dubreuil Chambardel a consacré un chapitre intéressant aux théories de M. Ledouble qui, bien que natif de Rocroy, mérite assurément d'être naturalisé tourangeau, et à plusieurs titres : érudit commentateur de Maître François Rabelais, il a encore par son enseignement et ses travaux d'anatomie pathologique, d'anatomie comparée, de tératologie, ses recherches sur les anomalies et les variations, illustré la chaire où il professe, et parfois défendu, non sans honneur, la doctrine de l'Ecole de Tours contre l'Ecole de Lombroso. Ajoutons que M. le professeur Ledouble est poète ; il a pendu sa lyre aux crochets de son amphithéâtre, et sa muse se plaît à entendre le bourdonnement des mouches vertes, et s'accoude volontiers sur les tables d'autopsie : Oyez plutôt :

Sur des tables de fer un fœtus en morceaux.
Un corps d'homme ou de femme aux lèvres violettes,
Aux yeux grouillants de vers ; à l'écart, des cuvettes
Où nagent dans l'alcool des coupes de cerveaux.
Des membres injectés, pendus près de lambeaux
D'intestins pleins de gaz mis sur des cordelettes,
Dans un placard grillé de grimaçants squelettes
Accrochés par le crâne à de larges anneaux.
L'essaim peu délicat des grosses mouches vertes
Qui viennent pour voler des parcelles de chair
Dès le matin s'agite à flots pressés dans l'air...

Je réclame une place au Parnasse... hippocratique de notre spirituel confrère le Dr Minime, pour M. le Dr Ledouble.

M. Dubreuil-Chambardel, passant ainsi du grave au gai, du plaisant au sévère, a montré, par quelques exemples bien choisis, quelle fut la contribution de la Touraine contemporaine au développement de l'idée scientifique ; ses études biographiques sont aussi consciencieuses qu'elles peuvent l'être sans le recul du temps et doublées çà et là de listes bibliographiques très soignées. On regrette pourtant de ne point trouver dans ces pages, puisqu'elles sont écrites *in vivo*, un chapitre sur l'œuvre de M. Triaire ; l'historien de Guy Patin, de Larrey, de Récamier, l'évocateur des médecins d'autrefois, méritait bien de prendre place dans cette galerie des médecins d'aujourd'hui.

Paul Delaunay.

La Revue

Documents Parisiens

Sous ce titre, M. Tuétey a récemment communiqué à la Société de l'Histoire de Paris un certain nombre de documents dont les trois suivants intéressent particulièrement nos lecteurs.

Défenses de loger au bourg Saint-Germain des malades de la peste.

7 septembre 1548.

Sur la requeste à nous presentée, le deuxiesme de ce present moys d'aoust cinq cens quarante huict par maistre André Disy, prieur de Plancy, Georges Sandrier, clerc au greffe de la court de Parlement, Robert Creton, prebstre, et Pierre Baudouyn, tous demeurans en ce bourg de Sainct-Germain, par laquelle et pour les causes y contenues lesdictz supplyans auroient requis deffences estres faictes à ung nommé André, soy disant barbier, Mathurin Bellat, aultrement dit Macé, et à Blanchet Faverot, leurs adherens et frequentans, et à chascun d'eulx, sur peine de prison, de ne plus aller querir, faire ne permettre apporter ne recepvoir aucuns malades de peste en leurs maisons, et neantmoins qu'il feust ordonné que lesdictes maisons fussent clauses, fermées et barrées, jusques ad ce que le dangier de peste feust passé et que par nous aultrement en feust ordonné, et aux huys d'icelles maisons feussent mises et apposées croix blanches, sur le contenu de laquelle requeste a esté de nostre ordonnance informé et les informations mises et rapportées par devers nous et communiquées au procureur fiscal, qui auroyt prins ses conclusions, lesquelles veues par nous et tout considéré :

Il sera dict, pour obvier aux inconveniens et dangiers de peste, que deffences seront faictes, sur peyne de prison et de pugnition corporelle, ausdictz André, Macé, Blanchet, leurs adherens, et à chascun d'eulx, de ne aller querir, ny permettre apporter ny recepvoir en leurs maisons aucunes personnes mallades de peste, ou aultres malladies, de quelque estat ou quallité que soient lesdictes personnes, et leur sera faict commandement de dire et declarer s'ilz ont quelques mallades en leurs dictes maisons et ou ilz en auront, leur

sera enjoinct les oster et transporter en l'Hostel Dieu de Paris ou allieurs, hors ledict bourg, dedans 24 heures, sur mesmes peynes que dessus. Et ce faict, seront les huys desdictes maisons marqués de croix blanches, et oultre est enjoinct aux dessus dictz, pendant et durant le temps qu'ilz se mesleront et occuperont à penser et traicter malades, ou iceulx enterrer et inhumer, et porter quand ilz seront par les rues ou autres lieux publics chacun une verge blanche en leur main, affin qu'ilz puissent estre congneuz, et ce aux mesmes peynes que dessus. Aussy est ordonné que pareilles deffences et injonctions seront faictes à Pierre Chuppin, fossoyeur de Sainct-Supplice, afin qu'il n'en prétende cause d'ignorance, le tout par provision et jusques ad ce que aultrement par nous en ayt esté ordonné.

(*Signé :*) Rocheffort.

Prononcé en jugement en la presence d'honnorable homme Me Nicole Crespin, lieutenant dudict bailly, le vendredi vne jour de septembre Vc XLVIII.

Archives nationales, Z2 3406.

Autorisation à un tireur de dents d'exercer sa profession à la foire Saint-Germain.

28 janvier 1548 (n. st.).

Supplie... Cappel, tireur de dents..., comme ledict suppliant ait par cy devant de vous obtenu plusieurs permissions, mesmes l'année derniere, pour user et faire plaisir dudict estat à ceulx en ayans besoing et necessité, et suyvant icelle ayt pratiqué en la foire tenue en votre ressort et juridiction, et soit bien experimenté, comme il est tout notoire, sans ce que jamais il en ait abusé, ne en soit venu aucune plaincte à l'encontre de luy; ce consideré, il vous plaise de vostre grace permettre audict suppliant qui est chargé de femme et d'enfants et qui n'a autre estat, sinon de user et pratiquer de sondict estat de tirer dens aux personnes en ayans necessité, comme il a tousjours acoustumé faire en vostre dicte foire prochaine à tenir, il prira Dieu pour vostre noble prosperité et santé.

Soit ceste presente requeste monstrée au procureur de monsr pour, luy oy, estre ordonné ce que de raison. Faict le xxviiie jour de janvier Vc XLVIII.

(*Signé :*) Crespin.

Veu la presente requeste, le consentement dudict procureur, il est permis au suppliant pour ceste presente année, tirer dens, ainsi qu'il le requiert, et selon qu'il a acoustumé faire par cy devant et non autrement. Faict le xxviiie jour de janvier mil cinq cens quarante huict.

(*Signé :*) Crespin.

Archives nationales, Z2 3406.

II

Remise du corps d'un supplicié à fin d'autopsie

19 janvier 1550 (n. st.).

Nous, Claude Genton, seigneur des Brosses, conseiller du roy nostre Sire et prevost de son hostel, certiffions à tous qu'il appartiendra, que par jugement de nous donné à Paris le sixiesme jour de novembre dernier passé, ung nommé Noel, sans surnon, fut executé à mort devant la porte du chastel du Louvre audict Paris, le Roy y estant, et après, sur la requeste qui nous fut faicte par Imbert Ranchon maître barbier cirurgien du commung de la maison de monseigneur le Chancellyer, luy fut délivré le corps dudict Noel, sans surnon, pour en faire nothemye pour l'exercice de son estat. En tesmoing de ce nous avons signé la presente à Fontaynebleau, le Roy y estant, le dixneufiesme jour de janvier l'an mil cinq cens quarante neuf. Ainsi signé : Genton et N. Richard.

En la presence de nous soubzsignez, notaires royaulx et tabellions de la court et suyte du Roy, Ymbert Ranchon, maître barbier et cirurgien du commun de la maison de monseigneur le Chancellyer, a dict, attesté et certiffié que, ou moys de novembre dernier passé, il feist transporter le corps d'un nommé Noel, sans surnon, executé à mort par jugement de monsr le prevost de l'hostel, ou son lieutenant, devant le Louvre, en et au dedans de la maison de Jehan de Percontat, compagnon barbier où pend pour enseigne le *Cheval blanc*, rue de la Rondelle, en laquelle maison il feist la nethomye du corps dudict deffunct, et après icelle faite, delaissa ledit corps à Baptiste Rochefort, lors demeurant en vielle maison, pour en faire nethomye seiche, dont ledit Jehan de Precontas a requis acte, qui luy a esté octroyé pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison, soubz noz seings, à Fontaynebleau, le Roy y estant, le vingtiesme jour de janvier, l'an mil cinq cens quarante neuf. Ainsi signé : N. Richard et de la Pargue.

Archives nationales, Z2 3046.

HISTOIRE DE LA VARIOLE

La variole dans l'Ancien Testament et dans le papyrus Ebers.

Contribution à l'étude de l'histoire de la variole dans l'antiquité.

Ce travail a été publié en avril dernier par la revue Suédoise Nordiskl medicinskl Arkir, *sous la signature de B. Ebbell, médecin missionnaire.*

INTRODUCTION

« The difficulty in tracing any disease from the most ancient times does not cease with the beginning of authentic literature. The capacity to observe with sufficient accuracy,

in order to distinguish and classify diseases, has been of slow growth, and it may be almost entirely absent in conditions of society in which a comparatively high degree of civilisation prevails. »

C'est par ces mots que George Thin commence son livre « Leprosy » ; et beaucoup d'auteurs semblent disposés à avoir le même avis. Ainsi Hirsch (1) dit, entre autres, ce qui suit, à propos du mot employé dans l'Ancien Testament pour désigner « la lèpre » (sara c ath) : « Dass in jenem ' Saraat ' unter anderem auch Aussatz steckt, ist nach der Schilderung der Krankheitserscheinungen höchst wahrscheinlich, noch weniger aber kann darüber ein Zweifel bestehen, dass jenes Wort auch noch viele andere Hauterkrankungen, Psoriasis, Scabies, Eczem u. s. w., vielleicht auch syphilitische Affectionen umfasst. »

Si cette défiance à l'égard des idées que pouvaient se faire des maladies les peuples de l'antiquité était fondée, ce serait perdre son temps que d'étudier les noms qu'ils donnaient aux maladies, pour chercher à préciser le sens de chacun d'eux. Car alors même qu'on aurait triomphé de toutes les difficultés qui résultent de descriptions confuses et incomplètes dans des langues mortes, on ne pourrait pas s'attendre à trouver le sens pour la bonne raison qu'ils n'en auraient aucun qui fût raisonnable. Le résultat final ne serait qu'un ensemble nuageux et sans précision. Tout au plus arriverait-on, par cette étude, à constater que tel et tel mot était un terme général dans lequel les anciens faisaient entrer une quantité d'affections les plus diverses.

Mais — heureusement pour les recherches médico-historiques — cette conception est indubitablement erronée.

Il est vrai que nous ne pouvons jamais savoir, avec une entière certitude, jusqu'à quel degré de clarté les différentes maladies ont été reconnues et distinguées par des peuples qui ont vécu il y a plusieurs milliers d'années et qui n'ont pas laissé après eux de littérature médicale étendue. Mais nous pouvons cependant nous en faire une représentation bien fondée, en examinant jusqu'à quel point sont arrivées, dans ce domaine, des races inférieures de notre temps. De ce que nous trouvons chez elles, nous pouvons en quelque mesure déduire ce qui a dû se passer dans l'antiquité. Il y a, en dehors de l'Europe, beaucoup de populations qui se trouvent à un degré de civilisation si primitif qu'une comparaison entre eux et des peuples qui ont vécu il y a quelques milliers d'années doit être parfaitement justifiée.

Où les races primitives de notre époque en sont-elles arrivées dans la connaissance des maladies ? J'essayerai de répondre à cette question en exposant brièvement jusqu'où en est arrivé un peuple particulier, je veux dire les Malgaches. J'ai pu étudier spécialement cette question, pour ce qui le regarde, ayant exercé à Madagascar comme médecin missionnaire pendant 11 ans.

Je dirai tout d'abord que la langue malgache est fort riche en expressions pour tous les phénomènes pathologiques possibles. La plupart de ces mots ne désignent cependent que quelques symptômes, certaines douleurs et certaines sensations, des bruits de la poitrine, la toux, le vomissement, etc. Pourtant, à côté de ces noms, il se trouve *beaucoup de noms de maladies déterminées*. Voici une liste des plus importants d'entre eux :

(1) Handbuch der historisch-geographischen Pathologie, 1883, II, p. 2.

épilepsie = androbē
grain d'orge (Hordeolum) = didi-māso
blépharite = takōdi-mēna
atteint de l'ectropium = vēndrana
rhume = sēry
bec-de-lièvre = sīma
stomacace = solōhitra
oreillons = dōnika
asthme = sohīka
coqueluche = kōha-dava-rēny
ictère = ngorongōsy
gonflement de la rate produit par le paludisme = atodintāzo (littéralement : œuf de la malaria)
ascaride lombricoïde = kānkana
taenia = sakōitra
gonorrhée = āngatra
épididymite = fandīka
chancre mou = kibāy
le stade condylomateux de la syphilis = tēty
les formes ultérieures (tertiaires) de la syphilis = farasīsa (1).
fièvre puerpérale = sōvoka
panaris = hararāotra
albinos = bōbo
chloasma caloricum = pānda
naevus planus = tāndra
télangiectasie = hāmatra
verrue = vōtsy
acné = mōny
sudamina = voapāno.
urticaire = tandōmotra
ulcère phagédénique des pays chauds = drïdra
pellicules (pityriasis capitis) = anga-drāno
pityriasis versicolor = hodipōtsy
gale = hatina
eczéma = hāzaka
variole = nēndra
varicelle = nēndram-boalāvo (littéralement : variole du rat).
rougeole = kitrōtro
rubéole = bonibōny
lèpre = habokāna
pustule maligne (anthrax) = tōmboka
malaria = tāzo
atteint de la rage = gāigy
rachitisme = tambāvy (2).

Il faut convenir que nous avons là une liste tout à fait respectable. Et que l'on n'aille pas croire que ces noms malgaches de maladies répondent à des notions vagues et flottantes qui associent des phénomènes dissemblables. Non, je puis affirmer que *ces notions sont bien caractérisées, nettement délimitées, et qu'elles s'accordent exactement avec les termes scientifiques correspondants.* Il ne faut pas croire non plus que quelques individus seuls les connaissent et sachent diagnostiquer ces maladies : bien au contraire, beau-

(1) Quoique ce soient deux noms, les Malgaches savent bien que c'est une seule et même maladie. Ils savent que la syphilis est une affection organique qui peut se porter sur n'importe quel organe.

(2) Cf. mon article : « Rakit paa Madagaskar » ; Norsk Magazin for Laegevidenskaben, 1904, p. 311.

coup de Malgaches possèdent ce talent. C'est ainsi, par exemple, que la plupart d'entre eux sauront distinguer l'eczéma de la gale. Voici un exemple de leur aptitude, le fait s'est passé dans ma clinique d'Antsirabé : une mère vint chercher de la médecine pour son enfant qui était malade ; sa description me faisait penser tout d'abord à la rougeole et je lui demandai si c'était cela. « Non, dit-elle, c'est la rubéole. » Combien de mères en Europe seraient capables de distinguer ces deux maladies ?

Il faut mentionner en particulier la connaissance qu'ont les Malgaches de la lèpre, puisque l'on croit souvent que les anciens Juifs ont confondu cette maladie avec beaucoup d'autres affections. Le mot malgache habokāna désigne la lèpre et absolument rien d'autre que la lèpre ; mais en même temps la forme anesthésique et la forme tuberculeuse ; ils ont donc compris que c'était une seule et même affection. Les Malgaches ont le coup d'œil si fin et si sûr, dans le diagnostic de cette maladie, que même un médecin pourrait le leur envier ; et s'il n'est pas spécialiste dans le domaine, il pourra bien lui arriver d'être distancé par un Malgache.

Cependant il ne faudrait pas se faire illusion sur l'habileté des Malgaches à reconnaître les maladies ; elle a naturellement ses limites, limites assez étroites même. C'est ainsi que la liste ci-dessus ne contient que des noms de maladies *fréquentes* à Madagascar ; d'autre part, la plupart d'entre elles sont accompagnées *d'éruptions cutanées*, ou présentent tout au moins des symptômes visibles au dehors : ainsi les oreillons. Parmi les affections internes, ils ne connaissent que celles qui présentent des *symptômes bien caractéristiques*, par exemple l'épilepsie, la coqueluche, la malaria avec ses accès de fièvre périodiques. Ce qui est en dehors de ce cadre échappe à leur diagnostic, et ils ne sauront le désigner que comme « maladie », « maladie de la poitrine », « maladie de l'estomac », etc.

En outre il faut remarquer que l'acuité du coup d'œil ne porte que sur les *signes* de la maladie. Il s'en faut de beaucoup qu'ils aient les mêmes clartés sur les causes de la maladie, les mesures préventives et le traitement à employer. Les quelques notions justes qu'ils ont dans ce domaine, disparaissent dans un océan d'idées fausses et de superstitions. C'est ainsi qu'autrefois (avant l'introduction du christianisme) ils croyaient que toutes les maladies étaient dues à des sortilèges et, pour s'en garantir, ils se servaient d'amulettes ; mais en même temps ils avaient remarqué que la lèpre est contagieuse, et ils isolaient les malades. Il leur arrivait de danser en rond avec les malades — pour chasser le démon de la maladie — jusqu'à ce que ceux-ci tombassent sans connaissance ; et d'autre part, ils employaient les bains de vapeur d'une manière tout à fait rationnelle.

Les Malgaches possèdent donc — d'après cette exposition que nous venons de faire — une connaissance assez étendue des maladies et un sens diagnostique très suffisant. Mais il en est de même pour d'autres races, qui se trouvent au même degré de civilisation qu'eux. Nous trouvons en effet chez plusieurs peuples barbares ou à demi-civilisés les noms d'un certain nombre de maladies, dans lesquelles ils ont donc su reconnaître des affections différentes les unes des autres (3). Il semble en particulier que la lèpre et la variole soient connues et aient leur nom chez presque tous les peuples, même chez les moins développés. C'est ainsi que chez les Maoriens, de la Nouvelle Zélande, la lèpre est désignée par le mot *ngerengere* (4) ; et voici ce que dit Thin (l. c.) de leur habileté à diagnostiquer cette maladie : « Although the sufferer eats well and sleeps well, yet the New Zealanders — sharp observers — soon perceive the horrid expression which their brother's face is assuming, and they at once detect the nature of the awful malady which afflicts him. »

Dans les pays où la peste bubonique, le choléra, le béribéri, le pian, l'éléphantiasis, le goître et l'aïnhum règnent à l'état endémique, on trouve en général des noms spéciaux pour ces maladies. Mais d'une façon générale la liste des maladies connues des différents peuples non civilisés est, à peu de chose près, celle que nous avons donnée plus haut pour Madagascar. C'est le cas par exemple pour les Siamois (5).

Lorsqu'on voit avec quelle habileté les peuples peu développés du temps présent savent reconnaître et diagnostiquer les maladies, on peut en conclure que les peuples civilisés de l'antiquité ne peuvent pas avoir eu si peu de connaissances dans ce domaine qu'on veut bien le dire. Il serait absolument incompréhensible qu'ils fussent restés tout à fait en arrière sur ce point, alors qu'ils se sont élevés si haut sur tous les autres, tant pour la richesse de leurs facultés que pour le degré de civilisation qu'ils ont atteint. Nous pouvons donc être sûrs que les peuples civilisés de l'antiquité ont su distinguer les maladies fréquentes et faciles à reconnaître, et qu'ils ont donné à chacune son nom.

Sans doute il est possible que les *descriptions* qu'ils donnent des maladies soient souvent très défectueuses en sorte que nous avons de la peine à les identifier maintenant (6) ; mais il ne faudrait pas croire pour cela que leurs *conceptions* aussi aient été obscures et confuses. Décrire clairement et d'une façon intelligible pour autrui est un art particulier et fort difficile ; on peut connaître à fond une chose sans être capable d'en donner la description. Il n'est pas d'enfant qui ne connaisse le sapin ou qui le confonde avec d'autres arbres ; mais combien y en a-t-il qui soient capables de le décrire d'une manière qui satisfasse un botaniste?

Peut-être y a-t-il beaucoup de lecteurs qui se défieront d'une enquête faite sur les noms donnés par les peuples de l'antiquité aux maladies, parce qu'ils savent par expérience qu'il est très difficile, souvent même impossible, de trouver le sens des différents termes de pathologie dans la littérature médicale de l'antiquité. Il faut cependant remarquer qu'il y a une grande différence entre les mots qui appartiennent à la *langue populaire*, et ceux que l'on trouve dans la *littérature médicale*. Les médecins sont obligés de créer des mots nouveaux pour désigner les nombreuses maladies pour lesquelles il n'existe pas de termes dans la langue populaire. Mais ces néologismes ne sont pas toujours généralement admis ; des auteurs postérieurs créent souvent des termes nouveaux. Il en résulte une confusion regrettable dans la nomenclature des maladies. Le même mot peut servir à désigner tour à tour des affections toutes différentes ; cela a été le cas par exemple pour les mots « la

(3) Cf. Max Bartels : Die Medicin der Naturvolker, 1893, p. 96.

(4) George Thim : Leprosy, 1891, p. 69.

(5) Chr. Rasch : Zur geographischen Pathologie Siams ; « Janus » mars-avril 1897.

(6) C'est le cas, par exemple, pour la description bien connue de la lèpre dans le Lévitique, chapitre xiii.

lèpre » et « l'éléphantiasis ». Quelquefois aussi la même maladie change plusieurs fois de nom. C'est ainsi qu'en moins d'un siècle le béribéri s'est successivement appelé : Hydrops asthmaticus, Synclonus Beriberia, Myelopathia tropica scorbutica, Paraplegia mephitica, Serophthisis perniciosa endemica, Neuritis multiplex endemica et Panneuritis endemica.

Il en va tout autrement des noms des maladies dans une langue populaire. Ils ont leur sens fixe, traditionnel; tous les emploient dans ce sens et ils peuvent se maintenir avec leur signification pendant plusieurs siècles. C'est ainsi que le mot « béribéri » qui était en usage dans les îles de la Malaisie en 1627 — 1631 quand le Hollandais Jacobus Bontius y débarqua, y est encore employé aujourd'hui. Au Japon et en Chine, cette maladie est désignée aujourd'hui par le mot « kakke », et d'après Scheube (7), ce mot se trouve déjà dans un ouvrage chinois du deuxième siècle après J.-C. et dans un ouvrage japonais du neuvième siècle.

D'autre part les noms des maladies dans les langues populaires sont un produit de *l'instinct du peuple ;* cet instinct possède un flair tout particulier pour trouver la vérité. Souvent il a reconnu des choses qui n'ont été « découvertes » que bien plus tard par les savants. Dans plusieurs pays les paysans vaccinaient contre la variole bien avant que Jenner fît connaître ce fait dans le monde scientifique (8). La lèpre a été regardée, chez presque tous les peuples, comme une maladie contagieuse qu'il fallait traiter en isolant les malades, alors que les médecins niaient qu'elle se propageât par contagion (9).

Pour toutes ces raisons, il peut souvent être plus facile d'identifier les noms des maladies dans une langue populaire que dans la littérature médicale ancienne. En effet, *a*) les termes employés dans la langue populaire peuvent quelquefois provenir d'une observation des phénomènes naturels tout aussi pénétrante que celle des savants, étant donné qu'elle vient d'une vue plus intuitive qui n'a pas été gênée par des notions puisées auparavant dans les livres ni dictée par des systèmes préconçus; *b*) ils désignent partout la même chose, en sorte que les lacunes de la description dans un endroit peuvent être comblées par des indications que l'on trouve dans un autre; *c*) enfin une langue populaire n'aura jamais de noms spéciaux pour d'autres maladies que celles qui sont généralement répandues et faciles à reconnaître; on n'aura donc le choix qu'entre peu de maladies, et le travail sera simplifié.

Peut-être trouvera-t-on cette introduction trop longue et peu en rapport avec ce qui vient dans la suite. Cependant j'ai trouvé nécessaire de la traiter dès le début afin d'avoir une base solide sur laquelle je puisse édifier. Car s'il était vrai que les peuples de l'antiquité ne savaient pas distinguer les maladies, et que les noms qu'ils leur ont donnés n'étaient que des termes dépourvus de la moindre précision, les recherches auxquelles nous allons nous livrer, n'auraient aucune chance d'aboutir. Il fallait donc prouver d'abord que *nous avons le droit de partir des prémisses suivantes :*

1) *Les peuples de l'antiquité ont pu se faire une représentation correcte des maladies, même s'ils n'ont pas su les décrire correctement.*

2) *Les noms qu'ils ont donnés aux maladies désignent des affections spéciales bien définies.*

Ces points acquis, nous nous trouvons sur un terrain solide, et nous pouvons avec plus de sécurité passer à la tractation même de notre sujet.

B. Ebbell.

(*A suivre.*)

(7) B. Scheube : Die Beriberi-Krankheit, pp. 6-7.

(8) H. Immermann : Variola, 1896, p. 168; voyez Specielle Pathologie und Therapie par H. Nothnagel.

(9) A. Hirsch : Historisch-geographische Pathologie, 1883, II, p. 31.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Quelques réflexions à propos du traitement de l'artério-sclérose.

Nous avons peut-être déjà cité cette lettre où un médecin de Sao Paulo écrivait aux Laboratoires Clin : « Ayant depuis longtemps apprécié la valeur de vos préparations pharmaceutiques je crois devoir vous manifester ma reconnaissance en vous adressant mes remerciements pour le soulagement que m'a procuré l'une d'elles. Atteint d'artérite, il y a dix ans environ, il m'a été impossible de m'habituer à l'usage de l'iodure. Après avoir tout tenté inutilement, j'ai essayé le Vin Nourry. Le résultat a dépassé tout ce que je pouvais espérer, et désormais, l'emploi de cette préparation me permet de vivre et de continuer ma pénible profession de médecin... »

Il est évident que, dans bien des cas, nous pouvons même dire dans la plupart des cas, il est indiqué de demander à cette admirable préparation iodo-organique qu'on appelle le Vin Nourry les résultats qu'on exige en vain directement des iodures.

En effet, pour qu'une préparation iodée soit active et tolérée il faut qu'elle jouisse de deux qualités fondamentales reposant sur les deux principes suivants :

1° Tous les iodiques agissent par l'iode libéré et par les iodalbuminoïdes formées dans l'organisme aux dépens de cet iode libre ;

2° C'est à l'iode mis en liberté trop rapidement et restant en excès en présence avec les éléments anatomiques, sans se combiner avec l'albumine, que sont dus les accidents d'iodisme.

Et l'un de nos confrères, tout dernièrement, tirait ainsi la conclusion de ces deux vérités :

« La meilleure préparation iodée sera donc celle qui, contenant de l'iode à l'état facilement libérable, ce qui en assure l'activité, mettra cet iode en liberté avec lenteur et régularité, pour éviter la présence d'un excès de ce métalloïde et par suite les phénomènes d'intolérance.

« Si l'on schématise les mutations principales que subissent les iodures alcalins dans l'organisme, on peut admettre qu'elles se divisent en deux phases : A. La phase de dissociation de l'iodure avec mise en liberté

d'iode. B. Les combinaisons de cet iode avec les albumines et leurs réactions entre elles.

« C'est l'irrégularité de la première phase qui est le vice inhérent aux iodures; elle fait que ces sels seront toujours d'un maniement incertain et plein de surprises et qu'on sera exposé avec eux à observer l'iodisme. L'infériorité thérapeutique relative des iodures a donc amené les pharmacologistes à rechercher des préparations iodées répondant mieux aux exigences exposées plus haut. »

Dans un livre qui vient de paraître récemment et qui est consacré à l'Artériosclérose et son traitement(1), l'auteur, M. le Dr Goujet, donne, dans le chapitre de la thérapeutique, la première place aux composés iodiques et notamment aux iodures. Il reconnaît toutefois les divergences d'opinions qui ont cours sur le mécanisme d'action des iodures, surtout de l'iodure de potassium. Tenant compte de la différence qui peut exister entre l'effet physiologique et thérapeutique de l'iodure de potassium et de l'iodure de sodium, il arrive à conseiller d'employer simultanément ou successivement les deux. Puis il prévoit naturellement les oppositions redoutables de l'intolérance, donne quelques conseils, mais avoue avec une très grande franchise que souvent ces accidents sont très difficiles à empêcher. Car en somme, vis-à-vis de l'artériosclérose, quand on donne un composé iodique, il faut pouvoir le donner longtemps. « Quel que soit, écrit-il, le composé iodique auquel on donne la préférence, il faut, en tout cas pour pouvoir attendre de cette médication quelques résultats, qu'elle intervienne à un stade assez précoce et qu'elle soit continuée longtemps. A des lésions chroniques, il faut opposer un traitement de longue haleine qui devra être suivi pendant des mois et même des années, avec des interruptions. »

Le cas très intéressant du médecin de Sao Paulo — auquel on pourrait ajouter bien d'autres cas semblables — fait immédiatement songer que bien des irrégularités et des accidents de la médication iodurée seraient évités et que par conséquent un résultat thérapeutique serait bien plus sûrement acquis, si on s'adressait à la médication iodée telle que permettent aujourd'hui de l'employer les combinaisons iodo-organiques, et notamment le Vin Nourry.

Il y a là, pour cette action à longue échéance que l'organisme doit supporter facilement et régulièrement, un rôle qui paraît naturellement destiné à la thérapeutique iodo-organique, et nous nous rangeons à l'opinion très clairement exprimée par M. Lortat-Jacob dans la préface de sa thèse inaugurale (2).

« Il nous a semblé que la clinique trouvait souvent, sinon des contradictions, pour le moins des différences d'effet notables entre l'iode et les iodures. D'autre part, lorsqu'on relit attentivement les expériences des physiologistes entreprises sur les iodiques, on constate que de telles discordances ne sont point rares ; cela tient, nous semble-t-il, à ce que constamment l'iode et les iodures furent employés l'un pour l'autre et sans distinction suffisante, et si certains cliniciens établissent des distinctions c'est plus empiriquement que se basant sur les connaissances précises de leurs déterminations organiques différentes. Il nous a semblé que si on arrivait à démontrer ces faits on pourrait employer l'iode et les iodures, non plus empiriquement, mais scientifiquement.

« De la sorte, peut-être, la thérapeutique aurait-elle le droit de compter sur des auxiliaires efficaces, et les iodiques, en perdant de leur domaine, et en voyant se restreindre probablement leurs indications, n'en prendraient que plus de valeur dans l'esprit des cliniciens. »

(1) L'Artériosclérose et son traitement, par *A. Goujet*, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, médecin des hôpitaux, in-16, 96 p. Paris, Baillière, 1907.

(2) Paris, 1903.

UN PORTRAIT DE GRANCHER

Ce portrait du Pr Grancher a été tracé par M. Letulle devant ses collègues de la Société médicale des hôpitaux.

En frappant à coups redoublés dans nos rangs, la mort semble, depuis une longue année, choisir de préférence ses victimes parmi les personnalités les plus marquantes, parmi les plus illustres du monde médical.

Peu de figures auront été aussi discutées, aucune ne paraîtra plus attachante que celle du professeur Grancher. Ce maître succombe à soixante-quatre ans, terrassé en quelques heures par une pneumonie grippale, après trente-cinq années de luttes opiniâtres, sans cesse renaissantes et toujours victorieuse, en somme, contre une maladie chronique qui sut le torturer, sans jamais entamer ni son caractère énergique, ni son indomptable volonté de vivre, ni son amour passionné pour le travail.

Pour aussi loin que je remonte dans mes souvenirs, je retrouve, partout où, depuis, je le revis souvent, le même visage pâle, les mêmes traits profondément burinés, le même masque tragique qui m'apparut pour la première fois, voilà tantôt trente-six ans, un matin d'hiver, à la Pitié.

Deux « services », celui de mon maître Vulpian et celui de Gallard, se croisaient devant la clinique du professeur Lasègue. Gallard, dans la force de l'âge, petit, un peu obèse, déjà grisonnant, enfoui dans sa longue redingote traditionnelle, l'air affable et « bon enfant », descendait avec, à sa gauche, son interne de quatrième année, Joseph Grancher, et le présentait à Vulpian. Grand, maigre, le crâne rasé de près, la barbe blonde, un peu rare, taillée très courte et en pointe au menton, le teint blafard, le regard glacial, les lèvres minces et pâles, tout, dans Grancher, forçait l'attention et exprimait les hautes aspirations d'un caractère fortement trempé, la volonté de parvenir, le sentiment de sa valeur et de son autorité naissantes. Toutefois, déjà, sur ce visage ascétique creusé de plis profonds, sur ces traits émaciés faisant penser à ceux d'un moine espagnol du temps de l'Inquisition, la souffrance avait labouré ses lignes dou-

loureusement heurtées; les ans n'eurent qu'à les fouiller davantage.

Les succès ne se firent point attendre. La thèse de doctorat de Grancher (1873), sur l' « unicité de la tuberculose » fut un véritable coup de maître. Elle réhabilitait au nom même de l'histologie pathologique, l'œuvre de Laënnec sapée alors en Allemagne par les travaux des Virchow, des Reinhardt, des Niemeyer, sur la pneumonie caséeuse et la dualité de la phtisie pulmonaire. La précision d'un style toujours simple et d'une correction parfaite, la clarté lumineuse des arguments anatomo-pathologiques, une impeccable méthode d'exposition, jointe à une concision toute voulue, assurèrent le triomphe d'une idée vraie, défendue avec autant de force que de talent. Tous les mémoires qui suivirent, consacrés à la tuberculose, et, jusqu'à ces dernières semaines, tous les travaux de Grancher, ont conservé, en les amplifiant même, ces qualités maîtresses, expliquant ainsi, pour une grande part, la réelle puissance de persuasion du maître et son indiscutable autorité, vite conquise.

Nommé agrégé en 1875, à son premier concours, il entrait à la Faculté en même temps que Dieulafoy, Liouville, Lépine et Legroux. Ceux de ma génération ont gardé le souvenir émerveillé des leçons d'agrégation de Grancher et des ovations qui le sacraient professeur. Une voix claire, douce, prenante; une parole calme, exempte d'éclats, mais pleine de force, sûre de l'idée qu'elle développait, sans élans comme sans écarts, mais d'une logique serrée, qui, ayant tout bien classé, ne laissait rien au hasard ; une méthode d'exposition parfaite, réglée dans ses moindres détails et mettant en valeur, du premier mot jusqu'au dernier, ce qui méritait de fixer la mémoire, toutes ces qualités d'enseignement jointes à un charme incontestable qui s'exhalait de l'orateur, je ne dirai pas à son insu, mais par le fait même qu'il avait pris possession de son auditoire, firent de bonne heure la grande réputation méritée de Grancher. Il avait en lui, inné, le don de l'enseignement. Il sut s'appliquer, dès son internat, à le cultiver jusqu'aux dernières limites de la perfection. Dès 1872, Tillaux déjà au summum du succès comme directeur de l'Ecole d'anatomie de Clamart, conquis par ce jeune talent, créait, pour Grancher, un laboratoire d'histologie normale et pathologique, et l'en décrétait le chef. La foule des internes et des étudiants accourait rue du Fer-à-Moulin entendre ces leçons d'histologie au cours desquelles Grancher défendait sans relâche, avec son ami Thaon, l'œuvre immortelle de Laënnec.

En 1875 encore, il arrivait médecin des hôpitaux à son second concours, et n'ayant pas eu le temps de terminer ses deux ans de clinicat chez Bouillaud. Pendant les huit années qui suivirent, et où l'agrégé resta dans le rang, attendant une chaire à la Faculté, il perfectionna son instruction clinique, fouilla à fond l'auscultation des poumons et des pleurésies, compléta ses travaux sur la tuberculose pulmonaire et combattit en faveur de l'isolement curateur des tuberculeux hospitalisés. Enfin, et surtout, conquis des premiers par le génie de Pasteur, il apporta à ce nouveau Messie l'appoint de sa foi dans la doctrine qui allait révolutionner de fond en comble les sciences biologiques et la médecine. Il offrait au maître l'autorité de son enthousiasme réfléchi, son grand talent de propagandiste et le dévouement sans réserves de son apostolat. On peut dire qu'à cette époque historique, Vulpian et Grancher symbolisèrent autour de Pasteur, l'un, la science auguste et vénérable, l'autre, la jeune médecine scientifique, étayant ainsi, en commun, les angoissantes et mémorables expériences sur la préservation de la rage humaine par les inoculations en série de moelles de lapins rabiques. Jusqu'à la fin, Grancher resta le disciple fervent de Pasteur et le zélé propagateur de ses doctrines microbiennes.

En 1883, à la mort de Parrot, la Faculté ouvrit ses portes à Grancher et le nomma professeur de clinique des maladies de l'enfance. Dans cette chaire, à laquelle la souplesse de son talent eut vite fait de l'adapter, Grancher demeura l'élève de Pasteur et s'efforça d'appliquer à la préservation des maladies contagieuses les principes de l'antisepsie et de l'hygiène prophylactiques. Ces principes, jusqu'à la fin de sa vie, lui tinrent profondément à cœur.

Les écarts de sa santé chancelante ne permirent malheureusement pas au professeur de consacrer, comme il l'avait rêvé, tout son temps et toutes ses forces à la Science. Trop souvent, sa volonté de travail, écrasée par la souffrance, cédait devant l'urgente nécessité des soins qui le retenaient loin de Paris.

Les années scolaires passèrent ainsi, entrecoupées de reprises de travail et de défaillances de santé qui martyrisèrent la vie de Grancher, empoisonnant jusqu'aux joies de sa vie intime, à laquelle une compagne dévouée apportait tant de douceur et tant de consolations.

Les honneurs lui arrivaient en foule. L'Académie l'avait reçu dans sa section d'anatomie pathologique; les pouvoirs publics sollicitaient ses conseils. Recherché par les élèves, par les médecins soucieux de profiter de sa sagace expérience, Grancher avait réglé sévèrement son existence. Réfugié depuis de longues années au pays du soleil pendant les mauvais mois d'hiver, il revenait à Paris avec le beau temps, reprendre ses travaux au laboratoire de l'hôpital des Enfants-Malades et retrouver contact auprès de ses élèves dévoués. Il y a quelques semaines, il cédait aux sollicitations des siens et donnait sa démission de professeur...

L'homme était d'un abord difficile, froid, protégé par sa grande allure et sa réelle distinction. Sous une parfaite correction de forme, quelque peu théâtrale, Grancher, fermé même à ses amis, cachait d'une manière jalouse une grande bonté, un cœur dévoué, capable de la plus délicate générosité. Mieux que quiconque, ce grand silencieux savait juger les hommes. Du premier coup, il appréciait la valeur réelle de ceux qui lui étaient présentés, se plaisant à deviner leurs pensées les plus secrètes, leurs faiblesses. Avec lui, pas de questions inutiles, pas de digressions, pas de détails oiseux. Dirigeant à son gré la conversation, il l'avait tôt orientée et avec une telle maîtrise, que les plus prévenus se voyaient contraints à admirer la netteté prodigieuse de ses conceptions et son inflexible logique. Polémiste redoutable, gardant au plus fort de la discussion la pleine possession de ses moyens, il opposait à l'éloquence des mots celle, toujours victorieuse, des faits, soulignant d'un geste les contradictions de ses adversaires et les réduisant ainsi au silence.

Arrivé au faîte, Grancher n'oubliait pas ses débuts plus que modestes. Lorsqu'à dix-sept ans, en 1860, il avait quitté Felletin, dans la Creuse, pour venir faire ses études à Paris, sa mère, réalisant son humble pécule, avait abandonné pour le suivre le petit coin de terre où s'était jusque-là écoulée sa laborieuse existence. Depuis lors, elle ne quitta plus son

fils et le suivit sur sa route triomphale, lui prodiguant ses soins et son amour maternel.

La « fleur cachée », sentimentale, le « fils » la cultivait loin du bruit; c'est elle qui lui fit accepter, dès 1889, de présider l'œuvre fondée par notre collègue et ami Queyrat en faveur de leurs compatriotes creusois pauvres et méritants.

L'*Association amicale de la Creuse*, qu'il dirigea et qu'il aida de son influence et de sa bourse, montre un Grancher inconnu du grand public et grandi de toutes les sympathies, de toutes les reconnaissances qui l'accompagnaient, hier, à sa dernière demeure.

L'Œuvre de préservation de l'enfance contre la tuberculose, par laquelle le maître, effrayé des progrès du mal, voulait arracher au fléau les enfants, encore sains, de parents tuberculeux, cette œuvre témoigne encore, au même titre que l'autre, des hautes qualités de cœur et prouve la généreuse philanthropie de celui qui vient de disparaître.

Cette œuvre était devenue la passion dominante de sa vie: il la voulait puissante, afin de faire le plus de bien possible. Sa dernière joie aura été de savoir que sa femme bien-aimée, ses élèves et ses amis poursuivront après lui cette œuvre et la parferont jusqu'à constituer un incomparable instrument de lutte en faveur de cette *Hygiène sociale* pour le triomphe de laquelle Grancher, ayant prodigué ses derniers efforts, concentrait sa suprême pensée.

A L'EXPOSITION D'HISTOIRE MÉDICALE DE LEYDE

(27 mars-10 avril 1907).

Discours de M. Van Leersum

Mesdames, Messieurs,

En outre d'autres objets, la Commission constituée par les habitants de Leyde dans le but d'assurer à ce Congrès une réception digne de lui a placé une exposition historique sur son programme. Elle a pensé qu'une assemblée comme celle-ci, au sein de laquelle toutes les branches des sciences naturelles se trouvent excellemment représentées, était une occasion tout indiquée de rendre hommage à la mémoire de ceux à qui nous sommes redevables de la possession de tant de matériaux sur lesquels nos connaissances actuelles se sont assises.

Le passé des sciences naturelles excite actuellement un intérêt qui a grandi; aussi le projet de la Commission leydoise a-t-il été accueilli avec une chaleureuse sympathie par le comité du congrès, et l'appui donné par celui-ci en a-t-il rendu la réalisation possible.

Reconnaissant que je suis de cet appui, ce m'est un plaisir, en réponse à un vœu qui m'a été exprimé, de donner ici quelques détails relatifs à cette exposition.

Veuillez me suivre par la pensée dans les salles où elle est installée; nous jetterons ensemble un coup-d'œil sur le passé et ferons en quelque mesure revivre les temps où nos prédécesseurs, pleins d'amour pour la science, déployaient à son service une si infatigable et si féconde activité.

Vous savez par vos propres travaux que chaque pas, même le plus petit, réalisé dans ces sciences coûte les plus laborieux efforts; mieux que qui que ce soit, vous pouvez concevoir quelle a été la persévérance et la tension d'esprit dont vos prédécesseurs ont eu besoin pour parvenir aux magnifiques découvertes qui leur ont mérité l'admiration et la gratitude du monde entier.

On ne sait vraiment ce qu'il faut le plus admirer, de la clarté de ces esprits féconds en belles pensées, de l'infatigable ardeur de ces travailleurs, ou enfin du génie pratique qui leur a permis de surmonter les plus grands obstacles.

C'est au sens pratique, à ce trait marquant du caractère des peuples adonnés au commerce et à la navigation, que la race hollandaise est redevable pour une grande part de la gloire qu'elle a acquise dans les sciences naturelles.

L'art pratique de la dissection n'a-t-il pas reçu des Hollandais un accueil empressé? Mieux que tous les autres peuples, ils ont su voir que l'anatomie est la colonne maîtresse indispensable pour soutenir le temple de la médecine. Dans d'autres pays, l'on continuait à abandonner aux garçons barbiers le soin d'ouvrir les cadavres, mais ici, en Hollande, les chercheurs, suivant l'exemple de leur maître de génie, retroussèrent leurs manches, surmontèrent la peur du cadavre et se mirent à le fouiller, « faisant sortir de cet obscur brouillard d'ignorance, et mettant au jour, dans l'intérêt général, les plus profonds mystères de la nature ».

Avant même que l'émotion produite par l'apparition de l'ouvrage immortel de Vesalius se fût un peu calmée, on vit surgir de tous côtés dans le pays des « snykamers » (cabinets de dissection), aussi appelés « anatomiëen »; en 1597 à Leyde (1); ensuite, en 1617, à Delft; après cela à Utrecht, à La Haye, à Dordrecht, bref, dans chaque ville importante de province. » La première dissection, raconte Commelin, fut pratiquée en « 1550 sur le cadavre d'un « voleur insigne, surnommé la Sœur Luyt, condamné à mort pour ses méfaits ». Les gamins se mirent à chanter : « Ils ont perdu leur nom de mangeurs de gâteau, ils ont plus de profit à écorcher les hommes »; mais la perte d'un sobriquet honorifique ne retint pas les chirurgiens éclairés d'Amsterdam; ils suivirent la voie sur laquelle ils s'étaient engagés et s'efforcèrent de rendre possible aussi pour l'avenir la *sectio cavaderis*. Pour empêcher que « la section ne fût défendue par le baillif, comme cela était parfois arrivé », ils se firent donner un octroi par le roi Philippe, leur permettant de « disséquer une fois par an le cadavre de quelqu'un qui aurait été mis à mort par la justice. »

Nos anciens praticiens mettaient en pratique le proverbe qui dit : à tout service salaire, et ils enterraient solennellement les restes des vauriens qui, après tout, avaient servi à quelque chose, et ils faisaient des discours sur la tombe.

Le bourreau ne semble pas avoir travaillé assez activement pour répondre aux besoins de l'enseignement anatomique; du moins il y a eu un temps où l'on considérait une dissection comme un événement, si bien que la chose avait du retentissement jusque en dehors du monde médical. Les démonstrations anatomiques de Pieter Paauw faisaient même interrompre les autres cours académiques; et encore cent ans plus tard, lorsque Haller étudiait ici, l'autopsie se pratiquait si rarement que l'on avait l'habitude d'y convoquer les principaux médecins du pays. La rareté des cadavres porta les

(1) On aménagea alors comme *theatrum anatomicum* une partie de l'église des béguines sécularisées.

anatomistes à rechercher les moyens de les conserver et ils réussirent mieux qu'ils n'avaient osé espérer. Ruysch surtout a excellé dans cette partie ; ses collections anatomiques avaient une réputation européenne et furent pour lui une une source de grands profits.

Fontenelle dit à propos du cabinet de Ruysch : « Une fort « longue vie lui a procuré le plaisir de ne voir aucune pièce « se gâter par les ans et de ne pouvoir fixer de terme à leur « durée. Tous ces morts sans dessèchement apparent, sans « rides, avec un teint fleuri et des membres souples, étoient « presque des ressuscités, ils ne paroissoient qu'endormis, « tout prêts à parler quand ils se réveilleroient. Les momies « de M. Ruysch prolongeoient en quelque sorte la vie, au « lieu que celle de l'ancienne Egypte ne prolongeoient que « la mort ».

L'on peut trouver ce dithyrambe exagéré; il n'en reste pas moins que les préparations que l'on peut voir à l'exposition — collection très rare provenant de la succession de Rau, d'Albin et d'autres — témoignent hautement en faveur de la maîtrise de nos anciens anatomistes. Je signale comme particulièrement instructives les pièces dans les vaisseaux sanguins desquels ont été injectés des « liquides colorés », « afin d'enseigner leur direction et leurs ramifications, art que pratiquait admirablement le génial Reinier de Graaf, trop tôt enlevé à la science.

Le sens pratique des Hollandais s'est aussi manifesté par l'institution de l'enseignement clinique, qui a si grandement contribué à la gloire de nos universités.

Non loin d'ici se voit l'ancien édifice dans lequel une fois les étudiants affluaient, « ex Ungaria, Moscovia, Polonia, Germania, Dania, Suecia, Helvetia, Italia, Gallia, Anglia, et unde non ? », pour apprendre, sous la conduite d'un Sylvius l'art pratique de traiter les malades. C'est là que Boerhaave « magnus ille medicorum universae Europae praeceptor », formait ses apôtres, un Haller et un Gaub, un van Swieten et un de Haen, un Pringle et un Ribeiro Sanchez, les élus destinés à répandre d'Occident en Orient les bienfaits de l'enseignement médical pratique.

Je ne saurais cependant pas vous conseiller d'y aller en pèlerinage ; vous risqueriez de rougir d'indignation en voyant à quoi sert actuellement ce vénérable bâtiment : on y trie des pois et des fèves de café !

Du reste vous trouverez dans l'exposition même d'abondantes preuves du sens de nos pères. Ne négligez pas de vous arrêter devant tous ces instruments et ces modèles sortis des ateliers, anciennement si réputés, des fabricants d'instruments hollandais. La vue de ces chefs-d'œuvre ne peut manquer de vous faire désirer de faire connaissance avec leurs auteurs. Permettez-moi de vous en nommer quelques-uns.

Commençons par Jan Cal, de Nimègue, que Christiaan Huygens appelle un « honnête homme et un maître célèbre », louange bien méritée, puisque Cal semble avoir fait une invention « pour mettre les horloges à l'abri du mouvement des vaisseaux ».

Voici Samuel Coster, horloger à la Haye, qui semble aussi avoir eu l'esprit inventif. Il écrit à Huygens : « L'horloge « de Scheverlinck marche actuellement ; elle a marché cette « nuit ; le pendule a une boule du poids de cinquante livres ; « je pense qu'il faudra diminuer ce poids et il faut modifier « le ressort et la chaîne ; elle a retardé d'après mon estima- « tion d'un quart d'heure en quatorze heures ; je compte « y retourner demain après midi ».

De tout autre étoffe est Simon Stoffelsz Douw, un triste sire, horloger de la ville de Rotterdam, destitué en 1657, parce que les horloges de la ville étaient en mauvais état. Il ne s'en intitulait pas moins lui-même maître dans l'art des « grandes horloges de clochers et de chambres, qui, par « amour pour le bien public, a été porté à mettre en œuvre « son expérience et son travail, ayant enfin découvert une « certaine nouvelle invention d'horloges mues par un instru- « ment, qui, jusqu'ici n'avait jamais été connue dans aucun « art mathématique ou dans le monde ».

Cette nouvelle invention n'avait nécessité de sa part aucun génie ; c'était une par trop fidèle imitation du pendule de Huygens, « que par ruse et toutes sortes de moyens condamnables... il était parvenu à voir, tant chez M. Huygens que dans d'autres endroits ».

Naturellement ce plagiat ne fut aucunement du goût de Christiaan. « Il n'est certes pas juste, dit-il, après que j'ai « produit quelque chose de bon, d'en recueillir tant de tra- « cas et de soucis, et cela de la part d'une telle canaille.. »

En vain Coster, qui avait pris à son compte le brevet de Huygens, se plaignit aux Etats de Hollande ; le rusé Douw avait eu le temps de prendre ses mesures et de se réserver à l'étranger le profit de sa soi-disant invention.

Il y a juste deux cent cinquante ans que l'invention de Christiaan Huygens, qualifiée de vraie pierre philosophale par Metius, fut brévetée. Eût-on jamais cru que dans le pays même qui a vu naître cette invention de si grande portée pratique, règnerait après un si long laps de temps l'étrange confusion dans la mesure du jour qui existe actuellement chez nous (1) ?

Leyde a possédé plusieurs fabricants d'instruments, et les surnoms qu'on leur donnait familièrement font voir que ce n'étaient pas de vulgaires ouvriers.

C'est ainsi qu'une fois a demeuré dans la Langestraat « près du hangard » le « forgeron cartésien » réputé pour l'excellence des instruments de chirurgie qu'il fabriquait. Je ne saurais dire s'il déployait en cela autant de talent que Cornelis Solingen, le « chirurgus experientissimus », mais un peu rude de mains, de qui est exposé un choix de remarquables instruments.

Uffenbach, auteur de « Merckwurdige Reisen durch Niedersachen, Holland und Engelland", cite de plus Jacob Brim, parfois surnommé le « forgeron philosophe », dont un fils, Cornelis, était tailleur de verre et demeurait dans le « Nieuwe Steeg ». Un autre fils, Nicolaas, tenait boutique « au Rapenburg » et faisait, à ce que l'on disait, des lentilles paraboliques ; toutefois Uffenbach, qui le visita, n'en vit point. Un quatrième membre de cette famille si douée pour les arts techniques demeurait à Leyderdorp et jouissait aussi d'une grande réputation.

Leyde a possédé dans ses murs, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, deux autres constructeurs d'instruments qui se sont fait un nom, Dellebarre, connu par son « Mémoire sur les différences de la construction et des effets du microscope, » et Van der Cloesen, dont le nom se rattache à la sphère céleste conçue par Gravensande.

Divers instruments, dans le nombre des microscopes et des pompes à air, rappellent la célèbre famille des Muss-

(1) En Hollande, les chemins de fer et les postes et télégraphes ont l'heure de Greenwich, mais on s'en tient pour la vie ordinaire à l'heure locale.

chenbroek. Cette famille de constructeurs d'instruments, dont le nom s'écrivait primitivement Musienbrouck, était originaire des Flandres, d'où elle s'était réfugiée en Hollande pour cause de religion. Tout ce que je puis vous dire du premier de ces Musschenbroek qui soit mentionné dans notre pays, Adriaen Joosten, c'est qu'il était marié à Mayken van Raphelingen et que de cette union est issu l'habile ouvrier en cuivre jaune et lampiste Joost Adriaensz van Musschenbroek († 1691). La boutique des Musschenbroek située dans le « Heere-Steech » non loin de l'église de St.-Pierre, avait pour enseigne la Lampe orientale (de Oostersche Lamp) en complet accord avec la vocation de la famille. Du mariage de Joost avec Mayken van Middelen sont issus deux fils, Samuel Joost (1639-1682) et Jan (1660-1707), dont le premier vous est sans doute connu en sa qualité d'inventeur de la pompe à air. Vous pourrez voir à l'exposition la pompe qu'il construisit en 1675 pour le professeur Bucherus de Volder. Une autre de ses spécialités étaient les seringues à lavements, qu'il construisait très exactement d'après l'invention et les instructions de Renier de Graff (3).

Dans sa biographie de Swammerdam, Boerhaave donne un exemple de l'habileté de Samuel. Swammerdam possédait « une tablette en cuivre, confectionnée par le grand et des plus habiles maître ouvrier Samuel Musschenbroek pour disséquer les corps les plus ténus. Il s'y trouvait deux bras en cuivre, faits de façon qu'il pût à volonté les tourner « dans toutes les directions. Il pouvait aussi les élever et les « abaisser, insensiblement aussi peu qu'il lui plaisait, aux « extrémités supérieures. On plaçait sur l'un de ces bras « l'objet que l'on voulait étudier et sur l'autre le microscope.

Voilà beaucoup d'ingéniosité ; mais entre les mains de Swammerdam, ce qu'elle avait produit était loin d'être perdu.

Uffenbach loue le fini des instruments sortis des mains du frère de Samuel, Jan. Il énumère en détail les objets que celui-ci confectionnait.

Le fils de Jan, qui portait le même nom que son père (1687-1784), s'acquit encore plus de renom que ce dernier. Haller le nomme « une des curiosités de Leyde », et il le décrit comme « un bout d'homme, qui possède à la perfection l'art de faire des instruments mathématiques... Ses prix sont assez élevés » ajoute-t-il. Cette remarque ne saurait s'appliquer à tous ses instruments. Il est vrai que ses pompes à air coûtaient beaucoup d'argent ; il fallait payer au moins trois cents florins pour en avoir une double du modèle de 's Gravensande ; mais ses microscopes étaient remarquablement bon marché. Il livrait « diverses sortes de microscopia, depuis des systèmes de neuf lentilles, afin de regarder à travers un ou deux verres en même temps, jusqu'à des systèmes très simples, destinés seulement à observer la circulation du sang dans une anguille », au prix de sept à soixante-douze florins.

Une seringue « avec laquelle on peut très facilement s'administrer à soi-même un clystère » ne coûtait pas plus de neuf florins.

Des dents artificielles servant « comme des dents naturelles » coûtaient seulement trois florins. Son catalogue fait mention d'autres objets utiles ou intéressants encore ; par exemple « phosphore d'urine, un drachme 4 fl. 10 sous. Un arrêt pour l'écoulement (Incontinentia urinae) 1 florin. »

Parmi les télescopes exposés il s'en trouve un qui rappelle le constructeur d'instruments Jan van der Bildt.

A ses débuts, modeste charpentier, personne n'eût prévu qu'un jour son nom serait mentionné honorablement bien au delà des limites de son village natal, Vrouwenbuurt, dans le Bildt (Frise). La réparation, effectuée avec succès, de l'horloge d'une voisine lui procura un commencement de renommée et lui inspira la résolution de se consacrer entièrement à l'horlogerie. Il y devint en peu de temps si habile qu'on lui donna le surnom de Jan Kunst (Jean l'Art). Il alla se fixer à Leeuwarde ; ici, un petit assortiment d'outils employés à la fabrication des miroirs étant par accident tombé entre ses mains, il entreprit d'exercer aussi ce métier, et réussit si bien qu'en peu de temps sa boutique, située au « Lange Pyp, entre le Weerd et le Walletje », se vit fort bien achalandée. Les exécutions militaires se faisaient devant sa demeure et répugnaient extraordinairement à sa femme ; pour lui en épargner la vue, il se transporta à Franeker, où il fit promptement connaissance avec le mathématicien Willem Loré, à la recommandation duquel il fut nommé conservateur des instruments de physique et amanuensis ou aide des cours d'histoire naturelle.

Le hasard voulut qu'un miroir anglais de Loré tomba entre ses mains. Il le trouva mal taillé et se mit aussitôt à l'œuvre pour le corriger, si malheureusement qu'il le mit hors d'usage. Loré, furieux, exigea un dédommagement et notre homme voulut tenter un nouvel essai. Cette fois il réussit si bien que la glace se trouva, non seulement utilisable, mais même améliorée. Après ce succès, Kunst se mit à construire des télescopes, mais il eut la sagesse de soumettre à une personne de la partie les premiers produits de sa nouvelle industrie. Il s'adressa à un monsieur Feith, d'Amsterdam, astronome amateur, rompu à la taille des lentilles, qui possédait un observatoire à lui « aan de buitenkant by de slypsteen », quai près du port. J. Scheltema, dans ses Mélanges d'histoire et de littérature (« Geschied en Letterkundig mengelwerk »), s'exprime comme suit au sujet de la visite de Kunst à Feith : « Lui (Feith) et ses amis con-« sidérèrent au commencement ce petit homme très simple-« ment vêtu avec passablement de dédain ; mais ils changè-« rent du tout au tout, lorsqu'ils se furent mis à comparer « les télescopes ensemble. Ils déclarèrent unanimement que « le télescope du Frison était de beaucoup supérieur à ceux « des artistes anglais; l'un d'entre eux même dit à M. Feith : « si le télescope anglais est le meilleur que vous possédiez, « ce que vous avez de mieux à faire, est de le jeter dans le « canal ».

Dès lors la réputation de Jan Pietersz fut établie ; ces messieurs toutefois furent d'opinion que son nom était devenu trop vulgaire pour lui, et sur leur conseil il prit celui de Jan van der Bildt.

(3) De Graaf en parle dans le post-scriptum d'une lettre à Vopiscus Fortunatus Plempius, professeur à Louvain. Cette lettre a été imprimée à la suite des œuvres de De Graaf, éditées en 1686 à Amsterdam par Abraham Abrahamse. Il y est parlé de Johannes van Musschenbroek, demeurant dans le Langebrug à l'enseigne de la Lampe orientale, mais il y a là une erreur, car Jan, ou Johan, à la date de la lettre, n'avait que neuf ans. Cette lettre a été traduite dans « L'instrument de Molière, traduction du Traité de clysteribus de Regnier de Graaf » (Paris, Morgand et Fatout, 1878). Là on parle de « Samuel, demeurant sur la place vulgairement appelée de Heere-Steech, près de l'église Saint-Pierre, à l'enseigne de la Lampe orientale.

La transition est facile entre ce télescope et un groupe de monuments de l'ancien art des Hollandais dans la taille du verre. Personne ne leur refusera une place d'honneur à l'exposition. Il s'agit des lentilles d'Anthony van Leeuwenhoek et de Christiaan Huygens, témoins éloquents de ce que peut un travail assidu inspiré par le génie.

« Le génie,a dit Alphonse de Candolle, ne suffit pas dans « les sciences; il faut aussi de l'activité, du désintéresse- « ment, de la persévérance. Il faut vouloir et pouvoir ».

C'est ce dont Leeuwenhoek et Huygens étaient pénétrés. Si la technique de leurs contemporains était hors d'état de leur fournir des verres capables de percer les voiles qui cachaient à leurs yeux les mondes de l'infiniment petit et de l'infiniment grand, eh bien ! eux-mêmes se mettraient à l'œuvre et travailleraient au tour et à la meule à tailler.

Leeuwenhoek écrivait en 1689 à la Royal Society : « J'ai « dit auparavant comment j'ai fabriqué mes instruments,que « d'autres peut-être auraient faits plus parfaits et commo- « des. Mais il faut savoir que je n'ai pas reçu d'instruction « dans les arts dans lesquels on manie le marteau ou la lime, « si ce n'est que j'ai observé comment on durcit et trempe « l'acier et fait un foret, avec lequel on fait un trou dans le « fer, le cuivre ou l'argent ; comment et avec quoi un orfè- « vre soude ses pièces d'argent. Ayant observé ces choses, « je me suis moi-même assez exercé pour avoir pu depuis « nombre d'années faire mes outils, suivant que j'en avais « besoin en diverses circonstances. Et ainsi, continue-t-il « modestement, je ne fais que rudement ce dont j'ai be- « soin ».

Dix ans plus tard, il pouvait s'exprimer comme suit : « Pendant que j'écris ceci, j'ai devant moi de huit à dix « loupes que j'ai montées en argent, et quoique je n'aie fait « aucun apprentissage pour travailler les métaux au mar- teau ou à la lime, je monte pourtant mes verres ; et mes instruments sont montés de telle manière que ceux qui tra- vaillent l'or disent ne pas pouvoir en faire autant ».

Cependant la taille des verres coûta le plus de peine. Il n'était pas difficile d'en apprendre les principes dans un pays où la pêche à la ligne risquait de se voir devancer en popularité par la taille des verres ; mais Leeuwenhoek et Huygens avaient des exigences qui dépassaient de beaucoup ce que l'habileté ordinaire était en état de donner. Il va de soi que la qualité du verre était de première importance. Nicolaas Hartsoeker dit dans son « Proeve der Deurzicht- kunde » (Essai de dioptrique) : « La valeur des grandes « lentilles des télescopes dépend sans doute principalement « de l'excellence de la matière dont elles sont faites ; en « même temps il est si difficile de se procurer un verre pos- « sédant les qualités et la perfection voulues que, sur plus « de deux cents morceaux de verre que j'ai fait tailler et « polir avec le plus grand soin et sous une surveillance « exacte, je n'ai jamais pu me procurer plus de deux len- « tilles suffisamment bonnes, et de cinq de passables ».

Il était hors de question de se servir de verre ordinaire, car il renfermait trop de « grains de sable, de boursoufflures, « de fils, de membrures, de plis et de veines, sans parler « des autres défauts ». Seul le verre à glaces pouvait entrer en ligne de compte ; mais comme dans ce temps-là on le soufflait encore,il était généralement trop mince,sans comp- ter que souvent il laissait à désirer pour la pureté. Chris- tiaan Huygens écrivait à son frère Constantyn : « Je sou- « haiterais que ce verre espais que nous avons acheté à « Amsterdam fust un peu plus clair, car il ne l'est guere « d'avantage que celuy de Cocq et incomparablement moins « qu'un morceau impoli de glace de Venise que Musschen- « broek m'a envoié, mais qui est un peu trop petit pour en couper un objectif de 36 pieds ».

Christopher Cocq était un marchand de verre de Londres, qui se faisait fort bien payer sa marchandise. Il écrit à Christian, en lui envoyant son compte : « Je vous ai en- « voyé vingt-quatre morceaux de verre en conformité de « vos directions et ils pesaient avant que je les eusse taillés cinquante-huit livres : à quatre sous la livre cela fait 11 lb « — 12 s. — 00 p ; un autre morceau de verre plus blanc « que le reste me coûte 10 s. ; à cela il faut ajouter 10 s. « pour batelage, et pour une caisse d'emballage et pour le « port, ce qui fait en tout 12 lb 12 s.—00 p. J'ai eu tant de « peine à les arrondir que mes mains étaient si endolories, « que je ne pouvais plus rien faire et je ne voudrais pas « recommencer, pas pour 10 guinées... ». Cette plainte avait évidemment pour but de délier les cordons de la bourse de Christiaan ; celui-ci n'en fut pas la dupe ; « assu- rément nostre M. Cocq est un fripon », écrivait-il.

La correspondance des frères Huygens, cette source si riche pour la connaissance de leurs faits et gestes et de la vie sociale à leur époque, renferme de nombreuses lettres qui prouvent à quel point leurs préoccupations étaient absor- bées par la meule à tailler le verre. Ils n'estiment rien comme un bon objectif. Christiaan écrit à Constantyn : « Il faut croire que Monsieur Van Leeuwen ignore la méthode de « faire des garçons et je m'imagine que quand il luy vient une « fille, il se fasche de même que nous faisions quand nous « avions fait un mauvais verre ». Ils ne pleurent pas la peine pour se rendre maîtres des secrets de la technique. Partout ils s'informent, tantôt auprès d'un savant en renom, comme Gutschoven de Liège, tantôt auprès des constructeurs d'ins- truments. A peine Constantyn a-t-il appris de son père qu'il y a un opticien à Delft, Johan van Wijk, qui tourne lui-même ses débordoirs, qu'il se décide à aller voir la chose, quoique il ne se promette pas grand chose de cette visite. Il n'avait pas tort, car les fabricants d'instruments ne produisent rien de remarquable sous ce rapport. Les débordoirs faits par Kalthof, un « bon ami » du père Huygens, n'étaient pas si bien finis que Christiaan ne dût passer « un jour ou deux à les frotter ». La bonne forme et les dimensions des débor- doirs étaient ce qui importait, et c'est à cela qu'il fallait attri- buer l'excellence des lentilles d'Hévelius ou Hœwelke, éche- vin de Danzig. « Ses plus grands télescopes », écrivait à sa famille Philips, lors d'un séjour qu'il fit à Danzig, « ont « de 17 à 18 pieds, avec 4 ou 5 lentilles, qu'il taille dans « des débordoirs en cuivre rouge, qui ont bien deux fois les « dimensions des vôtres, et il soutient que la grandeur des « débordoirs est pour beaucoup dans la perfection des « objectifs ».

A force de recherches persévérantes et de pratique inlas- sable, les frères Huygens acquirent une si grande habileté que ce sont eux, à leur tour, que l'on se mit à consulter. Nous voyons par exemple le professeur Van Schooten s'in- former après de son ancien élève Christiaan de la forme, des dimensions et de la matière des débordoirs. Christiaan ré- pond en détail et se montre fort « curieux de savoir pour qui vous désirez cette « information ». Leur succès ne lais- sait pas les Huygens insensibles, témoin ce compliment adressé par le jeune Philips à Christiaan et à Constantyn :

« sed iam dico vos esse præetantissimos verrekyckeratorum slyperatores! »

La renommée des fabricants d'instruments hollandais commença vers la fin du XVIIIe siècle à diminuer. Les troubles politiques n'étaient pas favorables au culte des sciences et il va sans dire que l'art des faiseurs d'instruments s'en ressentit. Jacob Hendrik Onderwijngaard Ganzius fit, mais en vain, des efforts énergiques pour le ranimer. Ganzius avait été avocat au service du gouvernemeut, mais la révolution lui fit perdre son emploi.

Il fonda en 1797 à Delft une fabrique d'instruments de mathématiques et de sciences naturelles. « Ni l'amour du « gain, ni le désir de supplanter qui que ce fût, ni motifs « condamnables, ne le poussaient à l'ériger, mais seulement « son amour pour les sciences expérimentales et son zèle « pour sa patrie, si souvent décriée comme incapable de « semblables entreprises, afin de démontrer que ce n'est pas « en vain que l'on travaille sur son sol, pourvu que l'on ait la « volonté et assez de courage pour se mettre au-dessus des « oppositions que l'on rencontre; c'est cela qui le fit com- « mencer, persévérer, et — dira-t-il : réussir? »

L'histoire a répondu : non. Il est vrai que le roi Louis voulut récompenser ses efforts pratiques et le décora de l'Ordre de l'Union ; il est vrai aussi qu'en 1808 ses instruments furent médaillés à l'exposition des produits de l'art national : la protection officielle ne put rendre l'entreprise viable ; on fut obligé d'y renoncer au bout d'un petit nombre d'années.

Mesdames, Messieurs,

Il appartient à l'histoire de servir d'excitant pour les explorateurs de la nature, mais elle ne doit pas les enrayer. D'autres travaux, pour lesquels il faut regarder vers l'avenir, vous réclament et je ne dois pas vous en distraire plus longtemps.

J'ose espérer avoir réveillé l'intérêt que je désire vous voir prendre à l'exposition, par cette esquisse, tout incomplète qu'elle ait dû rester par la nature des choses, si bien que je n'ai pu que signaler quelques-uns des objets les plus remarquables. Comme guide à l'exposition vous aurez le volumineux catalogue, à la rédaction duquel Messieurs de Feyfer et Molhuysen ont consacré leurs talents pendant de longs mois. J'ai l'honneur au nom de la Commission de réception du congrès de vous inviter à honorer de votre visite l'exposition historique des sciences naturelles et de la médecine.

Nouvelles publications médicales

—

Chez Maloine

Annuaire des eaux minérales. Stations climatiques et sanatoriums de la France et de l'Etranger. Edition 1907, publiée par le Dr G. Morice, Directeur de la « Gazette des Eaux ».

La nouvelle édition 1907 de l'*Annuaire des Eaux minérales* (49e année) contient :

1° Une étude très complète et très précise sur la *Législation des Eaux minérales* en France, aux Colonies et à l'Etranger ; — 2° Les renseignements généraux sur le service et le fonctionnement administratif des Eaux minérales au Ministère de l'Intérieur, à Paris ; — 3° La liste du personnel chargé de ce service ; celle des membres du Comité consultatif d'hygiène, Commission permanente des stations hydrominérales et climatiques, de la Commission des eaux minérales à l'Académie de médecine, etc. ; — 4° La liste des hôpitaux thermaux militaires ; — 5° Les listes des médecins des stations hydrominérales et climatiques de la France (listes par stations et liste d'ensemble par ordre alphabétique) ; — 6° La liste des membres de la Société d'hydrologie médicale de Paris et du Syndicat général des médecins des stations balnéaires et sanitaires de la France ; — 7° Quelques indications sommaires sur l'œuvre des Voyages d'études médicales aux Eaux minérales ; — 8° La nomenclature générale des stations hydrominérales de la France et des colonies françaises ; — 9° Le mémento de leurs principales indications thérapeutiques ; — 10° La nomenclature des stations climatiques et sanatoriums de la France et des colonies françaises ; — 11° La nomenclature générale des sanatoriums populaires et payants, maisons de cure et de convalescence, dispensaires, colonies de vacances, hôpitaux marins, thermaux, jardins ouvriers, etc. ; — 12° La liste des principaux établissements hydrothérapiques de Paris et des départements.

En ce qui concerne l'étranger, l'Annuaire des Eaux minérales passe successivement en revue : *a*) Les stations hydrominérales, avec toutes leurs subdivisions ; — *b*) Les stations climatiques et sanatoriums les plus connus. (Cette partie sera complétée au fur et à mesure des renseignements reçus.)

Enfin, un index alphabétique de toutes les stations et une table méthodique des matières ferment ce petit volume.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Trains express, rapides et luxe
pour **Vichy, Riom** (*Châtel-Guyon*), **Clermont** (*Royat*)

1° de Genève et de Lyon :
Train express — 1re et 2e classes

2° de Paris :

a) " *Vichy-Royat-Express* "
(Train de luxe) V.S, V.R. — Nombre de places limité
Aller : départ de Paris : 3 h. 55 s. (mardi, jeudi, samedi)
Retour : départ de Clermont, 8 h. m.
— Riom, 8 h. 14
— Vichy, 8 h. 55
lundi, mercredi, vendredi

b) *Train rapide*
1re classe — L.S. V.R. à l'aller
Aller : départ de Paris : 11 h. 10 m.
Retour : départ de Clermont, midi 45
— Riom, 1 h. 01
— Vichy, 1 h. 19

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

POUR NOS ENFANTS

Nous avons déjà signalé à l'attention des voyageurs et Touristes les Guides, Livrets et Albums publiés sur la Normandie et la Bretagne par la Compagnie de l'Ouest.

Ces publications ne s'adressant qu'aux grandes personnes, la Compagnie de l'Ouest a pensé être agréable aux enfants en faisant établir, exclusivement à leur intention et comme souvenir de voyage, un Livret-aquarelle de costumes et paysages bretons.

Ce livret-aquarelle comprend 8 gravures en couleurs, chacune reproduite, en esquisse au trait noir, sur la page mobile qui lui fait vis-à-vis et que les enfants peuvent expédier comme carte-postale, après l'avoir coloriée suivant le modèle ; plusieurs chansons (paroles et musique) choisies parmi les œuvres du Barde breton Botrel, et enfin quelques renseignements géographiques.

Nul doute que, par son prix modique (0 fr. 60) et son cachet artistique, il n'obtienne un grand et légitime succès.

Le Livret-aquarelle de la Bretagne se trouve dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou est adressé franco à domicile contre l'envoi de sa valeur (0 fr. 60) en timbres-poste au Service de la Publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE.

Relations entre Paris et l'Italie par le Mont-Cenis.

Aller : (départ de Paris) : 2 h. 30 s. V.-L. ; L.-S. ; 1re et 2e classes jusqu'à Turin.

10 h. 30 s. V.-L. ; 1re et 2e jusqu'à Rome. — L.-S. jusqu'à Modane.

Retour : (départ de Rome) : 9 h. 15 s. V.-L. ; 1re et 2e classes depuis Turin. — L.-S. ; 1re classe, depuis Modane.

8 h. m. V.-L. ; L-S ; 1re et 2e classes depuis Turin. — V.-R. ; depuis Dijon.

2 h. 40 s. 1re et 2e classes depuis Rome.

Pour plus amples renseignements consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE.

Relations avec l'Espagne

1° Par Arvant-Neussargues

(1re, 2e et 3e classes entre Paris et Béziers).
Départ de Paris : 8 h. 05 s. (8 h. 15 à partir du 1er juillet).

2° Par Lyon-Cette :

L-S. 1re classe, Paris-Cerbère.
Départ de Paris : 7 h. 20 s. (2e et 3e jusqu'à Avignon)
9 h. 20 s. (1re seulement).

3° " Barcelone-Express " :

Train de luxe V.-L., V.-R., — Nombre de places limité.

Aller :
Départ de Paris (mercredi, samedi) : 7 h. 30 s.

Retour :
Départ de Barcelone (lundi, vendredi) : 1 h. 50 s. (H. O. E.)

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANEE

Trains express et de luxe pour Genève et la Savoie

1° de Londres et Paris

Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne.
(V-L ; L-S ; 1re et 2e classes Calais-Genève — L-S, 1re et 2e classes pour Evian — 1re et 2 classes pour Divonne)

Aller :

Départ de Londres.....	11 h. m.
— de Paris.....	9 h. 35 s.

Retour :

Départ de Divonne.....	5 h. 27 m.
— d'Evian.....	7 h. 38 s.
— de Genève.....	8 h. 25 s.

2° de Paris (Express de jour pour Genève)

(1re et 2e classes — V-R jusqu'à ou de Dijon)

Aller :	Retour :
Départ de Paris. 9 h. 15 m.	Départ de Genève. 11 h. 40 m.

3° de Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet, St-Gervais, Genève, Evian et Chamonix

Aller :

a) Express de jour { 1re et 2e classes L-S. pour Chambéry. V-R. jusqu'à ou de Dijon. } départ de Paris : 9 h. 15 m.

Retour :

Départ de	Chamonix.....	7 h. 34 m.
—	Le Fayet-St-Gervais.....	9 h. 05 m.
—	Annecy.....	9 h. 20 m.
—	Chambéry.....	12 h. 26 s.
—	Aix-les-Bains.....	12 h. 52 s.
—	Evian.....	10 h. 05 m.

Aller :

b) Express de nuit { 1re et 2e classes L-S. 1re et 2e cl. Le Fayet } 10 h. 30 s.

Retour :

Départ de	Chamonix.....	4 h. s.
—	Le Fayet-St-Gervais.....	5 h. 18 s.
—	Annecy.....	8 h. 12 s.
—	Chambéry.....	8 h. 50 s.
—	Aix-les-Bains.....	9 h. 20 s.

Aller :

c) « Savoie-Express » { V-S. V-R. (nombre de places limité) } 11 h. 20 m. mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

Retour :

Départ de	Chambéry.....	10 h. 05 m.
—	Aix-les-Bains.....	10 h. 29 m.
—	Evian.....	8 h. 20 m.
—	Genève.....	9 h. 17 m.

lundi, mercredi, vendredi
(De Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

La France Médicale

Travaux et Critique

Les Lettres de Guy Patin

On expose en ce moment à la Bibliothèque de la ville de Paris, dans une salle de l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, une fort curieuse collection de documents de toute sorte, vieux plans, images, réclames, libelles, chansons et complaintes, cris de la rue, tous les échos de la vie populaire parisienne depuis le xv[e] siècle jusqu'à nos jours, depuis les noëls des prisonniers de la Conciergerie et les couplets de la Ligue jusqu'aux hymnes révolutionnaires et aux refrains d'Ange Pitou. Les historiens de la médecine trouveront beaucoup à glaner dans ces vitrines, où se succèdent, dans un amusant pêle-mêle, les prospectus de M[me] Boudray « connue pour la guérison radicale des cors, oignons, et durillons », la lettre de décès de « M. Marie-François-Xavier Bichat », convoquant ses amis aux obsèques, le 4 thermidor an X, et celle, moins triste, où M. de Sénac, premier médecin du Roi, et M[me] de Sénac font part à leurs connaissances du mariage de M. de Sénac de Meilhan leur fils (1765). Là encore vous pourrez vous renseigner sur les coches d'eau qui amenaient du fond de la Bourgogne de plantureuses nourrices au « Bureau des recommandaresses », et sur le Bureau d'adresses qui valut à Théophraste Renaudot, notre défunt confrère, tant de gloire, et tant d'avanies : voyez plutôt, dans cette masse de pamphlets, *Le nez pourry de Théophraste Renaudot, grand Gazetier de France et espion de Mazarin....* quelques feuillets jaunis, mal imprimés sur de mauvais papier, et que les docteurs se passaient en riant, toutes portes closes, dans la grande salle des Ecoles de la rue de la Bûcherie. Rentré chez vous, vous pourrez reprendre les lettres de Guy Patin, et relire les invectives que le terrible doyen adressait, d'une plume enfiellée, au *nebulo hebdomadarius*, en le vouant au bourreau. Mais j'entends bien que vous ne feuilletterez que la bonne édition, la seule bonne, la plus récente, celle que vient de publier M. le D[r] Triaire (1).

Par une singulière fortune, ces lettres fameuses et tant de fois citées ne nous étaient arrivées jusqu'ici qu'expurgées, corrigées, souvent anti ou post-datées, fragmentées, défigurées, parfois méconnaissables. On pouvait, à la rigueur, pardonner aux premiers éditeurs une prudente réserve en un temps où toutes les vérités n'étaient pas bonnes à écrire. Lorsque parut l'édition de 1683, Charles Patin, soupçonné d'y avoir contribué, dut s'en défendre, du fond de son exil, devant la Faculté de médecine, qui y trouvait à redire. Mais M. Réveillé-Parise, auteur de la dernière édition (1846), n'avait pas tant de susceptibilités à ménager, et cependant ne fit pas mieux. Sainte-Beuve dit qu'une critique sévère « est encore trop indulgente » pour lui (2). MM. de Montaiglon et Tamisey de la Roque, ayant tenté de combler cette lacune et de publier enfin la correspondance complète de Patin, virent leur œuvre entièrement détruite par un incendie en 1895. Grâce à Dieu M. Paul Triaire a pu conjurer le mauvais sort et nous donne aujourd'hui une partie des Lettres, en un « corps bien rédigé » tel que le souhaitait Sainte-Beuve. Restaurées autant que possible d'après les originaux, ou, du moins, collationnées sur les meilleures éditions, ces missives ont été classées par ordre chronologique, accompagnées de leurs références, et de notes et scholies fort doctes. Le présent volume en contient 172, adressées aux Belin, à Spon, à Citois, à Blampignon, à Beverwyck ou Beverocius, à Jean de Saint-Paul, à Falconet, à de Salins et à Gras. La série commence au 20 avril 1630 et s'arrête au 23 mars 1649 ; M. Triaire nous fait espérer la prochaine continuation de ce travail, qu'il serait dommage de voir interrompre en si bon chemin, et aussi la biographie complète de Patin avec une table générale onomastique. Nul n'est mieux désigné que M. Triaire pour nous retracer la carrière de l'épistolier ; quant à la table, elle sera bien accueillie des chercheurs, car, malgré la présence d'un relevé analytique sommaire à la fin du tome I, il est assez difficile actuellement au lecteur pressé de profiter des trésors de renseignements contenus non seulement dans le texte de Patin, mais encore dans les innombrables notes du commentateur.

Quoi qu'il en soit, les érudits prendront plaisir, dès maintenant, à retrouver la prose du vieux maître non plus mutilée par les ciseaux de censeurs craintifs, mais telle qu'elle jaillit jadis de sa plume, dans cette chambre où il se plaisait à écrire au milieu de ses livres, et des portraits de savants hommes qui en ornaient les murs : Erasme, les Scaliger, Casaubon, Muret, Montaigne, Charron, Grotius, Heinsius, Saumaise, Fernel,

(1) *Lettres de Guy Patin (1630-1672)*, nouvelle édition collationnée sur les manuscrits autographes, publiée avec l'addition des lettres inédites, la restauration des textes retranchés ou altérés, et des notes biographiques, bibliographiques et historiques, par le D[r] Paul Triaire. Tome I, 1 vol. de XVIII-712 pp. in-8, Paris (Honoré Champion), 1907.

(2) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, éd. de Paris, 1855, t. VIII, p. 71, note.

de Thou, G. Naudé, et l'évêque Camus, et saint François de Sales, et M. François Rabelais. Je vous accorde que cet assemblage était quelque peu hétéroclite, et que notre auteur se montre, dans sa verve endiablée, disciple de Rabelais, dans son érudition profonde, héritier des grands humanistes du XVI^e^ siècle, plutôt qu'imitateur de l'évêque de Genève en sa mansuétude. Mais vous avouerez que l'évêque François de Sales n'avait point affaire au gazetier et que le gazetier était bien capable de faire damner un saint, voire Guy Patin, qui ne l'était point. De fait, il l'a induit plus d'une fois en péché contre la charité; plût au Ciel qu'il en eût été la seule occasion! Mais il y avait encore tous les déserteurs de la saine doctrine, les ennemis de la saignée comme Guy de la Brosse, les prôneurs du vin émétique comme Guenaut l'aîné, comme Béda qui « ne se pique que de secrets et d'antimoine » et MM. les apothicaires dont il fallait ruiner la « tyrannie barbaresque » et la « forfanterie bézoardesque ». Et Patin a l'œil sur tous, et les traite selon leurs mérites. Le français ne lui suffisant pas pour braver l'honnêteté, il emprunte au latin et même au grec des injures doctes, et ne les ménage point. On l'a déjà dit cent fois, Patin est un ennemi des innovations et du progrès; un retardataire, qui, jusqu'à la veille de l'apogée du siècle de Louis XIV, fera finir la médecine à Fernel, la littérature à Malherbe et à Balzac, l'érudition à Erasme, à Scaliger et à Gronovius, la philosophie à Gassendi. Descartes l'horripile, il abhorre la nouvelle école, les chimistes, les arabistes, les gens de Montpellier, et professe qu'en dehors de la bonne doctrine Hippocratique et Galénique il n'est pas de salut. Fi de l'antimoine, et vive la divine saignée! N'a-t-elle pas fait ses preuves, et ne les fait-elle pas encore tous les jours? « M. Mantel a esté fort malade d'une fièvre continue pour laquelle nous l'avons fait saigner trente-deux fois; il en est parfaitement guary, dont je loue Dieu (3). »

« *Summum artis nostræ præsidium est venæ sectio, cujus vires insignes et pene divinas facultates perdiscere poteris ex Fernelii Methodi generalis lib. 2 integro...* Ne perdez point de temps à lire tant de modernes... surtout fuyez les livres de chymie (4). »

D'un bout à l'autre, c'est le même ton, j'allais dire la même rage, le même entêtement dogmatique, soutenu par une certaine érudition. Car il n'est pas d'homme plus au courant de tout ce qui a paru, de tout ce qui se publie ou va se publier; il en sait les lacunes et les mérites, les dates, et la valeur marchande, guigne les occasions fructueuses et n'achète qu'à bon compte; il se renseigne sur les auteurs, sur leurs doctrines, sur leur état, met deux ou trois anecdotes dans son sac, et les ressert, toutes fraîches, à ses amis M. Belin ou M. Spon à bonne ou à mauvaise intention selon que l'écrivain est de son bord ou de l'autre, du clan de Paris ou du clan de Montpellier, phlébotomiste enragé ou donneur d'antimoine. Et il ne s'agit pas là d'une simple opinion personnelle; Patin est le type de toute une classe de médecins d'alors, et, comme le dit Lanson, « un vrai médecin de Molière avec l'esprit en plus. » Il est le porte-parole de la vieille Faculté. « Il en incarne à un si haut degré et avec tant de force les traits fondamentaux, les principes les plus élevés et les traditions les plus respectables comme les idées les plus contestées et les sentiments les plus injustes, que son histoire se confond pendant 50 ans avec la sienne et que sa biographie devra être nécessairement l'histoire de la Faculté elle-même (5). » A vrai dire, à la date où s'arrête le volume de M. Triaire, Patin n'a encore à son actif que ses services de censeur et de professeur, ses triomphes d'audience contre Renaudot (14 août 1642), et contre les apothicaires (1647). Le moment n'est pas encore venu où la dignité décanale, à deux reprises, lui permettra de prendre la direction effective des affaires de l'Ecole (1650-52) et de s'en tirer à son honneur. Mais c'est là un terrain sur lequel nous n'avons point le droit de nous aventurer après M. Corlieu (6).

Il ne faut pas non plus voir dans toute cette campagne la simple expression d'une intransigeance doctrinale extrême et la seule clameur d'un homme à système. On doit faire, dans ces récriminations, la part du froissement d'intérêts très légitimes, et que la Faculté ne pouvait laisser entamer. « Quand celle-ci, dit fort bien M. Triaire, menacée dans son indépendance par le pouvoir royal dont Renaudot est l'instrument très conscient, ébranlée dans ses immuables doctrines par les découvertes nouvelles, attaquée dans ses privilèges par le flot montant des chirurgiens, minée dans son monopole par les prétentions des médecins de Montpellier, enfin définitivement ridiculisée par Molière, se trouve atteinte à la fois dans son prestige et sa vitalité, c'est lui qui se fait son champion — souvent heureux — la défend contre les causes de dissolution qui l'assiègent et contribue à retarder sa chute. »

On aurait tort de travestir Renaudot en une « innocente victime de la Faculté et de Patin » et de juger le passé avec les idées du temps présent, avec « la réprobation qu'inspire à nos concepts modernes la résistance aux idées de progrès dont nous les rendons tous deux responsables. On oublie que les institutions et les mœurs sont plus coupables que les hommes dans les arrêts que subit parfois la marche de la science (7) ». Sans doute l'Ecole avait tort de prétendre à l'infaillibilité, elle s'immobilisait dans la routine, et rendait parfois la vie dure à ceux de ses membres qui prétendaient marcher de l'avant; mais il est bien certain aussi que les at-

(3) Patin à Belin, 14 mai 1639.
(4) Patin à Belin fils, 24 octobre 1646.
(5) Triaire, préface, p. x.
(6) Corlieu, *La Deuxième année du décanat de Guy Patin*, France médicale, 1903.
(7) Triaire, préface, pp. x-xi.

teintes portées à son patrimoine scientifique et professionnel masquaient un plan de campage et d'asservissement dressé contre elle. Elle se défendit, ne le lui reprochons pas. Libre et fière en face des grandeurs de cour, maîtresse chez elle et gardant jalousement son domaine, elle ne s'abaissait point devant les puissants du jour ; et cela valait tout autant que de se voir devenir un instrument de règne, inféodée, comme on l'a vu depuis, à un maître quelconque issu des hasards de la vie publique, éphémère, irresponsable, incompétent, soumis lui-même au caprice de quelques centaines de moutons de Panurge. Le rôle de la vieille Faculté n'était pas sans grandeur; indépendante et pauvre, elle prenait parfois les derniers écus de ses coffres pour les donner au roi; mais elle ne lui en demandait point. A ce prix-là, elle avait bien le droit de discuter, de débattre et de restreindre son offrande (8), de parler franc, et de crier misère, comme jadis Ambroise Paré auprès de l'évêque de Lyon, au nom du pauvre peuple pressuré. « Plût à Dieu, dit Patin, que le Roi sent par la bouche d'un homme de bien le malheureux estat de son royaume et la disette de son peuple; il y donneroit infailliblement tout autre ordre qu'il ne fait (9). »

Guy Patin n'est pas seulement un type médical : c'est un homme, et un homme de son temps, un spirituel grincheux du temps des mazarinades. « C'est, dit Lanson, un bourgeois de Paris, frondeur, ayant plaisir à médire des grands et des puissants, toujours mécontent, toujours prêt à rejeter tous les accidents et toutes les misères sur ceux qui gouvernent, point dévot, aussi peu respectueux du pape que des moines, une méchante langue enfin. »

A vrai dire, il n'ose parler qu'à mots couverts du terrible Richelieu, avec qui il n'eût pas fait bon crier trop haut, et respire seulement quand il voit « en plomb l'excellent personnage ». Mais contre le Mazarin, il clabaude à cœur joie, et aussi contre la Cour de Rome et le *pecus loyoliticum*. Patin se montre vieux gallican, et penseur très libre ; il fait grand cas de Montaigne et admire Saumaise ; il se délecte à deviser avec le docte Naudé — un esprit fort celui-là — dont le seul défaut est d'appartenir au Mazarin, qui d'ailleurs le paye bien mal. Sa grande joie est d'aller souper à Gentilly, chez son ami Naudé, en compagnie de Gassendi, et d'y passer gaîment la soirée en de philosophiques débauches (10). Je dis philosophiques, car si notre médecin ne dédaignait pas un bon coup de vin, l'un et l'autre philosophes ne buvaient que de l'eau. Mais la hardiesse de leurs propos ne s'en ressentait point, et Patin nous dit que Naudé « avoit une grande pente à ne prendre aucun parti de religion, ayant l'esprit tout plein de considérations, réflexions et observations politiques sur la vie des princes et du gouvernement du monde (11). » Bayle a remarqué que le symbole de Patin n'était pas chargé de beaucoup d'articles. Il est vrai qu'il tient en deux lignes : *Credo in Deum Christum crucifixum, etc. De minimis non curat prætor* (12). Mais c'est déjà quelque chose, et Naudé n'eût pas même écrit cela. Notre homme y met bien un peu de bravade.

« Il y a des moments, observe Sainte-Beuve, où... il a l'air d'aller bien avant et de toucher de bien près, comme il dit, au sanctuaire. Qu'on se rassure, s'il est homme à faire trembler les vitres, il ne les casse jamais. Il a sur les cérémonies et même sur des points de dogme des poussées de hardiesse qui semblent ne plus vouloir s'arrêter, mais cela ne se tient pas. Il est loin de tout système. Il ne croit guère aux indulgences, il croit aux prières (13). » Il n'est pas superstitieux, mais il n'est pas irréligieux. Savez-vous, au reste, que Patin avait suspendu au manteau de sa cheminée un beau crucifix, cadeau d'un peintre et client reconnaissant ? « Aux deux côtés du bon Dieu, dit-il, nous y sommes tous deux en portrait, le maître et la maîtresse. » S'il ne prodiguait point les génuflexions, il les réservait à qui de droit ; il aimait mieux honorer le Seigneur que les Saints, et le Roi que ses ministres.

Au fond, toute l'oppositon et l'irrespect de maître Guy Patin « s'écoulent en paroles. C'est le plus fidèle et le plus gouvernable des sujets. Il croit en Dieu et il aime le roi. C'est tout le contraire d'un libertin et d'un républicain (14) ». Les malheurs de l'avenir sont pourtant en germe dans ces devis si libres; et c'est pour avoir introduit en France des livres dangereux et prohibés auxquels son père s'intéressait que le jeune et savant Charles Patin fut, en 1668, exécuté en effigie en place de Grève, condamné aux galères par contumace et réduit à mourir en exil. Les dernières années du vieux Guy Patin en furent tout attristées. Mais M. Triaire ne nous a point encore conduits jusqu'aux mauvais jours de son héros ; le Guy Patin de ses lettres est encore le satirique incorrigible, pour qui, à part les criailleries de sa femme, les heures coulent clémentes à l'Ecole ou dans son *étude, inter libros et liberos*.

Ah ! pourquoi ne voyons-nous pas, au frontispice de ces lettres, l'effigie du railleur au long nez, au sourire sarcastique, le portrait du grand homme maigre que les soldats du guet prenaient pour le diable quand il passait en noir costume sur le Pont-Neuf au trot de son cheval ?

Paul Delaunay.

(8) Elle donna 1000 écus pour les frais de la guerre, en 1636; mais les docteurs refusèrent, pour la plupart, de contribuer encore pour la cavalerie (Patin à Belin, 29 août 1636).

(9) Patin à Belin. 10 janvier 1637.

(10) Patin à Falconet, 27 août 1648.

(11) Patin à Spon.

(12) Patin à Belin, 18 juillet 1642.

(13) Sainte-Beuve, *loc. cit.*, Guy Patin, p. 94.

(14) G. Lanson, *Choix de lettres du XVII^e siècle...* 3^e éd. Paris, 1892, p. 196.

REVUE CRITIQUE

Les Maladies de Calvin d'après un livre récent

Il y a dans lo *Genève calviniste* de M. E. Doumergue, professeur à la faculté de théologie protestante de Montauban, quelques pages consacrées aux maladies de Calvin (1). Un médecin y a d'ailleurs collaboré, M. le docteur Léon Gautier, l'auteur d'une monographie précieuse pour l'histoire de la médecine génevoise (2).

Je me souviens d'une lettre citée par M. Abel Lefranc, où le réformateur met un de ses amis en garde contre les médecins, qu'il traite, ou peu s'en faut, d'assassins diplômés. M. Doumergue aurait pu, en guise d'épigraphe, placer cette appréciation sévère en tête du chapitre qui nous intéresse. Il lui a préféré ces lignes que Calvin écrivit à Mme l'amirale de Coligny : « Il y a que les maladies nous doibvent servir de médecines pour nous purger des affections de ce monde, et retrencher ce qui est superflu en nous, et puis quelles nous sont messages de mort, nous debvons apprendre d'avoir ung pied levé pour desloger quand il plaira à Dieu... Quant nous avons esté retirez de plusieurs mors par sa main, [cela nous montre] qu'il nous en retirera encores à l'advenir. Et ainsy prenez tant plus de courage pour vous emploier à son service, comme vous considérez très bien que c'est pour cela qu'il vous a réservée. »

Au nombre de ses correspondants, Calvin comptait des médecins, et certains d'entre eux, de Bâle, comme Gratarolus, de Paris, comme Acatius, Tagautius [J. Tagaut], Gallus, lui envoyaient par écrit des consultations médicales. Il eut en outre à Genève deux médecins, d'abord Benoît Textor, homme morose et de caractère difficile, mais vertueux et très attaché aux idées évangéliques, puis, à la mort de Textor, Philibert Sarrazin, dont la réputation n'était pas bornée par les frontières de la petite république.

Les veilles, les privations de sa jeunesse studieuse avaient affaibli la santé de Calvin. Etudiant en droit à Orléans, « bien souvent il estudioit jusques à la minuict, et pour ce faire, mangeoit bien peu au souper. Puis le matin estant réveillé, il se tenoit encore quelque temps au lict, en remémorant et ruminant (*veluti concoquere*) tout ce qu'il avoit estudié le soir. Il n'y a point de doute que telles veilles [et peut-on ajouter, les jeûnes, à cet âge] ne luy ayent bien offensé sa santé ».

De bonne heure se montrèrent chez Calvin ces bronchites répétées qui précèdent si souvent l'éclosion de la tuberculose pulmonaire. En 1547, un catarrhe le saisit, qui lui « donne si rude sur l'espaule » qu'il ne peut « jecter coup de plume sans grand payne ». En 1550, la toux et le catarrhe le tourmentent de nouveau ; en 1550 Hotman nous apprend que Calvin souffre d'une très vive douleur au côté, et Benoît Textor, son médecin, craint qu'il ne soit atteint d'une pleurésie. Le 25 décembre 1559, lendemain d'un dimanche où il s'était surmené au prêche, Calvin crache du sang pour la première fois. Malade peu docile, il ne se repose pas, comme le médecin le lui conseille, et les hémoptysies se répètent. Soit qu'elle fût causée par la phtisie, soit qu'elle eût pour origine une infection paludique ou urineuse, depuis 1556 la fièvre était apparue. D'abord tierce, elle devient quarte, et cette transformation du type fébrile semble avoir frappé l'imagination du réformateur, car il en fait part à Melanchton le 19 novembre 1558 dans une lettre où se trouvent aussi des détails intéressants sur son régime :

« Comme par la grâce de Dieu, je n'avais jamais eu encore la fièvre quarte, mon ignorance a fait que je n'ai compris mon erreur qu'au quatrième accès... J'ai honte de cette sottise... Elle est excusable cependant... D'abord, comme la fièvre me saisit pendant que je dormais, ou que j'étais déjà assoupi, il lui fut facile de se glisser furtivement, d'autant plus qu'elle était jointe à des douleurs très pénibles et très aiguës, auxquelles je ne suis que trop accoutumé. Quand le frisson une fois me prit au moment du repas, je pensais qu'il me suffirait, selon mon habitude, de cuire ces crudités par le jeûne (*cruditates inedia coquerem*). Le lendemain, quoique je fusse brisé, allégé cependant et presque consolé de la violence de la douleur, j'allais au quatrième assaut naïf et ignorant. Un mois et demi s'est presque écoulé depuis que, ayant reconnu mon mal, je suis entre les mains des médecins ; ils me condamnent à la chambre, me tiennent presque cloué au lit, couvert d'une double peau... Le ventre est devenu si dur qu'il ne rend plus rien sans clystère, ce qui est bien éloigné de ma coutume. Ils me prescrivent les aliments les meilleurs, les plus agréables, mais je n'ai de goût pour aucun. Ainsi peu à peu les forces languissent. Je lutte cependant et je refais par des aliments, bien qu'ils me soient insipides, mon estomac ruiné. Je ne me laisse pas dominer par le dégoût. Je ne fais pas comme beaucoup et, pour me concilier l'appétit, je n'use pas d'excitants nuisibles en cette maladie. Je ne m'écarte pas de la largeur d'un ongle des ordonnances des médecins, si ce n'est que dans une pareille sécheresse de la gorge je me permets de boire un peu plus. J'impute en partie la chose à ceux qui exigent anxieusement que je prenne du Bourgogne et me permettent à peine de l'étendre d'eau, ou d'user d'un vin plus médiocre. Même, si je n'avais obstinément refusé le vin de Malvoisie et le Muscat, ils m'auraient brûlé de cette chaleur... Ils mêlent à mon vin du scolopendre et de l'absinthe du Pont. Ils soutiennent mon estomac avec des sirops, ou de l'hysope, ou de

(1) E. Doumergue, *la Genève calviniste*. Lausanne, Bridel, 1905, grand in-4°, figures. pp. 509-526.

(2) Dr Léon Gautier, *la Médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*. Genève, Jullien, 1905, in-8°.

l'aunée, ou de l'écorce de citron, et ils varient pour que le remède nouveau agisse avec plus de force... Cependant, comme l'issue de la maladie est incertaine... une de mes principales préoccupations est d'être prêt à chaque instant, pour recevoir les appels de Dieu quels qu'ils soient. »

La mort ne survint que six ans plus tard, en 1564 ; elle fut causée sans doute par des accidents de lithiase urinaire, et non pas par la tuberculose pulmonaire. La gravelle n'était pas chez Calvin la seule manifestation de l'arthritisme, et avant les coliques néphrétiques et les hématuries de la dernière période de son existence, il avait souffert de migraines dès sa première jeunesse, et depuis 1546 d'hémorroïdes.

M. Doumergue a fait un tableau très complet de toutes ces misères, et l'histoire des maladies de Calvin se termine de la façon la plus intéressante, par les conclusions que M. le docteur Gautier en a tirées, au point de vue du tempérament du réformateur :

« Calvin était un beau type d'arthritique. La série des manifestations de cette prédisposition morbide a été chez lui presque complète : migraine, dyspepsie, hémorroïdes, gravelle, goutte. On pourrait encore rattacher à l'eczéma les ulcérations calomnieusement incriminées par Bolsec. On sait que Bolsec avait accusé Calvin de s'être livré à la sodomie. Il semble qu'on parcourt le livre de Bouchard sur les maladies par ralentissement de la nutrition.

« Deux épisodes surajoutés viennent faire tache dans ce tableau d'une seule teinte : la fièvre intermittente, les accidents pulmonaires. La fièvre intermittente est actuellement très rare à Genève. Elle y était probablement beaucoup plus fréquente du temps où la ville était entourée de fossés vaseux. Calvin pouvait aussi l'avoir contractée dans un de ses voyages. Quant aux accidents pulmonaires, il me semble qu'on peut, sans se compromettre, être de l'avis de Blaurer et dire que Calvin était « tout à fait poitrinaire ». Mais Calvin était arthritique, il était même goutteux. Or, l'arthritique, surtout s'il est un vrai goutteux, est un mauvais sol pour le tubercule. La phtisie a donc marché très lentement chez le réformateur. Elle s'est bornée à produire de temps en temps un crachement de sang ou une poussée de bronchite suffocante.

« Je ne crois pas que Calvin ait succombé aux progrès de la phtisie. Il est plus probable qu'il fut emporté par des accidents d'infection des voies urinaires consécutifs à la gravelle.

« L'arthritisme est donc à la source de presque tous les maux de Calvin; mais, d'autre part, Calvin a tout fait pour donner des aliments à cette disposition morbide. Ses habitudes sédentaires, son activité cérébrale dévorante, ses soucis quotidiens pour son œuvre et pour les Eglises étaient les éléments d'une hygiène déplorable. S'il avait pu venir de nos jours consulter un médecin, on lui aurait conseillé le repos, l'absence de soucis, le séjour en plein air à la campagne, un régime presque exclusivement lacto-végétarien. Calvin a pris le contre-pied de ces prescriptions, heureusement pour son œuvre, malheureusement pour la durée et l'agrément de sa vie.

(Calvin mourut à l'âge de 55 ans.)

« Mais si ce tempérament a semé la vie du réformateur de souffrances presque ininterrompues, il y a cependant lieu de ne pas négliger une autre face de la question. Si l'arthritisme a ses inconvénients, il a aussi ses avantages. Ce sont en somme les arthritiques nerveux, qui laissent après eux une trace de leur passage sur la terre. Leurs facultés sont plus développées, leur volonté plus forte, leur énergie plus intense que celle des hommes qui ont une autre constitution, une fibre moins bien trempée. Si le fils du tonnelier de Noyon était né lymphatique ou scrofuleux, il n'y aurait probablement pas lieu d'écrire l'histoire de Jean Calvin. »

Ces lignes si sagaces et si précises peuvent être considérées comme un modèle de consultation médicale posthume.

Ernest Wickersheimer.

La Revue

HISTOIRE DE LA VARIOLE

La variole dans l'Ancien Testament et dans le papyrus Ebers.

Sens du mot hébreu Schᵉchin.

(*Suite*).

Il est employé dans les passages suivants de l'Ancien Testament :

I) pour désigner *la 6ième plaie d'Egypte.*

Exode, chap. 9, v. 8 — 11 : (10)

v. 8. L'Eternel dit à Moïse et à Aaron : Remplissez vos mains de cendre de fournaise, et que Moïse la jette vers le ciel, sous les yeux de Pharaon.

9. Elle deviendra une poussière qui couvrira tout le pays d'Egypte ; et elle produira dans tout le pays d'Egypte, sur les hommes et sur les animaux, des ulcères (schᵉchin) formés par une éruption de pustules.

10. Ils prirent de la cendre de fournaise, et se présentèrent devant Pharaon ; Moïse la jeta vers le ciel, et elle produisit sur les hommes et sur les animaux des ulcères (schᵉchin) formés par une éruption de pustules.

11. Les magiciens ne purent paraître devant Moïse à cause

(10) Toutes les citations sont tirées de la version de la Bible par Louis Second, 1901.

des ulcères (schechin) ; car les ulcères (schechin) étaient sur les magiciens, comme tous les Egyptiens.

2) pour désigner la *maladie du roi Ezéchias.*

2 Rois, chap. 20, v. 1 — 7 :

v. « 1. En ce temps-là, Ezéchias fut malade à la mort. Le prophète Esaïe, fils d'Amots, vint auprès de lui, et lui dit : Ainsi parle l'Éternel : Donne tes ordres à ta maison, car tu vas mourir, et tu ne vivras plus.

4. Esaïe, qui était sorti, n'était pas encore dans la cour du milieu, lorsque la parole de l'Eternel lui fut adressée en ces termes :

5. Retourne, et dis à Ezéchias, chef de mon peuple : Ainsi parle l'Éternel, le Dieu de David, ton père : J'ai entendu ta prière, j'ai vu tes larmes. Voici, je te guérirai ; le troisième jour, tu monteras à la maison de l'Éternel.

6. J'ajouterai à tes jours quinze années. Je te délivrerai, toi et cette ville, de la main du roi d'Assyrie, je protégerai cette ville, à cause de moi, et à cause de David, mon serviteur.

7. Esaïe dit : Prenez une masse de figues. On la prit, et on l'appliqua sur l'ulcère (schechin) Et Ezéchias guérit »

Esaïe, chap. 38, v, I sq :

v. I. « En ce temps-là, Ezéchias fut malade à la mort. Le prophète Esaïe, fils d'Amots, vint auprès de lui, et lui dit : Ainsi parle l'Eternel : Donne tes ordres à ta maison, car tu vas mourir, et tu ne vivras plus.

21. Esaïe avait dit : Qu'on apporte une masse de figues, et qu'on les étende sur l'ulcère (schechin) ; et Ezéchias vivra ».

3) pour dèsigner la *maladie de Job.*

Job, chap. 2, v. 7 sq :

v. 7. « Et Satan se retira devant la face de l'Éternel. Puis il frappa Job d'un ulcère (schechin) malin, depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête.

8. Et Job prit un tesson pour se gratter et s'assit sur la cendre.

11. Trois amis de Job, Eliphaz de Théman, Bildad de Schuach, et Tsophar de Naama, apprirent tous les malheurs qui lui étaient arrivés. Ils se concertèrent et partirent de chez eux, pour aller le plaindre et le consoler.

12. Ayant de loin porté les regards sur lui, ils ne le reconnurent pas, et ils élevèrent la voix et pleurèrent. Ils déchirèrent leurs manteaux, et ils jetèrent de la poussière en l'air au-dessus de leur tête.

13. Et ils se tinrent assis à terre auprès de lui sept jours et sept nuits, sans lui dire une parole, car ils voyaient combien sa douleur était grande. »

4) *dans l'énumération des signes diagnostiques de la lèpre*

Lévitique, chap. 13, v. 18—23 :

v. 18. « Lorsqu'un homme aura eu sur la peau de son corps un ulcère (schechin) qui a été guéri

19. Et qu'il se manifestera, à la place où était l'ulcère (schechin) une tumeur blanche ou une tache d'un blanc rougeâtre, cet homme se montrera au prêtre.

20. Le prêtre l'examinera. Si la tache paraît plus enfoncée que la peau, et que le poil soit devenu blanc, le prêtre le déclarera impur : c'est une plaie de lèpre qui a fait éruption dans l'ulcère (schechin).

21. Si le prêtre voit qu'il n'y a point de poil blanc dans la tache, qu'elle n'est pas plus enfoncée que la peau, et qu'elle est devenue pâle, il enfermera cet homme pendant sept jours.

22. Si la tache s'est étendue sur la peau, le prêtre le déclarera impur : c'est une plaie de lèpre.

23. Mais si la tache est restée à la même place et ne s'est pas étendue, c'est une cicatrice de l'ulcère (schechin) : le prêtre le déclarera pur. »

5) *dans l'énumération des maladies dont est menacé le peuple d'Israël s'il transgresse la loi de Dieu.*

Deutéronome, chap. 28, v. 27 et 35 :

v. 27. « L'Eternel te frappera de l'ulcère (schechin) d'Egypte, d'hémorrhoïdes, de gale et de teigne, dont tu ne pourras guérir.

35. L'Eternel te frappera aux genoux et aux cuisses d'un ulcère (schechin) malin dont tu ne pourras guérir, il te frappera depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête. »

D'après le contexte des passages où il est question du schechin dans l'Ancien Testament, on ne peut pas douter qu'il ne s'agisse d'une maladie ou d'un symptôme de maladie. Tous son d'accord là-dessus. Mais les avis sont partagés dès qu'il s'agit de déterminer de quelle maladie il est question.

Les Septantes (11) traduisent schechin par ἕλκος ou au pluriel ἕλκη ; la Vulgate (11) par « ulcus » ou « ulcera » (Es. 38,21 on lit pourtant « vulnus »). Luther (11) le rend en général par « Drüse » ou « Drüsen », mais dans Job 2,7 par « Schwaren », et dans Exode 9,9 — 11 par « Blattern » (« bose schwarze Blattern »). Dans la nouvelle traduction allemande de Kautzsch (12) on lit « Geschwür » ou Geschwüre » ; la version anglo-américaine revisée (13) traduit par « boil » et « boils », et dans la version française de Louis Segond on lit « ulcère » et « ulcères ».

Mais schechin ne peut pas vouloir dire « ulcère » ou « abcès» ni désigner un symptôme de ce genre dont il peut exister plusieurs sur un individu. Car schechin n'est jamais employé au pluriel, pas même là où il est répandu de la plante des pieds au sommet de la tête (Deut. 28, 35; Job 2,7), ni là où il apparaît chez beaucoup d'hommes à la fois (Ex. 9, 9 — 11) et où les traducteurs de la Bible en général se sont sentis obligés d'employer le pluriel (ἕλκη, ulcera Geschwüre, boils, ulcères). Cet emploi constant, exclusif du singulier, montre que schechin doit désigner une maladie dans son ensemble. Cela apparaît encore plus clairement dans Exode 9, 9 — 10 où il est question d'ulcères (schechin) formés (14) par une éruption de pustules. « Schechin (singulier) doit certainement désigner la maladie tout entière, tandis que le mot « pustules » (bhha'bu'oth, pluriel) indique les multiples lésions de la peau que l'éruption produit dans cette maladie.

Schechin ne peut pas non plus être un nom générique vague ni exprimer une notion générale comme p. ex., « maladie »,

(11) R. Stier et K. G. W. Theile : Polyglotten-Bibel zum praktischen Handgebrauch, 1863.

(12) E. Kautzsch : Die Heilige Schrift des Alten Testaments, 1894.

(13) The Holy Bible, printed for the universities of Oxford and Cambridge, 1887.

(14) En hébreu : poreach, littéralement : bourgeonnant, poindant, fleurissant ; cf. « exanthème », « efflorescence ».

« maladie de la peau » (15) ou quelque chose de semblable, qui s'appliquerait à plusieurs états pathologiques sans désigner à quelle maladie il est fait allusion dans chaque passage. La manière dont est employé schechin montre clairement que l'auteur sacré voulait désigner par ce terme quelque chose de précis ; en général, en effet, on ajoute à ce mot diverses désignations caractéristiques comme p. ex. (ulcères) « d'Egypte », « formés par une éruption de pustules », « depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête ». Les paroles de Moïse (Deut., 28, 27,) conduisent à la même conclusion ; là, schechin se trouve placé dans une série de mots qui paraissent être des noms bien définis de maladies. Citons enfin Lév., 13, 18 — 23. On envisage là la possibilité que quelqu'un ait eu le schechin et qu'il présente ensuite des signes suspects de lèpre ; puis il est dit comment le prêtre doit reconnaître si les changements qui se manifestent sur la peau sont le commencement de la lèpre, ou si ce sont des cicatrices que les schechin a laissées. On est inévitablement conduit à penser ici à une maladie particulière de la peau qui laisse sur la peau une espèce particulière de marques ; et l'auteur doit avoir jugé qu'il a assez clairement indiqué de quelle maladie il parle, en la désignant par le mot de schechin.

Il est donc permis de conclure, d'après l'usage fait dans l'Ancien Testament du mot schechin, que ce mot ne désigne pas « ulcères », « abcès » ou quelque chose de semblable, et qu'il n'est pas non plus un terme vague, embrassant beaucoup d'affections, mais que ce doit être *le nom spécifique d'une maladie particulière.*

Quelle maladie ?

Là-dessus les avis ont été très partagés, et on a proposé les explications les plus diverses. Dans les derniers temps, on s'est arrêté surtout à la lèpre, la peste, au charbon, à l'eczéma chronique et aux bourbouilles (lichen tropicus). Mais il est curieux de constater que la plupart des auteurs qui se sont occupés des maladies dans l'Ancien Testament comprennent le mot de façons différentes dans les différents passages où il se trouve. Winer (16), par exemple, croit que la 6e plaie d'Egypte était le lichen tropicus, la maladie d'Ezéchias serait, d'après lui, la peste, et celle de Job la lèpre tuberculeuse. Friedreich (17) est du même avis pour les deux premiers cas, et Leyrer (18) pour les deux derniers ; mais Leyrer croit que la plaie d'Egypte était le charbon. Münch (19) pense que la maladie d'Ezéchias et la plaie d'Egypte étaient le charbon, mais que la maladie de Job était un eczéma chronique, etc.

Mais il est tout à fait impossible que schechin soit le nom de différentes maladies à la fois, et de maladies aussi dissemblables que la peste, la lèpre, le lichen tropicus. Y a-t-il sur la terre un peuple qui confonde de pareilles maladies, ou une langue qui les désignerait par le même mot ?

On voit, il est vrai, souvent dans la littérature médicale qu'un même terme est employé pour des maladies différentes. Mais il ne peut pas en être ainsi du mot schechin, car il appartient certainement à la langue populaire hébraïque et il a, par conséquent, un sens précis que les différents auteurs n'ont pas le droit de transformer à leur gré.

Il peut paraître extraordinaire que les savants, théologiens ou médecins, qui ont examiné cette question dans le passé, aient pu arriver à un résultat aussi peu satisfaisant que celui qui consiste à regarder le mot schechin comme un terme désignant plusieurs maladies différentes. Cela vient sans doute de ce qu'ils ont examiné *à part* chacun des passages qui renferment ce mot, et cherché à déterminer de quelle maladie il était question dans chaque passage. Mais on n'obtient de cette manière que des lumières très insuffisantes et beaucoup trop peu abondantes pour permettre d'établir un diagnostic rationnel. Si l'on ne pouvait pas se procurer de meilleurs renseignements, je ne pourrais que me ranger à l'avis suivant qu'exprime Ebstein (20) lorsqu'il parle des efforts faits pour reconnaître la maladie d'Ezéchias : « Die Natur solcher Leuchen auf der Grundlage eines so mangelhaften Materials, wie es das Alte Testament bietet, bestimmen zu wollen, halte ich für ein geradezu eitles Unterfangen. »

Mais cette manière de traiter la question est tout à fait fautive et ne peut que conduire à un échec. Dans tous les passages de l'Ancien Testament cités plus haut on n'a qu'un seul et même terme ; c'est le mot schechin, qui doit désigner partout la même maladie. C'est pourquoi *il faut rapprocher tous les récits dans lesquels ce mot se trouve et examiner si tous ensemble ne donnent pas assez de lumières pour faire connaître quelle maladie il a dû désigner.*

Nous nous en tiendrons à cette méthode dans ce qui va suivre.

En examinant les passages cités plus haut, nous recueillerons sur la nature de la maladie les observations suivantes :

1) *Le schechin doit avoir été une maladie assez répandue.*

La seule existence du mot nous autorise à faire cette déduction ; car une langue populaire ne possédera jamais de nom spécial pour une maladie qui ne serait pas fréquente et facile à reconnaître. De plus, il en est souvent question dans l'Ancien Testament ; il n'y en a pas, à l'exception de la « lèpre » et de la « peste », qui soient nommées plus souvent. Que l'on se reporte enfin à ce qui est dit (Lévitique, 13, 18—23) : s'il pouvait arriver souvent qu'un homme eût des traces suspectes de lèpre après avoir eu le schechin, cette dernière maladie n'a pas dû être rare chez les Juifs.

2) *Le schechin doit avoir été une maladie très grave et très redoutée.*

On ne comprendrait pas autrement qu'il ait trouvé sa place parmi les plaies d'Egypte (Exode, 9, 9 — 11), qui étaient destinées à obliger Pharaon à céder et à laisser les Juifs quitter l'Egypte. Dans le Deutéronome, 28, 27 et 35, le peuple d'Israël est menacé, entre autres fléaux, de schechin s'il n'observe pas les commandements de Dieu ; cela montre que le peuple a dû regarder cette maladie comme une épreuve

(15) C'est ainsi que le comprend le Dr I. Preusf ; cf. son article « Materialien zur Geschichte des biblisch-talmudischen Medicin », voyez Allgemeine Medicinische Central-Zeitun, 1903, nº 23, p. 476.

(16) G. B. Winer : Biblisches Realvörterbuch, 1847, I, p. 115, 186 et 498.

(17) I. B. Friedreich : Zur Bibel, 1848, I, pp. 107 et 206.

(18) « Krankheiten der Israeliten in Palästina », dans Hergoz : Real-Encyklopädie, 1881, VIII, pp. 251 sq.

(19) G. N. Münch : Die Zaraath (Lepra) der hebraischen Bibel, 1893, pp. 143 sq.

(20) Prof. W. Ebstein : Die Medizin im Alten Testament, 1901, p. 101.

terrifiante. Dans Esaïe 38, 9 — 20, nous lisons un cantique qu'Ezéchias composa après sa guérison, et dans 2 Rois 20, 12 et Esaïe 39, 1, il est raconté que le roi de Babylone envoya à Ezéchias une lettre et un présent en apprenant qu'il avait été malade, mais qu'il s'était rétabli. Ces manifestations auraient été sans fondement et ridicules si Ezéchias n'avait souffert que d'un mal sans gravité. Enfin, l'auteur du livre de Job a sans doute considéré le schechin comme une des affections les plus redoutables, comme la plus redoutable, peut-être, de celles qu'il connaissait ; autrement il n'aurait pas pu le présenter comme l'épreuve suprême pour la piété et la patience de Job (Job 2, 7).

3) *Le schechin a pu être mortel.*

Lorsque le roi Ezéchias fut atteint de cette maladie, l'auteur sacré dit expressément qu'il fut « malade à la mort » (2 Rois 20, 1 ; 2 Chroniques 32, 24; Esaïe 38, 1); et le prophète Esaïe lui dit : « tu vas mourir, et tu ne vivras plus ». Le passage Deut. 28, 35 (« L'Éternel te frappera — — — d'un ulcère (schechin) malin dont tu ne pourras guérir ») conduit aux mêmes conclusions ; la pensée est évidemment que la maladie pouvait être mortelle.

Dans Exode 9, 10 — 11 il n'est pas dit expressément qu'il mourut des Egyptiens. De là, plusieurs auteurs (par exemple Friedreich (21) et Ebstein (22) ont voulu déduire qu'il n'en mourut aucun, et que le schechin ne pouvait pas être mortel. Mais cette conclusion est prématurée. Le silence à propos d'un fait ne prouve pas que le fait ne se soit pas produit. Il ne faut pas trop compter en particulier dans le récit de la sixième plaie d'Egypte sur une relation complète ; car sur ce point précisément le livre de l'Exode est en général très sobre de détails. Le schechin étant généralement connu comme une maladie mortelle, — et d'après les passages cités plus haut, il l'était — l'auteur n'avait pas besoin de dire expressément à ses lecteurs qu'un certain nombre de malades moururent; il allait de soi qu'il en fût ainsi.

4) *Le schechin était un mal curable.*

Ezéchias guérit (2 Rois 20, 7; Esaïe 38, 21), de même Job (Job 42, 10). On objectera peut-être à ces arguments que dans les deux cas la guérison peut être considérée comme un événement extraordinaire, dû à une intervention immédiate de Dieu. Par contre, le passage de Lévitique 13, 18 est décisif ; il y est dit expressément : « Lorsqu'un homme aura eu — — — un ulcère (schechin) qui a été guéri. » Cela ne contredit pas la déclaration de Deutéronome 28, 35 (« L'Eternel te frappera — — — d'un ulcère malin dont tu ne pourras guérir ») ; car dans ce dernier passage il est question d'un « schechin malin », et il est facile d'admettre que dans sa forme maligne la maladie soit incurable tandis que dans la forme bénigne elle puisse être guérie.

5) *Le schechin peut être épidémique.*

Le récit (Exode 9, 9 — 11) ne laisse aucun doute à ce sujet. La maladie se répandit « dans tout le pays d'Egypte » ; elle frappa « les magiens » et « tous les Egyptiens » à la fois, et même les animaux. D'après cette description, le schechin doit être une maladie épidémique, ou tout au moins une des affections qui apparaissent avec une intensité particulière dans certaines saisons (comme la malaria par exemple), en sorte qu'elles ont les caractères d'une épidémie.

6) *Le schechin est un mal aigu.*

En lisant Exode 9, 8 — 12, on a clairement l'impression que cette maladie s'est produite et répandue très rapidement : il ne semble pas qu'il lui ait fallu beaucoup de temps pour se développer chez chaque individu, ni pour se répandre dans la masse du peuple.

Cette impression se fortifie par une comparaison avec les autres plaies d'Egypte. Toutes paraissent, d'après l'Exode, avoir agi assez rapidement et s'être succédées à de courts intervalles. Les premiers-nés furent tous frappés à mort dans l'espace d'une nuit (12, 29) ; l'obscurité dura trois jours (10, 22), et entre la première et la deuxième plaie il s'est écoulé sept jours (7, 25). Nous n'avons pas de détails relatifs à la durée des autres plaies, mais elles paraissent ne pas avoir été longues. Si toutes les autres plaies ont duré peu de temps, il serait étonnant que la sixième eût été une maladie chronique à laquelle il aurait fallu des mois ou même des années pour se répandre. Elle aurait dans ce cas amené un arrêt considérable dans les négociations entre Moïse et Pharaon ; mais nous n'en trouvons pas trace dans le livre de l'Exode.

Une telle durée de la maladie ne s'accorde pas, d'autre part, avec ce qui est dit dans le Pentateuque de l'âge de Moïse et d'Aaron. Avant le commencement des plaies d'Egypte, nous lisons (Exode 7, 7) : « Moïse était âgé de quatre-vingts ans, et Aaron de quatre-vingt-trois ans, lorsqu'ils parlèrent à Pharaon ». D'après Nombres 33, 38 — 39, Aaron mourut la quarantième année après la sortie d'Egypte, et il avait alors cent vingt-trois ans. Moïse mourut à la fin de la quarantième année, et il avait alors cent vingt ans (Deut. 1, 3 et 34, 7). D'après ces données, toutes les plaies d'Egypte ensemble ne peuvent pas avoir duré un an (23).

On peut faire les mêmes calculs pour la durée de la maladie d'Ezéchias. Il régna en tout 29 ans (2 Rois 18, 2 ; 2 Chroniques 29, 1). Sa maladie paraît se passer dans la 14e année de son règne (cf. 2 Rois 18, 13 ; Esaïe 36, 1). Il guérit, et il lui fut encore accordé 15 ans de vie (2 Rois 20,

(21) Zur Bibel, 1848, I, p. 107.

(22) Die Medizin im Alten Testament, 1901, p. 143.

(23) On a cherché à déterminer d'une autre manière la durée des plaies d'Egypte. Elles présentent en effet une analogie irréfutable avec des phénomènes naturels particuliers à l'Egypte et qui s'y produisent encore aujourd'hui. Plusieurs de ces phénomènes ne se manifestent qu'à certaines époques de l'année, et on a cherché à en déduire approximativement l'époque à laquelle les plaies correspondantes racontées dans l'Exode ont pu se produire. La transformation des eaux du Nil en sang (1re plaie) est attribuée par la plupart des savants au changement de couleur des eaux du Nil, qui accompagne le début des innondations annuelles du Nil à la fin de juin ou au commencement de juillet. A. Dillmann (Kurzgefasstes exegetisches Handbuch. Die Bücher Exodus und Leviticus, 1880) est d'avis, par contre, que cette plaie doit être placée en septembre. La mort des premiers-nés (10e plaie) arriva le 14 Abib (ou Nisan), qui correspond à la première moitié d'avril. Les plaies se seraient donc toutes produites dans l'espace de 9, voire de 7 mois, et chacune d'elles aurait en moyenne duré à peu près un mois. Les grenouilles (2e plaie) se montrent en grandes quantités en septembre surtout ; les insectes (3e plaie) sont particulièrement nombreux et pénibles à supporter en octobre novembre (Dillmann). La grêle (7e plaie) doit être tombée à la fin de janvier ou au commencement de février ; on peut le déterminer avec une parfaite certitude d'après la description du degré de développement des plantes à ce moment (cf. Exode 9, 31 — 32). L'obscurité (9e plaie) est pour la plupart des interprètes l'obscurcissement de l'air qui accompagne le vent chaud chamsin ; il souffle surtout à la fin de mars, à l'époque de l'équinoxe du printemps.

D'après ces données, *la 6e plaie* (schechin) aurait éclaté en *décembre — janvier*.

6; Esaïe 38, 5). Sa maladie a donc duré moins d'une année. Quand on en lit la description (2 Rois 20, 1 — 7 ; 2 Chroniques 32, 24 ; Esaïe 38, 1 — 8), on a également l'impression très nette qu'elle a été un mal aigu.

Nous nous heurterons par contre à beaucoup de surprises et de contradictions si nous disons que la maladie de Job doit être conçue comme un mal aigu ; car quelques dissentiments que l'on rencontre dans les idées que l'on se fait sur sa nature, tous paraissent d'accord pour affirmer qu'elle a été une affection chronique.

On s'appuie généralement pour défendre cette opinion sur une parole de Job, chap. 7, 2 — 3 :

« Comme l'esclave soupire après l'ombre,
Comme l'ouvrier attend son salaire,
Ainsi j'ai pour partage des mois de douleur,
J'ai pour mon lot des nuits de souffrance. »

Dans ce cas on part de l'idée que par « mois de douleur » Job désigne sa maladie présente. Mais il est douteux que ce soit le cas. Dans ce qui précède immédiatement, il parle clairement de toute la vie humaine et la représente comme un tissu de peines et de misères ; au verset 1 nous lisons en effet :

« Le sort de l'homme sur la terre est celui d'un soldat,
Et ses jours sont ceux d'un mercenaire. »

C'est pourquoi il est naturel d'admettre qu'ici également (dans les v. 2 et 3) il pense aux misères de la vie en général, et non à sa maladie en particulier. Le mot hébreu (schaw') conduit à la même conclusion ; il est traduit par « douleurs », tandis qu'il signifie en réalité : néant, vanité, fausseté. Pareil terme, semble-t-il, convient peu pour désigner un mal corporel. D'autre part, partout où il parle de sa maladie, Job l'appelle « jours » (cf. 30, 16 : « jours de la souffrance » ; 30, 27 : « jours de la calamité »). Pour toutes ces raisons, il est plus juste d'admettre que par le terme « mois de douleur » Job ne désigne pas sa maladie présente, mais que dans ce verset il veut dire que lui, comme les autres hommes, a reçu sa part des vanités et des peines de la vie terrestre. Ce n'est que dans la suite (v. 4 — 5) qu'il parle des souffrances particulières que sa maladie lui a attirées.

On ne peut donc pas conclure des paroles de Job dans ce passage que le schechin était une maladie chronique, qui durait plusieurs mois, voire plusieurs années ; cela serait aussi en contradiction avec ce que l'Ancien Testament nous dit de cette maladie dans les passages cités précédemment (Exode, 2 Rois, 2 Chroniques, Esaïe).

Nous avons, dans tous les cas, un *terme minimum* pour la durée de la maladie. Dans Job 2-13 nous lisons en effet : « Et ils se tinrent assis à terre auprès de lui sept jours et sept nuits, sans lui dire une parole, car ils voyaient combien sa douleur était grande. » *Le schechin peut donc durer au moins sept jours.*

7) *Le schechin est accompagné de fortes douleurs.*

Nous pouvons le conclure d'après les plaintes très vives de Job ; elles auraient paru dénuées de fondement aux lecteurs juifs s'ils n'avaient pas connu son mal comme une affection très douloureuse. Le fait est d'ailleurs clairement exprimé dans Job, 2, 13 : « ils voyaient combien sa douleur était grande ».

8) *Le schechin présente des symptômes sur la peau.*

Cela ne fait aucun doute ; car partout où il en est question il est représenté comme une maladie qu'accompagnent des lésions de la peau. Dans 2 Rois 20, 7 et Esaïe 38, 21, Esaïe ordonne d'appliquer une masse de figues sur le schechin ; cela suppose qu'il devait y avoir à l'extérieur quelque chose de visible sur quoi l'on devait appliquer la masse de figues. Job parle en plusieurs endroits de lésions de la peau, p. Ex. 7, 5 : « ma peau se crevasse et se dissout » ; 9, 17 : « mes blessures » ; 16, 14 : « il me fait brèche sur brèche » ; 30, 37 : « ma peau noircit et tombe ». Dans Deut. 28, 27 le schechin est nommé à côté de différentes maladies de la peau (24). Dans Lévitique 13, 18, nous lisons : « Lorsqu'un homme aura eu sur la peau de son corps un ulcère (schechin). » Enfin dans Exode, 9, 9 — 10 il est dit que le schechin est formé « par une éruption de pustules ».

9) *Les lésions de la peau qui accompagnent le schechin sont répandues sur tout le corps, de la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête.*

Dans Deut. 28, 35 et Job 2, 7 il est expressément question de « schechin depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête » ; et le sens est évidemment que les symptômes sur la peau ont cette étendue. S'il n'était pas question d'éruption cutanée, l'indication de l'étendue n'aurait aucun sens ; personne ne songerait à parler de « fièvre répandue de la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête ».

Cette expression se trouvant dans deux endroits différents, il faut que cette étendue du mal ait été tout à fait caractéristique pour le schechin et qu'elle se rencontre fréquemment, sinon dans tous les cas de cette maladie.

10) *L'éruption qui accompagne le schechin consiste en de nombreuses pustules.*

Nous le voyons dans Exode 9, 9 — 10 où il est dit : « ulcères (sch^{e}chin) formés par une éruption de pustules ». Le mot « pustules » est la traduction du terme hébreu 'abha'bu'oth, qui ne se trouve que dans ce passage dans l'Ancien Testament, et qui doit désigner des vésicules ou des pustules, sans doute d'après le sens primitif : bulle, bulle d'eau. Cela vient d'une racine bu^{a}' ou ba'ba' qui signifie : « schwellen, hervorquellen, sprudeln ». Dans la littérature rabbinique postérieure on trouve beaucoup de mot de la même racine (25). Ainsi : b^{e} ah = bullare vel bullire, ebullire ; ba'ba = bullas excitare, bullare ; et ba'bu = bulla in superficie aquæ excitata. Et encore bu'ah que Buxtorf traduit par : tumor, pustula. D'après Preuss (26), ce dernier mot se trouve fréquemment dans le Talmud dans le sens de « Blasen oder Pustel an der Lunge oder am ausseren Korper, die man eröffnet ».

En arabe on trouve cette racine dans le sens de « mit Eiter anschwellen » ; et un mot syriaque de la même famille signifie « Wasserblasen die der Regen verursacht » (27).

Dans les Septante' ^{a}bha'buoth est traduit par φλυκτίδες. Ce mot est le même que φλύκταινα, et il est dérivé du verbe

(24) Parmi les maladies énumérées dans Deut. 28, 27 se trouvent (dans la version de Segond) les « hémorrhoïdes ». Mais le mot hébreu qui est traduit ainsi doit probablement être considéré comme le nom spécifique de la peste bubonique ; car le même mot est employé pour désigner la peste de Philistins (1 Samuel, 5, 6 ; 9; 12; 6, 5).

(25) Johannes Buxtorf : Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum, 1639.

(26) Materialien zur Geschichte der biblisch-talmudischen Medecin ; Allgemeine Medicinische Central-Zeitung 1903, n°. 23, p. 475.

(27) W. Gesenius : Hebräisches und aramäiches Handworterbuch, 1886.

ελόω — déborder, bouillonner. Ces deux mots signifient : bulle ; ils désignent par exemple les yeux du pain. Ils s'emploient en particulier pour les ampoules sur la peau produites par les brûlure, pour les ampoules de la main qu'ont les rameurs, les pustules du charbon (cf. *Hippocrates:* Epidem., II, 1) (28).

Ainsi qu'on aura pu le constater d'après ce qui précède, il est difficile de décider si 'ebha'bu'oth désigne des vésicules (ou bulles) remplies de sérosité ou des pustules contenant une matière purulente, ou encore si ce terme s'applique aux deux affections. Mais comme l'éruption qui accompagne le schechin laisse après elle des cicatrices (voir plus loin), il est rationnel de penser qu'ici, en tout cas, ce mot doit désigner des pustules. C'est ainsi également que Gesenius (29) le traduit.

11) *L'éruption qui accompagne le schechin produit des démangeaisons.*

Il est dit de Job, (Job 2, 8) qu'il « prit un tesson pour se gratter ». Il ne l'aurait pas fait si l'éruption ne l'avait pas démangé de telle sorte que c'était pour lui un soulagement de se gratter.

12) *Le schechin peut rendre le malade méconnaissable.*

C'était sans aucun doute le cas pour Job ; cf. Job 2, 12 : « Ayant de loin porté les regards sur lui, ils (les amis) ne le reconnurent pas. » C'est évidemment l'éruption qui l'a rendu méconnaissable ; car elle doit se trouver sur le visage, puisqu'elle est répandue de la plante du pied jusqu'au sommet de la tête (Job 2, 7.)

13) *L'éruption du schechin laisse après elle des cicatrices.*

Le passage Lévitique, 13, 18, 18—23, le montre clairement. Aux versets 18-19 on lit : « Lorsqu'un homme aura eu — — un ulcère (schechin) qui a été guéri, et qu'il se manifestera, à la place où était l'ulcère (schechin) — — ». Le texte hébreu dit littéralement : « à la place du schechin ». L'expression « à la place un schechin » indique clairement que la maladie a laissé des traces persistantes sur la peau, après la guérison. Comment le prêtre pouvait-il autrement reconnaître s'il y avait du schechin auparavant ? (cf. v. 20 et 23). D'autre part les versets 18—23 nous donnent un parallèle exact des versets 24-28 où il est question, tout à fait dans les mêmes termes, de marques sur la peau consécutives d'une brûlure.

Mais cela ressort encore plus clairement du verset 23 ; il y est dit nettement : « c'est une cicatrice de l'ulcère (schechin).

14) *Le schechin atteint aussi les animaux domestiques.*

Dans Exode 9, 9— 10, il est dit qu'il se manifesta « sur les hommes et sur les animaux ». D'ailleurs il n'est sans doute pas absolument nécessaire d'admettre que le schechin des hommes et celui des animaux soit une seule et même maladie au point de vue étiologique ; mais en tout cas les deux affections devaient beaucoup se rassembler pour que les Juifs les aient regardées comme étant la même maladie et leur aient donné le même nom. Enfin d'après la description du livre de l'Exode, le schechin des animaux doit se manifester comme une maladie épizootique.

De quels animaux est-il question ? Dans le texte hébreu il y a le mot b'hemah, qui est un terme général (30). Quelquefois on l'emploie des bêtes en général (Ecclésiaste, 3, 19) ou de tous les quadrupèdes terrestres par opposition aux oiseaux et aux reptiles (Genèse, 67) ; mais le plus souvent ce mot désigne les quadrupèdes domestiques, par opposition aux animaux sauvages (Genèse 2, 20 ; 7, 21 ; Lévitique 25, 7). Dans plusieurs passages, ce terme a un sens plus restreint ; c'est ainsi qu'il peut désigner soit les bêtes de somme, chevaux, ânes et chameaux (cf. Genèse, 34, 23 ; 36, 6 ; Nombres 32, 26). soit les bovidés, les brebis et les chèvres (cf. Lévitique I, 2 ; Genèse 47, 18). C'est pourquoi il est plus juste d'admettre que dans Exode 9,9 — 10, il est également question de plusieurs des animaux domestiques ordinaires ; mais il est impossible de préciser de quelles espèces d'animaux il est question d'après le mot hébreu.

Voilà ce que nous pouvons conclure des données de l'Ancien Testament sur le schechin. — *Quelle est la maladie désignée par ce nom ?*

Il ne peut — cela va sans dire — être question que de maladies accompagnées d'éruptions cutanées. Dans le *typhus exanthématique*, la *scarlatine* et la *rougeole*, il y a une éruption cutanée qui couvre presque tout le corps ; mais elle ne rend pas le malade méconnaissable, ne laisse pas après elle de cicatrices et ne peut pas être désignée comme pustules ou vésicules ('ebha'bu'oth, φλυκτίδες). Ce mot pourrait peut-être désigner l'éruption de la *varicelle ;* mais ce n'est que par exception qu'il se produit des cicatrices après la varicelle. De plus c'est une maladie beaucoup trop bénigne et insignifiante pour qu'elle puisse entrer ici en considération ; c'est ainsi que les plaintes de Job ne seraient qu'une comédie s'il n'avait souffert que de varicelle.

La plupart des auteurs (ainsi Friedreich) (31), Ebstein (32), ont identifié la 6e plaie d'Egypte avec une maladie de la peau que l'on rencontre en Egypte et qui se nomme « Nilhitze » ou « Nilkorner ». C'est celle que l'on désigne ordinairement sous le nom de *lichen tropicus* (bourbouilles) et qui règne dans tous les pays chauds (33). Elle se manifeste par des éruptions accompagnées de démangeaisons sur de grandes parties du corps; il se produit des papules nombreuses, très petites et rouges, des vésicules et quelquefois des pustules. Mais cette maladie ne s'attaque pas aux animaux, ne laisse presque pas de cicatrices et ne rend par le malade méconnaissable ; elle n'est nullement mortelle, et, en général, elle a beaucoup trop peu d'importance pour justifier l'impression que produit le schechin de l'Ancien Testament. Les Européens qui vont dans les pays chauds sont sans doute très tourmentés par le lichen tropicus, surtout la première année, lorsqu'ils ne sont pas encore acclimatés,

(28) Il est intéressant de noter que *Synesius* (au 12e siècle après J. C.) que l'on regarde comme le premier auteur grec qui ait décrit en détail la variole, appelle cette maladie φλυκταινούσα λοιμική ; cf Kurt Sprengel : Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneikunde 1800, II, p. 316.

(29) Thesaurus linguæ hebraeæ et chaldaeæ veteris testamenti, 1835.

(30) W. Gesenius : Hebrisches und aramaisches Handworterbuch, 1886.

(31) Zur Bibel, 1848, I, p. 107.

(32) Die Medizin im Alten Testament, 1901, p. 143.

(33) cf. Hirsch : Histor.-geograph. Pathologie, 1883, III, p. 458 P. Manson : Diseases of the skin in tropical climates, voyez « Hygiène et Diseases of warm Climates » par A. Davidson, 1893, p. 990; B. Scheube : Die Krankheiten der warmen Lander 1896, p. 411 ; A. Le Dentec : Précis de pathologie exotique, 1900, p. 75.

mais les indigènes n'en sont guère gênés, quoiqu'ils n'en soient pas absolument indemnes.

Se fondant sur le fait que, d'après Exode 9, 9 — 10, le schechin s'attaque aux animaux aussi bien qu'aux hommes, quelques savants (ainsi Leyrer) (34) et Munch) (35) ont pensé au *charbon*. Mais il est rare qu'il apparaisse plus d'une pustule (pustula maligna) chez chaque malade; aussi cette affection ne peut pas être le schechin où l'éruption s'étend de la plante du pied jusqu'au sommet de la tête. De plus, le charbon paraît le plus souvent chez quelques individus isolés; en tout cas jamais on en voit d'épidémie générales qui répondent à la description de la 6e plaie d'Egypte (cf. Exode 9, 9 : « dans tous le pays d'Egypte »; v. 11 : « sur les magiciens comme sur tous les Egyptiens). Parmi les autres ladies cutanées on pourrait peut-être songer à la *morve* des chevaux et à la fièvre aphteuse de l'espèce bovine ou ovine, qui peuvent quelquefois s'attaquer à l'homme, et qui provoquent une éruption postuleuse. Mais là non plus les pustules ne s'étendent pas de la plante du pied jusqu'au sommet de la tête, et aucune d'elles n'est épidémique chez les hommes de la même manière que chez les animaux.

La maladie d'Ezéchias a été identifiée par beaucoup d'auteurs (ainsi Friedreich), (36) Winer (37) avec la *peste bubonique*. Ils se fondent sur la supposition qu'il a été atteint de la maladie qui avait détruit l'armée de Sanchérib; et ils regardent comme donné que ce doit avoir été la peste bubonique (38). Mais dans cette maladie (39), il ne se produit en général qu'un bubon; tout au plus peut-il y en avoir quelques-uns, et aucun ne se trouve plus haut que le cou ni plus bas que le creux poplité. Quelquefois il y a des pustules (charbons), mais toujours en petit nombre. Ce ne peut donc pas être là le schechin dans lequel il y a des éruptions de la plante du pied jusqu'au sommet de la tête.

Thomas Bartholin, l'anatomiste danois bien connu († 1680), croyait qu'Ezéchias souffrait d'un *abcès à la gorge* il justifiait son avis par les paroles suivantes du roi dans le cantique qu'il composa après sa guerison (Esaïe 38, 14) : « Je poussais des cris comme une hirondelle en voltigeant, je gémissais comme une colombe. » Il a vu là une allusion à l'extinction de voix qui peut se produire dans les angines. Mais cette interprétation est erronnée; de plus, les chechin était manifestement accompagné de symptômes sur la peau.

Quelques-uns ont vu dans la maladie de Job *l'éléphantiasis* (*arabum*); mais il est aussi différent que possible du schechin de l'Ancien Testament. L'éléphantiasis est, en effet, une maladie chronique, mais pas mortelle; il s'attaque en général seulement aux extrémités inférieures ou aux organes génitaux; la peau s'épaissit extrêmement, mais il ne se produit pas d'éruption cutanée.

Münch (40) et Preuss (41) pensent que la maladie de Job peut avoir été un *eczéma chronique*. Ils se fondent en particulier sur le fait qu'elle était accompagnée de démangeaisons, puisque Job se grattait avec un tesson (Job 2, 8). L'eczéma chronique peut bien s'étendre sur tout le corps et c'est une maladie très désagréable. Mais il n'est, en tout cas, pas mortel; et l'on ne peut pas désigner l'éruption comme « pustules » (ʾabha'bu'oth); en outre le malade n'est pas méconnaissable. Enfin il n'est pas épidémique; il serait bien étrange que « les magiciens » et « tous les Egyptiens » eussent été en même temps pris d'eczéma (Exode 9, 11).

On pourrait, avec plus de raisons, penser à la *gale* (*scabies*). C'est aussi une maladie de la peau accompagnée de démangeaisons, et l'éruption peut s'étendre sur tout le corps; on y trouve des pustules qui quelquefois laissent après elles des cicatrices, et elles se rencontrent aussi chez différents animaux domestiques. Mais elle n'est pas mortelle; et quelque désagréable qu'elle soit, elle n'est pas, à beaucoup près, aussi pénible que l'a certainement été la maladie de Job; enfin, elle ne rend pas le malade méconnaissable.

La plupart des auteurs (ainsi Winer (42), Thin (43), Delitzsch (44), Dillman (45) et d'autres) se rattachent à l'opinion qui voit dans la maladie de Job la *lèpre tuberculeuse*. On part de l'idée que sa maladie doit avoir été la plus terrible de celles qui existaient, puisque sa piété devait être mise à l'épreuve la plus rude par ce malheur, et que l'on n'en connaissait pas de plus effrayante que la lèpre. Thin s'appuie, pour défendre cette opinion, sur le fait que les parents et les serviteurs de Job l'abandonnèrent (cf. Job 19, 13—19). On peut encore citer beaucoup d'autres traits dans les plaintes de Job pour appuyer cette hypothèse.

Mais il y a pourtant des raisons importantes qui parlent contre elle. Je ne m'arrête pas au fait que, à mon avis, il y a en hébreu un autre mot pour la lèpre, le mot sara'ath (Lévitique 13, 2); car beaucoup d'interprètes nieront que ce mot signifie la lèpre, et d'autres soutiendront qu'il désigne seulement la forme anesthésique de cette maladie. Par contre voici pour moi des arguments décisifs : l'éruption dans la lèpre tuberculeuse se compose de tubérosités solides, non de pustules ou de vésicules; elle demande des mois et des années pour se développer, ce qui ne s'accorde pas avec la description de la maladie d'Ezéchias ou de la 6e plaie d'Egypte. La lèpre n'est pas non plus une maladie épidémique qui réponde à la description de la 6e plaie d'Egypte; elle ne s'attaque pas aux animaux, et la guérison en est extrêmement rare; d'après Lévitique 13, 18, il semble au contraire que c'était assez souvent le cas pour le schechin.

Enfin, quelques-uns ont pensé que la maladie de Job était la *syphilis*. Quand la lèpre devint plus rare en Europe, tandis que la syphilis se propageait comme une épidémie effroyable dans les diverses contrées, on commença à penser à cette hypothèse; cette dernière maladie paraissait la plus redoutable de toutes. Il y a plusieurs traits dans les plaintes de Job qui peuvent s'accorder avec cette supposition; on a relevé entre autres les douleurs nocturnes des os (Job

(34) cf. Herzog : Real-Encyklopadie, 1881, VIII, p. 251.
(35) Die Zaraath (Lepra) der hebraischen Bibel, 1893, p. 141.
(36) L. c., p. 206.
(37) Biblisches Realworterbuch. 1847, I, p. 498.
(38) Les prémisses flottent pourtant abolument en l'air. Il n'est pas dit dans l'Ancien Testament qu'Ézéchias ait eu la même maladie que les Assyriens. Et le mot « peste » ne se trouve pas dans ce récit : il est seulement raconté que « l'ange de l'Eternel » frappa les Assyriens; cf. 2 Rois 19, 35; Esaïe 37, 36.
(39) cf. A. Davidson : Hygiene et Diseases of warm Climates, 1893, p. 334 sq; B. Scheube : Die Krankheiten der warmen Lander, 1896, p. 1 sq; A Le Dantec : l. c. p. 529 sq.
(40) L. c., p. 143.
(41) Materialien zur Geschichte der biblisch-talmudischen Medicin, voyez Allgemeine Medicinische Zentral-Zeitung, 1903, n° 23.
(42) l. c. I, p. 116.
(43) Leprosy, 1891, p. 9 sq.
(44) Biblischer Commentar uber das Buch Job, 1876.
(45) Kurzgefasses exegetisches Handbuch zum Hiob, 1869.

30, 17) et l'expression des « fautes de jeunesse » (cf. Job 13, 26 : « me punir pour des fautes de jeunesse »).

Pourtant cette conception elle-même ne résiste pas à la critique. Le fait même que les savants ne sont pas d'accord sur l'existence de la syphilis dans l'antiquité doit nous rendre prudents ; il en est beaucoup qui sont d'avis qu'elle ne fit son apparition en Europe qu'après la découverte de l'Amérique par Chr. Colomb. Ensuite les symptômes du schechin ne sont pas exactement ceux de la syphilis. Celle-ci peut sans doute provoquer l'apparition de pustules sur presque tout le corps ; mais elles ne sont absolument pas accompagnées de démangeaisons, et on ne peut pas dire qu'elles rendent le malade méconnaissable. De plus la syphilis n'existe pas chez les animaux domestiques, et son développement, en particulier son extension à toute une population, demande plus de temps que n'en laisse supposer la description donnée dans Exode 9, 8—12.

La description du schechin dans l'Ancien Testament ne convient qu'à une seule maladie : la variole ; et il n'est pas de trait de la description qui ne lui convienne.

La variole est une maladie tellement caractéristique et *facile à reconnaître* que même les peuples non civilisés ont reconnu en elle une affection particulière et lui ont donné un nom spécial. Elle est incontestablement *un des fléaux les plus redoutables* qui peuvent frapper un peuple (Deut. 28, 27 et 35) ; elle est très *douloureuse*, et la *mortalité* y est très élevée (2 Rois 20, 1 ; Esaïe 38, 1). Depuis que nous jouissons des bienfaits de la vaccination et que nous nous sentons en sécurité, nous avons de la peine à nous représenter quel fléau elle a été pour l'humanité et combien de victimes elle a faites dans le passé. Une *épidémie* de variole pourrait se répandre avec une rapidité qui répond à ce qui est dit dans l'Exode (9, 8—12). Celui qui en est gravement atteint est pendant *sept jours au moins* très malade et ressent de vives douleurs (Job 2, 13). Elle présente une *éruption de pustules nombreuses* (Exode 9, 9 — 10) qui provoquent une sensation de brûlure et des *démangeaisons* (Job, 2, 8) et qui laissent des *cicatrices* (Lévitique 13, 23). Cette éruption s'étend littéralement *de la plante du pied jusqu'au sommet de la tête* (Job, 2,7 ; Deut. 28, 35) ; les pustules apparaissent en effet sur tout le corps même à la plante des pieds et au cuir chevelu. Il n'y a presque pas de maladie qui puisse rendre un homme *méconnaissable* au même degré et aussi rapidement que la variole (Job, 2, 12).

Enfin, la variole se rencontre *chez divers animaux domestiques* (46) (Exode 9, 9—10). Il faut citer tout d'abord la clavelée (variole des moutons) qui ressemble de tous points à la variole humaine ; elle est épizootique, accompagnée de symptômes généraux et d'une éruption pustuleuse, et la maladie est souvent mortelle. La clavelée peut, en outre, se répandre sur les chèvres et sur les porcs et provoquer chez eux l'apparition des mêmes symptômes. Une espèce de variole se rencontre aussi chez les bovidés, les chevaux et les chameaux ; mais elle n'est alors qu'une maladie bénigne accompagnée d'une éruption localisée (47).

(46) Cf. Prof. Bollinger : Ueber Menschen- und Thierpocken ; voyez Richard Volkmann : Sammlung klinischer Vorträge, no. 116.

(47) Il semble que très peu d'auteurs aient eu l'idée dans le passé que le schechin pouvait avoir été la variole. D'après I. B. Friedreich (zur Bibel, 1848, I, pp. 106 et 227), Shapter a pensé que la 6e plaie d'Egypte et la maladie de Job étaient la variole. Mais je n'ai pas eu son livre (« Medica sacra », 1834) entre les mains, aussi je ne connais pas les raisons sur lesquelles il s'appuie. C. F. T. Krause (Ueber das Alter der Menschenpocken, 1825, p. 31) dit de la 6e plaie d'Egypte : « dürfen wir, bei dem Mangel näherer Bezeichnung, nichts mehr als eine leise Vermutung wagen, dass jener Schechin die erste von Geschichtschreibern aufgezeichnete Pockenepidemie gewesen ». Il fonde son avis sur la relation dans Exode 9, 8—11 et sur la description que Philon donne de cette plaie (voir plus loin). H. Haeser (Geschichte der epidemischen Krankheiten, 1865, p. 23) donne une indication dans le même sens : « höchstens kann vermuthet werden, dass eine der die Aegypter heimsuchenden Plagen — — — Variola gewesen sey ».

(48) Cf. Hirsch : Handbuch der hist.-geograph. Pathologie, 1881 I, p. 105.

(49) De Medicina Aegyptiorum, 1591, p. 25.

(50) Par contre il est bon de noter ici que le lichen tropicus, auquel la plupart des interprètes pensent à propos de la 6e plaie d'Egypte, ne se manifeste que dans les mois chauds de l'été et n'existe absolument pas dans la seule partie de l'année dans laquelle on puisse placer la 6e plaie.

Si l'on introduit le mot variole partout où se trouve dans le texte hébreu le mot schechin, on sera frappé de voir combien tout devient naturel, et combien tous les traits de la description de l'Ancien Testament sont mis en valeur.

Il en est ainsi par exemple dans la relation *Exode 9, 8—11*. La variole a régné dès l'antiquité en Egypte à l'état endémique aussi cette maladie peut-elle, à bon droit, prendre sa place parmi les plaies d'Egypte. — Nous avons dit plus haut que la 6e plaie avait peut-être éclaté en décembre-janvier. Ce détail conviendrait pour la variole ; elle paraît en effet, en particulier, pendant le semestre d'hiver. Pour l'Egypte spécialement, Pruner (48) donne les renseignements suivants : « die heissen Monate, also gewöhnlich von Juni bis October, in der Regel ebenso wenig für die Entwiklung der Clattern als für die der Pest auf der Höhe von Cairo geeignet sind ». Prosper Alpinus (49), dit aussi que la variole éclate surtout dans les mois de novembre à juin (50). — Enfin, si les magiciens ont été atteints de la variole, il est tout naturel qu'ils n'aient pas pu paraître devant Moïse » (Exode, 9, 11). Il est bien possible qu'ils soient morts de la maladie ; toujours est-il qu'il n'est plus question d'eux dans la suite.

Lévitique 13, 18—23 : Les cicatrices de la variole sur le visage sont assez caractéristiques pour qu'il soit impossible de les confondre avec les taches de la lèpre. Mais sur le dos et aux extrémités il peut arriver que les cicatrices de la variole ressemblent un peu aux taches qui accompagnent la lèpre anesthésique ; c'est surtout le cas pour les hommes à la peau foncée, d'après ce que j'ai vu chez les Malgaches. Ces cicatrices restent naturellement à la même place et ne s'étendent pas, tandis que les taches de la lèpre s'accroissent, par contre, souvent dans la périphérie.

Deutéronome 28, 27 et 35 : On peut noter ici que la variole a été dans tous les âges un des fléaux les plus redoutables pour les nations, de sorte qu'elle a sa place marquée dans l'énumération des malheurs qui devaient atteindre le peuple d'Israël, s'il s'écartait de la loi de Dieu.

La *maladie d'Ezéchias :* Si Ézéchias a été atteint de variole, il est naturel que sa guérison ait été une cause de joie. — Le prophète Ésaïe l'a traité avec des figues, écrasées et formant une masse qu'on devait appliquer (ou étendre) sur le schechin. On a, dès l'antiquité, employé les figues pour

amollir et pour faire mûrir les abcès. C'est ainsi que (Dioscoride) (51) (1er siècle après J.-Ch.) cite entre autres effets caractérisant leur action : « furunculos emolliunt, panos ad maturationem perducunt ». C'est pourquoi il paraît tout à fait rationnel d'employer une masse de figues pour hâter la maturation des pustules et la variole (52). — Peut-être trouvera-t-on singulier que dès le troisième jour qui suivit la visite d'Ésaïe, Ézéchias ait pu se rendre au temple (2 Rois 20, 5) ; mais il n'y a là rien d'impossible. Il peut parfaitement arriver que la température soit redevenue normale le 3e jour et les malades de la variole se trouvent alors assez bien pour pouvoir sortir, bien qu'il ne soit pas recommandable de le faire. — S'il est vrai que la maladie d'Ézéchias ait été en rapport avec la « peste » qui éclata dans l'armée de Sanchérib, comme quelques-uns le croient, cela n'empêche pas qu'il ait pu être atteint de variole ; car cette maladie peut parfaitement détruire toute une armée en peu de temps. Malheureusement, les sources assyriennes sont muettes sur les raisons qui amenèrent Sanchérib à lever brusquement le siège de Jérusalem, en sorte que nous ne pouvons pas obtenir de ce côté d'indications supplémentaires sur la nature de cette « peste ».

La maladie de Job.

C'est à dessein que je n'en ai parlé qu'occasionnellement jusqu'ici et que je n'ai pas tenu compte de la manière dont Job décrit ses souffrances. Car je n'ai considéré que des descriptions simples et prosaïques comme base solide pour mes recherches et comme pouvant prêter à des déductions plausibles. Les déductions de Job sont, par contre, poétiques d'un bout à l'autre ; nous y trouvons les plus hautes envolées poétiques, l'imagination la plus luxuriante, des descriptions richement colorées tissues de comparaisons. Il est souvent difficile de reconnaître quels sont les faits réels que visent ces expressions figurées, et là même où il parle en apparence de sa maladie, on peut se demander si les mots qu'il emploie ne doivent pas être considérés comme des termes figurés par lesquels il décrit les souffrances de son âme.

L'arbitraire a par conséquent ici un champ très vaste. Nous constatons en effet que des auteurs qui s'en sont tenus exclusivement aux descriptions du livre de Job pour chercher à déterminer la nature de la maladie sont arrivés à des résultats absolument irrationnels. C'est ainsi que quelques-uns ont pensé qu'il était atteint en même temps de plusieurs maladies différentes (en autres du phthiriasis !). Ils étaient partis de la constatation exacte que l'auteur du livre a évidemment voulu décrire les souffrances de Job comme extraordinairement grandes ; et ils ne pensaient pas que cette condition fût remplie s'il n'avait pas différentes maladies dans chaque membre et dans chaque organe. Ils appuyaient aussi cette opinion sur les déclarations de Job lui-même ; il se plaint en effet de plusieurs espèces de maux, qu'ils regardaient comme les symptômes de maladies différentes puisqu'on ne pouvait pas les rapporter à une seule. C'est ainsi que l'anatomiste Hyrtl pensait que Job souffrait de 8 maladies différentes (53) ; Thomas Bartholinus croyait qu'il y en avait 12, et *Pineda* n'en voulait pas moins de 32 (54)! Pourtant il est clairement dit (Job, 2, 7) : « il frappa Job de schechin malin », donc *une seule* maladie exprimée par un mot au singulier !

Il vaut donc mieux, pour définir le sens du mot schechin, ne pas se fonder sur les déclarations de Job et ne pas chercher à s'en servir pour établir le diagnostic de sa maladie ; la base qu'elles donnent est beaucoup trop incertaine pour cela. Mais après avoir trouvé, d'après les récits en prose où il est question de schechin, quelle maladie cela pouvait être, on peut *recourir aux descriptions de Job pour éprouver l'exactitude des résultats auxquels on est arrivé*. Elles s'y prêtent facilement ; car nulle part ailleurs dans l'Ancien Testament on ne trouve une description aussi complète (quoique poétique) de cette maladie.

Des récits en prose, nous avons déduit plus haut que le mot schechin doit probablement être le nom de la variole. La question est donc la suivante : *les déclarations de Job peuvent-elles s'appliquer à la variole ?*

Voici dans quels passages il semble qu'il parle de sa maladie :

3, 24 Mes soupirs sont ma nourriture,
Et mes cris se répandent comme l'eau.
25 Ce que je crains, c'est ce qui m'arrive ;
Ce que je redoute, c'est ce qui m'atteint.
26 Je n'ai ni tranquillité, ni paix, ni repos,
Et le trouble s'est emparé de moi. —
7, 4 Je me couche, et je dis : Quand me lèverai-je ? quand finira la nuit ?
Et je suis rassasié d'agitations jusqu'au point du jour.
5 Mon corps se couvre de vers et d'une croûte terreuse,
Ma peau se crevasse et se dissout. —
7, 13 Quand je dis, mon lit me soulagera,
Ma couche calmera mes douleurs, —
14 C'est alors que tu m'effraies par des songes,
Que tu m'épouvantes par des visions.
15 Ah ! je voudrais être étranglé !
Je voudrais la mort plutôt que ces os ! —
7, 19 Quand cesseras-tu d'avoir le regard sur moi ?
Quand me laisseras-tu le temps d'avaler ma salive ? —
9, 17 Lui qui m'assaille comme une tempête,
Qui multiplie sans raison mes blessures,
18 Qui ne me laisse pas respirer,
Qui me rassasie d'amertume. —
13, 26 Pourquoi m'infliger d'amères souffrances,
Me punir pour des fautes de jeunesse ?
27 Pourquoi mettre mes pieds dans les ceps,
Surveiller tous mes mouvements.
Tracer une limite à mes pas,
28 Quand mon corps tombe en pourriture,
Comme un vêtement que dévore la teigne ? —

(51) Pedanius Dioscorides : De medica materia, I, 145 ; traduit par Johannes Ruellius, 1547.

(52) Il est intéressant de noter à ce propos que le médecin arabe Rhazes († 923 ou 932) employait une décoction de figues comme remède interne pour hâter l'éruption des pustules de la variole (cf. W. A. Greenhill : A treatise on the Small-Pox and Measles by. Rhazes, 1848, p. 49). A la page 107 de cet ouvrage on trouve cette indication de Rhezes : « Figs have the property of bringing out the Small-Pox from the interior. »

(53) Cf. Ebstein, l. c., p. 91.

(54) Cf. Münch, l. c., p. 137.

16, 11 J'étais tranquille, et il m'a secoué.
Il m'a saisi par la nuque et m'a brisé.
Il a tiré sur moi comme à un but.
13 Ses traits m'environnent de toutes parts;
Il me perce les reins sans pitié,
Il répand ma bile sur la terre.
14 Il me fait brèche sur brèche,
Il fond sur moi comme un guerrier.
15 J'ai cousu un sac sur ma peau;
J'ai roulé ma tête dans la poussière.
16 Les pleurs ont altéré mon visage;
L'ombre de la mort est sur mes paupières. —
19, 17 Mon humeur (55) est à charge à ma femme,
Et ma plainte (56) aux fils de mes entrailles. —
19, 20 Mes os sont attachés à ma peau et à ma chair;
Il ne me reste que la peau des dents. —
30, 16 Et maintenant, mon âme s'épanche en mon sein,
Les jours de la souffrance m'ont saisi.
17 La nuit me perce et m'arrache les os,
La douleur qui me ronge ne se donne aucun repos.
18 Par la violence du mal mon vêtement perd sa forme,
Il se colle à mon corps comme ma tunique.
19 Dieu m'a jeté dans la boue,
Et je ressemble à la poussière et à la cendre. —
30, 27 Mes entrailles bouillonnent sans relâche,
Les jours de la calamité m'ont surpris.
28 Je marche noirci, mais non par le soleil;
Je me lève en pleine assemblée, et je crie.
29 Je suis devenu le frère des chacals,
Le compagnon des autruches.
30 Ma peau noircit et tombe.
Mes os brûlent et se dessèchent. —

Mais avant de passer à l'examen de ces déclarations, il faut nous rappeler les circonstances dans lesquelles elles ont été prononcées. Job était méconnaissable quand ses amis sont venus vers lui (2, 12). Le patient atteint de variole n'est pas méconnaissable dans les premiers jours de la maladie; cela n'arrive pas lorsque la période de suppuration se prépare, c'est-à-dire, du 6e au 8e jour. C'est donc à ce moment qu'il nous faut placer l'arrivée des amis de Job. Ils restèrent auprès de lui sept jours et sept nuits (2, 13); cela correspondrait à la période de la suppuration et au commencement de la dessication. C'est alors seulement que Job commença à parler, c'est-à-dire longtemps après le début de la maladie. Il faut tenir compte de ces faits dans l'examen de ses paroles.

Au chap. 16, v. 12—13, Job décrit évidemment *le commencement de la maladie et les symptômes*. Au v. 12 il dit :

« J'étais tranquille, et il m'a secoué,
Il m'a saisi par la nuque et m'a brisé. »

Ces paroles font soupçonner que sa maladie a dû *commencer subitement et sans prodromes* comme c'est le cas pour la variole. — Il continue :

« Il a tiré sur moi comme à un but.
Ses traits m'environnent de toutes parts. »

La comparaison des maladies avec des flèches lancées par Dieu se trouve encore ailleurs dans l'Ancien Testament (cf. Job, 6, 4; Psaume 38, 3; Deut., 32, 23), et l'on trouve la même conception chez les auteurs classiques (par exemple Iliade I, 51) ainsi que chez beaucoup de peuples qui vivent hors de l'Europe (57). — Au verset 13, nous lisons encore :

« Il me perce les reins sans pitié. »

On est bien tenté de penser ici aux *douleurs lombaires* qui se produisent presque toujours au début de la variole et sont particulièrement caractéristiques de cette maladie. Le mot « perce » désigne probablement des douleurs, et les reins se trouvent à peu près à l'endroit où l'on ressent les douleurs lombaires. — A la fin du verset 13 se trouvent ces mots :

« Il répand ma bile sur la terre. »

Cela signifie peut-être qu'il y a eu des *vomissements de bile*, ce qui arrive assez souvent dans le premier stade de la variole.

Au verset 14, Job passe à la description des *lésions de la peau* dont il est également question 7, 5, 9, 17 et 30, 28 et 30. Il ne faut pas s'étonner qu'il ne cite pas les pustules (ʾadhaebu'oth); car au moment où il parle il ne pouvait plus y avoir de pustules d'après ce que nous avons vu plus haut. Elles avaient déjà dû s'ouvrir ou se dessécher, en sorte qu'il y avait des croûtes et, au-dessous, des plaies.

Le corps de Job, depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête (2, 7), doit avoir été *couvert d'une multitude d'ulcères*. Cela résulte de ses paroles 16, 14 : « Il me fait brèche sur brèche, et 9, 17 : « (Lui — —) qui multiplie sans raison mes blessures. » Au chap. 7, v. 5, Job décrit plus exactement ses ulcères :

« Mon corps se couvre de vers et d'une croûte terreuse.
Ma peau se crevasse et se dissout ».

Par « vers » il désigne probablement des *larves de mouches qui nagent dans les ulcères*. Il y a des mouches qui déposent leurs œufs dans les plaies; si celles-ci ne sont pas tenues soigneusement propres, les œufs peuvent éclore et donner des larves. (Selon Larrey, c'est le cas surtout dans le Levant.) Il faut qu'il y ait eu beaucoup de ces vers, en sorte que son corps en était couvert (58). — De plus il y avait des « croûtes terreuses »; ce mot désigne fort heureusement les *croûtes* qui se forment inévitablement lorsque la matière qui sort des pustules ouvertes se mélange avec la cendre (Job était assis « sur la cendre »; cf. 2, 8) et se dessèche. — Enfin il dit que sa peau « se crevasse et se dissout ». Tout cela peut s'appliquer aux croûtes et aux ulcères qui se produisent dans la variole.

Ebbell.

(*A suivre.*)

(55) En hébreu : ruchi, littéralement : mon haleine.

(56) En hébreu : channothi; ce mot doit probablement être traduit par : ma fétidité (Delitzsch, Genesius).

(57) Cf. Max Bartels : Die Medicin der Naturvolker, 1893, p. 25 sq.

(58) La légende arabe s'est beaucoup occupée de ces vers. Aux environs du « cloître de Job » à Hauran (Syrie) on va jusqu'à montrer des pétrifications de ces vers qui seraient tombés des plaies de Job sur la terre! cf. I. G. Wetzstein : « Das Hiobskloster in Hauran und das Land Uz », dans le « Biblischer Commentar uber das Buch Job » (1876, p. 563) de F. Delitzsch.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

La pérennité du succès de la Liqueur Laville.

Nous avons souvent attiré l'attention du lecteur sur ce fait que certains agents thérapeutiques ont conservé intacte leur suprématie dans le champ d'action qui leur fut primitivement destiné. Le temps, au lieu d'émousser leur réputation ou de leur susciter un rival triomphant, semble prendre à tâche d'affermir, par des succès constamment renouvelés, leur universelle renommée.

C'est bien ce qui se produit pour la Liqueur Laville. Combien, depuis le moment où elle est entrée dans la thérapeutique courante, combien de médicaments, sous des noms divers, scientifiques ou pittoresques, ont été mis à l'essai pour lutter contre l'attaque goutteuse? Un nombre considérable, et on peut dire que ces essais divers n'ont en rien assombri l'auréole dont un succès persistant a entouré le nom de la Liqueur Laville.

On a essayé, par des moyens répondant à une autre méthode thérapeutique, de lutter contre la Goutte. Croyant que la médecine ne devait pas se borner à arrêter l'attaque, une fois celle-ci déclarée, mais qu'elle devait chercher à *prévenir*, par une action sur l'intimité des phénomènes physiologiques et pathologiques, cette redoutable attaque, on s'est ingénié à découvrir le mécanisme secret qui présidait à la formation du syndrome goutteux, et on est arrivé ainsi aux belles trouvailles théoriques, expérimentales et cliniques qui nous ont valu l'intervention du Solurol. Mais si, avec le Solurol, on est arrivé à prévenir le phénomène capital et caractéristique de la goutte, c'est-à-dire la précipitation de l'acide urique dans le sang et sa présence ultérieure dans les tissus, il n'en reste pas moins évident que là où le Solurol n'est pas intervenu, que là où l'attaque goutteuse, pour une raison ou pour une autre, s'est produite avec son cortège de douleurs si pénibles, c'est encore, c'est toujours la Liqueur Laville qui s'impose, c'est presque toujours la liqueur Laville qui réussit.

Nous en sommes toujours, en somme, au temps où Lécorcher — et cela date d'un quart de siècle — déclarait, dans son fameux *Traité théorique et pratique de la Goutte*, que sur les 520 cas soumis à son observation, c'est la Liqueur Laville qui lui avait donné les résultats les plus sûrs et les plus constants.

Cette liste des succès de la Liqueur Laville s'allonge sans cesse depuis Lécorcher; nous en avons ici même publié de bien curieux exemples. En veut-on quelques exemples récents?

C'est un confrère de Bligny-sur-Ouche qui écrit : « La Liqueur Laville a produit de très bons effets chez un client atteint de rhumatisme goutteux depuis douze ans au moins. Contre cette affection très tenace, nous avons employé tous les médicaments possibles, mon client est même allé trois fois aux eaux d'Aix, mais je puis affirmer que la Liqueur seule nous a fait obtenir un résultat satisfaisant... »

C'est un confrère de Malakoff qui écrit à son tour : « Je vous serai reconnaissant de vouloir bien me remettre un flacon de Liqueur Laville pour mon usage personnel. Je suis au lit en ce moment, en période d'attaque, et j'ai fini ce matin mon flacon. Je tiens une fois de plus à constater l'efficacité de cet excellent médicament, le seul qui me réussisse (et j'en ai employé de toutes sortes depuis le début de ma première attaque, remontant à plus de dix-sept ans). »

C'est encore un confrère de Coye, qui écrit : « Ma femme se trouve très bien de l'usage de la Liqueur du Docteur Laville. Depuis ce temps, je n'ai eu garde de l'oublier dans ma clientèle et j'ai eu plusieurs cas très heureux. Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien me permettre de continuer d'expérimenter ce produit, en m'en envoyant un flacon... »

A ces lettres d'origine médicale qui sont légion et dont nous bornons aujourd'hui la citation pour ne pas fatiguer le lecteur, nous voulons ajouter un document curieux qui, pour extra-médical qu'il soit, n'en est pas moins éloquent par la sincérité dont il est imprégné et par la spontanéité avec laquelle il fut écrit. Le voici, intégral :

Aussig (Autriche), le 21 décembre 1902.

Messieurs,

« Nous soussignés avons l'honneur de vous informer par la présente que nous éprouvons un soulagement très grand à nos douleurs rhumatismales de l'emploi de liqueur anti-goutteuse de Monsieur le Docteur Laville, que nous avons acheté à la Lowen-Apotheke d'ici.

« Dans deux cas où le rhumatisme nous tortura le corps pendant toute une année et où nous avons dû garder le lit en partie, alors que les autres médicaments ne produisirent que peu ou pas d'effet, une amélioration sensible fut le résultat de l'usage de quelques petites cuillerées de liqueur du Docteur Laville, et dans un cas, dès l'apparition des symptômes de cette maladie si redoutable, l'efficacité ci-dessus mentionnée fut identique.

« A la suite de nos expériences nous sommes à même de recommander de notre mieux cette liqueur du Docteur Laville à tous les goutteux.

« Avec notre considération distinguée.

Ignatz Hanke, propriétaire,

Franz Stolle, fabricant de draps et lainages,

Josef Tischer, aubergiste.

Vox populi, vox Dei.

L'HYGIÈNE MILITAIRE AU MOYEN-AGE D'APRÈS LES CHRONIQUES DE FROISSART

Extrait du Caducée *du 3 août 1907.*

On a dit beaucoup de mal du Moyen-Age, mais il valait, je crois, mieux que sa réputation. Les armées du XIVe siècle n'étaient pas ce qu'on se les figure généralement : un ramassis d'aventuriers, sans administration militaire, vivant sur le pays au jour le jour et mourant de misère quand le pays était épuisé. Pendant la guerre de Cent ans les armées anglaises en France traînaient derrière elles d'immenses convois administratifs afin de ne pas être prises au dépourvu. Je ne parle, bien entendu, que des campagnes de terre, les expéditions maritimes, si courtes soient-elles, ne pouvant se faire sans approvisionnements réunis d'avance.

Quand Philippe de Valois fit ses préparatifs en vue d'une croisade qui, d'ailleurs, n'eut jamais lieu, il approvisionna sa flotte pour trois ans en biscuit, vin, eau douce, viandes salées et fournitures militaires de toutes sortes.

Les transports qui faisaient partie de l'expédition du duc de Bourbon et des Gênois contre les Barbaresques étaient chargés de biscuits, d'eau douce, de vinaigre, etc.. Une place menacée d'un siège était approvisionnée de la même façon. Les Anglais firent entrer, dans le château de Villefranche-sur-Garenne, pour six mois de vin, viande salée, farine, blé, avoine et bétail sur pied.

L'armée anglaise était largement approvisionnée la veille de la bataille de Crécy ; le pays était riche en vins, viandes et vivres de toutes sortes, sans compter les denrées du convoi administratif qui suivait en cas de besoin.

Lorsqu'il entreprit son expédition en Ecosse, le roi d'Angleterre savait qu'il ne trouverait rien en ce pays pauvre où les habitants feraient refluer tous leurs approvisionnements à l'intérieur de forêts inhabitables, aussi fit-il charger quatre cents navires de vin, bière, blé, farine et viandes salées ; malheureusement, la flotte de transport fut retenue par le gros temps à l'embouchure de l'Humber, les Ecossais chassèrent le bétail, incendièrent les granges, brûlèrent les blés et les avoines, si bien que l'armée anglaise, privée de vivres, dut lever le siège d'Edimbourg et rentrer en Angleterre.

Les Anglais du XIVe siècle paraissent avoir poussé très loin l'amour des impedimenta et du confort à la guerre.

Dans leur marche sur la Picardie, un convoi administratif considérable et largement approvisionné transporte des boulangeries de campagne et des moulins à bras pour remplacer les moulins du pays que l'ennemi aurait détruits.

Les moulins à bras et les boulangeries de campagne figurent dans la cargaison des navires nolisés pour l'expédition de Castille et dans un convoi administratif qui comprend plus de six milles voitures bien attelées et occupe une longueur de deux lieues.

Le convoi de l'armée anglaise en Bourgogne comprend huit mille voitures attelées chacune de quatre chevaux anglais ; on y voit, avec des approvisionnements de toute nature, des tentes, des moulins à bras, des boulangeries de campagne, des bateaux en cuir bouilli pouvant porter trois hommes et employés pour la pêche sur les étangs et les viviers, si grands soient-ils ; le poisson d'eau douce, réservé aux chefs et aux seigneurs, fut fort apprécié au cours de cette campagne, surtout pendant le carême.

Les armées françaises, en France, ne paraissent pas avoir joui du même confort que les Anglais. Pourtant lorsque l'expédition contre l'Angleterre eut été décidée, en 1386, on ne fit que moudre du blé et fabriquer du biscuit pendant tout l'été jusqu'au mois de septembre à Tournay, Lille, Douai, Arras, Amiens, Béthune, Saint-Omer, etc... On expédia, en Flandre, des quantités énormes de vin, viande foin, avoine, seigle, blé, sel, oignons, verjus, biscuit, farine, graisse, œufs, ail, pois, fèves, petites olives, chandelles, bougies, chaussures, boîtes d'onguents, étoupe, bandages, couvertures, matériel de table et matériel de cuisine. On fit construire, en Bretagne, des baraques démontables pour les officiers et l'on incorpora en grand nombre, et avec une grosse solde, les ouvriers employés à la construction et familiarisés avec le montage et le démontage de ces baraques.

D'après Fonssagrives, l'emploi du biscuit, dans les expéditions militaires et les expéditions maritimes, ne date que de Louis XIII ; or, le biscuit était d'un emploi courant dès 1386, et même beaucoup plus tôt, puisque Philippe de Valois en fit charger sur ses navires quand il prit la croix à Avignon, en 1336.

Froissart mentionne à plusieurs reprises le vinaigre parmi les subsistances militaires. Nous pourrions en conclure qu'au Moyen-Age, comme à l'époque romaine, et à une époque bien plus rapprochée de nous, dans les armées de la première République, l'eau vinaigrée était consommée comme boisson hygiénique par le soldat en campagne.

Les richesses des convois administratifs ne préservaient pas toujours de la disette les armées du Moyen-Age ; on employait alors la menace et la violence.

Les Anglais ne trouvaient rien aux environs de Reims, bien que le pays fût riche et fertile ; les habitants ayant fait entrer tous les approvisionnements dans les villes et les châteaux, et le roi de France ayant abandonné le reste à ses soldats. Les Anglais donc souffrent beaucoup, surtout du manque de viande. Ils envoyèrent une réquisition de pain, viande abattue et bétail sur pied aux paysans enfermés dans Reims et aux bourgeois de la ville qui avaient du bien dans les villages, avec menace d'incendier le pays s'ils n'obtempéraient pas à cette réquisition. Les Rémois ayant répondu par un refus, les Anglais brûlèrent plus de soixante villages, capturèrent quatre mille têtes de bétail qui paissaient dans les fossés de la ville et firent savoir aux Rémois que, s'ils ne fournissaient pas à l'armée anglaise, du pain et du vin, les moissons seraient incendiées.

Les Rémois s'exécutèrent et envoyèrent aux Anglais six voitures de pain et six voitures de vin. Les moissons furent respectées.

Le vainqueur de Crécy, Edouard III, ménageait les forces de ses soldats, et la défaite de Philippe VI fut causée moins par la fougue et l'indiscipline de sa cavalerie que par le surmenage de son infanterie aux prises avec l'infanterie anglaise fraîche et reposée.

L'armée anglaise était arrivée sur le champ de bataille le vendredi 26 août, elle y campa et y passa la nuit. Le lendemain, vers midi, le roi d'Angleterre, ayant pris son dispositif de combat, ordonna que tout le monde mangeât et bût tranquillement ; les soldats mangèrent et burent sans se presser, et, après avoir remis les vivres et les ustensiles de cuisine sur les voitures, revinrent prendre leurs places de bataille. Ils s'assirent tous à terre, leurs casques et leurs

arcs devant eux, et se reposèrent pour être plus frais et plus dispos quand leurs ennemis viendraient.

Les Français avaient quitté Abbeville le samedi de grand matin. Au cours de l'étape Philippe VI envoya en reconnaissance quatre chevaliers dont un chevalier de Bohême appelé Le Moine de Bascle. La reconnaissance terminée, Le Moine de Bascle revint vers le roi et lui conseilla de faire arrêter immédiatement et camper toute l'armée. « Avant que la gauche ait rejoint la droite, dit-il, et que l'on ait pris le dispositif de combat, il sera tard, les hommes seront fatigués et débandés, et l'on se trouvera en présence d'ennemis frais et dispos ». Cet avis plut beaucoup au roi qui fit commander halte. Les têtes de colonne s'arrêtèrent, on ne put malheureusement obtenir l'arrêt des derniers rangs et, l'un poussant l'autre, tout le monde se trouva bientôt au contact des Anglais; ce que voyant, le roi Philippe VI ordonna à son infanterie gênoise d'engager le combat.

Les arbalétriers gênois, au nombre d'environ quinze mille, n'étaient rien moins que disposés à commencer la bataille. Epuisés par une marche de six grandes lieues et par le poids de leurs armes, ils le dirent à leurs officiers, ce qui provoqua la colère du duc d'Alençon. On sait le reste: la cavalerie française passa sur le ventre de son infanterie épuisée et débandée; la victoire des Anglais fut complète.

Le lundi matin, le roi d'Angleterre ordonna d'ensevelir en terre sainte tous les corps des grands seigneurs et fit savoir aux gens du pays qu'il accordait une trêve de trois jours pour explorer le champ de bataille et enterrer les morts.

Car on ne négligeait pas, au Moyen âge, cette partie essentielle de l'hygiène des champs de bataille. Après l'assaut de Bourbourg, on enterra les morts,et le lendemain de la bataille d'Auray, le comte de Montfort fit savoir aux gens du pays ainsi qu'aux habitants de Rennes et des villes voisines qu'il accordait trois jours de trêve pour enlever les morts et les ensevelir en terre sainte.

UNE CONSULTATION DE NOURRISSONS SOUS LA RÉVOLUTION

Extrait du Progrès médical *du 3 août.*

Le 9 thermidor an II, les citoyens administrateurs du district d'Auxerre organisaient la surveillance des enfants naturels de la patrie et nommaient dans chaque canton un médecin chargé de visiter ces *enfants réunis à la mairie.*

Par lettre du 18 thermidor de la même année, ils demandaient à l'administration, pour la communiquer aux médecins, la liste de ces enfants dont l'en-tête était ainsi conçu:

« *Liste des enfants naturels de la patrie au désir de la lettre des citoyens administrateurs du district d'Auxerre du 18 thermidor an II rép...* »

Comme à cette époque on avait vite fait de mettre les choses à exécution, le 3 fructidor avait lieu la première *consultation de nourrissons* dans la commune de Gurgy. En voici le procès-verbal:

Extrait des actes de l'assemblée communale de Gurgy, 1794.

Ce jourd'huy, trois fructidor, l'an second de la république une et indivisible, heure de cinq du soir, s'est présenté le citoyen François, officier de santé, demeurant à Seignelay, lequel a exibé sur le bureau la commission à lui délivrée de sa nomination en sa ditte calité d'officier de santé pour le canton de Seigneulay, du neuf thermidor, des enfants naturels de la patrie, a également déposé sur le bureau la liste qui lui a été envoyée de l'administration, de leurs noms et des nourriciers et nourrices chez lesquels les enfants se trouvent dans cette commune. Lecture faite, nous lui avons vu Anne et Marie en nourrice chez le citoyen Michel Mathée de cette commune, mais demeurant au hameau de Sougères; 2° Marie-Antoinette chez le cytoyen François Deschamps lequel officier de santé nous a déclaré être attaqué d'une fièvre rémittente, vermineuse que d'ailleurs elle était bien chez sa nourrice et qu'il allait lui donner les soins dus à son état, nous, maire de la commune de Gurgy, avons remarqué que le jeune François, âgé d'environ un an, en nourrice chez la citoyenne veuve Blond, dudit lieu, n'était point compris en la liste, bien qu'il soit à la charge de la nation, en conséquence l'avons porté sur le tableau et liste de l'officier de santé qui à l'instant a été l'examiner et nous a déclaré l'avoir trouvé en bon état, à l'exception d'une légère indisposition occasionnée par la dentition; avons déclaré également au dit officier de santé qu'il n'en existait pas d'autres dans la commune, nous avons rédigé le présent procès-verbal dont copie sera envoyée à l'administration du district.

Et a signé avec nous,

Signé au registre: Mathieu, maire.

François, officier de santé.

Droin, secrétaire-instituteur.

C'est bien là le procès-verbal d'une *Consultation obligatoire* de nourrissons. A cette époque on ne s'arrêtait pas à mesquines considérations ; on avait reconnu l'utilité de surveiller les enfants en nourrice ; immédiatement, les mesures prises par les administrateurs du district pour réglementer cette surveillance étaient appliquées dans toute leur rigueur.

La consultation avait lieu à la mairie, en présence du maire et du secrétaire, qui devaient en rédiger et signer le procès-verbal dont copie était envoyée à l'administration du district.

Un nourricier, le citoyen Michel Mathée, habite au hameau de Sougères, distant de quatre kilomètres de la commune, il n'en doit pas moins amener les deux enfants qui sont chez lui; on ne s'occupe pas de la distance à parcourir.

Enfin le maire s'aperçoit qu'un enfant ne figure pas sur la liste remise au médecin-inspecteur, immédiatement il l'inscrit d'office et envoie le médecin le voir.

Que les prescriptions de la loi Roussel paraissent peu rigoureuses quand on voit comment les choses se passaient à cette époque formidable de la Révolution. Aujourd'hui, par exemple, on ne peut même demander de faire parcourir aux enfants quelques centaines de mètres sans soulever des orages.

Il m'a paru intéressant de publier les premiers documents (j'espère en trouver d'autres) qui montrent que le département de l'Yonne, qui fut le premier à exiger que tous les enfants recevant un secours quelconque soient soumis à la loi de surveillance, qui fut un des premiers à suivre le regretté professeur Budin dans la voie qu'il avait tracée pour la protection de l'enfance, fut le premier, peut-être le

seul, à organiser, un siècle avant, en pleine tourmente révolutionnaire, ces consultations de nourrissons auxquelles tant d'enfants doivent la vie.

Mocquot.

LES GRECS PRÉCURSEURS EN GYNÉCOLOGIE

Extrait du Montpellier médical *du 16 juin 1907.*

Le docteur Constantin Lamera, professeur agrégé de gynécologie à la Faculté de médecine d'Athènes, a choisi comme sujet pour sa leçon d'ouverture « le contrôle des découvertes modernes en gynécologie, dont la plupart étaient « connues par les anciens médecins Hellènes (1) » ; nous en détachons la partie la plus saillante de son discours et l'offrons à nos lecteurs sans commentaires.

Après avoir rendu hommage à tous ceux qui, par leurs travaux, leurs recherches ou leurs découvertes, ont contribué à classer la gynécologie parmi les branches les plus importantes de l'Art médical (Récamier, Guilbert, S. Lair, Métier, Simpson, E. Mac Dowel, Ch. Clay, Smith, etc.), il examine quelques-uns des procédés ou méthodes qui portent le nom d'un auteur contemporain (méthode ou procédé de X. ou Y. et, par des preuves irréfutables, démontre que leur description et leur application ont été faites, il y a quelques siècles, par les anciens médecins Hellènes.

A l'éminent professeur Reclus d'abord.

La « méthode de Reclus » en gynécologie consiste à traiter les affections inflammatoires de l'utérus et des tissus environnants par les lavements chauds ; presque tous les ouvrages de gynécologie la décrivent sous le nom de « Méthode Reclus ». Or, à la page 242 du 2me volume d'Oribase, édition Daremberg, cette méthode est exposée avec détails.

Les auteurs Français, Anglais, Allemands et Américains se sont disputé la gloire de la priorité de la dilatation de l'orifice du col utérin ; les Américains, paraît-il, l'ont emporté en prouvant que leur compatriote John Hall fut le premier à procéder à cette opération (*American Journal of Obstetric*, 1877, page 364), et cependant on la désigne sous le nom de « Méthode d'Hégar ».

Lisons la description des instruments métalliques dont on se sert pour la dilatation du col, et reportons-nous à la page 288 du 8e vol. des œuvres d'Hippocrate (édit. Littré); nous trouvons le même texte, quant au mode d'emploi. Si Hégar lisait la page 290 du même volume, il serait très étonné de la ressemblance.

Nous connaissons les compresses de Priessnitz; eh bien, elles étaient connues et appliquées il y a vingt siècles — Moschion en parle dans son traité « des maladies des femmes », page 60, — ainsi qu'Hippocrate à la page 132 du 8e volume (édit. Littré).

C'est à Astruc, régent de la Faculté de Paris, consultant de Louis XV, que revient l'honneur d'avoir décrit l'emploi des tampons vaginaux imbibés de substances médicamenteuses pour le traitement des ulcères du col et les inflammations du col et de l'utérus, et cependant Oribase, dans le 2e vol. et à la page 441 (édit. Daremberg), nous en parle, προσθετά πρόσθετα ou πεσσοι en ajoutant « qu'il est bon de leur attacher un bout de fil de lin, afin de les retirer plus facilement. »

On nomme en général Récamier comme étant l'inventeur du spéculum en 1801, mais les Allemands,« qui considèrent « que tout est d'origine allemande et qui, au moins en médecine, cherchent à attribuer tout progrès et toute perfection à l'intelligence allemande et à elle seule », publient dans leurs ouvrages que c'est Ludwig Neugebauer qui l'a inventé en 1856. Ceci est relaté dans l'important traité de gynécologie de Shrœder revu et complété par Hofmeier, et confirmé à la page 24 de la traduction française (12e édit.)

Le spéculum était d'un usage courant chez les anciens médecins Hellènes (διοπτρα). Soranus d'Ephèse en parle, d'autres encore et surtout Paul d'Egine, chirurgien grec du VIIe siècle, dans la page 298 « des Opérés », édit. Briau.

Ætius connaissait bien avant Simpson l'emploi des éponges préparées, d'autres Grecs connaissaient l'emploi du cathéter pour le redressement de la matrice avant Schultze et Thomas, d'autres aussi avaient étudié l'influence du flux cataménial sur les maladies générales avant Brierre de Boismont.

Le docteur Lamera nous réserve des surprises par la publication de son ouvrage, qu'il prépare en collaboration avec le Dr Foustanos, et nous dit dans sa péroraison que « la « couronne resplendissante de la Science française, anglaise « et allemande ne subira aucun amoindrissement de son « éclat, si nous en détachons avec regret quelques minimes « parties nous appartenant d'une manière sûre ; mais en « recueillant ces parties nous pourrons forger l'anneau d'or « qui unira la science de nos ancêtres avec celle du grand « avenir de notre nation ».

Dr C.

(1) Il paraîtra très prochainement un ouvrage très important intitulé « Bibliothèque des anciens médecins-auteurs Hellènes », par les Drs C. Lamera et J. Foustanos, rédacteur en chef de l'*Iatriki Proodos* (Progrès Médical) et de la *Grèce médicale* de Syra.

EST-CE DE LA SYPHILIS PRÉHISTORIQUE ?

Soc. nationale de médecine de Lyon
(séance du 10 juin 1907).

M. Lortet présente un crâne trouvé dans une nécropole préhistorique des environs de Luxor.

Il s'agit d'un crâne de femme de 20 à 25 ans. Il est disymétrique et présente des ulcérations profondes sur les deux pariétaux, surtout sur le pariétal gauche, sur le frontal, sur l'occipital et sur les deux os malaires.

S'agit-il là de lésions syphilitiques ? C'est la première hypothèse qui se présente à l'esprit. Cependant, ce qui en fait douter, c'est à la fois le jeune âge de la femme et l'absence de bourrelet d'exostose autour des ulcérations osseuses. Est-ce de la lèpre ? Celle-ci attaque assez souvent les os de la face, mais respecte presque toujours les os crâniens. Il se pourrait enfin qu'il s'agisse là simplement de lésion tuberculeuse.

Si c'était de la syphilis, le cas serait extrêmement intéressant, car jusqu'à présent on ne possède comme document

de syphilis préhistorique qu'un tibia à exostoses provenant de la grotte de Solutré.

M. Horand ne croit pas à des lésions syphilitiques : les ulcérations tertiaires ont des contours plus réguliers, plus arrondis.

Dans le cas présenté, il y a eu certainement carie, suppuration ; il s'agit très vraisemblablement de tuberculose.

M. Clément croit également qu'il s'agit d'ulcérations tuberculeuses ; il y a élimination de séquestre.

Dans la syphilis, il y a exostose au pourtour des dépressions. Il serait d'ailleurs intéressant de rechercher dans des coupes si l'on ne trouverait pas des cadavres de bacilles ; on a en effet trouvé des microbes dans les cellules végétales de l'âge carbonifère.

M. Navarre a vu sur des os longs des lésions semblables chez des nègres ayant succombé à l'ulcère phagédénique des pays chauds.

M. Aubert. — Dans la syphilis, il y a des processus destructeurs et des processus constructeurs. Dans le cas présenté, la forme des lésions destructives fait penser à la tuberculose plutôt qu'à la syphilis. Il est douteux qu'on puisse retrouver des bacilles, mais la réaction histologique, qui a certainement persisté, pourrait donner d'utiles indications.

M. Aubert demande à M. Lortet ce qu'il est advenu de la peste bovine en Egypte.

M. Lortet. — L'épidémie s'est arrêtée spontanément après avoir permis de constater l'insuccès complet de la sérothérapie et de la vaccination antipesteuse.

M. Aubert a demandé au colonel Marchand son impression sur la diffusion de la maladie du sommeil. Celui-ci a répondu qu'il n'en avait observé que trois ou quatre cas et pense qu'on en a beaucoup exagéré le nombre.

M. Lortet. — L'épidémie sévit surtout dans l'Ouganda, qui se trouve à douze jours de marche au sud de Fachoda.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages à itinéraires facultatifs

DE

France et Algérie en Tunisie, ou vice versa

La Compagnie délivre toute l'année des carnets de 1re, 2e et 3e classes pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône, Guelma, Sfax-Gafsa, ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache) ou par la Société Générale de Transports maritimes à vapeur. — Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens; les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilom. au moins ou comptés pour 300 km. Les parcours maritimes doivent être effectués exclusivement sur les paquebots d'une même Compagnie.

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ.

Les carnets sont valables pendant 90 jours ; cette validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 30 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 o/o du prix initial du carnet pour chaque prolongation

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir cinq jours au moins avant la date du départ.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS EN BRETAGNE

Facilités accordées par Cartes d'abonnement individuelles et de famille valables pendant 33 jours.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de la veille de la Fête des Rameaux au 31 octobre, des cartes d'abonnement spéciales permettant de partir d'une gare quelconque de son Réseau pour une gare au choix des lignes désignées aux alinéas ci-dessous en s'arrêtant sur le parcours ; de circuler ensuite, à son gré, pendant un mois, non seulement sur ces lignes, mais aussi sur tous leurs embranchements qui conduisent à la mer, et, enfin, une fois l'excursion terminée, de revenir au point de départ avec les mêmes facilités d'arrêt qu'à l'aller.

Carte valable sur la côte nord de Bretagne.

1re classe — 100 francs ; 2e classe — 75 francs.

Parcours : Ligne de Granville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et les embranchements de cette ligne vers la mer.

Carte valable sur la côte sud de Bretagne.

1re classe — 100 francs ; 2e classe — 75 francs.

Parcours : Ligne de Croisic et de Guérande à Châteaulin et les embranchements de cette ligne vers la mer.

Carte valable sur les côtes nord et sud de Bretagne.

1re classe — 130 francs ; 2e classe — 95 francs.

Parcours : Lignes de Granville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et de Brest au Croisic et à Guérande et les embranchements de ces lignes vers la mer.

Carte valable sur les côtes nord et sud de Bretagne et lignes intérieures situées à l'ouest de celle de Saint-Malo à Redon.

1re classe — 130 francs ; 2e classe — 110 francs.

Parcours : Lignes de Granville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et de Brest au Croisic et à Guérande et les embranchements de ces lignes vers la mer, ainsi que les lignes de Dol à Redon, de Messac à Ploërmel, de Lamballe à Rennes, de Dinan à Questembert, de Saint-Brieuc à Auray, de Loudéac à Carhaix, de Morlaix et de Guingamp à Rosporden.

Abonnements de famille.

Toute personne qui souscrit, en même temps que son abonnement, un ou plusieurs autres abonnements en faveur des membres de sa famille, précepteurs, gouvernantes et domestiques habitant avec elle, sous le même toit, bénéficie pour ces cartes supplémentaires de réductions variant entre 10 et 50 o/o, suivant le nombre de cartes délivrées.

Pour plus de renseignements consulter le Livret-Guide illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

Jusqu'à ce jour, sur le réseau P.-L.-M. la délivrance des billets d'aller et retour était limitée aux relations des gares les plus importantes avec les gares situées dans un rayon déterminé.

Le public apprendra avec satisfaction que la Compagnie P.-L.-M. fera émettre des billets d'aller et retour de toute gare pour toute gare de son réseau, à partir du 20 juin 1907.

Chemins de fer de l'Ouest

PARIS A LONDRES

Viâ Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare.

Services rapides de jour et de nuit tous les jours (Dimanches et Fêtes compris et toute l'année. Trajet de jour en 8 h. 1/2 1re et 2e classes seulement).

Grande économie. — Billets simples, valables pendant 7 jours. 1re classe : 48 fr. 25; 2e classe : 35 fr.; 3e classe : 23 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois. 1re classe : 82 fr. 75; 2eclasse : 58 fr. 75; 3e classe : 41 fr. 50.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours.

Départs de Paris-Saint-Lazare : 10 h. 20 matin, 9 h. 20 soir; Arrivées à Londres : London-Bridge, 10 h. 20 soir, 7 h. 30 matin; Victoria, 7 h. soir, 7 h. 30 matin.

Départs de Londres : Victoria, 10 h. matin, 9 h. 10 soir; London-Bridge, 10 h. matin, 9 h. 10 soir. Arrivées à Paris-Saint-Lazare : 6 h. 41 soir, 7 h. 5 matin.

Les trains du service de jour entre **Paris et Dieppe** et vice-versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. La voiture de 1re classe à couloirs des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 fr. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette.

La Compagnie de l'Ouest envoie franco à domicile sur demande affranchie adressée au service de la Publicité, 26, rue de Rome, à Paris, un bulletin spécial du service de Paris à Londres.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets directs simples de Paris à Royat et à Vichy.

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie **Nevers-Clermont-Ferrand.**

Prix de Paris à Royat : 1re classe 47 fr. 70, 2e classe 32 fr. 50, 3e classe 21 fr.

Vichy : 1re classe 40 fr. 90, 2e classe 27 fr. 60, 3e classe 18 fr.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets pris à l'avance.

Les gares de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Aix-les Bains et Genève délivrent à l'avance, par série de 20, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour les gares de la banlieue de ces villes et réciproquement.

Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller ou retour). Leurs prix présentent une réduction de 10 p. 100 sur les prix des billets ordinaires. Les billets délivrés pendant les dix-premiers mois de l'année sont valables jusqu'au 31 décembre inclus et ceux délivrés pendant les mois de novembre et décembre jusqu'au 31 décembre inclus de l'année suivante. Les demandes doivent être adressées aux chefs des gares intéressées ou dans les bureaux succursales.

CHEMIN DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre Londres, Paris et l'Italie, par le Simplon.

1° — Trains express quotidiens

Aller : Départ de Londres :

viâ Calais : 11 h. m. — viâ Boulogne; 2 h. 20 s. — viâ Dieppe : 10 h. m.

Départ de Paris :

2 h. 30 s. V-L; L-S; 1re et 2e classes jusqu'à Milan.

10 h. 20 s. V-L; L-S; 1re et 2e classes jusqu'à Milan. — 1re et 2e classes, Dieppe-Milan. — 1re et 2e classes, Calais-Gênes.

Nota. — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 h. 20 de Londres.

Retour : Départ de Rome :

Minuit 10. V-L; L-S; 1re et 2e classes depuis Milan. — 1re et 2e classes Milan-Dieppe.

7 h. 52 m : V.-L.; L.-S; 1re et 2e classes depuis Milan. — 1re et 2e classes Gênes-Boulogne.

3 h. 46 s : F; 1re et 2e classes depuis Brigue. — 1re et 2e classes depuis Milan. — V.-R. depuis Dijon.

Arrivée à Londres :

Viâ Calais : 5 h. 04 s. — Viâ Boulogne, 10 h. 45 s. — Viâ Dieppe, 7 h. s.

2° Train de luxe « Simplon-Express » V.-L. ; V.-R

Aller : Départ de Londres, 11 h. m. — Départ de Paris, 8 h. 30 s. (Lundi, mercredi, samedi.)

Retour : Départ de Milan, 4 h. 25 s. (Mardi, jeudi, dimanche)

Nota. — Du 6 juillet au 15 septembre, ce train a une continuation de Pontarlier sur Berne et Interlaken.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

EXCURSIONS
de Paris et de Rouen au Havre
et vice versa

PAR CHEMIN DE FER ET BATEAU A VAPEUR

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1907, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en BATEAU A VAPEUR le trajet de Rouen au Havre, ou vice versa, et le reste du voyage en CHEMIN DE FER.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° — De Paris au Havre ou vice versa

1re classe, 32 fr. ; 2e classe, 23 fr. ; 3e classe, 16 fr. 50. ; — Durée de validité, 5 jours.

2° — De Rouen au Havre ou vice versa

1re Classe, 13 fr. ; 2e Classe, 9 fr. ; 3e classe, 7 fr. 50, ; Durée de validité, 3 jours.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

L'embaumement d'un roi de France au XIV[e] siècle.

Nous croyons utile de faire connaître un document renfermant des détails précis sur les produits employés par un « cirurgien » pour embaumer la dépouille mortelle d'un roi de France au XIV[e] siècle.

Le roi dont il est question dans cette pièce, à laquelle l'écriture seule ferait attribuer une date voisine du milieu du XIV[e] siècle, est Philippe VI de Valois, mort à l'abbaye de Coulombs, près de Dreux, le 22 août 1350. Le « cirurgien » *Remon du Noc,* qu'il ne faut pas, je crois, confondre avec un nommé « Thot », chirurgien de Philippe V le Long, cité dans un règlement de l'Hôtel du Roi du 17 novembre 1317, a donc procédé à l'embaumement entre le 22 août et le 26, car, à cette date, le corps du Roi fut apporté à Notre-Dame de Paris et ses obsèques eurent lieu le samedi 28 août. Philippe VI fut inhumé à Saint-Denis, « au costé senestre du grant autel », ses entrailles furent portées aux Jacobins, à Paris, et son cœur à Bourgfontaine en Valois (1). Un passage d'une ordonnance du 28 mai 1350 concernant l'Hôtel du Roi, formulé : « Un chirurgien, dix sols tournois par jour pour toutes choses » nous fait connaître quel était le traitement ordinaire du chirurgien « Remon du Noc » (2).

Notre document est une pièce justificative de dépenses, dressé par Pierre Paumier le Jeune, épicier et valet de chambre du Roi (*speciarius et valletus regis, speciarius et valletus Camere Regis, speciarius regis*), et destinée à être remise, contre remboursement du montant de la dépense, soit 51 livres 2 sous parisis, au chef de l'administration financière de l'Hôtel du Roi, Pierre de Berne, maître de la Chambre aux Deniers. Les *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois* (3) nous montrent que Pierre Paumier était le fournisseur des épices pour l'Hôtel du Roi et les Hôtels des membres de la famille royale et nous constatons que cet « épicier » procurait aussi aux personnes vivant dans l'entourage du roi les médicaments dont elles avaient besoin (4), c'est pourquoi l'on eut recours à lui lorsqu'il fallut réunir les produits nécessaires à l'embaumement du roi.

Voici le texte du document en question (5), les détails qu'il renferme ne manqueront pas d'intéresser les spécialistes :

Ce sont les choses que Pierre Paumier a délivrées pour la préparacion du corps du Roy nostre seigneur, que Dieu absolle, à maistre Remon du Noc, cirurgien.

Premièrement, IIII livres et demie de oille (6) de térébentine, pour livre XX sous valent.
..... IIII livres X sous.
Item, une livre de oille pétrol..... XX sous.
Item, III livres de eau-de-vie, pour livre XII sous valent..... XXXVI sous.
Item, pour 2 fioles de baume fin cuit et cru,
..... VI livres.
Item, pour plusieurs gommes, galbanum, (7) oppoponax (8) armoniac (9)..... IXVIII sous.
Item, pour une livre de camphre... XXXVI sous.
Item, pour III livres de térébentine.... XX sous.
Item, pour IIII livres d'onguemens... XXX sous.
Item, pour VIII livres de cire poulanie (10)
..... XXXII sous.
Item, pour XII aunes de tele (11) I de lin de quoy l'en st une tele magistral des gommes desus dittes, pour aune IIII sous VI deniers, valent..... IIII sous.
Item, pour II livres de girofle empoudré (12).
..... XIVI sous.
Item, pour une livre de fleur de canelle empoudre
..... IXXII sous.
Item, pour une livre de nois muguetes (13) empoudre..... X sous.
Item, pour une livre de storax calamite (14) empoudre..... XVIII sous.

(1) Voir la *Chronique de Jean le Bel,* édit. Jules Viard et Eugène Deprez (*Société de l'Histoire de France*), t. II (Paris 1905, in-8°), p. 185, note 3.

(2) Voir Jules Viard, *l'Hôtel de Philippe VI de Valois*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres,* t. LV, 1894, p. 614.

(3) Voir Jules Viard, *les Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois* (dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*), Paris, 1899, in-4°, la table aux mots *Petrus Palmerii.*

(4) « Pro denariis solutis Petro Palmerii speciario et valleto camero domini Regis, pro speciebus et *apothecariis* expensis in hospitio domine Regine » (mars 1349), *ibidem,* n° 747, pp. 141-142.

(5) Bibliothèque Nationale, manuscrit latin 9015, n° 43.

(6) Huile.

(7) Gomme-résine fournie par une ombellifère indéterminé, peut-être les *ferula rubricaulis, ferula galbaniflua* et *ferula Schaïr.*

(8) Gomme-résine provenant aussi d'une ombellifère.

(9) Il s'agit de la gomme ammoniaque, gomme-résine tirée du dorême ammoniac, ombellifère qui croît principalement en Libye.

(10) Cire de Pologne, sorte de gomme-résine.

(11) Toile.

(12) En poudre.

(13) Noix de coco.

(14) Baume naturel fourni par le *styrax officinale.*

Item, pour plusieurs fleurs et herbes aromatisans pour maître entour le corps..... XXXVI sous.
Item, pour demie livre d'encens empoudre VIII sous.
Item, pour demie livre de mastic (15) empoudre ..... X sous.
Item, pour une livre d'aloès et de mierre (16) ..... XXII sous.
Item, pour demie livre de bol (17)..... III sous.
Item, VI flacons de eaue rose de Damas, pour flacon VII sous, valent..... XIII sous.
Item pour II livres de cotton en lame... VI sous.
Item pour XVI aunes de tele cirée, pour aune VII sous, valent..... CXII sous.
Item, pour VIII aunes de tele pour faire tabliers, pour aune III sous, valent..... XXIIII sous.
Item, pour fleurs et demie livre d'encens. XI sous.
Item, pour II onces de musc fin..... C sous.

Somme toute, II livres [V] II sous parisis.

Maurice Jusselin.
Archiviste Paléographe.

REVUE CRITIQUE

Les Chirurgiens dijonnais (1)
1392-1736

Se grouper, tel est le thème social sur lequel se discutent, aujourd'hui, la plupart des questions actuelles. Syndicalisme, Fédéralisme, Mutualisme, esprit d'association et d'union ont envahi à tel point l'ordre économique notamment que certains veulent y voir soit l'embryon d'une organisation professionnelle neuve, soit, au contraire, un retour vers les vieilles corporations, débarrassées de leurs abus et de leurs excès.

Envisagé dans le premier sens, ce mouvement ne serait qu'une agrégation préliminaire, précédant une vaste et unique coordination administrative : là, chacun, dans le monde du travail, verrait son activité limitée, ordonnée, réglementée au même titre que dans la vie civile, le citoyen se voit tributaire, par exemple, de l'échiquier topographique des communes, cantons, départements.

Prise dans le second sens, l'idée de groupement n'est plus que la réaction normale de la situation née de la Révolution et caractérisée par l'individualisme libre, conception dont les abus actuels sont la concurrence illimitée et l'insuffisance professionnelle. Est-ce à dire que la corporation à entrée limitée et à apprentissage obligatoire doive être rétablie? Peut-être. Des essais de restauration modernisée ont été tentés en Allemagne et en Hollande. L'Angleterre elle-même, pays aux traditions décoratives, a maintenu jusqu'ici le cadre corporatif, se réservant sans doute d'y infuser à nouveau la vie, au moment opportun. La France des grandes réformes et des idées généreuses trouvera-t-elle la solution attendue et durable ?

Ces considérations générales puisent leur intérêt dans le besoin d'appuyer nos discussions d'actualités sociales sur l'étude des vieilles institutions corporatives.

Telle est la raison d'être des documents variés publiés aujourd'hui et en grand nombre sur l'histoire des gens de métier, ancêtres du bourgeois, de l'industriel, du commerçant et de l'ouvrier de notre époque. Les monographies de M. Chapuis sur les anciennes corporations dijonnaises, par leur précision historique et la quantité de sujets locaux traités, offrent de ce fait au sociologue contemporain, de très nombreux matériaux où il pourra puiser utilement.

Nous en détachons une partie de chapitre particulièrement intéressante. Sous une forme abrégée, il y est question des Chirurgiens et des Barbiers dijonnais (1), de leurs statuts intérieurs, de leur différenciation et aussi de leurs querelles.

Le premier document municipal cité par M. Chapuis date de 1392 ; c'est au sujet d'une usurpation de pouvoirs : Réunis à « l'hôtel du *Chappeaul-Roige*, sous la présidence de leurs jurés, ceux-ci disant en avoir la permission, les barbiers établirent un règlement en faveur de leur monopole et auquel nul confrère ne devait déroger : défense de faire la barbe à nulle personne, pauvre ou riche, à moins de deux deniers, et les saignées, suivant leur importance, furent taxées deux, quatre et cinq deniers, etc... La mairie, apprenant ce délit de lèse-magistrature, fit comparaître les jurés, les condamna à 25 fr. d'amende et les priva momentanément de leurs offices ».

Le plus ancien règlement officiellement octroyé sur le métier par la mairie date de 1426 ; il est d'ailleurs assez complet et comprend 10 articles :

« Ordonnances sur le mestier des Barbiers et des Cireurgiens de la ville et commune de Dijon.

« ... Pour ce que le temps passé plusieurs barbiers tant ceulx de ladicte ville comme des estrangiers qui sont venuz demeuré en ladicte ville ont levé leurs ouvreurs et bouticles en icelle ville, pendu bassins devant leurs maisons et ouvreurs, et se sont entretenus..... dudict mestier de barberie et cirurgie et de toutes aultres choses touchant

(15) Résine qui découle du lentisque, nom vulgaire du *pistacia lentiscus*.

(16) Myrrhe, gomme-résine produite par *balsamadendron myrrha*.

(17) Sorte de terre argileuse.

(1) *Les Anciennes Corporations dijonnaises*. Règlements, Statuts et Ordonnances par A.-V. Chapuis. Dijon, 1906. Publication de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire. 1 vol. in-8°, 511 pages. Analyse de la première partie du Chapitre : *Barbiers, Chirurgiens, Perruquiers, Baigneurs, Etuvistes, Amidonniers*, pages 414 et suivantes.

(1) Patronnage : Saint-Côme et Saint-Damien, puis Saint-Louis pour les barbiers. — Armoirie des chirurgiens dijonnais : *D'argent à un Saint-Côme en habit long de gueules, couvert d'un bonnet carré de sable.* — Armoirie des Barbiers : *D'or à un pairle d'urgent.*

ledict mestier... sans ce qu'ilz aient aucunement esté approuvez ne que l'on ait sceu s'ilz estoient expers, habilles, suffisans et ydoines... Savoir faisons : ... »

I. — Le premier article comporte l'obligation pour l'aspirant « d'estre en l'ostel et ouvreur d'ung chascung maistre l'espace de huict jours, et la sera veu s'il est ouvrier pour bien servir une personne.... et sera tenu de faire lesdictz huict jours durant chiez chascung desdictz maistres ung fer de lancette bien tranchant et bien poignant pour bien doulcement et seurement saigner en tous les lieux que l'on doit saigner sur corps d'omme et de femme. »

II — « Après... sera examiné desdictz maitres sur le faict des saignies pour scavoir s'il scait l'art et la mesure de bien saigner et là où gistent les vaines que l'on doit saigner et à quoy elles servent, et quant il fera bon saigner et quant les saignies seront necessaires... et quel temps est bon... Et sera aussy examiné sur la division des membres et du corps humain qu'est à entendre de la anathomie et aussy des appostimes... ; et aussy *de Alegbra*, qu'est à entendre des fractures et deslocation, et aussy du chaspitre de leppre ; et sera examiné s'il congnoit qui sont les membres principaulx qui peullent estre blecieez en temps de pestilence et quelle saignée doit estre faicte et quel temps la saignie peult amer...

III — « Que ung barbier maistre ou vallet ne pourra... besoingner... les dimanches de l'an....., les jours de Noël... Pasques..., Notre-Dame..., la Feste Dieu, l'Encension, la Toussainctz, Saint Jean Baptiste..... Sainct Cosme et Sainct Damien, à peine de dix sols d'amende... »

IV à IX. — La veuve pourra continuer à « tenir l'ouvreur », sauf si elle se remarie. — Nul maître ne pourra « soustraire » le valet d'un collègue. — « Nul barbier ne pourra aler besoingner es estuve, car il n'est pas chose licite ne honneste aud. mestier. » — Obligation au serment devant les magistrats municipaux. — Chaque maître ne pourra avoir qu'une seule boutique.

X. — « ... nulz de quelque estat qu'ilz soient, cireurgiens, tailleurs de pierres et de roptures ne... feront incission sans la licence » du maire ou des commis de la Ville.

Suivent les noms des quatre barbiers jurés : Huguenin Vigoreulx, Huguenin Vienoche, Jehan Masselin, Arnolet Enilet, lesquels sont nommés commis sur le métier, en présence des physiciens Nycolas Joliectet, François Chevalier, François de Manteaulx.

Le 22 avril après Pâques 1426.

Moins de vingt années plus tard, un document des plus intéressant vient préciser un point de discussion historique : « En 1444, parut un règlement faisant défense aux barbiers d'exercer la médecine et la chirurgie (1). » Cette constatation, à l'époque du plein développement de la puissance ducale et de la souveraineté bourguignonne, a une importance considérable, car lorsque, suivant l'ordre chronologique, nous en venons à la conquête française de la Bourgogne par le roi Louis XI, M. Chapuis nous dit ; Tout en observant le règlement de 1444, qui défendait aux barbiers l'exercice de la médecine et de la chirurgie, les premiers statuts (de 1426) furent confirmés par Louis XI en 1479. La confirmation du roi n'était qu'un honneur (politique), car de nouveaux statuts reconnus nécessaires furent bientôt délivrés. Ceux-ci, de 1486, ne font aucune distinction de métier ; ils s'adressent indifféremment aux barbiers et aux chirurgiens, sans délimiter les attributions de chacun. » C'est donc un très net retour en arrrière rejetant pour longtemps chirurgie et barberie dans une même confusion d'attributions (1).

Relevons néanmoins, dans les statuts de 1486, quelques détails nouveaux :

Pour ce que... rouptures, pierres et autres accidens es parties inferiores là où il est besoing de faire incisions et y peut avoir perdicion de membres, et semblablement vient es yeux aucunes fois toilles et empeschement de vue pour le remede desquels faut ouvrer de dracme et caterater, desquelles choses les maistres cirurgiens et barbiers de la ville ne s'entremectent pas voulontiers », défense est faite « à tous cirurgiens et autres de quelque estat qu'ils soient estrangers... de ouvrer en lad. ville et banlieue des incisions et choses dessus dictes où il peut avoir dangier de mort », sans l'avis des jurés et commis, et sans la permission du mayeur. — Défense aux barbiers et chirurgiens « de tailler... pour ce que ledit mestier de tailler est chose infâme ». — Defense de « ouvrer es estuves chauldes se non en chambre honneste se requis en sont pas les gens de bien ». — Défense de « gouverner » aucune personne entreprise par un collègue. — Défense de tenir « jeux dissolus... ne aucun malvais commerce ».

Toutes ces défenses laissent « supposer que la moralité des barbiers avait besoin d'être surveillée ». Les épidémies de peste contribuaient d'ailleurs, par leurs fréquentes invasions, à maintenir une certaine anarchie dans la corporation des chirurgiens et des barbiers. M. Chapuis cite, à ce sujet, de timides règlements municipaux d'hygiène et un curieux mémoire d'hygiène et de chirurgie rédigé par les médecins ; il rappelle en outre le courage et le dévouement des compagnons barbiers et la désagréable corvée des barbiers de peste, nommés d'office par la Ville.

A ces époques d'épidémie, le nombre des maîtres, était parfois insuffisant, et comme certains soignaient en secret des pestiférés, les magistrats résolurent d'épurer ces salons de coiffure interlopes. Ils choisirent donc quatre bons compagnons, experts en l'art de barberie, et les établirent gracieusement dans quatre quartiers différents de la ville « pour bien servir un homme de bien, le barber et laver sa teste ». C'était en 1508. L'année précédente, la mairie avait déjà défendu aux

(1) En 1462, le 5 novembre un « advis » est présenté au duc de Bourgogne par les jurés barbiers, sur une requête faite par les chirurgiens.

(1) Il n'est peut-être pas exact de considérer la *séparation* des barbiers et des chirurgiens dijonnais au XV^e^ siècle, comme chose analogue à la séparation, à parité, obtenue aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècle ; il y a lieu de l'envisager plutôt comme une *sélection*, parmi les barbiers et autres professionnels quelconques, des éléments purement médicaux, tendant vers une forme spécialisée et organisée.

veuves et à leurs valets de s'occuper de chirurgie, « ains s'entremectront seulement de faire barbe et de laver la teste », louables efforts vers une nouvelle séparation de la barberie et de la chirurgie.

Les choses en étaient là, lorsqu'un siècle plus tard l'Edit royal de 1611 créant l'office de Premier-barbier-chirurgien du Roi, vint ramener tous les maîtres sous la même bannière et les placer sous les ordres d'un seul haut fonctionnaire. Cette centralisation royale donna naissance aussitôt à des querelles de primauté entre la mairie et le lieutenant provincial du Premier-barbier difficultés dont ce dernier triomphait le plus souvent aux dépens de la Ville et des privilèges dijonnais.

Le succès des perruques détermina la Mairie en 1672 à porter de 4 à 12 le nombre des barbiers de quartier, et défense leur fut faite en même temps de s'occuper de médecine et de chirurgie. A partir de cette époque, les barbiers semblèrent « rompre définitivement leurs lancettes pour tresser les perruques et se plonger dans les bains. » Ils prirent le titre de Barbiers-Perruquiers-Baigneurs et Etuvistes et obtinrent, en 1678, des statuts avec monopole des Bains et Etuves. Dans les 31 articles de ces statuts, remarquons les signes suivants de la séparation définitive.

« Estant necessaires que lesdits... ayent des marques visibles de la necessité de leur art, il leur sera permis ainsy qu'il a esté pratiqué du passé, d'avoir des boutiques fermées de chassis à grands carreaux et verre sans aucune ressemblance aux monstres des maistres chirurgiens jurés, et de mettre à leur enseigne des bassins blancs..., à la différence desdits maistres chirurgiens qui en ont des jaunes, avec cette inscription : Barbiers-baigneurs-étuvistes et perruquiers, céans on faict le poil proprement et on tient bains et étuves. »

Néanmoins, les chirurgiens conservent le droit de faire « le poil et la barbe »... « Demeurera permis aux barbiers... de faire et vendre en leurs boutiques des poudres, opiats pour les dents, savonnettes et autres senteurs, essences, pâtes à laver les mains, nettoyer les dents et generallement tout ce qui est propre pour l'ornement, propreté, netteté et santé du corps humain. »

Ajoutons (1) qu'en 1736 défense fut renouvelée aux chirurgiens de s'occuper des perruques. Des édits royaux les avaient autorisés à se porter candidats aux élections municipales. « Leur profession, dit M. Chapuis, se rattache désormais à la médecine et nous les abandonnons à leurs hautes fonctions. » Cette évolution des chirurgiens au XVIII[e] siècle a d'ailleurs été exposée, antérieurement, dans la thèse très intéressante de M. le docteur Mével, *les Chirurgiens dijonnais au XVIII[e] siècle* (2), ouvrage auquel nous renvoyons le lecteur.

A. Baudot.

(1) A signaler en 1665, 1668, 1700, 1702, l'institution d'offices de *chirurgiens de rapport*, sortes de préposés aux expertises de justice sur les personnes blessées, tuées ou noyées.

(2) Dr M. Mevel, *Chirurgiens dijonnais au XVIII[e] siècle : Maret, Hoin, Enaux, Leroux, Chaussier*. Lyon, 1902.

La Revue

LA « QUATRIÈME MALADIE »

Cette description est extraite d'une étude publiée par la Tribune Médicale *du 3 août. Elle s'offre à la méditation des praticiens au moment où certains étonnements se manifestent à propos de la fameuse épidémie de scarlatine qui a, paraît-il sévi, à Paris.*

Le pédiatre russe Filatov (1885-1889) et Cl. Dukes, clinicien anglais (1900), sont les premiers à avoir affirmé l'existence de cette nouvelle entité morbide. Celle-ci n'a été signalée en France qu'en 1904 par Comby et en 1905 par Cheinisse, dans une importante revue critique parue dans la *Semaine Médicale*, 1905, n° 13.

Clément Dukes (*British med. Journ.*, 2 nov. 1901) désigne sous le nom de *fourth disease* ou *quatrième maladie*, une fièvre éruptive autonome, parfaitement distincte de la scarlatine, de la rougeole et de la rubéole. Cette quatrième maladie éruptive aurait été jusqu'ici méconnue et confondue à tort avec la rubéole.

Treize ans avant Dukes, Filatov enseignait déjà la dualité de la rubéole, et, à côté de la rubéole morbilleuse, faisait une place à part à la *rubéole scarlatineuse*, qu'il considérait « comme à la fois absolument étrangère à la rubéole et nettement distincte de la scarlatine ». (L. Cheinisse.)

Rubéole scarlatineuse de Filatov et « quatrième maladie » de Cl. Dukes, il est aisé de s'en convaincre, ne sont qu'une seule et même entité morbide, revêtue d'épithètes différentes.

Les tentatives faites par ces deux auteurs en vue d'isoler une nouvelle entité morbide ont reçu l'assentiment d'un grand nombre d'auteurs; mais les dissidents sont encore assez nombreux qui persistent à voir, suivant le cas, dans la rubéole scarlatineuse, tantôt une scarlatine atténuée, tantôt une rubéole atypique.

Résumons les principaux caractères cliniques de cette « quatrième maladie. »

M. Ardin-Delteil, professeur à Alger, a eu l'occasion d'observer un certain nombre de cas de « quatrième maladie » dont il résume ainsi la symptomatologie (*Bulletin médical de l'Algérie*, n° 10).

Incubation de durée peu précise (9 à 20 jours).

Invasion brusque, se faisant le plus souvent sans phénomènes généraux, si bien que le premier phénomène qui frappe le malade ou son entourage est en général l'éruption. Aussi pourrait-on presque dire : *éruption d'emblée*. Pas d'angine, comme dans la scarlatine; pas de catarrhe oculo-nasal, ni picotements, ni larmoiement, ni coryza, ni éternuement, ni toux; pas de catarrhe bronchique, comme dans la rubéole ou la rougeole. A peine un peu de fièvre qui monte

à 37°8, 38°, rarement à 39°, pour se maintenir pendant un ou deux jours et décroître ensuite lentement en lysis. Etat saburral de la langue.

L'éruption? Elle occupe : la face, les joues, respectant les parties centrales (nez, pourtour de la bouche, menton), ordinairement atteintes dans la rubéole; le tronc, où elle est surtout intense au niveau des flancs et du dos; les membres, où elle porte moins exclusivement au niveau de la racine et des plis de flexion que dans la scarlatine.

C'est le même fond rouge, un peu moins uniforme (surtout dans les plans antérieurs du corps), que dans la scarlatine, avec le même pointillé, le même granité plus sombre, et les mêmes phénomènes vaso-moteurs (empreinte de la main, double raie blanche). L'éruption persiste deux ou trois jours, pâlit et disparaît peu à peu, laissant parfois une légère desquamation furfuracée.

Mais ce qui, par-dessus tout, distingue cette entité de la scarlatine, c'est l'*existence d'une réaction ganglionnaire généralisée* : nuque, région cervicale, ganglions sus et sous-claviculaires, axillaires, épitrochléens, ganglions inguinaux deviennent gros, durs, douloureux. Cette polyadénite persiste pendant toute la durée de la réaction fébrile et de l'éruption, et s'éteint lentement, progressivement. Plusieurs semaines après l'éruption, les divers ganglions sont encore palpables, quoique très diminués de volume.

Il est rare d'observer des complications ; la néphrite, ou même la simple albuminurie, si fréquente dans la scarlatine, sont exceptionnelles ici, ce qui ajoute encore au caractère de bénignité de la quatrième maladie.

Ne pas oublier qu'elle est contagieuse et paraît se présenter volontiers avec le caractère épidémique. L'auteur est à cet égard convaincu que bien des épidémies de prétendue « scarlatine » n'étaient autres qu'une réunion de cas de « fourth disease », beaucoup d'épidémies étiquetées rubéole auraient mérité la dénomination plus exacte de « quatrième maladie ». Notamment en ce qui concerne la scarlatine, la question de diagnostic paraît fort importante à trancher d'une façon précise, car, suivant le cas, des mesures rigoureuses d'isolement, de désinfection, de diète lactée sévère, de licenciement d'établissements scolaires ou de troupes, devront être édictées ou levées.

Et l'auteur, étudiant la formule leucocytaire de la quatrième maladie *en conclut qu'*à ce point de vue, *celle-ci s'éloigne beaucoup de la scarlatine et ne mérite pas le nom de* scarlatinéale, *que lui a donné Chienisse. Il lui paraît plus sage de la séparer davantage du groupe des fièvres éruptives pour la rapprocher de celui des érythèmes infectieux.*

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Le rôle du glycérophosphate de quinine ou néoquinine

Le lecteur se souvient peut-être que nous lui avons, à maintes reprises, signalé les avantages d'un nouveau sel de quinine, *le glycérophosphate basique* (ou néoquinine).

De différents côtés sont parvenues, dans ces derniers temps, aux Laboratoires Clin, un certain nombre d'observations (actuellement trop résumées, mais qui seront certainement publiées plus tard) sur l'utilité qu'offre l'emploi du glycérophosphate de quinine, notamment par la voie rectale, dans la médecine infantile.

On sait combien est précieux ce mode d'administration de la quinine dans cette thérapeutique particulière où il est quelquefois le seul possible, et où, surtout sous forme de suppositoire, il permet de tirer de la quinine tout le bénéfice attendu. On ne saurait trop s'associer aux lignes suivantes écrites par M. le Dr Martinet dans son livre sur les *Médicaments* à propos du suppositoire à la quinine :

« Ce mode d'administration est vivement combattu par M. Pouchet, il ne semble cependant pas douteux qu'il rende des services appréciables en médecine infantile. » On va d'ailleurs le voir tout à l'heure en deux intéressants exemples.

Rappelons d'abord quels sont les caractères et les avantages de la néoquinine. Ils ont été résumés les uns et les autres par M. le Dr Darrigan, ancien pharmacien aide-major de l'armée, dans la thèse qu'il a consacrée à l'*Etude du glycérophosphate de quinine* (1).

1° Le glycérophosphate de quinine est un sel cristallisé moins soluble dans l'eau que le chlorhydrate et deux fois plus soluble que le sulfate correspondant ;

2° Beaucoup mieux toléré par la muqueuse stomacale que les chlorhydrate et sulfate de quinine, il est plus facilement assimilable que le sulfate et tout autant que le chlorhydrate; bien que la teneur en quinine de ce dernier soit plus forte;

3° Son élimination, aussi lente que celle du sulfate de quinine, l'est beaucoup plus que celle du chlorhydrate; or, nous croyons qu'il y a avantage à laisser l'organisme imprégné le plus longtemps possible de l'antiparasitaire;

4° Tandis que l'acide sulfurique du sulfate de quinine par exemple est un déchet de l'assimilation, l'acide glycérophosphorique du glycérophosphate de quinine passe tout entier dans l'organisme, auquel il fournit le phosphore sous forme de combinaison organique facilement assimilable et capable d'accélérer énergiquement la nutrition en combattant la dépression nerveuse ;

5° Les faits cliniques sont d'accord avec l'expérience physiologique, et, sans contester la valeur thérapeutique des chorhydrate et sulfate de quinine, qui ont d'ailleurs fait leurs preuves, nous croyons que le glycérophosphate de quinine les remplacera toujours avantageusement, administré sous forme de pilules ou de cachets ; mais, de même que le chlorhydrate de quinine est seul employé dans la médication hypodermique à cause de sa grande solubilité, de même le glycérophosphate de quinine, sous formes de suppositoire, est le seul sel de quinine auquel on devra avoir recours dans la médication par la voie rectale ».

(1) Bordeaux, 1900.

C'est à M. Darrigan que nous empruntons ces deux observations concernant l'emploi du glycérophosphate de quinine chez les enfants, observations qu'il devait à l'obligeance de M. le Dr Lauga.

I. — M. L..., fillette de sept ans, demeurant rue Porte-Dijeaux, est atteinte, le 7 février, de grippe débutant par du catarrhe naso-pharyngien, de la céphalée, de la courbature générale avec fièvre. Le thermomètre marque le lendemain 38°5 ; je prescris le repos au lit, des boissons chaudes, une potion calmante avec aconit et tolu. Le troisième jour, la fièvre persistant à 38°7 et 38°9, quelques râles de bronchite se manifestant à l'auscultation, je recours à la quinine. Ma petite malade se refuse obstinément à en absorber, sous quelque forme que je la dissimule. Devant cette invincible répulsion, je songe à recourir à l'absorption rectale et à utiliser les suppositoires au glycérophosphate de quinine. Pendant six jours, un suppositoire de 25 centigrammes a été introduit dans le rectum, à huit heures du matin et à cinq heures du soir. Les symptômes fébriles ont été rapidement amendés sous l'influence du médicament.

L'enfant, dès le lendemain, était moins agitée ; la température est tombée de 38°8 à 38°, le jour suivant elle était de 37°8, le lendemain de 37°3, elle s'est maintenue par la suite à 37°1, 37°2, 36°9. A partir du septième jour j'ai prescrit un seul suppositoire à 25 centigrammes à cinq heures de l'après-midi pendant six autres jours ; les phénomènes de bronchite, de catarrhe pharyngien se sont progressivement atténués en même temps que l'appétit et les forces revenaient.

L'enfant M. L... reprenait, le 18 février, sa vie ordinaire, ayant seulement de loin en loin une quinte de toux.

II. — Le 4 juin, j'étais appelé auprès d'un petit garçon de quatre ans, P. T..., demeurant rue Guiraude, que les parents soignaient depuis deux mois pour des crises de toux qu'ils attribuaient à la coqueluche.

L'enfant ayant de l'insomnie, la peau très chaude, une inappétence complète, les conseils du médecin leur avaient paru enfin nécessaires.

A l'auscultation, je constate de la congestion du poumon gauche avec une élévation de température de 40°1. Il ne fallait pas songer à administrer les médicaments sous forme de potion au goût le plus anodin, l'enfant se refusant à en prendre aucune et ne tolérant que le vin coupé d'eau. Je prescris un vésicatoire volant, du vin de malaga coupé d'eau et un suppositoire au glycérophosphate de quinine à 25 centigrammes, introduit dans le rectum à quatre heures de l'après-midi. Le traitement amène une détente légère se traduisant par une moindre agitation, des quintes de toux moins fréquentes, une température descendue à 39°6. Je continue pendant dix jours la même médication et j'obtiens les résultats suivants : la température subit les oscillations 39°3, 38°7, 37°9, 39°8. Je fais appliquer un deuxième vésicatoire volant en présence de cette nouvelle élévation thermique et l'auscultation décelant un nouveau foyer de congestion à gauche. Le thermomètre retombe graduellement à 38°1, 37°7, 37° et finalement demeure les jours suivants entre 37° et 36°5. En même temps l'enfant reprend goût aux aliments, il est moins abattu, dort quelques heures d'un sommeil calme et ne tousse que de loin en loin. Je l'envoie, le 20 courant, à la campagne pour achever sa guérison complète.

***

Qu'on n'aille pas croire que, pour être si précieux en médecine infantile, la néoquinine ait ses indications bornées là. Sur le terrain du paludisme elle rend aussi d'incontestables services et peut même agir *seule* là où les autres sels quiniques ont échoué.

En voici une observation typique, *recueillie par un médeciné sur lui-même* et communiquée à M. Darrigan par M. le Dr Lowitz, médecin des colonies. On y peut noter clairement la double influence de l'élément glycérophosphate et de l'élément quinine :

Le 19 janvier 1900, je suis rentré en France convalescent, après un séjour de trois ans au Soudan où je m'étais trouvé aux prises avec la malaria.

En dehors de l'anémie qui s'est emparée de moi, j'éprouvais les symptômes habituels du paludisme chronique : céphalalgie, manque de forces ; l'appétit était nul. La foie et la rate étaient hypertrophiés, je constatais également un œdème léger des malléoles, parfois dans l'après-midi j'éprouvais de légers frissons qui m'obligeaient à me coucher jusqu'au lendemain.

Je n'ai jamais cessé un jour de prendre du sulfate de quinine à doses variées (25 centigrammes, 50 centigrammes et même 1 gramme) jusqu'à la fin du mois de février. Malgré ce traitement soutenu, les forces ne revenaient pas, j'avais des nausées, des bourdonnements d'oreilles parfois intolérables.

Le 5 mars, j'abandonne le traitement par le sulfate de quinine pour prendre du glycérophosphate de quinine à doses de 50 centigrammes d'abord pendant huit jours, puis 25 centigrammes seulement. Un mieux sensible n'a pas tardé à se manifester, les bourdonnements d'oreilles ont complètement disparu, dès le quatrième jour, puis l'appétit est revenu et avec lui l'énergie musculaire qui me manquait.

Le 3 avril, je partais dans ma famille, en Algérie, emportant 30 pilules de glycérophosphate de quinine de 10 centigrammes, que j'ai continué à prendre pendant un mois à la dose de une par jour. Actuellement, j'ai cessé tout traitement, je n'éprouve plus aucun symptôme du paludisme, et à la convalescence a fait suite la guérison complète.

Et ainsi la gamme des sels *utiles* de quinine (nous soulignons le mot *utiles*, car il en est de cette catégorie beaucoup moins qu'on ne croit) s'est enrichie d'un produit appelé à jouer un grand rôle dans la médecine infantile, et ayant, de par sa constitution chimique, un rôle spécial à jouer partout où la quinine est indiquée.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'HYGIÈNE DENTAIRE DANS LA MARINE MILITAIRE

Extrait des *Archives de Stomatologie* de juillet 1907.

La nécessité des soins dentaires, hygiéniques et thérapeutiques n'est contestée par personne. On commence même à reconnaître les obligations des gouvernements envers leur armée et leur marine.

Soit dans les articles de revue, soit même dans des ouvrages, on a déjà écrit d'excellentes choses sur l'hygiène et les soins dentaires dans l'armée. Ce sujet est vaste et prête même à controverses dans l'application de certains de ses

détails. Comme tous les auteurs, qui à notre connaissance s'en sont occupés, ont complètement négligé la Marine, nous voulons essayer de montrer ce que l'on a fait pour y mettre cette hygiène en pratique.

Il y a déjà de longues années que la question non seulement de l'hygiène, mais même des soins dentaires, avait été résolue dans la marine. Lefèvre dans son *Histoire du service de santé de la Marine*, nous apprend qu'au XVIIIe siècle la fréquence des maladies de la bouche chez les marins, « à une époque où le scorbut sévissait souvent parmi les « équipages embarqués et même à terre parmi les ouvriers « des arsenaux maritimes des côtes de l'Océan et de la « Manche, l'influence que les stomatites gingivites pouvaient « avoir sur la conservation des dents; les altérations de ces « organes si essentiels à la mastication des aliments durs et « coriaces composant la ration du matelot, avaient conduit « à créer dans les hôpitaux de la Marine des emplois de « chirurgien-dentiste ». Le port de Brest avait été pourvu le premier d'un de ces chirurgiens spécialistes dans un temps où l'on était encore éloigné de ces fractionnements de la pratique de la chirurgie. « En 1730 on consulta le port de « Rochefort sur la convenance de la création d'un emploi « semblable. On répondit au Ministre qu'il serait utile aux « soldats et aux marins des équipages souvent attaqués du « scorbut dans le cours des campagnes de mer, principale- « ment de celles au Canada, à l'Ile Royale, à Terre-Neuve, « de trouver un chirurgien-dentiste entretenu dans ce port. » La place fut donnée à 40 livres par mois au sieur Caperon, frère du chirurgien-dentiste du roi. Il fut remplacé à sa mort par le sieur Aumâtre. Plus loin, nous parlant des dissentiments qui existaient à cette époque entre les médecins et les chirurgiens, Lefèbvre nous dit qu'en 1791 à Rochefort, le premier médecin Lucadon fut provoqué en duel par le chirurgien-dentiste.

Si après cette date on ne trouve plus d'allusion aux chirurgiens-dentistes dans l'ouvrage de Lefèvre pas plus que dans les règlements de 1786 et de 1798, c'est que probablement on ne remplaça pas les titulaires de cette époque. Cependant la question de l'hygiène de la bouche ne fut pas négligée et les règlements cités plus haut s'occupent de ce détail.

Les articles 30 et 31 du règlement du 1er janvier 1786 prescrivent de déposer sur le gaillard deux bailles contenant de l'eau et du vinaigre avec laquelle les hommes devaient se rincer la bouche. Les chirurgiens-majors devaient s'assurer tous les quinze jours de l'état des dents de chaque homme. Dans l'ordonnance de 1798 (19 pluviôse an VI) on retrouve les mêmes prescriptions. La quantité de vinaigre à délivrer par jour à chaque plat est fixée à une demi-chopine.

Forget dans son « *Traité de médecine navale* » publié en 1832 insiste sur la nécessité de surveiller l'hygiène de la bouche et des dents par des inspections journalières et il consacre deux articles aux maladies des dents et aux opérations que l'on pratique sur les dents. « Souvent, dit-il, dans « le cours de cet ouvrage, nous avons eu occasion de faire « sentir de quelle importance est l'hygiène de la bouche pour « les marins, non seulement pour les préserver des maux « que peut entraîner la négligence à cet égard, mais encore « pour conserver des serviteurs à l'Etat ou au commerce ; « un bon ratelier étant une des qualités essentielles du navi- « gateur, si souvent condamné à vivre d'aliments dont la « mastication est difficile, ou dont l'assimilation nécessite « la trituration exacte. L'inspection journalière de la bouche « a donc non seulement pour objet une simple mesure de « propreté, mais encore un but directement médical, car les « marins, avons-nous dit, sont très peu soigneux de leur « personne et fort insouciants de l'avenir, et c'est au méde- « cin de leur faire sentir ce que cette incurie peut entraîner « de graves conséquences... Il est indispensable que le chi- « rurgien soit munis des instruments nécessaires à l'entre- « tien des dents et au traitement de leurs maladies; la caisse « d'instruments comprend une clef de Garengeot et un pied « de biche; on devrait y joindre les autres instruments né- « cessaires, grattoirs, lime, cautère. La chirurgie dentaire « doit être un objet d'études sur le cadavre aussi bien que « les autres opérations. »

Parmi les maladies il étudie les vices d'arrangement, le tartre, l'usure, l'ébranlement, la fracture, la luxation, l'arrachement, la carie, l'inflammation du périoste et celle de la pulpe. Au sujet du tartre, il demande que la brosse à dents fasse partie de l'équipement du marin.

L'article suivant s'occupe de l'extraction et de ses accidents, de l'emploi de la lime, de la cautérisation, du plombage au moyen du plomb laminé.

Ce n'est certes pas là un traité de stomatologie, mais Forget a soin de nous faire remarquer en terminant qu'il n'a voulu s'occuper que des opérations d'urgence. Son ouvrage est resté classique jusqu'à l'apparition du *Traité d'hygiène navale* de Fonssagrives (1854) qui consacre un long paragraphe à la denture des matelots qu'il décrit ainsi : « Des « gencives fongueuses, saignantes, recouvrant d'un bourre- « let violacé le collet des dents bordé d'un liseré ulcéreux ; « des dents jaunes, déchaussées, maculées de carie et re- « couvertes d'un tartre qui n'a jamais connu les atteintes de « la brosse lorsqu'elles ne sont pas découronnées à moitié et « et n'ont pas pris, comme le dit Brillat-Savarin, l'aspect de « pics noircis et corrodés par le temps ; telle est d'ordinaire « la bouche du matelot. » A l'incurie et à l'insouciance du marin, il faut ajouter d'après lui comme cause de maladies, la dureté du biscuit et les refroidissements des quarts de nuit. Pour voir rendre complètement efficaces les prescriptions de l'ordonnance de 1786, encore en vigueur à cette époque, Fonssagrives voudrait voir soumettre tous les jours quelques hommes au nettoyage des dents par les instruments et désirerait que la brosse à dents entre dans la composition du sac.

Ce sont là ses desiderata, il ajoute que la brosse à dents est depuis longtemps demandée et il cite à ce sujet le rapport de fin de campagne de Laurencin, chirurgien-major de la frégate « Vénus » en 1830 devant Alger. En 1859 nous voyons rendre réglementaire à bord du bâtiment une poudre dentifrice au charbon 9/10 et de quinquina 1/10.

Ce n'est qu'en 1872 que la brosse à dents est comprise dans l'équipement et ajoutée au sac du matelot. L'introduc- « tion de cet objet de toilette, dans le sac du marin, disait « la dépêche ministérielle, n'est que la conséquence de la « mesure qui a été prise, sur l'avis du Conseil supérieur « de santé de la Marine, de faire figurer une poudre « dentifrice sur la feuille du médecin à bord des bâtiments « de l'Etat. Il suffira d'astreindre les hommes à faire usage « de la brosse à dents une fois par semaine pour prévenir « un grand nombre de maladies de la bouche qui atteignent

*

« les marins à ce point qu'il leur est impossible absolument « de manger le biscuit et les autres aliments solides. »

Aujourd'hui on trouve que cet usage hebdomadaire est insuffisant, mais c'était déjà une grosse acquisition que d'avoir cette brosse tant demandée. Depuis cette date la composition de la poudre dentifrice a été modifiée en 1891 d'après une formule due au docteur Hyades et qui est la suivante :

Chlorate de potasse pulvérisé.	10 grammes
Acide borique.	10 »
Craie pulvérisée.	60 »
Essence d'anis.	5 »

La dernière « *Instruction sur l'Hygiène des navires armés* » du 22 mai 1902 ne fait que rappeler les diverses prescriptions déjà indiquées, en recommandant aux médecins de veiller dans les inspections hebdomadaires de santé, sur l'état de la bouche et des dents, et en prescrivant de faire des distributions régulières de poudre aux matelots auxquels on conseille le brossage journalier.

Les résultats sont-ils en rapport avec cette réglementation si précise ? A lire les derniers traités d'hygiène navale, les rapports des médecins-majors, d'après ce que nous avons vu nous-même, on peut penser que si la description imagée de Fonssagrives n'est plus exacte, la diminution considérable de l'habitude de chiquer et de la consommation du biscuit y ont peut-être plus de part que l'usage régulier de la brosse et de la poudre. La brosse ne sert généralement pas (sauf parfois à marquer le linge) et trône, fièrement immaculée, aux inspections de sac ; la poudre est quelquefois employée avec le doigt, le matin du jour où le matelot sait qu'il va aller passer l'inspection de santé. S'il faut accuser de cet usage « modéré » l'ignorance du matelot et son insouciance, malgré tous les conseils qui lui sont prodigués, nous sommes bien obligés d'avouer aussi que les conditions de son existence ne lui facilitent pas toujours actuellement la pratique de ces soins. En effet, malgré l'instruction sur l'Hygiène citée plus haut qui n'a pu encore être mise complètement en pratique, le lavage corporel se fait encore toujours dans la baille commune qui sert à une vingtaine d'hommes et on ne peut la leur recommander comme verre à dent, et ce ne sont que les matelots les plus débrouillards ou les plus convaincus de l'utilité de ces soins qui réussissent à les prendre. Aussi les *Traités d'Hygiène Navale* de Rochard et Bodet, de Jan et Planté demandent-ils que l'on délivre à chaque homme un gobelet et 100 gr. d'eau pour servir au rinçage de la bouche. Le médecin principal Le Méhauté, écrit dans les « *Archives de Médecine Navale* » de février 1907 qu'à bord du « *Dugauay-Trouin* » (Croiseur-école d'application des aspirants) il a tenu la main à ce que les hommes se brossent tous les jours les dents au savon et à la poudre. Ils avaient à leur disposition leur quart à vin et un peu d'eau pour se rincer la bouche. M. le Méhauté ajoute avec chiffres à l'appui, qu'à la suite de ces soins réguliers il a constaté une diminution notable de toutes les affections buccales.

Quelque système, quelque moyen que l'on emploie pour faciliter au matelot cette hygiène dentaire, on peut être persuadé que s'il pouvait prendre plus aisément ces soins hygiéniques, il le ferait et que le nombre des insouciants irait vite en diminuant. On peut en avoir pour preuve le nombre d'hommes qui viennent trouver le médecin de leur bâtiment lorsqu'ils savent qu'il connaît la dentisterie et est outillé pour soigner leurs dents malades et les obturer.

Mais cette question des soins de thérapeutique dentaire sortirait des limites de notre travail où nous avons voulu montrer seulement que l'hygiène dentaire n'avait jamais été négligée dans la Marine où les conditions spéciales de la vie, tout en la rendant plus nécessaire, rendaient aussi le problème plus difficile à résoudre pour arriver à des résultats plus satisfaisants.

L. Fourgons.

HISTOIRE DE LA VARIOLE

La variole dans l'Ancien Testament et dans le papyrus Ebers.

(*fin*).

Il est frappant d'entendre Job dire que *sa peau noircit;* au verset 30 du chap. 30, il est en effet dit clairement : « Ma peau noircit ». Les termes du verset 30, 28, ont peut-être le même sens : « Je marche (59) noirci, mais non par le soleil. » Cela s'accorde tout à fait avec l'hypothèse qu'il était atteint de variole noire (hémorrhagique). Cette forme de la maladie est généralement connue et redoutée comme particulièrement grave. Or il est précisément dit de Job qu'il souffrait d'un « schechin » malin (cf. 2,7.)

Voici ce que Job dit des *transformations de son visage* (16, 16) : « Les pleurs ont altéré mon visage ». Dans la variole la face est fortement tuméfiée ; c'est précisément cela qui rend le malade méconnaissable. De plus il se produit souvent un larmoiement abondant. A la fin du même verset il continue : « L'ombre de la mort est sur mes paupières. » Ceux qui voient dans la maladie de Job la lèpre pensent qu'il est fait allusion par ces mots aux tubérosités volumineuses et sillonnées qui se trouvent sur le front au-dessus des yeux dans la lèpre tuberculeuse et qui donnent au visage l'aspect désagréable généralement appelé léontiasis. Mais ces mots peuvent tout aussi bien convenir au *gonflement considérable des paupières* que l'on observe dans la variole. L'éruption pustuleuse amène une forte enflure des paupières, surtout de la paupière supérieure, et le malade est incapable d'ouvrir les yeux, et par conséquence, de voir.

Mais la peau n'est pas seule attaquée ; il est aussi, me semble-t-il, fait allusion à des *symptômes des membranes muqueuses*. Quelques déclarations de Job nous portent à soupçonner qu'il a eu des *douleurs en avalant*. Ainsi dans 3,24 : « Mes soupirs sont ma nourriture (en hébreu littéralement : devant ma nourriture entrent mes soupirs ») ; peut-être aussi dans 7, 19 : « Quand me laisseras-tu le temps d'avaler ma salive? » De plus il semble qu'il ait eu de la *peine à respirer ;* en tout cas Job dit expressément 9, 18 : « (Lui — —) qui ne me laisse pas respirer » ; la déclaration dans 7, 15 fait peut-être allusion au même cas : « Ah ! je voudrais être étranglé ! » Enfin il a probablement eu l'*haleine fétide ;* car nous lisons 19, 17 : « Mon haleine est étrange (c'est-à-dire : repoussante) pour ma femme. »

(59) En hébreu : halakh ; ce mot est souvent employé dans le sens de vivre, être ; cf. Psaume 15, 2 : « qui marche dans l'intégrité » ; Psaume 86. « Je marcherai dans ta fidélité ».

(Segond traduit ici : » Mon humeur est à charge à ma femme. ») Tout cela s'accorde très bien avec les symptômes de la variole.

Il semble aussi qu'en plus de toutes les lésions localisées il y ait eu de la *fièvre*, surtout une chaleur intérieure ; Job dit en effet, chap. 30, v. 27 : « Mes entrailles bouillonnent sans relâche » ; et dans 30, 30 : « Mes os brûlent et se dessèchent ».

Il est aussi question d'autres *sensations générales*. Au chap. 30, v. 17 Job se plaint de *douleurs dans les os pendant la nuit* : « La nuit me perce et m'arrache les os ». Quelques-uns y ont vu les douleurs nocturnes de la syphilis ; mais il y a beaucoup de maladies accompagnées de fièvre (par exemple la variole), dans lesquelles apparaissent des douleurs particulières qui paraissent avoir leur siège dans les os et que l'on ressent le plus pendant la nuit. En outre, Job parle d'une *agitation générale* dans tout le corps (3, 26) :

« Je n'ai ni tranquillité, ni paix, ni repos
Et le trouble s'est emparé de moi. »

Il se plaint en particulier d'*insomnie* et d'agitation pendant le sommeil, de sorte que la nuit semble longue. Au chap. 7, v. 4 nous lisons :

« Je me couche, et je dis : Quand me lèverais-je?
quand finira la nuit?
Et je suis rassasié d'agitations jusqu'au point
du jour ».

C'est là un phénomène tout à fait général dans toutes les maladies infectieuses accompagnées de fièvre.

Job parle au chap. 7, v. 13 — 14 d'un symptôme tout à fait particulier : les *songes terrifiants* :

« Quand je dis ; Mon lit me soulagera,
Ma couche calmera mes douleurs, —
C'est alors que tu m'effraies par des songes,
Que tu m'épouvantes par des visions. »

Je n'ai pas trouvé ce symptôme dans les descriptions modernes de la variole ; par contre le médecin arabe Rhazes († 923 ou 932) en fait mention dans son ouvrage. De variolis et morbilis. » Dans la traduction faite par W. A. Greenhill (60) de ce livre et d'autres passages de Rhazes, il est question à plusieurs reprises de « terrors in sleep » ou de « starting in sleep » comme d'un symptôme des débuts de la variole. D'autres auteurs arabes du passé parlent également de « timor in somno » qui accompagne cette maladie. Il est possible que ces songes soient plus fréquents chez les peuples orientaux où l'imagination l'emporte sur la raison claire et sobre. Il est possible également qu'ils attachent aux songes une plus grande importance, tandis que chez nous ni le malade ni le médecin ne sont disposés à s'en occuper et que, pour cette raison, ce symptôme n'a pas trouvé place dans les descriptions modernes de la variole.

Lorsqu'on pense à l'étendue des souffrances de Job et que l'on se souvient qu'il venait de perdre ses enfants et ses biens (cf. 1, 14-19), on ne peut pas s'étonner qu'il fût dégoûté de la vie et qu'*il désirât la mort*, comme il dit 6, 9 :

« Qu'il plaise à Dieu de m'écraser,
Qu'il étende sa main et qu'il m'achève! »

De même 7, 15 :

« Ah! je voudrais être étranglé!
Je voudrais la mort plutôt que ces os!

Et 10, 1 :

« Mon âme est dégoûtée de la vie! »

Il est aussi question du traitement de la maladie. Il semble que Job ait *employé de la cendre à l'extérieur comme un remède ;* nous lisons en effet 2, 8 : « Job — — s'assit sur la cendre » (61). Il est vrai que lorsque dans la Bible il est question d'être « assis sur la cendre » ou de « se rouler dans la cendre » (Ezéchiel, 27, 30 ; Jérémie, 6, 26 ; Jonas, 3, 6 ; Luc 10, 13), c'est un signe de profonde affliction de la part de celui qui le fait. C'est dans ce sens que la plupart des interprètes entendent aussi ce passage ; mais cette interprétation ne lui convient pas bien. Il n'est pas possible que Job se soit assis sur la cendre en signe de repentir et de pénitence (comme dans Jonas, 3, 6 ; Luc, 10, 13) ; car en présence de ses amis il revendique précisément son innocence. Ce n'est qu'après que Dieu lui a parlé qu'il se repent « sur la poussière et sur la cendre » (42, 6). Il ne paraît pas rationnel non plus qu'il l'ait fait pour exprimer la tristesse causée par sa maladie. Ce qui vient le plus naturellement à l'esprit d'un malade, c'est de chercher ce qui peut calmer ses souffrances ou guérir sa maladie. De plus, ce trait est relaté en même temps (2, 8) que le suivant : « Job prit un tesson pour se gratter ». Ce ne pouvait, en tout cas, pas être là un signe de tristesse, mais c'était évidemment destiné à adoucir ses démangeaisons. C'est pourquoi le plus simple est d'admettre que la cendre était, elle aussi, un remède contre la maladie. C'est ainsi également que l'ont compris les anciens interprètes juifs (p. ex. *Ibn Esra*).

Chez plusieurs peuples la cendre a été employée comme un remède externe contre la variole ; elle aurait eu le double effet de calmer les démangeaisons et d'activer la dessiccation lorsque les pustules s'ouvrent. C'est ainsi que dans les Indes on a recommandé dès longtemps la cendre de la bouse de vache. Dans un ouvrage indou (62) (Bhâvaprakâça) du xvie siècle après J.-C. on trouve pour le traitement de la variole ce qui suit : « Lorsqu'il arrive qu'une des pustules, parvenue à maturation, crève et suppure, on la saupoudrera de cendre de bouse de bœuf sauvage. » Et encore, dans un autre endroit : « Contre l'éruption pustuleuse et la sensation de brûlure qui l'accompagne, il est utile de recourir à des applications de cendre de bouse de vache ; par ce moyen, le gonflement inflammatoire disparaît sans être parvenu à maturation. »

De même les indigènes de Madagascar emploient souvent la cendre comme un remède externe contre la variole, et il est curieux de constater que c'est surtout de la cendre de

(60) A treatise on the Small Pox and Meoles by Rhazes, 1848, pp. 34, 84, 90, 105 et 115.

(61) La plupart des interprètes sont d'avis qu'il ne faut pas se représenter Job assis sur la cendre dans sa propre maison, mais au dehors, sur un tas de cendre provenant de la combustion de la bouse. On trouve encore de nos jours de ces tas de cendre en dehors des villes dans les contrées où l'on peut placer la scène racontée dans le livre de Job ; les Arabes les appellent mezbele (cf. Delitzsch : Biblischer Commentar uber das Buch Job, 1876, p. 62). Dans ce cas il est facile de comprendre que ses amis l'aient vu de loin (2, 12). Déjà les anciens traducteurs grecs s'étaient représenté la situation de cette manière ; ils traduisent en effet le verset 2, 8 par : « et il était assis sur le tas de fumier hors de la ville ». De même la Vulgate.

(62) P. Cordier : Médecine indienne : « Citalâ », dans le « Janus » 1901, p. 306.

bouse de vache. Tantôt on l'étend sur la couche sous le malade, tantôt on la répand sur les pustules lorsqu'elles crèvent pour faire sécher plus rapidement la sécrétion.

Voici ce qu'il est dit de l'attitude des personnes de l'entourage de Job durant sa maladie :

19, 13 « Il (Dieu) a éloigné de moi mes frères,
Et mes amis se sont détournés de moi;
14 Je suis abandonné de mes proches,
Je suis oublié de mes intimes.
15 Je suis un étranger pour mes serviteurs et mes servantes,
Je ne suis plus à leurs yeux qu'un inconnu.
16 J'appelle mon serviteur et il ne répond pas;
Je le supplie de ma bouche, et c'est en vain.
17 Mon humeur (haleine) est à charge à ma femme,
Et ma plainte aux fils de mes entrailles.
18 Je suis méprisé même par des enfants;
Si je me lève, je reçois leurs insultes.
19 Ceux que j'avais pour confidents m'ont en horreur,
Ceux que j'aimais se sont tournés contre moi.»

Il résulte de ces passages que Job a été *abandonné de ses parents, de ses amis et de ses serviteurs. Cela montre qu'ils considéraient sa maladie comme contagieuse et très dangereuse*, en sorte qu'ils craignaient de s'approcher de lui; autrement leur attitude aurait été tout à fait incompréhensible.

Dans les déclarations citées plus haut, plusieurs auteurs, par exemple Thin (l. c., p. 11), ont vu une preuve décisive du fait que Job aurait été atteint de la lèpre. Tout le monde sait en effet que chez les juifs les lépreux étaient isolés et devaient habiter seuls hors des villles (cf. Lévitique 13, 46; Nombres 5, 2-4; 12, 14; 2 Rois 7, 3; 2 Chroniques 26 21).

Mais la lèpre n'est pas la seule maladie qui soit universellement redoutée, et que l'on traite en isolant le malade; il en est de même pour plusieurs maladies contagieuses et meurtrières. Nous voyons chez beaucoup de peuples que l'on fuit les malades ou qu'on les chasse des villes. Et il n'y a guère de maladie qui soit aussi universellement redoutée que l'est précisément la variole. Aussi voyons-nous chez une série de peuples les varioleux traités exactement comme Job l'a été par ses proches et ses domestiques.

C'est ainsi qu'à Madagascar on n'a pas permis aux varioleux de rester dans les villes; ils étaient obligés de se tenir loin des endroits habités et de se faire soigner par quelqu'un qui a déjà eu la variole (car ils savent que l'on ne l'a pas deux fois), Max Bartels (63) cite plusieurs exemples de ce genre. La population de Nias (une petite île à l'ouest de Sumatra) expulse les varioleux des villes. Chez les Traos, une population de la Cochinchine, tous fuient devant un varioleux; « eine Mutter lasst ihr Kind im Stich, eine Frau ihren Gatten; die Furcht entschuldigt Alles ». A Célèbes, à Amboine, à Ceram, dans les îles d'Ouliasser et de Watubello (plusieurs îles malaises) la population se réfugie dans les forêts pendant une épidémie de variole, pour échapper à la contagion. Les Toungouses et les Bouriates (deux populations de la Sibérie) abandonnent également les malades.

Si la crainte de cette maladie et la fuite devant ceux qui en sont atteints sont à ce point répandues chez les peuples les plus divers, il n'est pas extraordinaire qu'il en ait été de même chez les Juifs. Et il n'est pas tellement surprenant qu'on ait craint Job, puisqu'il faut croire qu'il était atteint de la variole *noire*. Ce point aussi des plaintes de Job peut donc parfaitement s'appliquer à cette maladie.

Nous avons terminé l'examen des passages où Job parle de sa maladie et de ses symptômes. Il est fort possible que l'on puisse faire plusieurs objections aux explications données plus haut. Ainsi que nous l'avons dit, il est très difficile de déterminer la vraie signification de ces descriptions poétiqués et imagées; et je suis loin de prétendre avoir partout trouvé le vrai sens. Je crois cependant que l'on peut dire avec assurance que *toutes les plaintes nombreuses et variées de Job peuvent s'appliquer à la variole*, et cela d'une manière toute simple et naturelle, sans faire le moins du monde violence au texte. Il est vraiment extraordinaire de voir combien de symptômes Job fait entrer dans ses discours, clairement décrits, ou indiqués en passant; nous avons là le premier stade de la maladie, les symptômes résultant de l'état général, les signes sur la peau et les muqueuses.

Si l'on rapproche les descriptions que Job fait de sa maladie des autres passages de l'Ancien Testament où il est question du schechin, on est *bien fondé à admettre que le mot schechin doit avoir été le nom de la variole*. On n'arrive pas seulement à ce résultat par exclusion, la description ne convenant à aucune autre maladie; on y arrive aussi directement. Il y est question de tant de symptômes qui indiquent clairement la variole et ils sont indiqués d'une manière si précise, qu'il serait peu raisonnable d'en demander davantage pour se croire autorisé à établir le diagnostic.

L'idée que la tradition juive s'est faite du schechin.

Il est indiqué que nous la cherchions dans le Talmud. Cette abondante compilation juive date du IIe au Ve siècle après J.-C. et contient les interprétations de l'Ancien Testament des rabbins et les commentaires de la loi de Moïse. Il s'y trouve aussi quelques observations médicales en différents endroits. D'après le peu que j'ai vu du Talmud et à son sujet, il paraît résulter qu'il contient peu de choses concernant la maladie qui fait l'objet de notre étude. Preuss (64) et J.-M. Rabbinowicz (65), qui traitent l'un et l'autre des déclarations du Talmud sur le schechin, ne donnent que très peu de renseignements sur cette maladie. Ils disent tous les deux que, d'après une explication du Rabbi Jose, il y aurait 24 formes de schechin. L'une se nommerait baalé rathan; il s'y produit un larmoiement abondant, une sécrétion du nez et de la salivation. Des nuées de mouches couvrent le malade; mais il faut se garder de ces mouches qui peuvent transmettre la maladie. Dans une forme de schechin il paraît se produire une gangrène des doigts, mais les rabbins distinguent nettement le schechin de la lèpre (sara'ath). Quand un homme souffrait de schechin, sa femme avait le droit de se séparer de lui.

Dans le commentaire des lois mosaïques sur la lèpre on trouve dans le Talmuld (traité Negaïm) la définition suivante

(63) Die Medicin der Naturvölker, 1893, pp. 237-249

(64) Materialen zur Geschichte der biblisch-talmudischen Medicin, dans Allgemeine Medicinische Central-Zeitung, 1903, n° 23, p. 476.

(65) La Médecine du Talmud ou tous les passages concernant la médecine extraits des 21 traités du Talmud de Babylone, 1880.

du schechin : « Qu'est-ce que c'est que le schechin ? C'est une maladie de la peau qui survient à la suite d'un coup donné avec un morceau de bois ou avec une pierre, ou à la suite d'une irritation produite par un autre corps vulnérant, à l'exception du feu (66). » Il est fort possible, sans doute, que le mot ait eu ce sens à l'époque où le Talmud a été écrit, mais, en tout cas, cette définition ne répond absolument pas à la description donnée par l'Ancien Testament et d'après laquelle le schechin est incontestablement une maladie réelle et non seulement une blessure de la peau.

Il est donc permis de douter que le Talmud ait conservé une tradition digne de foi sur le sens du mot schechin, en tout cas il s'y trouve mélangé d'erreurs, en sorte qu'il est maintenant impossible de démêler la vérité.

Par contre il est possible que nous ayons sur ce point une tradition plus digne de foi chez les auteurs juifs Josèphe et Philon, qui l'un et l'autre vivaient au 1er siècle après J.-C., ainsi avant la rédaction des parties les plus anciennes du Talmud.

L'historien Flavius Josèphe naquit en 37-38 après J.-C. et vécut jusqu'à l'année 100 environ. Dans ses « Antiquitates judaicae », il a raconté l'histoire des Juifs depuis les temps les plus anciens jusqu'à la guerre avec les Romains. Pour les temps les plus anciens, sa relation est fondée en partie sur les récits de l'Ancien Testament et en partie sur la tradition juive. Dans cet ouvrage il s'exprime ainsi qu'il suit au sujet de la 6e plaie d'Egypte : « Leurs corps se couvraient d'ulcères effrayants tandis que les parties internes se consumaient, et beaucoup d'Egyptiens périrent de cette manière (67). » Il n'est naturellement pas permis de conclure de cette déclaration qu'il y eut des Egyptiens qui moururent réellement de schechin à cette occasion. Mais ces mots prouvent en tout cas que Josèphe doit avoir été d'avis que le schechin pouvait être mortel.

Nous trouvons chez Philon une description beaucoup plus circonstanciée de la 6e plaie d'Egypte. Ce philosophe juif alexandrin bien connu est né vers l'année 20 avant J.-C. et il est mort sous le règne de l'empereur Claude. Voici comment il décrit cette plaie dans son ouvrage « De vita Mosis » : « La poussière se déposa immédiatement sur les hommes et sur les animaux et provoqua une ulcération (ἕλκωσιν) violente et très douloureuse de toute la peau, et en même temps que se produisait l'éruption, les corps gonflaient avec des phlyctènes suppurantes (ὑποπύους φλυκταίνας), dont on aurait dit qu'elles étaient produites par un feu invisible. Tourmentés par les souffrances et les douleurs autant par suite de l'ulcération que par suite de la chaleur, ils souffraient dans leur âme autant que dans leurs corps ; car on pouvait voir un ulcère (ἕλκος) unique et continu s'étendant de la tête jusqu'aux pieds, puisque les pustules qui étaient répandues sur les membres et sur le tronc se développaient et formaient une seule masse. »

On ne peut guère douter que nous n'ayons ici une description de la variole confluente. Tous les traits de la description de Philon (68) lui conviennent en effet : une maladie fiévreuse épidémique dans laquelle il y a sur toute la peau des pustules qui finissent par former un seul ulcère de la tête aux pieds. Krause (69) y reconnaît une description de la variole confluente, de même H. Haeser, et Friedreich (70) semble disposé à adopter la même conclusion.

De la citation donnée plus haut, nous pouvons donc conclure que Philon *doit avoir regardé la 6e plaie d'Egypte comme étant la variole* ; et pour cela il s'est probablement fondé sur la conception traditionnelle des Juifs de son temps. Comme témoignage d'une conception très ancienne du schechin, les déclarations de Philon ont naturellement une très grande importance.

Nous trouvons une autre expression de l'ancienne acception juive sur le sens de ce mot dans

La traduction du mot schechin par les Septante.

Cette vieille traduction judaïco-alexandrine de l'Ancien Testament fut, d'après l'avis de la plupart des savants, probablement faite en Egypte, par des Juifs hellénistes. Il est probable que le Pentateuque fut traduit le premier, sans doute vers l'an 300 avant J.-C., les autres livres un peu plus tard.

Mais avant de passer à l'examen de cette traduction, il faut nous souvenir qu'il n'existe pas dans le grec ancien de nom spécial pour la variole ; tous sont d'accord là-dessus. Il ne faut donc pas nous attendre à ce que schechin soit rendu par un mot qui signifie variole ; ce serait demander l'impossible.

Ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, schechin est traduit par ἕλκος (ou par le pluriel ἕλκη) dans la version des Septante. Ce mot signifie « blessure », « plaie ». Il était employé originairement pour désigner des blessures (*vulnera*) produites par un agent externe, p. ex. des flèches (Iliade, II, 723), etc. ; mais plus tard il a été employé également pour les plaies (*ulcera*) provoquées par une maladie, comme pour les ulcères qui se forment après les pustules, les furoncles, les abcès, etc. C'est dans ce sens qu'*Hippocrate* déjà a employé ce mot, et de même les médecins qui sont venus après lui (72). Chez Celse se trouve un renseignement qui mérite d'être rapporté ici ; en parlant des pustules, il dit entre autres : « Ubi hae ruptae sunt, infra quasi exulcerata caro apparet : ἑλκώδεις graece nominatur » (73).

Nous voyons par là que le mot ἕλκος peut parfaitement, être employé pour désigner l'éruption de la variole à un stade particulier, c'est-à-dire lorsque les pustules se dessèchent ou crèvent et qu'il se trouve une ulcération sous les croûtes. C'est pourquoi il serait indiqué de se servir de ce

(66) Cf. Rabbinowicz, l. c., p. 115.

(67) Cf. S. A. Naber : Flavii Josephi opera omnia. Antiquitates judaicae, lib. 2. cap. XIV, 4 : δεινῶς αὐτοῖς ἐξηλκοῦτο τὰ σώματα, τῶν ἐντὸς διαφθειρομένων, καὶ τὸ πολὺ τῶν Αἰγυπτίων οὕτως ἀπώλλυτο.

(68) Cf. L. Cohn : Philonis Alexandrini opera quae supersunt. Vol. IV, 1902. De vita Mosis lib. I, 22 : ἔπειτα κονιορτὸς αἰφνιδίων ἐπενεχθεὶς ἀνθρώποις τε καὶ ἀλόγοις ζῴοις ἀγρίαν καὶ δυσαλγῆ κατὰ τῆς δορᾶς ἁπάσης ἕλκωσιν εἰργάζετο καὶ τὰ σώματα εὐθὺς συνῳδοὶ ταῖς ἐξανθήσεσιν ὑποπύους ἔχοντα φλυκταίνας, ἃς ἐτόπασεν ἂν τις ἀφανῶς ὑφοκαιομένας ἀναζεῖν, ἀλγηδόσι τε καὶ περιωδυνίαις κατὰ τὸ εἰκὸς ἐκ τῆς ἑλκώσεως καὶ φλογώσεως πιεζόμενοι μᾶλλον ἢ οὐχ ἧττον τῶν σωμάτων τὰς ψυχὰς ἐκαμνον ἐκτετρυχωμένοι ταῖς ἀνίαις — ἓν γὰρ ἦν τις ἀ-ὸ κεφαλῆς ἄχρι ποδῶν συνεχὲς ἕλκος ἐθεάσατο, τῶν κατὰ μέλος καὶ μέρος διεσπαρμένων εἰς μίαν καὶ τὴν αὐτὴν ἰδέαν ἀποκριδέντων.

(69) Ueber das Alter der Menschenpocken, 1825, pag. 66.

(70) Geschichte der epidemischen Krankheiten, 1865, p. 24.

(71) Zur Bibel, 1848, I, p. 106.

(72) Cf. Thesaurus graecae linguae ab H. Stephano constructus publié par Hase, 1835, III, p. 748.

(73) Cf. Thesaurus grecae linguae, VIII, p. 958.

mot, faute d'un meilleur, pour désigner la variole en général.

En outre, le mot ἕλκος a réellement été employé plusieurs fois par des auteurs grecs anciens pour désigner l'exanthème qui accompagne la variole. Nous avons en effet dans la littérature grecque ancienne qui nous a été conservée des relations sur des épidémies qui, à en juger d'après les descriptions, doivent avoir été des épidémies de variole (74).

Nous avons tout d'abord la peste bien connue d'Athènes, qui sévit en 430 avant J.-C., pendant la guerre du Péloponnèse ; elle a certainement été une épidémie de variole maligne (Krause, Littré, Daremberg, Willan) (75). Cette maladie est brillamment décrite par *Thucydide* (76). De l'éruption cutanée il dit qu'il y avait une éruption de « petites pustules et d'ulcères » φλυκταίναις μικραῖς καὶ ἕλκεσιν ἐξηνθηκός ; cf. la traduction des Septante de l'Exode 9, 9 : ἕλκη φλυκτίδες ἀναζέουσαι).

Plus tard nous avons la peste antonine. On désigne sous ce nom des épidémies terribles qui durèrent de 165-180 après J.-C. et qui venant de l'Orient ravagèrent tout l'empire romain et s'étendirent sans doute aussi au delà de ses limites. C'était certainement, sinon exclusivement, du moins principalement une épidémie de variole (Krause, Littré, Haeser, Hirsch) (77). Galien parle plusieurs fois de cette peste dans ses ouvrages ; et dans sa description de l'éruption qui accompagnait la maladie, le mot « ulcère » ἕλκος, ἑλκώδης, ἡλκωμένος) revient constamment. C'est ainsi p. ex., qu'il dit d'un jeune homme que « tout son corps était couvert d'ulcères » (ἐξήνθησεν ἕλκεσιν ὅλον τὸ σῶμα) (78).

Il faut citer ensuite la peste du règne de Dioclétien qui sévit en Syrie après l'année 302 de J.-C. et qui paraît, elle aussi, avoir été une épidémie de variole (Krause, Haeser). Elle est décrite par l'historien de l'Eglise Eusèbe (79). Il dit de l'éruption : « c'étaient des ulcères — — — qui se répandaient sur tout le corps » (ἕλκος δὲ ἦν — — — — ὅ καθ' ὅλων μὲν ἕρπον τῶν σωμάτων).

On peut enfin mentionner qu'un médecin grec Hérodgt a décrit une maladie dans laquelle beaucoup d'autres (Krause, Littré, Haeser, Hirsch) voient la variole. Il était originaire de Lycie en Asie Mineure, et vivait à Rome à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Il ne reste de ses œuvres que des fragments qui se trouvent dans Aetius (80). L'éruption dans ces « maladies malignes et pestilentielles » est décrite comme « ulcéreuse, mais quelquefois ressemblant au charbon » (ἑλκάδη ταῦτα γίγνεται, τινὰ δὲ καὶ ἄνθραξι παραπλήσια).

Nous voyons donc que le mot ἕλκος par suite de son sens, peut convenir pour désigner l'éruption de la variole, et qu'il a effectivement été employé dans cette acception par plusieurs auteurs grecs anciens, par l'un entre autres (*Thucydide*) qui écrivait longtemps avant les Septante. C'est pourquoi il est permis de dire que les traducteurs alexandrins n'auraient guère pu trouver de terme plus heureux qu'ἕλκος pour désigner la variole, puisqu'il n'y avait pas de nom spécial pour cette maladie dans le grec classique.

La traduction des Septante permet donc parfaitement de voir dans le schechin la variole.

Depuis quand les Hébreux ont-ils connu le schechin ?

L'Ancien Testament nous donne en tous cas quelques points d'appui pour répondre à cette question. Le premier se trouve dans le récit de la maladie du roi Ezéchias. Elle paraît, d'après le récit qui nous en est fait (2 Rois 20, 1 et Esaïe 38, 1), être survenue à peu près en même temps que la « peste » dans l'armée assyrienne. Les inscriptions cunéiformes ont permis de placer en l'année 701 avant J.-C. l'expédition de Sanchérib en Judée (81). A cette époque-là, le schechin a donc apparu *en Judée ;* mais il est fort possible ou plutôt fort probable, qu'il a existé beaucoup plus tôt.

La deuxième indication se trouve dans le récit de la 6e plaie d'Egypte. On a cherché à déterminer sous quel Pharaon se place la sortie d'Egypte des Israélites, mais on n'est pas encore arrivé à une pleine certitude. Kautzsch (82) admet que c'était sous Mernephtah I, vers l'an 1320. Ainsi dès cette époque lointaine il est question d'une épidémie de schechin *en Egypte ;* mais là aussi, la maladie pouvait être beaucoup plus ancienne.

Il est intéressant, au point de vue comparatif, de se demander depuis quand la variole a existé dans d'autres pays. La première fois que nous entendons parler de cette maladie *en Europe,* c'est dans le récit des épidémies mentionnées plus haut (la peste d'Athènes 430 avant J.-C. et la peste antonine 165 — 180 après J.-C.), qui l'une et l'autre sont beaucoup plus récentes que les cas de schechin dont il est question dans l'Ancien Testament. Il est bien possible, il est vrai, qu'il y ait encore eu d'autres épidémies de variole ; il est souvent question en effet dans la littérature grecque et dans la littérature latine de terribles épidémies (λοιμός, pestis). Mais aucune d'elles n'est décrite avec assez de détails pour qu'on puisse juger avec quelque sécurité de leur nature. Plusieurs auteurs (p. ex. Immermann (83) ne veulent pas admettre que la peste d'Athènes et la peste antonine ont pu être la variole, mais ils sont d'avis que les premières épidémies de variole dont on puisse incontestablement affirmer l'apparition en Europe, sont celles dont parlent *Marius d'Avenches* et *Grégoire de Tours* (84)). Le premier décrit un « morbus vali-

(74) Je ne puis ici donner toutes les raisons qui m'ont amené à cette conclusion ; cela nous conduirait trop loin. Il suffira d'inviter le lecteur à se reporter à l'argumentation de Krause (« Ueber das Alter der Menschenpocken », 1825), de Littré (« Œuvres complètes d'Hippocrate », 1846, V. p. 58 sq.), de Daremberg (cf. Prus : « Rapport sur la peste et les quarantaines », 1846, p. 235 sq.) et de Haeser (« Geschichte der epidemischen Krankheiten ». 1865, p. 24 sq.).

(75) « An Inquiry into the Antiquity of the Smallpox ; se trouve dans les « Miscellaneous Works ». Je n'ai malheureusement pas pu consulter l'original.

(76) Cf. son Histoire, livre II, chap. 47 sq.

(77) Handbuch der histor.-geograph. Pathologie, 1881, I, p. 90.

(78) « Methodus medendi », 5, 13 ; cité par Hecker : De peste Antoniniana commentatio, 1835.

(79) Cf. Schwegler : Eusebii Pamphili historia ecclesiastica, 1852, lib. IX, cap. 8.

(80) Tetrabiblon, lib. V, cap. 129.

(81) Cf. F. Buhl : Kommentar til Jesaia, 1894, p. 11. Plusieurs auteurs (p. ex. Buhl) pensent que la maladie d'Ezéchias se place plus tôt, soit en 714 ; mais la différence n'est pas telle qu'elle ait grande importance pour la question qui nous occupe.

(82) Die Heilige Schrift des Alten Testaments. Beilagen. 1894, p. 111.

(83) « Variola », 1896 ; dans Specielle Pathologie und Therapie par Nothnagel.

dus cum profluvio ventris et variola », répandu en Italie et en France en 570 ; l'autre parle d'une peste de « pustulæ malæ » qui sévissait en France en 580 et que le peuple appela « corales ».

Comme il n'y avait pas de nom spécial pour la variole dans les langues grecque et latine de l'antiquité, et que nous n'entendons parler que de quelques épidémies ayant éclaté à de longs intervalles, nous sommes fondés à conclure que cette maladie ne peut plus avoir existé à l'état endémique en Europe dans l'antiquité, mais qu'elle a dû être importée du dehors.

On admettait généralement autrefois que la variole a existé aux *Indes* dès la plus haute antiquité (85)). Mais J. Orth (86) et Julius Jolly (87) ont récemment cherché à prouver que la connaissance de la variole aux Indes remonte à une date beaucoup plus rapprochée. Ni la description de la maladie ni son nom spécifique ne se trouveraient dans les ouvrages anciens ; les premières relations à son sujet dateraient de plusieurs siècles après J.-C. Dans ce cas, les juifs auraient connu la variole depuis plus longtemps que les Indous ; et il ne faudrait pas en chercher le pays d'origine aux Indes ou dans les contrées voisines.

L'Ancien Testament nous donne-t-il quelques indications sur le pays d'origine de la variole ? La maladie est-elle née en Palestine, ou a-t-elle été importée du dehors, et, dans ce cas, de quel pays ? Là-dessus l'Ancien Testament nous donne une indication précieuse ; dans Deut., 28, 27, il est question de la maladie comme du

schechin d'Egypte

Cette expression semble indiquer que la maladie ne peut guère être originaire de Palestine, mais qu'elle a dû y venir d'Egypte et qu'elle a dû éclater en Egypte assez violemment et assez fréquemment pour qu'on l'ait considérée comme particulière à ce pays. Le passage Exode 9, 9 — 11 semble donner les mêmes indications. La plupart des autres plaies ont, en effet, d'après l'opinion généralement courante, été des calamités publiques qui sévissaient (et sévissent encore) souvent dans ce pays ; c'est pourquoi il doit probablement en avoir été de même du *schechin*.

L'Ancien Testament désigne donc l'Egypte comme la patrie de la variole dès la plus haute antiquité. Cela s'accorde parfaitement avec ce que nous apprenons par d'autres sources. Aujourd'hui encore, ce pays est particulièrement éprouvé par la variole (Hirsch) (88), et il en a été de même dans le passé, *Prosper Alpinus* (89) (à la fin du XVI^e^ siècle) dit, par exemple, qu'il y éclate des épidémies de variole chaque année. Il est également significatif que ce soit précisément en Egypte, à Alexandrie, que vécut *Ahron* (env. 620 après J.-C.) que beaucoup de savants regardent comme le premier médecin qui ait laissé une description de la variole. Elle se trouve dans ses « Pandectes » dont des extraits ont été conservés dans l'ouvrage du médecin arabe Rhazes « Continens » (90). C'est également à Alexandrie que vivait le philosophe juif Philon (1^er^ siècle de l'ère chrétienne) ; sa description, citée plus haut, de la variole confluente est tellement exacte et vivante qu'il y a tout lieu de croire que lui-même avait vu cette maladie.

D'Egypte, ou des pays situés plus en amont sur le Nil; il semble que la variole se soit répandue non seulement chez les Juifs, mais aussi chez d'autres peuples. C'est ainsi que cette maladie aurait pénétré en Arabie pour la première fois pendant le siège de la Mecque par les Abyssins (572 ou 569 après J.-C.) (91) ; il est naturel de penser que ce sont les Abyssins qui l'ont apporté de l'Afrique, *Thucydide* (92) dit clairement de la peste d'Athènes (430 avant J.-C.) dont nous avons parlé plus haut, qu'elle était originaire, dit-on, d'Ethiopie, au-dessus de l'Egypte, mais qu'elle s'est répandue ensuite en Egypte, en Libye et dans la plus grande partie des états du roi de Perse ».

D'après tous ces témoignages concordants, recueillis de divers côtés, on ne peut guère douter que la variole n'ait régné dans la vallée du Nil dès une très haute antiquité.

Mais, s'il en est ainsi, nous pouvons nous attendre à ce que les anciens Égyptiens aient connu cette maladie, et aient possédé pour la désigner un nom particulier; car c'est le cas dans tous les pays où elle éclate fréquemment, même chez les peuples les plus arriérés.

Y a-t-il donc dans l'ancienne littérature égyptiennne quelque renseignement sur la variole ?

Pour répondre à cette question, j'ai consulté le Papyrus Ebers, qui est la source la plus abondante et la plus importante de nos connaissances sur la médecine des Égyptiens. Je me suis servi, en partie de la traduction de Joachim (93) et en partie du texte original. M. le professeur Lieblein m'a aidé avec la plus grande amabilité dans l'étude de l'original égyptien ; je lui en exprime ici ma vive reconnaissance.

Le Papyrus Ebers contient une quantité de recettes médicales contre toutes les maladies possibles dans tous les organes. Les recettes ne sont pas classées d'après les maladies, mais d'après les organes ; pour chaque partie du corps, on trouve une quantité de remèdes contre les différentes maladies qui peuvent se produire dans cet organe. Aussi les maladies qui atteignent plusieurs organes sont traitées dans plusieurs endroits différents. C'est ainsi que l'on passe en revue les maladies de la tête, des yeux, des cheveux, de la peau, du nez, des oreilles, de la bouche, de la langue, des dents, etc.

En comparant quels sont les organes attaqués par chaque maladie et en étant attentif aux remarques sur les symptômes de la maladie, nommés occasionnellement, je suis arrivé à cette conclusion qu'*il est très probable que le mot uchedu a été l'ancien nom égyptien de la variole* (94).

(84) Cf. Krause : Ueber das Alter der Menschenpocken, 1825, p, 134 sq., et Haeser : Geschichte der epidemischen Krankheiten, 1865, p. 62.

(85) Cf. Immermann : Variola, l. c.

(86) « Bermerkungen über das Alter des Pockenkenntniss in Indien und China », dans le Janus 1900, pp. 391 sq. et 452 sq.

(87) « Nachtragliches über das Alter der Pockenkenntniss in Indien », dans *le Janus*, 1900, p. 577.

(88) Handbuch der histor-geograph, Pathologie, 1881, I, p. 92.

(89) De Medicina Ægyptiorum, 1591, livre I, chap. 13.

(90) Livre XVIII, chap. 8 ; cf. Greenhill : A. treatise on the Smallpox and Measles by Rhazes, 1848, pp. 104 et 129.

(91) Krause, l. c., p. 107.

(92) 2^me^ livre, 48, I.

(93) « Papyros Ebers », par H. Joachim, 1890.

(94) Dans plusieurs des passages dont nous nous servirons dans la suite, et où la traduction porte « uchedu », ce mot en réalité n'est pas écrit entièrement dans le texte égyptien ; il n'y a qu'un déterminatif (le paquet noué) avec la marque du pluriel, ou, dans quelques endroits, « u » avec le déterminatif et la marque du pluriel. On pourrait donc se demander si, dans ces passages, il est question d'uchedu, ou peut-être d'une autre maladie. Cependant, il

Cette opinion étonnera peut-être, car à ma connaissance personne n'a jamais pensé que le mot uchedu pût désigner la variole. George Thin (95), se référant à un avis exprimé par le professeur Macalister, a cru que uchedu désignait la lèpre. Stern (96) le traduit par : « dolor, dolere, dolens, acerbus ». Dans le grand Hieroglyphisch-demotisches Wörterbuch (tome I), Heinrich Brugsch écrit : « Uchet, Uched, eine besondere Krankheitsform, deren Natur bisjetzt noch nicht näher bestimmt worden ist. Hr. Chabas überträgt den Namen durch 'inflammation', doch sind die Beweise dafür abzuwarten. Im kopt. bieten sich als Elemente der Erklärung dar: chat, chiti excoriare (pellem a capite ad pedes), also demnach vielleicht eine Krankheit, bei der sich die Haut ablöste. Möglicherweise eine Art von Aussatz, die sich zunachst durch Flecken auf des Haut anzeigte. » Dans le supplément du même Worterbuch (tome V), Brugsch dit : « Ob das Wort die so allgemeine Bedeutung von « dolor » hat, wird mir schwer zu glauben, da mir uched eine bestimmtere Krankheitsform zu sein scheint, die nicht ohne Zusammenhang mit dem kopt chath pinguis, crassus, obesus dastehn dürfte. »

Lorsqu'on lit les passages où il est question d'*uchedu*, on a positivement, comme le dit Brugsch, l'impression qu'il ne désigne pas une notion vague et générale comme « douleur » ou « inflammation ». Il ne peut pas désigner non plus un symptôme ni une manifestation particulière d'une maladie ; car il est question de plusieurs sortes d'éruptions dans l'uchedu (annut nt uchedu, ubennu n uchedu, ãat nt uchedu). Uchedu doit nécessairement être ici le nom générique de la maladie tandis que annut, ubennu et ãat désignent les formes particulières d'éruptions qui peuvent s'y manifester. En tenant compte de tout, l'on est amené à conclure que *uchedu doit avoir été le nom d'une maladie particulière*.

Mais il est bien difficile d'admettre que ç'ait été la lèpre ; car, d'après ce que dit le Papyrus Ebers, il semble que l'uchedu n'a pas été une maladie de longue durée. Les remèdes recommandés contre cette affection ne doivent en règle générale être employés que pendant quatre jours, ce qui est un délai beaucoup trop court pour le traitement d'une maladie chronique et incurable comme la lèpre (97).

L'uchedu doit donc avoir été une maladie *aiguë*. De plus, il doit avoir été une affection très *fréquente* et très *sérieuse*. C'est ce que semble indiquer en tout cas le fait qu'il en est question particulièrement souvent dans le Papyrus Ebers et dans le grand papyrus de Berlin ; (98) il n'y a pas, même à beaucoup près, de maladie qui y soit nommée aussi souvent. Le fait qu'à la feuille 30 se trouve une longue formule magique contre l'huchedu conduit à la même conclusion ; de même le fait suivant : un paragraphe à part (feuille 103) a pour titre : « Commencement du livre sur l'expulsion de l'uchedu de tous les membres d'une personne » (99). On n'aurait guère fait tant d'honneur à un mal insignifiant.

L'uchedu a probablement *pu causer la mort ;* dans plusieurs passages en effet (feuilles 24,14 ; 45, 14 ; 46, 15 ; 60, 21), il se trouve nommé à côté de la « maladie mortelle de l'ãaã », ou accompagné de l'expression « toutes les maladies mortelles » ou « toutes les sortes de morts » (met mett).

D'après tout qui en est dit, l'uchedu doit avoir été un mal qui *affectait l'état général* et qu'accompagnaient des *symptômes dans les différents organes*. Il provoquait probablement la *fièvre;* car, à la feuille 35, 22, il est question de « brûlure (qadu) de l'uchedu dans šenebt. »

Il est probable que les Egyptiens ont *regardé le ventre* (χ et) *comme le siège propre de cette maladie ;* cela paraît ressortir, en tout cas, d'une description de l'uchedu dans le papyrus de Berlin traduit par F. Chabas ; (100) « Son ventre est pesant, la bouche de son cœur (c'est-à-dire : cardia) est malade, son cœur est brûlant — — —, ses habits sont lourds sur lui, beaucoup d'habits ne le réchauffent (?) pas ; il a soif la nuit ; le goût de son cœur est perverti comme un homme qui a mangé des figues de sycomore ; ses chairs sont amorties comme un ventre refuse de se débarrasser. Prononce sur lui : — — — il y a un nid d'inflammation

est extrêmement probable qu'il est question d'uchedu. Tout d'abord, parce que cette maladie paraît être la plus connue et la plus souvent nommée chez les Egyptiens ; dans le Papyrus Ebers, le mot « uchedu » (entièrement écrit) paraît plus souvent qu'aucun autre nom de maladie (en tout 23 fois), et de même il en est question très souvent (18 fois) dans le grand papyrus de Berlin. C'est pourquoi il est tout d'abord légitime de penser que ce mot, exprimant une chose bien connue, pût être désigné par son déterminant seul. Cette supposition se confirme si nous examinons les passages où se trouve ce déterminatif. C'est à la feuille 23, 2 que nous trouvons pour la première fois ce déterminatif isolé dans le Papyrus Ebers (je ne m'attache pas à la feuille 11, 3, où le sens est peut-être douteux). Dans ce passage, ce déterminatif ne peut renvoyer à rien de ce qui précède ; dans les trois feuilles précédentes, il n'est question que des vers intestinaux qui sont déterminés par un serpent. Par contre, la recette qui suit immédiatement traite de l'uchedu, écrit en toutes lettres. Sur la feuille 24, 10 se trouve d'abord une recette accompagnée seulement du déterminatif, puis une autre où uchedu se trouve écrit en toutes lettres, puis de nouveau deux autres avec le déterminatif seul. A la feuille 30, 3—4, nous avons deux recettes contre une maladie qui n'est indiquée que par le déterminatif : mais aussitôt après se trouve une formule magique que l'on doit employer contre cette affection, et dans cette formule il n'est question que d'uchedu. A la feuille 107, 16—17, il n'y a que le déterminatif dans le titre et au commencement de la description d'une maladie ; mais aussitôt après (107, 19), la même maladie est désignée comme étant l'uchedu, écrit en toutes lettres.

Dans tous ces passages, le contexte montre clairement que ce déterminatif ne peut désigner que l'uchedu. Cela nous donne le droit d'admettre qu'il doit en être de même dans les passages où la suite des idées est moins claire. Ainsi, à propos des maladies des yeux, feuille 55, 21, 56, 16, et 61, 1, il y a là le déterminatif sans qu'on puisse se reporter à rien de spécial en ce qui précède. Mais il est probable qu'il désigne l'uchedu ; cette maladie est nommé à la feuille 60, 21, dans une formule magique contre les maladies des yeux, il est donc certain que l'uchedu peut s'attaquer aux yeux. A la feuille 104, 6-9, nous lisons trois fois de suite le déterminatif seul ; il faut probablement entendre par là l'uchedu ; car le titre de ce paragraphe (103, 1) porte : « Commencement du livre sur l'expulsion de l'uchedu de tous les membres d'une personne. »

Il n'y a qu'un endroit où il faille probablement songer à une autre maladie. C'est à la feuille 27, 11 ; le titre ne contient que le déterminatif, mais dans le morceau lui-même il est question de la maladie uhau.

(95) Leprosy, 1891, p. 15.

(96) Cf. le Glossarium du Papyrus Ebers.

(97) Je serais plutôt disposé à croire qu'il faut voir la lèpre dans la maladie du dieu Chensu, dont il est question dans le Papyrus Ebers, feuilles 108—110. D'elle, il est dit (traduction de Joachim, p. 193) : « er ist widrig » ; « ist er nicht wie die widerlichste der Pusteln? » Et l'on conseille de ne pas la traiter.

(98) Édité par H. Brugsch, dans le « Recueil de Monuments égyptiens ».

(99) Le même titre, à peu près, se trouve au commencement d'un paragraphe du papyrus de Berlin, feuille 15.

(100) « Mélanges égyptologiques », 1862.

(uχedu) dans son ventre ; le goût de son cœur est malade — — ; s'il se lève, il est comme un homme qu'on empêche (de marcher) ».

L'idée que l'uchedu a son siège (« son nid ») dans le ventre paraît aussi dominer dans le Papyrus Ebers. Des recettes contre les vers intestinaux sont, en effet, immédiatement suivies (feuilles 23—25) d'une série de recettes « pour guérir l'uchedu dans le ventre » (mχet).

Mais les Égyptiens doivent aussi avoir cru que l'uchedu peut s'attaquer au cœur ou *avoir son siège dans le cœur ;* à propos du cœur, du système cardiaque et des maladies de cœur, il est question (feuille 101, 9 - 12) de l'« uchedu dans le cœur » (her hātif). Le fait que la feuille 45, 18 donne deux recettes pour guérir le cœur et éloigner l'uchedu semble amener à la même conclusion.

Mais l'uchedu paraît avoir été, avant tout, une maladie qui *attaque la peau*. Il est dit en effet qu'il doit être *traité par des onguents et des emplâtres*. A côté de diverses pommades contre la maladie de l'huhau, nous trouvons (feuille 26 sq.) plusieurs remèdes externes contre l'uchedu. A la feuille 46, 15, il est question d'un onguent pour détruire « toutes sortes d'uchedu dans tous les membres d'une personne ». A la feuille 47, 5, on trouve un remède avec lequel on oindra « toutes les parties malades dans toutes les formes de l'uchedu ». A la feuille 48, 8 se trouve l'indication d'un onguent « pour la tête malade et pour éloigner l'uchedu ». Dans aucun de ces passages il n'est directement question de maladie cutanée ; mais on n'emploierait guère d'onguents ni d'emplâtres, s'il n'y avait pas eu de symptômes de la peau.

D'ailleurs, il est *dit expressément dans d'autres endroits qu'il y a des éruptions cutanées*, et elles sont décrites. A la feuille 27, 18 — 20, il est question de deux remèdes internes « pour guérir des *taches de la peau* (annut) (101) dans l'uchedus ». A la feuille 30, 4 il est question d'un emplâtre « pour guérir des *ulcères* (ubennu) (102) qui se produisent dans l'uchedu ». Dans le dernier paragraphe (la partie chirurgicale du Papyrus Ebers) se trouve la description suivante (feuille 104, 6 sq.) (103) : « Wenn Du ein Gewächs (henhent (4) triffst, das in Verbindung mit Belastigung der Uchedu entstanden ist, Du findest es wie Bohnen, kranke Beulen (χesed χenen) enstehen auf seiner Haut, freilich nicht gross ; wenn der Patient krank ist an (Wund) eiter (tīt) innen in seinem Körper so sag Du dazus : 'er hat ein Gewachs (henhent) (104) der Uchedu, das (Wund) eiter (tīt) entwickelt'. Ich werde die Krankheit behandelu. Mach Du dagegen die Mittel, die von Pusteln (tuau) befreien und Eiter (tīt) ausziehen. » Et là-dessus il ordonne un emplâtre. Dans ce passage, il paraît être question de *petites pustules* « comme des fèves » ; il y a du *pus* (tīt) et des *plaies* (χesed). Par contre à la feuille 107, 16 sq. (105), il est probablement question d'*abcès plus gros :* « Wenn Du einen Tumor (āat) der Uchedu im Kopf triffst, — — — und findest, dass er Flüssigkeit producirt, dass er unter Deinen Fingern, die ruhig gehalten werden, gewachsen ist, und dass er erweicht ist, wenn er (auch) nicht gross ist, se sag Du dazu : 'es ist ein Tumor (āat) der Uchedu im Kopf — — —'. Ich werde die Krankheit behandeln. Behandle sie mit dem Messer, aber pass auf, dass Du das Gefass meidest. Es fliesst etwas daraus wie Kuchenwasser ; es ist eine zottige Hülle darauf (festgebunden) ; lass nicht etwas davon darin zurück, lass es nicht herumlaufen ; heile es sowie man eine offene Wunde (ubennu) heilt in jedem Körpertheil einer Person (durch) Umhüllen und Heilen der metu ; die Flecken (ānnut), die eine Person bekommt, lassen es aufschwellen und vertreiben es nachher. » Ce passage indique que l'éruption de l'uchedu commence comme annut, qui peut se transformer ensuite en āat, et qu'elle finit en ubennu. Nous citerons enfin un passage de la feuille 39, 3 sq. : « c'est comme s'il était consumé par l'uchedu, son cœur est faible, comme si la faiblesse de l'âge était venue sur lui ; c'est — — ; ne te lève pas au-dessus de cela, ne mets pas ta confiance dans de faibles remèdes ; il s'est formé des plaies (χesed), il y a des matières putréfiées (sehua tīt), il y a de l'humeur qui vient de la partie malade (met' n χaīt). Fais donc pour lui un remède pour la tenir ouverte par la médecine ».

Il n'est rien dit de précis dans le Papyrus Ebers sur l'extension de l'éruption ; mais il semble qu'elle se soit *étendue sur tout le corps*. Il est question, en effet, d'uchedu sur la tête (107, 19), aux pieds (32, 16) et dans tous les membres (46, 15) et au nepehu (51, 18). Le papyrus de Berlin (10, 5 - 7), par contre, mentionne expressément que les taches (annu) de l'uchedu se trouvent sur la tête, sur tous les membres et aux pieds.

Outre la peau, les *yeux* ont été probablement été atteints. L'énumération des remèdes pour les yeux (feuille 55 sq.) commence par une recette « à appliquer contre l'apparition de l'uchedu dans le sang des yeux ». Plus tard (56, 16 et 91, 1), nous trouvons deux remèdes « pour empêcher l'uchedu d'atteindre les yeux ». Dans une formule magique contre les maladies des yeux (60, 21), il est aussi question d'uchedu.

Cette maladie pouvait encore paraître dans la *bouche ;* à la feuille 27 7, il est question d'un remède « pour écarter l'uchedu de la bouche ». Cette recette se trouve placée parmi différents onguents contre l'uchedu et d'autres maladies ; il semble, par conséquent, que la bouche pouvait être atteinte d'uchedu tout comme la peau, et ce remède est destiné à le prévenir.

Les *dents* elles-mêmes pouvaient être affectées par cette maladie ; à la feuille 89, 4, nous trouvons un remède destiné à « prévenir l'apparition de l'uchedu dans les dents ». Cela veut dire, sans doute, que les gencives étaient atteintes, en sorte que les dents se déchaussaient.

L'uchedu pouvait aussi se produire près de l'*anus ;* à la feuille 31, 14, il est question d'un suppositoire destiné à « expulser l'uchedu dans l'anus » (her pehut). Il pouvait y avoir aussi des symptômes dans la *voie urinaire ;* car à la feuille 49, 11, il y a une recette « pour un homme malade d'uchedu dans son urine » (m muītef).

Enfin l'uchedu paraît avoir été accompagné de *douleurs dorsales ;* à la feuille 40, 6, il est question en effet d'« uchedu qui a passé sur une épine dorsale » (her pesedef). Il ressemble alors aux douleurs de la « Messerträgerkrankheit » (atepu n χeri-demt) (106).

(101) Brugsch : « « Hautfflecken. » Cf. également Pap. Eb. 108, 3. Dans le grand papyrus de Berlin 10, 5 — 7, il est aussi question de « annu dans l'uchedu, aux pieds à la tête, et dans tous les membres » ; dans le même papyrus 14, 6 — 8, il est également question d'« annu dans l'uchedu ».

(102) Brugsch : eiternde Wunden ». Cf. également Pap. Eb. 108, 2.

(103) Cf. la traduction de Joachim, p. 187.

(104) Peut-être : exanthème.

(105) Cf. la traduction de Joachim, p. 192.

(106) « Messertragerkrankheit » a dû évidemment être une mala-

L'uchedu est encore nommé plusieurs fois (cf. feuille 31, 6; 36, 2 ; 40, 6 ; 85,14 ; 86, 8) dans le Papyrus Ebers, mais sans qu'on puisse en tirer d'autres indications.

Si l'on rapproche tous les passages cités plus haut, on est naturellement amené à penser à la variole. Tous les traits de la description lui conviennent : une maladie générale, grave, mortelle, accompagnée de fièvre et de symptômes dans les différents organes, de douleurs dorsales, d'éruption cutanée étendue, formée soit de taches, soit de pustules ou encore d'ulcères, de symptômes des yeux, de la bouche, des gencives et de l'anus. Il est particulièrement caractéristique qu'il y ait une éruption pustuleuse (tuau, tît) « comme des fèves » et que les yeux soient atteints. Tout cela convient à la variole, et ne convient à aucune autre maladie ; et en rapprochant tous les passages, on obtient une énumération assez complète des symptômes de la variole.

Il y a donc de bonnes raisons pour admetre que le mot uchedu a été le nom spécifique de la variole, et qu'ainsi cette maladie a été bien connue des anciens Égyptiens.

Il est encore question de l'uchedu dans un dernier passage du Papyrus Ebers, à la feuille 38, 5. D'une maladie particulière dans le ro-ab il est dit : « c'est là le sechen de l'uchedu » (seꜥen pu nuꜥedu) (107). Il semble ici que « sechen » ait été une espèce particulière d'uchedu, ou l'une de ses manifestations, ou être, de quelque manière que ce soit, en rapport avec elle. D'après cela, sechen serait une forme de la variole. Le passage cité ici ne permet pas de se faire une idée plus précise de cette maladie ; par contre, elle est décrite un peu plus explicitement dans deux autres passages du Papyrus Ebers. Ainsi à la feuille 42, 8 sq. : « Lorsque tu examines une personne atteinte de constipation (?), qui éprouve des douleurs au cœur, dont la face est ãat, dont le cœur bat : lorsque tu l'examines et que tu trouves que son cœur est brûlant, son ventre gonflé, c'est le sechen dans l'intérieur ; la fièvre (t'af) le consume. Fais un médicament pour éteindre la fièvre (t'af) et pour débarrasser ses intestins, en buvant de la bière douce qui a reposé sur de la farine desséchée, donne-le-lui à manger et à boire pendant 4 jours. Regarde le matin pendant 6 jours ce qui sort sur ses fesses. Si l'ãat'et est sorti chez lui en vésicules (?ãtut) (108) noires, dis : cette fièvre (t'af) a atteint son cœur, la maladie d'asi de son ventre a diminué. Si tu l'examines ensuite (c.-à.-d. après les six jours ?) et si quelque chose sort sur ses fesses comme le blanc des fèves et que des gouttes (?àadet) (109) jaillissent (setet) de lui comme nesu (110) de tepaut (111), alors dis : ce qui est dans son ro-ab, sort (ou tombe). » A la feuille 105, 1 sq. (112), on trouve ce qui suit : « Wenn Du ein Fett-Gewächs (henhent) (113) in seiner Kehle triffst und findest es wie seꜥen des Fleisches, der unter Deinen Fingern erreicht ist, — — — so sag Du dazu : 'er hat ein Fett-Gewächs (henhent) (114) in seiner Kehle'. Ich werde die Krankeit mit dem Messer behandeln, indem ich mich vor den Gefässen in Acht nehme. Mach Du dagegen ein Pflaster als Heilmittel, das von Pusteln (tuau) (115) befreit.

La traduction de ces passages est incertaine, et il y a beaucoup de mots dont le sens est douteux. C'est pourquoi il est très difficile de dire quelque chose de précis du sechen. Il semble au premier abord que ce soit une maladie générale avec de la fièvre (t'af) et qu'il soit accompagné d'une éruption cutanée (henhent) composée de vésicules (?ãtut) et de pustules (tuau) : l'éruption se développe pendant six jours et peut être noire et blanche. Tout cela peut se dire parfaitement de la variole. Et toute la description de la maladie semblerait indiquer que le sechen est véritablement une forme d'uchedu.

Le mot « sechen » rappelle d'une manière frappante le mot hébreu « schechin ». Déjà Brugsch (115) a été rendu attentif à la grande ressemblance que ces deux mots présentent. Il est facile de supposer que nous n'avons pas là simplement une ressemblance de sons, mais que c'est un seul et même mot. Au point de vue philosophique, cette supposition ne paraît pas rencontrer d'obstacle. Le Papyrus Ebers étant beaucoup plus ancien que la littérature hébraïque, le mot égyptien serait dès lors le plus ancien, le mot primitif.

Par tout ce qui précède, nous voyons que l'on a de bonnes raisons de supposer que les Juifs ont reçu la variole d'Egypte, puisque, d'après le Papyrus Ebers, cette maladie doit y avoir existé et y avoir été connue dès la plus haute antiquité ; de même, il paraît rationnel de penser que le mot hébreu « schechin » est le même que le mot égyptien « sechen ». En d'autres termes, il est probable que *les Juifs ont reçu la variole elle-même et son nom de l'Egypte*. Ils auraient donc deux raisons de désigner cette maladie comme le « *schechin d'Egypte* ».

Quelques mots enfin sur l'époque depuis laquelle la variole a existé en Egypte. On admet que le Papyrus Ebers a été copié vers l'an 1550 avant J.-C. (ainsi 200 ans avant la sortie d'Egypte du peuple d'Israël) ; mais son contenu doit remonter à une époque antérieure. Un paragraphe (feuille 103 sq.) commence ainsi : « Commencement du livre sur l'expulsion de l'uchedu de tous les membres d'une personne, ainsi qu'il fut trouvé dans un ouvrage sous les pieds du dieu Anubis dans la ville de Letopolis ; il fut apporté à sa majesté le roi de la haute et de la basse Egypte Usaphaïs. » Le roi ci-dessus nommé régnait vers l'an 3700 avant J.-C. Il y a pourtant lieu de douter de l'exactitude de ce titre ; cette histoire sur la haute antiquité du livre est probablement inventée seulement pour attirer d'autant plus d'attention sur le contenu. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que le Papyrus Ebers n'est qu'une copie ou un extrait d'ouvrages médicaux plus anciens ; et lorsque ces derniers furent écrits, l'uchedu devait naturellement avoir existé et être connu depuis longtemps, puisqu'il avait reçu un nom.

Nous pouvons donc partir de l'idée que *la variole doit*

---

die du dos ; ne serait-ce pas la même chose que le lumbago (Hexenschuss) ?

(107) C'est là du reste un des endroits où le nom de la maladie n'est pas écrit en toutes lettres, mais seulement indiqué par le déterminatif et la marque du pluriel.

(108) atut doit évidemment être une espèce quelconque d'éruption cutanée ; cf. l'emploi du mot dans le Pap. Eb. feuille 104 — 105 en plusieurs endroits.

(109) Cf. Pap. Eb. 91, 13 : aadet nt aat.

(110) D'après le Glossarium de Stern, il est davantage question de nesu dans le petit papyrus de Berlin, et il est décrit là comme une maladie d'enfants.

(111) A la feuille 86, 15, il est question d'un onguent destiné à « expulser le tepau de la tête » (der tepau m t'at'a), en sorte que tepau (t) doit probablement désigner une sorte d'éruption.

(112) Traduction de Joachim, p. 188.

(113) Peut-être : exanthème.

(114) A la feuille 104, le même mot (tuau) se trouve pour désigner l'éruption dans l'uchedu.

(115) Hieroglyphisch-demotisches Wörterbuch, tome VII, p. 1109.

avoir existé en Egypte au moins deux mille ans avant J.-C. Ainsi les relations égyptiennes sur cette maladie sont beaucoup plus anciennes que toutes les relations connues jusqu'à présent d'autres contrées.

Aussi c'est probablement dans la vallée du Nil qu'il nous faut chercher le pays d'origine de la variole.

Ebbell.

LA MARMITE DITE AMÉRICAINE AU TEMPS D'AMBROISE PARÉ

Communication faite à la *Société nationale de médecine de Lyon* (17 juin 1907).

Je ne sais trop à quelle époque a fait son apparition l'instrument qui sert à faire le bouillon américain, et qui pour cela porte le nom de marmite américaine.

En feuilletant les œuvres d'Ambroise Paré, j'ai trouvé non seulement la mention de cet appareil, mais encore une figure qui le représente tel qu'on le trouve de nos jours dans le commerce.

Je ne puis spécifier quelle est l'édition que j'ai entre les mains, parce que la *première page* manque, et que nulle part je n'ai pu trouver aucune mention de l'éditeur et même du nom de l'imprimeur.

C'est au vingt-deuxième livre, où l'auteur traite de la peste, et plus spécialement :

« *Du régime et manière de vivre du malade et premièrement du manger* », qu'au paragraphe consacré au *restaurant*, il indique l'emploi de cet instrument dans les termes suivants :

« Si le malade est fort débile, on lui donnera de la gelée faite de chappon et de veau, y faisant bouillir eau d'ozeille, de chardon benist, bourrache et un peu de vinaigre rosat, canelle, sucre et autres choses qu'on verra être nécessaires.

« La nuit ne faut être dégarni de quelques bons pressis et bouillons (y adjoustant un peu de jus de citron ou de grenade aigres) lesquels en cette maladie sont plus à louer que les coulis, à cause qu'ils sont trop espés, fait obstruction aux veines mésaraïques et capillaires du foye, et causent soif pour la tardifveté de leur distribution, et donnent peine à l'estomach de les cuire, lequel, comme aussi le cœur et autres membres nobles, a assez d'autres empeschements à vaincre son ennemy.

« Il n'est aussi impertinent tenir et faire préparer le restaurant qui s'ensuit, afin de n'ennuyer le malade d'une sorte de viandes, mais le récréer aucunement en divers usages d'aliments, non que par ce moyen ne luy veuille rechercher et conciter un appétit, mais le fortifier, et cependant le contenter en quelque façon, et lui donner courage de résister à sa maladie : partant on pourra user de cestuy-cy. »

J'ai cité les paragraphes suivants pour montrer quelles étaient les indications qu'Ambroise Paré voulait remplir. J'arrive à la description du restaurant pour la préparation duquel l'auteur conseille l'emploi de la marmite :

« Prenez un vieil chappon et un jarret de veau, deux perdrix hâchées, cannelle entière deux drachmes : le tout mis en un vaisseau de verre bien estouppé sans aucune autre liqueur, et soyent faits bouillir au bain Marie, jusqu'à ce qu'ils soyent parfaitement cuits.

« Ou en un *vaisseau d'estain*, qui t'est icy représenté, lequel se clost à vis, de façon que nulle vapeur ne peut sortir dehors, et est propre à faire restaurant, et potins vulnéraires, et décoctions de gaïne, salsepareille, et esquine, et généralement toutes choses qui se doyvent cuire au bain-Marie.

« Car par ce moyen la chair se cuist en son propre jus, sans que le feu y porte dommage : puis le jus soit exprimé dedans des presses propres à telle chose, duquel en sera donné une once ou plus pour chaque fois avec un peu d'eaux cordiales, comme eau de bourrache, de violettes, de buglose, de scabieuse, de rose, ou de conserve d'icelles ou du triosantal, diamargaritum frigidum, desquelles on en dissoudra et en sera donné souvent au malade, à scavoir de trois heures en trois heures, plus ou moins, selon que le malade le pourra digérer, et que la fièvre et autres accidents le permettront : car selon que la fièvre sera grande ou diminuée, il faudra diversifier les aliments, tant en quantité qu'en qualité. »

Clément.

Documents

sur la mort du duc de Berry

Le duc de Berry, troisième fils du grand Dauphin, petit-fils de Louis XIV, qui, en 1710, épousa la fille aînée du Régent, mourut en 1714, le 4 mai, à l'âge de 28 ans, à la suite d'accidents dont nous trouvons les détails dans deux lettres que la princesse Palatine, sa belle-mère, adressait à sa tante Sophie (princesse électrice de Hanovre) (1) :

« Marly, 3 mai 1714.

« ...Nous avons ici notre duc de Berry dangereusement malade. Dans la nuit de dimanche au lundi matin, avant quatre heures, il eut un accès de fièvre avec frissons ; il cacha la chose, se leva, s'habilla et voulut aller trouver le médecin du roi ; mais le frisson l'ayant repris de nouveau, il ne put plus le cacher, et comme il avait un très violent mal de tête, il dut se mettre au lit. La fièvre a toujours été en augmentant, accompagnée de forts vomissements. D'abord, il rendit une matière toute verte, et ensuite noire comme du charbon. Mais hier, en examinant les matières noires, on s'aperçut que c'était du sang caillé. Il en rendait par le haut et par le bas. Les docteurs étaient très contents et ils croyaient M. le duc de Berry hors de danger, parce qu'ils espéraient arrêter le sang. Nous allâmes tous à Versailles pour nous réjouir avec Mme de Berry de ce que son mari était hors de danger ; mais cette nuit, il lui a pris un vomissement si affreux qu'il ne put rien garder dans le corps ; il est donc très dangereusement malade, bien qu'il n'ait presque plus de fièvre et que les redoublements aient cessé. On vient à l'instant même de le saigner pour la cinquième fois ; je suis persuadée que la forte dose d'émétique

(1) D'après la traduction de M. Abraham-Auguste Rolland du livre intitulé : *Lettres nouvelles et inédites de la princesse Palatine*, Paris, Hetzel (sans date).

qu'on lui a donnée est cause de son mal, car on lui en a fait prendre neuf grains; cela peut bien avoir rompu une veine. D'autres disent qu'il y a huit jours, étant à la chasse, il a voulu faire un effort pour retenir son cheval qui avait fortement butté, et qu'il s'est rompu une veine ; qu'il s'est aussitôt trouvé mal, mais qu'il a caché cet accident. Vendredi il a eu la diarrhée; il était abattu et sans appétit; dimanche soir il a commencé à vomir. Je sors de sa chambre à l'instant; on vient de le saigner pour la huitième fois; il est affreusement défait; il a mangé une pleine assiette de gelée que, sauf votre respect, il n'a pas rendue. Il a très peu de fièvre, mais ce sang caillé me fait trembler, et je crains bien que cela ne tourne mal. Ce serait affreux ! Dieu veuille nous assister, car nous en avons grand besoin ! (1) »

« Marly, le 6 mai 1714.

« Je ne prévoyais, hélas! que trop juste lorsque je vous disais jeudi dernier que le pauvre duc de Berry n'en reviendrait pas. Le malheureux prince a expiré, en effet, vendredi dernier, à quatre heures du matin. Il parlait encore trois quarts d'heure avant d'expirer, et il est mort avec une grande fermeté. Il a seulement regretté d'être lui-même la cause de sa mort, et s'est plaint de ne pouvoir pas même voir sa femme avant de mourir. Il a témoigné jusqu'à la fin une grande considération pour le roi, son grand-père, car comme on lui demandait s'il ne voulait pas recevoir le viatique et l'extrême-onction, il répondit : « Ouy, très volontier; mais que ce ne soit qu'après le couche du roy, pour luy épargner ce triste spectacle qui pourrait le trop toucher ». Cependant, se sentant mal, il dit : « Non, ne recullons rien, je vois que cela presse (2) ». Le roi a été lui-même chercher le Saint-Sacrement; nous assistions tous à cette triste cérémonie qui a duré trois quarts d'heure; on ne peut rien imaginer de plus navrant; c'était à vous fendre le cœur. Une heure et demie auparavant, nous avions été, Mme d'Orléans et moi, auprès du pauvre malade. Il croyait être hors de danger et me disait en riant : « Pour asteur, Madame, je crois pouvoir vous dire que je suis sauves: je n'ay plus de fièvre et ne sens plus de mal ». Il cria d'une voix forte : « Donnes une chaisse à Madame et un siège à Mme d'Orléans, causons-là ». Je répondis : « Non, de parler pouroit vous ramener la fièvre, ne parles pas tant (3) ». Tout en causant, il fut pris d'un violent hoquet, et il parlait péniblement, car il ne pouvait presque pas respirer. Mme d'Orléans, qui pensait qu'il était effectivement hors de danger, fut tout étonnée de me voir, en sortant, les larmes aux yeux : « Eh ! mon Dieu, Madame, ne voyes vous pas à la respiration, à la parolle et ce hoquet que ce prince se meurt? » Elle ne voulut pas le croire, mais elle vit ensuite que je n'avais dit que trop vrai.

« Un peu avant sa mort, le pauvre duc de Berry a avoué que c'était lui-même qui en était cause, car le jeudi précédent, c'est-à-dire huit jours auparavant, comme il chassait au bois, dont une petite pluie avait rendu le terrain humide, son cheval glissa des pieds de devant. Il le retint avec force et le cheval se releva si brusquement que le pommeau de la selle atteignit le duc de Berry entre la poitrine et l'estomac. Il ressentit sur le coup une vive douleur, mais il ne dit rien. Le même soir il fit du sang et défendit à son valet de chambre d'en parler. Il pensait avoir la dyssenterie et ne voulut rien en dire de peur qu'on ne lui fit avaler un tas de remèdes. Il espérait que cela se passerait tout seul. Vendredi, il commença à se sentir mal à l'aise, mais il dit que ce n'était qu'un peu de diarrhée, et le samedi il alla à la chasse. Ce même jour, un paysan, qui avait vu le coup que le prince avait reçu, demanda à un des gens du roi : « Comment se porte M. le duc de Berry? » — « Fort bien, répondit l'autre, car il court le loup aujourd'hui ». — « Si cela est qu'il se porte bien, dit le paysan, il faut que les princes aient les os plus durs que nous autres paissants, car je luy vis recevoir un coup jeudy à la chasse, en relevant son cheval, dont trois paissants en seroit crevé (1) ».

« S'il eut dit un seul mot de cela, on ne lui aurait pas donné d'émétique; mais il sait lui-même qu'il rend du sang caillé et il prend de l'émétique. Cela prouve bien que quand un malheur doit arriver, tout y concourt. Sa maladie avait toutes les apparences d'une fièvre vénéneuse : saignement du nez, somnolence, vomissements accompagnés d'une fièvre épouvantable qui l'a pris lundi, à quatre heures du matin. Il voulait encore ce jour-là aller à la chasse. M. Fagon, qui est venu me voir tout à l'heure, m'a dit que du moment où le duc de Berry avait rendu ces caillots de sang noir, il n'y avait plus de remède, car il avait déjà la gangrène dans le corps. Mes dames, qui ont vu le pauvre prince huit heures avant sa mort, disent qu'il était si affreusement changé que personne n'aurait été capable de le reconnaître. Je ne l'ai pas vu, je suis bien assez affligée. On a immédiatement conduit le corps *au thuillerie* (*sic*) où toutes les cérémonies doivent avoir lieu. Le vendredi même, j'ai été à Versailles trouver la pauvre duchesse de Berry. Elle est bien à plaindre, car elle a assez d'esprit pour comprendre toute l'étendue de son malheur et de la perte qu'elle vient de faire. Elle m'a fait pleurer à chaudes larmes, car j'ai grandement pitié d'elle. De la femme la plus heureuse du monde elle va devenir la plus malheureuse si elle n'a pas un fils. Elle croit fermement qu'elle n'aura qu'une fille »

Par l'abondance et la précision des détails qu'elles relatent, ces lettres m'ont paru constituer des documents historiques intéressants à consulter. C'est pourquoi je les offre à l'examen de ceux de nos confrères, chaque jour plus nombreux, que passionnent les recherches historiques.

In *Centre Médical* du 1er août.

Albertus.

(1) Cette lettre est par erreur datée du 3 mai 1713 dans le volume de A.-A. Rolland, p. 347 (Note du docteur Albertus).

(2) En français dans l'original.

(3) Toute cette conversation est en français dans l'original, ainsi que les paroles de Madame à la duchesse d'Orléans.

A PROPOS DE L'ULCÈRE DE L'ESTOMAC

Le traitement de l'ulcère de l'estomac est tout d'actualité, puisqu'il est l'objet d'un rapport au prochain Congrès de Médecine. Voici quelques procédés venant de l'étranger signalés par le Bulletin médical.

Traitement de l'ulcère de l'estomac par la gélatine et le régime alimentaire liquide.

D'après Schmitgen (*Therapie der Gegenwart*, juin 1907),

(1) En français dans l'original.

le professeur Senator (Berlin) a adopté, dans ces derniers temps, pour le traitement de l'ulcère rond de l'estomac, un procédé qui donnerait des résultats pour le moins tout aussi favorables que la méthode classique (diète plus ou moins sévère, jointe à l'usage du sous-nitrate de bismuth). Voici en quoi il consiste :

Le malade, tenu au lit dans l'immobilité complète, est nourri avec des aliments liquides, tels que lait de vache, lait d'amandes, crème, potages féculents très dilués, globules de beurre congelés et œufs brouillés. En fait de médicaments, on lui administre, toutes les trois heures, et, au besoin, plus fréquemment encore, une cuillerée à bouche du liquide ci-dessous formulé :

Gélatine blanche.....	50 gr.
Eau.....	450 gr.
Sucre et essence de fenouil.....	Q. S.

De 50 malades traités de la sorte, 28 guérirent en une vingtaine de jours, 19 furent améliorés au point qu'ils purent, sur leur demande, quitter l'hôpital après trois semaines environ de traitement; 2 moururent d'hémorragie gastrique et un malade guérit après opération.

Traitement de l'ulcère de l'estomac.

(D'après Lenhartz).

Repos absolu au lit, pendant au moins quatre semaines avec vessie de glace sur l'estomac, pendant deux semaines au moins. Le premier jour, 300 cc. de lait glacé, par cuillerées, avec 2 ou 4 œufs battus. Pendant les dix premiers jours, deux à trois fois par jour, 2 à 3gr. de sous-nitrate de bismuth. On augmente la dose de lait de 100 cc. par jour ainsi que le nombre des œufs, si bien qu'au bout d'une semaine on avale 6 à 8 œufs et 800 cc. de lait par jour. Dès le sixième jour, 35 gr. de viande qu'on augmente, et 100 gr. de riz. Dès le dixième jour, 20 à 40 gr. de beurre, parfois un peu de vin, si bien qu'à la troisième semaine il n'y a plus de diète. Lavements glycérinés et pilules ferrugineuses.

Nouvelles publications médicales

Chez Jules Rousset :

Les Eaux d'égouts de Paris. — *Leur traitement par la méthode de l'épandage sur le sol naturel, par la méthode biologique — des lits de contact — par colonne épuratrice*, par le Dr Rouchy (1 vol. in-18, **3** fr.).

Personne n'était mieux qualifié que l'auteur pour écrire ce livre qui jette un jour nouveau sur l'épuration des eaux d'égout.

Après avoir indiqué les divers progrès réalisés dans l'assainissement des habitations et de la Ville de Paris, il nous montre ce qu'est le procédé actuellement employé de l'épandage, ce que sont les chants épurateurs de Gennevilliers et d'Achères. Il se plaît à faire ressortir avec une admiration, peut-être excessive, la supériorité de ce système sur ceux employés jusqu'à ces dernières années; il nous en fait voir aussi les très sérieux inconvénients qui en limitent considérablement l'emploi.

Ayant étudié pendant de longues années, au service d'assainissement de la Seine, la *méthode biologique par lits de contact* avec ou sans *septic tank*, le Dr Rouchy établit que, malgré les résultats intéressants qu'elle fournit, l'épuration qu'elle permet n'est jamais uniforme, qu'elle est toujours incomplète au double point de vue de l'analyse chimique et de l'analyse bactériologique et qu'enfin, par les grands froids, les *lits bactériens de contacts* ne peuvent être utilisés.

Exposant d'une façon un peu trop succinctes, es patientes recherches sur les meilleures conditions d'existence des microbes capables de produire la désintégration des matières putrescibles qui caractérisent leur dégoût, il nous montre comment il fut amené à construire un appareil, présentant les avantages de la méthode biologique et ceux de l'épandage sans en avoir les inconvénients, et qu'il appelle *colonne épuratrice*.

L'emploi de cette *colonne épuratrice*, d'une extrême simplicité de construction et de fonctionnement, permettra d'assurer l'épuration des eaux usées, aussi bien celles des habitations isolées que celles de localités importantes.

Ce livre, écrit dans un style concis, mais toujours clair, sera lu avec intérêt et profit par les architectes, les ingénieurs sanitaires, les médecins et tous ceux qui, par leurs fonctions s'intéressent aux choses de l'hygiène.

Chez Daragon :

Pasche (V.) ; **Comment on édite un livre.** — Guide à l'usage des personnes qui se proposent de publier leurs travaux. — 2e édition (1 vol. in-8, **4** fr.)

Ce travail est l'œuvre d'un auteur qui a beaucoup étudié les questions d'imprimerie; il en fait largement profiter le lecteur. Le premier chapitre : « Considérations générales, » est une fort judicieuse causerie indiquant les rapports entre auteurs et éditeurs, puis il est question dans le chapitre suivant, des « Devis, conventions et contrats. » Ici l'auteur indique, avec chiffres à l'appui, le bénéfice réalisable sur une édition. M. Pasche donne des conseils absolument inédits et très justes sur « la remise du manuscrit, le format et le papier, les caractères typographiques et la composition, les épreuves et la mise en pages, les modèles d'imposition, le tirage, les termes employés en typographie, l'illustration, le brochage et la reliure, la mise en vente ». Par l'énoncé des matières étudiées et la compétence de l'auteur, les personnes qui voudront publier leurs œuvres auront un guide absolument sûr qui les renseignera su trous les points qu'il leur est indispensable de connaître pour mener à bonne fin l'édition de leurs travaux.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets directs simples de Paris à Royat et à Vichy.

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie **Nevers-Clermont-Ferrand.**

Prix de Paris à Royat : 1re classe 47 fr. 70, 2e classe 32 fr. 50, 3e classe 21 fr.

Vichy : 1re classe 40 fr. 90, 2e classe 27 fr. 60, 3e classe 18 fr.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSION A L'ILE DE JERSEY

Dans le but de faciliter la visite de l'île de Jersey, la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer au départ de Paris, des billets directs d'aller et retour valables un mois permettant de s'embarquer à **Carteret**, à **Granville** ou à **Saint-Malo**.

Billets valables par Granville à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e classe	44 fr. 25
3e classe	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Granville et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	74 fr. 85
2e classe	50 fr. 05
3e classe	37 fr. 30

Billets valables par Carteret à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e classe	44 fr. 25
3e classe	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par Granville ou inversement.

1re classe	65 fr. 45
2e classe	44 fr. 50
3e classe	31 fr. 70

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	72 fr. 55
2e classe	49 fr. 80
3e classe	35 fr. 50

Les billets délivrés à l'aller par Granville ou Carteret et au retour par St-Malo, permettent d'effectuer l'excursion du Mont-Saint-Michel.

Les billets valables par Granville et Saint-Malo sont délivrés toute l'année ; ceux valables par Carteret sont délivrés du 19 mai au 14 octobre.

Pour plus de renseignements consulter le Livret-Guide illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires en Italie.

La Compagnie délivre toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M. ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris :

Itinéraire 81-A 2 : Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Montargis-Clermont-Ferrand), Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, le Cailar, Saint-Gilles), Marseille, Vintimille, San-Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris.

(Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse).

Prix : 1re classe : 191 fr. 50, 2e classe : 139 fr. 35.

Validité : 60 jours. Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Relations entre Paris et la Suisse

I. — Train express de jour pour **Berne, Lausanne et Brigue.**

(V.-R.; F. L.; 1re et 2e classes. — 1re et 2e classes Paris-Berne).

Aller : Départ de Paris. 8 h. 25 matin.
Retour : Départ de Lausanne, 2 h. 25 soir.
— Berne, 1 h. 32 soir.

II. — Train express de nuit pour **Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue.**

Aller : *a*) Départ de Paris 10 h. 30 soir pour Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue.
— L.-S. ; 1re et 2e classes, Paris-Berne ;
— V.-L. ; Paris-Berne, du 1er juillet au 30 septembre ;
— V.-L. ; L.-S. ; 1re et 2e classes, Paris-Interlaken, du 1er juillet au 15 septembre.

Nota.— A partir du 30 septembre, le départ pour Berne s'effectuera à 10 h. 20.

b) Départ de Paris, 10 h. 20 soir, pour Lausanne et Brigue. V.-L. ; L.-S. ; 1re et 2e classes, Paris-Lausanne.
Retour : Départ de Lausanne, 10 h. 40 soir.
— Berne, 9 h. 47 soir.
(Mêmes compositions de train qu'à l'aller).

III. — Train de luxe tri-hebdomadaire « **Simplon-Oberland-Express** », pour Berne et Interlaken (du 6 juillet au 15 septembre) V.-L. ; V.-R.

Aller : Départ de Paris, 8 h. 30 soir, lundi, mercredi, samedi.
Retour : Départ de Berne, 11 h. 08 soir, mardi, jeudi, dimanche.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

EXCURSIONS
de Paris et de Rouen au Havre
et vice versa
PAR CHEMIN DE FER ET BATEAU A VAPEUR

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre jusqu'au 30 septembre 1907, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en BATEAU A VAPEUR le trajet de Rouen au Havre, ou vice-versa, et le reste du voyage en CHEMIN DE FER.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° — **De Paris au Havre ou vice-versa**

1re classe, 32 fr. ; 2e classe, 23 fr. ; 3e classe, 16 fr. 50. ; — Durée de validité, 5 jours.

2° — **De Rouen au Havre ou vice-versa**

1re Classe, 13 fr. ; 2e Classe, 9 fr. ; 3e classe, 7 fr. 50, ; Durée de validité, 3 jours.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

Quelques saints guérisseurs de la lèpre dans le Sud-Ouest de la France

—

Saint Nicolas. — Saint Loup. — Sainte Quitterie. Saint Christau.

Parmi les saints qu'invoquaient les lépreux en vue d'obtenir leur guérison ou tout au moins un soulagement à leurs maux, il y en a de bien connus, tels saint Lazare, sainte Madeleine, sainte Elisabeth de Hongrie, saint Martin ; d'autres sont moins populaires : saint Louis, qui était surtout invoqué pour la peste et rarement pour la lèpre, sainte Marthe, saint Edouard le Confesseur, sainte Adélaïde, saint Nicolas ; d'autres enfin sont presque inconnus : saint Loup, Sainte Quitterie, Saint Christau ou Christophe.

Sainte Madeleine est pour ainsi dire l'unique patronne des cacous de Bretagne, qui en quelques lieux s'appelaient *les cousins de la Madeleine*, ou simplement *les cousins*. Sainte Marthe était quelquefois associée à sa sœur dans la piété des lépreux. Il est curieux de voir que la confusion établie entre Lazare, le lépreux de l'Evangile, et saint Lazare, l'ami du Christ, devait faire que les deux sœurs de ce dernier, Marthe et Marie-Madeleine, devinrent patronnes des lépreux.

Leur culte exista chez les lépreux du Sud-Ouest de la France, ou cagots, mais beaucoup moins que partout ailleurs ; c'est tout juste en effet si dans les Basses-Pyrénées nous trouvons deux hameaux appelés La Madeleine, l'un près de Sare, l'autre près de Saint-Jean-le-Vieux. Il est difficile de savoir à quels saints se vouaient les cagots, les documents manquent en effet. Quatre seuls noms se mettent en lumière, ce sont quatre saints guérisseurs de lèpre, des moins connus comme tels : saint Nicolas, saint Loup, sainte Quitterie et saint Christau.

Saint Nicolas, auquel étaient consacrés les gahets ou cagots de Bordeaux et les cagots de Bayonne, n'est autre que l'évêque de Myre, qui ressuscita les trois enfants mis au saloir, et dont la fête est populaire. Nous avons vu sa statue dans les chapelles de plusieurs Madeleines en Bretagne et dans les Vosges. Nous croyons que le culte de ce saint chez les lépreux est dû à saint Nicolas de Tolentino, qui fonda au XIII^e^ siècle l'ordre des Augustins, adonnés au soin des lépreux ; de là vient sans doute que plusieurs maladreries se sont appelées de Saint Nicolas. Le fondateur de l'ordre avait-il institué un culte spécial en l'honneur de son patron, ou bien les Augustins vénéraient-ils sous son nom leur fondateur que le peuple confondit avec le saint évêque de Myre ? C'est ce que nous ignorons.

Saint Loup était invoqué par les lépreux, à Navailles, dans les Basses-Pyrénées. Le culte de ce saint est aussi signalé dans les maladreries de Caen, en Normandie. L'image de saint Loup (1) est sculptée en relief sur une dalle de pierre carrée d'environ 50 centimètres de côté. La sculpture présente les caractères de la fin de la période romaine. Elle était, il y a 60 ans encore, fixée au-dessus de la porte réservée aux cagots ; elle était entourée de sculptures maintenant disparues représentant, au dire de F. Michel (2), une branche de chêne supportée par deux oiseaux de la grosseur d'un pigeon. Les habitants de la commune de Navailles, atteints d'un mal qu'ils appelaient *mal du loup*, passaient sur l'image du saint un mouchoir qu'ils portaient ensuite à leur figure, dans l'espoir de se voir guérir. Tout porte à croire que ces malades n'étaient autres que les cagots. Guy de Chauliac appelle en effet la lèpre, mal du loup, « d'autant que comme un loup elle dévore tous les membres ». Il est possible que la lèpre, le lupus, et les affections phagédéniques aient été confondues par le peuple, mais il est certain que les lépreux ou cagots ont eu recours à l'intervention de saint Loup, puisque son effigie couronnait la porte des cagots à l'église de Navailles. Le choix de saint Loup tient peut-être au seul nom du saint. Quoique jusqu'ici nous n'ayons trouvé aucun document qui permît d'identifier ce saint, nous croyons que, dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de l'évêque de Troyes, qui était fort honoré des Augustins et a donné son nom à quelques-uns de leurs couvents.

Sainte Quitterie, bien connue dans le Gers et dans les Landes, semble avoir été spécialement invoquée par les cagots. C'est un fait qui jusqu'ici n'a jamais été signalé, croyons-nous.

Sainte Quitterie serait née dans une petite capitale nommée Belcagie, que gouvernait son père Catilius, païen, époux de Calsia. Elevée en secret dans la religion chrétienne, elle refusa de s'unir au mari que lui avait choisi son père ; elle s'enfuit, mais bientôt rattra-

(1) Cette photographie est reproduite dans notre thèse de doctorat (Paris, 1907).

(2) F. Michel, *Histoire des Races maudites de France et d'Espagne*, t. I, p. 109.

pée elle eut la tête tranchée. La sainte prit alors sa tête et la porta à Aire où ses restes furent conservés. (IIIe ou IVe siècle.) Sa fête se célèbre le 22 mai.

Très honorée en Gascogne, cette sainte donna son nom à la Basilique du Mas d'Aire, ainsi qu'à quelques villes qui sont : Sainte-Quitterie de Ribaute, aujourd'hui Plaisance du Gers ; Sainte-Quitterie de Loumné aujourd'hui Larée ; elle est la patronne de Tachousin, et de Castelnau de Barbarens. Dans cette dernière ville, dit Dom Brugèles, elle était invoquée contre la rage.

En ce qui concerne la lèpre, il faut noter qu'entre Lannemaignan et Tachousin, sur le flanc de la colline, s'élève une fontaine réputée miraculeuse et dédiée à sainte Quitterie ; de même à Sainte-Quitterie de Loumné (Larée) il y avait une piscine miraculeuse située à 200 mètres de l'église, et où tous malades et spécialement les lépreux venaient se plonger. La chapelle du quartier des Cagots à Vic-Fezensac était dédiée à la sainte ; elle s'élevait à l'endroit où se voit la croix dite des Capucins (J.-J. Moulezun). Ce quartier des capots est à quatre cents mètres au couchant de la ville ; il s'y voit une fontaine jadis réservée aux seuls lépreux. Enfin à Demu le cimetière des cagots s'appelait de Sainte-Quitterie (3).

Saint Christau ou Christophe fut invoqué pour la lèpre dans les Basses-Pyrénées et dans le Gers. — A Saint-Christau, station shermale des Pyrénées, près le Lurbe, on raconte ce récit légendaire dont le Dr Em. Tillot s'est fait le rapporteur :

« En l'an 1300, écrit-il, un berger qui était lépreux avait l'habitude de laver de temps en temps ses mains et sa figure à une source placée au pied de la montagne, et quelle ne fut pas sa surprise de voir disparaître peu à peu la lèpre qui le rendait hideux et méconnaissable ? Depuis ce temps d'autres lépreux allèrent se laver à la source, furent guéris, et la fontaine prit le nom de source des Dartres (4) ».

Un dicton consacre l'action anti-lépreuse des eaux de cette ville :

A sent Christau.
Pet mude lou malau.
A Saint Christau
Le lépreux change de peau.

A Saint-Christau, près Auch, on invoquait ce saint pour la lèpre, ou mieux pour les christailles. Qu'était-ce que les christailles ! Ce mot, qui rappelle étrangement le mot christianus que portaient les cagots, vient soit de christian, soit peut-être de saint Christau que l'on invoquait pour la guérison de ce mal. Nous ne saurions décider avec certitude pour le moment l'origine de cette expression.

Les christailles étaient des bourgeons qui venaient à la figure, des croûtes, une affection cutanée caractérisée par des écailles, en un mot quelque chose qui pourrait bien être de la lèpre. Cette affection ne portait son nom que dans le Gers aux environs d'Auch. C'est là que s'élevait le château de Saint-Christau, et la chapelle de Saint-Christau ou Christophe. Voici d'ailleurs les quelques textes que nous avons pu recueillir sur ce sujet encore fort obscur (5). M. Cazauran parle, sur la foi de Mongaillard, du sanctuaire de Saint-Christau, qui dit-il, est signalé « à ceux qui sont atteints d'un genre de lèpre appelé christailles (6) ». Voici d'ailleurs le texte de Mongaillard : « Sunt.... in hâc eadem dicecesi (Auscis), varia loca, ut variæ sunt scabiosorum species : Boulauci, quod est monalium monasterium ; ad S. Mennæ reliquias incolumitatem recipiunt alii qui ab illâ diversa scabie scatent. A Christallis, quæ est iterum distincta et fœda scabiosorum lues, curantur, qui ad fanum Christophori, quod 4 parte leucæ Auscis non est dissitum adeunt (7) ».

Don Brugeles dit que la chapelle domestique du château de Saint-Christau est dédiée à ce saint martyr, auquel on recommande les enfants qui ont la gale et la teigne de quoi on a souvent vu des effets favorables (8). — Enfin Fr. Laforgue dit que cette chapelle était fort fréquentée « par les personnes qui avaient sur la figure des bourgeons qu'on appelle en patois christailles (9) ».

A l'heure actuelle, on ne voit plus guère à Saint-Christau, que des mères qui amènent leurs enfants atteints de croûte de lait, et invoquent le saint selon un rite d'allure païenne.

Sans aller jusqu'à certifier que les christailles étaient la lèpre, nous sommes pourtant enclin à le croire, surtout après avoir lu les lignes qu'écrivait Mongaillard.

Il est certain qu'à côté des saints guérisseurs que nous indiquons ici, il y en a bien d'autres qu'invoquaient les lépreux du Sud-Ouest, mais ils sont (qu'on me pardonne l'expression), classiques, et par conséquent trop connus de tous pour que nous nous soyons permis d'en parler.

H.-M. Fay.

(3) Nous devons ces deux derniers renseignements à M. Adrien Lavergne, de Castillon de Batz, qui a eu l'extrême obligeance de souvent nous aider dans nos recherches sur les cagots du Gers.

(4) Tillot, *De l'action des eaux ferro-cuivreuses de Saint-Christau* (Basses-Pyrénée) *dans quelques affections cutanées*, Paris, Coccoz, 1864, p. 14.

(5) Ces textes nous ont été signalés ou communiqués par M. A. Lavergne de Castillon de Batz, et l'abbé Lalague, archiviste du grand séminaire d'Auch. Nous les en remercions bien vivement.

(6) Cazausan, Saint-Christophe, son culte dans le diocèse d'Auch et particulièrement au château de Saint-Christau, in : *La Semaine religieuse du diocèse d'Auch*, XXIIIe année, Auch, Cocharaux, 1894-1895, pp. 234-238.

(7) Mongaillard, *Hommes illustres*, Manuscrit de la Bibliothèque du grand séminaire d'Auch, f° 1059.

(8) Dom Brugeles, *Chronique de la ville d'Auch*.

(9) P. Lafforgue, *Histoire de la ville d'Auch*, Auch, Brun, 1851, t. II, p. 169.

REVUE CRITIQUE

Un médecin Strasbourgeois du XVIIIe siècle J.-J. Doldé (1).

Les historiens de la médecine, qui abondent en détails sur les enfants prodiges et les docteurs célèbres, se montrent au contraire d'une discrétion regrettable sur le sort des pauvres diables de praticiens qui par malheur ne furent jamais rien, pas même académiciens, et, pourtant, le moindre carnet d'honoraires ou de souvenirs intimes, laissé par un guérisseur obscur, nous éclairerait davantage sur l'exercice professionnel de jadis que tous les éloges de Fontenelle ou de Vicq d'Azyr. Il faut dire que ces documents sont assez rares dans nos dépôts publics, et pourrissent plutôt, avec d'autres paperasses familiales, au fond de quelque armoire de bourgeois, où les souris leur font visite. La *France médicale* a publié jadis le livre de raison d'un médecin du XVIe siècle, André du Chemin (2); on peut encore signaler, aux Archives nationales, des liasses assez considérables de papiers personnels laissés par le Dr Regnauld, sur l'époque de Louis XVI et la Révolution. Et voici que M. Er. Wickersheimer nous apporte les *Souvenirs d'un médecin Strasbourgeois du XVIIIe siècle.*

Oh, ce fut un très humble praticien que Jean-Jacques Doldé, médecin à Strasbourg et *physicus* de Bischwiller; ses notes, sans prétention, sont destinées seulement, dit-il, « à remercier son Créateur qui dans sa haute sagesse l'a gouverné et dirigé jusqu'à ce jour, ensuite à rappeler à ses enfants, lorsqu'il ne sera plus de ce monde, le lieu de sa naissance et les souvenirs qu'il a conservés de ses parents, de ses grands-parents et arrière-grands-parents. » Doldé naquit le 17 août 1717 à Schlichtingsheim, sur la frontière de la Pologne, d'une famille originaire d'Alsace. Son père exerçait dans ce village la profession de baigneur-chirurgien, et s'établit quelques années après à Franstadt, province de Posen. A la fois chirurgien, médecin, apothicaire et étuviste, il y prodigua tant bien que mal à ses concitoyens, les ressources d'arts si divers, et trouva encore le temps d'enterrer deux femmes, qui étaient très bonnes, et d'en reprendre, pour son malheur, une troisième qui ne l'était point. Le jeune Jean-Jacques apprit dans la boutique paternelle la chirurgie et l'herboristerie, et, son instruction terminée, quitta son père avec douleur et sa belle-mère avec joie pour aller s'installer à Thorn, en qualité de chirurgien (1736). Peu content de son nouveau destin, il s'embarqua quelques mois après pour Dantzig, faillit faire naufrage en route, ne se plut pas davantage dans cette résidence, et partit pour Stockholm (1737). Il y demeura trois ans, employé chez le chirurgien Gœdecke, au faubourg de Ladugartsland, et profitant en outre des leçons du Dr Nordenheim, médecin de la Reine, qu'il aidait auprès de ses malades. Le 11 mai 1740 (v. s.) il prit la mer à destination de Riga; le bateau, chargé de pierres et de sable, manqua de sombrer, échappa néanmoins au péril des glaces flottantes, et aborda non sans risques à Riga. Doldé fit marché avec un voiturier qui le transporta à travers la Courlande jusqu'à Königsberg. Notre voyageur y fixa pour un temps ses pénates, partageant son temps entre l'exercice de la chirurgie et les cours de la Faculté.

Le Pr Keszebring le prit en amitié, l'hébergea chez lui; Doldé pensait à profiter de cette protection pour réaliser son rêve et se faire recevoir docteur en médecine, lorsqu'il perdit son bienfaiteur. Trop dénué de ressources pour continuer ses études médicales, il revint à Riga, y vécut en assistant le praticien Staehlin, et fit même quelques économies. Mais Staehlin mourut, et Doldé résolut de s'établir à Pétersbourg (1744). Grâce à l'appui de quelques personnes de l'ambassade allemande, du médecin de l'impératrice, Kau-Boerhaave, et du chirurgien Salzer, il put non seulement y subsister, mais encore suivre l'enseignement du Pr Schreiber. Il y lia connaissance avec un étudiant, Simmerling, qui, s'étant avisé certain jour d'aller apprendre l'obstétrique à Strasbourg, décida Doldé à l'accompagner (1747). L'affaire convenue, ils traversèrent Cronstadt, Hambourg, séjournèrent à Schwerin dans la famille de Simmerling, puis à Franstadt, chez M. Doldé, le père. Le bonhomme soupira en voyant son fils gaspiller ses économies à courir le monde, mais s'estima tranquille, de reste, s'étant séparé de sa troisième femme. Jean-Jacques alla pourtant voir sa belle-mère, l'embrassa en entrant avec peu d'expansion, et lui en montra un peu plus en sortant, la dame ayant mérité cette effusion par l'offre d'un ducat que son beau-fils empocha avec plaisir. Après quoi, nos deux aventuriers se remirent en route, et, en dépit des intempéries et des cahots des voitures de poste, gagnèrent Dresde sans trop d'encombre, Nuremberg, Carlsruhe et Strasbourg. Ils avaient fait, dans leur été, environ 780 lieues depuis Pétersbourg, dont 400 par mer et 364 en poste; ce parcours leur revint à 150 thalers, dont un louis seulement pour la traversée. A Strasbourg, Doldé étudia l'anatomie et la médecine opératoire sous Eisenmann, et l'obstétrique sous Fried. En avril 1748, toujours escorté du fidèle Simmerling, il prit la route de Paris, il y suivit la visite des médecins de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, les cours d'Astruc au Collège royal, et ceux de Winslow au Jardin du Roi. Pendant que notre Polonais s'attardait dans la capitale, Simmerling regagna l'Allemagne et disparut; Doldé ne sut jamais ce qu'il était devenu. Pour lui, il repartit de Paris en septembre 1748, à pied, en compagnie de trois jeunes Strasbourgeois, et,

(1) *Souvenirs d'un médecin Strasbourgeois du XVIIIe siècle, Jean-Jacques Doldé (1717-1789)*, traduits de l'allemand par le Dr Er. Wickersheimer, Rixheim, impr. F. Sutter, 1907, 36 pp. in-8° (extr. de la *Revue d'Alsace*).

(2) *France méd.*, 25 mai et 10 juin 1903.

d'Alsace, consacra son hiver à l'étude, sous Fried, Eisenmann, Leriche, Grauel, et Brackenoffer. Un Suisse de ses amis, Thurneysen, l'entraîna ensuite à Bâle, où il termina ses études sous Kœnig, Zwinger et Daniel Bernouilli; si bien qu'au mois de novembre 1750, il soutint sa thèse doctorale *De colostro*, sous la présidence de Bernouilli, et reçut enfin le bonnet qu'il désirait depuis si longtemps.

Le nouveau docteur revint à Strasbourg, où il continua à fréquenter les cours, vivant tant bien que mal, et plutôt mal que bien, de quelques clients que lui procurait le Dr Kœnig. Il songeait à s'établir à Pétersbourg, et vivait dans l'attente d'une occasion favorable, qui lui échappa. Sur ces entrefaites, les médecins de Strasbourg, jaloux, le firent citer à l'hôtel-de-ville comme coupable de pratiquer la médecine sans avoir acquis le droit de bourgeoisie. Doldé dut s'exécuter; immatriculé au Collège de médecine, et promu bourgeois de la ville (1755), il attacha désormais sa destinée à la vieille terre d'Alsace, d'où ses ancêtres étaient partis deux siècles en deçà. Le hasard l'y fixait pour toujours, car il manqua par la suite une chaire d'obstétrique à Pétersbourg et une place de médecin à la cour de Nassau-Saarbrück, et perdit, avec ces charges, toute possibilité d'expatriation.

Jusqu'ici, son récit ne consiste qu'en une narration sèche et assez impersonnelle. « Il était en Pologne lorsqu'Auguste III et Stanislas se disputaient ce malheureux royaume; en Prusse, lorsque Frédéric bat les troupes impériales à Molwitz; en Russie, lorsqu'une révolution de palais place la princesse Elisabeth sur le trône occupé un instant par un czar « enfant » (1). De tout cela, pas un mot; sur les savants parfois illustres dont il fut l'élève, ou l'obligé, pas une anecdote, pas une appréciation; de ses voyages, pas un souvenir pittoresque; une menace de naufrage sur la Baltique, ou sur la Vistule, la rencontre d'un juif à mine patibulaire dans la forêt de Zurzach, voilà tout ce qu'il a noté.

Mais en racontant sa vie à Strasbourg, il se livre davantage, et l'on voit peu à peu se dessiner la silhouette du docteur famélique, qui jadis acceptait sans trop de vergogne le ducat d'une belle-mère abhorrée, et qui, de plus en plus, songe aux réalités tangibles, et à la rareté du numéraire. Vous ne vous étonnerez point, après cela, que la contemplation mélancolique du fond de sa bourse l'ait empêché, le plus souvent, d'admirer ou de décrire les paysages. Doldé a connu la vie misérable et les tracas domestiques du praticien sans fortune, qui a emprunté pour s'établir et qui se sent pendant de longues années de cette créance; qui s'est marié pour tâcher de réussir, « les femmes surtout hésitant à se confier à un médecin célibataire, » et à qui le mariage avec une jeune fille pauvre n'apporte qu'un surcroît de charges et toute une lignée de marmots; qui déménage de logis en logis, à la poursuite d'une clientèle récalcitrante, tardivement acquise, et toujours insuffisante; qui ne compte point enfin sur l'aide de l'avenir, faute d'un bon oncle à héritage, faute, aussi, d'un père bien renté; et les maigres écus du bonhomme Doldé, qui, non corrigé par sa troisième épouse, en a repris une quatrième vont en partie à cette dernière, et les enfants n'en retirent qu'une faible somme. Ajoutez à cela plus de vingt ans de procès et de contestations avec un beau-père fripon; et vous comprendrez que l'infortuné docteur ait écrit, en repassant sa vie, ces phrases mélancoliques:

« Il faut avoir été praticien à Strasbourg pour savoir combien triste et combien misérable est l'exercice de la profession médicale dans cette ville. Au nouvel an je me demandais avec terreur comment l'année finirait, car je n'avais aucune situation assurée, la confiance en Dieu était mon seul avoir. Je ne saurais retracer ici quels étaient les soucis qui parfois nous rongeaient, ma femme et moi, lorsque le soir nous regagnions notre lit. Qu'il me suffise de dire que le praticien Strasbourgeois qui n'a que sa clientèle pour vivre doit endurer bien des tourments, d'autant plus qu'il n'y a guère de concorde à Strasbourg entre les médecins et que plus d'un donnerait volontiers un œil pour que ses confrères deviennent aveugles. » Ces lignes sont écrites d'hier et vous voyez que le prolétariat médical ne date point du XXe siècle.

Le docteur Doldé, ayant élevé en vingt ans dix enfants, dont huit survécurent, et cheminé jusqu'à la fin de ses jours par les ruelles du vieux Strasbourg, en quête de clients qui habitaient trop souvent dans le voisinage des cigognes plutôt que les étages où l'on paye, mourut le 22 décembre 1789, en sa soixante-treizième année.

Remercions le Dr Wickersheimer d'avoir tiré de l'oubli la curieuse physionomie du bonhomme Doldé. J'avouerai que ses mémoires ne décèlent pas un esprit très orné, et que l'on y sent surtout l'empire des nécessités prosaïques; mais enfin c'était un brave homme; il croyait en Dieu, et luttait de son mieux contre la vie, à force de ténacité patiente et de travail acharné. Et il y a quelque chose de touchant dans l'effort de ce vieillard qui voulut rassembler avant de mourir, comme un legs très précieux, ce qu'il savait des aïeux que le sort avait jetés jadis d'Alsace en Pologne et dont la voix mystérieuse le ramena un jour à la terre natale.

(1) Wickersheimer.

MARAT CANDIDAT (1)

M. Charles Vellay nous rappelle dans la *Revue bleue* « un des épisodes le plus curieux, dit-il, et les moins connus de la vie de Marat ». Il y a lieu pourtant d'ob-

(1) *Un épisode de la vie de Marat, Marat et l'Académie des Sciences de Madrid*, par Ch. Vellay, in *Revue politique et Littéraire* (*Revue Bleue*) du 13 juillet 1907, pp. 57-59.

server que le Dr Cabanès l'avait mentionné, voici quinze ans, dans les pages où il étudia la mentalité de Marat persécuté (1). M. Vellay ne nous apporte d'ailleurs que des extraits des lettres du postulant lui-même; mais au nombre de ces missives, il en est une, inédite, de Marat à Roume.

Philippe Rose Roume de Saint-Laurent avait conquis la faveur de Charles III d'Espagne : il demanda « pour Marat la place de Directeur de l'Académie des Sciences qu'il projetait d'établir à Madrid, » et fit au savant français des propositions déjà formelles vers le début de juin 1783. Marat se mit à étudier la langue espagnole, et vaqua à ses préparatifs de départ, tout en tenant son dessein assez secret pour ne pas perdre en cas d'échec sa place de médecin de gardes du corps de Mgr le Comte d'Artois.

Il faut croire pourtant que l'affaire s'ébruita et que notre homme fut desservi auprès de l'ambassadeur, comte de Florida-Blanca, et de la cour de Madrid. Les choses traînèrent en longueur, et le candidat, tantôt plein d'espérance, refusait d'alléchantes propositions de passage en Angleterre, et tantôt en proie au découragement exprimait à Roume sa reconnaissance de tant d'efforts superflus. Finalement, il rédigea un long mémoire justificatif où il réfutait de son mieux les calomnies de ses détracteurs, et pria son protecteur de le soumettre au Comte de Florida Blanca; il en appela aussi au Comte d'Aranda; ce fut en vain. Roume eut beau présenter à Florida-Blanca, le 20 janvier 17 84, la justification de son ami, il ne put triompher de l'hostilité de la Cour d'Espagne, et Marat n'alla point « consacrer ses talents au bien d'une nation » (2) qu'il déclarait chérir et respecter.

Je ne sais si Marat, qui était alors, selon M. Vellay, « dans tout l'éclat de sa renommée de médecin et de savant » possédait réellement cette gloire, et s'il dut son échec aux « persécutions des savants officiels ligués contre lui ». Les éléments d'appréciation manquent, puisque nous ne possédons que les renseignements fournis par le plaignant, et qu'il ne cite d'ailleurs pas un nom propre. On peut même constater dès lors dans ses récriminations épistolaires une teinte de ce délire de la persécution qui s'accentua chez lui par la suite.

Il prodigue les accusations vagues, incrimine « les clameurs de nos philosophes pour qui c'est un crime de croire en Dieu »; la haine qui s'attache à ceux, qui, comme lui, « ont refusé de grossir leur criminelle secte, ont osé combattre avec courage leurs pernicieuses erreurs »; vingt lettres qui l' « ont peint sous les couleurs les plus noires »; « de lâches envieux dont la tourbe nombreuse ne cesse de s'acharner à sa perte, des philosophes modernes cachés sous l'anonyme ou de faux noms pour le diffamer. » Et, par un retour commun aux délirants de cette nature, trop infatuée de leur propre valeur pour ne pas attribuer leurs insuccès à d'autres qu'à eux-mêmes, il revient avec complaisance sur ses capacités et ses titres; sur ses découvertes en électricité qui ont « mis au jour le seul ouvrage méthodique, la seule théorie connue » en cette matière, qui ont tiré « la science de cet affreux chaos »; sur les admirables cures électrothérapiques qu'il a réussies; il s'indigne qu'on le frappe « pour avoir renoncé aux honneurs académiques par amour de la vérité, pour avoir avancé les connaissances utiles, pour avoir rappelé à la vie un grand nombre de ses frères déclarés incurables, pour avoir défendu la cause de la vertu. »

On retrouve donc déjà, dans cette affaire, quelques éléments du dossier pathologique de ce malheureux qui, dit Taine, a roulé pendant trente ans « en Europe, ou végété à Paris, en nomade et en subalterne, écrivain sifflé, savant contesté, philosophe ignoré, publiciste de troisième ordre, aspirant à toutes les célébrités et à toutes les grandeurs, candidat perpétuel et perpétuellement repoussé. » Plus tard, le raté deviendra un monomane sanguinaire; actuellement, il berce encore ses déceptions en des rêves bucoliques et demande à Roume un petit coin « pour un philosophe qui aime la campagne; qui sait si son goût ne le portera pas un jour à se retirer dans un coin de la terre où il trouvera un ciel vivant? » Mais de ces bergeries du siècle galant, que de bergers sortiront métamorphosés en loups!

Paul Delaunay.

(2) Dr Cabanès, *Marat inconnu*. Paris, 1891, pp. 172-174.
(3) Marat à Roume, 6 novembre 1783.

La Revue

LES BLESSÉS DE LA BATAILLE DE FONTENOY DANS LES HOPITAUX DE LILLE ET DE DOUAI.

M. le Dr Dujardin vient de publier dans le Journal des Sciences médicales de Lille, *l'intéressant et très actuel article que voici :*

La croix commémorative qu'on vient d'élever ces jours derniers au village de Fontenoy, nous rappelle qu'au lendemain de la bataille, des blessés furent évacués en grand nombre sur les hôpitaux de Lille et de Douai.

L'hôpital Saint-Sauveur en reçut pour sa part environ deux cents et l'Hôpital Comtesse pas beaucoup moins. A Saint-Sauveur, le chirurgien en chef était alors le Dr Pollet, assisté du Dr Guérin. A Comtesse, le Dr Théri, chirurgien

en chef, était assisté par un lieutenant de M. le Chirurgien du Roi, le Dr Guffroy, et par le Dr Vandergracht.

A Douai, le Dr Majaut, chirurgien-major, dirigeait les services de l'hôpital militaire avec le concours du Dr Faure, ancien chirurgien aide-major des armées du roi.

A cette époque pré-antiseptique et pré-anesthésique, les blessures de guerre étaient souvent mortelles, surtout quand il s'agissait d'amputations de membres.

Au dire de Faure, sur près de 300 amputés, on n'en aurait sauvé que 30 ou 40 dans les hôpitaux de Lille et de Douai. Cherchant à s'expliquer cette mortalité énorme, Faure en trouvait la cause principale dans la précipitation avec laquelle on opérait.

A son avis, il convenait mieux de temporiser, d'attendre la cessation des accidents, il faut laisser le temps aux blessés « de se remettre de l'ébranlement que le coup a excité dans tout le corps ». Plein de cette idée, Faure prit la résolution de remettre les amputations qu'il avait à faire au temps où les premiers accidents auraient cessé. C'est ainsi qu'il fit mettre en réserve dans les hôpitaux de Douai où il était de service, dix blessés chez lesquels l'amputation avait été reconnue absolument nécessaire : « Je m'en tins, dit-il, en attendant le temps désiré, aux pansements que leurs blessures exigeaient, ouvrant les dépôts qui survenaient, enfin observant toutes les règles de l'art. Je conduisis ces blessés à un mois de distance de leurs blessures, et ce ne fut point sans qu'ils essuyassent tous les accidents que les coups de feu sont capables de faire ressentir lorsqu'il y a fracture... ils tombèrent dans un affaissement considérable, ils étaient d'une maigreur étonnante. »

Le premier sujet qu'il opéra fut un volontaire anglais, âgé de 25 ans, « assailli à Fontenoy d'un coup de canon qui lui brisa la tête de l'humérus, endommagea l'acromion et détruisit en partie le muscle deltoïde ». Faure lui pratiqua l'amputation dans l'article et, au bout de deux mois, obtint la guérison parfaite.

Enhardi par ce succès, ayant trouvé que les plaies des neuf autres blessés mis en réserve étaient dans un état pitoyable et pleines de mauvaises chairs, qu'il en découlait une sanie rougeâtre au lieu de pus. et qu'il n'y avait pas d'apparence de réunion dans les os cassés ; les sujets d'ailleurs se trouvant réduits, par l'impression des accidents, à un état d'épuisement et de maigreur considérable, Faure se décida à les amputer tous, c'est-à-dire six semaines environ après leur blessure.

Il commença par un blessé qui avait une fracture de la cuisse. Celui-ci soutint très bien l'opération, et au bout de quelques jours « la suppuration était bien établie sans aucun accident, le malade prenait même de l'embonpoint ».

Il continua la série de ses amputations tardives, nécessitées par des plaies diverses :

Une amputation de la cuisse chez un sujet atteint de fracture dans l'articulation du genou. Chez un autre, une fracture complète à la partie supérieure de l'avant-bras, qui s'étendait jusqu'à son articulation avec l'humérus. Chez les six derniers, une plaie à la partie inférieure de l'avant-bras, avec fracture des os du carpe — une plaie à la partie moyenne supérieure de l'humérus avec fracture — une fracture aux premiers os du métacarpe qui se communiquait aux os du carpe — le calcanéum fracassé et le tendon d'Achille déchiré — une blessure à la partie moyenne de la jambe, avec « grand fracas » des deux os — une fracture complète à la partie inférieure de la jambe qui se communiquait aux os du tarse.

Ces dix sujets soutinrent très bien leurs opérations, ils n'eurent pas le moindre accident fâcheux et ils guérirent tous promptement.

Faure conclut de là qu'il faut toujours retarder l'amputation d'un mois ou six semaines après la blessure, si ce n'est dans certains cas où elle ne peut visiblement être remise « comme dans le cas d'une artère solitaire ouverte et lorsqu'un boulet de canon a emporté un membre ».

Cette opinion fut vivement combattue, entre autres par le docteur Boucher, professeur d'anatomie à Lille, dans un Mémoire présenté à l'Académie Royale de Chirurgie. Il fit observer avec juste raison qu'en retardant l'amputation on s'exposait à ce que l'accroissement non interrompu des accidents jusqu'à la mort ne privât ainsi le blessé de l'espoir qu'on pouvait fonder sur l'opération. « Combien de sujets seront assez heureux pour résister à la violence des accidents et pourront parvenir au temps marqué par M. Faure pour entreprendre l'opération avec plus d'avantage ?

Le docteur Boucher estime que l'on peut espérer avec fondement de sauver le tiers des sujets auxquels l'amputation est faite dans les premiers jours; il en donne pour preuve une liste des succès obtenus à l'hôpital Saint-Sauveur chez des blessés de Fontenoy opérés sur le champ de bataille ou dans les premiers jours qui suivirent leur évacuation dans l'hôpital :

1° Un gendarme de la Reine, le bras coupé quatre jours après la bataille, est sorti de l'hôpital parfaitement guéri le 11 septembre ;

2° Un capitaine du régiment de Dillon, guéri de l'amputation d'un bras, faite sur le champ de bataille, au sujet d'une fracture de l'humérus ;

3° Un capitaine du régiment du Hainaut, à qui l'on avait fait l'amputation de la jambe sur le champ de bataille, sortit de l'hôpital le 26 octobre guéri ;

4° Un lieutenant du régiment de Clare, guéri d'une amputation de jambe faite six jours après la bataille ;

5° Un mousquetaire noir : la cuisse amputée au 4e jour à cause de la fracture de la rotule, la balle étant restée dans l'articulation, mort le 25 mai ;

6° Un maréchal des logis des Gendarmes de Flandre, mort le 16 mai, quatre jours après l'amputation de la jambe, faite à raison du tibia brisé ;

7° Un capitaine du régiment de la Couronne ayant la partie inférieure de la jambe fracassée, amputé sur le champ de bataille, mort le 10 mai ;

8° Un capitaine du régiment de Clare, mort le 19 mai, ayant eu le bras amputé le 4e jour, pour une fracture complète de l'avant-bras;

9° Un capitaine du régiment de Dillon, mort d'hémorrhagie onze jours après l'amputation de la jambe faite sur le champ de bataille pour fracture complète.

Ainsi de neuf sujets réunis à l'hôpital de Saint-Sauveur, qui ont subi l'amputation dans les premiers jours, quatre furent guéris.

Il paraît donc incontestable, ajoute Boucher, que toute plaie d'armes à feu compliquée, au point qu'il n'y a pas lieu d'espérer de pouvoir conserver la partie, indique nécessairement l'amputation prompte ; parce qu'en la différant il est de toute vraisemblance que la foule des accidents qui doivent se développer fera périr le sujet ; que s'il est assez

heureux pour ne pas succomber à la violence des grands accidents, on aura encore à craindre que l'opération ne soit infructueuse, à cause de l'ébranlement qui subsistera dans le « genre nerveux » et de l'altération des liquides, qui doivent naturellement suivre l'état de gêne et de souffrance continue, pendant le long espace de la seconde période, au lieu qu'en la faisant d'abord, avec les précautions requises, l'on est fondé d'espérer que l'on sauvera au moins le tiers des sujets.

Le succès de M. Faure à l'égard de ses dix amputés, tout étonnant qu'il est, n'ôte rien à la force de cette conclusion; il prouve seulement que l'état d'affaiblissement est plus favorable à l'amputation que le trop de vigueur des sujets, parce que dans ce dernier cas on a plus à craindre la tension et l'inflammation.

Pour prouver que le retardement de l'amputation est préférable, il faudrait faire voir que dans un nombre compétent de sujets ayant des plaies, qui exigent nécessairement l'amputation, on en a plus sauvé en la remettant au temps désigné par M. Faure, qu'on n'en guérit ordinairement en la faisant d'abord ou dans le premier temps, ce qui est contraire à la raison et à l'expérience.

Aussi faut-il admettre comme juste l'aphorisme de M. Le Dran dans son traité « lorsqu'à l'occasion de la plaie d'arme à feu, le chirurgien prévoit la nécessité indispensable de faire l'amputation d'un membre, il ne doit pas tarder à le faire. »

Cette question n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, mais il nous a paru, qu'à propos de la récente évocation de la journée de Fontenoy, il était curieux de rappeler l activité de nos chirurgiens de la Flandre, et les discussions passionnées auxquelles donnèrent lieu, à cette époque, les études sur les plaies de guerre, faites sur les nombreux blessés soignés dans les hôpitaux de la région, notamment à Lille et Douai.

Dujardin.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

De la médication colloïdale dans la pratique, et notamment en oto-laryngologie.

Un de nos confrères qui publiait tout récemment dans un journal de médecine un article sur les colloïdes, terminait cet article par cette phrase singulière : « En somme, les Colloïdes sont encore des curiosités pharmaceutiques. »

Il est évident que vu sa récente apparition, la médication colloïdale n'a pas encore penétré tous les recoins de la médecine pratique, mais de là à la considérer comme une sorte de sport de laboratoire il y a loin et notre confrère ne paraît pas se douter de l'énormité de l'erreur qu'il commet.

On est au contraire en pleine ardeur d'applications cliniques des métaux colloïdaux et cette année ne se passera pas sans que de Paris et de Province, soient publiés, non seulement des observations isolées qu'on pourra grouper ensuite, mais des travaux d'ensemble qui montreront les larges voies ouvertes par la nouvelle médication.

D'ailleurs, même en ces temps d'incontestables vacances, ceux-ci et celles-là commencent à se manifester. C'est ici un de nos confrères de Châlons-sur-Marne qui a traité par l'électrargol sa femme atteinte depuis quinze jours d'une fièvre persistante et dont l'état s'est ainsi amélioré « d'une façon merveilleuse » (*sic*), et cela après cinq injections. Là c'est un de nos plus distingués confrères de Rennes qui employa l'électrargol dans un cas d'infection prolongée. Au bout de quelques injections la température s'abaissa en même temps que l'état s'améliorait sensiblement ; puis, le médicament manquant, la température remonta aussitôt pour céder à de nouvelles injections.

Comme travail d'ensemble nous avons eu la bonne fortune d'avoir pu prendre connaissance d'une série de cinq observations recueillies par un distingué oto-laryngologiste de Nice, M. le Dr Massier.

Notre confrère encouragé par ce qu'il savait des propriétés catalytiques et antiseptique de l'argent colloïdal isotonique à petits grains, et convaincu par les remarquables résultats obtenus par Chirié et David dans le traitement des abcès du sein par ponction du pus et injections d'électrargol (1), résolut de traiter par cette méthode deux cas de mastoïdite suppurée chez deux malades qui se refusaient à toute intervention chirurgicale. On va voir, par la lecture de ces deux observations quel heureux effet eut cette bonne inspiration.

Observation I. — M. Lau... 45 ans, vient me consulter fin décembre 1906, pour une suppuration de l'oreille gauche consécutive à une légère grippe. L'écoulement est assez abondant, blanc jaunâtre épais, sans odeur. Après nettoyage du conduit auditif externe j'examine à l'otoscope et je trouve à la partie postéro-inférieure du tympan une très petite perforation faisant saillie au sommet d'une petite hernie conique de la membrane. Il existe concurremment de la rhino-pharyngite aiguë. Je prescris le traitement habituel : lavages à l'eau bouillie coupée d'eau oxygénée et instillations antiseptiques. La suppuration persiste, je fais une boutonnière dans la partie postérieure du tympan, malgré cela les phénomènes persistent. A l'aide d'une petite aiguille à paracentèse, je circonscris par une incision tout le tissu hernié et j'ai alors une perforation plus grande. Aucune influence sur l'écoulement. Entre temps j'ai varié les pansements : pansements humides, pansements secs, instillations antiseptiques, bains d'alcool boriqué. Tout a été essayé sans que je puisse obtenir de modifications appréciables dans l'état de l'oreille. Trois mois se passent ainsi en traitements inutiles. Un beau jour le malade vient me voir avec de l'empâtement rétro-auriculaire et temporal. Douleur au niveau de l'antre. Affaiblissement de la paroi postéro-supérieure du conduit auditif externe, décollement du pavillon, signes indéniables de mastoïdite pour laquelle je propose la trépanation sous anesthésie chloroformique. Le malade refuse mon intervention et veut bien que je me contente de la simple incision pour donner issue au pus, car la fluctuation est très nette; à mon corps défendant, presque sûr de l'in-

(1) V. *Fr. Méd.* 1907.

suffisance de mon intervention, je fais une incision curviligne rétro-auriculaire haute.

Immédiatement issue d'un flot de pus très épais. J'explore au stylet la fosse temporale, la mastoïde. Je ne trouve aucune carie au niveau de l'autre sur lequel glisse mon stylet. La fosse temporale est explorée très en avant jusqu'au niveau de la tempe. Je trouve une nécrose limitée de la paroi postérieure profonde du conduit auditif. Débris jusque dans la caisse. Je vide autant que possible la poche purulente et je fais un pansement à la gaze iodoformée. L'œdème semi-facial disparaît dès le lendemain, mais la suppuration persiste tout aussi abondante. Pansement quotidien à la gaze iodoformée, toujours même quantité de pus. Au 7e jour œdème et empâtement pré et sus-auriculaire très prononcé. J'injecte alors dans ma cavité opératoire *deux centimètres cubes de la solution d'électrargol :* il n'en ressort que quelques gouttes. Petit tampon à l'entrée de la cavité. Le lendemain il y a encore autant de pus mais plus clair. Le malade n'a éprouvé aucune sensation douloureuse, il se sent dit-il plus dégagé, plus souple ; *nouvelle* injection d'électrargol, après nettoyage de la cavité avec un tampon imbibé de collargol. L'amélioration continue en ce sens qu'il n'y a ni douleurs, ni œdème, et que la suppuration, tout en demeurant, devient plus claire. Le liquide qui ressort de la plaie est au début clair, et ce n'est que vers la fin de la pression qu'il y a un peu de pus. Je fais une injection chaque jour. Après la 4e, je ne vois plus de pus dans la plaie. Je continue pendant encore trois jours et au 8e jour je laisse fermer la plaie. La mastoïde est indolore, l'oreille ne coule plus depuis la 2e injection et les téguments ont repris leur souplesse. Je revois le malade de temps à autre et la guérison obtenue définitivement à la 8e injection, s'est maintenue d'une façon absolue. L'audition est redevenue presque bonne.

Observation II. — Mlle Cha... 7 ans, m'est conduite par sa mère parce qu'il est apparu, derrière une oreille qui suppure depuis un mois, une grosseur. J'examine l'enfant et je constate, outre une suppuration de l'oreille moyenne à gauche, une tuméfaction au niveau de la mastoïde, sensible à la pression, projetant le pavillon en avant. L'enfant a de la fièvre depuis trois jours, est abattue, ne mange pas et la mère a remarqué une chute de la paupière supérieure du côté malade, phénomène qui s'est amélioré depuis que s'est produit l'empâtement rétro-auriculaire. Je ne constate aucun phénomène cérébral ou méningite et j'engage la famille à surveiller l'enfant et je fais entrevoir la nécessité d'une intervention radicale. Au bout de trois jours la tuméfaction qui n'a pas cédé aux compresses glacées a augmenté et je propose l'intervention sous chloroforme. Cette opération est refusée parce que ma malade doit quitter Nice dans 8 à 10 jours. Je me contente alors, l'enfant étant solidement tenue dans les bras d'un aide, à faire sans anesthésie l'incision rétro-auriculaire, l'incision de Wilde. Je ne trouve pas de pus à l'incision des parties molles ; prenant alors une sonde cannelée, malgré les cris de l'enfant, j'effondre facilement la corticale externe, je donne issue à un flot de pus très épais et je pénètre très profondément dans l'antre que je sens totalement nécrosé. Je fais alors un pansement auriculaire et rétro-auriculaire à la gaze iodoformée, pansement que je cesse au 3e jour pour le remplacer par l'*injection d'électrargol. Première injection de 1 à 2 c. c.* qui, injectée par la mastoïde, ressort par l'oreille. Je laisse le liquide dans la cavité. Tolérance parfaite de la malade ; pas de douleur, pas de réaction d'aucune sorte. Amélioration, dès le lendemain, de l'état général : nuit bonne, pas de fièvre, appétit bon. Je fais ainsi tous les jours une injection d'après la même méthode. Au 5e jour, il n'y a plus de pus et au 8e jour je laisse fermer la plaie ; la guérison est définitive. L'oreille avait cessé de donner du pus par le conduit dès la 3e injection. L'audition est bonne et l'enfant a repris ses bonnes couleurs et sa bonne humeur.

Les trois autres observations concernent l'une une suppuration d'oreille ayant provoqué de la paralysie facile : la seconde une suppuration profonde, fétide, datant de plusieurs années et ayant détruit le tympan ; — dans le troisième il s'agit d'une mastoïdite opérée mais où la suppuration auriculaire persistait. Dans ces trois cas l'électrargol eut les plus satisfaisants résultats.

Ce rôle si puissant de l'électrargol que M. le Dr Massier attribue à son action antiseptique d'abord, et ensuite à son pouvoir modificateur des tissus, mérite d'être mis à profit partout où la suppuration se montre et nous pouvons prévoir d'autres applications aussi sensationnelles. On comprend, en tous cas que M. Massier puisse conclure de sa remarquable série que l'électrargol est maintenant « au tout premier rang des médicaments qu'il faut employer dans des circonstances spéciales, lorsque l'intervention chirurgicale n'est pas possible, ou, ce qui est très fréquent, qu'on peut la différer. »

BOUTEILLE, DE MANOSQUE (1)

Dans la Gazette des Hôpitaux, *M. le Dr Babonneix vient d'écrire, à propos d'un cas de chorée rhumatismale publiée par un étranger, cet intéressante étude sur Bouteille, que la plupart des biographes ont ignoré.*

Modeste dans sa vie, Bouteille (de Manosque) le fut encore dans ses écrits. Il attendit, pour publier son *Traité de la chorée*, d'avoir exercé la médecine pendant un demi-siècle et d'avoir atteint quatre-vingts ans. Il prit, avant d'écrire, le temps de la réflexion. Son exemple pourrait être utilement proposé à nombre d'auteurs contemporains.

Le *Traité de la chorée ou danse de Saint-Guy* parut en 1810, à Paris, chez Vinçard, imprimeur-libraire, breveté par S. M. l'Empereur et Roi, rue du Marché-Neuf, n° 3. Il porte en exergue la phrase suivante de Manilius : *Artem experientia fecit, exemplo monstrante viam* (2). Il est dédié à Vicq d'Azyr :

Clarissimi viri
Vicq d'Azyr,
Quem nominare laudare est

(1) Docteur en médecine de l'Université de Montpellier, ancien associé régnicole de la Société royale de médecine de Paris, de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Marseille, de la Société médicale de la même ville et de celle du Gard, correspondant de la Société de médecine de Montpellier et de celle de Grenoble, médecin du Gouvernement pour les épidémies, etc...

(2) L'expérience a fait l'art, l'exemple montrant la route.

piis manibus,
ob ipsius in me singularem benevolentiam
et amicum patrocinium
hoc opus, octogenarius medicus
grato animo, et corde mœrente (3)
V. D. C.

Ayant ainsi placé son livre sous un patronage fameux, Bouteille (de Manosque) résolut de le soumettre à l'examen de savants illustres. Il y avait alors des juges meilleurs qu'à Berlin. Chargé par la Société de médecine de la Faculté de Paris de faire un rapport sur le *Traité de la chorée*, Bayle déclara que cet ouvrage méritait l'approbation de la Société, car « la doctrine médicale en paraît très sage et très lumineuse ». Il ajouta que c'était « une monographie bien faite, et dont l'impression ne peut qu'être avantageuse sous le double rapport de la nosologie et de la médecine pratique» Le doyen d'alors, Thouret, autorisa Bouteille à faire figurer ces appréciations élogieuses en tête de son mémoire.

***

Il ne faudrait pas croire, cependant, que le *Traité de la chorée* ne soit qu'une honnête revue générale. L'auteur n'a pas craint, en maint endroit, de nous faire connnaître son opinion. « Dans la discussion où je vais entrer, dit-il dans son avant-propos, je ne me bornerai pas toujours à être simple rapporteur, mais je me permettrai quelquefois de m'ériger en juge, et je ne me dissimule pas qu'ayant eu de fréquentes occasions de traiter cette étrange maladie, et toujours avec plein succès, je crois avoir quelque droit de prononcer d'après ce que j'ai vu et fait. »

Au commencement du XIXe siècle, tout n'était que confusion dans l'histoire de la chorée. Sous le nom de *danse de Saint-Guy*, on décrivait indistinctement des chorées vraies, des chorées hystériques, des maladies des tics, des myoclonies, des phénomènes de simulation, des accidents d'ordre comitial, des convulsions d'origine variée, des mouvements athétosiques, divers tremblements, des crises d'agitation maniaque et encore quelques autres affections. La maladie tirait son nom d'une chapelle rurale, bâtie près d'Ulm, dédiée à un certain Saint-Guy, et que visitaient au printemps, un grand nombre de convulsionnaires, de possédés, d'hystériques, de démoniaques et de pitres. A chaque village qu'ils traversaient, les pèlerins recrutaient de nouveaux adeptes. Arrivés devant la tombe du saint, et sans doute pour attirer sur eux les faveurs dont il disposait, « ils venaient, à un jour précis, sauter et danser d'une manière extravagante et frénétique ». L'histoire ne nous dit malheureusement pas les résultats que donnait cette singulière cure. Mais ce que nous savons par des témoignages autorisés, c'est qu'au commencement du XIXe siècle, on s'entendait aussi mal sur le traitement que sur la nature de la chorée. Sennert et Willis, considérant cette maladie comme un châtiment des dieux infernaux, préféraient ne pas la soigner ; d'autres auteurs s'adressaient, selon les circonstances, à la saignée, aux purgatifs, aux vomitifs, aux antispasmodiques, à l'opium, au mercure, aux sels de zinc, à l'électricité, etc. ; Cullen conseille sérieusement, dans les cas de chorée sévère, l'ingestion de suc de cloportes.

***

Dans ce chaos, Bouteille (de Manosque) essaye d'introduire un peu d'ordre. Il commence par affirmer l'autonomie de la chorée : « Il est bien constaté par la pluralité des observations, que la chorée ou danse de Saint-Guy n'est pas une maladie feinte, moins encore un prodige miraculeux ou un sortilège diabolique, ainsi que quelques auteurs l'ont cru et dit. C'est une maladie réelle, caractérisée par des symptômes pathognomoniques, invariables et qui n'appartiennent qu'à elle, en deux mots, une maladie essentielle, *morbus per se*, telles que sont l'épilepsie, l'apoplexie, la manie, etc. » Il faut d'ailleurs reconnaître que la chorée ne se présente pas toujours sous les mêmes apparences. Mais, de toute façon, il est indispensable de séparer la chorée vraie « des affections spasmodiques, convulsives, hystériques, épileptiques... qui n'ont de commun, avec la véritable chorée, qu'une fausse ressemblance... Cette prétendue chorée mérite d'autant plus d'être distinguée que c'est surtout à son égard que l'on administre les remèdes les plus extraordinaires et les moins convenables à la maladie qui, seule, mérite vraisemblablement ce nom. »

Ayant ainsi isolé la chorée vraie, essentielle (*chorea protopathica*) de la chorée fausse (*chorea pseudo-pathica*), Bouteille donne, de la première, la définition suivante : Cette espèce consiste dans des mouvements convulsifs (4) qui attaquent les enfants des deux sexes qui n'ont pas atteint la puberté, mais particulièrement ceux qui sont entre dix et quatorze ans. » Il met ainsi en relief, après Sydenham, l'importance capitale de la notion d'âge dans le développement de la chorée.

Mais, tout de suite, une grave question se pose. La chorée doit-elle être rangée parmi les convulsions ou parmi les paralysies ? De ces deux hypothèses, Bouteille adopte la seconde et l'on peut même se demander s'il n'a pas entrevu les parésies choréiques : « La maladie commence à se déclarer par une espèce de boîtement ; or, cette claudication paraît manifestement causée par la *faiblesse de cette jambe et par le relâchement ou l'atonie de ses muscles*... L'irrégularité et le peu de solidité dans l'exercice des mouvements de la main, du côté de la jambe affectée, dépendent aussi d'un état de débilité et d'inertie dans l'action musculaire. »

Bouteille signale les troubles intellectuels : *Un idiotisme léger, il est vrai*, mais cependant assez remarquable pour effrayer les parents sur la nature, et les suites de l'affection de leur jeune malade, *est un des sympômes spécifiques de la chorée essentielle.* »

Sydenham avait déjà insisté, d'ailleurs, sur la façon dont les choréiques retiraient à eux la jambe affectée à la manière des idiots, *fatuorum more.*

Quant aux manifestations articulaires, le *Traité de la chorée* les mentionne à plusieurs reprises : « Dans la chorée essentielle, lit-on à la page 168, *toutes les articulations du côté affecté sont dans un état de souffrance* et livrées à un état intérieur fatigant. »

(3) « Aux mânes vénérables de l'illustre Vicq d'Azyr, dont le nom seul vaut un long éloge, moi, médecin octogenaire, je dédie cet ouvrage. Par sa bienveillance singulière à mon endroit, et ses affectueux conseils, il a mérité ma reconnaissance. Je le pleurerai toujours. »

(4) « Ces mouvements affectent communément le bras et la main d'un seul côté, ressemblant aux gesticulations des historiens. » Cette comparaison est empruntée à Sydenham, d'après lequel les choréiques se livrent à toutes sortes de contorsions, *circulatorum instar.*

Bouteille rapporte, de plus, plusieurs observations de *chorées rhumatiques*.

La première (p. 286) concerne un « jeune enfant, âgé de huit ans, doué d'une heureuse constitution, ayant le teint très beau et les traits de la figure, de l'expression la plus douce, qui fut atteint d'une douleur rhumatismale au bras gauche, qui se faisait ressentir sur l'épaule et se prolongeait jusqu'aux parties correspondantes et externes de la poitrine du même côté ». Il ne s'agissait ni de névralgie, car « il y avait fièvre », ni d'accidents pleuro-pulmonaires, car l'enfant ne toussait pas, n'expectorait pas. Le malade fut saigné cinq fois dans la semaine (ce à quoi on est rarement obligé à cet âge). La douleur *rhumatico-brachiale* s'amenda, la fièvre disparut, « mais il leur succéda des accidents d'un autre genre. Des mouvements extraordinaires par leur variété et leur fréquence se manifestèrent sur les différentes parties du corps du jeune malade ». La chorée avait fait son apparition.

Un certain nombre d'autres sont empruntées à Stoll et à Sauvages. La première a trait à un jeune homme de seize ans qui, à la suite de rhumatisme, fut atteint de mouvements choréiques du bras gauche : cette observation est peu probante. Les deux suivantes ne le sont guère plus. L'une concerne une jeune fille qui fut « attaquée de la chorée à la suite d'un rhumatisme chronique négligé » ; l'autre, « une femme sexagénaire attaquée de cette maladie à la suite d'un rhumatisme sec, où son sang était acrimonieux ». Dans la quatrième, plus topique, il s'agit d'un enfant de dix ans « qui venait d'être guéri d'un rhumatisme goutteux lorsqu'il fut attaqué peu à peu d'une telle instabilité de tout son corps que, pendant deux mois, sans le savoir et malgré lui, il mouvait continuellement, hors du sommeil, le bras, la tête ou quelque autre partie, comme s'il eût joué... Ensuite son esprit et sa voix s'affaiblissaient, et alors une douleur légère s'emparait du pied. Il fut guéri par la saignée et les purgatifs réitérés. »

Bouteille a donc vu les principaux symptômes de la chorée. Il n'a laissé passer que l'endocardite. Mais il faut se rappeler qu'à l'époque où il vivait, la pathologie cardiaque était encore dans l'enfance. On n'admettait alors, avec Méret, que deux causes de cardiopathies : 1° « les passions auxquelles l'homme est en proie, qui toutes contribuent à déranger l'action régulière du cœur (5) » ; 2° « la plupart des actions de la vie qui tendent à déranger le rythme de cet organe : tels sont les ris, les pleurs, la danse, la course, l'usage des instruments à vent ». Il était réservé à Germain Sée de découvrir les rapports de la chorée et de l'endocardite.

***

Au chapitre des *chorées deutéropathiques*, Bouteille a rassemblé un certain nombre d'observations intéressantes. Un cas, intitulé *Pseudo-chorée hystérique*, concerne une fillette de dix ans, atteinte de chorée depuis trois mois, et que rien n'améliorait, lorsque ses parents eurent l'idée de s'adresser à un sorcier de la région : « Le magicien arrive ; il oppose maléfice à maléfice et opère publiquement sur la malade ; son procédé consistait à faire, trois à quatre fois par jour, quelques simagrées baroques, accompagnées de quelques mots, et d'un certain cérémonial pour en imposer, soit aux assistants, soit encore bien plus à la malade. » En peu de jours, celle-ci était complètement guérie. Sceptique, Bouteille (de Manosque) attribue cette guérison, moins aux incantations du sorcier qu' « à l'influence du printemps, qui a donné de l'énergie à la constitution de la malade ». Un cas de *chorée traumatique* (p. 261) ressortit vraisemblablement aussi à l'hystérie.

D'autres observations du même auteur sont des exemples typiques de chorée post-hémiplégique : telle celle qui est relatée à la page 197 sous le titre de *Chorée deutéro-pathique, effet d'une apoplexie hémiplégique*. Une autre a trait à un cas de *chorée maniaque* (p. 315). D'autres encore signalent l'apparition de la chorée à la suite d'infections générales : rougeole, petite vérole. Enfin, si Bouteille (de Manosque) ne parle pas encore du lait bulgare, il recommande déjà, dans la chorée, l'emploi du lait écrémé.

***

Si, dans le *Traité de la chorée*, l'observation clinique est impeccable, il s'en faut qu'il en soit de même de l'interprétation. Ici, nous touchons au point faible de l'ouvrage. L'auteur établit, entre la chorée et la puberté, un rapport étroit qu'il fonde sur les arguments suivants :

1° L'époque de la puberté et celle de la chorée essentielle ont été fixées, par la nature, à l'âge de douze à quatorze ans, selon la différence de sexe des sujets ;

2° On retrouve dans la chorée cet engourdissement des aines que Buffon considère comme un des premiers signes de la puberté ;

3° Dans la puberté, l'engourdissement des aines est accompagné de douleurs plus ou moins fortes dans toutes les jointures des membres. Mêmes phénomènes dans la chorée ;

4° La révolution pubère fait ressentir ses premiers effets sur les extrémités inférieures ; elle dirige ensuite son action vers les parties supérieures. Les symptômes de la chorée essentielle suivent la même marche ;

5° L'époque de la puberté s'annonce souvent par de légères atteintes de mélancolie, qui n'excluent pas cependant des moments plus ou moins durables de gaieté. Les jeunes choréiques éprouvent aussi ces alternatives de tristesse sombre et de joie folle.

Une telle argumentation rappelle les fameux raisonnements par l'absurde chers à l'ancienne scolastique : jugeons-la, toutefois, avec indulgence, en songeant à ce que l'on pensera, dans quelque cent ans, des théories actuelles. Et contentons-nous de sourire lorsque Bouteille écrit ce passage, que n'auraient pas désavoué les médecins de Molière : « Les miasmes spermatiques, s'il est permis d'appeler ainsi les dernières sous-divisions du sperme, qui sont repompés par les vaisseaux absorbants, et qui sont les particulles les plus subtiles et les plus actives de l'humeur prolifique, ces miasmes, dis-je, soit en refluant dans la circulation par la voie de l'absorption, soit, ce qui paraît encore plus vrai, par l'impression de force des nouveaux organes qui entrent en érection pour la confection de la nouvelle matière qu'ils doivent sécréter sur tout le système sensitif et glanduleux, produisent les différens changemens qui s'opèrent pendant la puberté (6). »

(5) *Dict. des sc. méd.*, art. CŒUR.

(6) P. 98.

***

Les commentateurs prêtent souvent à leurs héros des sentiments qu'ils n'eurent pas. Ne tombons point dans ce travers. Nous avons pris assez de recul pour pouvoir apprécier sainement l'œuvre du clinicien. D'aucuns, après l'avoir amplement démarqué, ont affirmé que son seul mérite était d'avoir, au terme de *danse de Saint-Guy*, substitué celui de *chorée*. C'est là une erreur grossière, et dans laquelle ne sont point tombés MM. Blocq et Grenet (7). Bouteille a séparé nettement la chorée vraie des affections qui peuvent la simuler ; à l'exception de l'endocardite, les chorées hystériques et post-hémiplégiques. Il a mentionné le premier des observations de chorée consécutive à une infection générale. Ce sont là des titres suffisants à notre admiration. Sa description confirme et amplifie celle de Sydenham. Elle mérite mieux que l'oubli.

M. L. Babonneix.

JACQUES ACHARD, LYONNAIS, CHIRURGIEN ET DÉMAGOGUE

In *Lyon médical* du 4 août.

Achard (Jacques), chirurgien-barbier, place Grenouille (1), fut un des plus fougueux démagogues de la période révolutionnaire à Lyon.

Nommé dès le début membre, puis syndic du Directoire du département, il passe cependant inaperçu jusqu'à la création du club central, mais alors il se montre le digne émule de son ami l'énergumène Chalier, dont il appuie les motions les plus sanguinaires. Les journaux lui ont attribué, sans preuve, il est vrai, l'invention de la guillotine à sept tranchants qui, essayée sur des poupées, donna d'*excellents résultats*. Dans cet instrument, la victime devait être placée à la renverse de manière à voir tomber le couteau.

Nommé membre du Comité de Salut public, ce fut lui qui vint apporter aux corps élus les vœux, c'est-à-dire signifier les ordres du club des Jacobins : levée d'une armée révolutionnaire, emprunt forcé de 6 millions sur les riches, installation d'un tribunal révolutionnaire pour juger les suspects, la guillotine en permanence. Les corps élus, terrorisés, votèrent ces mesures, qui furent annulées par la Convention sur le rapport de Chasset.

Quand, à Lyon, le parti girondin triompha de la *Montagne* dans la sanglante journée du 29 mai, Achard, qui était parmi les plus exaltés, fut incarcéré avec Chalier, Ryard, Hydins, Gaillard, et les membres du Comité de Salut public. Les deux premiers payèrent de leur tête les excitations qui avaient causé la guerre civile, les autres restèrent en prison ; le siège de Lyon interrompit la procédure.

Après la prise de la ville, Achard fut nommé par la Société populaire procureur général syndic du Département, et le 17 nivôse an II (6 janv. 1794), procureur de la Commune. On trouve plusieurs fois son nom dans la liste des dénonciateurs ; c'est lui, par exemple, qui a dénoncé Pitiot (Michel), membre du Collège de chirurgie.

Telle était l'exagération de ses opinions que Fouché le destitua le 2 germinal an II (22 mars 1794).

Après la chute de Robespierre, sa situation eût été périlleuse à Lyon ; les parents des victimes poursuivaient et massacraient en pleine rue les dénonciateurs, la prison même ne put les garantir des vengeances populaires, cinquante-huit furent égorgés dans les prisons. Il dut probablement aller se joindre aux jacobins de Paris, avec Bertrand, le maire de Lyon de 1793, avec Javogue, le terrible proconsul du Forez, et les terroristes les plus compromis ; après sa destitution, il disparaît complètement.

On a dit : le style, c'est l'homme. Voici le style d'Achard :

« Frère et ami, encore des têtes et chaque jour des têtes « tombent. Quel délice tu aurais goûté si tu eusses vu « avant-hier cette justice nationale de 209 scélérats ! Quelle « majesté ! Quel ton imposant ! Tout édifiait ! Combien de « grands coquins ont ce jour-là mordu la poussière dans « l'arène des Brotteaux ? Quel ciment pour la République ! « Quel spectacle digne de la liberté ! En voilà cependant « déjà plus de cinq cents ; encore deux fois autant y passe- « ront sans doute et puis ça ira. » (*Lettre d'Achard à Gravier, 17 frimaire an II*).

« Quelle est donc cette rage qu'ont tous les crapauds du « marais de vouloir, contre tout bon sens, croasser encore « et se rouler dans la fange bourbeuse, qu'à la fin dame « guillotine soit obligée de les recevoir les uns après les « autres à sa croisée salutaire ?... Le tribunal poursuit « avantageusement sa carrière ; il aurait certainement be- « soin de bons renseignements, mais il ne se donne pas la « peine de les rechercher ou demander à ceux en qui il « peut se confier ; néanmoins, hier, dix-sept ont mis la tête « à la chatière et aujourd'hui huit y passeront et vingt et un « reçoivent le feu de la foudre... » (Lettre du même au même, 28 nivôse an II.)

Tel est le style épistolaire. Voici le genre oratoire :

« Dussé-je périr sous le fer assassin des bourreaux de la vérité, je vous la dirai tout entière. Fuyez, monstres ténébreux, loin du sanctuaire où reposent les cendres de Marat, de Chalier ; elles ont parlé à mon cœur... Dis-moi, Marat, dis-moi, vertueux Chalier, si les Lyonnais rebelles n'ont pas fait la guerre au patriotisme et si ce n'est point la même guerre que l'on nous fait encore. Oui, les brissotins, coiffés d'une calotte rouge, n'ayant pu réussir à faire pendre les patriotes, répandent sur eux à grands flots leur poison... Républicains, qu'avez-vous donc fait à tous ces messieurs pour qu'ils vous accusent devant tous les peuples de la terre ? Est-ce parce qu'en 1793 vous avez combattu de front, les armes en mains, la foudre à vos côtés, ces êtres vils et méprisables que l'on nomme négociants, que vous avez terrassés à diverses reprises et que vous auriez tous exterminés si la trahison et la noire perfidie n'eussent été se jeter entre leurs bras ! Est-ce parce que vous avez été incarcérés, opprimés, vexés, persécutés pendant quatre mois consécutifs, que vous êtes morts mille fois avant d'être rendus à la vie qu'un grand nombre d'entre vous, ayant eu le bonheur de sortir de cette ville rebelle, se sont réunis à l'armée républicaine pour venir eux-mêmes mettre le feu à leur domicile et ne voir devant eux que le salut de la République ? Est-ce donc après avoir commis tant de crimes envers les amis de la royauté que l'on vous accuse, que l'on vous calomnie, que l'on vous dénonce à tous les amants de

(7) Blocq et H. Grenet. Chorée, *Traité Charcot-Bouchard*, t. X, 2e édition.

(1) La place Grenouille était située au niveau du tronçon méridional de la rue Quatre-Chapeaux.

la République... Calomniateurs, vils imposteurs, faites votre métier... mais vous, patriotes de la vieille roche de 89, vous qui eûtes toujours pour force centrale liberté, égalité, vertus républicaines, craignez les torches de la discorde... Ralliez-vous autour de la sainte Montagne... Armez-vous de la massue de la raison et du canon de la vérité pour foudroyer ces Pygmées de Coblentz et par une adresse solennelle, apprenez aux vrais jacobins de Paris, aux montagnards de la Convention, à tous les bons Parisiens, à l'Europe entière, qu'il est encore des républicains dans Commune Affranchie. »

J. D.

Les Unions professionnelles médicales

Par M. le Dr Loontjens.

Cette conférence, faite le 13 juillet dernier à Anvers, au IIIme Congrès de Médecine professionnelle, par M. le Dr Lootjens, montre de quel ton est traitée, chez nos voisins, la question de la crise médicale qui sévit partout. La comparaison avec les vociférations d'un certain groupe de praticiens français est pleine d'enseignements.

Il n'est que trop vrai, Messieurs, notre profession subit une crise. L'opinion publique nous devient hostile.

Comment pourrait-il en être autrement puisque journellement nous sommes en butte aux accusations les plus odieuses ?

Par le théâtre, par la presse, par le livre, depuis les *Morticoles* de Daudet jusqu'au pamphlet calomnieux d'hier, qui a pour titre cet épigramme suggestif : « Défends ta peau contre ton médecin », l'on nous attaque traîtreusement. On nous dénie toute science, toute générosité, toute moralité ; nous sommes des malfaiteurs, contre lesquels la société doit se défendre.

La science et la pratique médicale seraient-elles donc en décadence ? et, pour ce motif, le monde s'éloignerait-il de nous ?

Ce n'est assurément pas la science médicale qui a fait banqueroute.

Jamais, à aucune époque, ses progrès n'ont été aussi grands et aussi rapides : à l'empirisme la médecine a substitué la thérapeutique symptomatique et surtout la thérapeutique pathogénique ; la bactériologie, l'antisepsie, l'asepsie, la sérothérapie, les vaccinations, l'opothérapie notamment sont des conquêtes qui ne datent que d'hier et dont notre profession peut s'enorgueillir.

Ces grandes découvertes ont prolongé l'existence, la morbidité a diminué, les grandes calamités publiques qu'étaient les épidémies disparaissent, la souffrance est vaincue, la vie est meilleure.

Le monde serait effrayé, si demain il devait reculer de quarante et même de trente ans seulement ! Alors, il pourrait mesurer le chemin parcouru et reconnaître les glorieuses étapes de la science médicale actuelle.

Mais, si l'on ne peut dénier l'immense progrès réalisé par les sciences médicales, oserait-on peut-être prétendre qu'en pratique nous sommes moins habiles.

L'hémostase et l'anesthésie ont permis des interventions insoupçonnées, il y a quelques années seulement ; l'adresse de nos chirurgiens ne connaît plus d'obstacles ; combien de maux, que notre impuissance classait autrefois dans la catégorie des *noli me tangere*, sont aujourd'hui passibles d'un traitement efficace, curatif ? La gynécologie, l'otologie, la laryngologie, la chirurgie abdominale et thoracique, pour ne citer que ces branches de l'art de guérir, ne sont-elles pas des acquisitions toutes modernes ? Nous luttons avec des armes autrement puissantes et nos diagnostics sont autrement sûrs et délicats.

C'est peut-être le dévouement qui nous manque ?

Est-il une infortune, une misère humaine qui ne trouve pas chez nous aide et assistance ? Notre concours intéressé n'est-il pas acquis au soulagement de tous les malheureux qui souffrent ? Le médecin n'est-il pas le promoteur de toutes lois sociales ?

Il ne se passe pas de jour où une œuvre nouvelle surgisse, organisée ou largement subsidiée par les pouvoirs publics ; l'œuvre ne pourrait se passer du concours actif du médecin, mais rarement l'on prévoit une rémunération du temps, de la science et du dévouement qu'il consacre à ces œuvres d'hygiène, de prophylaxie, de préservation de l'enfance, d'éducation populaire... Notre philanthropie, notre charité sont plus grandes que jamais. On l'oublie souvent.

Nous pouvons donc le proclamer bien haut : la science médicale, l'habileté professionnelle réalisent des merveilles ; le travail, le dévouement à toutes les infortunes restent toujours la loi de notre profession. Nous sommes dignes de nos prédécesseurs et je ne pense pas que ceux qui viendront après auront à rougir de nous.

La crise n'est donc pas notre fait. Nous la subissons trop philosophiquement, il est temps de réagir.

La vérité ! c'est que tous se liguent contre nous pour réclamer de notre dévouement et de notre abnégation une part de plus en plus en large. C'est peut-être un hommage rendu à notre cœur et à nos sentiments d'altruisme ; mais cette tendance est telle qu'elle nous menace dans nos moyens d'existence.

Malgré tout, les familles désirent pour leurs enfants le titre de docteur en médecine. Les jeunes gens ne se détournent pas de cette profession. Le développement de l'instruction, la suppression du graduat ont favorisé cette poussée vers l'université. Jamais nos rangs n'ont été aussi serrés. Cette affluence, quelque périlleuse soit-elle, atteste cependant en quelle haute estime notre profession est encore tenue.

Cette affluence, qui est une des causes de la crise, a provoqué un encombrement qui nécessairement doit déterminer une concurrence désastreuse. Nous sommes, nous aussi, soumis à la loi de l'offre et de la demande et comme l'offre devient de plus en plus abondante, et que, pour parler net, nous n'avons pas, comme l'industriel, un prix de revient en dessous duquel nous ne pouvons descendre, il n'y a pas de limites à nos concessions.

Le jeune médecin est actuellement livré, sans défense, à tous les organismes qui ont besoin de lui et qui, profitant de son isolement et de son inexpérience, lui imposent des conditions humiliantes. Le développement colossal des mutualités ouvrières, qui nous doivent leur prospérité, menace d'englober la petite et la moyenne bourgeoisie, celles qu'escompte le médecin à ses débuts. Contre toutes ces coalitions

d'intérêt qui marchandent ses services, que peut-il ? S'il veut vivre, il devra accepter tous les rabais. Que dis-je ? la nécessité le poussera peut-être à offrir ses services à plus bas prix encore pour écarter un concurrent. De concession en concession, il arrivera que le médecin ne pourra plus vivre de son art.

C'est là un danger public qui doit préoccuper le législateur, car il est de nécessité sociale que le médecin puisse vivre honorablement du produit de son travail.

Le médecin a une mission humanitaire et sociale considérable à remplir ; il ne pourra le faire honnêtement que s'il est à l'abri du besoin. « Il faut que la Société ait toute confiance dans la probité professionnelle du médecin (1) », car il a la garde des intérêts les plus sacrés des personnes. Et comment voulez-vous que les familles, que ses malades aient foi en lui, s'ils le savent tourmenté par le souci du pain quotidien ?

Si le Dr Toulouse a pu dire « que la moralité d'une profession est en raison inverse de la concurrence », n'est-il pas à craindre que,la lutte se montrant plus active, le choix des moyens soit moins scrupuleux, le combat pour la vie devienne tellement pénible que la liberté morale ne soit pas toujours suffisante pour résister à la tentation d'user d'armes illicites ?

Le temps est passé où notre art assurait à tous une existence laborieuse sans doute, mais honnête et sûre, ainsi qu'un avenir à l'abri du besoin.

Les temps difficiles sont donc venus.

Pour mieux apprécier les remèdes que nécessite le malaise dont nous nous plaignons, il était nécessaire de parler de l'encombrement et de ses tristes conséquences ; mais il est encore une cause de la crise qui nous apparaît comme particulièrement redoutable, c'est *l'évolution sociale et, comme conséquence, la socialisation de la médecine.*

La socialisation de la médecine est peut-être une utopie, c'est peut-être aussi une idée qui, petit à petit, entrera dans le domaine des réalités. Jusqu'où nous conduira-t-elle ? L'Etat, les communes organiseront-ils un jour l'assurance sur la vie et sur la maladie ? Qui sait ? tout arrive !

Frappé de la situation nouvelle faite aux médecins depuis quelques années, M. Beco affirmait il y a deux ans, lors de l'inauguration de la Maison des Médecins, à Bruxelles que :

La médecine sociale n'est pas un vain mot. Le médecin reçoit avec une particulière intensité le contre-coup de l'évolution formidable qui s'accomplit dans la vie des sociétés modernes, parce qu'il est un des ouvriers indispensables des grandes œuvres sociales qu'on appelle la mutualité, l'assurance, la coopérative, l'assistance préventive, la prévoyance ; mais tandis que ses œuvres se consolident par des lois et par l'esprit public, le médecin reste impuissant dans son isolement.... le médecin n'est plus seulement appelé comme autrefois à soulager des misères privées ; il y a de nouveaux devoirs ; sa profession se prête plus scientifiquement que toute autre aux entreprises qui intéressent les pauvres déshérités de ce monde ; elle s'y prête parce que, dans son essence, elle est faite d'abnégation et de dévouement.

Le médecin vit pour les autres ; partout où il y a une misère à secourir, on le trouve au poste.

Toute l'assistance publique repose, en grande partie, sur ses épaules ; il est dans les hôpitaux, dans les asiles, dans les prisons, dans le refuge de la misère, de l'infirmité et de toutes les déchéances.

(1) Discours de M. Beco à l'inauguration de la Maison des Médecins.

On est tellement habitué à escompter le dévouement des médecins qu'on pourrait presque craindre que les législateurs qui réclament leur concours ne songent pas assez à leur assurer de compensation.

Certes, le soulagement des souffrances est le devoir de tout homme et l'honneur du médecin, c'est qu'il y consacre professionnellement sa vie. Il n'est pas question d'organiser le marchandage dans le domaine sacré de la charité chrétienne. Celui qui se fait médecin sait qu'il doit vivre pour les autres.

Mais il y a des limites à tout ; il y a une mesure à garder et voilà pourquoi, Messieurs, vous avez mille fois raison de vous grouper pour veiller à ce qu'elle ne soit pas trop méconnue à votre détriment, car vous avez aussi à vivre vous-même et à faire vivre vos femmes et vos enfants. Voilà pourquoi, si vous voulez traverser la crise dont je parlais tout à l'heure, vous avez bien fait de vous entendre et de vous associer sur des bases sûres et inébranlables.

J'ai tenu, Messieurs, à citer entièrement cette belle page parce qu'elle vous dit, d'une manière éloquente, pourquoi nous devons nous unir plus que jamais et pourquoi nous devons choisir, pour nos associations, la forme d'union professionnelle reconnue.

***

La Révolution française a balayé les anciennes corporations qui avaient donné à notre pays tant de gloire et de prospérité. Ces corporations avaient fini par abuser de leur puissance, elles avaient dégénéré en instrument d'oppression.

L'Assemblée Constituante, par un décret de 1791, déclara « que toutes les corporations étaient supprimées et défendit de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce fût ».

A l'organisation corporative succéda le régime de la liberté absolue. Ce régime procura, au début, un énorme développement de la richesse publique, une brillante émulation dans toutes les branches de l'activité sociale. Toute médaille a son revers. La liberté absolue devait aboutir à l'individualisme à outrance.

En abolissant la corporation, le législateur de 1791 avait supprimé du même coup la liberté de réunion d'association et de coalition.

Les grandes libertés de réunion et d'association furent rendues aux Belges en 1830, mais on n'osa pas aller jusqu'à restituer aux associations libres la personnification civile que possédaient en réalité les anciennes corporations.

Et voilà qu'à cent ans de distance tous les partis politiques, sans vouloir ressusciter le régime corporatif d'autrefois, ont été unanimes pour reprendre la tradition et l'adapter aux nécessités actuelles.

Le savant historien Kurth décrivait ainsi la corporation avant qu'elle ait dégénéré. Vous y verrez, à peu de chose près, le type de l'union professionnelle actuelle.

Les corporations, dit-il, étaient reconnues par l'autorité comme des institutions d'utilité publique et jouissaient de tous les avantages de la personnification civile. Elles avaient leur caisse, leur local, leurs armoiries, leurs bannières, leurs archives, leur sceau, leurs revenus, en un mot tout ce que peut posséder une personne riche et influente.

Avant tout, elles avaient leurs règlements, qui étaient pour elles une véritable constitution et qu'elles élaboraient elles-mêmes. Elles devaient sans doute les faire approuver soit par la commune, soit par le prince, mais l'intervention de l'autorité supérieure se bornait d'ordinaire à un simple contrôle qui avait pour but d'empêcher le conflit des divers

métiers entre eux ou avec l'intérêt général. A part cela, l'autonomie des corporations était absolue et elles statuaient souverainement sur tout ce qui les concernait. »

Voilà la description de l'ancienne corporation et voici maintenant l'énumération des droits que possèdent nos unions professionnelles actuelles.

L'union professionnelle est reconnue par la loi, qui lui donne le pouvoir de posséder des locaux de réunion, des collections, des bibliothèques, des laboratoires, voire même des hospices et hôpitaux ; le pouvoir d'acquérir, de recevoir des dons et des legs ; le pouvoir d'emprunter, d'hypothéquer, le pouvoir d'ester en justice au nom de la société ou au nom de l'un de ses membres lésés ; le pouvoir de faire des marchés, des contrats en faveur des sociétaires.

Tels sont les privilèges attribués aux unions professionnelles. N'est-ce pas la corporation ancienne ? Mais dégagée de l'oppression qu'elle avait fini par exercer, débarrassée des entraves qu'elle opposait aux initiatives individuelles, exempte des immixtions dans la politique.

Pourquoi ce retour aux anciens métiers, aux anciennes corporations ?

Quand, il y a un siècle, la Révolution a jeté bas la législation d'alors, elle a cru réaliser un progrès. Des abus existaient, certes : au lieu de les corriger, on a tout détruit, on a fait table rase, et, sous prétexte de liberté individuelle, les hommes ont été isolés les uns des autres... Après les premières années de griserie provoquée par l'octroi de la liberté absolue, tous ont cruellement pâti de leur isolement ; on s'est aperçu que rien de grand et de durable ne peut s'accomplir par l'effort isolé.

A cet individualisme qui abandonne l'homme à sa faiblesse, tend à se substituer de plus en plus une organisation collective et méthodique. C'est donc une pensée de mutuelle protection qui a donné naissance à cette efflorescence d'associations, d'unions, de syndicats, de chambres de commerce, que nous constatons depuis quelques dizaines d'années.

Commerçants, industriels, ouvriers, agriculteurs se sont, depuis longtemps, groupés pour la défense de leurs intérêts. L'effort, il faut le reconnaître, a toujours été heureux. Les ouvriers notamment qui, plus que tous autres, avaient à souffrir de leur isolement et qui semblaient moins bien armés pour la lutte, les ouvriers, à leur tour, ont osé de la force d'association avec un esprit magnifique.

Il faut leur rendre justice en ceci ; leurs œuvres peuvent être données en exemple aux classes libérales où l'individualisme continue à dominer.

L'association libre a été le premier pas vers l'émancipation de l'individu opprimé. Et, quand ces associations eurent montré ce dont elles étaient capables, on sentit qu'il était nécessaire d'aider ce mouvement de rénovation sociale, et la loi intervint pour consacrer l'effort de tous ; la coopération, la mutualité, l'épargne, la prévoyance, la défense des intérêts professionnels furent organisées légalement. — Le législateur a justifié ainsi cette belle parole de Lacordaire : « *Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit* ».

Jadis le médecin continuait à relever de la faculté qui lui avait délivré son diplôme de docteur et avait reçu son serment solennel. S'il restait sous sa juridiction, il pouvait aussi faire appel à l'appui du Conseil de la Faculté, lorsque ses intérêts étaient menacés d'une manière quelconque.

« Aujourd'hui, disent Legendre et Lepage, la situation est tout autre ; la liberté du médecin vis-à-vis de ses pairs est entière. Une fois reçu docteur, il ne connaît plus la Faculté de médecine qui lui a décerné son diplôme ; il pourra se livrer, comme il l'entendra, à l'exercice plus ou moins régulier de sa profession ; agir à sa guise envers ses confrères, demander des honoraires ou n'en pas demander du tout, il n'est justiciable que des tribunaux du droit commun s'il commet un délit ou s'il a des difficultés avec un client. »

Cette liberté, presque sans limites, a tout à la fois, de grands avantages et de non moindres inconvénients.

Le médecin a vécu trop longtemps pour lui-même ; les traditions, l'esprit de corps, se sont insensiblement perdus. Aussi, sentons-nous aujourd'hui le besoin de réparer l'erreur de l'individualisme et cherchons-nous de plus en plus à nous grouper dans des associations professionnelles, afin de travailler le mal dont nous souffrons.

L'union professionnelle est donc venue à son heure, elle donne une consécration légale et développe l'autorité et la puissance des associations créées sous l'égide de la liberté.

Aux termes de la loi : L'union professionnelle est une association formée exclusivement pour l'étude, la protection et le développement de leurs intérêts professionnels, entre personnes exerçant dans l'industrie, le commerce, l'agriculture ou les professions libérales à but lucratif, la même profession ou des professions similaires.

Quand on lit la loi sur les unions professionnelles, on s'aperçoit bien vite que le législateur a surtout eu en vue les intérêts des agriculteurs et des professions manuelles. Il n'y est question que des machines agricoles, d'achat de semences, d'engrais ; l'on n'y parle que d'ateliers, de magasins, d'outillage ; rien ou presque rien des choses de l'intelligence.

C'est qu'en effet il y eut deux projets de loi, celui de 1889 et celui de 1894, différents l'un de l'autre en ce qui nous concerne. Le premier projet de 1889 réservait les avantages de la loi aux unions formées exclusivement entre personnes exerçant la même profession dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Le bénéfice de la loi était donc refusé aux professionnels de l'intelligence. Pourquoi cela ? C'est que, généralement, les lois sont faites sous la pression de l'opinion publique, ou tout au moins, sur l'insistance grandissante de citoyens qui savent faire valoir leurs droits haut et ferme.

Pendant que d'autres se plaignent, récriminent, font grand tapage et réclament l'intervention de la loi, nous, médecins, nous nous morfondons en silence ; tout au plus, nous nous plaignons entre nous, et nos plaintes restent sans écho. Notre amour-propre nous interdit d'étaler en public nos griefs, d'exposer la situation précaire de beaucoup d'entre nous et de demander un peu de justice.

Pourquoi donc légiférer pour ceux qui ne se plaignent pas ?

Le projet de 1889 devint caduc par suite de la dissolution des Chambres en 1893 ; mais, il fut remplacé l'année suivante par un autre projet, dans lequel M. Begerem fit disparaître les mots : dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

S'il est bon, disait-il, que les professionnels qui travail-

lent dans ces domaines de l'activité nationale puissent former une personnalité juridique, il n'est pas moins utile que les professionnels de l'intelligence jouissent des mêmes avantages pour l'étude et la défense de leurs intérêts.

Mais, de peur que ce texte ne permît d'étendre le bénéfice de la loi à des collectivités scientifiques, charitables ou religieuses, ou bien à des associations d'enseignement ou de bienfaisance dans lesquelles n'apparaît pas le lien professionnel, on rétablit le texte primitif (commerce, industrie, agriculture), en y ajoutant cependant les professions libérales à but lucratif.

Les professionnels de l'intelligence, après bien des hésitations, furent enfin admis à jouir des avantages de la loi, « *leur situation*, dit le rapporteur de la loi, *paraissant aussi précaire que celle des travailleurs manuels et appelant aussi impérieusement que celle-ci la protection sociale.* »

En réalité, la loi sur les unions professionnelles n'a pas été faite pour nous, et nous devons l'étudier de très près pour y trouver l'application spéciale à notre profession.

Le principe de la loi est posé dans l'article premier, que voici :

Les unions professionnelles jouissent de la personnification civile dans les limites et sous les conditions qui résultent des dispositions de la loi.

Le but de la loi, en effet est, de donner à la liberté d'association promulguée par la Constitution, un complément efficace, en proclamant la personnification civile des groupements, qui se forment par la communauté des intérêts et des aspirations.

Aucune limite de temps n'est fixée à ces organismes nouveaux ; les sociétés anonymes, par exemple, n'ont qu'une durée légale de 30 ans ; la personne civile qu'est l'union professionnelle est perpétuelle. C'est presque une *fondation*. Les œuvres que créeront les unions seront donc stables et durables.

« Sans personnification civile, une association, bien que légale et licite apparaît forcément, vouée à une existence propre et distincte de celle des nombreux individus qui la composent ; elle n'a par elle-même aucun droit ; il lui est notamment impossible de contracter, d'acquérir, de recevoir, ou d'ester en justice en son nom propre et personnel.

C'est ainsi que le Collège des médecins de Bruxelles, lors de la grève, il y a dix ans, s'est trouvé empêché de faire respecter les engagements signés par des médecins de ne pas accepter les places des confrères démissionnaires. C'est ainsi qu'il n'a pu faire encaisser les souscriptions de ses membres qui avaient cependant souscrit des actions pour constituer un fonds de résistance. C'est ainsi encore qu'ayant organisé un office de recouvrement des honoraires, il ne put faire restituer par son directeur les sommes encaissées.

Singulière situation ! le Collège fait signer des engagements, ces engagements sont sans valeur en justice parce qu'ils sont contractés envers un incapable, un mineur n'ayant pas droit de citer. Le Collège fait un contrat, le contrat n'est pas exécuté, on encaisse, mais on ne restitue rien, et le Collège dut renoncer aux poursuites parce qu'il ne pouvait représenter en justice ces membres lésés.

Au contraire, dans les unions professionnelles, le président ou son délégué représente tous les membres contractants, il représente l'union dans tous les actes juridiques.

On se rend donc compte des sérieux avantages qu'apporte aux associations professionnelles une loi qui, en leur reconnaissant le caractère d'êtres juridiques distincts de la personnalité de leurs membres, leur garantit des conditions normales d'existence et, en octroyant à ces personnes morales une certaine capacité civile, leur permet notamment d'ester en justice, de contracter, de posséder, de recevoir des dons et des legs, tendant ainsi à leur faciliter la création d'œuvres importantes et stables (1).

En effet : quelle que soit l'entreprise dans laquelle s'engage une union, les administrateurs n'auront aucune responsabilité personnelle, lorsque l'acte dont il s'agit aura été posé régulièrement, c'est-à-dire dans les limites fixées par les statuts et conformément à la loi ; la société seule est engagée ; mais il faut que la qualité d'union professionnelle ne soit pas ignorée par les contractants. Cette mention d'union professionnelle doit figurer dans tous les actes de la société.

Comme conséquence de l'octroi de la personnification civile, les unions jouissent du droit de posséder des propriétés, mais la loi limite cette possession aux immeubles nécessaires à l'établissement de leurs locaux de réunion, bureaux, bibliothèques, écoles professionnelles, collections, laboratoires.

Les unions ont également le droit d'emprunter, d'aliéner leurs immeubles, de les hypothéquer, d'ester en justice, de transiger, sans devoir solliciter à ces effets l'autorisation de l'autorité. Celle-ci ne peut même pas les forcer à faire valoir leurs droits devant les tribunaux.

Les unions recrutent leurs membres comme elles l'entendent, elles fixent elle-mêmes les conditions d'admission ; chacun est libre de demander à y entrer ; en tout temps, il peut en sortir après avoir rempli ses engagements.

La loi laisse donc aux unions professionnelles une liberté entière dans leur gestion, elle ne les traçasse pas par de vaines formalités, elle ne leur demande qu'un compte de fin d'année.

En un mot, l'union professionnelle peut donner un état civil à la famille médicale, elle peut faire de nos associations des êtres civils jouissant des droits principaux du citoyen.

L'article 2 de la loi dit :

« Les unions sont formées pour l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels ; » et l'article 10 ajoute « que les unions peuvent ester en justice soit comme demandeur, soit comme défenseur pour la défense des droits individuels de ses membres ».

De ces deux textes, il résulte que l'union a le devoir de rechercher pour ses membres les meilleures conditions à fixer pour l'utilisation des services médicaux par les mutualités, les bureaux de bienfaisance, les sociétés d'assurances, et, en général, par tous les organismes qui ont besoin des médecins.

L'union peut donc conclure pour ses membres actuels ou à venir de véritables contrats de travail, fixant les conditions d'admission, les rétributions dues, les conditions d'admission, les devoirs réciproques des sociétés et des médecins ; l'union peut dans les contrats prévoir les sanctions nécessaires..

N'est-ce pas une protection efficace que celle qui s'exerce pour régler les conditions honorables de nos services ? Nous

(1) D'après les commentaires de M. Theate, docteur en droit.

sommes entourés de groupements de tous genres qui sollicitent notre concours. Or, pris individuellement, les confrères opposent une résistance bien faible aux entreprises des sociétés financières, des administrations de bienfaisance et autres. Mais, si nous confions nos interêts à un intermédiaire autorisé traitant au nom de tous, ne seront-ils pas défendus plus efficacement ?

C'est donc l'association qui négociera, fixera les conditions du travail.

A l'organisation individualiste du XIXe siècle, c'est-à-dire à l'absence d'organisation, tend de plus en plus à se substituer une organisation collective et méthodique. Les travailleurs, la bourgeoisie s'organisent en syndicats, en coopératives, en mutualités, en fédération de mutualités; les communes elles-mêmes, dans l'intérêt de tous, s'associent pour établir des services qu'elles ne pourraient créer seules.

A l'exploitation collective qui nous menace, nous devons répondre par une organisation médicale collective. L'on se groupe de tous côtés pour utiliser nos services aux meilleures conditions, c'est-à-dire aux pires conditions pour nous. La force de ces organismes est faite de notre faiblesse et notre faiblesse est faite de l'isolement de chacun de nous. Il est donc bien nécessaire que nous suivions l'exemple général, que nous nous organisions aussi dans une pensée de mutuelle protection et de défense collective.

Au contrat individuel, fragile et changeant, nous devons opposer le contrat collectif ferme et légal. Les dirigeants de nos associations professionnelles exerceront ce rôle de méditateur et de négociateur.

Les conditions du contrat seront telles qu'elles auront été jugées honorables et acceptables ; il appartiendra ensuite à chacun de s'offrir à remplir les devoirs de la charge aux conditions arrêtées ; les plus vaillants, les plus dévoués, les plus méritants seront choisis et non plus ceux qui vont quémander des places à coups de rabais.

La dignité du médecin ne peut souffrir de cette intervention de l'association agissant au nom de tous ; au contraire, elle en sera augmentée et les intérêts professionnels seront mieux sauvegardés.

L'intervention de leurs pairs donnera également aux confrères une garantie de stabilité manquant souvent aux places qui leur sont conférées et qu'un caprice d'un administrateur peut leur enlever.

Voici à quoi nous devons tendre : lorsque nos sociétés médicales seront bien établies, légalement constituées en unions professionnelles, lorsque, par des avantages matériels sérieux, nous aurons groupé tous les médecins d'une région, nous pourrons alors songer à créer un service médical complet pour mutualités comprenant toutes les spécialités, disposant même, si nous le jugions utile, d'un dispensaire, d'une salle d'opération. Nous n'imposerons ce service à personne, nous le mettrons à la disposition des mutualistes, des accidentés du travail, des bureaux de bienfaisance ; ce service sera recherché par tous, parce qu'il sera le meilleur. Par la coopération de tous à ce service, nous aurons organisé le libre choix du médecin et la fixation d'un tarif d'honoraires différentiel suivant la condition sociale de chacun.

Assurément, nous n'obtiendrons pas du jour au lendemain que les administrations communales ou privées négocient avec nous, qu'elles établissent de commun accord avec nous, les conditions de notre concours. Il faudra du temps. Toute réforme s'effectue graduellement. Il faudra de la persévérance.

Nous ferons comprendre aux autorités qu'il y va de leur intérêt de se mettre en rapport avec nos associations, afin d'établir des accords qui préviendront les conflits, assureront un fonctionnement plus parfait des services médicaux, leur donneront des garanties d'honorabilité et de discipline et seront un gage de bonne harmonie.

L'union professionnelle pourra donc traiter pour la corporation toute entière, aussi bien que pour chacun de ses membres individuellement ; elle pourra veiller à l'exécution du contrat intervenu ; la partie sera égale, l'équilibre aujourd'hui rompu aux dépens du médecin sera rétabli et ce sera justice.

L'union professionnelle, qui a le droit de conclure des accords et des contrats de travail pour ses membres, peut en leur nom poursuivre devant les tribunaux l'exécution de ces contrats et réclamer aux sociétés d'assurance, aux mutualités, aux industriels, des dommages-intérêts pour rupture ou non exécution du contrat. L'union se substituera aux membres, conduira la procédure sans obliger chacun de ceux-ci à assigner la partie adverse. C'est donc plus qu'un appui moral que l'union procurera à ses membres, ce sera une protection efficace et légale.

Les unions peuvent faire des conventions et notamment des achats pour la revente à leurs membres, généralement de tous objets propres à l'exercice de la profession et toutes opérations de commission pour leurs membres.

Cette disposition de la loi nous intéresse moins ; c'est une de ces nombreuses mesures prises en faveur des agriculteurs pour lesquels, je vous l'ai dit, la loi a été principalement faite.

Pour le moment, je ne vois pas la possibilité pour nous, médecins, d'entrer dans cette voie. Il pourra cependant se présenter des cas où les membres seraient heureux de pouvoir profiter du bénéfice résultant d'achats en commun ou de conditions de faveur obtenues par l'union pour ses membres. Je vous citerai, par exemple, les livres, les instruments, les produits pharmaceutiques.

Aucune des opérations faites par l'union professionnelle, dit la loi, ne peut donner lieu à bénéfice, il lui est donc interdit de faire le commerce. Mais, faculté est laissée aux membres individuellement de créer à côté et en dehors de l'union des sociétés commerciales, des coopératives, des sociétés d'achat ou de commission, et de spécifier que seuls pourront en faire partie les membres de l'Union.

Ces sociétés, elles, peuvent faire des bénéfices dont en réalité les seuls membres de l'union profiteront, ces bénéfices d'ailleurs peuvent également être partiellement ou en totalité attribués à la caisse de l'union, à titre de don.

L'Union pourra assurer ses membres contre les *risques professionnels*. Notre profession est périlleuse entre toutes. Le malade ne remet-il pas sa vie entre les mains du médecin? C'est une lourde responsabilité que celui-ci accepte courageusement. Il fera son devoir simplement, consciencieusement. Mais encore, quelle que soit sa prudence, quelle que soit sa compétence, il rencontrera des événements malheureux que nul ne peut prévoir; le public souvent et ingrat, en fait remonter la responsabilité au médecin.

C'est vers lui que la famille parfois se retourne pour lui demander des dommages-intérêts.

Situation douloureuse entre toutes. Nul de nous n'est à l'abri de pareille adversité. C'est alors qu'il est bon de pouvoir compter sur ses confrères, sur leur témoignage autorisé, sur la solidarité de tous.

L'union professionnelle sera à la barre du tribunal, pour défendre le confrère malheureux ou injustement attaqué. Ce mouvement de solidarité de médecins se portant garants pour leur confrère aura certainement une influence considérable sur l'esprit des juges, il les impressionnera bien plus favorablement que l'intervention d'une société d'assurance. N'est-il pas à craindre que, dans certains cas douteux, les juges hésitants déterminent leur jugement par cette considération, « qu'en cas de condamnation à des dommages-intérêts, le médecin, en fin de compte, ne sera pas lésé dans ses intérêts personnels, puisque la société d'assurance payera ».

Oui, la société payera ; mais le médecin sera flétri, son avenir sera brisé. C'est l'honneur et la conscience, la vie du médecin qui doivent peser dans la balance de la justice et non pas le fait qu'une société payera pour lui !

Cet honneur du médecin sera mieux défendu par nous que par une société financière, qui aura toujours l'air de défendre sa caisse.

Ces sociétés d'assurances contre les risques professionnels peuvent rendre de grands services, mais ce que nous devons désirer, c'est qu'elles ne soient pas seules à défendre nos confrères malheureux.

Les statuts des unions professionnelles doivent mentionner *l'engagement de rechercher de commun accord avec la partie adverse, les moyens d'aplanir, soit par la conciliation, soit par l'arbitrage, tout différend intéressant l'union et portant sur les conditions du travail.*

Cet engagement ne peut nous gêner ; au contraire, il nous assure le moyen le plus raisonnable de terminer des contestations, de régler des différends d'une manière honorable.

Cette clause nous donne donc le droit de réclamer l'intervention arbitrale des autorités lorsque s'élève un conflit entre nous et une mutualité reconnue ou une société d'assurance par exemple.

Cette procédure pacifique ne vaut-elle pas mieux que la grève qui, à mon avis, ne règle rien, envenime les choses et éloigne les parties les unes des autres, plutôt que de les rapprocher ; la grève est une arme dangereuse qui peut se retourner contre nous, elle sera toujours impopulaire, taxée d'inhumanité, de plus, elle nous expose à un échec retentissant.

C'est l'histoire de la grève des médecins à Bruxelles ; nous l'avons vécu celle-là et celui qui vous parle a été l'un des délégués qui, au bout de six ans d'hostilité, ont été chargés de cette pénible mission de faire la paix.

C'est encore l'histoire de la grève des médecins de Verviers. Comment se fait-il qu'aucune autorité ne se soit interposée, que personne n'ait été sollicité d'intervenir pour régler un conflit qui semblait, avec un peu de concession mutuelle, pouvoir s'arranger à la satisfaction de tous?

La clause de conciliation et d'arbitrage peut aussi s'étendre aux conflits entre confrères. La solidarité ne doit pas être un vain mot pour nous ; le corps médical souffre tout entier de la faute de l'un des nôtres ; pour l'honneur de notre corporation, il importe qu'à tout prix nous évitions de rendre publics nos différends et nos colères et que nous nous efforcions de régler nos affaires entre nous et non pas devant les tribunaux. De même nos querelles personnelles ne doivent pas se vider dans nos assemblées, elles ne doivent pas s'étaler dans nos bulletins professionnels.

Le président d'une union professionnelle, de par les statuts, sera donc investi d'une mission de paix ; il recevra les confidences des uns, les doléances des autres, il sera le conseiller et le conciliateur. Si le cas est délicat il en confiera l'examen à un conseil d'arbitrage dans lequel les deux parties, représentées chacune par un juge, désigneront à leur tour un troisième arbitre, médecin, magistrat ou avocat.

Est-il un tribunal plus discret, donnant plus de garanties de compétence, d'impartialité et d'équité ?

Et quand il s'agit de règlement d'honoraires ou de difficultés avec nos malades, est-il un tribunal plus rapide, moins dispendieux et qui jette moins de discrédit sur notre profession ?

Le recours aux tribunaux ordinaires dans ces questions professionnelles est au contraire onéreux. Il fait perdre un temps précieux, chacun sait que la justice est lente et boiteuse. Et puis, la publicité des débats est toujours d'un effet déplorable.

Ces conseils d'arbitrage fonctionnent à Bruxelles à la satisfaction de tous. Que de conflits personnels, que de questions d'intérêt ont été ainsi réglées sans éclat, sans bruit, restant totalement inconnues et du public et de la généralité des médecins.

Nos juges de paix eux-mêmes renvoient parfois devant nous avec l'assentiment des parties, certaines causes qui demandent une compétence particulière que le juge peut ne pas posséder ; d'autres fois, ce sont des confrères en désaccord auxquels le juge persuade de s'adresser au Collège des Médecins, même s'ils n'en font pas partie. Cette intervention du juge en faveur de l'arbitrage professionnel, n'est-elle pas une démonstration péremptoire de l'utilité de ces conseils d'arbitrage ?

Vous inscrirez donc dans vos statuts l'obligation pour vos membres d'avoir recours a la conciliation et à l'arbitrage.

Ces principes sont trop nobles et trop universellement admis pour ne pas être adoptés dans toutes nos associations et par chacun de nous.

Et *l'exercice illégal de l'art de guérir*, qui se pratique par des bonnes femmes, des gardes-couches, des rebouteurs et même par nos amis les pharmaciens ! quel est celui d'entre nous qui, dans l'occurrence, prendrait l'initiative personnelle des poursuites ?

« Les médecins », dit Rougier, avocat plaidant pour l'Association des médecins du Rhône, « n'ont-ils pas de quoi s'indigner de voir l'impudence ignorante en imposer au public et l'emporter sur l'autorité légitime du savoir, des longues veilles, des études laborieuses et de l'expérience ? N'y a-t-il pas un flagrant outrage, une atteinte permanente à la dignité, à la considération dans cette confiance aveugle et stupide qu'on manifeste au charlatanisme et dans la protection cachée dont il se vante ».

Quel est le médecin qui se fera le dénonciateur ? Car c'est cette injure que l'on jetterait à la face de celui d'entre nous qui se ferait le défenseur de nos droits et privilèges.

« Est-ce que voir le mal sans le réprimer », a dit Diday, « ne répugne pas à toute âme bien douée » ?

Le grand Orfila eut un jour le courage de dénoncer le plus populaire et le moins excusable des illuminés de son temps, Raspail ; lui aussi entendit bourdonner à son oreille des qualifications de dénonciateur. Mais, fort de sa conscience et de son devoir, ce fut avec fierté que, répondant à une imprudente apostrophe de Raspail, il s'écria : « Oui, je me suis fait dénonciateur pour vous dénoncer comme charlatan ! » et pour la première fois la réplique manqua aux lèvres du pamphlétaire déconcerté.

Le remède le plus efficace pendant longtemps sera que les médecins fassent eux-mêmes la police de la médecine. La loi de 1898, en donnant la personnification civile aux unions professionnelles, leur a fourni le moyen de faire respecter leur profession et de mettre, non pas un terme, mais de sérieuses entraves à l'industrie malhonnête des charlatans. Les unions professionnelles prendront l'initiative des poursuites, elles interviendront aussi en qualité de partie civile, réclamant des dommages-intérêts qu'elles obtiendront. Cela est jugé. Cela est de jurisprudence.

La loi de 1898 met donc à notre disposition un moyen efficace pour réprimer l'exercice illégal de notre art.

L'union professionnelle, possédant le caractère d'être juridique, distinct de la personnalité des dirigeants et de ses membres, peut leur garantir des conditions normales d'existence, et leur faciliter, dans des proportions considérables, la création d'œuvres importantes et stables.

L'Union trouvera ses moyens d'action et les ressources nécessaires dans la faculté de recevoir des donations entre vifs ou par testament. Il n'est pas rare dans les pays voisins que des médecins, à qui le succès et la fortune ont souri, lèguent, en mourant, partie de leur fortune à des œuvres médicales. Les unions professionnelles seront tout indiquées chez nous pour recevoir ces libéralités ; les noms de nos bienfaiteurs ne tomberont pas dans l'oubli.

L'Union professionnelle peut aussi emprunter, hypothéquer sans responsabilité pour les dirigeants et les membres. Ce sont là, dit le Dr Dejace, des moyens légaux qui permettent d'oser de grandes entreprises avec des ressources minimes.

C'est ainsi, Messieurs, qu'à Bruxelles, dès la première année de notre transformation, nous avons pu fonder la Maison des Médecins, ce à quoi nous n'aurions jamais osé songer. Je vous l'ai dit, le Collège des Médecins était dans le marasme ; l'annonce seule de notre transformation a fait cesser l'indifférence de beaucoup et même l'opposition systématique de quelques-uns, et au lendemain de l'ouverture de la Maison des Médecins, nous avions le plaisir d'inscrire cent membres nouveaux. C'est que le corps médical comme beaucoup d'autres classes de la société est, dans une certaine mesure, moins sensible aux idées qu'aux faits positifs. La démonstration est faite une fois de plus que, pour prendre les hommes, les diriger vers un idéal moral et intellectuel, il est bon de ne pas oublier le côté pratique et utilitaire.

Le Collège des Médecins possédant son home groupant toutes les sociétés scientifiques et professionnelles de la capitale, et beaucoup de sociétés du pays, leur donnant un local central, approprié pour leurs réunions, cherchant toutes les occasions de rapprocher ses membres, de nouer entre eux des liens de bonne confraternité et d'amitié, de faire régner la concorde et la paix créant des œuvres de prévoyance et d'assistance mutuelle, comme des caisses de retraite par exemple, et peut-être un jour un service de coopération, le Collège, dont je vous ai dit les difficultés, n'apparaît plus comme un organisme de guerre toujours prêt en entrer en lice. C'est une association de progrès, de conciliation recherchant les terrains d'entente entre les médecins et tous les organismes qui, jusqu'ici, nous ont été hostiles alors que l'intérêt commun demande qu'ils s'entendent.

Vous le voyez, Messieurs, l'union professionnelle est autre chose que la société médicale ou syndicat qui fonctionne, jusque maintenant, un peu partout dans notre pays, s'occupant d'instruction mutuelle et parfois de questions d'intérêt professionnel. Ces sociétés étaient suffisantes aussi longtemps qu'il ne s'agissait que de régler les rapports des médecins entre eux ou d'établir une entente sur certains points de pratique professionnelle.

Le temps de philosopher est passé, nous avons à organiser la défense de nos droits et de nos prérogatives en péril. Nous voulons pour nos sociétés une autorité qui leur manquait jusqu'ici, nous voulons avoir le pouvoir de soutenir nos revendications d'une manière efficace, nous voulons que nos dirigeants soient accueillis près des pouvoirs publics comme une délégation officiellement reconnue, autorisée à parler au nom de tous.

Il en sera ainsi, Messieurs, si, dans tout le pays, nous adoptons la forme d'union professionnelle parce que (1) « l'Union professionnelle est une personnalité civile qui vit, « qui est indépendante, qui est reconnue par la loi, qui a « des droits, qui peut se défendre. C'est un organisme créé « pour la défense des intérêts professionnels, devant le pays « et en face des pouvoirs publics sous l'égide de la loi. »

C'est beaucoup et cependant ce n'est pas encore assez. L'union professionnelle est un organisme puissant déjà, supérieur à tout ce que nous aurions pu créer par nous-mêmes. Ce ne sera pas, espérons-le, la forme définitive donnée à la protection de notre profession. La loi de 1898 n'a pas été faite pour nous. Ce n'est quasi qu'accidentellement et par une sorte de condescendance que le législateur nous a permis d'en bénéficier. Nous l'acceptons avec satisfaction et nous devons travailler à la faire adopter par tous, parce qu'elle réalise un progrès énorme, parce qu'elle nous permet d'attendre, pas trop longtemps, je l'espère ! une loi spéciale faite pour nous, réglant d'une manière définitive le rôle de nos unions médicales.

La société évolue, le médecin est appelé à jouer un rôle nouveau ; la surveillance de la santé publique, la prophylaxie, l'hygiène, la protection des travailleurs dans les mines, dans les usines, l'application des lois sociales, la réparation des accidents de travail, vont changer l'exercice de notre art. Quoi que nous fassions, nous deviendrons rouage administratif. Il est donc nécessaire que notre corporation évolue aussi, qu'elle s'organise pour remplir des devoirs nouveaux, qu'elle prépare elle-même les organismes capables de concilier les intérêts du médecin et ceux du public, capables de défendre notre indépendance au milieu des règlements officiels qui fixeront nos fonctions publiques, capables de s'interposer en conciliateurs entre les administrations officielles

(1) Discours de M. Béco.

les mutualités, les sociétés financières et nous-mêmes. Le corps médical l'a déjà compris lorsqu'il y a deux ans, au Congrès de Liège, réclamant la liberté du choix du médecin par l'ouvrier blessé, il proclamait que le libre choix devrait être subordonné à l'existence d'un organisme médical sérieusement organisé.

Le rôle de conseil entre patrons et médecins, entre sociétés d'assurances, mutualité de secours, administrations communales, bureaux de bienfaisance et nous, devrait être défini dans la loi d'une manière plus précise encore.

Tous les médecins devraient être tenus de s'inscrire à l'union de leur arrondissement et d'en acquitter les cotisations.

La loi devrait également donner une consécration officielle à la légitimité des sanctions inscrites dans les statuts. Nous demandons encore que les médecins soient éloignés des tribunaux ordinaires pour être soumis au jugement toujours plus éclairé de leurs pairs.

Ces revendications ne sont pas irréalisables. M. le ministre Rogier, qui n'était ni un rêveur, ni un anarchiste, avait présenté à la Chambre des représentants, le 1er mars 1859, un projet de loi sur la police et la discipline médicales. Il demandait déjà l'élection d'un conseil par tous les médecins d'un arrondissement. C'est dans ce projet que l'on a trouvé l'idée de l'élection des membres des Commissions médicales par les médecins eux-mêmes.

Les médecins inscrits dans le ressort de ces conseils médicaux devaient payer une cotisation annuelle pour couvrir les dépenses nécessaires.

Ces conseils étaient appelés, dit le projet, à « concilier les différends qui naissent entre praticiens à raison de l'exercice de la profession et entre clients et praticiens à raison des règlements d'honoraires » ; à défaut de conciliation ils donnaient officieusement leurs avis ; *ils étaient aussi investis du pouvoir de punir par des peines disciplinaires les fautes commises.* Mais, ces décisions du conseil pouvaient donner lieu à appel devant le tribunal civil.

Vous voyez, Messieurs, que Rogier avait déjà conçu un organisme comparable, dans certains points, aux unions professionnelles, mais il leur donnait cette consécration officielle qui en faisait de véritables tribunaux de conciliation et au besoin de répression. C'est cette sanction qui manquera parfois aux unions professionnelles et que nous réclamerons.

L'ouvrier peut défendre ses intérêts et ses droits dans les conseils de prud'hommes; nous, médecins, nous sommes sous la dépendance du juge ordinaire et vous savez, Messieurs, la mentalité déplorable, même l'animosité qui parfois domine chez certains magistrats quand il s'agit de médecins.

Les négociants ont leurs tribunaux de commerce. Les officiers comparaissent devant l'autorité militaire, devant les conseils de guerre. Les huissiers, les notaires ont leur Chambre et leur conseil. Les avocats ont leur conseil de discipline, dont les pouvoirs vont jusqu'à interdire la profession d'avocat aux indignes. Vous savez de quel prestige et de quelle autorité est entouré le bâtonnier de l'ordre, et combien son intervention protège les avocats contre les impatiences ou les abus d'autorités des magistrats qui voudraient diminuer les droits de la défense.

Le docteur en droit *doit* se faire inscrire au Barreau. Sa liberté n'en est pas diminuée ; bien au contraire ! son prestige en est augmenté singulièrement et cette seule inscription lui procure une protection incessante et efficace.

En combinant ces desiderata avec les avantages que nous donnent déjà les unions professionnelles, le législateur pourrait donner au corps médical une organisation qui relèverait considérablement le niveau moral de la corporation et lui assurerait une existence indépendante, respectée et honorée.

Messieurs, ne restons donc pas indifférents aux avantages que la loi nous donne dans les unions professionnelles. Il est nécessaire que, par notre transformation en unions professionnelles, nous posions un *acte démonstratif*, de telle manière que les législateurs soient amenés, en quelque sorte d'eux-mêmes, à reconnaître notre vitalité, notre capacité d'organisation, notre autorité en matière de déontologie, de discipline, de protection de nos intérêts, d'organisation d'œuvres professionnelles, et reconnaissent la nécessité de donner à nos unions une consécration spéciale en les complétant par l'adjonction de pouvoirs nouveaux, tels que je viens de les énumérer.

Je termine, Messieurs, en donnant la parole, une fois encore, à M. Beco, aujourd'hui Gouverneur du Brabant, qui s'était identifié si bien avec notre profession que, dans les congrès d'hygiène, dans les conseils sanitaires internationaux, on l'appelait souvent docteur Beco. A la fin de son rapport sur le projet de loi sur l'exercice de l'art de guérir, il écrivait cette belle page :

C'est sur eux-mêmes que les médecins doivent compter tout d'abord. Certes, l'esprit de sacrifice, qui est l'honneur de leur profession, leur sera toujours nécessaire et la satisfaction du devoir accompli sera trop souvent, quoi qu'on fasse, la seule récompense de leur dévouement. Mais ils ont le droit de tracer des limites à cette abnégation et de résister énergiquement à toutes les causes non justifiées de leur déchéance.

Pour cela un grand moyen est à leur disposition ; trop longtemps ils l'ont oublié. Ce n'est pas en restant dans l'isolement qu'on peut agir efficacement. Pour modifier une situation générale, les efforts individuels sont condamnés à rester stériles. C'est par l'union, c'est par l'association que l'on devient fort, que l'on obtient les résultats sérieux et durables.

Depuis quelque temps cependant, les membres des professions médicales semblent l'avoir mieux compris.

Les associations professionnelles se sont multipliées parmi eux et ont rendu de grands services à leurs membres. Qu'ils persévèrent dans cette voie avec une entente de plus en plus intime! Qu'ils mettent aussi à profit, ce qui n'a guère été fait jusqu'ici, la loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles qui les convie à s'organiser sérieusement pour défendre leurs intérêts.

... Que cet appel soit entendu : « l'union fait la force ! » selon notre grande devise nationale. L'union fait aussi la dignité et la justice, lorsqu'elle est pratiquée par une corporation d'hommes loyaux, éclairés, instruits et dévoués tels que le sont, en Belgique, les membres du corps médical.

Et ailleurs il ajoutait :

C'est par l'association, dans une entente énergique et persévérante, que les médecins doivent trouver la force d'obtenir que leurs intérêts professionnels entrent en harmonie avec le régime de la mutualité et de l'assurance généralisée. Trêve aux dissentiments professionnels; de la confraternité de l'union, de la fédération à outrance, tel devrait être le mot d'ordre du corps médical.

Et M. Beco terminait par cette déclaration qui démontre

bien que, dans l'intention du gouvernement qu'il représentait, les unions professionnelles médicales doivent être la base de l'organisation future de notre profession :

Les lois viendront confirmer plus tard, dans une juste mesure, ce qui aura été conquis par cet invincible moyen.

Loontjens.

CHEMIN DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre Londres, Paris et l'Italie, par le Simplon.

1° — Trains express quotidiens

Aller : Départ de Londres :

viâ Calais : 11 h. m. — viâ Boulogne ; 2 h. 20 s. — viâ Dieppe : 10 h. m.

Départ de Paris :

2 h. 30 s. V-L ; L-S ; 1re et 2e classes jusqu'à Milan.

10 h. 20 s. V-L ; L-S ; 1re et 2e classes jusqu'à Milan. — 1re et 2e classes, Dieppe-Milan. — 1re et 2e classes, Calais-Gênes.

Nota. — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 h. 20 de Londres.

Retour : Départ de Rome :

Minuit 10. V-L ; L-S ; 1re et 2e classes depuis Milan. — 1re et 2e classes Milan-Dieppe.

7 h. 52 m : V.-L. ; L.-S ; 1re et 2e classes depuis Milan. — 1re et 2e classes Gênes-Boulogne.

3 h. 46 s : F ; 1re et 2e classes depuis Brigue. — 1re et 2e classes depuis Milan. — V.-R. depuis Dijon.

Arrivée à Londres :

Viâ Calais : 5 h. 04 s. — Viâ Boulogne, 10 h. 45 s. — Viâ Dieppe, 7 h. s.

2° Train de luxe « Simplon-Express » V.-L. ; V.-R

Aller : Départ de Londres, 11 h. m. — Départ de Paris, 8 h. 30 s. (Lundi, mercredi, samedi.)

Retour : Départ de Milan, 4 h. 25 s. (Mardi, jeudi, dimanche)

Nota. — Du 6 juillet au 15 septembre, ce train a une continuation de Pontarlier sur Berne et Interlaken.

Pour plus amples renscignements, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

Jusqu'à ce jour, sur le réseau P.-L.-M. la délivrance des billets d'aller et retour était limitée aux relations des gares les plus importantes avec les gares situées dans un rayon déterminé.

Le public apprendra avec satisfaction que la Compagnie P.-L.-M. fera émettre des billets d'aller et retour de toute gare pour toute gare de son réscau, à partir du 20 juin 1907.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Trains express et de luxe pour Genève et la Savoie

1° de Londres et Paris

Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne. (V-L ; L-S ; 1re et 2e classes Calais-Genève — L-S, 1re et 2e classes pour Evian — 1re et 2 classes pour Divonne)

Aller :

Départ de Londres	11 h. m.
— de Paris	9 h. 35 s.

Retour :

Départ de Divonne	5 h. 27 m.
— d'Evian	7 h. 38 s.
— de Genève	8 h. 25 s.

2° de Paris (Express de jour pour Genève)

(1re et 2e classes — V-R jusqu'à ou de Dijon)

Aller :	Retour :
Départ de Paris. 9 h. 15 m.	Départ de Genève. 11 h. 40 m.

3° de Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet, St-Gervais, Genève, Evian et Chamonix

Aller :

a) Express de jour (1re et 2e classes L-S. pour Chambéry. V-R. jusqu'à ou de Dijon.) départ de Paris : 9 h. 15 m.

Retour :

Départ de Chamonix	7 h. 34 m.
— Le Fayet-St-Gervais	9 h. 05 m.
— Annecy	9 h. 20 m.
— Chambéry	12 h. 26 s.
— Aix-les-Bains	12 h. 52 s.
— Evian	10 h. 05 m.

Aller :

b) Express de nuit (1re et 2e classes L-S. 1re et 2e cl. Le Fayet) 10 h. 30 s.

Retour :

Départ de Chamonix	4 h. s.
— Le Fayet-St-Gervais	5 h. 18 s.
— Annecy	8 h. 12 s.
— Chambéry	8 h. 50 s.
— Aix-les-Bains	9 h. 20 s.

Aller :

c) « Savoie-Express » (V-S. V-R. (nombre de places limité) 11 h. 20 m. mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

Retour :

Départ de Chambéry	10 h. 05 m.
— Aix-les-Bains	10 h. 29 m.
— Evian	8 h. 20 m.
— Genève	9 h. 17 m.

lundi, mercredi, vendredi

(De Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

Les enfants trouvés à l'hospice de la Maternité (1795-1814).

I

La période troublée (an IV-an X, 1795-1802.)

En l'an IX de la République française, la ci-devant abbaye de Port-Royal, devenue la Section de l'allaitement de l'hospice de la Maternité, était un vaste caravansérail où s'entassaient près de 900 hôtes:

90 personnes de service;

120 enfants pensionnaires pauvres, dits *Elèves de la patrie* que leurs parents ne pouvaient prendre à leur charge; jadis placés à la Salpêtrière, on les admettait jusqu'à l'âge de cinq ans sur le vu d'un certificat d'indigence de la famille; ils n'étaient pas réputés délaissés;

Une soixantaine de femmes grosses, attendant leur terme pour aller enfanter à l'*Accouchement;*

60 à 80 enfants abandonnés, provisoirement à la crèche;

200 autres enfants abandonnés, allaités par 200 nourrices sédentaires pourvues elles-mêmes de leurs rejetons.

Enfin une quarantaine de nourrices de campagne ou meneurs de passage, en quête de nourrissons.

Et c'était tout un monde grouillant et bruyant, dont les pleurs, les cris et les exclamations offusquaient les oreilles non habituées à ce vacarme: « Mères, nourrices, et enfants, tout bouge, tout crie dans cette maison », écrivait un visiteur effaré du tapage; et ce tapage était l'écho d'une grande réforme.

A l'office des accouchées de l'ancien Hôtel-Dieu, lorsqu'une parturiente déclarait abandonner son enfant — et c'était le cas le plus fréquent — le nouveau-né était, faute de place, transféré aux Enfants-trouvés, dans la Maison de la Couche, presqu'aussitôt après sa naissance. Sans doute cet « expédient... en abrégeant la durée des couches abrégeait également le séjour de ces femmes dans l'hôpital », mais il encombrait la maison de l'Allaitement encore que la mortalité infantile y fît des vides effroyables. Si la grandeur des locaux avait permis de conserver plus longtemps les nouveaunés auprès des femmes, une séparation plus tardive eût peut-être donné à l'instinct maternel le temps d'éclore. Ce n'était ordinairement, dit Auvity, « que contre leur gré et en cédant au mauvais exemple et à des suggestions perfides qu'elles abandonnaient des êtres qui réclamaient de leurs mères un aliment préparé pour eux des mains de la nature » (1).

C'est pourquoi M. Hombron, greffier-receveur-économe de la Maison de la Couche, se fit le promoteur d'un projet où les accouchées et les enfants abandonnés seraient réunis dans un même établissement. Ainsi l'Administration, conciliant l'utilité et la philanthropie, diminuerait le chiffre des abandons en procurant aux filles-mères un asile pendant la durée de l'allaitement de leur propre enfant, à la condition qu'elles donnassent aussi leur lait à un nourrisson orphelin (2). Et tel fut le dessein de la Convention lorsqu'elle fit des Enfants trouvés, devenus « les Enfants naturels de la Patrie » un département de l'hospice de la Maternité.

Ce système eut le sort de toutes les bonnes intentions et les nouvelles nourrices sédentaires se virent bientôt au-dessous de leur tâche, et débordées, grâce à l'état déplorable de l'Assistance publique, alors en plein désarroi. Les enfants de la Couche étaient jadis, après quelques jours d'allaitement au sein, remis aux mains de *meneurs* ou de *meneuses* et emportés par des nourrices de campagne; et l'on rencontrait alors sur les routes de France les convois de meneurs et de nourrices, à destination du Parvis Notre-Dame. Il en venait de la Normandie, de l'Artois, de la Picardie. Celles de Bourgogne débarquaient du coche d'eau. Les autres voyageaient dans des charrettes hétéroclites, traînées par des haridelles (3). Mais la Révolution entrava bientôt le va-et-vient des nourrices.

Depuis 1793, celles-ci n'étaient plus payées, faute de crédits, si ce n'est irrégulièrement, et en assignats dépréciés; à la fin de l'an VIII il leur était dû un arriéré de 736.000 fr. C'est dire qu'elles ne venaient plus chercher de nourrissons, et ceux-ci s'entassaient dans les salles de la Bourbe, où 250 nourrices sédentaires ne pouvaient suffire à allaiter les 4 ou 5.000 nouveau-venus de chaque année. L'encombrement augmentait encore du fait de la progression des abandons et de la natalité en France et aussi de nombreux abus: le 23 ventôse an IX le ministre de l'Intérieur écrivait aux préfets: « Depuis dix ans le nombre des enfants abandonnés a fait plus que doubler dans nos hospices; il s'élève en ce moment à 63.000 » (4).

(1) Auvity, *Mém. sur l'hospice de la Maternité*, p. 167.

(2) Le système des nourrices sédentaires avait déjà été appliqué à la Maison de la Couche, surtout depuis 1756; il fut supprimé par le règlement du 28 mai 1788, qui imposa l'allaitement artificiel aux nourrissons jusqu'à leur envoi à la campagne.

(3) Sur les meneurs au XVIII^e siècle, voy. Léon Lallemand, *Hist. des enf. aband.*, p. 170 et suiv.

(4) Cette progression dans les abandons pendant la période

Il est vrai qu'à Paris tout au moins, la mort se chargeait d'y faire de larges vides: « Le message du Directoire lu en Comité secret le 23 prairial an V présentait un tableau affligeant de la pénurie dans laquelle se trouvent les hôpitaux et les prisons. Sur 350 enfants présentés à l'hôpital des Enfants-trouvés, il en est mort 300. » Il y arrivait en moyenne de 3.500 à 4.000 enfants par an; or, du 1er germinal an VII au 1er pluviôse an IX, plus des 2/3 des entrants périrent, comme on peut en juger par le tableau suivant :

	Enfants abandonnés	
Années.	Reçus.	Décédés à l'hospice.
1790.....	5.842	1.451
1791.....	5.140	1.428
1er janvier. — 22 septembre 1792.	3.622	1.505
An I.....	4.441	2.528
An II.....	3.637	3.455
An III.....	3.935	3.150
An IV.....	3.122	2.910
An V.....	3.716	3.176
An VI.....	3.543	3.047
An VII.....	3.777	2.927
An VIII.....	3.742	2.393
An IX.....	3.741	2.097
An X.....	4.450	1.620
Vendémiaire. — Ventôse an IX.	2.428	747
	55.106	31.384

Aux effets de l'encombrement s'ajoutaient ceux de la misère : la maison n'avait que des dettes, végétait tant bien que mal sous le régime de l'entreprise ; pas de linge pour les couches ; des nourrices en haillons, l'établissement n'ayant pas de quoi les habiller ; des aliments mauvais, mal distribués ; on manquait de lait. De plus les nourrices vendaient en cachette leur vin et leurs victuailles à leurs parents et amis, les jours de parloir, et se rattrapaient en consommant plus des trois quarts de ce qu'on destinait aux enfants ; l'abus devint si criant que le parloir fut fermé ; ce petit commerce n'en continua pas moins clandestinement.

Enfin les membres du conseil des hospices, et principalement Camus, se mirent courageusement à l'œuvre pour améliorer cette lamentable situation. Ils essayèrent de supprimer le gaspillage et de revenir à une économie mieux entendue en substituant le régime paternel à celui de l'entreprise. Il est probable qu'on commença par renvoyer, pour faire de la place les *Elèves de la Patrie*, car il n'est plus question d'eux dans le rapport de l'an XI. L'Agence des secours à domicile en fit son affaire. Les nourrices prirent trois repas par jour au réfectoire, et les enfants trouvés furent traités par une cuisine à part, qui leur servait lait, panade, vermicelle, crême de pain (1), etc. Aux marmots on fournit des layettes, aux nourrices en haillons des hardes propres et neuves, tenue d'hiver et tenue d'été, deux chemises par décade (2), une paire de draps par quinzaine.

Du personnel supplémentaire fut engagé dans les bureaux pour apurer la comptabilité, liquider les vieilles dettes. Le 1er messidor an X il restait encore 668.871 fr. 50 d'arriéré antérieur à l'an IX ; pour les années antérieures à l'an V, et les ans VI, VII et VIII, on paya les créances, faute de mieux, en bons de rente, seuls fonds que l'on ait pu tirer du gouvernement ; pour l'an IX, les nourrices furent payées en argent. Le budget ne tarda pas à s'équilibrer : en thermidor an X les deux premiers trimestres de l'année était acquittés, et il n'était pas dû 6.000 fr. d'arriéré sur l'an IX. Le dernier trimestre de l'an X (5.621 fr. 05) ne fut soldé qu'au début de l'an XI ; mais à la fin de l'an XI la situation était nette. Des mesures furent prises pour forcer les meneurs à payer régulièrement les nourrices. Celles-ci reparurent avec le crédit de la maison et le flot des orphelins, longtemps stagnant, recommença à déborder sur les campagnes. En floréal an X on expédia ainsi 218 nourrissons ; en prairial 257 ; en messidor 194 ; et dans les mêmes mois respectivement 46,38 et 55 sevrons, soit au total 808 enfants.

Il est vrai qu'on pâtit d'un autre inconvénient : nourriciers, nourrices et meneurs reprirent le chemin de Paris pour recueillir les nourrissons ; mais tous ces gens étaient hébergés, pendant leur séjour, à *l'Allaitement*, et plus d'un s'offrit le plaisir d'un voyage dans la capitale aux frais de l'Administration, en rusant pour prolonger son séjour ; du 1er germinal an VII au 30 nivôse an IX, 4.500 passagers, bouches inutiles, mais voraces, descendirent ainsi rue de la Bourbe, coûtant au moins 1 fr. 05 par jour, et par tête. Pendant cette période, et toutes réductions faites, on déboursa pour eux 19.672 fr. Mais on prit des mesures pour éviter le retour de pareils frais.

Telle fut la *période troublée* de la Section de l'allaitement. La loi du 15 pluviôse an XIII qui donna aux enfants des tuteurs en la personne des membres des commissions hospitalières, vint la clore définitivement.

Il nous faut étudier maintenant le fonctionnement de la maison à partir de la *période administrative*, pendant le temps où elle demeura encore dans la maison de la Bourbe, c'est-à-dire jusqu'en 1814.

révolutionnaire n'est pas confirmée par le tableau statistique des réceptions aux Enfants-trouvés : les admissions ont augmenté graduellement jusqu'en 1772, où l'on relève 7.676 abandons ; puis il y a une décroissance graduelle jusqu'en l'an IV (3.122 abandons) ; enfin les chiffres remontent pour osciller, depuis l'an X, entre 4.200 et 4.500 par an. Il est vrai que les tableaux des Enfants-trouvés ne s'appliquent qu'à l'hospice de Paris et que la remarque de Chaptal vise l'ensemble du territoire français.

(1) Macération aqueuse de pain, sucrée, anisée et tamisée. On en trouvera la recette *in* Gardien, *Tr. complet d'accouch.*, 1816, t. III, p. 504.

(2) Elles rendaient ce trousseau à leur sortie.

II

La période administrative (1802-1814)

Réception

On ne recevait à l'hospice que les enfants âgés de moins de deux ans. — Les bébés abandonnés en ville ou déposés directement chez la portière étaient roulés dans une grande couverture *ad hoc* et présentés par cette femme au bureau, qui procédait à leur enregistrement et aux formalités d'identification.

Une fois pourvus d'un double numéro d'ordre inscrit sur une bande de parchemin et attaché par un fil à leur cou et à leur bras, ils étaient portés à la *Crèche*.

Hospitalisation

La Crèche, formée de plusieurs salles grandes et claires, closes de portes vitrées, renfermait 112 berceaux blancs. Les sevrons étaient séparés des nourrissons. Il y avait là en moyenne de 60 à 80 pensionnaires; au-dessous de six mois on les alimentait provisoirement avec des bouillies de semoule, ou du lait de vache et de l'eau miellée; ces liquides étaient d'abord contenus dans d'infâmes biberons de verre ou d'étain dont l'orifice était garni d'une éponge; après quelques années d'expérience on y substitua la cuiller ou le gobelet. — Au-dessus de six mois les bébés recevaient des bouillies et de la soupe au pain. M. Chaussier fit même ajouter au lait du sel au lieu de sucre, trouvant que rien ne valait le chlorure de sodium pour activer la croissance. Le personnel comprenait une surveillante et 20 ou 30 berceuses, une pour 4 enfants.

Le zèle de ces filles était stimulé par des gratifications supplémentaires, au prorata de leurs succès pédiâtriques. On détachait aussi à la crèche quelques nourrices pour procurer aux plus compromis un allaitement mixte. Cette mise en observation durait de 8 à 10 jours. Les nourrissons reconnus syphilitiques étaient transférés immédiatement à l'hospice des Vénériens pour y être allaités par des nourrices atteinte du même mal.

Les enfants sains passaient chez les *nourrices sédentaires* qui les abreuvaient de leur lait pendant une durée de 10 à 31 jours selon leur état et selon la fréquence des convois de départ. Ceux qui étaient en bon point, et pesaient six livres ou plus, étaient expédiés par la première caravane disponible de nourrices de campagne; les malingres, au-dessous de six livres, étaient gardés le temps nécessaire aux nourrices sédentaires, à moins que par un accident fréquent on n'eût été forcé de les transférer à l'*infirmerie des enfants* (30 berceaux) qui était d'ordinaire leur dernière étape. En l'an IX, sur 3646 reçus, 1589 seulement survécurent jusqu'au départ pour la province.

Mortalité

Cette mortalité énorme persista même après les mesures d'amélioration intérieure que nous avons signalées. Elle tenait d'abord à l'état de misère physiologique ou pathologique de bon nombre d'abandonnés. Beaucoup arrivaient dans des conditions déjà mauvaises, jetés dans la rue pendant la nuit, à peine couverts de haillons, à moitié gelés, ou gourds de *sclérème;* il y avait une grande quantité de débiles et de prématurés — presque la moitié — en général condamnés d'avance; enfin certains parents apportaient des enfants mourants pour s'épargner les frais d'inhumation. — Il fallait ensuite incriminer les conditions mêmes du milieu, l'agglomération, l'habitat: rien de malsain comme ces deux grands dortoirs à cellules (1), mal aérés, empestés surtout en hiver par une fétidité chaude où la buée perlait, ruisselait sur les parois. Les ophthalmies, les broncho-pneumonies, le muguet, les fièvres éruptives, les gastro-entérites y sévissaient à l'état endémique. Le pis est que les enfants des nourrices n'y échappaient point : ils succombaient, en 1808, dans la proportion de 1/8. La mortalité était plus considérable pendant la mauvaise saison à cause des maladies *a frigore* et de l'encombrement, les nourrices de campagne se risquant en moindre nombre sur les grandes routes, et les abandons augmentant pendant les mois les plus rigoureux. Il fallait alors, faute d'un nombre suffisant de nourrices sédentaires, recourir à l'allaitement artificiel ou mixte, dont on devine les conséquences.

Des nourrices

Les nourrices sédentaires étaient, pour l'époque, assez bien rétribuées. « Les nourrices sédentaires, dit Alhoy, sont nourries (2), vêtues ainsi que leur enfant. Il arrive que pendant le temps de la nourriture de leur propre enfant elles en rendent successivement plusieurs à la vie. Si elles ont le malheur de perdre le leur, elles se soumettent à en nourrir deux de l'hospice et alors elles reçoivent une rétribution double (3).

Leur mensualité était d'abord de 7 fr. 50. — Plus tard, en 1808, on leur donnait 0 fr. 35 par jour (10 fr. 50 par mois). Mais on ne les payait qu'autant qu'elles avaient un nourrisson étranger. Elles recevaient de plus, pour stimuler leur zèle, une prime de 2 fr. par nourrisson remis en bon état aux mains du meneur, et une gratification de 3 fr. à leur départ quand on avait été content de leurs services.

On leur permettait de sortir une fois par mois, mais avec leur enfant seulement; le parloir leur était ouvert deux fois par semaine, de 2 à 4 heures.

---

(1) Aujourd'hui, dortoirs des élèves sages-femmes.

(2) Alhoy, *Promenades dans les hospices*, p. 37.

(3) Régime d'une nourrice (an XI): *Déjeuner :* soupe aux légumes. — *Dîner :* soupe grasse, 8 onces de viande, 2/3 bouillie, 1/3 rôtie ou en ragoût ; 1/8 de litron de légumes secs ou verts; 1/2 setier de vin ou 1 chopine de bière. — *Goûter :* 2 onces de raisiné, fruits ou pruneaux. — *Souper :* une demi-soupe grasse, 4 onces de viande, 1/2 bouillie, 1/2 en ragoût ; 1/2 setier de vin. — 2 livres de pain pour la journée.

Après quelques années d'expérience, le Conseil des hospices se montra fort désabusé sur le compte des nourrices sédentaires. Elles avaient beau nourrir un abandonné en sus de leur enfant, on pense bien que le meilleur de leur lait n'était pas pour ce dernier, qui n'en trouvait plus à sa suffisance; elles s'inquiétaient assez peu de leur petit parasite étranger, et refusaient même de se charger des débiles et délicats, — ceux-là qui eussent bénéficié de l'allaitement naturel — pour ne pas perdre leur prime. Les enfants pâtissaient encore des multiples changements de régime que leur imposaient des passages successifs des expectants à la crèche et de la crèche à la campagne. Enfin, les nourrices sédentaires n'avaient que très rarement les qualités d'une bonne laitière bien qu'on prît soin, en principe, de ne pas accepter de laitières de plus de trois mois, et de ne les point garder au delà de quinze mois, c'étaient trop souvent des malheureuses exténuées de misère, au sein tari, ou peu florissant, sales, admises pourtant parce qu'il en fallait à tout prix, et à coups de recommandations charitables. Aussi, avant la fin de l'an X, lorsqu'on put disposer d'un plus grand nombre de nourrices de campagne, réduisit-on le nombre des sédentaires de 250 à 150 et même moins; en ventôse an XI il n'y en avait plus que 52, et une cinquantaine en 1809.

Placement à la campagne. Les meneurs.

Il nous faut suivre maintenant les nourrissons après leur départ de la Maternité, jusqu'à leur placement en nourrice.

L'hospice en confiait quelques-uns directement à des nourrices de la banlieue parisienne qui étaient payées, chaque trimestre, sur présentation d'un certificat de vie de leur pensionnaire à la caisse directoriale.

Mais la majorité des nourrissons étaient dirigés sur les campagnes par les soins des *meneurs*. « Les meneurs, dit Alhoy, sont des hommes qui se chargent de faire des tournées dans les campagnes, d'y recueillir des nourrices, de les amener à des époques fixes à l'Hospice, de les ramener avec leurs nourrissons, de les surveiller, de les changer si le cas le requiert, de leur distribuer leur salaire, les layettes, les vêtemens de toute espèce, et de rapporter dans un délai fixé les actes de décès, les bulles des enfans, leurs colliers (d'identité) et leurs vêtures. Le nombre des meneurs est plus ou moins grand; ils sont partagés en arrondissemens, à un rayon de 50 à 60 lieues de Paris. Pour être agréés de l'Administration, ils sont obligés de présenter un certificat de probité du maire et du sous-préfet de leur habitation, de justifier qu'ils savent lire, écrire et calculer, d'être pourvus d'une voiture selon le modèle prescrit, de fournir un cautionnement en immeubles, libre de toute hypothèque, de la valeur au moins de 3.000 fr. et de se soumettre par écrit aux règlemens présens et à venir. »

Chargé parfois de 100, 150, — on peut même dire pour plusieurs 500 et 800 enfants, courant sans cesse les champs pour raccoler des nourrices nouvelles, pour surveiller — d'ordinaire fort mal — les anciennes, pour emmener et ramener les convois, le meneur, dispensateur des trésors de la bienfaisance publique, était le maître de son canton, l'homme révéré des paysannes, honoré des cabaretiers, populaire dans les auberges des grandes routes où il abritait sa caravane, abreuvait les nourrices, parlait haut, buvait sec et faisait ripaille aux relais avec les postillons des diligences. La profession était lucrative : le meneur touchait vingt sous par nourrice amenée plus 5 cent. par franc. des sommes par lui payées pour les enfants, et en outre des gratifications lorsque la mortalité de ses pupilles diminuait par rapport à l'exercice antérieur, et quand son recrutement de nourrices était plus nombreux que l'année précédente. Il ne pouvait en amener plus de 20 à la fois. Jadis, « les voitures des meneurs n'avaient point de modèle uniforme; ce n'était souvent qu'une charrette garnie de paille sur laquelle se rangeaient les enfants emmaillotés à côté les uns des autres. Les cahots occasionnaient quelquefois des accidents très graves qu'il a fallu faire disparaître. Tout meneur est aujourd'hui obligé de se procurer une voiture conforme à celle qui existe à l'hospice. C'est une espèce de guinguette dont la couverture s'ouvre à volonté pour renouveler l'air; il existe des tringles en fer auxquelles sont attachées des courroies; à ces courroies sont suspendues des bercelonnettes en osier et dans chacune d'elles est couché seul un enfant, de sorte que le cahotage ne fait que le bercer. Dans le pourtour un banc est ménagé pour les nourrices qui, assises, ont sous les yeux leur nourrisson et le surveillent. Ces voitures ne contiennent que 12 nourrices et autant d'enfants ».

La Maternité s'était attachée 25 meneurs, qui arrivaient à Paris à jour fixe, avec leur sérail et leur guimbarde; tout cela débarquait, mangeait, couchait dans l'hospice; cependant, quand le meneur avait moins de 6 nourrices, ni lui ni elles n'étaient nourris, et on lui accordait seulement 4 sous par tête pour leur subsistance. 120 lits étaient affectés à ces passagers. Les nourrices de campagne ne pouvaient aller se promener dans Paris qu'avec permission de la surveillante et sous la conduite d'une sous-meneuse. Après qu'elles avait subi la visite des officiers de santé, on leur distribuait bébés et layettes dans les services, paperasses administratives dans les bureaux. Le meneur empochait son argent à la caisse, prenait à la paneterie le pain des nourrices, dit *pain de départ* (192 décagr. par tête). La bande repartait ainsi au bout de 36 à 40 heures. Et tous les jours la rue de la Bourbe voyait le convoi secoué aux cahots des pavés, plein de cris, d'exclamations et de vagissements, s'ébranler au bruit des jurons de son con-

ducteur pour porter à travers les ornières et les fondrières, à 30, 40, 60 lieues de là, les malheureux marmots épaves du vice et de la misère.

Les départs s'échelonnaient ainsi jour par jour pour éviter l'encombrement. Au point terminus, la caravane débarquait, le meneur faisait viser à la mairie les feuilles de route et sa liste d'enfants, pour que nul n'y manquât, et les nourrices regagnaient leur chaumière, leur marmot sur les bras, à travers les chemins creux, et parlaient longuement, le soir à la veillée, des incidents de la route et des splendeurs de Paris (1).

Des nourrices de campagne

« Les nourrices étaient payées selon le tarif suivant:

Enfants d'un jour à un an..	7 fr.	par mois.
— d'un an à deux ans...	6 fr.	
— de trois à sept ans...	5 fr.	
— de huit à douze ans..	4 fr.	

Le paiement de ces mensualités était consigné avec les renseignements de placement et d'identité sur un papier remis à la nourrice et nommé *bulle*, ce qui valait aux bénéficiaires, jusqu'à 7 ans, le nom d'*enfants à bulle*.

Des primes supplémentaires stimulaient le zèle des nourrices: prime pour le voyage, prime pour leur déplacement en hiver ou pendant la moisson, prime de 20 fr. par acomptes pour les neuf premiers mois de nourriture, en plus des 7 fr. alloués mensuellement la première année. — Comme le premier mois était irrévocablement payé d'avance, pour les nourrissons (non pour les sevrons), et la layette seule rendue en cas de décès de l'enfant, plusieurs nourrices prenaient les plus malades, les voyaient avec satisfaction périr dès leur arrivée, repartaient sur le champ pour en reprendre un autre, et cumulaient ainsi parfois, en 30 jours, grâce à 2 ou 3 décès, le prix de 2 ou 3 mois de nourrice. Il fallut procéder, au départ des convois, à un sévère contrôle, pour enrayer cet abus. On décida qu'aucune femme n'obtiendrait un deuxième enfant, que le premier n'eût 9 mois révolus. D'autres nourrices, dans une indigence absolue, n'avaient pas le moyen de nourrir leur pensionnaire, qui mourait bientôt de misère; en pareil cas, il est vrai, le meneur devait le retirer; mais il sévissait rarement. Plusieurs de ces femmes dressaient les pupilles à mendier, aussitôt qu'ils pouvaient courir sur la route et demander des sous aux passants.

Mortalité infantile

D'ailleurs, la mort n'arrêtait pas ses ravages au seuil de la Maternité, et continuait à éclaircir jusque dans les campagnes les rangs des enfants trouvés. Un tiers seulement des enfants reçus du 1er germinal an VII au 1er pluviôse an IX put être envoyé aux champs.

(1) En raison de nombreux abus, les meneurs furent supprimés en 1821 et remplacés par des préposés officiels chargés de circonscriptions fixes.

De ce tiers de réchappés, la moitié succombèrent en cours de route, et la moitié des survivants eurent le même sort dans les deux premiers mois de nourrice. L'Administration concluait mélancoliquement, qu'à ce compte-là, le tiers qui résistait au seul séjour de l'hospice revenait, pour un maximum de 30 à 40 jours d'hospitalisation, à 340 fr. par tête. Après avoir, en seize ans, peuplé les campagnes de 80.000 enfants trouvés, elle constatait en l'an IX que 5.000 seulement répondaient à l'appel, c'est-à-dire qu'il en était mort 75.000. A la fin du premier semestre de l'an XI, on comptait 1.181 décès pour 3.155 nourrissons expédiés hors Paris de germinal an X à ventôse an XI inclusivement. Enfin, sur 23.070 enfants placés en nourrice de 1803 à 1807, 14.500 périrent; le 1er janvier 1808, il n'y avait que 6.873 pupilles de 0 à 12 ans présents à l'appel (1).

Ces fâcheux résultats étaient, par malheur, traditionnels, et les divers moyens employés pour y parer n'avaient pas eu grand succès.

Inspection des nourrissons

Dès 1703, l'Administration de l'hôpital général avait établi une inspection des nourrices; elle s'adressa d'abord aux Sœurs de Charité; plus tard aux inspecteurs envoyés dans les campagnes par le bureau des nourrices de chaque ville, et finalement reprit les sœurs. A la Révolution tout contrôle cessa: on en chargea bien les commissaires du Directoire exécutif près les administrations locales (30 ventôse an V), mais ils s'en désintéressèrent absolument. Alors on en revint aux inspecteurs; deux de ces fonctionnaires parcourant les campagnes pendant 9 mois de l'année furent chargés de visiter les nourrices en compagnie du maire, de surveiller les meneurs, de se renseigner en outre auprès des curés et officiers de santé. Ils faisaient viser leur journal par les maires et le sous-préfet à la fin de leur tournée. Il y eut aussi des inspecteurs bénévoles tels que le duc de La Rochefoucauld-Liancourt dans l'Oise (8 pluv. an X) et certaines châtelaines, mais sans mandat officiel (2).

Sort des enfants

Les enfants restaient à la charge pécuniaire de l'hospice jusqu'à l'âge de 12 ans; au-dessus de cet âge, ils demeuraient encore sous la tutelle administrative, mais on ne payait plus rien pour eux. La plupart restaient aux mains des nourriciers ou de leurs voisins comme domestiques de campagne. Parmi les filles, plusieurs s'engageaient dans les hospices comme berceuses ou

(1) Du 1er janvier 1791 au 30 ventôse an XI (21 mars 1803) il a été reçu 49.264 enfants: le 1er germinal an XI, il n'en reste que 6.701 vivants tant à la campagne qu'à l'hospice. (Rapport de l'an XI.)

(2) Voy. Alhoy, *Promenades... dans les hospices*, notes, pp. 64-66.

infirmières. Parfois, il y avait mieux. Un homme de bien, Gérard Lamy, fit, le 18 octobre 1780, une fondation au principal de 20.000 fr., consacrée à payer les frais d'une éducation chirurgicale pour un des petits abandonnés. Le 25 germinal an VII, cette bourse fut donnée au jeune Honoré Dufour qui en touchait encore les arrérages en l'an XI. comme élève en chirurgie.

Dr Paul Delaunay.

Les Chirurgiens d'Auvergne au XVIIIe siècle

La Corporation des chirurgiens de Riom (1).

(*Suite*)

Avis au sujet du prix proposé par l'Académie de Chirurgie pour l'année 1732.

L'Académie de chirurgie, établie à Paris sous la protection du Roy, ayant déterminé de donner à ceux qui aspirent au Prix qu'elle a proposé pour l'année 1732, plus de tems pour travailler qu'elle n'en avoit accordé d'abord, recevra jusqu'au 31 decembre inclusivement les Memoires qui lui seront envoyez à ce sujet. Elle invite les Auteurs à soutenir leurs Raisonnements par des faits de pratique, choisis et bien averez; et les prie de se conformer pour le reste à ce qui est porté dans le Programme qu'elle a publié en Janvier.

Prix proposé par l'Académie de chirurgie pour l'année 1732.

L'Académie de Chirurgie établie à Paris sous la protection du Roi, désirant contribuer aux progrès de cet Art, et à l'utilité publique, propose pour sujet du Prix de l'Année 1732 la question suivante :

Pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, et d'autres simplement ouvertes ; dans l'une et l'autre de ces opérations, quels sont les cas où le Cautere est préférable à l'Instrument tranchant, et les raisons de cette préférence.

Ce Prix est une Médaille d'or de la valeur de deux cents livres, qui sera donnée à celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Mémoire sur la question proposée.

Les Chirurgiens de tous Pays seront admis à concourir pour le prix ; on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Ceux qui composeront sont invitez à écrire en François ou en Latin, autant qu'il se pourra. On les prie d'avoir attion que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leur Mémoire une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou Signature : et cette marque sera couverte d'un papier blanc collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Pièce ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le prix adresseront leurs Ouvrages francs de port, à M. Morand, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie à Paris ; ou les lui feront remettre entre les mains.

Les Mémoires ne seront reçus que jusqu'au dernier jour de septembre 1732 inclusivement. L'Académie, à son Assemblée publique de 1733, qui se tiendra le Mardy d'après la Trinité, proclamera la Pièce qui aura mérité le Prix.

La Médaille sera délivrée à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au porteur d'une Procuration de sa part ; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, avec une copie nette du Mémoire.

Prix proposé par l'Académie de Chirurgie, pour l'année 1733.

L'Académie de Chirurgie établie à Paris sous la protection du Roy, désirant contribuer aux progrès de cet Art, et à l'utilité publique, propose, pour sujet du Prix de l'année mil sept cens trente-trois, la question suivante :

Quels sont, selon les differens cas, les avantages et les inconveniens de l'usage des Tentes et autres dilatans.

Ceux qui travailleront pour le Prix sont invités à fonder leurs raisonnements sur des faits de pratique choisis et bien avérés ; on les prie d'écrire en François ou en Latin, autant qu'il se pourra, et d'avoir attention que leurs écrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leur Mémoire une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou Signature : et cette marque sera couverte d'un papier blanc collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ils adressont leurs ouvrages francs de port, à M. Morand, Secretaire de l'Académie de Chirurgie à Paris ; ou les lui feront remettre entre les mains.

Les Chirurgiens de tous Pays seront admis à concourir pour le prix ; on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de deux cens livres, qui sera donnée à celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Mémoire sur la question proposée.

La Médaille sera délivrée à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au porteur d'une Procuration de sa part ; l'un ou l'autre représentant la marque distincte, avec une copie nette du Mémoire.

Les ouvrages ne seront reçûs que jusques au dernier jour de l'année 1733, inclusivement.

L'Académie, à son assemblée publique de 1734, qui se tiendra le Mardy d'après la Trinité, proclamera la Piece qui aura merité le Prix.

M. vous estes prié de faire part de ce programme a tous les chirurgiens de votre ressort.

***

Massonnet continuait entre temps sa campagne contre l'exercice illégal de son art et à son instigation M. du Fraisse du Chey a adressé à ses sous-ordres la circulaire qui suit :

A Riom, ce 2 juillet 1733.

Je vous envoye, Monsieur, un Exemplaire en Placard d'un Ordonnance renduë sur la Requête du Sieur Massonnet, établi par M. le Premier Chirurgien du Roy, Lieutenant des Chirurgiens dans le Ressort de cette Sénéchaussée d'Auvergne. Vous aurez soin de le faire afficher, et d'en faire connoître les dispositions à tous ceux qui exercent l'Art de Chirurgie dans le Territoire de vôtre Justice, afin qu'ils se

(1) V. *France Médicale*, n° du 10 juin 1907.

conforment aux Statuts et Reglemens Royaux sur le fait de la Chirurgie, aux peines portées par lad. Ordonnance. C'est le seul moyen de prévenir tous les grands inconvéniens auxquels chacun est exposé journellement par l'impéritie de ceux qui s'immiscent sans aucun pouvoir de travailler du dit Art.

Je suis très parfaitement, Monsieur, Vôtre très-humble et très-obéissant Serviteur,

Dufraisse-Duchet.

***

Et il assignait tous ceux de ses confrères qu'il soupçonnait d'exercer irrégulièrement la chirurgie.

Nous rapportons l'assignation qu'on va lire à titre d'exemple :

A Monsieur, Monsieur le grand Seneschal d'Auvergne, ou Monsieur son lieutenant General.

Supplie humblement Jean Massonnet, Lieutenant du premier Chirurgien du Roy, en la Communauté des Maîtres Chirurgiens de cette Ville, et Ressort de vôtre sénéchaussée ; disant, que Sa Majesté étant informée des grands abus qui se commettent dans l'Art de Chirurgie par l'ignorance de ceux qui l'exerçent sans capacité ; a par Edit du mois de septembre 1723, chargé le Sieur Mareschal, son premier Chirurgien, de commettre dans chaque Communauté des Maîtres Chirurgiens où il y a Archevêché, Evêché, Parlement Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Bailliages et Sénéchaussées, un Lieutenant à l'effet de recevoir les Aspirans, d'examiner les Titres de ceux qui travaillent audit Art, pour sçavoir s'ils sont en bonne et due forme, et pour par lesdits Lieutenans donner des Lettres s'ils sont jugés capables.

Le Suppliant a été commis dudit Sieur Mareschal pour son Lieutenant en ladite Communauté, suivant les Lettres de Provision du premier septembre 1730. Et comme le devoir de sa Charge l'oblige de remédier aux abus qui se commettent journellement : Néanmoins, quelque attention qu'il y porte, il n'a point pu y suffir par le refus que font les Chirurgiens, ou se disant tels, de lui exhiber des Titres en vertu desquels ils travaillent.

Et comme ce refus ne tend à autre fin qu'à continuer à travailler sans capacité, et par ce moyen tromper la foi publique ; le Suppliant est bien fondé de demander qu'il soit fait deffenses à tous Chirurgiens de vôtre Ressort, de travailler à l'Art de Chirurgie, sans avoir exhibé au Suppliant du Titre en vertu duquel ils travaillent : Et qu'ils soient, conformément audit Edit, condamnés en l'amende de Cinq cens livres, et aux dépens, dommages et intérêts du Suppliant, pour avoir travaillé sans Lettres.

Ce considéré, Monsieur, après qu'il Vous appert de l'Edit ci-joint, et des Provisions du Suppliant données en conséquence, il Vous plaise faire deffenses à tous Chirurgiens de vôtre Ressort, de travailler à l'avenir à l'Art de Chirurgie, à peine de Cinq cens livres d'amende, sans avoir par un préalable justifié au Suppliant du Titre en vertu duquel ils travaillent à l'Art de Chirurgie ; sommation néanmoins faite d'en justifier ; comme aussi permettre au Suppliant de les faire assigner à bref délai pardevant Vous, pour être condamnés en l'amende de Cinq cens livres, applicable ainsi qu'il est dit et ordonné, et en ses dépens, dommages et intérêts, pour avoir travaillé sans Titre, si mieux n'aime lesdits Chirurgiens se faire examiner, et prendre des Lettres du Suppliant, s'ils sont jugés capables ; et attendu ce dont il s'agit, ordonner que vôtre Ordonnance qui interviendra sera exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques, lüë et publiée ; Et Vous ferez bien.

Veu la Requête, nôtre Ordonnance de soit montré au Procureur du Roy, de cejourd'hui, ses Conclusions, les Provisions du Suppliant du premier Septembre 1730, registrées au Greffe de Police de ce Siège, les Statuts et Reglemens pour les Chirurgiens des Provinces du Royaume, la Declaration du Roy du 24. Février de ladite année, et l'Arrest du Parlement du 13. Août 1731, qui en ordonne l'exécution : Nous avons permis au Suppliant de faire assigner devant Nous tous Particuliers exerçant la Chirurgie dans nôtre Ressort, pour representer leurs Titres et capacité, et procéder sur les autres fins et conclusions de ladite Requête, ainsi que de raison ; et jusqu'à ce, leur faisons deffenses, sous les peines de Cinq cens livres, et autres portées par lesdits Statuts, d'exercer ledit Art de Chirurgie. Et sera la présente Ordonnance exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques, luë, publiée et affichée où il appartiendra. Fait ce dix-neuvième jour du mois de Janvier mil sept cens trente trois.

Signé, Geslin, Lieutenant General. *Et plus bas, Par Mondit Sieur ;* Morand, Secretaire.

Scellé à Riom par Chauty pour Legat, qui a reçû trente sols, le 20 Janvier 1733, Epices, douze fois.

L'an mil sept cens trente-trois et le vingt deux jour de juillet Je Jean Morand huissier audiancier en la Senechaussée d'Auvergne et siège prés. de Riom et présidant soubsigné certifie à Vous Monsieur le Grand Sénéchal d'Auvergne, ou Monsieur vôtre Lieutenant General, qu'à la Requête de Me Jean Massonnet, Lieutenant du premier Chirurgien du Roy, en la Communauté des Mes. Chirurgiens de la Ville de Riom et Ressort de ladite Sénéchaussée, lequel fait élection de domicile en sa maison en ladite Ville, et constituë pour son Procureur Me Pierre Petit ; me suis transporté au domicile de Claude Pugeaud Camut travaillant à l'Art de Chirurgie, Habitant de Langat comprit en cette ville de Riom parlant à sa personne auquel parlant, je lui ai signifié et fait sçavoir la Requête à Vous Mondit Sieur présentée par ledit Massonnet, et vôtre Ordonnance diffinitive intervenuë fut icelle le 19. Janvier 1733, scellée à Riom le 20. dudit mois audit an par Chauty pour Legat ; en conséquence lui ai fait deffenses de travailler à l'Art de Chirurgie, aux peines portées par ladite Ordonnance, et pour voir adjuger audit Sieur Massonnet le surplus des fins et conclusions prises par ladite Requête, je lui ai donné Assignation à la huitaine par devant Vous Mondit Sieur, et pour être en outre condamné aux dépens ; à ce qu'il n'en ignore, je lui ai, parlant comme dessus, laissé copie tant de ladite Requête, Ordonnance ci-dessus datée, que de mon présent Exploit sujet au Controlle lesdits jour et an.

L. de Ribier.

Documents

Lettre de la mère de Broussais à son mari pour lui annoncer la naissance de son fils

Saint-Malo, le 10 janvier 1773.

Chers amy, naprenhende pleus et banie toute inquiétude, je suis acouchée le 17 décembre vers les 5 heures de lapresmydy. Ma paine fut dure et laborieuse je my ô monde un bon petit garson bien et bien fort. Les acidants qui suivire ma paine danfant, me conduire jusque à la porte de la mort. Dieu ne ma pas vouleue, mon amy, ille ma laisée encore sure la terre poure te faire enragée et ille a eue égard ô prierre qui on ette faitte poure moy et qui on ette nombreuse, enfin chers moitié de moy même, je t'envoit se petit billet par Mme Duchemain, qui écrit à sons marie et du doit resevoir une lettre dans les paquets de ton correspondant, que M. Codime ta fait passe dans ses paquets, fait la traversse avec tranquillitte. Je suis ô 25e jours de ma couche, et je scray en état d'allée à la maise, sy on voulait me le permestre, mais on exige que je reste encore 8 jours de pleus, poure faire voir que je suis dosille, insy mon amy tu ne me gronderas pas, ta derniere lettre ma fait beaucoup de paine car je te voit te tourmante, tu me dit que long ne t'anonse pas mon acouchemant, mais on te la ecrit. Voisy ce que ses. Le 17 décembre je metait mon enfant ô monde puisque je fus environ 8 jours entre la mort et la vie, ille deliberre de ne pas vous marque cette nouvelle, que je ne fut morte ou hor de danger, 8 jours apres on comansait a esperée. M. le maréchal se chargea de vous l'écrire et je me trouvais en etat de mestre mon signe, vous etié party, et la lettre est à Marseille, sy vous avez donée des ordres on a deue vous l'envoyer à Lisbonne, « votre merre vit isy pour me voir, je la retent pour mes couches. La mer ne partay pas, ille ne voulure jamais que lon envoya cherchée ton pere, ille est vray qu'il faisait un froid extreme, ille fut donc teneue sure les fond du batheme par ma merre et M. Sonier un chirurgien venan de faire ses cours, et qui était en pansion chez nous, et sans flaterie à qui je dois ma vie, en partie, ille fut nomée Frensois Joseph Victor, et my à la nouse ôpres de Mme Pitot, j'en ait des nouvelles tout les jours, ille n'a pas encore eue de mal depuis qu'il est o monde, il vous saleue et embrasse et moy osy ; point de chagrin, je porte bien et votre fils soy rejouis, dieue a exausee tout vos veux.

Votre tendre épouse.

Broussais.

La Revue

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE MÉDICALE DE LYON

Nous empruntons au Lyon Médical *ces intéressants documents suivants parus successivement dans les derniers numéros.*

Régime alimentaire des pauvres à la Charité en 1742

« Il y a dans l'hôpital général de la Charité de Lyon environ 2400 pauvres qui sont divisés en 16 communautés qui ont chacune leur cuisine : on distribue tous les jours gras la viande crue à chacune de ses communautés, à raison de 40 livres par 100 personnes ou deux livres pour 5.

On a une boucherie dans ledit hôpital et on n'y consomme que la meilleure viande : on met à profit tout ce qui est mangeable du bétail, on fait souvent des fricassées et les jour qu'on les distribue on ne donne que la moitié de la viande qui se consomme à l'ordinaire, c'est-à-dire 20 livres pour 100 personnes.

On ne donne pas plus dans un temps que dans un autre, ni aux vieux qu'aux jeunes, ni aux incurables qu'à ceux qui se portent bien.

Les jours maigres ont fait faire gras aux malades seulement.

A l'égard de ceux qui se portent bien, le jour qui précède le jour maigre on donne aux frères ou sœurs qui sont à la tête des différents corps ou communauté, pour la portion d'un jour, une livre de fromage de Gruyère pour 10 personnes et un œuf pour chacun.

La portion de fromage de Gruyère ne change point, mais on supplée à l'œuf par une moitié d'arang ou une moitié de fromage blanc dans le temps qu'ils sont abondans ou une livre de merluche pour six, ou bien des *truffes* (1) dont on donne un bichet pour 100 personnes, des cardes, poirée ou des raves et autres racines de cette espèce. Enfin on change de mets le plus souvent qu'il est possible, pourvu que le poisson salé et le jardinage n'excède pas la dépense des œufs.

On ne donne que 3 livres de beurre pour 100 personnes.

On remarque que dès que le beau temps vient la salade est nécessaire pour prévenir et remédier aux maux de bouche qui surviennent particulièrement aux enfants, ce qui fait qu'on en donne deux fois par semaine, et pour 100 personnes on donne 4 livres d'huile.

Le pain qu'on mange dans l'hôpital est tout froment : on en ôte le son et le reprin ; tous les pauvres mangent du même, à l'exception des mendians pour lesquels on ôte seulement le son et on ne leur donne que du pain tant qu'ils en ont besoin sans en peser la quantité, de la soupe soir et ma-

(1) On attribue souvent à Parmentier (né en 1737) sinon l'introduction, au moins la vulgarisation de l'usage de la pomme de terre en France ; on voit par cette lettre que déjà en 1742 elles étaient communes à Lyon, puisqu'on en nourrissait les pauvres. D'ailleurs, d'après le livre de Raison de maître Isaac Bourbon (*Livre de Raison d'un bourgeois d'Annonay*), elles étaient de vente journalière sur le marché d'Annonay en 1694.

tin et de l'eau. On donne aussi du pain aux pauvres de la maison dans leurs repas autant qu'ils en ont besoin.

On ne fait des soupes de légumes aux pauvres que les jours maigres et rarement ; il n'y a que les hommes septuagénaires qui mangent de la soupe deux fois par jour, aussi ce sont eux qui consomment le plus de pain.

On donne du vin aux vieux, deux pots pour 7 personnes et aux vieilles 1/2 septier, qui est la 4e partie du pot aussi par jour, aux enfants la moitié d'un demy septier par jour et on coupe leur vin avec la quantité d'eau nécessaire pour leur boisson. (Archives de la Charité, copie de lettres, lettre du 21 janvier 1742, E III, p. 112). J. D.

***

Le plus ancien médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon

Tous les historiens de notre Hôtel-Dieu (Pétrequin, Pointe, Dagier, Jambon, etc.) citent comme les plus anciens médecins connus de cet hôpital Me François Rabelais, et son prédécesseur Pierre Rolland ; on pourra probablement un jour, en compulsant les registres consulaires, reconstituer la série complète ; mais dès à présent, il est possible, en utilisant les documents déjà publiés, de remonter plus haut et de dire quel fut le premier médecin de l'Hôtel-Dieu.

On sait que l'Hôpital du Pont du Rhône, établi par les Frères Pontifes vers 1180, fut donné (1308) par l'archevêque Pierre de Savoie aux religieux de l'abbaye de Hautecombe qui le remirent quelques années après (1314) aux moines de la Chassagne. Ces derniers en restèrent propriétaires jusqu'en 1478. Un acte de 1335 nous apprend qu'il était desservi par deux religieux.

Pendant cette longue période de temps, ce furent sans doute les moines qui soignèrent les malades. A cette époque, les médecins étant clercs (ce fut seulement en 1452 que le cardinal d'Estouteville apporta la bulle qui les affranchissait du célibat), on pouvait supposer que tout clerc était médecin. C'était donc un religieux quelconque, plus ou moins instruit, mais désigné par le prieur qui devait donner aux malades les soins que réclamait leur état. On ne sait rien sur le service médical de l'hôpital à cette époque, sinon qu'il était très défectueux. Dans une note antérieure (1) on a pu voir que le barbier Claude Viste vint, en 1441 et 1457, assister ces malades à peu près abondonnés. Dans les registres consulaires, celui qui est chargé de la direction de l'hôpital est simplement désigné sous ce titre « l'hôspitalier ».

« En 1434 : « Les malades dans les hôpitaux étaient médi-
« camentés par des frères hospitaliers ignorants, par des
« moines superstitieux, par des empiriques, et même par
« de prétendus sorciers. Le Consulat saisit avec empresse-
« ment une occasion favorable de placer dans les hospices
« un praticien distingué. Maître Couras, médecin, se plai-
« gnait depuis longtemps que malgré ses longs services
« rendus à l'humanité, sa maison était plus chargée de taille
« qu'elle ne valait ; il priait les conseillers de le tenir quitte,
« ou du moins de modérer ses impositions, autrement il s'en
« irait demeurer à Mâcon, où il avait plus de clients que dans
« leur ville. Les conseillers, « considérant qu'en la cité de Lyon
« il y a plusieurs refuges de souffrans et nécessiteux où sont en
« grand nombre de pauvres gens frappés de diverses mala-
« dies ; qu'ils languissent longuement et meurent faute de
« véritables médecins ; que ledit Couras [illegible] bien propice
« pour faire la visitation et deviser les remèdes ; que si maî-
« tre Couras voulait prendre charge de visiter les hôpitaux
« deux fois la semaine, et d'ordonner aux recteurs d'iceux
« les remèdes nécessaires aux malades, et aussi visiter,
« consoler et ordonner secours de médecin aux pauvres gens
« de la ville qui n'auraient de quoi aller consulter ; que
« maître Couras, tant qu'il plairait aux conseillers et qu'il
« ferait ce qui est dû est, serait quitte de ses impôts de
« taille, par compensation de sa peine et salaire de visita-
« tion ». Le médecin accepta avec plaisir et promit de faire
« ce qu'on exigeait de lui. Dans le mois d'avril suivant, on
« lui adjoignit maître Péronne, le barbier, pour les sai-
« gnées, l'application des ventouses et autres opéra-
« tions (1). »

Cette place de médecin municipal au xve siècle ne devait pas être une sinécure : il y avait alors huit ou dix hôpitaux disséminés dans les différentes parties de la ville ; il devait y faire la visite deux fois par semaine ; mais il y avait surtout les soins à donner aux indigents. Il était passé ce temps (1365) où l'archevêque Henri de Villars autorisait les chamoines de Saint-Nizier à « percevoir les dons et legs, faits aux pauvres et à en appliquer le produit à la restauration de l'église, attendu qu'il n'y avait presque plus de pauvres (2) ». Au xve siècle nous avons le chiffre exact pour une année : une aumône de 2 deniers par mendiant coûta 20 livres tournois, ce qui fait un total de 2.400 individus (3). On ne peut évidemment conclure d'une année au siècle tout entier, c'est seulement un chiffre approximatif. D'autre part, tous n'étaient pas malades, mais combien d'entre eux devaient s'adresser au médecin que le consulat obligeait à leur donner gratuitement des soins !

Il semble cependant que durant un certain nombre d'années, maître Couras s'acquitta à peu près de cette besogne écrasante. C'est seulement en 1448 que l'on voit surgir des réclamations graves et, semble-t-il, trop justifiées.

« Informés que maître Couras, médecin, et Péronnet du
« Castel, barbier, qui estoyent depuis longtemps retenus
« pour visiter les hôpitaux et donner remèdes aux malades
« et patiens d'iceulz n'ont pas fait et ne font pas leur debvoir
« et mesmement que pendant ledit temps de pestilence ils
« n'ont visité lesdits hospitaux et n'y sont allez ni venus
« et s'ils y vont n'y donnent remèdes ni confort ausdits
« malades sinon tant que ceux-ci baillent argent en consé-
« quence lesdits conseillers cassent ladite retenue et ladite
« exemption, ce qui leur a été intimé.

« Le 24 avril de la même année (1448), le sr Couras fut
« imposé à 10 sous pour taille d'un denier. Le 13 juillet
« suivant on le tint quitte de partie de sa taille pour ser-
« vices par lui rendus (4). »

Que signifient ces décisions contradictoires ? Exempté d'abord de ses tailles, Couras est remis au rang des autres contribuables, puis il obtient deux mois après une décharge d'une partie de ses impôts : il a dû bénéficier de circonstances atténuantes qu'on retrouverait peut-être dans les registres

(1) Péricaud, *Notes et documents* (1839), p. 1.

(1) Clerjon, *Histoire de Lyon*. Lyon, 1830, t. III, 472.
(2) Péricaud, *Notes et documents* (1839), p. 1.
(3) V. de Valous, *Revue du Lyonnais*, 1875, 483.
(4) J. Drivon, *Petit Hôtel-Dieu des femmes*. Lyon, 1906, p. 3.

consulaires si l'on croyait devoir faire sur Couras une étude spéciale. Je hasarderai seulement une hypothèse sur ce sujet.

Les hôpitaux n'appartenaient pas à la ville : l'hôpital du Pont du Rhône en particulier était incontestablement la propriété des religieux de Lachassagne. Il est vrai que le Consulat lui donnait des secours, les procès-verbaux, les archives de la ville en fournissent des preuves.

22 décembre 1418. Les conseillers ont octroyé « a lospi-« tallier du pont du Rone des fagots du brotel que Andry « Nantas verra ce qu'ilz en pourront cueillir sans domma-« gier le brotel, porveu aussi que si la ville en a besoing « que lon en preigne premierement et ce pour planter derrier « ledit hospital contre le rosne qui chave le fondement « des murs tellement qu'ils sont en voye de cheoir « bas (1) ».

1472-1475. Etat des dépenses faites « par le commande-« ment et ordonnance de mess[rs] les conceilliers pour les « hospitaulx tant du pont du rosne que des deux amans « et autres à cause de la pestilance du moys de may MCCCCLXXIII (2) ».

Etc., etc.

Les conseillers de la ville de Lyon étaient donc les bienfaiteurs de l'hôpital du Pont-du-Rhône, mais les religieux de la Chassagne en étaient propriétaires. On se demande comment ils durent recevoir maître Couras, envoyé pour se substituer à eux dans le soin des malades, en vertu d'une délibération qui les qualifiait *hospitaliers ignorants, moines superstitieux, empiriques*, etc. L'accueil dut être peu cordial ; il est bien probable qu'ils mirent peu de zèle à le seconder et pour faciliter sa tâche, si même ils ne l'entravèrent pas de propos délibéré. Couras a peut-être fait valoir quelque raison de ce genre : il n'avait pas mieux fait parce qu'il n'avait pas pu. On a malheureusement contre lui un grief très sérieux : il semble bien que pendant les épidémies, au moins pendant la peste de 1411, il a déserté son poste.

Jules Drivon.

***

Étiologie de la teigne

La teigne est le partage de l'enfance en général, parce que cet âge appliqué au perfectionnement de la tête et du cerveau, occupé sans cesse de l'éducation des sens, entretient vers ce point un foyer de vie plus actif et plus énergique ; la dentition qui est encore une scène réservée à l'enfance augmente encore vers la tête ce surcroît de chaleur et de turgescence humorale.

Quand les choses restent dans de justes bornes, l'enfant n'éprouve que des éruptions salutaires ; il est en proie à une élaboration heureuse d'un principe de vie exubérant qui assure la santé en établissant cet exanthème léger que les médecins appellent teigne muqueuse et qu'ils se gardent bien de guérir ou de supprimer.

Maintenant l'influence de nos habitudes et de nos coutumes s'est mêlé à l'ordre de la nature et en pervertit les résultats. Les enfants ont, dès le jour de la naissance, la tête couverte d'un bonnet qui y entretient une chaleur trop active ; leurs langes trop serrés font refluer les humeurs vers ce même point.

Des aliments grossiers, indigestes, trop abondants en sucs albumineux, la saleté habituelle des enfants du peuple, les habitations dans les lieux humides si nombreux à Lyon et qui servent de retraite aux pauvres, font des enfants de cette classe la proie presque assurée de la teigne.

(Extrait d'un rapport de M. Richard, chir. major de la Charité (14 septembre 1825. Archives de l'Hôtel-Dieu, *Registre des délibérations*, 23, 172).

J. D.

***

Les charlatans à l'Hôtel-Dieu

8[e] novembre 1773. Mess. les recteurs et administrateurs étant informés que depuis quelque tems certains charlatans s'étoient ingérez de donner des remèdes inconnus à quelques malades étans dans l'Hôtel-Dieu ; et voulans empêcher qu'une pareille pratique ne s'introduise à cause des abus dont elle peut être suivie ; ont unanimement délibéré qu'aucunes personnes soit laïques, ecclésiastiques, moines, et généralement quelques personnes que ce puissent être, de quelque sexe, état et condition qu'elles soient, ne seront point admises à donner des remèdes secrets et inconnus, spécifiques ou généraux aux malades de cette maison, de quelque maladie ou indisposition qu'ils soient atteints, sans une permission expresse et par écrit du bureau laquelle ne pourra être donnée qu'après que lesd. remèdes secrets et inconnus spécifiques ou généraux auront été examinés et approuvés par les médecins de l'Hôtel-Dieu. Il est enjoint au s[r] œconome de cet hôpital de tenir la main et de veiller avec attention à l'exécution de la présente délibération.
(*Arch. de l'Hôtel-Dieu. Registre des délibér., 16, 1730-1761*, p. 64.)

J. D.

***

Le collège des médecins de Lyon et l'émeute de 1768.

Montaigne regardait les heures passées dans sa « librairie » comme les meilleures de sa vie. Aujourd'hui avec la trépidation de notre existence lancée à cent kilomètres à l'heure, les instants de loisir passés, haut perché sur la dernière marche de l'escabeau, à feuilleter les vieux livres poussiéreux, aux reliures de basane fauve, sont trop courts et se font trop rares. Il faut que reviennent les vacances pour retrouver quelques moments qui permettent de vivre un peu avec nos arrière-grands-parents.

Ils n'étaient pas toujours animés des meilleures intentions à l'égard des médecins, — le temps n'a guère changé l'esprit populaire à ce point de vue, — comme en témoignera la relation suivante, lue par hasard dans un de ces livres d'autrefois, dont le robuste papier vergé aura encore l'éclat d'une perpétuelle jeunesse, alors que nos plus beaux volumes d'aujourd'hui seront depuis longtemps tombés en poussière... Mais toute protestation contre les déplorables papiers employés maintenant pour l'impression ne saurait avoir d'écho, et voici ce qui se passait en 1768.

« Lorsque les pères de l'Oratoire, après avoir été chargés

(1) M. C. Guigne, *Registres consulaires de la ville de Lyon* (1416-1423), p. 145.
(2) Archives départementales, C. C. 457.

de l'enseignement de la jeunesse, succédèrent en 1763, aux Jésuites dans le collège de la Trinité, le Consulat, en leur cédant les bâtiments occupés par ce collège, s'était réservé une des deux chapelles situées au-dessous de la bibliothèque de la ville du côté du Midi.

Cette chapelle qui avait appartenu à une confrérie supprimée (celle dite des Messieurs), fut concédée, en 1767, partie à l'Ecole de dessin, et partie au Collège des médecins. Afin de mieux l'approprier à sa nouvelle destination, on la divisa en deux salles par une voûte ; la partie supérieure fut donnée à l'Ecole de dessin, et la partie inférieure qui était plus étendue, fut affectée au Collège des médecins. Un très beau parquet en marbre poli remplaça les dalles en pierre de la chapelle, et une superbe barrière en fer fut placée à son entrée sur le quai de Retz. Toutes ces réparations furent payées par la commune ; mais avant de prendre possession de leur nouveau local, les médecins y firent exécuter à leurs frais des embellissements considérables, et placer au-dessus de la porte extérieure un marbre sur lequel étaient gravés ces mots :

COLLEGIUM MEDICORUM

L'école fut ensuite inaugurée par un discours que prononça le docteur Rame, en présence de l'archevêque, du premier président, du procureur du roi, du prévôt des marchands, et des échevins. Les trois professeurs de l'école, MM. Joly, Gilbert et Vitet commencèrent immédiatement leurs cours. Le premier enseignait l'anatomie, le second, la botanique, et le troisième, la chimie. Une année s'était à peine écoulée depuis leur installation, que des bruits sourdement répandus les accusèrent d'arrêter nuitamment, sous la voûte du collège, les passants pour les faire servir à l'instruction de leurs élèves.

« Les médecins, disait-on, leur cassent les bras et les jambes pour apprendre aux étudiants à les raccommoder, et ils enlèvent aussi de petits enfants pour les disséquer tout vivants. »

Le dimanche 27 novembre, dans le temps où les Lyonnais revenant de la promenade, rentrent dans la ville, quelques femmes passant sur le quai de Retz, devant le Collège des médecins, s'arrêtent comme pour le considérer : « Voilà pourtant, disent-elles, le lieu où sont les enfants disséqués tout vivants... » Il se forme peu à peu autour d'elles un attroupement assez considérable qui paraît fortuit, paisible, inoffensif, qui se réduit à de simples colloques sur les propos hasardés par les uns et combattus par les autres. Les promeneurs qui voient des personnes stationnées et en conférence font halte ; ceux qui les suivent sont successivement fixés par la curiosité dans le même lieu. Les arrivants demandent de quoi il s'agit, et chacun enchérit sur ce qu'il a entendu. Tout à coup on entend dire qu'un enfant a été enlevé à l'instant même des côtés de sa mère... ; que ces sortes d'enlèvements étaient fréquents, et que depuis quelques jours on s'apercevait qu'il manquait beaucoup d'enfants dont on n'avait pu découvrir les traces... Ces allégations circulent de bouche en bouche, et bientôt l'alarme devient universelle. Des hommes pris de vin s'irritent à ces récits, et communiquent à la foule toujours croissante les mouvements dont ils sont agités. On propose d'enfoncer les portes du collège pour vérifier les faits et mettre en liberté les enfants qui pourraient s'y trouver. Toutefois, grâce au major de la ville, M. de la Verpillière, qui au premier bruit du tumulte, était accouru sur le lieu de la scène, ce projet ne fut pas exécuté. Le jeune et courageux officier prenant avec lui quelques-uns des plus irrités, les fit entrer par une porte latérale dans l'intérieur du collège, en parcourant avec eux tous les détours, et les convainquit par leurs propres yeux de la fausseté de leurs soupçons. Mais sur ces entrefaites, une troupe de jeunes garçons qui prétendaient qu'on leur avait enlevé un de leurs camarades, étaient entrés dans l'école de dessin, dont ils avaient enfoncé à coups de hache une des portes qui communiquait avec les deux salles. Ils s'y livraient à un singulier genre de divertissement : tout ce qui tombaient sous leurs mains était brisé et fracassé : tableaux précieux, objets d'art, livres, meubles, collections d'anatomie, de botanique et de minéralogie, rien n'était épargné ; puis, tout était jeté pêle-mêle par les fenêtres et recueilli par d'autres frénétiques qui en alimentaient un feu qu'ils avaient allumé sur le bord du Rhône. Tout ceci se passait au milieu d'un bruit confus de cris, de hurlements et d'applaudissements de gens agglomérés de tout âge et de tout sexe, sans qu'il fut possible à ceux qui étaient préposés au maintien de l'ordre et de la police, d'y apporter le moindre obstacle, tant la foule était grande et compacte, non seulement sur le quai, mais dans toutes les rues environnantes. On avait aussi mis le feu à la porte de la boulangerie des pères de l'Oratoire, car on prétendait qu'ils avaient donné asile aux médecins, et la populace demandait à grands cris qu'on les lui livrât.

Cependant le Consulat était parvenu à réunir sur la place des Terreaux une force armée assez considérable pour espérer de mettre enfin un terme à ces coupables excès. La compagnie du guet envoyée la première, parvint non sans peine à se faire jour et à occuper l'école de dessin. Retranchée dans cette salle comme dans une citadelle, les soldats auxquels on lance une nuée de cailloux, sont obligés de riposter en faisant un feu continuel de mousqueterie par les fenêtres. Déjà le sang a coulé : à l'aspect des morts et des blessés l'irritation redouble. Les plus audacieux accourent, chargés de fagots qu'ils entassent au devant de la porte du collège et y mettent le feu pour consumer l'édifice et engloutir les soldats du guet sous les décombres. De nouvelles troupes précédées de la maréchaussée et suivies de plusieurs compagnies des gardes bourgeoises, arrivent et sont reçues à coup de pavés ; mais elles s'élancent avec tant d'intrépidité qu'elles parviennent enfin à jeter l'épouvante parmi la populace et à la forcer à la retraite.

Près de trois cents individus furent tués, et il y en eut un plus grand nombre de blessés et d'estropiés. Quelques-uns furent arrêtés et livrés aux tribunaux. Il fallait un exemple : deux crocheteurs qui s'étaient le plus distingués dans l'émeute, furent condamnés à être pendus. Les malheureux étaient pourtant cent fois moins coupables que ceux qui avaient excité la fermentation du peuple, et comme l'a dit Prost de Royer, s'ils s'étaient distingués, ce n'est que parce que le peuple dont ils faisaient partie avait perdu la tête.

Le lendemain de cette horrible scène, le plus grand calme régnait dans toute la ville, mais on ne rencontrait pas un seul médecin, pas un seul chirurgien ; tous avaient fui ou se tenaient cachés. Le Consulat se hâta de faire murer la porte extérieure du Collège de médecine, et fit afficher un

jugement de la sénéchaussée par lequel il était enjoint à tous les citoyens qui auraient perdu quelque enfant à eux appartenant ou confié à leurs soins, d'en faire la déclaration au greffe du tribunal. Cette injonction ne fut suivie, comme on devait s'y attendre, d'aucune déclaration, et on eut la preuve qu'il ne manquait aucun enfant dans la ville, ni dans la banlieue.

Le clergé ne resta pas étranger aux mesures que prirent les autorités civiles et militaires pour éviter le retour de pareilles scènes. L'archevêque, M. de Montazet, ayant convoqué les curés du diocèse pour les inviter à combattre dans leurs prônes les préjugés qui avaient occasionné l'émeute, tous ces vénérables pasteurs entrèrent avec zèle dans les vues de l'illustre prélat, et l'un deux, M. de Géry, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prononça le dimanche suivant un discours fort pathétique qui fut imprimé à grand nombre d'exemplaires et distribué au peuple ; feu M. Bérenger, de l'Académie de Lyon, en donna une nouvelle édition en 1817. »

La salle du Collège de médecine et celle de l'Ecole de dessin furent louées à un fabricant de boutons, mais le Consulat permit aux médecins de tenir leurs séances dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Quant à l'Ecole de dessin, elle ne reprit ses exercices que deux ou trois ans après l'émeute ; on lui donna la salle où se faisait la distribution des prix du collège de la Trinité et qui dépendait du bâtiment situé à l'angle nord du quai de Retz et de la rue Pas-Etroit. Ce fut dans cette même salle que le démagogue Chalier présida, en 1793, le club central des Jacobins, et fit adopter ces motions sanguinaires qui furent une des principales causes du soulèvement des Lyonnais le 29 mai de la même année 1793 (1).

Lucien Mayet.

***

Projet d'une bibliothèque des hôpitaux en 1800.

« Nous rappelons à votre souvenir la demande que nous avions faite verbalement pour favoriser la formation dans les hospices d'une bibliothèque destinée à l'instruction et au délassement de ceux qui les desservent.

« Nous vous prions à cet effet de nous faire accorder soit un exemplaire de chacun des ouvrages qui existent en double ou en triple exemplaire à la Bibliothèque nationale, soit les livres dispersés dans les divers dépôts de cette commune et qui étant classés et remis sous notre surveillance dans l'un des hospices y seront conservés et utilisés.

« Cette demande avoit été adressée précédemment à l'Administration centrale du département de Rhône et la livraison en avait été par elle consentie et arrêtée, ainsi que vous devez en avoir été instruit. Vous protégés les arts en général et nous espérons que vous accueillerés une réclamation dont le but est de les favoriser et dont le succès sera surtout un encouragement pour les élèves en chirurgie attachés aux hospices de Lyon.

« Dans les mêmes vues, citoyen Préfet, et conformément à l'invitation que vous nous avez adressée par votre lettre du 26 vendémiaire dernier, nous vous avons souscrit un abonnement au journal de la Bibliothèque médico-chirurgicale, rédigé par MM. Brener et de la Roche. »

(Lettre de l'Administration des Hospices de Lyon au préfet du département du Rhône le 29 frimaire an IX = 20 décembre 1800. *Archives de l'Hôtel-Dieu. Copie de lettres 1800-1801*, p. 93.)

J. D.

(1) Cf. 1° Une courte relation manuscrite que l'on trouve jointe à quelques exemplaires de l'*Histoire de Lyon*, par Poulin de Lumina et qui paraît avoir été extraite de quelques journaux du temps ; — 2° *Discours* prononcé par M. de Géry, Lyon, A. de la Roche, 1768, in-8 ; — 3° *Mémoire sur la nécessité de rétablir les écoles de médecine de Lyon*. Genève, 1768, in-12 de 16 pages ; — 4° *Dictionnaire de jurisprudence* de Prost de Royer, article « Alarme », tome IV, page 14 ; — 5° *Réclamation contre divers abus*, etc., par J.-F. David, médecin de l'Hôtel-Dieu. Lyon, Gutty, 1790, in-4. Le réclamant ne ménage point les pères de l'Oratoire ; il va jusqu'à les accuser d'avoir semé les bruits mensongers qui occasionnèrent l'émeute du 27 novembre.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

La médication colloïdale et la clinique

Nous disions, dans notre dernière causerie : « On est en pleine ardeur d'applications cliniques des métaux colloïdaux, et cette année ne se passera pas sans que, à Paris et en province, soient publiés, non seulement des observations isolées qu'on pourra grouper ensuite, mais des travaux d'ensemble qui montreront les larges voies ouvertes par la nouvelle médication ». Et nous citions d'ailleurs immédiatement les remarquables résultats que venait de recueillir et de grouper, en otolaryngologie, M. le Docteur Massier, de Nice.

Sans que nous nous en doutions, deux cliniciens, très réputés dans le monde médical provincial, rédigeaient au moment même où les lignes citées plus haut étaient écrites, deux courts mais substantiels mémoires où les succès de la médication colloïdale allaient se montrer sous un jour nouveau.

***

M. le Professeur Carrieu, de Montpellier, avait suivi, avec un intérêt croissant, tout ce qui avait été publié par les expérimentateurs et les praticiens, sur les propriétés et les diverses applications des métaux colloïdaux. Il les essaya à son tour, et il vient de publier dans la *Presse Médicale* du 21 septembre, un groupe de trois observations remarquables montrant le rôle des métaux colloïdaux électriques dans plusieurs cas d'infection fébrile graves. Ces observations, que nous allons reproduire sont, dans cet article, simplement résumées, mais elles sont, telles quelles, si éloquentes, qu'on peut ne pas attendre, pour en comprendre la valeur, la publication du travail complet que M. Carrieu nous promet dans un numéro prochain du *Montpellier Médical*.

Voici la première observation :

a) Avant l'électro-palladiol. — Il s'agit d'un érysipèle grave, avec myocardite et néphrite aiguë. J. M..., soldat, entre

le 12 mai dans le service de M. le professeur Carrieu. La plaque érysipélateuse apparaît ce jour-là autour du nez. Le lundi 13, elle a envahi tout le visage ; dans la soirée, il y a émission d'urines sanglantes avec albumine. Le malade a des vomissements incessants. Le délire est intense, et l'agitation continue. Le 14 mai, les conjonctives atteintes sont pleines de pus. Le malade n'urine plus. Le cœur est mauvais (bruits sourds, embryocardie). La température s'élève et le pouls devient très faible. Tous les moyens thérapeutiques déjà prescrits semblent inutiles. Le 15, le malade est adynamique et vomit sans trêve. L'état est désespéré : nous faisons une injection de 50 centimètres cubes d'électro-palladiol :

b) Après l'électro-palladiol et pendant. — Le 16, émission d'urine foncée (1/2 litre). Les vomissements cessent. Nouvelle injection de 10 centimètres cubes. Le vendredi 17, la plaque érysipélateuse a presque complètement disparu. Le malade dort. La température est à 37°7. Jusqu'au 20, nouvelles injections journalières ; le malade rit, s'amuse, peut manger ;

c) : Conclusions. — *Avant :* Etat désespéré ; *Après :* Crise urinaire. Disparition de l'erysipèle. Abaissement de la température. *Guérison.*

L'observation qui suit a trait à un cas de variole chez un enfant non vacciné. M. Carrieu insiste avec raison sur ce double fait que c'est la première fois que la médication colloïdale est employée contre la variole et que l'enfant dont il rapporte l'observation est le seul des non vaccinés ayant été sauvés dans la récente épidémie.

a) Avant les métaux colloïdes. — J. R. entre le 15 mai 1907 à l'hôpital. Nous le trouvons avec des macules rouges très confluentes, surtout sur la figure. L'état général est très mauvais. Pas de trace de vaccination. Le jeudi 16, les macules sont devenues des papules ombiliquées, mais plates. Les symptômes généraux (toux, diarrhée, abattement) nous font présager une issue fatale. La fièvre monte. Une première injection de 5 centimètres cubes d'or colloïde électrique est faite à 11 heures du matin.

b) Pendant et après. — L'enfant ouvre les yeux ; les papules blanchissent le vendredi 17. L'enfant répond aux questions. Le 18 et jours suivants, nouvelles injections qui provoquent des sueurs nocturnes abondantes, l'émission d'une faible quantité d'urine ; le pouls était à 142, le cœur très faible. Le dimanche 20, apparition d'une broncho-pneumonie. Le lundi, nous sommes très inquiétés par des mouvements convulsifs, des grincements de dents. Le soir, le malade a 40 respirations ; nous pensons qu'il ne passera pas la nuit. Il a eu dans la journée 10 centimètres cubes d'électraurol. Le mardi, après une nuit mauvaise, nous faisons encore 15 centimètres cubes de métal colloïde, et le jeudi 23 mai le malade va bien, sauf quelques abcès, séquelles de l'infection :

c) Conclusions. — *Avant :* Variole très grave chez un sujet non vacciné. — *Après :* Crise sudorale passagère. Légère crise urinaire. Effet peu appréciable sur la marche de la suppuration. *Abaissement* de la température. Relèvement de l'état général.

La troisième observation est non moins intéressante dans sa dramatique concision.

a) Avant les métaux colloïdes. — M. C. S. entre dans le service de M. Carrieu le 8 juin. C'est un typhoïsant type dont la situation commence à devenir très grave le dimanche 16 juin. Le délire alterne avec l'abattement ; il y a de l'embryocardie avec un pouls très dépressible et mal soutenu par l'huile camphrée, la caféine, le sérum caféiné. La gorge est remplie de muguet. Sur les conseils de M. le professeur Carrieu, nous faisons deux injections de 5 centimètres cubes d'électraurol. Malgré ces injections continuées tous les jours, le jeudi 20 le malade est dans le coma, avec contracture, frissons, Kernig, photophobie, etc., tous les signes d'une méningite. Malgré une ponction lombaire, qui fait constater de la lymphocytose et de la polynucléose, le malade, peu amélioré, retombe dans le coma le samedi 22. La mort est imminente ; le pouls s'élève, alors que la température descend. A 11 heures, nous retirons 15 centimètres cubes de liquide céphalo-rachidien par une ponction lombaire. L'état reste désespéré. C'est alors que notre maître, consulté, nous engage à injecter de l'électraurol dans la cavité méningée. Nous remplaçons 5 centimètres cubes de liquide retiré par une quantité égale de métal colloïde en solution ;

b) Après l'injection intra-méningée de métal colloïde. — Le résultat est surprenant ; il dépasse nos espérances. Nous notons d'abord un tremblement généralisé qui apparaît immédiatement après l'injection, puis la contracture disparaît, le malade ouvre les yeux, parle et boit ce qu'on lui donne. Il va abondamment du corps et fait une véritable crise urinaire. Cette amélioration s'accentue les jours suivants, et, le vendredi 28, le malade peut être considéré comme guéri.

c) Conclusions. — *Avant :* Mort imminente. Méningite et coma. — *Après :* Tremblements. Crise urinaire. Soulagement presque immédiat : diminution de la céphalée, etc.

Et M. Carrieu termine l'exposé de ces trois observations par les quelques réflexions suivantes :

De ces faits nous voyons que les métaux colloïdes agissent d'une façon efficace dans des infections graves très diverses. Comment agissent-ils cliniquement ? Parfois, il semble qu'il y a après l'injection une légère réaction fébrile, mais la chute de la température ne tarde pas à se produire, momentanée ou durable suivant les cas, les doses et la méthode d'introduction. Ce sont surtout les phénomènes nerveux dus à l'infection qui sont favorablement et rapidement modifiés, qu'ils soient dus au streptocoque de Fehleisen, au bacille d'Eberth ou à d'autres. Mais il est quelques faits sur lesquels je tiens à attirer particulièrement l'attention. En premier lieu dans le cas d'injection méningée, chez notre typhique avec méningite, nous avons noté immédiatement après des tremblements généralisés. Ils ont débuté par les membres supérieurs, puis successivement ont envahi le tronc, les membres inférieurs et la face montrant l'excitation de l'axe nerveux. Il faut être prévenu de l'existence de ces tremblements que les auteurs n'ont pas encore indiqués, croyons-nous. Ils n'ont pas de signification fâcheuse et sont seulement la preuve de l'absorption immédiate des métaux électriques.

tous les cas, mes deux collaborateurs ont observé après l'injection une crise urinaire (quantitative) de bon augure. Dans *un autre travail* nous reviendrons plus longuement sur les effets biologiques des métaux colloïdaux chez les divers malades : pour le moment je me borne à faire constater leurs effets thérapeutiques manifestes.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de ce que nous apprendra le travail promis par M. Carrieu.

***

Parmi les observations recueillies par le professeur de Montpellier, il en est une d'un cas de pneumonie traité avec succès qu'il ne publie pas parce que, dit-il, le traitement colloïdal ayant été combiné avec d'autres moyens, ce cas ne lui paraissait pas assez probant.

Nous allons retrouver des témoignages de l'action des métaux colloïdaux contre la pneumonie et la broncho-pneumonie, dans un travail que vient de publier un agrégé de Nancy, M. Etienne, dans la *Revue Médicale de l'Est* (1er septembre).

Ces deux affections forment en effet le premier groupe de ce travail intitulé : « *Modifications des courbes thermiques sous l'action des métaux à l'état colloïdal électrolytique dans plusieurs infections* ».

Dans la première observation il s'agit d'un vieillard de 71 ans, très artério-scléreux, atteint d'une pneumonie massive du lobe supérieur droit, à caractères bien classiques ; dépression organique profonde ; cardio-sclérose, pronostic très grave.

La température tombe, après la deuxième injection d'électrargol ; la guérison définitive survient au septième jour.

Dans la deuxième observation, il s'agit d'une pneumonie sénile chez une femme de 63 ans. La température tombe après deux injections d'électrargol, pour remonter quand on cesse le traitement, pour retomber définitivement après deux injections nouvelles.

Dans l'observation 3, il s'agit d'une broncho-pneumonie à foyers multiples chez un homme de 82 ans avec bronchite généralisée ; déchéance organique profonde, pouls irrégulier, inégal, très mou.

Au 14e jour l'issue fatale paraît imminente ; le 15e, injection de 5 cc. d'électrargol ; le soir la température tombe. L'apyrexie est définitive ; guérison.

L'observation 4 est une broncho-pneumonie chez une malade de 72 ans, dans laquelle on voit la température céder aux injections d'électro-palladiol.

Dans l'observation 5, il s'agit d'une broncho-pneumonie sénile avec septicémie consécutive. L'étude de la courbe thermique au point de vue de l'action des métaux colloïdaux est fort instructive.

« Dans une première série d'injections d'électrargol à 5 cc. nous obtenons l'apyrexie à la fin du 2e jour, coupée par une ascension thermique au matin du 4e jour. Les injections sont suspendues, la température remonte immédiatement au-dessus de 39°.

« Dans une deuxième série d'injections d'argent colloïdal (4 jours), puis de palladium colloïdal (3 jours), la température s'abaisse d'une façon générale dès le 2e jour, sauf deux poussées au-dessus de 39° dans les deux premiers jours, une à 38°5 le cinquième jour.

« Une troisième série d'injections suit immédiatement la seconde, série dans laquelle le platine colloïdal (4 jours), puis l'argent colloïdal (2 jours) sont injectés systématiquement à la dose de 5 cc. matin et soir. Immédiatement l'apyrexie s'établit. Une seule pointe thermique s'élevant à 37°9 le deuxième jour, puis retour à 36°7 dès le début du troisième jour, le pouls étant autour de 100. »

Quand la malade quitta l'hôpital, l'état général était satisfaisant, et le pouls bien frappé et égal. Naturellement les injections furent alors suspendues. Or, le soir même de sa sortie, la température s'éleva à 40°, resta désormais très élevée, et la malade succomba une dizaine de jours plus tard. Cette réaction thermique brusque, dès la cessation des injections, après une période d'apyrexie de sept jours obtenue par l'emploi systématique des métaux colloïdaux, paraît à M. Etienne fort démonstrative.

***

A ce groupe de pneumonies et de broncho-pneumonies séniles, M. Etienne ajoute 4 observations de tuberculose à formes diverses, où les métaux colloïdaux agissent dans le même sens que précédemment. Nous reviendrons prochainement sur ces observations qui ne sont pas, au point de vue qui nous occupe, aussi caractéristiques que les précédentes.

Nous signalerons toutefois le cas d'une petite fille de 9 ans, de souche bacillaire, atteinte d'adénites multiples, disséminées, de nature incontestablement tuberculeuse, en proie, à une poussée fébrile depuis un mois 1/2, autour de 40°.

Après la première injection d'argent colloïdal, la température tombe. Quatre mois après, l'apyrexie s'était maintenue absolue, l'état général était très bon, les masses ganglionnaires avaient notablement diminué...

***

Si ces diverses observations tombent sous les yeux du confrère dont nous parlions dans notre précédente Causerie, nous nous demandons s'il maintiendra la singulière opinion manifestée par lui que les colloïdes n'étaient encore que des « curiosités pharmaceutiques ».

L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ DES TROUPES A CASABLANCA

C'est le mercredi 7 août que le général Drude a pris, avec les premiers éléments du corps expéditionnaire qu'il amenait d'Algérie, possession de la ville de Casablanca.

Le noyau fondamental de sa colonne, comme les troupes de renfort qu'il a reçues depuis, se composait de détachement des corps permanents de l'armée d'Afrique. A l'époque de l'année où nous sommes, ils étaient par conséquent bien entraînés, acclimatés, familiarisés, au moins depuis un certain nombre de mois, avec les contrées où ils allaient opérer, contrées qui, au fond, se ressemblent toutes, de la Tunisie au Maroc.

Le Gouvernement n'a point, cette fois, commis la faute, à jamais condamnable de 1895, d'aller former en France, avec des éléments, volontaires sans doute, mais hétéroclites, sans homogénéité, sans entraînement climatérique préalable, le gros du corps expéditionnaire. On sait comment fondirent à la chaleur humide de Madagascar, et dans l'infection des camps de la Betsiboka, les contingents recrutés en France au hasard des régions. Sans compter que des traversées de près d'un mois, où, en fait d'entraînement, nos soldats ne connurent que celui, très amer de la quinine, devaient les livrer sans défense organique à toutes les influences de l'infection humaine, de la typhoïdisation, avec lesquelles ils allaient se trouver aux prises.

Il semble bien, si l'on en juge par une information récente, que des tentatives aient été faites pour souffler à l'armée d'Afrique, à laquelle il revenait naturellement, l'honneur de marcher au Maroc. Le Gouvernement a résisté à ces suggestions. Nous ne pouvons que l'en louer au point de vue de la santé du corps expéditionnaire, le seul qui doive nous préoccuper ici.

Après l'armée d'Afrique il y aurait, s'il était besoin, l'armée coloniale. Ce sont là les vraies et seules troupes à engager aujourd'hui dans les expéditions aux pays chauds.

Toutefois on a signalé, à la date du 30 août, qu'un détachement du 1er génie, fort de cinquante hommes, choisis parmi les soldats de bonne volonté, avait quitté Versailles pour se rendre au Maroc.

On ne s'explique guère que l'on n'ait pu trouver 50 hommes parmi les détachements du génie en Algérie pour les adjoindre au corps expéditionnaire du général Drude. On aurait cent fois mieux fait de prendre des soldats Algériens déjà entraînés et acclimatés, quitte à les remplacer dans leurs garnisons par des métropolitains.

Il sera intéressant de rechercher ce que deviendra ce détachement de Versailles, sur lequel j'appelle dès maintenant l'attention médicale.

***

Depuis le 7 août le général Drude cherche à « donner de l'air » à ses troupes, sans y être, semble-t-il, suffisamment parvenu, jusqu'au moment où j'écris ces lignes.

Par suite, si l'on en juge surtout par divers plans qui ont été publiés, toutes les troupes campent dans une véritable cuvette, aux portes de Casablanca. Dans la ville, c'est l'infection urbaine de toutes les agglomérations « barbaresques » : aux portes, c'est la contamination rapide du campement par les matières usées.

Quelles mesures ont été prises pour protéger la santé de nos soldats ? Je ne sache pas qu'aucun journal s'en soit préoccupé. Nous avons bien vu que « Tartarin de Tarascon » que l'on croyait mort, est ressuscité. Il s'est fait correspondant. Il chevauche avec les goums, il illustre la feuille où il écrit. A l'en croire, tous les officiers et le général Drude lui-même, qui doit en être fort gêné, s'accrochent aux basques de son habit pour l'empêcher de courir au massacre. Qu'adviendrait-il, grands dieux ! si, à la fin de la campagne, il avait un journal tué sous lui !

Mais Tartarin dédaigne de s'occuper de menus détails, de nous parler de la vie des troupiers au campement, des mesures hygiéniques prises ou observées, et c'est encore par la bonne *Agence Havas* que nous avons le plus de chance d'avoir à ce sujet quelques renseignements comme aussi les plus complets sur les opérations militaires.

Nous savons par elle que nous avons commencé par incinérer les cadavres provenant de l'égorgement par les Marocains ou du bombardement par notre escadre. Mais il serait intéressant de connaître par quels procédés on a bien pu nettoyer l'horrible foyer d'infection que devait être Casablanca à l'arrivée de nos troupes.

Une dépêche du 14 août disait : « Le typhus a fait son apparition dans le quartier juif de Casablanca. »

De quel typhus a-t-on voulu parler ? de *l'abdominal* ou de *l'exanthématique*. Que nos confrères du corps expéditionnaire n'oublient pas que celui-ci est toujours à l'état latent dans l'Afrique du Nord et que cette affection là aussi crie au médecin praticien : *Noli me tangere !* Si, dans son traitement, j'ai toujours eu les résultats les plus marqués, c'est que j'ai invariablement appliqué à mes malades la thérapeutique générale des affections fébriles, que j'ai indiquée au Congrès de Médecine de Bordeaux en 1895 dans ma communication : *La fièvre, quantité négligeable au point de vue thérapeutique dans les maladies*.

***

Jusqu'à ce jour, nous dit-on, l'état sanitaire du corps expéditionnaire a été excellent. Pour combien de temps peut-on compter qu'il se maintiendra tel ?... Question bien difficile à résoudre. Mais, a priori, on peut affirmer que la santé des troupes se conservera bonne tant que le mouvement, l'activité, les arracheront à la stagnation des camps. Car avec les premières pluies qui vont venir, il faut redouter toutes les maladies *culturales*, que favorisent un sol riche et une chaleur encore élevée : l'infection typhoïdique au premier rang, et, à côté d'elle, la redoutable hémitritée provenant vraisemblablement des mêmes causes. La seconde, en se mêlant à la typhoïde, en 1903 au camp de la Reghaïa près Alger, dérouta complètement nos confrères militaires. Dès que j'en aurai le loisir, je publierai une observation très circonstanciée, que j'ai recueillie au mois d'août-septembre 1905 sur les Hauts plateaux en Algérie, et je la ferai suivre d'une étude aussi complète que possible sur cette affection,

Comme maladie *culturale*, et provenant de l'infection des camps, il faut encore craindre la dysenterie, qui fit tant de ravages parmi nos troupes, au début de la conquête de l'Algérie.

Si l'on pouvait promptement placer tous les campements sur les crêtes, autour de Casablanca, la situation sanitaire

serait singulièrement meilleure. Et si l'on pouvait en outre, durcir le sol tout autour des tentes, sous les tentes même le rouler, le goudronner, le rendre impropre à toute culture, cela n'en vaudrait que mieux.

L'idéal, en pareil cas, comme j'ai eu souvent l'occasion de le dire, serait de changer l'assiette du camp tous les jours, et de laisser derrière soi les matières usées. Cela n'est pas possible à Casablanca. Il faut donc aviser autrement.

Tels sont les risques les plus grands que j'aperçois pour nos troupes à Casablanca, avec les moyens que je considère comme les plus essentiels pour les préserver.

Je ne parle pas de la fièvre parfaite (*febris intermittens exquisita*) qui peut naître des alluvions jusqu'au commencement d'octobre. C'est si peu de chose (*periculi expers*), qu'elle ne mérite pas que je m'y arrête ici.

Au Maroc comme en Algérie, et partout aux pays chauds, il n'y a qu'une malaria redoutable :

La malaria des déjections.

Alcide Treille.

(In *Revue médicale.*)

LES MONUMENTS COMMÉMORATIFS DES GRANDES ÉPIDÉMIES. LEUR UTILITÉ. COMMENT LES CONSERVER ?

Le souvenir des épidémies qui terrorisent les populations en les décimant, se perd très rapidement dans le peuple après quelques générations. Combien de personnes actuellement ont des idées précises sur l'importance des ravages que le choléra a exercés en France au milieu du XIXe siècle ? Quant à la connaissance des grandes épidémies d'autrefois, elle serait l'apanage exclusif de quelques savants, et leur nom serait même oublié des populations si nos pères n'avaient pris soin d'en perpétuer la mémoire par des vocables (lieux-dits) et par des monuments dont la présence seule est un enseignement.

En voici quelques exemples dans l'Est de la France. Il existe en Lorraine plusieurs *Champs des pestiférés* évoquant le souvenir des grandes épidémies du XVIe et XVIIe siècles, qui firent disparaître des villages entiers. Ailleurs ce sont des fontaines comme celles qui rappellent les mêmes épidémies à Agincourt et à Eulmont ; ces fontaines peuvent être de simples sources, comme elles peuvent présenter un caractère monumental. Les monuments religieux (ex-voto) sont relativement nombreux : le temps a respecté la vieille *Croix des pestiférés* du plateau de Laxou, près Nancy. En Haute-Saône, plusieurs monuments commémorent l'épidémie de choléra de 1853-1854 qui tua près de 10.000 personnes dans ce seul département.

Ces monuments peuvent n'avoir aucun caractère artistique ; c'est le cas de la *Croix du choléra*, formée de deux pièces de bois massives et plantée sur le sommet d'un monticule, près de Plancher-les-Mines ; la *Vierge du choléra* à Calmoutiers traduit une idée ingénieuse, mais est sculptée très simplement.

Sans allonger cette énumération, constatons la diversité des « souvenirs » qui rappellent les grandes épidémies. Ces « souvenirs » méritent d'être conservés, car ils comportent une leçon : la grande majorité des habitants d'un pays, absorbés par le souci du pain quotidien, ne peuvent connaître toute l'histoire de ce pays, ni bénéficier de l'enseignement pratique qui en découle ; il faut donc pour ses habitants des « *leçons de choses* » *simples et permanentes*, grâce auxquelles ils sauront combien meurtrières furent les épidémies d'autrefois, et combien, sans être ni plus forts ni plus habiles que nos ancêtres, nous pouvons nous défendre mieux qu'eux parce que le mal est mieux connu et parce que l'*hygiène* rationnelle fait reculer la maladie ! Ces lieux-dits, ces croix de pierre et de bois, ces monuments, constituent de telles leçons de choses. Conservons-les donc dans un but d'*éducation populaire*.

Pour les lieux-dits (champs, bois ou fontaines), l'usage régulier du vocable en assure la permanence. Mais les monuments sont plus exposés, personne n'étant chargé de les entretenir ou de les réédifier : qu'un particulier, propriétaire du terrain sur lequel ils s'élèvent, les fasse démolir, ou qu'un orage les abatte, tôt ou tard leur disparition est fatale, et rien ne les remplacera. S'ils sont sur la voie publique ou sur des terrains communaux, autre difficulté quand il s'agit de monuments religieux ; la loi du 9 décembre 1905, en effet, contient un article 28 ainsi conçu : « Il est interdit à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, de monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions. » On ne pourrait donc réédifier la Croix du choléra, par exemple ou la Croix des pestiférés si elles venaient à être démolies. Or, ces monuments sont en général dépourvus de tout caractère artistique, et aucun n'a été, que je sache, classé parmi les monuments historiques. Ils le méritaient pourtant, puisque chacun d'eux rappelle *un point d'histoire* très important au point de vue de l'éducation hygiénique du peuple.

Comment combler cette lacune ?

Tout d'abord, il faudrait établir le *catalogue complet de ces lieux dits et de ces monuments* avec l'indication de la date de l'épidémie qu'ils commémorent. L'énumération serait facilement fournie par les maires, aidés, s'il le faut, par le corps médical, et la chronologie approximative serait connue sans difficulté dans la plupart des cas en consultant les archives locales et les données de l'histoire sanitaire de la France. Ce catalogue établi, le *classement d'office* de tous ces monuments parmi les « monuments historiques » serait décrété, *même en l'absence de tout caractère artistique*. Pour ceux qui s'élèvent sur des terrains particuliers, on pourrait, le cas échéant, les déplacer de quelques mètres pour les soustraire (en les réédifiant sur emplacement public) à l'indifférence possible d'un propriétaire. Quant aux frais d'entretien, ils seront toujours insignifiants de par la nature même des monuments.

Rien donc ne s'opposant pratiquement à l'adoption de la mesure proposée, j'espère que cette proposition sera favorablement accueillie par tous ceux dont dépend sa réalisation.

Maurice Perrin.

In *Revue médicale de l'Est*.

JEAN DE RENON ET LES GUÉRISSEURS DE MALADIES VÉNÉRIENNES.

Jean de Renon, conseiller et médecin du Roi Henri IV à Paris, a publié, en 1608, une sorte d'encyclopédie pharmaceutique en latin (*Dispensatorium medicum*, etc.), laquelle fut traduite en français par Louis de Serres, « dauphinois, docteur en médecine et agrégé, à Lyon », et publié pour la première fois à Lyon, en 1624, sous le titre : *Les Œuvres pharmaceutiques du sieur Jean de Renon*, etc.

On y trouve (page 820 de la traduction française) la formule d'un opiat antivénérien (*opiata Neapolitana*), dans lequel il entrait du séné, des hermodattes, du turbith, du gaïac, de la salsepareille, du sassafras et de la squine. Avec cette préparation, Renon prétendait guérir « toute sorte de chaudes-pisses et d'ulcères véroliques », mieux que les nombreux « empiriques et charlatans », qui exploitaient cette fructueuse spécialité. La formule est suivie du « commentaire » suivant, dans lequel il dit leur fait à ces exploiteurs du bon peuple de Paris.

P. D.

« Il n'y a si nouveau venu ou apprentif en pharmacie, ou si malotru barbier de village, qui ne se vante d'avoir le vray et unique secret contre toute sorte de chaudes-pisses et d'ulcères véroliques, la guérison desquels, les empyriques et charlatans entre autres, promettent fort facilement, qui est la cause que le peuple de Paris court à eux à bride abbatue, et bien souvent à leur dam et ruine totale. Aussi est-il bien raisonnable que telles gens amateurs de nouveauté et par trop crédules, payent la façon de leur témérité, qui les porte à s'abandonner indifféremment à toute sorte de trompeurs, macquereaux, macquerelles, charlatans, coupeur de bources, eschappez de gibets, et autres semblables garnemens qui se disent et qualifient médecins. Mais, cas étrange ! je m'estonne que le chemin de la mort soit si libre à eux qui ne désirent rien moins que mourir, et qui neanmoins cherchent leur ruine et leur mort en ceste façon. Voylà pour quoy je vous prie et exhorte, vous tous vrays médecins, pharmaciens et chirurgiens, de faire guerre ouverte, voire d'exterminer et esteindre tant qu'en vous sera la réputation, les faux remèdes et la semence de telle canaille de gens qui tuent imprudemment et impunément tant de braves personnages, au veu et au sceu des Cours de Parlement qui les souffrent et tolèrent avec un trop de connivence et vous supplie d'autre part de ne vous servir que des bons et bien approuvez remèdes, pour le bien et l'utilité publique.

« Or d'autant que plusieurs ont pesché et peschent tous les jours la vérole à la ligne, tant icy qu'ailleurs, j'ai creu de faire beaucoup pour la postérité, que de mettre en lumière ceste presente *opiate*, que nous avons voulu nommer *Neapolitaine*, d'autant qu'elle est fort expérimentée et asseurée pour la guérison du mal de Naples ou grosse vérole; moyennant qu'elle soit donnée à qui, et quand il faut. Je sçay bien, neantmoins, qu'en ceste ville de Paris court une description d'une certaine autre opiate destinée aux mesmes usages, de laquelle la plupart des chirurgiens font fort grand estat, et entre les mains desquels nous l'avons veuë, leuë et considerëe. Mais parce que toute sorte de personnes, jusques aux moindres apprentifs, se meslent de la changer, adjoustant ou diminuant les remèdes à leur poste, je ne conseille pas le lecteur ou autres qui l'auront en main, d'en faire beaucoup d'estat. Car comme les uns ne la composent qu'avec du guaïac, séné, miel et eau-de-vie, aussi quelques autres y ajoustent les bayes de laurier : et les autres encore, ne ostant le gaïac substituent la salsepareille en son lieu et place. Outre ce, il y en a qui approuvent en icelle les hermodactes, d'autres le turbith, d'autres tous les deux ensemble ; et d'autres encore n'y l'un ny l'autre de ces deux. Mais nostre description présente n'est point comme celle-là, ainçois est descrite méthodiquement, et avec toute sorte de proportions médicinales. Et d'autant que plusieurs trouvent bon d'adjouster à icelle quelque peu d'eau-de-vie, j'aymerais mieux encore qu'on se servit de l'eau de canelle, lors qu'il en seroit de besoin. Mais comme l'une et l'autre eau peut être employée en ceste opiate quand on la veut donner à ceux qui sont douez d'un tempérament par trop froid et humide, aussi l'une et l'autre en doit être banie quand il est question de s'en servir pour des personnes jeunes, chaudes et bilieuses.

« Ceste opiate est fort excellente pour la guérison de la grosse vérole ; elle se doit prendre un jour et autre non au poids de deux ou trois dragmes, voire jusques à demy once; et est particulièrement affectée pour l'usage de ceux qui n'ont pas loisir de tenir chambre, ou qui ne désirent pas qu'on sçache qu'ils ayent touché au poid de la beste. »

(in *Journal de médecine de Paris*.)

CONVENTION SANITAIRE INTERNATIONALE

La Convention internationale conclue à Paris le 3 décembre 1903, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, le Monténégro, les Pays-Bas, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suisse et l'Egypte, en vue d'arrêter les mesures propres à sauvegarder la santé publique contre l'invasion et la propagation de la peste et du choléra va entrer en vigueur.

En voici les principales dispositions parues dans le Journal officiel *du 1er septembre :*

TITRE PREMIER. — Dispositions générales.

Chapitre premier. — **Prescriptions à observer par les pays signataires de la convention dès que la peste ou le choléra apparaît sur leur territoire.**

Section I : *Notification et communications ultérieures aux autres pays.* — Article premier. — Chaque gouvernement doit notifier immédiatement aux autres gouvernements la première apparition sur son territoire de cas avérés de peste ou choléra.

Art. 2. — Cette notification est accompagnée ou très promptement suivie de renseignements circonstanciés sur :

1° L'endroit où la maladie est apparue ;

2° La date de son apparition, son origine et sa forme ;

3° Le nombre des cas constatés et celui des décès ;

4° Pour la peste : l'existence, parmi les rats ou les souris de la peste ou d'une mortalité insolite ;

Les mesures immédiatement prises à la suite de cette première apparition.

Art. 3. — La notification et les renseignements prévus aux articles 1 et 2 sont adressés aux agences diplomatiques ou consulaires dans la capitale du pays contaminé.

Pour les pays qui n'y sont pas représentés, ils sont transmis directement par télégraphe aux gouvernements de ces pays.

Art. 4. — La notification et les renseignements prévus aux articles 1 et 2 sont suivis de communications ultérieures données d'une façon régulière, de manière à tenir les gouvernements au courant de la marche de l'épidémie.

Ces communications, qui se font au moins une fois par semaine et qui sont aussi complètes que possible, indiquent plus particulièrement les précautions prises en vue de combattre l'extension de la maladie.

Elles doivent préciser : 1° les mesures prophylactiques appliquées relativement à l'inspection sanitaire ou à la visite médicale, à l'isolement et à la désinfection; 2° les mesures exécutées au départ des navires pour empêcher l'exportation du mal et spécialement, dans le cas prévu par le 4° de l'article 2 ci-dessus, les mesures prises contre les rats.

Art. 5. — Le prompt et sincère accomplissement des prescriptions qui précèdent est d'une importance primordiale.

Les notifications n'ont de valeur réelle que si chaque gouvernement est prévenu lui-même, à temps, des cas de peste, de choléra et des cas douteux survenus sur son territoire. On ne saurait donc trop recommander aux divers gouvernements de rendre obligatoire la déclaration des cas de peste et des cas de choléra, et de se tenir renseignés sur toute mortalité insolite des rats ou des souris notamment dans les ports.

Art. 6. — Il est entendu que les pays voisins se réservent de faire des arrangements spéciaux en vue d'organiser un service d'informations directes entre les chefs des administrations des frontières.

Section II : *Conditions qui permettent de considérer une circonscription territoriale comme contaminée ou redevenue saine.* — Art. 7. — La notification d'un premier cas de peste ou de choléra n'entraîne pas contre la circonscription territoriale où il s'est produit l'application des mesures prévues au chapitre II ci-après.

Mais, lorsque plusieurs cas de peste non importées se sont manifestés ou que les cas de choléra forment foyer, la circonscription est déclarée contaminée.

Art. 8. — Pour restreindre les mesures aux seules régions atteintes, les gouvernements ne doivent les appliquer qu'aux provenances des circonscriptions contaminées.

On entend par le mot circonscription une partie de territoire bien déterminée dans les renseignements qui accompagnent ou suivent la notification : ainsi, une province, un « gouvernement », un district, un département, un canton, une île, une commune, une ville, un quartier de ville, un village, un port, un polder, une agglomération, etc., quelles que soient l'étendue et la population de ces portions de territoire.

Mais cette restriction limitée à la circonscription contaminée ne doit être acceptée qu'à la condition formelle que le gouvernement du pays contaminé prenne les mesures nécessaires : 1° pour prévenir, à moins de désinfection préalable, l'exportation des objets visés aux 1° et 2° de l'article 12, provenant de la circonscription contaminée et 2° pour combattre l'extension de l'épidémie.

Quand une circonscription est contaminée, aucune mesure restrictive n'est prise contre les provenances de cette circonscription, si ces provenances l'ont quittée cinq jours au moins avant le début de l'épidémie.

Art. 9. — Pour qu'une circonscription ne soit plus considérée comme contaminée, il faut la constatation officielle :

1° Qu'il n'y a eu ni décès, ni cas nouveau de peste ou de choléra depuis cinq jours, soit après l'isolement (1), soit après la mort ou la guérison du dernier pesteux ou cholérique ;

2° Que toutes les mesures de désinfection ont été appliquées, et, s'il s'agit de cas de peste, que les mesures contre les rats ont été exécutées.

Chap. II. — Mesures de défense pour les autres pays contre les territoires déclarés contaminés.

Section I : *Publications des mesures prescrites.* — Art. 10. — Le gouvernement de chaque pays est tenu de publier immédiatement les mesures qu'il croit devoir prescrire au sujet des provenances d'un pays ou d'une circonscription territoriale contaminé.

Il communique aussitôt cette publication à l'agent diplomatique ou consulaire du pays contaminé, résidant dans sa capitale, ainsi qu'aux conseils sanitaires internationaux.

Il est également tenu de faire connaître, par les mêmes voies, le retrait de ces mesures ou les modifications dont elles seraient l'objet.

A défaut d'agence diplomatique ou consulaire dans la capitale, les communications sont faites directement au gouvernement du pays intéressé.

Section II : *Marchandises. Désinfection. Importation et transit. Bagages.* — Art. 11. — Il n'existe pas de marchandises qui soient par elles-mêmes capables de transmettre la peste ou le choléra. Elles ne deviennent dangereuses qu'au cas où elles ont été souillées par des produits pesteux ou cholériques.

Art. 12. — La désinfection ne peut être appliquée qu'aux marchandises et objets que l'autorité sanitaire locale considère comme contaminés.

Toutefois, les marchandises ou objets énumérés ci-après peuvent être soumis à la désinfection ou même prohibés à l'entrée, indépendamment de toute constatation qu'ils seraient ou non contaminés :

1° Les linges de corps, hardes et vêtements portés (effets à usage), les literies ayant servi.

Lorsque ces objets sont transportés comme bagages ou à la suite d'un changement de domicile (effet d'installation), ils ne peuvent être prohibés et sont soumis au régime de l'article 19.

Les paquets laissés par les soldats et les matelots et renvoyés dans leur patrie après décès, sont assimilés aux objets compris dans le premier alinéa du 1°.

2° Les chiffons et drilles, à l'exception, quant au choléra, des chiffons comprimés qui sont transportés comme marchandises en gros par ballots cerclés.

Ne peuvent être interdits les déchets neufs provenant direc-

(1) Le mot « isolement » signifie : isolement du malade, des personnes qui lui donnent des soins d'une façon permanente et interdiction des visites de toute personne.

tement d'ateliers de filature, de tissage, de confection ou de blanchiment ; les laines artificielles (Kunstwolle, Shoddy) et les rognures de papier neuf.

Art. 13. — Il n'y a pas lieu d'interdire le transit des marchandises et objets spécifiés aux 1° et 2° de l'article qui précède, s'ils sont emballés de telle sorte qu'ils ne puissent être manipulés en route.

De même, lorsque les marchandises ou objets sont transportés de telle façon qu'en cours de route ils n'aient pu être en contact avec les objets souillés, leur transit à travers une circonscription territoriale contaminée ne doit pas être un obstacle à leur entrée dans le pays de destination.

Art. 14. — Les marchandises et objets spécifiés aux 1° et 2° de l'article 12 ne tombent pas sous l'application des mesures de prohibition à l'entrée, s'il est démontré à l'autorité du pays de destination qu'ils ont été expédiés cinq jours au moins avant le début de l'épidémie.

Art. 15. — Le mode et l'endroit de la désinfection, ainsi que les procédés à employer pour assurer la destruction des rats, sont fixés par l'autorité du pays de destination. Ces opérations doivent être faites de manière à ne détériorer les objets que le moins possible.

Il appartient à chaque Etat de régler la question relative au paiement éventuel de dommages-intérêts résultant de la désinfection ou de la destruction des rats.

Si, à l'occasion des mesures prises pour assurer la destruction des rats à bord des navires, des taxes sont perçues par l'autorité sanitaire, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une société ou d'un particulier, le taux de ces taxes doit être fixé par un tarif publié d'avance et établi de façon qu'il ne puisse résulter de l'ensemble de son application une source de bénéfice pour l'Etat ou pour l'administration sanitaire.

Art. 16. — Les lettres et correspondances, imprimés, livres, journaux, papiers d'affaires, etc. (non compris les colis postaux), ne sont soumis à aucune restriction, ni désinfection.

Art. 17. — Les marchandises arrivant par terre ou par mer ne peuvent être retenues aux frontières ou dans les ports.

Les seules mesures qu'il soit permis de prescrire à leur égards sont spécifiés dans l'article 12 ci-dessus.

Toutefois, si des marchandises, arrivant par mer en vrac ou dans des emballages défectueux, ont été, pendant la traversée contaminées par des rats reconnus pesteux et si elles ne peuvent être désinfectées, la destruction des germes peut être assuré par leur mise en dépôt pendant une durée maxima de deux semaines.

Il est entendu que l'application de cette dernière mesure ne doit entraîner aucun délai pour le navire, ni des frais extraordinaires résultant du défaut d'entrepôts dans les ports.

Art. 18. — Lorsque des marchandises ont été désinfectées par application des prescriptions de l'article 12, ou mises en dépôt temporaire, en vertu du troisième alinéa de l'article 17, le propriétaire ou son représentant a le droit de réclamer, de l'autorité sanitaire qui a ordonné la désinfection ou le dépôt, un certificat indiquant les mesures prises.

Art. 19. — Bagages. — La désinfection du linge sale, des hardes, vêtements et objets qui font partie des bagages ou de mobiliers (effets d'installation) provenant d'une circonscription territoriale déclarée contaminée, n'est effectuée que dans les cas où l'autorité sanitaire les considère comme contaminés.

(*A suivre.*)

NOTES.

NOTE insérée au Journal officiel du 16 septembre 1907.

Aux termes du décret du 3 juillet 1905, portant réglementation des bureaux municipaux d'hygiène, les directeurs de ces bureaux doivent être nommés par les maires parmi les personnes reconnues aptes, à raison de leurs titres, par le conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Conformément à cette disposition et aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 23 mars 1906 destinées à en assurer l'application, la vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour les villes ci-après dans les conditions respectivement déterminées par les arrêtés municipaux :

BASTIA (Corse), arrêté municipal du 20 juillet 1907. Traitement : 4.000 fr.

VIENNE (Isère), arrêté municipal du 28 mai 1907. Traitement : 3.600 fr.

Les candidats ont un délai de vingt jours expirant le 7 octobre 1907, pour adresser au ministre de l'Intérieur leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

La demande doit préciser notamment la date de naissance du candidat et la date des diplômes obtenus ; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent en outre demander à être entendus par la commission du Conseil supérieur d'hygiène.

Congrès Français de Médecine

9e SESSION

Paris, 14-16 octobre 1907.

Le Congrès français de Médecine siégera à Paris les Lundi 14 octobre, Mardi 15 octobre et Mercredi 16 octobre 1907. La première séance aura lieu le Lundi 14 octobre, à 9 heures, à la Faculté de Médecine de Paris.

LE BUREAU DU CONGRÈS EST AINSI COMPOSÉ

Le Président : Professeur DEBOVE (Paris).

Les vice-Présidents : Professeur TEISSIER (Lyon). Dr BARTH (Paris).

Le Secrétaire général : Dr Fernand BEZANÇON (Paris).

Le Secrétaire général adjoint : Dr V. GRIFFON (Paris).

Le Trésorier : Dr Jules RENAULT (Paris).

Le Trésorier adjoint : P. MASSON, *éditeur*.

Rapports dont les sujets ont été fixés au précédent congrès (Liège).

Traitement de l'ulcère simple de l'estomac. Rapporteurs : M. LINOSSIER. — M. CASTAIGNE.

Pathogénie et Traitement du goitre exophtalmique. Rapporteurs : MM. Gilbert Ballet et Delherm. — M. Sainton.

L'Hémophilie. Rapporteurs : M. Carrière. — M. Marcel Labbé.

Questions devant être discutées au congrès.

Traitement chirurgical de l'ulcère simple de l'estomac.

La tuberculose pulmonaire est-elle d'origine aérienne ou d'origine intestinale ?

Les bacilles acido-résistants.

Action thérapeutique du radium.

La médication par le collargol.

Valeur thérapeutique de la tuberculine.

Sérothérapie de la dysenterie.

Les sporotrichoses cutanées.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets directs simples de Paris à Royat et à Vichy.

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie **Nevers-Clermont-Ferrand.**

Prix de Paris à Royat : 1re classe 47 fr. 70, 2e classe 32 fr. 50, 3e classe 21 fr.

Vichy : 1re classe 40 fr. 90, 2e classe 27 fr. 60, 3e classe 18 fr.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSION A L'ILE DE JERSEY

Dans le but de faciliter la visite de l'île de Jersey, la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer au départ de Paris, des billets directs d'aller et retour valables un mois permettant de s'embarquer à **Carteret**, à **Granville** ou à **Saint-Malo**.

Billets valables par Granville à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e classe	44 fr. 25
3e classe	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Granville et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	74 fr. 85
2e classe	50 fr. 05
3e classe	37 fr. 30

Billets valables par Carteret à l'aller et au retour.

1re classe	63 fr. 15
2e classe	44 fr. 25
3e classe	29 fr. 85

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par Granville ou inversement.

1re classe	65 fr. 45
2e classe	44 fr. 50
3e classe	31 fr. 70

Billets valables à l'aller par Carteret et au retour par St-Malo ou inversement.

1re classe	72 fr. 55
2e classe	49 fr. 80
3e classe	35 fr. 50

Les billets délivrés à l'aller par Granville ou Carteret et au retour par St-Malo, permettent d'effectuer l'excursion du Mont-Saint-Michel.

Les billets valables par Granville et Saint-Malo sont délivrés toute l'année ; ceux valables par Carteret sont délivrés du 19 mai au 14 octobre.

Pour plus de renseignements consulter le Livret-Guide illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Trains express et de luxe pour Genève et la Savoie

1° de Londres et Paris

Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne.
(V-L ; L-S ; 1re et 2e classes Calais-Genève — L-S, 1re et 2e classes pour Evian — 1re et 2 classes pour Divonne)

Aller :

Départ de Londres	11 h. m.
— de Paris	9 h. 35 s.

Retour :

Départ de Divonne	5 h. 27 m.
— d'Evian	7 h. 38 s.
— de Genève	8 h. 25 s.

2° de Paris (Express de jour pour Genève)

(1re et 2e classes — V-R jusqu'à ou de Dijon)

Aller :	Retour :
Départ de Paris. 9 h. 15 m.	Départ de Genève. 11 h. 40 m.

3° de Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet, St-Gervais, Genève, Evian et Chamonix

Aller :

a) Express de jour { 1re et 2e classes L-S. pour Chambéry. V-R. jusqu'à ou de Dijon. } départ de Paris : 9 h. 15 m.

Retour :

Départ de	Chamonix	7 h. 34 m.
—	Le Fayet-St-Gervais	9 h. 05 m.
—	Annecy	9 h. 20 m.
—	Chambéry	12 h. 26 s.
—	Aix-les-Bains	12 h. 52 s.
—	Evian	10 h. 05 m.

Aller :

b) Express de nuit { 1re et 2e classes L-S. 1re et 2e cl. Le Fayet } 10 h. 30 s.

Retour :

Départ de	Chamonix	4 h. s.
—	Le Fayet-St-Gervais	5 h. 18 s.
—	Annecy	8 h. 12 s.
—	Chambéry	8 h. 50 s.
—	Aix-les-Bains	9 h. 20 s.

Aller :

c) « Savoie-Express » { V-S. V-R. (nombre de places limité) } 11 h. 20 m. mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

Retour :

Départ de	Chambéry	10 h. 05 m.
—	Aix-les-Bains	10 h. 29 m.
—	Evian	8 h. 20 m.
—	Genève	9 h. 17 m.

lundi, mercredi, vendredi
(De Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

Le remède anti-goutteux de Cadet-de-Vaux; Lettre inédite du comte de Barruel

—

Il serait à souhaiter que M. G. Lenôtre nous contât un jour l'histoire du comte Antoine-Joseph de Barruel-Beauvert.

Né en 1756, ce cadet de Gascogne ou plutôt de Languedoc, après avoir servi dans sa première jeunesse, et malgré sa noblesse douteuse, fait un brillant mariage, vient passer à Paris ces années qui précédèrent la grande catastrophe, et qu'il faut avoir vécu, dit-on, pour connaître la douceur de vivre. Cousin de Rivarol, il se croit tenu d'avoir de l'esprit, et dévore les œuvres de Jean-Jacques, dont il devient un ardent disciple. Après avoir de tous ses vœux appelé la révolution, au lendemain du 14 juillet, il se réveille contre-révolutionnaire, et se retire dans sa province pour ne revenir à Paris que dans les derniers jours de 1791.

Il veut sauver à lui tout seul la cause royale, par la plume et par l'épée. Le 20 juin 1792, apprenant que le roi est en danger, il court aux Tuileries revêtu de son ancien uniforme de capitaine des milices bretonnes. Sa témérité aurait pu lui coûter la vie; elle lui valut la croix de Saint-Louis que le roi lui fit remettre lui-même. Le 10 août on voit encore Barruel au premier rang des défenseurs de Louis XVI, puis il se cache dans la banlieue parisienne. Rentré à Paris il écrit de nouveaux pamphlets et devient le principal rédacteur des *Actes des apôtres*, feuille que fit tomber la tempête du 18 fructidor. Condamné par contumace à la déportation, il n'est arrêté qu'en février 1800; on l'écroue au Temple d'où il ne sortira que le 10 juillet 1802, grâce à l'intervention de madame Bonaparte. La faveur de Joséphine le fait nommer en 1805 inspecteur divisionnaire du système métrique pour les départements du Léman, du Jura, de l'Ain, du Mont-Blanc et du Doubs, mais au fond du cœur il reste fidèle aux Bourbons dont il salue avec joie le retour en 1814. Révolutionnaire avant 1789, royaliste sous la République et sous l'Empire, Barruel resta jusqu'à sa mort un mécontent. Il écrivit aux ministres de Louis XVIII des lettres injurieuses. On lui intenta de fâcheux procès et on lui contesta le droit de porter la croix de Saint-Louis. Enfin il partit pour Turin, sinon en exil, du moins en disgrâce, et au mois de janvier 1817, s'y brûla la cervelle.

Antoine-Alexis-François Cadet-de-Vaux, contemporain de Barruel, est une des figures les plus originales de la célèbre famille des Cadet (1). Au cours de sa longue existence (il mourut en 1828 âgé de 85 ans), nous le trouvons tour à tour ou simultanément, apothicaire, journaliste, hygiéniste, politicien, agronome, membre de l'Académie royale de Médecine.

En 1777, il fonde avec Corancez et d'Ussieux le premier des quotidiens, le *Journal de Paris*, dont les débuts ont été narrés par M. Edouard Drumont dans *Vieux portraits, vieux cadres*. Ami de Parmentier, Cadet-de-Vaux lutte pour l'introduction en France de la pomme de terre, par laquelle il veut remplacer le blé dans la panification. Inspecteur de salubrité à la lieutenance de police, il se signale par maintes réformes utiles. En 1785 il obtient la désaffectation du cimetière des Innocents, et le transport des ossements de ce cimetière dans les catacombes. Il se mêle au mouvement révolutionnaire, et en 1791, puis en 1792, il est désigné pour présider l'assemblée de son département. En 1793, il est envoyé en Suisse par la Convention pour négocier avec les Autrichiens l'échange de quelques prisonniers français contre M^me^ Royale, fille de Louis XVI. La diplomatie laisse à notre homme le loisir de faire de nouvelles découvertes. Cadet-de-Vaux a son secret pour résoudre la question sociale : il suffit de donner aux classes pauvres un aliment aussi sain qu'économique, la gélatine ou bouillon d'os.

Ces entreprises ne sont pas toutes heureuses, et il arrive qu'elles font rire aux dépens de leur auteur. Cadet-de-Vaux se fâche quelquefois, mais jamais il ne se décourage. En ventôse an XIII (février 1805), il annonce dans la *Bibliothèque des propriétaires ruraux*, qu'il vient de découvrir un remède infaillible contre la goutte. Il s'agit simplement de « quarante-huit verres d'eau chaude à boire dans l'espace de douze heures ». En thermidor, dans le même journal, il nous renseigne d'une façon plus explicite sur l'application de cette thérapeutique :

« De la prescription du remède.

« Je termine cet article par la prescription du remède pour éviter une correspondance qui, de ma part, se borne à cette prescription; car c'est à la médecine à s'emparer désormais de ce moyen curatif.

« Douze pintes d'eau ou douze litres — eau de rivière, de fontaine, — bue par verrées de demi-sep-

(1) Toraude (L.-G.). Etude sur les « Cadet ». — (*Bulletin des sciences pharmacologiques*, tome VI. — Paris, 1902, in-8.)

tiers — de quart en quart d'heure, — la faire chauffer, sur et à mesure, au bain-marie ; — la boire très-chaude, cependant au degré qui permette de la boire d'un trait (2) ; — se tenir au lit ; — une heure après le dernier verre faire un repas très léger.

« Si on rend par les urines un sédiment abondant, le laisser s'y précipiter, le séparer, le laver promptement à l'eau froide, le faire sécher rapidement à l'air, et le mettre à la disposition d'un chimistre [*sic*] pour en faire l'analyse.

« Si on rend par le vomissement une matière blanche, compacte ou pulvérulente, la traiter dans l'instant par le lavage et la dessication pour la faire analyser. Cette analyse pouvant jeter le plus grand jour sur la cause et les effets de la goutte, nous invitons à ne la confier qu'à de très bons chimistes, et peut-être à la faire parvenir, par la voie des autorités, à nos célèbres chimistes de la capitale.

« Dans le cas de faiblesse extrême qui permettrait difficilement d'user de cette quantité d'eau, on peut la réduire à moitié, au quart, continuer plusieurs jours de suite à un ou deux jours d'intervalle, revenir à des doses plus fortes. »

Or en 1806, le ci-devant comte de Barruel-Beauvert, alors inspecteur divisionnaire du système métrique à Genève, chef-lieu du département du Léman, fit, comme tant d'autres goutteux, l'essai du remède de Cadet-de-Vaux. La façon dont il prit ce remède, les effets qu'il en ressentit, sont décrits par lui-même dans une longue lettre, dont je dois la communication à l'obligeance de M. L. Picard, aide-bibliothécaire à la faculté de médecine de Paris. Voici le texte de cette lettre, qui provient des papiers de Geoffroy Saint-Hilaire, le père :

« *A Monsieur Faujas-de-Saint-Fond*, directeur du cabinet impérial d'Histoire naturelle et professeur de la même science ; au Jardin-des-Plantes, à Paris (3).

Vous avez témoigné le désir, mon ancien et bon ami, d'avoir quelques détails, relatifs à l'*expérience hydrostatique* que je viens de faire ; il est juste de vous les adresser moi-même ; en vous remerciant de l'occasion, que vous m'offrez, de me rappeler à votre précieux souvenir. Je ne saurais mieux remplir votre intention, qu'en vous communiquant, d'une manière textuelle, le *rapport* que MM. *Vignier* et *Vieusseux*, Docteurs-médecins à Genève (4), m'ont demandé, et que je leur ai envoyé, *sur le remède indiqué par* M. Cadet-Devaux, *contre les rhumatismes goutteux*. J'y joins mes observations sur d'autres découvertes physiques. Voici ce rapport. Vous en ferez, aussi, l'usage que bon vous semblera.

Messieurs, le rhumatisme n'est vraisemblablement point dans le sang. Est-il dans le tissu célullaire de la peau ? est-il dans la texture des nerfs ? Serait-il dans le fluide nerveux ? Mais le fluide nerveux existe-t-il ?... Peut-être vaudrait-il autant mettre en question s'il est un fluide électrique, ou s'il existe une puissance spirituelle dans notre intérieur, forçant la matière (par des reports inconnus, et des loix que nous interrogerions vainement), à lui obéir, tant que ses facultés le lui permettront.

L'homme voit les effets ! et Dieu seul sait les causes. Nous n'ignorons point, par exemple, les effets et le siège de la goutte : Elle se loge dans les articulations ; elle finit par détruire la synovie ; par la changer en espèce de craie, et former des ankiloses et des nodus. Mais ses causes, (et une multitude d'autres causes) ! nous étant absolument inconnues, hors de nous, ou au-dessus de la sphère de notre intelligence, nous ne demanderons pas comment il se fait que le rhumatisme, soit qu'il participe ou non de la goutte, se déplace en un clin d'œil, sans qu'on s'apperçoive de l'opération que la médecine appelle *métastase ;* ni comment il se fixe, brusquement et douloureusement, tantôt sur un endroit du corps, tantôt sur un autre... Heureux encore celui qui souffre de ce mal, s'il n'en est pas attaqué dans quelque partie noble, dont le jeu soit essentiel à la vie ! Car les stimulans, tels que le synapisme, ne rappellent pas toujours le rhumatisme ou la goutte aux extrémités inférieures.

Ne vous lassez donc pas, Messieurs les savans médecins et chimistes, dussiez-vous marcher quelque fois à tâtons, dans le labyrinthe immense des connaissances humaines, de chercher un peu de lumière, non sur certaines causes ; je le répète, elles sont trop profondes et trop obscures ; mais sur les moyens d'atténuer leurs effets, quand il n'est pas possible à la nature de les faire cesser.

M. *Cadet-Devaux* assurait, il y a quelques mois, dans le *Journal de l'Empire*, que toute personne affligée d'un rhumatisme goutteux, doit être guerrie, en avalant (ce qui est plus facile à conseiller qu'à exécuter), *quarante huit verres d'eau très-chaude, et dans l'espace de 12 heures*. — Je voulus savoir ce qui résulterait de cette espèce de question, et j'eus un bon prétexte pour cela ; la température de Genève (qu'une sorte de mer et de hautes montagnes, toujours couvertes

(2) 40-45° semblent à Cadet-de-Vaux la température la plus favorable (voy. *Journal de Paris*, 26 thermidor an XIII).

(3) Faujas de Saint-Fond, géologue français, né à Montélimar en 1741, fut un ami de Buffon qui le fit nommer adjoint-naturaliste au Muséum. Il parcourut toute l'Europe, fut nommé en 1793 professeur au Jardin des Plantes, et ne se retira qu'en 1818 dans ses terres de Saint-Fond (Dauphiné) où il mourut l'année suivante. (*Biographie Didot*).

(4) Pierre Vignier (1747-1815), citoyen de Genève, docteur en médecine de Montpellier, membre du Conseil législatif genevois en 1795 et 1796. — Gaspard Vieusseux (1746-1814), citoyen de Genève, docteur en médecine de Leyde, doyen de la faculté de médecine de Genève de 1789 à 1796. (*L. Gautier, La médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. — Genève, 1906, in-8.*)

de neiges, dans les environs fait varier à chaque instant) ne m'ayant pas moins bien traité que les indigènes, généralement gratifiés, par elle, de douleurs rhumatismales, et même du ver solitaire. Mais je ne m'occupai point de réfléchir à quoi il faudrait attribuer *les causes* du spécifique de l'eau chaude, contre le rhumatisme-goutteux, dont j'étais récemment pourvu ; car j'aurais d'abord imaginé qu'au lieu de 48 verres, on peut se contenter de prendre une vingtaine de tasses (c'est beaucoup) ! d'infusion de fleurs-de-surreau, ou de quelqu'autre sudorifique ; et je résolus, simplement, de renouveller l'expérience de M. *Cadet-Devaux*, quand la belle-saison me le permettrait. Je me promis néanmoins d'ajouter à l'eau chaude, qui nous était recommandée, une certaine quantité de sucre, qui rendrait le liquide plus nutritif, et par conséquent plus difficile à passer par les émonctoires ; mais cela me paraissait indispensable, pour qu'il fût moins désagréable, moins nauséabond, un peu tonique, et que ce grand lavage ne détendît pas trop le viscère de l'estomac.

Malgré l'observation qu'un médecin *Tant-Pis* avait insérée contre la recette pure et simple de M. *Cadet-Devaux* (dans une feuille intitulée *Le Publiciste*) (5), je me décidai non-seulement à tenter l'expérience, au risque de jouer légèrement, et sans aucun plaisir, le reste de ma vie ; mais encore d'avaler, *si je n'étais pas mort, au 48e verre*, (et par une sorte de gratitude de ce que le remède ne m'aurait pas tué ; comme il était à craindre après le pronostic de l'avertissement du Docteur *Tant-pis*), deux tasses en sus, qui feraient cinquante prises du médicament ; je ne dirai point du médecin *Sangrado*, quand même il ne me guerrirait pas, mais d'un des flambeaux de la chétive humanité (6).

Vous noterez, Messieurs, que je suis fortement constitué ; mais j'atteins le demi-siècle : j'ai beaucoup souffert au moral, cause éloignée de presque toutes les maladies qui ne sont pas accidentelles ; et je n'ai pas moins souffert au physique ; ayant été proscrit plusieurs fois, dans la révolution, et privé de ma liberté, pendant cinquante-neuf mois consécutifs. — D'après ces considérations, je me résignai à faire sur moi-même l'*épreuve de l'eau*. Je vais vous dire mon procédé, et le résultat de ma tentative... Si mes observations particulières vous paraissent être de quelque utilité, vous pourrez les publier, de la manière qu'il vous conviendra. Mais je voudrais être sûr que vous pardonnerez, d'avance, à un ancien militaire, l'emploi des mots thecniques d'un art, que vous exercez, Messieurs, avec autant de distinction. Tachons, actuellement, de nous exprimer pour que tout le monde, un peu instruit, nous comprenne.

Eprouvant des douleurs vives, quelquefois, mais plus souvent supportables, et toujours occasionnées par un rhumatisme-goutteux, fixé vers l'épaule droite, depuis le haut de la capsule qui renferme la tête de l'os du bras, jusqu'au milieu de celui-ci ; et dans la Synovie des 1res phalanges de la main gauche, à partir du métacarpe : les urines étant fort chargées ; le poulx battant 80 pulsations dans une minute ; le 5e juillet dernier, à 6 heures du matin, tems couvert et assez frais, vent du nord-ouest ; je me suis levé ; et j'ai commencé par avaler mon premier verre d'eau chaude ; dans lequel, de même que dans les autres, j'ai fait fondre la valeur d'une petite cuillerée de sucre, en poudre. — Je regrette de ne m'être pas procuré de thermomètre, qui aurait indiqué le degré de chaleur de l'eau que je bûvais ; mais je ne puis mieux comparer ce degré, qu'à celui de la plûpart des Eaux-thermales, ou du café qu'on prend ordinairement, il serait difficile de boire plus chaud. A 6 heures 1/4, j'ai avalé mon second verre ; à 6 h. 1/2 le troisième, et ainsi de suite, tous les quarts-d'heures, pendant 12 heures et demi.

A 9 heures, la transpiration commençait à augmenter : je me suis couché. A midi, j'avais déjà bû, environ, cinq bouteilles d'eau chaude. (Heureusement, elle n'enivre point). J'ai, de nouveau, observé l'état de la température de l'air ; celui des douleurs, et du poulx. Le poulx battait 76 fois dans une minute ; les douleurs étaient les mêmes ; les urines sont devenues claires et abondantes : la transpiration plus active. J'ai changé de linge, et je suis resté bien couvert. Le vent, du Nord, était assez froid : il avait dissipé les nuages : mais le ciel s'est bientôt rembruni, et il est même tombé de la pluie. — A 6 h. du soir, j'avais pris mon 48e verre d'eau chaude, édulcorée d'une petite quantité de sucre. Le poulx ne battait plus que 70 fois par minute. Les douleurs n'étaient point calmées. Le tems était sombre, et le vent au Sud-ouest. — A 6 heures 1/4 et à 6 h. 1/2, j'ai avalé la 49e et enfin la 50e prise ; que je destinais *à la reconnaissance* pour le médicament qui ne m'aurait pas tué. — A 7 heures et demi, quoi que je n'eusse pas trop, et peut-être même pas assez transpiré, j'ai encore changé de linge et je me suis levé. — Vers 9 heures, j'ai mangé, pour toute nourriture, une rotie de pain, saupoudré de sucre, et arrosé de vin d'Espagne. A 10 h. 1/2 j'ai pris un peu de thériaque, sur laquelle j'ai bû un demi-verre de Malaga, très vieux, et je me suis recouché.

Jamais la journée ne m'avait paru si longue, si ennuyeuse, et les quarts-d'heures, malgré cela, si fréquens. J'avais grand besoin de sommeil... Ce n'est pas sans raison que les anciens le nommaient *le donneur du bien*. J'ai passablement dormi. Je crois même que je n'eusse fait qu'un somme, si la douleur ne m'eût, de tems en tems, averti de ma pénible existence. Les pulsations des carotides me donnaient alors, mais sans intermittences, de 80 à 86 battemens.

Le lendemain Dimanche, à 6 h. du matin, je me suis

(5) Lettre de P. N. *Médecin goutteux* (Publiciste, 21 messidor an XIII.)

(6) Sangrado, personnage de *Gil-Blas*, le roman de Le Sage. Livre II, chap. II, III, IV.

levé, *non-guerri*. La douleur du bras existait toujours, mais moins forte. Celle de la main gauche ayant éprouvé la métastase, avait émigré dans la même partie de la main droite; mais également sans tumeur, ni rougeur, bien apparentes. — J'ai rendu, par les urines, quelques matières visqueuses, et blanchâtres, que je crois être une surabondance, et plus vraisemblablement encore, une super-purgation du muqueux de la vessie.

Le tems a changé 4 ou 5 fois, dans cette matinée. Le vent a soufflé tantôt du Nord, tantôt de l'Ouest, tantôt du Sud. Nous avons eu du soleil, des nuages obscurs, un peu de pluie; après-midi du tonnerre, du froid et du chaud. Les variations ne tuent pas! puisqu'on vieillit à Genève, autant que partout ailleurs; mais elles y font souffrir davantage; quand on ne prend pas la précaution de se bien vêtir en été, et d'éviter les courans d'air : C'est ce qu'on ne peut se dissimuler.

Je me suis trouvé défaillant à 8 heures du matin. J'ai pensé que c'était d'atonie; et, avec moins de faim que de soif, j'ai pris une tasse de chocolat : mais j'ai été forcé de me jeter sur mon lit : mon front était inondé de sueur. Vers midi, je me suis relevé, assez bien portant : j'ai rafraîchi l'intestin rectum. — Ensuite, j'ai mis la main à la plume, pour vous donner par écrit, messieurs, les détails que vous avez eu la bonté de me demander, et je ne l'ai pas quittée, jusques à l'heure de mon dîner; consistant en bouilli, roti, légumes, et du vin, trempé d'eau de Seltz. — Mon pouls a repris ses battements de 80 fois par minute; mais les douleurs ne m'ont pas encore quitté. — Cependant, je n'en conclus point que la découverte de M. *Cadet-Devaux* n'aît pas déjà réussi, et n'opère encore à merveille, avec d'autres tempéramens que le mien. Mais je vais, sous quelques jours, me décider aux bains-de-vapeurs et au vésicatoire, si vous ne les désapprouvez point; car il est tems de vous demander et de suivre vos salutaires avis. — Je borne ici mon bulletin.

Permettez, messieurs les Docteurs, qu'en terminant ce long écrit, je vous fasse part d'une réflexion, qui peut devenir fort avantageux aux marins (puisqu'il est question de *liquide* et de découvertes de quelque importance) : je dois encore cette réflexion à la lecture d'une Gazette. Qu'on nous soutienne ensuite qu'elles ne servent à rien! — Il s'agissait d'un officier de marine, qui trouva le moyen de conserver l'eau potable, même après un tems considérable qu'elle fût embarquée. — Vous auriez vû, comme moi, que *le navigateur fit brûler l'intérieur de ses tonneaux, avant de les remplir*. Eh bien! ne pensez-vous pas que le gaz et l'acide contenus dans le charbon, produisirent un effet qui tient du prodige? C'est ainsi qu'ils conservent non seulement les viandes, sans se corrompre, mais encore qu'ils désinfectent et rendent mangeables celles qui sont pourries... Alors, pourquoi ne pas essayer, au lieu de brûler les parois intérieures des tonneaux, de jetter ou de suspendre dans ceux-ci, des nouéts pleins de poudre de charbon?

Si quid rectiùs novisti istis, etc. (*Horace.*)

Il est de la nature de la plûpart des découvertes, de n'être souvent qu'entrevues, ou esquissées par l'inventeur. Telle est celle de *Montgolfier;* elle ne sert pas encore à grand chose. D'autres viennent après, pour tirer quelques lumières des premiers apperçus, et les perfectionner.

Qui peut assurer que *Cicéron* n'a pas découvert, sans qu'on s'en doute jusqu'ici, (et sans s'en douter lui-même, malgré son grand génie) l'art de l'imprimerie, qu'on reporte au xv^e^ siècle ? Voici ce qu'avait dit le célèbre orateur, dans son *Traité de la Nature des Dieux* (7). Ces paroles valent la peine d'être remarquées. Je cite de mémoire ; mais le fond de la pensée est dans cet ouvrage.

« Les athées sont d'autant plus absurdes, de soute-
« nir que l'univers s'est créé de lui-même, que le hazard
« (ce qui serait bien plus facile,) n'a jamais formé de
« ville, ni de simple portique ; et j'aimerais autant
« qu'on prétendît, *en jettant par terre, une foule de*
« *caractères de toutes les lettres de l'alphabet, ar-*
« *ranger ainsi, non seulement un vers, mais encore*
« *un hémistiche* d'Ennius. »

Comment les savans n'ont-ils jamais remarqué cela ? *Dixi*. Si je découvre *le bonheur*, messieurs les Docteurs, soyez en sûrs, je vous communiquerai ma découverte. En attendant, j'ai l'honneur de vous offrir les sentimens de mon estime la plus parfaite, et ceux de ma considération la plus distinguée.

Antoine-Joseph, *ci devant*
Comte DE BARRUEL-BEAUVERT.

Genève ; le 8 juillet 1806. — »

L'observation d'une brave bourgeoise de Paris et un passage des *Mémoires* de Marmontel avaient donné à Cadet-de-Vaux l'idée de son remède (8). Il garda jusqu'à la fin de ses jours une foi robuste dans la haute valeur de son invention, puisqu'il la célébrait encore en 1824, dans un petit livre *De la goutte et du rhumatisme*, dont il offrait au roi de Suède la dédicace. Beaucoup de ses contemporains ne partagèrent pas cet enthousiasme, et si les 48 verres d'eau chaude avaient trouvé dans le docteur Marie-de-Saint-Ursin, directeur de la *Gazette de Santé*, un partisan convaincu, ils comptèrent aussi de nombreux détracteurs, et il suffit pour s'en assurer de parcourir les journaux des années 1805 et 1806 (9).

(7) *Cicéron, De natura deorum*, lib. II, cap. XXXVII.

(8) *Marmontel, Mémoires* (édition Tourneux. Paris, 1891, in-16). Livre V, pp. 55 et suiv.

(9) Voir notamment :
Gazette de Santé. Années 1805 et 1806 (an XIII).
Journal de Paris. 4 ventôse, 14 floréal, 15 prairial, 4, 13, 22,

D'aucuns reprochaient à l'eau chaude de faire remonter la goutte sur l'estomac. Le docteur Pomme, que le *Monde médical parisisien au dix-huitième siècle*, de M. Paul Delaunay, nous a fait connaître, oppose aux vertus de l'eau chaude celles de l'eau froide. Cette querelle entre les deux Esculapes inspira au chevalier de Piis un couplet :

C'est donc pour vous dire.

Sur l'air : *Quand la mer rouge apparut.*

Un docteur dit, et l'on croit
Car on n'y voit goutte
Qu'avec l'eau chaude qu'on boit,
On guérit la goutte ;
Bientôt un autre érudit
Vient à son tour et nous dit
Que l'eau froide fait
Un meilleur effet
Il écrit
Contredit,
On le lit
On en rit,
Et l'on doit en rire :
C'est donc pour vous dire,

(*Le Chansonnier du Vaudeville*. 1806.)
publié en 1805.

Sans doute le chevalier de Piis ne connaissait-il pas le proverbe : *Non bis in idem*, car il prit encore le malheureux Cadet-de-Vaux pour cible dans le vaudeville que voici :

Dialogue entre M. d'Eaubonne, médecin par routine et M. Bourru, goutteux de profession.

Air : *Frère Jean à la cuisine*, ou vaudeville de *Jean Monet.*

LE DOCTEUR, *un entonnoir à la main, et une chaudière d'eau bouillante à ses pieds.*

Je suis le docteur *d'Eaubonne*
En un jour monsieur *Bourru*
A vous guérir je m'abonne ;
Mais buvez chaud, buvez drû.
L'eau du crû
(Qui l'eût cru ?)
A Paris n'est pas moins bonne
Qu'à Plombières, qu'à Bourbonne
Qu'à Vichy, qu'à Balaruc (*ter*).

LE GOUTTEUX, *dans un fauteuil et le pied droit sur un tabouret.*

Jamais je ne dissimule
Je ne suis point un cadet
A tâter de la formule
Des disciples de *****
Et j'attends
Que le temps
Consacre l'eau plus que tiède
Comme un souverain remède
Pour les goutteux impotens (*ter*).

LE DOCTEUR

Toujours on crie à la fraude
Contre un remède nouveau !
On frondoit avant l'eau chaude
Et l'eau froide et l'eau de veau.
Maint badaut
Maint lourdaut
Sifflaient *Dumoulin* (10) et *Pomme.*
Avant qu'ils n'eussent la pomme
Et les nommaient *Sangrado* (*ter*).

LE GOUTTEUX

Quand ma goutte se rencogne
Dans mon douloureux orteil,
De boire un muid de Bourgogne
Qu'on me donne le conseil !
Jus vermeil
Sans pareil,
S'il faut te boire en ivrogne.
J'aurai cœur à la besogne
Dans l'espoir d'un doux sommeil (*ter*).

LE DOCTEUR, *furieux.*

A mes épreuves sévères
Tu ne veux point faire accueil !
Sans doute tu ne révères
Qu'Hippocrate et son recueil.
Crains l'écueil
Du cercueil.
Pour peu que tu persévères
A fuir mes quarante verres
D'eau de Seine ou d'eau d'Arcueil (*ter*).

LE GOUTTEUX

Dès qu'à l'eau pure je goûte,
C'est pour ma bouche un fléau !
Mais quoiqu'elle me dégoûte,
Je boirais fleuve et ruisseau
A plein seau,
Par tonneau,
Et qui pis est, goutte à goutte
Si je croyois que la goutte
Ne revint jamais sur l'eau (*ter*).

LE DOCTEUR, *insistant pour entonner l'eau bouillante.*

Embouchez, ou je me fâche
Cet entonnoir dont l'objet,

27, 30 messidor, 7, 16, 26 thermidor, 9, 10, 20, 24 fructidor an XIII.

Publiciste. 29 floréal, 21, 24, 28 messidor, 9 thermidor an XIII 30 vendémiaire, an XIV.

Courrier des Spectacles. 10 prairial, 2 thermidor an XIII, 27 vendémiaire, 1er brumaire, 24 frimaire, 25 frimaire an XIV, 2, 7 janvier 1806.

Journal des Débats. 23 messidor an XIII.— *Journal de l'Empire*. 27 messidor, 11 fructidor an XIII, 26 vendémiaire an XIV.

(10) Il s'agit peut-être de *Dumoulin*, l'auteur du *Nouveau traité du rhumatisme et des vapeurs.* — *Paris, L. d'Houry, 1703, in-8, 315 pp.*

Quand l'estomach est trop lâche,
Est d'empêcher tout rejet
Jet par jet,
Mon projet
Est de noyer sans relâche
L'infâme qui prend à tâche
De vous ronger sans sujet (*ter*).

Le goutteux *avale une gorgée d'eau bouillante, se lève, et jette son tabouret dans les jambes du docteur.*

Ah ! quel feu ! quelle colique !
Quel hoquet !... J'en suis honteux,
Sors ! Esculape hydraulique !
Ton remède peu coûteux
Est venteux
Et douteux.
Ne crois pas que je me pique
De décéder hydropique
Quand je peux vivre goutteux. »

(*Même recueil.*)

Beaumarchais n'a-t-il pas dit qu'en France, tout finit par des chansons?

Ernest Wickersheimer.

Proverbes en patois castrais sur la médecine et l'hygiène.

Duro may clousseyre què courreyrè
Il dure (il vit) davantage le geignard que le coureur.

***

Aprep la soupo un cop de bi
Après la soupe un coup de vin
Arrouïno lou medeci.
ruine le médecin.

***

La berounico al medeci fa la niquo.
La veronique au médecin fait la nique.

***

Lamalou dis pas xamay non,
Lamalou ne dit jamais non,
S'as d'arxen porto lon,
Si tu as de l'argent porte-le,
S'as dè mal, gardo lon.
Si tu as du mal, garde-le.

***

A septant'ans,
A soixante-dix ans,
Ni aygo ni bans.
Ni eau ni bains.

***

Fédo xoubè et marro biel vou leon
Jeune brebis et vieux bélier ont vite donné
lébat troupel.
naissance a un troupeau.

***

La car esto pla sus ossés,
La chair va bien sur les os.

***

La cor fu la cor et lou bi fu l'ome.
La chair fait la chair et le vin fait l'homme,

***

Canbiornen de plat renonbelo
Changement de plat renouvelle
l'apetis.
l'appétit.

***

Badailha bol pas menti, bol monxa
Celui qui baille ne veut pas mentir, il veut manger
On dourmi.
ou dormir.

***

Aygo courento n'ès pas ni agro ni pudento.
L'eau courante n'est ni aigre ni puante.

***

Ço qué paro lon fresc paro lon caont.
Ce qui défend du froid défend du chaud.

***

Bal may susa què trembla.
Il vaut mieux suer que grelotter.

***

Lou mal dal det al cors sè met.
Le mal du doigt au corps se met.

***

Tonxoun la raço racexo (*intraduisible*).
Toujours la race se fait voir.

***

La sobriétat es lou prumiè mèdeci.
La sobriété est le premier médecin.

Charles Vidal (*de Castres*).

Le « Fangeisen » ou happe-chair

« En raison de leurs duels nombreux ou des agressions qu'ils dirigeaient sans motif contre quiconque, les étudiants étaient fréquemment poursuivis et traqués par les gens de police. Ceux-ci, les « *mufles* » (*Schnurren*), comme on les appelait, étaient armés de pièges à ressort (*Fangeisen*) et de bâtons (*Springstöcke*).

Le *Fangeisen* était en quelque sorte une paire de longues tenailles, au moyen desquelles l'étudiant pouvait être saisi et maintenu de loin, sans être directement à portée du policier ; quand l'étudiant s'enfuyait sans que les gens lancés à sa poursuite pussent l'atteindre, on lui jetait le *Springstocke* dans les jambes, pour l'empêtrer et le faire choir. »

C'est en ces termes que, dans un ouvrage déjà ancien (1), je décrivais l'instrument dont au cours du XVIIIe siècle, les gens de police faisaient usage pour

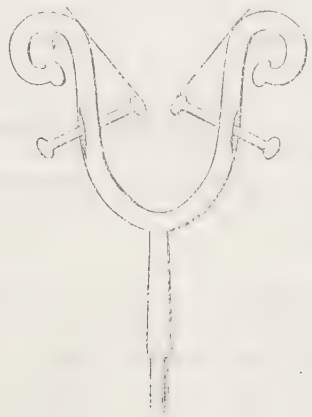

Fig. 1. — *Fangeisen* du musée d'Iéna.

capturer les étudiants tapageurs. Le *Fangeisen*, c'est, littéralement, le fer pour capturer.

Voilà deux ans environ, une question fut posée dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, au sujet du *Fangeisen*. Un ophélète qui m'est bien connu, et qui signe fréquemment du pseudonyme d'Iskatel, répondit en rappelant le passage ci-dessus. A l'appui de l'assimilation du *Fangeisen* à une paire de longues tenailles, il citait l'une des tapisseries de la suite des saisons, qui ornent le château de Pau : un enfant en saisit un autre au moyen d'une pince pluriarticulée que l'on peut schématiser ainsi : ⊐XXXXX⊏, les deux longues branches parallèles servant de poignées, les deux petites servant de mors.

Pendant l'été de 1906, j'ai visité le musée municipal d'Iéna (*städtisches Museum*).

Une petite chambre y est disposée de manière à reproduire le séquestre (*Carcer*) de l'Université. Entre autres objets, il s'y trouve une sorte de fourche, qui ne porte aucune étiquette explicative, mais qui, bien sûrement, n'est autre chose qu'un *Fangeisen* (fig. 1).

Cet instrument n'est point tel qu'Iskatel l'avait indiqué ; la figure ci-contre en donne une reproduction assez exacte, d'après un croquis rapide. Il consiste en une fourche en fer, contournée en lyre, c'est-à-dire largement ouverte en avant et à branches réfléchies en dehors. Sur chacune de celles-ci est fixée une lame d'acier faisant ressort, tournée en arrière et en dedans ; cette lame est maintenue dans sa direction par une tige de fer qui traverse la branche correspondante de la fourche et est capable d'y accomplir des mouvements de va-et-vient, suivant l'état de tension ou de relâchement du ressort. Cette fourche métallique est emmanchée à l'extrémité d'un bâton long de 1m60 environ.

Ainsi armé, l'homme de la police courait après les étudiants insoumis et les saisissait par le bras ou la jambe, voire par le cou. Les deux ressorts cédaient sous la pression, le membre s'enfonçait dans la fourche, puis les ressorts reprenaient leur position première : l'individu saisi de la sorte était littéralement capturé.

On sait que la rage n'existe plus guère en Allemagne, grâce à une législation sévère, qui est appliquée sans défaillance. Quand cette législation est entrée en vigueur, certains agents de police furent spécialement affectés à la capture des chiens errants, à Berlin et, sans doute aussi, dans d'autres villes : ils étaient pourvus d'un piège dont la description ne m'est pas connue, mais dans lequel il est permis de voir une reproduction ou une imitation du *Fangeisen*.

Le *Fangeisen* des Universités allemandes n'est autre chose qu'une arme de guerre qui était d'un usage courant à la fin du moyen-âge et qui portait alors, en France, du moins, le nom expressif de *happechair*. Les chevaliers bardés de fer étaient peu vulnérables : on les capturait à l'aide de cet instrument et on les jetait à bas de leur monture. Le Musée de Lille en possède un exemplaire très semblable à celui d'Iéna.

Le Musée de la Tour de Londres en renferme un autre spécimen, mais de structure plus élégante (fig. 2). C'est une fourche ou une lyre en acier, à la base

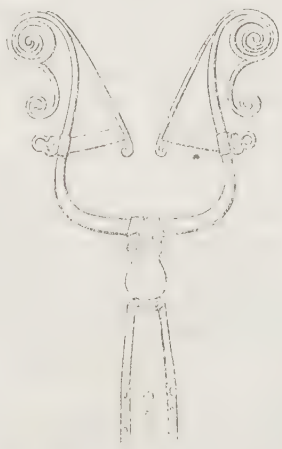

Fig. 2.— *Catchpole* de la Tour de Londres.

de laquelle, et seulement d'un côté, se drese à angle droit une sorte d'ergot à quatre pans, légèrement incurvé, très pointu et long de 10 centimètres. Cet ergot n'a pas été représenté, pour plus de simplicité ; par rapport au plan de cette page, il se dresserait

(1) R. Blanchard, *Les Universités allemandes*. Paris, in-8° de III-268 p., 1883 ; cf. p. 233.

perpendiculairement au milieu de l'écusson trapézoïde réunissant les deux branches de la fourche. Celle-ci se continue en arrière par une masse métallique à contour sinueux, puis par une portion pyramidale évidée, dans laquelle s'enfonce l'extrémité d'une hampe à six faces, recouverte de velours et ornée sur chaque face d'une rangée de clous en cuivre.

L'appareil ainsi constitué mesure environ 2 m. 65 de longueur. Il servait à la guerre pour faire des prisonniers et pour désarçonner les cavaliers, en les saisissant à la gorge. Il est accompagné d'une étiquette explicative, qui nous donne ces renseignements et qui est ainsi conçue :

« 18/17. A catchpole. The springs on the inner sides when pressed against the neck give way and return again, thus securing the prisoner. These terrible weapons are also intented to catch the knight by the throat an unhorse him. »

Raphaël Blanchard.

REVUE CRITIQUE

La Pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI.

Nous empruntons aux Archives Médicales du Poitou *cette excellente analyse du livre remarquable que M. P. Rambaud vient de publier et qui réalise pour le Poitou l'œuvre de parfaite histoire déjà réalisée pour la Bourgogne par M. Baudot.*

La *Société des Antiquaires de l'Ouest* vient de publier, dans le tome XXX de la 2e série de ses Mémoires, un travail très intéressant et très documenté écrit par notre distingué collaborateur, M. P. Rambaud. C'est une étude sur la *Pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI*, qui intéressera non seulement les pharmaciens, mais encore les médecins. Il ne faut pas oublier que jadis ces deux professions, ainsi que celle de chirurgien, eurent ensemble des rapports bien plus intimes qu'elles en ont de nos jours. Aussi, c'est pour nous un devoir et un plaisir de ne pas laisser passer ce travail sans en donner un aperçu dont nos lecteurs ne manqueront pas de nous savoir gré.

La pharmacie, profession à la fois scientifique et commerciale, est une de celles qu'il est le plus difficile d'étudier. Jadis les apothicaires, obligés de connaître le latin et de suivre dans certaines villes les cours des Facultés de médecine se virent toujours, à leur grand regret, relégués au rang des maîtres appartenant aux jurandes des arts et métiers. Malgré tous leurs efforts, ils ne purent sortir de cette situation qui, de nos jours, les assimile encore aux marchands.

L'auteur étudie d'abord la pharmacie dans les monastères et les châteaux, exercée par toutes sortes de personnes pleines de zèle et de bonne volonté, mais d'un savoir médiocre. Il passe ensuite à la pharmacie pratiquée librement dans les localités qui ne possédèrent pas de maîtrises. Il la montre brillante au XVIIe siècle, puis disparaissant peu à peu au XVIIIe. Ce sont les chirurgiens qui, à cette époque, la pratiquent et, à leur défaut, des personnes charitables. Notons en passant un aperçu fort intéressant sur la médecine gratuite avant la Révolution. On y voit une fois de plus que l'histoire est un éternel recommencement du passé.

Après avoir raconté la formation des communautés d'apothicaires en Poitou et leur fonctionnement, M. Rambaud entre pleinement dans l'étude des moyens à employer pour arriver à la maîtrise. Il passe en revue l'apprentissage et le stage que doivent accomplir les compagnons. Vient ensuite un intéressant chapitre sur l'enseignement donné par la Faculté de médecine de Poitiers aux futurs apothicaires. Il est complété par un second qui a trait à l'histoire du *Jardin royal de médecine*, où se cultivaient les plantes que devaient connaître tous ceux qui aspiraient à pratiquer une quelconque des parties de l'art de guérir. Enfin, les examens destinés à conférer le titre de maître sont longuement étudiés sous toutes leurs formes. Ils se terminent par un aperçu fort curieux sur l'influence du protestantisme au point de vue de la pharmacie, et sur les difficultés qu'eurent les aspirants appartenant à cette religion à se faire recevoir à la maîtrise.

Nous entrons ensuite dans l'exercice proprement dit de la pharmacie. Nous voyons comment le nouveau maître peut arriver à posséder une officine. L'auteur fait défiler devant nos yeux tous les ustensiles que l'on rencontrait jadis dans les boutiques des apothicaires. Il insiste en particulier, quoique pas assez à notre gré, sur les vieilles faïences et les antiques mortiers qui font la joie des collectionneurs.

Il fait connaître comment les maîtres apothicaires poitevins se procuraient les drogues nécessaires à leur commerce, et comment ils en fabriquaient des médicaments qu'ils administraient eux-mêmes aux malades, ce qui les entraînait souvent à pratiquer l'exercice illégal de la médecine. Cette partie se termine par une curieuse étude sur les vipères du Poitou dont la vogue dura plusieurs siècles. Les préparations tirées de ce reptile y sont indiquées, et surtout celle des trochisques, qui fit la gloire des pharmaciens de Poitiers au XVIIe siècle. C'est un chapitre dont nous recommandons vivement la lecture à nos confrères amoureux de l'histoire de la vieille médecine.

Vient ensuite le rôle des apothicaires, des médecins et des chirurgiens au point de vue de l'hygiène, de la médecine légale et de la toxicologie. On verra comment on soignait à Niort au XVIIIe siècle les enfants atteints de la variole. Après avoir examiné sommairement l'exercice de la pharmacie par les veuves des maîtres, l'auteur consacre tout un chapitre aux fameuses notes d'apothicaires, dont la réputation fut loin d'être méritée ainsi qu'il le démontre.

La police de la profession comprend une longue étude sur l'inspection des officines, faite pour constater la bonne qualité des médicaments. Ce sont ensuite les luttes que les apothicaires ont à soutenir, surtout au XVIIIe siècle, contre les chirurgiens, les épiciers, les moines, et enfin les charlatans de passage qui se livrent contre eux à une concurrence effrénée.

Après avoir consacré un chapitre à l'exercice de la pharmacie dans les hôpitaux, l'auteur parle des apothicaires écrivains. Il fait tout au long l'histoire de l'un d'eux, Paul Contant, auquel M. Arnould, le distingué professeur de la Faculté des lettres de Poitiers, a consacré dernièrement une

(1) En vente à la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, rue des Grandes-Ecoles à Poitiers. Prix, : 12 fr. 50.

étude magistrale (1). Il intéresse le lecteur à la vie intime d'un petit bourgeois de province au début du XVIIe siècle. Il montre l'apothicaire assidu à ses devoirs, amoureux de sa profession et de la science, en même temps que l'homme privé, le petit propriétaire qui s'occupe à faire cultiver ses vignes dont il est très fier du vin qu'il y récolte.

L'ouvrage se termine par un long exposé de ce que furent les apothicaires au point de vue social. Presque tous appartenaient à d'honorables familles bourgeoises du Poitou.

Du reste la liste fort longue qu'en donne l'auteur à la fin de son travail en est une preuve absolument convaincante.

Nous n'insisterons pas davantage sur une œuvre qu'il est bien difficile d'analyser vu sa grande importance, tant au point de vue médical et pharmaceutique qu'au point de vue de l'histoire du Poitou. C'est la plus curieuse et la plus intéressante qui ait été faite jusqu'à ce jour dans cet ordre d'idées, non seulement dans notre province mais dans toute la France. Sa documentation, qui est considérable, en soutient l'intérêt d'une façon constante. Enfin, *la Pharmacie en Poitou* honore grandement son auteur ainsi que notre vieille et savante *Société des Antiquaires de l'Ouest* qui en a pris en main la publication.

(1) *Un Apothicaire Poète sous Henri IV* (*Mém. Ant. Ouest*, t. XXIX, 2e série).

La Revue

QUATRE THÈSES DE 1574

Le Congrès des Sociétés savantes tenu à Montpellier en 1907 avait mis à son programme la question suivante : Indiquer les diplômes des Universités françaises et étrangères ainsi que les thèses imprimées ou manuscrites antérieures à la Révolution conservées dans les dépôts publics ou privés.

Dans la séance du 3 avril, M. le professeur Calmette, chargé du classement des Archives de la Faculté de Montpellier, a présenté pour répondre à cette question, quatre thèses soutenues devant la vieille Ecole en 1574, et fit précéder cette présentation des observations suivantes que publie le Montpellier médical :

Parmi les documents que renferment les Archives anciennes de la Faculté de médecine de Montpellier, il n'en est peut-être pas de plus intéressants que ceux dont le texte, signalé au Congrès des Sociétés savantes de 1907, est publié *in extenso* ci-après pour la première fois.

Il s'agit de quatre thèses professorales produites pour le concours ouvert par la Faculté, en 1574, en vue de donner un successeur au professeur François Feynes, décédé. Quelques explications préalables ne sont pas inutiles pour permettre d'apprécier l'intérêt de ces thèses et de replacer le concours dans son milieu.

Lorsqu'au XVIe siècle une des quatre chaires royales devenait vacante à la Faculté de médecine de Montpellier, un concours était institué parmi les docteurs par devant les professeurs royaux en exercice et le candidat reconnu le plus apte était présenté à l'évêque pour être agréé par lui en sa qualité de conservateur des privilèges de l'Université.

Les épreuves du concours consistaient dans la soutenance publique d'un certain nombre de *points* (1) « baillés (2) » au candidat par le jury quinze jours à l'avance. La soutenance durait trois jours. Avant la séance, le candidat remettait des *thèses* ou *conclusions*, c'est-à-dire un résumé des réponses qu'il entendait faire au jury sur chacun des points préposés.

Ce sont les thèses des quatre candidats de 1574 qui font l'objet de la présente publication. Certes, au point de vue de l'intérêt scientifique, il appartient d'en juger en détail à ceux-là mêmes que désigne spécialement leur compétence en la matière. Mais si, à une date bien définie, près de cinquante questions sont posées à quatre docteurs qui résument et motivent sur chaque point leur opinion, l'ensemble de ces questions et de ces réponses ne saurait manquer d'apporter des renseignements précis et précieux, car elles réflètent nécessairement les préoccupations de l'Ecole et de la science médicale elle-même à un moment donné, ainsi que les théories et les tendances qui se partageaient alors les esprits. C'est sans étonnement, du reste, que l'on verra voisiner des questions philosophiques et des questions de pure pratique : la question du principe vital revenir sous toutes ses formes et alterner avec celle de la purgation ou de la saignée.

Au point de vue de l'histoire de la Faculté et de l'enseignement au XVIe siècle, les thèses de 1574 ne sont pas moins curieuses. Le concours pour la succession de François Feynes s'était ouvert, en effet, dans des conditions particulièrement délicates. Une chaire vaquait déjà, celle du chancelier Antoine Saporta, contentieuse à cette heure entre Jean Saporta, fils du défunt, et son concurrent, Nicolas Dortoman. Le jugement du concours institué entre ces deux rivaux avait donné lieu à un procès (3) qui se poursuivait en ce moment même devant le Conseil du Roi. Il en résulte que, à la date où Feynes disparaissait, sur les quatre chaires royales établies à la Faculté, deux se trouvaient sans titulaire, en sorte que deux examinateurs seulement pouvaient siéger dans un jury de concours : le chancelier Laurent Joubert et Jean Hucher.

Aussitôt que la chaire de Feynes fut devenue vacante par le décès de son titulaire, un prétendant se mit en avant, l'Espagnol François Sanchez. C'était le philosophe plus tard célèbre, tout jeune encore, docteur frais émoulu de la Faculté. Mais son prestige était tel qu'il ne doutait pas de son triomphe. L'usage était que le candidat fit précéder la « dispute » d'une sorte de compliment. Or, le compliment de Sanchez en dit long. C'est aux autorités de la ville qu'il s'adresse et il plaide sa cause sans faire aucun sacrifice à la fausse modestie. L'intérêt de la Faculté, l'intérêt de Mont-

(1) Généralement les *points* étaient au nombre de douze.
(2) C'est-à-dire « donnés »

(3) Il était rare que les vacances de chaire n'eussent pour conséquence l'ouverture d'un procès. Lorsque François Feynes mourut, son procès avec Jean Blezin, son compétiteur, était encore pendant.

pellier même n'est-il pas de faire bon accueil à tout homme de valeur, d'où qu'il vienne ? Aussi bien, à lire les thèses de ce jeune et brillant candidat, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour la netteté et la vigueur de ses réponses. Cette impression est d'autant plus vive que le second candidat qui se présente est loin d'avoir les mêmes qualités. C'est Jean Blezin, dit Schyron. Il était le doyen, c'est-à-dire le plus ancien des docteurs. Candidat perpétuel à toutes les chaires royales vacantes, il n'en obtint jamais aucune. Déjà pourtant, en 1574, il compte surtout sur les droits de l'ancienneté et l'apologie convaincue qu'il en fait ne va pas sans allusion malveillante au danger que peut faire courir à la Faculté un engouement irréfléchi pour un jeune étranger dont le talent de parole ne saurait remplacer l'expérience.

Mais voici qu'un nouveau champion se présente, c'est Jean Saporta lui-même, le propre fils du chancelier défunt. Dès ses premières paroles, il est visible qu'il vient moins pour se faire juger que pour recueillir un héritage. Le *fait du prince* est d'ailleurs intervenu en sa faveur. Le Conseil du Roi, embarrassé pour trancher le débat entre Jean Saporta et Nicolas Dortoman, a trouvé dans la disparition de Feynes un moyen ingénieux de résoudre le problème en donnant satisfaction à l'une et l'autre partie : on annulera le concours et les deux chaires royales seront attribuées d'office à Saporta et à Dortoman.

L'arrêt du Conseil ainsi rendu évinçait à la fois Sanchez et Blezin. En vain le chancelier Joubert essaya-t-il de protester au nom des privilèges de la Faculté. La seule satisfaction qu'il obtint fut de pure forme : Jean Saporta voulut bien accepter de concourir pour la chaire de Feynes au lieu de la revendiquer, à la condition toutefois que son succès fût garanti d'avance, et, comme la volonté royale était irrésistible, cette soutenance, plus fictive que réelle, fut acceptée par le jury dont elle était sensé sauvegarder les droits.

Un quatrième candidat s'était cependant fait inscrire, un jeune docteur du nom de Pagesi ; il avait même remis ses *Conclusions*, mais on ne l'admit pas à la soutenance, et cette exclusion était, en somme, logique, puisque la chaire était désormais attribuée (4).

Les documents qui suivent comprennent donc : 1° les thèses de François Sanchez, soutenues les 2, 3 et 4 août 1574 ; 2° les thèses de Jean Blezin, dit Schyron, soutenues les 7, 8 et 9 octobre ; 3° les thèses de Jean Saporta, soutenues les 15, 16 et 17 octobre ; 4° les thèses de Berm. Pagesi, qui ne furent pas admises à la soutenance publique.

Toutes ces thèses sont autographes (5). Deux d'entre elles portent, au dos et en marge, des notes d'une écriture fine et serrée, encombrée d'abréviations, inscrites de la main de l'un des juges, le chancelier Laurent Joubert. Ce sont tout simplement des notes de soutenance. Pour l'une des questions posées à Blezin, la plume alerte de l'examinateur a même consigné le dialogue avec le candidat. Grâce à ces notes rapides, peut-être uniques dans leur genre, il nous est possible aujourd'hui de nous faire une idée de ce qu'étaient à Montpellier, les soutenances de thèses il y a plus de trois cents ans.

Un dernier mot avant de laisser la parole aux concurrents. Peut-être semblera-t-il surprenant au premier abord que des pièces d'un si vif intérêt soient demeurées inédites jusqu'à ce jour, et qu'en particulier M. Germain en ait ignoré l'existence alors qu'il écrivait son savant mémoire sur *les anciennes thèses de l'Ecole de Médecine de Montpellier* (6). Mais à la réflexion, on ne saurait s'en étonner. De son temps, en effet, le désordre complet dans lequel gisaient les liasses aux archives de la Faculté y rendait toute recherche impossible (7), et M. Germain ne pouvait espérer en tirer profit ; aussi s'était-il résigné à se contenter des ressources accessibles qui lui étaient offertes, se bornant au dépouillement des registres et à l'examen des manuscrits de la Bibliothèque. Ses successeurs, plus heureux, seront en mesure d'ajouter sur chaque question, à ces sources d'information, l'appoint, plus précieux encore, des documents originaux.

Calmette

(4) Toutes les pièces originales relatives au concours de 1574 se trouvent aux archives de la Faculté de médecine, où elles ont été classées dans la liasse cotée D. 8.

(5) Originaux, archives de la Faculté de médecine de Montpellier, cote ancienne : Sac 7 régences cote actuelle : D 8. Les thèses de 1574 sont les plus anciennes que possède la Faculté.

(6) Académie de Montpellier, Mémoires de la section des lettres, 1886, t. VII, p. 560 et suiv.

(7) Le classement méthodique de ces archives, décidé par la Faculté en 1903, est en voie d'achèvement à l'heure actuelle.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

La thérapeutique de la syphilis aux eaux sulfureuses et les services rendus par l'Enésol.

L'Enésol dans les hôpitaux maritimes.

Le lecteur sait que, dans ces Causeries, nous donnons la première place aux résultats cliniques. Aussi ne s'étonnera-t-il pas de voir succéder à une causerie sur les succès des Colloïdes, cette note sur les services rendus par l'Enésol aux mains des confrères qui appliquent les eaux sulfureuses au traitement de la syphilis.

Il s'agit d'un très intéressant travail de M. le Dr Dresch, médecin des eaux d'Ax (Ariège) (1).

L'auteur, après avoir montré que, en dépit des retentissantes réclames, le choix de la station importe peu, nous donne en quelques lignes le mécanisme exact de l'action des eaux sulfureuses :

« On ne saurait affirmer que les eaux sulfureuses, trophiques et antidiathésiques, cependant, exercent une action curatrice quelconque de la syphilis. Elles opèrent surtout sur le malade, sur *le terrain*, et, sans doute, cette modification du terrain rend-elle la graine moins féconde. Mais, point sur lequel on ne saurait trop insister, le principe sulfureux a une action spéciale *unique* sur Hg, le *seul* agent inhibiteur de l'élément connu et figuré, générateur de cette toxi-infection

(1) Traitement thermal sulfureux de la syphilis. — *Cures simples intercalaires : cures combinées avec les injections hypodermiques quotidiennes d'un sel soluble d'hydrargyre (Enésol)*, par M. le Dr Dresch. in-8°, 14 p. Paris, 1908 (Extrait de la Gazette médicale de Paris).

qu'est la syphilis. Quand le mercure a produit la série de ces effets modificateurs, une partie s'est éliminée suivant les processus habituels bien connus, le reliquat reste immobilisé dans nos cellules, insoluble, probablement inerte, du moins doué d'une activité bien atténuée. L'eau sulfureuse a pour effet de *solubiliser à nouveau cette véritable rouille hydrargyrique...* Elle la mobilise, et, à ce moment précis, dans ce que j'ai appelé la *cure intercalaire*, elle refait passer à l'activité thérapeutique cette réserve métallique qui dormait au plus profond de nos tissus. Double ou triple bénéfice, le mercure opère à nouveau ; il débarrasse pour un moment nos cellules de sa présence, enfin il rend le terrain décapé sensible à de nouvelles imprégnations mercurielles, indispensables pour ce que nos maîtres appelaient, il y a cinquante ans, un traitement d'extinction. »

M. Dresch distingue trois périodes pour les cures thermales :

« Dans la première période, celle où le diathésique est, chaque année, méthodiquement mercurialisé, la cure thermale sulfureuse peut intervenir dès la première année et, dans la très grande majorité des cas, elle doit être simple, c'est-à-dire « intercalaire », ainsi que je l'ai dénommée, en 1898, au Congrès de Liège.

« Dans la seconde période, qui n'est pas simplement limitée par l'évolution des accidents dits secondaires, mais qui commence à un moment où de nouvelles mercurialisations régulières ne semblent plus nécessaires, par suite de l'état, tout au moins latent, de la diathèse, il restera d'une bonne précaution de combiner alors la cure thermale avec la médication spécifique. Nous avons aujourd'hui la possibilité de faire supporter au syphilitique une nouvelle cure mercurielle, très active, combinée à l'eau sulfureuse, avec le minimum des inconvénients qu'on ne connaît que trop et qu'il ne faut pas plus nier qu'exagérer. La méthode hypodermique, les préparations de choix mises à notre disposition, autorisent cette manière de faire avec une supériorité, une sécurité, que les vieilles pratiques par ingestion ou frictions ne peuvent atteindre. La saison thermale peut être considérée comme l'époque de choix d'une cure tardive, parce que, pendant le séjour dans une ville d'eaux, elle est plus facilement acceptée par un malade qui n'a rien à faire, et, en outre, beaucoup mieux supportée.

« Dans une troisième période qu'il est difficile de fixer, qui ne commencera qu'après le sommeil prolongé de la diathèse, on s'en tiendra aux cures thermales simples qui ne seront plus, cette fois, *intercalaires*. Alors, le choix de la station redevient plus étendu et le groupe des sulfureuses perd de son importance spéciale, sinon spécifique. »

M. Dresch, arrivant ensuite au choix à faire entre toutes les méthodes mercurielles, n'hésite pas à affirmer que la méthode hypodermique a toutes ses préférences ; mais quelle préparation employer ? Là encore notre auteur est aussi catégorique.

« Dans la note forte, le « salicylarsinate de mercure » connu sous le vocable « Enésol » répond à la plupart des indications, de par sa dose de 6 centigrammes par ampoule. Voilà plus de trois ans que je l'emploie et les résultats ont été des plus concluants dans ma pratique thermale, autant pour ses effets immédiats, surtout appréciés par mes clients, que par l'action thérapeutique observée par moi. J'ai soigné avec « l'énol » une soixantaine de syphilitiques ; pour la plupart c'étaient des hommes ; plusieurs femmes gravement atteintes furent rapidement « blanchies », parce que, ainsi que cela arrive trop souvent, leur syphilis d'origine conjugale était méconnue ou insuffisamment traitée. Je dois confesser que toutes mes clientes ont supporté bravement un minimum de dix piqûres d'énésol.

« La technique des injections d'énésol, comme celle des autres préparations solubles, est aussi simplifiée que possible pendant la saison thermale. On a affaire à des clients qui prennent, depuis plusieurs jours, douches et bains sulfureux. Un tampon de coton hydrophile imbibé d'un alcool quelconque a vite fait de compléter l'asepsie de la peau. Une aiguille de 4 centimètres suffit le plus souvent et les zones bien connues de la région fessière sont les lieux d'élection des piqûres. Pour les personnes adipeuses, l'obligation de canules plus longue s'impose. L'injection poussée dans un milieu de graisse provoque la formation de noyaux plus ou moins volumineux et durables avec une absorption très ralentie. On doit les faire en séries horizontales un peu au-dessus et un peu au-dessous d'une ligne fictive passant à deux travers de doigt au-dessus des grands trochanters. Autant que possible, dans la série des piqûres, opérer alternativement de chaque côté et une seule fois au même endroit. Comme les ampoules d'énésol, en particulier, contiennent deux bons centimètres cubes de liquide, je conseille de pousser très lentement l'injection. Il est bon d'éviter la compression. Le liquide ne s'en diffuse que mieux et sans incidents, surtout si l'on met en garde le client contre la friction post-opératoire qu'il se hâte en général d'opérer. L'injection doit être effectuée autant que possible avant l'heure du bain. La douche est beaucoup moins favorable, à cause de l'excitation plus grande à la peau. Sur plus de 600 injections, je n'ai observé ni noyaux, ni indurations, ni abcès, et tous ceux qui ont adopté l'énésol ont obtenu le même résultat.

. . . . . .

« Grâce à la méthode hypodermique, une action médicinale et curatrice est obtenue avec 10, 12, 15 injections au plus. Un client a poussé jusqu'à 18, mais des céphalées assez vives démontraient qu'on ne pouvait pas pousser plus loin l'imprégnation mercurielle et du reste les syphilides tertiaires malignes se préparaient à vue d'œil. J'ai publié l'observation d'un paralytique

général, reconnu tel par des spécialistes de Bruxelles et de Paris. Il supporta bravement 20 injections d'énésol en 20 jours. Il était dans une période d'accalmie après avoir été interné. Il supporta fort bien le traitement, prenant, en même temps, les bains sédatifs de la station, à températures modérées. Il fit ensuite une cure d'eau à Aulus. Depuis l'été 1904, il vit dans sa famille, à la campagne, et sans incidents fâcheux. Je citerai encore un myélitique traité longtemps et inutilement pour une sciatique. Il avait presque totalement perdu l'usage de ses membres inférieurs. Il ne pouvait se rendre à son bureau qu'en voiture. Après deux saisons thermales et quatre séries de dix injections d'énésol, deux pendant les saisons, deux autres en *post-cure*, avec un repos de trois semaines, l'amélioration a été telle qu'il va aujourd'hui à son bureau à pied, cela deux fois par jour; il remonte à bicyclette, le tout sans avoir eu le moindre besoin de faire ce qu'on appelle la rééducation des muscles pas plus que de la mécanothérapie. »

***

Les milieux officiels n'ont pas été sans être impressionnés par l'extension très rapide des succès de l'Enésol. Le 20 juillet dernier, le ministre de la Marine, par l'intermédiaire du chef des services de la flotte armée, faisait parvenir à MM. Comar la note suivante:

Messieurs,

A la suite des essais satisfaisants effectués à l'hôpital de Toulon, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément à l'avis du Conseil supérieur de santé, j'ai autorisé l'emploi dans les hôpitaux maritimes de votre produit dit « Enésol ».

SÉROTHÉRAPIE DE LA FIÈVRE TYPHOÏDE

(Opsonisation antityphoïde).

Communication faite par M. Chantemesse dans la séance plénière (26 septembre) du Congrès d'Hygiène de Berlin, — communication qui marque une date officielle importante dans l'histoire de la thérapeutique.

I. — La mortalité typhoïde.

Depuis six ans passés (avril 1901-juillet 1907), le nombre des malades soignés dans les hôpitaux de Paris pour la fièvre typhoïde a été de 5621, sur lesquels 960 ont succombé ; soit une mortalité de 17 o/o.

Depuis ce temps, 1000 malades ont été traités pour cette fièvre dans mon service de typhiques du Bastion 29; 43 sont morts soit une mortalité de 4, 3 o/o.

J'utilise la même thérapeutique que la plupart de mes collègues — bains de 24 à 30 degrés — avec, toutefois, une exception capitale : j'ajoute à la balnéothérapie une injection de sérum antityphoïdique.

A l'Académie de médecine (1906), le prof. Brunon (de Rouen) et le Dr Josias (de Paris) ont fait connaître les résultats qu'ils avaient obtenus dans leurs services en utilisant pendant plusieurs années, chez des enfants atteints de fièvre typhoïde, le sérum que j'avais mis à leur disposition. Leurs communications mentionnent que, dans la période qui avait précédé et dans celle qui a suivi l'application du sérum le même traitement a été donné aux malades. Aucune autre modification ne fut apportée que l'injection de sérum.

Avant la sérothérapie, la mortalité typhique était, dans leurs services, de 10 à 12 o/o; elle tomba, avec le sérum, de 3 à 4 o/o.

Dr Brunon..... 100 cas, 3 morts.
Dr Josias..... 200 cas, 8 morts.

Grâce à l'initiative du Directeur du Val-de-Grâce, M. le médecin-inspecteur Delorme, à celle du Directeur du service de santé, M. le médecin-inspecteur Catteau, et avec l'autorisation du ministre de la Guerre, M. Berteaux, la méthode a été appliquée à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce par les médecins-majors Dopter et Sacquépée.

Le diagnostic de fièvre typhoïde fut contrôlé chaque fois par la culture du sang des malades.

90 cas..... 5 morts.

Dans ce même hôpital du Val-de-Grâce, le chiffre de la mortalité par fièvre typhoïde avait été, dans les six années précédentes, de 69 décès pour 648 cas, soit une mortalité moyenne de 10,6 o/o.

II. — Modifications des symptômes.

Sous l'influence du sérum antityphoïde, l'évolution de la fièvre typhoïde subit une modification qui se fait sentir dans tous les cas et qui se dessine toujours dans le même sens. D'une manière générale, les courbes de température semblent calquées les unes sur les autres. L'évolution de la maladie est divisée très nettement en deux périodes: période de réaction qui suit l'injection de sérum et, ensuite, période de défervescence. Dans le premier stade, qui dure de quelques heures à cinq ou six jours, la fièvre ne baisse pas ou baisse peu, parfois même augmente légèrement pendant quelques heures sur la moyenne des jours précédents, puis, assez brusquement, la fièvre décroît, les bains deviennent moins nombreux et la défervescence commence pour se dérouler d'une manière plus ou moins rapide. Les modifications de l'état général suivent celles de la température. Pendant le stade de réaction, le malade n'a pas encore la sensation de bien-être qui se fera sentir dès le début de la seconde période. Une fois celle-ci commencée, le patient peut avoir de l'hyperthermie, qui nécessite la prise de plusieurs bains par jour, mais il se sent bien, l'appétit se réveille, il urine beaucoup. A ce moment, et souvent plus tôt, survient un phénomène très particulier qui constitue peut-être le caractère objectif le plus apparent de la fièvre typhoïde modifiée par le sérum. Je veux parler d'un changement évident dans la vaso-motricité.

Tous les médecins connaissent la physionomie si spéciale des typhiques où la pâleur et la stupeur du visage ont valu son nom à la maladie. Dans les formes graves, ce facies est caractéristique. Malgré la température centrale, très élevée, l'extrémité du nez, les mains, les pieds sont presque froids et les ongles un peu violacés.

Chez les malades qui ont reçu du sérum et qui ont terminé

ou qui terminent leur période de réaction, souvent quelques heures après la pénétration du remède, le visage s'est profondement modifié. A la place de la pâleur du début on distingue une rougeur diffuse, parfois très marquée, qui donne une bonne mine inattendue ; la stupeur a disparu ou s'est atténuée ; les mains ont également rougi, particulièrement sur la face palmaire, elles ne sont plus froides, mais chaudes, et les ongles ont pris une teinte rosée. Cette augmentation de la vascularisation périphérique persiste jusqu'à la convalescence, et c'est pourquoi les typhiques traités par le sérum ont un aspect qui surprend tous ceux qui les visitent.

La modification imprimée à l'évolution est d'autant plus favorable et frappante que le sérum est intervenu plus près du début, au moment où les appareils de défense ont encore conservé leur vigueur et peuvent réagir avec énergie sous l'influence du remède.

Depuis six ans, je n'ai jamais perdu, au Bastion 29, un malade traité par le sérum dans les sept premiers jours de sa maladie.

Lorsque le sérum intervient tardivement — et ce qu'il faut entendre par tardivement, c'est bien plutôt la gravité des lésions déjà effectuées que la numération stricte du nombre de jours écoulés depuis l'apparition des premiers symptômes — les résultats sont moins rapidement favorables. Le sérum ne peut faire disparaître vite ni les lésions des cellules nerveuses, ni les altérations nécrosantes des tuniques de l'intestin, quand elles sont déjà réalisées.

Quelques heures après l'injection, la pression sanguine augmente ; elle s'élève jusqu'à 12 à 15 centimètres de mercure et cet accroissement est assez marqué et persistant pour qu'il ne soit pas utile de donner, dans le cours de la maladie, des toniques cardiaques. C'est à titre exceptionnel, et seulement chez des malades traités tardivement, que nous avons recours quelquefois à des injections de spartéine.

D'ordinaire, la fréquence du pouls s'abaisse en même temps que la température ; rarement, sauf dans les cas de réaction intense, elle s'élève passagèrement, mais cette élévation ne comporte en soi aucun pronostic mauvais, probablement à cause de l'augmentation de la pression sanguine. J'ai vu guérir beaucoup de malades qui avaient eu 150 pulsations à la minute, chiffre considéré comme fatal par Liebermeister.

La quantité d'urine augmente beaucoup ; tandis que dans la fièvre typhoïde ordinaire on ne voit la polyurie apparaître qu'au moment de la convalescence, chez les malades injectés elle se montre au bout de quelques jours, et elle atteint parfois quatre à cinq litres. Quand l'albumine existe dans l'urine avant l'injection, elle ne tarde pas à disparaître, et il est rare que les malades qui n'avaient pas d'albuminurie avant la prise du sérum en aient plus tard au cours de la maladie.

L'action du sérum sur la courbe de la température se reconnaît pendant environ dix à douze jours ; après ce laps de temps, ou bien, la convalescence se dessinant très nettement, la courbe continue à baisser jusqu'à la guérison et la durée de la maladie est courte ; ou bien, dans les formes plus graves ou plus prolongées, après le dixième ou le douzième jour, la défervescence reste stationnaire pendant quelques jours, la température se maintenant au-dessus de la normale, comme si le malade ne jouissait plus de l'action du remède qui avait enrayé la fièvre ; puis la convalescence s'affirme complètement, à moins que se dessine une rechute. Cette rechute, d'ordinaire, ne dure que quelques jours, surtout quand la première atteinte a été sérieuse.

La convalescence est le plus souvent rapide, surtout chez les malades traités de bonne heure ; toutefois, ceux dont la maladie a été arrêtée très vite par l'injection de sérum doivent prendre, pendant plusieurs semaines, des précautions réelles pour leur santé ; car j'ai vu — d'une manière exceptionnelle — la maladie récidiver au bout de deux à trois mois, probablement par la reviviscence dans l'organisme de bacilles typhiques qui n'avaient pas été complètement détruits. Cette persistance possible des microbes d'Eberth dans le corps des typhiques parvenus à la guérison est d'ailleurs connue ; on la constate principalement dans certaines formes d'ostéites ou de périostites post-typhiques. A ce propos, je dois signaler l'extraordinaire action d'une minime injection de sérum *loco dolenti*. On sait que ces lésions d'ostéites et de périostites typhiques jouissent d'ordinaire d'une persistance très longue et se terminent souvent par des suppurations qui exigent une intervention chirurgicale. Elles se manifestent par du gonflement et des douleurs vives, surtout nocturnes. Lorsque de telles altérations apparaissent, il suffit d'injecter au centre de la lésion, en plein dans le périoste ou l'os, une goutte de sérum anti-typhoïde : en quelques heures, à la condition d'intervenir dès le début, la douleur disparaît, la tuméfaction s'affaisse et la guérison est si rapide, en deux ou trois jours, qu'on est surpris du résultat. La même thérapeutique locale agit avec autant de rapidité et d'efficacité lorsqu'il s'agit de faire dissiper une poussée d'orchite ou de mammite typhoïdique.

La faible mortalité constatée chez nos 1000 malades indique déjà que les complications doivent être peu fréquentes. Cependant, deux méritent d'être retenues. Sur 47 cas de mort, l'hémorragie intestinale n'est inscrite que pour le chiffre 4, et cela vraisemblablement grâce à l'emploi de l'ergotine et du chlorure de calcium, qui favorise si puissamment la coagulation du sang ; en revanche, la perforation de l'intestin compte pour 19. On peut donc dire que le sérum a protégé les malades contre ce terrible accident moins que contre les autres causes de mort. C'est que les altérations intestinales représentent les premières lésions en date dans la fièvre typhoïde, qu'elles sont déjà effectuées quand intervient le sérum et que celui-ci ne peut faire que ce qui est fait ne soit réalisé. Voilà pourquoi il faut injecter de bonne heure le sérum antityphoïde. Je n'ai jamais observé de perforation intestinale chez les malades qui ont été traités par la sérothérapie dans les sept premiers jours à partir du début de leur maladie. Cette constatation, que je ne saurais trop mettre en lumière, me paraît avoir une importance considérable.

Récemment est entré dans la thérapeutique le nucléinate de soude qui, par l'hyperleucocytose qu'il provoque, s'est montré un agent capable de provoquer une résistance énergique contre les infections péritonéales. Lorsque la perforation n'est pas trop volumineuse et le contenu de l'intestin trop diarrhéique, lorsque la plaie intestinale est placée de manière à permettre des adhérences avec les anses voisines et que, chose essentielle, le nucléinate de soude est injecté *dès le début* des douleurs abdominales, alors la séreuse péritonéale témoigne d'une résistance à l'infection qui permet des interventions chirurgicales heureuses, même faites tardivement, ou qui est susceptible de procurer une guéri-

son spontanée, sans opération, comme je crois l'avoir observé trois ou quatre fois.

III. — L'ophtalmo-diagnostic.

J'ai tenté de savoir si la muqueuse oculaire des malades atteints de fièvre typhoïde témoignait à l'égard de la toxine du bacille d'Eberth une sensibilité spéciale qui pourrait être utilisée pour le diagnostic.

Cette sensibilité existe, et l'ophtalmo-diagnostic de la fièvre typhoïde est facile à rechercher et à constater.

Comme il s'agit d'un procédé de diagnostic nouveau, je vous demande la permission de vous donner quelques détails au sujet de cette méthode, de son mode d'application et de ses résultats.

Préparation du test ophtalmique.— Dans des bouteilles plates, sur une couche de gélose nourricière, du bacille typhique virulent est ensemencé et les flacons sont portés à l'étuve pendant dix-huit à vingt heures. Au bout de ce temps, la surface de la gélose est couverte d'une culture que l'on détache, après avoir ajouté 4 ou 5 cent. cubes d'eau stérile, et l'on verse, à l'aide d'un entonnoir, dans de gros tubes, toute la masse des bacilles typhiques. Ces tubes sont chauffés au bain-marie à 60 degrés pour détruire la vitalité des microbes. On centrifuge, on décante le liquide surnageant, et on dessèche les bacilles dans le vide. On obtient ainsi une masse microbienne que l'on broie longtemps et avec soin dans un mortier d'agate, comme on le fait pour la préparation de certaine tuberculine. Soit, par exemple, 3 gr. de poudre de bacilles pesée sèche et broyée; on facilite le broyage en ajoutant, comme l'a recommandé Besredka, 1 gr. de NaCl. Dans cette poudre broyée soigneusement pendant deux à trois heures, on verse tout d'abord, goutte par goutte, 5 à 6 c. cubes d'eau distillée stérile et on continue le broyage ; peu à peu on ajoute de l'eau, 100 gr. au total pour 3 gr. de poudre. La masse liquide est alors versée dans deux ou trois gros tubes que l'on porte à 60 degrés au bain-marie pendant deux heures.Les bacilles tombent au fond et le liquide surnage. On laisse deux jours le dépôt se faire, sans secousses, en chauffant tous les jours à 60 degrés pendant une demi-heure. Puis le liquide surnageant est décanté. Il est presque transparent, et s'il contient encore des flocons, on le soumet à la centrifugation. Il doit être très faiblement opalescent lorsqu'on le verse peu à peu dans une quantité d'alcool absolu dix fois plus grande. Au bout de peu de temps, dans l'alcool, se forment des nuages qu'on laisse se déposer pendant trois heures.On décante l'alcool, et le coagulum qui a gagné le fond du verre est mis à sécher rapidement dans le vide.On obtient une masse jaunâtre que l'on broie finement dans un petit mortier d'agate. Lorsqu'on veut l'utiliser, on dissout cette poudre,qui renferme un peu de toxine adhérente à une substance donnant la réaction chimique de la matière albuminoïde, lentement et en broyant, à la dose de 1/3 à 1/2 milligr. pour une goutte d'eau, soit 8 à 10 milligr. pour 1 cent. cube d'eau, c'est-à-dire pour avoir la quantité nécessaire à la recherche del'ophtalmo-diagnostic sur 20 personnes. La poudre ainsi préparée se conserve bien dans un flacon bouché. Le délayage de cette poudre jaunâtre dans les gouttes d'eau doit être fait avec soin et donner un liquide opalescent, dépourvu de grumeaux. Ce liquide opalescent pourrait être recueilli dans de petites ampoules de verre contenant deux gouttes et fourni facilement aux médecins praticiens ; j'ignore s'il conserverait son activité aussi longtemps que la poudre sèche.

Mode d'application. Résultats. — A l'aide d'un compte-gouttes dosé, verser une goutte de la dilution (soit un tiers à un demi-milligramme de poudre) dans le cul-de-sac conjonctival inférieur, en tournant un peu la tête du patient en dedans, pour que le liquide ne s'échappe pas de l'œil mais s'écoule vers son angle interne. Au bout de deux à trois heures, la rougeur commence avec une légère sensation de chaleur; cette rougeur s'étend à la caroncoule; un peu de larmoiement et un peu d'exsudat fibrineux apparaissent. De six à dix heures après l'instillation, les phénomènes ont pris leur maximum de développement. Ils rappellent, quoique plus faiblement, ce qui se passe pour l'ophtalmo-réaction à la tuberculine. L'intensité de la réaction dépend de deux facteurs : d'une part, les malades, sans qu'on en connaisse la raison, n'ont pas tous la même sensibilité conjonctivale à l'égard de la toxine typhique, et d'autre part la dose de toxine instillée joue un rôle important . La quantité de poudre, celle que j'ai indiquée, étant donné ce mode de préparation de la toxine, est celle qui fait réagir les personnes atteintes de fièvre typhoïde et qui ne fait pas réagir les autres. Mais chacun sait que la toxine typhique est irritante par elle-même, et, ce qui peut être utilisé pour le diagnostic de la dothiénentérie, ce n'est pas la mise en jeu d'une spécificité totale et absolue dans l'action du remède, mais une différence dans l'intensité de la réaction : à l'égard d'une dose instillée de toxine, les typhiques et les convalescents de fièvre typhoïde font preuve d'une sensibilité beaucoup plus vive que les autres malades ou que les gens bien portants.

Le caractère vraiment essentiel de cet ophtalmo-diagnostic, celui auquel j'attache le plus de prix parce que je ne l'ai jamais vu manquer chez les vrais typhiques, consiste dans la persistance de la rougeur conjonctivale chez les malades soumis à l'épreuve. Toujours à la dose indiquée, j'ai vu chez les vrais typhiques la réaction oculaire persister longtemps sous forme de rougeur conjonctivale ou caronculaire, facile à reconnaître en abaissant avec le doigt la paupière inférieure ou en faisant mouvoir l'œil latéralement, *et cela grâce à la comparaison de l'œil non traité.* Le lendemain de l'instillation oculaire, souvent deux jours, parfois trois ou quatre et même six jours plus tard, l'ophtalmo-réaction reste constatable, puis se dissipe. J'ai vu même, à ma grande surprise, reparaître, le quatrième ou le cinquième jour, la rougeur qui s'était effacée au bout de quarante-huit heures.

Quant aux conséquences ultérieures j'ai fait déjà plus de deux cents expériences, et je n'ai jamais constaté le moindre inconvénient.

Les résultats de mes recherches se résument ainsi : cinquante personnes atteintes ou convalescentes de maladies diverses et non typhoïdes n'ont présenté ni le séro, ni l'ophtalmo-diagnostic. Une seule a réagi, mais la rougeur n'était plus visible le lendemain de l'instillation ; cette femme, tuberculeuse, avait eu probablement la fièvre typhoïde deux ans auparavant.

Soixante-dix typhiques avérés, ayant le séro-diagnostic positif, ont eu l'ophtalmo-diagnostic également positif.

Mais voici le point intéressant de cette étude.

J'ai vu plusieurs fois, au début ou dans le cours de la fièvre typhoïde, l'ophtalmo-diagnostic donner une réaction

positive, tandis que le séro diagnostic restait négatif et et ne devenait positif que plusieurs jours plus tard.

Les documents sont encore trop peu nombreux pour traiter ce point si important du diagnostic précoce de la fièvre typhoïde.

Pour éviter toute cause d'erreur, l'ophtalmo-diagnostic ne doit être recherché que sur des conjonctives apparaissant *saines et normales à l'œil nu*, et le jugement ne doit porter que sur la comparaison des deux yeux. La réaction doit être encore *très reconnaissable* au bout de vingt-quatre heures.

Il est un point que soulève cette étude. Les médecins ont l'habitude de ne considérer comme fièvre typhoïde que la maladie dont l'évolution est classique ou celle dans laquelle le sang donne la réaction positive. Les affections fébriles légères, qui ne donnent pas la réaction sanguine, sont regardées comme n'appartenant pas à l'infection éberthienne. Peut-être qu'un réactif sensible comme celui de l'ophtalmo-diagnostic nous montrera, par une méthode mise à la portée de tous les praticiens, que l'infection par le bacille typhique s'étend sur un domaine plus vaste qu'on ne suppose.

IV. — Mode de préparation et action physiologique du sérum antityphoïde.

Le sérum que j'utilise a été pris sur des chevaux qui, pendant longtemps, ont reçu, tantôt dans les veines, une émulsion de bacilles typhiques virulents, tantôt sous la peau de la toxine typhoïde soluble.

La préparation de cette toxine soluble s'obtient en cultivant, dans des flacons plats, dans du bouillon de rate de bœuf, au large contact de l'oxygène, des bacilles typhiques très virulents. En quarante-huit heures la culture du microbe tapisse d'un voile la surface du bouillon et la toxine s'élabore au-dessous. On la recueille, au bout de sept jours, dans de petits flacons, on chauffe à 55° et on centrifuge. Le liquide décanté présente les propriétés que j'ai fait connaître, et notamment une toxicité et une résistance à la chaleur que l'on a constatées ultérieurement dans l'endotoxine typhoïde. Chez le cheval, les injections doivent être espacées, car chacune amène une forte élévation de température et l'immunisation des animaux est très lente. Ceux qui m'ont donné le meilleur sérum étaient en voie d'immunisation depuis plusieurs années.

Les propriétés du sérum varient un peu, suivant le temps écoulé, au moment où l'on fait la saignée, depuis la dernière injection de bacille ou de toxine.

C'est au bout de vingt jours environ que le sérum a son plus grand pouvoir préventif. J'ai fait aussi, au bout de trois mois, des saignées, et j'ai conservé longtemps le sérum; il en est que j'utilise encore après deux et trois ans de conservation au froid, à l'abri de la lumière et de l'oxygène.

Les doses sont minimes, puisque je suis arrivé, avec du sérum d'animaux vaccinés depuis plusieurs années, à n'utiliser que quelques gouttes pour une injection, dose suffisante cependant pour amener dans l'évolution de la maladie et dans les symptômes les modifications dont j'ai parlé.

L'action d'une injection dure environ dix jours ; je fais rarement une seconde injection, sauf quand la marche de la maladie devient traînante ; cette seconde injection doit être en quantité moindre que la première, car elle amène parfois localement une petite tuméfaction œdémateuse qui se dissipe en quelques jours. La première injection ne produit jamais cet œdème. L'injection est faite sous la peau de la face dorsale de l'avant-bras.

Je dois, maintenant, analyser l'action du sérum antityphoïde sur l'animal sain et sur l'animal atteint d'infection ou d'intoxication typhique, sur l'homme normal ou non typique et sur le malade frappé par la fièvre typhoïde.

Sur le lapin sain, le sérum injecté dans la veine de l'oreille à une dose trente à quarante fois supérieure à celle qui est utilisée chez l'homme, n'amène aucune modification apparente de la santé. La courbe d'augmentation régulière du poids d'un animal de 1800 à 2000 grammes n'est pas sensiblement troublée.

Chez le cobaye, le sérum injecté en plein tissu cérébral, à la dose de 3 à 4 gouttes dans chaque hémisphère, n'entraîne aucun accident apparent immédiat, ni consécutif.

Les animaux soumis à l'infection ou à l'intoxication typhiques et traités par le sérum présentent des phénomènes intéressants.

Tout d'abord, un premier fait est manifeste : les cobayes qui ont reçu sous la peau, vingt-quatre heures plus tôt, 2 centimètres cubes de sérum, résistent à une dose de bacilles qui amène la mort des témoins. L'acte de résistance organique se dévoile avec netteté dans l'expérience suivante : Si, sous la peau de l'oreille de plusieurs lapins, les uns neufs et les autres ayant reçu depuis quelques heures 2 à 3 centimètres cubes de sérum, on injecte une même dose de bacilles typhiques, on voit, au bout de cinq à six heures, que, dans l'oreille des lapins témoins, les microbes grouillent et pullulent en liberté, comme dans un bouillon de culture, tandis que, dans l'oreille des lapins qui ont reçu le sérum, l'immense majorité des bacilles est englobée par les phagocytes et subit une destruction rapide. L'injection préventive du sérum qui *sensibilise* les microbes constitue donc un traitement anti-infectieux, car, dans le sérum antityphoïde chauffé, on trouve encore, à la façon d'une sensibilisatrice résistant à la chaleur, une proportion importante d'opsonine.

Cette injection constitue aussi un traitement antitoxique, mais d'une manière secondaire et beaucoup moins rapide dans sa manifestation clinique. Chez l'homme, cette désintoxication antityphoïde se constate par la bonne conservation de l'état général pendant le cours de la maladie et pendant la convalescence, au point que l'aspect extérieur des malades ne ressemble pas à celui des typhiques traités par les méthodes ordinaires.

Expérimentalement, on constate aussi cette résistance aux effets de la toxine. Faisons pénétrer sous la peau d'un lapin neuf une quantité de toxine typhoïde soluble un peu inférieure à la dose mortelle ; nous verrons se produire en quelques heures un amaigrissement considérable, et dans le sang nous observerons la disparition d'un très grand nombre de globules blancs, surtout des polynucléaires. Peu à peu l'animal se remettra et reviendra à son poids, mais il restera touché dans sa vitalité pendant assez longtemps, le poil se montrera terne, il tombera par places ; l'aspect sera peu florissant. Si l'on pratique à un autre animal la même injection de toxine, mais après avoir pris la précaution de faire pénétrer sous la peau, deux à vingt-quatre heures auparavant, 1 centimètre cube de sérum, l'animal sera peu malade, maigrira peu et la destruction des leucocytes restera mi-

nime. Le sang du lapin traité préventivement par le sérum se comporte, sous l'effort de la toxine, comme le sang d'un lapin qui est déjà immunisé par des doses faibles et répétées de toxine. Par cette injection de sérum, l'animal a acquis le pouvoir de supporter sans périr une dose de poison qui, en trente-six heures, provoque la mort d'un témoin.

Si l'on injecte ensemble et séparément sérum et toxine, l'action de cette dernière sur le sang se fait sentir presque avec autant de violence que si on avait injecté la toxine seule; mais la réaction leucocytaire de défense est plus rapide et plus intense que chez les animaux qui n'ont pas reçu de sérum. Les polynucléaires surtout reparaissent dans le sang plus rapidement et en plus grand nombre.

Si l'injection de sérum intervient trop tard après le début de l'intoxication et que celle-ci soit forte, la réaction favorable est comme inhibée et ne se produit pas. Enfin, l'effet de l'injection de sérum dure longtemps; les animaux qui ont reçu du sérum depuis six à sept jours témoignent encore d'une puissance de résistance très grande contre l'injection éventuelle de toxine. De ces faits découle l'indication d'injecter le sérum aussi près que possible du début de l'infection.

Pour bien saisir le mécanisme de l'influence sérothérapique, il faut examiner, indépendamment des propriétés acquises par le sang et le sérum, la rate et la moelle des os des animaux en expérience. La différence entre les organes des animaux traités et des témoins est si grande qu'elle se traduit sur les coupes histologiques, même à l'œil nu. La rate et la moelle des os des lapins qui n'ont reçu que la toxine présentent, au bout de quelques heures, une congestion sanguine extrêmement intense; les appareils lymphoïdes (corpuscules de la rate) et les travées du tissu médullaire témoignent d'une réaction légère et pénible. La rate et la moelle des os des animaux qui ont reçu le sérum et la toxine sont tout autant tuméfiés, mais la tuméfaction n'est pas causée par une congestion sanguine; elle est sous la dépendance d'une énorme hypertrophie du tissu lymphoïde et myéloïde. Les corpuscules spléniques sont augmentés de volume, chargés de cellules lymphatiques, que l'on trouve en grand nombre dans les cordons de Billroth. Les travées du tissu médullaire sont aussi en reviviscence active, la graisse est résorbée et les travées sont farcies d'un grand nombre de cellules jeunes à protoplasma généralement basophile.

Les réactions provoquées par l'injection de sérum chez l'animal sain et chez l'animal envahi par le bacille typhique se manifestent-elles d'une manière très analogue chez l'homme sain et chez l'homme atteint de fièvre typhoïde? Assurément. L'hyper-splénomégalie qui s'installe en quelques heures chez l'individu traité par le sérum est très facilement constatée à l'aide du phonendoscope et, lorsque l'occasion se présente de faire une vérification anatomique, à l'autopsie, on retrouve dans la rate humaine les modifications signalées dans la rate des animaux: la fermeté du tissu, l'hypertrophie des follicules lymphatiques et la diminution de la congestion sanguine.

Chez l'homme typhique, sous l'influence du sérum, l'activité des globules blancs à englober et à détruire les bacilles d'Eberth se montre exaltée comme on le constate chez l'animal. Cette puissance nouvelle est-elle due à une propriété acquise par les globules blancs ou à une modification des humeurs, à un état bactéricide dans le sens très général où l'entendaient Bouchard et son école? On sait qu'en 1895, dans une expérience célèbre faite *in vitro*, Denys (de Louvain) et Leclef ont montré que lorsqu'on plaçait en contact des globules blancs normaux et des streptocoques et qu'on ajoutait au mélange du sérum d'animal neuf ou du sérum de vacciné, les résultats de l'englobement et de la phagocytose étaient très différents dans le premier et dans le second cas. Pour faire détruire les microbes le sérum de vacciné témoignait d'un pouvoir incontestable que les uns attribuaient à la stimulation des leucocytes et les autres à l'atténuation des microbes. En renouvelant, en variant et en modifiant d'une manière heureuse cette expérience, Wright et ses élèves ont eu le mérite d'étudier avec soin le phénomène et de spécifier, sous le nom d'opsonine, cette propriété d'activer la phagocytose, acquise par le sérum dans les organismes immunisés ou en voie d'immunisation.

Eh bien, le phénomène créé dans le corps du malade atteint de fièvre typhoïde par l'injection du sérum antityphoïde est un phénomème d'opsonisation. Le sang de ces malades, qui, dans les formes graves, ne se défendait pas ou se défendait mal, peut désormais se défendre mieux, englober par ses leucocytes un grand nombre de bacilles et les détruire en si grand nombre que cette désinfection à l'intérieur crée le danger d'une surcharge précipitée et excessive de détritus microbiens dans le sang.

Pour donner la preuve de ce mécanisme défensif, il suffit de dresser chaque jour, chez les malades soumis à la sérothérapie, la courbe des index opsoniques prélevés dans les diverses formes cliniques de la fièvre typhoïde.

L'index opsonique mesuré par la méthode de Wright est le rapport entre le pouvoir (d'englober les bacilles typhiques) dont jouissent les globules blancs humains actionnés par un sérum normal humain et le pouvoir dont ces mêmes globules blancs humains sont revêtus quand ils reçoivent l'impulsion d'un sang de typhique, soit avant, soit après l'injection de sérum.

La courbe des index opsoniques est un peu variable suivant qu'il s'agit de forme légère ou de forme grave de la maladie. La courbe de la forme bénigne montre que, déjà avant l'intervention du sérum thérapeutique, l'index opsonique est assez élevé, 2,10 (la normale étant aux environs de l'unité). Dès le lendemain de l'injection l'index opsonique augmente; il atteint un point élevé le quatrième jour; la phagocytose se fait alors énergiquement, puis l'index baisse un peu, à mesure que le sérum injecté est éliminé, et bientôt la défervescence se dessine, tandis que le sérum du malade contient de plus en plus des opsonines Quand la convalescence est bien franche, l'index opsonique reste encore élevé pendant le premier mois après la guérison. Quand la convalescence est traînante pour une raison quelconque (troubles digestifs, tuberculose latente, etc.), l'index opsonique marque un chiffre plus faible.

La courbe des index opsoniques dans les formes graves montre d'abord un index faible avant l'injection, l'individu se défend médiocrement; puis, après le sérum, dans les trois à quatre jours suivants, une élévation brusque et intense du chiffre de ces index. Il doit se faire à ce moment une destruction intense de bacilles, destruction qui jette dans la circulation d'un malade déjà intoxiqué par la fièvre typhoïde de nouveaux produits toxiques de bacilles. Devant cette surcharge de toxicité, le malade réagit par la période fébrile

dite de réaction ; d'où se conçoit la nécessité de modérer, dans les formes graves, cette rapide destruction bacillaire, et n'injecter que de faibles doses de sérum à ces derniers malades.

Du quatrième au douzième jour après l'injection, à mesure que l'action du sérum s'élimine on voit la courbe des index s'abaisser tout en restant cependant très supérieure au chiffre des opsonines constaté avant l'injection. Puis dans ces formes graves où la maladie se prolonge un peu, on voit cette courbe des index osciller jusqu'à la convalescence autour d'une ligne à peu près horizontale ; mais, phénomène capital et qui explique que les malades, tout en conservant de la fièvre, se défendent bien, ne sont nullement en danger et conservent une mine relativement florissante, les index opsoniques restent toujours assez élevés ; la phagocytose se fait bien, la résistance est organisée ; enfin arrive l'ascension finale de la courbe opsonique à l'aurore de la guérison.

Les phénomènes opsoniques apparus dans le sang des malades traités par le sérum ne prennent toute leur signification que lorsqu'on compare entre elles, que l'on superpose pour ainsi dire, les modifications survenues dans le sang, dans les organes hématopoiétiques, et dans les courbes thermiques. Alors les effets produits par la sérothérapie antityphoïde et les réactions constatées dans la physiologie pathologique de la maladie modifiée se dessinent avec une netteté suffisante pour qu'on puisse émettre, sur leurs rapports réciproques, une hypothèse fondée sur des observations expérimentales et cliniques ; la voici : sous l'influence du sérum antityphoïde — sérum qui, même chauffé, contient des opsonines — il se fait dans l'organisme du malade — peut-être par un phénomène d'opothérapie — une excitation des appareils lymphoïdes, myéloïdes et sanguins, appareils qui ont déjà ressenti eux-mêmes les effets de l'intoxication. L'hyperactivité provoquée dans ces organes fait naître desopsonines qui arrivent en grand nombre dans le sang ; les bacilles sont happés et détruits. Dans les formes bénignes la secousse donnée aux appareils fabricants d'opsonines n'est pas très considérable et le sérum amène une perturbation utile, mais modérée. Dans les formes graves, la secousse produite par le sérum est plus violente, plus utile aussi, mais à condition d'être ménagée. La conduite à tenir par le clinicien s'éclaire à la lecture de ces courbes des index opsoniques.

Il faut craindre, en effet, de donner une secousse trop forte aux malades ; on risquerait d'inhiber la production des opsonines. Lorsque l'état s'aggrave, par exemple à la suite d'une perforation intestinale, la courbe des index opsoniques descend chaque jour jusqu'à l'agonie.

Les observations que je viens de faire connaître me permettent de donner aujourd'hui l'explication de faits que j'avais signalés dans des communications précédentes à propos de la sérothérapie et dont la nature n'avait pas été bien comprise. En 1901, j'avais émis cette hypothèse (*Presse médicale*) : « Il se fait sous l'influence du médicament une destruction rapide d'un très grand nombre de microbes et leur multitude jette dans la circulation des substances pyrétogènes plus ou moins abondantes. »

Il suffit de comparer la courbe des opsonines à celle des températures pour voir qu'après le sérum la période de réaction fébrile suit la période d'opsonisation maxima et qu'elle en est la traduction légitime. Si, dans les derniers jours de la maladie et au moment de la convalescence, l'augmentation du chiffre des opsonines ne fait pas apparaître la fièvre, c'est qu'à ce moment il n'y a plus ou peu de bacilles à détruire.

En 1902 (Congrès du Caire), je disais : « plus le malade est malade et plus faible doit être la dose de sérum injecté ». Cette observation avait à cette époque paru étrange, étant donné les notions classiques au sujet de la sérothérapie antidiphtérique et au sujet de l'utilité des doses massives dans les états diphtériques graves. Aujourd'hui l'étude de la courbe des opsoniques explique et justifie cette prudence en matière de sérothérapie antityphoïde.

Enfin, on a émis cette critique : « Si le sérum est vraiment un médicament actif dans la fièvre typhoïde, pourquoi continuer à employer les bains froids qui sont si douloureux à supporter ? »

A cette objection, on peut répondre : pour faire supporter dans les formes graves la réaction produite par la destruction microbienne rapide, les bains froids ou frais sont éminemment utiles ; et ces bains, collaborateurs de la sérothérapie, ne pourront être supprimés que lorsqu'on possédera un sérum d'une puissance antitoxique très considérable.

Le sérum antityphoïde n'est donc pas un médicament qui suffit à tout, mais c'est un médicament d'une grande puissance et dont il faut savoir se servir. Un regard jeté sur la courbe des opsonines suffit à en donner la conviction. Ce remède a un avantage exceptionnel sur tous les autres ; il aide sûrement et énergiquement les cellules du corps à détruire les microbes de la fièvre typhoïde. Quelle est l'autre matière pharmacodynamique en qui on puisse de bonne foi reconnaître un tel privilège ? Grâce à ce sérum, dans divers services hospitaliers, on a obtenu une mortalité typhoïde extraordinairement basse.

Dans ma communication au Congrès du Caire en 1902, j'avais écrit cette phrase :

« Par l'addition de sérum antityphoïde à l'hydrothérapie, j'estime que la mortalité par fièvre typhoïde doit tomber à 4 ou 5 o/o ».

Cinq ans se sont écoulés ; le nombre des cas traités à l'hôpital est devenu beaucoup plus considérable, et je n'ai rien à changer à cette proposition.

Chantemesse.

NOTE.

Le Centenaire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Angers

L'Ecole de Médecine et de Pharmacie a décidé de célébrer le Centenaire de sa fondation (novembre 1807).

A l'occasion de cette solennité, à laquelle seront conviés tous les anciens élèves de l'Ecole, il sera publié un beau volume in-4° d'environ 300 pages, imprimé sur papier de luxe et orné de nombreuses illustrations.

Il contiendra 40 à 50 portraits, des plans de l'Ecole à différentes époques et des vues des salles de cours et des différents services.

Le texte de ce volume, *dû à la collaboration de tous les professeurs de l'École*, comprendra :

1° L'histoire de l'Ecole depuis 100 ans par le Directeur ;

2° L'historique de chacune des chaires par le professeur qui l'occupe actuellement ;

3° Les listes, depuis la fondation, des directeurs, professeurs, professeurs suppléants, chefs des travaux, des étudiants en médecine et en pharmacie, des élèves du P. C. N., des externes, internes, prosecteurs et aides-prosecteurs, préparateurs de chimie, physique et histoire naturelle, internes sous-bibliothécaires, etc.

Ces quelques renseignements suffisent à faire ressortir l'intérêt de cet ouvrage.

Le nombre des volumes à imprimer devant être proportionné à celui des souscripteurs, il importe que les personnes qui n'ont pas encore souscrit envoient sans retard, revêtu de leur signature, le bulletin inclus à l'adresse soit de l'un des membres du Comité ci-dessous, soit à MM. Germain et G. Grassin, éditeurs à Angers.

Le prix du volume par souscription est de **10 francs.**

Le Comité du Centenaire :

Legludic, Tesson père, Mareau, Jagot, Monprofit, Thézée, Tabuteau, Tesson fils, Montier.

Les souscripteurs recevront en outre gratuitement une plaquette commémorative de la fête du Centenaire.

Nouvelles publications

Chez Alcan.

L'alimentation à bon marché saine et rationnelle, par Jean Lahor et le Dr Lucien-Graux. 1 vol. in-16, fr. 3,50.

M. Jean Lahor (Dr Cazalis) et le Dr Lucien-Graux posent ici le problème si grave pour nos démocraties : l'*Alimentation à bon marché, saine et rationnelle*. L'ont-ils résolu ? Nous le voudrions espérer. Ils ont le mérite au moins d'appeler sur lui l'attention de la démocratie française qui s'en est, il nous semble, trop peu préoccupée jusqu'ici. Voici quelques-unes de leurs solutions : *abrogation des lois protectionnistes*, des taxes qui font renchérir le prix des substances alimentaires les plus nécessaires à la vie, généralisation d'un *enseignement ménager* vraiment pratique ; *régime végétarien mixte* plus en faveur ; création et multiplication de *cuisines populaires*, ou *à bon marché*, comme celles qui existent à Lyon, en Suisse, en Allemagne, mais transformées, agrandies, et qui seraient un jour à celles d'aujourd'hui ce que nos grands magasins sont aux petits magasins d'autrefois, etc. M. J. Lahor complète ainsi sa tétralogie qu'il a commencée en donnant déjà les *Habitations, leur décoration et leur mobilier à bon marché*.

CONVENTION SANITAIRE INTERNATIONALE

(Suite).

Section III : *Mesures dans les ports et aux frontières de mer.* — Art. 20. — Classification des navires. — Est considéré comme infecté le navire qui a la peste ou le choléra à bord ou qui a présenté un ou plusieurs cas de peste ou de choléra depuis sept jours.

Est considéré comme suspect le navire à bord duquel il y a eu des cas de peste ou de choléra au moment du départ ou pendant la traversée, mais aucun cas nouveau depuis sept jours.

Est considéré comme indemne, bien que venant d'un port contaminé, le navire qui n'a eu ni décès, ni cas de peste ou de choléra à bord, soit avant le départ, soit pendant la traversée, soit au moment de l'arrivée.

Art. 21. — Les navires infectés de peste sont soumis au régime suivant :

1° Visite médicale ;

2° Les malades sont immédiatement débarqués et isolés ;

3° Les autres personnes doivent être également débarquées si possible, et soumises à dater de l'arrivée. soit à une observation (1) qui ne dépassera pas cinq jours et pourra être suivie ou non d'une surveillance (2) de cinq jours au plus, soit simplement à une surveillance qui ne pourra excéder dix jours.

Il appartient à l'autorité sanitaire du port d'appliquer celle de ces mesures qui lui paraît préférable selon la date du dernier cas, l'état du navire et les possibilités locales ;

4° Le linge sale, les effets à usage et les objets de l'équipage (3) et des passagers qui, de l'avis de l'autorité sanitaire, sont considérés comme contaminés seront désinfectés ;

5° Les parties du navire qui ont été habitées par des pesteux ou qui, de l'avis de l'autorité sanitaire, sont considérées comme contaminées, doivent être désinfectées ;

6° La destruction des rats du navire doit être effectuée avant ou après le déchargement de la cargaison le plus rapidement possible et, en tout cas, dans un délai maximum de quarante-huit heures, en évitant de détériorer les marchandises, les tôles et les machines.

Pour les navires sur lest, cette opération doit se faire le plus tôt possible avant le chargement.

Art. 22. — Les navires suspects de peste sont soumis aux mesures qui sont indiqués sous les numéros 1, 4 et 5 de l'article 21.

En outre, l'équipage et les passagers peuvent être soumis à une surveillance qui ne dépassera pas cinq jours à dater de l'arrivée du navire. On peut, pendant le même temps, empêcher le débarquement de l'équipage, sauf pour raisons de service.

Il est recommandé de détruire les rats du navire. Cette destruction est effectuée, avant ou après le déchargement de la cargaison, le plus rapidement possible et, en tout cas, dans un délai maximum de quarante-huit heures, en évitant de détériorer les marchandises, les tôles et les machines.

Pour les navires sur lest, cette opération se fera s'il y a lieu, le plus tôt possible et, en tout cas, avant le déchargement.

(1) Le mot « observation » signifie : isolement des voyageurs soit à bord d'un navire, soit dans une station sanitaire, avant qu'ils n'obtiennent la libre pratique.

(2) Le mot « surveillance » signifie que les voyageurs ne sont pas isolés, qu'ils obtiennent tout de suite la libre pratique, mais sont signalés à l'autorité dans les diverses localités où ils se rendent et soumis à un examen médical constatant leur état de santé.

(3) Le mot « équipage » s'applique aux personnes qui font ou ont fait partie de l'équipage ou du personnel du service de bord y compris les maîtres d'hôtel, garçons, cafedji, etc. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre ce mot chaque fois qu'il est employé dans la présente convention.

Art. 25. — Les navires indemnes de peste sont admis à la libre pratique immédiate, quelle que soit la nature de leur patente.

Le seul régime que peut prescrire à leur sujet l'autorité du port d'arrivée consiste dans les mesures suivantes :

1° Visite médicale :

2° Désinfection du linge sale, des effets à usage et des autres objets de l'équipage et des passagers, mais seulement dans les cas exceptionnels, lorsque l'autorité sanitaire a des raisons spéciales de croire à leur contamination ;

3° Sans que la mesure puisse être érigée en règle générale, l'autorité sanitaire peut soumettre les navires venant d'un port contaminé à une opération destinée à détruire les rats à bords, avant ou après le déchargement de la cargaison. Cette opération doit être faite aussitôt que possible et, en tout cas, ne doit pas durer plus de vingt-quatre heures en évitant de détériorer les marchandises, les tôles et les machines et d'entraver la circulation des passagers et de l'équipage entre les navires et la terre ferme. Pour les navires sur lest, il sera procédé, s'il y a lieu, à cette opération le plus tôt possible et en tout cas avant le chargement.

Lorsqu'un navire venant d'un port contaminé a été soumis à la destruction des rats, celle-ci ne peut être renouvelée que si le navire a fait relâche à un port contaminé en s'y amarrant à quai, ou si la présence des rats morts ou malades est constatée à bord.

L'équipage et les passagers peuvent être soumis à une surveilllance qui ne dépassera pas cinq jours à compter de la date où le navire est parti du port contaminé. On peut également, pendant le même temps, empêcher le débarquement de l'équipage, sauf pour raisons de service.

L'autorité compétente du port d'arrivée peut toujours réclamer sous serment un certificat du médecin du bord ou, à son défaut, du capitaine, attestant qu'il n'y a pas eu de cas de peste sur le navire depuis le départ et qu'une mortalité insolite des rats n'a pas été constatée.

Art. 24. — Lorsque, sur un navire indemne, des rats ont été reconnus pesteux après examen bactériologique, ou bien que l'on constate parmi ces rongeurs une mortalité insolite, il y a lieu de faire application des mesures suivantes :

I. Navires avec rats pesteux :

a. Visite médicale ;

b. Les rats doivent être détruits, avant ou après le déchargement de la cargaison, le plus rapidement possible et, en tout cas, dans un délai maximum de quarante-huit heures, en évitant de détériorer les marchandises, les tôles et les machines. Les navires sur lest subissent cette opération le plus tôt possible et, en tout cas, avant le chargement ;

c. Les parties du navire et les objets que l'autorité sanitaire locale juge être contaminés sont désinfectés ;

d. Les passagers et l'équipage peuvent être soumis à une surveillance dont la durée ne doit pas dépasser cinq jours comptés à partir la date d'arrivée, sauf des cas exceptionnels où l'autorité sanitaire peut prolonger la surveillance jusqu'à un maximum de dix jours.

II. Navires où est constatée une mortalité insolite des rats.

a. Visite médicale ;

b. L'examen des rats au point de vue de la peste sera fait autant et aussi vite que possible ;

c. Si la destruction des rats est jugée nécessaire, elle aura lieu, dans les conditions indiquées ci-dessus, relativement aux navires avec rats pesteux ;

d. Jusqu'à ce que tout soupçon soit écarté, les passagers et l'équipage peuvent être soumis à une surveillance dont la durée ne dépassera pas cinq jours comptés à partir de la date d'arrivée, sauf dans des cas exceptionnels où l'autorité sanitaire peut prolonger la surveillance jusqu'à un maximum de dix jours.

Art. 25.— L'autorité sanitaire du port délivre au capitaine, à l'armateur ou à son agent, toutes les fois que la demande est faite, un certificat constatant que les mesures de destruction des rats ont été effectuées et indiquant les raisons pour lesquelles ces mesures ont été appliquées.

Art. 26. — Les navires infectés de choléra sont soumis au régime suivant :

1° Visite médicale :

2° Les malades sont immédiatement débarqués et isolés ;

3° Les autres personnes doivent être également débarquées si possible, et soumises à dater de l'arrivée du navire à une observation ou à une surveillance dont la durée variera, selon l'état sanitaire du navire et selon la date du dernier cas, sans pouvoir dépasser cinq jours ;

4° Le linge sale, les effets à usage et les objets de l'équipage et des passagers qui, de l'avis de l'autorité sanitaire du port, sont considérés comme contaminés, sont désinfectés ;

5° Les parties du navire qui ont été habitées par les malades atteints de choléra, ou qui sont considérées par l'autorité sanitaire comme contaminées, sont désinfectées ;

6° L'eau de la cale est évacuée après désinfection.

L'autorité sanitaire peut ordonner la substitution d'une bonne eau potable à celle qui est emmagasinée à bord.

Il peut être interdit de laisser s'écouler ou de jeter dans les eaux du port les déjections humaines, à moins de désinfection préalable.

Art. 27. — Les navires suspects de choléra sont soumis aux mesures qui sont prescrites sous les numéros 1°, 4°, 5° et 6° de l'article 26.

L'équipage et les passagers peuvent être soumis à une surveillance qui ne doit pas dépasser cinq jours à dater de l'arrivée du navire. Il est recommandé d'empêcher, pendant le même temps, le débarquement de l'équipage, sauf pour raisons de service.

Art. 28. — Les navires indemnes de choléra sont admis à la libre pratique immédiate, quelle que soit la nature de leur patente.

Le seul régime que puisse prescrire à leur sujet l'autorité du port d'arrivée consiste dans les mesures prévues aux numéros 1°, 4° et 6° de l'article 26.

L'équipage et les passagers peuvent être soumis, au point de vue de leur état de santé, à une surveillance qui ne doit pas dépasser cinq jours à compter de la date où le navire est parti du port contaminé.

Il est recommandé d'empêcher, pendant le même temps, le débarquement de l'équipage, sauf pour raisons de service.

L'autorité compétente du port d'arrivée peut toujours réclamer sous serment un certificat du médecin du bord ou, à son défaut, du capitaine, attestant qu'il n'y a pas eu de cas de choléra sur le navire depuis le départ.

Art. 29. — L'autorité compétente tiendra compte, pour l'application des mesures indiquées dans les articles 21 à 28

de la présence d'un médecin et d'appareils de désinfection (étuves) à bord des navires des trois catégories susmentionnées.

En ce qui concerne la peste, elle aura égard également à l'installation à bord d'appareils de destruction des rats.

Les autorités sanitaires des Etats auxquels il conviendrait de s'entendre sur ce point pourront dispenser de la visite médicale et d'autres mesures les navires indemnes qui auraient à bord un médecin spécialement commissionné par leur pays.

Art. 30. — Des mesures spéciales peuvent être prescrites à l'égard des navires encombrés, notamment des navires d'émigrants ou de tout autre navire offrant de mauvaises conditions d'hygiène.

Art. 31. — Tout navire qui ne veut pas se soumettre aux obligations imposées par l'autorité du port en vertu des stipulations de la présente convention est libre de reprendre la mer.

Il peut être autorisé à débarquer ses marchandises après que les précautions nécessaires auront été prises, savoir :

1° Isolement du navire, de l'équipage et des passagers.

3° En ce qui concerne la peste, demande des renseignements relatifs à l'existence de mortalité insolite parmi les rats ;

8° En ce qui concerne le choléra, évacuation de l'eau de cale après désinfection et substitution d'une bonne eau potable à celle qui est emmagasinée à bord.

Il peut également être autorisé à débarquer des passagers qui en font la demande, à la condition que ceux-ci se soumettent aux mesures prescrites par l'autorité locale.

Art. 32. — Les navires d'une provenance contaminée qui ont été désinfectés et ont été l'objet de mesures sanitaires appliquées d'une façon suffisante, ne subiront pas une seconde fois ces mesures à leur arrivée dans un port nouveau, à la condition qu'il ne se soit produit aucun cas depuis que la désinfection a été pratiquée, et qu'ils n'aient pas fait escale dans un port contaminé.

Quand un navire débarque seulement des passagers et leurs bagages ou la malle postale, sans avoir été en communication avec la terre ferme, il n'est pas considéré comme ayant touché le port.

Art. 33. — Les passagers arrivés par un navire infecté ont la faculté de réclamer de l'autorité sanitaire du port un certificat indiquant la date de leur arrivée et les mesures auxquelles ils ont été soumis, ainsi que leurs bagages.

Art. 34. — Les bateaux de cabotage feront l'objet d'un régime spécial à établir d'un commun accord entre les pays intéressés.

Art. 35. — Sans préjudice du droit qu'ont les gouvernements de se mettre d'accord pour organiser des stations sanitaires communes, chaque pays doit pourvoir au moins un des ports du littoral de chacune de ses mers d'une organisation et d'un outillage suffisants pour recevoir un navire, quel que soit son état sanitaire.

Lorsqu'un navire indemne, venant d'un port contaminé, arrive dans un grand port de navigation maritime, il est recommandé de ne pas le renvoyer à un autre port en vue de l'exécution des mesures sanitaires prescrites.

Dans chaque pays, les ports ouverts aux provenances de ports contaminés de peste ou de choléra, doivent être outillés de telle façon que les navires indemnes puissent y subir, dès leur arrivée, les mesures prescrites, et ne soient pas envoyés, à cet effet, dans un autre port.

Les gouvernements feront connaître les ports qui sont ouverts chez eux aux provenances de ports contaminés de peste ou de choléra.

Art. 36. — Il est recommandé que, dans les grands ports de navigation maritime, il soit établi :

a. Un service médical régulier du port et une surveillance médicale permanente de l'état sanitaire des équipages et de la population du port ;

b. Des locaux appropriés à l'isolement des malades et à l'observation des personnes suspectes ;

c. Des installations nécessaires à une désinfection efficace et des laboratoires bactériologiques ;

d. Un service d'eau potable non suspecte à l'usage du port et l'application d'un système présentant toute la sécurité possible pour l'enlèvement des déchets et ordures.

Section IV : *Mesures aux frontières de terre. Voyageurs. Chemins de fer. Zones frontières. Voies fluviales.* —

Art. 37. — Il ne doit plus être établi de quarantaines terrestres.

Seules, les personnes présentant des symptômes de peste ou de choléra peuvent être retenues aux frontières.

Ce principe n'exclut pas le droit, pour chaque Etat, de fermer au besoin une partie de ses frontières.

Art. 38. — Il importe que les voyageurs soient soumis, au point de vue de leur état de santé, à une surveillance de la part du personnel des chemins de fer.

Art. 39. — L'intervention médicale se borne à une visite de voyageurs et aux soins à donner aux malades. Si cette visite se fait, elle est combinée, autant que possible, avec la visite douanière, de manière que les voyageurs soient retenus le moins longtemps possible. Les personnes visiblement indisposées sont seules soumises à un examen médical approfondi.

Art. 40. — Dès que les voyageurs venant d'un endroit contaminé seront arrivés à destination, il serait de la plus haute utilité de les soumettre à une surveillance qui ne devrait pas dépasser dix ou cinq jours à compter de la date du départ, suivant qu'il s'agit respectivement de peste ou de choléra.

Art. 41. — Les gouvernements se réservent le droit de prendre des mesures particulières à l'égard de certaines catégories de personnes, notamment des bohémiens et des vagabonds, des émigrants et des personnes voyageant ou passant la frontière par troupes.

Art. 42. — Les voitures affectées au transport des voyageurs, de la poste et des bagages ne peuvent être retenues aux frontières.

S'il arrive qu'une de ces voitures soit contaminée ou ait été occupée par un malade atteint de peste ou de choléra, elle sera détachée du train pour être désinfectée le plus tôt possible.

Il en sera de même pour les wagons à marchandises.

Art. 43. — Les mesures concernant le passage aux frontières du personnel des chemins de fer et de la poste sont du ressort des administrations intéressées. Elles sont combinées de façon à ne pas entraver le service.

(*A suivre.*)

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

La médecine à l'Exposition du Livre et à l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau (Eté 1907) (1).

J'ai visité avec plaisir à l'Exposition du Livre, au Grand Palais des Champs-Elysées, les salles de la section rétrospective, organisée par M. Paul Flobert et la Société du Vieux Papier. Un catalogue des richesses exposées ici par d'heureux collectionneurs est, paraît-il, sous presse; il facilitera les recherches au sein de cet océan de documents, images satiriques ou religieuses, jeux de cartes, ex-libris, chansons, cartes de visite, lettres de mariage ou de mort, diplômes, autographes, billets de théâtre ou de loterie, assignats ou prospectus qui emplissent les vitrines de l'exposition ou en tapissent les murs.

Les documents hospitaliers sont nombreux. Voici d'abord « en faveur d'un bon pauvre » un certificat de « l'Econome de l'hôpital général de Paris, en la maison et château de Bicestre », daté de 1748. Un *Bulletin pour certificat de vie et attestation de Payement*, établi en 1827, à l'hospice des Enfants Trouvés, est orné d'un médaillon finement gravé à l'effigie de saint Vincent de Paul. A citer encore un billet de sortie de l'hôpital de Scey-sur-Saône, un laisser-passer de l'hospice des Enfants de la Patrie, un billet de sortie de l'hôpital de Weissenfels, de 1813; un certificat du Grand Hospice d'Humanité de Paris, portant, avec la date de l'an III, la signature de l'hospitalière Capart, provient des cartons de M. Montorgueil.

La sensiblerie grandiloquente des dernières années du XVIIIe siècle se reflète jusque dans les papiers administratifs; ainsi lit-on sur un certificat des hôpitaux militaires de cette époque qu'*il est doux de donner ses soins à l'humanité souffrante*.

Voici un extrait du registre mortuaire de l'hôpital de la marine du port de Rochefort du 15 pluviôse an VIII de la République, un congé de réforme du 52e régiment d'infanterie de ligne de 1809, la lettre de service d'un officier de santé auxiliaire de 3e classe de la marine de l'an XII.

Un souvenir de l'Année Terrible : un laisser-passer signé du général Trochu en faveur du « docteur Larrey, membre de la Commission supérieure d'inspection du service des blessés » (*Collection Montorgueil*).

Vieux de 97 ans est le diplôme de pharmacien de Louis-Guillaume Rivaud, natif de la Guadeloupe. Il est orné d'une vignette compliquée où cinq serpents voisinent avec un coq, un palmier, des cactus et des plantes médicinales; il porte les signatures de J.-J. Le Roux, doyen par intérim, de Chaussier et de Deyeux, professeurs à la Faculté de médecine, celles de Vauquelin, directeur de l'Ecole de pharmacie, du directeur-adjoint Trusson et du professeur-secrétaire Bouillon-Lagrange (1).

Citons encore un billet de la loterie organisée au profit des victimes du choléra lors de l'épidémie de 1884, les certificats constatant l'admission de M. Desmarets fils, naturaliste, à la Société du Muséum d'instruction publique de Bordeaux et à la Société philomatique de Paris (*Collection Bougeot*).

Un cahier in-quarto est destiné à célébrer les « Vertus et effets de l'excellente eau admirable ou eau de Cologne, approuvée par la Faculté de médecine, le 13 janvier 1727 ». Un placard nous apprend qu'un certain suc de réglisse est souverain « contre les chaleurs de gorge », et « détache les flegmes de la poitrine »; un autre, que la *Boule d'acier, dite vulnéraire* « se vend chez le [sieur Mandel, maître-apothicaire à Nancy, près le Mont-de-Piété, n° 309 ».

A noter la « Manière de secourir promptement et efficacement les personnes noyées », et l' « avis sur les moyens pratiqués avec succès pour sauver : 1° les personnes noyées; 2° celles qui ont été suffoquées par des vapeurs méphitiques, telles que celles du charbon, du vin, des mines, etc.; 3° les enfans qui paroissent morts en naissant et qu'il est facile d'appeler à la vie; 4° les personnes qui ont été mordues par des chiens enragés; 5° celles qui ont été empoisonnées. Extrait des mémoires de M. Portal, médecin consultant de Monsieur, de l'Académie royale des Sciences, publiés par ordre du gouvernement ».

Parmi les images religieuses, citons celle de Saint-Roch, gentilhomme de Montpellier, qui, en temps de peste,

« ... visita les hôpitaux de l'Italie.

Guérissant tout, au nom de Dieu, de cette épidémie », le cantique de saint Denys, patron de Rochegude, secourable aux aveugles, boiteux, aux enragés, aux frénétiques, aux insensés, aux lunatiques, à ceux « que le mal caduc travaille »; l'image de Saint-Cornely,

(1) Communication faite à la *Société française d'Histoire de la médecine* (séance du 16 octobre).

(1) Voir le fac-similé d'un diplôme de 1805 dans : *Centenaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, 1803-1903.* — Paris, Joanin, grand in-4°.

protecteur des bestiaux, encadrée de douze couplets sur l'air du *Juif errant*, celle du bienheureux Thomas Hélie, prêtre de Biville :

« Sur la tombe d'Hélie
On a vu des noyés
Revenir à la vie
Et par lui renvoyés
Disant : grâce à Thomas
Nous bravons le trépas.

Scrofuleux, hydropiques,
Sourds, muets et goutteux,
Manchots, paralytiques,
Aveugles et boiteux,
Célébrez à jamais
De Thomas les bienfaits. »

Voici encore une chanson : « Pasteur n'est plus. Regrets à l'immortel savant. Créée par Marius Richard à la Scala. — Musique de Alfred Vieillot. — Bigot, éditeur, 157, rue du Temple. » (*Collection Montorgueil*). Une image témoigne de l'action puissante que les prodiges de la nature exercent sur l'imagination populaire. C'est le portrait grossièrement enluminé d'une dame irlandaise née le 6 février 1794 : « Sa taille est belle et parfaite, mais sa tête et sa figure ressemblent à celle d'un cochon ».

Bien joli est cet *Herbarium* de N. Hedwig (Leipzig, 1799) où des plantes naturelles tiennent lieu de figures.

Pour finir disons quelques mots d'une pièce curieuse qu'on pourrait considérer comme une sorte d'illustration des annuaires du commerce parisien au temps de la Restauration. Il s'agit d'une sorte de *Jeu de l'oie*, édité par Mme veuve Chéreau, rue Saint-Jacques, n° 10 : « Le jeu de Paris en miniature, dans lequel sont représentés les Enseignes, Décors, Magasins, Boutiques et divers Etablissements des principaux marchands de Paris, leurs rues et numéros ».

Les vignettes qui décorent les numéros du jeu sont remplacées, réclame ingénieuse, par l'image de l'enseigne ou de la boutique d'un patenté parisien. On y remarque l'enseigne d'une sage-femme. La brave dame s'y est fait peindre en grande toilette, et les reins ceints d'un vaste tablier ; mais elle ne porte pas d'enfant dans ses bras, et soit modestie, soit louable sentiment de dignité professionnelle, elle a négligé de faire graver son nom, se contentant d'indiquer sa profession et son adresse : « Mme... Sage-Femme, rue d'Austerlitz, n° 8 ».

***

Notre collègue, M. Paul Delaunay a récemment attiré l'attention des lecteurs de *la France médicale* sur l'exposition de la vie populaire parisienne par le livre et par l'image, ouverte de juin à octobre à la Bibliothèque de la Ville de Paris. C'est la première d'une série d'expositions annuelles prévues dans la nouvelle organisation du service de la Bibliothèque et des travaux historiques. Le vendredi, des conférences sur la rue parisienne, les cris de Paris, la chanson, les fêtes, les sports et l'aérostation, sur les anciens plans, sur la littérature populaire, sur l'exercice des métiers, accompagnaient la présentation des objets exposés.

L'unique salle de l'exposition n'est pas grande, mais sa visite ne saurait être rapide. Toutes les pièces exposées, plans, livres ou images appartiennent aux collections de la Bibliothèque de la Ville. Chacune est accompagnée d'une notice explicative, et un guide imprimé, que distribue gratuitement le surveillant, facilite encore la visite de l'exposition. Ajoutons, et c'est là que je voulais en venir, que l'histoire de la médecine y est bien représentée.

L'ancienne faculté de médecine ainsi que la nouvelle sont ici en photographies ; de même cette partie de la rue de l'Ecole-de-Médecine qu'absorba le boulevard Saint-Germain, celle-là qui sous le nom de rue des Boucheries, ne comptait pas moins de vingt-cinq étaux de bouchers, dont l'un appartenait au conventionnel Legendre.

La belle collection de plans du XVIe et du XVIIe siècle qui occupe les vitrines voisines de l'entrée de la salle est nécessaire à quiconque cherche à se reconnaître dans la topographie de ces quartiers de la rive gauche, aujourd'hui si transformés. Elle permet également de préciser l'emplacement des anciens hôpitaux, et notamment de la Charité, de l'hôpital Saint-Louis, des Quinze-Vingts de la rue Saint-Honoré, de l'Hôtel-Dieu.

Des photographies montrent l'ancien Hôtel-Dieu et ses cagnards, l'annexe de la rue de la Bûcherie, les rues de Perpignan et des Marmousets, que fit disparaître la construction de l'Hôtel-Dieu actuel. C'est encore l'histoire des hôpitaux parisiens qu'intéresse une photographie du bâtiment Monthyon, au Parvis Notre-Dame, prise en 1877, et deux volumes du XVIIe siècle où sont relatés les enchantements du château de Bicêtre.

Une « Ordonnance du Roy sur le nettoyement de la ville et faulxbourgs de Paris », imprimée en 1653, avec privilège « à Paris, pour Jean Dallier, marchant Libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Roze blanche », serait à sa place dans un musée d'hygiène. Il en est de même d'une ordonnance de police de 1670 constatant qu'on avait jeté dans le parterre de la Place Royale « mesmes des bestes mortes », et défendant d'y décharger aucune ordure, « d'y tendre ou sécher du linge, à peine d'amende et de prison ».

Le règlement intérieur de la manufacture des Gobelins de 1739 nous montre comment à cette époque l'Etat y assurait le service médical :

« Le Roy ayant voulu, dans l'établissement de Sa Manufacture Royale des Gobelins, que les Ouvriers fussent promptement secourus dans leurs maladies ou accidens qui pourroient leur arriver, a pour cet effet établi dans ladite Manufacture un Chirurgien aux appointemens de 400 liv., à la charge de donner sa main d'œuvre à tous les ouvriers, et même aux apprentis ; exiger aucuns payemens, n'étant point obligé

de leur fournir aucuns médicamens, emplâtre ni linge, en cas de blessures ou autres accidens.

« Tous les dits Ouvriers payeront audit Chirurgien la somme de 4 livres par année, de laquelle somme les Maîtres Entrepreneurs seront reponsables ; à la charge audit chirurgien de faire raser tous les dits Ouvriers une fois la semaine, qui sera le Samedy, sans qu'ils puissent exiger d'autres jours que du consentement dudit Chirurgien, le tout proprement, c'est-à-dire, qu'il y aura un Linge blanc dans chaque Attelier le jour qu'ils seront rasez, par un ou deux Garçons qui sçachent bien raser.

« Les Ouvriers qui voudront être rasez deux fois par semaine seront les Maîtres de le faire faire ou bon leur semblera ; sans que le dit Chirurgien y puisse trouver à redire. »

Peut-être faut-il rattacher aussi à des préoccupations hygiéniques cet avertissement « d'oster les Boutiques des Perruquieres, qui vendent les cheveux des morts et des vivans », qu'un moine ligueur adressa « au Conseil d'Estat general de la Saincte Union de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine ».

Un petit livre du XVI^e^ siècle contient le récit d'une inondation au faubourg Saint-Marcel; c'est également un débordement de la Bièvre dans ce faubourg, qui détruisit la première école de pharmacie, celle que Nicolas Houel avait établie dans les bâtiments de l'hôpital de Lourcine. Intéressantes aussi pour l'histoire de l'apothicairerie sont les planches représentant les jetons de l'échevinage parisien, accrochées un peu trop haut au gré des visiteurs, et ce billet :

« M.

« Vous estes priés de la part de Messieurs les Gardes du corps de l'Epicerie et Apothicairerie, de leur faire l'honneur d'assister au service qu'ils feront célébrer en l'Eglise des Grands Augustins (*mercredy 15 may 1771 à dix heures du matin*), pour le repos de l'âme de M. (^e^ *Bertrand Couzier*) ancien Garde, leur Confrère.

« Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaît. »

La formule de ce billet est imprimée, mais la date et le nom du défunt sont manuscrits.

M. L. Picard, auteur d'une curieuse étude sur les billets d'enterrement de médecins (1), aurait vu ici avec intérêt la lettre de part des obsèques de Bichat, célébrées le 4 thermidor an X à 10 h. du matin à Notre-Dame, et celle des obsèques de Royer-Collard, professeur à la Faculté de médecine, qui eurent lieu le 29 novembre 1825, « en l'Eglise de Saint-Louis en l'Isle ». Ni l une ni l'autre de ces deux lettres n'est encadrée de noir ; on sait que la bordure noire ne devint d'un usage fréquent que vers le milieu du XIX^e^ siècle.

Chose curieuse, la plus ancienne lettre de part exposée à l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, la plus ancienne au surplus qu'on connaisse, est précisément celle d'un médecin. Elle date de 1625 :

« Vous estes prié d'assister au convoy et enterrement de feu maistre Jean Martin, Docteur en Medecine, Conseiller et Medecin ordinaire du Roy, Professeur de Sa Majesté en langue Arabesque, decedé en sa maison ruë de Verrerie, qui se fera ce jourd'huy, Dimanche 24. d'Aoust, à cinq heures du soir precisément en l'Eglise de sainct Benoist. »

A signaler aussi ce billet de mariage du XVIII^e^ siècle :

« Monsieur de Senac, Premier medecin du Roi, et Madame de Senac, sont venus pour avoir l'honneur de vous faire part du Mariage de Monsieur Senac de Meilhan, leur Fils, Maître de Requêtes, avec Mademoiselle Marchant de Varennes. » [16 avril 1765.]

Voici un opuscule qu'on vendait au XVIII^e^ siècle sur le Pont-Neuf. Son titre seul devait suffire à mettre en fureur les barbiers-chirurgiens : « *La Pogonotomie ou l'art d'apprendre à se raser soi-même, par le sieur Dusuel, fabricant de cuirs à rasoirs, sur le Pont-Neuf, adossé à la grille d'Henri IV.* »

J'ai cherché en vain dans cette vitrine du Pont-Neuf des pièces concernant les marchands d'orviétan ; elles y auraient été à leur place. Pourtant ni les vendeurs de drogues ni les empoisonneurs n'ont été oubliés. Un petit livre : *Les Cent drogues admirables du merveilleux opérateur des îles inconnues*, n'est qu'une satire du XVIII^e^ siècle contre les charlatans de la foire Saint-Germain, et une gravure étale à nos yeux le supplice que subit en place de Grève, le 6 mai 1777, « Antoine François Derues, empoisonneur de dessein prémédité ».

Théophraste Renaudot ne figure ici qu'en tant que créateur du « Bureau d'adresses ou de rencontre ». Pourtant un pamphlet, *le Nez pourry de Theophraste Renaudot, grand gazettier de France, et espion de Mazarin*, fait allusion à ses démêlés avec la Faculté de médecine.

Un *Jardin du roy tres chestien*, cultivé par le botaniste Jean Robin, occupait, vers 1609, la pointe occidentale de la Cité. Quant au jardin figuré sur un plan de 1636 sous le nom de *Jardin du roy pour la culture des plantes médicinales*, c'est le Jardin des Plantes de nos jours. Une affiche en latin annonce le cours qu'y professait au XVIII^e^ siècle l'un des Jussieu.

La vitrine des corporations renferme un document d'ordre plus vulgaire ; c'est le prospectus d'une pédicure, datant sans doute de l'époque du Premier Empire ou de la Restauration :

« Rue de la Jussienne, n° 11, à Paris.

« M^me^ Boudray

« Connue depuis long-temps pour la guérison radicale et sans douleurs des Cors, Oignons et Durillons aux Pieds ; elle traite les Personnes chez elle et celles qui

(1) L. Picard : *Billets d'enterrement de médecins du XVII^e^ au XIX^e^ siècle.* (*Chronique médicale*, 1905, p. 689.)

dent se guérir elles-mêmes, trouveront joint à son spécifique la manière de s'en servir.

« Elle va en ville quand on la demande.

« Nota. Il faut affranchir les Lettres. »

Enfin la tératologie elle-même est représentée ici par un opuscule du temps de la régence de Marie de Médicis : c'est le *Prodige d'un enfant monstrueux nay depuis peu au village de Pantain, proche de Paris, le 19. Jour de Juin mil six cens quinze.*

La tentative des organisateurs de l'exposition a pleinement réussi. Ils ont mis sous les yeux du public des pièces qu'auparavant les initiés seuls savaient découvrir sur les rayons ou dans les cartons de la Bibliothèque.

Souhaitons le même succès aux expositions futures.

Ernest Wickersheimer.

Revue des Travaux historiques.

Statuts des anciens chirurgiens et barbiers de Cambrais, par H. Coulon.

Ces statuts, qui selon l'auteur pourraient remonter au XIII^e^ siècle, ont été trouvés par lui dans le *Livre aux bans* (A. A. 101, fol. 253 à 255 v°, Arch. comm. de Cambrai), écrit vers 1445.

Ils comprennent 13 articles. Pour être reçu, l'aspirant devra travailler 6 jours dans la boutique d'un maître, dont 2 en présence des *Maïeurs*. Il paiera 60 s. t. pour sa maitrise ; 40 s. aux compagnons du métier pour sa bienvenue et 20 s. à la confrérie de Saint Cosme et Damien. Défense aux « barbiers et barbiresses » de saigner les lépreux. Défense de laisser le sang des saignées devant leur porte. Défense de parcourir la ville, le bassin à la main, en « cloquetant » dessus pour attirer les clients. — Défense de nourrir plus de deux pourceaux par an et de les vendre à qui que ce soit. Le reste est commun à toutes les communautés de chirurgiens.

Ces statuts étant tombés en désuétude, d'autres les remplacèrent en 1632. (Arch. comm. A. A. 103.) Ils ressemblent aux précédents avec quelques additions en plus. Ainsi « les ouvriers étranges se meslans de tailler et faire incisions pour pierre ou desrompure ne polront exercher » sans avoir deux maîtres avec eux et donneront un livre de cire à la confrérie plus 10 sols à ceux qui les assisteront. Ils seront tenus d'assister aux processions publiques et d'accompagner à leur dernière demeure ceux d'entre eux qui viendront à mourir. « Tous les triacleurs, vendeurs de drogues concernant la pharmacie et esracheurs de dents, estrangers et courant de ville en ville venans et estallans sur le marchet ou aultres endroitcs de la dite ville de Cambray, vendant leurs oingnemens, pouldres, huilles et aultres drogueries » seront condamnés à payer 2 fr. de cire à la confrérie. Le reste n'offre aucun intérêt particulier et se trouve dans tous les règlements du même genre.

(*Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1905). *Congrès des Sociétés savantes.*)

Les Origines de l'Aumônerie générale de Lyon, par H. de Boissieu.

(*Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4^e^ série, t. XX.)

Étude sur Pierre Aréoud, médecin et littérateur de Grenoble (1490-1571?), par Raoul Busquet, archiviste-bibliothécaire du gouvernement général d'Algérie, ancien archiviste de la ville de Grenoble.

Travail fort intéressant sur un médecin du XVI^e^ siècle et sur son rôle pendant les épidémies de peste si nombreuses à cette époque.

(*Bulletin de la Société littéraire et archéologique de Lyon*, 2^e^ et 3^e^ trimestres en 1907.)

Statuts et règlements que les médecins, chirurgiens, apothicaires du ressort de tout le marquisat de Séverac doivent garder et observer, par Molnié.

(*Mémoires de la Sociétédes lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. XVI.)

La peste à Rouen (1619-1623), par Ch. de Beaurepaire.

(*Travaux de l'Académie de Rouen, années 1905-1906.*)

Contrat relatif à la thériaque. — Août 1396 Un nommé Jehan Partout né à Iffendic en Bretagne (Ille-et-Vilaine), entre en qualité d'apprenti chez Jehan Marescot à Rouen. Il promet de le servir pendant un an mais ce dernier sera tenu, « monstrer et apprendre aud. Partout le mestier de *Triacleur*... et aussi que led. Jehan Partout sera tenu paier aud. Marescot la somme de XI s. t. pour lad. année ; et icelluy Marescot sera tenu trouver aud. Partout, lad. année durant seulement, toutes ses nécessités de boire, mengier, couchier et lever, feu, lit et hostel selon que son appartient ». Partout ne devra prendre aucun apprenti d'origine française. Si d'un autre côté il se trouve a « ouvrer » dans une foire ou marché avec son maître, toute la recette sera pour celui-ci qui de son côté devra pourvoir à sa nourriture ainsi qu'à celle de sa femme et de son cheval. Enfin, Partout s'oblige son « corps et biens » a tenir le marché.

Il s'agit dans la circonstance dc l'un de ces *Tiriacleurs* qui parcouraient jadis la France en débitant de la thériaque et peut-être aussi d'autres médicaments dans les foires et marchés. On en trouve encore quelques-uns de nos jours qui vont dans les campagnes,

mais ils se contentent de vendre aux paysans des drogues pour soigner leurs bestiaux.

(*Bulletin de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure*, t. XIV. 1re livraison 1907.)

P. R.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 16 octobre 1907.

Présidence de M. Paul Richer.

M. *Victor Nicaise*, au nom du secrétaire général, absent pour raison de santé, présente à la Société de la part de l'auteur: La Pharmacie en Poitou jusqu'a l'an XI, par *Pierre Rambaud*, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers et membre de la Société. In-8°, 800 p. Poitiers, 1907. (Extrait des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest) [V. Fr. Méd., 10 octobre 1907, p. 364].

M. *Nicaise* annonce la mort de M. *Maurice Albert*, chargé de cours à la Sorbonne et l'auteur si connu des *Médecins grecs à Rome*, — et de M. H. *Tourlet*, de Chinon, à qui l'on doit de si nombreux travaux sur l'histoire de la botanique et sur la flore tourangelle.

M. *Camille Vieillard*, trésorier de la Société, quittant Paris pour fixer sa résidence en province, se déclare obligé de résigner ses fonctions. M. le Président lui adresse les remerciements de la Société, et M. Nicaise est nommé trésorier intérimaire.

M. *Wickersheimer* lit une note sur la Médecine a l'Exposition du Livre et a l'Hotel Le Pelletier de Saint-Fargeau (été 1907). (V. plus haut, p. 377).

***

M. *Ruelle* signale, dans le *Bulletin épigraphique*, publié par M. A. Jacques Reinach, *Rev. des études grecques*, 1907, p. 77, une série de dédicaces de médecins qui ont subi victorieusement le concours annuel destiné à l'obtention du brevet d'Ἀρχίατροι. Le concours de 2 jours porte sur les matières suivantes : opérations chirurgicales, invention des instruments nécessaires aux opérations, résolution d'un cas médical proposé au candidat, soutenance d'une thèse. (Inscriptions publiées par J. Keil dans les Jakreshefte der Oesterreichischen archäolog. Instituts, VIII, 1905, 129. — Ces inscriptions ont été commentées par R. Pohl, *De Graecorum medicis publicis*, Berlin, 1905.

M. *Wickersheimer* présente à la Société 3 pièces entrées récemment à la Bibliothèque de la Faculté de médecine :

1° Un *Calendarium medicum ad usum saluberrimæ facultatis.* — Parisiis, typis Quillau, in-12, 102 pp., pour l'année 1781. Il offre, en commun avec l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Nationale, cette particularité que ses feuilles n'ont pas été pliées ;

2° Une circulaire de l'Ecole de Médecine de Paris aux administrations des départements, signée J.-J. Le Roux, président, Le Clerc, secrétaire, Touret, directeur, 6 ff. in-4°., n. ch. [Paris, Imprimerie Nationale]. Cette circulaire, dont la date a été laissée en blanc, a pour objet de provoquer une enquête sur les épidémies varioleuses et les résultats de l'inoculation. Elle est accompagnée d'une instruction pour la rédaction des tableaux destinés à répondre à cette enquête ;

3° Un placard de l'Université de Bâle portant la date du 29 août 1831, et annonçant la promotion au grade de docteur en chirurgie *honoris causa* du médecin Fr.-A. Schilling, de Griesheim (grand-duché de Bade).

La Revue

LES REMÈDES POPULAIRES DANS LE PAYS DES LANDES

Depuis un certain temps un nombre déjà respectable de thèses inaugurales ont été consacrées à l'étude des préjugés populaires médicaux et chirurgicaux des différentes provinces de France. Le si riche folk-lore français dans lequel puisent à pleines mains, pour leurs si attachantes publications, M. Paul Sébillot et ses collaborateurs, a sollicité à diverses reprises l'attention critique des médecins qui ont, en général, voulu ainsi poursuivre un double but : décrire les innombrables pratiques, pour la plupart plus que séculaires, de la médecine populaire dans un pays — comme tant d'autres — où tout le monde se croit médecin, et mettre en relief le danger que font souvent courir à la santé générale, tributaire, pour tant de raisons, de ce charlatanisme des foules, celles parmi ces pratiques qui ne se contentent pas d'être des vestiges pittoresques des vieilles croyances, et veulent supplanter la médecine et la chirurgie, là où, seules, celles-ci peuvent conjurer un danger.

Donc double tâche : mais je n'irai pas jusqu'à dire double plaisir, car je ne crois pas que, dans la seconde partie de leur œuvre, celle où ils mènent le bon combat contre ces manifestations polymorphes de l'exercice illégal de la médecine, nos confrères éprouvent un plaisir comparable à celui qu'ils ont trouvé à décrire ces vieilles superstitions au milieu desquelles ils ont souvent vécu leur enfance, ces vieilles coutumes dont la poésie les fait souvent sourire alors qu'ils fourbissent leurs arguments pour les combattre en médecins...

M. le Dr Paul Dubalen a étudié la médecine populaire dans le pays landais, et sur cette terre d'un charme si sauvage, il cueillit à pleines mains (1). « *Assurément, écrit-il, les Landes*

(1) Pratiques médicales populaires dans les Landes, par le Dr *Paul Dubalen*. Thèse de Lyon, 1907. In-8°, 84 p. Lyon. Rey, édit

ne sont plus telles que les ont dépeintes certains écrivains. Ce ne sont plus ces vastes marécages parcourus de loin en loin par des bergers montés sur des échasses ; ce n'est plus ce pays inculte et malsain habité par des gens malingres et rachitiques, et à l'esprit aussi neuf que les anciennes peuplades non civilisées. Les Landes, un des plus grands départements, sont devenues, en moins de cinquante ans, une des plus riches régions de la France, grâce aux progrès économiques rapidement réalisés ; mais il reste toujours une teinte, un souvenir du passé ; et pendant les longues veillées d'hiver, autour du foyer où flambent les aiguilles de pin, l'enfant écoute bouche bée les histoires étranges que raconte la grand'mère ou quelque voisine, avec les fioritures que toute vieille femme sait adjoindre à son récit. Des maladies mystérieuses avec des guérisons non moins surnaturelles en constituent le fond et le jeune auditeur se sent tout saisi... »

Jeunes et vieux, aurait pu dire M. Dubalen : car nul parmi ceux qui sont là, assis en rond autour de la cheminée, sous la lueur vacillante et ténue de la chandelle de résine, ne peut se soustraire au charme pénétrant de ces histoires-là.

M. Dubalen leur a consacré, à ces histoires, plus ou moins mystérieuses, la plus grande partie de sa thèse. Il la termine bien par un appel au zèle des médecins pour éclairer les magistrats sur la nécessaire application de la loi de 1892 et pour poursuivre dans leurs manigances ces concurrences déloyales... mais ce sont là choses très sérieuses et très rébarbatives dont nous laisserons le souci aux confrères qui vont partir en guerre contre les préjugés et l'obscurantisme, et nous reproduirons ici le premier chapitre qui expose des naïvetés, — de simples naïvetés qui sont des échos fidèles de la très ancienne vie de ce vieux coin français.

A. P.

C'est un travers bien singulier que chacun possède en soi-même que de se croire un peu médecin et de vouloir faire à tout prix bénéficier le voisin de ses connaissances thérapeutiques.

Les recettes des vieilles grand'mères se transmettent de génération en génération ; les remèdes de bonne femme se chuchotent le soir à la veillée et sont pieusement recueillis.

Comment sont-ils nés ?

La thérapeutique populaire n'est que la thérapeutique scientifique de hier. Le peuple n'a rien oublié. Il semblerait que l'homme, qui a presque tout perdu du passé, ait tenu à garder d'une façon intégrale ce qui se rapporte à ce qu'il a de plus cher, sa vie ; et à conserver sa confiance à toutes les pratiques que ses ancêtres croyaient être, à tort ou à raison, favorables à l'entretien de leur santé.

Lorsqu'on poursuit l'étude des remèdes populaires, on en rencontre de tellement grotesques qu'on se demande si ceux qui les emploient jouissent de toute leur raison. Après tout, nos railleries sont-elles peut-être inopportunes et injustes ? Qui pourrait assurer que nos arrière-neveux, souriant à leur tour des médications que nous préconisons, n'exerceront pas leur verve aux dépens des découvertes dont nous nous montrons si vains ?

Nous allons voir certaines maladies traitées par les médicaments les plus hétéroclites, et dont l'action semble, au premier abord, bien éloignée du rôle qu'on leur fait jouer mais pour presque tous il nous sera aisé de démontrer — sans pour cela vouloir excuser leur usage — soit que jadis on leur reconnaissait des vertus que la science et l'expérimentation sont venues détruire, soit que certaines légendes ou croyances leur avaient attribué des propriétés imaginaires.

Nous classerons donc les remèdes populaires de la façon suivante :

Les uns qui dérivent d'anciennes superstitions ou d'anciennes doctrines médicales.

Les autres qui dérivent uniquement de l'imagination populaire et religieuse.

Ceux-ci, moins nombreux, sont les moins intéressants.

Contre :

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le Ciel en fureur
Inventa pour punir...

la malpropreté,

la gale (puisqu'il faut l'appeler par son nom), nos paysans pratiquent un procédé dont le succès est subordonné à une condition *sine quâ non*.

En effet, dans nos campagnes, la personne qui croit devoir, pour se débarrasser de la gale, user du secret que nous allons faire connaître, s'estime heureuse, si elle ne gagne pas cette maladie longtemps avant le 24 juin ; ce n'est que le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste qu'elle peut tirer parti de ce secret.

Elle s'en va, avant le lever du soleil, dans un champ d'avoine, se déshabille entièrement et commence aussitôt, à travers la pièce et dans divers sens, une promenade pendant la durée de laquelle il lui faut dire et répéter sans interruption la prière que nous citons traduite en français.

« Nettoie-moi bien, fraîche rosée — Sens comme je suis galeux !
« Vois combien se trouve entaché tout mon corps des pieds à la-[tête]
« Des pustules, des démangeaisons, si tourmentante misère —
« Veuille bien me débarrasser, dans cette avoine ; car si tu fais
« Que je guérisse bientôt — nuit et jour je veux te bénir. »

Le malade évite de rencontrer les traces de tout autre galeux que le même motif aurait amené ; car, au lieu de guérir, s'il mettait les pieds là où aurait passé son pareil, il serait exposé à garder l'infirmité neuf ans ! Cette promenade dure fort longtemps, surtout si la fraîcheur de la température, à cette heure matinale, ne se fait pas trop sentir.

Si ce traitement n'a pas l'avantage de détruire les acares blottis dans leurs sillons, il a au moins celui de décrasser les pieds du Kneippiste d'occasion !

Une autre pratique populaire, dérivant de l'imagination religieuse, est celle qui veut que les femmes qui n'ont pas de lait, se rendent en dévotion, pour en avoir, auprès de fontaines, dites *fontaines de lait*.

A Arrengosse, on trouve une fontaine qui donne du lait.

A Argelouse, près de la route de Sore, la fontaine de Sainte-Marguerite, vierge et martyre, est visitée par les femmes qui désirent conserver leur lait.

A Belhade, la fontaine de Sainte-Anne, peu éloignée de l'église, possède les mêmes propriétés. La fontaine a été restaurée en 1889.

A Sore existe une fontaine réputée miraculeuse pour les nourrices privées de lait. Elle est située près du lieu où se trouvait la chapelle Saint-Rémi, qui dépendait de l'hôpital.

Certaines grottes à stalactites auraient les mêmes vertus galactogènes.

Dans la paroisse de Bostenx, canton de Mont-de-Marsan, au lieu dit Corbelut, se trouve la grotte *las mames* (les mamelles). Après une prière, les femmes sucent les stalactites.

L'offrande est portée à l'église.

Comme pratique due à l'imagination populaire, citons-en une, parmi le grand nombre, pour le *panaris*. Elle consiste à mettre son doigt dans l'oreille d'un chat vivant; moyen radical et qui fait honneur à l'esprit d'observation de celui qui le premier le préconisa; car il n'est pas douteux que le chat, qui ne passe pas pour un modèle de patience, doit, d'un coup de griffe rapide, opérer le naïf !

***

Passons maintenant en revue et étudions au point de vue médical diverses légendes qui forment notre premier groupe, de beaucoup le plus important.

Ce sont des recettes et pratiques qui dérivent de la **superstition ou d'anciennes doctrines médicales.**

Parmi les premières, voyons celles qui se rapportent à la *grossesse* et à l'*accouchement*.

Grossesse. — Veut-on, pendant la grossesse, savoir à quel sexe appartient le fœtus ? Que la femme enceinte jette derrière elle une pièce d'argent. Si c'est « pile » qui tourne, c'est une fille; si c'est « face » c'est un garçon.

Mentionnons que si une fille ou une femme mange un œuf à deux jaunes, elle aura des couches multiples (au moins deux enfants).

A peine une femme est-elle enceinte qu'elle est initiée aux périls imaginaires de son état.

Une des premières et principales recommandations qu'on lui adresse est *de ne point dévider*, parce que le mouvement de rotation exécuté par la main se transmet à l'enfant qui, tournant sur lui-même, enroule le cordon ombilical autour de son cou.

Accouchement. — Dans certaines localités, dès que les premières douleurs sont ressenties, la femme *s'empresse de passer les culottes de son mari;* celles-ci ont, paraît-il, la faculté d'accélérer le travail de l'accouchement !

Ailleurs, et si surtout le travail se prolonge au delà du temps ordinaire, les assistants font venir près de la parturiente une jeune fille: on pense généralement que la présence d'une *vierge* devra soulager la malade, et hâter l'accouchement, tout en le rendant plus facile ! Une coutume assez suivie est de réclamer l'assistance de certaines personnes avec qui la parturiente a pu avoir antérieurement quelque mécontentement, quelques motifs de haine, des altercations; une réconciliation, en cette circonstance, est jugée utile pour dénouer heureusement et rapidement les fils de la scène.

***

Arrêtons-nous enfin à **quelques remèdes populaires qui sont basés sur d'anciennes doctrines médicales.**

Du nouveau-né nous passons à l'enfant. Chez lui, il y a deux choses, qui, si elles ne constituent pas précisément des traitements, contribuent néanmoins au maintien de la santé. Ce sont les *gourmes* et les *poux*.

Les uns et les autres jouissent de la réputation de donner le teint frais et jamais une mère ne voudra libérer la tête de son enfant de ces placards de séborrhée qui constituent les *gourmes*, et qui sont si fréquents chez les enfants mal tenus; pas plus qu'elle ne voudra le nettoyer des poux qui le couvrent et qui sont considérés comme « la santé des enfants ». Ce sont des exutoires propres à faciliter [illegible] humeurs peccantes mises en honneur par l'école humoriste. Remède plus répugnant encore, [illegible] êtres ils sont pris comme apéritifs. « Les poux sont regardés comme apéritifs et fébrifuges (1). »

Un très grand rôle est attribué à la présence des *vers* dans la plupart des maladies des enfants; de là, le nombre incalculable de recettes pour chasser ou détruire ces parasites : *collier d'ail ; jus de citron et sel mélangés à de l'huile d'olive : lavements de lait de jument; tisane d'absinthe;* ce procédé est tout à la fois commode et économique, s'il n'est pas plus raisonnable que ses aînés, car dix centimes de semen-contra ou de mousse de Corse dispensent d'aller chez le médecin qui souvent n'est appelé que pour constater les progrès irrémédiables d'une maladie aiguë. La foi dans les parasites qui vivent à nos dépens est très vive, même parmi les gens du monde; il importe cependant de savoir que, dans l'immense majorité des cas, l'existence des lombrics dans l'intestin et même celle des vers dits improprement *solitaires* (car il n'est pas rare qu'on héberge plusieurs tœnias à la fois) ne produisent absolument aucun effet morbide.

Les autopsies prouvent tous les jours que les gens qui jouissaient de la meilleure santé portaient avec eux plusieurs de ces parasites, dont rien n'annonçait la présence; mais il est vrai aussi de dire que, sans doute par une disposition personnelle, par une sorte d'idiosyncrasie, ces mêmes vers, qui sont innocents chez le plus grand nombre, déterminent chez quelques-uns des accidents graves et variés disparaissant après leur expulsion.

Un des remèdes les plus usités de la médecine populaire est le *sel de cuisine*. S'agit-il d'une plaie, on lave avec de l'eau salée; un individu a-t-il fait une chute, a-t-il reçu des contusions, vite on lui fait avaler un verre d'eau salée. Cette médication est purement prophylactique; elle a pour but en effet de prévenir des accidents inflammatoires et notamment l'apparition d'un *phlegmon* (Mareye).

La névralgie sciatique, les douleurs rhumatismales sont calmées de la façon suivante :

Prendre du son de blé, le mêler à de l'urine fraîche et appliquer ce cataplasme sur la région douloureuse.

Evidemment l'emploi de l'urine en thérapeutique est très ancien, puisque Pline nous enseigne d'elle que : « Virilis podagris medetur, argumento fullonum, quos ideo tentari eo morbo negant (2). »

Et du reste cette médication est en soi-même assez logique; l'urine en fermentant forme de l'ammoniaque, et nous savons que la vésication par l'ammoniaque est employée dans les névralgies.

Contre les *épistaxis*, les *coupures*, le paysan emploie la toile d'araignée, qu'il applique sur les narines ou sur la plaie : « Elle est astringente, vulnéraire, consolidante; elle « arrête le sang, étant appliquée sur les plaies récentes(3). » Nous croyons plus volontiers que, jouant le rôle de corps étranger, elle ne sert tout bonnement qu'à favoriser la for-

(1) *Matière médicale de Salerne*, 1756, t. I, p. 581.
(2) [illegible]
(3) *Extr. de la mat. méd. de Geoffroy.*

mation d'un caillot, mais parfois aussi à produire le tétanos.

Sur les *fluxions dentaires*, des cataplasmes de figue, indication qu'on retrouve dans l'Ecole de Salerne :

... varios curatque humores.
Scrophæ tumor, glandes, ejus cataplasmate cedunt.

Du reste, nous lisons dans Dujardin-Beaumetz (1) « que « le latex de la figue sert à détruire les verrues et que la « décoction du ficus carica est fréquemment employée en « gargarisme dans les fluxions dentaires ou les angines lé- « gères ».

Contre les *névralgies hémorroïdaires*, les marrons d'Inde. Ce sont là des propriétés que nous n'avons pu relever à leur actif ; nous ne les trouvons que toniques, astringents, sternutatoires ou fébrifuges avec l'esculine, résine extraite de l'écorce de l'arbre. Il n'y a donc pas accord entre les vertus que leur prête le peuple et les propriétés thérapeutiques.

Du lumbago et des coliques néphrétiques, certains prétendent se préserver en portant en ceinture une corde de chanvre mâle. Cet usage dériverait-il des phylactères des Romains ? Nous voulons y voir plutôt la connaissance des propriétés thérapeutiques de cette plante depuis longtemps connues et exaltées dans le *cannabis indica*. Dioscoride en recommande le suc introduit dans l'oreille contre les *otalgies ;* Pline le conseille pour calmer les douleurs de *la goutte ;* Grimault (2) enfin recommande la « cannabine » dans les névralgies, les rhumatismes et la goutte. — « En « un mot, dit Dujardin-Beaumetz, le chanvre et le chanvre « indien surtout, a été recommandé et a pu être utile contre « le phénomène douleur. »

Le *persil* jouit dans la population rurale d'une assez grande renommée. De prime abord, il semble être doté de propriétés opposées, puisqu'on l'utilise, d'une part, pour combattre l'anaphrodisie des femmes, d'autre part, pour servir d'agalactique. En réalité, son mode d'action est unique et c'est à son seul pouvoir de congestionner les organes du petit bassin, qu'il doit aussi celui de diminuer la sécrétion lactée. Contre l'anaphrodisie et l'aménorrhée, on le prend en infusion : « Les fruits et les feuilles de persil jouissent « vraisemblablement, mais à un moindre degré, des pro- « priétés emménagogues de l'apiol (3). »

Comme agalactique, il constitue un remède très populaire. On fait un hachis de feuilles de persil fraîches qu'on applique sur les seins de la femme qui veut sevrer, et elle doit garder cet emplâtre pendant vingt-quatre heures, les seins fortement comprimés à l'aide d'une serviette : ce pansement doit être renouvelé tous les jours. Il ne faut pas rechercher dans ces applications externes un phénomène de congestion du côté des organes pelviens, ou une action quelconque de la plante, mais y voir simplement le résultat de la compression qui, pure et simple, aboutit, comme on sait, aux mêmes effets, bien que nous lisions dans Dujardin-Beaumetz que le « persil est employé comme résolutif dans les contusions, les « engorgements des mamelles, etc... »

Citons contre les *brûlures* quelques pansements très communs : recouvrir la plaie de pomme de terre, d'huile de noix ; pansements assez rationnels tous deux, puisqu'ils ont pour résultats, l'un, d'éviter le contact de l'air et par suite la sensation de cuisson qu'il provoque ; l'autre, de soulager la douleur par la sensation de fraîcheur que cause cette application.

Enfin, où la variété ne peut guère le céder qu'au grotesque, c'est dans le traitement *des verrues ;* l'imagination de chacun semble s'être donné libre cours.

1° Couper une pomme sur son arbre et la fendre vers son milieu. Frotter les verrues avec cette pomme en faisant neuf croix ; puis refermer la pomme ; la nouer fortement de façon à ce qu'elle se gâte sans s'ouvrir et la mettre sur le toit de la maison. Au fur et à mesure que la pomme se pourrira, les verrues disparaîtront.

2° Prendre un morceau de lard, en frotter les verrues et, cela fait, le déposer sous un fumier. Pendant qu'il se gâtera, les verrues disparaîtront.

3° On se sert beaucoup comme topique de jus de chélidoine ; mais afin que cette petite opération soit couronnée de succès, on y joint un peu de merveilleux. C'est ainsi qu'après avoir touché la verrue, on place la tige de la plante dans la crevasse d'une muraille où elle se dessèchera à l'abri de la lumière en même temps que les verrues s'atrophieront et tomberont ?

4° Envelopper dans un linge autant de pois qu'on a de verrues et le jeter dans un chemin fréquenté. Celui qui ramassera ce petit paquet prendra les verrues, tandis que celui qui les avait en sera débarrassé.

5° Prendre une anguille vivante ; lui couper la tête et frotter les verrues avec le sang qui s'écoulera de la plaie. Cela fait, on enterre la tête du poisson et quand celle-ci sera putréfiée, les verrues n'existeront plus !

Que ces pratiques grossières produisent un résultat positif, ce n'est pas pour nous surprendre outre mesure ; car il existe de nombreuses observations de verrues ayant disparu par autosuggestion ; et nous lisons dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie* de Lucas-Championnière (1) qu'Hamelin, de Hambourg, rapporte plusieurs cas de verrues guéries par des procédés populaires, superstitieux ou empiriques, tels qu'attouchements, prières, etc... ; que Paul Farez relate des cas guéris par suggestion ; que Bérillon cite une femme de Lausanne qui les guérit en les touchant avec une chemise tachée de sang menstruel ; que Gilbert, du Hâvre, les traite par intimidation ; qu'enfin, d'après Mocris, on les guérirait à Athènes en récitant des prières consacrées.

Paul Dubalen.

(1) Dujardin Beaumetz, *Dict. thérap.* « *figue* ».
(2) *Gaz. médic.* 1 63.
(3) Duj.-Beaumetz, *Dict. thérap.*

DOCUMENTS SUR LES MÉDECINS PARISIENS DU XVIe SIÈCLE.

Dans sa séance du 18 octobre, M. Babelon a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un travail de M. Emile Rivière sur les médecins parisiens au XVIe siècle. *Ce travail avait été lu par l'auteur au Congrès de Lyon (Avancement des Sciences, 1906) et a été complété par un autre travail du même auteur lu au Congrès de Reims de cette année.*

Nous espérons donner prochainement quelques fragments de ce dernier travail qui concerne les médecins et les apothicaires parisiens. En attendant, nous reproduisons ici quelques documents intéressants contenus dans le Mémoire présenté par M. Babelon à l'Institut.

(1) Octobre 1902, page 795.

Marchés à forfait pour soins médicaux.

A. — Le premier marché a été passé le 24 avril 1540 entre Jacques d'Esquire, barbier et « cirurgien », bourgeois de Paris, et Robert de Longue Joue, bourgeois de Paris, pour « parachever de penser et medicamenter bien et deuement, « ainsi qu'il appartient et au myeulx qu'il luy sera possible, « jusques à plaine guerysion, Laureus de Longue Joue, son « filz, et ce de la malladye appelée verolle, et le rendre saing « et nect, comme il apartient, le plus tost que faire se « pourra, et le nourryr, durant ledict temps... » ; prix huit écus d'or soleil (1).

B. — Le second marché est passé le 3 septembre 1543, entre Jean Vermillon, barbier-chirurgien, aux faubourgs Saint-Victor, et Guillaume Trouvé, marchand de chevaux, place Maulbert, pour « pencer et medicamenter... ainsi que « que ja il a commancé à faire, Claude Le Moyne, compai- « gnon de l'estrille, de present logé et malade en la maison « dudict Vermillon, et ce de certaine playe et coup de dague « que ledict Le Moyne a de present au dessoubz du palleron « de l'espaulle dextre, et en fera son debvoir jusques à fin « de guarison, ou de mort, si mort s'ensuyvoit, que Dieu ne « veult... » ; prix : douze écus d'or soleil, dont quatre écus antérieurement versés, quatre écus remis ce jour, et le reliquat à payer à l'expiration de la cure, « sans ce que audict « Vermillon soit aucune chose payé par ledict Trouvé pour « raison de la chambre que ledict Le Moyne a occuppée par « cy devant en ladicte maison dudict Vermillon, en le pen- « cant dudict coup... » (2).

B. — Un autre certificat médical ou mieux une *attestation de maladie*, non plus donnée cette fois par un praticien en l'art de guérir, chirurgien-barbier ou médecin, mais bien, ce qui est plus bizarre, par un apothicaire et *consorts*, est l'acte suivant qui figure, à la date du 21 février 1527, dans la « Lyace des nottes ou mynutes des contraictz receuz « par Me Pierre Crozon, comme notaire au Chastellet de « Paris ». (Page 152, numéro 746.)

Attestation, à la requête de l'intéressé, par Pierre des Rieux, apothicaire, épicier, bourgeois de Paris, Pierre de La Vergne et Pierre de Villiers, écoliers, étudiant à Paris, que Louis de La Gicenne, écuyer, seigneur de Marejouhl, archer sous la charge du vicomte de Turenne, est atteint, depuis huit jours, d'un catarrhe au côté gauche du visage et d'un flux de ventre, ce qui le met dans l'impossibilité de quitter Paris.

Honoraires pour soins donnés.

Nous avons trouvé dans le « Registre des contraictz receuz par feu me Yves Bourgeois » cité plus haut à la date du 11 avril 1540, la reconnaissance d'une dette contractée par un étudiant de l'Université de Paris pour soins médicaux et autres à lui donnés à la suite d'une blessure au genou (page 274, numéro 1412).

Reconnaissance par Jean Baudet, écolier étudiant en l'Université de Paris, demeurant d'ordinaire au collège du Plessis, actuellement logé dans la maison de Michel..., sur les fossés, entre les portes Saint-Michel et Saint-Germain-des-Prés, dans la chambre de Marion Guillotine, étant malade d'une blessure au genou, depuis le premier janvier, au profit de Nicole Poytel, maître des arts, régent au collège du Plessis, de diverses sommes, savoir 24 livres tournois à lui prêtées « pour son vivre de luy et de sa garde et gens qui l'ont penssé » ; 11 livres 4 sols tournois payés à Marion Guillotine, à raison de 3 sols tournois par journée de garde, l'oncle du malade lui ayant payé, d'autre part, 4 livres 10 sols tournois ; 4 livres tournois payées au médecin Pierre Formier ; et reconnaissance de toute autre somme que le créancier pourra ultérieurement avancer pour lui.

Ce document est curieux aussi en ce qu'il nous fait connaître le prix de la journée d'une garde-malade en l'an 1540. Quant à *Pierre Formier*, cité dans cet acte, il est un des rares médecins parisiens, dont nous avons relevé le nom, sur qui nous n'ayons trouvé aucun renseignement, non plus sur ses titres doctoraux ou professionnels que sur l'adresse de son domicile dans Paris.

Contrats d'apprentissage.

Enfin les derniers documents relatifs aux chirurgiens-barbiers, dont nous parlerons ici, sont des actes par lesquels tel ou tel jeune garçon — l'âge varie entre quatorze et dix-huit ans — était placé par un parent ou un protecteur, pour une ou plusieurs années, chez un chirurgien-barbier de Paris, qui devait l'initier à l'exercice de sa profession en même temps que lui fournir « le gîte et le couvert », contre une certaine redevance payable en écus d'or soleil, dont le montant était spécifié dans le contrat d'apprentissage.

Il est intéressant aussi de constater, parmi ces jeunes apprentis chirurgiens-barbiers, la présence parfois d'étrangers, tel un jeune Italien de dix-huit ans venu des environs de Turin à Paris pour y apprendre ledit *métier*.

Ces documents sont :

1° Le « contraict » de mise en apprentissage, pour dix-huit mois, par Michel Bonvalet, maître ès arts, écolier étudiant en l'Université de Paris, demeurant au collège de la Marche, de son frère, Ferry Bonvalet, âgé de seize ans, chez André des Marchais (1), barbier et chirurgien, à Paris, qui lui fournira le vivre, etc., et recevra sept écus d'or soleil.

Ce contrat porte la date du 15 janvier 1544 et appartient au « mynutier » de me Catherin Fardeau, pour la période s'étendant du 27 mars 1543 au 9 avril 1544. Il figure à la page 523, sous le numéro 2849.

2° Le contrat extrait du « Registre de Katherin Fardeau « pour l'année mil cinq cens quarante quatre ; et est assa- « voir que oudict registre y a plusieurs contractz qui ne « sont en ordre selon leurs dactes, neantmoins sont lesdic- « tes dactes d'iceulx bonnes et véritables », est aussi celui de mise en apprentissage, pour deux ans, par Marie de Luynes, veuve de François Errault, président de « Thurin » (2) et garde des sceaux de la chancellerie de France, représentée par Jean du Banc, son receveur, de Pierre Marchant, originaire de « Noulram près Thurin », âgé de dix-huit ans, chez Martin François, barbier-chirurgien, bourgeois de

(1) Cet acte est extrait du *Registre des contraictz receuz par feu me Yves Bourgeois, luy vivant notaire au Chastellet de Paris, es année mil cinq cens quarente*. Il figure à la page 275 sous le n° 1417.

(2) Registre de *me Katherin Fardeau*, « notaire au Chastellet de Paris, pour l'année mil cinq cens quarente-trois ». Il porte le numéro 2705, page 499.

(1) Encore appelé, dans certains actes, *Andry des Marchis*, bourgeois de Paris.

(2) Président du Parlement de Turin, en Italie.

aubert, qui lui fournira le gîte et le couvert erze écus d'or soleil.

porte la date du 23 janvier 1545 et le nu- 615 du Recueil.

rat figurant dans un autre Registre de Cathe- comprenant les actes passés en son étude du ril au 30 septembre 1545, et reproduit page 640 sous le numéro 3516, contrat de mise en apprentissage, pour trois ans, par Jean Thoumin, bourgeois de Paris, au Lion noir, rue Saint-Honoré, et Marie Clément, sa femme, veuve en premières noces de Guillaume Ribet, barbier-chirurgien, à Paris, de leur fils et beau-fils, Guillaume Ribet, chez Jacques Le Clerc, barbier chirurgien, à Saint-Marcel, qui lui fournira le gîte et le couvert et recevra six écus d'or soleil.

4° Le quatrième et dernier contrat est celui de mise en apprentissage, pour trois ans, par Antoine Hochède, serviteur de l'abbé de » Toussains », suivant la Cour, et par Jean Lubin, « cordouennier », au boulevard de la porte Bordelle (1), de Fleurant Desbrusses, âgé de quatorze ans, fils de feu Pierre Desbrusses, meunier, à Paris, chez Henri Boillet, barbier, entre les deux portes de Paris, aux faubourgs Saint-Victor, qui lui fournira le vivre, etc., recevra douze écus d'or soleil, moitié comptant, moitié dans un an, le reliquat exigible même dans le cas où l'apprenti quitterait son maître avant l'expiration de la première année ; en outre, Henri Boillet enverra l'apprenti à l'école d'écriture, une heure chaque jour ouvrable, aux frais d'Antoine Hochède et de Jean Lubin.

Le contrat, daté du 28 avril 1543, fut annulé à l'amiable, le 20 mars de l'année suivante ; il porte le numéro 2581 et l'acte d'annulation le numéro 2582 ; ils figurent tous deux à la page 479. Ils sont extraits, comme le contrat de mise en apprentissage de Bonvalet, du Registre du « mynutier », de Me Catherin Fardeau, comprenant la période écoulée entre le 27 mars 1543 et le 9 avril 1544.

Emile Rivière.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

L'argent colloïdal dans les maladies des voies urinaires

La thérapeutique colloïdale vient d'avoir les honneurs du Congrès de Médecine. Il s'y est dit à ce propos des choses fort intéressantes qui nous fourniront ample matière à réflexions, et nous nous efforcerons de tirer du débat qui a suivi la communication de M. Iscovesco, débat un peu flou où se sont glissées quelques affirmations un peu téméraires, la conclusion pratique qui en découle nécessairement.

Pour aujourd'hui nous nous contenterons d'indiquer deux documents nouveaux capables d'orienter le praticien vers un facile moyen d'action contre un ordre maladies qui sont courantes dans l'observation pro-

us voulons parler de ce grand domaine des mala-

(1) La *rue Bordele*, de *Bordelle* ou *Bordelles*, dite encore *de la Bordelle*, est aujourd'hui la *rue Descartes*.

dies génito-urinaires et du rôle que paraît devoir y jouer l'électrargol ou argent colloïdal.

M. le Dr Hamonic nous donne à ce sujet d'utiles indications dans un travail qu'il vient de publier dans *la Revue d'Andrologie et de Gynécologie* (13 octobre).

C'est surtout dans les affections du testicule, de l'épididymè et de la prostate qu'il a obtenu les plus brillants résultats : il attribue cette action spéciale à ce que l'on peut injecter directement l'électrargol au centre même des masses morbides.

« Dans 7 épididymites blennorrhagiques, la guérison a été obtenue entre 6 et 9 jours, et cinq fois il n'y a eu aucune induration secondaire. Les malades ont pu continuer leurs occupations, le testicule étant emprisonné dans le suspensoir-compresseur de l'auteur.

« Cinq tuberculoses épididymaires traitées de la même façon peuvent être considérées comme guéries. Même résultat par deux tuberculoses épididymo-testiculaires.

« Le manuel opératoire est des plus simples. Il suffit de piquer l'organe dans les points les plus malades, et d'injecter une certaine quantité de liquide qui varie suivant le volume de la lésion et la sensibilité du sujet. Il importe, surtout pour le testicule, de faire pénétrer l'électrargol avec beaucoup de lenteur.

« Sur trois tuberculeux prostatiques, l'un d'eux est guéri et les deux autres, encore en cours de traitement, le sont presque.

« Pour introduire l'argent dans la prostate, on place le sujet dans la position genu-pectorale. A l'aide d'une valve mince on découvre la paroi antérieure du rectum et on pique la glande dans son point le plus malade. Le liquide peut refluer au méal s'il existe des ulcérations de l'urèthre postérieur ;

« Une certaine réaction se produit après l'injection, mais elle n'est jamais bien violente ».

Dans ce travail M. Hamonic qui énumère comme on vient de le voir, les précieux résultats obtenus avec l'électrargol dans les affections du testicule, de l'épididyme et de la prostate, reconnaît que les effets thérapeutiques ont été moins nets en ce qui concerne les affections du rein (dans lesquelles on se servait des injections ultra-veineuses et sous-cutanées) et pour les affections de la vessie et de l'urèthre (dans lesquelles on employait les instillations et les injections avec la soude).

Dans cet ensemble il dit avoir obtenu peu de chose : une certaine tonification générale, mais peu de changement dans les manifestations morbides. M. Hamonic attribue ces insuccès à ce que l'argent électrique, diffusé dans tout l'organisme ou placé au contact d'une plaie, ne se met pas assez en rapport intime avec les tissus pathologiques, et n'y séjourne pas suffisamment pour produire son effet.

Cette opinion exprimée par M. Hamonic n'est pas partagée par tout le monde : du moins en ce qui con-

cerne l'urèthre on a déjà noté— et il fallait un peu s'y attendre, — une action très nette de l'électrargol notamment.

Nous pouvons citer, entre autres exemples, les deux cas suivants recueillis par M. le Dr Pallier, de Saint-Servan.

Dans le premier cas, il s'agit d'une uréthrite de nature indéterminée survenue chez un ancien blennorrhagique, avec écoulement modéré datant de 12 jours, inutilement traité par les balsamiques et les injections astringentes. Il a suffi de quatre tubes de cinq centimètres cubes d'électrargol en injections uréthrales, pour tarir absolument l'écoulement dans l'espace de deux jours.

Dans le second cas, il s'agit d'un malade atteint d'uréthrite nettement gonococcique avec congestion de la prostate. Or six tubes d'électrargol ont amené la guérison en trois jours, alors que le patient avait sans résultat, traité son affection depuis trois semaines, par tous les moyens ordinaires.

M. le Dr Pallier pense avec raison qu'il y a lieu d'attirer l'attention sur l'électrargol dans les cas semblables, d'autant plus que l'injection est absolument indolore et n'amène aucune réaction inflammatoire, mais au contraire semble calmer, comme par enchantement, l'irritation du canal.

M. DEBOVE AU CONGRÈS DE MÉDECINE.

On lira avec infiniment de plaisir le joli discours que prononça M. Debove en ouvrant le Congrès de Médecine. C'est un petit tableau où l'on sent la finesse et l'ironie. En évoquant Guy Patin, qu'il venait probablement de relire dans le beau volume que M. Triaire a eu l'heureuse idée de lui dédier, M. Debove paraît lui reprocher de considérer la médecine comme une religion. Peut-être a-t-il raison... mais que dira-t-il de tant de nos contemporains qui ne veulent la considérer que comme un métier ?

J'adresserai d'abord mon remerciement aux membres du précédent Congrès qui m'ont fait l'honneur de me nommer à la présidence de celui-ci, car les distinctions dues au suffrage de nos confrères ont seules une valeur indiscutable. En les décernant, vous ne tenez compte que de l'effort scientifique et de la rectitude professionnelle. Aussi suis-je profondément touché qu'on ait pu me juger digne de la place que j'occupe aujourd'hui.

***

Suivant l'usage, je dois inaugurer vos travaux par une allocution et, dès le premier pas, je sens la difficulté de ma tâche.

Je ne ferai pas l'éloge de la science médicale, il est inutile de développer un sujet qui ne soulève aucune contradiction. Quelques esprits chagrins refusent seuls de considérer les progrès accomplis et nous reprochent d'ignorer ce que nous désirons si vivement connaître. Ces critiques sont généralement faites par des personnes étrangères à toute science, simples spectatrices du labeur des autres et inconscientes des obstacles que le travailleur rencontre sur sa route.

On reconnaîtra considérable le chemin parcouru si l'on veut bien penser que la science médicale est de date récente. On protestera contre cette affirmation en citant les grands noms d'Hippocrate et de Galien. Sans entrer dans le détail de leur œuvre, ayons pour eux le respect dû à des ancêtres illustres dont les ouvrages ont fait loi jusqu'au xviiie siècle, mais ils étaient alors l'objet d'un culte qui s'opposait à tout progrès. Vous ne pouvez en avoir de meilleure preuve que la correspondance de Guy Patin, qui reflète l'opinion de son temps. Il semble, en la lisant, que la médecine soit une religion, qu'Hippocrate et Galien en soient les prophètes et que leurs œuvres soient des textes sacrés. Tout l'art consistait à les commenter ; encore fallait-il le faire avec prudence, sous peine d'une condamnation prononcée par la Faculté et pour laquelle était invoqué le bras séculier du Parlement. Les choses ne pouvaient être autrement, car l'esprit d'un siècle se reflète d'une façon identique dans toutes les branches de son activité. Les contemporains de Louis XIV raisonnaient en médecine comme en politique, en religion, en philosophie. Le xviiie siècle, qui ébranla tant de croyances, révolutionna aussi la médecine. On examina, on douta, tout l'ancien édifice médical fut considéré avec scepticisme, et on cessa de chercher la vérité dans les livres des grands hommes inspirés des dieux. Je n'exagère rien en faisant intervenir la divinité, car dans le vieil amphithéâtre où nous sommes réunis vous pouvez lire au-dessus de ma tête cette maxime gravée sur la pierre : « Ils tiennent des dieux les secrets qu'ils nous ont transmis ». L'inspiration divine ayant cessé, il fallut chercher ailleurs, on s'adressa à l'observation et à l'expérimentation.

En observant, nous regardons et essayons de comprendre, nous enregistrons des expériences pour ainsi dire faites par la nature et nous les expliquons par des hypothèses ; mais nous sommes obligés d'attendre qu'elles nous soient présentées dans des conditions favorables, de là une difficulté ! En effet, qu'un physicien ou un chimiste publie une découverte, immédiatement on se met à l'œuvre dans les laboratoires et, dans l'espace de quelques semaines, on sait s'il s'agit d'une acquisition réelle. Souvent, au contraire, les faits annoncés par un clinicien ne peuvent être soumis à un contrôle immédiat, l'épreuve du temps détermine seule leur valeur. Il ne faut cependant pas déprécier l'observation, car elle est la mère de notre science. Grâce à elle, nos plus grands médecins ont produit des œuvres justement admirées et que les générations futures admireront encore. Il suffit de rappeler dans le dernier siècle celles de Laënnec et de Charcot.

La rareté des faits observés dans des circonstances favorables devait amener à l'expérimentation, qui permet de les étudier dans des conditions variées et déterminées à l'avance. Mais, si vaste que soit la voie expérimentale, la médecine ne peut s'en contenter. D'abord on ne peut expérimenter que sur les animaux. Cette règle ne comporte aucune exception, car l'homme ne saurait être, même avec son consentement, l'objet d'aucune expérience. On objectera qu'on a expérimenté sur l'homme certains médicaments. Nous répondrons que toute intervention qui a pour but la guérison du malade peut être autorisée, qu'elle devient criminelle si elle doit satisfaire la curiosité scientifique. Ceci montre déjà

que l'expérimentation ne peut nous suffire, puisque toutes les maladies humaines ne peuvent être transmises aux animaux, et qu'un résultat obtenu expérimentalement sur l'animal ne saurait, sans plus ample information, être déclaré applicable à la pathologie humaine. Ces réserves faites, il faut proclamer que les progrès dus à la méthode expérimentale sont considérables. Les travaux sortis de l'Ecole Pastorienne le démontrent pleinement, travaux qui ont éclairé d'un jour nouveau le pathogénie et le traitement des maladies infectieuses et qui ne sont probablement que le prélude de découvertes futures.

Il semble que, grâce à l'observation et à l'expérimentation, la médecine doive faire les plus rapides progrès. Ils sont malheureusement ralentis par des causes multiples, nous en énumérerons quelques-unes.

***

Une de nos plus fâcheuses causes d'erreur, c'est que nous nous laissons séduire par les théories. On peut dire d'elles le plus grand bien ou le plus grand mal leur appliquant ce qu'Esope disait de la langue. Elles permettent de relier les faits, elles satisfont l'esprit en donnant une explication plausible, elles incitent à faire de nouvelles expériences, destinées à les confirmer, ou les infirmer, mais il faut reconnaître qu'elles ont souvent aveuglé des savants, trop tendres pour les enfants de leur cerveau. Présentées avec arts, elles ont pu troubler le jugement de plusieurs générations. Pour le démontrer, il suffit de relire les discussions qui eurent lieu dans plusieurs Sociétés savantes, lorsque Villemin affirma la contagion de la phtisie. Suggestionné par le roman des diathèses, on ne voulait rien voir ni entendre qui fut contraire à l'enseignement traditionnel. Trop souvent, en effet, les hommes considèrent l'intensité de leur conviction comme une preuve de vérité, oubliant avec quelle facilité l'esprit humain se trompe et croit ce qui le satisfait.

On a répété : c'est la foi qui sauve; nous dirons : c'est la foi qui trompe. Il ne faut pas se contenter de croire, il est nécessaire de discuter et de rejeter ce qui n'est pas prouvé par des arguments scientifiques.

Quelle morale tirer de ceci ? Que les théories sont nécessaires, qu'il faut toujours les distinguer des faits, ne jamais les considérer comme des vérités. Ne contractons avec elles que des unions passagères, soyons prêts à les abandonner dès qu'elles cessent d'être utiles. Il est entendu que nous limitons au domaine scientifique les conseils donnés sous cette forme.

Une autre cause d'erreur fréquente dans notre science, c'est l'abus de la littérature. Nombre de médecins sont très lettrés, écrivent et parlent bien. Ces qualités sont développées par notre système de concours qui consiste en épreuves dans lesquelles la forme joue souvent un grand rôle. Peut-être ne faut-il pas s'en plaindre, car exprimer clairement ses idées est un avantage et même un devoir, mais on ne peut s'empêcher de penser que bien des systèmes qui ont eu leur jour de succès n'auraient jamais retenu l'attention, si leurs auteurs n'avaient eu un talent littéraire qui a trop souvent masqué l'inconsistance de leur doctrine. Il ne faut pas s'imaginer qu'on a trouvé quelque chose quand on a rencontré une métaphore heureuse ou inventé un néologisme, ni croire qu'on réfute des expériences par des discours.

Les Sociétés savantes atténuent les difficultés que nous venons d'énumérer en soumettant les travaux qui leur sont présentés à une critique aussi profitable aux auteurs qu'au public médical. Aussi se sont-elles multipliées, et on peut se demander, étant donné leur nombre, si un Congrès comme le nôtre est d'une réelle utilité. Je répondrai oui, sans hésiter.

***

Beaucoup de Sociétés savantes sont, en effet, devenues des Cercles aristocratiques très fermés : on ambitionne d'y être admis, moins pour publier ses travaux que pour accroître sa notoriété, son influence, et leur accès est réservé à un petit nombre d'élus. Nous accueillons au contraire tous les travailleurs, sans nous inquiéter de leur situation officielle ni de leur pays d'origine.

Aussi votre dernière réunion eut-elle lieu à Liège. Je suis heureux, en le rappelant, de remercier nos confrères belges de leur cordial accueil.

Grâce à la notoriété de vos membres, nous pouvons affirmer d'avance le succès de votre œuvre. Vous montrerez, une fois de plus, en accroissant notre patrimoine scientifique, que la médecine française est bien vivante, car vous n'êtes pas de ceux qui prétendent que la science n'a pas de patrie, et lorsqu'une découverte est faite par un de nos compatriotes, vous en éprouvez un légitime orgueil.

C'est le même sentiment qui nous fait désirer que nos Facultés soient des foyers scientifiques dont l'avenir surpasse même le passé. Il serait en effet déplorable que nos Ecoles devinssent simplement professionnelles et qu'on se contentât d'y enseigner la pratique médicale. Ce serait fâcheux à tous égards : les étudiants n'y recevraient plus la culture qui les dispose à comprendre les progrès de la science et les professeurs n'auraient plus le sens critique qu'ils ne peuvent acquérir que par leurs travaux personnels.

***

Ces idées devront inspirer nos commissions de réformes d'études, car si, nous occupant exclusivement de clinique, nous négligions les branches multiples de la biologie nous serions à la remorque des Universités qui auraient davantage sacrifié au culte de la Science. Je n'exprime qu'une crainte, elle ne se réalisera pas, nos concitoyens ont un bon sens et un patriotisme qui nous préserveront de ce danger. Aussi sommes-nous certains que par un effort commun des professeurs, des savants qui n'ont pas d'attache officielle, des praticiens dévoués à leur art, la Médecine française sera digne de son passé et que nos Universités continueront à attirer de nombreux étrangers, témoignage vivant de leur prospérité.

Debove

LES PREJUGÉS EN OPHTALMOLOGIE

M. Valude, dans le Bulletin médical, *a entrepris de détruire certains préjugés qui fleurissent en ophtalmologie. C'est une entreprise très louable et un des modes les plus utiles du travail historique, mais c'est aussi une démolition qui n'est pas sans mélancolie, car les préjugés sont souvent, en somme, des vérités qui ont mal tourné.*

Les préjugés abondent en médecine ; personne ne le niera

bien que le temps ait déjà fait justice d'un bon nombre d'entre eux. Pour me limiter au domaine de l'ophtalmologie, qui m'est familier, je connais un certain nombre d'idées préconçues ou non vérifiées qui sont mises en pratique simplement par la force de l'habitude. Il suffit d'y songer et d'y réfléchir pour comprendre qu'elles ne répondent à aucun besoin, étant donnée l'époque où nous vivons, si différente du temps passé au point de vue des conditions sanitaires. C'est ainsi que se perpétuent des pratiques qui sont tout au moins inutiles, quand elles ne sont pas dangereuses.

Nous essaierons de faire ici la critique de quelques-unes de ces idées, sans avoir le moins du monde la prétention d'être complet et de n'en oublier aucune ; sans nul doute, bien des points que nous considérerons encore comme acquis seront controversés demain.

***

Si nous envisageons ces préjugés ou idées préconçues en ophtalmologie, nous pouvons les diviser en deux classes : 1° ceux qui sont le fait du public non médical et des médecins non spécialisés, qui font souvent partie du grand public à l'égard de notre spécialité, complètement ignorée d'eux ; 2° ceux qui appartiennent aux oculistes eux-mêmes.

Un préjugé relatif aux verres correcteurs, aux lunettes, et spécialement aux premiers verres des presbytes et des jeunes enfants myopes, est un des plus solidement ancrés dans l'esprit du public.

Les presbytes (et tout œil normal est presbyte à partir de quarante-cinq ans environ) préfèrent pendant longtemps se fatiguer à la lecture ou au travail, forcer et surmener leur puissance accommodatrice, plutôt que de prendre des verres, dans la crainte de « s'abîmer les yeux » ou d'être entraînés rapidement à user de verres « trop forts ». Assurément une certaine coquetterie est la véritable raison de cette crainte ; en tous cas, elle n'est pas fondée, car, quel que soit le moment où on ait débuté à porter des verres de presbyte, le numéro accepté correspondra toujours sensiblement à l'âge réel et à la presbytie normale au même âge. Certains s'étonnent d'être obligés de porter des verres pour lire, alléguant qu'ils avaient naguère et qu'ils ont encore une vision extraordinaire de loin ; mais cette bonne vision de loin indique l'hypermétropie plutôt que l'emmétropie, et ce sont justement ces sujets qui doivent, de bonne heure, porter des verres pour la vision rapprochée ; ce sont des presbytes précoces.

Le vrai est que, dès qu'on commence à écarter le livre ou le journal, pour mieux lire, au delà de 40 centimètres, on a besoin de porter des verres convexes. Ces verres, loin de causer à l'œil un préjudice quelconque, ne font que soulager l'accommodation, ce qui est toujours une excellente chose ; même il faut donner au presbyte le plus fort des numéros convexes, qui le fait lire à 40 centimètres, car c'est celui qui reposera complètement le muscle ciliaire. Sans doute, et c'est le principal reproche fait aux premiers verres, dès qu'on a commencé à en porter, on ne peut plus s'en passer, mais c'est moins le fait des verres eux-mêmes que de la presbytie qui va augmentant sans cesse ; en tous cas, il n'est pas douteux que l'hygiène oculaire bien entendue commande le port des verres.

Pour les enfants myopes, la plupart des parents font preuve de la même méconnaissance des conditions fondamentales de ce défaut de réfraction. Les parents redoutent de voir leurs enfants porter des verres de myope, dans la crainte de les voir s'y habituer et la myopie se confirmer. Or, dès le moment où la myopie existe réellement, rien ne la supprimera ni ne la fera décroître, puisqu'il s'agit d'une conformation particulière de l'organe. Les charlatans qui prétendent guérir la myopie contribuent fâcheusement à entretenir cette idée fausse que la myopie peut disparaître. La myopie ne diminue pas sensiblement en vieillissant, contrairement à ce qui est accepté généralement. Si la myopie peut justifier le qualificatif de « bonne vue » qui lui est souvent appliqué, c'est qu'elle donne à ceux qui sont porteurs d'une myopie moyenne le privilège de lire sans verres à partir de quarante-cinq ans ; privilège bien mince à côté de l'ennui de porter un lorgnon, pour voir de loin, toute la vie et du matin au soir. Il est cependant vrai que la myopie diminue avec l'âge, mais cela est sensible pour les myopes très faibles seulement ; et encore, ce phénomène de la diminution de la myopie ne survient-il qu'à un âge très avancé, vers soixante-dix ans ! Or, à cet âge-là, bien peu de gens en profitent.

La vérité est que les myopes doivent porter des verres exactement et complètement correcteurs de leur défaut de vision, et cela dès que possible, car il est établi que la correction optique est le meilleur moyen d'enrayer la marche progressive de la myopie ; et c'est précisément dans cette tendance à la progression qu'est le danger. Faire examiner de bonne heure les yeux des enfants et leur faire porter aussitôt et constamment, si possible, les verres nécessaires, telle est donc la règle de conduite à tenir.

Autre préjugé.

Beaucoup de personnes considèrent comme d'une hygiène particulièrement favorable aux yeux de les laver à part, chaque matin, avec un liquide très chaud, soit de l'eau simple, soit avec une infusion de plantes, soit même de l'eau boriquée. En dehors de certains états pathologiques particuliers spécialement les blépharites sèches, il n'y a aucune nécessité de laver les yeux différemment du reste du visage, et l'intégrité des yeux est parfaitement conservée par les soins ordinaires de la propreté. L'usage soutenu ou constant de l'acide borique est même plutôt irritant. Si donc on fait abstraction des sujets atteints de blépharite ou enclins à cette maladie, nous ne conseillons aucune toilette particulière et habituelle des yeux et des paupières, sauf, naturellement, au cours d'une conjonctivite existante.

Dans nos consultations hospitalières, il est très ordinaire de voir des enfants, atteints de conjonctivite, nous arriver les yeux couverts d'un épais bandeau formé par un mouchoir. Les mères couvrent ainsi hermétiquement les yeux des enfants pour leur éviter la gêne de la lumière. C'est là une pratique détestable, en ce que la sécrétion et le gonflement des paupières, dans les yeux atteints de conjonctivite, s'augmentent sensiblement sous le bandeau et aggravent la réaction. L'influence désagréable de la lumière doit être combattue, non avec un bandeau occlusif, mais avec des verres fumés, assez foncés, et de forme coquille. Pas de pansement occlusif ni de bandeau fermé, quand il existe de la sécrétion conjonctivale, telle est la règle à suivre dans la majorité des cas, et spécialement quand il n'existe pas de lésions de la cornée.

J'arrive maintenant à certaines pratiques encore classiques parmi les ophtalmologistes, tenues pour nécessaires, et qui ne me paraissent pas résister à l'examen.

De ce nombre, la première me paraît être le séjour dans une chambre noire après les opérations de cataracte ou dans certaines maladies des membranes profondes de l'œil.

En ce qui concerne le séjour des opérés de cataracte à la chambre noire, la cause est déjà entendue et il n'y a guère que quelques retardataires qui continuent à enfermer leurs malades dans une cave, pour leur plus grand désagrément, et même quelque désavantage. Il est certain que l'obscurité n'a jamais prévenu aucun des accidents qui peuvent suivre l'opération de la cataracte ; elle a même pu en causer plutôt, et notamment le délire post-opératoire, qu'on fait parfois cesser rien qu'en donnant du jour dans la chambre. On se contentera de limiter l'accès du soleil ou de la lumière au degré voulu pour l'agrément propre de l'opéré.

Il en est de même du pansement appliqué sur les deux yeux, après l'extraction du cristallin ; je puis affirmer, après des essais comparatifs, et qui ont porté sur plusieurs centaines d'opérations, que le bandeau double n'est nullement nécessaire et que l'occlusion d'un seul œil ne peut être rendue responsable d'aucun accident post-opératoire. Laissons donc, après l'extraction de la cataracte, l'œil non opéré libre ; c'est un grand adoucissement à apporter à une situation assez pénible.

Si l'obligation de la chambre noire n'est plus guère en question après l'opération de la cataracte, elle reste encore entière dans certaines affections de l'œil, dans les iritis, les rétinites et surtout dans l'ophtalmie sympathique et le décollement rétinien.

Pour les malades atteints d'iritis, le séjour à la chambre noire n'est pas une obligation thérapeutique, c'est une question de moindre inconvénient ou même de nécessité, pour éviter la gêne extrême apportée par la lumière. Nous n'avons donc rien à objecter à cette pratique, attendu que ce sont les malades eux-mêmes qui la réclament et la continuent tant qu'ils la jugent utile à leur bien-être ; mais il nous paraît certain que l'obscurité ne joue aucun rôle dans l'évolution de l'inflammation irienne.

Tout autre est le cas des malades atteints de décollement rétinien ou de rétinite ; ici la photophobie est peu prononcée et le maintien dans l'obscurité ne répond qu'à l'indication de supprimer les images visuelles éclatantes ; le même but sera atteint, et de façon moins désagréable, en assombrissant légèrement la chambre ou bien encore en faisant porter des verres fumés.

Dans les irido-choroïdites, et surtout dans l'ophtalmie sympathique, le maintien dans l'obscurité est encore classique. En dehors de la photophobie, qui rend la chambre noire agréable au malade, la pratique de l'obscuration nous semble justiciable des mêmes réflexions que précédemment. Il nous paraît suffisant, pour les sujets atteints d'irido-choroïdite aiguë ou d'ophtalmie sympathique, de prescrire des verres plus ou moins foncés, selon la réaction des opérés à la lumière, et de les laisser libres d'aller et venir dans des pièces éclairées normalement. La prison noire, pour ces malades, ainsi que pour les sujets atteints de décollement rétinien, ne nous paraît répondre à aucun besoin réel ; il semble bien que ce soit là vraiment une pratique traditionnelle contre laquelle on n'ose réagir de peur d'accidents en réalité imaginaires.

Des réflexions toutes semblables viennent à l'esprit quand on songe à certains collyres qu'il est d'usage d'employer sans qu'on sache au juste pourquoi.

Après une opération de cataracte sans iridectomie, ou même avec iridectomie, vous levez le pansement au 3e ou 4e jour. Vous trouvez un œil superbe, sans rougeur ni réaction, l'iris bien brillant et la pupille noire. Personne ne manque d'instiller aussitôt un collyre à l'atropine ; pourquoi ? J'ai remarqué, sur un nombre considérable de cas, dans mon service des Quinze-Vingts et dans la clientèle particulière, que des yeux, qui ne présentaient aucune réaction au premier pansement, allaient plutôt moins bien après la première instillation d'un collyre à l'atropine, pourtant fraîchement préparé et aseptique. A côté de ceux-là, depuis quelque temps, j'ai suivi beaucoup d'autres opérés, c'est-à-dire depuis que j'ai réfléchi à cette question, à qui aucune instillation n'a été faite et qui ont guéri merveilleusement, sans une seule rougeur consécutive et avec de belles pupilles, noires et mobiles. Dernièrement, par exemple, les deux yeux d'un même sujet, opérés à huit jours d'intervalle, se sont cicatrisés tellement vite et tellement bien que l'opérée, une femme, sortait de mon service quatorze jours après sa première opération, huit jours après la seconde, les yeux couverts de simples lunettes fumées.

L'habitude de faire d'abord porter des verres noirs après l'opération de la cataracte et à la suite des derniers pansements constitue d'ailleurs encore, selon moi, un préjugé ; je ne vois pas que cette précaution soit nécessaire lorsque l'opération n'a pas été suivie d'iritis ni de réaction marquée. Beaucoup d'opérés, en effet, se plaignent eux-mêmes de cette obligation et de l'obscuration causées par les verres noirs. Je crois que, très utiles lorsque les yeux opérés restent longtemps sensibles à la lumière, les lunettes foncées pourront être supprimées avantageusement chez les opérés qui n'en éprouvent pas le besoin.

En résumé, après l'opération de la cataracte et dans les jours qui suivent, l'instillation de l'atropine n'a de raison d'être que s'il existe de l'iritis. En dehors des cas de réaction post-opératoire, l'usage de l'atropine est certainement inutile, sinon nuisible ; on aura donc tout avantage à la supprimer des pansements.

E. Valude.

L'ANATOMIE ET LES ARTS PLASTIQUES

On reconnaîtra, dans ce très beau début de la note lue aujourd'hui à la séance solennelle de l'Institut, au nom de l'Académie des Beaux-Arts, le style clair de M. le Pr Richer : on y trouvera, à côté de la précision de l'historien, la clarté impresssionnante de l'artiste.

L'anatomie a eu cette bonne fortune de faire ses débuts dans le monde de la science sous les auspices réunis des artistes et des savants.

C'est seulement vers le milieu du treizième siècle que les anatomistes trouvèrent dans la dissection du cadavre humain les véritables bases de leur science toute d'observation. On était à la veille du grand mouvement qui devait porter le nom de Renaissance ; l'art allait bientôt retrouver la tradition antique, et dans un geste nouveau, l'associer à la nature elle-même. Après une longue éclipse, la figure humaine réapparaissait dans tout l'éclat de sa nudité toujours jeune, éveillant autour d'elle l'irrésistible attrait et le charme mystérieux de l'inconnu. Est-il donc surprenant que dans leur

désir de la prendre pour modèle les artistes aient demandé aux méthodes nouvelles, qui mettaient à nu l'organisme jusqu'en ses parties les plus cachées, les secrets qu'ils ignoraient et l'aide dont ils sentaient le besoin ?

L'on vit alors savants et artistes réunir leurs efforts. Mais il semble bien que de cette collaboration la science bénéficia plus que l'art.

Le crayon des artistes sut fixer les découvertes en des images supérieures à toutes les descriptions. Mais la fréquentation trop assidue du cadavre devint un danger pour ceux qui doivent toujours rester les poètes de la vie. C'est que nombre de peintres et de sculpteurs se livrèrent aux pratiques de la dissection avec une passion véritable, oubliant que l'anatomie ne pouvait, ne devait être pour eux qu'un moyen et un auxiliaire. L'effet ne tarda pas à s'en faire sentir dans leurs œuvres où les muscles tendus et heurtés de l'écorché remplacèrent la forme simple et coulante du nu. Et cette tendance fut assez répandue pour que Léonard de Vinci crût devoir la blâmer en reprochant aux artistes « cet étalage de muscles, de tendons, d'os et de veines, qui font ressembler leurs œuvres plus à un sac de noix qu'à une surface humaine, plus à un paquet de raves qu'à un nu musculeux ».

Cet abus de l'anatomie dans le dessin du nu n'en persista pas moins ; nous en relevons, çà et là, les traces jusqu'à nos jours. Aussi comprenons-nous les préventions presque justifiées d'un grand maître de l'école moderne, qui ne tolérait pas de statue d'écorché dans l'atelier de ses élèves et traitait l'anatomie de « science affreuse, d'horrible chose à laquelle il ne peut penser sans dégoût ». Peut-être Ingres se souvenait-il alors de certaines peintures italiennes célèbres par l'exagération anatomique. Bien certainement, son esprit était obsédé par l'image macabre de la salle de dissection.

Et cependant, c'est le même homme qui dit :

« Je tiens à ce que l'on connaisse bien le squelette, parce que les os forment la charpente même du corps dont ils déterminent les longueurs et qu'ils sont pour le dessin des points continuels de repère. Je tiens moins à la connaissance anatomique des muscles. Il faut cependant se rendre bien compte de leur ordre et de leur disposition relative, afin d'éviter de ce côté aussi des fautes de construction. » Et il ajoute, dans un mouvement d'humour charmant : « Ils sont tous mes amis, ces muscles ; mais je ne sais aucun par son nom ».

Entre ces deux opinions, si opposées qu'elles paraissent, la contradiction est plus apparente que réelle.

Elle peut se résoudre dans les deux propositions suivantes :

L'anatomie est nuisible lorsqu'elle se borne à enseigner le cadavre ;

L'anatomie est utile, nécessaire même, lorsqu'elle s'applique à l'étude du vivant.

Nous avons dit la part de responsabilité des artistes de la Renaissance dans cet abus du cadavre. Il serait injuste de ne pas ajouter qu'un des plus grands d'entre eux avait cependant, dès le début, tracé à l'anatomie artistique sa véritable voie. Cet artiste, nous l'avons déjà nommé, tant son autorité s'impose lorsqu'on traite un semblable sujet. Vous avez entendu son éloquente protestation. Malheureusement, le temps fit l'oubli sur la tradition orale de l'atelier de Léonard de Vinci, et ses dessins, ainsi que ses notes manuscrites, demeurèrent dans les cartons. C'est l'honneur de notre époque de les en avoir fait sortir et permis ainsi de donner à ce génie universel la place qui lui revient non seulement dans dans les arts, mais aussi dans les sciences les plus variées.

A notre point de vue, les manuscrits de Windsor sont les plus importants. Ce sont eux qui contiennent ses vues sur la manière d'enseigner l'anatomie aux artistes. Il les formule en des notes d'une clarté et d'une précision admirables. Il fait mieux. Il prêche d'exemple. On n'a pas assez remarqué les qualités de vie et de mouvement de ces magnifiques dessins anatomiques. Il n'est pas nécessaire de les examiner longtemps pour être convaincu qu'à côté de la pièce anatomique, œuvre de son scalpel, Léonard avait un modèle, dont il nous a d'ailleurs laissé le portrait presqu'à chaque page. Fait digne de remarque, c'est d'après le vivant qu'il dessina l'anatomie elle-même. Quel témoignage plus important et plus décisif ! Et l'on n'en sera point surpris si l'on song, que Léonard, qui est, de tous les artistes ses contemporains celui qui poussa le plus loin les recherches anatomiques, est aussi celui dans les œuvres duquel la science se laisse le moins voir.

Mais cette étude des éléments anatomiques sur le vivant n'est qu'une première étape qui doit conduire à la forme extérieure elle-même. Cette science des formes du nu a une telle importance qu'il fut un temps — et non des moindres — où elle a suffi, à elle seule, pour guider les artistes et suppléer aux notions absentes de l'anatomie pure.

Lorsque nous contemplons les chefs-d'œuvre indiscutés de l'art grec, lorsque nous admirons ces nus resplendissants de force ou de grâce, à tel point expressifs des ressorts cachés et du méeanisme profond de la vie que nous les voyons pour ainsi dire marcher et se mouvoir, nous avons peine à comprendre — imbus que nous sommes aujourd'hui du préjugé de l'anatomie tel qu'il a été inauguré par la Renaissance — qu'une telle perfection dans le rendu de la forme humaine ait pu être obtenu sans le secours de la connaissance des dessous anatomiques.

Et cependant la critique historique la plus consciencieuse a démontré que les artistes de l'antiquité, pas plus d'ailleurs que les médecins, n'ont disséqué le cadavre humain. Ainsi les sculpteurs qui ont modelé le Doryphore ou le Germanicus, le Discobole ou le Gladiateur combattant, ne connaissaient pas l'anatomie.

Mais si la notion exacte des dessous leur échappait, nous pouvons affirmer que la science des formes extérieures, la science du « nu vivant » n'avait pas de secrets pour eux. Nous savons que Polyclète en modelant son Doryphore avait voulu donner un véritable type de la forme humaine et qu'à ce titre il l'avait accompagné d'un commentaire. Malheureusement cet écrit n'est pas arrivé jusqu'à nous. Et il en a été de même de tous ceux dans lesquels les Grecs n'avaient certainement pas manqué de consigner les fruits de leur expérience sur la conformation du corps humain. Aujourd'hui le but de l'anatomie plastique, aidée des notions empruntées au cadavre et rendues nécessaires par une civilisation différente, ne doit-il pas être de chercher à renouer la trame brisée et de reconstituer pour ainsi dire cette science du nu, objet du culte de l'antiquité, malheureusement trop délaissée par les modernes ?

Mais dans les formes si multiples que nous offre la nature convient-il de faire son choix, et dans ce choix quel sera notre guide ? Faut-il chercher à définir, pour les présenter

aux artistes, les formes réputées belles ? Quelle imprudence et quelle danger !

D'ailleurs dans ces questions tant discutées et toujours insolubles du beau et du laid, la science n'a pas à prendre parti. Mais ce qu'elle peut indiquer en toute assurance, ce sont les conditions d'une bonne structure, ce qui est bien ou ce qui est défectueux, ce qui est ou n'est pas compatible avec l'état normal, avec la santé. Et, à ce sujet, que d'utiles enseignements la médecine elle-même, la pathologie ne peut-elle pas donner ! Il est bon nombre d'altérations de la forme compatibles avec l'existence et qui n'en sont pas moins des défauts, des anomalies relevant au premier chef d'un état morbide. Certes, il serait bon que les artistes en fussent avertis. N'enseigne-t-on pas à l'Ecole d'Alfort les défectuosités morphologiques du cheval, les tares qui en diminuent la valeur marchande ? Où les artistes apprendront-ils les tares de la figure humaine ? Le médecin qui parcourt les Salons a parfois la surprise de retrouver dans certaines œuvres les cas pathologiques familiers. Mais je veux croire que tel artiste n'aurait pas représenté, sur une figure de demi-dieu, par exemple, les doigts noueux et les articulations déformées du rhumatisme s'il avait su qu'une telle conformation, loin d'exprimer, selon le préjugé populaire, la robustesse et la force, ne signifiait que débilité et maladie. J'aime à penser que tel autre, entraîné par le désir d'accentuer les caractères, n'aurait pas — mieux informé — incurvé les jambes de son modèle, augmenté le volume des mains et des pieds ou diminué le crâne par rapport à la face au point de nous offrir les plus typiques exemples du rachitisme, de l'acromégalie ou bien encore de l'idiotie la plus parfaite. C'est l'occasion de rappeler cette parole d'Ingres qui peut-être ne fut jamais plus d'actualité qu'aujourd'hui : « Il faut donner de la santé à la forme. »

Au temps de l'antiquité grecque, ces lois du mouvement devaient s'apprendre sans étude pour ainsi dire et par les « leçons de choses » perpétuelles qu'offrait la vie de chaque jour. Aujourd'hui l'artiste doit demander à des recherches spéciales ce que l'observation quotidienne ne peut plus lui donner.

Pas plus qu'au sujet de la qualité de la forme, la science ne lui apprendra ce qu'est un *beau* mouvement. Mais elle lui montrera avec certitude quel est le mouvement juste, le mouvement vrai, celui qui est le mieux adapté au but à atteindre, en résumé le mouvement naturel. Et peut-être ne verra-t-on plus des gestes empruntés au mélodrame déparer les œuvres les plus méritantes. Peut-être les artistes tiendront-ils à nous montrer des figures faisant correctement ce qu'elles font. Et nous verrons, par exemple — ce qui s'est déjà vu quelquefois — des semeurs qui sèment, des faucheurs qui fauchent, des forgerons qui forgent, des coureurs qui courent, etc.

Je sens bien que je touche ici à une question épineuse entre toutes, et je connais l'objection qui consiste à dire que le vrai de l'art n'est pas superposable au vrai de la nature. Au surplus il ne s'agit pas, pour les artistes, de suivre aveuglément les données scientifiques. Il importe pour eux de prendre connaissance de mécanismes qu'ils ignorent, de s'entourer des éléments d'information que la science moderne met à leur disposition et qu'il ne leur est plus permis de négliger. Et nul doute qu'ainsi armés ils ne soient conduits, dans toute l'indépendance de leur génie, à briser le joug des anciennes formules et à découvrir des formes nouvelles plus en rapport avec l'esprit de l'époque et les connaissances générales plus répandues.

S'il fallait nous appuyer sur un exemple nous n'aurions qu'à rappeler ce qui s'est passé dans ces derniers temps pour la figuration des allures du cheval. Il n'y a pas bien longtemps que le célèbre tableau de Géricault, *la Course d'Epsom*, était encore admiré sans réserve. Il suffit de le regarder aujourd'hui pour être bientôt convaincu que, sur ce point particulier, la révolution, sous la pression des découvertes récentes, est maintenant chose faite «... L'art, dit Guillaume, ne peut plus vivre à part. Désormais il doit être érudit. Non qu'il ait à fléchir sous un savoir accablant ; mais il faut qu'à sa manière il porte connaissance de nos connaissances et rende hommage à la vérité. C'est surtout par là qu'il sera moderne ».

Paul Richer.

RÉFLEXIONS SUR UNE THÉORIE MODERNE

Cette communication, qui est une page magistrale d'histoire scientifique, a été lue, comme la précédente, à la séance solennelle de l'Institut, aujourd'hui 25 octobre, par M. Henri Becquerel, au nom de l'Académie des Sciences.

Les physiciens et les chimistes s'occupent beaucoup, en ce moment, d'une nouvelle théorie de la matière. Des faits inattendus, des vues hardies ont troublé certaines idées généralement admises sur la constitution des corps. On a opposé la science d'aujourd'hui à la science d'hier.

Il m'a semblé intéressant de rechercher si une telle opposition n'est pas plutôt apparente que réelle, et de comparer la théorie expérimentale moderne à celles qui, au cours des siècles, sont nées des observations, progressivement plus exactes, des phénomènes naturels.

Vous savez que l'on conçoit aujourd'hui la matière comme composée de parties élémentaires invisibles, d'*atomes* dont les groupements ont été appelés des *molécules*. L'unité de la constante de la gravitation et les relations trouvées par les chimistes entre les atomes des divers corps font penser qu'on est en présence de l'inégale condensation d'une matière unique et universelle.

On imagine, en outre, les molécules animées d'un mouvement d'agitation perpétuel, donnant lieu à des chocs d'autant plus fréquents que la température est plus élevée. Les principes de la mécanique appliqués à cette conception rendent compte des propriétés essentielles des gaz.

Une expérience d'électricité nous conduit beaucoup plus loin. Lorsqu'on fait éclater des étincelles dans les ballons de verre où l'on a raréfié la matière gazeuse au point qu'il en reste à peine quelques traces, la décharge forme un faisceau rectiligne, capable de traverser des lames métalliques minces, de rendre lumineux le verre et de s'infléchir quand on approche soit un aimant, soit un corps électrisé.

On a démontré que ce faisceau était constitué par de petits corpuscules transportant des charges d'électricité négative.

Dans les mêmes ballons, on trouve encore des rayons qui transportent de l'électricité positive, puis d'autres entièrement différents ; ces derniers sont les rayons X.

On observa ensuite que les atomes de certains métaux émettent spontanément les trois espèces de rayons.

L'étude de cette mitraille électrisée fit naître une balistique spéciale, et l'on calcula les vitesses, les masses et les charges électriques des projectiles.

Pour les rayons qui transportent de l'électricité positive, les projectiles sont les molécules mêmes des gaz, animées d'une vitesse d'environ 20.000 kilomètres par seconde.

Il n'en est pas de même pour le flux des corpuscules électrisés négativement ; leur vitesse, beaucoup plus grande encore, variable d'ailleurs, s'approche de la vitesse de la lumière,et leur masse est environ deux mille fois plus petite que la masse de l'atome d'hydrogène, le plus léger des atomes connus.

Quant à la charge électrique, sa valeur numérique a toujours été trouvée la même, quel que soit son signe et quel que soit le phénomène moléculaire qui effectue un transport d'électricité ; cette constante physique a été appelée l'*atome d'électricité*.

Nous voici donc en présence d'un degré de division de la matière inconnu jusque-là.

Un problème bien inattendu s'est posé : tandis que, dans toutes les questions de la mécanique ordinaire, la *masse* est une grandeur constante pour un même corps, il s'est trouvé que la masse calculée pour les petits corpuscules était d'autant plus grande qu'ils étaient animés d'une plus grande vitesse ; et non seulement on a vu dans cette variation l'effet des phénomènes connus de l'électro-magnétisme, mais on a été jusqu'à penser que toute l'inertie de la matière était une conséquence du mouvement des charges électriques qu'elle devait contenir.

Toute matière renfermerait donc des atomes d'électricité en mouvement, des *électrons*.

Je ne puis m'étendre ici sur les méthodes élégantes qui, dans un centimètre cube d'un gaz, à la pression et à la température ordinaires, ont permis de compter environ 30 milliards de milliards de molécules. Le volume de chaque atome pourrait lui-même contenir un milliard de milliards d'électrons, mais sa masse en indique seulement quelques milliers ; imaginez un essaim de moucherons gravitant dans le vaisseau d'une cathédrale.

Il y a une quarantaine d'années, le génie de Maxwell reconnut que l'électricité et la lumière se propagent avec la même vitesse, et par l'intermédiaire du même milieu, les vibrations lumineuses accompagnant des variations périodiques de la force électrique.

On se demanda si l'on ne pourrait pas rendre compte des phénomènes de l'émission et de l'absorption de la lumière en les attribuant aux mouvements des électrons que l'on supposait enfermés dans les molécules des corps. Une puissante influence magnétique devait alors modifier ces phénomènes, et ce ne fut pas une des moindres conquêtes de l'expérimentation moderne que de montrer la réalité des phénomènes prévus.

L'électron est donc un élément universel de la matière.

On imagine aujourd'hui que les intervalles entre les molécules des métaux sont remplis par des électrons, et on attribue à ces derniers le mécanisme de la conduction de l'électricité et de la chaleur. Toujours est-il qu'en chauffant un métal dans le vide il en sort des électrons négatifs.

Enfin j'ai signalé plus haut la propriété que présentent certains corps d'émettre spontanément les rayons dont nous venons de parler. Cette propriété, la *radioactivité*, paraît avoir pour cause première une désagrégation extrêmement lente de la matière. On n'a pas encore décidé si, dans la cause comme dans les effets, il s'agit seulement de modification d'ordre chimique dans des groupements d'atomes, ou au contraire de transformations dans les atomes eux-mêmes.

Si ce dernier point de vue était établi, on devrait en conclure qu'au lieu de supposer les atomes éternellement stables, ceux-ci peuvent subir des modifications, mais la lenteur de la transmutation, ou la rareté des conditions favorables nous donnerait l'illusion de la stabilité.

La théorie présente nous laisse encore bien loin de ce dernier degré de la sagesse » qui, selon Descartes, consiste dans la connaissance des « premières causes et des vrais principes dont on peut déduire les raisons de tout ce qu'on est capable de savoir » ; mais elle nous y conduit par un chemin où l'humanité semble s'être engagée depuis les temps les plus reculés.

Il y a vingt-cinq siècles, les vieux Ioniens considéraient la substance première des choses comme un fluide. Thalès voyait l'origine de tout dans l'élément humide animé. Pour Anaximandre, le mouvement circulaire engendre et détruit toutes choses; Anaximène « attribue nettement au mouvement éternel, suivant les degrés de compression et de dilatation qu'il produit, la constitution des différents corps, leur séparation et leurs transformations réciproques » ; il affirme l'unité de la matière, dont le principe est « un air indéterminé » susceptible de sensation, d'intelligence et de volonté : un air, pensant d'après Diogène d'Apollonie. Héraclite, en appelant le principe universel de l'être un « feu toujours vivant qui s'allume et qui s'éteint suivant un rythme », eut peut-être l'intuition de la périodicité des mouvements intérieurs de la matière, et déjà Pythagore avait placé au-dessus de l'air « l'éther, matière céleste libre de toute matière sensible ».

Anaxagore, dont la conception semble avoir été faussée par Aristote, imaginait que, dans toute partie de la matière, indéfiniment divisible, se concentraient toutes ses qualités.

Empédocle, le dieu d'Agrigente, enseigna que tout est combinaison ou séparation ; les éléments primordiaux sont au nombre de quatre : la terre, l'air, l'eau et le feu ; rien ne se perd, rien ne se crée, des particules infiniment petites se détachent d'un corps pour pénétrer dans les pores d'un autre. L'amour et la haine, l'attraction des semblables, les actions mécaniques nées des tourbillons régissent ces phénomènes ; l'action à distance entre les corps s'explique par des émanations de particules d'une matière divisible à l'infini, qui pénètre tous les corps ; de semblables effluves sont la raison des propriétés de l'aimant.

A la même époque, plus de cinq cents ans avant notre ère, Leucippe et Démocrite avaient formulé la conception d'atomes indivisibles, éternels, qui se meuvent dans le vide infini ; la pesanteur est le résultat des lois du mouvement qui est éternel. Il n'y a pas de force sans matière, ni de matière sans force, diront plus tard les stoïciens.

Dans une lettre célèbre, Epicure écrit à Hérodote qu'il existe deux sortes de corps, les composés et les éléments de cette composition ; ces derniers sont indivisibles, immuables, et dans un perpétuel mouvement ; ils s'enchaînent pour former des corps ; ils en émanent pour produire les sensations, les odeurs, les saveurs, les sons et les images. Tout ce qui se peut concevoir est corps ou vide. L'univers infini comprend une infinité de mondes, les uns qui ressemblent au nôtre, les autres qui ne lui ressemblent nullement.

Je ne m'attarderai pas ici à discuter la théorie du plein et du vide, à insister sur l'impossibilité d'imaginer le néant, ou d'assigner une limite à la divisibilité de la matière, et j'arrive de suite à cette réplique latine de la philosophie grecque, qui nous a valu l'admirable poème de Lucrèce.

Nous y retrouvons toute la science d'Epicure, « ce génie au-dessus de l'humanité », dit le poète, « qui a tout fait disparaître dans sa lumière, comme le soleil, à son lever, éteint toutes les étoiles ».

Voici, à côté d'erreurs, des vérités comme l'unité de la matière « dont la masse totale dans l'univers n'a jamais été ni plus rare ni plus dense qu'aujourd'hui », l'inégalité des vitesses de la lumière et du son, la couleur d'un corps naissant du rayon qui le frappe, l'idée de rayons invisibles, et en particulier ces vers prophétiques :

Versibus ostendi corpuscula materiæ
ex infinito summam rerum usque tenere
undique protelo plagarum continuato.

« Les corpuscules, éléments de la matière, entretiennent de toute éternité et partout l'ensemble des choses par une suite de chocs non interrompus. »

Citons encore ces deux vers :

Fit quoque ut huc veniant in cœlum extrinsecus, illa
corpora quæ faciunt nubes nimbosque volantes.

« Enfin peuvent venir des mondes du dehors pour se joindre à la matière des nuages mobiles des corpuscules propres à les former. » Lucrèce ajoute que ces corpuscules sont innombrables et qu'il leur faut peu de temps pour franchir des distances indicibles.

Chaque mot de ces citations correspond à chacune des propriétés que nous attribuons aujourd'hui aux corpuscules électrisés.

Traversons maintenant une longue période où la science des prêtres de l'Egypte, puis celle des Arabes, se mêlent à la tradition grecque.

Il nous est aussi impossible de transformer les métaux les uns dans les autres que de changer un bœuf en une chèvre, écrit au huitième siècle l'Arabe Geber (Djafar), car si la nature doit, comme on le dit, employer des milliers d'années pour faire les métaux, pouvons-nous prétendre à en faire autant, nous qui vivons rarement au delà de cent ans ? — Les espèces sont immuables et ne peuvent à aucune condition être transformées les unes dans les autres, répond cinq cents ans plus tard le dominicain Albert le Grand ; mais le plomb, le cuivre, le fer, l'argent ne sont pas des espèces, c'est une même essence dont les formes vous semblent des espèces.

Encore trois siècles et Descartes développe l'antique théorie d'Empédocle : « On doit concevoir la matière comme divisible à l'infini » ; les éléments constitutifs des corps sont de petits amas devenus ronds par leur frottement mutuel ; entre ces « parties rondes », les intervalles sont remplis par la « raclure de ces parties », premier élément qui occupe tout l'espace et pénètre tous les corps. Un mouvement tourbillonnaire général le fait constamment circuler en l'appelant de l'extérieur vers le centre de chaque tourbillon. Il s'agglomère en petits corps triangulaires ou « parties cannelées », « tournées comme la coquille d'un limaçon, les unes au rebours des autres, de façon à pouvoir circuler en tournoyant entre les intervalles des sphères du second élément ». Ces intervalles forment dans le fer et l'acier des canaux appropriés, et d'une double circulation des parties cannelées, résultent les propriétés de l'aimant. Imaginons ce premier élément portant des charges électriques, et nous sommes bien près des électrons et des courants d'Ampère.

Descartes dit encore que les grains de la « limure d'acier » s'arrangent suivant les chemins que prennent les parties cannelées autour de chaque aimant et autour de la terre. Tout à l'heure nous remontions à Empédocle, et voici maintenant trois cents ans d'avance l'image que Faraday nommera les lignes de Force.

Après Descartes, Leibnitz s'est fait de la matière une idée qui, malgré la forme métaphysique dont elle est revêtue, se ramène encore aux conceptions précédentes. La monade est un atome éternel, inaltérable dans son essence, tout en pouvant subir des modifications de détails. Elle est sans étendue, mais recèle une source d'énergie. C'est un point de perception qui reflète l'univers ; elle est pour ainsi dire l'âme des moindres parties de la matière dont chacune peut être comparée à un « étang plein de poissons ».

Six cents ans avant notre ère, Thalès n'attribuait-il pas également au fluide primordial une sorte d'âme, comme une puissance vague d'attraction semblable à l'aimant ; Anaxagore admettait une concentration presque immatérielle des qualités de la matière, et dans l'acception qui représentait les forces moléculaires, l'ἕξις des stoïciens était une tension aérienne, un éther, un souffle animé d'un mouvement circulaire.

Je ne saurais mieux terminer cet exposé qu'en rappelant cette pensée où Cauchy résume la théorie d'Ampère : « S'il nous était permis d'apercevoir les molécules des différents corps soumis à nos expériences, elles présenteraient à nos regards des espèces de constellations, et en passant de l'infiniment grand à l'infiniment petit, nous retrouverions dans les dernières particules de la matière, comme dans l'immensité des cieux, des centres d'attraction en présence les uns des autres. »

Ainsi, depuis Thalès jusqu'à Leibnitz, les philosophes ont émis sur la constitution de la matière des vues que la science actuelle est venue confirmer.

Entre leurs assertions et les nôtres, il y a toutefois une différence : les premières ne semblent avoir été soumises à aucun contrôle pour justifier des conceptions de l'esprit ou des inductions tirées du spectacle de l'univers, tandis que les secondes, rapprochées d'expériences qu'elles ne contredisent pas, entraînent par ce rapprochement même une sorte de conviction.

La portée que l'on serait tenté d'attribuer à certains énoncés de la science antique est limitée par les erreurs qui les accompagnent ; pour en dégager l'expression de la vérité, il a fallu instituer ces expériences que Bacon assimile aux croix élevées à l'entrée des chemins fourchus, et qui indiquent les lieux où conduisent les deux routes.

Cependant, en dehors de l'intérêt qui s'attache à toutes les pensées de certains hommes, dont les erreurs mêmes reflètent le génie, la plupart des idées rappelées plus haut méritent d'être prises en considération parce qu'elles résultent de méditations profondes sur les phénomènes naturels.

Parfois même on peut se demander si l'on a toujours bien compris le sens des mots « qui varie selon le degré de réflexion » qu'on leur applique.

On trouve dans Lucrèce un passage sur la doctrine d'Em-

pédocle, où l'exposé des transformations réciproques des éléments fait penser aux transformations réversibles des états solide, liquide et gazeux de la matière. D'autre part, il est bien possible qu'Héraclite ait donné le nom de « feu » à ce que nous nommons l'énergie, et en disant aujourd'hui de la matière qu'elle est de l'énergie condensée, on reproduit peut-être sous une forme moderne la pensée du philosophe antique.

Mais laissons là ces interprétations.

Trois idées principales ressortent des théories anciennes: la conception de l'atome, l'existence des mouvements intérieurs, le rapprochement entre ces mouvements et les propriétés de l'aimant.

Ces idées, nous les invoquons encore aujourd'hui.

L'atome fut d'abord une abstraction: les expériences modernes nous imposent cette image, qui pour le savant devient une sorte de réalité.

L'homme a rapproché instinctivement des propriétés merveilleuses de l'aimant les diverses causes d'attraction et de répulsion de toute matière, et voici que ce rapprochement nous apparaît de plus en plus conforme au mécanisme que nous découvrons à l'intérieur des corps.

Sans doute, aussi, l'observation de la nature,où tout est mouvement et période,a suggéré l'idée de mouvements semblables dans les éléments primordiaux; mais n'y a-t-il pas une intuition géniale à placer dans ces mouvements mêmes la source de toute énergie, la cause de tout phénomène sensible, alors que seule une connaissance approfondie des principes de la mécanique peut justifier une telle hypothèse.

A côté de ces idées fondamentales, un fait domine tous les autres : l'unité de la pensée humaine à travers les âges, unité qui est une justification de l'unité de la raison, pensée d'un même homme qui, selon la belle fiction de Pascal, « représente toute la suite des hommes,pendant le cours de tant de siècles, subsiste toujours et apprend continuellement » .

La vérité est une et l'erreur est multiple, disait un vieux maître.

Or, depuis plus de deux mille ans, chaque fois que l'homme, soit par l'effort de sa seule pensée, soit par les artifices de ses expériences, tente de sonder le mystère des corps qui l'environnent, toujours, au fond de toutes choses, il entrevoit la même image; n'est-ce pas l'image de cette part de vérité dont il peut espérer la conquête ?

Henri Becquerel.

CONVENTION SANITAIRE INTERNATIONALE

(*Suite*).

Art. 44. — Le règlement du trafic-frontière et des questions inhérentes à ce trafic, ainsi que l'adoption des mesures exceptionnelles de surveillance, doivent être laissés à des arrangements spéciaux entre les Etats limitrophes.

Art. 45. — Il appartient aux gouvernements des Etats riverains de régler, par des arrangements spéciaux, le régime sanitaire des voies fluviales.

TITRE II. — Dispositions spéciales aux pays situés hors d'Europe.

Chapitre premier. — **Provenances par mer.**

Section I: *Mesures dans les ports contaminés au départ des navires.* — Art. 46. — L'autorité compétente est tenue de prendre des mesures efficaces pour empêcher l'embarquement des personnes présentant des symptômes de peste ou de choléra.

Toute personne prenant passage à bord d'un navire doit être, au moment de l'embarquement, examinée individuellement, de jour, à terre, pendant le temps nécessaire, par un médecin délégué de l'autorité publique. L'autorité consulaire dont relève le navire peut assister à cette visite.

Par dérogation à cette stipulation, à Alexandrie et à Port-Saïd, la visite médicale peut avoir lieu à bord, quand l'autorité sanitaire locale le juge utile, sous la réserve que les passagers de troisième classe ne seront plus ensuite autorisés à quitter le bord. Cette visite médicale peut être faite de nuit pour les passagers de première et de deuxième classe, mais non pour les passagers de troisième classe.

Art. 47. — L'autorité compétente est tenue de prendre des mesures efficaces :

1° Pour empêcher l'exportation de marchandises ou objets quelconques qu'elle considérerait comme contaminés, et qui n'auraient pas été préalablement désinfectés à terre sous la surveillance du médecin délégué de l'autorité publique ;

2° En cas de peste, pour empêcher l'embarquement des rats ;

3° En cas de choléra, pour veiller à ce que l'eau potable embarquée soit saine.

Section II : *Mesures à l'égard des navires ordinaires venant des ports du Nord contaminés et se présentant à l'entrée du canal de Suez ou dans les ports égyptiens.* — Art. 48. — Les navires ordinaires indemnes venant d'un port, contaminé de peste ou de choléra, d'Europe ou du bassin de la Méditerranée, et se présentant pour passer le canal de Suez, obtiennent le passage en quarantaine. Ils continuent leur trajet en observation de cinq jours.

Art. 49. — Les navires ordinaires indemnes, qui veulent aborder en Egypte, peuvent s'arrêter à Alexandrie ou à Port-Saïd, où les passagers achèveront le temps de l'observation de cinq jours, soit à bord, soit dans une station sanitaire, selon la décision de l'autorité sanitaire locale.

Art. 50. — Les mesures auxquelles seront soumis les navires infectés et suspects, venant d'un port contaminé de peste ou de choléra d'Europe ou des rives de la Méditerranée, et désirant aborder dans un des ports d'Egypte ou passer le canal de Suez, seront déterminés par le conseil sanitaire d'Egypte, conformément aux stipulations de la présente convention.

Les règlements contenant ces mesures devront, pour devenir exécutoires, être acceptées par les diverses puissances représentées au conseil ; ils fixeront le régime imposé aux navires, aux passagers et aux marchandises et devront être présentés dans le plus bref délai possible.

Section III: *Mesures dans la mer Rouge.* — A. Mesures à l'égard des navires ordinaires venant du Sud se présentant dans les ports de la mer Rouge ou allant vers la Méditerranée.

Art. 51. — Indépendamment des dispositions générales qui font l'objet de la section III du chapitre 2 du titre I, concernant la classification et le régime des navires infectés, suspects ou indemnes, les prescriptions spéciales, contenues dans les articles ci-après, sont applicables aux navires ordinaires venant du Sud et entrant dans la mer Rouge.

Art. 52. — Les navires indemnes devront avoir complété ou auront à compléter, en observation, cinq jours pleins à partir du moment de leur départ du dernier port contaminé.

Ils auront la faculté de passer le canal de Suez en quarantaine et entreront dans la Méditerranée en continuant l'observation susdite de cinq jours. Les navires ayant un médecin et une étuve ne subiront pas la désinfection avant le transit en quarantaine.

Art. 53. — Les navires suspects sont traités d'une façon différente suivant qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas à bord un médecin et un appareil à désinfection (étuve).

a. Les navires, ayant un médecin et un appareil de désinfection (étuve), remplissant les conditions voulues, sont admis à passer le canal de Suez en quarantaine dans les conditions du règlement pour le transit.

b. Les autres navires suspects, n'ayant ni médecin ni appareil de désinfection (étuve), sont, avant d'être admis à transiter en quarantaine, retenus à Suez ou aux Sources de Moïse pendant le temps nécessaire pour exécuter les mesures de désinfection prescrites et s'assurer de l'état sanitaire du navire.

S'il s'agit de navires postaux ou de paquebots spécialement affectés aux transports des voyageurs, sans appareil de désinfection (étuve), mais ayant un médecin à bord, si l'autorité locale a l'assurance, par une constatation officielle, que les mesures d'assainissement et de désinfection ont été convenablement pratiquées, soit au point de départ, soit pendant la traversée, le passage en quarantaine est accordé.

S'il s'agit de navires postaux ou de paquebots spécialement affectés au transport des voyageurs, sans appareil de désinfection (étuve), mais ayant un médecin à bord, si le dernier cas de peste ou de choléra remonte à plus de sept jours et si l'état sanitaire du navire est satisfaisant, la libre pratique peut être donnée à Suez, lorsque les opérations réglementaires sont terminées.

Lorsqu'un bateau a un trajet indemne de moins de sept jours, les passagers à destination d'Egypte sont débarqués dans un établissement désigné par le conseil d'Alexandrie et isolés pendant le temps nécessaire pour compléter l'observation de cinq jours. Leur linge sale et leurs effets à usage sont désinfectés. Ils reçoivent alors la libre pratique.

Les bateaux ayant un trajet indemne de moins de sept jours et demandant à obtenir la libre pratique en Egypte sont retenus dans un établissement désigné par le conseil d'Alexandrie, le temps nécessaire pour compléter l'observation de cinq jours ; ils subissent les mesures réglementaires concernant les navires suspects.

Lorsque la peste ou le choléra s'est montré exclusivement dans l'équipage, la désinfectation ne porte que sur le linge sale de celui-ci, mais surtout ce linge sale, et s'étend également aux postes d'habitation de l'équipage.

Art. 54. — Les navires infectés se divisent en navires avec médecin et appareil de désinfection (étuve) et navires sans médecin et sans appareil de désinfection (étuve).

a. Les navires sans médecin et sans appareil de désinfection (étuve) sont arrêtées aux Sources de Moïse (1) ; les personnes présentant des symptômes de peste ou de choléra sont débarquées et isolées dans un hôpital. La désinfection est pratiquée d'une façon complète. Les autres passagers sont débarqués et isolés par groupes composés de personnes aussi peu nombreuses que possible, de manière que l'ensemble ne soit pas solidaire d'un groupe particulier, si la peste ou le choléra venait à se développer. Le linge sale, les objets à usage, les vêtements de l'équipage et des passagers sont désinfectés ainsi que le navire.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas du déchargement des marchandises, mais seulement de la désinfection de la partie du navire qui a été infectée.

(*A suivre.*)

(1) Les malades sont autant que possible débarqués aux Sources de Moïse ; les autres personnes peuvent subir l'observation dans une station sanitaire désignée par le conseil sanitaire maritime et quarantenaire d'Egypte (lazaret des pilotes).

Nouvelles publications

Chez Daragon :

La maladie, le décès et les obsèques de Louis XVII à Delft. (1845).— 1 brochure in-8° ornée d'une planche gravée. 2.50 Par Otto Friedrichs.

Nous avons le plaisir de signaler à nos lecteurs l'apparition d'une brochure relatant les derniers moments de Louis XVII-Naundorff. — L'historiographe de cette question historique, Otto Friedrichs, nous dépeint Louis XVII au moment où il cède à la Hollande ses inventions de défense et d'attaques militaires réputées de premier ordre ; il nous narre les rapports des ministres et le succès triomphal qui présida aux expériences.— L'auteur suit son héros à la Haye, il nous communique un mémoire inédit du propriétaire de l'hôtel où descendit Louis XVII et où il dut s'aliter, puis les rapports des médecins, les visites que lui fit le ministre List, son transport à Delft, puis sa mort, tout cela accompagné de rapports médicaux du plus grand intérêt ; puis l'acte de décès, relatant les fameuses marques qu'il portait sur le corps, la liste des officiers qui lui rendirent les derniers honneurs. — De nombreux documents, inédits jusqu'à ce jour, viennent à l'appui des explications de l'auteur, et confirmeront par ce nouvel opuscule l'identé de Naundorff avec le fils de Louis XVI. Une superbe planche gravée représente Louis XVII sur son lit de mort.

Puisque nous parlons de cette palpitante cause historique, signalons à nos lecteurs le succès toujours grandissant de la *Revue historique de la question Louis XVII* publiée à la même librairie, qui est déjà à sa 3e année d'existence et qui compte des abonnés dans tout l'univers (abonnement annuel 10 fr.). On trouve également à la librairie Daragon des catalogues adressés gratuitement, énumérant les livres les plus rares sur la question Louis XVII.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

Les médecins et chirurgiens des rois capétiens du X^e^ au XIII^e^ siècles (a).

Les médecins attachés à la personne des rois Capétiens portèrent dès l'origine du moyen âge le titre d'Archiâtres. Les historiens ne sont pas d'accord sur le vrai sens de ce mot. Certains pensent qu'il désignait le prince des médecins du roi, d'autres qu'il signifiait médecin pensionné ; ce que l'on sait avec certitude, c'est que ce titre était déjà appliqué aux médecins des empereurs sous le Bas-Empire et que le premier d'entre eux s'appelait alors le *comes archiatrorum* (1). Grégoire de Tours appelle « archiâtres »,Réoval, médecin de Radegonde, femme de Clotaire ; Armentarius, qui tâta le pouls à Sigebert, roi d'Austrasie ; Maribif, médecin de Chilpéric I^er^, et il appelle aussi ce dernier premier médecin, *primus medicorum* (2). Plus tard, les archiâtres seront aussi désignés sous le nom de physiciens du Roi, car au moyen âge la médecine faisait partie de la physique (3) ou tout simplement de médecins du Roi, *medici Regis*, *physici principis*.

Ces archiâtres ou physiciens royaux occupent à la cour une situation considérée. Ils font partie des Palatini, des Commensaux du Roi ; ils ont Bouche à cour et Robe de Livrée ; ils ont des privilèges honorifiques et la préséance sur beaucoup d'officiers de la maison royale. Tous, ils peuvent approcher de plus près, plus souvent et comme ils veulent la personne du prince. Ils sont exemptés des impôts et des charges publiques ; ils sont sous la sauvegarde royale, c'est-à-dire que le roi nomme des juges particuliers pour juger leurs causes (4).

Chez les Romains, les Archiâtres du palais nommaient eux-mêmes les médecins qui devaient succéder à ceux d'entre eux venant à manquer, et la nomination était confirmée par le Prince (5). Rien ne prouve que cette coutume se soit continuée au moyen âge, car comme à diverses époques, on voit à la cour des médecins étrangers, on peut supposer que c'était plutôt la célébrité des praticiens qui les faisait appeler auprès des princes Capétiens.

On ignore quels appointements les archiâtres recevaient en récompense de leurs services. « Leurs gages n'étaient réputés autrefois que pour leurs menus entretiens, ayant chez le Roi leur vivre et leur vêtement (6). » Ce qui nous reste de la comptabilité royale à cette époque ne nous a laissé que peu de renseignements à ce sujet. Quelques comptes de la maison du Roi au XIII^e^ siècle, ou des documents comme les tablettes de cire de Jean Sarrasin n'indiquent que certaines indemnités données aux physiciens pour la robe ou l'éclairage.

La plupart des archiâtres des princes capétiens furent revêtus du caractère sacerdotal. Il n'y avait en effet au moyen âge que les clercs et les moines presque seuls qui professassent la médecine, à l'exception toutefois de quelques juifs qui y étaient ordinairement très habiles, comme Sedecius, médecin de Charles le Chauve ou Farragus, médecin de Charlemagne (7). C'est que l'Eglise ayant à cette époque le monopole de l'instruction, on ne trouvait que dans les grandes bibliothèques des monastères les quelques ouvrages médicaux que l'on possédait alors, venant des Grecs et traduits en latin : la clinique d'Hippocrate, la botanique de Dioscoride, la pathogénie philosophique de Soramus et de Galien (8). Plusieurs conciles généraux à Reims (1131), Latran (1139), Tours (1163), défendirent aux moines et aux chanoines réguliers l'étude et l'exercice de la médecine, car ne possédant en fait de pratique médicale que les quelques notions apprises dans les ouvrages, ils sortaient de leurs cloîtres, parcouraient les villes et les campagnes, et attiraient souvent une nombreuse clientèle par laquelle ils se faisaient largement payer de leurs soins (9). Les études médicales faites dans un esprit seulement scientifique demeurèrent cependant permises et c'est parmi les clercs que furent toujours choisis les physiciens royaux. Dans les cartulaires du moyen âge, on les voit tous revêtus de dignités ecclésiastiques et surtout de celle de chanoines des grandes cathédrales.

Jusqu'au XI^e^ siècle, les médecins exercèrent en même temps les fonctions de chirurgiens. « Anciennement, dit Pasquier (10), la profession du médecin gisait en

(a) Travail de licence d'histoire, fait sous la direction de M. le professeur Luchaire, et présenté à la Société française d'histoire de la médecine.

(1) Périlhes, *Histoire de la chirurgie*, t. II, p. 705.

(2) *Grég. de Tours*, Société de l'Histoire de France, l. V, ch. xxxv et l. X, ch. xx.

(3) *Hist. Littér.*, IX, 191.

(4) Verdier, *Jurisprudence médicale*, t. II, p. 10.

(5) *Id.* *id.* p. 37.

(6) Verdier, *Jurisprudence médicale*, p. 12.

(7) Chanel, *Essai historique sur la médecine en France*. — Préface.

(8) Brachet, *Pathologie mentale des Rois de France*, p. 118.

(9) *Hist. Littér.*, IX, 194.

(10) Pasquier : *Recherches de la France*, liv. IX, chap. xxx, p. 866.

l'exercice de trois points : Au conseil selon les préceptes de l'art pour les maladies intérieures du corps humain, au razouer et oignements pour les extérieures, et finalement en la confection des potions et médicaments. Je veux dire qu'il estoit médecin, cirurgien et apoticaire tout ensemble ». C'est seulement vers la fin de ce siècle que les deux professions de médecin et de chirurgien furent distinctes l'une de l'autre, comme l'indique Guillaume le Breton, lorsqu'il dit au sujet de la blessure mortelle reçue par le roi Richard au siège de Chalus en 1199, que les chirurgiens élargissent la plaie pour en tirer le fer, tandis que les médecins appliquent les pansements :

Interea Regem circumstant undique mixtim,
Apponunt medici fomenta secantque cirurgi
Vulnus, ut inde trahant ferrum leviore periclo (11).

Les physiciens royaux durent donc eux aussi remplir en même temps les fonctions de chirurgien. Mais la plupart d'entre eux, en raison de leur qualité sacerdotale, eurent certainement de la répugnance à répandre le sang. « Ecclesia abhorret a sanguine ». C'est pourquoi, après le concile de Latran qui interdit en 1215 à tout prêtre, diacre ou sous-diacre de faire les opérations de chirurgie qui engagent à appliquer le fer et le feu (12), les physiciens clercs confièrent aux laïques la partie manuelle ou opératoire de l'art. Et c'est seulement sous le règne de Saint-Louis que l'on verra à la cour les premiers chirurgiens portant effectivement ce titre, et non revêtus du caractère sacerdotal.

C'est vers la fin du XII^e^ siècle que l'on commence aussi à distinguer les apothicaires des médecins. Ce furent encore les clercs qui remplirent d'abord ces fonctions à la cour, et elles pouvaient conduire aux plus hautes dignités. Ainsi Richard, apothicaire de Henri III, roi d'Angleterre, mourut évêque de Londres en 1198 (13).

Y eut-il en même temps, dès le début du moyen-âge, plusieurs archiâtres à la cour capétienne pour veiller sur la santé royale? Certains historiens affirment que jusqu'au XVI^e^ siècle il n'y eut auprès du roi qu'un seul médecin. « Il ne faut pas croire, dit Guyot (14), qu'il y ait eu dès l'origine plusieurs médecins du roi, parmi lesquels on en distinguait un sous le titre de premier médecin. La place de médecin du roi était unique dans son origine ». Il est bien certain cependant que les historiens du moyen-âge, parlant en divers passages des maladies des rois Capétiens, mentionnent en ces circonstances « les médecins du roi ». Mais on peut affirmer que s'il y eut certainement à la cour et dès l'origine, plusieurs archiâtres, ils ne furent pas tous au même niveau dans la confiance du monarque, et ce sont seulement les noms des plus considérés en raison de leur science et leur habileté que les historiens et les documents du moyen-âge, nous ont conservés.

(11) Pasquier, *Recherches de la France*, liv. IX, ch. XXX, p. 869.
(12) *Hist. litt.*, IX, p. 192.
(13) *Hist. litt.*, IX, p. 194.
(14) Guyot, *Traité de droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés à chaque dignité, chaque office et chaque état soit civil, soit militaire, soit ecclésiastique*, t. I, p. 536.

Henri I^er^

Guillaume de Jumièges racontant la mort de Henri I^er^, appelle le médecin de ce prince, Jean de Chartres. *Medicorum peritissimus.* Ce Jean de Chartres fut surnommé le Sourd à la suite de la mort de son royal client, parce que, pendant la maladie du roi il lui donna une potion, et ne sut pas l'empêcher de commettre ensuite une imprudence qui devait lui être fatale « *Qui postquam regnum Galliæ fere XXV annis rexit, causa corporeæ salutis a Joanne Medicorum peritissimo potionem accepit : sed veneno nimiam sitim inserente, jussum Archiatri sprevit, et a cubiculario potum accipiens, dum medicus abesset, ante purgationem bibit. Unde nimis infirmatus, eodem die, post perceptionem sacræ Eucharistiæ obiit* » (15). Orderic Vital dit de même à propos de cet accident : « *Anno ab incarnatione Domini MLIX, Henricus rex Francorum, post multas probitates quibus in regno gloriose viguit, potionem a Joanne medico Carnotensi, qui ex eventu surdus cognominabatur, spe longioris et sanioris vitæ accepit. Sed quia voto suo magis quam præcepto archiatri obsecundavit, et aquam, duum veneno rimante interiora nimis angeretur, clam a cubiculario sitiens poposcit, medicoque ignorante, ante purgationem bibit : proh dolor ! in crastinum cum magno multorum mœrore obiit* »(16). Littré discutant la pathogénie de ce fait particulier se demande comment un purgatif étant ingéré dans l'estomac, de l'eau bue avant l'évacuation put ainsi déterminer la mort, et il ajoute au sujet de Jean le Sourd : « Voilà une purgation de précaution qui tourne d'une manière bien funeste. Et voilà un archiâtre qui s'absente bien mal à propos. Ce Jean de Chartres fut, dit l'annaliste, surnommé le sourd d'après l'événement, sans doute parce qu'il n'entendit pas les plaintes de son royal patient et qu'il ne vint pas à son secours. — Le roi boit secrètement, à l'insu de son médecin, de l'eau que lui donne son chambellan. Cette infraction, dans l'opinion de l'annaliste, met complètement à couvert la responsabilité de l'archiâtre, mais il est probable qu'il ne l'a pas inventée, et que l'archiâtre la mit en avant aussitôt qu'il vit les accidents mortels se déclarer (17). »

Louis VI

Orderic Vital rapporte une consultation des méde-

(15) Guillaume de Jumièges, *Hist. Normanorum*, H. F. XI, 48.
(16) Orderic Vital, *Hist. eccles.*, *Soc. de l'Hist. de France*, t. II, p. 79.
(17) Littré, *Médecine et Médecins*, p. 474.

cins de la cour lors d'une maladie grave que fit en 1101 Louis le Gros, alors héritier royal. « La belle-mère du prince fit venir des magiciens, les sollicita par les plus grandes promesses et fit prendre un poison à son beau-fils pour le faire mourir. Le jeune prince dut s'aliter et pendant quelques jours, il ne put ni manger ni dormir. — Tous les archiâtres avouaient leur impuissance devant le mal, quand un homme à la longue chevelure vint de Barbarie et essaya son habileté médicale sur le prince qu'on croyait perdu. Par la volonté de Dieu, et à la grande jalousie des médecins présents, (*indigenis medicis*), il réussit. — L'héritier du trône entra ensuite en convalescence, mais pendant toute sa vie, il demeura pâle (18). »Cette anecdote nous apprend qu'en 1101 il y avait plusieurs médecins chargés de la santé royale, mais l'historien ne donne pas d'autres renseignements sur ce médecin hirsute qui sauva les jours de Louis le Gros. Le seul des archiâtres de ce monarque dont l'histoire nous ait conservé le nom est Obizon.

Deux chartes datées l'une de 1128, l'autre de 1136, indiquent qu'il jouissait à la cour d'une grande faveur puisque non seulement le roi lui donna des marques de cette faveur par des présents en terres et en vignobles, mais qu'il intervint encore dans ses affaires particulières. — « Paris 1128 : Le médecin royal Obizon et sa femme Adelaïde la Gente sont séparés par sentence prononcée devant le roi et la reine dans la maison de Jean de la Barre (19) ».— La réconciliation se fit quelque temps après entre les deux époux comme le confirme l'autre charte de 1136 : « Paris août ; En présence et avec l'assentiment de son fils Louis et de la reine Adelaïde, Louis VI concède au médecin Obizon les vignes de Barthélemi de Montreuil, à condition que Gente, femme du dit Obizon, en jouisse pendant sa vie (20) ».

Mais de plus amples renseignements sur le premier médecin de Louis le Gros nous sont donnés par le manuscrit de Jean de Toulouse : « Annales de l'Eglise abbatiale de Saint-Victor » (21). En 1137, Louis VI mourait de la dysenterie rebelle dont il eut à souffrir toute sa vie, et contre laquelle, dit Suger, ses médecins furent impuissants « malgré leurs potions si repoussantes et leurs poudres si amères, qu'il fallait pour se soumettre à ce régime un courage surhumain » (22). Deux ans après la mort du roi, en 1139, Obizon, souffrant alors d'une maladie grave sur la nature de laquelle l'historien ne s'explique pas, se retira à l'abbaye de Saint-Victor où il fit profession de foi religieuse. « Joignant la piété à sa grande habileté dans l'art de la Médecine, considéré comme un véritable sauveur, (*tanquam sospitator*), non seulement dans la ville royale, mais encore dans toute la France, de la plus entière probité, il observait dans ces temps troublés du douzième siècle la plus grande intégrité de mœurs et ne trouvait de plaisirs que dans un constant et ferme dévouement de soi-même. Il était déjà chanoine de Paris, mais il choisit pour lieu de sa retraite l'abbaye de Saint-Victor, et son nom fut inscrit sur notre livre canonial » (23).

Obizon mourut un 19 février (le XI des calendes de mars), mais sans qu'on sache en quelle année. Tous les ans, par la suite, on célébrait en sa mémoire un service anniversaire dans la chapelle de l'abbaye. On en célébrait aussi un autre à la mémoire de sa femme Gente, qui mourut un 11 décembre (*decembris tertius idus*). — Il avait laissé à cette intention, par testament, aux chanoines de Saint-Victor : deux exemplaires annotés et richement ornés de l'ancien et du nouveau Testament ; cent livres tournois ; une maison sise à Paris devant l'Eglise Saint-Christophe avec les terrains y attenant, et neuf arpents de vignobles (24). La maison et les terrains de Paris furent par la suite une cause de litige entre les chanoines de la cathédrale de Paris et ceux de Saint-Victor, mais la question fut réglée à la satisfaction de ces derniers (25).

Obizon fut enterré sous le cloître de l'abbaye, non loin du réfectoire et de la cloche qui appelait les moines à la prière. Sur sa tombe fut gravée une épitaphe en distiques latins que l'on pouvait y lire encore à la veille de la révolution (26).

Respice qui transis et quid sis disce vel unde,
Quod fuimus, nunc es, quod sumus illud eris.
Pauper canonicus de divite factus, Obizo,
Huic dedit ecclesia plurima, seque Deo.
Summus erat medicus, mors sola triumphat in illo.

Cujus adhuc legem nemo cavere potest.
Non potuit medicus sibimet conferre salutem
Cui igitur medico, sit medicina Deus (27).

Louis VII

Lorsque les archiâtres du Roi se trouvaient en présence d'un cas pathologique embarrassant, ils faisaient venir à la cour, en consultation, des médecins célèbres pour discuter avec eux le diagnostic de la maladie du monarque. C'est ce que confirme une anecdote rapportée par Giraud de Barri sur une maladie que fit Louis VII à Orléans (28). « Après deux mois d'expédition en Bourgogne, le roi, de retour à Orléans, y est atteint d'une maladie grave et presque désespérée. Les

(18) Orderic Vital, *loc. cit.* t. IV, 196.
(19) Luchaire, *Annales du règne de Louis le Gros*, n° 430.
(20) Luchaire, *Annales du règne de Louis le Gros*, n° 573.
(21) Bibl. Nat., in-fol. Lat. 14679.
(22) Suger, *Société de l'histoire de France*, p. 142.
(23) Jean de Toulouse, *loc. cit.*
(24) Molinier et Longnon : *Obituaire de la province de Sens.* Diocèse de Paris, t. I, p. 543.
(25) Jean de Toulouse, *loc. cit.*
(26) Naudée, *De antiquitate scholæ medicæ Parisiensis*, p. 33.
(27) Jean de Toulouse, *loc. cit.*
(28) Giraud de Barri, *De Instructione Principis*, in Brachet, *loc. cit.*, p. 227.

médecins, tant les siens propres que ceux qui mandés accourent en toute hâte de tous côtés, discutent subtilement (*subtilius*) sur les causes de cette maladie. Ils arrivent enfin à se mettre d'accord pour déclarer que cet accident est dû à la trop longue continence du roi. Et ils lui proposent alors un remède que Louis VII rejette en disant que s'il n'y a que ce moyen de lui rendre la santé, il préfère mourir chaste plutôt que de vivre en commettant un adultère ».

Du reste Louis le Jeune, fréquemment malade, eut à faire toute sa vie avec la médecine et les médecins. Il se droguait et se faisait envoyer des médicaments des pays étrangers. « Bertrand de Saint-Côme, abbé de Saint-Gilles, envoya à Louis VII des drogues venues du Levant, pour lui marquer son respectueux attachement. — Jacques Cardinal, diacre, lui envoya les sucreries qu'il lui avait demandées contre la chaleur du foie, scavoir des tablettes de roses vieilles et d'autres de violettes (29). » Et cependant les historiens de l'époque sont peu prolixes de documents sur ses médecins. Les seuls dont les noms nous aient été conservés sont Pierre Lombard et Caïus Clodius Cervianus.

Cervianus fut médecin, non de Louis VII, mais de la reine Eléonore. Provençal de sa naissance, il est connu dans la littérature du moyen âge par plusieurs ouvrages : un éloge de l'Astronomie, un autre de la géographie et un commentaire sur la peste (30).

Pierre Lombard, qui n'a de commun que le nom avec l'évêque de Paris, le Maître des Sentences, nous est connu par l'obituaire de la cathédrale de Chartres. Il mourut un 19 janvier, sans qu'on sache en quelle année. « XIII *Kalendas februarii. — Obiit Magister Petrus Lombardus, physicus domini regis et canonicus subdiaconus hujus ecclesiæ ; qui reliquit ecclesiæ carnotensi pro anniversario suo annuatim in eadem ecclesia celebrando, sexaginta quinque libras carnotenses ; de quibus executores ejus emerunt tres trituratores in granchia de Fonte Guidonis* (*pro quibus habemus medietatem fourragii dicti loci et des rotis*), *cum pertinentiis suis : qui denarii distribuuntur canonicis carnotensibus qui anniversario dicti magistri Petri presentes intererunt* (31) ». Il ne fut pas l'élève de Fulbert de Chartres comme l'affirment certains historiens (32) puisque Fulbert mourut vers 1029, c'est-à-dire plus d'un siècle auparavant, mais il est très vraisemblable qu'il étudia la médecine à Chartres, à cette époque où les écoles de cette ville sont sous Yves de Chartres, à l'apogée de leur célébrité (33).

(29) Lebeuf, *Dissertation sur l'Hre de Paris*, t. II, p. 196.
(30) *Hist. Litt.*, IX, 193.
(31) De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, t. III, p. 25.
(32) A. Chéreau, *Union médicale*, 1863, XVIII, p. 565.
(33) Clerval, *Les Ecoles de Chartres au Moyen âge*, p. 129.

Philippe-Auguste

Gilles de Corbeil, le plus célèbre des médecins de Philippe-Auguste est un des rares médecins des rois qui, au moyen-âge, enrichirent de leurs œuvres la littérature médicale. On croit qu'il est né à Corbeil, car la plupart des manuscrits de ses ouvrages lui donnent le surnom de Corbuliensis. Elevé à Paris où il cultiva surtout les belles-lettres, il alla étudier ensuite la médecine à l'école de Salerne comme il le dit lui-même dans ses ouvrages, et y eut pour principal maître un certain Romoald qui devint plus tard médecin du pape Clément III (34).

Astruc affirme qu'il enseigna la médecine à Montpellier où il aurait réuni un grand nombre d'élèves, leur enseignant en même temps les sciences médicales et les arts libéraux (35) ; il semblerait cependant qu'il ne reçut pas toujours dans cette ville un accueil très enthousiaste suivant la mention d'un critique de son poème *De Urinis* (36). Il est bien certain au contraire qu'il enseigna à Paris car dans l'un de ses poèmes il fait l'éloge de cette Faculté de Paris où, dit-il, la médecine a établi son siège et où l'on cultive avec ardeur la logique, l'art, la raison.

Ipse novo faveat operi, nec Parisiacas.
Aestimet in dignum Physicam resonare camœnas ;
Nam logices ubi fons scaturit, ubi plenius artis
Excolitur ratio, sibi Physica figere sedem
Gaudet, et ancillis non dedignatur adesse (37).

A cette même époque, il s'adonne aussi à l'étude de la théologie et devient chanoine de la cathédrale, et c'est alors seulement qu'il est fait mention de lui comme archiâtre de Philippe-Auguste (38). On ignore à quelle date précise et combien de temps il exerça cette fonction, mais ce qu'on sait avec certitude, c'est qu'il florissait vers la fin du douzième siècle. Gilles de Paris en fait mention dans son poème du Carolinus composé en 1198 et le met au nombre des savants dont se glorifiait la ville de Paris :

..... *Hic alius nostræ non indecor urbi*
Nominis ille mei celeberrimus arte medendi (39).

Sous le règne de Philippe-Auguste, l'école de Salerne est déjà sur son déclin. Les grands médecins sortirent surtout désormais des facultés de Paris et de Montpellier dont la renommée commence à s'étendre dans toute l'Europe (40). Mais les traditions de la célèbre faculté napolitaine vont se poursuivre quelque temps

(34) Vieillard, *Les Médecins Urologues au Moyen-Age*, p. 215.
(35) Astruc, *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de Montpellier*, p. 142.
(36) *Bibl. de l'Arsenal.* — Ms. n° 1024.
(37) Choulant, *Œuvres de Gilles de Corbeil*. Liv. I, v. 140 et suiv.
(38) *Hist. Litt.*, XVI, 507.
(39) Gilles de Paris, *Carolinus*, H. F. XVII.
(40) *Hist. Litt.*, XVI, 97.

encore dans l'enseignement médical, et Gilles de Corbeil qui était sorti de cette école, en subit particulièrement l'influence. Il dit lui-même lui devoir beaucoup de préceptes de thérapeutique ; il les avait recueillis dans des manuscrits apportés à Paris par Robert de Sicile, duc de Normandie et qu'il reçut d'un certain Musaudinus, célèbre médecin du douzième siècle. Mais ce qu'il emprunta surtout à l'école de Salerne, ce fut la manière d'écrire en vers ses ouvrages de médecine; il suivit en cela l'exemple de Jean de Milan dont le traité d'Hygiène (*Medicina Salernitana*) composé en vers, était alors très répandu (41).

Les poèmes médicaux de Gilles de Corbeil sont au nombre de cinq. Deux traités, l'un: *De Pulsibus* en 320 vers hexamètres, l'autre: *De Urinis* en 346 vers, sont cités l'un après l'autre dans les divers manuscrits de ses ouvrages (42). Les vers, assemblés par groupes de 5 ou 6 sont accompagnés de nombreux et longs commentaires très pénibles à déchiffrer. Un autre poème renfermant 4.562 vers et intitulé : *De virtutibus et laudibus compositorum medicaminum*, propriétés et vertus d'un certain nombre de médicaments, est adressé à Romoald, son ancien maître (43). Il y détaille tous les salutaires effets que produisent ou doivent produire les onguents, baumes et antidotes, puis il y entremêle des pensées morales. Si les médecins profitent des largesses des riches, ils doivent les employer à soulager les pauvres, et quand ils sont appelés dans les asiles de l'indigence, qu'ils répandent à la fois les bienfaits de leur art et ceux d'une compatissante libéralité; c'est là, dit-il, le plus légitime et le plus doux fruit de la médecine:

Ægris pauperibus et munimenta medendi,
Largius impendas et subsidiaria vitæ,
Dona pluas miseris, qui justior est medicinæ
Fructus et uberior (44).

Il se plaint aussi de ce que l'on confère, même à Salerne, le grade de maître à des enfants qui mériteraient encore le fouet et qui feraient mieux de se suspendre à la bouche de leurs vieux maîtres, que d'aspirer avant l'âge aux honneurs de la chaire doctorale.

. . . . . .
Nondum maturas medicorum surgere plantas,
Impubes pueros Hippocratica tradere jura
Atque Machaonias sancire et fundere leges,
Doctrina quibus esset opus ferulæque flagello,
Et pendere magis vetuli doctoris ab ore,
Quam sibi non dignas cathedræ præsumere laudes (45).

Un autre poème de 471 vers et intitulé : Signes et symptômes des maladies, *De signis et symptomatibus aegritudinum*, ne présente que peu d'intérêt et commence par ce vers :

Aude aliquid, mea musa, novi (46).

Enfin, un dernier poème, parlant de choses tout-à-fait étrangères à la médecine, a pour titre: *Ierapigra ad purgandos prelatos*, Médecine sacrée à l'usage des prélats. C'est une satire en neuf livres et 5929 vers. Notre physicien royal ne traite pas du reste un tel sujet sans exprimer dans son exorde toute sa crainte de s'attaquer à la puissance religieuse, et il rappelle en même temps ses poèmes et ses études sur la médecine. « Pour moi, dit-il, physicien accoutumé à honorer les muses, moi qui ai cultivé les secrets de la sagesse, interprète de la nature, ignorant des litiges et sans expérience des affaires, j'ai l'audace de porter la faux dans des moissons qui me sont étrangères ». Puis dans chacun des chapitres de cette satire, il reproche aux prélats un défaut, leur manque d'éloquence, leur orgueil, leur luxe de la table, leur insatiable avidité (47).

On ignore à quelle date précise mourut Gilles de Corbeil. Riolan dit qu'il se trouvait à la cour de Philippe-Auguste encore en 1220 (48). D'autres auteurs affirment qu'il lui survécut et qu'il ne devint chanoine de Notre-Dame qu'après la mort de ce prince. « C'était dans ces siècles où les médecins étaient clercs la retraite ordinaire non seulement des médecins des princes, mais de presque tous les médecins distingués par leurs talents et leur réputation (49). »

Jean de Saint-Gilles, qui fut aussi médecin de Philippe-Auguste a joui à son époque d'une certaine célébrité. Il était né en Angleterre auprès du célèbre monastère de Saint-Alban, non loin de Londres, mais on ignore la date de sa naissance. On l'appela encore Jean de Saint-Alban, et Jean de Saint-Quentin, parce qu'il devint plus tard doyen de ce chapitre. Il étudie d'abord les lettres à Oxford et enseigne quelque temps dans cette ville. Il vient ensuite à Paris où il enseigne encore les arts libéraux et où il se fait une grande réputation par les nombreux élèves qu'il réunit autour de lui. C'est à Montpellier qu'il va étudier la médecine, devient professeur dans cette faculté et acquiert une renommée non moins grande que dans ses précédents enseignements. C'est alors qu'il est appelé à la cour comme archiâtre du Roi, mais on ne peut préciser en quelle année (50). Certains historiens (33) indiquent la date de 1191, d'autres (51) celle de 1198; un troisième (53) la place à la cour de 1209 à 1223 ; du Cange affirme qu'il s'y trouvait en 1215. Comme tous les médecins des rois Capétiens, il avait embrassé l'état ecclésiastique, mais ce ne fut qu'après la mort de Philippe-

(41) Hazon, *Eloge historique de la Faculté de médecine de Paris*, p. 8.
(42) Bibl. Nat.: Ms. lat. 6882 A, 6988, 8093.
(43) Hazon, *loc. cit.*, p. 9.
(44) *Hist. Litt.*, XVI, 508.
(45) Choulant, *loc. cit.*, l. III, vers 564 et s.
(46) *Hist. Litt.*, XXI, 840.
(47) *Idem*, XXI, 355.
(48) Riolan, *Curieuses recherches sur les escholes en médecine de Paris et de Montpellier*, p. 95.
(49) Hazon, *loc. cit.*, p. 9.
(50) *Hist. Litt.*, XVIII, 444.
(51) Hazon, *loc. cit.*, p. 10.
(52) Astruc, *loc. cit.*, p. 148.
(53) *Hist. Litt.*, XVIII, p. 445.

Auguste que étant devenu chanoine de l'Eglise de Saint-Quentin, et ayant pris le degré de docteur dans la faculté de théologie, il enseigna publiquement cette science et s'appliqua à la prédication avec autant de succès qu'il en avait eu dans l'enseignement des arts libéraux et de la médecine (54). Il assista donc le Roi dans sa dernière maladie, et comme jadis Jean de Chartres il ne sut pas l'empêcher de hâter sa fin par une imprudence diététique. « Philippe-Auguste souffrant depuis onze mois d'une infection malarienne avait été soigné après un nouvel accès de fièvre quarte, et d'après le conseil de ses médecins, il devait s'abstenir de ses aliments accoutumés ; mais se sentant mieux, il n'observa pas la diète qui lui était ordonnée, et il rendit l'esprit à Mantes, la veille des ides de juillet, un samedi dans la 45e année de son règne et la 59e de son âge (55) ».

Rien n'indique si Jean de Saint-Gilles demeura encore attaché à la cour sous le règne de Louis VIII, mais en 1227, il renonçait volontairement à tous les avantages de sa profession pour entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Il s'était lié avec les religieux dominicains dès la fondation du nouvel institut et ce fut lui qui leur donna à Paris leur premier monastère. Il avait acheté en 1222 l'Hôpital Saint-Jacques destiné autrefois à loger les pèlerins qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle, mais alors abandonné et à demi-ruiné; il le fit reconstruire et le donna aux dominicains qui reçurent par la suite le nom de Jacobins (56). Il allait souvent prêcher rue Saint-Jacques où les auditeurs se pressaient en foule pour l'entendre. Un jour, après avoir parlé sur le mépris des choses du monde et le bonheur de se consacrer à Dieu dans la retraite, il descend de chaire, va s'agenouiller devant le supérieur et lui demande l'habit de l'ordre, au milieu de l'étonnement et de l'attendrissement des spectateurs. Puis il remonte en chaire et fait un long éloge de l'institut dans lequel il vient d'entrer (57). La même année, il convertissait dans une de ses prédications Alexandre de Halès qui embrassa aussi l'ordre des Dominicains (58).

Jean de Saint-Gilles enseigna ensuite quelque temps la théologie à Paris puis à Toulouse jusqu'en 1235, et par son crédit dans l'université, il fit accorder aux Frères Prêcheurs de Paris deux chaires, l'une de Philosophie, l'autre de Théologie(59). C'est après, qu'il quitta la France et passa en Angleterre les dernières années de sa vie. Il mourut à un âge avancé, car il vivait encore en 1253. Cette même année, il fut appelé auprès de l'évêque de Lincoln, Robert Grosse-Tête, pendant la maladie qui termina les jours de ce prélat. « *Diebus sub iisdem*, écrit Mathieu Paris, *cum dies caniculares suam exercuissent malitiam, episcopus Lincolniensis Robertus apud Buchedonum manerium suum, decubuit graviter infirmatus. Vocavit ad se Joannem de Sancto-Aegidio, in arte peritum medicinali et in theologia lectorem, eleganter eruditum et erudientem ut ab eo corporis et animæ reciperet consolationem* (60). »

Jean de Saint-Alban ou de Saint-Gilles a laissé plusieurs écrits dont la liste se compose de six articles dans la notice qu'en donne Echard, écrivain de l'ordre des Frères prêcheurs: 1° des Commentaires sur les quatre livres des Sentences ; — 2° des Opuscules concernant la sagesse divine, la production des choses, la connaissance et la mesure des Anges, (*De cognitione* et *mensura angelorum*), la prédestination et la prescience le paradis et l'enfer, la résurrection des morts et diverses matières scolastiques ; — 3° des homélies et diverses interprétations morales de l'écriture sainte ; — 4° des commentaires sur des livres d'Aristote, avec des traités sur la matière du ciel, sur l'être et l'essence. Il n'a donné à la littérature médicale que deux ouvrages : « Expériences de médecine et un livre sur la formation du corps », avec des fragments de Prognose et de pratique médicale. (*Prognosticæ et Praticæ medicinales*) (61). On ignore quelle pouvait être la valeur littéraire et pratique de ces divers traités, car les manuscrits en sont aujourd'hui perdus.

Plusieurs historiens mentionnent Rigord, moine de l'abbaye de Saint-Denis et historien de Philippe-Auguste, comme ayant été aussi archiâtre de ce prince. Du Cange le cite dans la liste des médecins royaux, mais sous toutes réserves. Dans la préface de son livre: *Gesta Philippi Augusti*, Rigord écrit en effet: *Hunc librum scripsit magister Rigordus, nationes Gothus professione physicus, regis Francorum chronographus* (62). C'est la place de la ponctuation dans le texte qui a donné lieu à toute la discussion (63). Si Rigord avait été en même temps médecin de Philippe-Auguste, il n'aurait sans doute pas manqué de s'en faire honneur et de l'indiquer d'une façon précise. En tout cas, aucun autre document de l'époque ne le mentionne comme ayant été archiâtre à la cour.

Enfin, un autre médecin de Philippe-Auguste fut Roger de Fournivalle. Il est mentionné dans l'Obituaire de la cathédrale d'Amiens. On y lit en effet qu'il mourut un 12 juillet, mais on ignore en quelle année. *Obi-*

(54) Astruc, *loc. cit.*, p. 146.

(55) *Chronique anonyme de Tours*, par un Chanoine de Saint-Martin, H. F. XVIII p. 3 (Brachet).

(56) Touret, *Vies des Hommes illustres de Saint-Dominique*, t. I, p. 138.

(57) Antonin Senonensis : *Chronicon fratrum prædicatorum*, t. I, p. 31.

(58) Nicolas Trivet, *Chronique des Rois d'Angleterre. Spicilegium de dom d'Achery*, t. VIII, p. 573.

(59) Touret, *loc. cit.*, p. 140.

(60) Astruc, *loc. cit.*, p. 146.

(61) Echard et *Quétif, Scriptores fratrum prædicatorum* t. I, p. 101.

(62) Rigord, *Gesta Philippi Augusti*. Soc. de l'Hist. de France, t. I, p. 1.

(63) *Hist. Litt.*, XVII, p. 6.

tus Magistri Rogeri de Furnivalles, medici regis illustris Franciæ Philippi Fortunatissimi(64). Naudée affirme qu'il fut aussi médecin de Louis VIII (65); on peut objecter cependant que s'il avait été aussi archiâtre de ce prince, l'obituaire de la cathédrale d'Amiens aurait certainement fait mention aussi de ce titre.

Henri Berthaud.

(A suivre.)

REVUE CRITIQUE

Un capitaine de santé au XVI[e] siècle : Pierre Aréoud, de Grenoble. — La peste à Rouen au XVII[e] siècle. — Les mendiants de Chalon-sur-Saône. — La maladrerie de Bellême.

Au début du XVI[e] siècle, la peste sévissait en Lombardie ; les troupes françaises qui revenaient de Milan la semèrent en Dauphiné sur leur passage, et l'épidémie, entretenue ou réveillée par le va-et-vient des lansquenets, prolongea ses ravages pendant plusieurs années, avec des accalmies hivernales et des recrudescences printanières. On sait que pendant ces tristes périodes, la vie publique était pour ainsi dire suspendue, le pouvoir concentré entre les mains du corps sanitaire ; et la cité de Grenoble le confia à plusieurs reprises à un médecin (1) dont M. Busquet vient de nous retracer le dévouement, Pierre Aréoud.

Mais il y a autre chose encore dans son héros. Ah ! Ce sont de curieuses gens que ces médecins du XVI[e] siècle, encore tout imprégnés des théories d'Aristote, du dialecte et des méthodes de la scolastique, mais épris de l'érudition nouvelle et s'y plongeant avec délices, et n'ayant pas de plus grand bonheur que de composer à l'occasion quelque sonnet laudatif à l'éloge d'un auteur ami, ou quelque *istoire* de circonstance, embellie des allégories ingénieuses de la mythologie païenne, et dont les grâces antiques se figent parfois dans la gaucherie d'une science un peu lourde. Esprits cultivés, et pourtant mêlant à des propos sans aménité un indigeste fatras de citations quand il leur arrivait de ne point s'entendre ; ce fut le cas lorsque Pierre Aréoud disputa contre son confrère Jérôme de Monteux au sujet de la fontaine ardente de La Pierre en Dauphiné.

Cette brutalité, ces disputes qui recouraient à l'occasion, aux arguments frappants, c'est l'envers de cette époque où l'on apprend à user de la dague aussi bien que des syllogismes. Je me hâte d'ajouter que le héros de M. Busquet ne semble point avoir poussé aussi loin les procédés de conviction ; c'était un homme relativement modéré, peu porté aux partis extrêmes. D'abord catholique, assez tiède sans doute, il n'adhéra à la Réforme que sur le tard, non par ambition politique comme les seigneurs, non par fanatisme étroit et destructeur comme le commun des religionnaires, mais par conviction raisonnée et philosophique inclination, dégoûté peut-être des trafics et abus des gens d'Eglise à cette époque, ou séduit par le côté négatif des doctrines nouvelles, et le moindre effort qu'elle demandait à sa raison de penseur libre et de savant. Il est à remarquer que parmi les médecins « intellectuels » de l'époque, beaucoup évoluèrent comme lui vers le protestantisme.

Pierre Aréoud était né à Forcalquier. La première mention qui soit faite de lui concerne une quittance de 12 écus d'or, datée du 12 décembre 1522, pour avoir soigné les malades et examiné les cadavres pestiférés de la ville de Grenoble. La peste bubonique désolait le Dauphiné depuis 1516 ; mais c'est seulement le 1[er] juillet 1522 qu'Aréoud s'établit à Grenoble ; il eut lieu, d'ailleurs, d'affronter le fléau maintes fois encore, le mal ayant continué ses efforts jusqu'en 1526, pour éclater de nouveau en 1533. C'est surtout à cette époque que Pierre Aréoud, véritable *capitaine de la santé*, prodigua tout son zèle, ayant à remplacer les 4 consuls successivement frappés, à assurer la police urbaine et sanitaire, la désinfection par fumigations, le soin des malades du lazaret, l'isolement des suspects sur les bords du Drac, etc. Il pourvut à tout, et se révéla, sans contester, organisateur émérite, ce dont personne ne doutait dans la ville de Grenoble ; car Maître Pierre avait déjà prouvé ses multiples capacités en organisant, en 1527, la fameuse représentation du *Mystère de Saint-Christophe* de Claude Chevalet, dont les péripéties dilatèrent la rate des Dauphinois, à peine remis des émotions de la peste de 1526. Régisseur des 120 acteurs, répétiteur des 20.000 vers des rôles, souffleur, décorateur, ingénieur, metteur en scène, notre homme remplit tous les postes à la satisfaction publique et reçut pour sa peine, 40 livres d'honoraires et 70 florins de don gracieux. Aussi l'on recourut à lui, l'année suivante (1528), pour organiser les fêtes données en l'honneur du nouveau gouverneur du Dauphiné, François de Bourbon, comte de Saint-Pol. L'entrée fut brillante : il y eut des arcs de triomphe, « à l'antique », des scènes mythologiques, des draperies, des décors nautiques, des harangues et des *dictons* remplis d'ingénieuses allégories, et M. le Gouverneur se déclara satisfait.

En 1535, Pierre Aréoud et le procureur fiscal Feysan organisèrent encore pour divertir leurs concitoyens une grande représentation du *Mystère de la Passion*, où tout le Dauphiné afflua. Entre temps, notre docteur intervenait à l'occasion dans les mesures d'assainisse-

*

(64) Du Cange, *Glossarium*.
(65) G. Naudée, *loc. cit.*, p. 38.
(1) *Etude sur Pierre Aréoud, médecin et littérateur de Grenoble (1490 ?-1571 ?)* par Raoul Busquet, in *Bulletin de l'Académie, Delphinale*, 4[e] série, t. XX, 1906, pp. 369-449.

ment urbain, prenait part à la réorganisation, à la [illegible] de l'école municipale (1542), arrêtait en 1546 une nouvelle invasion de la peste, et préparait en 1548 une série de fêtes et de cortèges qui ne furent pas moins réussis que ceux de 1528, en l'honneur d'un autre gouverneur, François de Lorraine, duc d'Aumale. Notre médecin fit même appel à sa Muse, et quatre pucelles, travesties, jouèrent en l'honneur du nouveau venu une pièce allégorique, où *Perceus* lutinait un berger, et dont le dialogue ingénieux remplit d'aise les assistants. Mais qu'était cette solennité à côté de celle qu'il fallut monter pour l'entrée du Roi lui-même, qui vint faire à sa bonne ville de Grenoble une visite dont elle se fût bien passée? Le plus difficile était de trouver de l'argent pour faire face aux frais, et les édiles de se creuser la tête pour savoir où en prendre, et les contribuables menacés d'un emprunt forcé, de se dérober à qui mieux mieux! Finalement, on afferma le *poids des farines*, et Me Pierre, pourvu d'écus, parvint en trois ou quatre semaines à construire les décors nécessaires, et même à composer une pièce ou *invention* où *Noblesse* présentait les clefs de la ville, où *Sapience* et *Renommée* coudoyaient *Jupiter et Brometeus*. Le roi Henri fut reçu en grande pompe le 11 septembre 1548, et tout alla bien. Il fallut encore, en octobre, faire accueil à la duchesse d'Aumale: mais le budget en fut quitte pour trois portiques et quelques coups de canon.

Non content d'amuser ses concitoyens, Me Pierre était encore chargé de les instruire. Depuis 1542, l'université de Grenoble restaurée cherchait à reconquérir son ancienne splendeur; elle comprenait, nécessairement une Faculté de médecine, et Pierre Aréoud figura dans le corps enseignant, comme professeur, doyen des professeurs de médecine et *vice-doyen* de l'Université. Sa carrière fut troublée par quelques démêlés d'honoraires avec les professeurs de droit, et brusquement terminée par la suppression et réunion de l'Université de Grenoble à celle de Valence (1565-1566).

Aréoud, d'abord catholique, avait fini par s'affilier à la Réforme; et il représentait en 1563, au conseil de Grenoble, avec quelques autres, la noblesse huguenote, mais il se tenait, à ce point de vue, en dehors des luttes actives, et dans une tolérante modération. D'ailleurs, il eut bientôt d'autres soucis en tête; la peste reparut en 1564, et la confiance publique l'investit, spontanément, du mandat qu'il avait tant de fois rempli à son honneur. Nommé *capitaine et superintendant de la santé publique* il prit toutes les mesures utiles, promulgua plusieurs ordonnances, dont quatre nous sont conservées, sur l'isolement des pestiférés, le renvoi hors les murs des tueries de pourceaux, la clôture des rues « de Sainct Laurens et de la perrière » et le nettoyage des rues.

Aréoud touchait, pour ses services, 100 livres par mois. A la fin de 1564, l'épidémie diminuant, il résigna ses fonctions et employa ce qui restait d'énergie à ses 75 ans à préparer l'entrée du gouverneur Charles de Bourbon; il y eut bien encore des oriflammes et des arcades, mais la Muse cacochyme du vieux médecin lui refusait les rimes, et il n'écrivit point d'*istoire* en l'honneur de ce guerrier. Le nom d'Aréoud ne nous apparaît plus qu'en 1571; l'hiver étant rigoureux, et défendant toute imprudence au vieillard, les chirurgiens convoqués pour la réception d'un nouveau confrère se rendirent au logis de notre docteur, qui conservait le titre honoraire de doyen de l'Université disparue. Ceci prouve que les persécutions qui sévirent contre les protestants depuis 1567 épargnèrent au moins l'exil à celui qui après avoir soigné, guéri, et diverti pendant si longtemps ses compatriotes, méritait bien de mourir entouré de leur reconnaissance.

Les grandes épidémies de peste, où s'était illustré le courage d'Aréoud, ne finirent point avec le XVIe siècle, et M. Ch. de Beaurepaire a donné à l'Académie de Rouen un important travail sur la peste qui sévit en cette ville de 1619 à 1623 (1). Analyser cette étude en détail nous exposerait à répéter ce qui a été dit maintes fois pour d'autres épidémies et d'autres régions et les mesures qui furent appliquées à Rouen sont exactement les mêmes qu'ailleurs: arrêts contre les gueux, fermeture des portes à ceux venant du dehors, réclusion de ceux du dedans dans des ateliers de charité, interdiction de la mendicité dans les rues, achats de blé et de seigle pour mettre fin à la disette du menu peuple, levée de contributions forcées sur les riches pour suffire à une bienfaisance aussi louable que prudente, telles sont les décisions prises par les autorités.

Mais on a beau consigner les malades et ceux qui les soignent dans leur logis, *à peine de la vie;* imposer aux convalescents et suspects le port d'une baguette blanche; aux *marqueurs* qui *croisent* et cadenassent les maisons contaminées, aux enquêteurs, aux prêtres de peste le port du manteau à large croix blanche; faire détruire par le feu tout ce qui a servi aux pestiférés *à peine de la hart* en cas de recel ou de détournement; défendre les attroupements, et même interdire aux crieurs d'almanachs de chanter par les rues pour attirer les badauds autour d'eux; annoncer de loin les enterrements, qui passent en hâte, suivis d'un seul prêtre, par le son lugubre d'une clochette, malgré tout cela, dis-je, le fléau fait rage et donne grand'peine aux médecins, chirurgiens et apothicaires du Lieu de santé. Celui-ci est d'ailleurs mal installé, insuffisant: il faut faire coucher, dans le même lit, trois, quatre et cinq adultes et jusqu'à 9 et 10 petits enfants.

On dut faire construire de nouvelles loges en bois de sapin goudronné, et, sur le rapport des médecins Le

(1) *La peste à Rouen, 1619-1623*, par Ch. de Beaurepaire, Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1905-1906. Rouen, 1907, in-8, pp. 177-246.

Pigny, Brasdefer et Guérente, « deux salles de 50 à 60 pieds de longueur » en planches goudronnées, avec cheminées et fenestrage.

Les Jésuites et les Capucins montrèrent un grand zèle auprès des malades; 19 pères Capucins moururent frappés par la contagion de 1622 à 1624.

Signalons, au moins, un intermède comique au milieu de toutes ces misères; il fut donné, est-il besoin de le dire, par la Faculté? Le médecin Jean de Lamperière ayant publié en 1620 un *traité de la peste*, dédié au premier médecin Héroard, son confrère Jouyse s'empressa de le réfuter dans un gros *Examen* de 327 pages, tout rempli des maximes des Cabbalistes et Hermétistes dont il se vantait d'avoir pénétré les arcanes. Lampérière riposta par les propos peu amènes de *L'ombre de Nécrophore vivant chartier de l'Hostel-Dieu au sieur Jouyse médecin déserteur de la peste...*, et les invectives allèrent si loin que le Parlement dut les faire taire. Lampérière n'en alla pas moins crier partout que son adversaire avait tué 2.000 pestiférés sur 2.200, tandis que le même Jouyse jurait n'en avoir perdu que 300 sur 4.000. Ceci prouve que les docteurs connaissaient à fond dès le XVII^e^ siècle l'art des statistiques, et que les chirurgiens de nos jours n'ont rien inventé.

Nous venons de voir quelles mesures rigoureuses on prenait contre les mendiants en temps d'épidémie. C'est qu'ils étaient à cette époque une véritable plaie sociale, à laquelle on opposa, à diverses reprises, des moyens qui demeuraient constamment inefficaces. Nous devons à M. P. J. Gauthier le récit d'une de ces tentatives (1) dont le marquis de Broissia et le conseil des directeurs de l'hospice Saint-Louis essayèrent de faire profiter la ville de Châlon-sur-Saône. Le conseil de l'hospice était alors présidé par Henri-Félix de Tassy, fils du premier chirurgien de Louis XIV, précédemment évêque de Digne, et pourvu du siège de Châlon depuis 1678. M. de Tassy avait obtenu en 1692 des lettres patentes confirmant l'établissement de l'hospice Saint-Louis dans sa ville épiscopale. Le 1^er^ mars 1700, les principaux habitants convoqués à son palais furent mis au courant des décisions prises par les directeurs: la mendicité était interdite; il était défendu à tous les habitants de donner asile ou aumône aux vagabonds et gens sans aveu, à peine d'amende.

Un délai de deux jours fut donné pour déguerpir à ceux de passage ou établis dans les murs depuis moins de sept ans, et deux gardes aux gages de 8 livres par mois, vêtus d'un uniforme de drap gris, furent chargés de conduire les autres à l'hôpital général ou hospice Saint-Louis ; ils en amenèrent 170. Les infirmes et vieillards furent secourus à domicile.

Les pauvres de passage recevaient une aumône ou *passade:* 18 deniers ou 2 sols pour les soldats en congé, un sol pour les autres Leurs habits étaient marqués de la lettre C pour contrôle, et ils étaient invités à gagner le large le plus vite possible.

Grâce à ces efforts, l'institution de la *Charité* avait donné assez rapidement de bons résultats; mais bientôt elle eut à souffrir de démêlés entre la municipalité qui voulait lui assurer des ressources au moyen d'impositions, et les directeurs qui préféraient les dons volontaires.

De ces contrariétés réciproques, tout pâtit. Les charités et les aumônes diminuèrent graduellement, et l'on dut supprimer la distribution de pains aux indigents de la ville; les particuliers recommencèrent à cacher des vagabonds chez eux; le maire Noirot ferma les yeux sur l'incurie des gardiens des portes qui laissèrent bientôt pénétrer les vagabonds en aussi grand nombre qu'auparavant. Les chasse gueux de l'hospice mal vus, maltraités par les artisans même dans l'exercice de leurs fonctions, renoncèrent bientôt à un zèle qui ne leur rapportait que des coups, et l'année 1703 vit sombrer l'œuvre d'assainissement entreprise par les directeurs de l'hospice trois ans auparavant.

Signalons pour terminer, à ceux qui s'adonnent à l'histoire des institutions charitables quelques notes assez succinctes sur la maladrerie de Bellesme, au Perche, dus à M. l'abbé Desvaux; mais les renvois signalent plusieurs travaux intéressants sur les léproseries de Normandie, et les chercheurs pourront faire leur profit (1).

Paul Delaunay.

***

Histoire de l'institution des Crèches (2)

Jusqu'en 1844 les ouvrières mères de tout jeunes enfants avaient l'unique ressource, s'il leur fallait travailler pour vivre, de confier pendant le jour leur nourrisson à une gardeuse. La gardeuse était en général une vieille femme décrépite, indigente, réduite à ce métier faute d'autre moyen d'existence. La garderie c'était son misérable taudis. Médecins des pauvres, visiteurs du bureau de bienfaisance, philanthropes nous ont décrit quelques-uns de ces bouges malsains, malpropres, où toute notion d'hygiène était inconnue.

On a taxé ces tableaux d'exagération en alléguant qu'à Paris les garderies étaient sous la surveillance de la Préfecture de police (Ségalas) depuis l'ordonnance

(1) *Tentative en 1700 pour faire cesser la mendicité à Chalon-sur-Saône*, par M. P.-J. Gauthier, in Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône, 2^e^ Livre, t. II, 1^re^ partie, Châlon (1907), pp. 161-172.

(1) *Les Institutions charitables de Bellesme au temps passé*, par l'abbé Desvaux, le Bull. de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne, t. XXVI (Alençon, 1907) pp. 159-169.

(2) Thèse pour le doctorat en médecine par Charles Thévenin — broch. in-4°, 154 pages. Paris, Bonvalot Jouve, 1907.

du 9 août 1828 (Delpech). M. Thévenin admet le fait et s'attache à montrer que cette ordonnance resta platonique (1). Peine bien inutile ; il suffirait de lire le texte de M. Debelleyme pour voir qu'il vise uniquement les maisons de sevrage. Or maison de sevrage et garderie ne sont pas synonymes. Dans les premières, les enfants sont placés au mois et demeurent nuit et jour, fêtes et dimanches. La garderie, au contraire, ne les recueille qu'aux jours ouvrables pendant les heures de travail de leur mère. Avec préméditation, pour des raisons de morale et d'hygiène à la fois, c'est sur celle-ci que Firmin Marbeau modela sa crèche. Par conséquent les établissements qu'il voulait supplanter n'étaient antérieurement soumis à aucun contrôle administratif ; l'administration en avait si peu cure qu'elle ignorait jusqu'à leur existence.

Aussi, on peut l'affirmer hautement, est-ce un incomparable service que Firmin Marbeau rendit à l'enfance le jour où il substitua à la garderie clandestine la crèche connue de tous, ouverte à tous. La preuve en est dans les registres où les visiteurs des premières crèches consignaient toutes vibrantes leurs impressions ; ce sont des éloges unanimes à l'adresse des promoteurs de l'œuvre ; des vœux en faveur de son succès ; des conseils tendant à son perfectionnement ; des dons au profit de sa caisse. Nous signalons à l'auteur cette source de documentation dont il n'a pas fait usage et où l'on puiserait maint détail curieux pris sur le vif.

Le rapide développement de l'institution montre de son côté le cas qu'on en faisait : dès 1845 le département de la Seine possède 6 crèches en activité ; en 1852, il en compte 26. Voilà qui est incontestable, à ses débuts la crèche excita la sympathie, l'admiration, l'enthousiasme même de ses contemporains mieux placés que tous autres pour en apprécier sainement la valeur comparative.

L'assistance publique prit ombrage de cette prospérité naissante et, lorsqu'en 1849 et 1852 la Société des crèches demanda sa reconnaissance d'utilité publique, le Conseil de Surveillance consulté émit par deux fois avis défavorable si bien que ce fut en 1869 seulement que la Société obtint sa consécration légale.

Mais, outre ces compétiteurs malveillants, la crèche eut et a encore des adversaires déterminés dans le corps médical. M. Thévenin y fait à peine allusion. C'est la grosse lacune de son travail. Il est vrai que, pour la combler, il lui eût fallu aborder et discuter le côté médical de la question ce qui exigeait une modification profonde du plan adopté. Nous n'en regrettons pas moins qu'il se soit résigné à ne nous donner qu'une étude purement administrative dans le fond, constamment apologétique dans la forme : nous y souhaiterions un grain de médecine et de libre critique.

Sous ces réserves, cette thèse reste une histoire bien documentée et mise au point de l'institution ; c'est un compendium exact des lois, décrets, arrêtés, règlements officiels et particuliers restés épars jusqu'ici dans le Bulletin de la Société. Une bonne bibliographie la termine ne comportant guère moins de 150 numéros. En somme, tel quel, ce travail déblaie fort utilement le terrain, et il ne reste plus, pour parfaire l'histoire des anciennes crèches qu'à recourir à leurs archives particulières. Dès l'origine les règlements leur imposaient la tenue de nombreux registres : celui des visiteurs dont nous avons déjà parlé ; celui des médecins où ceux-ci notaient au jour le jour leurs remarques et observations ; celui des dames patronesses qui quotidiennement aussi surveillaient le personnel ; celui des entrées et des sorties ; celui des présences et rétributions maternelles. On y retrouve tous les détails de leur fonctionnement et tous les menus incidents de leur vie.

E. Beluze.

(1) Sur les origines et les effets de cette ordonnance, consulter :
1° Rapports généraux sur les travaux du Conseil de Salubrité de la ville de Paris et du département de la Seine, publ. par V. de Malèon. Paris, 1828. Tome I, pages 216, 342 et 344, 381. Tomes II, pages 42, 89 et 90, 138 et 139.
2° *Recueil officiel des circulaires émanées de la Préfecture de police*, Paris, Chaix, 1882. Tome I, page 145. Circulaire du 21 août 1828.

L'évolution de la thérapeutique

L'argent colloïdal au Congrès de Médecine

Le Congrès de Médecine a provoqué l'éclosion et le groupement d'une série d'opinions sur le rôle extraordinaire joué depuis un certain temps dans la thérapeutique par l'argent colloïdal. C'est M. Iscovesco qui, dans la communication dont nous donnons ci-après la seconde partie, a mis exactement les choses au point, et c'est dans son travail qu'on trouvera la réponse à certaines allégations qui, respectables comme toutes les opinions émises sincèrement dans une réunion véritablement scientifique, pourraient toutefois orienter l'esprit du lecteur dans une direction où les surprises désagréables seraient difficilement évitables.

C'est ainsi que M. Netter après avoir reconnu la grande valeur thérapeutique de l'argent colloïdal dont il a été, en somme, un des premiers protagonistes, prétend que les impuretés que l'on y rencontre quand il est préparé par la voie chimique ne constituent ni un danger, ni un inconvénient : il serait même porté à y voir un avantage, en considérant la possibilité d'avoir, par cette manière, une concentration plus grande.

M. Triboulet, de son côté, reconnaît les avantages de la médication par l'argent colloïdal, mais il les envisage d'une façon qui paraîtra un peu singulière. Il considère l'emploi de l'argent colloïdal comme effi-

cace, non pas au moment où la plupart de ses confrères croient qu'il doit et peut arrêter la marche d'une infection, mais au moment où, la convalescence étant proche, on veut surtout empêcher l'éclosion des complications. C'est vraiment sacrifier avec trop de bonne grâce cette action d'arrêt *qui a été mise en évidence dans la plupart des recherches cliniques, y comprises les dernières publiées, celles de M. Etienne dont la « France Médicale » a longuement parlé.*

D'autre part M. Triboulet affirme qu'un seul procédé est actif pour l'emploi de l'argent colloïdal ; c'est l'injection intra-veineuse. S'il en était ainsi ce mode de traitement serait voué à l'impopularité la plus certaine, car on sait l'antipathie, d'ailleurs un peu justifiée — de l'unanimité des praticiens pour ce mode opératoire... S'il en était ainsi on se demande ce que signifieraient tous les travaux publiés jusqu'à ce jour, et à quelle débauche d'imagination seraient dues toutes observations rassemblées...

Ce court préambule était indispensable pour montrer l'importance de la communication de M. Iscovesco, qui après avoir exposé les caractères généraux des métaux colloïdaux, arrive, dans cette seconde partie de son travail, aux considérations pratiques.

Ces quelques considérations générales brèves étant exposées, on comprend aisément l'influence considérable que peut exercer sur l'organisme humain l'introduction de certains colloïdes artificiels particulièrement choisis.

Il est évident qu'une étude systématique exigerait des expériences comparatives faites en introduisant des colloïdes à charge positive avec des colloïdes à charge négative. Malheureusement, à l'heure actuelle, nous n'avons de données précises, au point de vue physiologique et au point de vue thérapeutique que sur les colloïdes à charge négative.

Parmi ces colloïdes à charge négative, ceux qui sont le mieux connus et qui ont été le plus étudiés, ce sont les colloïdes métalliques. Ceux-ci peuvent se présenter sous deux formes : les colloïdes chimiques et les colloïdes physiques ou, en d'autres termes, les colloïdes obtenus par voie chimique et ceux obtenus par l'arc électrique suivant la méthode de Bredig. On sait que le premier colloïde qui ait été étudié au point de vue thérapeutique a été l'argent colloïdal chimique, connu — au point de vue chimique — par les recherches de Carley Lea, parues en 1889 dans l'*America Journal of Science*. Ces recherches restèrent limitées au laboratoire jusqu'à Crédé, médecin allemand, qui, en collaboration avec Bayer, introduisit dans le commerce un produit qui, fabriqué par une maison allemande, fut lancé sous le nom de collargol. Plus tard, on introduisit des produits de même genre, tels en particulier que le bismuth, le mercure, le calomel, obtenus aussi par voie chimique.

Quelque temps après les expériences de Crédé, M. Netter fit des recherches importantes avec l'argent colloïdal chimique : c'est à cet auteur qu'appartient donc le mérite incontestable d'avoir attiré le premier l'attention des médecins français sur la valeur thérapeutique des métaux colloïdes. Mais Netter, en même temps qu'il publiait ses travaux sur l'argent colloïdal, n'a pas eu seulement le mérite d'introduire en thérapeutique un produit nouveau, il eut celui bien plus grand d'attirer l'attention du corps médical français sur cette question tout à fait nouvelle, la question des colloïdes d'une manière générale, et par là s'est acquis, croyons-nous, un titre définitif à la reconnaissance de tous nos confrères.

Un an après, M. Albert Robin et M. Bardet, ont publié à l'Académie de Médecine un travail sur la valeur thérapeutique des métaux colloïdes obtenus au moyen de l'arc électrique, désignés par Bredig sous le nom de ferments inorganiques, et auxquels ils donnèrent, eux, le nom de ferments métalliques. (*Bulletin Thérapeutique*, 1904, 1905.)

Robin a employé de l'argent, du platine, de l'or colloïdaux obtenus suivant la méthode de Bredig et non stabilisés.

Il a obtenu une augmentation de l'urée et de l'acide urique. Ces recherches ont été discutées tout récemment encore par Ascoli et Izar, dans une étude physiologique parue dans la *Biochemische Zeitschrift*, de Nürnberg, Vol. V, p. 394. Ils ont soutenu, appuyés par des expériences faites sur l'homme que l'emploi de métaux colloïdes électriques non stabilisés est absolument inactif.

Dans une série de travaux parus dans le *Giornale della R. Accademia di Medicina di Torino*, 1907, Foa arrive aux mêmes conclusions, et considère ces métaux non stabilisés comme absolument inactifs. Moi-même j'ai montré dans une série d'expériences publiées dans une Note présentée à la Société de Biologie en juillet de cette année même, que le sérum sanguin précipite instantanément les métaux électriques non stabilisés, alors que, au contraire, ils ne reprécipitent pas du tout, ou seulement au bout de 24 ou 48 heures lorsqu'ils ont été préalablement stabilisés : ceci explique donc pour quelle raison les métaux non stabilisés n'agissent pas.

Avant Robin, Galeotti et Todde (*Lo Sperimentale*, 1902, page 341) avaient montré que des métaux électriques, préparés suivant la méthode de Bredig, provoquaient chez les animaux des diminutions de poids et une cachexie grave, à laquelle correspondait histologiquement une grande atrophie cellulaire.

Pour revenir aux colloïdes chimiques dont nous avons dit un mot tout à l'heure, il n'est pas douteux que ces corps contiennent, par suite même des substances qu'on est obligé d'ajouter pour leur fabrication, toute une série d'impuretés qui font que leur emploi peut,

dans certains cas, donner lieu à des accidents, par suite justement de ces impuretés, et qu'on est obligé de ne s'en servir qu'au moyen de la méthode de frictions cutanées, méthode un peu primitive, ou de la méthode intra-sanguine qui, comme le dit Etienne, dans un récent travail paru dans la *Revue Médicale de l'Est*, est toujours quelque peu scabreuse.

Employer en thérapeutique, à l'heure actuelle, un colloïde chimique alors qu'on a à sa disposition des colloïdes électriques, est quelque chose d'absolument analogue à ce qu'on ferait si on donnait à un cardiaque une tasse de café au lieu de caféine. Il faut donc se borner en thérapeutique aux colloïdes métalliques obtenus électriquement, et c'est l'étude physiologique de ces derniers corps qui a été faite d'une façon à peu près complète par Victor Henri et ses collaborateurs, Mademoiselle Cernovodeanu, Gompel et Stodel, par Achard et Weill, par Charrin en France, par Ascoli et Izar et Foa en Allemagne et en Italie.

L'emploi thérapeutique de ces corps a été étudié par moi dans une Note préliminaire publiée à la Société de Biologie le 22 mars 1907, et dans un article publié par la Presse Médicale, le 8 mai 1907 ; par Gaillard, qui a employé l'argent électrique dans plusieurs cas de fièvre typhoïde avec plein succès; par Cossade et Joltrain, par Chirié et David (Société d'Obstétrique, 1906) et enfin, tout récemment, dans une série d'infections très graves, par Carrieu, de Montpellier (Presse Médicale, 1907) et par Etienne, dans toute une série de broncho-pneumonies et d'infections chez les vieillards (Revue Médicale de l'Est, 1er septembre 1907).

De tous ces nombreux travaux, il résulte, d'une part, l'action physiologique indubitable des métaux électriques et, d'autre part, l'action particulière de l'argent stabilisé et isotonique. On trouvera dans ces différentes publications toutes les données acquises à l'heure actuelle sur ce point, sur lequel il est inutile de revenir ici.

Le point important qu'il faut dégager de suite, c'est que les colloïdes métalliques électriques que nous avons employés, dans un but thérapeutique, doivent être stabilisés et isotoniques. On a cru que la stabilisation et l'isolement déterminaient leur pouvoir catalytique : ceci est une erreur qui ne repose pas sur des faits. Il suffit, en effet, de prendre une solution stabilisée et isotonique d'un métal colloïde et de le soumettre à la dialyse, pour le débarrasser de ses sels, pour constater *in vitro* que son pouvoir catalytique n'a subi qu'une diminution insignifiante. D'autre part, ainsi que nous l'avons vu, la stabilisation est un acte indispensable puisque, sans cela, nous nous trouvons en présence de produits inactifs.

D'après tout ce que nous savons sur l'action physiologique des métaux colloïdes, leur pouvoir bactéricide, ces métaux électriques doivent comporter deux grandes indications :

1° Les états infectieux;

2° Les maladies de la nutrition.

1° *Les états infectieux.* — J'ai essayé l'argent colloïdal avec le plus grand succès dans la fièvre typhoïde. Gaillard, de son côté, a apporté à la Société de Biologie, 6 observations de guérison rapide, dans les 8 jours, de fièvre typhoïde chez des enfants, grâce à l'argent électrique.

J'ai essayé avec le plus grand succès les métaux colloïdes dans la grippe, dans la broncho-pneumonie; je ne reviendrai pas sur ce point. J'ai essayé aussi l'électro-palladium dans l'érysipèle, et j'ai observé une véritable crise avec guérison le troisième jour de la maladie, avec deux injections de ce métal.

Tout récemment, le professeur Carrieu, de Montpellier, vient de publier trois observations tout à fait remarquables.

Dans l'une, il s'agit d'un érysipèle grave, soigné avec de l'électro-palladium. Dans l'autre, d'une variole chez un enfant non vacciné, présentant de la méningite et du coma, en mort imminente, soigné avec de l'or électrique. Enfin, un cas de fièvre typhoïde avec méningite, dans lequel on pratique une ponction lombaire; on injecte 5 cc. d'or électrique, stabilisé et isotonique, après avoir enlevé une quantité égale de liquide céphalo-rachidien.

Ces trois malades, dit le Professeur Carrieu, prouvent que les métaux colloïdes agissent d'une façon efficace dans des affections graves très diverses; dans deux cas sur trois, avant l'injection du métal colloïdal, la mort était imminente.

Moi-même, en dehors des infections diverses dans lesquelles j'ai employé des métaux colloïdaux, j'ai à signaler deux cas de scarlatine, dans lesquels j'ai employé l'argent électrique, isotonique et stabilisé. Dans un de ces cas, j'ai fait le premier jour une injection fessière de 10 cc. d'argent colloïdal : la température, qui était à 40° 1, tombait le soir à la suite de cette injection à 39° 2. Le lendemain matin elle remontait à 39° 5. Je refis une injection : la température tombait le troisième jour à 38°, l'éruption n'était pas encore finie au sixième jour et malgré une température de 37°6. A partir de ce moment-là, la température évolua autour de 37°5. Le huitième jour. la malade présentait du rhumatisme scarlatineux du poignet et de l'épaule avec un très léger souffle à la pointe. 10 cc. d'argent colloïdal font tomber la température qui était remontée, de 38°6 à 36°9. Les accidents rhumatismaux disparaissent et, à partir de ce moment, la malade entra en pleine convalescence, et fut suivie jusqu'au quarantième jour de son affection, sans présenter aucune complication.

Un autre cas de scarlatine, soigné aussi au moyen de l'argent électrique, a évolué d'une façon absolument bénigne, comme une scarlatine avortée.

Ces deux cas ont été observés à Paris, au mois de

juin dernier, pendant l'épidémie que nous avons eue.

Enfin, l'argent électrique m'a donné les meilleurs résultats dans deux cas de rhumatisme articulaire aigu, dont les observations seront publiées ultérieurement en détail.

En résumé, le champ d'emploi des métaux colloïdes doit être étendu de jour en jour, et il est tout indiqué de les employer dans tous les cas d'infection.

2° Nous avons indiqué déjà que des recherches, faites par les nombreux physiologistes et, en particulier, celles très soignées qui ont été faites tout récemment par Ascoli et Izar, sur l'élimination azotée, à la suite de l'injection de métaux électriques stabilisés, il résulte que ceux-ci ont une action extrêmement importante sur la nutrition. J'ai donc voulu les essayer dans quelques-unes des déviations de la nutrition; je n'ai pu les essayer que dans deux séries de cas : le rhumatisme articulaire déformant et le diabète sucré.

J'ai essayé, dans trois cas de rhumatisme articulaire déformant, l'argent et l'or colloïdal : il s'agissait de femmes présentant des déformations ostéo-articulaires douloureuses et multiples, et je dois constater, à mon grand regret, que je n'ai obtenu dans tous ces cas aucun résultat sensible.

J'ai employé dans un cas des injections hypodermiques répétées de 1 cc.; dans un autre, des injections espacées de 5 cc., et je me suis heurté à un échec complet.

J'ai employé enfin l'argent colloïdal dans deux cas de diabète. Dans l'un de ces cas, j'ai employé l'argent colloïdal *peros*, à la dose de 3 grammes par jour : le sucre est tombé de 269 grammes par jour à 150, et le poids de la malade a passé de 184 à 190. Il s'agissait d'une malade diabétique depuis 5 ans, âgée de 52 ans, et qui était partie de 395 gr. de sucre en 5 litres pour arriver, grâce à un régime approprié, à 269 gr. en 4 litres. Elle était dans cet état stationnaire depuis plusieurs mois, malgré le régime, lorsque nous eûmes l'idée — la malade étant très fatiguée par ce régime — de lui permettre de s'en relâcher en lui donnant en même temps de l'argent colloïdal.

Enfin, dans un autre cas de diabète, le résultat fut aussi très net.

Il y a, dans les maladies de la nutrition, des essais très nombreux à faire et peut-être même un choix de métaux à employer; bref, une série de recherches à tenter qui peuvent être très intéressantes et très utiles pour nos malades.

Je n'ai pas à parler ici des expériences faites avec les métaux électriques pour les affections locales, et en particulier pour les affections chirurgicales ; je ne puis cependant résister — le cas étant du reste intermédiaire à la médecine et à la chirurgie — à la tentation de signaler un cas de périmétrite, à allure extrêmement grave et qui a été guéri par une simple injection intra-musculaire de 10 cc. d'électro-argent isotonique et stabilisé.

Il s'agit d'une jeune femme de 30 ans ayant un passé utérin et péri-utérin, qui a été vue par moi et par le Professeur Segond. Le sixième jour de l'affection, la malade présentait de la fièvre, des douleurs extrêmement violentes du côté des deux trompes et des ovaires, avec sensibilité excessive du ventre, du ballonnement, des petites nausées, de la sécheresse de la langue avec pouls petit; bref tous les signes d'un retentissement considérable sur le péritoine. Nous nous attendions d'un moment à l'autre à l'obligation d'une intervention ; les accidents ne semblaient pas devoir s'amender, malgré les traitements usuels : applications de glace sur le ventre, etc. Je fis le 22 octobre une injection d'argent colloïdal à 6 heures du matin ; à 5 heures du soir, c'est-à-dire 11 heures après, la malade accusa un frisson avec une élévation thermique d'un degré suivie de sueurs et, au bout de quelques heures, d'une chute graduelle de la température. A partir de ce moment représentant une véritable crise, la malade entra en pleine convalescence et tous les accidents cédèrent.

Avant de terminer, il n'est pas inutile de rappeler que le pouvoir bactéricide des métaux électriques a été prouvé par de nombreux travaux et que, par conséquent, leurs applications chirurgicales doivent être considérables.

Iscovesco.

La Revue

Un réformateur de l'hygiène militaire sous l'ancien régime :

J. COLOMBIER, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES HOPITAUX MILITAIRES (1736-1789).

Nous empruntons à notre excellent confrère, le Caducée, *l'intéressante étude qu'on va lire, publiée dans le numéro du 9 novembre par M. Jean des Cilleuls, élève à l'Ecole du Service de santé militaire.*

Au cours d'une étude, dont nous publierons ultérieurement les résultats, sur l'évolution de l'hygiène dans l'histoire du casernement français, notre attention a été spécialement attirée par les travaux d'un célèbre hygiéniste de l'ancien régime, dont il nous paraît intéressant de rappeler l'œuvre, oubliée de nos jours (1), et qui eut jadis une influence considérable (2).

(1) Les auteurs modernes suivants en font seuls une mention sommaire :

Gama. — Esquisse historique sur le service de santé militaire, p. 232. Paris, 1841.

Bégin. — Etudes sur le service de santé militaire en France, pp. 86-87. Paris, 1860.

Morache. — Traité d'hygiène militaire, 2e éd., p. 157. Paris, 1886.

Marvaud. — Les maladies du soldat, *in* préface. Paris, 1894.

(2) En particulier sous les ministères du marquis de Monteynard,

Colombier (Jean) était né à Toul le 3 décembre 1736. Son père, docteur en médecine, chirurgien-major au régiment [illegible]slas Cavalerie, fut son premier maître en l'art de guérir. Après avoir fait ses humanités au Collège des Jésuites de Besançon, il fut reçu élève à l'hôpital militaire de Metz, puis, peu de temps après, à celui de Landau. Ce fut là qu'il obtint, en 1758, dans un concours présidé par Ravaton (1), la place de chirurgien-major du régiment de cavalerie commissaire général. Néanmoins, ce titre nouveau ne l'empêcha point de rester, jusqu'en 1763, attaché aux hôpitaux militaires où il servait depuis 1752. Il fut reçu docteur en médecine, à Douai, en 1765, avec la thèse suivante : « Dissertatio nova de suffusione seu cataracta oculi anatome et mechanismo locupletata », puis à Paris, en 1767, où son travail inaugural eut pour titre : « Ergo prius latescit chylus, quam in omnes corporis humores alseat. »

En 1780, il était nommé inspecteur général des hôpitaux et prisons du royaume, puis en janvier 1789, rapporteur du Directoire et du conseil de santé des hôpitaux militaires.

Il mourut le 4 août suivant, épuisé par un travail opiniâtre, au retour d'une mission dans laquelle, quoique malade, il avait déployé une activité prodigieuse.

Ce qu'il a écrit est le fruit de son expérience et d'observations recueillies au sein même de l'armée, à laquelle il a consacré sa vie et ses travaux.

Ces derniers comprennent : un *Code de médecine militaire pour le service de terre* (5 vol., 1772) ; un *Traité d'hygiène militaire* (1775), et un Traité des maladies tant internes qu'externes, publié sous le titre de *Médecine militaire* (7 vol., 1778). En 1781, il fit paraître, en outre, une *Instruction sur la rage*, et, en 1783, une « description des épidémies qui ont régné quelques années dans la généralité de Paris, avec la topographie des paroisses qui ont été affligées », précédée d'une instruction sur la manière de traiter et de prévenir ces maladies dans les campagnes.

L'auteur de pareils ouvrages a été, avant tout, un observateur consciencieux, sagace et méthodique. Par des méditations persévérantes, il voulut se rendre un compte exact des maux qu'il avait sous les yeux, en approfondir les causes et en rassembler les remèdes.

Son enseignement est assis sur les études faites dans le milieu où il appliquait son art. Il y avait là, pour lui, une condition indispensable à l'exactitude et à la fécondité des expériences ; sans elle, on était privé d'une infinité de moyens prophylactiques et curatifs.

Colombier paraît être le premier savant qui ait défini les règles de l'hygiène du casernement. Ses livres étaient encore cités comme classiques quarante ans après leur publication (2). En les lisant, on peut donc juger de la situation des établissements destinés à loger les troupes de 1772 à 1778, et des desiderata que l'état de la science permettait, alors, de formuler.

Le premier abus signalé par Colombier, c'est l'excessive accumulation d'hommes (1), puis l'absence de précautions contre l'air confiné, la saturation des chambrées par les vapeurs infectes, que dégageaient soit les aliments qu'on y préparait, soit les produits éliminés par l'organisme. A l'entendre, même les moyens pour préserver les effectifs du froid ou de l'humidité, demeuraient insuffisants. Que fallait-il considérer, avant tout, pour obtenir une caserne saine ? La situation et le mode de construction : choisir « un lieu sec, un peu élevé, exposé à l'air libre, et placé dans le voisinage d'une rivière. » Il fallait bâtir les casernes, « de manière qu'il n'y eut que deux corps de logis parallèles séparés par un espace large. »

Ce premier point fixé, dresser les bâtiments dont les baies de fenêtres multiples se correspondissent sur les deux faces antérieure et postérieure, créer des chambres hautes, spacieuses, munir les croisées de ventilateurs.

Une fois les bâtiments occupés, veiller à ce que les chambres fussent régulièrement nettoyées et balayées, les vases de nuit vidés et lavés, les fenêtres ouvertes. En cas de froid intense, on devait brûler du vinaigre sur pelles, ou des baies de genièvre. Chose étrange : Colombier trouvait tout naturel qu'on projetât dans une rivière les déjections provenant des casernes, sous prétexte que « lorsqu'elles n'ont pas cette issue, elles infectent en tout temps, mais surtout les jours où l'air se sature de vapeur d'eau portée à une température où la force de dilatation entraîne et propage des gaz méphitiques ou miasmes ».

Les troupes en route devaient camper et non loger chez l'habitant, où le soldat se livrait à l'intempérance et au dévergondage, et le terrain du camp devait être « sec, un peu élevé et l'air y accéder de toutes parts. »

Colombier voulait que l'eau de boisson fût scrupuleusement examinée. Celle des puits et citernes devait être battue, transvasée plusieurs fois et filtrée au crible.

Quant à l'eau de rivière, il fallait la puiser au milieu du lit, la laisser reposer et seulement la filtrer. Il préconisait, comme procédé d'épuration, l'ébullition, l'adjonction d'alun et de nitre, la cuisson avec un bâton de cannelle ou du miel sucré. Il fallait également, si on employait l'eau de mauvaise qualité à la préparation des aliments, y adjoindre des plantes acides, comme l'oseille, l'alleluia, ou, mieux encore, du vinaigre.

Enfin, il était de toute nécessité de placer les fosses d'aisance en tête du camp, de les couvrir soigneusement et de les combler avec beaucoup de terre au bout de huit jours d'usage, « car elles sont la source de propagation de diarrhées et de dysenterie. »

Ce n'est pas seulement pour les casernes et pour les camps que le savant hygiéniste signalait le besoin de réformes. Il étudia soigneusement les hôpitaux militaires, dont il a fait l'historique et donné une description complète, même au point de vue administratif. Là aussi, il cite de flagrants abus : manque de surveillance des malades, insuffisance du

---

du maréchal de Moyn, et surtout du comte de Saint-Germain ; ce dernier le chargea de résoudre et compléter la législation sur les hôpitaux militaires.

(1) Ravaton (Hugues), né à Paris au commencement du XVIIIe siècle. Successivement chirurgien, inspecteur des hôpitaux de Bretagne et chirurgien supérieur des armées, il fut un des opérateurs les plus habiles de son temps. Il publia des observations sur les plaies par armes à feu (1750), un Traité de chirurgie d'armée (1768), et une Pratique moderne de la chirurgie (1770).

(2) Révolat. — Nouvelle hygiène militaire (an XII).

La Chise. — Essai sur l'hygiène militaire (an XII).

S.-F. Clément. — Essai sur l'hygiène militaire (Thèse Strasbourg, 1813), p. 2.

Jourdan Le Cointe. — La santé de mars (1790), p. 19.

Biron. — *Journal de médecine militaire*, t. II, p. 68 et suivantes (1816).

(1) « J'ai vu, dit-il, des casernes qui contenaient jusqu'à huit bataillons. »

personnel hospitalier. Ce dernier ne devait comprendre, à l'avenir, que des garçons chirurgiens éclairés et consciencieux, dont le devoir consisterait à s'enquérir, toutes les deux heures, du pouls, des évacuations, des accidents graves et de la température et à noter, avec grand soin, toutes les observations faites ainsi que les médicaments conseillés.

L'hôpital devait être isolé, ses chambres nombreuses, hautes et spacieuses, bien éclairées et ventilées, avec fenêtres ouvertes de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi, en hiver, et du lever au coucher du soleil en été ; pourvues de cheminées « parce que leur tuyau sert de ventilateur, et que la vapeur des poëles est nuisible », et l'éclairage assuré autrement que par des chandelles, dont la combustion augmente la viciation de l'air.

Colombier insistait de même sur le lavage quotidien des salles, et montrait la nécessité de mettre « quatre bons pieds » (1) de distance entre les lits des malades dont il fallait séparer méthodiquement les différentes catégories. De plus, les morts devaient être rapidement enlevés, les lits qu'ils avaient occupés, aérés et nettoyés minutieusement, surtout dans les cas de « pulmonie, scorbut, variole ». A cet effet, les matelas et les couvertures de laine devaient être supprimés, car ils sont difficilement nettoyables, et comme « les miasmes s'y attachent facilement », ils ne tardent pas à devenir « le magasin des atomes perfides qui propagent les maladies » (2).

On aurait substitué aux matelas des paillasses, et à la laine des couvertures de la toile piquée avec un peu de crin et enveloppée d'un étui gris de même nature. Ces quelques détails témoignent de l'analyse scrupuleuse à laquelle Colombier se livrait. De nos jours, on est revenu à ces préceptes, que le vieil hygiéniste édictait déjà en 1772, et dans un récent article, pour ne citer qu'un exemple, un praticien (3) attirait l'attention sur le tissu des couvertures, au point de vue de l'hygiène du soldat.

Dans son « Code de médecine militaire », Colombier parle avec éloge du corps des officiers de santé, il préconise l'affectation de *médecins* aux hôpitaux. « Ce qui milite en sa faveur, écrit-il, c'est la quantité d'observations qui ont été publiées, depuis qu'on emploie un plus grand nombre de ces officiers. » Plus loin, il déplore le choix de médecins dépourvus de notions sur les vicissitudes qu'entraîne le métier des armes : « Celui qui n'a pas servi connaît peu la vie et les maladies des gens de guerre... Le grade de docteur est trop fréquemment donné à des gens inhabiles, qui n'ont pour eux que la forme, et quelque verbiage scholastique, qui certainement, ne font pas le médecin (4). »

Pour obvier à ces inconvénients, il proposait « d'établir un tribunal de médecine, formé d'inspecteurs des hôpitaux, qui jugeât les nouveaux et ne les mît jamais qu'en second dans un hôpital. C'était là, aux lits des malades, que les officiers du corps de santé devaient puiser leurs connaissances et instruire les plus jeunes d'entre eux, pour lesquels Colombier demandait déjà la création d'Écoles du service de santé (1).

Visant aussi le choix des chirurgiens en chef, il ne voulait dans les hôpitaux que ceux qui avaient servi et connaissaient à fond les blessures de guerre ; toutes les places auraient été données au concours.

Il terminait ses articles sur les hôpitaux, en établissant l'utilité d'un registre où fut soigneusement noté tout ce qui intéresse l'hygiène de l'hôpital et de la ville où il est construit, et souhaitait de voir les inspecteurs des hôpitaux relater fidèlement dans leurs rapports les épidémies et endémies propres à chaque région.

Cet exposé sommaire des vues de Colombier fait ressortir la salutaire influence qu'exerça cet éminent praticien en hygiène militaire. Dans ses œuvres, il fronde beaucoup d'abus, et les innovations qu'il propose sont nombreuses, mais il voulait, avant tout, donner l'exemple, et engager ses collègues de l'armée à étudier le milieu où ils exerçaient leur art, à y chercher des faits propres à favoriser le progrès de la science. « Je désire ardemment, écrivait-il, une critique sévère, car c'est peut-être le seul avantage qu'on puisse espérer pour connaître la vérité... une matière débattue se développe enfin. »

Il avait foi dans la tâche assumée et si consciencieusement remplie par lui, et ne craignait pas que ses longues années de labeur fussent jugées inutiles et restassent stériles.

En signant son œuvre, il finissait par ces mots qui reflètent sa méthode et résument sa doctrine :

« Maintenant la raison est la base de toutes les actions, et on peut hardiment s'en prévaloir. »

Jean des Cilleuls.

(1) C'est-à-dire 0,33. 4 = 1 m. 32.

(2) A cette époque, les lits étaient d'une saleté repoussante. Les draps ne restaient pas plus propres que les couvertures, car les soldats s'étendaient sur les lits avec leurs chaussures sales, mangeaient dessus, y déposaient leur ordinaire pour le tenir chaud, et même de la viande crue. (Lettre du Ministre, du 30 juin 1772. *Arch. adm. de la guerre*).

Voir aussi Albert Babeau : *La vie militaire sous l'ancien régime*, t. I, p. 71 et suivantes.

(3) Dr Ligouzat. — Quelques considérations sur la valeur hygiénique des accessoires de la literie militaire, et plus particulièrement des couvertures de troupe. (In *Rev. d'hyg. et police sanit.*, mars 1907, p. 217 et suivantes).

(4) Quelques années plus tard, Revolat écrivait : « Ce n'est point dans la spéculation du cabinet qu'on doit étudier la médecine militaire, c'est au milieu des camps, des sièges, des assauts, c'est dans le tumulte des marches précipitées, des situations douloureuses, des positions malsaines, des exhalaisons corrompues. » (In *Nouv. hyg. milit.* 1803.)

(1) Peu de temps après la publication du livre de Colombier, des amphithéâtres étaient créés pour former à la pratique de l'art les élèves se destinant à la médecine militaire. (Règlement ministériel du 22 décembre 1775, rapporté en 1780, puis consacré par l'ordonnance du 2 mai 1781. Tit. VII, art. 1er).

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Quelques documents sur le Phosphotal et la Néoquinine.

Le lecteur sait combien nous aimons à accumuler les documents prouvant, mieux que les raisonnements les plus littéraires, ce que vaut un produit.

Dans notre dernière Causerie sur le phosphotal (v. Fr. Méd. du 25 avril 1907) nous avons publié une très impressionnante observation d'un de nos confrères de Vendée concernant un tuberculeux dont l'état était de-

venu extrêmement précaire par suite d'une ostéomyélite intercurrente : Voici deux opinions venant de pays étranger, la première du Hainaut, la seconde de Sicile et adressées toutes deux aux Laboratoires Clin.

Voici la première :

« J'ai bien reçu vos capsules de phosphotal. Je vous en remercie beaucoup. Je m'en suis servi pour un homme de 36 ans atteint de bronchite chronique dont je n'ai pas recherché la nature tuberculeuse des expectorations. Les lésions de la bronchite presque généralisée à toute l'étendue des poumons ont entièrement disparu sauf au niveau de la base gauche. Je vais achever cette quasi guérison avec vos capsules au phosphotal. Je les prescris d'ailleurs depuis plus d'une année et je m'en suis très bien trouvé au point de vue de la cure radicale ou d'une amélioration avoisinant la guérison dans plusieurs cas de bronchites chroniques tuberculeuses et autres. »

Voici la lettre du confrère de Palerme :

« J'ai eu le loisir d'expérimenter le phosphotal et le gaïacophosphal et en ai trouvé un grand profit dans la cure de diverses bronchites chroniques et de laryngites de nature tuberculeuse. Elles diminuent aussi les phénomènes douloureux et augmentent l'appétit. Je ne manque jamais de les recommander à mes malades.

***

Voici d'autre part une très jolie lettre adressée aux Laboratoires Clin par le médecin-chef de l'ambulance d'une ville d'Indo-Chine célèbre par le siège mémorable qu'elle soutint. Nous n'en nommerons pas le signataire étant donné la franchise de ses opinions, mais nous pourrons en prendre bonne note en ce qui concerne l'action de la Néoquinine ou glycérophosphate de quinine.

« Ayant obtenu des résultats très favorables dans quinze cas de fièvre paludéenne traités par la Néoquinine Falières je tiens à vous en remercier et à vous faire part de ce succès. Si vous jugez convenable de continuer les expériences, je me tiens entièrement à votre disposition. Dans mon rapport officiel de fin d'année, je compte fournir au directeur du service de Santé de l'Indo-Chine quelques détails sur les expériences faites avec votre produit. Malheureusement la vieille routine administrative française ne m'autorise pas à acheter sur le boni de l'ambulance des produits pharmaceutiques, sans cela ce ne sont pas de simples remerciements que vous auriez reçus ce jour, mais une commande très importante de Néoquinine. Je vais d'ailleurs réclamer l'achat de ce produit par le ministère des Colonies, s'il y a moyen.

Agréez, messieurs, avec nos sincères remerciements (de moi et de mes malades soulagés par vos produits) l'assurance de mes meilleures salutations... »

Voilà une lettre qui vaut bien à elle seule dix pages d'explications théoriques et de verbiage scientifiquement ampoulé où les néologismes les plus récemment éclos dans les laboratoires voisinent avec les équations et les formules que le médecin lit d'abord avec ahurissement et qu'il ne regarde même plus.

Là, sur le coin de terre où la fièvre naît et frappe, vit un homme qui n'a ni cobayes ni grenouilles à dorloter mais à guérir de vrais malades qui ont foi en ses soins, et qui en sent et en prend toute la responsabilité ; cet homme vous affirme que, penché sur ces pauvres diables, il a vu la fièvre fuir... Est-ce là, oui ou non, de la bonne clinique ?

CRÉATION D'UN COLLÈGE DE SANTÉ A MOULINS EN 1806

M. Francis Pérot a publié dans le *Centre Médical* de février dernier le document suivant :

Extrait du Registre des délibérations et arrêtés de la Mairie de Moulins (1).

« Séance du 4 mai 1806.

« Aujourd'hui quatre mai mil huit cent six, les maire et adjoints de la ville de Moulins réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en conformité de l'arrêté de M. le Préfet en date du 17 avril dernier, relatif à la formation d'un Collège de santé.

« Messieurs les docteurs médecins, les chirurgiens et officiers de santé sur la convocation du maire se sont assemblés à quatre heures du soir, dans la salle d'audience de la Mairie.

« Monsieur le Maire prend la parole et témoigne à ces Messieurs le plaisir qu'il éprouve de les voir par leurs soins et leur zèle à soulager les malheureux, marcher sur les traces de leurs prédécesseurs ; pouvons-nous, dit-il, vous voir continuellement occupés du bien public, en conservant la santé de vos concitoyens, sans être frappés de l'importante fonction que vous remplissez dans la société. Nous vous avons suivis dans les azyles du malheur, ou donnant vos soins aux indigents vous rendiez l'espérance à une famille éplorée en rendant la vie à son chef ; charmés de tant de travaux, nous devions vous aider et vous encourager en vous réunissant pour vous communiquer nos idées, pour vous donner un point de contact plus particulier avec les magistrats, et pour recevoir le juste tribut qui vous est dû, la reconnaissance publique. Nous vous proposons donc, ajoute M. le Maire : 1° Nous assembler tous les dimanches dans la salle d'audience de la Mairie, à quatre heures du soir, en conformité de l'arrêté de M. le Préfet, précité.

« La Mairie vous alloue pour les menus frais de bureau, indépendamment du feu dont elle se charge, la somme de trois cents livres pour chaque année.

« 2° De vous faire part réciproquement de vos observations et d'entretenir registre.

« 3° De consacrer une partie du temps de vos assemblées à donner des consultations gratuites.

« 4° De communiquer avec les compagnies du même

(1) Nos Archives, 4 pp. grand in-fol.

genre et même avec les individus qui, par leur mérite, jouiront de votre confiance.

« 5° De désigner parmi vous ceux qui voudront se charger de voir les malades indigents et se diviser les divers quartiers de la ville.

« 6° D'engager Messieurs les médecins et chirurgiens chargés des établissements publics de prendre une heure fixe pour leurs visites, afin que ceux qui désireraient suivre le cours des traitements, puissent s'y trouver.

« 7° De convenir entre vous des moyens propres à vous remplacer sans que le service souffre. Enfin, Messieurs, continue M. le Maire, nous recommandons à votre zèle et à vos lumières les articles essentiels que nous pourrions omettre sans votre secours dans le règlement que je suis invité à faire.

« Monsieur le Maire ayant terminé son discours, MM. les médecins et chirurgiens ont proposé les articles réglementaires ci-après :

« 1° Les médecins, chirurgiens et officiers de santé se réuniront en Assemblée afin de conférer sur les questions médicales; cette assemblée aura lieu le premier dimanche de chaque mois, à moins qu'il n'y ait une convocation particulière de la Mairie, elle ne pourra délibérer, mais sera regardée comme lieu où chacun portera ses observations relatives à l'art de guérir qui seront soumises aux questions des membres qui devront en tenir note sur un registre *ad hoc*, sans qu'il soit pris de décisions en forme de délibérations.

« 2° Tous ceux qui s'occupent dans cette ville de l'art de guérir, se diviseront en deux sections, dont une composée de médecins et l'autre de chirurgiens et officiers de santé pour donner des consultations gratuites à ceux qui se diront indigents. Chacune de ces sections donnera ses consultations suivant l'objet qu'elle doit traiter, conformément à l'art qu'elle professe.

« 3° Les médecins se diviseront entre eux les différentes sections, savoir :

« MM. Gémois; — Meilheurat, section Paris; — Bondoumet, section Bourgogne; — Bazin, section Carmes; — Perrier, section Haut-Allier; — Cartier, section Centre.

« Les chirurgiens et officiers de santé se diviseront également les sections, savoir :

« MM. Boyron, section Paris; — Bernard, section Bas-Allier; — Julliard, section Centre; — Saulnier, section Carmes; — Michel, section Haut-Allier; — Lougnon, section Bourgogne.

« La section des médecins se réunira tous les dimanches à la salle d'audience de la Mairie, à onze heures, et ils conviendront entre eux de se trouver au moins deux pour donner les consultations gratuites.

« Messieurs les chirurgiens se réuniront au même lieu tous les dimanches, depuis quatre heures jusqu'à sept du soir, et conviendront également de se trouver au moins deux. Les consultants qui auront des affections médico-chirurgicales seront visités par chacune des sections réunies, sur l'invitation de la section à laquelle le malade sera présenté.

« Tous les médecins et chirurgiens employés aux établissements publics et aux sections sont invités, en cas d'absence, de prévenir un de leurs confrères pour le remplacer.

« Les médecins et chirurgiens attachés aux divers établissements publics se rendront à des heures fixes à leurs visites, afin de faciliter aux officiers de santé les moyens de suivre les cours des maladies, d'acquérir des connaissances et des instructions relatives à leur art.

« Il sera fait un tableau d'ordre pour les médecins et chirurgiens qui seront de semaine. Il sera fait de manière à ce que le plus ancien et le plus jeune se réunissent ensemble. MM. Jémois et Prieur en sont chargés chacun dans leur partie.

« Ampliation du présent procès-verbal sera envoyé à M. le Préfet pour en recevoir son homologation et être ensuite publié et inséré dans les journaux du département.

« A Moulins, les jour et an que d'autre part.

« Signé : Des Roys, maire; Ripond l'aîné, Dominique Lagauguière, adjoints, et Magnier, secrétaire.

« Pour copie conforme,
(Signature illisible)
« Adjoint ».

(Cachet de la Mairie de Moulins).

LES FÊTES UNIVERSITAIRES D'UPSAL EN L'HONNEUR DE LINNÉ

Le jeudi 23 mai un train spécial amenait à Upsal les délégués des différentes universités. La délégation française comprenait M. le professeur Giard, M. Maugin, professeur au Muséum, M. Flahaut, professeur à l'Université de Montpellier et le prince Roland Bonaparte, récemment élu à l'Académie des Sciences.

Le prince Roland Bonaparte vient de publier dans le Figaro *du 6 novembre le récit de ce joli voyage qui paraît avoir laissé dans son esprit le plus impressionnant souvenir. Nous en détachons le passage suivant qui a trait aux diverses péripéties de la fête où l'Université suédoise eût à cœur de montrer son impeccable respect des rites traditionnels.*

..., Devant la gare, le corps des étudiants était rangé avec ses bannières déployées; tous avaient à la boutonnière la *Linnœa borealis*, l'humble et unique plante portant le nom de Linné, — hommage délicat à la mémoire du héros du jour.

L'un d'eux nous souhaita la bienvenue en latin au nom de l'*Alma mater upsaliensis*, puis tous ensemble ils entonnèrent un chant grave d'un effet impressionnant. Se formant ensuite par quatre, nos jeunes étudiants défilèrent devant les hôtes étrangers groupés sur le perron de la gare. Parmi les étudiants, de nombreuses étudiantes blondes aux yeux bleus, jolies, gracieuses, au visage doux et naïf sous leurs casquettes blanches qu'elles soulèvent gentiment en passant devant nous, ajoutent leur grâce féminine à ce tableau.

A midi avait lieu la cérémonie solennelle dans l'*aula* de l'Université, vaste salle dans le genre de notre grand amphithéâtre de la Sorbonne, Tout avait été organisé et prévu avec un soin méticuleux par les autorités universitaires. La galerie circulaire du premier étage avait été réservée aux dames, qui pour cette circonstance avaient arboré leurs toilettes claires. Elles formaient ainsi une véritable corbeille de fleurs tout autour de la salle. Contre les colonnes étaient fixés les drapeaux des différentes Nations d'étudiants. Au parterre se trouvaient les invités suédois et étrangers, les professeurs et les étudiants. Parmi ceux-ci on avait choisi

ment urbain, prenait part à la réorganisation, à la direction de l'école municipale (1542), arrêtait en 1546 une nouvelle invasion de la peste, et préparait en 1548 une série de fêtes et de cortèges qui ne furent pas moins réussis que ceux de 1528, en l'honneur d'un autre gouverneur, François de Lorraine, duc d'Aumale. Notre médecin fit même appel à sa Muse, et quatre pucelles, travesties, jouèrent en l'honneur du nouveau venu une pièce allégorique, où *Percèus* lutinait un berger, et dont le dialogue ingénieux remplit d'aise les assistants. Mais qu'était cette solennité à côté de celle qu'il fallut monter pour l'entrée du Roi lui-même, qui vint faire à sa bonne ville de Grenoble une visite dont elle se fût bien passée? Le plus difficile était de trouver de l'argent pour faire face aux frais, et les édiles de se creuser la tête pour savoir où en prendre, et les contribuables menacés d'un emprunt forcé, de se dérober à qui mieux mieux! Finalement, on afferma le *poids des farines*, et Mᵉ Pierre, pourvu d'écus, parvint en trois ou quatre semaines à construire les décors nécessaires, et même à composer une pièce ou *invention* où *Noblesse* présentait les clefs de la ville, où *Sapience* et *Renommée* coudoyaient *Jupiter et Brometeus*. Le roi Henri fut reçu en grande pompe le 11 septembre 1548, et tout alla bien. Il fallut encore, en octobre, faire accueil à la duchesse d'Aumale: mais le budget en fut quitte pour trois portiques et quelques coups de canon.

Non content d'amuser ses concitoyens, Mᵉ Pierre était encore chargé de les instruire. Depuis 1542, l'université de Grenoble restaurée cherchait à reconquérir son ancienne splendeur; elle comprenait, nécessairement une Faculté de médecine, et Pierre Aréoud figura dans le corps enseignant, comme professeur, doyen des professeurs de médecine et *vice-doyen* de l'Université. Sa carrière fut troublée par quelques démêlés d'honoraires avec les professeurs de droit, et brusquement terminée par la suppression et réunion de l'Université de Grenoble à celle de Valence (1565-1566).

Aréoud, d'abord catholique, avait fini par s'affilier à la Réforme; et il représentait en 1563, au conseil de Grenoble, avec quelques autres, la noblesse huguenote, mais il se tenait, à ce point de vue, en dehors des luttes actives, et dans une tolérante modération. D'ailleurs, il eut bientôt d'autres soucis en tête; la peste reparut en 1564, et la confiance publique l'investit, spontanément, du mandat qu'il avait tant de fois rempli à son honneur. Nommé *capitaine et superintendant de la santé publique* il prit toutes les mesures utiles, promulgua plusieurs ordonnances, dont quatre nous sont conservées, sur l'isolement des pestiférés, le renvoi hors les murs des tueries de pourceaux, la clôture des rues « de Sainct Laurens et de la perrière » et le nettoyage des rues.

Aréoud touchait, pour ses services, 100 livres par mois. A la fin de 1564, l'épidémie diminuant, il résigna ses fonctions et employa ce qui restait d'énergie à ses 75 ans à préparer l'entrée du gouverneur Charles de Bourbon; il y eut bien encore des oriflammes et des arcades, mais la Muse cacochyme du vieux médecin lui refusait les rimes, et il n'écrivit point d'*istoire* en l'honneur de ce guerrier. Le nom d'Aréoud ne nous apparaît plus qu'en 1571; l'hiver étant rigoureux, et défendant toute imprudence au vieillard, les chirurgiens convoqués pour la réception d'un nouveau confrère se rendirent au logis de notre docteur, qui conservait le titre honoraire de doyen de l'Université disparue. Ceci prouve que les persécutions qui sévirent contre les protestants depuis 1567 épargnèrent au moins l'exil à celui qui après avoir soigné, guéri, et diverti pendant si longtemps ses compatriotes, méritait bien de mourir entouré de leur reconnaissance.

Les grandes épidémies de peste, où s'était illustré le courage d'Aréoud, ne finirent point avec le XVIᵉ siècle, et M. Ch. de Beaurepaire a donné à l'Académie de Rouen un important travail sur la peste qui sévit en cette ville de 1619 à 1623 (1). Analyser cette étude en détail nous exposerait à répéter ce qui a été dit maintes fois pour d'autres épidémies et d'autres régions et les mesures qui furent appliquées à Rouen sont exactement les mêmes qu'ailleurs: arrêts contre les gueux, fermeture des portes à ceux venant du dehors, réclusion de ceux du dedans dans des ateliers de charité, interdiction de la mendicité dans les rues, achats de blé et de seigle pour mettre fin à la disette du menu peuple, levée de contributionsforcées sur les riches pour suffire à une bienfaisance aussi louable que prudente, telles sont les décisions prises par les autorités.

Mais on a beau consigner les malades et ceux qui les soignent dans leur logis, *à peine de la vie;* imposer aux convalescents et suspects le port d'une baguette blanche; aux *marqueurs* qui *croisent* et cadenassent les maisons contaminées, aux enquêteurs, aux prêtres de peste le port du manteau à large croix blanche; faire détruire par le feu tout ce qui a servi aux pestiférés *à peine de la hart* en cas de recel ou de détournement; défendre les attroupements, et même interdire aux crieurs d'almanachs de chanter par les rues pour attirer les badauds autour d'eux; annoncer de loin les enterrements, qui passent en hâte, suivis d'un seul prêtre, par le son lugubre d'une clochette, malgré tout cela, dis-je, le fléau fait rage et donne grand'peine aux médecins, chirurgiens et apothicaires du Lieu de santé. Celui-ci est d'ailleurs mal installé, insuffisant: il faut faire coucher, dans le même lit, trois, quatre et cinq adultes et jusqu'à 9 et 10 petits enfants.

On dut faire construire de nouvelles loges en bois de sapin goudronné, et, sur le rapport des médecins Le

(1) *La peste à Rouen, 1619-1623*, par Ch. de Beaurepaire, Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1905-1906. Rouen, 1907, in-8, pp. 177-246.

lébra la mémoire de l'enfant de Rashult, dont la douce et sympathique figure ne cessa, radieuse, de planer sur toutes ces cérémonies.....

Prince Roland Bonaparte

L'ANATOMIE ET LES ARTS PLASTIQUES

(*fin*)

Dans la figuration du mouvement, l'artiste doit aussi porter son attention sur le détail du modelé, rechercher quels sont les muscles qui entrent en action et de quelle manière.

Il n'est pas rare, en effet, de voir dans l'œuvre des artistes, surtout de ceux qui ont quelque prétention à l'anatomie, des figures dont tous les muscles sont également gonflés, quel que soit le mouvement qu'elles exécutent. Or, la contraction musculaire généralisée, en outre de la monotonie de forme qui en résulte, signifie arrêt du mouvement, immobilité. Comme la nature est plus intéressante et plus variée ! Il suffit de la regarder pour voir, en une même action, ici un muscle contracté, là un muscle distendu, plus loin un muscle relâché. Et de même que la variété des sons en musique produit une symphonie, de même cette variation des formes extérieures produit une résultante qui est l'expression même du mouvement.

Et cette expression, grâce aux découvertes récentes, peut atteindre une intensité imprévue et presque extraordinaire, puisqu'il est possible aujourd'hui, rien que par la différence du modelé des surfaces musculaires, de rendre la force, la rapidité et même la direction du mouvement. N'est-ce pas là vraiment de précieuses données ? Et puisqu'on parle d'art nouveau, puisqu'il semble que le besoin d'innover même en art se fasse irrésistible, pourquoi s'abandonner aux caprices d'une imagination impuissante, lorsque la raison et la simple vérité offrent encore tant de ressources inexplorées ? La science de la vie ouvre aux artistes des contrées vierges encore ; libre à eux d'y cueillir d'abondantes et peut-être glorieuses moissons.

Dieu me garde cependant, messieurs, d'exagérer le rôle de la science et en particulier de l'anatomie. Mais pour aller jusqu'au bout de ma pensée, je vous demande, en terminant, la permission de dire quelques mots des rapports de l'anatomie et du dessin.

Il semble évident que la relation la plus étroite doive s'établir entre l'anatomie artistique et le dessin, les deux ayant un même objectif, la *forme*, l'une pour l'étudier, la décrire, l'autre pour la reproduire, la figure. Il en résulterait donc que l'enseignement de l'anatomie ne saurait plus demeurer étranger à celui de l'art, mais qu'il peut et doit — sans sortir de sa modeste sphère — y prêter son concours. Cela toutefois demande quelques explications.

L'on considère, dans certains milieux artistiques, que la ressemblance entre les êtres réels et l'image qu'en donne l'art ne doit être qu'approximative. Plus grande est l'inégalité entre l'image et la chose représentée, plus grande est la part de l'art. Il est clair alors que l'anatomie, ainsi que toute science d'ailleurs, doit être proscrite comme attentatoire au principe même de l'art. Et l'on sait à quelles aberrations peut conduire une semblable théorie. Il faut convenir toutefois qu'elle renferme, comme toute erreur, une part de vérité.

Bien certainement l'art ne saurait consister en une imitation servile et aveugle de la réalité. Tout le monde, depuis Bacon, est d'accord sur ce point. L'art est avant tout personnel et humain.

Il convient donc dans le dessin arrivé à son plus haut degré d'expression, dans le *dessin d'art*, de distinguer deux choses et comme deux parties différentes bien qu'indissolublement.

C'est d'abord l'ensemble, la construction, les proportions des diverses parties entre elles ; puis l'accent, l'esprit, le sentiment.

La première partie se mesure, elle relève du fil à plomb, du compas ; la seconde, toute de nuances, ne se mesure pas.

La première n'exige guère que de l'effort et de la volonté, elle s'enseigne et s'apprend ; la seconde demande des dons naturels que rien ne peut suppléer.

La première, à elle seule, fait le dessinateur ; la seconde, jointe à la première, fait l'artiste.

La première est la part de la science, la seconde la part de l'art. Et si la première est la partie positive et comme le corps du dessin, la seconde en est l'âme.

Il est aisé de saisir maintenant le rôle et la place de l'anatomie dans l'enseignement du dessin, en ce qui concerne la figure humaine. Elle réclame simplement, comme faisant partie de sa sphère d'action, le côté matériel et scientifique du dessin. Elle a l'ambition d'aider l'artiste à copier exactement son modèle et à réaliser ce dessin fidèle et précis qui n'est pas encore l'art, mais qui y conduit.

Mais, dira le jeune élève un peu impatient de faire des chefs-d'œuvre, ce dessin exact, précis, impersonnel, ne peut-il avoir ses dangers ? Ces habitudes de correction toute scientifique vont faire de nous des machines à dessiner et comme les émules de la chambre noire ! Ne risquons-nous pas de voir s'éteindre, sous le poids de la discipline et du savoir, cette petite flamme naissante qu'est notre personnalité artistique ?

Que le jeune élève se rassure. La science ne lui donnera pas du talent ou du génie, mais elle ne l'empêchera pas d'en avoir. Que manque-t-il au dessin scientifique pour devenir le dessin d'art ? Tout et rien. Tout au point de vue du sentiment. Rien ou presque rien au point de vue de l'altération matérielle de la forme.

Le peintre sait combien il faut peu de chose — un trait déplacé seulement de son épaisseur, un contour plus ou moins marqué, un modelé plus ou moins ferme, un accent plus ou moins senti — pour transformer complètement le sentiment et l'esprit d'un dessin. Le sculpteur lui aussi sait ce qu'un millimètre de matière laissé par le praticien autour de l'œuvre inachevée contient de formes diverses, d'effets multiples et parfois même opposés.

Il suffit donc d'une bien légère modification au dessin scientifique pour y ajouter la note d'art, et l'artiste, tout en serrant de très près la réalité, peut faire une œuvre très personnelle.

Mais encore, dans ce but, l'artiste va-t-il intentionnellement et de propos délibéré altérer les formes de son modèle. Va-t-il se dire : Soyons personnel et pour cela allongeons telle ligne, raccourcissons telle autre ? Celui qui courrait ainsi après sa personnalité ressemblerait fort à l'homme de La Fontaine courant après la fortune. On n'est vraiment original qu'en n'y songeant pas ; c'est peut-être la seule chose

[illegible] n'ait pas à se préoccuper et qu'il doive trouver sans sortir de son lit.

Est-il un dessin plus caractéristique qui porte plus le cachet de son auteur que celui du grand maître moderne dont nous avons déjà plusieurs fois cité le nom? Et cependant, ainsi que le rapporte un de ses élèves, Ingres avait érigé en principe absolu la règle de copier, de copier servilement ce qu'on avait sous les yeux, et il avait la prétention de s'y conformer. Et si nous avions le loisir de les énumérer, longue serait la liste des maîtres qui, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, ont donné le même conseil.

Que le jeune artiste de tout à l'heure veuille bien s'y astreindre, qu'il ne cherche qu'une chose : voir juste et faire vrai. A son insu, son génie, s'il en a, fera le reste. Et pour accomplir sa tâche — tâche de conscience et de labeur, car l'œuvre d'art ne s'improvise pas — il trouvera, nous n'en doutons pas, une aide puissante dans la science, et en particulier dans l'anatomie telle que je viens d'essayer de la définir.

Le musée du Luxembourg possède, du sculpteur Turcan, un beau groupe, illustration de la fable bien connue *l'Aveugle et le Paralytique*. Il me semble voir dans le robuste garçon aux yeux vides qui porte sur ses épaules son conducteur avisé, le symbole de la science dans son rôle vis-à-vis des beaux-arts. Comme lui, elle n'a point d'yeux, il ne lui appartient pas, en effet, de discerner les routes de l'art. Mais comme lui aussi, elle est un soutien ferme et inébranlable, elle est une cause de progrès, elle est une force qui agit, capable de conduire l'artiste par-delà les sentiers battus, jusqu'aux sommets qu'il aura librement choisis.

Paul Richer.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Hiver 1907-1908.

Relations entre Paris et l'Espagne.

Par le train de luxe « Barcelone-Express » (V.-L.R.)
Nombre des place limité.

Départ de Paris, mercredi, samedi à 7 h. 20 soir.
Arrivée à Barcelone, jeudi, dimanche à 2 h. 55 soir. (H.E.O.).
Arrivée à Valence, jeudi, dimanche à 11 h. 35 soir (H.E.O.).
Départ de Valence, lundi, vendredi à 7 h. matin (H.E.O.).
Départ de Barcelone, lundi, vendredi à 3 h. 30 soir (H.E.O.).
Arrivée à Paris, mardi, samedi à 10 h. 40 matin.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets directs simples de Paris à Royat et à Vichy.

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie **Nevers-Clermont-Ferrand.**

Prix de Paris à Royat : 1re classe 47 fr. 70, 2e classe 32 fr. 50, 3e classe 21 fr.

Vichy : 1re classe 40 fr. 90, 2e classe 27 fr. 60, 3e classe 18 fr.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

Trains express et de luxe pour Genève et la Savoie

1° de Londres et Paris

Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne.
(V-L ; L-S ; 1re et 2e classes Calais-Genève — L-S, 1re et 2e classes pour Evian — 1re et 2 classes pour Divonne)

ALLER :

Départ de Londres.....	11 h. m.
— de Paris.....	9 h. 35 s.

RETOUR :

Départ de Divonne.....	5 h. 27 m.
— d'Evian.....	7 h. 38 s.
— de Genève.....	8 h. 25 s.

2° de Paris (Express de jour pour Genève)

(1re et 2e classes — V-R jusqu'à ou de Dijon)

ALLER :	RETOUR :
Départ de Paris. 9 h. 15 m.	Départ de Genève. 11 h. 40 m.

3° de Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet, St-Gervais, Genève, Evian et Chamonix

ALLER :

a) Express de jour { 1re et 2e classes L-S. pour Chambéry. V-R. jusqu'à ou de Dijon. } départ de Paris : 9 h. 15 m.

RETOUR :

Départ de	Chamonix.....	7 h. 34 m.
—	Le Fayet-St-Gervais.....	9 h. 05 m.
—	Annecy.....	9 h. 20 m.
—	Chambéry.....	12 h. 26 s.
—	Aix-les-Bains.....	12 h. 52 s.
—	Evian.....	10 h. 05 m.

ALLER :

b) Express de nuit { 1re et 2e classes L-S. 1re et 2e cl. Le Fayet } 10 h. 30 s.

RETOUR :

Départ de	Chamonix.....	4 h. s.
—	Le Fayet-St-Gervais.....	5 h. 18 s.
—	Annecy.....	8 h. 12 s.
—	Chambéry.....	8 h. 50 s.
—	Aix-les-Bains.....	9 h. 20 s.

ALLER :

c) « Savoie-Express » { V-S. V-R. (nombre de places limité) } 11 h. 20 m. mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

RETOUR :

Départ de	Chambéry.....	10 h. 05 m.
—	Aix-les-Bains.....	10 h. 29 m.
—	Evian.....	8 h. 20 m.
—	Genève.....	9 h. 17 m.

lundi, mercredi, vendredi
(De Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

Les médecins et chirurgiens des rois capétiens du X^e^ au XIII^e^ siècles.

(Suite)

—

Louis VIII

Le nom d'aucun médecin célèbre n'est cité à la cour de Louis VIII par les historiens du moyen âge. Guillaume de Puylaurens racontant la mort de ce prince à Montpensier à la suite de fièvre dysentérique, fait mention seulement des « médecins du Roi » sans en nommer aucun, en rapportant le moyen thérapeutique dont ils voulurent user pour éteindre son délire. « Le délire aigu se présentant rarement dans la dysenterie pure, les médecins, comme jadis ceux de Louis VII, rapprochèrent ce trouble cérébral de l'excessive continence du Roi. L'indication thérapeutique *contraria contrariis* ressortait ici du diagnostic. Le spécifique prescrit à Louis VIII fut une jeune vierge belle et attrayante. Mais le prince, comme son aïeul, ne voulut pas pécher contre sa conscience ; il respecta la jeune fille et la renvoya en lui donnant une dot pour la marier convenablement » (66).

Saint Louis

Les médecins de saint Louis eurent toujours à lutter contre l'état maladif chronique dont ce prince fut affecté pendant toute son existence. A l'âge de vingt-sept ans, dit Mathieu Paris, le roi paraissait jeune, et il était faible et délicat. Il eut à souffrir toute sa vie de deux maladies chroniques d'origine infectieuse : des manifestations eczémateuses périodiques du membre inférieur et surtout le paludisme. Il avait contracté cette dernière maladie dans la campagne d'été qu'il fit en 1242 contre les Anglais en Poitou et en Saintonge (67).

Parmi les médecins qui se trouvent dès cette époque auprès du roi, on cite Ernaud de Poitiers. Il fut peu célèbre, car son nom est mentionné seulement à la date de 1235 dans le cartulaire de l'Eglise de Saint-Quentin dont il était chanoine. C'est au sujet d'une transaction concernant l'administration canoniale que l'on peut lire dans le Cartulaire cette seule ligne.» « *Magister Ernaudus Pictavinus Domini regis physicus* » (68).

Roger de Provins était aussi archiâtre du roi en 1238. Il jouissait à la cour d'une grande faveur, car saint Louis lui donna un témoignage particulier d'affection. Lors de la translation de la couronne d'épines en cette même année 1238, Louis IX lui donna en effet un petit fragment de la vraie croix avec quelques reliques de saint Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine (69). Il est certain qu'il est auprès du roi, dans la maladie que fait le monarque en 1244, au retour de sa campagne en Saintonge contre les Anglais.

> « Fu sainz Loïs le douz, le sade,
> Dejouste Pontoise malade
> A Maubuisson en l'abbaïe,
> D'une très cruel maladie,
> Très venimeuse et très amère
> Que l'en apèle dissiatère,
> Es livres des phisiciens » (70).

En 1246, Roger de Provins joint à son titre de chanoine de Paris, celui de chanoine et de chancelier de l'église de Saint-Quentin (71). Dans les comptes du Roi de 1256, inscrits sur les tablettes de cire de Jean Sarrasin, il est mentionné : « *Magister Rogerus, Physicus* » au sujet des robes fournies à tous les personnages de la cour. Son nom figure parmi celui des clercs (72). Rien n'indique s'il accompagna ou non saint Louis en Orient. Les historiens ne précisent pas les soins que les médecins du Roi donnèrent au monarque dans les maladies qu'il fit « en 1256 à Senlis, en 1259 à Fontainebleau « une mout grant maladie que il ot à Fonteinne-Bliaut», en 1260 à Creil (73) ; on peut supposer néanmoins que Roger de Provins étant encore à cette époque médecin de la cour, se trouva auprès de Louis IX dans ces diverses circonstances. Il mourut un 30 juillet, jour mentionné dans l'obituaire de l'Eglise de Saint-Quentin et seulement après l'année 1263, car, à cette date, on le voit transiger avec le corps de ville de Saint-Quentin pour quelques biens de chapellenie qu'il possédait encore dans l'Eglise dont il était chanoine ; et dans cette transaction, l'archiâtre royal se qualifie

(66) Guillaume de Puylaurens, *Historia Albigensium, in Brachet, loc. cit.*, p. 342.
(67) Brachet, *loc. cit.*, p. 388.

(68) Cl. Héméré, *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata*, p. 222.
(69) Cl. Héméré, *loc. cit.*, p. 224.
(70) *La Branche des Royaux Linguages*, H. F. XXII, 185, in Brachet, p. 398.
(71) Héméré, *loc. cit.*, p. 224.
(72) *Tablettes de Jean Sarrasin*, H. F. XXI, 360.
(73) Brachet, *loc. cit.*, p. 399.

phisicien du Roi »(74). Il laissa par testament à cette même Eglise de Saint-Quentin 100 livres tournois pour payer les frais d'un service annuel ; il lui donna aussi deux calices en argent doré du poids de 4 marcs, ainsi que les reliques de la couronne d'épines, de saint Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine, avec les lettres du roi certifiant leur authenticité (75).

Robert de Douai fut médecin de la Reine Marguerite de Provence, femme de saint Louis. Avant d'être attaché à la cour en qualité d'archiâtre, il fut médecin de Geoffroy de Villehardouin, prince d'Achaïe. C'est ce qu'indique un acte de l'Université de Paris daté de 1260 et dans lequel on peut lire : « *Venerabilis Magister Guerendus canonicus Ambianensis, regens Parisius in theologia, executor testamenti defuncti magistri Roberti de Duaco, quondam clerici illustris principis Acaye* (76) ». En 1245, il devient chanoine de la cathédrale de Paris ; mais l'acte par lequel il fonde une prébende en donnant au chapitre un vignoble qu'il avait acheté à Vitry ne le nomme pas encore comme médecin du roi (77). C'est seulement l'année suivante, en 1246, qu'il est mentionné dans le cartulaire de Saint-Quentin comme chanoine de cette Eglise, chanoine de Senlis et physicien du roi « *Magister Robertus de Duaco, Physicus Regis, canonicusque Silvanectensis* » (78). Il indique lui-même à la fin de son testament qu'il était médecin de la reine Marguerite de Provence : « *Rogo autem dominam meam Margaritam, illustrem francorum reginam, quatinus dignetur pro salute animæ meæ ad ista omnia exsequenda, confirmanda, consumanda, præfatis executoribus meis præbere consilium et juvamen* (79) ». On ignore s'il fit partie de l'expédition de la septième croisade, et s'il se trouvait auprès de la Reine à Damiettes au moment des couches de cette princesse.

Robert de Douai eut des rapports particuliers avec l'Université de Paris. En 1254, il recevait du pape Innocent IV la mission de régler un litige survenu entre les frères Prêcheurs et l'Université (80). Cette même année, il vendait à un chanoine de Saint-Quentin, Guillaume de Chartres, une maison qu'il possédait auprès du palais des Thermes, et c'est sur cet emplacement que fut plus tard édifiée la Sorbonne (81). Il s'intéressa d'ailleurs personnellement à l'œuvre de Robert de Sorbon dont il était l'ami, et il fut l'un des fondateurs du nouveau collège. « Il laissa par testament 1500 livres parisis et toute sa bibliothèque aux étudiants en théologie et autres écoliers pauvres de la future Sorbonne, et Robert de Sorbon se trouve mentionné parmi ses exécuteurs testamentaires (82). Quant à sa maison des Thermes qu'il avait vendue à Guillaume de Chartres, elle devint par la suite la propriété de saint Louis, car c'est ce monarque lui-même qui la donna avec l'emplacement à Robert de Sorbon pour son nouvel institut. C'est ce qu'indique une charte datée de 1263. « *Ludovicus IX, rex francorum, Roberto de Sorbona, domos quasdam ante palatium, Thermarum ad opus pauperum scolarium concedit... Domum nostram quæ quondam fuit magistri de Duaco, sitam ante palatium Thermarium, et etiam omnes domos quas habebamus in vico qui dicitur vicus Lathomorum, hoc salvo quod Ludovicus phisicus domum quam tenet inter domos supradictas habitabit quamdiu vixerit, sine coactione exundi vel etiam dimittendi* (83) ». Ce physicien, du nom de Louis, qui était, il y a tout lieu de le penser, médecin du Roi, n'est connu que par ce seul document.

Robert de Douai mourut après le 18 mai 1258, date de son testament. Indépendamment de ce qu'il donnait à l'œuvre de Robert de Sorbon, il laissait plusieurs legs à divers autres instituts. L'église de Saint-Quentin reçut aussi 100 livres parisis qui servaient à acheter chaque année 8 mesures de froment pour être distribuées aux pauvres le jour de son anniversaire (84).

A la date de 1249, on peut encore placer à la cour un autre médecin du nom de Germinet dont il reste un souvenir dans la cathédrale de Langres. « Reliquaire en vermeil avec une couronne de même, enrichie de pierreries, où il y a une épine et de l'éponge de Notre-Seigneur. Le précieux reliquaire fut donné par Anselme de Maizières, mari de Bone Germinet, descendu de Nicolas Germinet, Langrois et médecin de saint Louis en 1249. La couronne qui se trouve sur ce reliquaire est à six grands fleurons garnis de pierres qu'on croit avoir été données par un duc de Bourgogne (85). »

Dans une de ses crises de paludisme, et après une attaque de coma dans laquelle on l'avait cru mort, saint Louis « requist que on li donnast la croix, et si fit-on ». Malgré la douleur de sa mère et l'intervention de l'évêque de Paris qui le relevait de son vœu imprudent, il s'embarquait à Aigues-Mortes, malade encore, pour la septième croisade. Paludéen chronique depuis sept années, il est fatalement voué à toutes les maladies infectieuses de l'Orient. A peine a-t-il débarqué à Damiette, qu'il est atteint d'une violente crise de dysenterie (86) : « Sa char estoit pâle et teinte, et avoit flux

(74) Chéreau, *Les Médecins de saint Louis, Union Médicale*, 1862, XIV, p. 257.
(75) Héméré, *loc. cit.*, p. 225.
(76) Denifle et Châtelain, *Cartulaire de l'Université de Paris*, t. I, p. 374.
(77) Guérard, *Cartulaire de N.-D. de Paris*, t. II, p. 40.
(78) Héméré, *loc. cit.*, p. 224.
(79) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 374.
(80) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 266.
(81) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 270
(82) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 372.
(83) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 434.
(84) Héméré, *loc. cit.*, p. 225.
(85) H. Brocard, inventaire des reliques et autres curiosités de l'Église cathédrale de Langres. Dressé le 31 août 1768. *Bull. de la Soc. Hist. de Langres*, 1872-80, tome I.
(86) Brachet, *loc. cit.*, p. 397.

de ventre trop grief, et estoit si megres que les os de l'eschine de son dos estoient merveilleusement aguez (87). » Après Mansourah, et prisonnier des Musulmans, il souffre lui aussi de la maladie qui fait dans l'armée de nombreuses victimes, le scorbut. « Li roys avoit la maladie de l'ost en la bouche et ès jambes. » — « Si beuviez roys estoit si malade que les denz de bouche, lui hochoient et movoient. » — saint Louis ne dut son salut qu'au sultan, car celui-ci, pour ne pas perdre la rançon qu'il allait exiger du monarque malade, ordonna à ses médecins de lui donner leurs soins, « parce qu'ils savaient mieux, dit Joinville, guérir telles maladies que nos physiciens (88). »

On ne sait pas exactement quels furent les médecins du Roi qui l'accompagnèrent en Orient et on ne peut citer avec certitude que deux noms : celui d'une physicienne, maîtresse Hersend, et celui d'un chirurgien, Pierre de Soissons.

Le nom de cette physicienne qui accompagna le roi à la croisade nous a été conservé par une charte datée de Saint-Jean d'Acre et de 1250. *Ludovicus, Dei gratia francorum rex, universis præsentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod nos, magistræ Hersend, phisicæ, pro grato servicio quod nos impendit, dedimus et concessimus quamdiu ipsa vixerit, duodecim denarios parisienses per diem, capiendos postquam a iis marinis partibus in Franciam redierit, in prepositura nostra Senonensi. Unde volumus et præcepimus ut quicumque fuerit prepositus Senonensis pro tempore, præfatæ Hersend dictos duodecim denarios parisienses per diem quamdiu vixerit et postquam in Franciam redierit, ut dictum est, sine difficultate persolvat. Actum Acon, anno Domini MCC quinquagesimo, mense Augusti* (89). Cette charte nous confirme que les facultés de France, continuant en cela la tradition de l'école de Salerne, autorisaient les femmes dès cette époque à exercer la médecine. Il est permis de supposer que, saint Louis ayant ses médecins attitrés, cette physicienne ne fit partie de l'expédition de la septième croisade que pour aider aux couches de la Reine Marguerite de Provence qui, à Damiette, donna le jour à un fils qui reçut le nom de Tristan.

Pierre de Soissons qui fit aussi partie de la croisade à titre de chirurgien, nous est connu par une autre charte du Roi datée de Jaffa et de 1252, qui lui accordait comme gratification de ses services une rente de vingt livres. « *Notum facimus apud nos obtentu grati et accepti servitii quod Petrus de Suession, cirurgicus noster nobis impendit, dedimus et concessimus eidem et hæredibus suis, Viginti libras parisienses annui redditus, percipiendas in prepositura nostra Laudinensi. — Actum in castris juxta Joppen anno domini nostri millesimo ducentesimo quingentesimo secundo, mense Augusti* (90). » C'est le premier acte relatif à un chirurgien royal.

C'est seulement en effet sous le règne de saint Louis que l'on trouve les premiers chirurgiens attitrés exerçant à la cour. Après la décision du concile de Latran leur défendant l'exercice de la chirurgie, les clercs avaient laissé aux laïques cette partie de l'art médical, mais ils s'appliquèrent à la discréditer autant que possible, et les chirurgiens du Roi occupèrent d'abord à la cour une situation presque inférieure (91). Il est vrai que cette partie des sciences médicales méritait alors en général peu de considération, car ceux qui l'exerçaient dans les villes ignoraient complètement l'anatomie du corps humain, opéraient au hasard, et la sécurité publique n'était encore défendue par aucune loi contre leur ignorance ou leurs entreprises (92). Les médecins les méprisaient et empêchèrent pendant longtemps leur admission dans l'Université. « Leur rendez-vous n'estoit point en leur réception par devant le chancelier de l'Université, ains le Prévost de Paris (93) ».

C'est aussi à l'époque de saint Louis que l'on trouve à côté du chirurgien le barbier du roi. Il avait pour fonctions non seulement d'accommoder la barbe et les cheveux du monarque, mais aussi de faire les saignées ordonnées par les médecins. Les barbiers étaient mal vus des chirurgiens, parce que soutenus par les médecins, « ils eniambèrent en petit à petit sur l'estat du cirurgien (94) ». Dans un état de la maison de saint Louis de 1261, on peut voir ce que gagnait un barbier de la cour : « Jean, Barbier, 6 deniers par jour, (3 frs) ; pour héberger son valet et son cheval, 3 deniers par jour, une provende d'avoine ; la table pour un valet ; le fourrage pour un cheval ; huit bâtons (pecias) de chandelle; pour la robe 100 sous (95) ».

Avec Pierre de Soissons, les autres chirurgiens de saint Louis sont Jean de Béthisy et Pierre de la Brosse.

Le nom de Jean de Bétisy figure dans la liste des témoins écrite par le confesseur de la Reine Marguerite en tête de son livre de la Vie de saint Louis : « Mestre Jehan de Betysi de la diocèse de Soissons, cyrurgien Notre-Seigneur le Roi de France, de 68 ans et plus. » (96). Après la mort de saint Louis, il reste à la cour comme chirurgien de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel, car son nom figure encore dans un compte de la maison du roi pour l'année 1288 (97). Il a une bonne réputation de praticien, car le prieur d'un couvent de

(87) *Vie de saint Louis par le confesseur de la Reine Marguerite*, H. F. XX, 104.
(88) Brachet, *loc. cit.*, p. 398.
(89) Chéreau, *Les médecins de saint Louis, Union médicale*, 1862, XIX, p. 257.
(90) Arch. Nat., J, 229, pièce 10.
(91) Verdier, *loc. cit.*, p. 22.
(92) Quesnay, *Recherches critiques et historiques sur les divers Etats et les progrès de la chirurgie en France*, p. 44.
(93) Pasquier, *loc cit.*, p. 862.
(94) Pasquier, *loc. cit.*, p. 862.
(95) Chéreau, *loc. cit.*, p. 305.
(96) Confesseur de la Reine, H. F. XX, 63.
(97) Chéreau, *loc. cit.*, p. 305.

Citeau l'appelle en consultation auprès d'un des moines gravement malade. C'était « Frère de Chaalix de l'ordre de Cystiax, à qui une maladie prist en sa tête grant... Et demanda li diz prieur conseil de Phisiciens c'est à savoir de mestre Arnoul, chanoine de Senlis, et de mestre Jehan de Betysi, cirurgien, lesquex firent emplastres que ils mistrent à cette maladie : ne riens ne lui valurent. » Le malade guérit en touchant la robe de saint Louis (98).

Pierre de la Broce dont la fortune devait s'élever si haut, naquit à Bray, en Indre et-Loire, où son père, sergent du roi, était devenu petit propriétaire (99). Il réussit à s'introduire à la cour où en 1261, il était chirurgien-barbier du roi. « Ordonnance de la maison et de la famille du Roi, faite en l'année 1261, mois d'août. — Pierre de la Broce, chirurgien et valet de chambre et Guillaume de Saltu, deux sous (12 fr.) par jour, « in curiâ et extra, (que le roi soit au palais ou non) ; 2 provendes d'avoine, la table pour deux valets ; pour la robe, 100 sous (600 fr.) ; de *caudelà unam torchiam per 4 et 8 pecias caudelæ minutæ ;* du fourrage pour deux chevaux. — De même, Pierre de la Broce, à titre de gratification pour la chambre et l'éclairage, 6 deniers par jour, quand le roi sera au palais (100). » En 1266, il a déjà gagné la faveur de saint Louis, et il est élevé à la dignité de chambellan, parce qu'il avait soigné le roi pour son eczéma récidivant de la jambe. « Pour une maladie que li rois Loys avait eut en sa gambe, estoit cil Pieres venus en la court (101). » Après la campagne de Tunis, il devient le confident et le favori de Philippe III dont il fera ce qu'il voudra. « Quant il vint à la court le roy Loys, il estoit un poure cyrurgien, et estoit né en Touraine. Li monta tant en haut que le roi Philippe en fist son chambellem, et qu'il ne faisoit rien fors par son conseil. Ne les barons, ne les prelaz ne faisoient rien à court, s'ils ne lui faisaient grans presens et grans dons (102). »

Il est bien certain qu'il ne continua pas à remplir auprès de Philippe le Hardi son ancien métier de chirurgien, tout occupé qu'il était de spéculer sur sa faveur auprès du roi, pour acquérir aux dépens de la noblesse des biens considérables. Mais les nobles ourdirent bientôt un complot contre lui. Il commença à baisser dans la faveur du roi, quand il lui insinua après la mort de son fils aîné, que c'était la reine, Marie de Brabant, qui l'avait empoisonné. Il fut ensuite accusé par le frère même du Roi d'avoir trahi les secrets de l'Etat au profit du roi de Castille, avec lequel Philippe le Hardi était alors en guerre. Le favori, arrêté à Vincennes, fut jugé et pendu à Montfaucon au gibet des larrons, le 30 juin 1278. Beaucoup de nobles, et parmi eux le duc de Bourgogne, le duc de Brabant, le comte d'Artois et plus de dix autres barons le « convoyèrent » solennellement jusqu'au lieu du supplice, et ils ne s'en voulurent « mouvoir » avant qu'il eut expiré (103).

Après 1256, on trouve aussi à la cour de saint Louis un médecin italien, Alebrand de Florence. Il est mentionné dans un manuscrit du XIIIe siècle, comme ayant été médecin de la comtesse de Provence, mère de la reine Marguerite, mais il exerçait aussi en même temps en Italie. « Au commencement de che liure, si dirons pourcoi il fu fais à le requeste le contesse de Prouvenche, Ki est mère le roine de France, le roine d'Engletierre, et le roine de Alemaigne, et la contesse d'Angou. Et si le fist maistres Alebrans de Florence en l'an de l'Incarnation Ihesu Christ 1256 ans, quant elle dut venir veir ses filles, si com ele fist. Et li fist cest livre, pour che Kil ne pooit aler auec li ; car elle ne vaut mis kil aissast les marchans d'outre les mous kil auoit eu cure, et le tenoit plus de lui ke d'un autre. Si li fist faire che liure por porter auec li et por garder (104) ». C'est donc postérieurement à cette date de 1256 que Alebrand de Florence devint médecin de saint Louis. On ignore la date de sa mort.

Il est connu dans la littérature médicale par un traité d'hygiène intitulé « le Régime du Corps (105) ». Cet ouvrage manuscrit porte en suscription « Ci s'ensuit le liure nommé le Régime du Corps que fist jadis maistre Alebrandin, médecin du roy de France » ; et il commence ainsi : Dieu qui par sa grant puissance tout le monde estably, qui premièrement fist le ciel, après fist les 4 éléments ». C'est un traité tout à fait général divisé en quatre parties ; et il donne lui-même, au début de son livre la division de son travail. « Or devons-nous parler de cette science, la physique, laquelle Dieu donna à l'homme pour garder son trésor, la santé, car elle a quatre parties si comme nous dirons. — L'une de ces parties, si est pour garder le corps, tout aussi bien le sain comme le malade generaument, si comme dist Constantinus. — Et l'autre peut estre de garder chacun membre par soy et pour ce aura en ceste œuvre deux principales parties, car de ces deux, entendons-nous principamment. — Et la tierce sera qui dira des simples choses qu'il convient à l'homme user. — La quarte y sera, laquelle est appelée physanomie par ou cognoist l'homme de regarder s'il est bon ou mauvais. — Et chacune partie aura chapitres si comme nous nommerons (106) ». — Mais la lecture, pénible, de ce manuscrit n'offre qu'un médiocre intérêt. C'est, comme il est dit dans le prologue, un extrait de ce qui se trouve dans les traités médicaux du temps, et surtout dans les

(98) Douzième Miracle de saint Louis. Guill. de Chartres, H. F. XXI, 135.
(99) Guillaume de Nangis, H. F. XX, 494.
(100) Chéreau, *loc. cit.*, p. 305.
(101) *Chronique de B. d'Avesnes,* H. F. XXI, 180.
(102) Guillaume de Nangis, H. F. XX, 495.
(103) Langlois, *Philippe le Hardi,* pp. 13 à 30.
(104) *Hist. Litt.,* XXI, 415.
(105) Bibl. Nat., mss Français, nos 1288, 2021, 2022.
(106) Bibl. Nat., mss français, no 2022.

« Diætæ Universales et Particulares » d'Isaac (107).

Au retour de la septième croisade, Louis IX était tombé dans un état cachectique consécutif aux maladies infectieuses qui faillirent le faire mourir en Egypte. Il est à peine relevé d'une autre maladie faite à Pont-de-l'Arche en 1264, qu'il prend la résolution de partir pour une nouvelle expédition d'outre-mer. Le 16 mars 1270 il s'embarque pour la huitième croisade malgré un état de faiblesse tel qu'il ne peut même plus monter à cheval. « Grant péchié firent cil qui li loèrent l'alée, dit Joinville, à la grant faiblesce là où ses cors estoit, car il ne pooit souffrir ne le charier, ne le chevauchier ». L'armée des croisés, arrivée devant Tunis le 17 juillet est bientôt décimée par la dysenterie, les fièvres pernicieuses, le typhus des camps. Le 3 août, le roi est atteint lui aussi de la dysenterie accompagnée de fièvre, et après des alternatives de mieux et de dépressions, il succombe trois semaines plus tard, le 25 du même mois (108).

Les médecins et chirurgiens du roi mentionnés par les historiens du temps comme ayant fait partie de cette expédition sont : Dudes de Laon, un certain maître Martin, et Pierre de la Broce.

Pierre de la Broce n'a d'autre occupation au camp de Tunis, que d'assurer sa fortune auprès de Philippe le Hardi (109).

Il est fait mention de Magister Martinus dans une lettre de Pierre de Coudé à Mathieu de Vendôme, datée de Tunis le 21 août 1270, et dans laquelle, il raconte tous les maux dont souffrent les croisés. Il cite différents noms de seigneurs qui ont succombé de la dysenterie, puis il ajoute : « *Super præmissis autem et super aliis quæ prætermisi, per magistrum Martinum, domini regis phisicum, sicut et per multos alios qui Galliam revertuntur, si placet, vestra poterit habere Reverentia nocionem* (110). On ne possède aucun autre document sur ce phisicien.

Guillaume de Chartres nous parle longuement des « mestre Dud, chanoine de Paris et phisicien que Saint Loys guéri d'une fièvre ague et continue. » Il est l'objet du 38e miracle du saint-Roi, et voici comment se produisit ce miracle. — « Les os du benoist saint Loys fussent ensevelis à Saint-Denys devant Penthecouste ; et nostre sires li rois Phelipes fus alé en jour ensivant a Saint-Germain-en-laie, et mestres Dudes fust alé auecques li, et cil mestre Dudes eust mengié au disner le jour de Penthecouste. Il se senti griement malade de fievre continue et ague, ja soit ce que feblece ne autres signes de maladie fussent en lui devant cele journée, qui démonstrassent en lui tele manière de fievre. Et en jour de lundi prochain ensivant, il chevaucha a grant poine au matin jusques à Paris, et il se coucha en son lit à l'ostel le Roy, duquel il estoit clerc. Il apela les phisiciens de Paris à son conseil et ses amis, qui trovèrent qu'il estoit en fièvre ague et continue, car ses urines estoient trop teintes et grosses et troubles... Et li diz mestre Dudes comença à penser au benoist roy saint Loys et à sa saintee et il dit à soi-meesmes : Monseigneur le roi qui estes saint si comme leu crait et en tel estat que vos devez estre essaucié de Dieu, comme je vos aie servi, je vos souplie que vos me secourez..., et le sommeil le prist et il vit le benoist roy saint Loys qui li dist : Naies doute tu seras guéri de ceste maladie, mès tu as en ton cervel une humeur corrompue, envenimee et oscure, qui ne te laisse connoistre ton createur et cest la cause de ta maladie ; mès je losterai. Et lors il prist le dist mestre Dudes à une main, et mist le chief du dit mestre Dudes el pli de son bras senestre, et li entailla le front au pouce de sa destre main, dès les cheveus jusques delez le nes, et mist dedenz ses deus doiz, cest a savoir le pouce et celui qui est après, et trest hors de son chief cele humeur a la quantité d'une noiz oscure et de coleur de plon et fumant ; et dist a celui mestre Dudes : Tout comme tu eusses cet chose en ton chief, tu ne peusses avoir santé... Et quant li diz mestre Dudes fu esveillie de dormir desus dit, il se trova curé de la très grief doleur de son chief..., et tantost il dist a ceus qui la furent : je suis guéri... (111)

Ce Dude ou Dudo de Laon, ainsi guéri par « saint Loys » fut aussi médecin de Philippe le Hardi, comme l'indique Guillaume de Chartres. Du Cange le place encore à la cour de Philippe le Bel (112). On ignore la date de sa mort.

Les médecins et chirurgiens de saint Louis n'eurent pas toujours assez à faire de s'occuper de la santé si précaire du roi, Le pieux monarque les obligeait encore à partager avec lui les mérites de sa charité. « Dans ses visites aux malades de l'Hôtel-Dieu de Paris, de Vernon, de Compiègne, de Royaumont, il se complaisait à soigner lui-même les malheureux, à panser leurs plaies, à leur peler des fruits et à leur mettre les morceaux dans la bouche, sans être dégoûté du pus qui sortait des plaies et coulait sur ses doigts. Et il était toujours accompagné de ses physiciens, myres et cyrurgiens, auxquels il ordonnait d'examiner les urines des infirmes, et de donner leur avis. »

Henri Berthaud.

(*A suivre.*)

(107) *Hist. Litt.*, XXI, 417.
(108) Brachet, *loc. cit.*, p. 400.
(109) Langlois, *loc. cit.*, p. 14.
(110) L. Delisle, *Litt. lat.*, p. 73, in Brachet : *loc. cit.*, p. 300.

REVUE CRITIQUE

La galerie médicale de la Révolution : Gastellier, le docteur Marat et les fleurs.

Ceux qu'intéresse l'histoire de la société sont heureux

(111) 38me Miracle de saint Louis : H. F. XX, 161.
(112) Du Cange, *loc. cit.*

de rencontrer çà et là un type qui incarne en quelque sorte les tendances et les travers d'une profession et [illegible] ces braves docteurs de petite ville, férus de classicisme et savants en leur art, qui commencèrent par la médecine, continuèrent par la philanthropie théorique et appliquée, promis d'avance aux fonctions municipales de la Révolution, à la Constituante, à la Législative, et plus tard à la prison ou à la guillotine ; parmi ces hommes paperassiers, écrivassiers, tous membres d'Académies locales ou correspondants de la Société Royale de médecine, grands faiseurs de mémoires et grands amis des réformes, tous admirateurs de Franklin et des libertés américaines, on peut signaler à coup sûr comme bien caractéristique ce docteur Gastellier dont le Dr René Moreau, médecin en chef des hospices de Sens, vient de faire revivre la curieuse physionomie (1).

René Georges Gastellier, fils de Georges Gastellier, et de Marguerite G., né à Ferrière-en-Gâtinais le 1er octobre 1741 se fit d'abord recevoir avocat au Parlement de Paris ; puis s'étant mis le 23 novembre 1762 sur les bancs de la Faculté de médecine de Paris, il étudia l'art de guérir et s'installa comme médecin à Montargis. Bientôt pourvu du titre de conseiller médecin du roi et de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, et délégué pour combattre les maladies épizootiques et épidémiques, il fut en outre nommé en 1775 médecin de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice général ; et le 7 mai 1776, médecin du Bureau de charité.

Quelques travaux qu'il composa sur différents points de son art le désignèrent aux suffrages de diverses compagnies savantes, et l'on vit même la Faculté de médecine de Paris couronner le 4 novembre 1778, en séance publique, au plus fort de sa lutte contre la Société royale de médecine, le *Traité de la fièvre miliaire des femmes en couches* composé par M. Gastellier, ce qui n'empêcha point notre homme d'être associé regnicole de ladite société royale, et de faire insérer dans ses recueils bon nombre d'articles.

Mais son activité, loin de se borner à des occupations professionnelles déjà lourdes, demandait encore à d'autres travaux comme un nouvel aliment. Passionné pour le bien public, il recevait en 1776 les félicitations de Turgot pour un rapport sur l'état commercial et agricole du Gâtinais. Nommé maire de Montargis le 29 mars 1782, il s'acquitta de ses fonctions municipales avec un zèle oublieux de sa propre tranquillité, défendant ses administrés avec une ténacité méritoire contre les fantaisies fiscales de l'intendant et du receveur des tailles, combattant les impôts abusifs en pleine assemblée provinciale d'Orléans, et porté là par le suffrage de tous malgré la pression de l'intendant. Avec le secours de ses confrères et des gens de bien, il parvenait à nourrir, à chauffer plus de 1200 pauvres pendant l'hiver de 1784-85, organisait en 1788 une maison philanthropique pour l'extinction de la mendicité, et approvisionnait Montargis et les environs, lors de la disette de 1789, avec une suffisante abondance. Un projet de police générale sur les grains, signé de lui, et adressé à l'Assemblée Constituante, fut d'ailleurs voté plus tard par la Convention sans grands changements.

Ces services le désignaient à l'estime de ses concitoyens. Après avoir présidé les assemblées générales de la municipalité, du canton et du district, il résigna le 20 septembre 1791 ses fonctions de maire, qu'il occupait depuis 1782, pour aller siéger à l'Assemblée législative.

Il fut immédiatement adjoint au Comité des secours publics, où il retrouva son compatriote Tenon. Au point de vue politique, il prit place à droite, et s'il prêta l'un des premiers le serment du 10 août, il protesta aussi avec énergie le 11 juillet contre les prétentions des pétitionnaires parisiens qui réclamaient la réintégration de Pétion et de Manuel dans la municipalité de Paris. C'est que Manuel, autre enfant de Montargis, n'était pas précisément l'ami de Gastellier. Dès 1791, à la veille des élections, il avait fait campagne contre notre docteur, et sans succès ; mais il mit à ses trousses tous les Jacobins du Loiret, répandit à profusion des libelles diffamatoires où Gastellier figurait parmi les mandataires à la solde de la Cour, prodigua les accusations mensongères, attaqua même sa gestion municipale. Ces calomnies trouvèrent créance auprès des électeurs. C'est pourquoi, lors de la dissolution de la Législative, Gastellier renonça à habiter Montargis, se rendit à Nemours, puis à Sens. Mais il crut devoir protester de la pureté de son civisme auprès des commissaires de la Convention en mission dans l'Yonne, Rovère et Fauchet. Ceux-ci l'assurèrent de leur parfaite estime, espérant, lui dirent-il, que « la vérité percera les nuages épais que vos ennemis particuliers ou de trop ardents zélateurs s'efforcent de grossir tous les jours. » Le 4 novembre 1792, le terrible Comité de sûreté générale, que présidait Hérault, lui rendit un témoignage conforme, et Gastellier, rassuré, exerça la médecine dans la ville de Sens, ne manquant point, entre temps, d'assister aux banquets civiques en l'honneur de Rovère et Fauchet, et aux séances de la Société révolutionnaire du lieu. Le 6 septembre 1793, le département l'envoya combattre l'épidémie très meurtrière de fièvres putrides malignes qui désolait les communes de Cerisiers, Theil et Vaumort ; le fléau vaincu, Gastellier rentrait à Sens auprès de sa femme, de ses enfants et de ses deux sœurs, dont il avait à assurer l'existence, lorsqu'il fut inopinément arrêté et écroué aux Célestins.

La tyrannie jacobine était alors à son comble, sous

(1) *Le Docteur Gastellier, plusieurs de ses mémoires écrits dans la prison de Sens en l'an II (1793-1794)* par le Dr René Moreau, in *Bull. de la Société archéologique de Sens*, 1906, t. XXII, pp. 249-302 (avec un portrait et une bibliographie très complète).

les représentants Maure et Garnier. Gastellier, dans sa prison, consacra ses loisirs forcés à écrire la relation de l'épidémie de Cerisiers, l'adressa au président de l'administration départementale, le citoyen Housset, et en reçut quoique détenu, une lettre de félicitations! Encouragé sans doute par ce témoignage, il appliqua ses soins à approfondir une question alors toute d'actualité: *Que penser enfin du supplice de la guillotine?* Lœmmering et Lüe déclaraient que c'était « l'instrument de la plus extrême douleur. »

Wedeking et Lepelletier y voyaient « le plus doux des supplices. » Gastellier conclut, en 20 p. in-8°, et après de longues considérations physiologiques, que « la douleur causée par l'action du fatal couteau est nulle ou presque nulle à raison de l'extrême rapidité. » Il allait pouvoir s'assurer par lui-même du bien fondé de ses assertions, étant inscrit pour la fournée du 15 thermidor, lorsque le 9 thermidor renversa l'échafaud. Mais les portes de la prison des Célestins ne s'ouvrirent pour lui qu'après le 4 fructidor, et non sans qu'il eût réfuté dans une adresse à la Société populaire de Sens, les griefs de ceux qui l'accusaient « d'avoir voté contre le peuple et pour La Fayette. »

Une fois libéré, il fut nommé le 16 ventôse an III médecin des hospices de Sens, et n'oublia point de faire imprimer, l'année suivante, son mémoire sur les inconvénients et les agréments du supplice de la guillotine. Enfin, lorsque vinrent des temps plus doux, Gastellier crut pouvoir sans danger rentrer à Montargis, et s'y rendit vers 1797. Il y reprit ses occupations professionnelles et ses fonctions de médecin des épidémies, se fit inscrire à la *Société académique* de Montargis et à la *Société de l'Ecole de médecine de Paris*, fut décoré de l'ordre de Saint-Michel en 1817 et mourut à Paris le 20 novembre 1821.

Puisque les aventures de Gastellier nous ramènent à l'époque révolutionnaire, évoquons, pour terminer, le souvenir d'un autre Esculape dont la destinée fut plus tragique : Marat. Il est souvent question de Marat, depuis quelque temps, dans les revues ; et dans le *Journal de médecine* le Dr Vadon consacrait récemment son article au Marat d'avant 1789, à Marat médecin (1).

L'auteur de ces lignes avance même d'après Troubat de Montpellier, que Marat aurait été le parrain d'une plante de la famille des Liliacés, la *Romulea Maratti*; or, il semble bien qu'il y ait là une erreur d'homonymie. L'espèce *Romulea Maratti* n'existe pas; il y a seulement un genre *Romulea*, créé par le botaniste; italien Maratti, en 1772, dans un travail sur les G. *Romulea* et *Saturnia*, et appartenant à la famille des Iridacées (2). Trouver une fleur dédiée au futur conventionnel serait évidemment d'un contraste fort piquant, mais je ne sache pas que jusqu'ici aucun botaniste ait eu cette idée-là.

Paul Delaunay.

(1) *Marat médecin, une consultation inédite du docteur Marat* in *Journal de médecine de Paris*, 27 octobre 1907, pp. 419-420, par le Dr Vadon.

(2) Cf. la *Flore* de France de Coste, t. III, p. 361 ; et l'*Index Kewensis plantarum phanerogamarum*, Oxford, 1895, t. IV, p. 729.

LES LIVRES.

A propos d'un livre sur Michel Servet.

Qui a découvert la circulation pulmonaire?

Pour Flourens, c'est à Michel Servet que revient incontestablement cet honneur; puis, entre les années 1875 et 1880, une polémique s'engagea entre Ceradini, Chéreau et Turner d'une part, Tollin et Dardier de l'autre, les premiers déniant à Servet la paternité de la découverte. En 1880, M. O. Douen, faisant dans la *Revue politique et littéraire*, la critique de cette polémique, s'est rangé résolument dans le camp de Tollin et de Dardier (1). Son opinion est aussi celle de M. le Professeur Charles Richet (2).

M. le docteur Beaudoin (d'Alençon), dans un article tout récent, a une fois de plus attiré l'attention du monde médical sur cette controverse, tout en se montrant plus réservé dans ses conclusions que ses devanciers (3). Il insiste sur ce fait, que Servet, sa vie durant, n'a passé ni pour un anatomiste, ni pour un physiologiste, que longtemps après sa mort, on n'en parlait encore que comme d'un hérésiarque. Il se demande donc si Servet ne serait pas simplement un précurseur, « un de ces hommes d'imagination plus que de science, à intuition et à système, heureux si, par hasard, le système est bon, grands hommes quand l'intuition est reconnue juste par la postérité; qui imaginent, affirment une vérité ou une erreur qui est dans l'air, mais ne démontrent pas ou ne démontrent guère. »

Le passage de la *Restitution chrétienne*, objet de tant de discussions, a été souvent reproduit:

« La communication entre les deux ventricules se fait, non par la paroi du milieu du cœur, comme on le croit vulgairement, mais avec un art infini par le ventricule droit du cœur, après que le sang subtil a été mis en mouvement par un long circuit au travers des poumons. »

Michel Servet, à qui son maître Vésale avait sans doute enseigné la non-perforation de la cloison interventriculaire, base son affirmation sur les connexions multiples des rameaux de la veine pulmonaire avec ceux de l'artère, sur le calibre de l'artère pulmonaire qui ne serait pas si grande et qui ne porterait pas un tel volume de sang au poumon, s'il s'agissait seulement pour elle de nourrir cet organe, d'autant plus que chez

(1) Douen (O.). *Une polémique récente. Michel Servet.* (Revue pol. et litt., 1880, p. 801).

(2) Richet (Charles). (*Revue des Deux Mondes.* 1879.)

(3) Beaudoin (Dr). *Michel Servet*, Alençon, impr. Guy, 1907, in-8°, 12 pp. (Extrait du *Bulletin des sciences médicales d'Alençon*).

*

l'embryon la nutrition pulmonaire est assurée par d'autres moyens. Cette disposition servirait à opérer le mélange du sang et de l'air à l'intérieur du poumon, la couleur jaune du sang artériel viendrait du poumon et non pas du cœur.

Si on considère ce texte et sa date 1553, si on rapproche de cette date celle de 1559, à laquelle fut publié le *De re anatomica*, l'ouvrage de Renaldo Colombo, professeur à l'université de Padoue où la même découverte se trouve rapportée à peu près dans les mêmes termes, il semble bien que ce rapprochement suffise à écarter de Michel Servet tout soupçon de plagiat. Chéreau, qui voulait à tout prix ravir à Servet au profit de Colombo, l'honneur de la découverte, a étayé son opinion d'hypothèses bien risquées. D'après lui, Colombo aurait enseigné l'existence de la petite circulation longtemps avant la publication de son traité *De re anatomica;* quant à Michel Servet, il aurait séjourné plusieurs fois en Italie notamment en 1540, date à laquelle il aurait été promu au grade de docteur de l'Université de Padoue. « Or l'histoire ne connaît d'autre séjour de Servet en Italie que celui qu'il y fit avec la Cour impériale dans l'hiver de 1529-1530, lorsqu'il n'avait que dix-huit ans et ne songeait point encore à la médecine. En 1540, il était en France, et son nom ne figure à aucune date sur les listes d'inscription de Padoue, où d'ailleurs Colombo, d'abord pharmacien ne professa l'anatomie qu'en 1544. » (*O. Douen*).

Est-ce à dire que c'est à Colombo qu'il faut retourner l'épithète de plagiaire? Tel est l'avis de M. le Professeur Charles Richet, pour qui « il est évident que Colombo a copié Servet, ce qui n'a rien d'étonnant puisque nous avons vu les disciples et les amis de l'infortuné théologien se réfugier en Italie, à Padoue notamment et à Venise. »

Il nous semble qu'on serait en droit de s'arrêter à une autre conclusion, et qu'il n'est pas nécessaire, pour décharger la mémoire de Michel Servet, de charger celle de Colombo.

Il n'est pas prouvé que des disciples de Servet, théologiens plutôt que médecins pour la plupart, soient allés à Padoue, faire part à Colombo de la découverte de la petite circulation. Il est moins vraisemblable encore que ces disciples n'aient pas, après la publication du *De re anatomica*, défendu leur maître contre un plagiaire impudent. Il est bien douteux d'autre part, que Colombo ait eu entre les mains la *Restitution chrétienne*, ouvrage qui fut brûlé, tant par les ordres du tribunal inquisitorial de Vienne que par ceux des magistrats de Genève, avec un soin tel que seuls trois de ses exemplaires sont parvenus jusqu'à nous.

Rarement la postérité est unanime à attribuer à un seul individu la paternité d'une découverte. Coster passe pour avoir inventé l'imprimerie à Haarlem, en même temps que Gutenberg imprimait sa première Bible à Strasbourg, et il est possible, qu'à la même époque, Colombo en Italie, Michel Servet dans le Dauphiné, aient chacun de leur côté entrevu ce qu'au XVIIe siècle démontrera l'Anglais Harvey.

***

Michel Servet et Calvin, livre que vient de publier M. Auguste Dide contient d'intéressants détails sur la vie médicale de Michel Servet (1).

Cet Espagnol, né en 1511 d'une mère d'origine française et d'un père notaire d'une petite ville de la Navarre, après s'être occupé de droit et de théologie, après avoir étudié à Toulouse et voyagé en Allemagne, était en 1534 correcteur d'imprimerie à Lyon, quand il fut chargé de revoir les épreuves des ouvrages du médecin lyonnais Symphorien Champier. Ces ouvrages le remplirent d'admiration; l'admirateur de Symphorien Champier en devint bientôt le disciple, et disciple si fervent qu'il écrivit en 1536 un pamphlet d'une violence extrême contre le médecin d'Heidelberg Léonard Fuchs, qui s'était permis d'attaquer son maître vénéré. Puis il va à Paris, étudia sous Jacques Sylvius et Fernel, sous Gonthier d'Andernach, qui fait de lui cet éloge : « Servet m'a assisté habituellement pour mes dissections, il était très distingué dans tous les genres de littérature et ne le cédait à personne pour la connaissance de la doctrine de Galien ».

En 1537 sous le titre de *Syruporum universa ratio*, Servet, galéniste convaincu, fait paraître un traité de thérapeutique, dont cinq éditions furent épuisées en onze ans. En 1538 la Faculté de médecine de Paris le traduit devant le Parlement, l'accusant de s'adonner à l'astrologie judiciaire. Il est acquitté, mais jugeant dangereux le voisinage des docteurs régents de la rue de la Bûcherie, quitte Paris et va exercer la médecine à Charlieu, petite ville des environs de Roanne. Il s'y prend de querelle avec un de ses confrères, et « aggressé par certains parents et favoris du dit médecin... fut blessé et blessa l'un des autres, pour laquelle chose demeura deux ou trois jours aux arrêts ». Puis il revient à Lyon où il publie une édition nouvelle de la *Géographie* de Ptolémée et rencontre Pierre Paulmier, archevêque de Vienne dont il devient le médecin. Il passe les douze dernières années de sa vie à Vienne ; il y médite la *Restitution chrétienne*, œuvre qui contient ses idées sur la circulation pulmonaire, et qui par ses hardiesses théologiques devrait être la cause de sa mort.

C'est le récit des circonstances qui entourèrent cette mort qui fait le principal objet du livre de M. Dide ; ce sont ces circonstances que nous allons brièvement passer en revue. Disons tout d'abord quelques mots des théories religieuses de Michel Servet.

Michel Servet bien qu'ayant étudié le droit et la

(1) Dide (Auguste). *Michel Servet et Calvin*. Paris, Flammarion (1907), in-16, VIII-322 pp.

médecine, est avant tout un théologien. A quatorze ans, il a déjà une connaissance assez étendue de la théologie scolastique. A Toulouse, ses études juridiques lui laissent le loisir de devenir « estudieux de la Sainte Ecriture » et de lire un livre qui sent singulièrement le fagot, les *Loci theologici* de Mélanchthon. En 1530 il assiste aux controverses théologiques de la diète d'Augsbourg et y apprend à connaître plusieurs docteurs luthériens; à Bâle il rencontre Oecolampade, prédicateur de grande autorité. C'est à Oecolampade, que Servet fait part tout d'abord de ses idées religieuses, idées qui tendent à la négation du dogme de la Trinité. Il traite d'imposteurs ceux qui prétendent que Dieu est un composé de trois êtres distincts, alors que sa nature est une. Affirmer qu'on croit à un seul Dieu, et dire que Dieu existe en trois personnes également éternelles, c'est selon lui, parler en ignorant, en fou, en blasphémateur. C'est assimiler la divinité à un « Cerbère à trois têtes ».

Oecolampade ne badinait pas avec les dogmes ; il chassa Servet de sa maison, en le traitant de « juif, musulman, blasphémateur, possédé du démon ». A Strasbourg, chez Martin Bucer, l'Espagnol n'eut guère plus de succès. Il recourut alors à la propagande écrite, et coup sur coup, en 1531 et en 1532, il fit imprimer à Haguenau deux ouvrages qui résumaient ses doctrines. Le premier de ces ouvrages portait ce titre peu orthodoxe : *De Trinitatis erroribus libri VII.*

Michel Servet et Calvin se sont-ils rencontrés à Paris vers 1536? M. Dide ne le croit pas. Ce qui est plus certain, c'est qu'en 1548 une correspondance sur l'antitrinitarisme s'engagea entre les deux théologiens.

En 1533 Michel Servet a la malencontreuse idée de faire imprimer la *Restitution chrétienne*, gros volume in-8° de 734 pages, où il développe plus complètement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors ses théories religieuses. Mystique et panthéiste à la fois, parfois obscur et incohérent (Dide, p.81), ce livre ne s'attaquait pas seulement au dogme de la Trinité ; il niait la prédestination, ne reconnaissait pas la divinité de Jésus-Christ, et condamnait le baptême des petits enfants.

Servet savait combien il était dangereux d'écrire un livre pareil. Aussi avait-il prudemment gardé l'anonyme. Il n'en fut pas moins dénoncé au tribunal inquisitorial de Vienne, et s'il faut en croire M. Dide, c'est Calvin qui aurait été l'instigateur de cette dénonciation.

Quoiqu'il en soit, Servet est arrêté et l'instruction de son procès est ouverte. Il a l'habileté de dissimuler son état-civil, se réfugie sous un pseudonyme, et affirme que lui Michel de Villeneuve, médecin, n'a rien de commun avec le théologien Michel Servet. Pourtant un juge lui tend un piège où il tombe, et dès lors sa perte semble certaine. Heureusement il parvient à s'évader de sa prison, sans doute avec la complicité de l'archevêque Paulmier. Un mois après il est condamné à mort par contumace, et cinq ballots de son livre sont brûlés.

Le fugitif ne savait trop où aller. Il se dirigea d'abord vers l'Espagne, son pays natal, mais l'Inquisition lui fit peur; il rebroussa chemin. Il prétendit, lors de l'instruction de son procès, avoir décidé alors de gagner Naples et c'est dans ce dessein, assura-t-il, qu'il traversa Genève, se proposant de franchir les Alpes par la vallée du Léman. Le 13 août 1553 il fut arrêté à Genève à l'hôtellerie de la Rose et le lendemain de son arrestation il subit un premier interrogatoire. On lui refusa la faculté de se faire assister par un avocat, et on l'enferma dans une prison où il fut laissé dans un triste dénuement.

Les débats se poursuivirent jusqu'au 5 septembre, date à laquelle les diverses pièces relatives au procès furent présentées au conseil de la République, qui décida de les soumettre aux Eglises réformées de la Suisse. Les Eglises consultées, celle de Berne, de Zürich, celle de Schaffhouse et celle de Bâle, furent unanimes à proclamer la culpabilité de Servet. Le Conseil de la République de Genève se réunit le 26 octobre, et condamna Michel Servet à être brûlé tout vif. » Le lendemain, 27 octobre 1553, l'arrêt fut exécuté.

Le grand talent de M. Dide a fait de l'histoire de ce procès un des livres les plus passionnants qu'il m'a été donné de lire depuis longtemps. Dire que ce livre éloquent est aussi un livre impartial, me semblerait plus hasardeux.

Servet est pour M. Dide irréprochable (p. 54). C'est l'homme de toutes les vertus, et il est aussi génial que vertueux. Non seulement il aurait découvert la circulation pulmonaire, Vésale, Colombo et peut-être Harvey n'étant que ses plagiaires, mais il aurait été « le plus grand savant de son siècle » (C. Vogt), d'un siècle qui a vu Léonard de Vinci à son aurore et François Bacon à son déclin.

Servet, si l'on en croit ses panégyristes, aurait été le plus franc, le plus doux et les plus tolérant des hommes. Le plus franc : au cours de ses procès de Vienne et de Genève, sa franchise fut maintes fois prise en défaut. Le plus doux : maintes fois sa douceur fit place à la violence, quand il injuria Léonard Fuchs, médecin éminent de son époque, qu'il traita d'ânes les docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris (p. 48), et qu'il se battit avec « certains parents et amis » de son confrère de Charlieu. Le plus tolérant : il juge que la mort seule est un châtiment suffisant pour les hérétiques, c'est-à-dire pour ceux qui en matière religieuse ne pensent pas comme lui. Comme on l'accuse d'avoir professé « que les âmes étaient mortelles » il répond : « Si j'avais dit cela, non seulement dit, mais écrit, pour en fèçir le monde, je me condamnerais moi-même à mort. » Ailleurs encore il écrit : «... Je demande que mon faux accusateur soit puni *paena talionis* et que soit détenu prisonnier comme moi, jusqu'à ce que la

cause soit définie pour la mort de lui ou de moi, ou autre peine. » (pp. 234-235).

Dans nos jugements sur les siècles passés, nous avons le grand tort de croire que notre époque possède la vérité absolue. Notre siècle a ses idées sur la tolérance, sur la justice, sur la liberté, sur l'égalité, sur bien d'autres abstractions encore, et nous n'absolvons les actes de nos ancêtres qu'autant qu'ils s'accordent avec ces idées. Nous prenons soin d'ailleurs d'en condamner le plus grand nombre, ce qui nous permet de célébrer les beautés du temps présent, c'est-à-dire nos propres vertus. Ce travers, la superstition du progrès, n'est qu'une manifestation de l'esprit romantique. Or rien n'est plus dangereux en histoire que le romantisme ; il suffit ici de citer l'exemple de Michelet.

Exalter « l'irréprochable Servet » et charger Calvin d'anathème, n'est pas faire œuvre d'historien.

Faire œuvre d'historien ne consiste pas à justifier Calvin ou à le flétrir, mais bien plutôt à rechercher l'explication d'un acte de fanatisme que les hommes du XVI^e^ siècle furent d'ailleurs presque unanimes à approuver.

La Réforme a été moins un effort vers la liberté religieuse, qu'une tentative d'adaptation du christianisme au génie des peuples germains comme ceux de l'Allemagne et de la Scandinavie, ou germanisés, comme ceux de la Grande-Bretagne ou de la Suisse, même française.

Calvin a été un constructeur, et non un démolisseur. Il prétendait apporter à Genève non des libertés mais des vérités. Fondateur d'un état qu'il voulait faire vivre, il vit dans les idées de Michel Servet un péril pour la foi religieuse des Genevois, base première de son système politique. Il se crut en droit de livrer au bûcher un novateur téméraire « qui corrompait la vrai religion en mettant en péril le salut des âmes », ou qui selon certains avait ourdi une conspiration contre la sûreté de l'état : l'intention d'un complot expliquerait bien mieux la présence en 1553 de Michel Servet à Genève, que le projet d'un voyage à Naples.

Les défauts et les qualités d'un homme d'action ne sont pas les défauts et les qualités d'un sceptique comme Montaigne, et si Jean Calvin n'avait pas été un autoritaire, un fanatique, il n'aurait pas réussi à imprimer sa marque d'originalité profonde à une ville qui, suivant l'expression de M. Edouard Rod, « ne compte guère par le nombre de ses habitants, mais qui compte beaucoup par sa valeur intellectuelle et morale.»

Ernest Wickersheimer.

Revue des Travaux historiques.

Hervé Fayard, par DUJARRIC-DESCOMBES. Ce médecin appartenait à une vieille famille de Périgueux qui occupa une large place dans les charges municipales. Il serait né, d'après l'abbé Audierne, en 1507, dans une rue qui porte actuellement son nom. L'auteur ne donne aucun détail sur la vie de ce personnage, sinon qu'il fit une traduction du traité de Galien sur les simples, qu'il intitula : GALEN SUR LA FACULTÉ DES SIMPLES, *medicamens avec l'addiction de Fuese en son herbier, de Silvius et de plusieurs autres, déclayrée l'analogie et potissime sinnifie si plusieurs ên a le simple. Et quels par affinité de facultéz sont antiballomenes, c'est-à-dire surrogeables que l'on appelle quid pro quo. Le tout mis en langage françoys par studieux home maystre Ervé Fayard, natif de Périgueux.* A Limoges, cheux Guillaume de La Mouche, 1548, in-4°. Cet ouvrage est accompagné du portrait de l'auteur. Son intérêt réside surtout dans certains principes d'orthographe qui sont exposés au lecteur et dans divers commentaires sur les vertus des plantes. Inutile de dire que les *emplâtres de châtaignes* pilées avec du miel et du sel étaient des remèdes souverains contre beaucoup de maladies et en particulier contre la rage. Enfin, pour terminer, M. Descombes cite l'opinion de M. Clément Simon sur une allégation émise par M. Claudin qui a cru que Rabelais a voulu ridiculiser Fayard dont il aurait fait le type de son apothicaire limousin. La chose est absolument impossible, car le *Pantagruel* qui contient la boutade de la « verbocination latiale » avait paru 16 ans avant la traduction de Galien.

(*Bulletin de la Société historique et Archéologique du Périgord*, t. XXXIV, 3^e^ livraison, p. 193.

Le docteur Jean Pascal, par DUJARRIC-DESCOMBES. L'auteur continue à passer en revue les médecins Périgourdins de la fin du XVI^e^-XVII^e^ siècles : Mathurin Montaigne, médecin et jurisconsulte ; Guillaume Loyseau, médecin d'Henri IV, qui publia ses *Observations médicales ;* François Martel qui s'occupa de chirurgie ; François de Montsalard, intendant des bains et fontaines minérales de France et enfin le chimiste Jean Rey.

Jean Pascal, né à Sarlat le 1^er^ avril 1662, y vint exercer tranquillement sa profession pendant 45 ans, après avoir terminé ses études à Paris. Il fut très estimé de ses concitoyens qui lui donnèrent à deux reprises la charge de syndic de leur communauté. Il mourut en 1744, et fut enterré dans la chapelle St-Antoine. Il avait une vingtaine d'années, quand il publia : *La nouvelle découverte et les admirables effets des fermens dans le corps humain, expliquez par des expériences et des raisonnemens très solides.* Edme Couterat, Paris, 1861, in-12. Ce livre qui contient le portrait de l'auteur gravé par Sauvé a été analysé dans le *Journal des Savans* au moment de son apparition. Enfin Pascal publia également le *Traité des eaux de Bourbon-l'Archambault selon les principes de la nouvelle physique. Paris, Edme Couterat. 1698, in-12.* Cet ouvrage fut

également analysé dans le *Journal des Savans*, en 1699.

Ces biographies médicales offrent toujours un grand intérêt au point de vue de l'histoire de la Médecine. Nous souhaitons que M. Dujarric-Descombes veuille bien continuer l'intéressant travail qu'il a commencé sur les Médecins du Périgord.

(*Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXXIV, 5e livraison, p. 367.)

L'évolution des procédés d'analyse chimique. — La classification des objets préhistoriques de bronze, par Mathet. L'auteur analyse dans cet article les travaux de M. Chesneau, ingénieur en chef des mines et professeur à l'Ecole des mines, sur *l'évolution des procédés d'analyse chimique à travers les siècles*, publiés dans la *Revue scientifique* (mars 1905) et lus, en 1904, à Grenoble au congrès de l'Afas.

(*Bulletin de la Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne* (année 1906, pp. 66-76.)

Prophylaxie de la Peste. — C'est une note mise sur un registre de sa paroisse, par Guillaume Darnauld, vicaire de Caudéac (Hautes-Pyrennées) lors de la peste qui la désola de septembre 1654 à janvier 1655, et qui fit mourir plus de 250 personnes.

Si un domestique est malade les autres doivent quitter la maison, mais en ayant soin de s'habiller avec des habits passés au four. Celui qui sera atteint du fléau devra rester enfermé chez lui. S'il a froid aux épaules ou ailleurs, il faudra le saigner. De plus, l'empêcher de boire dans la tasse d'une autre personne quand bien même ce serait sa femme. Eviter de le laisser marcher les pieds nus et de se refroidir : Enfin user de parfums et prévenir les voisins du pestiféré.

(*Gazette hebdomadaire des sciences médicales de Bordeaux*, n° 47.)

La peste de 1629 et Mgr. J. F. de Sales, par J. P. Gontier. L'auteur analyse quelques-unes des lettres laissées par l'ancien évêque d'Annecy. Il ne parle seulement que de celles qui ont trait à la peste qui sévit dans cette ville du 12 avril 1629 jusqu'en octobre 1630. F. de Sales, se dévoua avec «courage et allégresse» pour secourir les malades. La misère devint si grande que beaucoup de pauvres gens en vinrent « à brouter l'herbe sur les prés, comme des bêtes ». L'affolement causé par le fléau fut tel qu'on en vint là, comme dans beaucoup d'autres villes, à accuser ceux qui étaient chargés d'ensevelir les morts, « de préparer de la graisse pestilentielle » et d'en « engraisser partout où ils passaient ». Trois d'entre eux furent même condamnés à être brulés vifs, « après avoir été tenaillés par les carrefours ». Pendant les deux années qu'elle dura, la peste occasionna environ 3000 décès.

(*Revue Savoisienne* —48e année, 3e trimestre 1907.)

Goîtreux et crétins, par le Dr Bérard. Etude médico- historique sur les goîtres et le crétinisme, sur leurs causes, et sur leurs répartition en France et à l'étranger.

(*La Revue de Paris*, n° 21, 1er novembre 1907.)

P. R.

Société française d'Histoire de la Médecine

Séance du 13 novembre 1907.

Présidence de M. Paul Richer.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le *Secrétaire général* annonce la mort de M. le Pr *Folet*, de Lille.

[Le Pr Folet est décédé à Lille, le 3 novembre. — Ses travaux sur l'histoire de la médecine sont les suivants :

1. La Révolution de la chirurgie, *Nouvelle Revue*, 1887.
2. La circulation du sang et ses principaux adversaires, *Revue scientifique*, 1893.
3. Molière et la Médecine de son temps, 1895.
4. Un médecin astrologue au temps de la Renaissance : Cornélius Agrippa, *Nouvelle Revue*, 1896.
5. Hôpitaux lillois disparus, *Mém. de la Société des Sciences de Lille*, 1898.
6. Essai d'Asepsie au xvie siècle, *Echo médical*, 1899.
7. Ambroise Paré, *Revue de Paris*, 1901.
8. Ambroise Paré poète, *Soc. française d'Hist. de la Méd.*, 1903.
9. Les petits prophètes de la Chirurgie (Augustin Belloste), *Soc. francaise d'hist. de la Méd.*, 1895.
10. Les Fous au xvie siècle et les Saints guérisseurs, *Echo médical*, 1906.
11. Rabelais et les Saints préposés aux maladies, *Revue des études Rabelaisiennes*, 1906.
12. Broussais et le Broussaisisme, *Soc. française d'Hist. de la Méd.* et *Echo Médical*, 1906.]

M. Landouzy offre à la Société une plaquette illustrée de dessins empruntés à la Bibliothèque Nationale et au Bristish Museum, et imprimée pour la session rémoise de l'Association pour l'Avancement des sciences (août 1907), dans laquelle sont esquissés quelques points particuliers du Toucher des écrouelles par les rois de France et d'Angleterre.

« L'intérêt de la présente étude (d'un sujet maintes fois traité déjà, au point de vue historique et médical) porte sur l'importance de faits jusqu'ici insuffisamment

mis en valeur : par exemple, *l'endémicité* des écrouelles en France, en Espagne et en Angleterre : par exemple, la *contagiosité* des écrouelles *malignes* (celles qui suppurent) susceptibles « de contaminer des sujets sains » ; endémicité et contagiosité dénoncées en Champagne et dans l'Ile-de-France, dès le XVIe siècle.

Ce sont là des faits intéressant singulièrement l'histoire de la Phtisiologie, puisque, jusqu'à présent, on pensait que les premières notions concernant la contagiosité s'étaient appliquées à l'éthisie pulmonaire et non point au mal ganglionnaire. La contagiosité des écrouelles se trouve donc dénoncée dès le XVIe siècle, par du Laurens, l'historien du *toucher*, un siècle et demi, et près de deux siècles avant les fameux Edits sur la *déclaration obligatoire de l'éthisie* de Ferdidinand VI, roi d'Espagne, 1751, puis de Philippe IV, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem.

Cette notion d'*endémicité* et de *contagiosité*, qui régnait au pays du Sacre, devait conduire à l'*isolement* des écrouelleux. En fait, ce fut à Reims, en 1645, que, par l'initiative privée, sous l'égide de saint Marcoul, *grand guérisseur d'écrouelles, dartres et tumeurs de gorge*, s'ouvrit la première maison où s'isolèrent les ganglionnaires, « afin de ne pas communiquer leur mal à d'autres ».

L'intérêt de la fondation de la maison (devenue l'Hospice Saint-Marcoul) destinée aux écrouelleux ne réside pas seulement dans ce fait que, en dehors des léproseries, ce fut la première application de l'isolement à des contagieux. L'intérêt tient, de plus, à cette particularité que l'hôpital rémois d'isolement était doté d'une constitution *séculière* par lettres patentes de Louis XIV, contresignées par Colbert.

J'ai cru, Messieurs, devoir évoquer ces faits devant vous : puisqu'ils nous apprennent, à nous autres médecins, combien était répandue la scrofule (tuberculose) dès le XVe siècle, sous la forme de ses localisations ganglionnaires ; puisqu'ils nous rappellent quelqu'une des anciennes institutions d'Assistance publique due à une Rémoise ; puisque encore ils instruisent l'histoire para-médicale des saints guérisseurs qui furent de tous les temps, de tous les pays, et dont l'étude nous a, parfois, singulièrement renseignés sur la Pathologie du Moyen-Age et de la Renaissance. »

M. *Le Pileur* offre à la Société : Les Préservatifs de la Syphilis a travers les ages, in-8°, 29 p. Paris, Gougy, 1907.

[Cette brochure contient l'historique de tous les préservatifs employés, notamment du *Condom* dont l'origine a donné lieu à tant d'erreurs. M. Le Pileur conclut à ce sujet : 1° *Condum*, accusatif du mots *condus*, a été pris substantivement pour désigner un objet protecteur de l'organe mâle. La vicieuse prononciation moderne a fait dire en France : *Condon* au lieu de *Condoum* qui aurait été la prononciation du XVe siècle. — 2° *Condom*, en tant que nom propre d'inventeur et surtout de médecin inventeur, n'a jamais existé, pas plus que *Condon* ou *Canton*. — 3° Cette invention remonte au plus tard aux dernières années du XVIIe siècle, et est probablement le fait d'un ouvrier boyaudier. Un industriel ou un charlatan quelconque se sera emparé de cette découverte et l'aura exploitée].

M. *le Secrétaire général* offre au nom des auteurs :

1° Quatre thèses de 1574 conservées aux archives de la Faculté de Montpellier, par M. le Pr *Calmette*, in-8°, 34 p. Montpellier, 1907.

[Il s'agit de quatre thèses professorales, autographes, produites pour le concours ouvert par la Faculté, en 1574, en vue de donner un successeur au professeur François Feynes, décédé.]

2° Curiosités médico-artistiques, par M. le Dr *Lucien Nass*, in-8°, 308 p. Paris, s. d.

[L'A., en reproduisant une grande quantité de tableaux appartenant aux musées de France et d'Europe, a voulu mettre en évidence les rapports étroits qui existent entre l'art et la Médecine.]

M. *Hamy* signale le grand nombre de documents intéressant l'histoire de la médecine contenus dans l'inventaire, qui vient de paraître, de la Bibliothèque du Palais-Bourbon. Le *Secrétaire général* rend compte de plusieurs travaux récemment parus (*Théophile de Bordeu*, par G. Francière ; — *Les grands médecins du XIXe siècle*, par Georges Daremberg ; — *Matière médicale et pharmacopée sino-annamite*, par Perrot et Hurrier ; — *Les Jetons des Doyens*, par Fournié, etc...).

M. *Ruelle* signale la publication à Leipzig (Engelmann, 1907) d'un livre de M. A. F. von Notthaft ayant pour titre : Die Legende von der Altertums-Syphilis (Festschrift für Rindfleisch).

***

M. *Hamy* lit une note sur les Débuts de Pierre Coze qui mourut le 25 juin 1822 doyen et professeur de clinique à la faculté de Strasbourg. Fils de laboureur, Pierre Coze entra à l'âge de dix-sept ans comme apprenti chez un maître chirurgien de Boulogne-sur-Mer, et M. Hamy a retrouvé le texte très curieux de son contrat d'apprentissage.

***

M. *Génévrier* lit une étude sur certains épisodes de l'Histoire de l'inoculation variolique et le rôle que joua Chambon de Monteaux. Il complète et commente la présentation faite dans la dernière séance par M. Wickersheimer.

***

M. *Albert Prieur* communique le document manuscrit, rédigé par Jean-François Barailhon, médecin et conventionnel (1743-1816) sur ce que fut ou devait être sa Bibliothèque médicale. C'est une liste d'environ six cents volumes formant une complète encyclopédie.

La séance est levée.

La Revue

Un coup d'œil sur la pathologie et la clinique thérapeutique au commencement du XVII^e siècle, d'après l'enseignement d'un maître.

Sous ce titre, M. le Dr La Bonnardière vient de publier dans le Bulletin de la Société Médico-chirurgicale de la Drôme et de l'Ardèche, *un résumé de l'œuvre de Lazare Rivière, dont nous détachons la première partie.*

Lorsque le docte Lazare Rivière, conseiller et médecin du Roy, professeur et doyen des médecins en l'Université de Montpellier, apposa, en 1702, sa signature à la fin du volumineux manuscrit latin de trois mille pages de son ouvrage sur *La pratique de la médecine avec la théorie*, continué et terminé par ses *Observations utiles de médecine*, qu'il avait commencé huit ans auparavant, en 1694, il eut bien certainement la juste prétention d'avoir accompli un travail considérable et d'avoir fixé dans une véritable *somme* magistrale, toute la science médicale théorique et pratique de son temps. Grâce à M. F. Deboze, docteur en médecine et maître chirurgien juré à Lyon, qui eut l'idée, fort heureuse pour ses successeurs moins familiers que lui avec le latin scientifique, de traduire en français l'œuvre de Lazare Rivière, et de la publier à Lyon chez Jean Certe, marchand libraire, rue Mercière, à la Trinité, nous avons pu lire d'un bout à l'autre ces trois gros volumes, sans nous laisser rebuter par les difficultés de l'orthographe spéciale et fort irrégulière de cette époque, des abréviations typographiques et des *s* en forme de *f* si gênants pour la lecture courante.

De cette étude laborieuse se sont dégagées pour nous quelques observations intéressantes sur la situation de l'enseignement médical universitaire il y a deux cents ans. Cet enseignement représenterait déjà un grand progrès, au point de vue de l'observation, du raisonnement, et du bon sens, sur celui du XVI^e siècle, s'il avait eu le courage de se débarrasser des lisières traditionnelles d'Hippocrate et de Galien. Lazare Rivière croit toujours indispensable de commencer l'étude de chaque maladie par l'exposé des définitions et des étiologies, généralement aussi saugrenues que prétentieuses, de ces fastidieux ancêtres. Après quoi, il risque timidement son idée personnelle qui est souvent une agréable surprise. Après ces longues discussions théoriques, vient l'exposé d'une thérapeutique éminemment pharmaceutique, compliquée et détaillée en savantes et coûteuses préparations. Mais déjà les remèdes bizarres, abondants en ingrédients répugnants, ne tiennent plus une place prépondérante comme au XVI^e et même au XVII^e siècle. Notre auteur les donne seulement de loin en loin, et plutôt à titre d'indication, semble-t-il. Mais ce que nous trouvons terriblement écourté dans cette pathologie interne, c'est, sans parler de l'anatomie pathologique qui n'existe pas encore, le pronostic, le diagnostic et la symptomatologie: quelques lignes perdues entre les discussions étiologiques et les remèdes.

La division de l'ouvrage de Rivière est faite d'après un plan somatique en descendant progressivement, suivant les principes de la scholastique, des parties nobles aux parties honteuses du corps humain. Dix-sept livres : sur les maladies de la *Tête*, des *Yeux*, des *Oreilles*, des *Narines*, de la *Langue* pour les cinq premiers ; le sixième sur les maladies des *dents*, des *gencives*, du *détroit de la gorge*, de l'*uvule* et du *larynx* ; les six suivants sur les *maladies de la poitrine* (c'est-à-dire des poumons et du médiastin), du *cœur*, de *l'estomac*, des *intestins*, du *foye* et de la *rate* ; le treizième sur celles du *mésentère*, du *pancréas* et de *l'omentum* (épiploon) ; le quatorzième, *reins* et *vessie* ; le quinzième, *maladies des femmes* (métrites et dystocies) ; le seizième, *maladies des jointures et rhumatismes* ; le dernier enfin, de 280 pages, sur les *Fièvres*.

Dès le début de l'ouvrage, au premier chapitre des maladies de la Tête, nous faisons connaissance avec les *intempéries*, tantôt simples et immatérielles, produites par des causes procatartiques, de simples malaises ; tantôt matérielles et composées, produisant les vraies maladies de la tête, particulièrement *l'intempérie froide et pituiteuse*. Les causes de cette intempérie sont : les aliments froids et humides qui se changent facilement en pituite, qui est par après envoyée au cerveau en grande abondance ; ceux qui pris en trop grande quantité accablent la chaleur naturelle et engendrent les crudités ; ceux pris aussitôt après ou avant le sommeil, le défaut des excrétions, l'hérédité, la vieillesse, l'habitation des régions froides et humides, la vie sédentaire, etc. Les signes (symptômes) en sont ceux de ce que nous appellons aujourd'hui le tempérament lymphatique ou fluxionnaire.

D'où la *curation* bien simple : évacuation de la pituite et correction de son intempérie par la diète échauffante et desséchante (régime des néphritiques), les parfums, exercice et sommeil modérés. Il faudra « vuider les excremens de « toutes les parties du corps en leur tems, et surtout du « cerveau, en se mouchant, crachant, se peignant et frotant « la tête avec un linge rude ou une éponge, tâchant par tous « moyens d'atirer par les sutures le superflu et nuisible du « cerveau. » On évitera la tristesse et la colère : la première affaiblit la chaleur naturelle et abat les esprits ; « les « coctions en étant moins parfaites il s'engendre beaucoup « d'excremens ; et la seconde causant une ébullition au sang, « trouble les esprits dont les humeurs sont fondues, liquéfiées et agitées. Et s'il y a quelques excrements pituiteux « au cerveau, ils se jetent sur les plus faibles parties, et y « causent ordinairement de très fâcheuses maladies. » Suivent quatorze pages de médicaments compliqués, dont nous donnons un exemple : « Prenez des racines du souchet, d'iris de Florence, d'angélique, de zédoaire et d'aunée, de « chacune une once ; des feuilles de bétoine, de marjolaine, « de melise, de pouliot, d'origan, de calamenth, de chacune « une poignée ; des sommités de thym et de sauge, de chacune demi-poignée ; des semences d'anis, de seseli et de « fenouil, de chacune trois drachmes : de reglisse raclée et « des raisins mondez, de chacun une once ; de séné choisi « et arrosé d'eau-de-vie, deux onces ; de semence de carthame concassée et du polypode de chêne récent, de chacun une once ; d'agaric récemment trochisqué (c'est-à-« dire desséché après macération), du turbith, des hermodattes, de chacun trois drachmes ; du gingembre et des « clous de girofle, de chacun une drachme ; des fleurs de « stœcas, de sauge, de rômarin et de lavande, de chacune

« une pincée. Faites du tout une décoction à la quantité de « quinze onces. Dissolvez dans la coulature du sucre blanc quatre onces, faites-en des apozèmes (= tisanes composées) clarifiez et aromatisez de deux drachmes de canelle choisie, pour quatre doses quatre matins consécutifs. Dissolvez dans la première et dernière dose trois drachmes d'électuaire « diacartham, ou de diaphenic que l'on prendra avec ré- « gime. » Soit 34 ingrédients. Sans préjudice des emplâtres desséchants sur la tête, des cautères à la nuque et de l'absorption d'huile de crâne humain non inhumé.

Au deuxième chapitre, nous trouvons l'étiologie des *maladies soporeuses :* la principale cause de ces maladies est « une humeur pituiteuse ou aqueuse, contenue contre nature « au cerveau, laquelle assemblée en moindre quantité et « arrosant et refroidissant la substance du cerveau, et en « opilant ou bouchant les voyes insensibles, a coutume d'en- « gendrer le *Coma*. Et s'il s'en fait un amas en même quan- « tité, qui engendre la pourriture, ou forme une tumeur, ou « se répande par toute la substance, il fait la *Léthargie ;* « et lorsqu'il est ramassé en plus grande quantité et sans « pourriture, toute la substance du cerveau en étant presque « imbibée, il a coutume de faire le *Caros*. Et s'il est enfin « en plus grande abondance, et qu'il ne remplisse pas seu- « lement la substance du cerveau, mais encore les ventricu- « les, ou du moins la masse du cerveau s'affaissant, les « comprime et étraissit, pressant aussi le principe des nerfs « qui sort du cerveau dans la base du crâne et fermant le « passage à l'esprit animal, fait l'*Apoplexie*. » Discours qui sous sa forme un peu molièresque et pédante, renferme des vues réellement physiologiques mal étayées sur une anatomie insuffisante. Comme traitement de l'apoplexie, Rivière conseille entre autres choses de faire de fortes frictions au malade, « le piquant, lui tirant les poils, lui- « pliant les doigts et le remuant en plusieurs manières », de donner ensuite un clystère laxatif, d'appliquer des ventouses à la tête, suivant la méthode de Frascator, et un vésicatoire au derrière du col. On ne saurait guère mieux faire actuellement.

La cause principale de la *paralysie,* qu'il étudie ensuite est, toujours, cette fameuse « humeur pituiteuse » qui opilant les nerfs, les comprimant, les condensant ou raffroissant, s'oppose à *l'influence des esprits animaux* (nous avons trouvé l'*influx nerveux* pour changer un peu et expliquer aussi mal) dans les nerfs et les muscles. Comme traitement, *évacuations universelles,* purgations, saignées, cautères, suivies des topiques, emplâtres, ventouses, sudorifiques, baumes et fomentations.

Avec la *Convulsion,* nous faisons connaissance d'Hippocrate : « Il est plus avantageux que la fièvre survienne après « la convulsion, que la convulsion après la fièvre » (aphorisme 57, section 2) parce que la fièvre consume la cause de la convulsion, tandis que la convulsion survenant après la fièvre procède d'une manière maligne, laquelle menace du danger de la vie. Et plus loin : tous ceux qui sont surpris d'un tétane périssent dans quatre jours, mais s'ils les passent, ils en échappent (aphorisme 6, section 6). Comme remède on fait grand cas de la graisse d'une oye rôtie à la broche, le ventre farci de drogues diverses, telles que beurre et lard rance, chien ou chat nouveau-né coupé en morceaux, et plantes aromatiques ; ainsi que des applications de poumons de mouton tout chauds, pigeons et poulets fendus par le dos et palpitants.

Le chapitre suivant traite de l'*épilepsie*. Rivière distingue déjà nettement les convulsions, l'épilepsie et l'hystérie que nous trouverons plus tard, tandis que toute la pathologie nerveuse était intimement confondue au siècle précédent. Nous y trouvons l'observation d'une Religieuse qui, « dans des « accez (épileptiques), souffrait diverses contractions « tantôt des bras tantôt des cuisses, tantôt de tout le tronc « du corps ; elle connaissait pourtant tous ceux qui étaient « présents et elle parlait ; et même contre le mouvement des « parties qui étaient saisies de convulsion, elle avait le « mouvement volontaire, en sorte *qu'elle diminuait en « quelque façon le mouvement involontaire ;* dans un accez « plus léger elle était quelquefois debout et elle se prome- « nait dans la chambre, mais dans un mouvement bien dé- « sordonné, sçavoir en sautant et faisant des mouvements « à *rebours,* ainsi que font les baladins, ce qui faisait rire « le reste des religieuses, et elle riait aussi avec elles, et « elle parlait quand elle voulait. » Il nous semble bien que ces prétendus accès *épileptiques* ne l'étaient pas du tout, mais plutôt les *tics* compliqués d'une névrosée. Lazare Rivière voit fort justement les causes irritantes de l'épilepsie contenues dans le cerveau, et il ajoute que les crises se produisent lorsque le cerveau, pour expulser *la chose nuisible,* se secoue et s'agite lui-même, ainsi que les nerfs qui lui sont annexés. Puis il commente et approuve dans de longues pages les idées de Galien sur la matière, et sa docte distinction en sympathique ou idiopathique. L'épilepsie sympathique ou secondaire proviendrait de l'estomac, ou bien du foye et de la rate « et alors on le connaît par la « fréquente et copieuse excrétion des vents, l'inflation du « ventre, les rugissements et les bruits qui s'y font entendre, « les rots aigres et la contraction fâcheuse des hypochon- « dres », ou encore de la matrice, des vers, etc. Il recommande, si les traitements médicaux ont échoué, de recourir au trépan sur le sinciput, sans négliger le sachet parfumé suspendu au col avec de l'ongle d'élan et le fiel d'un petit chien de lait.

« La cause la plus prochaine du *vertige* est le tour- « noiement ou circonvolution des esprits, produite par la « matière vaporeuse ou flatueuse, laquelle se jetant dans les « ventricules du cerveau ou dans le plexus choroïde, trou- « ble et agite les esprits animaux, et les tourne en rond, « d'où les *espèces* (images) des objets portés par les esprits « sont mues par un pareil mouvement ; c'est pourquoi ces « mêmes objets semblent être mus par un même mouve- « ment ». Théorie de Galien, fidèlement et longuement défendue ensuite contre les esprits trop hardis qu'elle ne satisfait pas ! On se rend compte en les lisant que Rivière n'en est point satisfait lui-même, mais qu'il considère comme un devoir de préserver de toute atteinte l'enseignement dogmatique, scholastique en quelque sorte, qu'il tient des maîtres anciens, et de le transmettre à ses élèves. Les meilleurs esprits et les plus belles intelligences ne pouvaient, ne peuvent et ne pourront jamais, en médecine comme en toute autre science, ouvrir la route du progrès qu'à la seule condition d'une totale indépendance, et qu'avec le droit absolu de proclamer l'erreur même contre l'avis de la faculté réunie.

La *phrénésie,* que Rivière étudie ensuite, est ainsi définie par lui : inflammation du cerveau ou de ses membranes avec un délire perpétuel et une fièvre aigue continue. Ce syndrome rappellerait donc plutôt la méningite que la manie aiguë, selon l'acception ancienne et vulgaire du mot phré-

nésie. Elle est causée « par un sang bilieux auquel se mêle « aussi le plus souvent une bile excrémenticieuse ». Elle peut succéder à une congestion ou à une commotion cérébrales, à un accès de colère, à la boisson du vin pur (il ignorait encore l'absinthisme). Parmi les calmants, notons « le « lait de femme qui a enfanté une fille », les parfums et l'application comme résolutifs de tendres animaux récemment égorgés, ainsi que de graisse de lapin et d'huile de scorpions.

La *manie* est un délire *sans fièvre*, avec fureur et audace. Galien en fait une intempérie chaude et sèche, causée par une humeur atrabilaire (suc de la bile noire qui naît de la bile jaune brûlée). On répond à ceux qui en doutent « que « la chaleur qui fait la fièvre doit être fuligineuse... et con- « sister en une matière humide, telle que celle des fièvres « putrides ; tandis qu'au contraire, dans la manie, les hu- « meurs sont brûlées et encendrées ; en un mot, dans la « manie, la chaleur est comme dans un charbon ardent, et « dans la fièvre elle est comme dans la flamme. » Voici pourtant une grosse objection : « en la fièvre hétique il y a « une plus grande consomption des humiditez que dans la « manie, et pourtant la fièvre persévère jusqu'à la mort, « par l'entière et totale consomption de toutes les humiditez « et de *l'hamide radical* même. » Platère estime donc que, de même que la fureur utérine est causée par la corruption de la semence, qui a acquis une qualité maligne et vénéneuse, et l'hydrophobie par la morsure venimeuse d'un chien enragé, de même la manie serait engendrée par un venin particulier du corps humain. La matière morbifique en serait contenue dans les veines et artères. Et Platère avait peut-être plus raison qu'il ne le croyait lui-même. Dans quelques années sera peut-être découvert le microbe secrétant la toxine ou venin de la manie, comme celui de la méningite cérébro-spinale : la science, comme la vie, étant un perpétuel recommencement !

La cause prochaine et immédiate de la *mélancolie* est, d'après Galien, un esprit ténébreux et obscur infecté d'une couleur noire. Le corps des mélancoliques est noir, velu, maigre. Cette maladie procède des hypochondres, et atteint surtout le foie et la rate.

« Le *Catarrhe* est une defluxion ou débordement contre « nature d'une humeur excrémenticieuse de la tête sur les « parties qui lui sont inférieures. » Et voici l'explication de cette définition : « La substance du cerveau, étant en « grande abondance a besoin de beaucoup d'aliments, dont « résultent nécessairement beaucoup d'excrémens, l'intem- « périe froide et humide de la partie concourant principale- « ment à cette génération d'excrémens : que s'ils n'excèdent « leur quantité naturelle et modérée, ils sont reçus dans les « premiers ventricules du cerveau, et chassés par le cona- « rium ou entonnoir à la glande pituitaire et évacués tous « les jours par le palais : que s'ils redondent un peu plus « abondamment, dans un état toutefois naturel, ils se répan- « dent autour du cerveau et des membranes, d'où ils sont « pourtant commodément vuidez, non seulement par le « palais, mais aussi par les narines. » Car le cerveau, ainsi que dit Hippocrate, est comme une ventouse mise sur le corps, qui attire incessamment les humeurs et les vapeurs des parties inférieures. Les causes génerantes du catarrhe consistent en la frustration de la faculté concoctrice du cerveau offensé par une intempérie froide ou chaude : ses causes impellantes sont un trop grand échauffement ou refroidissement du cerveau, ou quelque autre commotion des humeurs. « Les fluxions, dit Hippocrate, se font par le « froid, lorsque la chair et les veines sont tendues dans la « tête : car comme la chair vient à frissonner et se retirer, « en étant rétrécie et passant en dehors, les veines chassent « l'humidité ; et en même temps elle est aussi chassée par « les chairs qui se retirent et les cheveux se dressent comme « étant fortement pressés de tous côtés. Tout ce qui se trou- « ve exprimé par là, coule partout où il se rencontre. » Et Rivière rassuré par ces citations dogmatiques, continue par des développements très justes sur l'importance de la transpiration cutanée, en y intercalant de loin en loin, à titre de protection, semble-t-il, ainsi que le prédicateur le fait par des citations évangéliques, quelque solennelle ânerie hippocratique comme celle-ci : « Le poumon attire à soi, par la « chaleur, la pituite de tout le corps et principalement de la « tête, et la tête échauffée rejette cette pituite attirée de tout « le corps, pourrissante, et un peu épaisse. » Il conseille ensuite, entre autres, un remède doux, bénin, incrassant et tempérant l'acrimonie de l'humeur : prendre deux jaunes d'œufs frais qu'on dissoudra en cinq ou six onces d'eau de fontaine, ajoutant une once de sucre blanc, le faire cuire sans bouillir en remuant continuellement, et l'avaler autant chaud qu'on pourra le souffrir, matin et soir pendant trois jours.

Lazare Rivière étudie ensuite comme *maladie* de la tête, la douleur de tête, ainsi qu'il l'avait fait déjà pour le coma, la léthargie, la convulsion, le vertige et le tremblement, syndromes ou symptômes seulement. Mais cette douleur de tête, comprenant la céphalalgie, la céphalée et la migraine, est fort bien exposée relativement, avec un traitement rationnel. . . .

La Bonnardière.

CAUSERIE THERAPEUTIQUE

Les injections de Cacodylate de Gaïacol dans les infections grippales.

Le 5 mars de cette année, M. le docteur Fernand Barbary, de Nice, présentait à l'Académie de Médecine un mémoire dans lequel il préconisait les injections de cacodylate de gaïacol *dans le traitement des infections grippales. Ce mémoire était accompagné d'un certain nombre d'observations sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Il en est qui sont d'une éloquence impressionnante, notamment celle de ce tuberculeux qui, malade depuis cinq ans, avait chaque hiver une atteinte grippale qui, chaque fois, faisait craindre une issue fatale et chaque fois le laissait dans une prostration qui réclamait une longue convalescence. Au contraire la poussée aiguë de 1905 fut de courte durée : avec les injections de cacodylate de gaïacol, au huitième jour, le malade put se lever et la convalescence fut extrêmement rapide. Citons encore le cas de congestion pulmonaire grippale avec foyer de pneumonie à droite chez un diabétique de 81 ans, où la guérison survint en huit jours avec quatre injections de cacodylate de gaïacol...*

Nous reviendrons sur ces observations et nous aurons l'occasion d'y joindre un certain nombre de cas nouveaux, car cette formule du Dr Barbary est justement celle de la solution que les Laboratoires Clin emploient pour leurs tubes stérilisés au cacodylate de gaïacol, *solution titrée à 0,05 par centimètre cube, et dont l'injection intra-musculaire* est absolument indolore.

Aujourd'hui, nous donnons les principaux passages du mémoire de M. Barbary qui expose l'état de la question avec une remarquable netteté.

Le Cacodylate de gaïacol a été introduit pour la première fois par nous dans la thérapeutique en 1900. En janvier 1900, nous avions indiqué dans une note présentée à l'Académie de Médecine par M. le Docteur Bucquoy, que nous venions d'obtenir une nouvelle combinaison moléculaire de l'acide cacodylique et du gaïacol à laquelle nous donnions le nom de CACODYLATE DE GAIACOL. Nous indiquions également que ce nouveau produit nous donnait des résultats encourageants dans le traitement de la tuberculose. Dans la suite, au Congrès de Londres de 1901, nous avions indiqué les résultats obtenus sur 50 malades tuberculeux. Dans le journal *La Lutte Antituberculeuse*, 31 août 1901, nous avions résumé nos études sur ce médicament.

Depuis cette époque, le cacodylate fut utilisé dans le traitement de la tuberculose avec des résultats dont les variantes doivent être attribuées surtout aux préparations trop différentes les unes des autres et partant infidèles.

Dès le lendemain de la note que nous avions adressée à l'Académie en 1900, des industriels purent fournir au commerce du cacodylate de gaïacol ; ces préparations livrées aussi rapidement dans un but intéressé, n'étaient que de simples produits d'additions de l'acide cacodylique et du gaïacol. Ils ne ressemblaient en rien à la combinaison moléculaire chimiquement définie que nous avons étudiée. De là les divergences d'opinions des auteurs qui ont étudié le cacodylate de gaïacol.

La préparation du sel lui-même est indiquée par nous ainsi que la préparation de la solution aqueuse. En suivant nos instructions, tout chimiste pourra obtenir un produit cristallisé chimiquement pur.

Le praticien aura également la solution aqueuse d'un sel défini dont les résultats seront toujours les mêmes.

Le mémoire que nous présentons aujourd'hui a pour but de faire connaître l'application toute spéciale du cacodylate de gaïacol dans la grippe vis à vis de laquelle il semble jouer le rôle d'un véritable spécifique.

***

En janvier 1906, M. le docteur Burlureaux, professeur agrégé du Val-de-Grâce, qui avait étudié les différents cacodylates, fit, à la Société de Thérapeutique, une communication sur le cacodylate de gaïacol chez les tuberculeux et chez les malades atteints de la grippe. Après avoir longuement et avantageusement parlé de l'action du cacodylate de gaïacol dans la tuberculose, M. Burlureaux aborda la question très spéciale de l'action toute spécifique du cacodylate de gaïacol sur la grippe.

A la Société de thérapeutique, en janvier 1906, M. Burlureaux disait : « C'est surtout chez les grippés que l'injection aqueuse du cacodylate de gaïacol produit des effets absolument remarquables. Une ou deux injections de 5 centigrammes font tomber la fièvre avec une rapidité surprenante, et, quand la grippe évolue sans fièvre, les malades signalent tous un effet des plus favorables, trois ou quatre heures après l'injection. Ils voient disparaître la courbature, le malaise physique et mental qu'occasionne la grippe à toutes ses périodes; l'expectoration est diminuée d'un jour à l'autre Enfin, pendant la convalescence de la grippe, cette convalescence qui dure quelquefois indéfiniment, une ou deux injections de cacodylate de gaïacol produisent aussi un effet des plus remarquables.

« J'aurais plus de 100 observations à relater mais ce que je viens de dire suffit à démontrer que le Cacodylate de gaïacol a une action véritablement spécifique sur le microbe de la grippe. Citons cependant quelques observations : Une vieille dame qui avait tous les ans vers le mois de décembre, une grippe avec congestion pulmonaire et qui avait failli mourir l'année dernière dans le Midi, a été prise à Paris au commencement de décembre de sa grippe coutumière. Quand je la vis elle était malade depuis trois jours, elle avait 39, un état de subdélire et une congestion très nette de la base droite. Or, une seule injection de cacodylate de gaïacol fit disparaître tous les accidents, la maladie avait tourné court. Un homme de 54 ans avait eu la grippe deux mois auparavant; il ne parvenait pas à se ressaisir, il continuait à se moucher et à avoir un état de courbature et de faiblesse qui compromettait son travail. Deux injections de cacodylate à trois jours d'intervalle mirent fin à cette situation.

« J'ai expérimenté sur moi-même le médicament et j'ai pu me convaincre de son efficacité et du peu de douleur qu'occasionne la piqûre. Chez les tuberculeux, c'est un succédané très précieux de la créosote et chez les grippés c'est un véritable spécifique sur lequel nous croyons bien faire d'attirer l'attention de nos confrères d'autant que son maniement est des plus facile. Chez les tuberculeux nous avons donné le cacodylate de gaïacol pendant des semaines et des mois à raison d'une injection tous les deux ou trois jours sans jamais avoir eu d'accidents. Mais chez le grippés, chose curieuse, une seule injection suffit le plus souvent à quelque période de la maladie qu'on l'emploie et même pendant la convalescence. »

A la suite des déclarations de M. Burlureaux, nous avons repris des recherches sur l'étude du médicament

lui-même et sur sa valeur spécifique sur les grippés.

Les résultats obtenus par nous durant l'hiver 1906, les résultats tous récents obtenus en 1906-1907 comparés à ceux de M. Burlureaux, nous permettent de déclarer que le cacodylate de gaïacol paraît être un remède spécifique de l'infection grippale.

Une première série d'observations a été recueillie par nous de janvier à avril 1906.

Une seconde de novembre 1906 au 15 février 1907.

Ces observations contiennent les formes les plus variées et ont trait à des sujets de tout âge ; elles permettent d'offrir un travail d'ensemble dont les résultats sont probants.

Nous avons traité plusieurs vieillards dont un de 83 ans, deux de 82 ans, plusieurs de 70 à 76 ans. Un seul succomba, encore était-il en état de misère physiologique, privation, mauvaise hygiène au moment de son infection.

Malgré les conséquences habituelles de la bronchopneumonie grippale chez les vieillards, l'infection fut rapidement atténuée chez eux par les injections de cacodylate de gaïacol.

Nous insistons sur le mot atténuation, car c'est ainsi que nous pensons pouvoir expliquer les succès obtenus sur les formes infectieuses graves chez des vieillards.

Nous n'avons eu à déplorer qu'un cas de mort de grippe infectieuse. Il s'agisssait d'un homme d'apparence vigoureuse mais en réalité,sujet en hypertension élevée, type d'artério-scléreux surmené par une vie extrêmement agitée. Le malade était atteint de pneumonie du sommet droit avec collapsus, adynamie générale, état typhique. La marche de l'infection fut si rapide que le malade succomba en proie au délire avant que les moyens les plus énergiques mis en œuvre eussent pu donner un résultat appréciable. Ce décès et celui du vieillard de 84 ans, sont les seuls que nous ayons eu à enregistrer parmi tous nos grippés.

Un fait qui plaide en faveur de l'intervention heureuse du cacodylate de gaïacol sur l'infection grippale, c'est le résultat qu'elle détermine sur les tuberculeux grippés.

Comme tous les auteurs, nous avon pu malheureusement constater souvent les épouvantables complications qu'entraîne parfois la grippe chez les malheureux tuberculeux ; des formes torpides, deviennent on le sait, facilement foudroyantes, sous sa néfaste influence. Les injections de cacodylate de gaïacol données dès le début nous ont permis de juguler pour ainsi dire l'intoxication grippale.Plusieurs de nos tuberculeux furent atteints de rhino-pharyngite aiguës, d'autres de bronchite, d'autres de congestion pulmonaire. Chez tous, injections de cacodylate de gaïacol arrêtèrent l'envahissement de l'organisme, conservèrent à la grippe un caractère bénin. En dehors de la question tuberculose, on peut déclarer que le cacodylate de gaïacol a une intervention des plus heureuses sur la marche de la maladie chez tous les grippés.

Nous avons vu qu'il évite les complications si fréquentes chez les vieillards.

Chez tous, enfants, adultes, vieillards, les injections de cacodylate transforment singulièrement l'allure de la maladie. Elles atténuent l'infection.

La convalescence si longue parfois, devient très brève :

1° On constate à la suite des injections une disparition des douleurs, des courbatures, la chute de la température.

2° Un relèvement rapide des forces.

Ces phénomènes avaient été signalés par M. Burlureaux, en 1906, dans sa communication à la Société de thérapeutique.

Que la grippe soit due à un microbe spécifique, microbe de Pfeiffer ou à une association microbienne ; micrococcus catarrhalis, streptoccoques, pneumo-bacille, etc., il est un fait, c'est que le cadodylate de gaïacol, grâce à ses deux agents de combinaison, possède vis-à-vis des infections grippales une action des plus énergique.

L'un de ses agents, *l'acide cacodylique*, comme l'avait déjà montré en 1899, M. le professeur Gautier, procure les moyens de défense à l'organisme par la suractivité donnée aux globules lymphoïdes, et en particulier aux polynucléaires chargés de nous débarrasser des bactéries infectieuses et de leurs produits toxiques.

L'autre, *le gaïacol*, à effet souvent incertain dans des maladies à forme chronique, provoque dans un organisme en puissance d'infection grippale, une atténuation dans la virulence de cette infection.

En résumé. *L'acide cacodylique* relève la déchéance organique.

Le gaïacol enlève à la grippe son caractère de gravité pour en faire une affection bénigne.

Autrefois nous avions employé le cacodylate de gaïacol en injection huileuse. Depuis un an nous utilisons la solution aqueuse contenant cinq centigrammes de cacodylate de gaïacol par centimètre cube. Chaque dose est contenue dans une ampoule stérilisée à l'autoclave après fermeture.

Des injections faites avec précautions d'aseptie ordinaires dans les muscles fessiers sont absolument sans danger même poursuivies plusieurs jours et plusieurs semaines.

Nous nous servons de seringue en verre de un gramme, lavée à l'alcool puis bouillie pour chaque injection et d'aiguilles ordinaires en platine flambées ou bouillies.

Nous avons pour habitude de pratiquer l'injection à la région fessière très lentement. Nous insistons sur le procédé de lenteur qui permet de faire les injections sans aucune douleur.

LA PRÉFACE D'UNE THÈSE SUR BORDEU

M. le Dr G. Francière qui vient de soutenir devant la Faculté de Toulouse une thèse sur Théophile de Bordeu, en se servant de documents inédits que lui a, en partie, procurés la famille, a demandé une préface au descendant de son héros. Voici la préface qu'écrivit M. Charles de Bordeu.

Mon cher Ami.

Vous me demandez une introduction à votre œuvre. Et, bien volontiers, j'appose au seuil ma signature d'arrière-petit-neveu de Théophile de Bordeu. Je puis authentifier de vos pages la partie biographique, composée par vous directement sur des lettres de lui et des siens que je vous ai communiquées, reste précieux pour moi de mon héritage paternel, et sur d'autres, sorties il y a quelques années des archives domestiques.

J'avais projeté d'écrire la vie de mon aïeul. J'ai bien fait d'y renoncer. « Il fut, me disait Brissaud récemment, un admirable observateur, qui a beaucoup vu et beaucoup prévu. » L'existence de ce puissant médecin ne pouvait être retracée, dans son ampleur historique, que par un médecin. Et vous savez que j'ai dérogé.

Je suis né dans la maison où il naquit. Il se souvint d'elle toute sa vie et voulait y faire sa retraite et mourir. Elle était pleine de sa pensée. Cette grande mémoire, les bons services rendus par les siens à leurs voisins et féaux, une sorte de magistrature populaire toute pacifique et de clair conseil exercée par eux de père en fils et conférée de même librement, avaient fait leur nom et leurs personnes amicaux à leur vallée pastorale. L'Ossalois, qui est un Béarnais fin et sensé, se distingue toutefois un peu du Béarnais : il est plus simple, plus grave et plus sûr, mieux fidèle par le souvenir.

Dans mon enfance, déjà lointaine, la maison modeste et cachée parmi de grands arbres était telle que l'avait établie pour Théophile son frère de Jurques, mon trisaïeul. Les lettres de tous les deux, dans les dix dernières années de la vie de Bordeu, sont pleines du détail des travaux entrepris pour agrandir et embellir les « *pénates* ». Il y est parlé, comme vous l'avez vu, d'achats de terrains adjacents pour se mettre un peu au large: l'enclos de Lembeye, celui de Lassauna, humbles champs, je gage, bien exigus, mais tout de même convoitables, les terres labourables étant courtes dans l'austère et profonde vallée. Le jardin s'accroît de ces deux carrés qu'un mur de pierres sèches fermait sans doute et où venait un peu de blé, de lin et de maïs... L'on en fera un coin de verger. Le voisin Orteig cède, au levant, une parcelle de son héritage, longue et large assez pour qu'on y trace la double avenue qui sera plantée de jeunes tilleuls et qui mène à la haute porte surmontée d'un auvent d'ardoises que chargent des chèvrefeuilles et des jasmins. Derrière cette porte est le moulin, dont se répare lentement la digue... Le Gave menace de l'emporter. On ferme une brèche que les crues ont faite... On creuse le vivier près du mur.

Je me suis assis au bord de ce vivier. Ces jeunes tilleuls, je les ai vus grands et touffus en été de feuilles et d'arômes qu'ils répandaient, ainsi que des ruches végétales bruissantes d'abeilles, remuées du vent, pleines de mélodies et de rayons. L'eau, d'un ruisseau dérivé du Gave, tombait dans son bassin rectangulaire en nappes de mousselines déchirées où semblaient se dissoudre les roches blanches. Et de même, en amont du moulin, avec un fracas de cataracte, en nappes déployées plus largement et d'une blancheur plus éblouissante encore parce qu'elles étaient beaucoup plus profondes, le torrent bleu et vert alenti par la digue tombait et rebondissait de son lit granitique. Tout près de là, s'étend une grève où les bestiaux et brebis s'abreuvent. Les femmes et les filles du village y battent du linge en caquetant. Elles emplissent leur cruche de cuivre ou broient aux jours d'été, sur cette grève, les tiges du lin lentement amollies dans l'herbe des prairies par la rosée, chauffées par le torride soleil. C'est près de l'eau rapide et et du moulin, à l'angle de la prairie des Iles, que fut planté, le jour où Théophile naquit, (il fut l'aîné de plusieurs frères et sœurs), un arbre commémoratif de sa venue, selon un usage immémorial, très répandu dans la vieille France.

J'ai aimé cet arbre, qui était un hêtre droit comme une colonne et vraiment royal. Et je l'ai vu abattre, la terre qui le portait ne nous appartenant plus. Sa chute, que j'ai racontée, reste un de mes graves souvenirs d'enfance. Il avait à sa base l'ampleur d'un pilier de cathédrale, à sa cime, qui s'arrondissait en ombelle, la hauteur d'une tour. Sur le village et sur la maison il semblait être un témoin sylvestre, vaguement attentif et bienveillant sans doute, comme ces chênes sacrés que les anciens vénéraient d'un culte religieux pour leur grand âge et leur beauté : non puérilement, ni par superstition de campagnards, mais j'imagine parce que dans ces premiers-nés de la Terre, puissants et d'une vie si profonde, sans parole mais non sans langage ni pensée latente, solennels de feuillages et de rumeurs, amis du pâtre couché à leur ombre et du bœuf paissant sur leurs racines, ils voyaient se réaliser l'amitié, se préciser l'histoire indigène en belles traditions et légendes et se révéler, bruire et couler comme dans l'eau et le vent, la vie maternelle, la pensée diffuse et centrale ensemble qui sans cesse va tissant la trame de la vie rurale, la rêverie de la Terre antique....

Le souvenir de ce village d'Izeste devint nostalgique pour Bordeu sur le déclin de sa vie. « Paris me pue au nez, écrivait-il énergiquement. » Et, dans une autre lettre à son frère, il dit à peu près (je cite de mémoire, exactement, mais pas tout à fait textuellement : « La chose publique va d'un tel train que bientôt il faudra avoir à manger le pain de son champ et être bien loin d'ici, et oublié, pour vivre. »... Il voyait clair et loin...

Il se sentait atteint, il était fatigué. Ni l'ample existence qu'il s'était faite, ses relations avec les beaux esprits, son opulente clientèle, ni la familiarité où il vivait avec les plus grands seigneurs, ni la grâce, le charme et l'esprit des salons parisiens au dix-huitième siècle et celui qu'il y portait lui-même, qui était tout alors, ni l'autorité qu'il tenait de sa science, de son génie, de sa volonté opiniâtre et d'une habileté supérieure, ni même son œuvre et sa renommée, qu'il savait grandes, ne le satisfaisaient.

Comme tous les hommes vraiment forts et que ne berne pas un orgueil médiocre, il n'était dupe ni des autres ni de lui-même. Sous les habits de cour et les robes Watteau, il voyait à nu les vices du sang, toutes les tares des organismes et les déformations des charpentes. De même, il percevait sous le fard du langage, sous les révérences et les beaux semblants, les vrais mobiles de toute intrigue, les appétits et vanités et sous les sourires la grimace humaine.

Il ne pouvait pas au surplus ne pas se souvenir des envieux féroces qui avaient fait tout le possible pour l'assassiner par justice. Il savait bien que ces gens-là continuaient de suer leurs vieilles haines et de ricaner leurs calomnies. Il en avait assez.

Izeste donc, sa famille qu'il aimait lui revenaient au cœur. Et, pendant qu'il écrivait à son frère pour lui marquer l'emploi de quelques louis d'aumône, ou dont il voulait qu'on achetât des rubans aux jeunes filles du village, il avait sans doute dans les yeux cette vision familière et lointaine : la maison, la rue qui sentait, dans l'été, l'odeur des gerbes et du grain battu, celle des fourrages et des moutons ; les enfants jouant dans la poussière, les vieux songeant, le soir, sur les bancs de pierre et les belles filles assises en cercle sur leurs talons et mangeant, avec des rires retentissants, une chaudronnée de brouet de maïs et de lait salé. Les eaux sonores, les prés virgiliens le charmaient en esprit. Et il ne voulait plus que s'échapper et vieillir, à l'ombre magnifique de ses montagnes, dans la maison de famille avec quelques amis et des livres. Il parlait de manger les truites de son vivier et les pigeons de son colombier qu'il aimait vivants et mort comme il dit : puis de garder, en bon campagnard, ses juments poulinières dans le clos d'Izeste.

Il n'a point une figure gaie dans le portrait que j'ai de lui et que vous avez vu. La grâce d'un demi sourire gravement railleur atténue à peine l'expression méditative et quasi-sévère du visage. C'est bien l'air d'un homme qui s'est penché sur de formidables problèmes et qui en a compris la profondeur. Sous la chevelure ample et poudrée, le front est ample et proéminent, de forme arrondie, très large plutôt que très élevé ; l'arcade sourcilière est puissante. D'étranges yeux glauques et lumineux, la bouche, les autres traits d'une rectitude parfaite, le teint chaud et clair composent un ensemble et révèlent un être qui fut imposant et séduisant.

Il passa pour sceptique et vous prouvez qu'il ne le fut point. Les grands esprits, je crois, sont rarement sceptiques. L'on a toujours beau jeu à piquer des ballons et dégonfler des systèmes : chose très amusante et d'ailleurs salubre. Mais les réalités granitiques usent les ongles qui les égratignent.

On le tient donc pour sceptique parce qu'il eut beaucoup d'esprit et qu'il fut grand railleur, sans doute parce qu'il écrivit dans l'Encyclopédie et en raison de ses liaisons avec les philosophes et surtout, je pense, parce que son temps l'a nommé le « Voltaire de la Médecine. » Mais cela signifie simplement qu'on le tenait pour le plus beau génie de la médecine, comme Voltaire était le plus beau génie du siècle, pour parler le langage du temps. Du reste Bordeu portait dans ses livres les qualités distinctives de l'autre, maîtrise dans l'art de penser et de dire, aisance et précision, clarté parfaites...

Mais Voltaire, au surplus, l'homme au hideux sourire, fut-il donc si sceptique ?... Il chercha noise à beaucoup de choses et de gens et se moqua surtout. Si les mots ont un sens, la circonspection, l'équilibre, l'indifférence prudente et l'amour du repos font le sceptique, joint une activité de l'esprit strictement hygiénique, et l'amusement des idées qu'on met d'accord, dans ses pesées de cervelle, en les neutralisant l'une par l'autre. A ce compte, il n'y eut qu'un sceptique illustre, c'est Fontenelle. Et ce puissant dix-huitième siècle, qui eut toutes les ambitions et les audaces, et qui garda toutes les illusions, fut une époque de guerre emportée et féconde, mais sceptique et froid, moins que toute autre.

Qu'est-ce qui reste à présent de l'œuvre et de la renommée de Théophile de Bordeu ? — Cette œuvre fut prophétique et reste inépuisée, au dire de Brissaud. Cette renommée fut des plus belles... L'œuvre est dénommée, dépassée aussi. Le nom niche ou gît, comme il vous plaira, il a sa place, sa page tombale, ses dates commémoratives et son épitaphe, à son rang alphabétique, entre les feuillets des dictionnaires historiques.

Newton, Darwin, Pasteur, Berthelot, un jour qui viendra, n'auront pas plus. Et l'œuvre que ces grands hommes ont accomplie implique un stoïque renoncement. Ils ouvrent des voies, marquent des étapes. Leur gloire, c'est de frayer des chemins si larges et faciles, aux chercheurs futurs, que ceux-ci oublient ceux par qui ils vont et leur soient ingrats.

Plus heureux en apparence, le poète et l'artiste frappent d'eux-mêmes, dans leurs tentatives, leur effigie stable, sublime ou médiocre. Et il semble bien qu'il y ait en effet, dans ce témoignage qu'ils portent du monde le permanent. C'est pourquoi leur œuvre, obscure, fameuse, épopée, tableau, temple ou statue, élégie ou fresque, bas-relief ou simple chanson, enfouie sous les alluvions de la vie et des siècles, peut toujours, à son heure, être utilement exhumée.

Au fond, c'est bien pour tous la même chose. Et les pensées valent parce qu'elles portent, comme des graines, les puissances de transmission et d'évolution que la Nature possède et départ. En fin de compte, de toutes les œuvres, des renommées petites ou hautes, restera : « ce qui reste des ombres, tout ou rien. » Je crois pour moi que c'est : *tout !...*

Je vous remercie cordialement de remettre ce grand nom en lumière. Je n'ai pu le faire comme je l'avais pensé et, je crois, avec quelques droits d'y prétendre. Mais je ne regrette rien, car ce n'est pas ma faute. Et je peux vivre paisiblement dans mes champs sans humilité et sans orgueil, comme mon aïeul avait rêvé d'y finir.

Charles de Bordeu.

Abos, 12 juillet 1907.

LA BIBLIOTHÈQUE DE CHARCOT A LA SALPÉTRIÈRE

Le 19 novembre, M. le Dr Jean Charcot remit officiellement à l'Assistance publique la bibliothèque de son père. Voici les paroles qu'il prononça :

Monsieur le Directeur de l'Assistance publique,

Mon cher Maître,

J'ai l'honneur de vous remettre la bibliothèque de mon père.

L'émotion naturelle et bien excusable que j'éprouve à me séparer de ces livres, vieux amis de famille, de ces témoins des efforts, des tristesses, des joies de celui qui les a réunis, est tempérée par la certitude que je ne pouvais les remettre entre des mains plus affectueuses et plus respectueuses.

Depuis que j'ai eu l'âge de comprendre, j'ai vu mon père, lentement, patiemment, connu de tous les bouquinistes qui montraient son dos voûté penché sur les caisses du quai, recueillir un à un ces livres dont il imprégnait sa pensée.

Au fur et à mesure que leur nombre augmentait, il les encadrait de boiseries et de bibelots rares, car il avait pour la pensée matérialisée des autres le respect que seuls savent avoir ceux qui font du travail leur dieu.

Lorsque, secouant mon égoïsme, j'ai considéré que mon devoir exigeait que je me sépare de cette bibliothèque pour permettre à tous les chercheurs, à tous les savants, de venir puiser dans ses richesses, j'ai pensé que sa seule place était ici, et que l'âme de mon père, qui hante ces vieux murs, serait satisfaite de voir ainsi compléter son œuvre.

Peut-être, veillant sur le chercheur assidu, viendra-t-il parfois, invisible, indiquer le volume, tourner la page, montrer le passage qui éclairera le problème ardu.

Vous tous, ses élèves, vous le sentirez mieux revivre au milieu de ces reliures, de ces meubles, qui doivent vous rappeler tant de souvenirs, tant d'entretiens affectueux, quelquefois des encouragements qui, vous redonnant des forces, ont décidé de votre avenir. Et à ces souvenirs, je le sais, vous voudrez associer celui de la femme admirable qui complétait si bien mon père et qui vous aimait comme ses enfants.

Peut-être encore, comme nous allons, dans les moments décisifs de notre vie, consulter nos aïeux sur leurs tombeaux, viendrez-vous quelquefois ici demander un conseil à celui qui ne vous les a jamais refusés.

Et vous, Messieurs de la génération nouvelle, quand vous feuilleterez ces livres, si un papier jauni, une de ces marques nombreuses que mon père aimait à y placer tombe à vos pieds, replacez-la pieusement, comme si c'était une fleur, et dites-vous que c'est là le souvenir d'un homme à l'esprit tellement grand et élevé que son fils même peut en faire l'éloge sans que cela étonne. Travailleur acharné, désintéressé au suprême degré, bon et indulgent pour les autres, il était soutenu par deux seuls rêves : soulager les souffrances physiques et morales, et contribuer à faire admirer et respecter la Science de son pays.

Monsieur le Directeur de l'Assistance publique,

Tout paradoxal que cela puisse sembler, permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu accueillir ce don. Il y a souvent plus de délicatesse dans la façon d'accepter que de valeur dans le don lui-même; et vous avez su, justement faire preuve d'autant de délicatesse dans votre acceptation qu'un autre, tourmenté d'un démon cynique qui aurait fait la joie des exhorciseurs dont les hauts faits sont consignés dans ces livres, a su mettre de mauvaise grâce dans un refus sur lequel je préfère ne pas insister dans ce milieu imprégné du souvenir de son Maître.

Quant à vous, cher Monsieur Raymond, vous avez tenu, au contraire, à témoigner, dans toutes les circonstances, votre reconnaissance à votre Maître, non seulement par vos efforts couronnés de succès pour continuer son œuvre, et par votre respect pour sa mémoire, mais encore par votre affection pour ses enfants. Lorsque j'ai eu l'honneur d'être votre élève le lendemain d'une perte aussi cruelle, vous avez voulu me conserver à vos côtés, et vous avez su, avec un tact touchant, ne pas me faire souffrir de voir un autre à la place de celui que nous pleurions ensemble. Dans toutes les circonstances graves de ma vie, je vous ai toujours retrouvé, avec Madame Raymond, et vous êtes resté fidèle au vieux serment d'Hippocrate. Cette Bibliothèque, je vous le répète, mon cher Maître, ne pouvait tomber en de meilleures mains.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous remercier du fond du cœur d'avoir bien voulu honorer de votre présence cette cérémonie intime. Permettez-moi de vous dire qu'en même temps qu'au représentant du gouvernement, qui honore la mémoire d'un grand savant français, je veux témoigner ma gratitude à un homme que mon père eut admiré et qui aurait su si bien seconder ses efforts. Vous avez bien voulu, dans des circonstances récentes, seconder ceux, plus modestes, de son fils. En me permettant ainsi de chercher à être utile à mon pays, vous vous êtes acquis, j'en suis persuadé, la reconnaissance de tous ceux qui, réunis ici, sont fiers d'avoir été les élèves de Charcot.

Jean Charcot.

Les Nouvelles publications

Chez Jules Rousset.

La gastrectomie, histoire et méthodes opératoires, par M. le Pr A. Monprofit (d'Angers), 1 vol. in-8°, 306 pages (6 francs).

M. le Professeur A. Monprofit, qui a déjà publié de très importants volumes sur la Chirurgie de l'Estomac — et en particulier un gros traité sur la *Gastro-entérostomie*, et des Rapports sur la *Chirurgie de l'Estomac biloculaire* et les *Affections bénignes* de cet organe, — nous donne aujourd'hui un ouvrage sur l'*Ablation de l'Estomac*, aussi documenté que les précédents.

On trouvera là, rassemblés et mis en ordre et à jour, les nombreux articles qu'il a déjà fait paraître dans diverses revues sur les différents points qui concernent cette intervention, assez récemment introduite dans la pratique chirurgicale. 50 figures illustrent, d'ailleurs, un texte très condensé, très clair, et à la portée de tous les praticiens.

Le premier chapitre traite des Généralités : Définition de l'opération, etc., etc. Dans le second, nous entrons dans le vif du sujet, car on y trouvera un historique très complet des faits expérimentaux et cliniques, relatifs à la Gastrectomie chez les animaux et chez l'homme. Presque tous les cas intéressants y sont mentionnés, et en particulier ceux qui ont trait à des procédés spéciaux Le troisième chapitre est réservé à des considérations anatomiques et physiologiques, en rapport avec l'ablation de l'estomac.

Puis vient l'étude du Manuel opératoire, d'abord en ce qui concerne toute intervention stomacale, puis pour ce qui est relatif aux diverses techniques de Gastrectomie. La Pylorectomie, la Gastrectomie totale, la Cardiectomie, la Résection partielle, sont décrites séparément et avec grand soin ; tous les procédés connus sont énumérés ; et l'auteur insiste tout particulièrement sur celui qu'il emploie d'ordinaire.

Les suites de la Gastrectomie et ses indications et contre-indications font l'objet de deux chapitres, dont le second est très complet, surtout en ce qui concerne les lésions bénignes de l'estomac, point encore très peu connu même des chirurgiens de profession.

Le volume se termine par les observations de Gastrectomie exécutées par le Pr Monprofit jusqu'en 1906.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

La France Médicale

Travaux et Critique

A propos de l'inoculation

La dernière phase, 1785 1805.

Les origines de l'inoculation, les difficultés de l'introduction, en France, de cette méthode, les luttes épiques engagées entre le Parlement, la Faculté de Médecine et la Faculté de Théologie, au sujet d'une pratique jugée par beaucoup aussi immorale que dangereuse, ont beaucoup occupé les historiens; rappelons seulement le chapitre si vivant et si documenté que notre collègue Delaunay (1) a consacré à ce sujet dans sa remarquable thèse.

Cette première période de l'histoire de l'inoculation, faite de disputes et de combats, est certainement celle sur laquelle il a été le plus écrit. Les auteurs se sont moins intéressés à la période suivante, période où l'inoculation devint l'objet de discussions et d'observations scientifiques; après l'arrêt du Parlement (15 janvier 1768) déclarant l'inoculation « *admissible* », les médecins perdirent moins de temps en discussions stériles sur une pratique qui leur apparaissait comme très avantageuse, et ils s'appliquèrent à établir scientifiquement la valeur de la méthode; la Société Royale reçut plusieurs mémoires, riches en faits bien observés, entre autres ceux de Dehorne et de Girod (1780-1781); la Société elle-même avait pris l'initiative d'établir une statistique: elle publia, en 1777, les résultats de son enquête auprès de ses correspondants, sous ce titre : *Observations relatives à l'inoculation de la petite vérole, en Bretagne, à Toulouse, en Franche-Comté, au nombre de mille sept cens soixante onze.* Cet ensemble de faits était nettement favorable à l'inoculation. L'opinion des médecins était dès lors dûment établie, et ce ne fut plus par mode ni par cabale qu'ils s'efforcèrent de rendre plus générale une pratique qui apportait l'immense avantage d'une sécurité absolue vis-à-vis de la variole, en ne faisant courir que des risques tout à fait négligeables.

Nous voudrions donner aujourd'hui un aperçu de la dernière phase de l'histoire de l'inoculation : après l'introduction si mouvementée de cette pratique en France, après la démonstration de sa valeur scientifique, il était tout naturel que l'usage de la méthode se répandît, se vulgarisât, et rendît les services que l'on en pouvait attendre ; cette diffusion de l'inoculation devrait logiquement former la troisième période de son histoire ; et cette période devrait s'étendre jusqu'au jour de l'apparition et du succès définitif de la vaccination Jennérienne. Or, il en fut tout autrement : consultez les auteurs qui se sont intéressés à la question, et vous les trouverez à peu près muets sur ce qu'il advint de l'inoculation entre 1785 et 1805 (dates approximatives d'ailleurs), c'est-à-dire entre le moment où l'utilité de la méthode fut scientifiquement démontrée et le moment où la vaccine vint la supplanter.

Ce silence est peut-être explicable: au moment où l'inoculation devait facilement triompher, il n'y eut ni hommes, ni institutions, pour la défendre et au besoin pour l'imposer. Les efforts isolés et la simple persuasion ne sont pas des moyens suffisants pour obliger toute une population à prendre des précautions d'hygiène ou des mesures de prophylaxie dont elle ne sait pas reconnaître l'extrême utilité. La Faculté, jadis si puissante, la Société Royale, dont les avis méritaient si bien d'être écoutés, avaient été supprimées par le décret du 15 septembre 1793; les gouvernements révolutionnaires qui se succédèrent jusqu'au 18 Brumaire eurent d'autres préoccupations que celle de l'hygiène publique; l'Ecole de santé de Paris, qui eut la charge écrasante de remplacer à elle seule toutes les institutions scientifiques abolies par la Révolution, ne parvint jamais à remplir une tâche si ardue; une telle désorganisation de tous les pouvoirs publics suffit, croyons-nous, à expliquer le peu de succès de l'inoculation, dont l'emploi ne pouvait se généraliser qu'avec l'aide d'une administration puissante, usant au besoin de son autorité et de sa force : la vaccine, d'ailleurs, ne dut sa rapide diffusion qu'à l'emploi de pareils moyens de rigueur (1).

Une autre cause de l'insuccès de l'inoculation fut l'exploitation de la méthode par des gens sans scrupules et par des médecins de rencontre : quand les armées eurent accaparé tout ce que le pays comptait de médecins honnêtes et instruits, une foule d'empiriques et

(1) Delaunay, *le Monde médical parisien au XVIII^e siècle.* Th. Paris, 1906.

(1) « Le ministère de France soutient les sectateurs de la vaccination et emploie même (ce que vous ne pouvez ignorer) des moyens violens pour forcer les parens à livrer leurs enfans aux partisans de cette funeste inoculation, en faisant fermer l'entrée des établissements de tout genre d'éducation aux enfans qui ne sont pas vaccinés. Vous apprendroi-je (*quanquam meminisce horret*) que ces ministres barbares ont porté l'audace au point de défendre aux associations de charité de donner du pain aux pauvres qui n'immoleroient pas leurs enfans sur l'autel élevé à la vaccine ! Cette défense insensée a rempli d'indignation le cœur de tous les gens de bien. » (Extrait d'une lettre de Chambon à l'Académie de Bruxelles, publiée par *Genévrier,* Th. Paris, 1906, p. 68.)

de charlatans abusa de la crédulité publique. L'Ecole de santé, dont un des buts principaux était de fournir le médecins aux armées, n'arriva même pas à instruire assez de jeunes gens pour assurer le service médical militaire : dans de telles conditions, on imagine aisément la crainte qu'inspirèrent bientôt les inoculateurs de rencontre.

Les autorités eurent à intervenir, après des plaintes dirigées contre des empiriques trop entreprenants. Mais les enquêtes n'aboutissant pas à des sanctions pénales, l'inoculation resta compromise par le zèle malhonnête des faux médecins qui la pratiquaient sans précautions ni méthode.

D'autres fois, les enquêtes portaient à faux, ainsi qu'en témoignent les curieux documents que nous avons reproduits dans notre thèse : Chambon, qui fut un inoculateur passionné, mais instruit et honnête, avait été dénoncé. Voici les pièces de l'enquête dirigée contre lui :

Blois, 12 plaviôse en XII.

« *Le Préfet du département de Loire-et-Cher,*
« *Au maire de la ville de Blois,*

« Le grand juge, ministre de la Justice, m'annonce, citoyen maire, par sa lettre du 9 de ce mois, en réponse à celle que je lui ai écrite le 2 du mois dernier, relativement à l'inoculation que fait le citoyen Chambon, de la petite vérole, dans le cœur de la ville de Blois, que si l'on remarquoit que la communication du virus vérolique qu'emploie ce médecin infectât l'air et donnât lieu à des accidents, l'autorité administrative devroit alors prescrire les mesures de police locale que lui suggéreroient les circonstances. Vous voudrez donc bien, citoyen maire, si vous apercevez que la méthode que suit le citoyen Chambon produit les mauvais effets dont me parle le grand juge et qui m'ont été dénoncés par plusieurs personnes, ordonner à ce citoyen de cesser d'inoculer la petite vérole dans la ville de Blois.

« Je vous salue,

« *Signé :* L. Corbigny. »

Le maire fit son enquête, établit son rapport, et, plein de prévenance pour Chambon, lui en adressa une copie accompagnée de cette lettre élogieuse :

Au citoyen Chambon, docteur-médecin à Blois,

« Je vous fais passer, citoyen, l'expédition du procès-verbal que j'ai fait en exécution des ordres du grand juge, qui m'ont été transmis par le préfet, relativement à l'inoculation de la variole.

« Vous y reconnoîtrés, citoyen, que mes informations sont bien éloignées de vous compromettre. Au surplus, vous êtes trop instruit et trop sage pour que vos actions relatives à votre profession puissent donner au public la plus légère inquiétude.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec respect,

« *Signé :* Berquin (?). »

Voici le rapport :

« *Le maire de la ville de Blois,*

« En exécution des ordres du grand juge qui lui ont été transmis par le citoyen préfet, tendant à prendre les informations relativement à l'inoculation de la variole que le citoyen Chambon a effectuée sur quelques jeunes enfans dont les parens habitent Blois,

« S'est transporté au domicile du citoyen Chambon, rue Puits-Chatel, qui lui a rendu compte avec loyauté des procédés qu'il avait employés pour l'inoculation ; il lui a indiqué les noms des parens des enfans auxquels il a inoculé la variole, et lui a observé que, depuis assez longtems, il n'avoit point inoculé.

« Le maire s'est aussi transporté chez les parens dont les enfans ont été inoculés, qui lui ont affirmé que leurs enfans n'ont eu la liberté de sortir dans les rues qu'après la dessiccation des boutons de petite variole ; que, pendant ce tems, non seulement leurs enfans ne sont pas sortis, ni eux, ni leurs domestiques, qui approchoient de leurs enfans.

« Le maire a également consulté l'opinion publique, qui est extrêmement favorable au citoyen Chambon, dont les talens et la sagesse sont connus.

« De tout ce que dessus le maire a dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison.

« Fait à la mairie, le 1er ventôse de l'an XII de la République française.

« *Signé :* Berquin. »

La valeur des inoculations pratiquées par un médecin de l'habileté le Chambon n'était pas suffisante pour assurer la fortune de la méthode, quand elle avait devant elle les obstacles que nous venons de signaler. Les pouvoirs publics songèrent bien, à diverses reprises, à prendre la défense du procédé ; ils eurent recours à l'Ecole de santé, et lui demandèrent de démontrer à nouveau l'efficacité de l'inoculation : puisqu'on avait fait table rase des anciennes institutions, on ne pouvait tenir compte ni de leurs travaux, ni de leurs observations, ni surtout de leurs conclusions. Si bien qu'au lieu de s'efforcer de répandre, par des mesures administratives, l'inoculation, on se remit à vérifier sa valeur, pourtant démontrée depuis longtemps ; pour ces recherches, le directeur de l'Ecole de santé « demanda au ministre l'autorisation d'acheter quatre singes et six agneaux destinés à être inoculés avec la matière des boutons pris sur une momie découverte dans l'Eglise des Cordeliers ; le ministre autorisa l'achat d'un seul singe, pour la somme de 200 francs ; l'Ecole en fit venir deux autres par l'occasion de conducteurs d'éléphants venant de Hollande (1).

Plus tard, des chevaux furent mis à la disposition de l'Ecole par le Commissaire des guerres ; une clinique d'inoculation fut installée, sous la direction de Le Roux ; enfin, le ministre de l'Intérieur demanda à l'Ecole de rédiger une circulaire, dont le but était de faire établir une statistique comprenant les résultats de toutes les inoculations pratiquées sur tout le territoire de la République.

Ces diverses mesures administratives furent le seul

(1) A. Prévost, *l'Ecole de santé de Paris* (1794-1809). Paris, 1901.

appui apporté par le gouvernement en faveur de l'inoculation.

La circulaire dont nous venons de parler fut rédigée par Le Roux, Le Clerc et Touret ; c'est elle sans doute que M. Wickersheimer a retrouvée à la Bibliothèque de la Faculté. Nous la reproduisons à peu près intégralement ; elle constitue en effet un document intéressant ; il est d'ailleurs très vraisemblable qu'elle n'eut aucun effet, et nous n'avons retrouvé aucune trace des travaux considérables qu'elle était destinée à provoquer :

Paris, le..., de la République (1).

L'Ecole de Médecine de Paris aux Administrations centrales de département,

« L'observateur instruit, dont l'esprit, dégagé de préjugés, n'admet de vérités en médecine que ce qui est appuyé sur une longue suite d'expériences, voit dans l'inoculation de la petite vérole un présent fait à l'humanité... » Pour faire pénétrer cette idée dans les masses populaires, pour convaincre les plus incrédules, pour faire rendre à l'inoculation une justice telle que sa pratique, devenue universelle, fasse un jour partie des mœurs françaises, il faut réunir tous les résultats obtenus par l'inoculation, et pour cela établir une liste complète de toutes les inoculations pratiquées dans toute l'étendue de la République. Ce travail considérable, dont le plan a d'ailleurs été tracé par le ministre de l'Intérieur par une lettre en date du 30 prairial, consistera à « mettre à profit la correspondance de l'Ecole de Médecine de Paris avec toutes les sociétés savantes des divers départements, pour fixer, par la publicité des tableaux comparatifs, l'opinion publique sur les avantages réels de l'inoculation. Une suite d'observations, dit encore le ministre, consignées dans les journaux des différentes associations qui ont pour objet les progrès de l'art de guérir, serait bien plus propre à triompher de l'incrédulité et des préjugés par des faits rapprochés, que tous les raisonnements purement théoriques accumulés jusqu'ici en faveur de l'inoculation. En conséquence, ajoute-t-il, j'invite l'Ecole à entrer dans mes vues, en engageant, soit collectivement, soit individuellement, les savans avec lesquels elle correspond à rendre public le résultat des renseignements qu'ils auraient recueillis à cet égard dans les communes où ils sont à portée d'en puiser. »

« L'Ecole de médecine, qui vient d'établir une *clinique d'inoculation* (2), ne pouvait rien obtenir de plus satisfaisant que l'autorisation qu'elle a reçue du Ministre. L'invitation qu'il lui fait remplit le désir qu'elle lui a manifesté dans toutes les occasions, de favoriser et d'étendre la pratique de l'inoculation, en contribuant, avec tous les Médecins (?) de la France, à former ces tableaux comparatifs qu'il lui demande aujourd'hui. »

« ...Il y a longtemps que pour ces hommes (les médecins) l'utilité de l'inoculation est reconnue ; mais c'est à l'universalité du Peuple français qu'il faut présenter un grand objet d'intérêt public ; il faut que, subjugué par l'assentiment général de tous les Médecins et de tous ceux qui ont le *génie observateur*, le Peuple puisse se livrer avec sécurité à une pratique salutaire, et la désirer comme un moyen d'arracher à la mort des milliers de victimes. »

« C'est avec la plus grande confiance que l'Ecole de Médecine s'adresse à vous, citoyens-administrateurs... Veuillez donc bien lui adresser les listes particulières qui vous seront remises. Elle s'empressera de former le tableau général et comparatif demandé par le ministre, et d'en donner connaissance à toute la République... etc... »

Salut et Fraternité.

J.-J. Le Roux,	Le Clerc,	Touret,
Président.	*Secrétaire.*	*Directeur.*

Instructions (1)

Pour la rédaction des tableaux demandés par l'Ecole de Médecine de Paris.

Ces tableaux seront divisés en deux parties.

On indiquera dans la première :

1° Le nombre des individus qui, depuis décembre 1789, ont été attaqués de la petite vérole naturelle ;

2° Le nombre de ceux qui en sont morts ;

3° Le nombre de ceux qui en sont restés infirmes ou déformés (perte d'un œil ou des deux yeux, de l'ouïe, d'un membre, etc.) ;

4° La date des épidémies, même antérieures à l'époque fixée ; les ravages particuliers produits par l'« Epidémie de l'An VI, qu'on doit regarder comme un horrible fléau, une calamité publique dont le souvenir inspire la terreur » ;

5° Les rapports de la rougeole et de la petite vérole.

Dans la deuxième partie, on consignera les observations procurées par ceux qui exercent l'art de guérir, sur les inoculations qu'ils ont eu l'occasion d'observer depuis 10 ans :

1° Nombre des inoculations. Circonstances particulières, épidémies, etc. ;

2° Les sujets inoculés ont-ils été choisis ?

3° Combien d'inoculations sont restées négatives ? Ces insuccès se sont-ils produits plusieurs fois chez les mêmes sujets ? Ces sujets réfractaires à la variole arti-

(1) Le document est de 1799, date facile à établir par les faits qui y sont rapportés.

(2) Deux de ses professeurs ont été chargés : 1° de faire aux Elèves des leçons théoriques et pratiques sur l'inoculation ; 2° de pratiquer en leur présence et de leur faire pratiquer l'opération ; 3° de leur faire observer, auprès des malades, toutes les périodes de la petite vérole artificielle et le traitement qui lui convient.

(1) Nous ne donnons qu'un *résumé* de cette assez longue *instruction*.

ficielle ont-ils pris, dans la suite, la petite vérole naturelle?

4° Noter l'âge, le sexe, etc... L'influence de l'inoculation suivant les époques de la vie, l'état de santé antérieur, les maladies consécutives, etc.. ;

5° Saison, atmosphère, température ;

6° Les inoculations ont-elles été pratiquées sur des individus isolés ou réunis en grande masse ; à la ville ou à la campagne?

7° Quelle méthode a été employée?

8° Préparations des sujets en vue de l'inoculation, et traitement consécutif ;

9° Aspect de l'éruption ;

10° Complications ;

11° L'invasion est-elle bien due à l'inoculation et non pas à la contagion (en cas d'épidémie) ;

12° Quelques sujets ont-ils pu être préservés de la variole sans avoir eu d'éruption après l'inoculation?

13° Variétés ou irrégularités des varioles inoculées ;

14° Suites de l'inoculation ;

15° L'inoculation a-t-elle pu propager la variole? Quel défaut d'attention a pu causer cet accident? Quelles précautions ont pu la prévenir?

16° Observations *exactes* pouvant confirmer ou détruire l'opinion assez répandue sur les récidives de la petite vérole, soit naturelle, soit artificielle ;

17° A-t-on observé que le pus de ces varioles récidivées ait donné lieu, par l'inoculation, à des varioles bien constatées ?

18° Comparer les suites de la variole naturelle et de la variole inoculée, chez les jeunes enfants. Dans quelles proportions sont-ils parvenus à l'âge de 21 ans?

19° Erreurs causées par la maladie nommée *fausse petite vérole*, *vérolette*, *varicelle*, *petite vérole volante*, etc.

« Il serait très avantageux que l'on pût désigner chaque malade par son sexe, son âge, son état, sa demeure et la date de la maladie, afin que le même individu n'occupât point plusieurs places sur les listes, aux dépens de l'exactitude. »

Cette circulaire, à supposer qu'elle soit parvenue à ses nombreux destinataires, à supposer aussi qu'elle ait été suivie d'effet, n'aurait eu pour résultat que de confirmer les recherches menées si méthodiquement par l'ancienne Société Royale. Il eût fallu, pour que le triomphe de l'inoculation puisse s'affirmer, d'autres mesures que ces tentatives d'enquête à résultats hasardeux dans un pays désorganisé.

La vaccine devait avoir une meilleure fortune, parce qu'en dehors de sa valeur incomparable elle arrivait à un meilleur moment.

Après les expériences démonstratives de Pearson et de Woodville, en 1802 et 1803, elle eut, en France, un promoteur ardent : le duc de La Rochefoucauld-Liancourt « appela énergiquement l'attention publique et celle de l'administration sur ce sujet important » (Trousseau). A cette époque l'organisation administrative du pays permit de réglementer l'emploi de la vaccine : celle-ci, consacrée officiellement, devait vite conquérir un droit de cité que jamais l'inoculation n'avait pu obtenir faute de cet appui d'un gouvernement résolu et fort (1).

Joseph Génévrier

Les médecins et chirurgiens des rois capétiens du X^e^ au XIII^e^ siècle.

(*suite*)

—

Philippe III le Hardi

Le fils aîné de saint Louis fut comme son père une victime du paludisme. Devant Tunis, il souffre d'une grave attaque de fièvre quarte et de la dysenterie durant un mois. Il meurt en 1285, pendant la retraite d'Aragon, des fièvres qui enlevèrent la moitié de l'armée française (113). Il conserva à sa cour les médecins et chirurgiens de son père, entre autres Dude de Laon et Jean de Betisy. Il n'y a plus lieu de mentionner Pierre de la Broce en qualité de chirurgien de ce prince.

Philippe IV le Bel

Philippe le Bel, à l'inverse de son père et de son aïeul, eut peu affaire avec ses médecins et chirurgiens. Il était actif, vigoureux et si robuste qu'il était capable de faire plier deux chevaliers en appuyant ses mains sur leurs épaules. Il ne fit aucune maladie avant celle à laquelle il succomba à Fontainebleau, en 1314.

Au roy, qui a Poissi malades
Estoit, furent viandes fades,
Et moult greva sa maladie...
. . . . . .
Si se vesti en un bliaut
Si volt à Fonteinnebliaut
Aler. Ses genz en la litière
Le mistrent, sans aler arrière...
La vint et si li agreva
Le mal qu' onques puis n'en leva...

(Chronique rimée de Geoffroi de Paris.)

Ses médecins, qui déclaraient que « ni le pouls, ni les urines ne présentaient un danger de mort », ne surent pas diagnostiquer sa maladie. « Philippe, roi de France, dit le continuateur de Nangis, fut atteint d'une longue maladie dont la cause estoit inconnue à ses médecins et qui fut non seulement pour eux, mais

(1) Communication faite à la Société française d'Histoire de la Médecine.

(113) Brachet, *loc. cit.*, p. 405.

pour beaucoup d'autres, le sujet de grande stupeur et d'étonnement (114) ».

Les principaux archiâtres de Philippe le Bel dont les noms nous ont été conservés sont : Ermengaud de Montpellier, Helliquinus de Soissons, Robert Fabre et Arnoul de Quinquempoit.

Ermengaud ou Ermengard ou Armengaud de Montpellier naquit dans cette ville même, mais on ignore en quelle année. Il étudia puis enseigna la Médecine dans cette faculté, et la grande réputation qu'il y acquit le fit appeler à la cour en 1286 (115). Il jouissait à son époque d'une telle célébrité qu'on disait de lui qu'il avait le talent de deviner le genre et même la durée de toutes les maladies, rien qu'à l'aspect du visage. « *Hoc tempore, Apollinaris scientiæ laudes claruit Ermengaudus Monspeliensis qui ex solo vultus intuitu, genus et tempus morborum, eorumque paroxismos divinaret, quare in illustrium virorum cœtum transcriptus est* (116). »

On attribue à Ermengaud une traduction d'arabe en latin, d'un traité du Médecin Moyse sur l'asthme, intitulé *Regimen de Asthmate*. Il a traduit, aussi en latin, les cantiques d'Avicenne et les commentaires d'Averroës (117).

Helliquinus de Soissons n'est connu que par une charte de Philippe le Bel, que l'on savait être renfermée dans le Livre Rouge, aujourd'hui détruit, de la chambre des comptes de Paris (118).

Robert Fabre semble avoir joui d'une certaine faveur auprès de Philippe le Bel, qui l'appelle *dilectus Magister Robertus Fabri, medicus noster*. On ne sait à quelle date il devint archiâtre royal, mais en 1308 il songe déjà à terminer ses jours dans la retraite, et c'est pour s'y retirer qu'il fonde l'abbaye de Notre-Dame de Thorigny, au bénéfice de l'ordre de Citeaux .Non seulement le roi l'aida à exécuter son projet, mais il créa encore une rente perpétuelle de 100 livres pour doter la nouvelle fondation. *Notum facimus, quod dilectus magister Robertus Fabri clericus et medicus noster..... pro remedio et salute in monasterio suo N. D. de Thorigneyo, de bonis suis quamdam abbatiam seu monasterium Ordinis Cystiensis construere et fundare proposuerit... Nos medici nostri propositum commendantes ac cultum domini ampliare et attollere cupientes, volumus et concedimus quod idem clericus prædictam abbatiam possit construere et fundare..... Quodque prædictus medicus dictam abbatiam dotare possit..... centum libras parisienses annui et perpetui redditus concedimus. Actum Milliaci, mense Augusti, anno domini M. C. C. C. octavo* (119).

Robert Fabre est encore mentionné dans une autre charte de Philippe le Bel, de l'année 1309, au sujet d'un certain Bernard de Buret, soldat, qui obtint du roi, grâce à lui, quelques privilèges en terres... *ad preces dilecti magistri Roberti Fabri medici nostri, fundatoris Abbatiæ de Thoigniaco... Anno domini M. C. C. C. nono, mense decembris* (120).

Arnoul de Quinquempoit était à la cour de Philippe IV en 1310. En cette même année le monarque lui confirme par une charte le don d'une rente de 50 livres en reconnaissance de ses services. *Notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod magister Arnulphus de Quinquempoit medicus noster nobis à longis retroactis annis servitium impendit... Eidem magistro Arnulpho et ejus hæredibus et heredum heredibus ex recta linea descendentibus perpetuo concedimus quinquaginta libras annui redditus capiendas singulis annis in thesauro nostro. Quod ut firmum et stabile permaneat, apponitur sigillum. Actum et datum anno domini nostri millesimo trecentesimo decimo* (121).

Cette charte nous indique, que maître Arnoul, à la date de 1310, se trouvait déjà là à cour depuis de longues années. Il était encore en 1320 médecin de Philippe le Long qui le dispense, ainsi que ses héritiers, du paiement des impôts pour une de ses terres. *Philippus dei gratia, Franciæ et Navarræ rex, Notum facimus, quod magister Arnulphus de Quinquempoit, Fisicus noster,... circa viginti libras redditus quas a Johanne de Condun tenet in feodum... nobilis tenere et possidere possit sine edidictione quàcumque. Nos supplicationi præfati Fisici nostri concessimus.. ut ejus heredes ac successores nobiles teneant, habeant et possideant sine impedimento Actum.....Ambiani, Anno domini nostri, millesimo trecentesimo vicesimo, mense Julii* (122).

Mais les officiers de santé de Philippe le Bel qui ont laissé les noms les plus célèbres à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe sont deux chirurgiens : Jean Pitart et Henri de Mondeville.

La tradition, et une inscription gravée autrefois sur le fronton du collège de Saint-Côme nous représentent Jean Pitard comme ayant été premier chirurgien de saint Louis (123). Plusieurs historiens de la médecine

(114) Brachet, *loc. cit.*, p. 445.
(115) Gariel, *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium*, p. 409.
(116) Gariel, *loc. cit.*, p. 446.
(117) Astruc, *loc. cit.*, p. 175.
(118) Du Cange, *loc. cit.* (Archiater).

(119) Arch. Nat. — Registre JJ. 44 des Chartes, n° 175.
(120) Id. id. 41 — n° 207.
(121) Arch. Nat. — Registre JJ 45 des Chartes, n° 141.
(122) Arch. Nat. — Registre JJ 59 des Chartes, n° 451.
(123) Dechambre, *Dict. Encyclop. des Sciences médicales.*

notamment Portal (124), Devaux (125), affirment qu'il occupait cette situation avant sa trentième année, qu'il accompagna Louis IX en Terre Sainte, qu'à son retour, devenu chirurgien du Châtelet, il organisa en France l'exercice de la chirurgie, qu'il mourut enfin en 1315 à l'âge de 77 ans. Plusieurs documents vont à l'encontre de ces affirmations. Ainsi le nom de Pitard se lit parmi les 1500 contribuables qui payèrent la taille à Paris en 1292 ; il fut taxé pour son compte à 20 sous parisis et demeurait à cette époque dans la rue Neuve-Notre-Dame (126). Comme les officiers domestiques de la maison du Roi de France étaient, ainsi que les membres de la noblesse et du clergé et les écoliers de l'Université, exempts de la taxe, on peut donc voir que Jean Pitart qui figure dans cette contribution n'était pas encore attaché à cette date à la cour de France. En outre, il était encore en 1328, chirurgien de Charles IV le Bel, comme l'indique une charte de ce Prince, datée du mois de septembre de cette même année. Il s'agit d'une terre sise dans la région de Coutance et donnée en viager à Jean Pitard par Philippe le Long, laquelle terre fera retour après la mort du chirurgien, à Robert de Gartrin, gardien du sceau royal. *Notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod Robertus de Gartrino, dilectus custos sigilli nostri, nos fecit supplicari ut nos terram ex forefutura Rogeri quondam Domini de Parisiensi, apud Picannille in Ballia Costanciæ sitam, quam ex dono carissimi germani nostri Philippi, quondam Franciæ et Navarræ regis, ad vitam suam tenet magister Johannes Pitardi dilectus cyrurgicus noster, eidem Roberto, post abitum dicti magistri Johannis Pitardi, vellemus concedere. Actum Parisiensi, mense septembris anno domini nostri 1328* (127).

Il semble donc prouvé que notre chirurgien n'était pas à la cour avant 1292, et il est impossible d'admettre qu'il accompagna saint Louis en Palestine.

Jean Pitard, que son élève Henri de Mondeville qualifie de *peritissimus et expertissimus in arte cyrurgiæ*, fut le fondateur du collège des chirurgiens, et régularisa l'exercice de la chirurgie. Cette fondation a soulevé de nombreuses discussions chez les historiens de la médecine qui sont loin d'être d'accord sur les dates. « Par une vieille cabale, dit Pasquier, les cyrurgiens attribuent la première institution de leur collège à Saint-Louys, qui est un abus, car le plus ancien titre qu'ils aient de leur ordre est du Roy Philippe le Bel, du mois de novembre 1311, qui fut par luy fait en forme d'édit, par lequel narration préalable faite des abus qui se commettaient au fait de chirurgie, il dit tout d'une suite pour en extirper la racine (128). » Cette charte de 1311 porte en effet que personne ne pourra exercer à Paris l'art de la chirurgie, sans avoir été soigneusement examiné par les maîtres chirurgiens jurés du Châtelet. Elle nous apprend en même temps que les femmes étaient admises à cet examen. .....*Nullus cyrurgicus, nullane cyrurgica artem cyrurgicæ seu exercere persumat, seu se inmiscere eidem publicæ ut occultæ in quacumque juridictione, nisi per magistros cyrurgicos juratos morantes parisiensi, vocatos per dilectum magistrum Joannem Pitardi, cyrurgicum nostrum juratum castelleti nostri parisiensis tempore suo, aut per cujus successores in officio. — Actum Parisiensi, mense Novembris, anno domini nostri* 1311 (129). » Devaux affirme néanmoins que saint Louis est bien réellement le fondateur de la Société des chirurgiens de Paris, « car ceux-ci, dit-il, peuvent montrer un document qui prouve avec certitude que c'est bien le saint Roi qui leur a accordé leurs privilèges, et que c'est à juste titre qu'ils le considèrent comme leur patron. Ce document est une Bible manuscrite sur la première page de laquelle on peut lire : « Cette Bible avec riches acoutrements contient les faits dez cyrurgiens fondez par Monseigneur Saint Loys en la noble cité de Parhis pour la confrairie de Messeigneurs Saint-Côme et Saint-Damien » ; — et à la ligne commence le texte « cy commenchent l'histoire dy cyrurgiens (130) ». Quoiqu'il en soit, il est bien certain que les chirurgiens avant Philippe le Bel, s'étaient déjà groupés pour défendre leurs intérêts, et en obtenant la charte de 1311, Jean Pitard n'a fait que confirmer légalement une organisation antérieure. C'est ce que reconnaît Pasquier lui-même lorsqu'il ajoute : « Et néantmoins encores que je n'attribue l'institution de cette compaignie à ce sainct Roy, si est-ce que nous devons la reconnaître d'une bien longue ancienneté et non grandement éloignée de son règne. Car premièrement il ne faut révoquer en doute que sous Philippe le Bel, elle estoit desjà en essence. D'autant que par leurs anciens archifs, ils trouvent et sont d'accord que Pitard avoit mis la première main au bastiment de leurs statuts, dès l'an mil deux cent septante huit (131). » Jean Pitard fut aidé dans son œuvre par Lanfranc de Milan. Ce chirurgien célèbre que les querelles des Guelfes et des Gibelins contraignirent à se réfugier en France, écrivit à Paris des ouvrages de chirurgie ; il se plaignait de l'ignorance grossière des chirurgiens de cette ville. Il dut donc être heureux de collaborer à l'utile réforme qui transforma à Paris la pratique chirurgicale. « Elle empescha les abus qui s'y commettaient par la diversité des opinions de ceux qui l'exer-

(124) Portal, *Histoire de la Chirurgie*, t. I, p. 199.
(125) Devaux, *Index funereus chirurgicorum Parisiensium*, p. 2.
(126) Géraud, *La taille sous Philippe le Bel* (1292). — Documents inédits de l'Histoire de France, t. XLIII, p. 149.
(127) Arch. Nat. — Registre JJ 65 des Chartes, nº 284.
(128) Pasquier, *loc. cit.*, p. 859.
(129) Arch. Nat. — Registre JJ 46 des Chartes, nº 26.
(130) Devaux, *loc. cit.*, Préface.
(131) *Hist. Litt.*, XVI, 99.

çaient, puisque personne ne fut admis dans ce corps, qu'il ne voulût s'assujettir tant pour la théorie que pour la pratique, aux maximes reçeuës dans cette espèce d'école (132). »

Le nom de Pitard pouvait encore se lire au commencement du XVIIe siècle dans la cour d'une maison située rue de la Licorne et qu'avait habitée le chirurgien royal. Il y avait fait creuser un puits et autorisa le public, sans doute à cause de l'insalubrité des eaux de la Seine, à y venir puiser de l'eau. En gage de reconnaissance, on écrivit sur la margelle de ce puits les quatre vers suivants :

Jehan Pitard en ce repaire,
Cyrurgien du roy fist faire
Ce puits en mille trois cens dix
Dont Dieu lui doint son paradis (133).

Jean Pitard n'a laissé aucun ouvrage de chirurgie, mais son nom se trouve mentionné dans un manuscrit de 1545, intitulé « Le Trésor de Chirurgie ». Il est plusieurs fois cité à l'occasion de recettes d'emplâtres, d'onguents et de toiles pharmaceutiques qu'il avait inventés. On peut y lire en divers endroits ces passages soulignés en rouge : « C'est l'extrait maistre Jehan Pitart... ; — l'Emplastre qui s'ensuit est appelée l'emplastre maistre Jehan Pitart : feuilles de mannes cuites dans vin blanc, contre les abcès... ; C'est l'histoire de maistre Jehan Pitart, onguent blanc le Roy contre toutes blèceures ès bras et jambes et en autres lieux, et en ot la recepts du roy de France. » Et ce manuscrit se termine ainsi : « Monseigneur de Valois, comte de Chartres, d'Alençon et d'Anjou, fit faire cest livre qui est bon et proufitable pour guarir toutes plays vieilles et nouvelles (134). »

Le célèbre chirurgien de Philippe le Bel demeura encore attaché à la cour sous les règnes de Louis X, Philippe V et Charles IV. Il ne mourut qu'après l'année 1328, et à un âge très avancé. Il fit école en matière de chirurgie, et le plus renommé de ses élèves a été Henri de Mondeville.

(*A suivre.*)

Henri Berthaud.

REVUE CRITIQUE : LES LIVRES

La question des origines de la Syphilis

Un important travail a été publié il y a quelques mois sur cette question encore si controversée (1). Son auteur, M. le docteur von Notthafft, privat-docent à l'Université de Münich, se montre le plus convaincu des américanistes, c'est-à-dire de ceux qui affirment l'origine américaine du spirochète de Schaudinn.

Le livre de M. von Notthafft débute par un tableau de l'épidémie des dernières années du XVe siècle.

Le 14 mars 1493, la *Niña*, commandée par Christophe Colomb, le lendemain, la *Pinta*, commandée par Alonso Pinzon, atterrissaient à Palos, port du golfe de Çadix. Les deux bateaux étaient partis ensemble des Antilles, mais dans les parages des Açores ils s'étaient séparés, et la *Pinta*, entraînée vers le nord de la péninsule ibérique, avait jeté l'ancre à Bayona, petit port de la Galice.

Les récits fabuleux des hardis marins frappèrent vivement l'imagination des habitants de Bayona et de Palos. Les yeux ne pouvaient se lasser d'admirer l'or, les précieuses épices, les plantes rares et ces hommes étranges à la peau de cuivre, qu'apportaient la *Pinta* et la *Niña*. Pourtant un passager de la flottille de Christophe Colomb resta inaperçu ; ce passager invisible, émigrant mystérieux des Antilles, n'était autre que la syphilis.

« L'amour sous les lauriers ignore les cruelles. »

Ce fut un jeu pour les conquérants de l'Amérique de toucher le cœur des filles de la Galice et de l'Andalousie. C'est à Bayona, où la *Pinta* avait fait escale, que la syphilis se montra tout d'abord. La Bibliothèque du Bristish Museum possède un livre de 1508, dont l'auteur, Thomas Rangonus, appelle la vérole, *morbus Galecum*, parce que, dit-il, c'est en Galice qu'elle a fait sa première apparition.

A Séville, où Christophe Colomb et ses compagnons séjournent pendant quatre semaines, à Barcelone, où ils vont déposer la couronne du Nouveau-Monde aux pieds de la reine Isabelle et du roi Ferdinand, la syphilis les suit. Bientôt l'Espagne entière fut contaminée : des provinces pyrénéennes, la contagion menaçait le Midi de la France ; à Barcelone, la vérole pouvait s'embarquer pour l'Italie.

La campagne d'Italie, entreprise par le roi Charles VIII de France, hâta encore la diffusion de la syphilis en Europe. L'armée qui, en septembre 1494, franchit le mont Genèvre, comptait 30.000 mercenaires de toutes nations. Les Basques et les Espagnols y étaient nombreux ; ils apportèrent avec eux les germes de la maladie, et les filles de joie qui foisonnaient dans les camps se chargèrent de la répandre.

L'armée de Charles VIII laissa dans toute l'Italie des traces de son passage. C'est à Rapallo, à Sienne, les premières villes où ses séjours se prolongent, qu'éclatent les premières épidémies. C'est à Naples que le fléau exerce surtout ses ravages, d'où le nom de mal de Naples, que les Français lui donnent, bien injustement d'ailleurs, car eux-mêmes l'ont apporté aux Napolitains.

Puis l'armée française se retire. En juin 1495, elle est à Florence, et déjà le médecin Marcellus Cumanus observe la vérole chez les soldats milanais qui assiègent Novare. En 1495, en 1496 au plus tard, Bologne, Fer-

(132) Michel Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. 438.
(133) Portal, *loc. cit.*, p. 201.
(134) Bibl. Nat. — Ms français, n° 7919.
(1) Notthafft (A. von). *Die Legende von der Altertums-Syphilis*. Leipzig, Engelmann, 1907, in-8°, VIII-230 pp.

rare, Gênes, Venise, Vérone, Crémone, Rome, Modène et Parme sont syphilisés.

En octobre 1495 Charles VIII licencie ses troupes, françaises, suisses, allemandes, écossaises. Regagnant leur pays, en même temps que leur solde et leur part de butin, les gens d'armes y apportent le mal de Naples. En 1495 et en 1496 le Midi de la France est le foyer d'une cruelle épidémie. La Suisse et l'Allemagne sont infectées dès 1495, la Hollande et l'Angleterre, la Dalmatie et Corfou en 1496, l'Ecosse en 1497. D'Allemagne et de Pologne, la vérole passe en 1499 en Russie et en Hongrie, puis elle gagne le Danemark et la Turquie. Seules les contrées éloignées, la Finlande, la Laponie, les îles Féroë, l'Islande, restent encore pour quelque temps indemnes.

Les noms géographiques que les différents peuples donnèrent à la syphilis, permettent de se faire une idée exacte des progrès de sa marche à travers l'Ancien Continent. Les Portugais l'appellent le *mal castillan;* les Italiens, les Suisses, les Allemands, les Anglais, les Scandinaves l'appellent le *mal français*. Les Français le nomment *mal de Naples*, les Polonais *mal allemand*. Pour les Russes la syphilis est le *mal polonais*, pour les Turcs le *mal franc*, pour les Persans le *mal turc*, et pour les autres peuples de l'Asie c'est le *mal étranger*.

Nombreux sont les témoignages de contemporains, cités par M. von Notthafft à l'appui de son récit. Deux sont d'une importance capitale: celui de Diaz de Isla qui exerça la médecine à Barcelone en 1493, et celui d'Oviedo, ami des frères Pinzon, qui assista au retour de Christophe Colomb. Oviedo et Diaz de Isla sont d'accord pour affirmer que c'est bien d'Amérique qu'est venue la vérole, mal inconnu jusqu'à ce jour.

La syphilis ne régnait pas sur tout le Nouveau-Monde. Les régions septentrionales de l'Amérique l'ignoraient. C'est ce qui explique pourquoi les expéditions des Islandais et des Norvégiens au Moyen-Age n'eurent pas les conséquences funestes de la découverte de Colomb.

C'est dans les Antilles, au Mexique, dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud qu'il faut chercher la patrie de la syphilis. Les indigènes de ces contrées connaissaient le mal et savaient le soigner. L'expérience des Mexicains est mise à contribution par les médecins espagnols qui accompagnent les premiers explorateurs. A Haïti, où Colomb atterrit lors de son premier voyage, la thérapeutique anti-syphilitique consiste en bains et en sudations. C'est par imitation des pratiques indiennes, que les médecins du XVI^e^ siècle tentent de guérir la syphilis au moyen de plantes américaines telles que la salsepareille et le gaïac.

Il est facile de reconnaître la vérole dans les vieilles légendes des Indiens, car elle y est désignée sous les noms qu'elle a conservés dans les idiomes des diverses peuplades. Au Pérou, dans l'Ohio, à Porto-Rico, on a trouvé des ossements antérieurs au XV^e^ siècle, dont les lésions peuvent, sans inductions téméraires, être rapportées à la syphilis.

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire au temps des premiers voyages en Amérique, les symptômes et l'évolution de la maladie offrent chez les habitants de l'Ancien Monde, d'une part, chez ceux du Nouveau, de l'autre, un contraste très net.

Chez les Américains la syphilis est relativement bénigne; ses caractères ne diffèrent guère de ceux qu'elle présente de nos jours en Europe. Au contraire, l'épidémie européenne du XV^e^ siècle se signale par une extrême virulence. Les véroles malignes, les véroles galopantes sont la règle. Les populations sont affolées.

Laurentius Phrisius et Ulrich de Hutten rapportent que c'est à peine si les médecins osent remplir leur mission. A Paris, un arrêt du Parlement oblige les malades atteints de grosse vérole à quitter la ville et les faubourgs dans un délai de vingt-quatre heures. Les lépreux eux-mêmes redoutent le contact des syphilitiques (*Luisinus, Trithemius*). L'air expiré par les malades est réputé dangereux, et de fait, jamais les syphilis « imméritées » ne furent plus fréquentes. Ecclésiastiques, vieillards, jeunes filles, tous les rangs, tous les âges sont frappés.

Puis le tableau se transforme. L'Europe subit peu à peu une sorte de vaccination, et vingt années après son apparition, le virus aura déjà perdu beaucoup de son âcreté.

Rapprochons ces faits des notions épidémiologiques contemporaines. Nous constaterons que la syphilis s'est comportée il y a quatre cents ans en Europe, comme se comporte toute maladie infectieuse survenant dans un pays qu'elle avait épargné jusqu'alors.

C'est là un des arguments les plus décisifs qu'on puisse opposer à ceux qui soutiennent la thèse de l'existence pré-colombienne de la syphilis en Europe, à ceux aussi qui tout en concédant que l'Europe est restée indemne jusqu'à la fin du Moyen-Age, pensent que la syphilis existait à l'état sporadique dans bien des points de l'Ancien Continent.

Les migrations des peuples, les guerres et les voyages de l'antiquité, l'ère romaine qui aboutit à ce que Gobineau a appelé « le chaos des peuples », (des provinces les plus éloignées de l'empire affluaient des recrues pour les lupanars de Rome), les expéditions lointaines des Vénitiens au Moyen-Age, les Croisades, en mélangeant les races et les nations, n'auraient pas manqué d'infecter l'Europe, si le spirochète avait habité quelque coin de l'Ancien Monde.

L'Europe infectée, aurait été, par cela même, immunisée dans une certaine mesure, et nous n'aurions pas eu à souffrir de la formidable explosion de 1495.

Le récit de cette explosion n'est que l'introduction du livre, dont la partie critique est de beaucoup la plus importante. Avant d'aborder la critique spéciale

des arguments de ses adversaires, M. von Notthafft leur adresse un reproche général, c'est de ne pas tenir compte dans leurs déductions, des notions admises aujourd'hui par tous les médecins, sur la multiplicité des maladies vénériennes. Tant qu'on ne voyait dans la syphilis, le chancre mou et la gonorrhée, que des manifestations diverses d'une maladie unique, il suffisait, semblait-il, pour démontrer l'existence de la syphilis dans l'antiquité, de démontrer l'existence à cette époque d'une affection vénérienne. Il n'en est plus ainsi à l'heure actuelle, et c'est ce que les anti-américanistes oublient trop souvent.

Ayant fait ces réserves, M. von Notthafft, avec une patience inlassable, reprend ligne par ligne, mot par mot, tous les textes indous, chinois, japonais, assyriens, égyptiens, hébreux, grecs et latins, où on a cru reconnaître la syphilis, et la conclusion de cet immense labeur est toute négative. On a scruté les livres sacrés de l'Inde ancienne et ceux de l'Egypte, les manuscrits médicaux de la Chine et du Japon, la Bible, les histoires d'Hérodote et de Suétone, les vers d'Horace et de Martial, et aucun des arguments qu'on a tirés de ce monceau d'écrits ne résiste à un examen sérieux.

Non seulement l'antiquité n'a laissé aucune description probante de la syphilis; jamais elle n'a même soupçonné qu'une corrélation puisse exister entre une affection génitale et une maladie générale.

Les anti-américanistes se sont rendu compte eux-mêmes de la faiblesse des preuves offertes à leurs théories par les écrits de l'antiquité, et souvent leurs efforts ont tendu à la pallier.

Certains se sont retranchés derrière la prétendue ignorance des anciens. Pourtant il serait bien étrange que les auteurs des écrits hippocratiques, que Galien lui-même, aient méconnu l'existence d'une maladie, dont, à l'époque de la Renaissance, tout médecin note les moindres symptômes, dont tout barbier-chirurgien sait faire le diagnostic et entreprend la cure.

Pour lever cette difficulté, pour expliquer que la syphilis ait pu passer inaperçue, on lui a attribué une bénignité particulière sous les cieux cléments où florissaient les civilisations antiques. Cette hypothèse ne tient guère, si l'on songe à la gravité des épidémies italiennes de 1495. D'ailleurs la malignité des syphilis des pays chauds est bien connue.

Enfin on a imaginé d'accorder aux habitudes hygiéniques des Grecs et des Romains, aux onctions, à l'épilation et aux bains, un pouvoir prophylactique, capable de restreindre les ravages du fléau. La vérité est que de telles pratiques auraient favorisé les chances de contagion, plutôt que de les diminuer. C'est la peur légitime de la vérole qui détourna les hommes de la Renaissance des étuves où se pressaient leurs pères du Moyen-Age.

L'ouvrage que nous venons de parcourir présente quelques lacunes. C'est ainsi que l'auteur aurait dû, à mon gré, élargir son sujet, quitte à modifier son titre; après la critique des écrits anciens, on aurait voulu trouver celle des textes du Moyen-Age où les anti-américanistes ont cherché des arguments. J'aurais aimé surtout à voir discuter d'un peu plus près la valeur des hypothèses qu'a pu suggérer l'examen de certains ossements de l'Ancien Continent, et l'auteur aurait été bien inspiré, s'il ne s'était pas contenté, à ce propos, de l'autorité d'un savant aussi contesté que Virchow.

Son livre n'en témoigne pas moins, dans son ensemble, d'une érudition solide et d'un esprit critique très avisé. Ecrit avec conviction, il entraîne la conviction.

Désormais, aucun historiographe de la syphilis ne pourra se dispenser de lire et de méditer le travail de M. von Notthafft.

Ernest Wickersheimer.

***

Antoine Dubois (1).

Depuis quelques années, les sujets d'histoire de la médecine sont devenus, pour les étudiants en mal de thèse, comme le refuge des pécheurs et la grande ressource de ceux qui n'ont rien à dire; et certains de ces travaux, sans style, sans critique, sans documentation, démarquages vulgaires de Michaud, de Larousse et de la *Grande Encyclopédie*, font véritablement regretter que la thèse inaugurale, qui devient de plus en plus une vaine formalité, ne soit pas depuis longtemps supprimée. Pourtant, s'il ne fallait que dix justes ou à peu près pour sauver Sodome et Gomorrhe et une douzaine de bonnes thèses médico-historiques pour excuser les autres, je rangerais volontiers M. Dupic dans la catégorie des rédempteurs.

M. Dupic vient de consacrer à la mémoire d'Antoine Dubois, son trisaïeul, un travail qui apporte à la biographie du célèbre accoucheur et à l'histoire de son temps le très respectable appoint de renseignements inédits, papiers de famille, lettres, notes, diplômes, documents d'archives, plus de 300 pièces enfouies dans des dossiers privés et par là même inaccessibles au commun des chercheurs. Ce qui permet de rectifier en plus d'un endroit les erreurs des éloges officiels, et principalement les fautes chronologiques dont maints ouvrages, pourtant sérieux, ne sont point exempts à propos de Dubois et sans doute de beaucoup d'autres. C'est ainsi que Corlieu, dans son *Centenaire de la Faculté de Médecine*, assigne à la naissance de notre homme la date du 17 juillet 1756, alors qu'il a vu le jour le 19 juin (2). Et M. Dupic déchargera les biographes de l'avenir du souci de l'inexactitude. Il s'est

(1) *Cinquante années de Professorat au Collège de Chirurgie et à la Faculté de Médecine de Paris. Antoine Dubois, chirurgien et accoucheur*, par A. Dupic, Thèse de la Faculté de Médecine de Paris, 28 novembre 1907. Paris, A. Michalon, 1907, 269 p., in-8°.

(2) Corlieu, *loc. cit.*, p. 582.

lui-même appliqué à être aussi scrupuleux que possible, donne ses sources et ne garantit pas toutes ses anecdotes.

Il faut le remercier encore d'avoir eu le respect et l'amour du document, et l'on regrette même qu'il n'ait pas reproduit davantage de ces pièces, pour la plupart uniques ou introuvables aujourd'hui. La *Chronique médicale* (1) lui en a emprunté récemment de bien intéressantes ; lui-même donne des *fac simile* de certificats scolaires, d'autographes, de quittances, d'examens aux Ecoles de chirurgie, de diplômes, qui feraient l'ornement d'une exposition comme celle que la Bibliothèque Carnavalet organisait l'été dernier, ou d'un Musée d'histoire de la médecine qui serait peut-être moins dispendieux à créer qu'une nouvelle chaire à la Faculté.

L'analyse intégrale du volume de M. Dupic nous entraînerait trop loin aujourd'hui ; elle nous ménerait dans le Paris de la Révolution, de l'Empire, de la Restauration, chez Napoléon et chez Louis-Philippe, à la Faculté, à la Maternité, et même à la citadelle de Blaye,... ou en Egypte. Qu'il nous suffise de le signaler dès maintenant à ceux qu'intéresse le milieu médical de cette période ; ils y trouveront beaucoup de renseignements profitables non seulement sur le héros de ces pages, mais encore sur les comparses ; c'est véritablement un livre à consulter, et la tâche serait plus facile s'il y avait une bibliographie méthodique et une bonne table des matières.

Emile Zola et la médecine.

M. Henri Martineau s'est attaqué à l'œuvre d'Emile Zola (2). D'aucuns lui concéderont sans doute que l'homme n'était pas fort sympathique, que sa célébrité fut due pour une part à des motifs où l'Art n'avait rien à voir, et qu'elle ne jaillit pas toujours des sources pures du Bois Sacré où n'arrivent jamais les applaudissements du vulgaire.

Mais peut-être M. Martineau montre-t-il vis-à-vis de l'auteur et de l'œuvre une acrimonie trop visible, et et qu'il ne justifie que dans les reproches qu'il adresse avec raison à certains points fort contestables de la doctrine et de la manière du romancier. Contestables, ai-je dit, mais non point secondaires ; car il s'agit de l'essence même du roman naturaliste dont Zola prétendait être le père, et le véritable créateur, tout en se réclamant, à l'occasion, de Balzac, qu'il voulait imiter, de Flaubert, qu'il admirait, et des méthodes préconisées par Claude Bernard, qu'il ne comprenait guère, et par Taine, qui ne l'aimait point.

Ce qui, manquait à Balzac c'était un point de vue méthodique, ce point de vue que M. Zola se flatta d'atteindre pleinement par des procédés véritablement rigoureux, et issus des dernières découvertes de la biologie. Le roman expérimental, voilà son idéal ; l'influence de l'hérédité, « le jeu de la race modifiée par les milieux » voilà son plan, autrement dit « étudier dans une famille les questions de sang et de milieux, suivre pas à pas le travail secret qui donne aux enfants d'un même père des passions, des caractères différents à la suite des croisements et des façons particulières de vivre, fouiller en un mot au vif même du drame humain dans les profondeurs de la vie où s'élaborent les grandes vertus et les grands crimes et y fouiller d'une façon méthodique, conduit par le fil des nouvelles découvertes physiologiques. » Et c'est la clé de la série des Rougon-Macquart, tous soumis à « la lente succession des accidents nerveux et sanguins qui se déclarent dans une race à la suite d'une première lésion organique et qui déterminent selon les milieux, chez chacun des individus de cette race, les sentiments, les désirs, les passions, toutes les manifestations humaines naturelles et instinctives dont les produits prennent les noms convenus de vertus et de vices ».

Tout cela, en théorie, est fort bien. Mais, en fait, et dans l'état actuel de la science, pouvons-nous expliquer ou prédire avec une pareille rigueur l'évolution morale d'un individu quelconque, si documentés que nous soyons sur son passé familial et personnel ? Il faut bien convenir que non. Les rapports entre le passé et le présent sont indéniables, et il y a certainement une hérédité morale ; mais quant à préciser ses lois, ses causes et ses effets, à dire pourquoi tel descendant d'alcoolique fut un assassin, tel autre un vicieux, tel autre un dipsomane, nous n'y saurions parvenir. Et M. Zola lui-même n'est pas si bien renseigné qu'il le prétend sur le mystère de ces filiations perverses. « La névrose passe et Nana se vend, Etienne se révolte, Jacques tue, Claude a du génie, tandis que Pauline, leur cousine germaine à côté, est l'honnêteté victorieuse, celle qui lutte et qui s'immole (1). » Voilà une névrose qui explique nombre de choses, et qui n'en éclaire pas beaucoup ; et ceci me rappelle les hasardeuses conjectures où versa M. Dumesnil, dans une thèse pourtant sérieuse, à propos des ascendances morales de Flaubert (2). A plus forte raison doit-on dénier toute valeur scientifique à des procédés semblables quand ils ne s'appliquent qu'à des personnages de fiction. Une étude qui part de principes arbitraires et ne les démontre que par l'exemple de types purement imaginaires n'est et ne peut être qu'une étude de fantaisie.

Une objection pourtant se pose : ces personnages irréels sans doute n'ont pas été inventés de toutes pièces. Ils doivent correspondre à des observations psychologiques ou physiologiques tirées des bons auteurs, et du

(1) Du 15 novembre 1907.

(2) *Le roman scientifique d'Emile Zola, la médecine et les Rougon Macquart*, Paris, J.-B. Baillière, 1907, 272. pp.

(1) E. Zola, *le Docteur Pascal*, p. 133.

(2) R. Dumesnil, *Flaubert, son hérédité, son milieu, sa méthode*, Paris, s. d.

moins conformes à l'opinion de savants psychiâtres ou anthropologistes. M. Zola qui soignait sa documentation avec les scrupules que l'on sait, a dû mettre ses héros en harmonie avec ses prémisses scientifiques.

Par malheur, il en faut bien rabattre. La fameuse documentation dont il se faisait gloire est exhumée de sources de valeur bien inégale, empruntée tantôt à Claude Bernard, qu'il n'entendait pas toujours, et à des manuels fort oubliés signés de Letourneau et de Prosper Lucas ; son texte se ressent de ces disparates ; on y trouve des plagiats enfantins, des phrases d'aide-mémoire médicaux transcrites avec des scrupules d'écolier et aussi des erreurs grossières de copiste inattentif ; un mélange de notions exactes empruntées aux bons auteurs et de préjugés de bonnes femmes, commun, lorsqu'ils se mêlent de parler médecine, chez tous ceux qui ne sont pas de la partie ; et qui considèrent et confondent le vrai et le faux, les routines démodées et les dogmes fondamentaux avec la candeur naïve, le défaut d'optique et l'outrecuidance convaincue dont faisait montre le préfet Worms-Clavelin lorsqu'il entre prenait M. l'abbé Guitrel sur les problèmes de la religion. Le Dr Pascal de Zola parle tantôt comme Cl. Bernard et tantôt comme feu Lucas. Le récit de telle cure de son confrère, le Dr Deberle, semble découpé dans les échos et nouvelles de quelque journaliste en veine de copie médicale. Ce brave docteur appelé auprès d'une fillette comateuse, se fait prier par la mère pour « oser employer les moyens violents », une « tentation désespérée qui pouvait ou tuer ou sauver son enfant : » Et ce n'est qu'en prenant son courage à deux mains qu'il envoie chercher douze sangsues ! pas même assez pour satisfaire le plus modéré des élèves de Broussais.

Il faut bien le constater avec M. Martineau : entre les mains de M. Zola, le roman expérimental a fait faillite, et il ne reste de cette prétention que des affirmations improuvées et solennelles, des extraits de dictionnaires de médecine, et quelques enfantillages techniques. En sorte qu'à tous les éloges qu'il aura mérités comme bon ouvrier de lettres, laborieux et fécond, comme évocateur puissant de l'âme des choses et des foules, on ne pourra point ajouter le seul qu'il eût ambitionné : le titre de romancier physiologiste. M. H. Massis qui a pu étudier et feuilleter ses manuscrits, pénétrer jusqu'aux sources de son inspiration et de ses renseignements, jusqu'à la genèse de ses conceptions, a condamné d'un mot toute cette science d'emprunt : M. Zola n'était « pas assez savant pour être sceptique. » Quant à M. Martineau, il lui décoche, pour finir, la plus grave injure que l'on puisse adresser à un promoteur du réalisme : « M. Zola, vous êtes un romantique ! »

Paul Delaunay.

***

Toussaint Le Canu, Apothicaire de l'Hôpital général (1).

Jacques-Louis-Toussaint Le Canu, fils de Louis sr du Taillis et de Magdeleine Louise Le Moigne, naquit le 8 novembre 1760 à Périers (Manche). Après avoir terminé ses études au collège de Coutances, il entra comme apprenti chez Nicolas Regnault, son compatriote. Le contrat d'apprentissage, dont l'auteur nous donne la reproduction intégrale, porte que « Nicolas Regnault s'est soumis envers ledit sieur Le Canu lui monstrer son état et profession d'apothicaire autant que ledit sieur Le Canu aura disposition et autant que ledit sieur Regnault de Premaresq aura à travailler de sa dite profession, et cependant le temps et espace de trois années a commencer comme de ce jour, parce que ledit sieur Le Canu de son costé s'est soumis et obligé travailler exactement, tant aux opérations et compositions qui se font ordinairement en particulier ou dans sa boutique pour le publicq, sans pouvoir discontinuer son apprentissage, et de payer en outre audit sieur de Premaresq, la somme de cent livres par chacun an à la fin de chaque année et qui sera toujours exigée. Encore, bien ledit sieur Le Canu voulust quitter ledit état pendant lequel temps, il sera tenu de se rendre assidu à la boutique et aux compositions qui se feront dans l'exercice de ladite profession et d'y travailler et aider à travailler lui-même autant qu'il sera en son pouvoir... »

Les trois années d'apprentissage une fois terminées, le maître donne à son élève un fort élogieux certificat, écrit dans la langue de Cicéron. — Il constate le 22 février 1781, que s'on apprenti est resté trois ans chez lui à faire de l'une et l'autre pharmacie (galénique et chimique), d'une façon très remarquable et que sa moralité est toujours restée parfaite. Muni d'une si belle attestation, notre jeune compagnon gagne Paris où il trouve une place rue Saint-Jacques, dans la pharmacie de Cozette.

Comme les autres étudiants de l'époque, il se met immédiatement à suivre les cours du Jardin du roi et du Collège de pharmacie. L'auteur reproduit les certificats que lui ont donné les célèbres chimistes Fourcroy et Berthollet au mois d'août 1785 et Le Sage en janvier 1786.

Pendant ce temps, il quittait Cozette et entrait le 25 avril 1785 à la Pitié, en qualité d'apothicaire, pour y rester jusqu'au 1er septembre 1788. Cette même année, grâce à ses capacités, à sa bonne conduite et à son exactitude à remplir ses devoirs, il était nommé par le bureau apothicaire en chef de l'Hôpital-général, qui comprenait la Salpêtrière, la Pitié et Bicêtre.

A cette époque, il suivait les cours de Darut et fréquentait le laboratoire de Parmentier. Ce dernier put

(1) Toussaint Le Canu, par *Jean Ambrosmi*, in-8°, 92 p. Beaugency, 1907.

par son influence, le faire nommer aux fonctions de Pharmacien-Major des Gardes-Suisses. Cette place fort enviée lui arrivait à un moment où il y avait plus de dangers que de profits à l'accepter. Le Canu s'en aperçut le 10 août 1792, lors de l'attaque des Tuileries. Il n'en fit pas moins tout son devoir. « Occupé, dit l'auteur, à panser les blessés, il n'avait quitté le lieu du combat que lorsqu'il fut blessé lui-même et qu'il eut la douleur de voir tomber à ses pieds ceux dont il venait de panser les blessures ; il ne dut son salut qu'à une circonstance fortuite ».

Après cette terrible journée, il fut prévenu qu'il venait d'être dénoncé. La nouvelle ne l'émut guère et il attendit sa comparution devant le Tribunal révolutionnaire. Là, il se contenta de dire aux juges qu'il était désolé d'avoir quitté son service de la Salpêtrière pour paraître à leur barre. Du reste, il savait le nom de la personne qui l'avait dénoncé, car il l'avait fait chasser de l'hospice peu de jours auparavant pour cause de vol. Ces explications furent sans doute suffisantes, car Le Canu obtint son acquittement.

Les apothicairies des hôpitaux ayant été supprimées en prairial an III, Demarchy fut chargé d'installer une pharmacie centrale dans le *Grand hospice de l'humanité*. Le Canu lui fut adjoint, mais s'occupa surtout de la fabrication du salpêtre. Cette occupation assez insalubre fut cause qu'il contracta un rhumatisme goutteux qui, malgré les soins de Pinel, le mit dans l'obligation d'abandonner la pharmacie hospitalière, après, toutefois, avoir obtenu le diplôme de pharmacien, en l'an III.

Toussaint Le Canu fondait en 1799, une officine près des Halles, dans la rue du Marché-aux-Poirées et peu après épousait Marie-Thérèse Delondre. A partir de cette époque sa vie devenait celle de tous ses confrères. Il sut acquérir une grande clientèle, grâce à sa loyauté et à son dévouement pour les malades.

En 1829, son fils René épousait la fille de son confrère Jacques Labarraque et peu après devenait possesseur de sa pharmacie. Il ne la garda que peu d'années car il dut la vendre à la suite du concours qui le fit nommer professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

Toussaint Le Canu ne put jouir que peu d'années d'un repos qu'il avait bien mérité. Il s'éteignit, perclu de rhumatismes et de douleurs, le 27 novembre 1833, à l'âge de 73 ans.

Cette étude, accompagnée de nombreux documents, est intéressante au point de vue de la vie d'un apothicaire des hôpitaux de Paris pendant la Révolution. Cette période de notre histoire pharmaceutique, pour n'être point très éloignée, n'en est pas moins pour cela mieux connue. Pendant cette époque troublée, les pharmaciens furent appelés à jouer bien des rôles en dehors de leur profession. Quelques-uns devinrent des chimistes et d'autres furent tout simplement nommés chirurgiens aux armées, sous le nom générique et mal défini d'officiers de santé.

Il y aurait un grand intérêt à savoir comment ils surent s'acquitter de ces tâches multiples auxquelles ils étaient plus ou moins bien préparés.

P. R.

***

A propos d'un livre de M. Albert Robin sur les « ferments métalliques »

—

Dans la communication qu'il a faite récemment au Congrès de Médecine, dont la *France Médicale* a reproduit la dernière partie et qui mettait au point l'état actuel de la question des métaux colloïdaux, M. Iscovesco, rappelant les travaux publiés par MM. Albert Robin et Bardet sur l'emploi des métaux colloïdaux obtenus suivant la méthode de Brédig et non stabilisés, s'exprimait ainsi :

« Ces recherches ont été discutées tout récemment encore par Ascoli et Izar dans une étude physiologique parue dans la *Biochemische Zeitschrift* de Nürnberg, vol. 5, page 394. Ils ont soutenu, appuyés par des expériences faites sur l'homme, que l'emploi de métaux colloïdes électriques non stabilisés est absolument inactif.

« Dans une série de travaux parus dans le *Giornale della R. Accademia di Medicina di Tornio*, 1907, Foa arrive aux mêmes conclusions et considère ces métaux non stabilisés comme absolument inactifs. Moi-même j'ai montré dans une série d'expériences publiées dans une note présentée à la Société de Biologie en juillet de cette année même, que le sérum sanguin précipite instantanément les métaux électriques non stabilisés, alors que, au contraire, ils ne précipitent pas du tout, ou seulement au bout de 25 ou 48 heures, lorsqu'ils ont été préalablement stabilisés : ceci explique donc pour quelle raison les métaux non stabilisés n'agissent pas... »

Ces lignes qui n'étaient en somme que l'exposé très exact des résultats cliniques obtenus et publiés en si grand nombre, depuis un an, par ceux qui ont employé, soit au point de vue chirurgical, soit au point de vue médical les métaux colloïdaux électriques à petits grains, isotoniques et stabilisés, depuis Chirié et David contre les abcès du sein, jusqu'à Etienne contre les broncho-pneumonies des vieillards, — ces lignes n'ont pas été du goût de tout le monde.

Déjà, à diverses reprises, le traitement par les solutions colloïdales isotoniques et stabilisées avaient provoqué de la part de M. Bardet, une série de critiques qui étaient d'autant moins négligeables que M. Bardet fut, comme chacun le sait, le collaborateur de M. Albert Robin dans les recherches entreprises par ce dernier sur la valeur thérapeutique des métaux colloïdaux obtenus selon la méthode de Bredig. Cette fois, c'est

M. Albert Robin lui-même qui prend la parole, et c'est par un volume de 250 pages qu'il accentue et précise l'attaque contre les métaux colloïdaux électriques, isotoniques et stabilisés (1).

C'est à la page 20 que, s'il le veut bien, nous conduirons le lecteur pour lui faire juger immédiatement avec quelle vigueur M. Albert Robin résume et son opinion et ses critiques :

« Il est nécessaire d'appeler tout particulièrement l'attention des médecins sur l'impossibilité d'utiliser avec profit dans la pratique des solutions métalliques, dites stabilisées avec un colloïde organique, stérilisées à température convenable, et additionnées de chlorure de sodium ou de sels destinés à les rendre isotoniques. En effet, il existe dans le commerce des préparations ainsi obtenues et qui ne peuvent que donner des insuccès ou des résultats incomplets, et discréditer des agents thérapeutiques de la plus haute valeur. Dans une série d'articles M. Iscovesco soutient que ces dilutions dénommées *solutions électriques à petits grains* étaient les seules dont on pouvait attendre de bons effets. Or, j'affirme que ces solutions ne m'ont guère donné que des résultants discordants et incertains, et qu'elles ne provoquent pas les réactions bio-chimiques que j'obtiens régulièrement avec les solutions de Bredig pures, non stabilisées, non chauffées et surtout non isotoniques.

« Je viens de dire qu'en chauffant les solutions de Bredig pour les stériliser on les tue. J'ajoute que l'addition de sels en quantité minime, et, à plus forte raison, en quantité suffisante pour rendre le liquide isotonique leur fait perdre leurs propriétés thérapeutiques. L'addition d'un stabilisant agglutine les particules métalliques, comme l'a montré G. Bardet, et ne leur donne qu'une apparence de conservation. Enfin les solutions dites à petits grains employées par M. Iscovesco, et que j'ai pu examiner, se trouvent précisément contenir des grains plus gros que la solution de Bredig pure et bien préparés.

« En réalité, l'addition d'un stabilisant, l'isotonisation et la stérilisation qui ont pour but de permettre la conservation et la plus facile administration des solutions métalliques n'ont pour conséquence que de diminuer ou d'éteindre leur activité. Donc, si l'on veut obtenir les effets que je décrirai plus loin, il faut s'en tenir aux solutions de Bredig pures et fraîchement préparées. »

On vient de voir avec quelle netteté l'opinion de M. Albert Robin est ici exprimée; il nous reste à examiner si cette opinion, qui est en somme le « leit motiv » de son livre, n'est en contradiction ni avec l'auteur lui-même ni avec les faits.

***

Les critiques de M. Albert Robin sont-elles d'accord avec les faits, et dans quelles limites les solutions colloïdales à petits grains en sont-elles justiciables ?

« Je viens de dire qu'en chauffant les solutions de Bredig pour les stériliser on les tue (Robin). » Tel est un des reproches de M. Albert Robin : aussi, pour éviter de le mériter, les solutions colloïdales sont-elles préparées aseptiquement, c'est-à-dire stérilisées au courant même de leur préparation.

« J'ajoute que l'addition de sels en quantité minime, et à plus forte raison en quantité suffisante pour rendre le liquide isotonique, leur fait perdre leurs propriétés thérapeutiques (Robin). »

Ceci serait exact si l'addition d'un sel se faisait à un colloïde *non stabilisé;* mais dans les solutions dont il s'agit la stabilisation précède l'isotonisation et la stabilisation a précisément pour but de préserver le colloïde de l'action destructrice des électrolytes.

« L'addition d'un stabilisant agglutine les particules métalliques, comme l'a montré G. Bardet, et ne leur donne qu'une apparence de conservation. Enfin les solutions dites à petits grains employées par M. Iscovesco, et que j'ai pu examiner, se trouvent précisément contenir des grains plus gros que la solution de Bredig pure et bien préparée (Robin). »

Nous croyons que M. Robin a été victime d'une grosse erreur d'interprétation. Or, deux points sont incontestables : 1° les solutions colloïdales métalliques précipitent lorsque leurs grains se sont agglutinés et ont atteint un diamètre supérieur à 0.25 ; 2° les solutions stabilisées précipitent très difficilement. D'où la conclusion évidente que la non-précipitation des solutions stabilisées prouve que les grains n'ont pas augmenté de volume.

Mais les gros grains vus par M. Robin ? Nous y voici. Les solutions colloïdales dont parle M. Iscovesco et dont se sont servis les cliniciens dont il a énuméré les travaux, ont été examinées récemment au cours des séances d'ultra-microscopie auxquelles Zeiss d'Iéna avait convié les savants, et qui étaient dirigées par M. Sudentoft, l'inventeur, avec Zigsmundi de la méthode ultra-microscopique. Or il y a été démontré que ces solutions contenaient des grains d'un très faible diamètre. Mais si on examine à l'ultra-microscope une solution colloïdale stabilisée on voit quelquefois des particules qui paraissent d'un diamètre beaucoup plus grand que celui des granules colloïdaux. Il s'agit là de particules du stabilisant qui ont échappé à la filtration, et il suffit de supprimer l'éclairage latéral et de procéder à un examen microscopique direct pour se convaincre que ces grains n'ont rien à faire avec les granules colloïdaux.

Mais, d'ailleurs, ces gros grains que M. Robin reproche aux solutions colloïdales, et qui n'y existent pas, comme nous venons de le montrer, où les retrouvons-nous? Mais dans les solutions de Bredig non stabilisées, ainsi que M. Robin nous le déclare lui-même à la page 31.

(1) Les Ferments métalliques et leur emploi en thérapeutique, par *Albert Robin,* Paris Rueff, 1907.

Il y écrit : « Ce pouvoir, dit Bardet, (il s'agit de l'action oxydo-réductrice des solutions) ne doit être considéré que comme une indication momentanée, et il va baissant peu à peu pendant que la solution *se modifie lentement par augmentation du volume des grains... Cependant, il est à remarquer que l'on aurait tort de vouloir attacher une valeur absolue à cette notion car une solution peut rester sensiblement aussi active après que le dépôt a commencé à se faire. Cette activité, en effet, semble dépendre, comme G. Bardet l'a indiqué, de la petitesse et de la mobilité des particules, beaucoup plus que de leur nombre* ».

Ce n'était vraiment pas la peine de reprocher aux solutions colloïdales à petits grains une précipitation qui n'y existe pas, pour dire ensuite que cette précipitation ne signifie rien quand il s'agit des solutions de Bredig où, là, incontestablement elle existe.

D'ailleurs M. Albert Robin insiste comme à plaisir sur ce dernier point :

« Les dernières solutions d'argent qui nous ont été données par M. E. de Laire, solutions préparées dans les conditions les plus rigoureuses de propreté chimique, présentent des particules d'une finesse que G. Bardet n'avait pas constaté ; quand elles déposent, le dépôt est d'une finesse remarquable, et ce dépôt est adhérent au verre, et si fin que, par agitation, il semble se redissoudre (ce qui n'est probablement qu'une simple apparence). *Je n'aurais aucune crainte en me servant de semblables solutions, car l'activité dure tant que le liquide reste coloré, et l'introduction dans les tissus d'aussi petites quantités de corpuscules solides d'aussi fines dimensions, ne me paraît avoir aucun inconvénient* ».

Et imperturbablement M. Robin continue :

« G. Bardet a pu examiner à la Sorbonne dans le laboratoire de M. Dongier, des solutions d'argent datant de plus d'une année ; ces solutions sont fort peu colorées ; elles étaient restées dans le laboratoire sans qu'on eût pris aucune précaution particulière pour les conserver ; *le fond de la bouteille était tapissé par un abondant dépôt métallique, et cependant l'examen à l'ultra-microscope dénotait la présence de particules très fines encore très actives*, ET L'ACTION CATALYTIQUE AVAIT PERSISTÉ. »

Et c'est avec un véritable étonnement qu'on se reporte après avoir lu ces lignes, aux critiques irritées et dédaigneuses dont M. Robin avait gratifié, quelques pages plus haut, le prétendu dépôt produit par les solutions colloïdales dont s'était servi M. Iscovesco.

M. Albert Robin, dans le feu de la discussion, en serait-il arrivé à se contredire ? Nous le craignons, et cela avec d'autant plus de raison que nous allons le voir, dix pages plus loin (pages 42 et 43), être repris de ces appréhensions douloureuses qu'avait provoquées chez lui la présence — même hypothétique — des précipités. Il écrit en effet :

« D'autre part, elles (ces solutions) ne se conservent actives que pendant un temps relativement court, puisque même en ampoules, elles laissent plus ou moins lentement déposer le précipité métallique. On ne saurait donc trop recommander de contrôler l'activité de la solution qu'on emploie, par un essai sur l'eau oxygénée ou le pyrogallol ».

Ces contradictions que l'on constate dans la dialectique de M. Robin à propos de la signification tantôt importante et tantôt négligeable du précipité qu'on constate ou qu'on ne constate pas dans les solutions colloïdales, ces contradictions nous allons les retrouver dans ses critiques sur le rôle d'un stabilisant. Le lecteur n'a pas oublié qu'en parlant des solutions colloïdales à petits grains, isotoniques et stabilisées, M. Robin écrivait : « En réalité l'addition d'un stabilisant, l'isotonisation et la stérilisation qui ont pour but de permettre la conservation et la plus facile administration des solutions métalliques, n'ont pour conséquence que de diminuer ou d'éteindre leur activité ».

Cela est écrit à la page 21 ; ce qui ne nous empêche pas de lire à la page 25, au cours de la description des procédés permettant d'obtenir des ferments métalliques, les lignes suivantes :

« *Parmi ces procédés, les uns consistent à précipiter une solution faible d'un sel métallique par un alcali,* EN PRÉSENCE D'UN COLLOIDE TEL QUE LA GOMME, L'ALBUMINE, LA GÉLATINE, etc... — Trillat a constaté que le précipité se redissout en quelques heures et fournit une solution douée de remarquables propriétés oxydo-réductrices. C'est par ce moyen qu'ont été obtenus, par exemple, les solutions manganésiennes que nous avons appliquées, comme on le verra tout à l'heure, au traitement de quelques maladies infectieuses. »

D'ailleurs, nous trouverons à la page 41, en d'excellents termes, l'appréciation du rôle heureux joué par l'adjonction de colloïdes stabilisants :

« L'action favorisante de l'albumine tient donc à ce que celle-ci, empêchant la précipitation du métal, le maintient dans un état colloïdal éminemment favorable à son activité. Les solutions organo-métalliques à base de manganèse, préparées suivant le procédé de A. Trillat, en unissant le métal à une matière albuminoïde ou à certains colloïdes, en présence d'un alcali, présente donc des propriétés qui les rapprochent des solutions oxydasiques d'origine vitale ».

***

Nous bornerons là la critique du livre de M. Albert Robin ; nous croyons en avoir assez dit pour montrer que l'auteur n'a pas mis à coordonner les divers arguments de son étude le soin qu'on était en droit d'attendre de lui. Il semble que ce défaut soit dû à une sorte d'irritation, peut-être inconsciente, qui le pousse à

dénigrer presque systématiquement toute une catégorie de moyens thérapeutiques qui auraient dû, bien au contraire, attirer sa bienveillante attention, étant donné surtout le rôle joué par lui dans l'évolution de la théorie scientifique sur laquelle s'appuie l'élaboration de ces moyens.

Cette impression, nous en demandons pardon à M. le Professeur Robin, nous avouons l'avoir très nette; non seulement par ce que nous avons dit plus haut, mais encore de ce fait que nous avons cherché en vain dans le livre de M. Albert Robin, sinon une réfutation, tout au moins une réponse aux travaux d'Ascoli et d'Izar, particulièrement défavorables à la cause de la non-stabilisation. De même, nous nous demandons pourquoi M. Albert Robin qui a tiré parti, à juste titre, dans son argumentation en faveur des ferments métalliques, des travaux de Charrin, de Monnier-Vinard et Chirié, de Mlle Cernovodeanu et Henry, paraît avoir oublié que ces expériences ont été faites avec de l'argent colloïdal électrique stabilisé, de même que les observations de Chirié et David concernant quatre cas de guérison d'abcès du sein (page 223).

Pourquoi, enfin, avoir passé sous silence les deux séries d'observations publiées par M. Carrieu, de Montpellier, et par M. Etienne, de Nancy? Nous avons de bonnes raisons de croire que M. Robin ne les ignorait pas.

Il règne, en somme — et le lecteur s'en apercevra aisément — d'un bout à l'autre de ce volume, une sorte de parti pris qui déconcerte et qui fait qu'on ferme le livre en gardant dans l'esprit comme une interrogation troublante à laquelle la raison, un peu interloquée, n'arrive pas à répondre de satisfaisante façon.

A. P.

La Revue

ANTOINE DUBOIS SOUS LA RESTAURATION

Nous donnons ici un des chapitres les plus intéressants de la thèse de M. Dupic, dont il est parlé plus haut par M. Paul Delaunay.

Les procès-verbaux de l'Assemblée des professeurs sont tout à fait insuffisants à raconter l'histoire de la Faculté. On connaîtrait bien mal les événements si complexes du début du siècle dernier si l'on se bornait à leur lecture.

A ses réunions, la Faculté ne faisait pas de politique: elle en ressentait cependant les violents contrecoups et jamais peut-être ils n'eurent autant d'influence sur ses destinées. On lui doit cette justice qu'elle eut pour tous les régimes une même déférence, également éloignée de la flatterie et de l'opposition.

Sous l'Empire, c'est à peine si nous trouvons dans les procès-verbaux une ou deux fois le nom de l'empereur: Le buste de S. M. l'empereur acquis par l'École, ayant été placé dans la salle d'assemblée des professeurs, elle arrête qu'il en sera fait mention dans le procès-verbal en témoignage du respect et des sentiments d'amour et de reconnaissance qu'elle voue (*sic*) au chef de l'État (1). C'est là l'unique marque d'adulation.

Les plus grands événements se déroulent sans que la Faculté semble y prendre garde. Le 21 octobre 1813, en entrant en séance, les professeurs apprennent le désastre de Leipsig. On délibère sur les objets habituels. Puis l'on décide d'équiper les trois chevaux que l'on vient d'offrir à l'armée. Cela nécessitera une retenue de 24 fr. 95 sur le traitement de chaque professeur.

De la campagne de France, pas un mot, sauf quelques décisions de détail imposées par les circonstances. Rien de la capitulation de Paris.

Mais, dès le 14 avril 1814, huit jours après l'abdication de Fontainebleau, tous les professeurs « spontanément réunis » donnent leur adhésion aux actes du gouvernement. Ils signent une adresse à l'occasion « du retour en France de la famille auguste de leur ancien souverain ». Elle est portée par le doyen, le secrétaire, auquel est adjoint M. Pelletan.

Aux Cent-Jours, on se presse moins encore. Les professeurs ont plus à perdre qu'à gagner de la guerre inévitable, et leur adhésion est lente. Trois lettres successives (1) réclament au doyen le serment obligatoire. Le 18 mai, Percy et Desgenettes partent pour l'armée. Il en est fait mention sans réflexions.

Au nouveau bouleversement qui suit Waterloo, la Faculté attend un mois avant de présenter au Gouvernement restauré l'expression de son dévouement (2). Elle ne montre pas d'empressement, cela est certain, mais encore moins d'hostilité.

Les professeurs, pour la plupart ne sont pas royalistes, mais, après les effroyables catastrophes des années précédentes, ils aspirent comme tout le monde au calme d'un règne tranquille. Si leurs préférences ne sont pas pour la Monarchie, du moins ils l'acceptent sans arrière-pensée et sont prêts à la servir loyalement.

Parmi les élèves, il y a bien quelques cris séditieux, des placards offensants, un drapeau tricolore que l'on déploie un jour dans l'amphithéâtre (3). Mais tout cela n'est pas bien grave et un gouvernement habile pourrait facilement l'ignorer.

Au lieu de cela, lettres sur lettres viennent ordonner au doyen de surveiller les élèves, de désigner les opposants, d'empêcher les réunions. Le préfet de police, comte Anglés, souligne sans cesse et aggrave l'opposition des étudiants (4).

(1) *Comptes rendus de l'assemblée des professeurs*, 29 messidor an XIII.

(1) *Archives de la Faculté.* Lettres du ministre de l'Instruction publique adressées au doyen les 3 et 20 avril et 5 mai 1815.

(2) *Procès-verbaux de l'assemblée des professeurs.*

(3) Cet incident, qui eut lieu pendant un examen et malgré les professeurs, occasionna bien quelques troubles, mais il fut aggravé par la polémique qui suivit: ainsi le Mémoire en réponse à un écrit anonyme. — Non signé lui-même et probablement du doyen Leroux. Bibliothèque hist. de la V. de P., n° 5571, 26 pages.

(4) *Chronique médicale*, 1906, page 15.

On exige un nouveau serment des professeurs, on surveille leur conduite politique. Les journaux officieux attaquent les fidèles de l'Empire.

De minimes incidents augmentent la défiance réciproque. Petit à petit les relations se tendent entre le gouvernement et la Faculté. Le corps professoral fait de très notables efforts pour rester neutre dans les rancunes de la Terreur Blanche. Peine perdue. Déjà si l'on n'est pas violemment avec le gouvernement restauré, on est attaqué par les « ultra ».

Le roi Louis XVIII heureusement est moins royaliste que son entourage. Il est plus habile. Il connaît la force des mots et l'influence de la manière. Il a l'expérience des hommes et des révolutions ; son tact éloigne les crises inévitables. Mais sa situation est terriblement embarrassée.

Tous conspirent contre lui : les jacobins qui le craignent, les bonapartistes qui le bafouent, les orléanistes qui se groupent déjà, les royalistes qui le taxent d'ingratitude.

Les partis sont tellement tranchés qu'entre eux il n'y a pas de juste milieu. Le roi s'appuie tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, et ne pouvant compter sur personne, il montre un jour sa clémence et le lendemain sa colère.

De là les oscillations constantes de sa politique. Ses sujets eux-mêmes ne sont pas plus fermes dans leurs opinions. Tel ministre a servi tous les gouvernements, tel autre les a tous trahis, et dans l'instabilité perpétuelle des régimes les caractères les plus droits ne savent où aller.

Dubois qui fut bonapartiste regrette l'Empire et c'est sa seule conviction. Il hésite sur sa conduite politique. Son esprit plébéien, ses rancunes de vieux Cordelier, sa fidélité à l'Empire, l'éloignent du trône. Son respect de l'autorité, son amour de l'ordre, son intérêt aussi le rapprochent des Tuileries. Pendant la Restauration, il reste indécis, guidé par la circonstance présente, le dernier incident ou les dispositions de la Cour. Quinze ans, dans les variations de la politique, sa vie officielle est une suite, un mélange plutôt de disgrâces et de faveurs. On l'éloigne, on le consulte, on le décore, on le révoque, on le rappelle, et tout cela sans cause, sans but et d'une façon qui serait incompréhensible si nous ne connaissions ses propres hésitations et la situation précaire de la Monarchie.

***

Au moment de la Terreur Blanche, la Faculté put éviter tout incident et l'on ne révoqua aucun professeur. Dubois garda donc sa chaire de clinique chirurgicale et resta professeur d'accouchement à l'Ecole des Sages-Femmes.

Mais les fonctions honorifiques dont beaucoup de professeurs avaient été revêtus sous l'Empire, furent supprimées ainsi que les traitements qui les accompagnaient. C'était là un grave sujet de mécontentement mais dont personne ne se plaignit ouvertement.

Pendant quelques mois, Dubois ne garda en fait de distinction, absolument que son titre de baron.

Les décorations de la Légion d'honneur avaient été momentanément supprimées. Elles furent rendues petit à petit. Le 16 décembre 1817, Dubois reçut la croix de Chevalier que déjà Napoléon lui avait donnée. Ce n'était donc pour lui qu'une restitution et cela changeait seulement l'effigie et le brevet, pour lequel une retenue de 10 francs était faite « pour frais de confection ».

Plus tard, en 1819, le 28 décembre, il fut Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Cet ordre, fort ancien, datait de Louis XI, mais il avait été remis en honneur en novembre 1816, pour servir de monnaie à l'Ordre du Saint-Esprit, destiné lui-même à concurrencer la Légion d'Honneur.

L'Ordre de Saint-Michel devait être donné « à des Français qui se distinguent dans les lettres, les sciences et les arts », il était donc fort analogue aux décorations académiques actuelles. Malgré l'éclat des réunions de l'Ordre et la magnificence des insignes (1), la distinction resta peu recherchée.

Pour faire véritablement partie de l'Ordre et en porter la croix, il fallait, en réunion solennelle, le jour de la Saint-Michel, prêter un serment de fidélité au roi. Dubois n'eut pas le temps d'assister à la réunion, la premiere année. L'année suivante, il fut absent de Paris. La troisième il était malade. C'est seulement huit ans après sa nomination, le 29 septembre 1827, qu'il put prêter le serment exigé. Du reste il n'était pas le seul Chevalier *in partibus*. Dans le même cas étaient Vauquelin, Richerand, Pariset et vingt autres savants décorés malgré eux.

En principe, le gouvernement de la Restauration était favorable aux savants, il faisait plus que les décorer, et maintes fois, il favorisa utilement les progrès des sciences. Ce qu'il combattait, c'étaient les idées libérales que l'on affectait alors d'appeler le progrès et que l'on mettait hypocritement sous le couvert de la science.

Le roi Louis XVIII créa plusieurs institutions véritablement utiles. Dès son retour, en 1814, il avait fait étudier l'idée d'un groupement des médecins les plus réputés. Le projet n'aboutit pas, mais en 1820, le roi fonda l'Académie de Médecine.

A vrai dire, il ne s'agissait pas tout à fait d'une fondation mais plutôt d'une restauration, puisqu'il avait existé une et même deux Académies sous l'ancien régime : la Société Royale de Médecine et l'Académie de Chirurgie. Elles avaient été détruites par un décret de la Convention mais s'étaient bientôt fusionnées et réformées.

Pendant longtemps, il exista même deux groupements parallèles : la Société de Médecine et la Société de l'Ecole de Médecine.

La Société de Médecine, dont l'histoire a été faite par son secrétaire Sedillot dans un livre devenu rare (2), était la plus vivante de ces sociétés. Elle s'était créée pour ainsi dire spontanément vers la fin de 1795, par la réunion des membres des anciennes sociétés et sans que l'on puisse dire au juste à qui revient l'initiative du groupement. La première réunion régulière eut lieu le 22 mars 1796.

Le nombre des membres était fixé à 100, mais, dès la première réunion il y en eut 120, parmi lesquels Andry, Baudelocque, Cadet de Vaux, Chaussier, Portal, Sue, Vauquelin, etc. Dubois en fit partie dès le début.

(1) « La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes émaillées de blanc, cantonnées de quatre fleurs de lis d'or chargées en cœur d'un saint Michel foulant aux pieds le dragon le tout de couleur naturelle. Les Chevaliers portent sur leur veste un grand ruban de soie noire, moirée, passée de l'épaule droite au côté gauche, auquel est attachée la croix de l'Ordre. » (*Ordres royaux*, brochure in-8, 26 pages, Paris, 1827, chez Guyot.)

(2) *Histoire de la Société de médecine*, par Sedillot, in-8, 114 pages, Paris, 1817. Bibliothèque de la Faculté de Médecine, n° 90,046. C'est là que nous avons puisé tous les renseignements qui suivent.

La Société s'appela d'abord Société de Santé. Dans la séance du 15 février 1797, elle adopta définitivement le nom de Société de Médecine « comme plus correct et convenant mieux à la nature de ses travaux ».

Le but de la Société était de « rassembler les connaissances éparses, de recueillir de nouvelles découvertes, d'éclairer et de fixer les nouvelles doctrines en soumettant les faits à l'analyse et à la discussion ».

Les réunions avaient lieu à l'Hôtel de Ville et furent toujours fort intéressantes. Les comptes rendus en furent toujours exactement publiés et forment un ensemble de 60 volumes.

Par contre, la Société de l'Ecole de Médecine, organe officiel créé par un arrêté du 18 fructidor an VIII (5 septembre 1800) était terne et inactive. Cette assemblée était formée uniquement de certains professeurs de la Faculté désignés à cet effet. C'était plutôt une sorte de Comité consultatif d'Hygiène et de Médecine légale auquel le pouvoir faisait appel mais qui n'avait pas d'ardeur scientifique. Son bulletin qui constitua sept volumes en huit ans semble étranger au grand mouvement d'idées qui agitait alors les esprits (1).

Elle tenait ses réunions dans les mêmes locaux que l'Assemblée des professeurs, et les comptes-rendus de celle-ci parlent de temps à autre des questions qui y furent agitées. Dubois présenta une tumeur du cou, un bec de lièvre opéré, un monstre double et fit quelques rapports. Mais petit à petit, la Société de l'Ecole de Médecine tomba dans l'oubli, et nous ne savons pas si elle se réunissait encore, du moins dans son but primitif, lorsque ses membres devinrent académiciens.

L'Académie de Médecine (2) fut créée par ordonnance du 20 décembre 1820. Les considérants étaient presque exactement copiés sur ceux qu'avait rédigés Vicq d'Azyr en 1776 pour la création de la Société Royale de Médecine : répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique, les épidémies, les épizooties, les remèdes nouveaux, etc.

Une seconde ordonnance, du 27 décembre 1820, nomma une partie des membres. Il devait y avoir 85 titulaires, mais tous ne furent pas nommés de suite. Dubois qui faisait partie des deux sociétés préexistantes fut nécessairement de la première promotion. Il semble du reste que le pouvoir n'ait point apporté de partialité : ainsi furent nommés Chaussier, Yvan, Beclard, qui n'étaient certes pas choisis pour leur royalisme. Les places vacantes furent pourvues au début de février 1821 et les choix furent également excellents. Cependant Larrey ne fut nommé que plus tard, après la mort de Hallé, le 16 avril 1823.

L'Académie était, au début, partagée en trois sections tout à fait indépendantes : celle de médecine, qui avait 45 membres, celle de chirurgie, avec 25, et celle de pharmacie avec 15.

C'est seulement après des tentatives de schisme — imputables à Richerand — entre les sections de médecine et de chirurgie qu'une ordonnance du 28 octobre 1829 ramena à 60 le nombre des membres de l'Académie. Ceux-ci furent divisés en onze sections délibérant en réunions plénières.

(1) Dr Triaire, *Récamier et ses contemporains.*

(2) Un abrégé de l'histoire de l'Académie est fait dans l'*Annuaire* pour 1848. C'est là que nous avons pris les renseignements qui suivent.

Les séances de la section de chirurgie étaient consacrées aux discussions des questions proposées le plus souvent par les membres eux-mêmes. Dubois prenait souvent la parole, et grâce à son énorme expérience, ses conclusions faisaient autorité. Il fit plusieurs communications et surtout des présentations de malades. Notamment, un hémiplégique par enfoncement du temporal, guéri par une large trépanation (séance du 27 mars 1823), une femme très rachitique enceinte de sept mois, et qui subit peu après l'opération césarienne (15 janvier 1824) (1), un fœtus resté sept ans dans le sein de sa mère, dans une poche à côté de l'utérus. Il était transformé en une matière adipocireuse analogue au gras de cadavre (11 mars 1824). Dubois fit en outre plusieurs rapports sur les procédés de Civiale pour la lithotritie et ses querelles avec Leroy pour la priorité de l'invention (1824 et 25, *passim*).

En entrant à l'Académie, Dubois avait 65 ans, il avait fourni déjà une longue carrière et jouissait d'une autorité considérable. Aussi fut-il presque constamment dans les dignitaires de l'assemblée.

Les fonctions présidentielles étaient données à l'élection, sauf la présidence d'honneur, réservée au premier médecin du roi, à ce moment Portal. Il y avait un président et un vice-président annuels pour les assemblées générales trimestrielles et chaque section avait en outre son bureau particulier.

Dubois fut vice-président de la section de chirurgie, la première et la seconde année. Distel, chirurgien du roi, était le président. En 1823 et 24, il devint le président suppléé par Deneux la première année seulement. En 1827, il fut le président annuel des assemblées générales, il en fut encore le vice-président en 1830 et 31. Mais après 1832, vieux, malade et retiré de tout, il ne fit plus partie des bureaux et cessa même de venir à l'Académie.

Après sa mort, il fut remplacé, le 10 août 1838, par Lecanu, mais c'est seulement le 11 décembre 1849 que Frédéric Dubois (d'Amiens) prononça le magnifique éloge où nous avons souvent puisé nos documents.

Longtemps avant de quitter l'Académie, Ant. Dubois avait eu la joie d'y voir entrer son fils Paul, associé dès le 16 avril 1823, son élève et ami Ribbes, ses gendres Béclard, Ferrus, Cadet de Gassicourt et Richard, tous recommandés par leurs talents et leurs travaux scientifiques.

***

Depuis la fin de l'Empire, Dubois n'allait plus aux Tuileries, où ne l'appelait aucun service. Deneux était maintenant l'accoucheur royal, bien qu'il n'eût encore aucun poste officiel. Un événement des plus malheureux vint mettre l'accoucheur de l'impératrice en relations avec la famille royale.

Dans la soirée du 13 février 1820, vers 10 h. 50, le duc de Berry fut frappé d'un coup de poignard. Il sortait à cet instant de l'Opéra situé rue Rameau.

Aussitôt, on s'empresse, on court, on cherche un médecin, on ne parvient à rencontrer ni M. Tartra ni M. Dausse, chirurgiens honoraires et de fondation pour le service du

(1) Paul Dubois a donné l'observation de cette malade qui mourut ainsi que son enfant, peu de jours après l'opération (*Archives de Médecine*, t. IV, page 475).

théâtre (1). On appelle au plus vite le Dr Drogart, qui demeurait précisément dans la rue Rameau (2) et arrive de suite.

Le prince avait une plaie pénétrante de la partie supérieure latérale droite de la poitrine, qui saignait peu mais on pouvait redouter une hémorragie interne. Cependant M. Drogart saigne le blessé au bras, puis à l'autre bras, puis comme ces deux saignées n'ont donné que quelques grammes de sang, il le saigne au pied (3).

A 11 h. 1/2, Bougon, le chirurgien ordinaire du prince, vient le soigner et n'hésite pas à sucer la plaie que l'on croyait empoisonnée Il fait donner un bain de pieds et poser des sangsues. Dupuytren, que le duc de Maillé est allé chercher, arrive à son tour. Le célèbre chirurgien songe à lier le vaisseau qui saigne, il débride la plaie, y introduit le doigt, mais ne trouvant point l'origine du sang, il interrompt son opération.

A 2 heures du matin, arrivent Dubois et Roux, « dont les noms dispensent de vanter les mérites ». « Tous les chirurgiens se réunissaient autour de lui (Dubois) pour le consulter (4). » Il fait enlever les sangsues. « Au lieu de tirer du sang, j'en mettrais si je le pouvais », dit-il (5).

Aussitôt, une nouvelle consultation a lieu. C'est la seconde de la soirée. Le pouls baisse de plus en plus, le blessé est horriblement pâle, il respire à peine. Il est évident que tous les traitements sont inutiles. On repousse les révulsifs, les sangsues, la saignée. On décide « qu'on observerait avec attention les symptômes du mal ».

Le roi que l'on a réveillé arrive fort alarmé. Voulant une réponse immédiate et devant le prince, il s'adresse en latin à Dupuytren. Celui-ci ne répond pas. « Ce n'est point qu'il n'eut point assez de latin pour comprendre une phrase mais répondre précisément, sans indiscrétion ni solécisme, c'était là le point difficile. Ce fut Antoine Dubois, qui répondit avec ce laconisme et cette justesse qui furent comme le cachet de toute sa vie (6). »

— « Superestne spes aliqua salutis ? avait dit le roi.

— Necem sine solutum (7) » répondit Dubois.

La réponse était exacte et précise, peut-être était-elle un peu brusque.

A l'entrée du roi, Dubois très chauve avait retiré la petite calotte de soie noire qu'il portait constamment (8). Il la remit et s'approcha du lit. « Quelle est cette personne, dit le prince, avec un mouvement d'effroi très marqué. On la lui nomma. Il détourna son regard et se tut. »

Comme on était en hiver et que, vers le matin, plus de dix médecins entouraient le blessé, Dubois s'en fut auprès du feu, s'assit et se chauffa. Très certainement, son attitude à ce moment n'était pas d'un calme affecté. Devant cette agonie d'un prince jeune, brillant, l'espoir de sa famille, Dubois était certainement attristé. Mais n'étant pas courtisan, il ne crut pas nécessaire de manifester sa douleur par des lamentations et des cris et cela fut remarqué de la duchesse de Berry qui ne devait point l'oublier (1).

Active, entreprenante, courageuse et bientôt mère de l'héritier du trône, la duchesse de Berry avait sur le gouvernement une influence considérable. Elle dirigeait le roi, et seule imposait ses volontés aux familiers de la Cour. Après l'assassinat de son mari, elle eut une haine terrible pour les idées libérales et les pourchassa partout. La tolérance qui avait suivi la Terreur blanche fit place de nouveau à la répression impitoyable. La Faculté elle-même se ressentit de la nouvelle orientation, qui ne fut pas étrangère à sa fermeture.

Quant à Dubois, maintes circonstances lui prouvèrent l'hostilité persistante de la duchesse et près de quinze ans plus tard, déchue, emprisonnée, trahie, elle disait encore : « Oh ne me parlez pas de Dubois ! Je l'ai en horreur depuis un jour bien malheureux pour moi. Je ne lui ai jamais pardonné sa froideur, son insouciance (1)... »

A. Dupic.

(A suivre.)

(1) Dr Cabanes, *Les indiscrétions de l'histoire*. 3e série, p. 869.

(2) Hapdé, *Relation historique des événements de la nuit du 13 février*, Paris, 1820, chez Dentu, in-8°, 16 pages.

(3) Dr Cabanès, *loc. cit.*, p. 873.

(4) Hapdé, *loc. cit.* Nous ne savons point qui avait appelé ces chirurgiens. Il est possible que, dans l'affolement du premier moment, les témoins soient partis au hasard et sans ordre précis chez tous les chirurgiens réputés.

(5) Duc Decazes. Cité par P. Ménière, dans : *Journal de la captivité de la duchesse de Berry*, t. I, p. 87.

(6) Bourbon. *Les illustres médecins et naturalistes*, p. 423 (cité par le Dr Cabanès).

(7) Reste-t-il encore quelque espoir de salut ?
— La mort sans retard.
(Communication orale de M. Bazenerye.)

(8) Roullet, *Récit historique de l'assassinat du duc de Berry*.

CAUSERIE THÉRAPEUTIQUE

Guérison d'un cas grave de septicémie par le collargol et l'électrargol.

Dans la séance du 24 octobre de la *Société de l'Internat des hôpitaux de Paris*, MM. Georges Rosenthal, chef de clinique, et Etienne Brissaux, interne des hôpitaux, ont présenté l'observation suivante :

« Nous avons observé, dans le service de M. le professeur Hayem, un cas de septicémie à tétragène avec localisation cardiaque, traité par le collargol et l'électrargol et qui s'est terminé par la guérison.

Il s'agit d'un malade de 32 ans, Georges H..., entré le 14 octobre 1907, salle Béhier, dans un état grave. Il a eu à 20 ans un « rhumatisme » sur la nature et la gravité duquel il est difficile d'être fixé, mais qui a nécessité un séjour de 3 mois à l'hôpital.

Arrivé à Paris depuis 15 jours, il y a vécu assez péniblement. Le samedi 12 au matin, il est pris d'un grand frisson, puis d'angoisse précordiale et de palpitations ; il reste trois jours presque sans soins chez un ami. Le mardi 15 octobre, il entre à l'hôpital Saint-Antoine, salle Béhier. Bien que la température soit à 37° et le pouls à 80, son état d'adynamie nous frappe.

(1) Le duc Decaze qui était présent, dit que Dubois aurait bien pu courir la chance d'un rhume de cerveau mais qu'il n'alla point se chauffer attendu que la cheminée était fort loin du lit. « Il n'y eut aucun procédé blessant de la part de M. Dubois. Seulement sa gravité sévère contrastait avec la folie des personnes à démonstration qui entouraient la famille royale à ce moment. Cité dans le journal de P. Ménière, t. I, p. 87.

(2) Journal de P. Ménière, *loc. cit.*

Au premier examen, la localisation cardiaque est évidente, pouls mou et dicrote, frémissement présystolique à la pointe, souffle présystolique et systolique doux et léger à la pointe; mais surtout au deuxième espace intercostal droit, un souffle dont le maximum est un peu à gauche de l'appendice xyphoïde.

La rate est grosse, le foie sensible à la palpation; le malade présente un état subictérique et une anémie assez prononcée (3.000.000 de globules rouges), la peau est moite, le ventre ballonné. Dans l'après-midi la température atteint 39°.

Le mercredi 16 octobre au matin, l'état est grave. T., 41°, 1; pouls, 136; respiration, 50. Adynamie très prononcée. L'état du cœur reste identique; mais le pouls est mou et les bases des poumons s'engorgent. Pas d'albumine. Diagnostic :

Endocardite infectieuse.

Traitement :

Trois ventouses scarifiées à la région précordiale;

Régime lacto-végétarien avec addition de 200 grammes de sucre. Champagne;

Matin et soir, friction de collargol selon la technique de Netter.

Cinq centimètres cubes de sang sont prélevés dans la veine médiane céphalique et mis en culture aérobie et anaérobie (tubes cachetés) après examen direct absolument négatif.

Le 16 au soir, T., 37°, 8.

Le 17, à 7 heures du matin, T., 36°, 9; pouls, 88; la température remonte à 40° à 9 heures du matin, pour retomber à 38° à 3 heures de l'après-midi. Même examen local. On substitue au collargol des injections sous-cutanées d'électrargol (argent électrique à petits grains).

Le 18 au matin, T., 40°; pouls, 110; respiration, 38. Le souffle systolique aortique est très atténué. Le sérodiagnostic reste négatif.

L'examen des cultures montre à l'état de pureté le tétragène.

Le 19, T., 36°, 6; pouls, 68; respiration, 18 à la minute. Grande amélioration de l'état général. Le soufflet systolique aortique a disparu. Le souffle mitral de la pointe se renforce.

Le 22 octobre, guérison apparente. Suppression des injections d'électrargol.

Le 26 octobre, la guérison des phénomènes aigus se maintient. Les signes de maladie mitrale persistent.

Cette observation est un fait clinique qui pourra servir à l'étude de l'action thérapeutique des colloïdaux dans le traitement des septicémies à l'étude et de l'hémoculture dans les infections aiguës.

Les Nouvelles publications

Chez Daragon

Comment réussir dans la vie, par le Dr J. Fiaux, in-18 (0.75 cent.)

Le Dr J. Fiaux vient de publier un travail des plus intéressants qui a pour titre : **Comment réussir dans la vie** ? L'auteur base ses conseils sur la volonté dont il nous indique les moyens multiples de l'éduquer et de la mettre en harmonie avec nos facultés intellectuelles et physiques. Il nous conseille d'établir le plan de notre vie de manière qu'elle puisse être la plus utile et la plus bienfaisante à nous-mêmes et aux autres, il veut que nous possédions un idéal, la foi en soi-même, il nous met en garde contre la peur et la timidité qui paralysent les plus nobles efforts, contre l'esprit chagrin, l'envie et la jalousie qui sont les pires ennemis de la volonté, il nous affirme que le calme pratiqué suivant sa méthode plusieurs fois par jour donne un bien-être particulier, on domine mieux son corps et l'esprit est plus clair. M. Fiaux indique un secret des Hindous qui consiste dans la pratique de la respiration lente qui double la puissance de travail corporel, triple nos facultés intellectuelles et quadruple notre énergie morale — il nous parle des désirs, de l'auto-suggestion, de la concentration de pensée, de l'intérêt, de la mémoire, de la réflexion et du recueillement, des protections et des faveurs, de l'attraction sociale, il termine son étude pleine de conseils faciles à mettre en pratique par ces mots : Pour bien réussir dans la vie ayons toujours présent à l'esprit et au cœur cette devise : Je suis ! je peux ! je veux ! — 1 vol. in-18, prix 0 fr. 75, contre mandat adressé à la librairie H. Daragon, 30, rue Duperré, Paris.

Chez Maloine.

La science actuelle mène à Dieu. Les anti-Christ, par le Dr Goux, ancien interne des hôpitaux de Paris, président honoraire de la Société des médecins de Lot-et-Garonne, 1 vol., 340 pages.

L'auteur prouve par les données de la science, y compris les découvertes actuelles, que la matière inconsciente ne tend qu'à chasser l'énergie pour arriver à l'immobilité dans un froid extrême, à la mort; qu'au lieu de produire la vie, elle s'acharne à la détruire. Il combat tous les arguments des matérialistes, faussement basés sur la science. Il faut venir à Dieu qui a produit la force; au Créateur intelligent et prévoyant : L'étude de la conscience prouve qu'il s'occupe de l'homme et le Christ en est la sublime manifestation.

Dans les anti-Christ, l'auteur prouve que le catholicisme n'est haï que par les consciences troubles et les pouvoirs iniques et corrupteurs.

UNE NOUVELLE REVUE

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux **Archives des maladies du cœur, des vaisseaux et du sang**, publiées sous la direction du Dr H. Vaquez, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. Les rédacteurs en chef sont : MM. les Drs Ch. Laubry, assistant de consultation à l'hôpital Saint-Antoine et Ch. Aubertin, chef de laboratoire de l'hôpital Saint-Antoine. M. le Dr Jean Heitz est secrétaire de la rédaction. Le 1er numéro paraîtra le 1er janvier 1908.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Excursions à Jersey et à Guernesey

Billets directs au départ de Paris délivrés toute l'année

1° — Excursion à Jersey

Billets directs sur **Jersey** (St-Hélier) par **Granville** ou **Saint Malo** comprenant la traversée de France à Jersey (St-Hélier)-par les steamers du London and South-Western Railway.

De Paris à Jersey (St-Hélier) et vice-versa

Billets valables par Granville (billets simples valables sept jours) : 1re cl., 46 fr. 70 ; 2e cl., 32 fr. 70 ; 3e cl., 22 fr. 15. — (Billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 63 fr. 15 ; 2e cl., 44 fr. 25 ; 3e cl. 29 fr. 85.

Billets valables par Granville et St-Malo, permettant d'effectuer l'excursion du Mont Saint-Michel comprise dans le prix du billet. (Billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 74 fr. 85 ; 2e cl., 50 fr. 05 ; 3e cl. 37 fr. 30.

(Itinéraire : Paris, Granville, Jersey, St-Malo, Pontorson, Mont Saint-Michel, Paris ou inversement).

2° Excursion à Guernesey

Billets directs sur **Guernesey** par **Granville**, **Saint-Malo** ou **Cherbourg**, comprenant la traversée de France à Guernesey.

De Paris à Guernesey et vice versa.

Billets valables par Granville (billets simples valables sept jours) : 1re cl., 51 fr. 75 ; 2e cl., 34 fr. 90 ; 3e cl., 26 fr. 15. — (billets d'Aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 70 fr. 40 ; 2e cl., 47 fr. 25 ; 3e cl., 36 fr.

Billets valables par Granville et St-Malo, permettant d'effectuer l'excursion du Mont St-Michel comprise dans le prix du billet. (Billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 84 fr. 35 ; 2e cl., 56 fr. 40 ; 3e cl., 43 fr. 70.

(Itinéraire : Paris, Granville, Jersey, Guernesey, Saint-Malo, Pontorson, Mont St-Michel, Paris ou inversement).

Billets valables par Cherbourg et Aurigny (billets d'aller et retour valables *un* mois) : 1re cl., 81 fr. 10 ; 2e cl., 57 fr. 40 ; 3e cl., 41 fr. 75.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Services extra-rapides entre Paris et la Côte-d'Azur

De Paris à la Côte-d'Azur en 13 heures, soit par le train de jour « Côte-d'Azur rapide » ; départ de Paris à 9 h. matin ; soit par le « Train extra-rapide de nuit » ; départ de Paris à 7 h. 20 soir.

Ces trains sont composés de voitures à boggies et à couloir de la Compagnie P.-L.-M. : avec places de 1re classe (sans supplément) et de lits-salons. — Celui de jour comporte, en outre, un wagon-salon et un restaurant sur tout son parcours ; celui de nuit, un salon à deux lits complets, un wagon-lits et un restaurant, entre Paris et Dijon.

Le nombre des places est limité. — Les retenir d'avance, soit à la gare de Paris, soit dans les bureaux de ville : rue St-Lazare, 88 ; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

Le train de luxe « **Calais-Méditerranée** », entre Calais, Paris, Nice et Vintimille, effectue le trajet de Calais à la Côte-d'Azur en 19 heures.

Vagons-lits et restaurant. — Nombre de places limité.

Ce train prend, au passage, à la gare de Paris P.-L.-M., les Voyageurs de Paris pour la Côte-d'Azur.

Pour les conditions d'admission et les périodes de mise en marche, consulter les affiches spéciales ou les indicateurs.

Chemins de fer de l'Ouest

PARIS A LONDRES

Viâ Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare.

Services rapides tous les jours et toute l'année (Dimanches et Fêtes compris).

Départs de Paris-Saint-Lazare : 10 h. 20 matin (1re et 2e classes seulement) et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classes).

Départs de Londres : Victoria, à 10 h. matin (1re et 2e classes seulement) : London-Bridge et Victoria, à 9 h. 10 soir (1re, 2e et 3e classe). Trajet de jour en 8 h. 40.

Grande économie. — Billets simples, valables pendant 7 jours. 1re classe : **48 fr. 25** ; 2e classe : **35** fr. ; 3e classe : **23 fr. 25.**

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois. 1re classe : **82 fr. 75** ; 2e classe : **58 fr. 75** ; 3e : **41 fr. 50.**

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

Les trains du service de jour entre **Paris et Dieppe** et vice-versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. La voiture de 1re classe à couloirs des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 fr. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette.

EXCURSIONS

Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours, délivrés à l'occasion de certaines fêtes.

De Paris à Londres et vice versa. 1re classe : **49 fr. 05.** — 2e classe : **37 fr. 80.** — 3e classe : **32 fr. 50.**

Pour plus de renseignements, demander le bulletin spécial du Service de Paris à Londres, que la Compagnie de l'Ouest envoie franco à domicile sur demande affranchie adressée au service de la Publicité, 26, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANEE

Fêtes de Noël et du Jour de l'an

A l'occasion des **Fêtes de Noël** et du **Jour de l'an**, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir *du 19 décembre 1907*, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du *6 janvier 1908* étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue la conserveront.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7

La France Médicale

Travaux et Critique

ÉPIGRAPHIE MÉDICALE

Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium [1].

Dans tous les pays et dans tous les temps, la Médecine a occupé une place prépondérante dans les préoccupations des hommes et les médecins ont été l'objet d'égards particuliers. Ces préoccupations et ces égards se sont manifestés de façons très diverses, notamment par l'érection de temples, de monuments, de statues, de bustes ou de simples inscriptions, destinés à commémorer les bienfaits de la divinité, les ravages des épidémies, le dévouement et l'habileté des médecins.

Dès la plus haute antiquité, ces témoignages publics de la reconnaissance ou de la détresse des peuples étaient en usage ; ils le sont encore de nos jours. Combien, dans la suite des siècles, ne s'en est-il pas perdu à tout jamais, auxquels la science historique eût été redevable de progrès signalés ! Combien, de nos jours, n'en voyons-nous pas s'effacer et se détruire progressivement sous nos yeux ! Ces documents sans nombre, négligés jusqu'à présent, ne méritent pas cet injuste oubli : ils abondent en dates, en faits, en renseignements biographiques dont aucun livre ne fait mention ; ils sont dignes de fixer notre attention, car ils sont incontestablement l'une des sources les plus sûres et les plus copieuses de l'histoire de la médecine.

Depuis plusieurs années, au cours de mes voyages, je relève par écrit, dans leur totalité, les inscriptions que je rencontre, concernant la Médecine et les Sciences biologiques, en prenant le premier de ces termes dans son sens le plus large. J'apporte aujourd'hui un premier dossier, constitué intentionnellement par des inscriptions très disparates, afin de montrer quelles sortes de documents me paraissent devoir être colligés et de quelle façon il est possible de les utiliser.

Je souhaite vivement que la rubrique ouverte ici sous le titre d'*Epigraphie médicale* ne reste pas mon domaine exclusif, mais s'enrichisse très promptement par les contributions de nombreux collaborateurs : il s'agit de dresser l'inventaire de documents sans nombre, épars dans le monde entier et revêtant les formes les plus diverses.

Un labeur aussi considérable ne peut être conduit à bonne fin que grâce à l'union de toutes les bonnes volontés. Partout on peut recueillir une inscription curieuse ou intéressante, aussi bien dans l'église ou le cimetière du plus pauvre village que dans la fière cathédrale ou le musée de la ville. Chaque médecin, chaque personne instruite peut donc apporter sa pierre, si modeste soit-elle, à l'édifice que nous ambitionnons de construire : je commence, mais j'appelle et j'encourage toutes les personnes qui voudront bien s'intéresser à l'entreprise et y collaborer ; je leur promets bon accueil, en même temps que les meilleurs remerciements de la Société française d'histoire de la médecine.

En effet, notre Société est toute qualifiée pour centraliser ces documents et pour les publier dans son *Bulletin*, même si celui qui les a transmis n'est pas l'un de nos collègues. Est-il besoin d'ajouter que chaque inscription publiée sera accompagnée du nom de celui qui l'aura recueillie ?

Quelques indications générales me semblent ici nécessaires.

1° Toute inscription doit être copiée intégralement, en conservant scrupuleusement l'orthographe, la ponctuation, les abréviations et, d'une façon générale, toutes les particularités de son texte ;

2° Toute inscription en langue étrangère, morte ou vivante, doit être transcrite rigoureusement dans son texte original. Toutefois, une inscription rédigée dans une langue peu connue de la généralité des savants (russe, polonais, etc.) pourra être utilement accompagnée d'une traduction intégrale dans un des idiomes les plus connus, spécialement en français ;

3° On observera exactement la disposition des lignes, soit en allant à la ligne toutes les fois que l'inscription l'indique, soit en continuant l'écriture, mais en indiquant la séparation des lignes par des traits verticaux. Ces deux méthodes sont applicables, la première quand le texte est en vers ou a des lignes d'égale longueur, la seconde quand les lignes de l'inscription sont très inégales. Pour éviter toute erreur, résultant notamment de l'oubli des traits verticaux de séparation, il est utile de dire de combien de lignes l'inscription se compose ;

4° On indiquera si le texte est en lettres capitales, romaines ou italiques, soit par une note explicative, soit en soulignant les différents types de lettres suivant les conventions usitées en typographie ;

5° On indiquera d'une façon très précise en quel

(1) Ce projet d'un *Recueil d'Inscriptions* a été présenté par M. le Pr Raphaël Blanchard à la *Société française d'Histoire de la Médecine* dans la séance du 11 décembre. La Société l'a approuvé à l'unanimité, et il a été décidé qu'une nouvelle rubrique serait ouverte dans le *Bulletin* et qu'il serait fait appel à toutes les bonnes volontés. Les documents, communications et renseignements sur ce sujet peuvent être adressés directement au *Secrétariat général*, 1, place des Vosges. Paris (N. D. L. R.)

endroit l'inscription se trouve placée ; si elle est peinte ou gravée sur pierre, marbre, bronze, cuivre, argent, etc. ; les dimensions de la plaque, etc.

6° On décrira, autant que possible suivant les règles de l'art héraldique, les encadrements, emblèmes, armoiries, figures symboliques, croix, couronnes, larmes, ossements, etc., qui peuvent accompagner l'inscription ;

7° Si l'inscription accompagne une statue, un buste ou un monument quelconque, on donnera sur ceux-ci les renseignements les plus précis : description sommaire, nom de l'auteur, lieu et date d'inauguration ;

8° Toutes les fois que cela sera possible, par conséquent dans la majorité des cas, on joindra à la copie de l'inscription une photographie en grand format, soit de l'inscription isolée, soit du monument sur lequel elle figure. Les plus intéressantes de ces photographies pourront être reproduites par la gravure ;

9° Les documents communiqués devront être écrits de la façon la plus lisible. La personne qui les communique fera connaître son nom, ses qualités, son adresse et la date à laquelle l'inscription a été recueillie.

Professeur **R. Blanchard**,
Ancien Président de la Société française d'Histoire de la Médecine.

Le cahier de recettes d'un étudiant en chirurgie de Montpellier (1773).

M. le docteur Dupic a bien voulu me prêter un manuscrit qu'il conserve dans ses archives de famille, et dont la couverture porte ce titre : « Receuil des preceptes choisis est experimantes aprouvée contre quantitée de meaux fort comunt tant interne que externe inveterées est dificilles a guerir. — Apartenant a moy, J... Forest Defaye, Etudiant en chirurgie, fait a Montpellier ce 24 8 bres 1773. »

Ce manuscrit, de 47 ff. in-4°, est-il, comme le pense M. Dupic, un cahier de cours? Cela me semble douteux. Pourtant, si l'étudiant en chirurgie Forest Defaye (ou plutôt *de Faye*), avait copié les 214 recettes qui le composent dans des livres imprimés, son orthographe serait sans doute moins fantaisiste.

Toute la thérapeutique d'un chirurgien de province du XVIIIe siècle y est passée en revue. On y lit l'art de panser toutes les plaies et de résoudre toute espèce de tumeur ; à côté de la formule de la tisane royale, on trouve une recette « pour faires suer les malades dans la pleuresie et fauce pleuresie. »

Parmi ces préceptes, il en est peu qui soient illustrés d'exemples cliniques. Toutefois, la *Manière de ce conduires dans le traitement de la veroles* contient les observations de trois soldats vérolés, l'une d'elles datant de 1664. Quant à la recette du sirop de longue vie, elle est accompagnée d'une note nous apprenant qu'elle « a etté trouvée dans les papier du docteur Gidilais médecin suedois après sa mort étant agee de 100 et un ans arivée par chutte de cheval. » « Ce secret étoit depuis plusieurs ennée dans sa famille, son ayeul vecue 130 ans, sa mere 107 ans, son père 102 par huzages journalier de 9 à 10 goutes matin et soir dans le double de vin rouges d'eau ou de bouillon. »

Coquilles d'huîtres, yeux d'écrevisses, poudre de vipère, mâchoires de brochet, dents de sanglier, sang de bouc, suie de cheminée, fiel de porc mâle, les substances les plus bizarres ou les plus répugnantes, sont prônées dans ce manuscrit. On y voit que la râclure de corne de cerf arrête les pertes immodérées des femmes, et qu'au contraire les rognons de sanglier rétablissent les menstrues, que le poil de lièvre est un excellent topique en cas d'epistaxis, et que la vesse de loup et les feuilles de vigne réduites en poudre sont des hémostatiques éprouvés. Les cloportes entrent dans la confection d'une potion contre les fièvres intermittentes, et la poudre de corail est utile contre la dysenterie. L'huile de renard et celle de castoreum servent à composer un emplâtre contre les fluxions froides. La bouse de vache est souveraine contre les brûlures, aussi bien que contre la sciatique.

Voici une formule contre la surdité :

« Prenée une grosse anguille que vous écorcherée et que vous larderée avec du romarin et la ferest cuire, apres quoy vous y ajouterée autant d'esprit de vin que de suc de l'anguilles, et conserveree cette mixion pour le besoin. »

La recette contre l'esquinancie sans fièvre est plus extraordinaire encore : « Prené la plus grande quantité que vous pouree de jeunes hyrondelles dans le nit que vous feree secher au four dans un pot de terre vernis, après quoy vous les réduirée en poudre dont vous en donnerée un gros le matin et autant le soir au malade dans son bouillon. »

On prescrit la moitié de la cervelle d'une pie à ceux qui urinent avec difficulté, et les os du crâne d'un homme mort de mort violente entrent dans la formule d'un autre remède. Badigeonnez la tête d'un chauve d'huile d'olive tenant en suspension des mouches à miel pulvérisées, et vous en ferez un rival d'Absalon.

Certaines formules du recueil sont moins étranges, il faut le reconnaître. Les pommades soufrées, le camphre et l'eau de vie camphrée, le mercure, l'aloès, la rhubarbe, le quinquina y sont prescrits avec discernement. La boue des eaux minérales chaudes y est représentée comme un « remède excellant pour les entorçe recentes. »

Enfin la diéthétique a sa part dans ces préceptes, et on y relève mainte indication sur le régime à observer dans les diverses maladies.

Ernest Wickersheimer.

Les médecins et chirurgiens des rois capétiens du X^e^ au XIII^e^ siècle.

(*fin*)

Henri de Mondeville a laissé un nom assez célèbre pour que Médecins et Chirurgiens se disputent l'honneur de le revendiquer comme un des leurs. Les médecins veulent qu'il ait été le premier médecin de Philippe le Bel, les chirurgiens disent qu'il fut son premier chirurgien, et Du Cange déclare que c'est injustement que les chirurgiens le placent dans leur corporation (135). Il est bien certain cependant que Henri de Mondeville fut chirurgien et non médecin. Il fut disciple de Pitard, qui était chirurgien, et dans ses œuvres, il fait plusieurs fois mention de son illustre maître. En outre, dans les divers manuscrits de ses ouvrages, il est clairement désigné en rubrique sous le titre de chirurgien. *Incipit cyrurgia Magistri Henrici de Amondavilla. Ego, Henricus de Amandavilla, illustrissimo domini regis cyrurgicus...* (136). Et dans un autre manuscrit français on peut lire : Le prohème de cette cyrurgie au nom de Monseigneur Philippe par la grâce de Dieu des François Roy. Est la practique de cyrurgie de Maître de Mondeville son cyrurgien (137).

Il voyagea d'abord en Italie, en visita les villes célèbres, puis vint étudier la Médecine à Montpellier, et la chirurgie à Paris sous Jean Pitard. Il enseigna aussi par la suite dans ces deux universités et attira toujours à ses cours une foule d'élèves, gens du monde et étrangers (138). A Paris, il fut professeur d'Anatomie, et comme à cette époque, l'Eglise interdisait de disséquer les cadavres, il enseignait à ses élèves la structure des diverses régions du corps, sur treize planches où elles étaient représentées. C'est Guy de Chauliac, l'un de ses élèves, qui nous l'apprend dans la préface de son traité de chirurgie (139).

L'entrée de Henri de Mondeville à la cour de Philippe Bel est antérieure à l'année 1301. On le voit, en effet, à cette époque, accompagner le roi dans le voyage qu'il fit, cette même année, dans la Flandre Wallonne avec la reine Jeanne de Navarre, ses enfants et toute la cour, pour visiter cette province nouvellement annexée au domaine royal. C'est ce qu'indiquent des tablettes de cire sur lesquelles étaient inscrits des comptes de la maison royale, et où le nom de notre chirurgien figure parmi les commensaux de la couronne. Il y est cité trois fois avec cette rubrique : *Magister Henricus de Amondavilla pro duodecies XX et XIV diebus, cum liberis regis, et in Curiâ et novem diebus extra, usque ad vadia XLI liberæ, II solidi, III denarii, habuit per Johannem Britonum* (140). En 1304, il accompagnait de nouveau Philippe le Bel en Flandre, et il fut témoin de la bataille de Mons en Peuèle. Il sera aussi attaché, par la suite, à la personne de Charles de Valois, frère du Roi, dans les diverses campagnes de ce prince contre les Flamands.

Il est bien certain qu'en 1311, alors qu'il partageait avec Jean Pitard la direction du service chirurgical de la maison royale, il ne fut pas étranger à la fondation du collège des chirurgiens. Rien n'indique s'il était lui aussi chirurgien juré du Châtelet, et, dans ce que nous avons de ses œuvres, il ne fait aucune allusion à cette organisation des chirurgiens de Paris ; mais le soin qu'il met à rappeler la position honorable et respectée des chirurgiens sous les empereurs romains, le rôle des anciens archiâtres qui étaient chargés d'examiner les autres membres de la profession, le zèle qu'il dépensa lui-même pour faire rassembler par un jurisconsulte de ses amis ces anciennes lois romaines au nombre de vingt-six, tout porte à croire qu'il usa de son influence auprès du roi de France et de Charles de Valois, pour participer à l'entreprise de ses maîtres et amis Pitard et Lanfranc de Milan (141).

Ce fut peu de temps après son retour de Flandre à Paris en 1306, qu'il mit à exécution le projet qu'il avait conçu depuis longtemps, d'écrire et de lire à ses nombreux élèves un traité complet de chirurgie. *Propono breviter conscribere et ostendere publice sensibiliter et in scholis, totam operationem cyrurgiæ manualem*, dit-il dans sa Préface (142). Il s'était décidé à hâter la rédaction de ce traité, sur les intances de Lanfranc dont il avait été l'élève (143), et surtout de Bernard de Gordon, professeur à Montpellier et auteur du *Lilium Medicinæ. Et ad petitionem et præceptum scientifici viri magistri Bernardi de Gordono, in præclarissimo studio, Montispessulanisummi professoris in scientia medicinæ.* Il avait lu et médité tous les livres des plus célèbres chirurgiens de son temps, de Théodoric, Guillaume de Salicet, Lanfranc, Arnaud de Villeneuve, Bernard de Gordon, Thadée de Florence. Hippocrate, Galien, lui avaient livré toute la science antique, il connaissait à fond les meilleurs écrivains Arabes, enfin, ses voyages en Italie l'avaient mis en contact avec des maîtres renommés dans le monde entier (144).

Cet ouvrage de Henri de Mondeville nous a été conservé, mais par fragments, dans plusieurs manuscrits latins et français des Bibliothèques : Nationale, de la Sorbonne, de Saint-Germain. Dans l'un des manuscrits français (145), on voit à la première page une aqua-

(135) Du Cange, *loc. cit.*, art. Archiater.
(136) Bibl. Nat., Ms latin, n° 7139.
(137) Bibl. Nat, Ms français, n° 2030.
(138) Astruc, *loc. cit.*, p. 205.
(139) Riolan, *loc. cit.*, p. 196.

(140) Chéreau, *Henri de Mondeville. Mém. Soc. Ant. de Normandie*, V, 1863-1865, p. 5.
(141) Chéreau, *loc. cit.*, p. 6.
(142) Bibl. Nat., Ms latin, n° 7139.
(143) Devaux, *loc. cit.*, p. 6.
(144) Chéreau, *loc. cit.*, p. 7.
(145) Bibl. Nat. — Ms français, n° 2030.

relle sur laquelle notre chirurgien se trouve représenté en robe rouge et bonnet noir, et assis devant un grand registre posé sur un pupitre ; il enseigne à trois ou quatre élèves qui semblent l'écouter attentivement.

Il nous indique lui-même la date à laquelle il commença son travail. « Est la practique de cyrurgie de Maître Henri de Mondeville, cyrurgien de Monseigneur Philippe, par la grâce de Dieu des François Roy... colorée en l'an 1306 (146) ». — « Je crois mon travail d'autant plus opportun, ajoute-t-il, que je ne vois de nos jours aucun de nos chirurgiens disposé à l'étude ; presque tous sont dépourvus de littérature, ou s'il en est quelques-uns de lettrés, ceux-là n'aspirent qu'au lucre et ne sacrifieraient pas cinq sous de leurs bénéfices annuels pour composer au profit commun quelque ouvrage vraiment utile (147) ». — Il avait divisé son livre en cinq parties, et il devait traiter : 1° De l'anatomie, — 2° Des plaies, des contusions, des ulcères. — 3° Des maladies qui ne sont ni plaies, ni ulcères, ni lésions des os, et pour le traitement desquelles on a recours au chirurgien. — 4° Des fractures et des luxations. — 5° De l'Antidotaire. Ce plan ne fut pas entièrement exécuté, mais ce traité de chirurgie n'en eut pas moins au début du XIV^e^ siècle une grande vogue, et Guy de Chauliac dit lui-même plus tard y avoir emprunté plusieurs passages pour écrire un nouveau traité plus complet de Pathologie Chirurgicale (148).

Henri de Mondeville n'acheva que les trois premiers livres de cet ouvrage, car il fut souvent distrait de son travail par ses nombreuses occupations à la cour et au dehors. Il nous apprend lui-même qu'il n'avait aucune fortune et qu'il fut obligé de s'astreindre à un labeur continu pour subvenir aux besoins de sa famille. « Il me fallait préparer mon enseignement, et pour gagner ma vie, je devais courir ici et là, à la grâce de Dieu, car ayant peu de fortune, c'était par le propre travail de mes mains que je subvenais à tout le nécessaire, pour moi et pour toute ma famille (149) ». En 1312, il lisait à Paris ses deux premiers livres quand il reçut l'ordre de suivre vers la Flandre l'armée commandée par Charles de Valois. Transporté à Arras, il fut arraché pour quelque temps à ses études. *Unde doleo ultra modum, multum enim tempus inutiliter consumpsi.* Mais surtout ce qui l'empêcha d'achever son ouvrage, ce furent les progrès lents et irrémédiables du mal qui le consumait. Il dit lui-même qu'il était phtisique, *asmaticus, tussiculosus, ptisicus et consumptus* (150).

On ignore l'époque précise de sa mort, mais il faut la placer entre 1316 et 1322, car il dit avoir coopéré à l'embaumement de deux rois de France, et ces deux rois ne peuvent être que Philippe le Bel et Louis X le Hutin (151).

Henri Berthaud.

(146) Bibl. Nat. — Ms français, n° 2030.
(147) Chéreau, *loc. cit.*, p. 8.
(148) Hazon, *loc. cit.*, p. 14.
(149) Chéreau, *loc. cit.*, p. 7.
(150) Chéreau, *loc. cit.*, p. 7.

(151) Chéreau, *loc. cit.*, p. 9.

Bibliographie.

Manuscrits.

Obizon : *Jean de Toulouse, Annales de l'Eglise abbatiale de Saint-Victor.* Bibl. Nat. ; Lat., 14679, in-fol.

Gilles de Corbeil : Bibl. Nat. ; Lat. 6882 A ; 6988 ; 8093.

Alebrand de Florence : Bibl. Nat. ; Français, 1288 ; 2022.

Jean Pitart : *Trésor de Chirurgie.* — Bibl. Nat. ; Français, 7919.

Henri de Mondeville : Bibl. Nat. ; Lat., 7130 ; 7139 ; — Français : 2030.

Archives.

Pierre de Soissons : Arch. Nat., J 229, pièce 10.

Arnoul de Quinquempoit : Lettre de Philippe le Bel. An 1310. JJ Registre 45 des Chartes, ch. 141 ; — Lettre de Philippe V. An 1320. JJ Registre 59 des Chartes, ch. 451.

Robert Fabre : Charte de Philippe le Bel de 1308 ; JJ Registre 44 des Chartes, ch. 175 ; — Lettres du même ; JJ Registre 41 des Chartes, ch. 207.

Jean Pitart : Chartes de Philippe le Bel. JJ 65, n° 284, fol. 200 ; — JJ 46, n° 26, fol. 20.

Imprimés.

Astruc : *Mémoires de la faculté de Montpellier.* Paris, 1767, in-4°.

Antonius Senonensis : *Chronicon fratrum prædicatorum.* Paris, 1585, in-8°.

Bernier : *Histoire Chronologique de la Médecine.* Paris, 1717.

Brachet : *Pathologie mentale des Rois de France.* Paris, 1903.

Brocard : Inventaire des Reliques et autres curiosités de la cathédrale de Langres, dressé le 30 août 1768. *Bull. Soc. Hist. et Archéol. de Langres.* 1872-79, I.

Chéreau : Les Médecins des Rois avant saint Louis. — *Union Médicale.* 1863, XVIII ; — Les Médecins de Saint-Louis. *Union Médicale*, 1862, XIV ; — Henri de Mondeville. *Mém. Soc. Antiq. de Normandie*, V. 1863-65.

Chevallier : *Répertoire des Sources Historiques du Moyen-Age.*

Chomel : *Essai Historique de la Médecine en France.* Paris, 1762.

Clerval : *Les Ecoles de Chartres au Moyen-Age.* — Chartres, 1895.

Devaux : *Index funereus Chirurgicorum Parisiensium.* Trêves, 1714.

Denifle et Chatelain : *Cartulaire de l'Université de Paris.* Paris, 1901.

Dictionnaire Encyclopédique des Sciences Médicales. — (Dechambre).

Documents inédits de l'Histoire de France.

Du Boulay : *Histoire de l'Université de Paris.* Paris, 1665-73.

Du Cange : *Glossarium Mediæ et infimæ latinitatis.*
Echard et Quétif: *Scriptores ordinis Prædicatorum.*
Eloy : *Dictionnaire historique de la Médecine.* — Liège et Francfort, 1755.
Félibien : *Histoire de Paris.*
Franklin : *La Vie privée d'autrefois. — Les Médecins.* Paris, 1892.
Hazon : *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1110 jusqu'en 1750.* Paris, 1778.
Hémeré : *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata.* Paris, 1643.
Histoire Littéraire de la France.
Gariel : *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium.* Toulouse, 1562.
Guérard : *Cartulaire de Notre-Dame de Paris.* (Doc. Inéd. de l'Hist. de France).
Guyot : *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges, annexés à chaque dignité, à chaque office et à chaque état, soit civil, soit militaire, soit ecclésiastique.* Paris, 1786.
Langlois : *Règne de Philippe III le Hardi.*
Leclerc : *Histoire de la Médecine.* Genève, 1696.
Lépinois et Merlet : *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres.* Chartres, 1862-65.
Luchaire : *Règne de Louis le Gros ; — L'Université de Paris sous Philippe-Auguste.*
Molinier et Longnon : *Obituaires de la Province de Sens.* Paris, 1901.
Naudé : *De Antiquitate Scholæ Medicinæ Parisiensis.* Paris. 1628.
Pasquier : *Recherches de la France.* Amsterdam, 1723.
Pauly : *Bibliographie générale de l'histoire des Sciences Médicales.*
Périlhes : *Histoire de la Chirurgie.* Paris, 1780.
Portal : *Histoire de la Chirurgie et de l'Anatomie.* Paris, 1770.
Quesnay : *Recherches critiques et historiques sur les divers Etats et les progrès de la chirurgie en France.* Paris, 1744.
Recueil des historiens de la France et des Gaules (Dom Bouquet).
Riolan : *Curieuses recherches sur les facultés de Médecine de Paris et de Montpellier.* Paris, 1651.
Société de l'Histoire de France (Ouvrages publiés par la).
Touret : *Vies des hommes illustres de Saint-Dominique.* Paris, 1753.
Verdier : *Jurisprudence médicale.* Alençon et Paris, 1763.
Vieillard : *Les médecins Urologues au Moyen-Age. Gilles de Corbeil.* Paris, 1903.

REVUE CRITIQUE

La police sanitaire à Blois au XVII[e] siècle (1)

En 1903, on mit à jour dans la ville de Blois un aqueduc souterrain, relié à une salle du bastion de Gaston, qui avait servi jadis de fosse d'aisance. Ces latrines furent établies en 1788 à l'usage des soldats du Royal-Comtois qui vinrent tenir garnison au château, dans les ailes de Louis XII et de François 1[er], mais ce ne fut point sans provoquer des récriminations dans la ville, et le sieur Masson-Villepaux, ancien échevin et architecté juré de la police, dénonça dans un long mémoire les dangers que présentait pour l'hygiène publique le déversement, dans l'aqueduc, des vidanges de la caserne ; émanations pestilentielles, engorgement, inondations, épidémies, toutes les catastrophes possibles furent prévues et énumérées par le plaignant ; quelques échevins s'en émurent, et aussi le chapitre de la cathédrale. Néanmoins les travaux d'aménagement de l'aqueduc furent continués, mais il fallut bien reconnaître plus tard le bien fondé des prédictions de M. Masson-Villepaux, et l'on songeait à remettre en eau l'étang de Pigelée pour donner à l'égoût une chasse suffisante, lorsque la Révolution entrava ces beaux projets.

La terreur de la peste et l'évocation des ravages de l'épidémie de 1631 avaient fourni à M. Masson quelques-uns de ses plus véhéments paragraphes ; et M. le Dr Lesueur, qui nous raconte toute cette polémique, y ajoute pour sa part, plusieurs remarques sur la police sanitaire antipesteuse qui fut à peu près la même à Blois qu'ailleurs, mais où l'on peut glaner, au passage, quelque détails curieux. Remarquons d'ailleurs que le mot de peste fut appliqué, souvent de façon abusive à des épidémies de fièvres dysentériques putrides, très fréquentes aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, et qui n'avaient rien de commun avec la peste bubonique. Les ravages des famines qui réduisaient le menu peuple à se nourrir des aliments les plus infâmes et de céréales avariées, l'insalubrité des campagnes, mal défrichées, parsemées de marécages, la saleté repoussante des villages, la contamination des sources, l'extrême mal propreté des villes encore resserrées, pour la plupart dans leur étroite ceinture de remparts et de fossés stagnants, le pêle-mêle des animaux et des hommes dans les masures de la basse classe, toutes ces conditions déplorables de l'hygiène urbaine et rurale dont beaucoup ne se sont améliorées que de nos jours, expliquent le perpétuel retour de ces fléaux dans toutes les provinces de la France. Ajoutons que les guerres, les passages de troupes, l'énorme extension du vagabondage contribuaient encore à entretenir et à propager la contagion.

Les pouvoirs publics le savaient bien. Aussi les mesures prophylactiques étaient-elles particulièrement sévères contre les mendiants, si nombreux à cette époque, aussitôt que des cas suspects étaient signalés dans la province.

Pour barrer la route à ceux du dehors, on montait la garde aux portes de la ville ; deux de ces issues, les portes Saint-Jean et de la Bastille, restaient closes toute la nuit ; les autres, de 10 h. du soir à 3 h. du matin.

(1) Dr Lesueur, *Une question d'hygiène municipale au XVII[e] siècle*, in Mém. de la Société des sciences et Lettres du Loir-et-Cher, 18[e] vol., 1904, pp. 63-118.

Les habitants qui oubliaient leur tour de faction étaient frappés d'une amende de 20 sous ; mais ils pouvaient payer des remplaçants, au prix de 8 sous par jour. Comme beaucoup de bourgeois s'étaient enfuis dans leur maison des champs, les omissions étaient fréquentes, et une taxe fut levée pour la solde des mercenaires chargés du service.

Restaient les mendiants du dedans ; on commença par y faire une sélection : une ordonnance du 6 avril 1631 enjoignit à tous les traînards étrangers de quitter la ville, les faubourgs et la banlieue dans le délai de 5 heures, à peine du fouet. Pour les pauvres naturalisés blésois, on leur interdit de stationner dans les rues et aux portes des églises ; et une quête fut organisée pour leur procurer les ressources que la mendicité ne leur fournissait plus.

Les foires et marchés, causes d'affluence, par suite de contagion, sont sévèrement surveillés, parfois supprimés ou restreints. En 1612, les marchands merciers et joailliers sont seuls autorisés à tenir boutique dans les maisons particulières ; les gens du Mans et de Montoire, villes contaminées, ont défense de rien acheter ni rien vendre, et les hôteliers sont avertis de leur refuser le logement, sous peine de 50 l. d'amende, avec confiscation des ballots. En 1623, des négociants de Blois qui reviennent des foires de Guibraye en Normandie sont soumis à un isolement de 8 jours à une ou deux lieues de la ville, et leurs marchandises sont mises en quarantaine.

Une fois l'épidémie déclarée, on isole les contagieux pauvres hors les murs, au *Sanitas*, et les suspects à la maison de Tillaire.

Les malades aisés peuvent demeurer en leur maison mais celle-ci est marquée d'une croix blanche ; et ceux qui les soignent doivent porter, comme signe distinctif, une baguette blanche quand ils sortent dans la rue. Ils ne peuvent se rendre aux provisions après 8 heures du matin, et sont consignés au logis pendant le reste du jour. Toute contravention est punie d'une bastonnade à la porte du Sanitas, ou d'une amende de 50 l. pour l'Etat et d'autant pour l'Hôtel-Dieu.

Les *corbeaux* chargés d'enterrer les morts, (on leur donne 12 livres par mois, et la nourriture) ne doivent se livrer à leur funèbre besogne qu'entre 7 h. du soir et 6 h. du matin ; et les habitants ont licence de les rappeler à coup d'arquebuse au respect de cette consigne. Les convois sont annoncés de loin par l'éclat d'une lumière et le son d'une clochette. Les cadavres du *Sanitas* sont inhumés tout au près ; ceux de la ville au cimetière Champbourdin ; les protestants, dans leur cimetière spécial. Après décès, les maisons sont fermées, puis nettoyées et lavées après un certain délai, la literie et les objets contaminés sont brûlés, et pour prévenir des infractions, le commerce des fripiers et revendeurs est temporairement interdit (1626).

Les magistrats tiennent la main à ce que les rues soient propres ; il est interdit de jeter les ordures auprès des portes et fossés, sous peine d'une amende dont le dénonciateur empoche la moitié, défense de vider les pots de nuit dans les rues ; « ou même aux chirurgiens barbiers d'y jetter le poil qui sort de leurs boutiques », défense d'avoir chez soi porcs, pigeons (1626) ou chiens (1631). On fait enlever les fumiers et immondices des voies publiques ; ceux des quartiers bas sont jetés à la rivière ; ceux des quartiers hauts dans un dépotoir, place d'Angleterre. Enfin, pour purifier l'air, les citadins sont obligés d'allumer des feux de paille ou de genièvre, trois fois la semaine, à 9 h. du soir, devant les maisons, sous la menace de 50 l. d'amende.

La police sanitaire est dirigée par un prévôt de santé, chargé d'exécuter les ordonnances municipales. Il est assisté d'un chirurgien et d'un garçon chirurgien. En 1626, le chirurgien du Sanitas gagne 12 écus par mois, plus 5 écus pour un habit ; il est nourri, ainsi que son aide, et reçoit 3 livres de viande par jour, moitié bœuf moitié mouton, et du rôti trois fois par semaine. Ces vivres sont fournis par l'Hôtel-Dieu. En 1630, le garçon chirurgien du Sanitas reçoit les mêmes victuailles, plus 30 livres par mois, et la promesse de la maîtrise sans formalités, frais de réception ni chef-d'œuvre ; mais il s'engage à reprendre les fonctions de chirurgien de peste à chaque nouvelle épidémie.

Les prêtres chargés d'administrer les secours spirituels sont tenus à l'écart : en 1626, les Jacobins et les moines de Saint-Laumer crient même très haut parce que les Jésuites et le chirurgien du Sanitas sont logés trop près, à leur gré, de leur couvent. Heureusement, l'épidémie se calme pour un temps et les Pères Jésuites du Sanitas sont envoyés en quarantaine à l'Ermitage de la Chaussée. Leur mission ne les expose pas moins que les officiers de santé : deux Cordeliers meurent en 1627, et bon nombre de Capucins en 1631. Aussi le zèle apostolique de leurs confrères se refroidit-il singulièrement : les Jésuites passent la corvée aux Cordeliers qui la repassent aux Capucins, qui la transmettent aux Jacobins qui s'empressent de plier bagage : en 1631, toutes les communautés religieuses quittent la ville pour éviter le danger. Par contre, des particuliers, épris de charité, courent au devant du péril et le 12 octobre 1626 un sieur Barbe demande à soigner les pestiférés du Sanitas, « par pure charité et ne demande que la nourriture pour tous gages, sous la condition que s'il meurt au service de la ville on fera prier Dieu pour lui... »

On ne se fait plus guère idée à l'heure actuelle des difficultés de toutes sortes où se débattaient les corps de ville en ces tristes circonstances. La détresse, la disette aggravaient et prolongeaient les ravages du fléau. Or, les gens aisés s'enfuyaient au loin pour échapper à la contagion, ce qui tarissait à la fois et la source des aumônes et le gain des artisans ; les quaran-

taines empêchaient, entravaient le commerce, et ruinaient les gens de négoce; et pourtant, il fallait de l'argent pour subvenir aux nécessités criantes; on mettait une partie des frais à la charge de l'Hôtel-Dieu qui protestait tant qu'il pouvait; on recourait à des emprunts, à des impôts exceptionnels fallacieusement décorés du nom de dons « volontaires », sans doute parce qu'ils ne l'étaient point, et chacun était taxé selon ses moyens. Mais comment atteindre les plus riches, qui s'éclipsaient les premiers ? Comment satisfaire, en outre, dans une ville à demi désertée et appauvrie, aux exigences du fisc qui ne perd jamais ses droits ? Songez encore que ces pestes reparaissaient constamment, que la ville de Blois fut éprouvée en 1612, en 1623, en 1626, en 1627, en 1628, en 1629, en 1630, en 1631, en 1632 ; et vous pourrez conclure avec M. le Dr Lesueur, que nos pères, « malgré la vigueur et l'incontestable efficacité des règlements draconiens dont ils s'étaient entourés, se trouvaient sans moyens contre le découragement, la misère, la famine, qui expliquent la fréquence et la gravité de ces redoutables épidémies. »

Paul Delaunay.

Documents.

Un remède contre les fièvres (1771).

Mémoire de M. Poursan de Beaupuy, médecin à Monségur.

A Monsieur l'abbé Terray, conseiller d'État, contrôleur général des Finances.

Monseigneur,

Vital Pourson de Beaupuy, docteur en médecine résident à Monségur, petite ville en Bazadois, près La Réole, a l'honneur d'exposer à votre Grandeur qu'il aurait cru se manquer à lui-même, sachant le désir ardent que la cour a d'apprendre ce qu'il y a et ce qui se passe de remarquable dans les provinces, s'il avait gardé sous silence et sans mettre sous les yeux de votre Grandeur trez charitable pour le peuple, une découverte que l'exposant a été assez heureux de faire, après beaucoup d'études et de recherches, qui est non seulement remarquable en elle-même mais encore très avantageuse pour la conservation du peuple. Nous avons eu, Monseigneur, dans notre provine de Guienne (ce qui sera peut-être venu jusqu'à votre connaissance) des fièvres intermitentes, putrides et malignes, qui ont fait autant de ravages qu'une peste, plus dans des endraits que dans d'autres, notament à Tonneins, ville dans l'Agenais, près Eguillon, dans le Bordelais, Médoc, etc., et presque dans toutes les autres contrées de la Garonne.

Dans de telles calamités, les maîtres de l'art n'ont rien négligé pour vaincre cette maladie par le purgatif et les fébrifuges ordinaires, ce que je pratiqués moy-même, mais sans succès comme eux ; j'ay même observé que plus on donnait de fébrifuges, plus les fièvres devenaient rebelles et emportaient leur sujet.

Voyant que le nombre des malades s'accroissait tous les jours, et qu'il y mourait une infinité de personnes de ces fièvres, je résolus de faire d'autres recherches, à l'effet de découvrir un specifique à une si terrible maladie ; ce ne fut pas infructueusement ; j'eus donc le bonheur, Monseigneur, de composer un remède si souverain, que sur deux mille personnes fièvreuses, il ne m'a pas encore manqué. Après avoir guéri toutes les personnes de mon district attaquées de ce mal, l'effet admirable de ce remède s'étant répandu, je fus appelé à Tonneins, ou il fit, s'il faut ainsi dire, des miracles, aussi bien que dans différentes autres villes et endroits de la province.

Le remède dont il s'agit est doux et bon pour toute espèce de fièvre, soit quotidienne, tierce, double tierce, quarte, double quarte, fièvres toutes nerveuses, occasionnées par quelque maladie de langueur ; et comme pour l'ordinaire la longueur de ces fièvres engendre des obstructions dans tous les vicères du bas ventre qui conduisent le malade ou dans la phtisie ou hydropisie, toutes ces maladies derrivant de la fièvre ; tout cède à cet admirable remède, que toute personne de tout âge et de tout sexe, même les femmes enseintes, peuvent user, sans en ressentir que tous les effets merveilleux qu'il a produit dans nos contrées. Ce n'est, Monseigneur, qu'après un grand nombre d'expériences que je ne rapporte pas ici chacune en particulier, crainte d'être prolixe, mais seulement quelques certificats que je joins au présent mémoire, que j'ay hasardé de vous en faire part, plus pour le bien du peuple que pour ma propre satisfaction. Il reste encore un grand nombre de pauvres malheureux dans tous les endroits ci-dessus citez, qui languissent sous le poids de ces fièvres qui les rongent auxquels vous pourriez, Monseigneur, à bien peu de frais, conserver la vie ; vous me taxerais peut-être d'inhumain de ne pas moi même donner des secours à ceux-cy, comme aux autres, ou de ne pas leur enseigner le remède ; j'ai l'honneur de répondre d'avance à votre Grandeur que j'ay le cœur bon et l'âme généreuse, mais malheureusement n'étant pas favorisé de la fortune, il me serait impossible de fournir mon remède dont la composition est un peu coûteuse à tant de malheureux ; d'ailleurs ne serait-il pas naturel, ce me semble, Monseigneur, qu'un homme, qui a employé toute sa petite légitime à l'étude de la médecine, retirât un petit avantage de ses travaux ?

Vous sentirez, Monseigneur, toute l'importance de la connaissance de ce remède pour le public, qui aura sûrement de très grandes grâces à vous rendre si vous daignés lui procurer un si grand avantage, notament les troupes qui se trouvent dans les endroits aquatiques, et les armées même, combien en périt-il de fièvres ? Combien d'habitants, dans les colonies françaises, qui

*

en sont consumés peu à peu, que tout le monde s'estimerait heureux d'avoir la connaissance d'un remède si bienfaisant et qui le guérirait subito.

Vous me trouverois, Monseigneur, toujours prêt, d'après mon exposé, de mettre à l'épreuve devant votre personne mon remède, et à faire ensuite ce que vous exigerais de celui qui se fera toujours gloire d'être avec une soumission la plus respectueuse à vos ordres,

Monseigneur.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PONSAN DE BEAUPUY.

(24 septembre 1771).

Au mémoire de M. Poursan de Beaupuy, médecin à Monségur, adressé à Monseigneur l'abbé de Terray, conseiller d'Etat, contrôleur général des Finances, sont joints les certificats suivants signés par :

1° Louis Henry de Cornier, chevalier de St-Louis, capitaine de dragons de la légion de Condé, daté du 24 décembre 1771 ;

2° Dufau, chirurgien juré, habitant du Prieuré de Coutures, juridiction de St-Terme, en Bazadois ;

3° Jean Roullet, juge civil et criminel de la ville de Monségur ;

4° Louis de Bans, écuyer, habitant de Miramont ;

5° Touzet, receveur des domaines du roi au bureau de Castelmoran ;

6° Arbouin, habitant de St-Avit en Agenois.

Au mémoire de M. Poursan de Beaupuy font encore suite les deux lettres suivantes :

Lettre de M. Cochin à M. Esmengard

Paris, 13 juin 1772.

Monsieur,

M. le contrôleur général m'a renvoyé un mémoire que lui a présenté le sieur Poursan de Beaupuy, médecin, par lequel il annonce avoir découvert un remède spécifique contre toutes sortes de fièvre ; il a joint à son mémoire différents certificats qui paraissent prouver la bonté de ce remède.

Je vous serais obligé de vouloir bien vous procurer des éclaircissements sur son efficacité, parce que si ce secret était véritablement aussi utile qu'on l'avance, on pourrait se déterminer à l'acheter du sieur Poursan de Beaupuy, et rendre publique sa découverte.

Je suis avec respect, Monsieur, votre... etc.

COCHIN.

Lettre de M. Esmengard à M. Cochin

A Paris, le 4 juillet 1772.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, au sujet du mémoire du sieur Poursan de Beaupuy, médecin, qui prétend avoir découvert un remède contre toutes sortes de fièvres.

En conséquence, Monsieur, j'ai pris le parti de faire proposer au sieur de Beaupuy d'en faire l'épreuve dans l'hôpital de Bordeaux, sous les yeux des médecins qui prennent soin des malades de cette maison ; jusque-là son spécifique me paraît mériter peu de confiance.

Je suis avec respect, etc.

ESMENGARD.

(In *Archives départementales de la Gironde.*)

Communiqué par M. **Philippe Queyron** (de la Réole).

La Revue

LA MÉDECINE POPULAIRE DANS LA LITTÉRATURE ROMANE

Le rôle chirurgical des femmes.

Ce chapitre est extrait de la thèse de M. le Dr Henri Berthaud (in-8, 108 p. Bonvalot-Jouve. Paris).

Ce qui frappe particulièrement dans ces mœurs médicales de nos poèmes héroïques, c'est que très fréquemment on voit les femmes s'occuper des blessés et témoigner déjà de certaines connaissances de chirurgie et de thérapeutique. Elles savaient étancher une plaie et l'entourer de bandelettes, réduire une fracture, saigner et ventouser, composer des élixirs et des potions, oindre les parties malades du suc de bonnes herbes dont elles se passent de mère en fille les vertus thérapeutiques. A chaque page des épopées chevaleresques apparaît une dame ou une demoiselle, « piteusement » penchée sur un corps meurtri.

Dans le *Roman de Thèbes* où sont racontés, d'après l'Antiquité, les combats d'Etéocle et de Polynice (1) Tydée l'un des sept chefs, a été blessé par Gualérans.

Il fu nafrez par mé le cors, (*a*)
Si que la rate li saut fors, (*b*)
Li frans hon est nafrez (*c*) a mort.

(v. 2642-5).

Il essaie de poursuivre son chemin, mais vaincu, par la douleur que lui cause sa blessure, il entre dans un jardin et se couche sous un olivier. C'est là que le trouve la fille de Lycurgue, et elle s'empresse de lui donner les premiers soins.

Quant la pucèle vit la plaie
Qu'il ot el cors, mout s'en esmaie, (*d*)

(1) L. Constant. — *Le Roman de Thèbes*, T. I, p. 91.
a) Il fut blessé au milieu du corps.
b) S'échappe au dehors.
c) Le franc homme est blessé à mort.
d) S'en inquiète.

Adont (*a*) li lève de claré (*b*)
Le pis devant et le costé,
Ensaule (*c*) met sel et piument.
. . . . . .
Docement li oignoit de basme, (*d*)
. . . . . .
Puis li bandèrent d'un orfrois, (*e*)
Trestot le cors en iiij, plois, (*f*)
(v. 2811 et suiv).

Puis elle le fait manger et lui prépare un lit de paille pour qu'il prenne quelque repos.

Adont li fist .i. poi (*g*) mangier
Soppes en aige par haitier, (*h*)
Adont li font .j. lit novel
Rice de paile bon et bel.
(v. 2823-7).

Dans ce même poème, le jeune Aton, à peine âgé de quinze ans, a été mortellement blessé par Tydée. Sa sœur Ysmène lui prodigue, mais en vain, ses soins les plus empressés. — Elle lui écarte les dents avec un couteau pour verser dans sa bouche l'élixir qui doit le ranimer.

O (*a*) un coutel les denz desjoignent,
La langue li oignent de basme.
(v. 6237-8.)

Dans le roman de *Perceforest*, une demoiselle du nom d'Hélène réduit elle-même la luxation de l'épaule de son cousin.

« Atant, dit la dame, beau neveu, il me semble que vous avez votre bras à mal aise. Par ma foy, respondit Norgal, chère dame, il est ainsi; si vous prie que garde y veuillez prendre. Lors la dame appela une sienne fille qui se nommoit Helaine, la quele fist grant chere à son cousin, puis print garde à son bras, et trouva qu'il estoit hors de son lieu, et fist tant qu'elle lui remist; puis dist: mon cousin, allez vous en car vous estes guery; dont Norgal fut joyeulx à merveille, et en remercia moult de fois sa cousine, car il ne s'en cuidoit (*b*) aler de grand temps après (1). »

Dans *Erec et Enide* de Chrestien de Troyes, Enide donne à Erec son époux, qui vient d'être grièvement blessé, des soins empressés (2).

Or n'est pas Enide dolante ;
Son seignor desarme et desvest,
Si li a ses plaies lavees,
Ressuiiees et rebandees ;
Car n'i leissa autrui tochier.
(v. 5134-9.)

Puis le comte Guivrez qui arrive sur les entrefaites, propose à Erec de l'emmener dans son chastel et de lui faire donner par ses sœurs qui « moult en savoient » tous les soins que réclame son état :

Si ferons vos plaies sener (*a*).
J'ai deus serors gentes et gaies
Qui mout sèvent de garir plaies ;
Eles vos garront bien et tost.
(V. 5112-6.)

On transporte alors Erec sur une mule « bien amblant », jusqu'au « fort Chastel de Penevric », où les sœurs de Guivrez, sur la recommandation du comte, se montrent bonnes infirmières.

A lui garir ont mout pené
Ses serors, cui il an pria,
Erec an eles se fia,
Car eles mout l'asseürèrent.
Premiers la morte char ostèrent,
Puis mistrent sus antret et tante, (*b*)
A lui garir ont grant antante
Con celes qui mout an savoient,
Sovent ses plaies li lavoient
Et remetoient antret (*a*) sus.
Chascun jor quatre foiz ou plus
Le feisoient mangier et boivre,
Sel gardoient d'auz (*b*) et de poivre.
. . . . . .
A lui garir mistrent tel painne
Les puceles qu'einçois (*c*) quinzainne
Ne santi il mal ne dolor.
(v. 5196 et suiv.).

Dans *Perceval*, lorsque l'illustre chevalier a cassé le bras du sénéchal du roi Artus, celui-ci, « qui le cuer at tendre », envoie chercher pour le guérir un médecin et trois jeunes filles ses élèves.

... Un mire moult sage
Et trois pucèles de s'escole.
Qui li renoent la canole (*d*)
Et puis li ont un bras lué, (*e*)
Et rasoldé l'os esmiié (*f*) (1).

Bélise, fiancée du chevalier *Otinel*, après le combat singulier de celui-ci avec le roi des Sarrazins, Clarel, le désarme avec empressement et recherche s'il n'a ni plaie, ni blessure.

La fille Karle li cerche (*a*) les costez,
Que il ne soit ne plaiez ne naffrez.
(v. 1313-5.) (2).

Dans la nouvelle d'*Aucassin et Nicolète*, Aucassin tombé de cheval sur une pierre, s'est démis l'épaule. Sa mie seule veut le soigner, elle lui fait ses pansements et le guérit.

« Elle le portasta (*b*) et trova qu'il avoit l'espaulle hors du liu (*c*), elle le mania tant à ses blanches mains et porsaça (*d*), si com Diex le veut qui les amans aime, qu'èle

---

a) Alors.
b) De clairet (Liqueur où il entrait du vin d'Espagne, du miel et des épices).
c) Ensemble.
d) Baume.
e) Broderie.
f) Tout le corps en faisant quatre tours.
g) Un peu.
h) Une soupe à l'eau pour le réconforter.
a. Avec.
b. Ne pensait.
(1) La Curne de Sainte-Palaye. *Mém. sur l'Ancienne chevalerie*, t. I, p. 44.
(2) W. Fœrster, *Erec et Enide*, p. 133.

a. Soigner.
b. Entrait et charpie.
a. Entrait.
b. ?
c. Avant.
d. Lui remettent le radius.
e. Enduit d'onguent.
f. Remis l'os fracturé.
(1) Méray. *La Vie au temps des cours d'amour*, p. 354.
a. Palpe.
(2) Guessard et Michelant. *Otinel*.
b. Le palpe en tous sens.
c. Du lieu (démise).
d. Tira en tout sens.

revint à liu ; et puis si prist des flors et de l'erbe fresce et des feuilles verdes, si les loia (*e*) sus au paü de sa cemise, et il tox garis. » (1).

Le *Chevalier de Gugemer*, dans le lai de Marie de France, atteinte à la cuisse par sa propre flèche, est soigné par une dame et sa nièce. Quand elles l'eurent couché sur le lit de la jeune fille.

En baçins d'or l'ève (*a*) aportèrent
Sa plaie et sa quisse lavèrent ;
A un bel drap de cheisil (*b*) blan
Li ostèrent d'entur le sanc,
Puis l'unt estreitement bandé...
De sa plaie nul mal ne sent (2).

Blonde est une merveille de beauté. Jehan l'aime et en est aimé. Il a un rival, le comte de Glocester, auquel il livre avec vaillance un combat singulier. Il sort vainqueur de ce combat, mais il est blessé, et Blonde l'entoure de tous les soins que lui inspire son amour.

Ele le desarme esraument, (*c*)
Puis le leves mout doucement,
D'iauve (*d*) le vis (*e*) et de vin teve (*f*)
Les plaies que il a a li leve (*g*).
(v. 4449-3) (3).

Et les filles elles-mêmes des seigneurs, des barons, ne dérogent pas à remplir ainsi ce rôle d'infirmières, telles dans *Chlyron*, les filles du seigneur de Laon,

Et de lui garir s'entremetent (*a*)
Deus puceles qui mout savoient
De cirurgie et si estoient
Filles au seignor de Leanz.
(v. 469-73) (4).

Et de même les grandes dames, comme dans *Richard*.

La puchielle fist I baing faire
Richart son fil a fait baignier
Poursa blechure assouwagier. (*b*)
Tant et bagnies toz est garis.
(v. 2936-40) (5).

Certaines encore sont allées à Salerne étudier la médecine,

En Salerne ai une parente
Riche femme est, mult a grant rente
Plus de trente anz i a esté.
L'art de phisike a tant usé
Que mult est saive (*c*) de mescines
Tant cunuist herbes et racines.
(*Les Dous amans*, v. 103-9) (6).

La divine Mélior, dans *Parthenopeus*, connaît parfaitement non seulement les sept arts, mais encore la *Fisique*.

Les sept ars tost premierement
Apris et seve (*a*) parfitement,
Après apris tote mecine
Quanqu'est (*b*) en erbe et en racine,
Et des espèces (*c*) de valor :
Apris le froit et la calor,
Et de tes maus tote la cure ;
Et l'ocoison (*d*) et le figure (*e*),
Fisique ne puet mal garir
Dont jo ne sace a cief (*f*) venir.
(v. 4581-91) (1).

Godefroy de Bouillon a ordonné un assaut général contre la ville de Jérusalem, mais les Sarrasins se défendent vaillamment et les croisés sont contraints de reculer. Godefroy fait sonner le cor pour cesser le combat. Alors on s'occupe des blessés et les femmes des barons parcourent les rangs des moribonds avec de l'eau fraîche pour étancher leur soif (2).

Les navrés emportèrent loins d'iluec une archie (*a*)
Iluec vinrent les dames chascune rebrachie (*b*)
Chelui qui soif avoit ont la boche moillie (*c*)
Chascun ont abevré ; ce fu moult grans aïe (*d*)
Se les dames ne fussent, moult fust l'ost malbaillie (*e*)
(v. 3193-8.)

Gérard de Nevers, blessé dans un combat est mené dans un chastel où il n'a pas d'autre médecin qu'une demoiselle.

« Une pucèle de léans (*f*) le prist en cure, sy en pensa tellement, que en peu d'espace commença fort à amender ; tant le fist assoulagier (*g*) que assez competamment (*h*) le fit mengier et boire tellement et si bien en pensa (*i*) la pucelle, que avant ce que le moys fust passé, il fut remis sus et du tout guery (3). »

Durmart le Gallois lui aussi est blessé. C'est une « damoiseles sans faille, jovene pucele rosee » qui lui enlève son haubert, car elle le voit tout ensanglanté.

La pucele vaillant et gente
Voit le porpoint ensanglente
. . . . . .
« Certes, sire, dist la pucele
Je quit (*a*) que vous estes navres
Bele, fait-il, c'est verites.
Ma plaie me duelt molt et cuist (*b*),
Ge l'ai tres (*c*) hier, forment me nuist
Que onques ne fu regardee (*d*)
(v. 3151 et suiv.)

---

e. Attacha.
(1) Méray, *loc. cit.*, p. 154.
(2) Méray, *loc. cit.*, p. 355.
(3) Mannheimer, *loc. cit.*, p. 584.
a. L'eau.
b. Toile.
c. Promptement.
d. Eau.
e. Le visage.
f. Tiède.
g. Lave.
(4) Mannheimer, *loc. cit.*, p. 586.
(5) Mannheimer, *loc. cit.*, p. 585.
a. S'occupent,
b. Soulager.
(6) Mannheimer, *loc. cit.*, p. 591,
c. Savante.

a. Sait.
b. Tout ce qui en est.
c. Epices.
d. Les causes.
e. Les symptômes.
f. A bout.
(1) Vaublanc, *la France au temps des Croisades*, t. III, p. 307.
(2) C. Hippeau, *la Conquête de Jérusalem*, p. 129.
a. Loin de là, à une portée d'arc.
b. Retroussée.
c. Rafraîchie.
d. Grand aise.
e. L'armée aurait beaucoup souffert.
f. De ce lieu.
g. Le soulagea.
h. De savoir faire.
i. Le soigna.
(3) Roquefort, *Glossaire de la Langue Romane*, art. Mires.
a. Je pense.
b. Me fait souffrir et me brûle.
c. Depuis.
d. Qu'elle n'ait pas été pansée.

La jeune fille lui dit alors qu'elle connaît bien la médecine et l'assure que avant quatre jours à moins que sa plaie ne soit mortelle, il sera guéri.

Sire, dist la bele senee (*e*),
Merci, de bien m'en sai mesler,
D'une grant plaie meciner,
Se vos n'estes a mort navres (*f*),
Ains quart jor seres tot sanes,
Atant (*g*) est la plaie mostree (*h*),
La pucele l'a bien tentee (*i*),
Molt le manoie (*a*) dolcement
La droiture li fait briement (*b*).
(v. 3162-61.)

Et elle lui fait une potion avec des herbes dont elle possède le secret.

Une poison fait aporter,
Ne sai pas les herbes nomer.
Quant la poison fu destrempée (*c*),
D'une molt grant cope doree
En boit mesire Durmars lors,
Molt li rasuage (*d*) le cors,
. . . . . .
« Sire » dist la pucele simple,
La poison que je vos donai
Est cele que millor ne sai,
Elle vous garira dedens,
Et par defors li ongemens
Que j'aie sor vostre plaie mis,
Ains quart jor seres tot garis.
(v. 3171 et suiv.) (1)

Il serait facile de multiplier encore les exemples, on trouve dans notre littérature héroïque, de nombreux témoignages de ce dévouement de la femme et de ses aptitudes à soigner les « nafrés ».

Henri Berthaud.

CAUSERIE THERAPEUTIQUE

Note sur l'emploi de l'Adrénaline par ingestion

L'emploi de l'adrénaline par *ingestion*, pour n'être pas le procédé le plus fréquemment mis en pratique pour l'administration de ce précieux médicament, n'en constitue pas moins un remarquable moyen thérapeutique.

M. Josué, dans son travail présenté en 1905 à la *Société médicale des hôpitaux de Paris* disait, au cours de ses conclusions : « L'adrénaline se donne aussi par ingestion à la dose de 1 milligramme par jour. C'est par cette voie que les accidents toxiques sont le moins à craindre. »

Tout dernièrement (en novembre 1907) un médecin de Florence envoyait aux Laboratoires Clin une intéressante note sur l'heureux résultat obtenu avec l'adrénaline en ingestion dans deux cas d'hémorragie puerpérale.

Voici, sur le même sujet, le résumé d'une étude publiée en 1906 dans la *Wiener medizinische Presse* par le D Siegmund Kreuzfuchs et intitulée : « Sur l'emploi de l'adrénaline à l'intérieur.

« J'ai employé avec succès, depuis quelques mois, l'adrénaline Clin en granules de 1/4 de milligramme, dans une série d'états morbides, ce qui m'oblige à publier quelques-unes de mes observations.

« Dans le premier cas il s'agit d'une jeune fille de 18 ans, soignée dans mon service pour un catarrhe aigu. Elle fut prise, le 29 octobre, de douleurs de tête violentes, surtout du côté droit, qui ne furent soulagées par aucun des remèdes administrés. La nuit fut mauvaise, insomnie, nausées, etc.

« Comme il s'agissait évidemment d'une forme angio-paralytique de l'hémicranie, je décidai d'employer l'adrénaline à la prochaine attaque, m'appuyant sur cette idée qu'en produisant la contraction des vaisseaux on pourrait agir d'autant sur les symptômes. Le 12 novembre, les mêmes manifestations se présentèrent ; je fis prendre à la patiente un granule d'adrénaline Clin. La douleur de tête diminua environ une demi-heure après l'ingestion du médicament ; la femme dormit la nuit entière, et se réveilla le matin sans sensation de lassitude.

« Dans la suite j'ai expérimenté sans succès l'adrénaline dans le cas de simple douleur de tête. Il va sans dire que dans la forme angio-spasmodique, l'adrénaline est contre-indiquée.

« J'ai également appliqué l'adrénaline dans un cas de dyspepsie nerveuse, avec hyperacidité, nausées et douleurs stomacales. Les douleurs cessèrent très promptement, de 10 à 15 minutes après l'absorption de 1 à 2 granules d'adrénaline.

« Le cas suivant est également intéressant. Il s'agit d'une dame de 46 ans qui, depuis des années, souffre de gastralgie à des intervalles plus ou moins réguliers, chacun des accès durant plusieurs heures. La dame était restée trois jours dans mon service. Trois quarts d'heure avant son départ un accès se manifesta. Je lui fis prendre un granule d'adrénaline ; le succès fut éclatant : 10 minutes après, la douleur était complètement supprimée et la patiente put continuer son voyage.

« Je dois faire remarquer que je ne recommande pas l'adrénaline comme remède des affections indiquées ci-dessus, mais que je l'emploie purement et simplement pour écarter les fâcheux symptômes. »

***

Les granules d'adrénaline Clin dosés à 1/4 de milligramme d'adrénaline chimiquement pure rendent d'incomparables services. L'adrénaline est trop altérable pour être mise sous forme de potion, à prendre par

e. Belle jolie.
f. Guéris.
g. Aussitôt que.
h. Montrée.
i. Pansée avec de la charpie.
a. Le panse.
b. Le met aussitôt en état.
c. Infusée.
d. Stimule
1. E. Stengel, *Durmart le Gallois*. — In Bibliotek des literarischen Vereins in Stuttgart. CXVI, pp. 88 et 89.

cuillerées. D'autre part, pour un médicament aussi actif, il est dans certain cas imprudent d'en confier une grande quantité à la fois aux malades, surtout à prendre par gouttes.

Ces inconvénients sont supprimés avec les granules Clin : chaque granule correspond à cinq gouttes de solution au millième.

UNE PINCE CHIRURGICALE GALLO-ROMAINE

Dans la 1re livraison (1907) du Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest *qui vient de paraître, nous relevons la communication suivante faite par le R. P. de la Croix.*

Le premier de ces objets, n° 1, a été gracieusement offert à notre Société par M. Fromenteau, élève de 1re au Lycée de Poitiers, dans la séance qu'elle a tenue le 21 février dernier (1) : il a vivement intéressé les membres présents à cette réunion, mais aucun d'eux n'ayant osé se prononcer sur l'usage auquel il aurait pu servir, je fus prié de l'étudier et de vouloir bien lui consacrer quelques lignes dont j'aurais à donner lecture dans l'une de nos prochaines réunions. Quoique aussi embarrassé que mes confrères de trouver à cet objet une affectation, je ne crus pas pouvoir refuser la petite mission qu'ils me confiaient, et ne tardai pas à en faire l'étude. Cette étude, je l'avoue, ne fut pas commode, et sa solution ne m'ayant pas satisfait j'en exposai les raisons à notre aimable et complaisant confrère, M. Rambaud, qui voulut bien examiner l'objet, l'entourer même de quelques observations pratiques, grâce auxquelles, ainsi qu'on va le voir, il me fut possible de reconnaître l'usage auquel il était destiné. Mais commençons par donner une description complète de cet objet.

Il est composé de deux pièces en bronze qui sont assemblées au moyen d'un rivet. La première pièce consiste en une lame qui, pliée au milieu de sa longueur en forme d'œillet, se divise en deux branches, dont les extrémités opposées à celles qui partent de l'œillet sont pointues, et dont les faces intérieures sont plates et celles extérieures légèrement arrondies ; — ces deux branches, auxquelles l'œillet sert de ressort, sont sur un même plan, mais s'écartent l'une de l'autre régulièrement et progressivement à leur point de jonction qui est l'œillet, et laissent ainsi entr' elles un espace triangulaire semblable à celui des pinces-à-ressort ; ajoutons que ces branches ont été faussées et que, partant, il n'est plus possible aujourd'hui, même en les serrant près du ressort, de rapprocher l'une de l'autre leurs extrémités intérieures, qui sont plates, striées et pointues. Quant à la seconde pièce qui est unie au ressort de la première au moyen d'un rivet, elle consiste en une petite palette du genre des palettes qui, à l'époque romaine, accompagnaient les *styles* à écrire, et se voyaient même parmi les instruments de pharmacie. Disons aussi que les faces latérales extérieures de la queue de la palette, ainsi que celles du ressort et des deux branches qui en dépendent, sont décorées par de petites stries géminées et que les surfaces qui les séparent le sont également par de petites croix. Ajoutons enfin que les faces intérieures de chacune des extrémités pointues des deux branches possèdent chacune quatre stries qui sont gravées transversalement, en la façon de celles que possèdent généralement les pinces plates.

La principale partie de cet objet, qui se compose des deux branches faisant corps avec le ressort et dont je viens de donner le détail, possède toutes les conditions des pinces-à-ressort qu'employaient à l'époque romaine les dentistes et les chirurgiens. Antony Rich nous dit en effet, d'après Celse, dans son *Dictionnaire des Antiquités Romaines et Grecques*, que cette sorte d'instrument, appelée *volcella* ou *vulcella*, « était employée par les dentistes pour enlever tout morceau de dent cariée ou brisée qui pouvait rester dans la bouche après l'extraction de la dent dont il faisait antérieurement partie (*Celsus, VI, 12, 1*) », et « servait aux chirurgiens à saisir les bourgeons charnus ou les bords d'une plaie, pour couper plus commodément les parties qui devaient être enlevées (*Celsus, VI, 18, 3*).

Quant à la partie secondaire de cet objet, qui consiste en une petite palette, que j'appellerai volontiers partie secondaire puisqu'elle n'a pas été rencontrée jusqu'ici unie aux *volcella*, je la considère comme ayant été fabriquée en même temps que la partie principale, attendu que l'assemblage de ces deux parties, de même que les décorations dont elles sont revêtues, dénotent qu'elles ont été faites par la main d'un seul ouvrier. Ne voit-on pas, du reste, de nos jours, les dentistes et les chirurgiens perfectionner leurs instruments, et pourquoi n'en aurait-il pas été de même à l'époque romaine ? — Il m'est donc avis que cette petite palette pouvait être, tant par sa forme légère et délicate, mais solide, que par la manière dont la plupart de ses contours sont amincis, d'une grande utilité dans les opérations chirurgicales, et qu'elle aurait par là même largement contribué au perfectionnement de ce *volcella*.

J'ajouterai que, d'après les judicieuses observations de notre confrère M. Rambaud, les stries et les petites croix qui se voient sur les faces extérieures, du ressort, des deux branches et de la queue de la palette, auraient été ciselées, non comme décorations, mais afin d'enlever le poli du métal et de rendre facile l'usage de cet instrument ; en effet : les ciselures du ressort et celles des deux branches donnaient à la main, grâce à leur rugosité, toute la force nécessaire pour fermer la pince ; les ciselures des deux branches, du ressort et de la queue de la palette permettaient également à la main, placée dans l'autre sens, de se servir de la palette avec facilité et fermeté ; enfin les ciselures gravées sur les faces intérieures des extrémités pointues des branches empêchaient l'objet pressé de glisser dans la pince.

De ces dernières observations et de toutes celles qui les précèdent je crois pouvoir considérer, comme très probable, que l'intéressant objet gallo-romain qui vient de nous occuper serait une pince ou *volcella* de chirurgien.

R. P. de la Croix.

(1) *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. Ier, 3e série, 1907, p. 9.

ANTOINE DUBOIS SOUS LA RESTAURATION

(*Fin.* — V. *Fr. Méd.*, n° 23.)

Depuis le début de la Restauration, la Faculté était l'objet de la suspicion du pouvoir. Elle était suspecte non pas tant à cause de l'esprit libéral de ses professeurs qui évi-

taient tout incident, que par ses origines mêmes qui la rattachaient à la Révolution, par son enseignement matérialiste, et l'opposition constante de ses élèves. Elle était condamnée d'avance comme étant un organisme nouveau. Dès leur retour, les émigrés qui, dit-on, n'avaient rien appris et rien oublié, cherchèrent à ramener la Faculté de Médecine à son ancienne organisation.

Dès le 9 novembre 1815, le roi, « frappé des nombreux abus que les lois révolutionnaires ont introduits dans l'art de guérir » décida la formation d'une commission d'enquête sur l'enseignement médical. Le 8 mai 1816, le secrétaire de la commission Marquais, obscur chirurgien de la Charité, présenta un rapport tel qu'on le demandait (1).

« Les ennemis de la Royauté et par conséquent de l'ordre et du bonheur public, ont supprimé la division de la médecine et de la chirurgie » (page 2). La commission par 8 voix sur 14 décide de revenir à l'ancien état de choses.

Le médecin, en effet, « n'a pas besoin d'être un profond anatomiste ». Quant aux chirurgiens, ils ne doivent pas soigner les affections internes. « La Faculté prétend qu'il y aurait le plus grande inconséquence à mettre à la tête d'un hôpital un Pelletan, un Dubois, un Boyer et que personne ne réclame leurs soins pour une maladie grave » (page 7).

Autrefois, Dubois avait fait un rapport (2) au Conseil des Cinq-Cents pour montrer quels puissants motifs rendaient nécessaire l'unité de l'enseignement. Aussi ne faisait-il pas partie de la commission qui devait ramener la Faculté à ses erreurs anciennes. Il ne put pas protester ouvertement. Heureusement dans la minorité de la Commission se trouvait Dupuytren. C'était un royaliste ardent et un professeur éclairé. Il vit le danger, et de sa propre autorité fit un rapport (3) tout à fait contraire à celui de Marquais, et combattant vivement l'avis de majorité. Il s'écria en terminant : « Il est des voix qui se comptent, il en est qui se pèsent! »

Cette phrase — peut-être — et le rapport à coup sûr arrêtèrent les projets de Marquais et pendant quelque temps, la Faculté ne fut plus inquiétée. Son épuration cependant était décidée et devait nécessairement avoir lieu.

Après la mort du duc de Berry, on se décida à pourchasser énergiquement les idées libérales. Mgr de Frayssinous fut nommé grand-maître de l'Université. C'était montrer l'influence que prenait le clergé dans l'enseignement supérieur et ce choix fut considéré comme un défi. On l'accentua encore en nommant l'abbé Nicolle recteur de l'Académie de Paris.

Dès lors, les hostilités furent engagées.

Les professeurs eussent peut-être évité la crise par leur prudence, mais les élèves la précipitèrent par leur fougue. Les étudiants faisaient alors presque tous partie des sociétés secrètes et c'étaient eux les pires ennemis du régime. Ils étaient de toutes les manifestations, de toutes les échauffourées et cependant la police n'arrivait jamais à les prendre en flagrant délit.

C'étaient eux que l'on voulait atteindre en frappant les professeurs réputés favorables à cet état d'esprit. Un incident, banal en lui-même, fit éclater la colère gouvernementale et fournit l'occasion cherchée de fermer la Faculté. Ce coup de force n'a pas eu sur la vie de l'Ecole une influence bien grande et quelques années après, la Monarchie de Juillet vint en réparer les injustices. Mais à son époque il eut un retentissement considérable et il constitue dans l'Histoire de la faculté un des épisodes les plus curieux.

Il est bien connu depuis que le Dr Saintignon a exhumé des *Archives Nationales* les rapports de police inédits avant lui, et c'est à son intéressant récit (1) que nous puisons l'histoire de cet événement.

Le 18 novembre 1822, la Faculté était réunie pour la séance annuelle de rentrée et de distribution de prix. L'abbé Nicolle, recteur de l'Académie, présidait la cérémonie. Il était fort impopulaire, aussi bien avant son arrivée « le chahut » battait son plein. L'amphithéâtre et les couloirs étaient bondés et déjà le mot d'ordre avait circulé, on devait conspuer le recteur.

Cependant malgré les cris, les sifflets et les protestations, l'abbé Nicolle fit son entrée et put tant bien mal arriver au terme d'une courte allocution. Desgenette se leva pour faire le discours d'usage. C'était l'éloge funèbre de Hallé qui était décédé dans l'année. Desgenette était aimé des élèves et le début du discours fut écouté dans un silence relatif. Mais vers la fin, il fit allusion aux sentiments religieux du professeur décédé : « Nous croirions manquer à la mémoire de M. Hallé et vous auriez le droit de me traiter comme un lâche si j'appréhendais de dire hautement ici que M. Hallé eut des sentiments de religion aussi sincères que profonds... et comme il se croyait sans mission pour amener les autres à ses opinions, il se borna à prêcher d'exemple. » Cette dernière phrase déchaîna une véritable tempête de bravos de cris et de sifflets ; elle froissa gravement l'abbé Nicolle qui y vit une allusion directe.

La séance fut levée dans un tumulte indescriptible et le recteur s'en fut avec peine, bousculé jusqu'à sa voiture et poursuivi aux cris de : « A bas Nicolle ! A bas Nicolle ! ! »

Les professeurs s'en furent aussitôt expliquer au recteur que des étrangers — naturellement — s'étaient introduits avec de fausses cartes qu'on lui montra.

En d'autres temps, l'événement aurait pu s'arranger, mais c'était une occasion trop favorable d'épurer la Faculté. Le soir même, le recteur adressa son rapport à Mgr de Frayssinous.

Le lendemain, il y eut enquête du Conseil académique et de la police, et trois jours après, le 21 novembre 1822, une ordonnance royale supprimait purement et simplement la Faculté.

Les considérants de l'ordonnance disaient clairement que cette mesure était prise à cause des principes pernicieux de certains professeurs et de l'indulgence excessive des autres. Quelques protestations s'élevèrent, elles restèrent isolées et ne servirent à rien et les élèves furent forcés d'interrompre leurs études ou de partir pour Strasbourg et Montpellier.

La Faculté resta fermée pendant quatre mois, et lorsqu'elle se rouvrit, onze professeurs nouveaux étaient désignés

---

(1) Rapport de Marquais, secrétaire de la Commission, etc. Paris, 1816. — *Bibliothèque historique de la Ville de Paris*. Recueil de pièces, n° 5571.

(2) *Archives de la Faculté*. Rapport du 25 fructidor an V.

(3) Dupuytren, *Mémoire et plan d'organisation pour l'enseignement de la médecine et de chirurgie*. Même recueil de pièces, n° 5571.

(1) Dr Saintignon, *Laënnec, sa vie, son œuvre*, Thèse de Paris, 1904.

remplaçaient autant d'anciens maîtres nommés professeurs honoraires. Les révoqués étaient : de Jussieu, Vauquelin, Pelletan père dont le fils recevait une chaire, Deyeux, Pinel, Desgenettes, Chaussier, Lallement, Leroux, Moreau et Dubois. Celui-ci était remplacé par Bougon ; on n'oubliait pas qu'il avait sucé la blessure du duc de Berry et qu'il avait accompagné la famille royal en exil. C'était un praticien expérimenté, un caractère droit, élevé, mais qui n'avait ni l'habitude de l'enseignement ni les qualités d'un professeur. Ses leçons de la clinique de perfectionnement eurent un succès médiocre.

La chaire d'accouchement fut modifiée. Desormaux, qui en était auparavant le suppléant reçut la chaire nouvelle de maladies des femmes en couches, et comme le bon Deneux eût été tout à fait incapable de faire un cours, on récompensa sa fidélité par la création d'une chaire de clinique, d'accouchement dont il fut le titulaire. Mais on ne créa pas la clinique, ce qui donna au professeur l'avantage de ne pas montrer ses talents.

C'est par cette même ordonnance que Laënnec entra à la Faculté. Il fut choisi, assurément, plus pour ses opinions religieuses que pour sa haute valeur scientifique, et cette circonstance malheureuse lui valut l'hostilité persistante des étudiants.

Landré Beauvais, qui remplaçait Le Roux, devint aussitôt le doyen de la Faculté et celle-ci reprit le cours de ses travaux. Mais elle était dépouillée pour plusieurs années du prestige de ses maîtres, de l'affection et du respect de ses élèves.

***

Lorsqu'il fut professeur honoraire, Dubois ne put pas réclamer plus que les autres révoqués. L'autorité était contre eux et, malgré l'inamovibilité des chaires, aucune juridiction n'eût été compétente.

Dubois cependant ne se résigna pas. Dans maintes lettres, il exprime le chagrin que lui causa cette révocation. Elle était uniquement politique et n'avait certes rien de déshonorant, mais il regrettait son Hospice des Cliniques, ce cher hospice qu'il avait habité pendant vingt ans, qu'il fréquentait chaque matin depuis bientôt un demi-siècle, là où il avait ses habitudes, ses élèves et ses succès. C'était une plaie toujours saignante que cette révocation. Après vingt-neuf ans de professorat à la clinique, il était en pleine force, en pleine activité. Il était « honteux et amoindri » de sa révocation. Il devait, sans doute, être aussi un peu colère, mais il ne le montrait pas. Il fallait alors ne pas trop manifester des opinions adverses, et forcément Dubois garda le silence. Il put ainsi rester le chirurgien de la Maison de Santé dont il faisait le succès, et garder sa chaire de professeur accoucheur de la Maternité, qu'il affectionnait plus encore et où il s'était acquis un si grand prestige.

Ces deux fonctions absorbaient déjà une partie de son inlassable activité, en outre, il avait à cette époque une brillante clientèle. Pendant l'été 1824, il faisait quotidiennement en moyenne dix-huit consultations ou visites. Nous avons retrouvé le très curieux petit carnet où il notait chaque jour ses diverses occupations. Il n'inscrivait pas le nom du malade, mais la particularité qui devait le lui rappeler, et d'une façon généralement pas banale. Ainsi « la dame ennuyeuse et flatteuse », « le malheureux réfugié espagnol » « un beau garçon, homme d'affaires qui a une gonorrhée il est habitué à cela ». « Le Monsieur de Lyon qui a des morpions. » « Le frère de Gudin du tableau. Il conduit une femme qui a la gale qu'elle a prise avec un chien de chasse que Gudin lui avait donné à garder. » Une belle dame qui a un mari militaire et un écoulement, il est gonorrhéique. » « Une ci-devant jolie femme qui me paraît fort coquette, elle a la crainte d'avoir été rendue malade par un jeune homme qui l'aime beaucoup, dit-elle, mais qui aime aussi les petites danseuses. Elle n'a rien. »

Comme les diagnostics sont souvent notés sur le carnet il est facile de se rendre compte de la fréquence relative des maladies que voyait alors le chirurgien. C'est habituellement des affections chirurgicales, beaucoup de hernies, des tumeurs, des lésions articulaires, assez souvent des affections vénériennes et des troubles oculaires. Il y a très peu de consultations d'obstétrique, mais par contre une fois sur quatre ou cinq des affections tout à fait différentes de la pathologie externe : de nombreuses gastrites, de la tuberculose pulmonaire, des sciatiques et quelques maladies mentales, ainsi « la femme d'un peintre vient me consulter pour sa fille qui a vingt ans, elle est fanatisée par un jeune confesseur, elle se trouve mal quand il ne vient pas, devient folle, etc. ». Enfin le « tapeur » déjà n'était pas rare, ainsi « un Polonais qui se dit ex-officier de santé. C'est un faucheur. Je lui donne et m'en débarrasse ».

Souvent, il y a des consultations par lettre ou avec un confrère, et quelquefois des observations sur celui-ci. J'ai vu « M. Peters, un ami du duc Decazes pour gastro-entérite fort ancienne (20 ans). Il a une consultation de Broussais. Je l'ai trouvé fort sage, fort raisonnable. »

Les clients sont de toutes conditions sociales, Dubois est charitable aux humbles et les soigne volontiers. Il vient beaucoup de compatriotes de situations très modestes et leur lieu d'origine est toujours noté avec précision.

Le chirurgien est également appelé dans les plus opulentes maisons : chez le duc de la Rochefoucauld, qui est un de ses amis, chez le duc Decaze, chez le baron Louis, le financier, et surtout dans la famille impériale qui lui conserve son titre de chirurgien consultant de l'empereur. Il soigne le roi Jérôme, Louis, l'ex-roi de Hollande, qui se croit atteint de la même maladie que son père, et lui remet le procès-verbal qu'ont donné les quatre médecins de Montpellier chargés de faire l'autopsie de celui-ci (1).

Il donne des consultations par lettre à la femme de l'ex-roi d'Espagne, Joseph, qui sous le nom de comtesse de Survilliers, habitait près de Chantilly. La comtesse avait, — comme Dubois — de la lithiase rénale et le chirurgien lui expliqua que l'hygiène seule influe sur cette affection et que la malade aggrave son cas par des remèdes inopportuns. Le ton de la lettre montre bien l'esprit du chirurgien et son indépendance vis-à-vis de ses principaux clients :

Madame la Comtesse,

En réponse à votre lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, j'ai rédigé une espèce de consultation que vous trouverez ci-jointe et qui pourra être mise en liasse avec toutes celles que l'on aura recueillies à Paris, à Mont-

(1) Nous avons retrouvé, dans les papiers de Dubois, un des originaux du procès-verbal de cette autopsie que nous croyons inédite. Il s'agissait d'un cancer du pylore.

pellier, à Londres, à Vienne, à Berlin, à La Haye, à Gœthingue, etc., etc., que sais-je, ou n'en aura-t-on pas demandées ?

J'ai l'honneur de vous dire, madame la Comtesse, pour l'acquit de ma conscience, que le plus grand malheur qui puisse arriver à un malade, c'est d'être fort riche et de pouvoir se faire donner des consultations par beaucoup de médecins. Dans cette occurrence (et ce sera celle de Monsieur votre époux) il se trouvera dans une perplexité désolante. Car il n'y aura pas dans toutes ces consultations deux avis qui se ressembleront, j'en suis bien certain.

Et que peut faire un malade, en pareil cas ? S'il a un médecin ordinaire tant soit peu fou, il fera faire à son malade les prescriptions de chacun des médecins consultés successivement et Dieu sait le gâchis que cela peut amener. Si son médecin est sage, il n'aura égard à aucun des avis ou seulement à ceux qui sont dans son sens, et dans cette supposition, il n'était pas nécessaire de consulter ; ou bien on prendra la liasse de consultations et on la mettra au feu. Je pense que c'est le meilleur parti (1). »

Dubois raconte avec détails à la princesse qu'il est lui-même atteint de son affection et qu'il eut dix ans auparavant des accès violents, des coliques néphrétiques : « Je dus me soumettre aux avis des confrères et je fis tout ce qui me fus prescrit : bains, saignées, sangsues, opium, etc. »

Mes coliques durèrent longtemps, finalement les graviers passèrent et je fus débarrassé... Je fus repris peu de temps après... Je ne voulus plus être saigné, je ne voulais plus de sangsues, je ne voulus plus prendre de bains, je ne voulus plus employer d'opium sous aucune forme, ni d'aucune espèce, encore moins être purgé... En moins de vingt-quatre heures, je me trouvais guéri sans aucune convalescence... ce que j'ai attribué à mon refus de la saignée, des bains, etc... Depuis, je ne bois plus que de l'eau froide sucrée... et je ne souffre plus. » Cette façon de se soigner, ajoute Dubois, soulagerait mieux la comtesse, et surtout elle tirerait d'embarras le comte qui doit être fort perplexe entre tant de conseils.

Le chirurgien termine sa lettre par cette simple formule : « Je vous prie de recevoir pour votre personne l'assurance de mon respect et de mon entier dévouement, 28 août 1821. »

Mais les occupations de la clientèle et son double service hospitalier ne pouvaient faire oublier au chirurgien qu'il n'était plus professeur. Il avait la nostalgie de l'enseignement et rien ne compensait pour lui la perte de sa chaire de clinique chirurgicale.

Enfin, le temps vint éteindre les souvenirs et les rancunes ; les tendances politiques se modifièrent, l'opinion reprit ses droits et demanda justice ; sept années de disgrâce parurent une expiation suffisante, et Dubois rentra à la Faculté plus célèbre et plus respecté que jamais.

A. Dupic.

LE MANUEL D'HYGIÈNE DU SOLDAT JAPONAIS

Ce chapitre est extrait du livre que vient de faire paraître, chez Maloine, M. le Dr Matignon, sous ce titre : Enseignements médicaux de la guerre russo-japonaise (*in-8. 448 p.*)

L'armée japonaise a de nombreuses qualités. Elle est la plus brave, la plus disciplinée, la plus démocratique et la plus patriote des grandes armées modernes. Elle est aussi la plus propre.

La nation japonaise est la plus propre que je connaisse. Il n'est si pauvre sujet du mikado qui ne prenne, pour ainsi dire, son bain quotidien. Dans la plus misérable maison niponne, on trouve au moins deux choses ; une baignoire et le drapeau du Soleil-Levant ; le patriotisme du Japonais n'a d'égal que sa propreté.

Cette propreté native nous permet de comprendre que les soldats soient facilement accessibles aux principes d'hygiène qui leur sont inculqués à la caserne. Ces principes, il les observent d'autant plus volontiers qu'ils sont plus disciplinés, qu'ils voient dans leur chef non le supérieur — qui trop souvent en France est regardé comme l'ennemi ! — mais une sorte de Père de famille à qui sont dus naturellement, obéissance et respect. Or, ces chefs prêchent d'exemple en matière d'hygiène. Et le troupier les imite.

On trouvera plus loin la traduction du petit *Manuel d'hygiène* dont chaque soldat de l'armée de Mandchourie était pourvu. La rédaction, simple et expressive, est bien faite pour frapper l'intelligence du lecteur.

Ces instructions formaient un petit volume qui se trouvait dans tous les sacs. Et les soldats en savaient la teneur comme ils connaissaient leur théorie du fusil ou du service en campagne.

A une époque où le « capital homme » prend de plus en plus de valeur, pourquoi ne nous efforçons-nous pas, par tous les moyens, de faire, nous aussi, connaître au soldat, l'importance de ce facteur, la santé, non seulement en prévision de la guerre, mais pour la vie ordinaire. La caserne, proclame-t-on partout, doit être une grande école de devoir, de civisme, de patriotisme, etc. Il faut qu'elle soit avant tout l'école de la vie, ou plutôt de la valeur de la vie. Il faut qu'on y apprenne au jeune soldat que la santé est le premier des biens, et la façon de la conserver.

Pourquoi ne pas avoir une petite théorie sur l'hygiène, rédigée dans ce langage admirable de précision et de simplicité qui est le propre de tous nos règlements militaires ? Une ou deux fois par semaine, il y aurait théorie sur l'hygiène du soldat en campagne et à la caserne, comme il y a la théorie sur le mousqueton ou l'attelage des pièces. A force de ressasser une idée on la fait pénétrer dans les cerveaux même les plus obtus. Les hommes apprendraient quelques rudiments d'hygiène, peut-être sans enthousiasme, mais arriveraient à en faire, malgré eux, automatiquement, par un effet de suggestion lente et imperceptible, comme ils arrivent, au bout d'un certain temps, après de nombreuses « répétitions pour rien », à monter à cheval, « à bricoler » ou à faire du bon pansage à leurs chevaux. La caserne deviendrait ainsi une école d'éducation sociale. Le soldat rentrant dans ses foyers y apporterait et y appliquerait les notions d'hygiène apprises au régiment.

Chaque soldat est porteur d'un « livret matricule » dans lequel un grand nombre de feuilles blanches resteront à jamais inutilisées. Je voudrais voir consacrer trois ou quatre de ces pages à des prescriptions d'hygiènes édictées sous forme de règlements, dans des formules un peu identiques

(1) Cette lettre fait partie de la collection d'autographes du D Scheurer, elle est rapportée *in-extenso* par le Dr Cabanès dans la *Chronique médicale*, 1901, page 640 et suivantes.

à celles qui, dans d'autres pages du livret, rappellent au soldat les devoirs militaires et les peines encourues par ceux qui enfreignent les règlements. Le mot : « La mort ! » revient souvent comme *leit motiv* de la sanction pénale.

Il faudrait qu'à côté de ce Code militaire, on plaçât un Code d'hygiène dans lequel ces mots « la Santé ! la Vie ! » et partant « la Victoire » pour les troupes en guerre, reviendrait comme un autre *leit motiv*, moins sévère moins terrifiant. Et la discipline qui fait la force principale des armées n'aurait pas à souffrir, je l'espère, de cet addendum au livre matricule.

Voici la traduction du petit *Manuel d'hygiène* dont étaient pourvus *tous* les soldats japonais pendant la guerre de Mandchourie.

Notice pour la santé des soldats en temps de guerre

Les Commandants des régiments sont responsables de la santé de leurs hommes. Mais chaque soldat doit veiller lui-même à sa propre santé.

L'hygiène du soldat comprend : ce qu'il doit faire pour lui, ce qu'il doit faire pour son voisin.

Ces instructions sont des instructions d'hygiène individuelle et non d'hygiène publique.

Le soldat doit les lire et se les rappeler. *Même dans la lutte la plus opiniâtre, il ne doit rien négliger pour conserver sa santé.*

Table des Matières

1° Instruction pour les soins corporels.
2° Instruction au sujet du vêtement.
3° Instruction au sujet de la nourriture.
4° Instruction au sujet des marches.
5° Instruction au sujet des logements.
a) Cantonnements.
b) Bivouac.
6° Instruction au sujet de la prévention des accidents pendant les marches.
a) Gelures.
b) Insolations.
7° Instruction pour la prophylaxie des maladies infectieuses et vénériennes.

1. Soins corporels

1° De simples bobos, tels que furoncles ou maux de dents, diminuent la capacité combative d'une armée. Ils résultent souvent de l'insouciance du soldat qui ne s'est pas tenu propre, même sur le champ de bataille.

2° Comme les bains chauds ne peuvent pas toujours se prendre en temps de guerre, le soldat doit se tenir le corps propre, en le frottant avec une serviette humide, surtout au niveau des aisselles, des aines, et des parties génitales.

3° Les cheveux doivent être tenus courts et la tête souvent lavée pour prévenir les poux et les pellicules.

4° La bouche doit être lavée tous les matins et les dents nettoyées avec une brosse et de la poudre pour prévenir leur carie.

5° Les mains se salissent facilement et les germes de maladies peuvent être inoculés par les mains sales au travers des petites écorchures de la peau. Les doigts sales peuvent également infecter les aliments, aussi est-il nécessaire de se laver souvent les mains à l'eau et au savon.

6° Comme les mains, les pieds se salissent facilement. La sueur se condense dans les chaussures, fermente, sent mauvais et provoque des inflammations et des ampoules. Aussi faut-il se laver les pieds dès qu'on arrive au cantonnement, le soir. Les cavaliers doivent se laver la face interne des cuisses et les fesses pour prévenir les excoriations.

7° La saleté accumulée sous les ongles contient souvent des germes de maladies. Il faut passer sur les pieds et les mains, après les avoir lavés, la pommade vaseline-camphrée.

2. Vêtements.

1° Le but principal du vêtement est de prévenir le froid. Mais si on est trop vêtu on transpire, ce qui est mauvais. Aussi le soldat qui travaille doit-il se vêtir de façon à ne pas transpirer et ne pas avoir froid. Cependant les soldats qui doivent rester longtemps immobiles, les sentinelles ou ceux qui sont employés au dehors devront mieux se vêtir.

2° Le meilleur vêtement pour lutter contre le froid est la capote. Le soldat doit en prendre grand soin, car c'est la seule chose dont il dispose pour se couvrir quand il dort, et si elle est humide du fait de la pluie ou de la neige il faut la faire sécher en arrivant au cantonnement.

3° Les chemises, caleçons et chaussettes doivent être lavés à fond. Ce n'est pas tout que de se laver le corps. Les sous vêtements ramassent la saleté du corps : porter des sous-vêtements propres contribue à la propreté du corps.

4° Les trous dans les caleçons doivent être soigneusement reprisés, sans quoi les reprises sont des causes d'excoriations pour les cavaliers.

5° Le port de la ceinture de flanelle pour prévenir les inflammations intestinales est obligatoire.

6° Les chaussettes doivent être fréquemment changées. Les chaussettes humides, celles qui sont trouées ou usées facilitent les excoriations et les gelures. Si la chaussette est trop mauvaise pour pouvoir être reprisée et si le temps est trop froid pour marcher sans chaussettes, le soldat devra utiliser le premier morceau de flanelle qu'il aura sous la main pour en faire une bande pour enrouler ses pieds.

7° Le cuir de la chaussure doit être souple. Les ampoules ne proviennent pas seulement des chaussures mal ajustées mais aussi de la dureté du cuir. Le cuir doit être entretenu avec de la graisse.

8° Pour assouplir le cuir, on le trempe d'abord dans l'eau ou on le frotte avec une brosse humide. Quand le cuir a été ramolli par l'eau on l'essuie avec un linge sec, puis on l'enduit de graisse et l'expose au soleil ou devant le feu.

9° La chaussure est pour le fantassin ce que le cheval est pour le cavalier. Aussi doit-il en prendre soin comme le cavalier de son cheval.

10° Quand la chaussure est usée à fond au point de ne pouvoir être réparée, elle peut blesser le pied. Il faut veiller à ne pas laisser les chaussures arriver à ce degré d'usure et faire attention à ne pas les abîmer. Par exemple, si des chaussures humides sont mises trop près du feu elles s'abîmeront. Pour les sécher sans les abîmer, il faut, après les avoir garnies de paille ou de laine, les exposer à une certaine distance du feu.

11° Quand la chaussure est devenue inservable, pendant l'hiver envelopper la partie supérieure de la chaussure de paille ou de foin, fixés par une bande et faire une sandale de paille placée sous la semelle du soulier.

3. — *Nourriture. Boisson.*

1° La nourriture est la source de la force corporelle. En guerre le corps a particulièrement besoin de force. Donc il faut manger davantage. Cette augmentation de nourriture produit les résultats suivants : le soldat marche mieux, supporte mieux le froid, résiste mieux à la maladie. D'autre part, il faut éviter les excès de nourriture et de boisson.

2° Quand on est fatigué ou qu'on a chaud, après un exercice, mieux vaut attendre un peu avant de manger.

3° Les aliments qui ont mauvaise odeur ou mauvais goût ne doivent pas être mangés.

4° Les fruits mûrs sont bons pour calmer la soif, mais il faut toujours les peler. Les fruits verts peuvent donner la diarrhée, surtout à l'époque où règnent la dysenterie et le choléra.

5° Les aliments qui n'ont pas été cuits et l'eau non bouillie contiennent des germes de maladie fréquemment, aussi ne faut-il pas en user.

6° Les soldats qui avaient l'habitude de boire de l'eau non bouillie, provenant de sources, de réservoirs ou de puits, doivent prendre l'habitude de faire bouillir l'eau avant de la boire.

7° L'eau des vieux puits, des mares, ne doit pas être consommée même bouillie, à moins de circonstances exceptionnelles.

8° Ne manger et ne boire rien de ce qui a été abandonné par l'ennemi.

9° Boire du thé, du café, fumer du tabac, rafraîchit et est une bonne chose quand on est fatigué.

10° L'alcool à petites doses est bon pour réparer la fatigue, mais il faut en éviter l'excès.

11° L'alcool doit être proscrit dans les cas de congélation, engourdissement, insolation, coup de chaleur.

4. — *Marches.*

1° La veille d'une marche examiner les souliers et les chaussettes. Nettoyer le corps avec un linge humide. Manger et boire avec modération et dormir le plus possible. Le manque de sommeil expose aux coups de chaleur et aux congélations.

2° Avant le départ recoudre boutons et crochets qui en ont besoin, car on peut avoir les doigts trop froids pour le faire pendant les marches d'hiver.

3° Avant le départ garnir le bidon d'eau bouillie ou de thé.

4° Il faut autant que possible conserver l'allure pendant la marche et éviter la position trop penchée en avant. En montant une pente ou en marchant contre le vent, il faut éviter de parler ou de fumer.

5° Ne pas quitter son rang, sauf si c'est nécessaire, sans quoi il faut courir pour reprendre sa place et cette course, même courte, s'ajoute à la fatigue de la marche.

6° Il n'est pas bon de boire chaque fois qu'on a soif. Plus on boit plus on a soif. Le soldat doit s'efforcer de prendre cette habitude.

7° Si une trop grande quantité d'eau est absorbée, quand le corps est surchauffé, il peut en résulter de mauvais effets et la mort même peut survenir. Au lieu de boire d'un seul trait, il faut d'abord s'humecter les lèvres et la bouche et boire ensuite à petites gorgées.

8° Avaler des morceaux de glace ou de neige est mauvais et ne fait qu'augmenter la soif.

9° Pendant les haltes, ne pas déboutonner le col de la veste. Ne pas enlever sa coiffure pour ne pas exposer la tête aux rayons du soleil.

10° Ne pas coucher sur la terrre humide quand on a chaud, mais choisir un endroit sec, ou bien se coucher après avoir rassemblé de la paille, du foin ou des branches.

11° Quand on s'arrête pour la journée, la première chose à faire est d'examiner ses pieds et ses orteils. S'il y a la moindre trace de rougeur aller voir le médecin et lui demander de la pommade ou de la poudre pour les pieds.

— Poudre : Talc 87 p. 100 ; Acide salicylique 3 p. 100 ; Amidon 10 p. 100.

12° Pendant les haltes il faut examiner les chaussettes et en effacer les plis. Un bon moyen est de changer les chaussettes de pied. Si elles sont imprégnées de sueur en mettre une paire de sèches.

13° S'éponger la figure, le cou, les mains, les pieds avec un linge trempé dans l'eau chaude et exprimé : c'est un bon moyen pour délasser après une marche.

14° S'il n'y a pas d'eau pendant la marche, sucer un pruneau salé, et à défaut de celui-ci, mâcher un brin d'herbe, une tige de plante non vénéneuse. La soif est ainsi momentanément calmée.

5. — *Logements.*

A. Cantonnements

1° Les maisons en Chine et en Corée ont des lits-poêles (Kang). Si « l'Ibatchi » (brazéro) est mis dans ces maisons à la mode japonaise, il peut asphyxier par ses gaz.

2° Si le « Kang » ne peut être allumé et que « l'Ibatchi » soit employé, il faut laisser la fenêtre entr'ouverte, jour et nuit.

3° En Chine et en Corée, il y a des mouches en quantité qui viennent sur les aliments qu'elles souillent. Il faut les protéger contre les mouches. On trouve partout également des punaises : elles empêchent de dormir et leurs morsures provoquent des inflammations de la peau. Le médecin donne de la poudre insecticide, il faut que l'homme prenne ses mesures pour se protéger.

4° Il n'y a ni latrines ni urinoirs en Chine et en Corée. Les soldats doivent faire des tranchées qu'ils garnissent de terre après s'en être servis pour empêcher les mouches de se poser sur les excréments.

B. Tentes et bivouacs

1° Pendant la belle saison, même pendant la nuit, laisser ouverts les deux côtés de la tente pour assurer la ventilation.

2° La paille, le foin, les branchages utilisés pour le couchage, seront mis au soleil

3° Si on se sert de la tente-abri, l'été, elle sera employée comme un simple auvent. L'hiver, la tente sera fermée, mais on étendra toujours une toile à terre pour éviter l'humidité.

4° Pendant l'hiver, les pieds sont la première partie du corps à souffrir du froid. Il faut mettre plus d'une paire de chaussettes, s'entourer les pieds de paille et bien les ramener sous la capote avant de s'endormir.

5° Quand on doit bivouaquer dans la neige, il faut bien

la balayer du sol et la rassembler pour en faire des abris contre le vent.

6° Les latrines et urinoirs doivent être organisées comme il a été dit plus haut à propos des maisons.

6. — Accidents des marches.

1° Les accidents les plus importants pendant les marches, sont : les blessures des pieds, les congélations et les insolations. Il a été parlé ailleurs des blessures des pieds. Ici on ne parlera que des congélations et des insolations.

A. Congélations

1° Les doigts, les orteils, les oreilles, le nez sont les parties du corps qui souffrent le plus du froid parce que dans ces parties la circulation du sang est plus lente. Il faut avant les marches enduire ces parties de pommade.

2° Les gelures et engourdissements surviennent surtout chez ceux qui ont eu un sommeil et une alimentation insuffisants. Donc il faut manger et dormir autant que le temps et les circonstances le permettent.

3° L'alcool donne une sensation de chaleur momentanée, mais bientôt la température s'abaisse. Il faut donc s'abstenir d'alcool si on doit s'exposer au froid.

4° Les gelures et engourdissements peuvent être prévenus par le mouvement qui active la circulation : les sentinelles doivent donc se remuer et ne pas rester immobiles.

5° Par les frictions on peut prévenir les gelures, chaque fois que les oreilles, le nez, les doigts, les orteils commencent à devenir froids, il faut les frictionner.

6° Le meilleur préventif est le port du capuchon, de gants, de chaussettes. Mais il ne faut pas y laisser de trous et les repriser.

7° Les gelures sont produites par l'application des mains non gantées ou humides sur du métal.

8° Les orteils sont particulièrement exposés du fait de l'humidité résultant de la condensation de la sueur pendant les marches faites même en terrain sec. Si on traverse une rivière, si on marche dans la neige, il faut changer de chaussettes à l'étape. Un général célèbre disait que le secret de la victoire résidait dans le bon état des pieds ; donc, il faut en avoir grand soin.

9° L'extrémité de la verge peut être exposée aux gelures. De nombreux cas furent observés dans la guerre de Chine. Donc, il faut après avoir pissé bien boutonner sa braguette.

10° Les premiers symptômes de la gelure sont : sensation de froid, douleur, puis perte de la sensibilité. Quand l'un de ces signes existe, il est mauvais de réchauffer la partie atteinte auprès du feu. Frictionner avec un linge trempé dans de l'eau chaude et bien exprimé. Si le symptôme s'aggrave, la partie gonfle et change de couleur ; il faut aussitôt faire appeler le médecin.

11° Si un camarade tombe sans connaissance, la première chose à éviter, en attendant l'arrivée du médecin, est de le rouler dans une couverture et de le mettre près du feu. Le porter dans une chambre sans feu, défaire ses habits, le frictionner avec un linge trempé dans l'eau et exprimé ou avec de la neige. Quand les jambes commencent à reprendre leur souplesse, le mettre dans un baquet d'eau qu'on réchauffe graduellement. Si on n'a pas de récipient ou d'eau chaude, pratiquer la respiration artificielle. Quand le malade aura été traité par l'eau graduellement réchauffée, le placer dans une chambre sans feu, sur un lit, et pratiquer la respiration artificielle. Quand il est revenu à lui, donner un peu de thé chaud, le mettre dans un lit chaud et le laisser reposer.

12° Des troubles de la vision peuvent survenir pendant les marches dans la neige. Pour les prévenir, le soldat ne doit pas regarder par terre, et surtout il doit porter des conserves ou un morceau de gaze verte sur les yeux.

13° Quand on marche sur la glace, il ne pas faut avoir les mains dans ses poches, mais prêtes à parer aux chutes.

B. — Insolation et coup de chaleur.

1° L'insolation est due à l'action des rayons solaires et c'est l'accident le plus sérieux au cours des marches d'été.

2° Y sont particulièrement exposés les soldats qui n'ont pas l'habitude de la marche, les faibles, débilités, convalescents, ceux qui n'ont ni assez dormi ni assez mangé, ceux qui souffrent de la soif, ceux qui boivent trop d'alcool ou qui vont trop avec les femmes.

3° Pour prévenir l'insolation il faut donc être soigneux de sa santé et être tempérant. Il faut garnir son bidon pour lutter contre la soif, manger modérément et dormir le plus possible.

4° Le commandant de l'unité doit veiller à ce que les intervalles soient suffisants, diminuer le poids du chargement, s'assurer que la poitrine n'est pas comprimée et la respiration pas gênée.

5° Les premiers symptômes du coup de chaleur sont les suivants : Transpiration abondante, les sueurs coulant sur les yeux et la poitrine. Sensation de chaleur dans la tête, respiration rapide et palpitation. Contraction de la poitrine, Sensation d'engourdissement dans les jambes et les bras. Vertiges. Quand ces symptômes se manifestent, le soldat doit quitter le rang, se mettre à l'ombre, ouvrir ses habits, boire un peu d'eau froide, mettre de l'eau froide sur sa tête, s'envelopper la tête dans un linge humide et il reviendra vite à lui.

6° S'il continue à marcher malgré ces signes, la peau se séchera, le cœur faiblira et il tombera sans connaissance. La mort surviendra si le traitement n'est pas fait de suite.

7° Dans ces cas, voici ce qu'il faut faire en attendant le médecin. Porter le malade dans un endroit à l'ombre où il y ait de l'air ; le déshabiller et empêcher les attroupements autour de lui ;

Verser de l'eau froide sur la tête et la poitrine et, si possible, sur tout le corps, ou l'envelopper dans un drap mouillé que l'on maintiendra tout le temps humide. Si la respiration est difficile, faire la respiration artificielle. Pendant ce temps, l'éventer et lui frictionner constamment les cuisses. Quand il est revenu à lui, lui laisser boire beaucoup d'eau froide.

7. — Prophylaxie des maladies infectieuses et vénériennes.

1° Les maladies infectieuses ont leur origine en dehors du corps, aussi beaucoup pourront facilement être évitées si des mesures convenables sont prises. Les germes de ces maladies sont des êtres vivants trop petits pour être vus à l'œil nu.

Quand ils pénètrent dans le corps, ils s'y développent rapidement et causent de graves maladies. L'histoire de toutes les guerres apprend que le nombre des soldats qui ont succombé par maladies est supérieur à celui des tués par le feu.

Aussi les officiers prennent-ils des mesures spéciales pour prévenir les maladies et les soldats doivent les aider dans leur tâche par une scrupuleuse observation des prescriptions.

2° Tant en paix qu'en guerre, la fièvre typhoïde est la maladie qui atteint le plus les troupes. Le germe pénètre dans le corps avec les boissons et la nourriture. Donc, la première chose à faire est de ne boire que de l'eau bouillie et de ne manger que des aliments cuits. Les germes se trouvent aussi dans les habits, les effets de couchage et la saleté des mains et des doigts. Aussi les sous-vêtements doivent-ils être propres, les effets brossés et les mains lavées avant chaque repas, si possible.

3° Les germes de la dysenterie et du choléra pénètrent dans l'organisme de la même façon que ceux de la typhoïde. Donc, prendre les mêmes précautions. Les fruits verts peuvent causer la dysenterie et ne doivent pas être mangés en temps d'épidémie.

4° Il y a encore beaucoup de variole en Chine et en Corée. Les maisons contaminées ne doivent pas être habitées même par les soldats vaccinés avec succès.

5° Le germe de la peste pénètre par les petites éraillures de la surface de la peau. Donc, quand la maladie règne, ne pas négliger les petites écorchures et les montrer au médecin. Il est dangereux alors de marcher pieds nus. Il faut porter des gants; les rats et les mouches transportent les germes; donc protéger les aliments contre eux.

6° La malaria est transmise par le moustique. Donc il faut se servir de moustiquaire dans les pays à fièvre.

7° Les maladies vénériennes sont la syphilis, la blennorrhagie et le chancre mou. Les prostituées en Chine et en Corée sont, en grande partie, infectées. Donc, évitez-les; ainsi le monde ne connaîtra pas votre honte et vos enfants n'en souffriront pas.

8° Il y a plusieurs maladies infectieuses des yeux. La plus dangereuse est l'ophtalmie d'Egypte. Les hommes en sont atteints quand ils se servent de la même cuvette, de la même serviette. Cette manière de faire ne doit pas être employée quand cette maladie règne. Quand on ne peut avoir plusieurs cuvettes, bien la rincer avant de s'en servir. Celui qui touchera ses yeux de ses doigts couverts de l'écoulement blennorrhagique, perdra probablement la vue.

Matignon.

UN PORTRAIT DE GRANCHER

*A la dernière assemblée générale de l'*Association amicale de la Creuse, *M. le Dr Queyrat a tracé le portrait suivant du Pr Grancher.*

Le 13 juillet dernier mourait — presque subitement — emporté en quelques jours par une pneumonie grippale, le professeur Grancher.

C'était un grand deuil pour la médecine française, c'était un deuil encore plus cruel pour notre *Association amicale de la Creuse* qui perdait en lui son illustre président.

Par un sentiment de pieux devoir, de profonde affection et de reconnaissance, je vous demande la permission de retracer sommairement devant vous ce que fut le professeur Grancher; aussi bien l'histoire de sa vie est un bel enseignement pour les jeunes et mérite d'être méditée.

Jacques-Joseph Grancher naquit à Felletin, le 29 septembre 1843; sa famille était des plus modestes, son père, tailleur d'habits, occupait rue Sainte-Espérance une petite maison à un étage qui, malheureusement, a été démolie; sur son emplacement se trouve, actuellement, mais très agrandie, la boutique d'un autre tailleur : M. Mazaud.

Sa mère était une demoiselle Trapet; c'était une femme de haute taille, au regard assuré, qui possédait deux qualités maîtresses : un esprit actif, organisateur, et une confiance aveugle dans l'avenir de son fils.

Le jeune Grancher reçut sa première instruction chez les Frères, puis fut mis en huitième au collège de Felletin dont son père était le tailleur attitré et qui se trouvait être un des établissements les plus réputés du Centre pour les classes d'humanités. Il y était externe et ses frais d'instruction n'étaient pas bien considérables : 45 fr. par an, non compris les livres et les fournitures diverses.

Joseph Grancher eut d'abord des succès honorables, mais sans tenir le premier rang dans sa classe; c'est ainsi que sur le palmarès de 1853 — il faisait alors sa huitième — nous le voyons se contenter de troisièmes couronnes (accessits), sauf en histoire sainte où il remporte le premier prix. Mais il veut arriver mieux; il travaille avec ardeur, sans répit, sans trêve et voici qu'en cinquième il obtient :

Le 1er prix d'excellence;
Le 1er prix d'instruction religieuse;
Le 1er prix de langue latine;
Le 1er prix de langue grecque;
Le 2e prix d'arithmétique;
Le 1er prix d'histoire.

Les années suivantes ces brillants succès se continuent et il reste dans la suite de ses classes presque partout et toujours premier.

Ses anciens condisciples l'ont ainsi apprécié : il avait le travail facile sans avoir l'intelligence extrêmement vive : il était avant tout un travailleur acharné; il avait toujours un livre à la main et aurait volontiers passé ses nuits à étudier.

Peu communicatif, plutôt froid, il ne se liait guère avec ses camarades qui lui reprochaient d'être fier, mais l'estimaient à cause de ses mérites et de ses succès. Très régulier comme conduite, il était naturellement distingué, jamais trivial, ni grossier. Le trait dominant de son caractère était son amour du travail et *la volonté d'arriver premier toujours*. Et il avait un réel mérite à travailler avec tant d'âpreté, car dès son enfance sa santé laissait beaucoup à désirer; il souffrait fréquemment de violentes douleurs abdominales; qui revenaient par crises et qui l'obligeaient à s'étendre sur un lit ou sur une table jusqu'à ce que la crise fut passée. Les médecins d'alors discutaient le rhumatisme abdominal ou la tuberculose de l'intestin; il s'agissait plus vraisemblablement de crises d'appendicite chronique, et qui sait si on avait pu faire à cette époque — comme on le ferait aujourd'hui — une intervention opportune, qui sait si on n'aurait pas pu donner à Grancher la santé qui lui a toujours manquée dans la suite?

En dehors de ses aptitudes littéraires et scientifiques, le

jeune Grancher était également doué au point de vue artistique : il aimait à jouer du violon et à dessiner, ayant appris le dessin presque seul ; dans les représentations théâtrales qu'on organisait au collège, il s'acquittait des rôles qui lui étaient confiés avec grand succès.

Rarement il prenait part aux jeux de ses petits camarades, quoi qu'il s'y montrât fort adroit ; quand par hasard il s'y livrait il y mettait une passion qu'on n'aurait pas soupçonnée tout d'abord chez lui.

Voilà quel il était, enfant ; adolescent, après avoir brillamment terminé ses études, en 1861, il se présente au baccalauréat et — chose à peine croyable — il est refusé la première fois, alors que plusieurs de ses condisciples moins brillants étaient reçus, ce qui prouve que le succès au baccalauréat n'est pas toujours un critérium, et mon savant ami le professeur Thomas, qui rend souvent justice en Sorbonne, ne me démentira certainement pas.

Reçu bachelier à la session suivante, Grancher part pour Paris où il commence ses études médicales ; il y apporte cette même ardeur au travail, cette même volonté d'arriver qui avait caractérisé ses études au collège de Felletin.

Entre temps son père était mort, sa mère réalisa son modeste avoir et vint à Paris habiter avec son fils. Mme Grancher mère m'a souvent parlé avec émotion de ces dures premières années où le jeune étudiant se décourageait parfois à voir les difficultés de la lutte pour la conquête des grades supérieurs et se demandait — n'ayant pas de fortune, étant de santé médiocre — s'il ne ferait pas mieux, au lieu de concourir, de passer au plus tôt sa thèse et d'aller exercer la médecine dans la Creuse. Mais sa thèse était là qui ranimait son ardeur de toute sa foi : « N'as-tu pas honte de te décourager ? lui disait-elle ; un homme de ta valeur ! tu dois arriver, tu arriveras ! » Et certes c'est une physionomie originale et touchante que celle de cette mère creusoise ayant une conviction profonde du brillant avenir de son fils et l'y poussant avec cette volonté tenace que nous empruntons au sol granitique de nos chères montagnes !

D'ailleurs, les qualités naturelles du jeune candidat lui rendirent la tâche facile, à une grande puissance de travail il joignait une mémoire extraordinaire, un esprit méthodique, un jugement sûr, un ton mesuré, une voix prenante, une exposition claire et précise.

Aussi les succès ne se firent pas attendre. Externe en 1865 — 32e sur 202 — il est reçu à l'internat en 1867, 3e de sa promotion — il avait alors vingt-quatre ans. Il fait ses années d'internat : la première (1868) chez Cusco à l'Hôtel-Dieu, la seconde (1869) à l'hôpital de l'Enfant-Jésus (actuellement les Enfants-Malades), dans le service de Bouchut, illustre méconnu, inventeur du tubage du larynx, et dont les idées, condamnées par les mandarins de son temps, ont triomphé dans ces dernières années, lorsqu'elles nous sont revenues avec une estampille étrangère !

En 1870-71, il est interne à la Charité chez Bernutz, esprit délicat, observateur sagace, et il termine son internat à la Pitié en 1872, dans le service de notre éminent compatriote Gallard, qui fut un des maîtres les plus autorisés de la gynécologie française. Il passe sa thèse en 1873, est nommé peu après chef de clinique de Bouillaud, mais il n'a pas le temps de terminer ses deux années de clinicat, car, en 1875, il est promu agrégé à son premier concours (1er avril) et presque simultanément (21 juin) médecin des hôpitaux à son deuxième concours, émerveillant ses juges, ses rivaux, son auditoire par ses qualités de clinicien et de professeur. Et cependant, Dieu sait si, au moins pour le concours d'agrégation, il avait été desservi par les circonstances. A l'épreuve de la thèse, dont le sujet était tiré au sort, il était tombé sur la question : *médication tonique*, matière ingrate, s'il en fut.

Médecin de l'hôpital Tenon le 30 janvier 1879, puis de l'hôpital Necker le 20 décembre 1880, Grancher fut désigné le 15 mars 1885, par le vote des professeurs de la Faculté, pour remplacer Parrot à la chaire de clinique infantile : malheureusement, sa santé toujours de plus en plus précaire, ne lui permit jamais d'y donner toute sa mesure.

Grancher était de ceux qui ne passent pas inaperçus ; il avait un masque, une allure qui dénotaient qu'on se trouvait en présence de *quelqu'un*. D'aspect très grand seigneur, maigre, il s'avançait d'un pas élastique et mesuré, la tête légèrement inclinée, comme fléchissant sous le poids des pensées. Cette tête était osseuse, fortement chauve, mais la calvitie, si déplaisante chez la plupart, semblait ici une élégance de plus. Les joues étaient creuses, le visage allongé, la barbe et les moustaches, blondes, coupées de près, la bouche quelque peu dédaigneuse, et dans cette physionomie d'ascète — au-dessous d'un large front intelligent — les yeux gris-bleu mettaient un regard scrutateur et froid, souvent ironique, qu'on s'étonnait à certains moments, dans le sourire, par exemple, de voir devenir extrêmement doux.

(A suivre.)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage circulaire en Bretagne

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer toute l'année par ses gares et bureaux de Ville de Paris, des billets d'excursion de 1re et de 2e classes, valables 30 jours, aux prix très réduits de :

65 francs en 1re Classe et 50 francs en 2e Classe,

permettant de faire le tour de la *Presqu'Ile Bretonne*.

Itinéraire : **Rennes, Saint Malo, Saint-Servan, Dinard, Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.**

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Il est délivré, en même temps que le *Billet circulaire*, un billet de parcours complémentaire permettant de rejoindre l'itinéraire du *Voyage circulaire* et comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

La même réduction est accordée à l'Excursionniste après l'accomplissement du *Voyage circulaire*, pour rentrer à son point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'*Ouest* et d'*Orléans*.

Le Directeur-Gérant : A. PRIEUR

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

COUNTWAY LIBRARY
HC 4H4J U
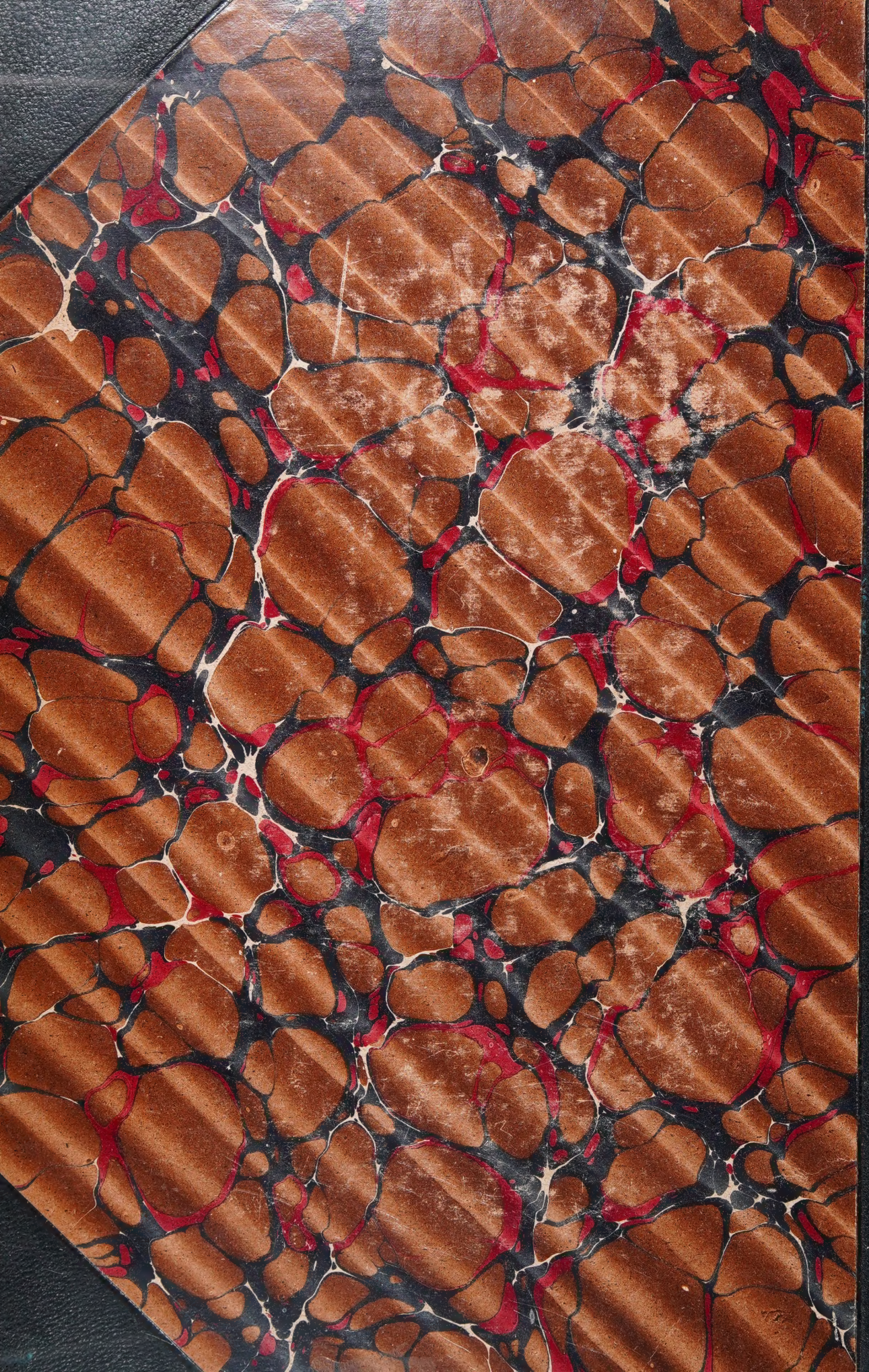
NB499